This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

STANFORD UNIVERSITY
LIBRARIES

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-DEUXIÈME

ONZIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1887

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

LE PRIEURÉ DE SAINT-THIÉBAULT

DE CHATEAU-PORCIEN

Parmi les fonds d'archives inexplorés jusqu'à ces derniers temps, il en est peu qui offrent plus d'intérêt pour l'histoire des localités du département des Ardennes que celui de la province de Luxemboug déposé à Arlon.

C'est là, en effet, que se trouvent les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, celles de l'abbaye d'Orval et du prieuré de

Muno. En publiant le cartulaire d'Orval, le R. P. Goffinet S.J. a rendu un grand service à ceux qui voudraient s'occuper de l'histoire de l'ancienne prévôté d'Yvois, sur laquelle les documents sont assez rares.

En publiant, comme il va le faire prochainemunt, le cartulaire de l'abbaye de Saint-Hubert, il apportera une contribution très-importante à l'histoire de diverses parties du département.

Les possessions de Saint-Hubert en Champagne étaient anciennes et nombreuses ; les prieurés de Prix, de Saint-Thiébault de Château-Porcien et d'Evernicourt lui appartenaient. Il avait des droits considérables à Givet et sur quelques villages environnants ; Noyers, Thelonne, Cheveuge, Nouvion-sur-Meuse figurent dans ces archives importantes.

En attendant la publication du R. P. Goffinet, nous allons donner une analyse sommaire du fonds du prieuré de Saint-Thiébault de Château-Porcien ; elle a été faite avec une grande exactitude par un moine de l'abbaye, les chartes originales, généralement très-bien conservées, sont jointes aux dossiers. Nous joindrons à cette énumération un peu aride quelques lettres intéressant à divers titres nos localités.

Si l'on en excepte quelques chartes publiées par D. Morlet et D. Bertholet, les titres de ces prieurés étaient peu connus. D. Pelletier, dans une lettre datée de Chatrices le 14 novembre 1738, adressée à M. Mathieu, subdélégué à Sainte-Menehould, lui avoue qu'il en connaît fort peu de choses. Quoique il ait publié la vie de saint Thiébault, à Paris, chez Ruinart, en 1729, il pensait que la paroisse et le prieuré ne faisaient qu'un ; erreur que M. Mathieu lui signala. Ils ne connaissaient ni l'un ni l'autre les archives de l'abbaye de Saint-Hubert, et ce n'est qu'en 1772 que D. Jérôme André rassembla les titres relatifs aux prieurés de l'abbaye. Ce travail, destiné aux religieux, resta manuscrit.

O. DE GOURJAULT.

FONDATION DU PRIEURÉ SAINT-THIEBAULD

Le Comte Roger, inspiré de Dieu, ayant fait bastir vne Eglise et vne Celle sous l'inuocation du glorieux confesseur St Thiébauld, dans vn faubourg de sa ville de Chasteau Porçieu, il en mit en possession les Abbé, Religieux et Conuent du Monastere de St Hubert lan mil octante sept.

Et affin d'inuiter les dits Religieux à rendre leurs services à Dieu avec plus d'allégresse, il leur donna pour la dote et fondation de de la dite Celle vn certain triage sur lequel l'Eglise estoit bastie, commençant de l'hostel Dieu proche le grand pont et continuant le long du milieu de la grand'rüe jusques à la porte de Morteauë, comprenant toute l'estendue qui est vers l'orient entre le milieu de la dite grand' rue du pont et la riuière qui coule derrière l'Eglise et la Couture. Ce qui a esté appellé le ban de Saint Thiébauld.

Et pour faire le détail de la donation dudit ban, il donna tout, sans se rien reseruer, auec tous ses appendices, auec tous cens, tous droits et toute justice auec les terres, prez, bois et vignes que tenoit Godeslarus fermier, avec les moulins situés proche le grand pont, le four bannal, vne foire chasque année, le stellage et mesurage de tous les grains vendus sur le dit ban, et la maison du stellage royé l'hostel Dieu.

Toutes lesquelles choses il nomma le fief l'Abbé, qu'il affranchit t fit libre de toute subjection, charge et seruitude.

Excepté que chasque abbé ou son commis sera obligé de prester vne fois seulement à chasque seigneur le serment de fidélité en reconnoissance de la donation.

A charge aussi que les Religieux commis en la dite Celle diront de grand matin les dimanches la messe des Chasseurs lors qu'ils en seront requis et non autrement. Et pour cela les Comtes de Porcien sont obligés de donner tous les ans vne pièce de vin de Reims.

Que si les Religieux acquêrent quelques biens, il veut qu'ils soient libres et exempts de toutes dismes, terrages, impositions ou assises et de toutes charges.

Et enfin il assujetit le Comte de Porcien à vn cens annuel de dix sols parisis envers l'Eglise St Hubert comme à Dieu mesme.

Ladite donation a esté faite par le comte Roger, en la présence et avec l'approbation de Raynold archeuesque de Reims, d'Albert comte de Namur, et des autres nobles qui ont signé le protocole ou minute qui est demeuré ès archives de l'archevesché de Reims comme dit le Cantatorium.

L'original de ladite donation est en parchemin, mais le scel est rompu.

Le Cantatorium qui est un liure escrit en parchemin en caractères très anciens, rapporte que le Comte Roger auroit eu dessein de bastir vn monastère considérable, et ayant commencé par l'Eglise St Thiébauld il luy donna quelques possessions, mais ne put acheuer son dessein. Et puis il adjouste que ladite fondation a esté approuuée et signée par Raynold archeuesque de Reims et qu'elle est conseruée ès archiues de l'Eglise métropolitaine, mais elle ne s'y trouve plus à présent.

Bulle de Lucius 3, de l'an 1183, par laquelle il confirme la fondation du prieuré de St Thiébauld en ces termes. In archiepiscopatu Remensi, Cellam Sti Theobaldi ante castrum Porcense cum vniuersis appendiciis suis, molendinis, pratis, silvis et cum ipso suburbio et banno ipsius suburbii, et furno bannali et censu et vniverso iure et telonis nundinarum quæ ibi sunt in ipso festo Sti Theobaldi, quod contulit Ecclesiæ vestræ comes Rogerus.

Bulle de Cœlestin 3 de l'an 1192 par laquelle il confirme au prieuré St Thiébauld les maisons de Remaucourt de Gans et de la Follie, le four, le moulin et le bourg St Thiébauld et le stellage. Et outre ce exempte ledit prieuré des dismes pour les terres labourées par nos mains et à nos frais. Led. titre est en parchemin auec un seel de plomb. mais le caractére est presque effacé.

Confirmation de la fondation du prieuré de St Thiébauld faite en forme de sentence par Philippe de Croy comte de Porcien lan 1524, par laquelle il déclare le procureur fiscal atteint et convaincu de concussion, et aduoüe, ratifie et confirme la fondation en toutes ses parties et circonstances, sçauoir toutes justices dans le ban St Thiébauld auec tous les droicts y annexés, deux muids de froment et vn de seigle sur les moulins de Chasteau, le four bannal, la foire la veille St Thiébauld, le stellage et la maison du stellage, la pièce de vin de Reims pour la messe des chasseurs, les dix sols parisis pour le denier à Dieu du Comte de Porcien, et l'exemption d'assises et de toutes charges, excepté ladueu et reconnoissance de la fondation que les Religieux sont obligés de faire seulement au changement des Seigneurs. Le titre est en parchemin avec vn sceau.

Bulle dvnion des prieurés passée à Rome, dans laquelle le prieuré de St Thiébauld est compris en datte de 1561.

Placet et consentement du Roy et enterinement de lad. vnion des prieurés en date de 1562.

Sentence dvnion du prieuré de Chasteau au monastere de St Hubert fulminée et omologuée par Messieurs de Reims en datte de 1564.

Sentence definitive pour l'vnion des prieurés rendue à Reims contre le prince de Portien l'an 1587 par les délégués de l'archevesque.

Arrest du parlement confirmatif de ladite vnion contre les Bernier, demandeurs, et le prince de Porcien, interuenant en datte de 1618.

(Les Bernier étaient les créanciers des Croy et firent saisir leurs immenses domaines.)

L'EGLISE DE ST-THIÉBAULD DE CHASTEAU PORÇIEN

L'église de St Thiébauld appartenoit jadis au prieuré de St Thiébauld, comme il appert par le titre de sa fondation cy deuant rap-

GENERAL BOOKBINDING CO.

QUALITY CONTROL MARK

porté, et se peut recueillir par les titres suiuants, laquelle a esté accordée aux habitants de Chasteau à diuerses fois, à certaines conditions.

Extraict dvn dénombrement du Comté de Porcien rendu au Roy par Anthoine de Croy, comte de Porcien, le 20me octobre 1459. En marge du 1er feuillet verso qui est la correction est escrit. Item sur l'article là où il est dit. Item le Donjon, s'est trouvé par l'information que aud. Chastel y a vn prieuré de moines noirs fondé de N. Dame membre dépendant de St Nicaise de Reims, lequel prieuré naguère de l'authorité du pape et archeuesque de Reims et du consentement dudit abbé de St Nicaise, a esté translaté ensemble la cure de ladite ville qui estoit en l'église dudit prieuré, en l'église et prieuré de St Thiébauld qui est en ladite ville en bas, membre dépendant de l'Eglise et Monastère de St Hubert d'Ardenne. Et sont lesdits deux prieurez vnis soubs le titre dud. St Thiébauld. Et n'est lad. Eglise de N. Dame q'vne chappelle de déuotion. Et tous les édifices qui y appendoient estre aud. Chastel, appartiennent de présent au Comte, lequel en a fait récompensation à lad. Eglise de St Nicaise. Led. extrait se trouuera au coffre des chartes de Porcien, lequel est entre les mains des officiers de la Justice de Château.

Dicy se voit que le prieuré N.-Dame auec la cure ont esté vnis au prieuré de St Thiébauld de lauthorité du pape et de l'archeuesque de Reims et du consentement de l'abbé de St Nicaise.

Transaction faite entre l'abbé et conuent de St Hubert, et les habitants de Chasteau par laquelle nous leurs cedons nostre chœur et croisées auec les cloches et clocher ; Nous reseruant le droit de chanter nos messes et seruices au maistre autel et par toute l'Eglise, de faire l'office ou chanter la messe et les vespres le iour St Hubert, et d'avoir seuls toutes les offrandes de ce jour par toute l'Eglise pour marque de souuerainneté, la moitié des enterrements qui se feront dans lad. Eglise, l'vsage des cloches et autres droits accordés par les habitants sans estre tenus ou obligés à l'aduenir d'aucune réparation dans le corps de ladite Eglise en datte de 1488.

SEIGNEURIE ET JUSTICES DU BAN ST-THIÉBAULD, AUEC LES DROITS ET CENS EN DEPENDANS

Le prieuré de St Thiébauld a joui de la seigneurie et de toutes justices sur le ban dud. Thiébauld depuis sa fondation jusques à l'année 1567. Car encor bien que le procureur fiscal de Chasteau Porcien aye tasché de nous brouiller l'an 1524, et mesme d'assujetir le prieuré à vn relief annuel, toutefois son entreprise autant injuste que déraisonnable tourna à sa confusion. D'autant que l'Abbé et Convent de St Hubert l'ayant tiré en cause par Requeste pardeuant Philippe de Croy Comte de Porcien il fut déclaré atteint de concussion par ledit Comte et son Conseil, et les Religieux

conservés et confirmés dans tous les points et circonstances de la fondation et notamment de toutes justices.

De mesme quoy qu'il paroisse, tant par les sentences de mainleuée du 3 et 28 januier 1568 comme par celle renduë par Simon Balocier rapportée dans celle que le Prince de Porcien ou ses officiers ayent voulu faire quelque entreprise par saisies sur les droits du prieuré et sur la justice, néantmoins ledit prieuré fut maintenu et conserué en iceux et en toutes justices, tant par ladite sentence rendue par ledit Balocier le dernier auril 1529 en faveur de D. Ponce de Malmedy, administrateur dudit prieuré qui defendoit courageusement ses droits, que par celle du 28e janvier 1568.

Mais cette religieuse et généreuse liberté à soustenir les biens de la Religion luy couta la vie qui luy fut rauie auec Anthoine de la Glizeulle son confrére par les hérétiques caluinistes auprés de Launoy par le plus horrible meurtre qu'on puisse s'imaginer, l'onzieme décembre 1567. Et cela, comme l'on croit, par ordres du Prince de Porcien hérétique, qui les auroit fait chasser du prieuré St Thiébauld.

Depuis lequel temps tous les biens et droits du prieuré ont tombé dans une confusion deplorable. Et il y a grande apparence que le prince dans vne si horrible catastrophe s'en est emparé d'vne partie et donné partie à ses fauoris, puisque depuis ce temps là, non seulement l'exercice de notre justice a cessé, mais mesme elle a esté entièremeut supprimée, nous ayant premiérement remis à vne moyenne et basse justice sans exercice d'icelles, eu aprés à vne justice foncière seulement et encor auec vne charge honteuse de releuer tous les ans, premiérement dans vn paste ou banquet débordé et plein de désordres, et apres la remise du paste, en donnant 14 ll. par an aux officiers du prince, en quoy consistoit tout le beau relief, duquel ils dressoient vn acte ridicule ; de sorte que par une infinité de saisies et vexations nous estions obligés chasque année de releuer nostre justice, sans auoir autre justice que le nom d'vne justice foncière ; et cela contre la coustume generalle de la France, contre la nature des fiefs, et positivement contre nos titres de fondation et confirmation.

En mesme temps notre droit de trois muids sur les moulins a esté perdu, lequel est demeuré entre les mains du prince à qui les moulins appartenoient pour lors ; lesquels ayant esté vendus aux Vicomtes de Coole enuiron lan 1578, sans charger le contrat de lad. redeuance. Du temps que Bernier prieur intrus jouissoit du prieuré ledict Bernier a negligé par malice de conserver nostre droit, d'autant qu'il estoit nepueux des Vicomtes de Coole et qu'il estoit asseuré de se voir bientost obligé d'abandonner le prieuré. De maniére que nous avons esté forclos de notre droit premiérement par l'vsurpation du prince, et par aprés par la connivence et mauvaise foy dudit Bernier prieur intrus. Et enfin par la timidité de nos Religieux qui rentrant dans le prieuré n'ont ozé réclamer ou

faire des poursuites de crainte d'aigrir les esprits, se croians assez heureux de se revoir en possession du prieuré et d'vne partie de ses biens.

En mesmes temps nos maison et jardins de Gans ont esté vsurpés avec quelques terres. J'ay appris d'vn ancien que le prince les avoit donnés pour récompense à vn favory. M. le Bailly Canelle les tient à présent et tombe d'accord qu'elles viennent de nous mais que son ayeul les a acquis.

La foire qui se devoit faire tous les ans la veille et le jour St Thiébauld a esté tellement supprimée qu'elle ne se faisoit plus que deux fois en sept ans « scauoir lorsque la feste dudit Saint tomboit le samedy ou dimanche.

La maison du Stellage a esté donnée par le mesme prince à Curaté son procureur fiscal, laquelle a passé par succession aux enfants. De sorte que Pierre Curaté, greffier au grennier à sel lan 1678, m'a dit que son pere l'auoit vendu il y auoit plus de cent ans. Et même notre droit de Stellage a esté confondu auec celuy dud. prince et en quelque façon aboly. Car encor bien que lan 1569 nos fermiers du Stellage ayent fait vne enqueste iuridique et contradictoire pour la conseruation ou restablissement d'iceluy, néantmoins elle n'a pas eu son effect, puisqu'après vn long procés il n'est interuenu aucunne sentence sur icelle, les fermiers du prince ayant dans vne contre enqueste produit autant ou plus de tesmoins que nous pour énerver la nostre, de sorte que le procés est demeuré indécis.

Apres la mort du prince nos Religieux ont bien tasché de se remettre ou conseruer en la possession dud. Stellage. Mais ce droit n'a plus seruy que dvne pepiniére de procés, les officiers et fermiers des princes nous layans tousiours contesté. Cependant plusieurs administrateurs n'ont laissé d'intenter plusieurs procés pour obliger les particuliers de le payer. Mais aussitost les princes interuenoient en la cause de nos habitans contre nous, et nous contre les princes lors qu'ils pressoient les habitans du ban St Thiébauld de le payer. De manière que notre Stellage depuis long temps ne valoit pas trois livres par an, n'y ayant plus que quelques vieilles gens de bonne conscience qui le payoient.

Les habitans de Chasteau profitant de ces contestations, principalement apres vne suspension de plus de trente ans, se sont déterminé par vn résultat de la Chambre et Corps de ville de refuser absolument ledit droit hors la halle. Et en effect, lan 1678, ils ont interuenu contre nous en vn procés intenté contre Jourland, et en vn autre intenté par Monsieur le Duc Mazarin contre Hasto, meusnier, soutenant qu'ils ne deuoient aucun Stellage hors la halle.

Voilà vn grossier crayon du piteux estat auquel estoit le prieuré lan 1678 lors qu'on a fait la transaction auec Mons. le duc Mazarin. Il y auoit plus de cent ans et dix que nous estions hors de la haute justice. Il y auoit enuiron 38 ans que nous estions destitués de la

moyenne et basse, et depuis l'an 1642 nous estions remis à vne seigneurie et justice fonciere seulement auec cette obligation onéreuse de relever tous les ans ladite justice et de payer aussi chasque année 14 ll. aux officiers au lieu du paste et banquet qui se faisoit auant la remise dud. paste.

TITRES CONCERNANS LA SEIGNEURIE ET JUSTICE DU BAN SAINT-THIÉBAULD

1. Le titre de la fondation rapporté cy dessus attribuant toutes justices.

2. Le Cantatorium rapporté cy dessus.

3. Le titre de la confirmation faite par Philippe de Croy rapporté cy dessus attribuant toutes justices.

Procès verbal fait à l'officialité de Reims pour lalignement des maisons et places enclauées dans l'enclos du prieuré et dvne vigne qui ont esté démembrées de la Seigneurie et du fief St Thiébauld pour payer une taxe de l'officialité et quelques debtes. D. Floribert a raquis les maisons sans sçauoir quelles venoient du prieuré et pour lesquelles on a payé 35 ans six quarts de froment d'assises par an.

Relief de la Seigneurie et Justice du ban Sainct Thiébauld fait par Oudard Chevalier admodiateur des biens du prieuré, attribuant moyenne et basse justice et il est en papier en datte de 1567.

Enqueste ou proces verbal de l'assassinat de deux Religieux du prieuré St Thiébauld fait par les gens du prince de Portien à cause qu'ils deffendoient les droits du prieuré, et ladite enqueste passée pardeuant la justice de Nouuion Porcien le 3me januier 1568.

Remise du paste ou banquet par Mesdammes Marie et Anne de Gonzagues princesses de Portien. Leurs lettres patentes sont en parchemin auec vn cachet en datte de lan 1642, à charge de continuer le relief pour la justice.

Nota qu'auant la remise ou abolition dudit paste ou banquet on auoit accoustumé de releuer tous les ans le lendemain de Noël la Seigneurie et Justice du ban St Thiébauld dans vn festin que le prieur faisoit aux officiers de la justice du Prince, auquel se commetoient plusieurs desordres. Et la plus belle et essentielle formalité de ce relief estoit, qu'apres auoir pris du vin iusques à dessus les yeux, les sergents renuersoient la table pour signe que le prieuré n'avoit plus de justice, et puis ils la redressoient en signe de relief ou reprise d'icelle, de quoy mesme on dressoit vn acte ridicule. Le premier et plus ancien de ces actes (et comme je crois l'origine de tous les autres) est celuy de Chenalier fait sans commission apres l'assassinat de nos Religieux rapporté cy dessus.

DISMES DU BAN SAINCT THIÉBAULD

Le prieuré de St Thiébauld de toute ancienneté a droit de demy disme sur toutes les terres du terroir de Chasteau lors qu'elles sont labourées par les habitants du ban St Thiébauld : Et la coustume immémorialle et prescrite a obtenu que le prieuré n'a ledit droit de dem, disme que lors que les cheuaux ou animaux de labeur sont levants et couchants sur ledit ban ; sur laquelle restriction plusieurs arrests ont esté rendus en faveur du prieuré.

Semblablement ledit prieuré a ioui du droit de *refert* (ce qui est aussi demy disme) dans toutes les terres des terroirs contigus ou ioignans au terroir de Chasteau iors que lesdites terres sont labourées par des laboureurs ayans leurs chevaux leuants et couchants sur ledit ban.

Ainsi c'est dem, disme par tout ; mais on l'appelle specialement dem, disme lors qu'elle est leuée au terroir auquel l'Eglise est située, et refert ou rapport lorsquelle est leuée sur vn autre terroir contigu au terroir de l'Eglise.

Diuers extraicts des registres de la visite des Eglises du diocese de Reims disent tous que « Prior Sti Theobaldi percipit mediam partem decimarum omnium in suo banno. » En datte de 1570, 1571, 1572.

CENS ET SURCENS DE LA SEIGNEURIE DU BAN SAINCT THIÉBAULD ET DE SES APPENDICES

Le comte Roger a donné au Monastère St Hubert le Bourg et ban aujourduy nommé de St Thiébauld, avec tous cens et tous droits et avec tous ses appendices sans se rien reseruer par sa fondation.

Et encor bien que le titre ne particularise rien et ne fait aucune enumeration ni des cens, ni des appendices du bourg et ne déclare sur quelles maisons, place ou héritages ils estoient assis où affectés, toutesfois il n'y a pas de doute qu'à la prise de possession du dit bourg, le comte ou ses officiers ont donné vne déclaration authentique et par détail de tous les droits et cens ou surcens tant des vns que des autres aux Religieux. Mais le mal est que ce titre ne se trouve plus.

Et de là vient qu'il y a plus de trente places, tant maisons, granges ou mazures que jardins sur ledit ban dont les propriétaires ne payent cens ni surcens se fondans tous sur la maxime : (Nulle seruitude sans titre), faute de quoy on ne peut les convaincre.

Il est pourtant certain que tous les heritages dudit ban doiuent cens, premiérement dautant que suiuant la maxime : Nulle terre sans Seigneur, nul Seigneur sans subject, nul subject sans seruitude. Or est-il que la moindre et plus douce seruitude est de payer vn même cens qu'on appelle autrement chef cens.

Secondement, dautant que toute la France a esté conquise et les terres departies entre les soldats ou delaissées aux habitans originaires reduits à l'esclauage tels qu'estoient la plus part de Chasteau et des enuirons, lesquels au comencement du Christianisme n'ont pas receu la liberté auec certains heritages qu'à charge de payer le chef cens pour reconnoissance de cette liberté, ou de tenir tel héritage par la libéralité du vainqueur, outre quoy ils payoient encor les assises et le terrage pour les terre labourables.

Les titres qui font mention des cens sont la fondation du prieuré, la bulle de Lucius 3, le Cantatorium, la confirmation de Philippe de Croy, la declaration de l'an 1571 et celle de lan 1618. Mais toutes ces pièces ne parlent qu'en général sans aucune spécification.

S'ensuivent les titres qui font quelque detail ou specification des cens.

Acte dvne donation de huict soulx parisis moins deux deniers et de deux chappons et demy affectés sur certaines maisons du bourg St Thiébauld spécifiées dans l'acte, lad. donation faite par Walterius Nicar de Château Portien pardevant les officiaulx de Reims. En datte de lan 1269. L'acte est en parchemin auec vn seel.

THORAIN. — SURCENS OU PRECIPUT DEUB PAR LES FERMIERS DE THORAIN A LA DESCHARCE DES RELIGIEUX DE SAINCT MARTIN DE LAON

Lan 1164, Jean, premier abbé de St Hubert, a cédé et accordé aux Religieux de St Martin de Laon quantité de terres qui appartenoient audit prieuré St Thiébauld pour vn surcens annuel et perpétuel de dix setiers froment et deux setiers de febues livrés aux grenier dudit prieuré à la St Martin par les frères ou fermiers de Thorain, et loriginal est en parchemin.

AUTRES CENS ET SURCENS DESQUELS ON NE JOUIT PAS

Le minage (minagium) du bourg St Jacque donné au prieuré par Wido, surnommé Pialard, et Joannes. Sans datte environ lan 1150.

Vn droit sur le moulin de Chantraine donné audit prieuré par Gerard de Condé avec une coulture située prés dudit moulin, et vne autre coulture dite à la Vigne, et encore une terre qui paye 3 sols p.

Gérard son fils a aussi donné 14 deniers de cens et six journaux de terre, et les fourages qu'on luy devait à Chateau Porcien.

Thiery surnommé (Fait moine) a encor donné audit prieuré vne part du jardin situé par delà la riviere d'Aixne qui devoit annuellement 2 s. 3 d. et 4 setiers de vin.

Lan 1145 ledit abbé Jean premier, auec le prieur de St Thiébauld, a accordé et cedé aux Religieux de St Martin de Laon vn

moulin appellé Cheterneis, situé sur le ruisseau de Linisuus, appartenant audit prieuré, à charge d'vn surcens annuel et perpétuel de 4 setiers froment et 4 setiers métillon payables à la St Remy, et l'original est en parchemin.

Thiery 3, abbé de St Hubert, a accordé vne piéce de terre aux fréres de la Ladrerie, à charge d'vn surcens annuel et perpétuel d'vn setier de froment payable à la St Remy au prieur de St Thiébauld en datte de 1234. Loriginal est en parchemin, le seau est perdu.

STELLAGE

Le prieuré de St Thiébauld auoit droit de stellage sur son ban, ce qui se voit par la fondation, les bulles de Lucius 3 et Cœlestin 3, et par la confirmation de Philippe de Croy et en a iouy quoy qu'auec beaucoup de deschet jusqnes à la transaction de lan 1678. Ensuivent les titres qui nous restent outre ceux cy dessus rapportés.

Le prieur de St Thiébauld a cedé et accensé à Jean Coqueau la maison du Stellage et dépendance d'icelle située au ban dudit St Thiébauld, à charge de rendre et payer la moitié de tous les profits prouenans du quartel dudit stellage et de payer annuellement 6 ll. parisis. En parchemin et en datte de 1396.

Permission en forme de bail ou remise du droit de stellage, rouage, chargeage, deschargeage, appartenant au prieuré moyennant 14 soulx par an. En papier en datte de 1579.

MOULINS DE CHASTEAU

Les moulins de Chasteau auec le four bannal ont appartenu au prieuré de St Thiébauld dez sa fondation, comme il appert par le titre primordial de ladite fondation, par les bulles de Lucius et Célestin 3 cy dessus rapportées.

Enuiron lan 1200 lesdits moulins auec la riviere et la pesche et ses dépendances ont esté donnés à surcens perpetuel par Wilheme abbé de St Hubert à Adam Brueris, à charge d'en rendre tous les ans audit prieuré trois muids de bled, sçauoir deux de froment et vn de seigle, plus de moudre tous les grains nécessaires pour l'vsage dudit prieuré sans prendre moulture, et à condition que ledit prieuré ne seroit obligé à aucunne réfection, et que lesdits moulins ne pourroient estre aliénés sans la licence et consentement de labbé dud. St Hubert et sauf son droit.

Lan 1236, Thiery 3, abbé de St Hubert, a consenti que Hugo fils dudit Adam Brueris rendroit lesdits moulins avec la riviére et la pesche à Jean Pain de Soile de Chateau Porcien, sauf ses droits et aux conditions et charge susdite. L'original est en parchemin auec deux cachets ou seaux.

Lan 1251, l'Abbé et Convent de Signy qui auoient acquis lesdits moulins, se sont obligés par lettres patentes envers l'Abbé et Con-

uent de St Hubert de satisfaire aux charges susdites. L'original est en parchemin auec le seel rompu.

Lan 1326, Gauché de Castillon, comte de Porcien et connestable de France, s'est obligé vers l'Abbé et Convent de St Hubert de tenir lesdits moulins aux mesmes charges pour luy et ses successeurs. L'original est en parchemin, mais le seel est perdu.

Lan 1567, le Prieur et Religieux de St Thiébauld sont chassés du prieuré et assassinés en chemin par les gens du prince qui estoit partisan des rebelles et Huguenos. Depuis lequel temps, le prieuré a esté spolié d'une partie de ses biens et principalement de celuy de trois muids par la violence du prince et de ses officiers qui en ont vsé comme ils ont voulu pendant que led. prieuré estoit abandonné et entiérement désert apres vne si horrible catastrophe. Pendant lequel temps certains esprits brouillars profitans de l'occasion se sont fouré dans le prieuré par la conniuence du prince, et en ont iouy quelque temps, entre autres certains Geoffroy, Amé Bernier, Jules Cesar Bernier, lequel a voulu subroger Jean Jacques Bernier son nepueu; mais qui en a esté debouté et les Religieux restablis dans le prieuré par lvnion et sentence dvnion confirmées par arrest lan 1618 apres un long litige.

Or il faut notter que les moulins ont esté vendus par Philippe de Croy aux autheurs des Vicomtes de Coole et de Monsieur de Lonny lan 1598 ou 1599 sans charger le contrat de ladite redevence, et cela au plus fort du litige pour l'vnion des prieurés pendant que les Bernier neupueux de la maison de Coole jouissoient du prieuré comme prieurs intrus, lesquels par malice ont negligé de sopposer à ladite vendition pour conseruer notre droit, affin de favoriser leur maison principallement voyant qu'asseurement ils seroient obligés d'abandonner le prieuré puisque l'vnion estoit passée à Rome et la sentence de lad. vnion fulminée à Reims.

Cependant nous sommes forclos et hors dudit droit premierement par la violence du prince vsurpateur ; secondement, par la mauuaise foy des Bernier ; troisièmement, par la négligence de nos Religieux qui n'ont pas reclamé estant rentrés dans ledit prieuré.

AUTRES CHARTES CONCERNANT LE PRIEURÉ ET LA CENSE SAINCT THIÉBAULD

Francois premier, Roy de France, prend en sa sauuegarde et protection toutes les personnes et tous les biens dud. prieuré. En datte de 1519.

Declaration par le menu des biens et reuenus du prieuré auec ses charges faite par D. Valerian de la Marche, en datte de 1571.

REMAUCOURT

Le susdit comte Roger a de plus donné audit prieuré de St Thiébauld la moitié du village et terroir de Remaucourt auec tous ses

appendices en terres, prez, bois, eaux, moulins, cens, surcens, seigneurie, ban, justice haute, moyenne et basse, et tous autres droits seigneuriaux auec quantité de familles, donnant l'autre moitié à l'Eglise St Bertau de Chaumont. En datte de 1087. L'original est en parchemin auec un sceau.

Accord fait entre les Religieux de St Hubert et ceux de Chaumont pour la seigneurie de Remaucourt, dans lequel il est dit que ce que les vns acquerront audit Remaucourt sera commun aux autres et partagé également en rendant la moitié des couts et des frais, suivant la volonté dud. comte Roger. Que le prez appartenant à St Thiébauld sera exempt de disme excepté vne petite partie contiguë des terres qui a esté réduite de l'agriculture en nature de prez. Et que le monastère dud. Chaumont payera annuellement au prieuré de St Thiébauld 40 soulx tournois. En datte de 1255... L'original est en parchemin.

IL FAUT NOTTER POUR LA FOLIE OU SAINCT FERIEUL (SAINT-FERJEUX)

Qu'il semble y auoir quelque contrariété entre les titres, dautant que Jean Ier dit (in instrumentis) q'vne certaine Dame nommée Candide a donné à St Thiébauld la quatrième partie de lalleu de St Ferieul, et auant elle vn certain Alemannus fils de Pierre Azopard avoit donné ce qu'il avoit aupres de St Ferieul en seruiteurs et seruantes et en terres. Or celuy cy estoit seigneur, lequel partout nous a donné sa part de la seigneurie qu'il avoit à St Ferieul. De mesme qu'vn autre nommé Héribert qui estoit aussi Seigneur s'ayant fait moine nous a aussi donné ce qu'il auoit auprés de St Ferieul. Et ainsi nous deuerions auoir pour le moins le quart à la seigneurie St Ferieul, supposé que lesdites donations se doivent entendre de ladite Seigneurie de St Ferieul.

Cependant nous n'y auons rien, exceptés quelques 20 den. de cens, cinq poulles et quelques autres droits en grains et deniers qui ont esté négligés et ne se reçoivent plus à présent, excepté le 5 poulles et 7 deniers. Tous lesquels cens et droits ne sont censés seigneuriaux puis que nous n'avons part à la justice.

Et qui plus est, la transaction faite avec Raus d'Herbigny, seigneur dudit St Ferieul, dit en termes exprés qu'il aura la haute et basse justice dans nostre maison de la Follie, ne faisant mention d'aucunne part que nous aurions eu à la seigneurie et justice dudit St Ferieul. D'ou s'ensuit que nous n'auons rien eu dud. St Ferieul admoins qu'on ne veuille dire qu'il a esté aliéné ou vsurpé, ou peutestre que ce que nous y avions a esté enueloppé dans ladite transaction quoy qu'elle n'en fasse mention.

Tout ce que dessus m'inuite de croire que les susdites donations rapportées par Jean Ier, faites à St Thiébauld, se doivent entendre de notre seigneurie de la Follie, de laquelle diverses particuliers nous ont donné leurs parts, de sorte que nous possedons le tout

d'vn quart qui auoit esté partagé, et duquel la haute et basse justice a esté retranché par la transaction. Mais il y a vne autre difficulté non moins espineuse que celle cy pour la maison de la Follie pour connoistre d'ou elle nous vient. Car d'vn costé Ermengarde nous donnant son titre de lan 1203, elle nous a tout ensemble donné toute sa maison de la Follie auec la moitié des biens de son mary. D'ailleurs nous avions vne maison à la Follie auant celle d'Ermengarde, puisque Celestin pape nous confirme la moitié de la Follie l'an 1192.

DISMES DE CONDÉ

Guido, clerc d'Avaux, a donné au monastere de St Hubert et au prieuré de St Thiébauld la part des dismes qui lui appartenoient à Condé, à charge de faire son anniuersaire solennel tous les ans. En datte de 1190. Loriginal est en parchemin.

Accord fait apres quelques procedures entre l'abbé de St Hubert et le prieuré de St Thiébauld en forme de sentence, par laquelle il est dit que lad. seigneurie de Remaucourt auec toutes ses dependances est du domaine du monastére de St Hubert, et qu'il en doit perceuoir les fruits et émolumens et mettre les officiers à l'exclusion dudit prieur. En datte de 1389.

Deux coppies de deux sentences extraictes d'vn registre de l'Abbaye de Chaumont et collationées par Benoistmont, Notaire Royal, lan 1633. La premiere rendue en faveur de l'Abbaye de Chaumont contre les Religieux de St Thiébauld qui pretendoient establir ou exiger quelques droits sur la terre de St Nicaise tenue soubs vn trecens annuel. Lad. sentence est sans datte, renduë par P. Adulphe, doyen de l'Eglise de Reims, et Baudouin, chanoine, commis et subdelegués par Thiébauld, Euesque d'Amiens, et deux autres abbés iuges, délégués par authorité apostolique.

Lautre, renduë par Drogo cellerier de Signy et par Ernoldus Bleseusis pour le ban et justice de la terre de St Nicaise, située aupres de Remaucourt, et encor pour un certain viuier et siége du moulin, par laquelle le ban et la justice de ladite terre de St Nicaise, tenuë à cens par l'Abbaye de Chaumont, luy est adjugée à l'exclusion des Religieux de St Thiébauld. Et quant au viuier et moulin, telle part est adjugée aux moines de St Thiébauld à proportion de la part qu'ils auoient à la terre commune. En datte de 1188.

ACQUISITIONS FAITES A CHATEAU PORCIEN

Dom Jean de Dinant, prieur de St Thiébauld, a achepté deux piéces de vigne au terroir de Chateau situées au dessus des fallizes de la rue des Chiens, vendues par decret de justice et au nom du Comte de Porcien et en datte de 1349. L'original est en parchemin.

Dom Fiseu, administrateur, a rachepté vne partie du jardin du

prieuré qui auoit esté vendue par décret pour les subventions accordées au Roy sur les Ecclesiastiques l'an 1588. Je l'ai retiré des mains de l'adjudicataire l'an 1632.

Dom Floribert a achepté trois maisons contiguës au jardin du prieuré lan 1649. Nota qu'elles auoient esté allienées lan 1569 pour les subventions.

Par la transaction rapportée cy dessus, Mons. le duc Mazarin nous a donné et cedé un muid ou douze jours de terre labourable lieudit le Mont Isleau et enuiron neuf fauchées de prez en deux pièces; lvn desd. prez situé en lieu dit l'Islese, l'autre en lieu dit Dondant, le tout vallant cent ll. par ans.

CHARTE RELATIVE A LA DONATION DE LA FOLIE PRÈS SAINCT FERJEUX AU PRIEURÉ DE SAINCT THIÉBAULD

Inconveniens videretur si femine non haberent premia nuptiarum, si migrantibus ad maritos precium pudicitie negaretur. Idcirco ego Johannes, charissima sponsa Ermengardis, subscriptam tibi donationem propter nuptias ordinavi, dedi tibi eo nomine mansionem meam de la Folie totam et medietatem omnium que teneo in commodis universis, et medietatem omnium que acquiram. Ut igitur donum istud in pace possideas feci illud fideliter hic inscribi et auctoritate ac testimonio reverendi domini nostri Rogeri Laudunensis episcopi confirmari. Actum anno Incarnationis dominice millesimo ducentesimo tercio mense januario.

Ego WILLELMUS Cancellarius scripsi.

ASSASSINAT DU PRIEUR DE SAINCT THIÉBAULD

Le troisieme janvier 1568 pardevant nous Pierre Camart, lieutenant bailly de Novion Porcien, Robert Perau et Denis Grandmont, eschevins, et Jean Franc, greffier de la justice dudit lieu, est comparu Pierre Lallemand secretaire de Monsieur de La Mock, abbé de St Hubert en A., ayant pouuoir et charge dudit sieur abbé, de quoy il a fait apparoir lequel audit nom nous a requis luy vouloir faire et delivrer procés verbaux du meurte et assassin de Dom Ponce de Malmédy et d'Anthoine de la Glizeule, relligieux de l'abb. de St Hubert, fait auprès de Launoy le 11 Xbre 1567, pour à quoy satisfaire avons à la requisition dudit sieur l'Allemand fait comparoistre devant nous les tesmoings qui ensuivent sçavoir Jehan Peray hostelain dudit Nouvion et Gerard Herbault son valet, lesquels ayant fait le serment de dire verité nous ont dit quils avoient connoissance de Ponce de Malmedy naguere prieur du prieuré de St Thiébault, lequel le 10 Xbre estant au logis avec un autre religieux duquel ils ne savent le nom, ils leurs ont ouy dire qu'ils avoient esté chassés hors dudit prieuré de Ch. par ordre et par les gens de M. le Prince de Porcien à cause qu'ils vouloient deffendre leurs droits, et peut être à cause qu'ils faisoient leur possible pour

empescher que les Huguenos ne pervertissent les habitants de Chasteau et que les susdits religieux ayant loué la charrette de Michel Gaultier pour se faire conduire à Prys les Mezières, ils auroient parti environ les 8 h., mais que lesdits chartiers estant retournés à Novion ils leur avoient dit que les gens de Monsieur le Prince de Porcien les avaient tuez ayant reconnu son homme de chambre, encore qu'il estoit déguisé, et ont dit ne sçavoir autre chose si non quils ont veu les religieux tués et qui ont esté enterrez non gueres loin de Launoy. Taxé à chacun 10 sols.

Et ayant fait comparaître Michel Gaultier et fait prester le serment de dire verité, il nous a dit quil avait convenu avec le prieur de St Thiébaut pour le mener à Prix avec un autre religieux, mais qu'ayant sorti de l'hostellerie et mis en chemin avec deux autres chartiers qui alloient à Meziers, ils avoient esté attaquez gueres loin de Launois par 9 cavalliers, lesquelz ayant veu les 2 religieux dans la charrette ils les ont tirez en bas et les ont percés de leurs espées et assommez à coup de pommeau, et ayant enquis s'il ne connaissoit pas les dits cavalliers, ou ne sçavoit pas leurs noms; il nous a dit que estoient des gens de la suite de M. le Prince de Porcien, mais ne sçavoit pas leurs noms, et rien autre n'a dit sinon quil avoit apprins que lesdits cavalliers avoient logé à Vieil St Remy, qu'il y en avoit 5 qui estoient de la suite M. le Prince de Porcien, l'un desquels estoit son homme de chambre, mais un peu deguisé. les quatre autres estoient soldats, et quil avoit aussi appris de deux autres chartiers qui estoient avec luy quand les RR. ont esté assommez. Taxés 10 sols.

Après quoy, à la req. dudit Léon L'Allemand, avons fait comparoitre les deux chartiers l'un nommé Gerard Caillet et l'autre Anthoine Petit, tous deux d. à Novion, et ayant pris d'eux le serment de dire verité, Gerard Caillet nous a dit quil a veu assassiner 2 religieux qui se disoient Religieux de St Hubert et avoient esté chassez du prioré de Chasteau par les gens du Prince de Porcien, qu'il connaissait parfaitement deux de ces cavalliers, un desquels estoit son homme de chambre nommé Remy Burnon, l'autre un palfernier duquel il ne sçavoit pas le nom, et autre chose n'a dit sinon que toute la ville de Lausnois estoit tesmoins de cet accident et n'avoit autre chose à dire. — Taxé 10 solz.

Et ayant fait comparoitre Anthoine Petit demeurant à Novion, aprés le serment de dire verité il nous a dit quil estoit présent lorsque les deux religieux ont esté assommez, quil a veu les soldats les percer de leurs espées et frapper sur les testes avec les pommeaux, qu'il connoissoit 5 cavalliers et le troupe qui estoient de la suitte M. le P. de Porcien, mais ne sçavoit leurs noms, un desquels estoit son homme de chambre, et autre chose n'a dit. — Taxé 10 sols.

Fait à Novion Porcien le jours et an susdicts.

Signé Pierre Camart, lieut., avec paraphe. — Robert Peronet,

eschevins, avec paraffe. — Denis Grandmont eschevins, avec paraffe. — Jean Franc, greffier, avec paraffe.

LETTRE DU PRIEUR DE SAINCT THIÉBAULT

Le 12me d'aoust de cette presente année 1615 a ete une journée deplorable en ceste ville de Chastel en P. Environ à 7 1/2 du matin, par un feu qui prit dans une maison app. à un certain J. Lambert, maison menacée auparavant par le vendeur de ladite maison nommé Dorigny, lequel embrasement fut tel que tout le canton du côté de ladite maison fut bruslé avec leglise parrochiale dudit Chastel avec notre prioré de St Hubert, le feu sautant par lautre coté de la riviere a brulé toute la rue des Cullot? et la porte du pont avec toutes les maisons d'un costé et d'autre la ruelle de l'abreuvoir avec la maison de l'abbé de Chaumont; au dit feu, moy celebrant la sainte messe si me sauvai seulement avec l'aube en partie bruslée là où j'ay perdu tous les ornements sacerdotaux tant calice, chasuble, nappe avec tous les meubles de la maison et tous les grains tant battus que à battre montant à la quantité de 7 muids de froment recueillis l'an passé sur la cense avec 100 septiers ou environ de méteil, toute la provision de bois, 8 cordes à 6 livres la corde, 600 fagots à 5 livres le 100 et 12 poinsons de charbon, dont les ruines ont esté fort grandes. Le pire qui a esté pour moy c'est que jay esté atteint du feu à une jambe avec grande douleur. MERLIN.

RÉVOLTE DES HABITANTS DE REMAUCOURT 1639

Monsieur mon tres cher et Révérend Patron (le prieur de Saint-Hubert).

Jay tressailly de joye à la reception de votre favorable lettre du 8 de ce mois et receu grand contentement de vos bonnes nouvelles que Monsieur le très reverend Prélat se porte bien, vous monsieur et toute sa maison, et aussy que vous avez heureusement presenté les chiens et oyseaux au roy dedans Mezieres qui les a receus avec tant d'affection et d'applaudissement. Chascun se porte bien. Nous avons esté longuement travaillés des armées qui ont bien gasté des grains es lieux de sejours, les terroirs d'Assy, Nampteuil, Thaizy, Avansson sont totalement couppés et ruynés, celui de ceste ville environ moitié, le censier du prieuré dicy perd bien le tiers de ses grains empouillés, St Fergeul et Remaucourt en sont exempts ny ayant point eu de logement des gens de guerre.

Le prieuré d'Evernicourt n'a pas souffert grand mal, mais la conduite y est très mauvaise, à quoy convient remedier le plustot qu'on pourra le dommage augmentant journellement. Je vous envoie coppie du dernier arrest obtenu le 26 juillet contre les rebelles de Remaucourt à la poursuite du prieur de Chaumont, auquel j'avais fourny argent, pour lequel arrest mettre à exécution j'envoyai hier 8 sergents royaux avec 12 bons soldats de notre gar-

nison de Chasteau commandés par un sergent sage et vaillant, mais de tout cela rien n'a reussy parce que lesdits rebelles en corps de communauté estant les plus forts et avec des rages et reniements ont empesché l'execution dudit arrest, tuerent d'un coup d'harquebuse travers le corps notre premier caporal, brave homme que je regrette beaucoup, ung aultre soldat blessé d'un coup d'harquebuse au travers des reins, un aultre soldat au dessus de l'œil et les sergents et records grandement excedés de coups de perches, fleaux, battons, cailloux, en sorte qu'ils auroient esté contraints eulx retirer en se deffendant avec leurs armes, sans lesquelles ils seroient tous morts.

Les archers de robe courte de Rethel m'avoient promis de venir et puis envoierent sexcuser. Jay fait dresser des procès verbaulx et demain matin je les renvois à la Cour où mon lieutenant est qui fera son possible.

Enfin je croy quil y en pourra bien avoir quelques uns de pendus et ne fault pas perdre courage jusqu'à ce qu'on emporte la victoire par la force ou obeissance, pouvant asseurer M. le Prélat de ne me lasser jamais de luy rendre service et à sa maison, et sy tous nos travaux ne succedent ce n'est pas faulte de bonne volonté. Je ne suys pressé en cheval, ma hacquenée me porte fort bien et doulcement comme je vous ay ci devant mandé. Faites moy la faveur de me continuer en votre favorable souvenir et croire que je suis véritablement,

Monsieur,

Votre très humble et asseuré serviteur,

CHEVRIERE [1].

M. le révérend Prieur de St Hubert à St Hubert,

Il s'agissait de terrages, et dejà par arrest du Parlement de 1636, 12 juin, ils avoient été condamnés. — Les terrages, consistant en 9 muyds de bled et mortillon, avoient esté affermés à Jehan Mydreau et Jehan Moret dem. à Remaucourt, qui n'avoient pu les percevoir.

1. Henri Bouron, seigneur de Chevrière, bailly de la principauté de Portien.

UN DUEL A SEDAN

EN 1629

ENTRE PHILIPPE DE MERODE, COMTE DE MIDDELBOURG ET LE BATARD DE CROY

Pendant une fête donnée à Bruxelles, chez le duc de Bournonville [1], un dimanche de février 1629, François de Croy, fils naturel du duc d'Aerschot et de la duchesse de Brunswick, heurta si violemment le jeune comte de Middelbourg que tous deux furent lancés à terre. Le comte, irrité de ce que le maladroit, au lieu de lui faire des excuses, le regardait sans mot dire, le souffleta. L'autre sortit immédiatement et demanda, plus tard, satisfaction de cet affront.

Francois de Croy, né à Mons en 1583, était capitaine de cavalerie et remplissait les fonctions de commissaire général aux Pays-Bas. Il avait épousé la veuve du baron d'Eltz, Dorothée de Raville, dame de Volmerange en Lorraine, fille d'un maréchal héréditaire de Luxembourg [2].

1. Alexandre de Bournonville, né en 1585, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne et gouverneur de Lille, Douai et Orchies, fut créé duc et pair de France en 1600, par Henri IV, puis chevalier de la Toison d'or par Philippe IV. Il est mort en 1656. (Voir la Biographie nationale publiée par l'Académie royale de Belgique.)

2. Charles, Ier duc de Croy et 4e duc d'Aerschot, gouverneur du Hainaut, etc., s'était marié deux fois, mais n'eut pas de descendance légitime. A sa mort, en 1612, son opulente succession passa à sa sœur, la princesse d'Aremberg. Dans son testament, daté du 1er juillet 1610, il s'exprime ainsi à l'égard de son fils naturel : « ..... Nous certifions aussy que à François bastart Croy, nostre fils naturel et lequel nous avons eu de dame « Marie de Boussu, duchesse douairière de Brunswick et Luxembourg, doit « de droict appartenir par partage tous les biens provenans de sadite mère « et des portions et partages, droicts et actions qu'icelle pouvoit prétendre « de ses parents, tant directs que collatéraux, et aussy toutes prétentions « que la susdite feue dame pouvoit avoir tant contre les ducqs de Brunswick et Luxembourg ses beaux frères, le roy d'Espaigne, le duc du Maine, « les parents de sa feue mère, que toutes autres personnes.

« Et comme il est équitable que de nostre costé il ayt aussy quelque honneste moyen de pouvoir vivre et s'entretenir, nous déclarons par ce pré-

Son adversaire, Philippe II, baron de Mérode-Houffalize, n'avait guère plus de dix-neuf ans. Il appartenait à cette illustre maison de Mérode qui se partageait les plus riches seigneuries des Pays-Bas. Philippe, pour sa part, avait recueilli, dans la succession de ses parents, indépendamment de plusieurs charges héréditaires, le comté de Middelbourg, les vicomtés d'Ypres et de Ledringhem, les baronnies de Croisilles et de Chaumont, les terres de Frentz, Chatelineau, Watem, Lambuisart, Lincelles, Lanoy, etc[1]. Quatre mois avant la querelle il avait épousé, à Bruxelles, la sœur du gouverneur de cette ville, Jacqueline fille du comte Charles de Lalaing, Hoogstraeten et Rennebourg, chevalier de la Toison et gouverneur d'Artois. Le mariage s'était fait avec le consentement de l'infante Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, qui, voulant témoigner son estime à la fiancée, lui donna à cette occasion une somme considérable. C'est sur ce jeune couple que reposait tout l'espoir de la branche des Mérode-Houffalize-Frentz, dont Philippe II était le dernier représentant mâle.

Les efforts qu'on fit pour empêcher le duel furent impuissants ; les deux seigneurs réussirent à se rejoindre en France, au petit village de Torcy, près de Sedan[2]. Le comte de Mid-

« sent testament que comme nous avons acquis de M. le Marquis de Havré, « nostre oncle, une rente de 1440 florins par an hypothéquée sur nostre « baronnie de Bévere, laquelle rente nous avons transportée et nous en « sommes déshérité à la Cour féodale du Comté de Flandre au profit dudit « François bastart de Croy, nous voulons et ordonnons que ladite rente luy « demeure à jamais, pour luy, ses enfants et enfants provenans d'iceulx en « ligne directe ; et à faute de ce qu'icelle rente soit esteinte et revienne au « profit de celuy ou celle à qui viendra à appartenir nostre terre de Bévere; « ordonnant très-expressement à un chacun en général qu'en particulier qui « sont dénommez par ce présent testament d'en laisser paisiblement de la « susdite rente jouir le susdit François, bastart de Croy, nostre fils naturel « et ses descendants comme dit est. »

1. Il était né le 4 octobre 1609. Son père, Philippe I, créé comte de Middelbourg, le 18 avril 1617, par l'archiduc Albert d'Autriche, était chevalier du Saint Sépulchre, grand veneur et grand forestier de Flandre, premier gentilhomme de la cour de l'archiduc Albert, gouverneur de Tournai et grand bailli de Bruges. En 1624, il se démit de toutes ses charges, fit son testament, entreprit un pèlerinage en Terre sainte; puis, à son retour, reprit du service, fut grièvement blessé et fait prisonnier au siège de Dunkerque, et mourut le 8 octobre 1625. Il avait épousé Jeanne de Montmorency-Croisilles, héritière des charges de grand veneur et forestier de Flandre, qui mourut à Bruxelles le 7 novembre 1621.

2. Torcy, réuni, depuis 1846, à la ville de Sedan appartenait alors au roi de France. C'est dans la prairie qui sépare encore aujourd'hui la ville du faubourg que le duel a eu lieu.

delbourg y arriva le 13 mars et descendit avec sa suite dans l'hôtellerie d'Abraham Brandon. Il était accompagné du bailli de sa ville de Chatelineau ; d'un jeune gentilhomme de la suite du marquis de Westerloo, cousin du comte [1], qui devait reporter à son maître le résultat du combat ; et de sept ou huit pages et laquais. Quant à M. de Croy, depuis le 6 mars, il attendait à Renwez, à quelques lieues de là, des nouvelles de son adversaire.

Les détails de la rencontre sont exposés tout au long dans un dossier inédit qui contient les dépositions que les témoins firent, après le duel, au bailli de Sedan « afin de retirer de lui attestation et certificat en bonne et deüe forme de ce qui s'estoit passé, pour leur descharge et le contentement des parents et amis des deux seigneurs ». Dans l'extrait que nous donnous de ces dépositions, nous avons dû apporter au texte quelques modifications, fort légères d'ailleurs, pour éviter des longueurs et des répétitions.

« Ce jourd'huy, mercredy 21e de mars 1629, par devant « nous, Pierre de Guillon, écuyer, sieur de Laage [2], bailly

1. Florent I de Mérode et de Petersheim, marquis de Westerloo, né au château de Ham, près Charleroi, le 20 décembre 1598, était le quatrième fils de Philippe I de Mérode et de Petersheim, comte d'Oelen et autres terres et d'Anne de Mérode-Houffalize, chanoinesse à Mons.

2. Pierre de Guillon, seigneur de Laage (en Poitou) et de Réal (près Pontoise), naquit, en 1550, à Poitiers, d'une famille distinguée ; son père était seigneur de Lésigné. Nommé d'abord maître des requêtes du royaume de Navarre, de Laage reçut gratuitement, en 1573, de Henri de Bourbon, (plus tard Henri IV), une charge de conseiller à la Cour souveraine de St-Jean-d'Angely. Deux ans après, cette Cour ayant été révoquée, la princesse de Condé l'appela auprès d'elle et en fit son premier conseiller et l'intendant de sa maison. Il y resta vingt ans, avec un traitement annuel de 500 livres qui fut porté à la fin à 600 livres. En 1595, la princesse ayant fait abandonner la religion réformée à son jeune fils, alors héritier présomptif de Henri IV, et, quelques mois après, elle-même ayant abjuré le calvinisme, de Laage, zélé protestant, quitta son service. En partant, il reçut néanmoins de ses maîtres un don de mille écus comme témoignage de leur estime. Le duc de Bouillon lui offrit aussitôt la charge de bailli de ses souverainetés de Sedan et Raucourt qu'occupait depuis longtemps Pierre Baudouyn, licencié ès lois, sieur de Montarcis. De Laage resta à la tête du bailliage sedanais pendant près de quarante années, avec une pension annuelle de 800 livres. En 1635, son grand âge et la maladie le forcèrent à abandonner ses fonctions à son fils ; il mourut le 19 avril 1639.

Il avait épousé, en 1590, à Saint-Jean-d'Angély, Marie Prévost « de bonne et honorable maison », dit-il lui-même dans une note autographe jointe à son testament, qui nous a fourni quelques uns de ces détails biogra-

« des Souverainetés de Sedan et Raucourt, est comparu Phi-
« lippe de Croy, seigneur de Wederdick [1], écuyer de M. le
« prince de Chimay et cousin du seigneur François de Croy,
« lequel nous a dit qu'il y a quinze jours, son dit cousin et
« lui arrivèrent à Renwez ; et que jeudi dernier, le comte de
« Middelbourg leur envoya un de ses serviteurs nommé Del
« Mot, pour les avertir qu'il se trouvait en lieu d'asseurance
« et que bientôt ils auroient de ses nouvelles ; à quoi son cou-
« sin répondit qu'il en estoit bien aise et que lui aussi se tien-
« droit sur ses gardes pour n'être pas arrêté. Et le jour d'avant
« hier, vers onze heures du matin, Del Mot étant revenu les
« informer que le comte se trouvoit au village de Torcy et
« qu'il offroit de faire le combat le lendemain ou le surlende-
« demain, M. de Croy répondit qu'il valoit mieux que ce fust
« le lendemain pour éviter tous empêchements qui leur en
« pourroient survenir.

« En conséquence, il s'advança le même jour jusqu'à Don,
« distant d'environ deux lieues de Torcy ; et quant au remons-
« trant, il se rendit auprès du comte pour lui annoncer l'ap-
« proche de son cousin et arrêter les armes et l'heure du com-
« bat. M. de Middelbourg lui apprit qu'il avoit fait apporter
« deux épées et deux poignards dont son adversaire pourroit
« faire choix ; puis on convint de l'heure de cinq à six heures
« du matin pour prévenir l'ouverture des portes de la ville et
« il fut question d'un pré situé contre le jardin d'Abraham

phiques. De leur union naquit Jeanne de Guillon, mariée d'abord au célèbre théologien Daniel Tilénus, puis à Henri, marquis de Clermont et de Gallerande.

De Laage épousa en secondes noces, à Paris, en 1597, Marguerite, fille de M. de La Saussaye, seigneur de Boisemont et de Réal. Ils eurent quatre enfants :

1° Daniel, seigneur de Réal, né à Sedan vers 1600, succéda à son père en 1635 et mourut le 31 décembre 1654. Après une vacance de trois années, le bailliage fut confié au vicomte Claude de Morel, chevalier, conseiller d'Etat et intendant de justice, police et finances dans le Luxembourg.

2° Charles, écuyer, seigneur des Touches, conseiller et ingénieur ordinaire du roi, commissaire extraordinaire des guerres au pays messin.

3° N....., décédé en Hollande, cornette de la compagnie de cavalerie du vicomte de Marchau.

4° Florance, mariée à Robert de Lalouette, écuyer, seigneur de Saulcy, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, demeurant à Saint-Germain.

1. Le nom de cette seigneurie doit être mal orthographié. Il est à peu près illisible sur le texte original.

« Brandon, derrière l'hostellerie, assez proche de ladite ville ;
« sur quoi le déposant retourna à Don.

« Et hier, 20e de mars, à la pointe du jour, il amena son
« cousin au dit Torcy ; puis le laissant se débotter et se
« mettre en état de recevoir des nouvelles de M. de Middel-
« bourg, il vint prier ce dernier d'envoyer les armes à M. de
« Croy, ce que le comte commanda à l'un des siens, bailly de
« de Chatelineau. Toutefois, avant de conduire le dit bailly,
« le remonstrant voulut voir le lieu du combat et s'y rendit
« avec le sieur Cornélis Dama, jeune gentilhomme de la
« suite du seigneur marquis de Westerloo, parent de M. de
« Middelbourg. Ayant trouvé le terrain assez ferme, il revint
« dire au comte que s'il eust amené quelqu'autre avec luy, ce
« luy eust été chose fort agréable d'être de la partie ; à quoi
« le comte répondit qu'il n'en n'avoit pas pris dans la crainte
« de désobliger ses amis par son choix. Le remonstrant lui
« repartit que l'affaire ne seroit pas retardée pour cela et il
« emmena le bailly. Son cousin les attendoit devant son logis ;
« il prit une épée et un poignard et renvoya les autres avec
« remercîment, ajoutant qu'il se rendoit de suite à l'endroit
« convenu ; et, de fait, ils partirent à cheval avec un laquais
« sans arme et un cavalier qui leur avoit servi de guide.

« En approchant de la maison de Brandon ils aperçurent le
« comte à cheval. Près de lui se tenoient huit ou neuf cava-
« liers armés de mousquetons et de pistolets et quelques
« valets à pied avec des carabines. Néanmoins le seigneur de
« Croy n'hésita pas à s'advancer dans le pré que lui indiqua le
« remonstrant. Il enleva lestement son pourpoint, rompit le
« bouton de sa camisole et déchira sa chemise en deux sur le
« devant ; il avait jeté son manteau dès la sortie du village.
« M. de Middelbourg s'advança à son tour, sans manteau ni
« pourpoint, mais n'avoit pas sa camisole ouverte. A vingt pas
« du pré, il abandonna à un laquais son cheval dont la selle
« étoit garnie de deux pistolets, bien qu'on l'eust prévenu que
« son adversaire n'en auroit point. Sur l'ordre de M. de
« Croy, les laquais des deux seigneurs, après s'estre fouillés
« soigneusement, visitèrent réciproquement l'adversaire de
« leur maître. Pendant ce temps, le remonstrant se joignit aux
« cavaliers du comte, à deux cents pas environ, par delà un
« ruisseau et mare. A peine y estoit-il que les deux seigneurs
« s'attaquèrent furieusement avec l'épée et le poignard.

« Le combat dura près d'un quart d'heure. Au troisième ou
« quatrième coup, M. de Croy fut touché ; mais reprenant

« bientot courage, il fit reculer son adversaire et, le pressant « de pas en pas, le blessa à plusieurs reprises. On l'entendoit « parler, mais sans distinguer les paroles à cause de l'éloigne- « ment. Depuis, le laquais qui tenoit son cheval a raconté « qu'il disoit à son ennemi : « Tu fuis, comte ! Rends-toi, « comte ! Tu es un homme mort ; demande la vie ! » — « En « as-tu assez ? » répliqua l'autre ; — M. de Croy répondit que « non en l'attaquant de plus belle. A un moment, M. de Mid- « delbourg fit un faux pas et glissa sur le genou gauche ; heu- « reusement qu'il se soutint avec la main et se releva promp- « tement. Ce que voyant deux de ses cavaliers s'estoient ébran- « lés pour y aller et s'advancèrent même jusqu'au ruisseau ; « mais le remonstrant les arrêta en les menaçant de ses pis- « tolets. — Les deux combattants s'étant attaqués de nou- « veau, se portèrent encore quelques coups de contretemps et « tout-à-coup on vit le seigneur comte tomber sur le dos. « Alors ils accoururent chacun de leur côté et le déposant fit « remonter lestement son cousin à cheval et se rendirent « ensemblement en cette ville.

« Ne peut pas dire d'où proviennent les blessures que M. de « Middelbourg porte aux reins outre les trois qu'il a au corps « par devant et une autre au bras ; mais il estime que celles « des reins ont été produites par les incartades qu'il faisoit « parce que son ennemi le pressoit et tiroit incessamment en « estocade sur lui. « Ph. de Croy. »

Le récit des gens du comte ne s'écarte pas sensiblement de celui-ci. Son page Jean de Bodeghem, âgé de dix-neuf ans, ses valets de chambre Louis et Philippe Desmartins et le sieur Del Mot, du pays de Namur, racontent qu'en arrivant sur le pré il leur avait fait défense expresse, à peine de la vie, de s'approcher du combat. Les détails qu'ils donnent sur la lutte sont conformes à ceux qu'on vient de lire. Ils accusent, toutefois, François de Croy d'avoir frappé son adversaire à terre.

« ..... Les deux combattants, disent-ils, s'étant encore « porté quelques coups de contre-temps, leur maître tomba « tout plat en arrière. Alors ils ont aperçu que le seigneur de « Croy lui donna un dernier coup dans le corps, ne peuvent « dire en quel endroit. Il est remonté aussitost à cheval et s'en « est venu en cette ville avec ses gens. Quant à eux sont allés « relever leur maître qui s'est efforcé de se remettre en selle, « ce qu'il n'a pu faire. Ce que voyant, ils lui mirent dans la « main son épée et son poignard et l'ayant placé devant l'un

« d'eux sur un cheval l'ont apporté en cette ville chez Samuel « Poilblanc, maître chirurgien, où il a rendu l'âme environ une « heure après [1]. Depuis le moment oú ils se sont approchés de « lui dans le pré jusqu'à ce qu'il rende l'âme, l'ont toujours « entendu demander pardon à Dieu et montrer une grande « repentance, et quand la parole lui a manqué, l'a témoignée « par signes autant qu'il a pu.

« Louys Desmartins, Philippe Desmartins, Charles Del Mot, Jean de Bodeghem. »

Pour confirmer leurs déclarations, ils firent citer comme témoins quelques bourgeois et des sentinelles qui, des remparts de Sedan, avaient vu le duel dans la plaine. Ecoutons, pour finir, la déposition de l'un d'eux qui nous apprend quelques nouveaux détails :

« Jehan Malcuit, soldat de la compagnie de Monseigneur [2], « âgé de quarante-quatre ans, a dit, après serment, qu'il est

1. La famille Poilblanc a fourni des chirurgiens et des médecins à la ville de Sedan pendant plus d'un siècle. Vers 1570, Jean Poilblanc, chassé de Melun par les guerres de religion, était venu chercher un refuge dans les terres du duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt et l'un des chefs du parti calviniste. Il devint le chirurgien attitré du prince, Samuel l'un de ses fils, né en 1575, exerça la même profession pendant plus de quarante ans et mourut en 1651. Il eut pour successeur son fils Abraham. Un frère de Samuel, Jean Poilblanc, né en 1581, exerça la médecine pendant fort longtemps et mourut en 1659. Le fils de ce dernier, nommé aussi Jean, se qualifiait, en 1670, conseiller et médecin ordinaire du roi.

2. F. M. de La Tour, duc de Bouillon et souverain de Sedan. Voici quelques détails inédits sur sa compagnie et sur les officiers qui la commandaient alors. Cette troupe comprenait quatre-vingts hommes, l'élite de la garnison sedanaise. Chaque soldat touchait 11 livres tournois par mois et les soldats appointés 15 livres. Les trois caporaux en recevaient chacun 18 et les deux sergents vingt-quatre. Enfin le traitement de l'enseigne de la compagnie, Antoine de Chavagnac, s'élevait à 60 livres et celui du lieutenant de Briquemault à 106 livres.

Antoine de Chavagnac, chevalier, seigneur de Chavagnac et de Boussières était né en 1594. Attaché de bonne heure à la maison du duc de Bouillon, il fut longtemps écuyer de ce prince. Il devint, vers 1636, capitaine au régiment de Turenne et épousa à Sedan, le 7 février 1635, Philippe de Comte, veuve du seigneur de Barisi.

Le commandant de la compagnie, Jacques de Briquemault, chevalier et baron de Saint-Loup-en-Champagne, né en 1587, appartenait à une très ancienne famille dont plusieurs membres se distinguèrent dans les rangs des calvinistes. Il devint plus tard lieutenant-colonel du régiment de Turenne, et, en 1640, succéda dans les fonctions de gouverneur des souverainetés de Sedan et Raucourt à son beau-père, Antoine de La Marche, dit de Comte.

« logé aux maisons des soldats à la corne de Floing [1], et que « estant de bon matin, entre cinq et six heures, en son jardin, « avant que la porte de la ville fust ouverte, il a ouï quelque « bruit vers Torcy. Tournant les yeux de ce côté, il aperçut « un cavalier éloigné d'environ vingt pas de son cheval que « tenoit quelque page ou laquais. Aussitôt arriva un second « cavalier qui mit pied à terre à vingt pas du premier et laissa « de même sa monture à son laquais. Il s'est approché de « l'autre et ont tous deux mis l'épée à la main. N'a pu distin- « guer s'ils avoient un poignard, mais sçait bien qu'ils se sont « allongé dix ou douze estocades pour le moins. Alors le pre- « mier arrivé tomba par terre en criant ; son ennemi lui a « encore porté un coup et après est remonté à cheval et s'en « est venu droit à Sedan. Quant à l'autre, huit ou dix de ses « compagnons sont accourus et l'ont relevé ; il a fait environ « dix ou onze pas vers son cheval, mais estant arrivé auprès « tomba de nouveau à la renverse. Ce que voyant ses dits « compagnons l'ont pris et mis devant l'un d'eux sur un che- « val et se sont dirigés vers la ville. Le déposant estant des- « cendu vers la porte les a remontés à la barre et les a aidés à « amener ledit corps qui n'avoit plus de vie encore qu'il pro- » nonçât quelques paroles et qu'il y eût quelque respiration. « On l'a transporté chez Me Poilblanc où il a aussitost rendu « le dernier soupir. Estoit le dit blessé sans pourpoint avec « une chemisette de satin blanc et un haut-de-chausses d'es-

seigneur et baron de Leschelle et de La Roche, qui avait occupé ce poste pendant quarante-trois ans. Briquemault ne jouit pas longtemps de cette charge. En 1642, le duc de Bouillon, compromis dans la conspiration de Cinq-Mars, ayant dû, pour sauver sa tête, abandonner au roi ses souverainetés, Briquemault céda la place au gouverneur envoyé par Louis XIII (29 sept.) et mourut, dit-on, de chagrin quelques jours après. — De son mariage avec Elisabeth de Comte, qu'il avait épousée le 8 novembre 1618, à Sedan, il eut plusieurs fils nés dans cette ville. L'un d'eux, Henri, devint, après la révocation de l'édit de Nantes, gouverneur de Lippstadt et lieutenant général de la cavalerie de l'Electeur de Brandebourg. L'abbé Bouillot a donné sa biographie. Un autre de ses fils, Marius, né le 12 avril 1634, devint officier au régiment de Royal-étranger. L'un de ses petits-fils, Charles-Auguste de Briquemault, fut brigadier des armées du roi ; un autre de ses descendants, Charles, épousa Marguerite d'Autriche.

1. On a commencé en 1617 les travaux de cet ouvrage que couronne aujourd'hui l'hôpital militaire. Deux ans plus tard, le duc de Bouillon, dans le but d'apporter un soulagement aux habitants, fit bâtir sur la corne de Floing, aux frais de la ville, dix-huit maisons de soldats, tenant lieu de casernes. Chaque maison contenait deux lits. (Chrn. inédite du P. Norbert, année 1619.)

« carlate ; a vu aussi chez Me Poilblanc, en la même cham-
« bre, l'autre des combattants couché dans un lit.

« † Marque du dit Malcuit. »

Philippe II de Mérode-Houffalize mourait sans laisser d'enfants. Ses charges héréditaires passèrent à ses cousins ; celles de Grand Veneur et de Grand Forestier de Flandre échurent au marquis de Mérode-Trélon. Ses importantes possessions territoriales se divisèrent entre les survivantes de ses huit sœurs « qui par cela même, dit Richardson, devinrent les plus riches héritières du pays. »[1] L'aînée, Marguerite Isabelle, épouse du prince Philippe Lamoral d'Ysenghien, fut investie, pour sa part, des terres de Middelbourg, Ypres, Chatelineau, Charleroi, Gilly, Lambuisart, Glajeon, Lannoi, Waëtem, etc. Se prévalant de son droit d'aînesse, elle voulait encore prendre possession de la seigneurie de Frentz ; mais elle se heurta aux prétentions de son cousin germain Anna-François, baron de Mérode-Oignies, lequel objecta que, devenu chef de la branche de Mérode-Houffalize par le décès de Philippe II, Frentz, en sa qualité de fief, lui revenait de plein droit. Un long procès s'engagea immédiatement. En attendant l'issue du litige, le comte palatin de Neubourg, sans s'arrêter aux protestations de François de Mérode, mit, dès le 29 mars, la seigneurie en séquestre sous l'administration du bailli. Le bon droit du baron fut à la fin reconnu ; mais à sa mort de nouvelles difficultés surgirent. Ce nouveau procès, encore plus compliqué que le premier, plus passionné surtout, ne se termina qu'en 1700 : Frentz fut définitivement adjugé, au mépris des droits du marquis de Trélon, à Gothard de Mérode-Margraten, cadet d'une ligne cadette.

La jeune veuve du comte de Middelbourg épousa en secondes noces, à Tournay, le 2 janvier 1631, Gillon Othon, marquis de Frazegnies-Silly et prince de Rognons, pair du Hainaut, sénéchal héréditaire de Liège et gouverneur d'Artois.

J. Villette.

1. Geschiste der Familie Mérode.

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

B

BAALONS

Sainte-Balsamie. L. 2, Baalon. 1247-XVIIIe s.

Chap. métrop. Baslon, 1 liasse, dîmes. Depuis 1215.

BACONNES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baconnes.

Sainte-Balsamie. L. 3, Baconnes et Boulmont (Baulmont?) dîmes.

Saint-Basle. L. 36, petite mairie. 1285-1664.

Saint-Denis. Baconnes. 1704.

BAILLY-AUX-FORGES (Haute-Marne)

Evêché. L. 42, dîme de Bailly-aux-Forges, prévôté de Vassy.

BAIRON

Saint-Remy. L. 48, seigneurie, cens, dîmes. 1106-1781.

BAISSON

Igny. F° 36, Baisson, Beurie. 1201-1220.

BANNAY (Marne)

Le Reclus. L. 2, baux. 1670-1790.

BANNES (Marne)

La Charmoie. L. 26, Bannes. 1200-1765.

* Voir page 446, tome XX, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

BARBONNE-FAYEL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Nicolas. P. 285, biens à Barbonne.

BARBY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 49, dîmes. 1692-1767.

BAR-LE-DUC (Meuse)

Saint-Denis. F° 95, Bar-le-Duc. 1543-1713.

Trois-Fontaines. L. 11, vignes. 1397-1399.

LES BARRES

Saint-Nicaise. L. 1, n° 7, les Barres.

BASLIEUX-LÈS-FISMES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baslieux-lès-Fismes.

Paroisses. Eglise de Baslieux-les-Fismes, 1 liasse. 1655-1785.

Saint-Denis. F° 93, Bailleux, curé. 1100-1692.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 1, Bailleux. Depuis 1329.

BASLIEUX-SOUS-CHATILLON (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baslieux-sous-Châtillon.

Paroisses. Cure, 2 liasses.

Longueau. L. 13, Bailleux et Melleroy. XIIe s.-1759. — L. 14, domaine. 1222-XVIe s. — L. 15, domaine. 1600-1784. — L. 16, Melleroy, domaine. 1275-1607. — L. 17, Luacy, domaine. 1561-1636. — L. 18, Bailleux, Melleroy et Luacy, baux. 1632-1766. — L. 19, Bailleux et Melleroy, cens et surcens. 1515-1773. — L. 40. Bailleux. Voir Longueau.

BASSU (Marne)

De Torcy. Bassu, 1 liasse.

Saint-Pierre, P. 14, Bassu. — P. 140, Bassu. 1520-1658. — P. 227, Soulanges, Bassu, Neuvillez, etc. 1200-1436.

Saint-Memmie. L. 1, Bassu. 1184-1625.

N.-D. de Vitry. L. 50, ferme. 1536-1722.

BASSUET (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église.

Vitry. Mairie royale, registre. 1752-1790.

De Torcy. Bassuet, 1 liasse.

Saint-Memmie. Cartulaire de Saint-Memmie, ch. 7, pièces relatives à Bassuet.

BAUDEMENT (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

[*N. B.* — Il y a des pièces concernant Baudement dans le fonds de la commanderie de Coulours.]

BAUDONVILLERS (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 16, seigneurie et justice, titres primordiaux et généraux. 1170-1761. — L. 16 *bis*, bois, étangs, gruerie. 1229-1715. — L. 16, cure et dîmes. 1652-1706. — L. 18, terres, prés, gagnage. 1554-1788. — L. 19, cens seigneuriaux. 1625-1730. — L. 20, suite des cens seigneuriaux.

BAYE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Baye.

Evêché. Baronie de Baye, fief de l'évêché, 2 liasses non cotées.

Andecy. L. 3, héritages, rente. 1285-1731. — F° 4, Tourbillon. 1410-1683.

Le Reclus. L. 3, Baye. XVI° s.

[*N. B.* — L'abbaye d'Andecy était située au territoire de Baye.]

BAYONVILLE (Ardennes)

Saint-Denis. F° 94, cure. Depuis 1106.

BAZANCOURT (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bazancourt.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. Depuis 1678.

Archevêché. Terrier de Bazancourt.

Chap. métrop. Bazancourt, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 50, seigneurie, moulins, terres, dîmes. 1053-1772. — L. 54, Saulx-Saint-Remy, Beffort (dépendance de Bazancourt), etc.

BAZANCOURT-SUR-BAR

Saint-Denis. Titres de propriété de domaines sur ce terroir. — F° 95, cure. 1214-1664.

BAZINCOURT (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 15, Bazincourt. 1213-1218.

BAZOCHES (Aisne)

Igny. F° 35, Bazoche. 1202-1467. (Ces titres paraissent n'exister plus au chartrier.)

BEAUMONT-SUR-VESLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1675-An II.

Saint-Basle. L. 9, seigneurie, justice. 1205-1765. — L. 10, Beaumont, et Petites-Loges, dîmes et cure. 1190-1757. — L. 37, vignes. 1652-1658.

BEAUVAIS

Haute-Fontaine. L. 50, rente sur le tonnage de Beauvais, donnée par Thomas de Flandre. 1241.

BEFFU (Ardennes)

Saint-Denis. F° 101, Befeu, succursale de Grandpré. 1645-1646.

BEINE (Marne)

Saint-Remy. L. 51, seigneurie, justice, cens, surcens. 1173-1767. — L. 52, petites censes de la manse conventuelle. 1556-1641. — L. 53, Beine, Mouchery et Nauroy, dîme, cure, église. 1053-1753. — L. 310, Beine, Mouchery et Nauroy, seigneurie, domaines, cens et rentes. 1646-1772.

BELLEVILLE

Minimes. Liasse N° 1-5, Belville. 1615-1642.

BELVAL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Justices de Reims. Justice de Belval.

Belval, prieuré. L. I, dossier 1, La Charmoise, dépendance de Belval. Voir La Neuville-aux-Larris. — L. II, dossier 2, acquisitions ; dossier 3, moulin de la Charmoise ; dossier 4, baux généraux ; dossier 5, pré Ramé ; dossier 6, champ Grandjean ; dossier 7, Belval et Cuchery, moulins, domaine ; dossier 8, déclarations de biens, XVIIIe s.; dossiers 9 et 10, renseignements ; dossier 11, amortissements, gruerie, 1522-1713; dossier 12, acquisitions, 1562-1735. — L. III, dossier 17, moulin de la Charmoise. 1529-1704.

BELVAL (Ardennes)

Saint-Denis. F° 104, abbaye de Belval. 1160-1548.

Avenay. F° 196, Belval-en-Diolet, accord pour une rente de 40 livres de froment. 1174-1601.

BELVAL-EN-ARGONNE (Marne)

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Monthiers. L. 7, Belval. 1244-1625.

BELZIS

Chap. métrop. Belzis, 3 liasses. Pour le détail, voir Varin.

BERGÈRES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bergères.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. — Chapelle Saint-Nicolas, 1 liasse.

Chap. métrop. Bergères-lès-Vertus, dîmes, foi et hommage, 1 liasse.

La Charmoie. L. 10-15, Bergères. Voir Vertus.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 5, Bergères. 1585-1622. — L. 22, Bergères.

BERGNICOURT (Ardennes)

Université. L. 31, Bergnicourt. Voir Saint-Remy-le-Petit.

Saint-Denis. F° 114, cure. 1100-1106.

Chap. métrop. Bernicourt, dîmes, cure, église, 1 liasse.

BERMÉRICOURT (Marne)

Justices de Reims. Justice de Berméricourt.

Chap. métrop. Berméricourt, dîme, cure, église, 1 liasse.

Saint-Thierry. L. 22, dîmes. 1199-1751. — L. 62, Berméricourt et Loivre. 1650-1780.

BERRU (Marne)

Justices de Reims. Justice de Berru.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1594-1786.

Chap. métrop. Berru, 14 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 3, Berru. 1439-1770.

BERTONCOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 56, cense et dîmes. 1668-1768. — L. 235, dîmes et surcens. 1502-1529.

BERZIEUX (Marne)

De Torcy. Berzieux, Malny-en-Dormois, 1 liasse.

Toussaints. L. 19. Voir Vienne-la-Ville.

BÉTHENIVILLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1675-1793.

Archevêché. Liasses 74-83, châtellenie de Bétheniville avec ses dépendances, Alincourt, Hauvinet, Manre et Vieux, Pont-Faverger, Saint-Clément, Saint-Hilaire-le-Petit ; seigneurie, domaines, bourgeoisies, moulins, bois, plaids généraux, cueillerets, comptes, etc.; le titre le plus ancien est de 1253. — L. 127 *bis*-137, fiefs mouvants de la châtellenie de Bétheniville, à savoir : Courcelancy, Ardenay, Aure, Dontrien, Saint-Martin-l'Heureux, Saint-Pierre à Arnes, Marvaux, Perthes-les-Hurlus, Richebourg, Saint-Masme, Heutrégiville, Tahure, Warigny, Manre et Vieux. Pour le détail, voir Varin. — Terrier de Bétheniville.

Chap. métrop. Bétheniville, dîme, cure, église, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 119, Bétheniville. 1395.

BÉTHENY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bétheny.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1605-An II.

Archevêché. L. 34, seigneurie de Bétheny et Ruffy. Depuis 1445. — Terrier de Ruffy.

Chap. métrop. Bétheny, dîmes, cure, église, 1 liasse.

Anc. congrég. L. 1, un dossier pour la cense de Bétheny. 1364-1613.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 4, Bétheny. 1714.

BETTANCOURT-LA-FERRÉE (Haute-Marne)

Trois-Fontaines. L. 22, Bettancourt. 1155-1249.

BETTANCOURT-LA-LONGUE (Marne)

Saint-Remy. L. 55, dîmes. 1402-1783.

Trois-Fontaines. L. 21, Bettancourt-la-Longue. 1521.

Cheminon. Carton 19, Bettancourt (?). 1218-1248.

BETTANCOURT

Saint-Nicaise. L. 1, n° 5, Bettancourt. Depuis 1247.

BEUREY-SUR-SAULX (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 23, Beurey. 1246-1368.

Monthiers. L. 8, Beurey. 1260.

BÉZANNES (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bézannes.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Vidamé. F° 69, seigneurie de Bézannes, autrement appelée la terre ou fief des Escuries.

Archevêché. L. 123, fief de Bézannes. — Terrier de Bézannes.

Chap. métrop. Bézannes, dîmes, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 57, dîmes. 1183-1769.

Anc. congrég. L. 1, dossier de titres de biens à Bézannes. 1245-1733.

BIENVILLE (Haute-Marne)

Vitry. Justice seigneuriale.

BIERMES (Ardennes)

Saint-Nicaise. L. 1, n° 2, Biermes. Depuis 1122.

BIGNICOURT-SUR-MARNE (Marne)

Trinité. F° 186. Voir Matignicourt.

N.-D. de Vitry. L. 47, ferme. 1466-1664. — L. 94, baux.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 15, cense de Bignicourt. 1517-1775.

BIGNICOURT-SUR-SAULX (Marne)

Vitry. Minutes et registres de la justice et de la mairie. 1750-1789.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

N.-D. de Vitry. L. 48, ferme. 1302-1742.

Cheminon. L. 36, dîme de Bignicourt et autres lieux. — Carton 19, Bignicourt. 1212.

Ulmoy. L. 7, Bignicourt, dîme. 1213-1217. — L. 10, cense de Chasnoy. 1290.

La Neuville. L. 39, Buignicourt et autres lieux.

BIGNICOURT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 58, dîmes. 1344-1764.

BILLY, GRAND ET PETIT (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Billy-le-Petit. Voir Trépail.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 5-6, Billy. Voir Ambonnay. — L. 18, seigneurie, censive. 1254-1773. — L. 19, Billy-le-Petit et Vaudemanges. 1351-1780.

Trinité. F° 89, Trépail et Billy, autel, dîmes, église, vignes, etc. 1078-1611.

BISSEUIL (Marne)

Louvois. L. 6, acquisition de la terre de Bisseuil par le marquis de Louvois. 1662-1728.

Vidamé. F° 77, fief à Bisseuil, appelé les Sognées. 1363-1602.

Université. L. 26, prés. Voir Mareuil.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1623-1794.

Saint-Remy. L. 69, Chézy, seigneurie, domaines, cense. 1114-1770.

Avenay. F° 148, acquêts à Bisseuil. 1187-1496.

Igny. F° 44 ou dossier I, l. 2, Chézy (?). 1200-1626.

Saint-Basle. L. 38, prés et bois. 1257-1771.

Saint-Denis. F° 119, Bisseuil. 1689.

Saint-Nicaise. L. 1, n° 6, Bisseuil. 1199-XVIII° s.

BLACY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes et registres. XVIII° s.

De Torcy. Fief de Blacy. 1655-1699.

Evêché. L. 6, chapelle Saint-Claude de Thiermont à Blacy.

N.-D. de Vitry. L. 45, biens à Blacy. 1405-1718.

Huiron. L. 12 et P. 364, dîmes, donations, acquêts, sentences. 1324-1684. — L. 14 et P. 415, chapelle Saint-Claude de Thiermont (Tardi Montis), terres, vignes. XVII°-XVIII° s.

Saint-Jacques. F° 10, terres, vignes. 1529-1670.

Ulmoy. L. 20, Puisiaux, grangia juxta Blaceium. 1198-1239.

Andecy. L. 4, Blacy, Loisy, Maisons-en-Champagne, dîmes. XVI°-XVIII° s.

(*A suivre.*) G. H.

UNE CHALONNAISE OUBLIÉE*

LA COMTESSE DE LUÇAY

II

L'histoire de la vie de Marie-Louise, Impératrice des Français, n'est plus à faire : M. le baron de Saint-Amand l'a amplement racontée dans une série de livres consciencieusement travaillés et élégamment écrits. Mais la grande histoire laisse toujours à glaner autour d'elle.

Comme nous nous occupions de fixer les traités de la vie de Mme de Luçay, une obligeante amitié nous a confié les papiers de la dame d'atours de l'Impératrice, et nous a permis de pénétrer dans l'intérieur de sa Cour et de pouvoir reconstituer cette existence, que Napoléon Ier voulut rendre aussi somptueuse que possible pour ne point paraître demeurer inférieur à la vieille Cour des Bourbons. Le souverain sorti de la démocratie, et dont originairement les tendances furent singulièrement républicaines et égalitaires, oublia vite ses anciens errements, ou plutôt comprit promptement qu'on ne gouverne un grand peuple qu'en lui en imposant, parce qu'au fond les foules aiment le luxe, la grandeur et le faste militaire. Nous en avons vu de nombreux exemples et ce n'est encore que par ce goût irraisonné des masses pour ce qu'on appelle le plumet, qu'on peut s'expliquer certains enthousiasmes très contemporains, dont nous sommes les spectateurs étonnés.

Napoléon voulut que le luxe le plus éclatant entourât la femme qu'il faisait asseoir sur son trône de triomphateur. C'est le 7 février 1810 que les fiançailles de l'archiduchesse furent signées à Paris. Le mariage était officiellement annoncé, mais d'assez graves difficultés surgirent de la part de la cour de Rome. On les surmonta à la fin, mais non sans peine, en faisant constater qu'en fait le premier mariage de Napoléon était radicalement nul aux yeux de l'Eglise comme ayant été

* Voir tome XXI, page 413, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

contracté sans que les parties aient rempli « les formalités les plus essentielles requises par les lois religieuses ». On sait que la cérémonie eut lieu le 2 avril dans la chapelle des Tuileries. Nous ne parlerons que pour mémoire des fêtes magnifiques qui suivirent, si cruellement terminées par l'épouvantable drame du bal du prince de Schwarzemberg. Le 20 mars 1811 naissait celui qui devait être le duc de Reichstadt, après avoir porté le titre pompeux de Roi de Rome.

Napoléon, nous l'avons dit, avait voulu faire grandement les choses. Il composa la maison de la nouvelle Impératrice avec un luxe de personnel qui ne le cédait à aucune Cour, et l'étiquette y fut réglée avec le même soin que si Louis XIV avait pris le soin d'en régler les articles.

Le service d'honneur comprenait un premier aumônier ; une dame d'honneur, la duchesse de Montebello ; une dame d'atours, la comtesse de Luçay ; un chevalier d'honneur ; un premier écuyer [1] ; vingt-quatre dames du Palais ; [2] douze chambellans ; quatre écuyers ; deux chapelains ; une lectrice ; un secrétaire du commandement [3].

L'appartement de l'Impératrice se divisait en deux parties : appartement d'honneur, les pièces précédant la chambre à coucher ; appartement intérieur, celle-ci et ses dépendances. Dans le premier, les officiers et les dames de la maison pouvaient toujours pénétrer, et les huissiers et valets y faisaient le service ; dans le second, les femmes de service seules y avaient accès.

La dame d'honneur avait la direction de tout le service dit d'honneur, tenait la cassette des cadeaux et aumônes, faisait les présentations, les invitations et arrêtait les états de traitements et des gages.

La dame d'atours était chargée de tout ce qui concernait l'administration des atours, soit pour le matériel, soit pour le personnel. En l'absence de la dame d'honneur, elle faisait son service. Les atours comprenaient la garde-robe, la toilette, le linge, le personnel, les bijoux. La dame arrêtait les comptes, visait les notes des fournisseurs et ordonnançait les paiements. La quantité des robes et des autres objets de toilette était déterminée par elle pour chaque saison, et les commandes exécutées sur un ordre signé d'elle et adressé par le secrétaire des

1. Touchant chacun 30,000 l. de traitement.
2. Chacune à 12,000 l.
3. Chacun à 6,000 l.

dépenses au fournisseur choisi. Aucun fournisseur, même breveté, ne pouvait pénétrer dans les appartements de l'Impératrice, à moins que la dame d'atours ne le jugeât utile pour changer un vêtement : dans ce cas, l'ouvrière ne devait pas adresser la parole à la souveraine, mais seulement à la dame d'atours. Tous les six mois celle-ci soumettait à l'Impératrice un état d'habillements à réformer, dont elle disposait à sa volonté. Les bijoux dits de la couronne étaient gardés au Trésor ; mais les bijoux personnels étaient confiés à une des premières femmes de chambre.

Le service des atours comprenait le secrétaire des dépenses, six premières femmes de chambre, six femmes de garde-robe, dont deux sachant coiffer, la garde d'atours, le valet de chambre coiffeur, quatre filles de garde-robes, deux porte-malles, deux courriers. Tous prêtaient serment de fidélité et d'obéissance : ils étaient logés et nourris et touchaient des gages de 6 à 10,000 francs.

Mme la comtesse de Luçay ayant eu le soin de conserver tous ses papiers de service, nous avons pu y recueillir des renseignements que nous ne croyons pas sans intérêt. Nous y avons trouvé d'abord l'état de la corbeille offerte par l'Empereur avec le prix de chaque objet.

CORBEILLE

Sept grands habits de 8 à 3,400 l.	31.400
Quatre robes longues de 2,500 à 1,300	8.100
Six robes de bal de 2,500 à 600	10.000
Douze robes de soie de 1,600 à 226	10.498
Douze robes plus simples de 1,000 à 290	5.110
Quatre robes de blonde chenillées or et argent	5.400
Six redingotes	2.700
Six redingotes plus simples	1.769
Six habits de chasse	8.200
Deux voiles longs	1.300
Deux grands fichus	1.400
Deux petits fichus	960
24 éventails	1.500
60 douzaines de gants	2.400
2 douzaines coiffures et bouquets	1.200
12 garnitures de fleurs	1.500
Modes	3.000
Une corbeille	12.000
Un sultan	1.800
Un héron fin	1.500
Un habit de mariage	12.000

Nous compléterons ces chiffres sommaires par quelques descriptions que l'on trouvera certainement curieuses :

La corbeille ovale, velours blanc, ornements en or fin mat et brillant, anneau, boule, flèche en bronze doré ; pied en bois doré et sculpté, soc en velours.

Le grand habit de mariage en tulle blanc, brodé en pierres et lames.

Un habit de tulle, brodé en argent, semé de palmes d'or et pierres : petite bordure en pierres carrées et lames sur champ : frange en lame or et argent de trois pouces et demi : dessous en satin ..... (8.000).

Un habit de blonde blanche et argent, dessin à hortensia, et chenillée : robe idem..... (6.000).

Une robe longue en satin rose et acier..... (2.500).

Une autre de tulle en or à petites losanges très près. (2.500).

Une robe de bal, habit à la François Ier, dessin en plein écailles de poisson argent mat et brillant, draperie très riche..... (2.500).

Une autre lamée or, ouverte sur les côtés, rayée à plumes de paon..... (1.200).

Une robe de soir tulle, semée de glands d'argent en relief..... (1.600).

Une robe de tulle rose à pois appliqués en satin et perles, autour garni de perles..... (600).

Une robe de velours rose plein sans garniture..... (234).

Une robe satin rose imprimé à pois d'argent..... (800).

Une robe satin blanc, 3 rangs de blonde..... (350).

Une robe faux cachemyre blanc et or..... (1.000).

Une robe de blonde chenillée et or, à dessein de feuilles de lierre..... (2.500).

Une robe de blonde à filets d'argent..... (1.200).

Une redingote satin blanc à deux rangs de ruche en blonde au corsage..... (530).

Une redingote de velours frisé rose garnie en blonde à schal..... (420).

Une redingote en crêpon bleu doublée de ruches de tulle et guimpe dedans..... (300).

Une redingote levantine vert fourré de peluche verte..... (320).

Une autre en velours rouge frisé faite en gilet satin rouge dessus..... (477).

Deux habits de chasse, l'un satin blanc et or, l'autre velours nacarat et or..... (5.000).

Deux habits de chasse, l'un bleu jarretière et or, l'autre lilas et hermine à 1,200 l. chaque.

Le trousseau ne le cédait pas en magnificences à la cor-

beille, comme on en jugera par l'état suivant qu'accompagnait celui des schalls et celui des grandes dentelles.

TROUSSEAU FOURNI PAR Mlles LOLIVE DE BEUVRY ET Cie

12 douzaines de chemises, coûtant pour la toile baptiste la somme de 6,840 l.; plus 864 l. pour broderie de 24 chemises à dents en point à l'aiguille, jour et plumetis à la gorge et aux manches.

224 aunes de dentelles pour garnir 96 chemises.....	3.360
192 aunes pour les 24 chemises à dents.....	2.772
24 douzaines de mouchoirs [1].....	10.416
24 camisoles [2].....	8.940
36 jupons.....	6.066
24 serre-têtes [3].....	831
24 bonnets de nuit.....	5.820
36 fichus de nuit.....	1.814
24 peignoirs [4].....	8.210
12 fichus de matin en Maline, Angleterre, etc [5].....	4.256
6 voiles [6].....	3.460
12 robes [7].....	14.360
12 pelotes.....	784
24 frottoirs en batiste et futaine.....	1.380
24 douzaines serviettes de toilette.....	2.352
144 linges de garde-robes.....	306
2 couvre-pieds [8].....	6.170
2 corbeilles en satin sur roulettes.....	800
Total.....	96.785
17 schals de cachemir [9].....	60.060 l.

1. Comprenant 192 aunes de batiste (4,896 l.).

2. Pour la dentelle : 6,312 l.—Reçu après le trousseau, 21 camisoles brodées.

3. Avec 18 aunes de « vraie Valenciennes », 628 l.

4. Savoir : 6 bonnets caroline en batiste avec vraie Valenciennes (948 l.); 6 bonnets Napoléon en mousseline brodée (972 l.); 6 bonnets napolitains en dentelles et bandes de mousseline ; 2 de mousseline brodée à points à l'aiguille ; 2 en Maline brodée (558 l.) ; 1 bonnet caroline en point à l'aiguille (840 l.) ; un en point d'Angleterre (840 l.). — Reçu après le trousseau 15 bonnets brodés.

5. Dentelles : 3,446 l.

6. Un à la Mexicaine et Angleterre, 1,100 l.; un à la Castillane, point à l'aiguille, 1,500 l.

7. Une en point à l'aiguille double broderie, 5,000 l.; une à la Ninon, avec Maline, (1078 l.).

8. L'un en mousseline claire à bordure à sujet au milieu, application de tulle avec 13 aunes point d'Angleterre (5160 l.).

9. Un schall de 3 aunes 1/2 sur 6/4 de largeur, fond blanc, dessin et guirlandes couvrantes. Médaillons extraordinaires semés dans le fond, petite bordure riche : sans couture, 6,500 l.

1 drap peau de Renne.
24 tabliers de percale.
36 paires de bas de coton.
12 jupons en tricot.
2 couvrepieds de bain en mousseline brochée.
6 peignoirs de bain en case (*sic*).
48 serviettes de bain id.
2 corbeilles en taffetas vert.

Un schal en Angleterre à couronnes de roses, semé de boutons de rose, d'une aune de large et 2 aunes 5/8 de longueur, très fin..... 5.500 l.

Un autre à bouquets de roses semé de pois, avec le chiffre de S. M. aux quatre coins..... 5.000 [1]

Dentelles vendues par Lesseur..... 27.599 [2]

Un manteau en Angleterre, bordure très riche, à trois rangs rayés tout du long, semé de pois : corsage, manches et chérusque (Lesseur)..... 16.000

Une robe d'Angleterre à trois rangs de feuilles enlacées avec une guirlande de fleurs..... 8.000

Une autre à guirlandes d'œillets à l'aiguille..... 4.800

Un schall de 2 aunes 1/2 de long, guirlande de laurier rose ou hortensia avec le chiffre aux coins 4.500

Quand vinrent les couches, il fallut songer à la fois au trousseau qui devait être offert à l'Impératrice et à la layette de l'enfant. Pour cela, Napoléon fit rechercher ce qui avait été fait pour les anciens rois de France.

Par une lettre adressée à l'Empereur, Joseph-Gabriel Dufresne, linger à l'enseigne de la *Picarde*, lui rappelait qu'il avait fourni la Cour de Louis XVI et les Enfants de France : il sollicitait la même faveur, enhardi par « les intentions généreuses que l'on remarque que vous montrez en faveur des anciennes maisons qui fournissaient la Cour de Louis XVI ». Et à l'appui il envoyait la copie des trousseaux fournis pour les diverses couches de la reine Marie-Antoinette. La layette de Madame première (1778) s'éleva à 168,665 l. Celle du Dauphin (1781), à 284,995 l.; celle du duc de Normandie (1785), à 246,787 l.; celle de Madame Sophie (1786), à 203,953. Nous reproduisons le détail de la layette de Madame première :

1. Fourni par Gesneur.

2. Un fichu d'Angleterre, dessin de pensées, 1320 ; un fichu en pélerine, dessin de feuilles de roses, 1500 ; un voile très fin, très haut, dessin à cloche à jour, 2160 ; un voile rond, dessin arabesque, 2040 ; une robe d'Angleterre, dessin de rose, 4500 ; six aunes 7/12 à l'aiguille, superfin, dessin lilas, 3785 ; 5 aunes 1/4 à l'aiguille, dessin de pavot, 3018.

3 douzaines d'alaises pour le corps.
4 douzaines pour le lit.
3 douzaines à pointe.
48 bandes à boutonnière.
18 chemises courtes dont 6 en coton.
24 chemises longues avec petites dentelles.
24 linges de sein.
24 douzaines de petites serviettes.
24 bonnets chauds avec dentelles.
4 paires de grands draps.
4 paires de petits.
8 oreillers pour le moment de la couche.
14 taies.
6 coiffes en marmotte.
12 fichus de batiste.
8 bonnets de Malines.
1 drap de lit en point de 7,850 l.
1 drap de Bruxelles de 5,000 l.
Un bonnet de Bruxelles en plein.
Un bonnet de point id.
12 taies garnies de dentelles.
Un beau couvre-pied en mousseline brodée, garni d'un beau point d'Argenton.
Un petit garni de point de Bruxelles.
18 camisoles garnies de dentelles diverses.
3 peignoirs garnis en point, en Malines, en Bruxelles.
Deux parures de jour en Bruxelles.
Deux — en point d'Argentan.
2 paires de manches en Bruxelles et Argentan.
3 bonnets pour les premiers jours.
2 manteaux de lit de satin non garnis.
4 — garnis de diverses dentelles.
Un couvre-pieds de satin brodé garni de point d'hiver.
Deux grands fichus couverts garnis de Valenciennes.
2 belles corbeilles.
24 tabliers en Courtrai, garnis de dentelle tout autour pour la première garde.
2 beaux ajustements de point pour deux premières femmes de S. M.

Mais nous reviendrons à Marie-Louise. Voici « sa layette de couche » :

Deux camisoles d'Angleterre avec pélerine.....	3.000
Deux autres, point à l'aiguille —	3.000
Quatre bonnets aportis.....	2.400
25 aunes dentelles point réseau	2.490
(Lesueur)	10.890

24 jupes ouvertes toile Hollande	1.170
36 serviettes cousues mi-Hollande	468
144 petites serviettes —	1.128
24 chemises de couche, garnies de Valenciennes	2.292
36 linges de sein batiste	816
24 fichus de nuit avec dentelles	1.488
12 camisoles de nuit avec Valenciennes	3.121
24 serre-têtes	444
24 bonnets [1]	7.892
3 camisoles de jour, point à l'aiguille	5.185
Une camisole en tulle de Paris, bordure de feuilles, à quatre collets	898
Une camisole de tulle de Paris, bordure, point à l'aiguille, satin de doublure	2.007
Une autre avec point de Bruxelles	2.033
Trois autres, en Malines, point d'Angleterre, etc	6.008
24 petits draps batiste	2.256
12 couvre-pieds —	7.335
6 couvre-pieds de jour	5.626
12 taies d'oreillers, Malines, etc	1.216
24 couvre-tables avec dentelles	2.484
6 peignoirs	11.973
24 tabliers de garde	1.192
60 couvre-bassins	530
24 tabliers de fatigue	890
Trois corbeilles	1.200
Total	88.913

Nous n'avons pas à nous occuper ici des bijoux dits de la couronne, mais nous croyons cependant intéressant de donner des détails, grâce aux papiers de Mme la comtesse de Luçay, sur ce qui fut fait à l'occasion du mariage impérial. Un procès-verbal du 28 avril 1810 constate que Marie-Louise apporta de Vienne pour 392,529 fr. de diamants ou perles non montés, et pour seulement 28,640 fr. en parures montées, comprenant notamment une guirlande de fleurs en brillants et la décoration de l'ordre de Marie-Thérèse surmontée d'un nœud.

Voici, en revanche, l'état des pièces de perles achetées au mois d'août 1810 pour le trésor de la couronne :

Collier à trois rangs de perles.	115.500 fr.
— à un rang	69.000
Un peigne perles	58.082

1. Dont quatre bonnets de point de Bruxelles, point à l'aiguille, 2,640 l.

Paire de boucles d'oreilles....	33.196
Un rang perles pour coiffes...	39.285
Deux rangs id. .	96.800
Deux autres range id. .	48.800
Deux bracelets perles.....	49.110

Venait ensuite la grande parure en diamants, pris en partie au Trésor de la Couronne :

Diadème.....	991.627 fr.
Collier.....	1.120.298
Peigne.....	148.358
Boucle-d'oreilles.....	218.846
Deux bracelets.....	197.301
Ceinture (en roses).....	387.152
Couronne.....	262.142

Mme la comtesse de Luçay avait conservé tous les comptes des services des atours, nous ne prétendons pas les reproduire *in-extenso*, mais ces dépenses, dites particulières, sont cependant curieuses à étudier.

L'Empereur avait fait largement les choses et il entendait que Marie-Louise pût dépenser de façon à ne se rien refuser ; mais il tenait à une grande exactitude dans les comptes, et surtout à ce qu'on ne dépassât jamais le crédit, chapitre sur lequel Joséphine avait été, au contraire, fort peu soigneuse. Du reste, les dépenses du service des atours étaient des plus considérables. Quelques chiffres le prouveront. Pour l'année 1810, du 2 février au 31 décembre, les totaux donnent :

Bijoux.....	83.254 fr.
Sciences et Arts.....	33.663
Dons et secours.....	2.903
Toilettes.....	281.719

L'année 1811 fournit les chiffres suivants :

	Depenses particulières.....	108.759
	Sciences et Arts.....	48.127[1]
En 1812:	Dépenses particulières.....	98.462
	Sciences et Arts.....	67.628
	Toilettes.....	245.661 dans laquelle

1. Cette année, il fut acheté à Bruxelles pour 131.780 l. de dentelles ; mais cette dépense eut évidemment un but politique.

nous relevons ces détails qui indiquent un véritable gaspillage : chaussures, 7,208 l.; gants et parfums, 5,571 l.; linge, 73,666 l.

En 1813 :	Dépenses particulières.....	175.621
	Sciences et Arts	115.733

Enfin, pour les six premiers mois de l'année 1814 :

Dépenses particulières	66.908
Sciences et Arts	25.485

Nous avons écrit tout à l'heure le mot « gaspillage ». N'est-il pas évident, quand on examine les états des objets de toilette réformés? Celui du 18 novembre 1812 comprenait trente chapeaux, cinq toques, trois capotes, vingt-trois paires de bottines, deux cent cinquante-sept paires de souliers et sept cent dix-huit paires de gants. L'état du 21 décembre 1811 avait mentionné déjà cent quarante-sept paires de souliers, trois cent quarante paires de gants, seize corsets, dix-huit robes de soie, etc.

Nous donnerons aussi quelques détails du compte de la dépense particulière ; en 1812 par exemple :

Chapeaux.....	4.820 l.
Corsets.....	1.188
Gants et parfums.....	5.257
Ouvrières.....	10.095
Blanchissage.....	5.773
Bouquetiers.....	3.016
Papeterie.....	2.678
Mercerie.....	2.274

Et que dira-t-on de ces détails extraits de la dépense de toilette que nous avons indiquée pour l'année 1812?

Chez Le Roy, il fut commandé une robe de satin blanc ; une en tulle rose à pois rayés ; une redingote de satin blanc ; un grand habit de velours rose ; un peignoir de satin blanc ; robe de velours rose ; autre de velours lamé d'or ; grand habit satin bleu ; grand habit tulle rose ; robe crêpe noir ; redingote cachemyr ; robe de velours frisé cerise ; robe crêpe blanc ; casaque satin rose ; grand habit de velours noir, soit, pour une somme totale de 10,913 l. Et en même temps, de nombreuses commandes étaient faites aux couturiers et couturières ordinaires de l'Impératrice : Lenormand, Scribe, Herbault, Nattier, Lolive de Beuvry.

Nous avons vu que le budget particulier de l'Impératrice

comprenait deux parties : la seconde était intitulée « Sciences et Arts » et formait chaque année un total respectable. Marie-Louise aimait la musique, les estampes, les livres et les reliures. En 1810, nous relèverons 3,268 l. pour la librairie et dans ce total 12 l. chez Dentu; en 1813, livres et reliures, 14,242 l., plus 442 l. pour abonnements de journaux. Les estampes tiennent bien leur place : en 1810, il y en a pour 3,350 l.; en 1811, pour 7,834 ; en 1813, pour 7,628 ; en 1814, pour 3,486. Nous relevons au budget de 1810 pour 1,126 l. chez l'arquebusier ; en 1813, pour 464 l. d'objets de Spa[1]. Mais l'Impératrice achetait largement des jouets d'enfants : En 1810, il y en a pour 2,713 l.; en 1811, pour 8,511 l. L'année 1810 présente seule une dépense pour la musique : à Paër[2], marchand de musique, 1,214 l.; en 1811, l'accordeur Dubois vient cependant recevoir 498 l.

Ce qui paraîtrait plus intéressant, c'est de voir quelle part Marie-Louise faisait aux artistes.

Dès la première année de son arrivée en France, nous voyons figurer sur les états le peintre Prudhon pour 4,500 l.; Isabey pour 3,000, ayant notamment peint le portrait de l'Impératrice-reine et celui de la jeune Louise de Montebello, payés chacun neuf cents francs[2]. Redouté, le peintre de fleurs, reçut 3,444 l. L'année suivante, Prudhon figure avec un traitement annuel de 6,000 l. et reçut en outre 1,499 l.; Isabey 3,500, et peignit entre autres deux portraits du roi de Rome, dont un en pied payé 800 l. Le compte de l'année 1813 donne cette fois également un traitement de 6,000 l. à Isabey, qui exécuta en outre pour 10,459 l. de travaux extraordinaires ; Gérard reçut 20,000 l.; les peintres : Mlle Thibaut, 2,400 ;

1. Le compte de 1811 est assez minutieux pour marquer jusqu'à deux bouteilles de vin de Seguin, cotées 30 l.

2. Paër fut cause, une fois, d'un piquant incident. Il donnait une leçon à l'Impératrice : la première femme de chambre, qui devait y assister, eut un ordre à transmettre; elle ouvrit une porte et le donna, le corps à demi passé par cette ouverture ; l'Empereur vint à entrer ; ne voyant pas d'abord la femme de service, il la crut absente, et Paër sorti, il lui demanda où elle était allée. La dame répondit qu'elle n'avait pas quitté la pièce. Napoléon ne le croyant pas lui adressa une longue semence, déclarant qu'il n'entendait qu'un homme restât seul, fût-ce deux secondes, avec l'Impératrice. « Madame, dit-il vivement, j'honore et je respecte l'Impératrice ; mais la souveraine d'un grand empire doit être placée hors de l'atteinte d'un soupçon. » Et on remarque qu'après 1810, le nom de Paër ne figure plus sur les états de dépenses.

Huot, 1,000 ; Redouté, 7,000 ; Knip, 3,220 ; le graveur Godefroy, 2,084 ; le sculpteur Posch, 876 l.

Pour 1814, outre Isabey et Prudhon, mentionnés pour un semestre de leur traitement, paraît Mlle Jacquotot pour 800 l.; Mlle Thibaut pour 1,040, et Knip pour 540.

Avant de quitter le service particulier de l'Impératrice, nous reproduirons le règlement de ses voyages, arrêté par le duc de Vicence :

Il y avait trois berlines à chiffres et un fourgon à capote. Chaque voiture devait contenir un nécessaire, une bassinoire, un bidet avec sa seringue, un vase, un étui avec trois verres, un oreiller, une couverture, un drap de peau, une paire de draps de toile, une paire en batiste. Plus trois petits paquets renfermant chacun une toilette complète, chemises, camisoles, mouchoirs, bonnets, bas, souliers, « pour éviter de déballer à chaque couche si on ne devait pas séjourner ». Chaque voiture devait en outre emporter un nombre de toillettes suffisantes pour 2 ou 3 jours. Dans ces circonstances suivaient trois premières femmes de chambre, trois secondes, trois filles de garde-robes, une femme de chambre de première, le garçon coiffeur ; les garçons des atours étaient avec le fourgon ; un fourgon emportait un lit complet. C'est ce qui constituait le « voyage dit d'étiquette. »

Au château, il y avait toujours quatre premières femmes de chambre de service à la fois. L'une d'elles se tenait à la porte ouvrant dans l'appartement intérieur et prévenait l'Impératrice des personnes qui demandaient à lui parler. Une autre était à la porte de la pièce intérieure où se tenait l'Impératrice. Les deux autres servaient au lever, au coucher, à la toilette, aux repas quand ils étaient pris dans l'intérieur. Elles assistaient à l'arrangement du lit fait par la fille de garde-robes, aidée par le valet-tapissier, et au nettoyage de l'appartement. Le soir, l'Impératrice se couchait, les deux premières de service éteignaient les lumières et le feu ; l'une d'elles couchait dans une pièce contigüe à la chambre de l'Impératrice.

La femme garde-d'atours disposait seule des clefs des armoires où étaient disposés les objets de garde-robes et de toilette de la semaine, et tenait un état descriptif toujours à jour, colant sur une colonne l'échantillon de chaque robe. On soumettait ce livre à Marie-Louise, qui indiquait par des épingles les objets qu'elle voulait. C'est d'elle que la fille de garde-robes recevait les objets et à elle qu'on les rendait après

examen de l'exactitude de la note de sortie et de rentrée. La garde d'atours ne devait jamais sortir du palais tant que l'Impératrice s'y trouvait, et même dans ce cas, prévenait la première femme de chambre du lieu où elle allait. Le même règlement était appliqué identiquement pour la femme de garde-robes chargée de la garde du linge [1].

Le trésorier-général de la couronne remettait chaque mois les fonds affectés par le budget aux dépenses de toilette et de cassette à l'Impératrice qui donnait elle-même un reçu. Elle en remettait une partie, à sa volonté, au secrétaire des dépenses, pour les chapitres dits de toilette et de cassette : elle en conservait une autre pour ses dépenses dites particulières, mais, dont habituellement le même fonctionnaire avait la comptabilité également.

Nous terminerons notre étude par cette note autographe de l'Impératrice, qui est assurément bien curieuse :

« Je n'ai jamais été grondée encore par l'Empereur ; je tâcherai de ne l'être jamais de ma vie ; comme il me serait fort désagréable de faire des dettes et comme je pourrai par là m'attirer son mécontentement, je mets par écrit plusieurs articles que l'Empereur m'a indiqués hier et que je voudrai voir exécuter relativement à ma toilette.

« Apporter au retour les comptes de trousseau et des mois dernier. L'Empereur veut que sur les 50,000 livres mensuelles je donne 10,000 livres en aumônes, je garde 5,000 livres pour cadeaux et imprévus, 10,000 l. pour le remplacement de la corbeille, et que je ne dépense que 20,000 l. en toilette. J'aime mieux mettre quatorze jours la même robe que d'en faire faire une de plus ; ne faire aucune robe sans me consulter. Prévenir les marchands que je rendrai sans payer les robes mal faites et qui ne seraient pas à mon goût. Je recommande de faire acheter chez divers marchands pour faire gagner tout le monde. »

E. DE BARTHÉLEMY.

1. Les femmes de garde-robes portaient toujours un tablier de soie noire. Les filles de garde-robes un tablier blanc.

NÉCROLOGIE

Le 3 janvier, ont eu lieu au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de M. Alfred Nancey, secrétaire de la Société académique de l'Aube et de la Société des Amis des Arts, membre du bureau des incendiés.

Au cimetière de la ville, M. Albert Babeau, président sortant de la Société Académique, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est avec une vive émotion que je viens, au nom de la Société Académique de l'Aube, rendre un dernier hommage à la mémoire de M. Alfred Nancey. Je ne perds pas seulement en lui un de mes meilleurs collègues ; pendant onze ans secrétaire-adjoint et secrétaire de la Société, il avait été pour moi le collaborateur le plus assidu et l'ami le plus sûr. A peine était-il entré dans notre compagnie qu'il y avait été apprécié à sa juste valeur ; on pressentait qu'on ne ferait pas en vain appel à son dévouement et à ses lumières, et quelques mois après son élection, on l'invitait à siéger au bureau. Il devait y déployer ses qualités aimables et solides, que nous savions tous reconnaître et dont le souvenir nous fait ressentir plus profondément l'amertume de sa perte.

« Lorsque la Société l'avait nommé, en 1874, membre résidant dans la section des Arts, elle savait qu'après avoir commencé ses études au Collège de Troyes, sa ville natale, et les avoir terminées à Paris, il avait consacré la plus grande partie de sa jeunesse au culte des arts et des lettres. Son père, magistrat épris des beaux vers et de belle latinité, lui avait inspiré de bonne heure le goût de la poésie. Admirateur du beau sous toutes ses formes, Alfred Nancey se laissa séduire par l'attrait qu'exercent sur les esprits doués du sens artistique la musique et la peinture au pastel ; mais la littérature eut bientôt toutes ses faveurs. Il écrivit des proverbes ingénieux, des comédies élégantes, où se reflète l'influence d'Alfred de Musset et d'Octave Feuillet, mais où respirent, à côté de saillies d'un tour humouristique, une certaine grâce tempérée, une sorte d'émotion discrète, qui donnaient sa note personnelle, les qualités d'un esprit fin, délicat, honnête ; se révèlent également, et souvent à un plus haut degré, dans ses petits poèmes, pour la plupart ciselés avec un art qui ne cherchait pas à se mettre en relief, et que les connaisseurs n'en appréciaient que mieux. Ces qualités se laissaient voir surtout dans certaines pièces de vers, dont le caractère touchant fait naître une émotion contenue, vibrer dou-

cement le cœur et tempérer une larme par un sourire. Quelques-unes de ses poésies éveillent les meilleures émotions parce qu'elles étaient l'écho des sentiments qui respiraient dans son âme.

« Ce n'est pas ici le lieu de faire la nomenclature et l'analyse de ses œuvres dramatiques et poétiques. Il en a publié un assez grand nombre parmi lesquelles je citerai seulement ses Comédies, ses *Paraphrases de satires de Perse* et ses *imitations de poètes grecs contemporains*. Je ne puis parler davantage de ses travaux restés inédits, qu'une modestie parfois extrême l'a empêché de livrer à la publicité; mais je dois dire que la Société Académique garde un précieux souvenir de celles de ses poésies qui sont insérées dans ses Mémoires. Nous n'oublierons pas non plus la manière dont il savait les lire; avec quelle simplicité pénétrante, quelle justesse d'intonation et d'accent, quel naturel et en même temps quelle discrétion! Il semblait craindre de s'imposer, et sans paraître y tendre, il s'emparait de l'attention de l'auditeur et le tenait sous le charme de sa diction et de ses vers.

« Etre agréable aux autres, n'était-ce pas, s'il fallait caractériser son œuvre et sa personne, sa qualité maîtresse? Le désir de plaire ne se révèle-t-il pas surtout dans ses comédies et ses poèmes? et ne le retrouvait-on pas dans cette courtoisie et cette aménité sans fadeur, cette politesse discrète, qui faisaient de lui le plus aimable, et l'on peut ajouter, le plus bienveillant des collègues?

« Le désir de plaire n'excluait pas chez lui les qualités sérieuses. Donnant l'exemple de l'assiduité et de l'exactitude, Alfred Nancey savait se plier à la tâche souvent ingrate du secrétariat, et sa plume, habile aux œuvres délicates de la poésie, rédigeait sans hésitation les rapports et les procès-verbaux les plus substantiels. Secrétaire de la Société des Amis des Arts, on se rappelle avec quel zèle et quel dévouement il s'acquitta, pendant les expositions de 1875 et de 1883, d'une correspondance multipliée et de la direction souvent si difficile du placement des tableaux. Au bureau de charité de Saint-Pierre, dont il fit partie pendant plusieurs années, au bureau des incendiés, qui déplora comme nous sa perte, il apportait la même courtoisie, la même résolution d'être utile, la même sagesse dans les conseils. Les qualités qui le faisaient apprécier au dehors ne nuisaient en rien à celles qui sont l'honneur et le charme de la vie de famille. Sans ambition, insoucieux des agitations extérieures, se livrant au travail littéraire, les yeux fixés vers l'idéal dans l'art et dans la poésie, veillant aux études de ses enfants, allant se retremper avec eux, à l'époque des vacances, dans l'air sain et au grand spectacle de la mer et des montagnes, et dans sa ville natale, au milieu de sa famille et de ses amis, entouré des affections les plus douces que l'on puisse réunir, celles d'une femme et d'une mère également distinguées par le cœur et par l'intelligence, aimé et estimé de tous ceux qui le connaissaient, il jouissait en sage d'un bonheur qui devait être hélas! trop tôt et trop cruellement brisé pour lui et pour les siens!

« Et maintenant, que reste-t-il de ce bonheur? Les soins les plus admirables et les plus tendres n'ont pu conjurer la maladie lente, insidiuse, inexorable, qui l'a enlevé à l'affection des siens, avant même qu'il eut achevé sa cinquantième année. Quel adoucissement apporter à la douleur d'une pareille perte? Il nous revient à la mémoire un beau vers, qu'il avait mis dans la bouche d'un de ses personnages et où il s'écriait :

Mon âme a la fierté de se croire immortelle!

« Que cette foi dans l'immortalité qui était conforme à votre pensée soit notre meilleure consolation au moment où nous vous adressons, mon cher collègue et ami, un suprême adieu! Songeons aussi que la plus noble récompense de l'écrivain, c'est qu'il ne périt pas tout entier; ses œuvres restent, et dans les pages imprimées qui les renferment, subsiste une part toujours vivante de son esprit et de son cœur. »

***

A la fin de décembre, est mort à Charleville, un homme qui a joui d'une légitime estime dans les Ardennes, M. Jean Hubert, ancien professeur de philosophie au Lycée, correspondant de l'Académie de Reims, officier d'Académie et depuis cinquante ans, correspondant dévoué du *Courrier des Ardennes*. M. Hubert débuta dans la littérature en 1829 et fut un des adeptes de l'Ecole romantique. Secrétaire pendant quelque temps de Mme Sophie Gay, il quitta cette position pour venir comme professeur à Charleville où il a demeuré constamment depuis. Il était né à Auteuil, le 21 novembre 1807; en 1847 il fut nommé bibliothécaire de la ville, puis correspondant du ministère de l'instruction publique. Il a publié une *Géographie des Ardennes* qui a obtenu en 1837 une mention d'honneur; un *Mémoire sur l'instruction primaire* (1840); une *Géographie historique des Ardennes* (1851); *l'Histoire de Charleville* (1859); *le Siège de Reims par les Anglais* (1846); des *Mélanges d'histoires ardennaises* (1876). Il préparait une histoire de Mézières, pour laquelle il a accumulé une foule de documents, et bien d'autres travaux moins sérieux : contes, poésies, raductions qui n'ont pas été publiées.

***

Mentionnons la mort, en décembre, de M. Bonnedame, fondateur de l'imprimerie si estimée d'Epernay, que son fils continue avec un plein succès et en exécutant des éditions réellement remarquables. Il vient d'imprimer en format in-32, avec caractères diamants, des contes, un peu badins, mais pleins d'esprit, dus à M. Le Roy, mort depuis pas mal d'années à Châlons où il avait été chef de division de la préfecture; esprit lettré, il était plein d'humour, de malice et très mêlé au mouvement littéraire de son temps.

Le 3 janvier, est morte à 82 ans, la baronne Atthalin, née Le Landais, veuve du lieutenant-général Atthalin, pair de France, aide-de-camp du roi Louis-Philippe, grand-croix de la Légion d'honneur. La famille Atthalin était originaire de Samboin (Haute-Marne). Un de ses membres, Elisabeth, épousa en 1769 Jean Thévenot, seigneur de Maroise, procureur du roi au siège royal de Coiffy, fils de Etienne Thévenot, seigneur de Rougemont et d'Agnès de Barthélemy, et père de M. des Saules, l'un des membres les plus considérables du barreau de Paris et l'un des défenseurs des Jésuites en 1762. Mme Thévenot de Maroise était l'arrière-grand'tante du général.

***

Nous ne passerons pas sous silence la mort prématurée, le 12 décembre, d'un brillant officier champenois, le comte de Liniers, capitaine de dragons, second fils du général, marquis de Liniers, qui a longtemps commandé la division à Châlons et s'était retiré au château de Beaucamp près de Vitry. Il avait épousé Mlle de Morlaincourt, d'une famille également de Vitry.

***

M. Lundy, qui s'était fixé à Paris, après avoir fait sa fortune dans le commerce des laines à Reims, sa ville natale, vient de mourir en lui laissant 500,000 fr. pour une œuvre hospitalière et sa galerie de tableaux, collection très importante — on l'estime 200,000 fr. — composée entièrement de tableaux de maîtres contemporains, avec la plupart desquels il avait lié des relations intimes, comme Corot, Rousseau, Daubigny, Diaz, Bidault, Dupré, Richet, Watelin, dont les œuvres figurent dans sa collection, et avec lesquels il se consolait des souffrances d'une santé cruellement ébranlée. On trouvera désormais à Reims le lac d'Albano, de Corot, sa Mal'aria, un Rousseau exquis, etc. Mais ce qu'il y a de particulièrement intéressant dans cette collection, c'est qu'elle compose un tout presque complet emprunté à l'école française exclusivement. C'est un véritable événement pour Reims, dont le Musée, par ce don, va devenir un des plus importants de la province. Le Conseil municipal de Reims a immédiatement décidé que le boulevard du Temple prendrait le nom de boulevard Lundy. En même temps, il a eu l'excellente pensée de donner au boulevard de la Gare, le nom de boulevard Louis-Rœderer, honorant ainsi la mémoire d'un homme de bien et de valeur qui a laissé à Reims d'impérissables souvenirs.

***

Le 23 décembre, est mort subitement, le marquis de Roys de Lédignon de S. Michel, député de l'Aube, lieutenant-colonel du

47e territorial, officier de la Légion d'honneur, ancien lieutenant aux zouaves de la garde impériale, âgé de 47 ans. Il appartenait à la gauche de la Chambre et siégeait depuis 1877. M. de Roys s'était fixé en Champagne en épousant Mlle de Montangon, dont la famille possède la terre de Crespy depuis le xve siècle. Nicolas de Montangon, seigneur de Crespy vivait en 1470. Sa descendance a formé deux branches de Crespy et de Rouvray; presque tous leurs membres ont servi. La famille a été maintenue en 1668 par Mgr de Caumartin, intendant de Champagne. — Armes : gironné d'or et d'azur. *(La Rédaction.)*

***

Le marquis de Roys. — Le 23 décembre 1886, Richard de Roys, marquis de Lédignan, est mort d'un anévrisme. A midi, il était plein de vie et de santé, à trois heures, il avait cessé d'exister.

Ce que fut Richard de Roys, je le veux dire brièvement. Sa race était fort ancienne; il le savait, et ne craignait pas de le rappeler. On parlait un soir devant lui, avec un certain mépris, des nouvelles couches sociales qui l'avaient élu conseiller général. « Pourquoi tant de mépris, cher baron, dit-il à son interlocu-« teur, si elles m'ont fait entrer dans la carrière politique, elles « comptaient dans leurs rangs M. votre père. » Le mot était dur. Il ne convient cependant pas de s'y arrêter plus que de raison. Aussi bien je n'ai pas pris la plume pour parler de la noblesse de Richard de Roys, mais pour fixer le caractère de l'homme.

Conseiller général de Seine-et-Marne d'abord, député de l'Aube ensuite, il s'occupa en somme fort peu de politique. L'armée et l'agriculture, ces deux grandes choses, qui ont jadis rendu la patrie française forte et respectée, furent à la Chambre, l'objet de sa constance et sa tenace sollicitude. Il avait choisi la meilleure part; on ne la lui enlèvera pas.

Ancien officier aux zouaves de la garde impériale, il portait dans la discussion une vivacité et une franchise d'allure toute militaire, qui plaisait même à ses adversaires.

Grand agriculteur, il avait entendu le terrible cri de détresse poussé par nos campagnes et il en avait fait retentir les échos du Palais-Bourbon. C'est à ce point de vue là surtout que la mort de Richard de Roys est un malheur presqu'irréparable. D'autres, sans doute, ont senti aussi cruellement que lui l'atteinte portée par la crise agricole à la fortune nationale, mais aucun n'est en mesure de faire aussi bien que lui entendre la vérité à nos gouvernants. Ce marquis de l'ancien régime, ce zouave de la garde impériale, mettant la France plus haut que ses préjugés, avait, dès la première heure, accepté la forme républicaine. On ne pouvait pas dire de lui, ce que j'ai entendu dire de tant d'autres, « que la question agricole était entre ses mains un instrument d'opposition à la République. » Il fallait compter avec lui ; parmi les indépen-

dants, il était le plus indépendant. Sa parole vibrante allait dans quelques jours se faire entendre au Palais-Bourbon. Il a suffi de quelques heures, de quelques minutes, pour nous enlever ce défenseur convaincu de nos plus chers intérêts. La mort est impitoyable. Les meilleurs ont un pire destin.

Ces lignes tracées à la hâte doivent cependant indiquer encore le profond mépris que les manieurs d'argent inspiraient à cet honnête homme. Quand il croyait en trouver un sous la robe rouge du magistrat, il était implacable. Dans ce siècle où le veau d'or est l'idole, adoré de tous, il refusa de s'incliner devant les sectateurs de cette étrange religion. Il me disait quelquefois que chaque homme devrait être obligé de porter avec son nom celui de sa femme et que cela empêcherait bien des vilenies. Il n'était pas de ceux qui pensent que le mariage est une opération commerciale, ayant pour but d'enrichir le rejeton d'une longue lignée d'ancêtres.

La femme qu'il choisit était digne de lui et de sa race. Peut-être ne profesait-elle pas la foi républicaine de son mari, mais jamais aucun nuage n'altéra cette union. En voyant la marquise de Roys, je pensais à cette autre marquise, Mlle de Noailles, la femme du général de Lafayette qui ne sut qu'aimer son mari et volontairement partager avec lui sa longue captivité en Allemagne; je n'entends pas établir un parallèle entre le colonel de Roys et le général de Lafayette, mais il me semble que l'estime qu'ils ont inspirée à leurs femmes devra être partagée par la postérité qui verra surtout en eux de loyaux serviteurs de la grande Patrie française.

Fernand LABOUR.

***

A enregistrer encore, la mort de la marquise de Roys, née de Mantangon, qui s'est tuée, le 4 janvier, dans un accès de fièvre chaude, quinze jours après avoir perdu son mari, député de l'Aube.

***

L'épiscopat français vient de faire une grande perte en S. Em. le cardinal Caverot, archevêque de Lyon, qui nous appartenait, car il était né le 26 mai 1806 à Joinville (Haute-Marne). Il est mort à Lyon le 23 janvier. Après s'être fait connaître comme prédicateur, l'abbé Caverot avait été appelé au siège de Saint-Dié, le 22 juillet 1849. Le Pape, qui l'avait apprécié au Concile, le transféra à Lyon le 20 avril 1876 et lui donna la pourpre le 12 mars suivant. Il était officier de la Légion d'honneur.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, année 1885. Troyes, imprimerie Dufour-Bouquot et librairie Léopold Lacroix, rue Notre-Dame.

On a eu longtemps l'habitude de synthétiser, c'est-à-dire de réduire en une formule de convention l'esprit de toute une époque et même de tout un siècle ; ainsi on appelle le dix-septième siècle le *siècle de Louis XIV*, le dix-huitième siècle le *siècle de Voltaire ;* c'est là une sorte de tradition fondée sur une appréciation plus routinière que raisonnée ; en tout cas, ces appellations, si elles ne sont pas entièrement fallacieuses, elles sont du moins trop exclusives : il est probable que, malgré cela, cette habitude souvent absurde, mais qui s'impose par une routine invétérée, se maintiendra chez les générations du dix-neuvième et s'accentuera peut-être chez celles du vingtième ; par exemple, quelles épithètes accoleront-elles au siècle présent ? Lui donneront-elles l'appellation du siècle de Victor Hugo ou de quelqu'autre illustration nationale ? Je pense que pour résumer notre siècle en mettant en lumière son plus vaillant caractère, il faudrait l'appeler le *siècle de l'histoire.*

En effet, quand on songe aux nombreuses Sociétés savantes fondées dans tous les départements de la France et aux travaux historiques contenus dans leurs Mémoires, cette qualification est celle qui convient le moins mal au dix-neuvième siècle, parce qu'elle exprime le mieux les tendances de notre esprit, de nos goûts, de notre activité studieuse ; les études historiques, commencées avec les débuts de notre siècle, ne paraissent pas vouloir finir avec lui, en dépit des entraves qu'elles rencontrent dans les agitations incessantes de la politique contemporaine ; elles ont pris, au contraire, dans ces dernières années, une vraie recrudescence d'ardeur ; les recherches les plus approfondies, les fouilles les plus minutieuses se multiplient dans la capitale et les provinces ; elles croissent avec le nombre des travailleurs qu'enfante les concours des académies locales ; chaque année voit éclore quelque découverte nouvelle ; quelques notices ou brochures, savamment rédigées, mettent en lumière des points restés obscurs ou douteux de l'histoire, de la biographie, de l'archéologie et autres branches de science, grâce au sec ours d'une érudition laborieuse et patiente.

Les *Mémoires de la Société académique de l'Aube* viennent à l'appui de ces réflexions : d'infatigables chercheurs y consignent,

chaque année, les fruits de leurs veilles studieuses ; la plupart d'entre eux, tout en ne visant guère qu'à l'exactitude, rencontrent la couleur, la vie, la forme attrayante ; c'est qu'ils trempent leur plume aux meilleures sources, en ces vieux documents, en ces vieilles archives publiques ou privées, en ces anciens papiers rédigés par les auteurs eux-mêmes ou, du moins, par des témoins oculaires qui sentaient vivement ce qu'ils avaient vu et l'exprimaient plus vivement encore. Le volume de 1885 s'ouvre par un *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux* fort bien analysé par M. Alphonse Baudouin ; l'auteur connaît bon nombre de termes de ce vieux langage dont il a dressé la liste de mémoire avec les nuances et les significations, ainsi que les prononciations plus ou moins variées; il ajoute avec non moins de justesse que, pour bien connaître un patois, il faut l'avoir pratiqué ; jusqu'à présent, dit-il, la plupart de ceux qui ont publié des espèces de glosssaires sur les patois du département de l'Aube, paraissent s'être bornés à recueillir, à la volée, quelques expressions superficielles auprès des habitants de la campagne ; de là des inexactitudes plus ou moins nombreuses qu'il redresse avec des exemples justificatifs des variations les plus bizarres et les plus caractéristiques.

Nos grands hommes au collège de Troyes, par M. Gustave Carré, professeur agrégé d'histoire au lycée de Reims, sont d'une lecture très attrayante et cause de bien singulières surprises ; ils démontrent, entre autres choses, que le public se trompe souvent en s'imaginant que les hommes célèbres dans les lettres, les arts et les sciences ont été au collège des travailleurs infatigables ; mais qu'en remontant aux sources, on est tout étonné de voir les notes consciencieuses des maîtres donner les démentis les plus formels à nos présomptions en faveur des élèves. Pour n'en citer qu'un exemple, le fameux Danton, l'un des personnages les plus illustres de la Révolution française, comptait parmi les bons du collège troyen, tandis que, parmi les excellents, figuraient les nommés Bouquot, les Bouillevaux, les Mignoquet, les Royer, les Guillemot, dont la mémoire s'est perpétuée ni dans les lettres, ni dans les arts, ni dans les sciences. Quoi qu'il en soit, le collège de Troyes n'en fut pas moins une pépinière d'hommes qui sont devenus célèbres ou simplement remarquables à tous les degrés de la hiérarchie sociale.

La *Description des cryptocéphales de l'Aube*, par M. Dantessanty, aumônier du lycée de Troyes, prouve que ce docte prêtre réunit les qualités constitutives d'un intelligent et laborieux entomologiste ; les insectes, qui ont attiré son attention studieuse, appartiennent à la grande famille des phytophages, si riche en espèces brillantes, surtout dans les régions exotiques ; on les appelle vulgairement *gribouris* ; si leur nom vulgaire n'est pas gracieux, ils le sont eux-mêmes par la beauté et la variété de leurs couleurs ; les uns, d'un vert doré métallique, brillent comme des émeraudes

au sommet des graminées ou sur la blanche corolle des chrysanthèmes; les autres, d'un beau rouge ponctué de noir, ou d'un noir brillant taché de jaune, ou d'un jaune pâle marqué de noir, se distinguent par l'élégance de leur dessin. Le but de l'auteur de cette description est de faciliter le travail des amateurs qui débutent dans la science entomologique; avec sa méthode, sans prétention technique, on peut constater à l'aide d'une simple loupe les caractères du groupe charmant des cryptocéphales, sans décoller les insectes ni les mutiler.

Les *Réflexions au sujet de l'art chrétien*, par M. Pron, membre résidant, se proposent, en passant en revue les grands artistes du passé, de prouver que, sans dénigrer à tort et à travers les œuvres anciennes, il faut être de son temps; il cite, à l'appui de son avis, les tableaux modernes qui, représentant des sujets religieux, ont excité les appréciations les plus enthousiastes; il ajoute que, si dans les efforts tentés par l'Ecole actuelle, l'art semble parfois succomber sous les étreintes d'un réalisme regrettable, ce n'est que l'erreur de sa force, la surabondance de sa sève; il a toujours, dit-il, pour but le culte du beau par des voies nouvelles.

L'*Etude sur l'emplacement du Campus Mauriacus*, lieu de la défaite d'Attila, par M. Louis Le Clert, membre associé, analyse sommairement un mémoire récapitulatif de M. Girard, professeur au Lycée de Troyes; l'auteur, après avoir opéré certaines rectifications relatives à ce problème historique et topographique, se résume en constatant l'accord des textes plaçant la fameuse défaite dans les champs catalauniques en Champagne, et que la dénomination de Champagne marécageuse convenait parfaitement à la basse Champagne voisine des bords de la Seine; puis il conclut que tous les historiens ont voulu désigner ainsi un territoire, une plaine d'une vaste étendue, non un simple village ou une station militaire; en sorte que, selon le laborieux investigateur de l'emplacement du *Campus Mauriacus*, la solution du problème peut s'énoncer en ces termes : « Attila fut défait en Champagne, dans la région dite des Maures ou Marais, s'étendant des confins de la Bourgogne aux environs de Nogent-sur-Seine. »

Les *Découvertes numismatiques du département de l'Aube*, par M. Garnier, membre résidant, ne sont que la suite d'un savant travail archéologique inséré dans le volume des *Mémoires*, de l'année 1883. Elles rattachent la *Cachette de Longueville* et le *Denier de Trébonien Galle* ainsi qu'un *Coffre vestiaire* et une *Clef annulaire* trouvée à la Vacherie près Troyes, aux temps de la première apparition des Francs dans l'Aube. Tout modestes que soient ces trouvailles, elles prouvent que ces contrées ne manquaient pas d'habitants dès la période gallo-romaine et qu'elles eurent leur part des avantages que les premiers Césars avaient procurés à nos ancêtres par les bienfaits de la civilisation de Rome.

La *Famille Largentier*, par M. Chauvet, membre associé, rap-

pelle le souvenir d'un charitable prêtre natif d'Eaux-Puiseaux, village situé dans la forêt d'Othe. Elle remonte au commencement du quatorzième siècle dans la personne de Jehan Largentier, qui apppartenait à la noblesse marchande par son alliance avec les héritiers d'Anne Musnier, femme de Gérard, de Langres ; ce Gérard avait sauvé, au péril de sa vie, Henri le Libéral, comte de Champagne ; il avait reçu en récompense, à perpétuité, pour lui et ses descendants, tant en ligne masculine que féminine, des lettres de noblesse, l'exemption de tout impôt et le droit de ne plaider qu'à la cour du prince champenois. En retour, la famille donnait annuellement à la Collégiale Saint-Etienne de Troyes, au jour anniversaire de la mort de Henri le Libéral, cinq sols pour servir aux frais du luminaire. La famille Largentier occupa une position sociale relativement influente dans la cité troyenne ; mais elle tomba dans l'oubli dès le dix-septième siècle et resta pendant le siècle suivant dans une sorte d'obscurité jusqu'à l'époque actuelle où l'abbé Jean-Baptiste Largentier, fils de Jacques Largentier, souche des Largentier de Eaux-Puiseaux, après avoir débuté dans le ministère ecclésiastique dans le diocèse de Troyes, alla le continuer à Paris où il décéda curé de la paroisse Saint-Leu qu'il releva de ses ruines matérielles et morales.

Une *Traduction anglaise d'un ouvrage de Grosley*, par M. Albert Babeau, président de la Société académique de l'Aube, nous apprend qu'un savant anglais, Thomas Nugent, traduisit avec non moins d'exactitude que d'élégance des *Observations sur l'Italie*, que Grosley avait publiées en 1764 sous le voile de l'anonyme. Non content d'avoir visité, avec l'esprit d'un véritable philosophe, l'Italie, ce séjour renommé des Muses, il fut bientôt poussé, par son désir insatiable de s'instruire, à venir en Angleterre pour faire de nouvelles découvertes. Le traducteur, en s'exprimant ainsi, montre quelle estime on faisait à l'étranger de l'ingénieux et savant avocat de Troyes.

Chrétien de Troyes et son homonyme Chrétien Legouais de Sainte-More, par M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, ne sont pas, comme l'avait présumé le spirituel Grosley, un seul et même individu, ainsi que l'atteste, d'après les travaux récents dus à des sommités scientifiques, l'infatigable et studieux sous-bibliothécaire qui semble s'attacher avec l'ardeur d'un patriote à exhumer des catacombes du passé les gloires de son pays natal. L'une de ces gloires n'est autre que l'homonyme de l'un des plus féconds auteurs des romans de la Table-Ronde, c'est-à-dire Chrétien Legouais de Sainte-More, l'auteur de l'Ovide moralisé, qui s'était placé sous le patronage de Jeanne de Champagne, la spirituelle protectrice des lettres.

Le *Premier emplacement de Clairvaux*, par M. Vacaudard, aumônier du lycée de Rouen, rectifie une erreur commise par M. Philippe Guignard, archiviste de l'Aube en 1846, aujourd'hui

bibliothécaire de la ville de Dijon ; cet érudit transportait d'un trait de plume le premier monastère de saint Bernard à deux kilomètres environ de l'enclos actuel de la maison centrale de détention, sur le flanc d'un côteau, non loin de la source connue sous le nom de fontaine de Saint-Bernard. Les raisons précieuses alléguées par le savant archiviste et acceptées sans réserve par M. Charles Lalore, non moins savant, conquirent bientôt droit de cité dans le domaine de l'histoire ; cependant quelques doutes, à la lecture de leurs doctes travaux, traversèrent l'esprit de M. Vacaudard qui, pour les résoudre, interrogea Clairvaux lui-même. Il résulta de ses minutieuses recherches qu'il n'y a pas eu trois emplacements différents de l'abbaye cistercienne de Clairvaux ; le premier monastère n'est autre que le *monasterium vetus* ou Petit-Saint-Bernard, situé dans la partie occidentale de l'enclos actuel de la maison centrale de détention.

Le volume des Mémoires, dont les précédents travaux constituent les pièces principales, est, comme on le voit, d'une importance considérable, et l'imprimerie Dufour-Bouquot l'a édité avec son luxe typographique et sa netteté de caractères habituels ; cette imprimerie, d'une réputation justement méritée, se distingue par ses lithographies d'une nuance et d'une finesse rares, ainsi que l'atteste la belle lithographie qui représente l'emplacement du *Campus Mauriacus*. E. G.

***

PROMENADES D'UN TOURISTE DANS L'ARRONDISSEMENT D'EPERNAY

M. Armand Bourgeois vient de publier *Les promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay*. Cet ouvrage, précédé d'une préface par Mme Anaïs Ségalas, est moins le résultat d'une étude historique que le dépouillement de notes réunies de droite et de gauche. Les églises, les châteaux, les abbayes, les ruines ont une mention spéciale, une description particulière et l'auteur, en présentant au lecteur les Champenois illustres, les personnages historiques de la région, décrit sommairement les divers morceaux d'architecture, de peinture et de sculpture que la main des artistes a semés sur sa route ou entassés dans les grandes salles des vieux châteaux. Tout cela est présenté avec bonhommie, sans prétention et même avec un certain décousu, comme si l'auteur n'avait pas eu le temps de relire, de classer, de fondre ses notes. Il ne faut point chercher dans ces 170 pages une étude suivie sur chaque sujet : c'est un touriste qui raconte. Il passe, admire la nature, ce site enchanteur, ce clocher qui pointe dans les nues ; il entre dans l'église, revient sur ses pas. Ah ! il vous avait annoncé une histoire à propos de tel personnage, au sujet d'un château qu'il vous a montré de la main, là-bas, dans ces arbres verts et il vous la raconte. Puis il continue son chemin ; mais il aurait pu aller plus loin, ce touriste, à Anglure, à Esternay, à Be-

thon. Mais on ne peut demander à un touriste qu'il vous raconte tout ce qu'il a vu. Il ne dit que ce qu'il veut pour attirer votre attention et occuper vos loisirs, et alors il se retourne vers vous en disant: Ah ! n'avais-je pas raison de vous montrer cela ! — Que c'est beau ! — Vous n'avez pas perdu votre temps ! — Ai-je eu raison de vous conduire ici !

Notre touriste, malgré ses recherches, est tombé dans plusieurs erreurs que nous nous permettons de lui signaler. Mais nous ne prétendons lui signaler que celles que nous connaissons.

Anne de Maizières (page 65) aurait épousé Claude (II) de la Croix, tandis que dans un autre ouvrage du même auteur, publié en 1883 (Histoire du château de Brugny, page 8 et ailleurs) il dit qu'elle épousa Roch du Hautoy, fils de Nicolas du Hautoy qui avait épousé la veuve de Claude II de la Croix. Il est difficile de concilier ces deux passages.

L'auteur dit qu'il n'a pu réunir qu'un petit nombre de notes sur le château de Boursault : nous pouvons l'aider à combler une lacune. Boursault appartenait à la fin du XIVe siècle et au commencement du XVe aux ducs de Bar. M. Armand Bourgeois, dans son Histoire du Château de Brugny (pages 7 et 11) dit que Robert de Flandre, seigneur de Brugny, céda cette terre à Geoffroy de Naast. Or, ce Robert de Flandre eut une fille qui épousa Henri IV, duc de Bar. Ce dernier eut un fils nommé Robert, duc de Bar, marié à Marie de France par contrat du 24 juin 1364. Ce Robert, duc de Bar, eut plusieurs enfants parmi lesquels on cite Louis. Ce Louis de Bar, cardinal, reçut de son père, en 1409, pour en jouir sa vie durant, les seigneuries de Boursault, Vouciennes, Givry, Ferebrianges, Pougy, Coclois, etc. (Voyez Annales du Barrois, par Servais, II, 286, 439). Louis de Bar, nommé administrateur perpétuel du diocèse de Poitiers, en 1391, à l'âge de 14 ou 15 ans, par Clément VII, évêque de Langres et cardinal, avant 19 ans, le 22 décembre 1397 par l'anti-pape Benoit XIII ; fut nommé évêque de Châlons en 1413, et permuta en 1419 avec Jean de Sarrebruck, évêque de Verdun. Il mourut en 1430 à Varennes, après avoir légué ses biens, à René d'Anjou, comte de Guise. Il fut enterré dans la cathédrale de Verdun où il avait cette épitaphe :

Hic situs est fulgens Ludovicus laude perenni
Quem Barri generis genuit gens generosa ducum.
Filia regis erat genitrix, de culmine summo
Francorum et cunctæ nobilitatis apex.
Hunc decus et mores quondam celebrare solebant,
Dum Portuensi Cardine dignus erat.
Egregius pariter præsentis pastor ovilis,
Ac Virdunensis Pontificalis honos.
Ambiguis certa proponens tuta timendis,
Sprevit opes orbis religione fovens.

At quia non moritur virtus quid Parca tulisti ?
Clara per æternos stat sibi fama dies,
Mille quater centum terdenos junxerat annos
Delius et julii tempora messis erant.
Nunc matris precibus æternæ dona quietis
Illi pro meritis det Deus omnipotens.

(Voyez : Archiepiscoporum et Episcoporum Galliæ chronologica historia. Chenu, 1621, folio 545).

Il nous a paru intéressant de mettre en lumière cette figure du cardinal Louis de Bar, seigneur de Boursault, évêque, cardinal, légat et même ambassadeur de Charles VI au concile de Pise en 1409. C'est donc une véritable illustration pour Boursault.

A l'article Baye (98), l'auteur écrit que l'an 1019 on rencontre Hugues dit Bardoul, deuxième du nom, mort en 1112. Il y a là une erreur ; Hugues Ier assista en 1028, avec son père Isambard à une assemblée de barons à Paris. Il eut pour fils Barthélemi, mort en 1081, et Hugues II, fils de Barthélemi, n'a pu vivre cent ans ! de 1019 à 1112, date plus ou moins approximative de sa mort. Le seigneur de Congy (page 89) est Thomas, sire de Voudenay (Vodenay, Côte-d'Or, canton d'Arnay-le-Duc) et non Thomas de Vendenay. Du reste, ce nom a été défiguré par tous les historiens qui dans ces temps modernes ont parlé de ce personnage. Ce Thomas de Vodenay était un gentilhomme bourguignon très estimé dans le conseil de Philippe-le-Hardi. (Voyez Archives de la Côte-d'Or, B. 1416, folio 56 — L'archiprêtre par A. Cherest, 260.)

Le propriétaire d'Andecy n'est point *M. le baron d'Aubilly*, mais M. André d'Audeville.

Le retable de Fromentières n'est pas si vermoulu que l'auteur veut bien le dire ; il est en mauvais état, c'est vrai, mais l'abbé Guyot, mort depuis peu, en connaissait la valeur et le conservait avec soin.

Le seigneur de Montmirail, aujourd'hui, n'est plus un la Rochefoucauld-Doudeauville, (145). Ce domaine est entré dans la branche des la Rochefoucauld-Liancourt par le mariage de François-Marie-Auguste-Emilien, duc de la Rochefoucauld-Liancourt, avec Zénaïde-Sabine Chapt de Rastignac, petite-fille de Françoise-Charlotte-Ernestine de la Rochefoucaul-Doudeauville, après la mort de la duchesse douairière Augustine-Bénigne-Françoise Le Tellier, décédée le 24 janvier 1849.

Les illustrations de ce petit volume rachètent quelques-unes de ces imperfections. L'ouvrage est enrichi de quatorze jolies vues qui parlent autant aux yeux qu'à l'esprit par ce que l'on voit et ce que l'on devine. Ces vues représentent l'église de Damery, l'église de Dormans, l'hôtel des Trois-Maillets, à Dormans, le château de Bour-

sault, le château de Brugny, le château de Montmort (vue générale et vue de l'entrée), le château d'Etoges, le château de Baye, l'église de Sézanne, le château de Montmirail, celui de Marcuil-en-Brie et celui de Villiers-aux-Bois.

La couverture du volume a un cachet fantaisiste, le papier est chiné, l'impression nette, voilà pour l'imprimeur.

Tel est l'ouvrage de M. Armand Bourgeois pour le texte, et de ses collaborateurs pour les eaux-fortes. Une seconde édition corrigée pourrait aussi être facilement augmentée puisque l'arrondissement d'Epernay ne finit pas à Sézanne ni à Montmirail.

A. MILLARD.

***

L'Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes pour 1887 (Reims, Matot-Braisne), renferme comme toujours d'intéressants articles. Nous signalerons cette année la fin de la statistique historique du canton de Renwez (Ardennes), par dom Noël, très complète et très bien faite; une note sur les dernières fouilles faites à Reims et aux environs; et une étude sur le cardinal de Dormans et sa famille, par M. Plouquet ; le cœur de Turenne, actuellement conservé au château de Saint-Paulet (Aude); la nécrologie régionale et enfin diverses notes d'actualité, sur Reims.

***

Nous extrayons du tome 1er de l'*Histoire anecdotique de la guerre de 1870-1871*, par M. Dick de Lonlay, un passage relatif à deux champenois dont les noms doivent être conservés. M. Bureau appartenait à une famille notable du commerce de Reims, où l'un de ses frères occupe encore une place considérable comme propriétaire de la maison des *Galeries Rémoises*. L'autre était issu d'une vieille famille de Fismes. Ces deux faits glorieux se passèrent à Frœschwiller :

Le 1er bataillon de chasseurs, comme nous l'avons déjà vu, a été chargé, avec l'appui du 1er bataillon du 3e zouaves, d'expulser la grand'garde prussienne, qui se tient au moulin de Bruckmuhl, et l'artillerie de la division doit préparer l'action de ce bataillon par son tir.

Le commandant Bureau, du 1er bataillon de chasseurs, n'a que quatre compagnies à sa disposition, les 1re et 2e compagnies ayant été attachées à l'artillerie. En outre, la 4e compagnie, capitaine Chédeville, est laissée dans un chemin creux, pour défendre un espace de terrain trop éloigné de la troupe qui est sur sa gauche.

Tous partent au pas de course, mais, presque aussitôt, des masses profondes sortent de la forêt de Surbourg et l'accablent de leurs feux.

Les Prussiens, embusqués le long de la rive gauche du Sauer-

bach, dans les vignes du mamelon de Gunstett, ansi que les batteries allemandes, leur font subir, en peu de temps, des pertes considérables Le capitaine Ambroise, de la 6e compagnie, est la première victime; il reçoit une balle en pleine poitrine et expire au bout de quelques instants.

Pendant une minute, une seule, les deux bataillons hésitent. En un clin d'œil, le commandant Bureau rallie ses chasseurs.

« En colonne! » crie-t-il,, élevant son épée. Et, à peine le bataillon formé, il se met à sa tête et se précipite à l'attaque du moulin. Quand il passe près des artilleurs, ceux-ci se découvrent: « Vivent les braves! vivent les braves! »

Mais, au bout de quelques pas, la colonne s'arrête de nouveau; le commandant vient de tomber, les deux bras en avant, les reins brisés par un éclat d'obus. Le projectile qui l'a renversé a abattu les premiers rangs. Le capitaine Crainvillers, de la 5e compagnie, s'élance, prend le commandement, et la colonne se remet en marche. Elle descend la route du moulin; mais bientôt le capitaine a la jambe emportée; un second capitaine, qui le remplace, succombe à son tour; la colonne est coupée en tronçons...

Autour des chasseurs et des zouaves, les balles, la mitraille, les obus pleuvent comme grêle. Le lieutenant Bouland, des chasseurs, reçoit un éclat d'obus à la tête. En le soignant, l'aide-major Arnaud est blessé deux fois, coup sur coup. C'est un effroyable tonnerre! Tous disparaissent dans un nuage de fumée.

M. Dick de Lonlay raconte ensuite la charge du 4e cuirassiers, commandée par le colonel Billet:

Le feu prend une intensité dont rien ne saurait rendre la violence. Pendant cette charge, plus de mille obus et plus de cinq cents coups de mitraille s'abattent sur l'espace restreint occupé par la brigade de cuirassiers Girard.

Environ cinquante mille balles sont tirées par l'infanterie, qui se couvre d'un véritable rideau de feu et de flammes. Ces projectiles tombent si dru, qu'ils produisent sur les cuirassiers un bruit analogue à celui de la grêle sur une toiture de zinc...

Après d'héroïques efforts, le 1er cuirassiers bat en retraite, laissant une soixantaine d'hommes sur le terrain, ramenant cinq officiers blessés, et poursuivi par les obus qui devancent le galop des chevaux.

Le 4e cuirassiers, le colonel Billet, entre à son tour en action. Ses quatre escadrons doivent charger successivement, et à peu près dans la même direction que les précédents, sur l'infanterie prussienne qui arrive de Wœrth et gravit les coteaux.

Le régiment s'avance alors à proximité des maisons d'Elsshausen qui sont en flammes.

Les charges s'effectuent successivement par escadron.

Le 1er escadron qui commande le mouvement, part au galop,

mais est bientôt obligé de s'arrêter, en arrivant en face d'une houblonnière, dont la lisière est garnie de Prussiens qui font un feu d'enfer. De même pour le 2e escadron.

Des tirailleurs, à l'abri derrière des haies, couvrent les escadrons d'une grêle de balles, pendant l'aller et le retour; en même temps, des batteries, situées au sud-est d'Elsasshausen, envoient des obus et de la mitraille. Ces deux escadrons font des pertes sensibles.

Leur commandant, le chef d'escadron Broutta, a le bras emporté par un éclat d'obus.

Le général Girard ayant commandé de pousser les charges plus à fond, le colonel Billet, qui vient déjà de diriger les deux premières charges, prend avec le 4e escadron, une petite vallée, située un peu à gauche et descendant sur Woerth. Il est suivi, à quelques centaines de mètres par le 5e escadron.

Ces deux escadrons ont plus d'un kilomètre à franchir; la fumée leur cache les bataillons; ils ne distinguent que les batteries. Nos cuirassiers se lancent à toute vitesse et sont dévorés par ce feu terrible au-devant duquel ils courent. Les balles, les obus et la mitraille marquent le passage de ces escadrons par le nombre des morts et des blessés qui jonchent le terrain.

Après avoir parcouru trois à quatre cents mètres, le 4e escadron tourne à droite et pénètre dans un verger, où il tombe au milieu d'une nuée de tirailleurs ennemis.

Une grêle de balles lui fait éprouver des pertes considérables. Une des premières victimes est le capitaine-commandant d'Eggs.

Un autre capitaine a quatre chevaux successivement tués sous lui. Au dernier, il n'a plus la force de se remettre en selle, étant à cheval depuis vingt-cinq heures. Son maréchal des logis chef, véritable hercule, l'enlève, le pose comme un enfant sur une autre monture, et en avant!

Le sous-lieutenant Billet, fils du colonel, charge quatre fois, avec la mâchoire fracassée par une balle...

Les feux se croisent dans tous les sens; il est impossible aux assaillants d'atteindre leurs adversaires. Le 4e escadron, réduit à quelques pelotons sans liens et sans chefs, fait demi-tour.

Au même moment, le colonel Billet est blessé et a son cheval tué sous lui. Ce brave officier tombe sous sa monture, sur la ligne même des fusils à aiguille du 58e de ligne prussien. Dans sa chute, sa cuirasse fait un bruit terrible.

Des soldats, l'ayant vu disparaître dans la fumée, le croient tué. Rentré de captivité, le colonel Billet fut, l'année suivante, assassiné à Limoges par un démagogue.

MÉLANGES

Les monuments de Troyes. — Cette année la ville de Troyes a été visitée par une délégation au Congrès des Architectes français, réuni à Paris. M. Fléchey-Cousin, ancien architecte de la ville de Troyes, a rendu compte de cette excursion dans le *Progrès National* : nous croyons intéressant d'en reproduire ici les principaux passages comme constituant le croquis de l'état monumental actuel de la ville de Troyes :

. . . . . .

Les établissements à visiter étaient nombreux ;

1° L'église de la Madeleine; 2° l'hôtel Marisis; 3° Saint-Jean; 4° l'Hôtel-de-Ville; 5° Saint-Remy; 6° la grille de l'hôpital; 7° la Cathédrale; 8° le Musée; 9° Saint-Urbain; 10° Saint-Pantaléon; 11° hôtel Vauluisant; 12° Saint-Nicolas; 13° Saint-Nizier.

1. Sainte-Madeleine. Cette église est la plus ancienne de la ville; sa construction est de plusieurs époques, sa nef principale, ses deux transepts et la première travée du chœur sont du XIIe et XIIIe siècle, le restant du chœur ainsi que les bas-côtés dans tout leur pourtour sont du XVe au XVIe siècle.

Cette première partie de l'édifice qui comprend la nef principale, ses bas-côtés et ses deux transepts si remarquables par l'élégance de son architecture et la beauté de ses nombreux chapiteaux Romans avaient par leur ancienneté éprouvé des dégradations qui ensuite avaient été réparées suivant le style de l'édifice.

. . . . . .

Jubé. — Le jubé construit en pierre à l'entrée du chœur et qui fait à juste titre l'admiration des artistes et visiteurs étrangers, n'a pas fait sur le Congrès une non moindre impression.

Placé entre les deux piliers du chœur, il est supporté par des armatures en fer qui tiennent en suspension ses trois berceaux de voûte en entier artistement ornés.

Une description de cette œuvre d'art ne peut être qu'un travail incomplet.

Pour bien en juger il faudrait avoir recours aux dessins lithographiés de MM. Arnault, peintre et Fichot, dessinateur.

Le jubé à l'époque de la première Révolution a éprouvé de grandes mutilations, notamment aux pinacles qui décorent la façade du côté de la nef.

Plusieurs parties de ces pinacles sont tronquées et ont été heu-

reusement retrouvées dans des décombres enfouis dans des caveaux et ensuite recueillis à l'époque de la restauration de l'église et de la reprise de ses fondations.

. . . . . .

Vitraux. — 7 belles verrières décorent les chapelles derrière le chœur et sur les côtés; elles sont l'œuvre des premiers peintres verriers du XVIe siècle, et remarquables par la pureté du dessin et le brillant du coloris.

La première verrière placée à l'extrémité du collatéral de gauche représente la Vie de saint Louis, roi de France; la deuxième en suivant, la Création; la troisième en face du chœur, Episode de la vie de saint Eloi; la quatrième, l'Arbre de Gessé; la cinquième en face du collatéral de droite, la Vie de Notre-Seigneur; la sixième en retour la Vie de la Sainte-Vierge; la septième en suivant, Episode de la vie de l'empereur Constantin.

Tableaux. — 1. Au bas des verrières de la chapelle derrière le chœur, de chaque côté du maître-autel, sont à remarquer dix superbes petits tableaux peints à l'huile sur bois, représentant plusieurs Episodes de la vie de sainte Madeleine, lesquels sont l'œuvre de Nicot, natif de Troyes et élève de Poussin.

2. Au-dessus du tambour de l'entrée principale, un grand tableau peint à l'huile sous cadre doré, sculpté, représentant le Christ en croix, donné par Mme Dupreuil qui le tenait du général Dupreuil son fils, comme l'ayant rapporté de sa campagne du Mexique.

Cette peinture à l'huile de l'Ecole espagnole est d'assez grande valeur et a été généralement estimée des connaisseurs et admirée par le Congrès.

3. A droite du tambour, saint Pierre pleurant.

4. Tableau représentant la Sainte Famille.

5. Au collatéral de gauche, la Sainte Famille recevant les hommages de saint Augustin et de sainte Ursule, princesse d'Angleterre.

6. Chapelle du collatéral de gauche, l'Annonciation par Keller, don fait à la Fabrique en 1840.

7. Tableau représentant la Sainte Vierge, sainte Elisabeth et l'Enfant-Jésus, attribué à François Mignard.

8. A droite du tambour, sur la rue Thiers, Jésus chez Marthe et Marie attribué à Ninet de l'Etain.

9. En suivant, chapelle Saint-Joseph, la Samaritaine.

10. Pilier de gauche du sanctuaire, l'Adoration du Berger.

11. A l'extremité du collatéral de gauche, saint Simon Stock recevant le Saint-Scapulaire des mains de la Sainte-Vierge.

12. A la suite l'Assomption.

13. A la suite deux médaillons, saint Nicolas et sainte Germaine.

14. A droite et à gauche du transept de droite, deux petits tableaux, à droite saint François d'Assise, à gauche sainte Jérôme.

15. Au-dessus de la porte d'entrée de la tour, un tableau de grande dimension et représentant les docteurs de l'Eglise représentés par saint Augustin, saint Hilaire et saint Martin.

16. A la chapelle du fond au-dessus du rétable de l'autel, un grand tableau représentant le Bon-Pasteur.

17. Au pilier du sanctuaire à gauche, une descente de croix assez estimée et sans nom d'auteur.

Sculpture. — Aux deux piliers du transept à gauche, sainte Marthe, statue en pierre colorée, à droite saint Robert, fondateur de l'ordre de Citeaux, statue en bois colorée, l'un et l'autre d'un mérite supérieur.

Contre le mur de l'escalier du jubé, un groupe sculpté en bas-relief peint et doré, représentant une scène du crucifiement de Notre-Seigneur.

Au-dessus du jubé deux grandes statues en pierre représentant saint Jean et sainte Madeleine.

A un des piliers de la chapelle des fonds baptismaux, repose sur un culot en pierre une statue de saint Sébastien, martyr, percé de flèches, adossé à une colonne et portant au col le collier de l'ordre de Saint-Michel.

Autels. — Il importe de citer deux rétables d'autels, remarquables comme ayant été construits récemment avec le produit de dons faits à la paroisse.

A l'extrémité du collatéral de gauche, dans la chapelle de gauche dont la restauration est due à la munificence de M. l'abbé Gambey, curé actuel de la paroisse, est adossé un autel en pierre sculptée dans le même style que celui de l'Eglise du XIIe au XIIIe siècle, le dais surmonté d'un édicule à jour renfermant dans une niche saint Joseph présentant l'Enfant Jésus.

Cette construction est le résultat d'un don fait à la Fabrique par M. Jacques Legrand.

Le tombeau de l'autel renferme un reliquaire très remarquable en bois doré.

A l'extrémité du collatéral longeant la cour de l'ancien cimetière, dans la chapelle du Sacré-Cœur est adossé un autel en pierre richement décoré, surmonté d'un rétable dans un style roman, et servant de support à une statue du Sacré-Cœur de Jésus.

La restauration de cette chapelle ainsi que la construction de l'autel, sont le résultat d'un don fait à la Fabrique par Mlles Daignez.

Pierres tombales. — Dans la nef et les bas-côtés qui contournent l'église, il existe un grand nombre de pierres tombales, en pierre et marbre, placées au niveau du dallage et qui rappellent le nom des principales familles de cette paroisse.

Malgré leur ancienneté, la gravure des personnages et les ornements qui les décorent sont encore visibles et assez bien conservés, il serait à désirer qu'elles puissent être appliquées contre les murs à l'intérieur de l'église, mais la place fait défaut. Les dépenses qui résulteraient du déplacement sont encore un nouvel obstacle; MM. les membres du Congrès ont su comprendre les difficultés qui s'opposent pour le moment à leur déplacement.

Saint-Jean. — Cette église remonte au IXe siècle, Louis-le-Bègue y a été couronné en 878, la tour carrée qui existe à l'angle droit de l'église et qui sert de clocher, fait foi de la date de la construction primitive. Reconstruite au XIVe siècle, elle fut achevée en 1395.

Le mariage d'Henri V, roi d'Angleterre, avec Catherine de France, fille d'Isabeau de Bavière et de Charles VI a été célébré sous ses voûtes.

Elle fut plusieurs fois la proie des flammes, ce qui explique la différence de style du XIIe et du XVe siècle, ainsi que la surélévation des voûtes du chœur construites au XVIe siècle.

Les voûtes à pandentifs du côté droit du chevet sont dignes de remarque par la finesse de leurs détails.

Verrières. — Ses verrières sont de différentes écoles. Au chevet : Episode de la vie de Jésus-Christ; au bas-côté sud : le martyre de sainte Agathe, le Jugement de Salomon; dans la nef : le Sacre de Louis-le-Bègue par le pape Jean VIII; aux fenêtres du chœur : la Tempérance, la Force, la Prudence, la Justice.

Œuvres d'art. — A l'extrémité du chœur, un rétable monumental en maçonnerie orné de colonnes en marbre noir; au-dessus du maître-autel adossé au rétable on admire un grand tableau, chef-d'œuvre de Mignard, artiste troyen, représentant le Baptême de Notre-Seigneur par saint Jean-Baptiste.

Au-dessus du grand rétable il existe une arrêtière aussi en maçonnerie décorée, un autre chef-d'œuvre de Mignard représentant le Père Eternel; de chaque côté du Tabernacle du maître-autel deux médaillons en cuivre doré, œuvre de Girardon; à l'autel de la Communion, derrière le chœur, on remarque un admirable bas-relief en marbre, œuvre de François Gentil, sculpteur troyen, lequel, représentant la Cène, est encastré d'un rétable richement sculpté et attribué à François Gentil.

Dans la chapelle de Notre-Dame-du-Suffrage, se trouve une autre œuvre remarquable, le groupe du Christ au tombeau, qui date du XVIe siècle; dans la même chapelle on admire encore un magnifique tableau attribué au Titien et représentant la Mise au tombeau.

Hôtel-de-Ville. — L'Hôtel-de-Ville commencé en 1624 et terminé en 1620, est situé entre deux rues principales.

Il se compose d'un corps de bâtiment principal donnant sur la

grande rue avec deux ailes en retour, d'un autre corps de bâtiment sur la rue Claude-Huez et de deux autres ailes en retour sur la cour.

Le bâtiment principal est élevé d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage. La façade sur la rue est décorée au rez-de-chaussée de pilastres d'ordre corynthien, et au premier, de pilastres et de colonnes accouplées de même ordre. Sur la cour la façade à rez-de-chaussée est décorée de pilastres d'ordre dorique, et au premier étage de pilastre d'ordre ionique. Les frises des corniches qui devaient être sculptées à chaque façade sont restées inachevées sur les deux rues.

Le rez-de-chaussée, de chaque côté du vestibule d'entrée, se trouve composé à droite en entrant, d'une grande pièce servant de corps-de-garde, à gauche une autre pièce occupée par le Tribunal de commerce.

Au premier étage une grande salle régnant sur toute l'étendue du bâtiment et servant anciennement de salle de réceptions, est maintenant réservée pour les réunions du Conseil municipal.

A l'intérieur les murs et boiseries étaient dans un état de dégradation qui ont nécessité une restauration complète.

Les corniches avec médaillons richement sculptés qui décorent la salle au pourtour et qui se trouvent en craie étant entièrement dégradés ont été rétablis à neuf en pierre de Tonnerre dans le même style de l'époque Louis XIII.

Les boiseries au pourtour de la salle, ainsi que les caissons des plafonds et voussures ont été restaurés à neuf dans le même style.

L'ancienne cheminée qui existait au fond de la salle a été supprimée pour faire place à un socle destiné à servir de support à un magnifique médaillon Louis XIV, chef-d'œuvre de Girardon.

A l'époque de la restauration de la salle, le besoin s'étant fait sentir d'utiliser la cheminée, on s'empressa de supprimer le socle supportant le buste de Girardon et de le remplacer par un chambranle en pierre du coteau en rapport avec les dimensions du médaillon et en harmonie par ses sculptures avec le style de l'époque.

Saint-Urbain. — L'église de Saint-Urbain, commencée en 1262, est élevée sur l'emplacement de l'échoppe de Jacques Pantaléon, depuis devenu Pape sous le nom d'Urbain IV.

Cette église, élevée sur un plan uniforme, est l'expression la plus brillante de l'époque ogivale.

Toutes les parties de cet édifice sont exécutées avec la plus grande pureté de lignes et d'ornement, le tout d'une légèreté qui a fait dire à Girardon, sculpteur troyen, qu'elle était bâtie de chenevottes.

Ce superbe édifice bâti au moyen de subsides du Pape Urbain IV, était sur le point d'être terminé, car il ne restait à achever que la

partie supérieure de la grande nef, à partir de la naissance des voûtes jusqu'au commencement des transepts, lorsque des difficultés survinrent et ensuite la mort du fondateur Urbain IV qui forcèrent de suspendre les travaux qui, depuis, sont restés inachevés.

Cette église a trois nefs, dont celle du milieu terminée au rond-point.

Les nefs collatérales ne tournent point au pourtour du chœur, selon le vœu exprimé par le Pape, l'église ne devant être qu'une collégiale desservie par des chanoines et n'ayant pas besoin de l'étendue qu'exigeaient les cérémonies de paroisses.

Verrières. — Les verrières sont en grillages rehaussées par les bordures peintes et ornementées, ainsi que par des médaillons allégoriques, le tout admiré par les visiteurs et les connaisseurs.

Achèvement de l'église. — L'achèvement s'imposait depuis longtemps; après le complet accord entre l'Etat et la ville, celle-ci entreprit aussitôt successivement le déblaiement, après l'acquisition des propriétés, dont une faible partie reste à acquérir, et l'Etat de son côté procéda aux travaux de restauration en commençant par le chevet y compris le chœur et les deux transepts qui maintenant se trouvent achevés et rendus au culte, en exceptant toutefois la partie supérieure du porche au sud qui reste à restaurer.

Cette restauration intelligemment conduite à fait l'admiration du Congrès ainsi que de tous les connaisseurs qui l'ont visitée.

Reste à achever pour compléter ces travaux l'exhaussement de la grande nef et des bas-côtés, ainsi qu'à terminer le portail principal.

Eglise Saint-Remy. — Cet édifice des XIVe et XVe siècles est remarquable par ses époques et les détails curieux qui la caractérisent, mais ces détails sont malheureusement perdus par l'encombrement des maisons qui règnent au pourtour et qui font perdre ce qu'il y a de plus intéressant.

Clocher. — Ce qui met surtout cet édifice en évidence c'est la tour en maçonnerie servant de base à un clocher en charpente à huit pans portant quatre clochetons à sa base et couvert en ardoises, ce qui le distingue surtout c'est sa grande élévation, ainsi que celle de la croix en fer surmontée d'un énorme coq doré.

L'état des maçonneries, des charpentes ainsi que de la couverture en ardoises de ce clocher, par son état de dégradation présentant des dangers pour la sûreté publique était condamné à être demoli.

Mais l'état de ce clocher ayant été reconnu par les personnes compétentes comme étant susceptible d'être restauré, on décida de la restauration, sauf à pourvoir aux dépenses, et grâce à une

souscription volontaire de la part des habitants de la paroisse, ainsi que d'autres dons particuliers on est parvenu à entreprendre les travaux de restauration qui, dirigés et conduits avec la plus grande intelligence et persévérance ont été amenés à heureuse fin et maintenant terminés avec toute la perfection désirable.

Sculptures. — Au-dessus du tabernacle du maître-autel est placé un superbe Christ de Girardon.

On voit encore dans une chapelle qui rappelle son nom, deux médaillons en bronze doré du même auteur, l'un représentant la tête de la Sainte-Vierge, l'autre celle de Notre-Seigneur.

Peintures. — Au pourtour des deux transepts sont adaptés contre les murs une série de magnifiques tableaux peints sur bois du XVIe siècle, qui anciennement tapissaient les murs à l'intérieur de la sacristie.

Verrières. — Les verrières que l'on voit au pourtour derrière le chœur sont modernes et sont l'œuvre de M. Vincent Larcher, peintre-verrier à Troyes, elles sont généralement estimées.

Hôtel-Dieu-le-Comte. — Ces bâtiments actuels dont la construction remonte à 1500 remplacent ceux élevés par les Comtes de Champagne.

Ces bâtiments datent de la fin du XVIIe siècle, et élevés d'un rez-de-chaussée, d'un premier et deuxième étage, se composent d'un bâtiment principal au fond d'un jardin et de deux autres en retour. Ces bâtiments construits en pierre sont d'une forme régulière et d'un aspect grandiose, l'aile droite, au premier étage, est consacrée à la chapelle qui, dernièrement, a été magnifiquement décorée.

Le restant de l'édifice est consacré aux dortoirs des malades, hommes et femmes, ainsi qu'au service d'administration,

En arrière des bâtiments règne sur leur étendue un vaste jardin élevé en terrasse à la hauteur du premier étage, planté d'arbres et servant de promenoir pour les malades.

Grille sur la rue de la Cité. — Une grille en fer d'un aspect monumental, placée dans le prolongement des deux ailes de bâtiments, ferme le jardin sur la rue de la Cité, la partie supérieure est couronnée du vaste écusson des armes de France encadrée du collier de l'ordre du Saint-Esprit dominant une croix fleuronnée; sur les côtés sont les écussons aux armes de Champagne et de Navarre ainsi que celui de la famille Devienne, fondateur de l'établissement.

Cathédrale. — La longueur de la Cathédrale est de 117 m., sa largeur de 52 m., sa hauteur sous clef de 33 m.

Elle est dédiée à saint Pierre et saint Paul, sous le nom seul de saint Pierre.

Construite originairement en bois, elle a été incendiée plusieurs fois, en 892 et en 1188, sous l'évêque Hervey.

La légèreté, l'élèvement, la prodigieuse élévation des colonnettes, et la lumière mystérieuse qui se répand des antiques verrières, font de cette partie de l'édifice, un chef-d'œuvre bien digne d'attirer l'attention des nombreux visiteurs et notamment de tous les membres du Congrès.

Verrières. — Les verrières qui encadrent les nombreuses fenêtres au pourtour de l'édifice, sont dus aux plus célèbres peintres de l'époque, celles de la nef et du chœur représentent l'histoire de l'ancien et du nouveau Testament

Au frontispice et aux deux transepts, on voit trois rosaces flamboyantes produisant un effet prodigieux.

Tours et portail principal. — Les tours et le portail principal ont été commencés en 1506 et continués jusqu'en 1740, ce qui explique la différence du style sur la hauteur.

Le portail principal est divisé en trois portiques remarquables par leur ornementation; au pourtour desquels règne une série de petites niches couronnées chacune de dais richement ornementés et qui abritaient autant de statuettes que le temps a détruites.

Dans la cinquième chapelle au fond des bas-côtés de gauche, il faut remarquer un rétable en marbre blanc sur lequel repose la statue de la Vierge et l'Enfant Jésus, dus au ciseau du grand statuaire Simart.

Cette chapelle renferme aussi les restes de l'Evêque Hervey et ceux du comte Henri Ier et Thibaut III, comte de Champagne.

Trésor. — Le local affecté au trésor de la cathédrale comprend : une salle basse et une salle supérieure; les objets les plus remarquables de la salle supérieure, sont :

— Un coffret d'ivoire chargé de bas-reliefs représentant un empereur de Constantinople du IXe siècle.

— Le psautier du comte Henri, manuscrit en lettres d'or sur vélin, ayant 900 ans d'antiquité.

— Deux aumonières du comte Henri et de Thibaut IV.

— Un évangéliaire du XIe siècle.

— La crosse, le calice, l'anneau de l'évêque Hervey, mort en 1223.

— La châsse de Saint-Loup enrichie d'émaux.

— La châsse de Saint-Bernard et Saint-Malachie, objet d'art d'une incomparable richesse du XIIe siècle.

— Des calices, des croix, des reliquaires, des ostensoirs, etc.

— Des émaux, très précieux, des camées, des diamants, des pierres gravées, des rubis et topases. Avant 1789, la valeur intrinsèque du trésor était évaluée à environ *deux millions*, au point de vue artistique ce chiffre pourrait être plus que doublé.

Bibliothèque et Musée. — Cet établissement qui est une dépendance de l'ancien abbaye de Saint-Loup, a son entrée sur la rue

Saint-Loup, est situé entre cour et jardin, il se compose d'un bâtiment principal au fond de la cour, d'une aile à gauche nouvellement construite.

Le bâtiment principal comprend au rez-de-chaussée une galerie à jour qui le précède, régnant sur son étendue et où l'on voit déposés une quantité considérable d'objets d'antiquités très remarquès, de deux autres pièces en arrière sur le jardin, séparées par un vestibule d'entrée où se trouve une grande baignoire en maçonnerie garnie de mosaïque, trouvée dans une vigne à Laudanum, ancienne citée gallo-romaine (Côte-d'Or).

La pièce de droite sert de cabinet d'histoire naturelle de toutes les catégories, et celle de gauche de cabinet d'oiseaux et d'animaux empaillés de toutes les espèces.

A l'extrémité de cette pièce, contre le mur du fond, se trouve adossée une ancienne cheminée très curieuse, de l'époque de la renaissance et est dépendante de l'ancien hôtel de Soynos, située à l'entrée du faubourg Croncels, a été démontée par les soins de M. Paillot père, allié à la famille de Louros, pour en faire don au Musée, dont elle fait maintenant un des principaux ornements.

Au premier étage, à l'arrivée de l'escalier, une grande pièce régnant sur l'étendue des bâtiments, qui contient maintenant au moins 90,000 volumes dont une grande partie vient de l'évêque Hennequin.

Attenant à cette salle, se trouve un cabinet contenant au moins 2,300 manuscrits des plus intéressants par leur origine et par leur ancienneté.

Dans ces deux pièces on voit adaptés aux chassis de fenêtres des verrières splendides de Linard Gonthier se rapportant à Henri IV et à Louis XIII et dont une des plus remarquables est celle représentant la bataille d'Ivry.

. . . . . .

Saint-Nicolas. — Cette église a été détruite par suite de l'incendie de 1524, puis reconstruite en 1526.

L'ensemble de cet édifice est satisfaisant par les détails remarquables de son architecture tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au-dessus du vestibule d'entrée se trouve un Calvaire dont l'accès a lieu par un vaste escalier, en y arrivant les regards sont frappés à la vue du Christ à la colonne, par François Gentil. A gauche de l'église, en entrant, un petit édicule servant de sépulcre et abritant le tombeau du Christ établi à l'instar de celui de Jérusalem.

Statues. — En outre des statues dont il vient d'être parlé, cette église renferme un grand nombre de statues très remarquables qui ornent les piliers du pourtour de la nef et du chœur.

Chaire à prêcher. — La chaire à prêcher est également un objet d'art remarquable, surtout par ses bas-reliefs sculptés sur les panneaux d'appui.

Portail méridional. — Ce portail, œuvre du sculpteur Foulchot, est surtout digne de fixer l'attention, il est formé de deux ordres d'architecture, dorique et ionique, superposés, enrichissent sur sa hauteur de superbes décorations.

Portail nord. — Ce portail donnant à cet aspect sur une petite ruelle, offre la dernière expression de l'art gothique.

Portail occidental. — Cette partie de l'édifice reposait sur les anciens murs des remparts, à la hauteur desquels l'accès de l'église pouvait avoir lieu. A l'époque de leur démolition, c'est-à-dire de 1840 à 1850, la partie basse du portail ainsi que la porte d'entrée principale ont été rétablis dans le style de l'édifice en le remettant de niveau avec le sol du quai et des rues adjacentes.

L'église, qui était presqu'entièrement construite en craie, par suite des injures du temps et de sa vétusté, a éprouvé de grandes dégradations à l'intérieur.

Une importante réparation devenait imminente, elle a été heureusement entreprise et continuée depuis plusieurs années, grâce à la générosité des habitants de la paroisse, au zèle du vénérable curé et à l'intelligence des personnes appelées à diriger et exécuter les travaux de restauration.

Verrières. — Ses verrières sont en général l'œuvre de peintres habiles; malheureusement beaucoup sont incomplètes.

Dans la nef, on voit l'Adoration des Mages, les quatre Docteurs, la Vie de sainte Anne et la Résurrection.

Au bas-côté droit, les Miracles de Jésus-Christ, l'Histoire de Tobie, deux sujets en grisailles; au bas-côté gauche, la Légende de l'Hostie, les Huit Béatitudes, la Vie de saint Roch.

Aux vitraux polychromes, la Légende de saint Claude et la généalogie de la Saint-Vierge.

Eglise de Saint-Pantaléon. — Le vaisseau de cette église, tant l'intérieur qu'à l'extérieur, n'a rien de bien remarquable sinon la richesse des gargouilles en pierre dont la saillie, côté nord, sur la petite rue étroite sert maintenant d'arc-boutant à une maison située vis-à-vis et qui surplombe de plus d'un mètre par rapport à sa base, ce qui a excité l'hilarité des membres du Congrès.

Sous le rapport archéologique, cette église est une œuvre de transition, l'art ogival s'y combine avec celui de la renaissance. A l'intérieur, c'est un véritable musée de sculpture et de peinture.

La longueur de l'église est disproportionnée à sa largeur, le portail principal est d'un style différent.

Sculpture. — Huit rétables ornent les bas-côtés et sont tous à admirer par la beauté et la richesse de leurs détails.

Les statues du calvaire sont surtout dignes de remarque, celles du groupe de saint Crespin et saint Savinien, la statue de saint Jacques représentant les traits du sculpteur Gentil. Dans la cha-

pelle voisine, celles saint Joachim, de sainte Anne ne sont pas moins dignes de remarque.

Peinture. — Aux murs et piliers de la nef et du chœur sont adaptés six grands tableaux représentant les traits de la vie de saint Pantaléon, attribués à Cardey, peintre troyen.

Verrières. — La plupart de ces verrières passent pour avoir été exécutées par Maladre et Luthéreau au XVIe siècle.

Les sujets qu'elles représentent sont la Bataille de Constantine contre Maxence, la Légende de la croix, la Vie de la Sainte-Vierge, et d'autres sujets rappelant les noms des donateurs.

Eglise Saint-Nizier. — Cette église s'élève sur l'emplacement des plus anciens monuments religieux de la ville, à l'emplacement d'une ancienne chapelle du VIe siècle.

La date de l'église est du XVIe siècle; commencée en 1535, elle fut terminée en 1573.

Cette église, par sa grande dimension et ses belles proportions est imposante.

Les trois portails au couchant, au sud et au nord fixent l'attention par la délicatesse de leur travail, la finesse de leur sculpture et la différence du style. Le portail à l'ouest est formé de deux ordres d'architecture superposés, dorique et corinthien, celui au midi est du style fleuri, celui au nord est de la renaissance.

Verrières. — L'église est riche en verrières dont les dessins et les couleurs sont un signe de l'habileté des peintres-verriers du XVIe siècle. On les remarque notamment à l'abside. Les principaux sont : le Martyre de saint Sébastien, la Légende de sainte Hélène, de saint Gilles, de saint Jude; ailleurs, l'Histoire de Daniel, l'Assomption, la Vie de Jésus-Christ, etc.

Peinture. — On voit encore dans cette église beaucoup de tableaux de prix; ceux à citer sont le Mont Sinaï, qui, d'après Grosley, est de Garrache, la Mort de la Sainte-Vierge, la Présentation au temple, de Ninet, peintre troyen, un Père Eternel, de Cossard, une Annonciation, le Martyre de sainte Ursule et de ses compagnes.

Statues. — Il y a quelques bonnes statues près du portail à droite, le groupe de la Sépulture de Jésus-Christ; dans la chapelle des Fonts, un bas-relief.

Hôtel Marisy. — Cet hôtel fut construit en 1520; il est situé à l'angle de la rue des Quinze-Vingts et de la rue Claude-Huez.

A l'angle de ses deux rues se trouve une magnifique tourelle de forme exagonale, supportée par un encorbellement mouluré se raccordant avec la partie basse du mur qui est arrondie et la particularise. A remarquer sont : 1° les armes des Marisy et des Moté, sculpteurs, sur les parties basses de la tourelle; 2° les deux belles grilles en fer fixées au-devant des fenêtres donnant sur les deux rues, au rez-de-chaussée.

Cet hôtel vient de subir une notable restauration dans laquelle tout ce qui en fait le cachet a été respecté.

Hôtel Vauluisant. — Cet hôtel se trouve sur la place de Saint-Pantaléon en face de l'église, situé au fond d'une cour ; il était une dépendance de l'ancienne abbaye de Vauluisant. Sa construction date de 1631 ; la partie la plus remarquable est celle à l'angle nord qui est flanquée de deux tourelles surmontées de pics de plomb très curieux, et qui est précédée d'un gracieux et élégant perron avec rampes découpées à jour qui lui donnent de l'importance.

Ce bâtiment est richement décoré dans le style renaissance. Dans l'intérieur, au rez-de-chaussée correspondant au perron, se trouve une cheminée remarquable avec colonnes corinthiennes, rétable au-dessus et plafond richement ornementé.

FLÉCHEY-COUSIN,
Ancien Architecte de la Ville de Troyes.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

DEUX ÉGLISES DE CHALONS-SUR MARNE

LA CATHÉDRALE ET NOTRE-DAME-EN-VAUX

Nous donnons vues des deux principales églises de Châlons-sur-Marne, également intéressantes, puisqu'elles reproduisent ces monuments sous un aspect qu'ils n'ont plus aujourd'hui. La Cathédrale avec les deux flèches en pierre et fer, érigées sous la Restauration avec un parfait mauvais goût, et qui sont actuellement démolies — elles tombaient déjà en morceaux il y a une vingtaine d'années. — Notre-Dame-en-Vaux,

avec ses quatre flèches, dont trois avaient été détruites pendant la Révolution — une seule avait été conservée à cause du poste de guetteur qui y était installé — et dont la seconde, au-dessus du grand portail, au nord, a été réédifiée par les soins si intelligents de M. l'abbé Champenois, en 1852.

Nous n'avons point à parler longuement de ces églises si savamment étudiées par notre collaborateur, M. Grignon, dans un ouvrage bien digne d'attention et d'éloges.

Commencée dans la première année du XIIIe siècle, la Cathédrale actuelle conserve des traces de tous les siècles qui ont suivi : elle mesure 96 mètres de longueur, 49 de largeur et 27 d'élévation dans le transept. Les deux tours qui flanquent l'abside appartiennent à la transition et ont toutes leurs ouvertures romanes. L'abside, composée de cinq chapelles saillantes, remonte au XIVe siècle et a été remaniée au XVIIIe. Les chapelles du bas-côté, récemment remplacées par un mur orné dans le style de l'église, avaient été bâties au XVIe siècle. Le grand portail est malheureusement du pur Louis XV. Nous citerons les très beaux vitraux du XVIe siècle, de riches pierres tombales des XIIIe et XIVe siècles, dont les plus belles sont actuellement relevées contre les murs. L'extérieur du monument est riche et élégant, avec une très belle fénestration et un système d'arcs-boutants d'un dessin très hardi. A noter encore le portail nord de la fin du XIIIe siècle ; celui du sud est moderne. Ne pas oublier non plus les reliquaires du Trésor.

Notre-Dame est un véritable type de la période dite de transition, et elle a été merveilleusement restaurée par l'abbé Champenois, d'après les conseils du savant Lassus. La gravure ci-jointe rend inutile une description détaillée de l'extérieur, sinon pour insister sur la richesse de l'abside. Le beau portail du midi, consacré à l'Assomption, a été complètement mutilé en 1793. L'intérieur est réellement superbe : trois nefs à sept arcades, soutenues alternativement par un faisceau de piliers forts et un plus faible; riches chapiteaux; six beaux vitraux du XVIe siècle — plus un dans l'abside du XIIIe siècle; — riches dalles tombales de la même époque.

Cette église s'écroula en partie le 17 janvier 1157. Sa reconstruction fut immédiatement entreprise, mais comme les travaux durèrent longtemps, on y trouve mêlés les styles des XIIe et XIIIe siècles. Elle fut bénie en 1183, ce qui indique qu'il y en avait alors une portion assez considérable terminée pour qu'on pût y célébrer le service divin : la dédicace solen-

nelle n'eut lieu qu'en 1321 ; mais alors les travaux avaient été achevés bien auparavant, car, dans la charte de l'évêque, qui existe aux Archives de la ville, Pierre de Latilly a soin de dire que cette église « a été bâtie à grands frais, depuis *longtemps*, par un beau et remarquable travail, et qu'elle n'a été consacrée cependant encore par aucun pontife. »

B...

CHASTILLON*

La famille Chastillon, dont nous donnons la généalogie, n'a rien de commun avec la maison de Chastillon-sur-Marne; d'origine purement bourgeoise, il convient de chercher ses premières traces parmi ces vieilles familles qui contribuèrent au quinzième et au seizième siècle à la prospérité de Châlons-sur-Marne. La multiplicité de ses membres rend laborieux leur classement; les registres des diverses paroisses de Châlons et des archives particulières donnant sur eux d'incontestables renseignements ont néanmoins permis de les coordonner avec certitude. Tous reconnaissaient pour premier auteur :

I. Jean Chastillon, sieur de Sommesous. Il fut confirmé dans sa noblesse par Girard Thoignel, bailli de Châlons[1], par acte du 6 mars 1414, et est dit avoir été conjoint par mariage à Marguerite, franche et libre femme, dont descendirent :

1° Guillaume Chastillon, qui suit;

2° Pierre Chastillon, rapporté après son frère, II *bis*.

3° Jehannette Chastillon, mariée à Symon Flamain, dont Collette Flamain, femme de Collinet de Parz, demeurant à Châlons.

II. Guillaume Chastillon, épousa Isabeau le Cousin et eut trois enfants :

1° Nicolas Chastillon;

2° Isabeau Chastillon, mariée à Jean Fontanier, dit de Blassy;

3° Jean Chastillon.

II *bis*. Pierre Chastillon eut un procès avec Gillet Hureau, fermier de Gilles de Luxembourg, évêque de Châlons. Il

* Nous commençons aujourd'hui une série de généalogies d'anciennes familles champenoises, qui n'ont pas encore été dressées. Nous croyons faire une œuvre qui sera appréciée et utile pour l'histoire locale.

(*Note de la Rédaction.*)

1. De cette famille fut Claude Toignel d'Epense, le célèbre docteur catholique du XVIe siècle (1511-1571).

prouva sa noblesse et obtint le 17 juillet 1505 une sentence rappelant la confirmation de 1414. De Marguerite, sa femme, il eut :

1° Hugues Chastillon, qui suit ;

2° Symone Chastillon, mariée à Guillaume Pillet.

III. Hugues Chastillon demeurait à Châlons et mourut avant le 21 octobre 1568, date à laquelle sa succession fut partagée entre ses enfants. Il soutint un procès contre Gilles Benard, fermier des grands thonneux de l'Evêché, et obtint confirmation de sa noblesse le 9 janvier 1555. Il épousa 1° Jacquette Deniset, dont il eut un fils, Claude Chastillon, mort avant son père, qui de Madeleine Blanchard ne laissa que des filles, l'une d'elles a dû épouser Jacques Colin, de Sainte-Menehould, de la famille de Colin de l'Isle, et 2° Claude Jeannet, morte avant 1555, dont il eut huit enfants cités dans la sentence de 1555. Ces enfants furent :

1° Jean Chastillon qui suit ;

2° Hugues Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, en 1572 ; il épousa, le 9 mars 1554, Marie-Pérette de Bar, fille de Nicolas et Pérette Collet, et eut :

A. Marie Chastillon, née le 31 juillet 1581, p. St-Germain ;

B. Marguerite Chastillon, née le 4 décembre 1583, p. St-Germain ;

C. Nicolle Chastillon, née le 11 novembre 1586, p. St-Germain ;

D. Anne Chastillon, née le 1er septembre 1591, p. St-Germain ;

E. Jeanne Chastillon, née le 15 juin 1594, p. St-Germain.

3° Pierre Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, 1572. Il épousa, le 12 avril 1557, Marguerite Lallemant, veuve de Pierre Guyot et mère de Marie Guyot qui épousa, en 1572, ledit Nicolas Chastillon. Il en eut :

A. Nicolas Chastillon, né le 7 octobre 1567, p. St-Germain ;

B. Jeanne Chastillon, que l'on trouve marraine en décembre 1568 ;

C. Marguerite Chastillon, que l'on trouve marraine avec sa sœur, p. St-Germain, en décembre 1568 ;

D. Claude Chastillon, né le 31 août 1571, p. St-Germain ;

E. Marie Chastillon. Elle épousa, p. St-Eloy, le 26 janvier 1587, Claude Petit, natif de Verne, au diocèse de Laon, fils d'Edme Petit ; elle était alors veuve de Jean Jeannin.

4° Jacques Chastillon, nommé au contrat de mariage de Nicolas, son frère, en 1572 ;

5° Claude Chastillon, rapporté après son frère Jean IV (*bis*) ;

6° Marye Chastillon, mariée avant 1572 à Pierre Horguelin, dont une fille, Perrette Horguelin[1], née le 15 juillet 1580, p. Notre-Dame ;

7° Michel Chastillon, rapporté après ses frères Jean et Claude IV (*ter*) ;

8° Nicolas Chastillon, dont la descendance se perpétua jusqu'à nos jours, rapporté après ses frères, Jean, Claude et Michel. V. IV *quater*.

IV. Jean Chastillon, fut tuteur de son frère Nicolas, qu'il assista et autorisa en cette qualité, lors de son mariage en 1572. Il mourut à Châlons, p. St-Eloy, le 11 juin 1598 ; il est désigné dans cet acte mortuaire : le seigneur Jean Chastillon. Ses enfants furent :

1° Jean Chastillon, seigneur de Cernay en partie, demeurant à Barbonnal, au doyenné de Bazoches. Il obtint en 1599, 1601, 1602 et 1603 diverses sentences contre les habitants de Barbonnal et le receveur des tailles, sentences pour lesquelles il prouva sa descendance de Jean, de Pierre et de Hugues Chastillon ;

2° Jacques Chastillon, marié p. St-Eloy, le 15 novembre 1593, à Nicolle Lasnier[2], fille de feu Jacques Lasnier ; il mourut le 6 octobre 1602, et est nommé dans son acte mortuaire : Jacques Chastillon, fils de deffunct le seigneur Jean Chastillon. Il avait eu pour enfants :

A. Nicolle Chastillon, née le 12 juillet 1596, p. St-Germain ;

B. Marguerite, veuve avant 1649 de Jacques Thévenin, libraire à Châlons ;

C. Jacques, bachelier en médecine à Paris, en 1649 ;

D. Hélène Chastillon, née p. Notre-Dame, le 29 novembre 1600, mariée à N. Drouart, mort avant 1649[1].

3° Loys Chastillon, né en 1579, mort p. St-Nicolas, le 12

1. Ancienne famille de Châlons connue dès le xve siècle, seigneur de Breuvery : d'or au chevron d'azur, acc. en chef de 2 panaches de sinople et d'un croissant de gueules et en pointe d'une tête de Maure de sable, tortillée d'argent.

2. Lasnier, famille bourgeoise de Châlons.

avril 1654[1], âgé de 75 ans, inhumé en l'église abbatiale de Toussaints. Il avait épousé, en 1602, damoiselle Marguerite, fille d'honorable homme Antoine du Bois[2], d'où Hélène, mariée à P. Billecart[3];

4° Marye Chastillon, née le .. mai 1576. Elle épousa Jacob de Pinteville[4] et mourut veuve, âgée de 75 ans, le 6 septembre 1650, inhumée en l'église Saint-Germain;

5° Claude Chastillon, qui épousa Augustine Petit et eut plusieurs enfants, nés en 1599, 1600, 1601 et 1604.

IV *bis*. Claude Chastillon, seigneur de Contault, conseiller du Roi, ingénieur de ses armées et son topographe, naquit à Châlons en 1560 et y mourut le 27 avril 1616, âgé de 56 ans, ainsi que le constate sa pierre tombale en l'église Notre-Dame. Claude, que divers biographes ont nommé tantôt Jean, tantôt Nicolas, le confondent avec ses frères, est le personnage le plus connu de sa famille, par ses talents, les charges qu'il occupa et les services qu'il rendit. Avide de science, ayant le goût des beaux arts, d'une habileté extrême pour le dessin, il parcourut en artiste la France, la Suisse, la Savoie, une partie de l'Italie, étudiant la pratique de l'architecture sous un ingénieur qui fut son maître et qu'il suivit dans ses voyages. En 1585, il fut nommé ingénieur et topographe du Roi; dès lors, on le voit prenant activement part aux sièges des villes, aux batailles, aux charges de cavalerie, puis reproduisant les scènes de cette époque belliqueuse.

On lui doit plus de trois cents vues de châteaux, de villes, de batailles. Un nombre considérable de ces pièces porte la date 1612; la plupart ont été gravées à une date antérieure. Les premiers plans qu'il grava portent le millésime 1589, les derniers 1615. Boissière fit deux tirages de ces œuvres en 1648 et 1655 sous le titre : *Topographie françoise ou repré-*

1. Ces dates fournies par un francarcher entre ces trois frères et sœurs et leur nièce Hélène Drouart, du 18 octobre 1649.

2. Dubois, s^r de Crance, famille châlonnaise anoblie par des charges. — D'azur au chevron d'or, acc. de 3 glands de même, feuillés et tigés de sinople.

3. Famille châlonnaise : d'azur à la fasce d'or, acc. de 3 grappes de raisins d'argent, en chef et en pointe d'une levrette de même.

4. Famille noble venue du Verdunois à Châlons au xve siècle. — D'argent avec sautoir de gueules, au lion d'or, orné et lampassé de gueules, brochant.

sentation de plusieurs villes, bourgs, châteaux, forteresses, vestiges d'antiquités, maisons modernes et autres du royaume de France sur les dessins de defunct Claude Chastillon, ingénieur du Roy. Paris, chez Jean, enlumineur de la Reine, avec privilège de quarante ans, 1648.— Aucun texte n'accompagne les gravures. Ce recueil, unique en son genre, est d'une rareté extrême ; la Bibliothèque nationale en possède deux exemplaires.

Le talent de Chastillon ne se borna point à ce genre de production : sous l'impulsion de Sully qui l'avait en estime et le cite dans ses Mémoires, il commença la transformation du vieux Paris. En 1589, il termina le Pont-Neuf commencé par Ducerceau. En 1604, il donna les plans de la place Royale que Sully avait projeté de créer sur l'emplacement de l'hôtel des Tournelles, et, en 1607, ceux de la place Dauphine et des maisons uniformes qui l'entourent. Il est de tradition qu'il aida aussi de ses conseils François Miron, prévost des marchands, qui faisait « parachever, en 1605, le magnifique bastiment de la maison de Ville de Paris ». Ce fut lui qui conçut le projet de la vaste place de France, que Henri IV voulait établir au Marais et à laquelle huit rues devaient aboutir. On lui doit également le plan des constructions primitives du collège de France dont Louis XIII posa la première pierre en 1610 ; mais, où il révéla surtout son talent, ce fut dans la construction de l'hôpital Saint-Louis : effrayés des désastres de la peste, Henri IV et Sully, songeant à préserver Paris des ravages de 1438 et de 1562, chargèrent Chastillon de tracer les plans d'un hôpital qui pût, en temps de contagion, recevoir les malades atteints d'épidémies ; sans précédents qui pussent le guider, Claude de Chastillon construisit cet hôpital, qui fut dédié à saint Louis, et dont les bâtiments répondaient si bien à sa destination.

En 1606, il fut chargé par Sully de reconnaître les abords de Sedan ; il en dressa le plan, tant en élévation qu'en superficie, et assista à la conférence qui eut lieu à l'arsenal, en présence du Roy, sur la possibilité de faire le siège de cette place. En 1608, il fit les cartes des frontières du royaume et rédigea un procès-verbal des entreprises des voisins étrangers sur les terres de France. Cette même année, il réédifia le vieux Pont de Rouen, restauration dont parle Henri IV dans deux lettres adressées à Sully.

Claude Chastillon avait épousé Jeanne Puppin qui mourut peu

de mois après lui, le 4 octobre 1616. Leur tombe, en l'église Notre-Dame, porte l'inscription suivante :

CY GIST . . . . . .
. . . . . CONSEILLER DU ROI ET
SON INGENIEUR EN SES CAMPS ET ARMÉES ET
LES PROVINCES DE CHAMPAGNE ET BRIE, TOUL, VERDUN
ET PAYS MESSIN, CHÉRI DES GRANDS, ADMIRÉ DES
DOCTES, HONORÉ DES SIENS, AYMÉ DE TOUS,
AFFABLE EN CONVERSATIONS, ENTIER EN FIDELITÉ
EXCELLENT EN TOUTES VERTUS, LEQUEL APRÈS AVOIR
HEUREUSEMENT ET COURAGEUSEMENT EMPLOYÉ SES
INVENTIONS MATHÉMATIQUES, AUX FAMEUX SIEGES
DE LA FÈRE, LAON, AMIENS, MONTMELIAN ET AULTRES
OCCASIONS IMPORTANTES, SOUS LES REGNES D'HENRI
LE GRAND ET LOUIS LE JUSTE, RENDIT SON AME A DIEU
ET SON CORPS SOUS CE TOMBEAU, LE 27 AVRIL 1616
AAGÉ DE 56 ANS.
ET DAMOISELLE JEANNE PEUPIN, SA FEMME QUI NE POUVANT
SOUTENIR L'ABSENCE DE SON CHERE ESPOUS, EST ALLÉ
LE REJOINDRE AU CIEL, LE 4e JOUR D'OCTOBRE EN SUIVANT
ET PIERRE DE CHASTILLON, LEUR FILS, ESCUYER, SEIGNEUR
DE LOUVIGNY, CONSEILLER DU ROY EN SES CONSEILS
INTENDANT DES FORTIFICATIONS DE CHAMPAGNE ET
PICARDIE, QUY APRES AVOIR SERVI LE ROY 45 ANS AVEC
UNE FIDELITÉ ET UNE ASSIDUITÉ SANS ÉGALE, EST VENU
RENDRE SON AME A DIEU, DANS LES BRAS DE SA
FAMILLE LE 10e JOUR DE DECEMBRE 1668, AAGÉ
DE 69 ANS.

Claude Chastillon et Jeanne Puppin avaient eu quatre enfants, savoir :

1° Hugues Chastillon, né p. St-Alpin, le 27 aoust 1583 ;

2° Perrette Chastillon, née p. St-Alpin, le 19 novembre 1584 ;

3° Hugues Chastillon, seigneur de Contault. Topographe du Roi, 1633, et son ingénieur en Champagne, gouverneur municipal de la ville de Châlons en 1637 et 1638, il naquit à Châlons, p. St-Alpin, le 28 aoust 1585. Il épousa demoiselle Philippe Clozier, fille de Pierre Clozier[1] et de Philippe le Duc et sœur de Pierre Clozier qui fut tué à Châlons, dans l'émeute du 14 septembre 1657. Il eut :

1. Famille noble de Châlons, XVIe siècle. — D'argent au chevron de gueules, acc. de 2 croissants de même, en chef et en pointe une merlette de sable posée sur une branche d'olivier de sinople.

A. Pierre Chastillon, escuyer, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres à la résidence de Verdun, qu'on trouve parrain de sa sœur Jeanne, 1631, et de Jeanne Clozier, le 18 mai 1647, paroisse Notre-Dame, avec demoiselle Jeanne Gargam, marraine;

B. Philippe Chastillon, née p. Notre-Dame, le 22 octobre 1628; parrain, Pierre Clozier l'aisnel; marraine, Jehanne le Duc;

C. Jeanne Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 26 janvier 1631; parrain, Pierre Chastillon, son frère; marraine, Anne Marlot;

D. Marie Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 13 octobre 1653; parrain, Pierre Clozier, commissaire des guerres; marraine, Jeanne Chastillon, demeurant à Sainte-Menehould;

E. Marguerite Chastillon, née paroisse Notre-Dame, le 18 octobre 1635.

Ces trois filles de Hugues Chastillon et de Philippe Clozier furent Mesdames Bence, Dubois de Crancé et Jacquier, dont postérité.

4° Pierre Chastillon, escuyer, seigneur de Louvigny, conseiller du Roi, intendant des fortifications de Picardie et Champagne, qualifié contrôleur au grenier à sel, dans un acte de baptême du 17 octobre 1630, p. Saint-Germain. Il naquit p. Notre-Dame le 13 février 1599. Il mourut à Châlons, le 10 décembre 1668, et fut inhumé le 12, en l'église Notre-Dame, sous la pierre tombale de ses parents. Son épitaphe, rapportée ci-dessus, mentionne les services qu'il rendit au Roi pendant quarante-cinq ans. Il avait épousé demoiselle Françoise Jourdain[1] qui mourut le 30 mai 1684, âgée de 78 ans, et fut inhumée en l'église Notre-Dame. Pierre Chastillon et Françoise Jourdain avaient eu une fille unique :

A. Claude Chastillon, née p. Notre-Dame, le 17 mai 1622. Elle épousa Joachim Godet[2], chevalier, seigneur de Renneville, vicomte de Gueux, de Saint-Mard, etc., maréchal des camps et armées du Roi; elle était veuve le 8 juin 1672 et mourut le 4 novembre 1687; elle fut inhumée en l'église Notre-Dame. Elle avait eu pour filles : Françoise Godet, née paroisse Notre-Dame, le 8 janvier 1650, et Claude Godet qui

1. Famille noble de Châlons, connue dès 1400. — D'argent à l'arbre de sinople, acc. de 2 étoiles de gueules.

2. Famille noble du Berry, établie à Châlons au xve siècle. — D'azur au chevron, acc. de 3 pommes de pin d'or.

épousa Roger Brulard, seigneur de Sillery, marquis de Puisieulx, conseiller du Roi en tous ses conseils, brigadier des armées et colonel du régiment de Turenne, chevalier des ordres du Roi. La marquise de Puisieulx mourut à Huningue, dont son mari était gouverneur, le 24 mai 1681, laissant entre autres enfants : Gabrielle-Charlotte-Elisabeth Brulard de Sillery, née à Châlons, p. Notre-Dame, le 8 juin 1672, qui fut la marquise de Blanchefort, et Félix-François Brulard de Sillery, né à Châlons, p. Notre-Dame, le 26 mars 1679.

IV *ter*. Michel Chastillon, bourgeois de Châlons et gouverneur municipal de cette ville en 1589, était né vers 1545. Il avait épousé demoiselle Claude Hennequin[1], dont six enfants :

1° Michel Chastillon, dit le Jeune, qui épousa Louise de la Planche et eut :

A. Jeanne Chastillon, née p. Notre-Dame, le 22 mars 1597 ;

B. Nicolas Chastillon, né p. Notre-Dame, le 16 mars 1599 ;

C. Françoise Chastillon, née p. de la Trinité, le 14 avril 1607 ;

D. Pierre Chastillon, né p. de la Trinité, le 7 octobre 1608 ;

E. Jean Chastillon, né p. de la Trinité, le 3 février 1610 ;

F. Catherine Chastillon, née p. de la Trinité, le 1er juillet 1612 ;

G. Françoise Chastillon, née p. de la Trinité, le 14 avril 1614 ;

H. Claude Chastillon, né p. de la Trinité, le 22 aoust 1615 ;

I. Jacques Chastillon, né p. de la Trinité, le 31 janvier 1617.

2° Claude Chastillon, qui de Claude sa femme, eut un fils :

A. Pierre Chastillon, né p. Notre-Dame, le 18 octobre 1597.

3° Jean Chastillon, né p. Notre-Dame, le 21 juin 1581 ;

4° Jeanne Chastillon, femme d'Ambroise Dubois, notaire à Châlons, morte le 3 juin 1612 ;

5° ..... Chastillon, femme de Michel Joannès ;

6° Anne Chastillon, femme de Claude Rapinat, morte à Châlons, le 2 septembre 1638.

IV *quater*. Nicolas Chastillon fut lieutenant du Roi à

1. D'une branche chalonnaise de la famille Hennequin : vairé d'or et d'azur, au chef de gueules, chargé d'un lion d'argent passant.

Châlons, en 1599, 1600, 1614, 1615, 1617 et 1619, et gouverneur municipal de la ville en 1600. Il défendit Châlons contre la Ligue, montrant au Roi beaucoup de fidélité et de dévouement. Un certificat de René Potier, comte de Tresme, dit : « Nicolas Chastillon servit le Roi en qualité de nostre lieutenant en la ville de Chaalons, durant les guerres et troubles civiles arrivées ez année 1614, 1615, 1616, 1617, pendant lesquelles il s'est comporté avec tels vigilence, soing et affection pour le service de Sa Majesté et la conservation de ladite ville contre les ennemis qui estoient continuellement aux portes et ez environs d'icelle pour essayer de la surprendre, qu'enfin, par la grace de Dieu elle fust garantie et rédimée de la servitude et oppression dont elle estoit menacée et ou ceste entreprise et conspiration l'eut faict tomber indubitablement si elle eust réussi ; lesquels services nous fimes dès lors connoitre à Sa Majesté qui en recust un grand contentement et satisfaction avec promesse de reconnoissance ». Le comte de Tresme avait quitté le gouvernement de Châlons, qu'il avait longtemps exercé, quand il délivra au petit fils de Nicolas de Chastillon ce certificat qui n'a point de date ; il était alors gouverneur du Maine et capitaine des gardes du corps du Roi. Les deux lettres suivantes écrites par lui à Chastillon prouvent l'estime qu'il avait pour ses services : « Paris, 22 novembre 1617, Mon« sieur, j'ay tesmoigné au Roy les services que vous luy aves « randus an vostre charge de mon lieutenant et lieutenant de « la ville de Chaalons ; Sa Majesté la eu très agréable ; vous « le reconnoistrais et les vostres es occasions quy se presan« tront esquelles je m'employray avec toutes affections, car je « tiens vostre amitié bien chère ; l'ocasion s'offrant et es vos« tres vous vairais que je suis veritablement, Monsieur, vostre « plus affectionné serviteur, Tresmes ». — « Paris, ce 5 « décembre 1619, Monsieur, j'ai seu par la letre que Messieurs « de votre vile m'ont escrit, ce quy s'est passé à la sint Mar« tin et combien vous an estes tous contans. Pour moy je ne « desire que vostre repos à tous et les occasions de vous servir « et vous particulièrement, car je fais grant estime de votre « amitié et de votre vairtu, je rechercheray les occasions de « vous servir et ceux qui vous appartienne, car je suis veri« tablement, Monsieur, votre plus affectionné serviteur, « Tresmes ».

1. Bourgeoisie de Châlons — D'argent à la face de sinople, acc. en chef de 2 étoiles de gueules et un cœur de même en pointe.

Nicolas de Chastillon avait épousé par contrat passé à Châlons le 3 juillet 1572, Marie Guyot[1], fille de feu Pierre Guyot en son vivant greffier au Bailliage du Vermandois à Châlons, et de Marguerite Lallemant, alors remariée à Pierre Chastillon, frère de Nicolas. On voit le portrait de Nicolas de Chastillon à Châlons, peint en grisaille au dessus de l'escalier de l'hôtel-de-ville ; sous ce portrait est écrit : Nicolas de Chastillon, Ingénieur, XVIe siècle.

Nicolas de Chastillon mourut suivant M. l'Hoste (*Biographie châlonnaise*) en 1620 ; on trouve dans les registres de la paroisse Saint-Germain un acte mortuaire du 3 décembre 1635 concernant un Nicolas de Chastillon ; est-ce lui ou est-ce son fils dont il s'agit. Il avait eu pour enfants :

1° Pierre de Chastillon qui suit.

2° Nicolas de Chastillon, né p. St-Germain, le 8 juin 1579.

3° Nicolle Chastillon, née p. St-Germain, le 31 décembre 1581. Elle épousa, le 15 juillet 1602, Claude Havetel, et mourut le 16 septembre 1624.

4° Jacques Chastillon, né p. St-Germain, le 13 juillet 1584.

5° Claude Chastillon, née p. St-Germain, le 9 décembre 1586.

6° Anne Chastillon qui épousa Artus Talon, p. St-Germain, le 7 février 1605. Leurs enfants naquirent p. St-Nicaise de 1606 à 1625.

7° Perrette Chastillon, qui épousa André Lallemant. On les trouve parrain et marraine, p. Saint Germain, le 15 août 1613. Elle mourut le 27 décembre 1633.

V. Pierre de Chastillon, bourgeois de Châlons, y naquit p. St-Germain le 24 février 1574. Il fonda la chapelle et les bâtiments du couvent des Récollets occupés aujourd'hui par les dames de la Congrégation. Il avait épousé par contrat passé à Châlons le 29 juin 1596 dlle Louise Itam, fille de Pierre Itam, receveur des consignations, élu à Vitry, et de Catherine Dubois qui était morte le 14 juillet 1594. Pierre de Chastillon mourut à Châlons le 22 novembre 1635, et Louise Itam le 8 septembre 1627, âgée de 49 ans. On lit dans la chapelle des Dames de la Congrégation l'inscription funéraire suivante :

1. Bourgeoisie de Châlons. — De sable au sautoir d'or.

LOUISE YTAM
FEMME DE NOBLE HOMME
PIERRE CHASTILLON BOURGEOIS DE
CHAALONS, PREMIER SINDIC ORDO
NNÉ PAR SA SAINTETÉ POUR LES
RR. PP RECOLLETS DE CETTE VILLE
LEQUEL AU MOIS DE MAY 1619 FEIT
JETTER LES FONDATIONS DE CETTE EG
LISE ET COUVENT DES AULMONES
DES GENS DE BIEN TANT DE LA VILLE QUE
D'AILLEURS, PARACHEVER TOUS LES BAS
TIMENTS DANS LE MOIS DE AOUST 1627
LAQUELLE LOYSE AAGÉE DE 49 ANS
DÉCEDA LE JOUR DE LA NATIVITE DE
LA SACRÉE VIERGE A HUIT HEURES DU
SOIR DE LADITE ANNEE 1627. PRIEZ DIEU
POUR SON AME.
ET LEDICT PIERRE DE CHASTILLON
EST DECÉDÉ LE 22 NOVEMBRE
1636, AGÉ DE 63 ANS.
CREDO FIRMITER RESURRECTIONEM
EORUM FUTURAM AD GLORIAM
..... DOMM
ANGIN DAME DE
CHAMPAGNE, FEMME DE
MONSIEUR M° NICOLAS DE
CHASTILLON, ESCUYER.
SEIGr D'OGER, DOCTEUR EN
DROIT, CONSr DU ROY, TRE
SORIER DE FRACE ET GENÉ
.....
.....

Pierre de Chastillon et Louise Itam avaient eu neuf enfants, savoir :

1° Jeanne Chastillon, née p. St-Germain, le 4 décembre 1597.

2° Claude Chastillon, née p. St-Germain, le 28 février 1600. Elle mourut p. St-Germain, le 13 juin 1611, et fut inhumée en la chapelle Saint-Michel.

3° Pierre Chastillon qui suit.

4° Loyse Chastillon, née p. St-Germain, le 11 juillet 1605.

5° Nicolas Chastillon, rapporté après son frère Pierre, VI (*bis*).

6° Marie Chastillon, née p. St-Germain, le 9 novembre 1609.

7° André Chastillon, né p. St-Germain, le 15 août 1613.

8° Loys Chastillon, né p. St-Germain, le 14 mars 1612.

9° Catherine Chastillon, née p. St-Germain, le 22 octobre 1621.

VI. Pierre Chastillon, dit le Jeune, naquit à Châlons, p. St-Germain, le 9 août 1602. Il épousa d^lle Blanche Linage, fille de Pierre Linage et de Blanche de Bar, laquelle Blanche de Bar était fille de Claude de Bar et de Suzanne le Duc. Blanche Linage mourut veuve le 10 janvier 1658 et fut inhumée le 12 en l'église Notre-Dame : leurs enfants naquirent p. Notre-Dame et furent :

1° Claude Chastillon, né le 11 avril 1628.

2° Nicolas Chastillon, né le 6 décembre 1629.

3° Suzanne Chastillon, né le 11 août 1633.

4° Louyse Chastillon, née le 29 juin 1636. Elle épousa Edme Horguelin seigneur de Breuvery, dont elle eut entr'autres enfants Edme Horguelin, seigneur de Nuisement, né p. Notre-Dame le 1er juin 1656, qui épousa p. Notre-Dame, le 29 novembre 1688, Marie le Gorlier, et mourut sans postérité.

5° Madeleine Chastillon, née le 20 octobre 1637.

VI (*bis*). Nicolas de Chastillon, seigneur de Drouilly 1636, du Mey et de la Croix 1643, seigneur d'Oger et tige de la branche qui porta le nom de ce lieu, naquit à Châlons, p. St-Germain, le 10 Aoust 1607.

Il quitta de bonne heure la maison paternelle, servit comme volontaire et fut dangereusement blessé au siège de Chambéry où M. de Canaples fut tué 1630. Il voyagea ensuite en Allemagne et en Italie. Rentré à Châlons, il fut nommé successivement président au bureau des finances de Champagne, conseiller du Roi, trésorier de France, grand voyer, juge ordinaire du domaine royal et lieutenant du Roi dans sa ville natale de 1665 à 1668. Ce fut en cette dernière année que la cathédrale de Châlons fut frappée de la foudre : Chastillon signa le procès-verbal de l'incendie qui en résulta avec les qualifications de baron d'Oger, seigneur de Drouilly et de gouverneur de Champagne et Brie.

Le certificat du comte de Tresme cité plus haut, après avoir parlé des services rendus par Nicolas de Chastillon, IVe degré, mentionne le mérite et le courage militaire de son petit-

fils ; il est dit qu'avant d'exercer la charge de trésorier, il avait porté les armes avec bravoure, notamment au siège de Chambery, et qu'investi ensuite de la charge de trésorier de France, il la remplit avec honneur pendant trente et un an dans la ville de Châlons. En 1660, le 7 septembre, le Roi reconnut ses mérites et le nomma chevalier de Saint-Michel, déléguant le duc de Tresme pour le recevoir en cette qualité.

On trouve dans un manuscrit sur la famille Jourdain, à la bibliothèque de Châlons, l'inscription suivante sur une pierre portant les armoiries des quatre familles citées, pierre qui était placée au bas du pont Rupé en 1667.

DU RÉGNE DE LOUIS XIII, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE
DE LA LIEUTENANCE DE NICOLAS DE CHASTILLON ESCUYER, SEIGNEUR
D'OGIER ET AUTRES LIEUX, CONSEILLER DU ROI EN SES CONSEILS
TRESORIER GENERAL DES FINANCES DE FRANCE, GRAND VOYER
EN HOMMES, Me JEAN DEU CONSEILLER DU ROY AU SIEGE
PRÉSIDIAL DE CHAALONS ET JEAN JOURDAIN, BOURGEOIS, GOUVERNEUR
NOBLE HOMME GILLET VIENNOT RECEVEUR. NOBLE HOMME NICOLAS DEU
CONSEILLER DU ROY LIEUTENANT PARTICULIER AUDIT SIEGE PRESIDIAL
ET SINDIC DE LA VILLE. CE PONT QUI A ESTÉ DETRUIT
EMPORTÉ PAR LA VIOLENCE DES EAUX EN 1658 A ESTÉ RETABLI
ET CONSTRUIT DE NEUF EN L'ANNEE 1667 DE L'ORDONNANCE DE MESSIEURS
LES TRESORIERS DE FRANCE.

Nicolas Chastillon avait épousé par contrat passé à Châlons le 23 novembre 1636 et religieusement en l'église de la Trinité le 7 février 1637 dlle Simonne Dommengin, fille de Nicolas Dommengin, seigneur de Champagne, conseiller du Roi, contrôleur général des rentes en Champagne et de dlle Simonne Gérardin, laquelle Simonne Gérardin mourut avant le mariage de sa fille, le 16 décembre 1634, paroisse de la Trinité, et fut inhumée en ladite église.

Nicolas Chastillon mourut paroisse Notre-Dame, le 6 mai 1670, et fut inhumé en la chapelle des Récollets, construite par son père, à droite du maître autel. Simonne Dommengin fut inhumée en la même chapelle. Leurs enfants nés p. Notre-Dame furent :

1° Marie de Chastillon, née le 20 décembre 1637 ; elle épousa le 2 décembre 1662, en l'église Notre-Dame, Claude le Gorlier[1], Seigneur de Verneuil, conseiller du Roi, et son procureur au Bureau des finances de Champagne, fils de feu

1. Famille noble de Châlons, XVIe siècle.

Jacques le Gorlier, écuyer, seigneur de Verneuil, et de dame Marie l'Espagnol; elle mourut à Châlons, p. Notre-Dame, le 23 février 1674, et fut inhumée en ladite église; elle avait eu pour fille Madame de Vienne, qui mourut sans postérité.

2° Blanche de Chastillon, née le 3 juillet 1639.

3° Magdeleine de Chastillon, née le 31 octobre 1641.

4° François de Chastillon, qui suit.

5° Nicolas de Chastillon, né le 11 décembre 1644.

6° Louise de Chastillon, née le 29 mars 1647.

7° Pierre de Chastillon, chevalier, seigneur du Ogey, Champagne, la Boutillière et autres lieux, conseiller du Roi, intendant des places de Champagne, Picardie, évêchés de Metz, Toul, Verdun, Flandres, Luxembourg, Artois et Hainaut, capitaine au régiment de Champagne, naquit à Châlons le 28 octobre 1648. Il fit ses études à Reims et fut pourvu le 4 mai 1669 de la charge d'intendant des fortifications. En 1670, il étudia à Paris les mathématiques et sollicita une compagnie; le 21 avril il fut admis à prêter serment et reçut sa charge. N'ayant encore que 21 ans et n'étant pas en âge de l'exercer, il la fit remplir, jusqu'à sa majorité, par Regnard de Fuschamberg, intendant du Rethelois et pays voisins. En 1672, nommé capitaine au régiment de Champagne et ingénieur, il servit à l'armée de Turenne de 1672 à 1675, à Charleville en 1676, à Charleroi en 1677, à Thionville en 1678, en Allemagne de 1679 à 1682, à Brest en 1683 et l'année suivante au siège de Luxembourg, où il fut tué le 16 mai en exécutant sous le feu ennemi, un logement sur l'entonnoir d'une mine. Ses soldats l'inhumèrent sur le bastion même oú il avait péri, inscrivant sur sa tombe ces simples mots :

CY GIST LE BRAVE DE CHASTILLON

VII. François de Chastillon, Seigneur et Baron d'Oger, conseiller du Roi, président des trésoriers de France au Bureau des finances de Châlons, né à Châlons le 3 avril 1643. Il épousa par contrat passé le 3 septembre 1677 à Châlons, et religieusement le 4 en l'église Notre-Dame, D^lle Marie de Beaufort, née p. Saint-Eloy le 27 octobre 1660, fille de feu Menault de Beaufort, écuyer, seigneur de Launoy, conseiller doyen au Présidial de Châlons, mort p. Saint-Eloy, le 28 janvier 1672 et de D^lle Jeanne de Corvisier, morte p. Saint-Eloy le 22 août 1674.

François de Chastillon mourut avant 1711 et Marie de Beaufort, sa veuve, mourut à Châlons le 29 juillet 1724 et fut inhumée le 30 en l'église Saint-Eloy ; leurs enfants furent :

1° Nicolas de Chastillon, né à Châlons, p. St-Eloy, le 18 juillet 1678. Il mourut le 26 mars 1684 et fut inhumé en l'église St-Eloy.

2° Menault-François-Jacques de Chastillon, qui suit.

3° Louis-François-Antoine de Chastillon, né le 6 janvier 1697. Marié le 19 avril 1728 en l'église Notre-Dame à Madeleine Pome Gaulard, fille de Louis Gaulard, seigneur de la Motte et Courtisols officier chez le Roi, et de Dame Madeleine Itam. Ils eurent :

A. Louis-Claude-François de Chastillon, né p. Notre-Dame le 23 août 1730, et baptisé le 8 avril 1731 en l'église Notre-Dame. Il était chanoine de Reims en 1789.

B. Paule-Louise-Françoise Pome de Chastillon, née p. Notre-Dame le 4 octobre 1734.

C. Pierre-François Memmie de Chastillon, né p. Notre-Dame le 28 février 1736.

D. Louis-François de Chastillon, né p. Notre-Dame le 7 janvier 1741, il épousa mademoiselle de Montendre[1] et mousix mois après son mariage.

4° Nicolas-Antoine-François de Chastillon, seigneur d'Araux, né en 1698. Il fut directeur du Génie, ingénieur en chef et lieutenant du Roi à Mézières, organisateur et premier commandant de l'Ecole du Génie fondée en cette ville, chevalier de Saint-Louis et brigadier des armées du Roi le 25 juillet 1762. Il épousa d^lle^ Marie Aubry, femme d'une grande beauté et n'eut qu'un enfant mort en naissant.

VIII. Menault-François-Jacques de Chastillon, chevalier, seigneur et baron d'Oger, seigneur de Bussy-Lettrée, etc., naquit à Châlons, p. St-Eloi, le 5 juillet 1689. Il fut nommé commissaire de la Noblesse de Champagne. Il avait épousé par contrat passé à Châlons le 26 décembre 1710 et religieusement le 8 janvier 1711 en l'église paroissiale d'Athis, d^lle^ Anne-Françoise de Cappy, née à Metz le 14 juillet 1694, baptisée en l'église Saint-Gorgon, parrain Mgr d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz et archevêque d'Embrun. Mar-

1. Famille noble de Châlons, xve siècle. — D'argent à la face de gueules, chargée d'une coquille d'or, acc. de 3 merlettes de sable.

raine Anne le Clerc de Lesseville, femme de M. de Sèvres, premier président au Parlement de Metz et intendant de la ville, fille de François de Cappy, chevalier, seigneur d'Athis, Oiry, etc., commissaire ordonnateur des guerres et de dame Françoise-Denise le Musnier de Nantouillet. Il mourut le 14 Octobre 1765 et Anne-Françoise de Cappy le 19 janvier 1744. Ils avaient eu trois enfants, savoir :

1° Menault-François de Chatillon, qui suit.

2° Marie-Anne-Françoise de Chastillon, née le 27 octobre 1711. Elle épousa à Châlons, par contrat du 13 janvier 1740, Charles-Emmanuel de Bontemps, chevalier, seigneur du Château, fief, et maison forte de Grozon, fils de François-Ferdinand de Bontemps, chevalier, seigneur de Grozon, et de Jeanne-Suzanne de Bontemps d'Autume; elle eut deux enfants : Jacques-François Menault de Bontemps de Saint-Cernin, mort à Mairy-sur-Marne en Juin 1743 et Françoise-Marie-Joseph de Bontemps qui épousa César-Marie de Cappy, et fut grand-mère de la comtesse de Sainte-Suzanne.

3° François de Chastillon, né p. St-Alpin le 17 février 1717.

IX. Menault François de Chastillon, baron d'Oger, seigneur de Tessy, la Cour et autres lieux, né en 1716, mort à Epernay le 23 août 1786, capitaine d'infanterie et chevalier de Saint-Louis. Il épousa en 1745 Marie-Elizabeth Canelle de Coucy dont il eut :

1° Menault Antoine-François-Marie de Chastillon, qui suit.

2° Anne-Françoise-Charlotte de Chastillon, mariée le 25 octobre 1767 à Jean-Baptiste-Nicolas François des Roberts, chevalier, seigneur de Sorcy, Bothemont, officier au régiment du Roi, dont un fils unique, le chevalier des Roberts, né le 28 octobre 1772, qui résidait à Reims.

3° François de Chastillon, né à Châlons, p. Notre-Dame, le 9 novembre 1759.

X. Menault-Antoine-François-Marie de Chastillon, baron d'Oger, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Navarre, naquit à Rethel le 22 décembre 1745. Il mourut en 1804. Il avait épousé en 1793 Marie-Charlotte-Alexandrine de Berle de Maffrecourt qui mourut le 15 mars 1812, ayant eu trois enfants, savoir :

1° François de Chastillon, qui suit.

2° Andrée-Marie-Nicolle de Chastillon, née le 9 novembre 1797, mariée 1° à François-Georges Folley, chevalier, colo-

nel d'infanterie, et 2° à Louis-Antoine-Joachim Rousseau, géographe principal au Ministère de la guerre ; elle eut une fille de son premier mariage, mariée à Altkirch à M. Jourdain, qui possède les archives de la famille.

3° Alexandrine de Chastillon, Religieuse de la Congrégation Notre-Dame à Châlons, morte au couvent de son ordre, anciens bâtiments des Recollets construits par Pierre de Chastillon, son cinquième aïeul.

XI. François de Chastillon, baron d'Ogcr, colonel d'infanterie, officier de la Légion d'honneur, né le 17 août 1794, mort en 1874, avait épousé d^lle^ Adeline Roch qui mourut le 2 février 1851, laissant deux filles :

1° Marie-Amélie de Chastillon, née le 27 décembre 1840.

2° Blanche-Marguerite de Chastillon, née le 14 septembre 1846.

Armes : D'azur à trois moulinets d'argent, emmanchés d'or.

Comte David de Riocour.

LOUIS-ANTOINE ET GASTON DE NOAILLES

ÉVÊQUES DE CHALONS

Nous n'avons pas la prétention, en ce moment, de nous occuper des deux prélats châlonnais au point de vue de la part qu'ils ont prise aux luttes religieuses du commencement du XVIIIe siècle. Nous voulons seulement les faire connaître en tant qu'évêques de Châlons et pénétrer un peu dans leur intimité, à l'aide des curieux documents inédits les concernant, qui existent à la Bibliothèque Nationale.

Notre grand dépôt possède une suite de dix-neuf volumes manuscrits de correspondance de Mgr Louis-Antoine, depuis archevêque de Paris et cardinal. Nous ne nous occuperons que des tomes 29,214, 29,215, contenant les lettres d'Antoine à son frère, et du tome 29,206, composé de celles de ce dernier au cardinal.

Ces deux prélats étaient fils du premier duc de Noailles et de Anne Boyer et frères du maréchal. Louis-Antoine naquit le 27 mai 1651, et Gaston près de vingt ans après, le 7 juillet 1669.

Louis-Antoine de Noailles fut appelé, dès 1676, à l'évêché de Cahors et l'échangea, l'année suivante, pour celui de Châlons. Sa conduite y fut exemplaire : Saint-Simon le constate en quelques lignes : « M. de Noailles porta à Châlons son innocence baptismale. Il y garda une résidence uniquement appliquée aux visites, au gouvernement de son diocèse et de toutes sortes de bonnes œuvres. » Le 19 août 1695, Antoine de Noailles fut transféré à Paris, par l'influence seule de Mme de Maintenon et sans que le P. de La Chaise ait été consulté, première cause de l'hostilité que lui témoignèrent sans cesse les jésuites. On sait les difficultés qu'il eut à conjurer, les traverses qu'il eut à subir et le rôle peut-être un peu trop ondoyant qu'il joua dans cette grande affaire de la Constitution.

Son frère lui succéda à Châlons. Très jeune encore — il n'avait pas trente ans. — Gaston s'était habitué à considérer Antoine comme un père ; il le consultait sur tout, recevait souvent de véritables semonces qu'il acceptait avec soumission et suivait toujours le conseil de son aîné. Les deux volumes

de billets du cardinal ne contiennent absolument que des avis, brièvement rédigés, mais précis, nets et dans lesquels le prélat ne recherchait aucune périphrase pour adoucir ses blâmes, quand il croyait devoir en formuler. L'évêque de Châlons adressait à son frère, au contraire, de longs mémoires, le mettant au courant de tout : écrits à mi-marge, la place était ménagée pour que le cardinal pût répondre paragraphe par paragraphe. Nous allons parcourir ces documents dont le plus grand nombre manque malheureusement et nous y verrons de près, comment un évêque, sérieux et attentif à ses devoirs, gouvernait à cette époque son diocèse.

I

Gaston de Noailles prit possession de son siège le 8 juin 1696, mais nous n'avons pas de lettres-mémoires adressées à son frère avant le mois de décembre 1698. La première a été écrite le jour de Noël. A ce moment la pauvreté était grande en Champagne à cause de la cherté des vivres. A Châlons seulement onze cents ménages indigents sans compter les pauvres honteux. L'évêque stimulait la générosité des habitants ; il annonce à son frère qu'il est satisfait de la composition du Bureau extraordinaire, qu'on venait de constituer, qu'on avait ramassé 38,500 livres, et que la semaine précédente on avait pu distribuer 730 miches de pain ; il le charge de remercier Mme Maintenon de l'offrande qu'elle lui avait fait parvenir ; puis il cherche à procurer du travail aux ouvriers en poussant l'établissement projeté de manufactures nouvelles à Châlons. Mais il est moins satisfait de son administration directe, trouvant chez les curés une résistance qui lui fait vivement regretter qu'un évêque ne puisse pas les déplacer, en leur assurant toutefois une pension convenable.

Il éprouvait aussi de grandes difficultés avec les juges-consuls, qui cherchaient toujours à empiéter sur sa prévôté ; avec l'Intendant qui ne lui montrait aucune obligeance : « Avec lui on ne peut compter prendre des mesures; il va trop vite et a trop d'humeur »; avec les officiers de certaines seigneuries du diocèse, notamment avec ceux du duc d'Orléans à Joinville. La lettre suivante, du 7 janvier 1699, accentue la note triste ; les blés manquent, même pour les semences de mars. Quoique les paysans n'eussent consommé que du seigle et de l'orge : il demande du blé de « Barbarie », en insistant sur plusieurs cas de gens morts de faim. L'évêque paraît très touché de l'annonce d'une nouvelle aumôme de Mme de Main-

tenon, mais il se le reproche presque. « J'écrirai à Mme de Maintenon quand vous le jugerez à propos ; je crains, grâce à Dieu, un tel commerce : l'homme est faible, il s'accoutume aisément à s'appuyer sur la créature et à se flatter trop de la bonté que témoigne une personne de ce rang. » Précédemment il avait distribué entre tous les doyennés du diocèse une somme assez ronde, composée de 5,000 livres données par la marquise, 1,000 par un sieur Roinette et 2,000 prises sur une amende infligée à M. de Pléneuf, — le père de la belle marquise de Prie.

Si l'évêque montre une entière soumission à son frère [1], celui ci le soutenait énergiquement. « Les plaintes que vous avez transmises au président du Bureau des pauvres, écrit-il le 19 janvier, ont bien fait sur l'Intendant, qui en est mortifié et embarrassé : il m'a envoyé aussitôt, ayant la goutte, M. le Doyen pour me prier d'écrire à Paris, que nous étions en excellente intelligence. » Mais cela ne suffisait pas, l'organisation des ateliers de charité n'avançait pas ; le Maire de ville montrait la plus déplorable nonchalance : il faudrait une lettre de réprimande de la part du roi [2]. Un sieur Champlain s'était chargé de monter les nouvelles manufactures ; « mais la politique de nos citadins lui fait beaucoup de difficultés au sieur Champlain qu'ils voudraient forcer à garantir un certain nombre de métiers dans la ville : cela commence à être suspect à nos façonniers ; ils craignent de ne plus être maitres de tyranniser leurs ouvriers comme autrefois. Cela me peine beaucoup. Je suis honteux de les voir si peu attentifs au bien public et si attentifs à leurs intérêts particuliers [3]. » On parlait alors de travaux d'embellissement à la promenade du Jard pour occuper les ouvriers. En attendant on ne faisait rien, l'évêque dépensait non-seulement son argent, mais celui qu'il empruntait et il se voyait si réduit qu'il annonce un prochain voyage à Paris pour recourir à Mme de Maintenon. L'Inten-

1. C'est ainsi que pour lui être agréable il venait de nommer archidiacre l'abbé de Thuisy, un jeune prêtre, au grand chagrin de l'abbé Habert, un des membres les plus distingués du clergé de Châlons.

2. Lettres du 31 janvier 1699.

3. Ces questions n'empêchaient pas l'évêque de veiller aux détails de son administration religieuse : il organise une mission à Sarry avec MM. Deu de Vieux-Dampierre, Pérusse et Fondelin (29 janvier) ; il multiplie les retraites prêchées à Châlons par l'abbé Dorsanne (31 janvier) ; il réclame de son frère, l'obtention de lettres de cachet contre les curés de Roussy et de Soudé, etc.

dant n'était pas mieux : « il tourmente cette ville tant qu'il peut, » (6 février). La mairie suivait le même exemple : « les bourguemestres me forcent à user beaucoup d'huile avec eux ; ils viennent à moi quand ils en ont besoin et me laissent quand ils croyent pouvoir s'en passer. L'Intendant excède tout le monde en faisant tout exécuter à la dernière rigueur ; tout le monde sort contristé de chez lui et plusieurs viennent se consoler à l'évêché. » L'évêque ne poursuivait rien moins alors que la suppression de la Mairie royale, avec l'aide de son frère ; il se sent satisfait de lui voir approuver sa conduite, ce qui le décide à adresser à Mme de Maintenon, un mémoire de tout ce qu'il avait fait dans les affaires des pauvres depuis le mois de septembre précédent, (16 février). Il avait en effet su attirer à lui « les bourguemestres » qui comprenaient qu'à cause de sa famille, il avait une plus grande influence, et que l'Intendant avait d'ailleurs outrés en laissant sortir librement les blés hors de la ville. Mais M. Larcher résistait et ce fut un véritable coup de théâtre que le jour où arrivèrent les lettres de cachet contre le Maire, M. Gayet de Plagny, l'un des gouverneurs municipaux, M. Sebille, et un conseiller de ville, M. de Vaux. L'évêque s'en explique vivement avec son frère et se décide à parler sans réticence sur ce haut fonctionnaire qui « mortifie trop le monde et nuit aux affaires du roi. » Il le trouve brusque, emporté, sans religion, ou au moins, n'en donnant aucune marque extérieure et ne s'occupant nullement de la situation des nouveaux convertis [1] : néglige des affaires de la ville, opposé aux travaux publics si utiles pour venir en aide aux pauvres (7 mars).

Quelques jours après, Mgr de Châlons écrit de son château de Sarry où il était venu se retirer pour rendre compte à Dieu de ses trois années d'épiscopat (16 mars). Il supplie son frère de s'employer pour faire revenir les deux conseillers de ville exilés et s'ouvre à lui de ses embarras financiers, qui le décident à demander la concession de l'Abbaye de Montiérender. Ses dettes l'inquiétaient infiniment et cependant, il avait réduit autant que possible sa maison, où, l'on ne comptait plus, d'après sa lettre du 16 mars, que un cocher, un maître d'hôtel, un cuisinier, un valet de chambre, un portier, trois laquais, un postillon, un savoyard (*sic*), six chevaux de course, deux chevaux de selle « que je n'ai pas trouvé à vendre » : il

1. A Saint-Germain la ville, il laissait les Protestants vendre leurs biens et préparer tranquillement leur départ.

avait encore avec lui sa nourrice, l'abbé Habert pour aumônier, l'abbé Dorsanne pour secrétaire. Sa table était, assure-t-il, très frugale, et il demande très naïvement à son frère de lui indiquer ce qu'il pouvait encore retrancher.

Mais dans cette correspondance, c'est toujours l'Intendant qui est en jeu. Celui-ci empêche d'agir contre les nouveaux convertis — l'évêque sait que cette question est très sensible à Mme de Maintenon, — il est tiède pour l'organisation des maîtres et des maîtresses d'école [1]. L'archevêque de Paris soutenait vivement son frère dans cette campagne, mais le même mois il lui écrivait : « Il n'y a plus rien à dire sur cela ; le ministre son cousin le soutient. J'en parle cependant souvent et en parlerai encore. » Michel Larcher, marquis d'Olisy, de Boujacourt, de Nogent, baron de Baye, était en effet un personnage considérable ; maître des requêtes après avoir été conseiller au grand Conseil, puis conseiller d'Etat, il avait pour grand'mère une Phélipeaux, ce qui lui assurait à la cour un sérieux appui. L'issue de la lutte ne pouvait cependant faire doute et le 1er novembre Mgr de Noailles écrit à son frère : « M. Larcher sort d'ici et m'a appris qu'il était révoqué : il est surpris et affligé de ce coup. » On crut un moment que le ministère revenait sur cette décision, quand on vit M. Larcher reparaître pour recevoir le duc de Lorraine à Châlons : ceux qui s'étaient réjouis étaient également inquiets et embarrassés : les amis de l'Intendant au contraire reprenaient courage : « Le lieutenant général [2] en fit un feu de joye hier à sa porte et beaucoup de réjouissances [3]. » M. Larcher ne cachait point du reste son vif désir de conserver ses frontières, car il vint trouver l'évêque, lui déclarant que le cardinal était le seul auteur de sa disgrâce et le priant de faire passer à Mme de Maintenon un mémoire justificatif de sa conduite [4]. Cette conduite si humble émut le prélat qui s'empressa d'en rendre compte à son frère, en ajoutant qu'il croyait qu'on en avait trop dit contre M. Larcher. Le cardinal se contente de lui répondre : « Il ne sera seulement pas rétabli ou les choses changeraient bien. Le lieutenant général perdra ses fagots. » Le nouvel intendant, M. de Pommereu, arriva en effet au milieu du mois de décem-

1. Lettres datées encore de Sarry, le 30 avril et 17 mai.

2. Pierre Deu de Vieux-Dampierre, nommé en 1696 lieutenant général au bailliage et siège présidial.

3. Lettre du 13 novembre 1699.

4. Lettre du 29 novembre.

bre et descendit à l'Evêché. Mgr de Noaillles eut une très bonne impression à son sujet : pour sa femme, « elle parle beaucoup; l'esprit et la figure n'ont rien de bien agréables [1].

Peu de jours après, Châlons reçut la visite de la duchesse de Lorraine — sœur du duc d'Orléans; l'évêque raconte en ces termes cet évènement à son frère : « La duchesse de Lorraine partit hier (31 décembre) à sept heures du matin, elle arriva la veille à trois heures et demie; si trois de ses carrosses ne se fussent rompus et que Mme d'Etoges ne l'ait pas engagé à prendre le dîner qu'elle lui avait préparé, elle fut arrivée à une heure. Les repas qu'on a donnés à M. l'Intendant ont si bien dégarny Chaalon de gibier, que je n'ai pu rien trouver. Je lui donnai cependant à souper et servit une seconde table pour sa suite, dont on parut content. La princesse trouva bon ce qu'on lui servit et elle mangea très bien. M. de Lorraine vint à dix heures du soir lui rendre une visite [2] : ils passèrent la nuit ensemble, il avait pris toutes les précautions possibles pour n'être pas connu et pour la surprendre. La salle et l'antichambre n'ont pas désemplys jusqu'à cinq heures. Presque toutes nos dames de Chaalon sont venues, je n'y en avais jamais tant vues, d'ici que je conclus qu'elles s'apprivoisent avec moi. « En même temps l'évêque presse son frère d'user de toute son influence pour sauvegarder l'indépendance de ses échevins de police, s'engageant à payer tout ce qu'on lui demanderait pour le rachat des charges que l'on voulait créer et le prévenant que le lieutenant général du présidial » serait capable d'offrir de son côté jusqu'à 100,000 livres pour l'emporter.

Déjà il se montre très refroidi pour le nouvel intendant : « Il fait beaucoup d'honnêteté à tout le monde; il ne fait point paraître un grand esprit ni fort découplé, cela sent un peu le badau. Je n'omettrai rien pour bien vivre avec lui, mais je doute qu'il gagne la confiance et l'estime de nos Champenois. »

La diminution que l'on voulait infliger aux droits de l'évêché exaspérait violemment notre calme prélat : l'attitude du présidial lui semblait fort regrettable : « Il n'y a qu'à Paris qu'on dit que ma police est dangereuse; il n'y a que les gens de mau-

1. 20 décembre. — Jean-Baptiste de Pommereu, marquis des Riceys, d'abord conseiller au Parlement, mort en 1732. — Marie-Michelle Bernard, fille d'un maître des comptes de Dijon : morte en 1747.

2. Leur mariage datait du 13 octobre 1698.

vaise vie qui peuvent la craindre; » et il renouvelle ses offres de grosses sommes d'argent : « je le trouverai tout prêt quand il faudra conclure [1]. » L'Intendant soutenait alors les adversaires de l'évêché, ce que le prélat trouve très malséant au moment où l'affaire était en suspens. Un arrêt du Conseil du 11 décembre 1700, lui donne tort cependant.

Du reste, Mgr de Noailles aimait à s'occuper un peu de tout, malgré les sages recommandations de son frère, même de questions matrimoniales. C'est ainsi qu'il voyait avec regret un projet d'union entre une riche héritière de Châlons, Marie-Charlotte des Forges [2], avec M. le baron de Leschelle [3] : elle était également recherchée par M. de la Neuville et par le marquis de Lanson, neveu de M. du Charmel, le célèbre janséniste : mais elle aimait M. de Leschelle ; seulement tous deux étaient de « nouveaux réunis, » c'est-à-dire de récents convertis, et l'évêque aurait préféré un futur solidement catholique [4]. Le cardinal pensait tout différemment : il déclare la jeune fille « bonne catholique depuis son enfance », très aimée de la maréchale de Noailles, « le cavalier fait bien son devoir », et il ajoutait que le prélat pourrait se nuire en contrecarrant une pareille union. Mme de Nettancourt vint à l'évêché parler « vivement de son fils qui est d'une passion fiévreuse pour Mlle de Germinon. On ne sait que penser lorsqu'on voit un homme devenu en moins de rien, par une entrevue, passionné presque jusqu'à la folie [5]. » Et le cardinal répond : « Ne vous étonnez pas tant et n'entreprenez pas de rompre tous les mariages qui commencent par là. Vous en auriez trop à rompre. » Mais notre évêque ne désarme pas : Mme de Nettancourt continuait aussi à le faire travailler, aussi ajoute-t-il avec une plaisante douleur : « Il est certain qu'on ne lit rien de plus passionné dans la chronique de l'ancienne chevalerie [6]. » Le mariage se fit cependant peu après, et Gaston de Noailles ne nous paraît point s'être aussi complètement abusé au sujet de l'orthodoxie des futurs époux, car M. de Leschelle quitta la

1. Lettre du 8 janvier 1700.

2. Fille de Jean, seig. de Germinon, Pringy, etc., et de Elisabeth Bothereau d'Aulniers : son frère mourut maréchal de camp en 1736.

3. Henri de Nettancourt, baron de Leschelle.

4. Lettre du 1er janvier 1700.

5. Lettre du 8 janvier.

6. Lettre du 18 janvier.

France pour devenir capitaine des gardes de l'Electeur de Brandebourg.

II

Une grande lacune interrompt cette intéressante correspondance. Elle recommence seulement au mois d'octobre 1707. Mgr de Noailles venait d'augmenter singulièrement les difficultés de sa situation à Châlons. Depuis plusieurs siècles on honorait solennellement dans l'église Notre-Dame une relique du saint nombril de Notre-Seigneur. Notre évêque, ayant avec raison des doutes sur l'authenticité de cette relique, ne crut pas pouvoir laisser subsister le culte dont on l'entourait et un beau jour, le 18 avril 1707, il alla officiellement la reconnaître, en constata la non authenticité et l'emporta chez lui. Il partit aussitôt pour Paris. Cet acte causa à Châlons une extrême irritation ; tous les ennemis du prélat, les principaux membres du Présidial en tête, prirent l'affaire en main et la portèrent devant le Parlement, qui se déclara, par un arrêt très promptement rendu, incompétent. Mgr de Noailles restitua le reliquaire vide aux marguillers de Notre-Dame et l'affaire en resta là ; mais les notables de Châlons ne désarmèrent pas et il paraît que M. de Vieux Dampierre — toujours le lieutenant général du Présidial — était leur chef. Mgr de Noailles arrivant le 2 octobre 1707, de son abbaye d'Hautvillers, où il se retirait dès qu'il avait des ennuis, écrit dès le lendemain à son frère : « En vingt-quatre heures j'ai reçu cinq ou six ambassades de M. le lieutenant général qui demande grâce. J'ai répondu que j'aurai toujours et en toute circonstance pour lui la charité que doit avoir un pasteur et un évêque, mais que je ne devais pas être dupe. Quand j'aurai vu des preuves certaines d'un véritable retour et qu'il aurait réparé le scandale qu'il a causé, que je verrai ce que j'aurais à faire ; que ma maison était une maison publique et qu'on ne fermerait pas mes portes, lorsqu'il aurait besoin de mon ministère. » Il paraît que le cardinal blâmait la conduite trop militante de son frère, car ce dernier, dans la même lettre, insiste sur l'erreur où il est à l'égard de l'attitude générale des Châlonnais pour lui et se plaint qu'il ne se sente pas mieux soutenu : « Vous n'aurez du repos qu'on vous servant de votre autorité pour punir de tels téméraires ; il ne suffit pas avec eux d'être sur la deffensive. »

Une lettre datée du 12 mars 1711 montre les efforts généreux que faisait l'évêque pour soulager les victimes des inondations survenues dans le Perthois et dans le Vallage ; en

même temps il se montre très content de la réponse qu'il venait de recevoir de Mme de Maintenon au sujet du compliment fait par lui pour la prise de Girone : « Elle me répond avec bonté qu'elle n'entend point parler de moi, que c'est le mieux qu'on puisse désirer en certain temps, qu'elle prend un véritable intérêt et que je serai averti de ce que je saurais. Cette réponse m'a touché, je vous l'avoue. »

A ce moment le cardinal subissait de dures épreuves à cause de l'attitude qu'il avait prise dans l'affaire de la Constitution. Son frère paraît l'avoir constamment soutenu et avoir contribué ainsi à développer assez puissamment le jansénisme dans son diocèse. Le supérieur du Séminaire, l'abbé Habert, publia à Châlons une *Théologie dogmatique*, à l'usage de cet établissement, laquelle fit grand bruit et fut dénoncée, par un anonyme, et au cardinal de Noailles et à son frère : ce dernier a adressé à ce propos une longue lettre à l'archevêque, le 22 avril 1711, en déclarant que cette théologie « montre peu de bonne foi, beaucoup d'artifices et peu d'amour de la vérité. » Deux jours après, de Sarry, il se hâte de mander à son frère le cas qu'il faisait de la *lettre des deux évêques au Roi* : « Vous voilà donc hérétique, fauteur et chef de sectaires, abusant de l'autorité de votre siège pour soutenir l'erreur et la révolte. » Et il ajoutait qu'il avait eu la veille une réunion de ses doyens et de ses promoteurs : « Les entretiens que j'ai eu avec eux ne m'ont guère consolés. »

(*A suivre.*) C^to E. DE BARTHÉLEMY.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE

LE MEIXTIERCELIN

9° Léproserie de Vitry.

La léproserie de Vitry-(le-Brûlé) possédait au Meixtiercelin dès 1360 et certainement à une date antérieure une cense ou métairie et plusieurs pièces de terre. Nous avons cherché en vain par qui ces biens avaient été donnés à cet établissement ; ce fut peut-être par les comtes de Champagne.

En décembre 1368 les manants et habitants de Vitry louent à Colet Bernard, de Sompuis et à Houdan, sa femme, moyennant un cens annuel de cent sols pour le temps qu'ils vivront « une certaine maison à eux appartenant à cause de leur mai- « son de la maladière de St-Ladre du dit Vitry, la dite maison « appelée St-Ladre, ensemble toutes les terres arables, prés et « pâtures à icelle appartenant tous situés et assis entre la dite « ville de Sompuis et la ville de Humbeauville... »

Colet Bernard mourut vers la fin de l'année 1391 et les manants et les habitants de Vitry exigeaient des héritiers le payement de certaines sommes. Le 15 janvier 1391 (v. s.) Symon de Bussy, sergent en la prévôté de Vitry se transporte : « en la ville de Dampierre en Champagne les Rameru « et illec la justice du lieu présente et pour ce appelée avec « moi en l'hostel et domicile de Jean Curé, de présent mari de « Emmeline, fille de feu Collet Bernard et Houdan, sa femme, « etc... » D'autres héritiers habitaient Faux-sur-Coole où le sergent dut également aller pour signifier son exploit.

Le 10 août 1395, les biens de St-Ladre étaient loués à

* Voir page 398, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Michaut, laboureur, et Jacquette, sa femme, demeurant à Humbeauville, la somme de 60 sols tournois par an.

Le 9 avril 1493, Nicolas le Turc et Claudine, sa femme, de Humbeauville, louent à trois vies pour eux, leurs enfants et petits enfants, « un certain gagnage appelé communément le « Gagnage Saint-Ladre, situé et assis en la ville, ban et « finage du Meixtiercelin et Humbeauville, tant en masures, « jardins, chenevières, terres arables, prés que autres hérita- « ges à charge de faire construire, bâtir et édifier sur les ma- « sures et place du dit gagnage, une maison de trois trefs, « appendiz d'un côté et estables avec une grange aussi de trois « trefs et appendiz de tous côtés, le tout couvert d'estrain ou » chaume à la façon du pays... »

Cette cense était louée en 1595, à Nicolas Thomassin, de Vitry, pour 3 setiers de grains. La déclaration faite par le fermier, en 1623, le 28 décembre, énumère 13 pièces de terre. En 1750, d'après de Vaveray, l'hôpital de Vitry-le-François, qui jouissait des biens de la léproserie du vieux Vitry, possédait cent journels de terre sur Meixtiercelin loués 128 boisseaux de seigle.

Le 22 décembre 1809, d'après Etienne Pasquier, ancien fermier, il n'y avait plus que 18 danrées au terme Hurbain, 30 journels en maison-rouge, 12 journels au trou Haran, 12 journels au même lieu, 28 danrées au même lieu, 20 danrées en Poinciauche, 6 journels au chemin de Sompuis et 12 danrées au Rué.

Les bâtiments reconstruits en 1493 étaient peut-être situés dans cette contrée nommée plus haut maison-rouge. Il n'y avait plus de maison au commencement du XVIIe siècle. Quant aux terres, elles furent vendues vers 1820. (Voyez Archives de l'hôpital de Vitry B. 75.)

Nous ne savons quel était le genre d'établissement qui se trouvait sur le chemin de traverse de Meixtiercelin à Humbeau ville. On a découvert en cet endroit un pavé, un trou à chaux, des décombres au milieu desquels se trouvaient des bagues en or et des diamants? qui ont été volés. Non loin de là, sur une hauteur, M. Morel, ancien percepteur à Somsois et bien connu par ses découvertes archéologiques, avait constaté la présence d'un cimetière gallo-romain, devenu cimetière chrétien vers le Xe ou XIe siècle.

10° Dîmes

Les grosses dîmes du Meixtiercelin étaient partagées dès

1152. Le seigneur du lieu en possédait un tiers, le chapitre Saint-Pierre de Troyes un tiers et l'abbaye de Toussaints de Châlons un tiers.

En 1319, Oger de Saint-Chéron, seigneur de Gigny et du Meixtiercelin, reconnut qu'il n'avait aucun droit sur la dîme dite de Saint-Etienne au Meixtiercelin et que cette dîme appartenait au chapitre de Troyes. (Achives de l'Aube G. 1244.) Les chanoines de Troyes n'avaient point de grange au Meixtiercelin pour placer le produit de leurs dîmes du Meixtiercelin et de Trouan, qu'ils possédaient également : aussi les adjugeaient-ils un prix dérisoire. Jean d'Allemant, chanoine de Saint-Pierre, qui avait dans sa prébende les dîmes du Meixtiercelin, fit construire, pour remédier à cet inconvénient, une grange, aux frais des chanoines, ses confrères, sur un champ qu'on sut depuis appartenir à l'hospice du Meixtiercelin, à l'hôtel-Dieu Saint-Nicolas. C'était vers 1330 environ. Le maître de l'hôpital Saint-Nicolas, les frères et les sœurs de cet établissement réclamèrent une indemnité. Ils estimaient que le préjudice qu'on leur causait valait bien 20 sols par an. Le chapitre Saint-Pierre, instruit des faits, reconnut la légitimité de leur demande et décida qu'à l'avenir, le chanoine qui jouirait des dîmes du Meixtiercelin, serait tenu de payer ou faire payer par son fermier, la somme de 20 sols à l'hospice Saint-Nicolas. C'est ce que nous apprend une charte donnée le lendemain de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul (30 juin 1348) et ratifiée par l'official de Troyes le 19 février 1375.

Cette rente de 20 sols fut dans la suite réduite à 4 sols ; car au XVIe siècle l'hospice St-Nicolas ne percevait plus que 4 sols de rente foncière et un sol de censive : « sur deux accins « attenant l'un à l'autre formant 8 danrées au Meixtiercelin, « où il y a une maison et autres bâtiments appelés le jardin de « la maison-Dieu St-Nicolas ou autrement la masure des « dîmes. » (Archives de l'Aube, fonds St-Nicolas 42. Layette, cote 8.)

Un document postérieur daté de 1399 nous fait connaître aussi les ayants droits aux dîmes du Meixtiercelin. Le Chapitre St-Pierre de Troyes faisait le bail général des dîmes, mais il devait donner :

1° Au curé, 18 setiers de blé.

2° A l'abbaye de Toussaints, 12 setiers, c'est à savoir 4 petits setiers de froment, 12 petits setiers de seigle qui valent 4 grands setiers à 6 boisseaux pour le setier et 6 grands setiers d'avoine ;

3° A Monseigneur de Songy (Jean de St-Cheron) seigneur du dit lieu 17 setiers et 5 quarterons; (les 5 valant une mine).

4° A l'Hôtel-Dieu St-Nicolas 2 setiers et une mine de seigle;

5° A l'église du dit Meix, le dimanche devant Noël tous les ans une voiture d'estrain (de paille) de seigle pour mettre en la dite église et à l'église de Humbeauville 3 torcieaux de pareil estrain et audit jour!

A quoi pouvait servir cette paille qu'on mettait dans l'église, sinon pour essuyer ses pieds et en couvrir le sol pour empêcher le froid. L'église alors était-elle pavée? (Archives de l'Aube, G. 3046.)

Dans l'état des recettes et dépenses rendu au seigneur du Meixtiercelin en 1499, par Gauthier, de Somsois, il est dit à l'article dîmes : « Des grosses dimes dudit Meix dont nos « seigneurs de Troyes ont le bail, laissé à certain temps et pour « l'an de ce compte à Jean Vigneron à la quantité de 20 muids « de grains par moitié seigle et avoine ; sur quoi le curé prend « un muid 1/2, Messeigneurs de St-Pierre (de Troyes) un tiers; « Toussaints un tiers et mon dit seigneur (Claude de Ragny) « un tiers, et la part de mon dit seigneur pour l'an de ce « compte est de 37 setiers de seigle et autant d'avoine. » (Archives de la Marne, fonds seigneurie de Gigny).

Le 11 Juin 1540, les dimes étaient affermées à Jean Gauthier, marchand, et Pierre Gruat pour la somme de 40 sols tournois et 18 muids de grains ; sur quoi on devait payer au curé 18 setiers et à l'Hôtel-Dieu St-Nicolas de Troyes 5 muids. Le 10 mai 1559, l'adjudicataire des dîmes était noble homme Jean Gauthier, seigneur de la Provelle? sans doute le même que le précédent.

A cette époque d'après la transaction de 1498, Toussaints avait 5/9, St-Pierre de Troyes 3/9 et St-Pierre-au-Mont après l'échange fait en 1543, 1/9 venant du seigneur.

St-Pierre de Troyes faisait toujours le bail général; mais ce droit lui ayant été contesté, par arrêt du Conseil, chaque partie fut autorisée à faire le sien en particulier.

Ce fut encore du temps où St-Pierre faisait le bail général que le R. P. Deshayes religieux de Toussaints de Châlons, écrivait aux chanoines de Troyes qui à son avis se pressaient trop de louer les dîmes : « j'ai déjà eu l'honneur de vous remon- « trer plusieurs plusieurs fois qu'il ne nous était jamais utile « de vendre ce dimage de bonne heure et avant tout risques

« passés ; que la vue des risques faisait ordinairement peur « aux paysans et les contenait sur le prix, et que si quelque « imprudent s'avançait un peu ce n'était que dans la vue de « nous faire un procès en diminution au premier accident... » (Archives de l'Aube, G. 3046.)

L'arrêt du Conseil par lequel le chapitre St-Pierre de Troyes a été débouté de sa demande qui tendait à ce qu'il fût maintenu dans la prétendue possession de percevoir, louer et affermer par un seul bail indivisément les dîmes après avertissement aux co-décimateurs, est du 4 septembre 1743 (Archives de la Marne, Fonds Toussaints, liasse 46.)

Le 24 Juin 1695, le seigneur du Meixtiercelin Louis de Combles, reconnut que toutes les terres qu'il possédait au Meixtiercelin étaient assujetties à la dîme et qu'il n'avait ni titres ni privilège pour l'en dispenser.

En 1647-1648 ces dîmes étaient louées à Claude Parmentier et François Turot 5 muids, 5 setiers de seigle, autant d'avoine sur quoi St-Pierre de Troyes, dit le bail, ne prenait qu'un quart, ayant sans doute abandonné une portion pour les frais.

Le 2 Juillet 1666, à 2 heures après-midi, une grêle épouvantable ravagea une partie du Meixtiercelin, surtout les contrées dites Noitié, les Perthes, les Vallottes. Les décimateurs eurent à ce sujet plusieurs différends entre eux.

L'hiver de 1709 ayant fait périr les froments et les seigles, en leur place on sema du sarrazin, graine que le curé Joseph Martinot considéra comme novalles et dont il garda la dîme. Les décimateurs des gros grains réclamèrent et en 1710 il y eut sentence du parlement en vertu de laquelle le curé conserva la dîme des clos et closeaux mais dut rendre la dîme du blé-sarrazin pour le reste du territoire. (Archives de l'Aube, G. 1249.)

En 1725, le curé des Rivières empiéta sur le territoire du Meixtiercelin et enleva la dîme dans quelques champs. L'abbé Lemaître de Paradis, abbé de Toussaints et l'abbé de St-Pierre-au-Mont en écrivirent aux chanoines de Troyes : nous ignorons l'issue de leurs réclamations datées du 13 août 1725.

D'après le bail de 1750, le curé du Meixtiercelin prenait avant tout partage 24 setiers de grains. En 1759 les 5/9 des dîmes appartenant à Toussaints étaient louées à Pierre-Paul Gauthier, pour 9 ans, la somme de 750 livres en argent et 40 setiers d'avoine par 16 boisseaux mesure de Châlons, chaque année. En 1768 la totalité était affermée 30 paires de setiers

de chacun 16 boisseaux, moitié seigle et avoine. De plus, le preneur devait payer au curé 3 setiers de froment, autant d'orge, 5 setiers de seigle et autant d'avoine.

Les dîmes furent abolies, on le sait, par la Révolution (10 août 1789).

Les menues dîmes et les novalles appartenaient au curé, comme on l'a vu ci-dessus.

Le chapitre St-Pierre de Troyes outre 1/3 des dîmes avait encore le droit de prendre chaque année 8 livres sur la cure du Meixtiercelin. C'était sans doute en vertu de la donation faite en 1184 par Manassés de Pougy, évêque de Troyes. Le curé Nicolas Varlet qui voulut s'affranchir de cette redevance vit saisir tous ses revenus jusqu'au moment où il s'exécuta de bonne grâce, qui le croira ? (Archives de l'Aube, G. 1249.)

11° Seigneurs.

Nous avons jusqu'à présent analysé et exposé les différents documents relatifs à l histoire ecclésiastique du Meixtiercelin ; cette première partie de notre travail nous a fait connaître l'origine, les développements et la ruine de plusieurs établissements religieux dus incontestablement à la piété des anciens seigneurs. Nous allons maintenant faire l'histoire féodale du pays, tirer de l'oubli les noms de ces seigneurs et si on a vu précédemment que, à diverses reprises, ils savaient mauvais gré à leurs ancêtres d'avoir fait des libéralités aux moines, du moins ils reconnaissaient leurs torts, avaient grand respect pour les reliques des saints et se montraient généreux à leur tour.

Courtalon, dans sa topographie du diocèse de Troyes, dit que la seigneurie du Meixtiercelin est un marquisat qui a été possédé par les anciens seigneurs de St-Dizier qui la donnèrent à charge de la mouvance de leur château. Courtalon a copié de Vavray. Nous ignorons sur quelles preuves on pourrait appuyer sérieusement cette assertion, En 1131, Meixtiercelin était un fief noble, relevant du comte de Champagne et possédé par une famille de chevaliers portant le nom de Meixtiercelin. Les seigneurs de Dampierre qui étaient en même temps seigneurs de St-Dizier apparaissent, il est vrai, dans le cours du XIIIe siècle comme suzerains à Humbeauville et possesseurs de quelques droits féodaux au Meixtiercelin ; mais nous avons cherché en vain les preuves des assertions émises par de Vavray.

1° *Famille du Meixtiercelin* (1095 à 1275). — Dudon et Ilbert, frères, étaient chevaliers du Meixtiercelin vers 1100. Ils sont mentionnés avec Varnier et Rainier (I) comme ayant donné à l'abbaye de Toussaints des biens et différents droits au Meixtiercelin, soit 1/3 de la seigneurie : nous en avons parlé plus haut. (Cart. Toussaints. Lalore, IV, 245.)

Nous pensons que cette donation eut lieu comme nous l'avons dit, au moment de la première croisade, vers 1095. Ce Varnier nous est encore connu par des troubles qu'il suscita. lui et ses fils, de concert avec Herbert de Rosnay et Haywide, femme de Menhard, avant 1120 aux moines de St-Pierre-au-Mont, dans la possession de leurs moulins et de leurs autres biens. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, article Meixtiercelin.)

Rodolphe ou Raoul, fils de Dudon, chevalier, était chevalier du Meixtiercelin en 1131. D'après l'accord analysé plus haut, avec Toussaints, Rodolphe ne possédait plus que 2/3 de la seigneurie, de l'aleu du Meixtiercelin. Rodolphe avait épousé Béliarde et sa fille était mariée à Hugues de Plancy. (Cart. Toussaints. Lalore, IV, 245.)

Hugues du Meixtiercelin possédait à Courtisols (Marne, ca. de Marson) en 1148 un fief qui relevait de l'abbaye de St-Remy de Reims. (Biblioth. de Reims. Cart. St-Remy. B. 16.)

Hugues est sans doute celui qui est cité comme père de Rainier (II) qui en 1161, partant pour la croisade, vendit 1/4 du moulin la Perrière aux moines de St-Pierre-au-Mont. Dans cet acte il est parlé de sa femme, de ses proches, mais non de ses fils. (Arch. de la Marne, fonds de Toussaints, art. Meixtiercelin.) Rainier (II) était de retour de la croisade en 1171, année où il figure comme témoin avec Guy du Meix et Dudon (II) du Meix, sans doute ses frères, dans l'acte de vente fait par Odon, vicomte de Rosnay, frère de André, de 1/4 du moulin La Périère aux moines de St-Pierre-au-Mont. Ce vicomte de Rosnay qui possédait cette part de moulin par héritage avait sans doute hérité des droits de Herbert de Rosnay cité plus haut. Cette co-possession d'un moulin au Meixtiercelin semble indiquer une parenté quelconque entre la famille du Meixtiercelin et ce vicomte de Rosnay. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, *loco citato.*) Rainier (II) du Meix est cité comme homme ligo du comte de Champagne dans la châtellenie de Rosnay vers 1172. Il devait 3 mois de garde. (Livre des vassaux. Longnon, 2144.)

Outre cette famille du Meixtiercelin, d'autres chevaliers possédaient aussi différents droits dans ce fief.

1° Gervais de Vienne (-le-Château) qui avait épousé la dame, Comtesse de Chappi (Chepy, Marne, cn de Marson) possédait un fief au Meixtiercelin. Ce Gervais, mort entre les années 1214-1222, avait laissé des enfants mineurs, puisque Etienne de Vienne, sans doute son frère, possédait pour les enfants de messire Gervais un fief à la *Meson-Thiercelin*, et devait six semaines de garde. (*Livre des Vassaux*. Longnon, 1811.) La veuve de Gervais, Comtesse de Chepy, vers 1250, était lige de 40 sols dans la prévôté de Ste-Menehould pour l'échange des hommes du Meixtiercelin. (*Rôle des fiefs*. Longnon. Thibault-le-Jeune, 266.) A la même époque, Jean de Chepy, fils du seigneur Gervais, était lige dans la prévôté de Sainte-Menehould. (Rôle des fiefs. Idem, 284.)

2° Messire Jean de St-Ouen et Guy son neveu, damoiseau, vendent, le 13 avril 1226, Bertrand, du Meixtiercelin, et un autre serf à l'abbaye de Boulancourt. L'acte de vente fut scellé par Olivier de Drosnay, seigneur de St-Ouen, le lundi après Pâques, (Cart. de Boulancourt, chez M. l'abbé Bouillevaux, à Montierender, n° 426.)

3° Symon de Humbeauville, en juillet 1228 vend également un serf, Herbert, de Meixtiercelin, à la même abbaye. Guillaume II de Dampierre ratifie la vente faite par son fidèle Symon de ce serf, de sa femme et de ses enfants *qui sont de mon fief*. (Cart. de Boulancourt. Idem, n° 254.)

Mais ces trois seigneurs n'avaient qu'une minime partie des droits seigneuriaux du Meixtiercelin. Au milieu du XIIIe siècle réapparaissent des seigneurs portant le nom du Meix.

Gauthier du Meix, qui appartenait sans doute à la vieille famille du Meixtiercelin, quoiqu'il ne soit appelé qu'écuyer, possédait un fief au Meixtiercelin dans les premières années du XIIIe siècle. Il était mort en 1252 et sa fille Ysabelle vendit en 1252 à Thibaut, comte de Champagne, différents droits, cens et rentes au Meixtiercelin.

Or le comte de Champagne avait promis jadis à Jean de Dampierre, seigneur de Dampierre et autres lieux, une rente de 100 livres ; il lui en assigna donc 45 à prendre sur les revenus qu'il venait d'acheter à Ysabelle du Meixtiercelin. Mais le reste de la rente n'était point encore assuré en 1260, puisque le 13 avril de cette année, Lore, veuve du seigneur de Dampierre, le réclamait au comte de Champagne. (D'Arbois de

Jubainville. Histoire des comtes de Champagne, V. Actes 3040, 3045, 3219.) C'est peut-être dans cette cession de revenus sur la terre et seigneurie du Meixtiercelin faite par le comte de Champagne au seigneur de Dampierre, qu'il faudrait voir l'origine de la suzeraineté des sires de Dampierre sur Meixtiercelin.

Après Gauthier du Meix vient Jean du Meix, mort entre les années 1272 et 1275. Il était peut-être le fils du précédent. En 1261, il suscita des dificultés aux moines de St-Pierre-au-Mont et prétendit avoir droit de prendre de la mouture dans le moulin et de pêcher dans les eaux appartenant aux moines. Il reconnut ses torts ainsi que Marguerite, sa femme. Nous l'avons vu, en 1271, au moment de l'enquête prescrite par l'évêque de Troyes, au sujet de la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice St-Nicolas de Troyes, comparaître, grâce à son titre de chevalier, devant l'official de Troyes en personne, tandis que les autres habitants comparaissaient devant un simple clerc.

Cette famille de chevaliers ne possédait point en fief la partie la plus considérable de la justice du Meixtiercelin. En 1275, les enfants de messire Jean du Meix ne possédaient au Meixtiercelin « que la place tenue avant par Gauthier, la sixième « partie du four banal, la sixième partie des terrages et de la « justice ; cinq parties dans huit des terrages de St-Etienne « (contrée du Meixtiercelin) ; cinq parties dans huit des terra- « ges de Humbeauville, six quarterons d'avoine et enfin des « hostises » ou chaumières habitées moyennant redevance par des paysans. (Archives nationales. J, 202, 45.)

La seigneurie du Meixtiercelin avait donc été partagée et démembrée : Jean du Meix et ses enfants n'en possédaient plus qu'un sixième. Le reste appartenait partie à l'abbaye de Toussaints, partie à d'autres chevaliers. Mais la totalité de la terre du Meixtiercelin paraît réunie soit comme héritage, soit autrement, par Elissanz, dame du Meixtiercelin, vers 1275.

Quelle était cette dame Elissanz, héritière de la seigneurie du Meixtiercelin.

Un document analysé plus haut dit positivement que Jean du Meix avait des enfants ; que ces enfants possédaient la place tenue avant par Gauthier. Voilà donc une filiation établie. Nous savons de plus que Gauthier avait une fille nommée Ysabelle, laquelle vendit différents droits seigneuriaux au comte de Champagne. Gauthier avait probablement pour fils,

Jean du Meix, marié à Marguerite. Jean du Meix était mort en 1275; il ne l'était point encore en 1271 au mois de mai au moment où il consent à la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice St-Nicolas de Troyes. Or, au mois de juillet suivant, *Elissanz, dame de Gigny*, ratifie également cette réunion avec les mêmes restrictions que Jean du Meix. Pourquoi deux actes distincts ?

Ou bien Jean du Meix mourut avant juillet 1271 et on voulut que sa fille, son héritière, ratifiât cette réunion ; — ou bien Elissende n'était point la fille de Jean du Meix, mais seulement sa sœur ou sa parente et, comme telle, dame en partie seulement du Meixtiercelin. Quoiqu'il en soit ses fils réunirent la totalité de la seigneurie du Meixtiercelin et il n'est plus question dans l'histoire des enfants de Jean du Meix. Elissende avait épousé Henry d'Arzillières, lequel était mort aussi avant 1268, comme on le verra plus loin.

2° *Famille d'Arzillières* (1275-1319). — Les sires d'Arzillières, possesseurs des terres et seigneuries d'Arzillières, Coole, Gigny aux-Bois et Bussy-aux-Bois sont connus dès le milieu du XIe siècle et portaient pour armes un écu chargé d'une face.

Notre intention n'étant pas de donner ici la généalogie des sires d'Arzillières, nous réservant d'en parler ailleurs, nous nous contenterons d'indiquer ici les actes qui concernent Meixtiercelin et que nous analyserons plus loin à l'article *Péage*.

De son mariage avec Henry d'Arzillières, Elissende avait eu plusieurs enfants, entr'autres : Gauthier, Jean qui était mort avant 1272 et Béatrix, mariée à Guillaume de Saint-Vrain; nous en parlerons plus loin.

Elissende du Meixtiercelin, en juillet 1271, ratifia la réunion de l'hôpital du Meixtiercelin à l'hospice de St-Nicolas de Troyes : « Gie Elissanz dame de Gigny fais savoir a que je « dom, octroi et quitte.... tout le droit que j'avoie.... an la « maison dou Mes Thiercelin.... sauf ce que je retien par « devers moi pour moi et pour mes hoirs la joustice, les cens, « les terrages et les autres rentes.... » (D'Arbois de Jubainville. Documents antérieurs à l'année 1285, dans les Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1837, 41, 42)

En 1272, de concert avec Gauthier, son fils aîné et Béatrix, sa fille, elle donne à l'abbaye de Montcetz une rente de 100 sols à percevoir sur le péage du Meixtiercelin (Mémoire

pour Paul-Louis de Remigny, par de Vaveray, avocat, imprimé à Vitry, 1737.)

Gautier d'Arzillières, seigneur du Meixtiercelin et de Gigny, ratifia en 1275 par acte dressé dans l'église de Saint-Remy-en-Bouzemont la donation faite à Moncets par sa mère Elissende, son père et Jean son frère.

Par acte du mois de novembre 1282, Guillaume de Saint-Vrain reconnut que sa femme Béatrix avait légué à Montcez 40 sols sur le péage du Meixtiercelin.

Nous voyons ensuite la terre du Meixtiercelin possédée dès 1319 par Oger de Saint-Chéron qui avait épousé Jeanne, dame de Gigny et fille sans doute de Gautier d'Arzillières.

3° *Famille de St-Chéron* (1330-1460). — Les sires de St Chéron, qui portaient pour armes d'or ? à la croix ancrée de sable, ont pour premier auteur connu Liébaut de St-Chéron, qui vivait en 1150. Oger III de St-Chéron, fils ? de Guillaume de St-Chéron, seigneur de St-Chéron, Somsois, etc., épousa, avant 1319, Jeanne d'Arzillières, dame de Gigny et Meixtiercelin.

En 1319, Oger de St-Chéron abandonna au chapitre St-Pierre de Troyes la dîme du Meixtiercelin, appelé la dîme St-Etienne. (Archives de l'Aube. G. 1244, fol. 303.) Il disparaît en 1351 laissant de son mariage :

1° Oger IV, qui suit ;

2° Jeanne, mariée à Jean de Thourotte, seigneur du Châtelier, Chassericourt, Chavanges, Brandonvillers, Outines, Joncreuil, La Brau, etc. ;

3° Béatrix, dame de Humbeauvile, mariée à Renaud de Nantouillet.

Oger IV de St-Chéron, sire de Gigny, seigneur du Meixtiercelin, habitait ordinairement son château de Gigny, où il fonda une chapelle en 1372.

Dans la prisée du comté de Vertus, dressée en 1366, on lit : « La terre du Meixtiercelin que tient Messire Oger de Saint-« Chéron illec et plusieurs autres ; doit 3 mois de garde et est « le fief qui est chargé de garde de cinq muids sur le four « d'illec et la septième partie de la justice avec autres choses « ramenées pour la petite valeur à 2 mois et 2 jours, soit « 8 livres. » (Archives nationales. K. K. 1080.)

Il épousa Jeanne de Châlons, fille de Guillaume de Châlons, dont il eut :

Oger V de St-Chéron, qui périt le 3 septembre 1395 à Nicopolis dans l'expédition contre Bajazet ; et sans doute :

Jean de St-Chéron, qui suit ;

Jean de St-Chéron, seigneur de Songy, Gigny, Somsois, Meixtiercelin, épousa, en 1406, au mois de septembre, Jeanne de Vergy, fille de Guillaume de Vergy et de Isabeau de Ribeaupierre. Jean de St-Chéron était mort en 1424 laissant 2 filles :

Victrice de St-Chéron, dame de Longsols (Aube) ;

Béatrix de St-Chéron qui porta les terres et seigneuries de Gigny, Meixtiercelin, Somsois, etc., à son mari Jean de Vienne.

4° *Famille de Vienne.* — La famille bourguignonne de Vienne, dont les armes sont de gueules à l'aigle éployée d'or membrée d'azur, tire son origine de Hugues III, seigneur d'Antigny, marié à Béatrix de Vienne, fille de Guillaume, comte de Vienne et de Macon. Hugues IV, en 1256, prit le nom et les armes de Vienne. Cette famille, divisée en plusieurs branches, a formé celle de Rollans, dont Philippe, seigneur de Rollans, mort en 1413, laissant de son mariage avec Philiberte de Maubec, morte en 1421, entre autres Jean de Vienne, marié à Béatrix de St-Chéron. Nous ne connaissons aucun acte de Jean de Vienne concernant Meixtiercelin : ce seigneur mourut le 25 avril 1440, laissant 3 filles :

1° Jeannette ;

2° Guillemette, qui paraissent avoir hérité des biens paternels situés en Bourgogne ;

3° Jeanne de Vienne, dame de St-Chéron, qui porta les terres et seigneuries de Champagne, à son mari Eudes de Ragny.

Béatrix de St Chéron prit une seconde alliance, vers 1445, avec Guillaume de Rochefort, seigneur de Châtillon-en-Bazois (Nièvre), qui fournit aveu et dénombrement pour Gigny en 1448 et 1461. (E. de Barthélemy, diocèse de Châlons, II, 334)

4° *Famille de Ragny* (1460-1499). — Peincedé, dans son inventaire général de Bourgogne, parle ainsi de cette famille : « Dans les archives de la terre de Ragny-en-Auxois, du côté d'Epoisses, j'ai vu que les plus anciens titres de la maison de Ragny selon ces archives était (sic) un Robert (je crois), de Ragny, chevalier, vivant en l'an 1268 ; que cette maison finit vers l'an 1510 et passa la terre de Ragny à la maison de la

Madeleine. (Archives de la Côte-d'Or. Inventaire Peincedé, XVII, 187.)

Jean et Girard de Ragny ou Raigny (Yonne, ca. de Guillon, hameau de Savigny-en-terre-plaine) étaient gens d'armes en garnison à Montréal (Yonne, ca. de Guillon) en 1358 (Idem, XVII, 352.) Hugues, sire de Ragny, était à la montre faite à Châtillon-sur-Seine le 24 avril après Pâques 1378, comme chevalier-bâchelier avec 7 hommes d'armes de sa compagnie. (XVII, 352.)

Girard de Ragny devait la garde au château de Vergy en 1443. (XIV. 154.)

Pierre de Ragny ou Raigny épousa, le 16 avril 1412, Alix ou Alips de Beauvoir, fille de Guillaume de Beauvoir et de Alix de Bourbon (Montperroux) (P. Anselme, VII, 4. C.) En 1423, il fonde une chapelle dans son château de Raigny. (Invent. Peincedé, idem XVI, 44.)

Il était mort en 1430, puisque le 12 janvier 1430 dame Alix de Beauvoir est dite veuve de Pierre de Ragny, chevalier, et nommée tutrice de ses enfants. (Idem. XXV, 686.) De ce mariage étaient nés :

Eudes (Heudes, Odot) de Ragny ;

Claude (Glaude) de Ragny ;

Marie, Marguerite et Jeanne, qui sont dits, en 1428, héritiers de leur grand'mère, Jeanne de Germoles, ainsi que l'annonce : « un mandement du gouverneur de la chancellerie de Bour- « gogne, du 24 avril 1428 pour assigner au siège de Semur, « Pierre de Traves et Guiot de Jaucourt, exécuteurs testamen- « taires de Jeanne de Germoles, dame de Raigny, nouvelle- « ment trépassée, de laquelle sont demeurés hoirs Odot, « Glaude, Marguerite, Marie et Jeanne, frères et sœurs, « enfants mineurs de Pierre de Ragny, chevalier, fils de la « dite dame Jeanne, testatrice, desquels enfants Alips de « Beauvoir, leur mère, dame du dit Ragny à le bail. » (Archives de la Côte-d'Or. B. 1171. Invent. Peincedé. XXII, 594.)

La filiation de cette famille est donc bien prouvée depuis Eudes I de Raigny ou Ragny, orthographe que nous adopterons, qui épousa Jeanne de Germoles. Eudes I était mort avant 1422, puisqu'il y eut reprise de fief en 1423 par Jeanne de Germoles, tant en son nom que comme ayant le bail de Messire Pierre et Odot de Ragny, ses enfants, qu'elle a eus de feu Eudes de Ragny, chevalier (Inv. Peincedé, XXV, 685) et que le 20 août

1422, Jeanne de Germoles, veuve de feu Eudes de Ragny, dame de Ragny et Marigny (Nièvre), plaidait contre Jean de Salins. (Idem. XXV, 708.)

Eudes II de Ragny, fils de Pierre, chevalier, possédait, vers 1450, la forteresse de Ragny qui relevait de Semur. (Idem. XVIII). En 1459, il affranchit un serf à Ragny (XVI, 58) : en 1463, il donne une quittance pour une rente sur la saunerie de Salins à cause de *Jeanne, sa femme, fille et héritière en partie de Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Roland.* (Archives de la Côte-d'Or. B. 362. Invent. Peincedé. XXIII, 619.)

On lit dans un certificat de 1455 que Odot (Eudes) de Ragny voulait s'exempter avec plusieurs autres chevaliers de venir en aide au duc de Bourgogne pour le voyage d'outre-mer contre le Turc. (Inventaire Peincedé, XXIV.)

En 1492, à la reprise des hostilités entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, Eudes de Raigny défendait la place de Voutenay (Yonne, ca. de Vezelay). (Idem. II, 496.) Il vivait encore en 1482, année où nous le voyons donner commandement à son fils Claude de se transporter au Meixtiercelin pour examiner le droit qu'avaient les religieux de Toussaints de rebâtir un mur et faire un étang. (Archives de la Marne, fonds de Toussaints, liasse 46.)

Dans ce dernier document Eudes de Ragny est dit seigneur de Ragny, Songy, Meixtiercelin. Il possédait encore les terres et seigneuries de Gigny, Somsois, etc.

De son mariage avec Jeanne de Vienne, il laissait un fils Claude de Ragny, qui suit et une fille nommée également Claude, qui épousa Guillaume de Parthenay et dont nous parlerons plus loin.

Claude de Ragny, chevalier, seigneur de Ragny, Pizy, Trévilly (Yonne), Songy, Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Somsois, Matougues (Marne) était au Meixtiercelin en 1482 d'après le document suivant : « Nous Claude de Raigny, « seigneur de Pisy et de Mathougues commis de par notre « redoubté seigneur Monseigneur notre père, Messire Heudes « de Raigny, seigneur du dit Raigny, Songy et du Meixtier- « celin pour enquester et savoir au vray du droit que Messei- « gneurs les religieux du couvent de Toussaint en l'Isle de « Châlons disent avoir en la ville du Meixtiercelin de refaire « un mur, construire un moulin et un petit étang au lieu dit « le moulin Crocheret à eux appartenant de toute ancienneté

« et comme il soit ainsi que nous Claude de Raigny dessus dit « et Loys de Somièvre, procureur de Monsieur notre père es « dites villes de Songy et du Meixtiercelin avecque nous « appelé..... Fait le jour de Saint-Etienne après Noël 1482. »

Son père lui avait abandonné sans doute la terre et seigneurie de Somsois, car il paraît seul dans un long et curieux procès que lui intentérent les religieux de Clairvaux au sujet d'une rente de 10 livres qu'ils avaient droit de percevoir sur les dîmes de Somsois et que Claude de Ragny ne se pressait point de payer : ce procès dura de l'année 1481 à 1485. (Archives de l'Aube. Fonds de Clairvaux.) Voyez l'*Histoire de Somsois* où nous racontons tous les détails de ce procès page 75 et suiv.).

Ce fut Claude de Ragny qui, le 14 décembre 1491, de concert avec sa mère, Jeanne de Vienne, concéda aux habitants de Gigny un droit d'usage dans les bois de Gigny. (Archives de la mairie de Gigny-aux-Bois.)

Nous le voyons en 1495, 1504 et 1507, affranchir plusieurs serfs à Trévilly. (Inv. Peincedé. XVI, 60.)

Il intervint le 14 décembre 1498 dans un accord fait avec l'abbaye de Toussaints, au sujet du four banal et autres droits seigneuriaux. Il s'intitule : « Noble homme, escuyer Claude de Raigny, seigneur du dit Raigny et du Meixtiercelin, haut justicier du dit Meixtiercelin. » (Archives de la Marne. Fonds Toussaints, liasse 46.)

En 1499, il transigea avec son beau-frère, Guillaume de Parthenay et sa sœur, Claude de Ragny, auxquels il abandonna tous ses biens de Champagne pour conserver la totalité de la terre de Ragny et fief voisins en Bourgogne. Il n'est donc plus question de lui comme seigneur du Meixtiercelin, mais seulement comme seigneur de Ragny ; aussi y eut-il, le 27 avril 1501, reprise des terres et seigneurie de Ragny et Pizy relevant du donjon de Semur par Claude de Ragny, chevalier : même reprise en 1503. (Inv. Peincedé. IX, 132.) Nous ignorons la date de sa mort [1].

Un document nous a conservé ses armoiries. Une quittance de 1498, conservée aux Archives de la Côte-d'Or est revêtue

1. Il ne faut point confondre Raigny ou Ragny, hameau dépendant de Savigny-en-terre-plaine, ca. de Guillon, arr. d'Avallon (Yonne), avec Reigny, hameau près de Vermenton (Yonne), ni avec Reugny, près de Saint-Saulge (Nièvre). — Ragny et Reugny ont donné leur nom à deux familles bien distinctes. Lachenaye donne la généalogie des Reugny ; mais

de son sceau en partie effacé, mais qui porte incontestablement une bande bordée ou plutôt accostée de deux cotices. (Inventaire Péincedé. Idem, XXIII, 52.)

Nous ne savons si Claude de Ragny fut marié : mais le nom et la terre de Ragny passèrent à la famille de La Madeleine par le mariage de Gérard de La Madeleine, bailli d'Auxois, avec Claude de Damas, héritière de Janet de Damas, mariée à Huguette de Ragny.

Quant à la sœur de Claude de Ragny, nommée Claude comme lui, elle avait épousé Guillaume de Parthenay.

5° *Famille de Parthenay* (1499-1504). — On compte en France au moins sept familles qui ont porté le nom de Parthenay : les Parthenay l'Archevêque, Parthenay-Maillé, Parthenay de Parigné, etc.

En Bourgogne, au temps de Bouchu, il y avait une famille de Parthenay : Albert-Honoré de Parthenay, seigneur d'Ainval, de Pommeroy, fut maintenu dans sa noblesse : il avait pour armes de gueules au chevron d'argent accompagné de 3 besans d'or 2 et 1. Mais ces Parthenay furent anoblis en 1513 et sont originaires de Picardie. Nous ne savons donc à quelle famille appartenait ce Guillaume de Parthenay. Un document conservé aux Archives de la Côte-d'Or est bien revêtu de son sceau. Mais, ainsi que nous nous en sommes assuré et ce qui nous a été confirmé par M. J. d'Arbaumont, ce sceau est presqu'entièrement détruit. Il porte aux 1 et 4 absolument effacé, aux 2 et 3 trois pals, avec la légende : Guille de Parthenay... de Poincy.

De Vaveray, dans son Election de Vitry-le-François, page 132, a donné les armes des différents seigneurs du Meixtiercelin. Les armes qu'il donne à Guillaume de Parthenay sont : contre-palé d'azur et d'or de 6 pièces, armoiries qui n'appartiennent à aucune des familles de Parthenay que nous connaissons. De Vaveray ne les a pas inventées. Il les a sans doute rencontrées décrites dans les Archives du château du Meixtiercelin qu'il a eues entre les mains : nous devons donc le croire. Voici du reste ce que nous avons trouvé sur ce personnage : Le 10 mai 1477, le roi Louis XI donne à Guillaume de Parthenay, son pannetier, homme d'armes sous la charge du sire de Chaumont,

ce généalogiste fait évidemment erreur quand il dit que Claude de Reugny qu'il fait fille de Marc de Reugny et de Ysabeau de Champrobert *a épousé Guillaume de Parthenay, écuyer, lequel vivait en* 1470. La femme de Guillaume de Parthenay n'appartient point à la famille de Reugny, mais bien à celle de Ragny.

la terre et seigneurie de Chenault [1], près Semur, autrefois confisqué par Philippe-le-Bon sur feu Jean Coutaing, exécuté à cause de ses démérites.

Le 2 novembre 1483 et le 4 mai 1485, le roi Charles VIII ordonne de faire jouir Guillaume de Parthenay, écuyer, maître d'hôtel du roi, de la tour de Chenault à lui donnée par le feu roi Louis XI.

En 1488, nous trouvons Guillaume de Parthenay, seigneur de Poincy et de Flee [2]. Le 17 octobre 1491. Guillaume de Parthenay, écuyer, seigneur de Poincy, capitaine de St-Aigue, commis par le gouverneur de Bourgogne pour des ouvrages à faire au château du dit St-Aigue, donne un certificat qui est précisément revêtu du cachet indéchiffrable dont nous avons parlé plus haut.

Le 29 avril 1501, Guillaume de Parthenay est qualifié seigneur des fiefs de Marmeaux, les tailles de Trévilly et Tréviselot, et du pré des Vignes [3], le tout relevant du donjon de Semur [4].

(*A suivre.*) A. MILLARD.

1. Chenault, hameau près de Précy-sous-Thil, Côte-d'Or.

2. Flee, près de Semur, Côte-d'Or.

3. Marmeaux, Trévilly, Tréviselot, Vignes, communes et hameaux près de Guillon, Yonne.

4 Tous ces documents sont conservés aux Archives de la Côte-d'Or. Inventaire Peincedé, tomes IX, 107, 132 ; XVI, 210 ; XVII, 362 ; XXIII, 143. (B. 11833.)

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Abbaye de Mores. — La communauté et le prieur étant convenus que leurs livres manuscrits et imprimés étaient dans la situation où je les ay trouvés plutôt à leur déshonneur qu'à aucune utilité, m'ont donné pour Clairvaux les livres cy après : un manuscrit sur velin comprenant la vie de S. Bernard, ses miracles, le discours du jour de sa déposition, le don de la croix par Amaury, roi de Jérusalem, etc. ;

Un autre contenant les lettres de S. Bernard ;

Un autre de quatre homélies entières de S. Bernard ;

Un autre, dont manquent les premiers feuillets, de *claustro materiali ;*

Un beau manuscrit sur velin, les premiers feuillets manquent, contenant les sermons de S. Bernard ;

Un autre, les sermons de Gillebert sur le cantique des cantiques ;

Un autre, le martyrologe avec la règle de notre père S. Benoit ;

Un autre en mauvais état : *usus ordinis veteres ;*

Un autre, imprimé sur papier à Dijon en 1491, *per mgtrum Petrum Merlinger alemannum* : les privilèges de l'ordre de Citeaux ;

Un manuscrit sur velin : sermons de S. Léon, pape ;

Autre bien écrit : lettre pastorale du pape S. Grégoire ;

Autre : dialogue du même ;

Autre bien écrit, bien relié avec plusieurs fermoirs : sermons des différents pères de l'Eglise : les premiers feuillets manquent ;

Autre contenant des homélies ;

Autre, bien écrit, bien relié : homélies de Béde le vénérable ;

Voir page 169, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Autre bien relié : *liber etymologiarum ;*

Autre, bien écrit, bien relié : *Prologus Ysidori Hispalensis episcopi.* Plus quelques volumes imprimés aux XVIe et XVIIe siècles.

Le martyrologe de l'abbaye de Mores en velin manuscrit dans lequel il est marqué qu'il a été fait *anno domini* M.CCCC, *et octo fuit factum et completum.*

Dans le mois d'avril 1747, nous avons rendu au prieur de Mores ledit martyrologe comme livre local dont l'abbaye peut avoir besoin pour leurs obits.

Les révérends pères minimes de Tonnerre conservent une petite bible latine sur velin en manuscrit, d'une écriture tout menue, où il y a plusieurs apostilles qu'ils disent être écrites de la main propre de S. Bernard, selon la tradition de leur couvent, laquelle sainte Bible vient, disent-ils, de notre maison de Clairvaux et leur a été donnée avec beaucoup d'autres livres par le supérieur de Tonnerre. J'ay tenu et feuilleté cette bible que j'aurais bien souhaité qui retournât à Clairvaux, d'où elle vient. Le père supérieur me fit voir et je lus avec eux dans un beau manuscrit sur velin le testament du roy Philippe II, roi de France, en 1180, avant son départ pour la Terre sainte.

Dans l'abbaye de Pontigny [1], on voit la châsse qui renferme le corps de S. Edme, archevêque de Cantorbéry, placée derrière et au-dessus du maître-autel, au-dessous de laquelle châsse il y a une petite chapelle. On montre dans la sacristie l'un des bras du même saint en chair et en os, noirâtre, mais flexible, la main couverte au-dessus et au-dessous de lames d'or donnée par notre roy S. Louis : le bras est de vermeil, orné de pierreries et anneaux : on montre sa mitre. De plus en reliques saintes *de brachio S. Irenei episcopi* : *de brachio S. Andree.* Il y a dans l'église un grand tableau représentant SS. Thomas, Edme, Guillaume, archevêque de Bourges, 1621. On montre aussi la chasuble et les autres ornements de S. Edme : il y a un office particulier. La chapelle de S Thomas, archevêque de Cantorbéry, est placée derrière le chœur de l'abbé, bien voûtée, ornée de peintures sur la muraille ; le saint est représenté à genoux sur un prie-Dieu en habits pontificaux, tête nue, mains jointes, sa grande croix sur le bras

1. Seconde fille de Citeaux, en Champagne, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Auxerre.

gauche, sa mitre sur la droite. Au pied de cet autel, est la tombe de dom Boucherat, trente-septième abbé de ce monastère, qui mourut le jour de saint Benoit 1643 : ses armoiries sont au-dessous, la mitre à droite, la crosse à gauche, tournées en dehors. Il y a dans cette maison académie d'études de philosophie et noviciat. On y bâtit un fort beau logis pour M. l'abbé et ses hôtes. La dévotion à saint Edme attire dans l'église grand nombre de gens du dehors des deux sexes, ce qui ne peut manquer de troubler les exercices et de déranger.

Dans l'abbaye de la Charité-les-Lézines [1], diocèse de Langres, à deux lieues de Tonnerre, réside l'abbé régulier dom Nicolas de Roqueleyve, âgé de 80 ans, lequel a bien bâti cette petite maison et l'a fournie copieusement de toutes choses dans toutes ses parties. Il a un religieux avec lui. Il y a une chambre pleine de livres bons et curieux.

Dans l'abbaye de Vauluisant, le nouveau prieur me fit présent de la planche en cuivre sur laquelle est gravé le portrait de notre cardinal Hiérome de la Souchères, quarante-troisième abbé de Clairvaux, qui fut son prédécesseur prieur, qu'il avait trouvée par hazard à Paris et qu'il acheta d'un graveur.

Dans l'abbaye du Paraclet, j'eus l'honneur de saluer et entretenir Mme de la Rochefoucauld [2], tante de M. le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Bourges et abbé général de Cluny [3], tante aussi de MM. de Maurepas [4] et d'Estissac. Cette dame abbesse me dit que sa maison du Paraclet [5] est supérieure de celle de la Madeleine du Trénel de Paris et de trois autres : qu'elle dépend immédiatement du Saint-Siège ; qu'elle ne reçoit point la visite de l'évêque de Troyes, diocésain, sinon lors de son avénement au diocèse, il visite le saint Sacrement, mais ne passe pas outre, parcequ'on lui a signifié acte de protestation. Cette bonne dame abbesse m'invita à

1. Abbaye cistercienne, au territoire de Lézines, canton d'Ancy-le-Franc (Yonne), ancien diocèse de Langres.

2. Isabelle, fille de Frédéric de la Rochefoucauld, comte de Roye et de Roucy, et d'Isabelle de Durfort-Duras.

3. Frédéric Jérôme, archevêque de Bourges en 1729, abbé de Cluny en 1747, cardinal en 1747, ambassadeur, grand aumônier, mort le 25 avril 1757.

4. Une sœur de l'abbaye avait épousé Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'état, d'où un fils, le comte de Maurepas, marié en 1708, à sa cousine Jeanne Phélypeaux de la Vrillière.

5. Abbaye de bénédictines, commune de Quincey, canton de Romilly (Aube), fondée en 1122.

diner avec ses pères confesseurs qu'elle choisit ordinairement parmi les Pères dominicains : c'étaient le père Pimey et le père de Saint-Romans, en Dauphiné, tous deux gens d'esprit. Ils me conduisirent après dîner dans l'église où la dame sacristine eut l'obligeance d'ouvrir leur chœur d'où l'on voit, sur le côté gauche, trois figures égales de toute façon, debout, sur un piédestal taillé de la pierre à laquelle elles sont comme adossées. Le tout d'une seule pierre et les trois figures qui sont aussi égales en traits de visage. Pour mieux répondre à la pensée de l'ouvrier, celle du milieu porte une couronne impériale, la seconde, à sa droite, une couronne d'épines, et la troisième, à sa gauche, une couronne d'olivier. Sur des banderolles qui traverse le corps on lit : *Pater meus es tu. — Filius meus es tu. — Ego utriusque spiraculum.* Sur le piédestal est une inscription en lettres d'or où l'on explique que Pierre Abailard fit faire de cette seule pierre les trois figures qui représentent la sainte Trinité, après avoir consacré cette église au Saint-Esprit qu'il nomma Paraclet par rapport aux consolations qu'il avait goûtées pendant la retraite qu'il fit en ce lieu : qu'il avait épousé Héloïse qui en fut la première abbesse et que l'amour qui avait uni leur esprit dans leur vie et qui se conserva dans leur absence par des lettres des plus tendres et des plus spirituelles, a suivi leurs corps dans le tombeau. Cet écrit fait croire naturellement que le tombeau est au pied desdites figures : à cela la dame sacristine répond qu'il est derrière le chœur des religieuses où était cy-devant le maître-autel, lequel a été transporté au couchant où il est aujourd'hui (1747), pour l'avoir enlevé à l'entrée des séculiers à l'église pour un endroit moins incommode aux religieuses et à la régularité. Au reste, ce tombeau, poursuit la sacristine, est une simple pierre sans inscription qui couvre les deux corps, placés à fleur de terre.

L'abbaye de Scellières, filiation de Pontigny, est à quatre lieues du Paraclet [1]. M. Nicolas Desguerrois avance dans son histoire ecclésiastique de Troyes, imprimée en 1636 à Troyes, qu'étant audit Scellières, il lui fut montré un ancien calendrier manuscrit où il lut la fondation des principaux monastères de Citeaux. Voici ses mots pour celui-ci : *Anno ab incarnationis Domini* 1167, *fondata est abbatia ista N. domina de Sigilleriis idibus Januarii.* Puis en 1235, cette église de Scellières fut dédiée à Dieu par Nicolas, évêque de Troyes, le jour des

1. Abbaye cistercienne, fondée en 1167. Canton de Romilly (Aube).

apôtres saints Simon et Jude. Cette abbaye est située sur un tertre entouré d'eau et de prairies. Ruinée en 1567 par les huguenots, petit-à-petit réparée à la rendre habitable par le supérieur qui occupe avec son valet une partie du chapitre : une autre partie sert de cave et le milieu est chapitre ; vis-à-vis la chaire à pieds est la tombe du premier abbé, nommé Laurent, où on lit ces quatre vers :

Primus in hoc tumulo Laurentius intitulatur
Abbas sub tumulo vermibus esca datur ;
O bone rex juste, nos suppliciter petimus te.
Du regnum cœli, qui vixit mente fideli.

Il y a cinq lits au quartier des hôtes : une salle en bas à manger tapissée, d'où on entre dans la cuisine : il y a deux allées de cloître, un grand jardin avec verger et réservoir : au jardin on voit la rivière où il y a un abreuvoir à chevaux.

La nef de l'église est en allée plantée d'arbres : le chœur comprend six sièges de chaque côté et trois avec dossier : le devant est une balustrade au bas de laquelle sont des bancs : il y a derrière chaque chœur (*sic*) une chapelle. On voit en haut du presbytère les armoiries de MM. de Bouthillier, évêques de Troyes [1] abbés de Scellières.

Le prieur me dit que M. de Reuffiat, abbé commendataire, gascon, tirait de l'abbaye 2200 liv.; il donne pour les charges claustrales 400 liv. Les religieux ont de revenu 1800 liv. Le prieur dit qu'ils ne sont chargés d'aucune dette et qu'ils payent sur le champ tout ce qu'ils achètent.

Le curé voisin de Romilly vient chaque année, dans le temps de Pasques, en procession à Scellières, chanter un *libera* sur la tombe d'un bienfaiteur qui est dans le cloître, ce que le prieur dit qu'il veut empêcher dans la suite. Il y a deux cloches dans l'église.

Feu dom Claude de Gissey, cy-devant prieur, a laissé à sa mort beaucoup d'argent qui est, dit-on, perdu pour Scellières, parce que M. l'abbé de Pontigny, qui est inconscient, s'est emparé de l'argent et de plusieurs bons effets.

Je cherchais à Scellières un antiphonaire que l'on m'avait assuré y être gardé, à la tête duquel est le traité du chant composé par notre père saint Bernard. Le prieur me promit de

1. Denis-François de Bouthillier de Chavigny (1678-1697), et son neveu, du même nom (1697-1716).

le faire rechercher, tout en croyant qu'il n'est pas dans la maison qui a été pillée.

Pour les saintes reliques, il y a sur le maître-autel quatre anciennes châsses, assure-t-on, de saint Martin, sainte Ursule et de ses compagnes. L'abbaye de Scellières est un pays de canards : on les amodie de 40 à 60 liv. On dit que le supérieur commissaire qui est jeune et qui va être bientôt prieur de Pontigny, fait de longues et fréquentes absences dont le service divin souffre à Scellières.

Je quittay Scellières le 9 septembre pour aller dîner chez les Bénédictins de Saint-Ayeul à Provins, où ils sont cinq, entre autres, dom Laurent Guesny, messin, lequel me dit avoir le beau reliquaire en buste, bien gravé de saint Ayeul qui renferme son chef : il est en vermeil. Ses ossements sont dans une châsse d'argent. Vers la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, ils ont l'exercice de la justice dans la ville, pendant sept jours, au civil et au criminel. Les clefs des portes de la ville leur demeurent : ils jugent des mesures, balances et poids. C'est une petite maison, mais propre et riante.

Le couvent des Cordelières de Provins est supprimé depuis huit ans, par ordre de la cour, qui a défendu de recevoir des sujets et a dispersé les anciennes, à l'exception de la plus vieille qui n'a jamais voulu démarer et y est encore.

Au dessus et près de Provins est l'abbaye de Mont-Notre-Dame qui vient d'être réunie à notre abbaye de Villancourt, à Abbeville. On dit que la chapelle est belle et qu'il y a des effets dans cette abbaye de la valeur de 50,000 liv.

A l'abbaye de Jouy, j'ai vu beaucoup de changements depuis l'an dernier, par les visites qu'y a faites le supérieur majeur, M. l'abbé de Pontigny, tant par son autorité que sur les instances de Mgr l'archevêque de Sens, sinon que lui-même était sur les lieux par un ordre de la cour. Dans la bibliothèque, je notai un manuscrit sur velin : saint Benoit, en deux volumes bien écrits, sur le cantique des cantiques ; un autre des sermons de Gillebert, moine, où il y a en outre : *declamationes divi Bernardi super hoc Evangelium ; Ecce nos reliquimus omnia* : elle est précédée d'une note qui prouve qu'elle n'est pas l'ouvrage de saint Bernard, mais d'un de ses disciples, lequel l'a composé d'un traité du sermon de saint Bernard.

(*A suivre.*)

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

Pax Christi. Mon Révérend Pere,

« La loy de ne pas manger de viande pour les séculiers dans « nos monastéres est si étroite, que le chapitre ne peut pas « permettre à Monsieur vôtre abbé d'en user dans vos lieux « réguliers. Le définitoire me charge de le mander à Vôtre « Révérence, afin qu'elle s'en excuse auprés de Monsieur « l'abbé. On m'ordonne en même tems de vous dire que « vous tâchiez de lui accommoder et faire meubler le logis[1] « qu'occupoit autrefois son receveur, où on dit qu'il y a une « chambre commode, afin que là il puisse faire gras. C'est la « commission qu'on donne à celui qui est de cœur en Nôtre « Seigneur,

Le Chapître général la refuse.

« Mon Révérend Pere,

« Vôtre trés humble et trés affectionné confrere,

« F. Arnoul de Loo,

« Moine Bénédictin.

« A Tours, ce 20 may 1702. »

CHAPITRE TREIZIÉME

TREIZIÉME TRIENNAL

Le chapitre général assemblé dans ledit monastére de Marmoutier proche de Tours aux mois de may et de juin de cette présente année mil sept cens-deux[2], ayant nommé et institué

Institution du R. P. Dom Laurent Vasse prieur d'Orbaiz.

* Voir page 362, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. C'est le *Château* qui n'est plus habitable depuis plusieurs années par la faute de Messieurs les commendataires; c'est la retraitte des hiboux et chathûans, etc...

2. [27 juin 1702. — Bail à surcens entre les religieux d'Orbais et Philippe Mirgeult. *Recherches sur l'histoire de l'industrie dans la vallée du Surmelin*, p. 57]

ledit Dom Nicolas du Bout prieur de l'abbaye Saint-Michel du Tréport dans le comté d'Eu[1], luy donna pour successeur le Révérend Pere Dom Laurent Vasse[2], soûprieur de Saint-Médard de Soissons ; il avoit été auparavant d'abord prieur [*lisez* administrateur] de Saint-Bâle[3], proche de Reims, pendant trois ans [1684], puis six ans prieur de l'abbaye de Nogent-sous-Coucy, et enfin six ans prieur de Saint-Vulmer de Samer proche de Boulogne [1696].

Signature apposée au bas d'un acte du 19 mars 1703

Lettres gratieuses accordées à Monsieur et à Madame de Louvigny, en considération de leurs bons offices.

Le même chapitre général accorda des lettres gratieuses à Monsieur Roland de Louvigny et à Madame Françoise Tallerand [*lisez* Tarlant], son épouse, demeurans à Igny-le-Jard[4], en considération de leur amitié, affection, attachement, et des secours qu'ils ont donnés à ce monastére pendant un tems considérable, dans ses plus pressans besoins, à l'instance et sollicitation desdits prieur et religieux d'Orbaiz, pour marque de leur reconnoissance.

Déclarations du Roy pour rentrer dans les biens aliénez depuis 1556, *en payant le huitiéme denier.*

Le deuxiéme jour de juillet mil sept cens-deux les commissaires du Roy et les députez du clergé de France, assemblés

1. [Ce fut l'envoi de Dom Nicolas du Bout à Saint-Michel du Tréport en 1702, qui lui fit brusquement interrompre à cette époque l'histoire de l'abbaye d'Orbais. Le chapitre général de 1705 le nomma prieur de Saint-Nicolas-aux-Bois, et il mourut l'année suivante au monastère de Saint-Remi de Reims à l'âge de 53 ans.]

2. [Dom Laurent Vasse, natif de La Boutillerie, auj. commune d'Amiens (Somme), fit profession à Saint-Remi de Reims, le 9 septembre 1665, à l'âge de 21 ans. Il fut prieur de l'abbaye de N. D. de Nogent-sous-Coucy (1687). Il mourut le 28 décembre 1704 au monastère de Saint-Pierre d'Orbais.]

3. [Monastère de Saint-Bâle, près de Verzy (Marne), fondé probablement dans la première moitié du VIe siècle. *Gallia*, IX, 195.]

4. [« Furent presents Roland de Louvigny, marchand, demeurant au Lohan-au-Bois, et Françoise Tarlant, sa femme... » Vente à Pierre Jeannel (13 décembre 1698). Etude de Me Charlot.]

extraordinairement pour accorder à Sa Majesté quelques secours considérables dans les besoins pressants de l'Etat, firent un contract pour l'aliénation à perpétuité des biens de l'Eglise autrefois vendus ou aliénez pour cause de subvention, ou tout autre sujet, depuis l'année mil cinq cens cinquante-six. — Lesdits sieurs députez du clergé consentirent que les taxes — qu'il plairoit à Sa Majesté d'imposer sur les possesseurs et détenteurs desdits biens aliénez ou vendus de l'Eglise depuis ladite année mil cinq cens cinquante-six, pour demeurer propriétaires paisibles et incommutables à perpétuité desdits biens aliénez de l'Eglise, — retourneroient au profit de Sa Majesté, lesquelles taxes ont été arrêtées au sixiéme denier du prix desdites aliénations, ou de la juste valeur desdits biens, au cas que le prix desdites aliénations ne puisse être justifié par les contracts, et les deux sols pour livre.

Permission de rentrer dans les biens aliénez des églises depuis 1556, en payant le huitiéme denier par le clergé.

Les laïques payeront le sixiéme denier.

Le Roy permettoit néantmoins ausdits ecclésiastiques et bénéficiers qui voudroient rentrer dans lesdits biens aliénez de payer par préférence lesdites taxes que Sa Majesté réduisoit et modéroit en faveur dudit clergé au huitiéme denier, au lieu du sixiéme, à la charge par eux d'en faire leurs déclarations expresses aux greffes des sieurs intendans et commissaires départis pour l'exécution des ordres de Sa Majesté dans les provinces où se trouvoient situez lesdits biens, et ce, dans le tems et espace de deux mois, du jour que la notification desdites taxes aura été faite au greffe de chacun des diocéses, et de payer actuellement, lors desdites déclarations, un tiers de ladite taxe dudit huitiéme denier, et les deux autres tiers en deux payemens égaux de trois en trois [mois] comme cy-dessus, faute de quoy faire dans ledit tems, *et icelui passé, ils en demeureront déchus sans aucun retour*. Ces derniers mots sont icy emploiez pour faire payer aux laïques ou clergé lesdites taxes promptement ; mais à la première occasion on permettra encore au clergé de rentrer dans les mêmes biens dont les laïques auront payé ledit sixiéme denier. On trouvera toujours assez de prétextes pour réhabiliter ledit clergé.

On a déclaré les biens aliénez dans le greffe d'où dépendoit l'abbaye, c'est-à-dire à Soissons, résidence du sr Samson intendant.

Pour l'exécution du susdit contract entre lesdits sieurs commissaires du Roy et les députez du clergé, Sa Majesté donna deux Déclarations : l'une du dix-huitiéme jour de juillet, et l'autre du vingt-deuxiéme du même mois mil sept cens-deux [1],

Déclarations du Roy pour les retraits des biens aliénez.

1. [Guy du Rousseaud de Lacombe, *Recueil de jurisprudence canonique et bénéficiale*, appendice, p. 196. — Cf. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XX, p. 413.]

dont l'adresse a été faite au Grand Conseil avec toute attribution de juridiction pour en connoître; lesquelles Déclarations furent enregistrées par arrest du vingt-troisiéme août suivant 1702[1].

[1704

PIERRE CUVIER DE MONTSOURY]

Pierre Cuvier de Montsoury, né à Versailles, étoit fils de Pierre Cuvier [ecuyer, sieur] de Montsoury, [conseiller du roy], maître particulier de la maîtrise [des eaux et forêts] de Saint-Germain-en-Laye, et de Louise Millet[2]. Le Roy le nomma à l'abbaye d'Orbais en 1704[3], et il en prit possession le 11 avril 1705, par Mr Daveaux, curé et doyen d'Orbais.

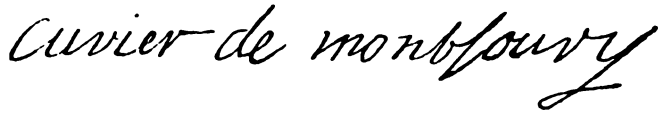

Signature apposée au bas d'un acte du 14 septembre 1705

Mr de Montsoury, se trouvant mal logé dans l'ancienne maison abbatiale, fit bâtir en 1709 celle qu'on voit aujourd'huy[4]: elle ne fut finie qu'en 1712. Il tomba malade le 12 mars 1751 et est mort le 17 du même mois; il a été inhumé dans la chapelle du Saint-Esprit, aujourd'hui la chapelle de la Vierge, derriére le chœur.

Monsieur de Montsoury a été pendant sa vie le pere des peuples, le sincere ami des religieux à qui il donna 1800 l.

1. [Ici s'arrête la rédaction de Dom Du Bout.—Les lignes qui vont suivre ont été ajoutées au manuscrit, après la mort de l'auteur, par D. Abel Cazé, dernier prieur.]

2. [« Pierre Cuvier de Montsoury, cy-devant capitaine de cavalerie et ayde de camp des armées du Roy, et Loüise Millet, sa femme, femme de chambre de Messeigneurs les enfans de France et de feüe Madame la Dauphine et à present de Madame la duchesse de Bourgogne. » *Armoiries* : « D'argent à une souris de sable passante sur une montagne de sinople. — A côté, d'azur à un epy de millet d'or. » Armorial général de d'Hozier, *Versailles*, p. 306. Cf. Cabinet des titres, *Pièces originales*, dossier Cuvier, f° 10; dossier bleu (Cuvier), n° 5815, f° 3.]

3. [M. de Montsoury, prêtre de Paris, fut nommé abbé d'Orbais par le roi, le 22 mars 1704. *Gallia. Journal de Dangeau*. Cf. Bibl. nat. mss. f. fr. 20896, f° 72.)

4. [Cette maison, qui était située dans un enclos attenant à l'église, au midi, n'existe plus aujourd'hui.]

pour l'embellissement de l'église, enfin un prodige de bon cœur, d'urbanité et de science.

[1751
CHARLES - ALEXANDRE DU BOURG]

Messire Charles-Alexandre Du Bourg, gentilhomme du diocèse de Troyes[1], succéda à Mr de Montsoury en 1751 et est mort à Paris le 17 janvier 1788.

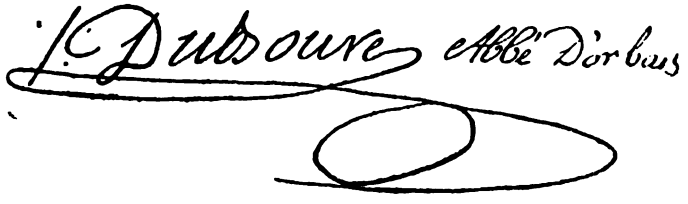

Signature apposée au bas d'un acte du 6 octobre 1752

[1788
JOSEPH - JEAN - FRANÇOIS DE LAGRANGE GOURDON DE FLOIRAC]

L'abbaye est en économat pour six ans.

Malgré le bail passé pour six ans, le Roy a nommé à l'abbaye d'Orbais, le 23 novembre 1788, Monsieur l'abbé de Floirac[2], chanoine et vicaire général de Paris, qui a pris possession, le

1. [« Extrait des registres des Batemes de la parroisse de Saint-Martin de Savieres, diocese de Troyes en Champagne, portant que Charles-Alexandre, fils de messire Alexandre du Bourg, ecuier, seigneur de Blives, paroisse de Savieres, et de dame Marie de Bercy, sa femme, né le 27 janvier 1716, fut batisé le 4 fevrier suivant... » L'abbé d'Orbais (dont les père et mère s'étaient mariés le 22 novembre 1712) fut diacre du diocèse de Paris en 1744, et plus tard vicaire général de l'évêché de Cahors. (Cabinet des titres, *Carrés de d'Hozier*, t. 122, fos 309 et suiv. *Dict.* de Moreri.) A sa mort, il institua comme légataire le sieur Pierre-Charles de Bercy, ancien officier, chevalier de Saint-Louis, son parent.]

2. [« Lorsque la Révolution amena la suppression du monastère d'Orbais, il comptait une série de 44 abbés tant réguliers que commendataires. Le dernier fut Joseph-Jean-François de Lagrange Gourdon de Floirac, né en 1754 à la Vercantière (Lot) d'une ancienne et noble famille, chanoine de l'Eglise de Paris, en 1783, vicaire général de Mgr Leclerc de Juigné, archevêque de cette ville, nommé en 1788 abbé d'Orbais, mort le 6 juillet 1804 aux eaux de Bourbonne, chanoine honoraire de Paris. » Fisquet, *La France pontificale*, Métropole de Reims (Soissons et Laon), 1867, in-8°, p. 155.]

26 janvier 1789, par D. Pierre-François-Abel Cazé[1], prieur de laditte abbaye.

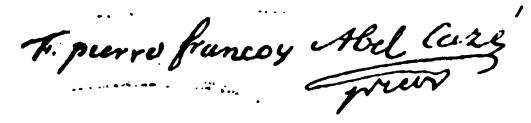

Signature apposée au bas d'un acte du 30 décembre 1773

L'abbaye d'Orbais supprimée par les décrets de l'Assemblée nationale, comme tous les chapitres et maisons religieuses de France, a cessé de faire l'office le trois avril 1791, jour où on a achevé de dépouiller l'église et de vendre tous les meubles du monastére. Cette histoire a été sauvée des ruines et du pillage par moi soussigné, prieur de laditte abbaye,

Fr. Pierre-François-Abel CAZÉ.

[Une main étrangère a ajouté] :

Le Frère Prieur Pierre-François-Abel Cazé, qui a terminé et souscrit ce manuscrit, a été particulièrement connu de beaucoup de personnes actuellement existantes à Orbais,

22 janvier 1840.

Ce manuscrit a été découvert à Orléans par M. Loriquet, principal du Collège d'Epernay, qui me l'a envoyé, sachant que je faisais des recherches sur l'abbaye d'Orbais.

Signé : LÉTOFFÉ, curé-doyen d'Orbais.

Aujourd'hui, premier octobre 1875, jour où je cesse d'être curé-doyen de la paroisse d'Orbais, je laisse à mon départ ce manuscrit à la fabrique de l'église à qui j'en fais don. Mon intention est que ce manuscrit ne soit jamais aliéné et qu'il soit conservé à la cure.

Orbais, 1er octobre 1875.

Signé : LÉTOFFÉ,
Ch. hon. c.-doyen d'Orbais.

1. [Dom Pierre-François-Abel Cazé fut d'abord maître des novices à Saint-Faron de Meaux (1770 et 1771), ensuite prieur d'Orbais (1772) et du Tréport (1775). En 1781 il résidait à Corbie. Le chapitre de 1783 lui conféra de nouveau la charge de prieur d'Orbais qu'il remplit jusqu'à la Révolution. Il fut aussi prieur du prieuré de Notre-Dame de Beaulieu, diocèse de Noyon (1784), et de celui de Saint-Germain du Breuil, près Orbais.]

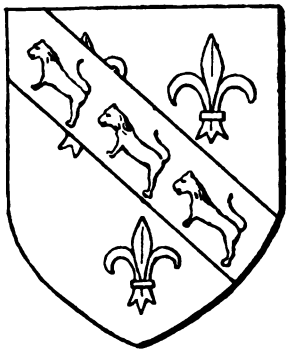

LOUIS DE BOURBON-VENDÔME
(1520-1525)

De France à une bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent.

LAURENT ET ALEXANDRE DE CAMPEGGE
(1525 et 1541-1551)

D'or au demy-aigle de sable, parti d'or au levrier de sable.

ARMOIRIES D'ABBES COMMENDATAIRES D'ORBAIS

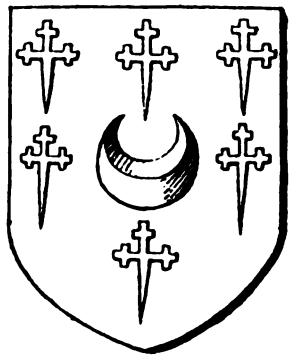

JACQUES DE BUEIL
(1607-1617)

D'azur, au croissant montant d'argent, accompagné de six croix recroisettées, au pied fiché d'or, rangées trois en chef et trois en pointe.

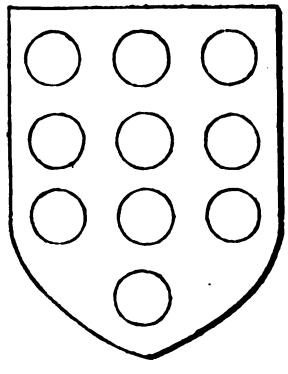

RENÉ DE RIEUX
(1626-1651)

D'azur, à 10 besants d'or, 3, 3, 3 et 1.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

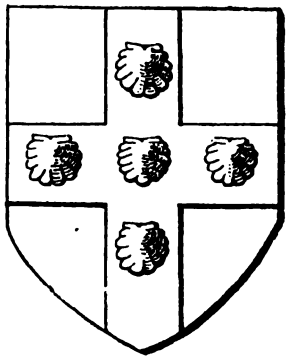

PIERRE DE SÉRICOURT D'ESCLAINVILLIERS
(1651-1678)

D'argent, à la croix de gueules, chargée de 5 coquilles d'or.

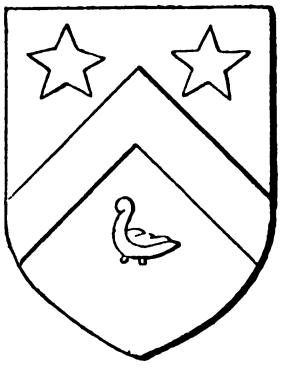

FRANÇOIS-LOUIS DE GUISLAIN
(1679-1681)

D'azur, à un chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'une merlette de même.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

JACQUES DE POUILLY DE LANÇON
(1681-1696)

D'argent, au lion d'azur, couronné, armé et lampassé de gueules.

JEAN-LOUIS FORTIA DE MONTRÉAL
(1697-1704)

D'azur, à la tour d'or crénelée et maçonnée de sable, posée sur un rocher de sept coupeaux de sinople, mouvant du bas de l'écu.

ARMOIRIES D'ABBÉS COMMENDATAIRES D'ORBAIS

NÉCROLOGIE

M. le comte de Choiseul-Praslin, oncle du duc est mort à Paris, le 5 février : il n'eut de son mariage avec Mlle Schikler, décédée depuis longtemps, qui n'a laissé de son union avec le comte de Mercy-Argenteau, qu'une fille, mariée l'année dernière à M. le comte de Pimodan.

La maison de Choiseul est l'une des plus illustres de la Champagne, originaire du Bassigny ; son premier auteur connu est Renier, sire de Choiseul, vivant en 1060 : elle a entr'autres titres ceux de marquis de Stainville (1722), duc de Choiseul (1758), pair en 1759, duc de Praslin (1762) ; quatre maréchaux de France : en 1619, 1670, 1693, 1783, plus de trente officiers généraux, des ministres, des ambassadeurs, etc. Elle a formé de nombreuses branches : les seules existantes sont celles de Praslin, représentée par le duc de Praslin et ses deux frères, le comte Horace, ancien député, sans enfants de Mlle de Beauvau et le comte Raynald, non marié, et ses sœurs la marquise de Montalembert, les comtesses A. de Gramont, de Robersart, de Chabannes, la marquise d'Adda, par le comte Ferry, veuf sans enfant de Mlle de Castries, la comtesse de Choiseul-Daillecourt et la comtesse de Nedonchel ; — celle de Daillecourt, représentée par le comte Gabriel, veuf sans enfants de Mlle de Talleyrand-Périgord, et ses sœurs, les comtesses d'Hinnisdal et de Reviers de Mauny ; le marquis de Choiseul, officier d'infanterie et sa sœur. — Celle de Choiseul-Gouffier, représentée par les comtes Jacques, Erard, Théobald de Choiseul-Gouffier, le vicomte de Choiseul, officier d'infanterie et sa sœur la comtesse de Rouzat, enfants du comte Erard, et ses sœurs, les vicomtesses de Janzé et de Poli.

Ajoutons que le duc de Marmier a été créé duc en 1818 comme substitué à la pairie de son ayeul le duc de Stainville.

***

M. Eug. Renard, président de la Société historique et archéologique de Langres est mort l'automne dernier, à Langres. Nous regrettons de n'avoir pu rendre un dernier hommage à cet homme vraiment d'élite qui a rendu à la Société les plus grands services. M. Henri Brocard a été élu à sa place.

***

Nous avons à signaler la mort de M. Amédée Hachette, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, ancien membre

du Conseil général de l'Aisne et ancien maire de Gland, où il demeurait, arrivée le 9 décembre 1886.

M. Amédée Hachette est né le 25 juin 1811. Son père avait concouru à la fondation de l'Ecole polytechnique, et avait été, dès 1794, l'adjoint de Monge pour la géométrie descriptive. Sous une telle direction, Amédée Hachette fit de rapides progrès dans les sciences, et, lors de la création des premières lignes de nos chemins de fer, il se trouva admirablement préparé pour collaborer à la grande œuvre de ce siècle.

Il était sorti de l'Ecole en 1830-31. Il entra comme ingénieur à la Compagnie de l'Est, et s'y fit rapidement remarquer par les rares qualités de son esprit et la sûreté de son jugement. Amédée Hachette était président de la Société historique et archéologique de Château-Thierry et chevalier de la Légion d'honneur.

***

A la fin de janvier, est mort en débarquant à New-York, le vicomte d'Avesnes, nommé chancelier du consulat de Charlestown. Il appartenait à une des plus anciennes familles de la Champagne, au diocèse de Reims, où elle possède encore la terre d'Hermonville, qui n'est jamais sortie de la famille depuis le XIIe siècle. — Armes : De sable à 3 faces d'or, chargées de six tourteaux de gueules.

***

M. Masson de Morfontaine, ancien maire de Bar-sur-Aube, ancien membre du Conseil général, ancien sénateur de l'Aube, est mort le 30 janvier, dans sa 91e année. Engagé volontaire en 1814, il fut blessé à Waterloo, fit la campagne d'Espagne et assista à la prise d'Alger. Il s'était marié, étant capitaine d'état-major, à la veuve de M. Damon-Blainville; elle avait un fils qui mourut avant sa majorité. De son mariage, M. Masson de Morfontaine eut une fille qui épousa, en 1858, M. Alfred de Besancenet. Elle mourut jeune, laissant un fils, M. Pierre de Besancenet, actuellement lieutenant au 21e d'infanterie.

M. Masson de Morfontaine eut des opinions assez variables, mais c'était dans toute l'acception du mot un homme de bien; il est mort en chrétien et il a édifié son entourage par la foi religieuse de ses derniers moments.

BIBLIOGRAPHIE

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LA VILLE DE TROYES ET A LA CHAMPAGNE MÉRIDIONALE, publiée par la Société académique de l'Aube, tome III, in-8°, Troyes, Lacroix, 1886.

Ce volume se compose de deux documents du plus grand intérêt : les Mémoires de Nicolas Dare, publiés d'après le manuscrit original par MM. de Barberey et le vicomte de Saint-Mauris, arrière-petit-fils. Les Dare étaient de vieille souche bourgeoise de Troyes, alliés aux meilleures familles de la ville. Nicolas Dare était marchand drapier et il donna un large développement à son commerce, ce qui lui permit de laisser une belle fortune à ses enfants. Il occupait à Troyes une place notable et nous le voyons léguer à l'église Saint-Jean une somme pour y placer une verrière où il devait être représenté « avec feue ma femme et mes armoiries. » Il siégea au Tribunal consulaire et se montra ardent défenseur de ses prérogatives. Cet honorable bourgeois a laissé des Mémoires fort intéressants pour l'histoire locale de 1583 à 1602. Leurs éditeurs y ont ajouté le livre-journal que Dare tint avec soin pour les évènements purement de famille. Comme le disent MM. de Barberey et de Saint-Maurice, ses compatriotes liront avec plaisir une relation aussi détaillée des faits accomplis dans leur ville ; tenue des grands jours, élections municipales, brigues à leur occasion, prises d'armes, cérémonies, passages de princes, épidémies, accidents, etc. On y trouve aussi un récit circonstancié de la sanglante émeute de 1586.

Le second document est encore plus important et il serait bien désirable que, comme M. Roserot vient de le faire pour Troyes, toutes les villes publiassent les premiers volumes de leurs délibérations municipales. M. Roserot nous donne le volume des conclusions du Conseil de ville de Troyes commençant au mois de septembre 1429 — deux mois malheureusement après le passage de Jeanne d'Arc avec la Cour — et finissant avec le mois de septembre 1439. Il est unique pour cette première période du Conseil Troyen, car il faut attendre à l'année 1483 pour retrouver un second volume. L'éditeur a résumé dans une introduction très bien faite les faits les plus saillants du recueil et étudie très soigneusement l'organisation municipale de la ville, le fonctionnement et la composition du Conseil. C'est une étude très complète et très intéressante. Mais nous signalerons un fait particulièrement important mis en lumière par M. Roserot et qu'il constate avec raison nous avoir échappé dans nos recherches châlonnaises. Du moins n'a-t-il pas échappé qu'à nous. Nous voulons parler des

états tenus à Châlons en 1431. M. Boutiot les mentionne sans aucun détail et M. Poinsignon s'est borné à reproduire cette laconique indication. Or, le registre qui vient d'être publié constate que les villes de Troyes, Châlons, Reims, Laon y envoyèrent leurs députés, mentionnant les sommes dépensées pour le voyage des deux troyens « en compaignie de M. de Barbazan... en l'assemblée du Tiers Estat tenue et *faicte* par ledit seigneur en ladicte ville de Chaalons. » Ce même registre — corroboré d'ailleurs par deux conclusions du Conseil de Reims — nous apprend que cette réunion eut pour but principal les « confort et aide » réclamés par Barbazan, et vota un subside en ce sens, auquel la ville de Troyes paraît avoir été peu soucieuse de s'associer.

Ce registre est précieux en renseignements sur les agissements de Barbazan qui conduisait alors la campagne en Champagne contre les Anglo-Bourguignons avec succès. A cet égard, c'est un document tout particulièrement intéressant et très neuf pour l'histoire de la guerre de Cent ans en nos parages. E. B.

***

La dernière livraison du *Bulletin de la Société historique de Langres* renferme une notice de M. Flouest sur des fouilles très intéressantes, faites à Esnoms et à Rivières-les-Fosses (canton de Pranthoy), qui ont amené la découverte d'armes gallo-romaines fort curieuses. — Une étude de M. Marchal sur le dolmen dit la Pierre-Hardie à La Mothe; — une autre de M. M. Royer sur le tumulus de Combottes (commune de Cusey) où l'on a découvert des corps avec de très curieux bracelets en bronze et en anthracite.

***

Le comte de Barthélemy vient de publier à la librairie Charpentier un intéressant volume : *Gazette de la Régence*, recueil de lettres dont les originaux sont conservés à la Bibliothèque royale de La Haye. L'éditeur démontre qu'elles ont été écrites par Jean Buvat, employé à la bibliothèque du roi, originaire de Châlons ou des environs et qui était un des gazettiers en vogue à cette époque.

***

La collection du *Cabinet du Bibliophile* publiée à Paris, par Jouaust, s'est enrichie en 1886, d'un volume qui intéresse à plusieurs titres la Champagne. Il est intitulé : *Poésies diverses tirées de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo, advocat au Bailliage de Bar-sur-Seine, avec une notice et des notes par Ernest Roy*. Pierre Poupo, d'une ancienne famille de Bar-sur-Seine, où il est né vers 1552, élève de Cujas, contemporain et ami de Denis Le Bey de Battilly, avocat à Metz et poète connu, de Harley de

Sancy, le négociateur de Henri III, de Théodore de Bèze et Simon Goulart, calvinistes célèbres, ayant embrassé la religion réformée, dut, vers sa trentième année, se retirer à Genève où il passa les dernières années de sa vie et où il mourut vers 1593. On ne sait comment expliquer le silence de ses contemporains sur son compte, car il n'est fait mention de lui ni dans les *Bibliothèques* de La Croix-du-Maine et de Du Verdier, ni par Sainte-Marthe, ni par de Thou. Le bagage poétique de P. Poupo comprenait des poésies religieuses dans le goût du temps et qu'inspiraient les ardentes luttes des partis, des traductions ou paraphrases en vers de *l'Ecclesiaste*, de la *Sagesse*, du *Cantique des Cantiques* et des petites pièces de circonstance, adressées à ses amis et à ses connaissances, sous les titres de *Sonnets*, *Epithalames*, *Tombeaux*, etc., et qu'il avait réunies en un volume in-12, composé de deux fascicules à pagination séparée, portant ces titres, le premier : *La Muse Chrestienne de Pierre Poupo, au Roy de France et de Navarre. A Paris, par Barthelemi Le Franc* M.D.XC; et le second : *Livre III de la Muse Chrestienne de Pierre Poupo, à Madame la Princesse, à Paris, par Barthelemi Le Franc.* M.D.XCII. Cette indication de Paris est inexacte; comme l'auteur habitait alors Genève, c'est bien en cette ville qu'il en fit la publication. Antérieurement et en 1585, il avait déjà donné un recueil des pièces composées avant sa retraite, et partant très incomplet, sous le même titre de *La Muse Chrestienne.* Ces deux éditions sont introuvables; on n'en connaît qu'un exemplaire de l'une et de l'autre qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Arsenal. C'est donc une bonne fortune pour notre province que la réimpression des meilleures de ces poésies due aux soins de M. le Président E. Roy : il a, par là, remis en lumière, on peut même dire ressuscité l'œuvre, certes fort estimable, d'un de nos compatriotes oublié, si complètement oublié que le regretté et savant Léon Feugère a pu le qualifier de *Poëte inconnu* en tête de l'article qu'il lui a consacré (*Caractères et portraits littéraires du XVIe siècle*, Didier, 1859. Tome II, p. 485-501).

Moins heureux que nous, Léon Feugère n'a eu connaissance de Poupo que par Colletet, qui en avait parlé avec éloge, dans son *Histoire des poëtes français*, restée manuscrite et qui est elle-même aujourd'hui perdue pour nous, détruite avec tant d'autres choses inestimables dans l'incendie de la Bibliothèque du Louvre en 1871. Le hasard lui ayant fait rencontrer les ouvrages de Poupo, Colletet en avait de suite noté ses impressions avec une vigueur peu commune : « Je ne les connais que depuis vingt-quatre heures, mais je confesse que j'y ai rencontré tant de belles choses, que l'auteur, tout hérétique qu'il était, ne passera jamais dans mon esprit pour un poëte médiocre de son siècle. Le parti des religionnaires, il faut l'avouer, a toujours eu de temps en temps d'excellents écrivains, non-seulement dans la langue latine, mais

encore dans notre langage vulgaire. Celui-ci a célébré hautement plusieurs savants hommes de son époque et spécialement ceux de son parti, comme Théodore de Bèze, Antoine Chandieu, Simon Goulart; ce qu'il fait avec une imagination si vive, et même avec un style si net et si doux, qu'en les louant de la sorte, il se rend lui-même infiniment louable. » (Cité par L. Feugère, p. 488.)

M. Feugère, cherchant à s'expliquer le silence fait sur le nom de Pierre Poupo, s'exprime ainsi : « On ne sera guère surpris qu'il ne soit pas cité au nombre des poëtes, s'il est vrai que ses œuvres, au temps de Colletet, fussent déjà fort difficiles à découvrir. Ce dernier n'en connaissait même qu'un seul exemplaire, que possédait « la Bibliothèque de son seigneur et Mecène, l'éminentissime Cardinal Jules de Mazarin » ; et depuis la trace de cet unique exemplaire s'est perdue. Le recueil des vers français de Poupo a cependant été imprimé à Paris; mais ce fut en 1590, au milieu des troubles du royaume, au plus fort des agitations de la Ligue. Or, il paraît qu'il s'y déchaînait souvent contre les violences des ligueurs, dont il pensa être victime. On supposera donc que les haines qu'il n'avait pas craint d'affronter se déchaînèrent contre son volume qui, en peu de temps, devint si rare ou plutôt introuvable. »

Eh bien ! cet exemplaire a été recherché et retrouvé grâce aux investigations de M. le président Roy; et non-seulement il en a livré à l'impression les pièces les meilleures; il les a de plus enrichies de notes explicatives et biographiques sur les personnages cités, dont la plupart se rattachent à nos familles champenoises, notes qui lui ont coûté de minutieuses et patientes recherches. De plus, il a voulu suivre Pierre Poupo dans toutes les phases de son existence, courte il est vrai, mais bien mouvementée, sur laquelle tous les biographes se sont tu, et il lui a consacré une notice pleine d'intérêt. Grâce à lui, nous connaissons enfin cet auteur, qui est véritablement une illustration de plus pour notre pays et pour la littérature déjà bien riche du XVIe siècle. Aussi, nous félicitons M. Roy de l'heureux résultat de ses efforts, heureux pour nous qui devons être fiers d'avoir à compter un poëte de mérite que nous ignorions, heureux pour lui qui a par là ajouté un lieu de plus à ceux qui l'attachaient déjà à notre Champagne.

CHRONIQUE

L'Eglise Notre-Dame de Chalons-sur-Marne. — Nous trouvons dans le numéro de novembre-décembre du *Bulletin Monumental*, dirigé avec une remarquable intelligence par M. le comte de Marsy, une étude très importante de M. A. de Dion sur l'église de Notre-Dame-en-Vaux, au point de vue de la construction successive du monument, et d'aprés le travail de notre collaborateur, M. Grignon, auquel il rend pleine justice en en signalant la valeur.

M. de Dion s'attache surtout à démontrer un point de vue capital pour l'histoire de ce monument, à savoir que la légende d'après laquelle il aurait été construit, en 1158, à la place d'une église en bois, est absolument fausse et qu'il existait dès le commencement du XIIe siècle.

« Au premier abord, dit M. de Dion, la belle nef de Notre-Dame parait avoir été construite d'un seul jet au milieu du XIIe siècle, et offrir un bon spécimen du style de la transition, alors que, selon l'expression de M. Fleury, on mariait le vieux plein-cintre à la jeune ogive. Mais des indices certains montrent que ce mélange résulte de la transformation d'une nef romane couverte de charpentes en nef gothique voûtée. Cette tranformation changea complètement l'aspect intérieur du monument, mais ne modifia pas le plan, sauf pour le chœur qui fut reconstruit en entier. Les tours de la façade, partie de celles du chœur, les murs et les piliers de la nef, le transept presque en entier, sont de cette construction et forment à peu près le tiers de cube total de la maçonnerie. » Par l'accord conclu en 1114, entre le Chapitre de Notre-Dame et le Chapitre de la Cathédrale, dont il dépendait, en vertu d'une bulle de l'an 1107, les chanoines de la Cathédrale, pour maintenir leurs droits de propriétés, se réservaient le droit de reconstruire à nouveau l'église en cas de destruction totale, mais mettaient à la charge des chanoines de Notre-Dame l'entretien des toitures, du mobilier et constructions partielles.

« La place de la nouvelle église, continue M. de Dion était tracée sur de grandes proportions. La nef allongée jusqu'à la rivière fut élargie de deux mètres. Comme sans doute, pour ne pas toucher au cloître adossé au flanc nord, on porta tout l'élargissement au sud, l'axe de l'église fut déplacé d'un mètre dans cette direction. L'ancien chœur ne se trouvait plus alors en face la nouvelle nef. Pour y rémédier, on résolut de l'élargir en supprimant le bas-côté qui le séparait de la tour sud. Mais il est à croire qu'on se contenta d'abord de poser les deux gros piliers de la croisée et que l'ancien

chœur subsista jusqu'au désastre de 1117. L'irrégularité de ce plan, maintenant si désagréable, était moins sensible lorsqu'un chœur d'une seule travée se terminait par une simple abside, sans déambulatoire, ni chapelles en couronne. »

Un transept fut construit entre la nef et le chœur : sauf les voûtes et les fenêtres supérieures ajoutées à la fin du XIIe siècle, cette partie de l'église n'a pas subi de changement.

L'église, ou du moins une partie notable de l'église, s'écroula en 1157, mais cet accident était prévu, puisque nous savons qu'on avait préalablement retiré les cloches, les vitraux et les stalles. M. de Dion pense que les tours, le transept et la nef demeurèrent debout et que l'accident frappa le chœur et peut-être une flèche centrale en charpente. Les historiens modernes ont voulu expliquer cet écroulement en parlant d'un ouragan, ou en prétendant que l'église ruinée était en bois. Cette version n'est plus soutenable après la démonstration de M. de Dion. On se mit aussitôt à réparer l'église et ce travail porta sur presque toutes ses parties. Le pignon de la nef fut démoli et remplacé par un autre à l'avant des tours avec trois fenêtres au-dessous d'une belle rose. Dans la nef on démolit les arcades transversales et on ajouta aux piliers intermédiaires une colonne saillante devant être surmontée, de même que les autres, d'un faisceau de trois colonnettes pour porter les voûtes. La nef se trouva ainsi dès lors partagée en six travées. Les arcades romanes furent rempacées par des archivoltes gothiques, ce qui nécessita la reconstruction des voûtes et la relèvation du niveau des tribunes — comme le prouvent les fenêtres dont on reconnait encore la trace — Au transept on ajouta un étage de fenêtres; le chœur fut reconstruit entièrement avec un déambulatoire et trois chapelles absidales.

Cette étude est des plus remarquables et des plus importantes pour l'histoire de Notre-Dame-en-Vaux « qui reste, dit M. de Dion, en concluant, un des plus beaux exemples d'une église champenoise, du commencement du XIIe siècle, voûtée, modifiée et terminée avant la fin du même siècle. » Ajoutons qu'elle doit débarrasser la voie de légendes comme celle du temple des Druides et celle d'une église de bois à Châlons au milieu du XIIe siècle.

***

Découvertes scientifiques. — M. le docteur Lemoine a fait à l'Académie des sciences, le 17 janvier 1887, une communication que l'on peut ainsi résumer.

« Le nouveau genre de mammifère fossille dont L. Lemoine a entretenu l'Académie est remarquable par ses caractère lémuriens associé à un facies marsupial. Ses affinités ont pu être établies à l'aide d'une série de pièces osseuses se rapportant aux diverses parties du squelette. C'est ainsi qu'une portion considérable de la

boîte crânienne montre que le crâne devait être aplati, assez large. L'empreinte cérébrale, bien conservée, indique l'égalité relative et l'indépendance des trois parties constituantes de l'encéphale (cerveau antérieur, cerveau moyen, cerveau postérieur du cervelet), dispositions que l'on ne rencontre plus actuellement que chez les marsupiaux et les embryons des autres mammifères.

« Les incisives du *Plestadapis*, par leur étrange conformation, rappelleraient plutôt les marsupiaux actuels, et ses molaires celles des lémuriens. Ces dernières affinités se trouveraient également indiquées par la conformation du cubitus, du radius, de l'astragale, des phalanges des doigts et enfin des vertèbres caudales. Le genre *Plesiadapis* se rencontre dans les deux faunes fossiles étudiées par M. Lemoine aux environs de Reims. Le *Plesiadapis* de la faune de Cernay, bien caractérisé par la forme trieuspidée de ces singulières incisives, constituerait le sous-genre trieuspidée renfermant deux espèces, le *Plesiadapis Remensis* et le *Plesiadapis Gervaisi*. Le *Plesiadapis* de la faune de sables à térédines avait des incisives subunicuspidées, par suite de l'atténuation de deux des pointes; d'où le sous-genre subunicuspidée ne renfermant jusqu'ici qu'une seule espèce, le *Plesiadapis Daubrei*. »

***

M. Loriquet, depuis si longtemps conservateur de la bibliothèque de Reims et auquel on doit sur l'histoire locale des travaux nombreux et importants, vient de prendre sa retraite. Il est remplacé par M. Courmeaux, ancien député de Reims, qui était bibliothécaire de la ville en 1848; le Conseil municipal a créé en même temps une place de conservateur-adjoint qu'il a confiée à notre savant collaborateur, M. Henri Jadart; tout le monde comme nous, applaudira à cet excellent choix.

***

Nous venons de relever dans l'église d'Épernay la pierre tombale suivante : — Cy gist hon^ble^ hôme Jehan Briache, march^d^ de moura, à Esparnay aagé de 61 ans qui décéda le 15e juin 1607. Et Marie Thiret sa fâme aagée de 72 ans qui décéda le 6 juin 1628. Priez Dieu pour eulx. — Dans le haut deux écussons : celui de gauche porte une flèche renversée en pal, accostée en chef de deux étoiles et en pointe de deux grappes de raisins; celui de droite, un chevron, accompagné en chef de deux fleurs sur une tige feuillée et en pointe une flèche renversée.

Dans la même église, une plaque moderne rappelle que Pierre Strozzi, maréchal de France, tué au siège de Thionville, le 20 juin 1558, y a été enterré.

***

Chalons. — Une défense d'éléphant fossile, mesurant 1 mètre 31 de long et 25 centimètres de circonférence moyenne, a été trouvée dans une carrière située faubourg Saint-Jacques, entre le chemin d'Attila et la route de Suippes.

Elle reposait dans le sable ou gravier à 11 mètres de profondeur, sur le lit de craie, c'est-à-dire qu'elle appartient au premier dépôt et à la plus ancienne alluvion de la Marne. L'extrémité de la défense manquait, on peut l'estimer à 20 centimètres, ce qui donnerait 1 mètre 50 pour la longueur totale de la défense.

M. Auguste Ramez, fabricant de briques, propriétaire de cette carrière, a bien voulu faire don au Musée de cette défense d'éléphant. C'est pour la contrée la plus précieuse découverte qui ait été faite jusqu'à présent, en ce qui concerne les temps préhistoriques.

***

On annonce le mariage du comte de Bonfils, fils du marquis et de Mlle de Bussières, avec Mlle de Feu de la Mothe (de l'Aube).

***

Nous mentionnerons le mariage de Mlle de Failly, fille du baron de Failly, au château de Sapogne (Ardennes), avec M. d'Anglemont de Tassigny, à Reims. La famille de Failly, établie actuellement en Normandie, en Picardie et en Champagne, est originaire de Lorraine, mais s'établit au XVIIe siècle en Champagne où elle occupait un rang notable dans la noblesse. Elle formait deux branches : l'une aux environs de Reims, y possédait de nombreuses seigneuries : Sausseuil, Bogny, Chenery, Vrizy, Vaux, etc.; l'autre en Perthois, avec la terre de Combles, Mesniltouchart, etc.

Armes : de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois doloires de même. — La famille d'Anglemont de Tassigny est récemment établie à Reims par le mariage de son chef avec Mlle Delbeck, fille de M. Delbeck et de Mlle Barrachin, parents des Ruinart de Brimont et petite-fille du baron Ponsardin, maire de Reims sous l'Empire et frère de la célèbre Mme Cliquot.

***

Aussi à mentionner le mariage du comte Pierre de Lassus, officier de cavalerie, dont le père a été longtemps membre du Conseil général de l'Aube, avec Mlle Harlé d'Ophove, dont l'ayeul paternel, pair de France sous Louis-Philippe, est mort en 1846, à Longchamps près de Clairvaux. Elle est aussi petite-fille de M. de Parieu, ancien sénateur et ministre sous l'Empire.

***

Nous mentionnerons le mariage, à Versailles, le 1er février, de M. Gontran de Sainte-Marie, capitaine de dragons, avec Mlle Mathilde Kirgener de Planta.

Le nom de Kirgener de Planta, qui est encore aujourd'hui représenté dans l'armée, est un des plus beaux noms militaires dont s'honore notre région.

Mlle de Kirgener est l'arrière petite-fille du comte de Guéhéneuc, pair de France, qui eut pour filles la maréchale Lannes, duchesse de Montebello, et la générale Kirgener de Planta. On sait de quelle façon glorieuse le maréchal Lannes et le général Kirgener sont tombés sur le champ de bataille.

La famille dans laquelle entre Mlle de Kirgener et qui est originaire de Normandie est digne de ces grands souvenirs.

Le baron de Kirgener, aïeul de la jeune mariée, a été le dernier propriétaire du château d'Etoges, que M. de Guchenem avait acheté.

MÉLANGES

La vente de la collection d'autographes, de M. Ed. Meaume, le savant érudit nancéien, a eu lieu le 14 février ; elle est exceptionnellement riche en pièces lorraines. Nous y trouvons un certain nombre de lettres intéressant la Champagne et bonnes à noter avant leur dispersion.

Claude de Lorraine au Connétable de Montmorency, de Doullevant, le dernier février 1539 : « Quant au bruyt que vous dittes estre en Champaigne de ceste meschante secte lutherienne, je m'en feray encore informer, et de ce que j'y trouveray y donneray si bon ordre que Dieu, le roy et le monde se debvront contenter. » Antoinette de Bourbon, femme du précédent, écrit de Langres, le 3 octobre 1562, à M. de Brienne, lieutenant pour le roi à Chaumont, pour se plaindre de la difficulté de lever des deniers. — Autre, au duc de Luxembourg-Piney, son petit-gendre, de Joinville, le 19 juin 1578, pour annoncer l'envoi de 11,000 l. complément de la dot de sa petite-fille.

Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims, au Connétable de Montmorency, de Reims, le 16 juin 1550, pour le remercier de l'affection qu'il lui témoigne en lui baillant sa petite-fille pour être religieuse dans son abbaye. — Au duc de Luxembourg, son neveu, de Joinville, le 16 janvier 1583, à propos de la maladie de sa mère, Antoinette de Bourbon :

« Estant tombée Madame en une extrême malladie depuis trois jours par le moien d'un gros rume qui lui est survenu, eslevant son estomac sy fort qu'il luy a, oultre cela, causé une fiebvre continuelle, je n'ay pas voullu faillir, comme les medecins et ung chascun congnoist estre fort en dangier et sans aucune espérance de retour, de vous faire ce mot et vous advertir de cest accident fascheulx. » — (Antoinette de Bourbon, femme du premier duc de Guise, mourut le 20 janvier 1583, à l'âge de 89 ans.)

Charles de Lorraine, cardinal de Guise, à la reine, d'Aubiguy-en-Thiérache, novembre 1571 :

Il mande qu'il est impossible actuellement de faire croire au monde que la guerre se faisait pour la maison de Guise. « Aussi, madame, il s'est bien encoires plus cleremant conneu au traité de la pais, car ilz ont traitté avecques le roy et non pas avecques la maison de Guyse, et quant ils seront du tout aussi obéissans à voz magestés come nous, le Roy commandera absolument par tout comme il luy appartient, et n'i ara qu'ung Roy, une foy, une loy. Je vis de mon costé en bonne espérance de veoir ce temps soubs

la conduitte de voz magestés, me souvenant bien des moyens que j'ay autresfoys oui dire à voz magestés qu'ilz y tiendroyent que je croy estre les vrays et la grâce à Dieu du tout en leur pouvoir, dont voz magestés acquerront les immortels, et quant est de mon costé, Madame, il ne sera rien empesché. Je pardonne à tous mes ennemis, si j'an ay. Si me veullent mal, je prie Dieu les amender et luy remets et au Roy toute vengence. Je me contiendré en repos en ma petite bergerie, servant à mon trouppeau, qui est bien assez pour mes imperfections et mon vieil age... »

Au roi, de Reims, 17 avril 1572 : « Sire, jay receu les lettres de V. M. et entendre par icelle la maladie de nostre Saint-Père le Pape. Il prie Dieu lui donner santé comme il est bien nécessaire à toute la chrétienté, mais il advenait autrement je ne faudré incontinant partir et m'acheminer droit à Marseille aux plus grandes journées que je puisse faire pour essayer y arrivant y faire servisse à l'église de Dieu et à toute la chrétienté et à tittre de tout ce qui sera en ma puissance. » Il affirme ensuite que son neveu Mayenne n'a pas offert ses services aux Vénitiens, « mais il est jeune, sans estat, pauvre, mais à bon cœur et le désir d'apprendre à servir le roy. »

Louis de Lorraine, cardinal de Guise. Reçu daté de Reims, le 20 février 1575, reconnaissant avoir reçu du sr de Chagus la boîte contenant les papiers du feu cardinal de Lorraine, son frère, un grand saphyr et toutes les bagues qui étaient dans le coffre du défunt.

Henri de Lorraine, à M. d'Entraigue, gouverneur d'Orléans, le 14 décembre 1586 :

Très curieuse épître familière, signée *le Guizar*. Il se réjouit de le savoir en bonne santé. « Je suis venu vysiter ses Messieurs quy voulant troubler mon repos et de cette provinse sont réduits en tel terme qu'aveq la permission du maître je veux perdre la vie et l'onneur sy je ne les luy amène la corde au cou pour recevoyr punytion ou grace de leur meschante perfidie, exemple certe très utille pour le bien et repos des cattolliques. En fin je puis dire que Monsieur de Boullon m'a pris comme Monsieur de Montpensier fit la bonne ville d'Orléans. Ier je pris le chateau de Rocourt (Raucourt), à une liene et demie de sa place, et suis logé entre deux. Vous ririés de ma troupe, car je n'ay que mille hommes de pied et trois cens lances (ilz en ont 1500 et 400 chevaus), mais le respect du service du Roy, la crainte de faire mal aux catttolliques et l'amour qu'il me portet m'enpeschet d'estre batu... »

Cardinal Louis II de Lorraine au lieutenant des habitants de Reims, de Sommevoir, 15 juillet 1588 ; il doute du passage annoncé de Condé ; il a pris ses précautions pour que les Reitres n'approchent pas de Reims.

* * *

Charles-Jean-Louis-Alexandre Le Masson de Suremont naquit à Maizières-les-Joinville en 1815, d'une antique famille, originaire d'Ecosse, appartenant au Barrois par les femmes. Au XVIIIe siècle, l'illustration de la famille avait été Perrin des Almonts, lieutenant général d'artillerie; mais un de ses membres, élève du Collège de Plessis, avait laissé une philosophie manuscrite; un autre était devenu, en Macédoine, précepteur d'un prince Ghika et une femme était entrée en religion. Alexandre Le Masson fit ses premières études chez les Jésuites de Dôle; de là, il passa au Collège de Troyes, enfin, à l'Ecole polytechnique, où, fidèle aux traditions de sa famille, il entra dans l'artillerie. En 1840, il débutait en Afrique comme sous-lieutenant et fit campagne jusqu'en 1859. Démissionnaire, il suivit, en Italie, la campagne comme observateur et en écrivit, d'abord l'histoire, puis une suite composée de réflexions plus ou moins critiques sur les manœuvres militaires. Une brochure qu'il écrivit alors sous ce titre : *Le Canon de l'Empereur*, brochure qui fut attribuée à l'Empereur lui-même ou à un de ses aides-de-camps, attira sur lui l'attention du souverain. Dans cet écrit, l'ancien officier d'artillerie avait préconisé savamment le canon-obusier de douze, avec unité de calibre, une des inventions de Napoléon III; Napoléon III fit de l'écrivain militaire un sous-préfet de Béziers, puis de Valenciennes. Bientôt préfet de de Bourg-en-Bresse, Charles Le Masson occupa successivement les préfectures de Troyes, Moulins, La Rochelle et Pau. L'Empereur ne lui donnait que des postes de confiance; par la manière dont il entendait et traitait les maires, il faut dire que le préfet en méritait encore plus qu'il n'en obtint. Très laborieux, très intelligent, il ne se contentait pas de se lever matin et de travailler tout le jour; il avait surtout une méthode qui consiste à retenir les noms des personnes, à classer les affaires, à se transporter au besoin sur les lieux à litige, pour traiter par soi-même et régler sur place. En 1870, Charles Le Masson fut enveloppé dans la disgrâce de l'Empire et mis de côté par la République. Dès lors, il vécut dans la retraite et mourut à Hyères en 1884, à l'âge de cinquante-neuf ans. Soldat de race et magistrat accompli, s'il contraria sa famille légitimiste en se ralliant à l'Empire, il l'honora du moins, et à certains égards même l'illustra, par l'invariable probité de sa conduite et la haute intelligence de son dévouement.

Justin FÈVRE.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES FRIPONNERIES

DE

PIERRE RICHELET[1]

Le 11 mars 1657, vers sept heures du soir, le nommé Pierre Richelet, régent de la première classe au collège de Vitry-le-François, passait dans la rue de Frignicourt en compagnie de deux cavaliers, les frères Delalain, ses cousins, lorsqu'Isaac Morin, domestique d'Isaac Garnier, maître chirurgien de l'hôpital, sortit de la maison de son maître. Aussitôt Richelet courut sur lui et cria : « Mordieu ! te voilà, coquin, fripon, « pendart ! je te ferai bailler les estrivières et cent coups de « bâton ! » Ce disant, il lui mettait le poing sous le menton, et jurait, et blasphémait : « Sang Dieu ! Par la mort Dieu ! je « t'étranglerai ! »

Les passants s'arrêtèrent, les voisins ouvrirent leurs fenêtres ; et le jeune Michel Hocquet, apprenti du chirurgien, se jeta hors de la boutique avec une épée à la main. Mais Guichard, cordonnier, plus promptement encore, s'était interposé entre les adversaires qui, après quelques horions, s'en furent chacun de leur côté.

On put alors entendre Marie Varnier, femme du chirurgien, dire à Hocquet qui rentrait avec son épée : « Oh ! que n'est-il « resté mort sur place, quand il aurait dû m'en coûter cent « écus ! »[2]

Pour comprendre les causes de cette bagarre, il faut remon-

1. M. Henri Bouchot, sous ce titre que nous lui empruntons, a déjà exposé sommairement la mésaventure amoureuse et judiciaire du célèbre champenois (*Cabinet historique*, IIe série, tome 4, pages 23-33). Le dossier du procès est aux archives départementales, fonds de la prévôté de Vitry-le-François, liasse de 1657. Mais, dans l'article signalé, on ne trouve aucun des textes curieux que nous allons reproduire ; de plus, nous avons utilisé divers documents conservés à Vitry-le-François et inconnus jusqu'ici. Notre petite publication peut donc avoir encore quelque intérêt de nouveauté, et elle rectifie certaines erreurs de détail qui ont échappé à M. Bouchot.

2. Divers interrogatoires du 24 avril, du 9 mai, du 16 juin 1657.

ter de trois années en arrière. C'est en 1654 que Pierre Richelet, natif de Cheminon, était arrivé comme régent au collège de Vitry [1] ; il avait alors vingt-cinq ans [2] ; il venait de Bourgogne, où il avait été précepteur du jeune fils de M. de Courtivron. Epris de poésie et de beau langage, il se sentait surtout du goût pour la satire, et n'aimait rien tant que « peindre sur son papier » les gens ridicules.

A Dijon, il avait trouvé moyen de se brouiller avec son protecteur en « rimaillant » contre toutes sortes de personnes, contre un président, contre un conseiller du parlement de cette ville, même contre les prêtres de l'Oratoire ; aussi avait-il été obligé de s'enfuir pour éviter la prison [3]. D'ailleurs cet accident ne l'avait dégoûté ni des Muses, ni de l'épigramme ; les inimitiés ne l'effrayaient pas ; il allait même jusqu'à prétendre que cela le divertissait, et il se croyait de force à se défendre avec sa plume. Au surplus, il avait été soldat, il rappelait volontiers ses campagnes, il avait des camarades dans la garnison et il affectait de se promener par la ville avec « des gens de guerre : » une telle compagnie ne convenait guère à sa profession, mais elle convenait merveilleusement à son humeur querelleuse et fanfaronne.

Il ne fallait donc point compter sur Richelet pour ramener au collège la tenue et la discipline qui en étaient depuis longtemps bannies. Ce collège avait eu jusqu'alors des maîtres médiocres et des élèves turbulents, qui rivalisaient de sottises les uns avec les autres. Les choses allèrent si loin qu'au mois d'avril 1650, dans une requête au Parlement de Paris, les ha-

1. Archives municipales de Vitry, CC. 83, ch. 4, paiement de 305 livres à Pierre Richelet, pour quatre quartiers de ses gages de régent, année 1654-1655. C'est la première mention que nous ayons rencontrée dans les registres des comptes.

2. Selon les dictionnaires biographiques, Richelet serait né en 1631 ; mais, dans l'interrogatoire du 23 mai 1657, il déclare être âgé de 28 ans, ce qui recule la date de sa naissance en 1629.

3. Déposition de Jean Lafouasse, prêtre, curé de Saint-Vrain et régent du collège : « Deux ans sont ou environ, led. Richelet lui dit qu'il avoit fait « des vers contre les Pères de l'Oratoire, qu'on disoit estre Jansénistes, et « que pour ce subject cesd. Pères de Dijon vouloient le faire chasser de lad. « ville. » — Déposition de François Bocquet, prêtre, vicaire à Vitry-le-François. Richelet a entretenu le séminariste Sélix « touchant des vers qu'il « disoit avoir fait contre la femme d'un président et conseiller du Parlement « de Dijon, par lesquels vers il traitoit le mary de lad. femme de cornard ; « lesquels vers avoient obligé led. Richelet de quitter lad. ville, et qu'il y « avoit eu prise de corps alencontre de luy. »

bitants s'étaient plaints que la jeunesse « non seulement per- « doit le temps sans tirer aucun proffict à cause de l'incapacité « des régens, mais mesmes couroit risque de se corrompre par « l'exemple des mauvais déportements et friponneries ordi- « naires desdits régens. » Une seconde requête, en date du 16 mai 1650, nous apprend qu'à cette époque les régents étaient trois jeunes hommes sans caractère de prêtrise, Barrois et les deux Aubert, et qu'ils abusaient de leur condition « pour faire « friponneries avec leurs escoliers, prenans du tabac et buvans « le vin que ceux-ci tiroient secrettement des caves de leurs « pères et mères. » Aussi avait-on dû les congédier ; mais le chanoine Jean Hurbal, délégué aux fonctions curiales en l'église Notre-Dame, « ayant de la vanité assez pour se figurer « que toute la ville debvoit ployer soubs ses volontez, » avait entrepris de les faire rentrer au collège de sa propre autorité. Il est vrai que ce chanoine, ami des régents fripons, fut condamné par arrêt du 17 mai 1650 [1]. Mais que pouvait un arrêt du Parlement contre les habitudes désordonnées de la bonne ville de Vitry ?

L' « estude » de maître Richelet fut bientôt pleine de vers et de prose, qu'il montrait complaisamment à ses amis. Au mois d'août 1655, il composa une tragédie, qui fut représentée par ses élèves sur un théâtre dressé au collège ; et, après la tragédie, on dansa « un balle », qui plut beaucoup aux spectateurs. Ce fut même, paraît-il, ce qui leur plut davantage, et Pierre Delaistre dit tout haut que le « bal valoit bien la tragédie. » Le mot fut rapporté à l'auteur qui s'en trouva fort offensé et qui s'en vengea par une satire contre Delaistre [2].

D'autres satires suivirent bientôt celle-là. Richelet fit des vers sur « un Pedeant », qui n'était autre que le sieur Godeau, son collègue, régent de la classe de seconde ; il se brouilla avec un avocat pour une difficulté de philosophie, et écrivit une poésie de sa façon où il l'appelait « cornard et farfadet ; » il s'attaqua même à un officier du présidial, le menaçant que, « s'il respandoit de l'encre sur son papier, il le feroit plus noir « que la robe qu'il portoit. » Et, quand on lui représentait qu'il était mal et dangereux de s'en prendre ainsi à tout le

1. Archives municipales de Vitry, GG. 233, p. 1 et 12.

2. Ibid., compte de 1655, CC, 83 : « Item, la somme de 24 livres, payées « au sieur Richelet, régent du collège, pour avoir fait dresser un théâtre « pour représenter une tragédie ; par mandement du 9 août 1655. » Cf. les dépositions d'Anne de Marolles et de Daniel Burgent, 4 mai 1657.

monde : « Il faut bien, répondait-il, que j'aie des sujets de « satire ! » [1]

Or Richelet avait sous sa férule Louis Garnier, fils du chirurgien Isaac Garnier. Garnier, pour engager le professeur à mieux instruire l'enfant dans la langue latine, l'invita souvent « à boire et à manger à sa table ». C'est là que Richelet fit connaissance de Louise Garnier, sœur du jeune Louis, âgée alors de seize ans ; elle écouta volontiers les douceurs que le poète rimait pour elle, et ce fut bientôt l'ordinaire histoire : les amoureux cherchèrent l'occasion de se parler en secret ; ils se virent plusieurs fois dans la chambre même de Louise, que Richelet appelait « Louison », et le régent, heureux d'être agréé, osa boire à la santé de sa belle dans les maisons où il allait souper. D'ailleurs, ses intentions étaient fort honnêtes : c'est au mariage qu'il songeait, et il pria le médecin Legoux de demander pour lui aux parents la main de la fille [2]. Cette démarche gâta tout.

Garnier, riche et bien posé, n'était pas embarrassé pour trouver à Louise un gendre mieux sortable que le régent. Il répondit « que ledit Richelet se trompoit de former un tel pro- « jet, et qu'il ne pourroit jamais réussir dans ce dessein », qu'il n'était point de qualité égale à celle de la famille où il voulait entrer, et qu'en outre il y avait entre eux une différence de religion qui rendait toute alliance impossible. Richelet eut beau protester qu'il n'empêcherait point sa femme d'aller au prêche, qu'il lui permettrait d'élever ses enfants dans les principes de la Réforme, qu'au besoin, il se ferait lui-même huguenot [3]. Rien n'y fit ; et, pour couper court à des relations qui devenaient compromettantes, Garnier retira son fils du collège et fit fermer au régent la porte de sa maison [4].

Inde iræ. Ce fut tout à la fois un dépit d'amour et un dépit d'amour-propre. « Je l'aime, répétait-il à Varnier, à Anne de « Marolles ; je l'aime, et rien ne pourra m'empêcher de l'aimer. « Et si on ne veut pas que je l'épouse, je jure de ne point me « marier qu'elle ne soit d'abord mariée ! [5] » Et puis, le poète aussi se sentait atteint par le refus du chirurgien. Garnier, tout

1. Dépositions de Bocquet et d'Isaac Garnier.

2. Dépositions du médecin Legoux, d'Anne de Marolles, de Daniel Burgeat.

3. Mêmes dépositions.

4. Dépositions de Paul Varnier, de Legoux, de Pierre Gillet.

5. Dépositions de Varnier, de la demoiselle de Marolles.

en lui demandant à l'occasion quelque petite pièce de circonstance, ne lui avait-il pas dit « qu'il luy conseilloit de faire « plustost de la prose que des vers, et qu'il y réussiroit « mieux [1] ». Le poète, furieux, traita publiquement Garnier « de sot, de bougre et de cornard » ; il dit que sa femme « es- « toit une p..... », qui avait autrefois fait parler d'elle ; il répéta partout « qu'il feroit bien taire ledit Garnier, qu'il ne « mourroit jamais que de sa main, qu'il lui bailleroit un coup « de pistollet, qu'il avoit desjà esté deux fois à l'armée, et « qu'il y iroit pour la troisiesme fois porter des plumes ! [2] » Et l'amoureux passionné rédigea pour la fille cette belle épître, qu'il lui fit parvenir clandestinement :

A Mademoiselle,
Mademoiselle L. G. d. B. R.

Mon cher coeur,

Je suis d'advis de ne plus rien céler, puisqu'on a découvert ce qu'il falloit un jour sçavoir. J'ay donné ordre à qui vous sçavez d'en parler à M. votre père ; il m'a promis de s'en aquitter dignement. Resolvez vous à montrer autant de courage que de constance et à confesser le plus pure et le plus juste foeu du monde, puisqu'il est fondé sur la vertu, et n'a d'autre but que celuy qu'elle nous a inspiré. Je ne vous ay aimée qu'à cause que vous estiez son plus parfait modèle, et vous aimeray tousiours pour les mêmes raisons. Adioutez à cela la conformité de nos humeurs, qui est le plus fort lien de nos foeux, lesquelz probablement doibvent avoir un aussy long temps que nos jours. Pour moy, ie vous jure que, quand ie serois frustré de toutes mes espérances et que je vous verois en la légitime possession de quelqu'autre, ie vous cherirais autant que ie fais ; et que, si ie ne vous ayme d'une façon, ie vous aymeray d'une autre, c'est à dire en soeur. Je vous prie de me réciproquer, et de m'aymer en frère ; ie ne demande que cela à ceux qui nous persécutent. Qu'ils me promettent cette grâce, s'ils ne veulent pas nous accorder l'autre. J'espère tant de vous, que, si nous ne venons à bout de l'un, l'autre nous sera facile. Je suis

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

RICHELET [3].

Les choses en étaient là, lorsqu'arriva la bataille du 11 mars. L'aventure devait faire du bruit à Vitry, et Richelet n'était pas

1. Interrogatoire de Richelet.

2. Dépositions de Morin, de Pierre Guyot, de Daniel Burgeat.

3. La lettre originale est au dossier, scellée d'un cachet de cire jaune, dont l'écu porte une épée, une fleur de lys et une palme, ce cachet posé sur un fil de soie bleue. Comme cette lettre est d'un grammairien, il nous a paru intéressant d'en conserver scrupuleusement l'orthographe.

homme à s'en chagriner. Il eut même l'audace de porter cette plainte au prévôt dès le lendemain matin :

A Monsieur,
Monsieur le Prevost de Vitry le François, ou Vostre Lieutenant.

Remontre humblement Pierre Richelet, régent de la 1re classe du Colege de Vitry le François, qu'encore qu'il n'aye fait tort ny déplaisir à Isac Garnier, Me Chirurgien audit Vitry, neanmoins ce jourd'huy douziesme du mois de mars mil six cent cinquante sept, passant pardevant la porte dudit Garnier, il auroit été agressé par un nommé Morin, serviteur dans la boutique dudit Garnier, et par un nommé Hoquet, qui est venu sur luy l'espée nue ; lequel Morin l'auroit frapé d'un violent coup de point et offensé en divers endroicts du visage et qui auroit fait grand bruit dans la Rue, où étant la femme dudit Garnier acourue elle auroit dit qu'elle eût voulu avoir donné une pistolle et qu'on n'eût assommé le supliant, qui connoit d'alieurs par plusieurs menaces que c'est une animosité contre luy. C'est pourquoy il a sujet d'avoir recours à vous.

Ce considéré, Monsieur, vous plaise informer du faict, circonstances et dépendances, et vous ferez justice.

RICHELET.
DECONVENANCE.

En conséquence, le 13 mars, Garnier fut assigné à comparaître sous peine de 5 livres d'amende. Et, pour comble de malheur, le même jour, à la sortie de la classe, vers les quatre heures de l'après-midi, une troupe de 15 ou 20 écoliers, qui avaient ouï parler de la rixe et qui prenaient fait et cause pour leur maître, se rua sur Morin au moment où il passait sur la grande place près du greffe. Le surlendemain, 15 mars, à huit heures du matin, pareille scène se renouvela avec plus de violence encore ; les écoliers, notamment le fils de Pierre Paris, avocat au présidial, celui de Philippe Dominé, celui de M. de Vaveray, et même un certain Beschefer, propre neveu d'Isaac Garnier, assaillirent pour la seconde fois le pauvre Morin à coups de pierres, de mottes de terre et de bâtons, pendant que Richelet, debout devant l'église Notre-Dame, « regardoit lesd. « escoliers, et mesmes quelquefois se prenoit à rire, haussant « les pieds pour regarder plus aysément ». Morin s'enfuit de toute la vitesse de ses jambes, et les écoliers le poursuivirent en criant : « Nous l'aurons ! » Mais il trouva une porte ouverte au logis de M. Grosseteste, et échappa ainsi à la meute qui le traquait [1].

1. Déposition de Jacques de Jours, sergent, de Jean Bertrand, de René

Cette fois, Isaac Garnier n'y tint plus, et à son tour il adressa sa plainte au prévôt :

A Monsieur le Prevost de Victry le François
Ou Vostre Lieutenant.

Supplie Isaac Garnier, Me Chirurgien, demeurant audict Victry, tant en son nom que comme poursuivant les intérests civils de Marie Varnier sa femme, disant que Louys Garnier, leur fils, estoit cy-devant soubs la férule de Pierre Richelet, jeune homme à marier, régent au collège dudict Vitry, qui l'instruisoit en la langue latine, et en cette considération estoit mandé par le suppliant souventes fois à boire et manger à sa table, luy donnant toutes sortes d'assistance en ses nécessités, dont il s'est rendu ingrat et si mescognaissant qu'il auroit semé en diverses compagnies plusieurs mauvois discours, injurieux, scandaleux, et diminuans l'honneur du suppliant, et contre ladite Varnier sa femme, ayant dit qu'elle estoit une garce, une p....., et que ledit suppliant avoit des cornes longues comme le bras ; outre ce l'auroit menacé de le tuer et pistoller, et ce fait qu'il s'en iroit à la guerre où il y a esté et cy devant fait deux campaignes ; et continuant son mauvois dessein, cerchant toutes occasions de nuire au suppliant et à ses domestiques, sy que dimanche dernier, onze du présent mois de mars 1657, estant accompagné de deux particuliers de ce lieu, cavaliers et portant les armes pour le service de Sa Majesté, seroient allé audevant du logis du suppliant environ l'heure de sept du soir, où ayant treuvé le nommé Morin, compagnon chirurgien et domestique du suppliant, il l'auroit attacqué en parolles, injurié et iceluy appelé avec injure, en blasphémant le saint nom de Dieu, cocquin et pendart, et menacé de luy faire donner mil coups et eschiner, s'estant mis en debvoir de le frapper et le nommé Hocquet, apprentif et domestique du suppliant, ce qu'il eust exécuté à l'assistance desdits deux cavalliers ses cousins, n'eust esté l'empeschement du voisinage qui accourut au bruit et scandal qui se faisoit. Et le lendemain douze dudit mois de mars, environ l'heure de midi, ledit Richelet ayant appereçut ledit Morin qui pour lors estoit en la bouticque d'un cordonnier plus prochain voisin du suppliant, il l'auroit derechef attacqué et provocqué en parolles aussy injurieuses, en sorte qu'ils en vindrent aux mains et se donnèrent quelques gourmades et coups de poings. Et le mardy

Cousin, de Jacques Paillessant, de Marguerite Beschefer, de Claude Priguet, etc. — Il y eut encore deux aggressions analogues au cours de l'instruction ; un jour, les écoliers jetèrent des pierres au sergent Paillessant, « à « cause qu'il avoit esté bailler une assignation à Me Pierre Richelet à la « requeste du sieur Garnier ; » et un autre jour, ils poursuivirent Michel Hocquet « pour le tuer et assassiner, ce qu'ils auroient faict sy led. Michel « n'eust pris la fuite et se fust sauvé au logis de Me François Curel, advo- « cat en Parlement ». (Déposition d'Alexandre Petit-Jean et 3e requête d'Isaac Garnier).

treize, environ l'heure de quatre après midy, les escholiers dudit Richelet et qu'il enseigne au collège en ladite qualité de régent, ayant veu et apperceu au coing du greffe de la grande place de ce dit lieu, le seroient venus attacquer à coups de pierre et caillouts volontiers à l'instigation et persuasion dudit Richelet. En suitte de quoy et par continuation les mesmes escholiers à l'heure de huict du matin de ce jourd'huy quinze mars, ayant derechef veu et apperceu ledit Morin qui alloit au logis de noble et prudent homme Me François Grosteste, conseiller et advocat du Roy au baillage et siège présidial dudit Victry pour luy faire et accommoder le poil, lesdits escholiers en présence et au veu et sceu dud. Richelet l'auroient derechef attacqué à coups de pierres et de caillouts proche l'Eglise Nostre-Dame, et nonobstant l'empeschement de quantité de personnes d'honneur et qualifiées l'auroient suivy et poursuivy jusques au logis dud. sieur Grosteste touiours à coups de pierres, dont il auroit esté atteint, frappé et blessé en divers endroits de son corps. Mais, d'autant que le suppliant a juste sujet de craindre et appréhender les faits, les menaces et voyes de fait dud. Richelet et de ses escholiers, le suppliant requiert luy estre sur ce pourveu.

Ce considéré, mond. sieur, il vous plaise, ouyi sur ce Monsieur le Procureur du Roy, ordonner qu'il sera informé de l'exposé cy-dessus, soubs les offres que le suppliant fait d'administrer tesmoins et fournir aux frais ; cependant assigner ledit Richelet tant à jour et heure ordinaire qu'extraordinaire, pour voir dire et ordonner que le suppliant et ses domestiques seront mis en la protection et sauvegarde du Roy et de Justice à l'encontre dud. Richelet, avec deffenses de leur meffaire ny mesdire en leur corps et biens, aux peines de l'ordonnance et de tous despens, dommages et intérestz. Et vous ferez justice.

Isaac Garnier.
Fournier.

Le prévôt donna ordre d'informer le 26 mars ; ce qui n'empêcha point le procès de traîner en longueur. Peut-être n'eût-on point été fâché d'étouffer ce scandale. En somme, personne n'en pouvait attendre grand'chose de bon ; et les amis de Garnier lui représentaient qu'il ne s'agissait que d'injures, que l'affaire lui coûterait beaucoup d'argent[1], et sans doute aussi que les noms de sa fille et de sa femme y seraient désagréablement mêlés. Mais Richelet se souciait bien de ce qui adviendrait ! Il avait maintenant un excellent sujet de satire, et ne voulut point manquer l'occasion de rimer. Voici la pièce qu'il composa, fit recopier par son élève Dominé, et jeta sournoisement dans la boutique du chirurgien à travers une vitre cassée[2].

1. Déposition de Daniel Burgeat.
2. Déposition de Michel Gellée.

Satyre contre l'escarguot sans coquille

Il faut enfin que je te tire
Les poignants traits d'une satyre
Et ie t'en dit la verité
Pour abattre ta vanité.
Je dit donc d'un air satyrique
L'esloge d'un barbe de bique,
Barbe de chien, barbe de chat,
Barbe de loup, barbe de rat,
Barbe d'escarguot sans coquille,
Barbe desrobé d'une fille,
Barbe d'un furieux éléphant,
Barbe de bouc, barbe de bran,
Barbe en mode d'une quenouille,
Barbe d'une vieille grenouille,
Barbe de quot et de chapon,
Vilaine barbe de poison,
Barbe où les morp.... se loges,
Barbe dont je fait les éloges,
Barbe d'un diable es demy
Barbe d'un vieux chapeau moisy,
Barbe d'une grosse citrouille,
Barbe puante d'une endouille,
Barbe, retiens donc le caquet
De ce gros coquin de valet.
Voyez comme sa gueule escume,
Voyez comme sa tête fume.
Je croy que t'as le diable au corps.
Que jamais n'en soit-il dehors,
Démon d'enfer, je t'en charge,
Et bien au long et bien au large.
Quoy ! ne plaindra tu pas ton sort,
Toy dont la gueule sent plus fort,
Avec une mine de plâtre,
Que ne fait quelque vieille emplattre.
Enfin que la tigne et les pous,
Les votours avec les loups
Te devore tous les entrailles
Et t'en fasse les funérailles,
Et que cent gros cloup d'apostume,
Noirs et gluants comme bitumes,
T'environne le fondement,
Si tu songe ten seulement
Ce faire quelque résistance
Constre le maistre de la science.

Mais à quoy t'en invectiver ?
Le diable te puisse emporter !

Signé JACOB
dit Isac GARNIER
dit BELZEBUT [1].

Et le chirurgien riposta par une seconde plainte, plus longue et plus amère que la première :

A Monsieur le Prévost de Vitry-le-François, ou vostre Lieutenant [2].

Supplie Isaacq Garnier, Me Chirurgien, demeurant aud. Victry, disant que dès le quinze mars de la présente année 1657 il vous auroit présenté requeste tendante à ce qu'il soit par vous informé des injures atroces et diffamantes scandaleusement proférées par Pierre Richelet, l'un des régens du collège dud. Victry, contre l'honneur, bonne fame et réputation dud. suppliant, Marie Varnier sa femme, et Loyse Garnier leur fille, ensemble des violences et voies de faict commises par led. Richelet et ses escholiers par son ordre et en sa présence contre les domesticques dud. Garnier, et à ce qu'iceluy Garnier et ses domesticques soient mis en la protection et sauvegarde du Roy allencontre dud. Richelet et de ses escholiers; ce que pourtant n'auroit esté faict à cause de vostre absence en la ville de Paris, quoy que lad. requeste ayt esté décrettée ouy sur ce M. le Procureur du Roy dès led. jour quinze mars; mais, d'autant que led. Richelet depuis led. jour jusques à huy xxiiiie apvril aud. an a non seulement tesmoigné persévérer en ses mauvaises volontées et desseins pernicieux, mais de plus récidivé à blasmer et diffamer partout la maison dud. suppliant, tant par parolles injurieuses, mordicantes, que voye de faict et libels diffamatoires, le suppliant requiert qu'il vous plaise ouyr et interroger les tesmoings assignez et qu'il entend produire sur les faicts posez par lad. requeste, et encore sur ceux cy après énoncez.

Premièrement, si led. Richelet a pas usé de violence et voye de faict par le ministère de ses escholiers contre les domesticques dud. Garnier, semé, glissé et jetté par la ville et faict jetter par ses escholiers, signamment par le nommé Chanleire son pensionnaire, Dominé, et autres ses escholiers, mesmement dans la bouticque dud. Garnier, des escripts en forme de vers et libels diffamatoires, et, outre ce, battu et outragé par plusieurs fois lesd. domesticques à toutes rencontres,

1. Original paraphé par ordre de M. le prévost de V. le F., le 27 avril 1657.

2. Il nous paraît juste de rapporter en note certaines réponses faites par Richelet aux incriminations de Garnier, dans l'interrogatoire du 23 mai ; nous y joindrons quelques déclarations de témoins.

scandaleusement et en plein jour, au veu et sceu et en la présence dud. Richelet [1].

S'ils ont pas veu entre les mains dud. Richelet plusieurs escripts injurieux contre l'honneur dud. Garnier et de sa femme, iceux monstré, faict veoir et communicqué à diverses personnes, par gloire, ostentation et malice préméditée.

Si son occupation ordinaire, et dans le temps mesme qu'il estoit escholier, est pas de rimailler, composer des vers satyricques et injurieux contre toutes sortes de personnes, sans respect et considération de leur qualité, et s'ils n'en ont pas veu dans les papiers de son estude, qu'il disoit par jactance les avoir faict et composé contre un président et un conseiller du parlement de la ville de Dijon, à cause de quoy il fut obligé de fuir et quitter lad. ville, pour éviter la prison et les poursuittes que l'on faisoit contre luy pour ce subjet; ayant continué cet employ depuis mesme qu'il a régenté au collége de Victry [2].

Si led. Richelet a pas dit plusieurs fois que son plus grand plaisir estoit d'avoir des ennemis, et qu'il se divertissoit à les peindre sur son papier, et que par le moyen de sa pleume, si quelqu'un l'avoit fasché, il le feroit crever de despit, quand bien il seroit esloigné de cent lieues, et feroit jetter dans les lieux où il seroit ses escripts et vers satyricques [3].

S'il est pas vray que ceux auxquels il tenoit ces discours, luy ayant remonstré que, s'il praticquoit cela en cette ville de Victry, il se feroit

1. Richelet proteste qu'il n'a jamais excité ses écoliers à jeter des pierres aux domestiques de Garnier, qu'il n'a jamais dit qu'il était bien aise de ces violences, que tout au contraire il leur a reproché leurs friponneries devant plusieurs personnes. En ce qui concerne les libelles rimés, il nie avoir composé l'*Escargot sans coquille*, il nie reconnaître dans l'original l'écriture de son élève Dominé, mais il a appris que cette satire avait été jetée par lui chez Garnier, et il l'en a aigrement repris.

2. Pierre Guyot, prêtre, curé de Larzicourt, dépose « qu'il a vécu pen- « dant l'espace de deux ans avec ledit Richelet, qu'il a connu estre d'une « humeur fort meschante, faisant gloire de mesdire de plusieurs personnes, « mesmes des prestres, sans exception de leur caractère, tant par discours « que par pièces de poésie ». François Curel, avocat en Parlement, déclare « que ledit Richelet, il y a plus de dix ans, est fort ordinaire à rimailler, « pour avoir fait particulièrement plusieurs pièces satiriques contre plusieurs « personnes, et notamment alencontre du sieur Godeaux, prestre et cy « devant régent du collège ». — Mais Richelet proteste qu'il n'a fait que répondre aux injures que lui baillait Godeaux, que ses épigrammes n'étaient pas bien malignes et ne s'attaquaient qu'à la sottise d'autrui, qu'il n'a rien écrit contre un président ou conseiller au Parlement de Dijon, qu'au contraire « il a fort bonne réputation dans lad. ville, qu'il y a pour amis des « bourgeois considérables, que, loin d'être obligé de s'enfuir de cette ville, « beaucoup de personnes lui écrivent d'y revenir ».

3. Richelet nie ; il a dit seulement que, si on écrivait contre lui, il saurait bien répondre.

plus de tort qu'aux personnes mesmes qu'il offenceroit de la sorte, à cause que, la ville estant petite, les habitans se cognoissoient fort bien, il respondit qu'il s'y en trouveroit touiours quelques uns qui adjousteroient foy à ses escripts.

Si en effect lesd. tesmoings n'ont pas veu des escripts injurieux tant en vers qu'en prose, faicts et composés par led. Richelet contre l'honneur de personnes relligieuses et régulières, ecclésiastiques, magistrats et advocats de cette ville et d'aillieurs.

S'ils ont pas cognoissance que la haine, passion, animosité et aversion que led. Richelet a contre led. Garnier et sa femme provient de ce que led. Richelet, s'estant dès trois à quatre ans introduict dans la maison dud. Garnier, soubs prétexte de faire répetter son fils aagé de 13 ans seulement, escholier dud. Richelet, il auroit pris occasion de la liberté qu'on luy donnoit pour cajoller et entretenir la fille dud. Garnier[1], d'un naturel fort doux et simple, aagée pour lors de 16 ans seulement, soubs prétexte de mariage, luy disant qu'il changeroit de religion et prenderoit la prétendue réformée, dont led. Garnier faict profession, ou que du moins il la laisseroit vivre en sa liberté et relligion[2], dont led. Garnier ayant eu quelque légère cognoissance, pour

1. Richelet proteste qu'il ne venait chez Isaac Garnier qu'à sa prière, qu'il donnait gratuitement des leçons de latin à Louis Garnier et de français à Louise, qu'il n'a jamais vu la jeune fille qu'en présence de son père ou de son frère.

2. Les passions religieuses étaient fort exaltées à Vitry, et il est curieux de voir quelle importance prit dans cette affaire la question de savoir si Richelet était croyant ou incrédule, pratiquant ou libertin.

Jean Lafouasse, prêtre, régent au collège, dépose que Garnier lui a dit « que Richelet estoit un impie sans piété, indifférent pour la relligion ; « qu'il seroit aussitost huguenot que catholicque, qu'il n'y avoit que quel- « que intérest qui le feroit changer de religion, et que dans le fond du « cœur il n'avoit point de religion » ; Garnier ajoutait « qu'il avoit inten- « tion de se plaindre de ce que led. Richelet n'alloit point à la messe ». (Interrogatoire du 9 mai). — Déposition analogue faite par Pierre Varnier le 1er juin. — Garnier, dans son interrogatoire du 8 juin, avoue qu'il a dit aux sieurs Grosseteste et Bayot « que, s'ils cognoissoient les déportemens « dud. Richelet, ils ne le souffriroient jamais en leur collège, parce que « icelluy respondant avoit appris des personnes avec lesquelles avoit « demeuré led. Richelet qu'iceluy Richelet estoit un libertin, faisant mes- « pris et tournant en raillerie les mystères de la relligion, qu'on ne le « voyoit peu ou point à la messe, mesmes les jours de festes plus célèbres « et les dimanches.... et qu'iceluy Richelet luy tesmoigna de son mouve- « ment qu'il n'avoit point de croyance dans la religion qu'il professoit » ; Garnier, tout calviniste qu'il était, donnait pour preuve de l'impiété de Richelet la promesse faite par celui-ci « de permettre que les enfans qui « pourroient naître de ce prétendu mariage fussent nourris et instruits dans « la relligion P. R. » ; il ajoute qu'il avait l'intention de se porter accusateur contre Richelet parce qu'il n'allait pas à la messe, et il convient d'en avoir parlé à MM. Grosseteste et Bayot ; mais le sieur Lafouasse, régent du

obvier aux mauvais desseins dud. Richelet et l'empescher de hanter et fréquenter sa maison, sans aucun bruict il auroit retiré son fils dela férule et instruction dud. Richelet, et iceluy envoyé en la ville de Paris des 20 mois pour y continuer ses estudes.

Si, nonobstant ce, led. Richelet n'a pas depuis led. temps continué ses poursuittes, ayant attiré et corompu les domesticques dud. Garnier pour faire tenir de ses lettres à sa fille.

Si led. Garnier en ayant eu advis auroit pas faict prier led. Richelet par des amis communs se départir de telles poursuittes, leurs ayant faict responce qu'il n'en feroit rien, et, puisque sa fille l'agréoit, il en viendroit à bout quelque jour, qu'il ne seroit jamais marié et ne se détermineroit à aucune vacation que cette fille ne soit mariée [1].

Si led. Richelet, à dessein d'empescher que cette fille ne soit recherchée par autres personnes, a pas publié et faict veoir des escripts contre l'honneur de cette fille, lesquels représentoient et dépeignoient les particularités de leurs amours, jusques là que ledit Richelet auroit dit avoir grand regret de n'avoir pas couché avec elle, quelquefois à d'autres personnes qu'il y avoit couché, et à d'autres qu'il n'avoit tenu qu'à luy [2].

Isaac GARNIER.
FOURNIER.

L'enquête fut longue [3]; il y eut près de quarante témoins

collège, a eu avertissement de cette conversation, dont il a fait part audit Richelet, et alors celui-ci est allé à la messe, ce qui a empêché Garnier de faire sa plainte en justice contre lui. — Marie Varnier, femme d'Isaac, dans son interrogatoire du 16 juin, déclare aussi que Richelet lui a dit qu'il n'allait point à la messe, et que, s'il y allait par hasard, « il y portoit les vers « de Saint-Amand, pour montrer qu'il n'ajoutoit point foy à lad. messe » ; et « comme un jour « lad. déposante, malade, adressoit ses vœux à Dieu et luy « demandoit pardon en son cœur », Richelet lui aurait dit: « Quoi! vous priez « Dieu ? Croyez-vous qu'il vous entende ? Moi, je ne prie point ». Ce qui scandalisa extraordinairement cette dame, par crainte que de telles paroles ne la fissent mourir plus tôt. — Daniel Burgeat, bourgeois de Vitry, dépose le 4 mai que Garnier lui a dit : « que ledit Richelet avoit peu de religion, « mais au reste qu'il estoit homme qui vivoit moralement ».

1. Marie Varnier, mère de Louise, dans son interrogatoire du 16 juin, avoue que sa fille a désobéi aux ordres paternels. La faute de Richelet était donc au moins partagée. — Isaac Garnier soutient dans sa déposition que le régent a essayé de corrompre la fidélité de ses domestiques, qu'il a fait rendre plusieurs lettres à Louise par leur moyen « et aussi par quantité « d'autres personnes, mesmes par une certaine personne defférée en justice « pour certains mesfaits, contre laquelle il y a prise de corps décernée, « laquelle personne s'appelle Jeanne Chorez, qui s'est absentée au sujet « dud. décret ».

2. Richelet affirme énergiquement qu'il n'a jamais parlé de Louise Garnier en mauvaise part. D'ailleurs, les témoins qui font mention de propos de ce genre disent seulement que Richelet le « donnoit à entendre ».

3. Voici quelques détails de procédure relevés par nous dans les regis-

assignés. Le juge reçut leurs dépositions depuis le 24 avril jusqu'au 16 juin [1].

Enfin, dans les premiers jours de juillet 1657, Pierre Richelet fut condamné en prévôté à une peine que nous ne connaissons pas, mais qui vraisemblablement fut une simple amende. Il se hâta d'interjeter appel au bailliage. Mais, le 19 juillet, le bailliage débouta Richelet de son appel, confirma le jugement rendu en prévôté et mit à son compte les dépens [2].

La fâcheuse issue du procès n'empêcha point Richelet de demeurer encore près de quatre ans à Vitry [3]. Peut-être était-il devenu plus sage et avait-il provisoirement renoncé à la satire. Ce qui est certain, c'est qu'en 1659, à l'entrée de M. de Villaines, gouverneur, il composa, en l'honneur de ce personnage, un poème qui fut recité par les élèves du collège. On en fut si content que le Conseil de ville lui alloua 30 livres, et encore 30 autres livres pour régaler les écoliers [4].

tres, 28 avril, assignation aux régents du collège pour venir déposer, 30 avril, sentence du prévôt portant que les informations seront faites, 19 mai, assignation à Garnier, à sa femme et à son domestique pour comparaître ; 13 juin, Richelet contre Morin ; 30 juin, Garnier contre Richelet. (Registre des causes extraordinaires de la prévôté de Vitry-le-François).

1. Voici la liste de ces dispositions : — le 24 avril, Gaspard Guichard, cordonnier, Jean Bertrand, compagnon cordonnier, René Cousin, cordonnier, Jacob Collivaux ; — le 26 avril, Claude Prignet, Jacques de Jours, sergent, Pierre Cousin, Jean Varnier, notaire royal ; — le 27 avril, Me Gilles Legoux, Jacques Paillessant, sergent, Marguerite Beschefert, Madeleine Faudet, Michel Gellée ; — le 28 avril, Pierre Guyot, prêtre, François Logoux, docteur en médecine, Me Collet, prêtre chanoine ; — le 3 mai, Paul Varnier, apothicaire ; — le 4 mai, Daniel Burgeat, bourgeois, Anne de Marolles, sa femme ; Claude Marcault, principal du collège ; — le 9 mai, Jean Lafouasse, prêtre, régent du collège, Gaspard Guichard, Anne Lefebvre, Marie Jacquier ; — le 12 mai, Pierre Gillet, avocat en Parlement ; — le 19 mai, Alexandre Petitjean, procureur ; François Curel, avocat en Parlement ; — le 23 mai, Pierre Richelet ; — le 24 mai, Jacques Baudesson ; — le 30 mai, Humbert Perchat, tailleur, et Anne Pichart ; — le 1er juin, Pierre Varnier, bourgeois ; — le 8 juin, Isaac Garnier ; — le 14 juin, Isaac Morin ; — le 16 juin, Marie Varnier et Nicolle Césenier. En outre, le 18 juillet, le juge interrogea Me François Bocquet, prêtre, vicaire à Vitry.

2. Ce dernier jugement est mentionné au registre du bailliage.

3. Archives municipales, CC. 83 et 84, où l'on voit que les quartiers de ses gages de régent du collège lui sont payés régulièrement jusqu'au mois d'avril 1661 ; le comptable constate que vers ce moment il a quitté Vitry, et que, par acte du 3 juillet de la même année, le conseil de ville a ordonné de payer au sieur Regnault, principal, la portion de gages afférente au temps pendant lequel il a régenté la classe dudit Richelet.

4. Même registre de compte CC. 84.

Enfin Richelet quitta Vitry pour Paris, et ne tarda pas à se faire connaître. Son *Dictionnaire de Rimes* (1667), sa *Versification françoise* (1671) étaient trop commodes aux mauvais poètes ses confrères pour ne point lui valoir une sorte de célébrité. En 1680, il donna la première édition de son *Dictionnaire François*, qui, selon l'abbé Goujet, est « remplie d'obscénités et de traits satiriques ; » et cette édition eut l'honneur d'être brûlée presque entière par ordre du syndic de la librairie. C'était la gloire.

Quant à Louise Garnier, elle épousa, en 1661, Jean-Adolphe Frey, fils de Jean-Ulric Frey, conseiller de la ville de Basle, et de damoiselle Rosine Fasche. Nous avons vu aux archives de Vitry son contrat de mariage, en date du 8 septembre.

Et Louis Garnier, cause innocente de tout ce tumulte, après avoir étudié à Paris, se voua à l'enseignement évangélique et devint pasteur de l'église réformée d'Ay ; il y exerçait son ministère en 1682 [1].

Tout est bien qui finit bien !

G. HÉRELLE.

1. Archives municipales de Vitry, ordonnance du 20 novembre 1662, rendue par M. de Miromesnil, président au grand conseil du roi et commissaire départi pour l'exécution des ordres de sa Majesté dans la province de Champagne, au sujet d'un procès entre les héritiers de Marie Varnier et l'adjudicataire des octrois de Vitry.

DAMPIERRE DE L'AUBE ET SES SEIGNEURS

QUATRIÈME PARTIE

MAISON DE LANNOY*

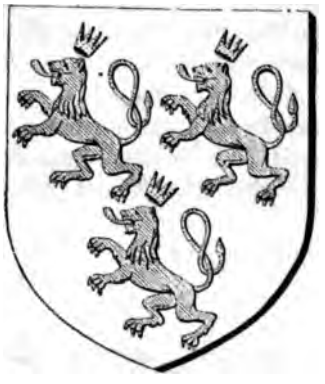

Armes de Lannoy : D'argent à 3 lions de sinople, armés et couronnés d'or, et lampassés de gueules, deux et un.
Armes de Lannoy-Dampierre : Les armes de Lannoy, avec la bordure engrelée, pour brisure.

I

Généalogie

La maison de Lannoy brillait aux premiers rangs de la noblesse de Flandre.

Nous allons en tracer à grands traits la généalogie :

I. *Jean I*, chevalier, épousa en 1314 *Mahaud*, dame de Lannoy et de Lys, héritière de la maison de Lannoy. On ignore s'il était de la maison d'Allery en Picardie, ou de celle de Franchimont au pays de Liège [1].

* Voir page 240, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Lannoy, chef-lieu de canton (Nord). — Lys, c. de Lannoy. — Allery, c. de Hallencourt (Somme).

II. *Hugues I*, son fils, marié à Marguerite de Maingoval[1], meurt en 1349. Il laisse deux enfants : Hugues II et Guilbert.

BRANCHE AÎNÉE

III. Hugues II, seigneur de Lannoy, de Lys et de Maingoval, forme la branche aînée. Il épouse Marie de Barlémont, dont il a :

IV. Jean II, marié à Jeanne de Croy, qui lui donne deux fils, Jean III et Antoine.

V. Jean III meurt en 1497, sans enfants mâles, laissant de Jeanne de Ligne-Barbançon, sa seconde femme : Bonne, dame de Lannoy, que nous verrons épouser son cousin Philippe de Lannoy (de la branche cadette) Elle meurt en 1543. — Antoine épouse Marie de Ville, dont il a : Jean IV ci-après, et Jeanne, femme de Philippe Villain, seigneur de Lille, puis de Philippe de Poitiers, seigneur d'Arcis-sur-Aube[2].

VI. Jean IV, qui continue la lignée, se marie deux fois : 1° à Catherine de Neuville qui lui donne Jean V ; 2° et à Philippote de Lalain dont il a Charles.

VII. Jean V, seigneur de Maingoval, laisse : de Marguerite de Praët, sa première femme, Antoine, mort sans postérité ; et de sa deuxième femme, Philippine de Plaines, veuve de Pierre de Bourbon-Carency : Nicolas, seigneur de Maingoval, qui meurt en 1540 après avoir épousé Anne de Lalain. — Charles, chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Naples, prince de Sulmone, vainqueur de François Ier à Pavie, meurt en 1527 laissant notamment, de Hippolyte Castriotti sa seconde femme, Philippe, prince de Sulmone, marié à Isabelle Colonna, dont deux enfants, Charles et Horace, décédés sans postérité.

BRANCHE CADETTE

III bis. *Guilbert I*, seigneur de Santes et de Beaumont, forme la branche cadette de la maison de Lannoy, qui nous intéresse particulièrement. Il épouse Catherine, dame de Molembais, dont il a : 1° Hugues, maître des arbaletriers de France, chevalier de la Toison d'or, mort en 1456 sans postérité ; 2° Guilbert II ci-après ; 3° Baudouin, seigneur de

1. Maingoval, commune de Bersie, c. de Pont-à-Marcq (Nord).

2. Les armes de Philippe de Poitiers et celles de Jeanne de Lannoy sont aux vitraux de l'église d'Arcis-sur-Aube.

Molembais, mort en 1474 ; 4° et Jean, seigneur de la Motterie [1].

IV bis. *Guilbert II*, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, est chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, et son ambassadeur en Angleterre. Veuf sans enfants d'Eléonore de Quesnes, il épouse Marie de Ghistelles, fille de Jean de Ghistelles, seigneur d'Utzel, qui lui donne Philippe ci-après, et Jacques décédé sans lignée. Il prend une troisième alliance avec Isabelle de Flandre, dont il a Pierre, seigneur de Fresnoy, mort en 1494. Guilbert laisse aussi une fille, Marguerite, mariée à Pierre de Monchy. Il meurt en 1462 [2].

V bis. *Philippe I* est seigneur de Willerval, de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies [3]. Nous l'avons vu épouser *Marguerite de Châtillon* et devenir seigneur de Dampierre.

Nous allons donner dans les pages suivantes les quelques renseignements que nous avons pu recueillir sur Philippe et Marguerite et sur leurs descendants.

II

MARGUERITE DE CHATILLON ET PHILIPPE DE LANNOY.

Marguerite de Châtillon, comme nous l'avons indiqué dans la troisième partie de cette Notice, avait épousé en 1469 Philippe de Lannoy, « chevalier, seigneur de Willerval, de Santes, de Tronchiennes et de Wahagnies, fils de Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval et de Tronchiennes, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, et de Jeanne de Ghistelles, sa seconde femme. » (*Duchesne.*)

Les années qui suivirent le mariage de Marguerite ne sont guères marquées que par la naissance de ses trois fils et par le décès de Waleran de Châtillon, son père.

Nous savons que Waleran de Châtillon était mort le 13 octobre 1472 et que le premier décembre suivant le roi avait donné à Charles d'Amboise, son favori, Dampierre et Sompuis tout récemment confisqués.

1. Santes, c. de Haubourdin (Nord). — Beaumont, c. de Vimy (Pas-de-Calais). — Molembais : Molenbeek (Belgique) ? — La Motterie.....

2. Willerval, c. de Vimy (Pas-de-Calais). — Tronchiennes, près Gand, et Ghistelles, près Ostende (Belgique). — Fresnoy, c. de Vimy (Pas-de-Calais).

3. Wahagnies, c. de Pont-à-Marcq (Nord).

Nous savons aussi que Barbe de Châtillon avait, en 1479, épousé Jean de Soissons, et que la succession de Waleran était restée indivise entre les deux sœurs.

Charles d'Amboise meurt à Tours « le 16 mars 1480, avant Pasques » (*P. Anselme*), et c'est vraisemblablement à cette époque que les enfants de Waleran recouvrent la possession de Dampierre et de Sompuis.

Dès les premiers jours de 1481 (vieux style), « Philippe de « Lannoy et Marguerite de Châtillon, sa femme, fille ainée et « principale héritière de feu Waleran de Châtillon, chevalier, « en son vivant seigneur de Dampierre, de Rollaincourt, de « Beauval, etc..... d'une part, et damoiselle Barbe de Châ- « tillon, fille puisnée et héritière en sa portion dudit seigneur « de Dampierre, d'autre part, » se partagent la succession paternelle. Les actes qui en font foi sont passés : l'un « sous « le scel de la ville de Lille en Flandre, » et l'autre « sous le « scel du bailly d'Amiens. » Ils établissent « que toutes les « villes, terres et seigneuries qui appartenoient audit feu « Waleran, situées tant en Picardie, France, Champagne « comme ailleurs, appartiendront audit Philippe de Lannoy et « à sa femme. La terre de Beauval avec ses appartenances et « dépendances sera pour le tout à damoiselle Barbe. « (*Archives du château de Dampierre. — M. l'abbé Billiard : Observations sur une Notice de M. Socard, relative au tombeau de Pierre de Lannoy ; Troyes*, 1864.)

En effet, quelques mois plus tard, le 24 juillet 1481, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon font foi et hommage à François de Bretagne, baron d'Avaugour, comte de Vertus, « à cause des terres et seigneuries de Dampierre et Sompuis, « situées audit comté de Vertus, lesquelles sont échues à « ladite dame par le décès de feu Waleran de Châtillon, en « son vivant seigneur desdits lieux. » (*Ibidem.*)

François II, duc de Bretagne, qui avait succédé à Marguerite d'Orléans, sa mère, vers 1466, au comté de Vertus, avait un fils naturel nommé comme lui François, auquel il avait donné la baronnie d'Avaugour en 1480 « et par lettres patentes « du penultième jour de septembre audit an, les comtés de « Vertus et de Goëlo, sous réserve toutefois de souveraineté, « hommage-lige, rachapt, justice, obéissance et ressort [1]. » (*Sainte-Marthe. — Culoteau de Velye : Histoire de Vertus.*)

1. Avaugour, sur Saint-Péver, c. de Plouagat (Côtes-du-Nord).

— C'est à ce nouveau comte de Vertus, à cause de son châtel de Rosnay, que Philippe et Marguerite venaient de rendre hommage.

En 1481, Dampierre eut évidemment à souffrir de la grande famine qui désolait la Champagne à la suite des pluies continuelles et des inondations de l'été précédent. (*Boutiot, III, p.* 153.)

En 1482, Catherine de Chauvigny, veuve de Charles d'Amboise, ayant voulu disputer à Philippe de Lannoy et à Marguerite de Châtillon la possession de la terre de Dampierre en faveur de ses enfants, un arrêt du 20 mars de Jacques de Rostey, licencié ès-lois, lieutenant général de Monseigneur le bailly de Troyes, met à néant cette prétention [1]. (*M. l'abbé Billiard.*)

Cet arrêt nous fait voir que la prévôté de Rosnay, à laquelle ressortissait Dampierre, n'avait pas encore été distraite du bailliage de Troyes pour être rendue à celui de Chaumont.

Le 2 mai 1435, Philippe et Marguerite donnent en avancement d'hoirie à Pierre, leur second fils, les baronnies de Dampierre et de Sompuis. Nous citerons, avec *M. l'abbé Billiard*, les parties essentielles de cet acte important :

« Waleran de Mez dit d'Austaing, écuyer, conseiller de mon « très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgoingne, « conte de Flandres, et lieutenant de hault et noble monsei- « gneur le gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douay, « d'Orchies et des appartenances et dépendances, garde du « scel dudit souverain bailliage, Salut, savoir faisons que : — « Au jour d'huy pardevant nous comparurent en leurs person- « nes haults et nobles seigneur et dame monseigneur *Philippe* « *de Lannoy*, chlr, seigneur de *Dampierre*, etc., et dame *Mar-* « *guerite de Châtillon*, sa compaigne et espouse, dame desd. « lieux. — Par lesquels, considérans que Philippe de Lannoy, « leur fils aisné, à cause de son ainetce, après leur trépas leur

1. Catherine de Chauvigny était fille d'André de Chauvigny et de Catherine (ou Jacqueline) de Beaujeu. — Nous avons vu, en la troisième partie, chap. VII, de cette notice, André de Chauvigny recevoir de *Jeanne Fiote dame de Dampierre*, sa parente, la baronnie de Revel et d'autres terres et biens. — Six enfants étaient issus du mariage de Charles d'Amboise et de Catherine de Chauvigny : deux filles, Marie et Catherine, et quatre fils, François qui fut prieur de Saint-Lazare, Louis qui devint cardinal, Guy qui fut capitaine de deux cents gentilshommes de la maison du roi Louis XII, et Charles qui fut successivement grand-maître, maréchal et amiral de France, etc. (*P. Anselme et Moréri.*)

« succéderoit en la pluspart de leurs terres, fiefs et seignou-
« ries qu'ils avoient et ont par deçà, et ce par les coûtumes
« des lieux où elles sont scituées, se en leur vivant ils n'en
« auront autrement disposé..... fut dit et déclairié que
« pour..... l'amour naturelle qu'ils avoient à *Pierre de*
« *Lannoy* leur second fils, et autres vraies et justes causes ad
« ce les mouvans en leurs consciences, — Ils et chacun d'eulx,
« et mesme ladicte dame du gré, licence et autorité dudit sei-
« gneur son mary, avoient donné, et de fait par ces présentes
« donnerrent par fourme de partaige et en avancement d'horie
« et de succession audit *Pierre de Lannoy* les chastellenies,
« baronnies et seignouries de *Dampierre* et de *Sompuis*, leurs
« appartenances et appendances qu'ils avoient gisans au pays
« et conté de Champaigne, ensemble tout ce qu'ils avoient
« audit pays et conté, sans riens excepter, et à toutes charges,
« pour doresnavant joyr par ledit *Pierre de Lannoy*, ses hoirs,
« successeurs ou ayans cause, héritablement et à tousjours
« comme de leur propre chose et bon héritage..... Et ont
« renonchié et renonchent à tout ce qui aider et valoir leur
« pourroit pour aler au contre. — A quoy ferme entretenir
« nous les avons condempnés et condempnons par notre sen-
« tence et de leur consentement. — En tesmoing de ce.....
« — Ce fut fait le second jour de mai de l'an mil CCCC qua-
« trevingt et cinq. » (*Archives du château de Dampierre : Original sur parchemin*)

Philippe et Marguerite, en assignant pour héritage les terres de Dampierre et de Sompuis à leur second fils, se réservèrent évidemment la jouissance, sinon de tous les biens donnés, au moins de certains droits, comme semblent l'indiquer quelques documents dont nous parlerons au chapitre suivant.

« De leur alliance issirent (*dit Duchesne*) trois fils entr'autres, à sçavoir :

« Philippe II qui continua la lignée ;

« *Pierre*, seigneur de *Dampierre* et de Beaumont ;

« Et Guilbert, seigneur de Willerval. »

La manière dont s'exprime Duchesne fait entendre clairement que Philippe et Marguerite eurent d'autres enfants. Nous n'avons trouvé sur eux aucun renseignement.

« Philippe de Lannoy, II du nom, seigneur de Santes et baron de Rollaincourt, fut conseiller et chambellan de l'Empereur (Charles-Quint), chevalier de la Toison d'or, gouverneur et capitaine des ville, cité et château de Tournay et de Tour-

nésis; et mourut le 14e jour d'octobre l'an 1535, ayant eu de Bonne de Lannoy, dame héritière de Lannoy et de Sebourcq, son espouse (elle était fille de Jean III de Lannoy, branche aînée), un fils appellé Hugues, et deux filles, à sçavoir : Jeanne, mariée à Henry de Withen, baron de Berzelles, et Marguerite, femme de Jean d'Ognies. » Bonne de Lannoy mourut en 1543. — « Hugues de Lannoy, chevalier, seigneur de Wahagnies et de Tronchiennes, mourut avant son père le 21e jour d'avril, veille de pasques, l'an 1527, laissant de Marie de Bossut, sa femme, une fille appelée Françoise de Lannoy, unique héritière de Lannoy, de Rollaincourt et autres terres lesquelles elle porta en mariage à Maximilien d'Egmont, comte de Buren, » chevalier de la Toison d'or. (*Duchesne.*) — Anne d'Egmont, leur fille, fut la première femme de Guillaume IX de Nassau, prince d'Orange, dont elle eut Philippe-Guillaume de Nassau (mort en 1618 sans postérité d'Eléonore de Bourbon-Condé), et Marie de Nassau, femme du prince de Hohenloe.

Guilbert de Lannoy, seigneur de Willerval, troisième fils de Philippe et de Marguerite, mourut en 1537, laissant de Jeanne de Neuville une fille appelée Bonne, mariée à François d'Ognies, seigneur de Beauraing.

III

Pierre I

Pierre I de Lannoy fut baron de Dampierre et de Sompuis, seigneur de Beaumont, de Vaucogne, de Lignon, de Blignicourt, de Chaudrey, de Montberot-ès-Piney et d'autres lieux [1].

Devenu baron de Dampierre et de Sompuis en vertu de la donation faite par ses père et mère, il épouse Marguerite de Saint Seigne (ou de Saint-Seine) [2].

Nous pensons que Marguerite était fille de Claude de Saint-Seigne et de N... de Cusance.

La famille de Saint-Seigne (ou de Saint-Seine) au duché de Bourgogne était ancienne et distinguée. Simon de Saint Seigne, écuyer, fils de Hugues, vivait en 1230. Alix, sa sœur, avait épousé en premières noces Hugues de Vergy, seigneur de Beaumont, et en secondes noces Miles, seigneur de Froloys et de Milly. — Raoul, chevalier, fils de Simon, avait laissé

1. Blignicourt, c. de Brienne (Aube). — Montbrot, ferme sur Piney (Aube).

2. Saint-Seine-sur-Vingeanne, c. de Fontaine-Française (Côte-d'Or).

Renaud, chevalier (1294-1312), marié à Marie de Saulx-Courtivron. — Jean I, fils de Renaud, chevalier, avait eu de Marguerite de Saint-Florentin, Jean II, aussi chevalier et capitaine d'Auxonne (1355), qui épousa Jeanne de Baissey. — Guichard, leur fils aîné, chevalier, seigneur de Rosières, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et bailly de Chalon (1357-1409) avait épousé Marguerite de Lugney. — L'aîné de leurs enfants, Etienne, chevalier, seigneur de Beurrey-Baugey (1405-1429), avait eu de Simonne de Rupt plusieurs enfants, entr'autres Jean III, écuyer, coseigneur de Saint-Seigne, capitaine d'Arc, marié à Catherine de Saulx. — Jean III était mort avant 1474 laissant trois fils : Charles, Pierre et Claude. Ce dernier s'était allié, comme nous l'avons dit, N... de Cusance.

L'arbre généalogique de la famille de Saint-Seigne, il est vrai, ne donne à Claude que deux fils : Guichard et Philippe, écuyers, coseigneurs de Rosières ; mais nous verrons plus loin que Marguerite était sœur de Philippe de Saint-Seigne, seigneur de Senoncourt et de Rosières[1].

Les armes de Saint-Seigne étaient de gueules à trois jumelles d'or. (*Courtépée : Description du Duché de Bourgogne, II, p.* 244. — *Palliot : La vraye et parfaicte science des Armoiries, p.* 401, § *IV.*)

En l'année 1493, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon (soit qu'ils eussent conservé, au moins en partie, la jouissance de Dampierre et de ses appartenances et appendances, soit qu'ils voulussent affranchir de toutes dettes et charges les biens donnés à leur fils), « plaidoient au parlement contre Jean d'Amboise, évêque et duc de Langres, pair de France, comme tuteur et curateur des enfants mineurs de défunt Charles d'Amboise (son frère), seigneur de Chaumont, et de Catherine de Chauvigny, à raison de plusieurs grosses rentes acheptées par eux sur les terres et seigneuries de Dampierre et de Sompuis. — Lesquelles rentes iceux Philippe et Marguerite vouloient retirer en rendant les deniers, savoir est : — d'une part trois mille escus ou royaux d'or du poids de 64 au marc, ayant cours l'an 1435 ; auquel temps le traité de mariage de Jean de Courtenay, seigneur de Saint-Brisson, avec Isabeau de Châtillon leur tante, fut fait et passé ; — d'autre part cinq cents escus d'or, faisant la moitié de mille escus promis par Jacques de Châtillon, grand-pannetier de France, à Philippe

1. Senoncourt, c. d'Amance, et Rosières, c. de Vitrey (Haute-Saône).

de Fosseux, dit le Borgne, en espousant Marguerite de Châtillon sa sœur ; — et encore 94 livres 8 sols 10 deniers, avec deux parties d'un denier tournois de rente annuelle et perpétuelle faisant part de la somme de 200 livres tournois aussy de rente. — A quoy ils furent reçeus par arrest du vingt-uniesme jour de juillet l'an 1494. » (*Duchesne.*)

A cette époque la prévôté de Rosnay avait été rendue au bailliage de Chaumont. — Et nous voyons que « Pierre de Crespy, escuyer, lieutenant du bailly de Rosnay, et Colas Gombault, procureur du Seigneur de Dampierre, » faisaient partie des assemblées qui « à Chaumont, on vacqué et besongnié pendant les 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e et 23e jours du mois d'avril 1494, après pasques, pour la rédaction de la coutume de Chaumont, sous la présidence de « Pierre de Gié, licentié en loix, conseiller du roy nostre sire, et lieutenant général de noble seigneur messire Jehan de Baudricourt, chevalier de l'ordre du roy nostre sire, son lieutenant général et son gouverneur en Bourgogne, seigneur dudit Baudricourt, de la Fauche et de Bloize, bailly dudit Chaumont, en l'absence de mondit seigneur le bailly. » (*J. de Laistre : Coutume de Chaumont, Paris*, 1733.)

1495-1496. « La taille des homes et femmes de corps de l'évesché de Troyes faicte et imposée..... ès-terres et seigneuries dudit lieu..... pour l'an commençant le mardi d'emprès la Penthecouste 1495, et finissant audit jour 1496 » constate que « les hommes et femmes de la mairie de Premierfait [1], sont au nombre de 81, habitant [diverses paroisses et entr'autres] Dampierre. » (*Archives de l'Aube, G* 493. — *D'Arbois de Jubainville : Inventaire des Archives.*)

Le 22 décembre 1498, Philippe de Lannoy et Marguerite de Châtillon, et Jeanne de Saveuse, veuve de Waleran de Châtillon, plaidaient devant le parlement contre le seigneur de Saint-Amand. — « Inter dilectum nostrum *Philippum de Lannoy*, militem, et *Margaretam de Chastillon*, ejus uxorem, et *Johannam de Saveuse*, usufructuariam terræ et dominii de Rollencourt vulgariter nuncupatæ, actores et conquerentes in casu novitatis et saisinæ, ex una parte ; et Albertum de Sancto Amando, dominum dicti loci, defensorem et opponentem in dicto casu, ex altera ; ratione certæ peciæ terræ in justitia dicti dominii de Rollencourt sitæ ..... XXII decembris an. MCCCCXCVIII. » (*Duchesne : preuves XIII et XIV*, 48.)

1. Premierfait, c. de Méry-sur-Seine (Aube).

Marguerite de Châtillon était morte en 1500 ; en effet, « du compte de Saint-Pol, fini l'an 1500, folio 110, appert Philippes [II] de Lannoy, seigneur de Santes, fils de Marguerite de Chastillon avoir relevé le fief de Rollencourt par le trespas d'elle. » (*Ibidem*, 50.)

Quant à Philippe de Lannoy, il dut mourir vers la fin de 1502 ou au commencement de 1503, ayant encore la jouissance de tout ou partie de Dampierre et de ses appendances; car c'est le 8 octobre 1503 seulement que Pierre de Lannoy, seigneur de Dampierre, donne aveu et dénombrement à monsieur le comte de Vertus, seigneur de Rosnay [1]. — L'original de cet acte, placard en parchemin sur trois feuilles, commençait par ces mots : « *De très haut, puissant,* » et finissait par ceux-ci : « *huictième jour du mois d'octobre l'an mil cinq cent trois.* » Il fut fourni avec d'autres pièces par M. le comte Marie-Henri Picot de Dampierre à M. Vergnes, le 15 novembre 1790, pour la liquidation des dîmes inféodées. (*Notes de M. Jean-Baptiste Savetiez, décédé notaire honoraire à Dampierre.*)

Pierre I de Lannoy et Marguerite de Saint-Seigne étaient morts au commencement de l'année 1505.

Ils furent tous deux inhumés en l'église de Dampierre, ainsi qu'en témoigne une inscription gravée en creux sur la face antérieure du tombeau de Pierre II, leur fils.

Cette inscription est conçue en ces termes :

Cy gisent en notre seigneur Pierre de Lannoy et damoysle Marguerite de Saint-Saygne père et mère du défunt p^r q^i fut fait cette sep^lture. »

Au-dessous de cette épitaphe, que coupe verticalement en deux parties égales un médaillon renfermant les armes de Lannoy-Dampierre, figurent deux petits écussons dont l'un est celui de Lannoy et l'autre presque entièrement effacé est évidemment celui de Saint-Seigne [2].

Pierre I et Marguerite laissaient quatre enfants mineurs : Pierre II, Jean, Marguerite et Jeanne.

1. François I de Bretagne-Avaugour, ou François II, son fils.

2. La description que nous avons donnée, dans la première partie de cette notice, du tombeau de Pierre II de Lannoy, ne mentionne pas ces deux petits écussons ; nous réparons ici cet oubli.

IV

Minorité des Enfants.

Pierre II.

« Le 14 octobre 1505, Jean Oudin, Jean Coquerel (*sic*) et Symon Pesme, ès-noms de tuteurs et curateurs de Pierre, Jean, Marguerite et Jeanne, enfans mineurs de Pierre de Lannoy et de Marguerite de Saint-Seigne, » donnent « pardevant notaires aveu et denombrement » de la baronnie de Dampierre « à M. le comte de Vertus, » à cause de son château de Rosnay. (*Copie sur parchemin contenant onze rôles, signée : de Kaulet et de Jou..... — Dossier Vergnes. — Notes de M. Jean Baptiste Savetiez.*)

Le 10 août 1509, le seigneur de Saint-Léger-sous-Margerie fait aveu et dénombrement aux enfants mineurs de Pierre de Lannoy pour la portion de son fief (les deux tiers) qui relève de Dampierre. (*Cet acte est mentionné dans un « Précis » relatif à un combat de fief, présenté en* 1787, *pour M. le comte de Dampierre, appelant et demandeur contre M. Berbier du Metz, seigneur de Rosnay, intimé, et M. Vauthier, seigneur de Saint-Léger, défendeur.*)

Le 18 septembre suivant, « Jean Coquel (*sic*), lieutenant du bailli de Dampierre, maistre Guillaume Cuchon, procureur, et Simon Pesme, prévost dudit Dampierre, » appelés et présents à Chaumont-en-Bassigny, assistent en l'auditoire du bailliage à la publication de la coutume. Cette publication est faite par Me Thibaut Baillet, président, François de Morviller, conseiller en la cour de parlement, et Roger Barme, avocat en icelle. » (*J. Delaistre : Coutume de Chaumont.*)

« Le 8 novembre 1509, devant Gossement et Sompsois, notaires en la prévosté de Beaufort, Jean Dorez, prêtre, curé de Chavanges, fait foi et hommage pour le sixième des dixmes de Chavanges, appelé le fief Malay, aux enfans mineurs de messire Pierre de Lannoy et demoiselle Marguerite de Saint-Seigne, sa femme, et leur vivant seigneur et dame de Dampierre. » (*Original placard en parchemin signé desdits notaires. — Dossier Vergnes et notes J.-B. Savetiez.*)

Le 26 juillet 1511, en présence de notaires, à Châlons, notoriété constatant que : « maistre Louis Robin, en son vivant « prebstre, chanoine de l'église Saint-Estienne de Chaalons « et prieur du prioré de Dampierre-lez-Rameru, ou diocèse de

« Troyes, environ ung mois ou trois sepmaines puelt avoir, en « certain jour de sabmedi, alla de vie à trespas audit Chaalons « et le lendemain suyvant fut icellui Robin inhumé et enterré « en l'église dudit St-Estienne...» (*Arch. de l'Aube*, *G*, 4056. — *Francisque André* : *Inventaire sommaire desdits archives.*)

Pierre II de Lannoy, devenu majeur, est baron de Dampierre et de Sompuis, et seigneur de Vaucogne, de Lignon, de Blignicourt et autres lieux.

Il épouse, vers 1516, Barbe de Sainte-Maure, baronne de Grignon et de l'Orme en partie[1], fille d'Adrien de Sainte-Maure, comte de Nesle, et de Charlotte de Chalon, comtesse de Joigny.

La noblesse et l'ancienneté de la maison de Sainte-Maure sont bien connues. — Guillaume de Précigny, seigneur de Sainte-Maure[2], qui vivait au treizième siècle, avait laissé plusieurs fils, entr'autres Jobert, dont nous indiquons succinctement la descendance : — Guillaume ; — Pierre I, mort en 1328 ; — Pierre II, marié à Marguerite d'Amboise, dame de Nesle par sa mère Marie de Flandre ; — Jean I, marié à Jeanne des Roches ; — Jean II, marié à Jacquette de Puiseulx ; — Charles, marié le 26 septembre 1457 à Madeleine de Luxembourg, fille de Thibaut, seigneur de Fiennes ; — dont Adrien susnommmé.

Les armes de Sainte-Maure sont d'argent à la fasce de gueules.

Par sa mère Barbe de Sainte-Maure descendait de Hugues IV, duc de Bourgogne, et de Béatrix de Champagne, fille de Thibaud IV, roi de Navarre, et de *Marguerite de Bourbon-Dampierre*.

Barbe était veuve d'Antoine de Dinteville, seigneur de Dinteville, de Spoy et de Fougerolles, baron de Meurville[3], « mort à Milan de blessures qu'il avait reçues à Marignan (13 septembre 1515), après avor fait son testament. » (*P. Anselme.*) — Elle en avait plusieurs enfants en bas âge : Jean, Antoine, Joachim, Françoise et Isabelle[4].

1. Grignon, c. de Montbard (Côte-d'Or). — L'Orme, commune de Puligny, c. de Nolay (Côte-d'Or) ?

2. Sainte-Maure (Indre-et-Loire).

3. Dinteville, c. de Château-Villain (Haute-Marne). — Spoy et Meurville, c. de Vendeuvre (Aube). — Fougerolles, c. de Saint-Loup (Haute-Saône).

4. Antoine de Dinteville était fils d'Erard III de Dinteville, seigneur de Spoy et de Fougerolles, et de Guyonne de Vergy.

Jean de Lannoy, le second fils de Pierre I et de Marguerite de Saint-Seigne, était mort enfant.

Marguerite de Lannoy était mariée à Claude de Fouchier, seigneur de Savoyeux, Senoncourt et Rosières[1] au comté de Bourgogne.

Quant à Jeanne de Lannoy, elle avait épousé François de Haraucourt, seigneur de Frasnoy[2], de la branche de cette famille lorraine établie au comté de Bourgogne.

Année 1517. — Le registre des collations et autres actes faits par l'évêque de Troyes, Jacques Raguier, « anni mille- « simi quingentesimi decimi septimi incipiens die pasche, » contient les actes suivants :

I. « Anno predicto die vero vicesima secunda augusti, pre- « libatus dominus Trecen[sis] ep[iscop]us contulit mag[ist]ro « *Nicolao de la Rotiere* clerico Trecen[sis] dio[cesi]s eccl[es]iam « parrochialem de *Dampetra* dicte dioc[esi]s ad p[rese]ntatio- « nem prioris prioratus dicti loci. Coll[ati]onem vero et insti- « tutionem antedicti reverendi spectan[tem et pertinen[tem] « vacantem per obitum defuncti mag[ist]ri *Nicolai Mulat* dum « viveret et hora sui obitus ejusdem eccl[es]ie curatus. Et hoc « virtute p[rese]ntationis mag[ist]ri *Petri Yvonnet* p[res]b[yte]ri « prioris commendatarii dicti prioratus de persona dicti *de la* « *Rotiere* eidem reverendo litterarum facte. Actum Trecis. » — II. « Anno predicto die vero secunda mensis septembris « predictus dominus Trecen[sis] episcopus concessit magistro « *Jacobo Mulat* clerico Trecen[sis] diocesis curam, regimen et « administrationem animarum parrochianorum eccl[es]ie par- « ro[chia]lis de *Dampetra* dicte dioc[esi]s de qua fuit idem « *Mulat* provisus per sedem ap[osto]licam. Actum Trecis. » (*Bibliothèque de Troyes : Manuscrit* 362, *p.* 49, *r° et v°.*)

Des enfants d'Antoine et de Barbe : 1° Jean, l'aîné, qui avait pris le nom et les armes de la famille, fut tué au siège de Metz en 1554 ; — 2° Antoine épousa Gabrielle de Stainville ; — 3° Joachim fut abbé de Montieramey ; — 4° Françoise épousa le 13 avril 1529 Claude de Haraucourt ; — 5° Isabelle épousa le 7 novembre 1533 Jean de la Rivière. — *Jolibois* dit que Jean épousa en 1534 Gabrielle de Stainville. Fait-il erreur, ou bien Gabrielle était-elle veuve d'Antoine ? (*Voir P. Anselme et Jolibois*).

1. Savoyeux, c. de Dampierre-sur-Saolon (Haute-Saône).

Claude de Fouchier et Marguerite de Lannoy eurent deux enfants : Claude II et Adrienne. — Le 6 février 1543, Claude II constitua en dot à sœur, qui épousait Bertholomy de Clugny, la moitié de la seigneurie de Rosières, indivise avec Arnoul de Saint-Seigne. (*Pierre Paillet : Mémoires généalogiques, p.* 1142.)

2. Franoy, c. de Dampierre-sur-Saolon (Haute-Saône).

Pierre II de Lannoy, baron de Dampierre, institué légataire universel de Philippe de Saint-Seigne son oncle, voit son héritage disputé par François de Haraucourt et Jeanne; mais une transaction du 13 juillet 1518 met fin au litige. — « Nous « Jehan de Chauvirey, seigneur dudit Chauvirey, et Jehan de « Haraucourt, escuyer, seigneur de Vauconcourt en partie, « nous faisans et pourtans fors en cette partie pour et en nom « de *François de Haraucourt*. escuyer, seigneur de Frasnoy, « d'une part..... Et *Pierre de Lannoy*, aussi escuyer, sei- « gneur de *Dampierre* et de *Sompuis*, en mon propre nom, « d'autre part..... Avons faiz les accords qui s'ensuyvent : « assavoir que comme *François de Haraucourt*, à cause de « demoiselle *Jehanne de Lannoy*, sa femme, sœur de moi, « ledit *Pierre de Lannoy*..... disoit luy appartenir à cause « et comme héritière *ab intestat* de feu noble seigneur *Philippe* « *de Saint-Seigne*, en son vivant seigneur de Senoncourt et « Rosières, la tierce partie de ladite succession, et je ledit « *Pierre de Lannoy* disant au contraire que ladite demoiselle « *Jehanne*, ma sœur, ne pouvoit prétendre droit en ladite suc- « cession au moyen que par ledit testament dudit *Philippe de* « *Saint-Seigne*, mon oncle, je fusse et sois eslu son héritier « seul..... (suit la transaction)..... En tesmoing des- « quelles choses nous et chacun de nous avons priez, requis, « obtenu et fait mettre ès-dites présentes lettres le scel dudit « conté de Bourgogne, duquel on use en la cour de Gray, « ensemble et avec le scel de ladite cour le scel de mons^r l'offi- « cial de Langres..... Qui furent faites et passées audit « Savoyeux le treizième jour de juillet l'an mil cinq cent dix- « huit. » (*Archives du château de Dampierre. — M. l'abbé Billiard.*)

1519. — D'après une déclaration des marguilliers, l'église de Saint-Pierre de Dampierre possédait à cette époque environ sept journaux de terre qui ne pouvaient être aliénés sans le congé du baron. (*Notes de M. l'abbé Billiard.*)

Le premier février 1519, Jeanne de Lannoy étant à Chauvirey, comté de Bourgogne, donne procuration en présence de Perrenet Droz, escuyer, seigneur de Provenchères, de Jehan de Chauvirey et de Jehan de la Ferté. Jehanne y est dite sœur de Pierre et de Marguerite de Lannoy, « tous trois enfans feu « de bonne mémoire Pierre de Lannoy, du corps feu demoi- « selle Marguerite de Saint-Seigne, en loyal mariage procrées, « et à leur vivant seigneur et dame de Dampierre, Sompuis, « Blignicourt, Chauderey et Monberot-ès-Piney. » (*M. l'abbé*

Billiard.) — Cet acte ne parle que de trois enfants ; Jean était donc mort antérieurement.

Vers cette époque, ou dans le cours des années suivantes, le seigneur de Dampierre dut distraire, vendre et transporter quelques terres, fiefs et possessions de ses domaines. (On est du moins induit à le penser en lisant la procuration qui sera relatée au chapitre suivant.)

« Le sixième jour du mois de novembre l'an 1522, fut passé certain accord de transaction entre Pierre de Lannoy, escuyer, baron et chastelain de Dampierre et Sompuis, seigneur de Lignon, d'une part, et les habitans dudit Lignon, d'autre part. » (*Archives de Lignon : Extrait du titre des usages de cette commune en date du 8 septembre* 1534. — *Hérelle : Notice sur la famille de Lalain ; Vitry-le-François*, 1879.)[1]

Pierre II mourut le 8 février 1522 (vieux style) sans laisser d'enfants, et fut inhumé dans l'église de Dampierre. Son tombeau, dont la première partie de cette notice contient la description, porte gravée sur la moulure supérieure cette inscription en caractères gothiques :

« *Cy gist hault et puissant seigneur Pierre de Lannoy en son vivant baron de Dampierre et Sompuis et seigneur de Lygnon Blegnicourt : qui trépassa le huitiesme jor de feborier. mil. Vc. XXII Priez Dieu pour son ame et pour ces amis trespassés.* »

Pierre de Lannoy avait légué la terre de Sompuis à Antoine de Dinteville, son beau-fils, qu'il affectionnait.

Sa succession fut recueillie par ses sœurs qui en firent le partage.

La baronnie de Dampierre, avec les terres de Brebant, de Vaucogne, la seigneurie de Lignon et autres biens, échut à Jeanne, femme de François de Haraucourt.

Barbe de Sainte-Maure survécut à son mari. En 1545 elle faisait donation à Jean de Dinteville, son fils aîné, « de ce qu'elle pouvoit prétendre dans les successions de ses père et mère. (*P. Anselme.*)

1. *Le manuscrit de M. de Vaveray*, à l'article *Lignon*, porte : « En 1522, Pierre de Lannoy, écuyer, seigneur baron de Dampierre et Sompuis, et vicomte de Lignon. »

V

JEANNE DE LANNOY
ET
FRANÇOIS DE HARAUCOURT.

François de Haraucourt, seigneur de Frasnoy et autres lieux, mari de Jeanne de Lannoy, était fils de Pierre de Haraucourt et de Claude de Ray.

Il appartenait à la branche, établie au comté de Bourgogne, de la famille de Haraucourt qui était une des quatre de l'ancienne chevalerie de Lorraine.

Les armes de Haraucourt étaient d'or à la croix de gueules; au franc quartier d'argent chargé d'un lion de sable, armé, lampassé de gueules et couronné d'or.

François et Jeanne avaient un fils, nommé Humbert, qui épousa Oudette de Senailly et fut seigneur de Frasnoy, Saulx et Vauconcourt [1].

Nous avons vu Jeanne recueillir en 1522, comme héritière pour partie de son frère, la baronnie de Dampierre et autres seigneuries.

A ce titre elle dut faire acte de foi et hommage et produire aveu et dénombrement à François III de Bretagne-Avaugour qui avait succédé en 1517 à François II son frère, au comté de Vertus [2].

Le 31 décembre 1525, devant Turc et Roussel, notaires au tabellionnage de Vitry, *François de Haraucourt, baron de Dampierre*, et *Jehanne de Lannoy*, sa femme, vendent à Guillaume de Sommièvre [3] la terre de Lignon; — « à laquelle terre, seigneurye et vicomté de Lignon sont attribués plusieurs beaux droits, et notamment celuy de franc alleu noble, de la justice haulte, moyenne et basse, greffe, tabellionnage, moulin bannal, gareine, estangs, corvée et plusieurs aultres droits et debvoirs seigneuriaux. » (*Extrait de l'Affirmation d'érec-*

1. Saulx, chef-lieu de canton ; — et Vauconcourt, c. de Fresne-Saint-Mammès (Haute-Saône).

2. On peut-être à Madeleine d'Astarac (ou d'Esterac), comtesse d'Autremont, veuve de François II, qui semble avoir joui de Rosnay après la mort de son mari : car en janvier 1547 elle reçoit à foi et hommage Jean de Crepy, seigneur de Balignicourt et de Verdemez. (*Abbé Georges : Notice sur Rosnay. — Annuaire de l'Aube*, 1883). — Balignicourt, c. de Chavanges (Aube), et Verdemez, ferme sur Braux, même canton.

3. Guillaume de Sommièvre était marié à Catherine d'Aillancourt.

tion en vicomté de la terre et seigneurie de Lignon en 1685.— *Hérelle : Notice de Lalain.— Archives municipales de Vitry-le-François, II,* 45.)

Les vendeurs avaient réservé tous droits féodaux sur le Fief des Jardins et sur le Fief des Demoiselles, assis à Lignon, et compris dans la vente.

Le 24 septembre 1526, la dame de Dampierre donne procuration à son mari pour vendre Dampierre et ses dépendances. — Nous empruntons encore à *M. l'abbé Billiard* l'extrait de cette pièce importante :

« Par lettres de procuration faictes et passées sous le scel « de la cour de Besançon et du tabellionnage de Port-sur- « Saône[1] le 24 septembre de l'an présent 1526, au lieu de « Frasnoy, en la fort-maison d'illec, diocèse de Besançon et « comté de Bourgogne..... Noble damoiselle *Jehanne de* « *Lannoy, dame de Dampierre*, femme de *François de Harau-* « *court*, écuyer,..... feit, nomma, constitua et establit ses « procureurs généraux et certains messaigers espéciaux, ledit « *François de Haraucourt*, noble chevalier Claude de Fou- « chiers, seigneur de Savoyeux (son beau-frère),..... pour « la représenter en tous actes..... — Et par espécial, ladite « *Jeanne* donna audit *de Haraucourt*, son mari, plein pouvoir « de vendre à noble seigneur messire *Loys Picot*, chevalier, « seigneur de Pommeuse[2] et premier président à la cour des « aides à Paris, *la Baronnie, Terre et Seigneurie de Dampierre* « *et Châtellenie d'icelle Seigneurie*, et aussi les terres et sei- « gneuries de Brebant, Vaucogne, Dompmartin, l'Estang « Badin[3], patronnaiges, maisons, mottes, mettairies, molins, « terres, prés, bois, rivières, tabellionnaiges, droit de scel, mai- « ries, greffes, prévostés, exploits de justice, fours, rentes, « revenus, fiefs, arrière-fiefs et tous autres droits, héritages et « possessions immeubles, tant nobles que roturiers,..... « tant en deniers, vins, grains, chairs, cires,..... échus à « icelle demoiselle Jehanne à cause et par le trépas et comme « héritière de deffunt noble seigneur *Pierre de Lannoy*, son « frère,..... et aussi de céder et transporter au profit dudit « maître Loys Picot les terres, fiefs, héritages et possessions « distraits, vendus et transportés par ledit deffunt *Pierre de*

1. Port-sur-Saône (Haute-Saône).

2. Pommeuse, c. de Coulommiers (Seine-et-Marne).

3. Dommartin-le-Coq, c. de Ramerupt (Aube). — L'étang Badin, sur L'Huitre, même canton.

« *Lannoy*, lesdits *de Haraucourt* et dame *Jehanne*, et aussi « par *Marguerite de Lannoy*, sœur de ladite Jehanne, et aussi « par *Humbert de Haraucourt*, écuyer, son fils, sur et à l'en- « contre des acheteurs et autres personnes qui occupent à « présent lesdits héritages en leur remboursant le sort prin- « cipal..... » (*Archives du château de Dampierre.*)

« De son côté, messire Loys Picot, chevalier, seigneur de Pommeuse, Pont-Carré, Lorsignol, Bettencourt[1]..... conseiller du roi et premier président de la justice des aides à Paris, donnait ses lettres de procuration passées à Paris « sous le scel de la prévosté » le 26 septembre 1526, à nobles personnes Jacques de Chatonrupt, seigneur de Rhéges et de Saint-Parres, et à maistre Denis Picot (fils du mandant), aumônier du roi François premier, chanoine de Saint-Etienne de Troyes et seigneur de Pars[2]. » (*M. l'abbé Billiard.*)

L'acte de vente fut passé le 20 octobre suivant à Nogent-sur-Aube[3] « ès termes de la prévosté de Troyes, scellé ensuite « des scel et contre-scel de ladite prévosté. » Le prix convenu était de « 10,400 livres tournois en argent et une haquenée « pour mademoiselle, sous valeur de 40 escus soleil. » L'acquéreur paya 4,000 livres comptant. (*Ibid.*)

La ratification de Jeanne de Lannoy ne se fit pas attendre. Elle était donnée dès le premier novembre ; et le cinq du même mois, Jacques de Chatonrup et Denis Picot, accompagnés de Loys Picot, lui aussi fils de messire Loys Picot, vinrent à Dampierre prendre possession réelle de la Baronnie au nom du nouveau Baron. (*Ibid.*)

La terre de Dampierre était restée près de cinq cents ans en la possession des descendants de Hilderent et de Witer.

(*A suivre.*)

CH. SAVETIEZ,
Notaire honoraire.

1. Pont-Carré, c. de Tournan (Seine-et-Marne). — Lorsignol et Bettencourt ?
2. Pars, c. de Chavanges (Aube).
3. Nogent-sur-Aube, c. de Ramerupt (Aube).

VOYAGE A TUNIS ET A ALGER

EN 1666 ET 1667

Par le R. P. BAZIRE, de l'Ordre des Mathurins de Châlons

Dans une brochure aujourd'hui rarissime imprimée à Châlons en 1668, chez Jean Bonchard, sous le titre : *Tableau de piété envers les captifs*, se trouve la relation de deux voyages effectués en Barbarie pour le rachat des captifs par les R. P. Pierre Michelin, ministre de Syvelle, Victor Lebeau ministre de Meaux et Guillaume Basire ministre de Châlons, religieux Trinitaires dits Mathurins.

Bien que l'épître au lecteur soit signée par ces trois religieux, l'impression de la brochure faite à Châlons, donne lieu de croire que le livre tout entier est l'œuvre du R. P. Bazire qui résidait en cette ville.

Ce religieux mourut en 1692 et fut inhumé dans l'église du couvent des Mathurins de Châlons ; sa pierre tombale qui se trouve aujourd'hui dans l'église Saint-Loup, présente une longue inscription dont notre brochure nous permettra de discuter l'exactitude.

Cette relation est en outre intéressante à divers titres. Elle nous renseigne d'une façon positive et détaillée sur la manière dont il était procédé à cette grande œuvre de charité : la rédemption des captifs, sur le prix que l'on exigeait pour leur rachat, sur la nature des relations qu'entretenait alors la France avec les pays barbaresques, et enfin sur le degré de capacité et d'expérience nautique de la marine marchande et les moyens de navigation en usage dans la Méditerranée à cette époque.

Personnellement, cette lecture nous a offert un attrait particulier pour cette raison qu'ayant effectué plusieurs fois les mêmes trajets, dans des conditions de sécurité meilleures il est vrai, nous avons pu contrôler en tout point le dire du narrateur et le suivre pour ainsi dire pas à pas. En résumé nous avons pensé que la reproduction de cette relation offrait assez d'intérêt pour être mise sous les yeux de nos lecteurs.

Nous prenons le récit au moment où les trois religieux susnommés, après s'être réunis à Paris en la maison générale de l'Ordre, se mettent en route pour Tunis le 3 mars 1666.

.....

Au sortir de nostre église pour nous mettre en chemin, le ciel, qui nous venoit d'enflammer le cœur, voulant peut-estre nous éprouver d'abord, versa sur nous un déluge d'eau qui continua longtemps. Néantmoins, sans aucun refroidissement n'y diminution de nostre chaleur céleste et interne, nous arrivasmes au port Saint-Paul sur les neuf heures du matin, où nous primes le bateau, ou coche par eau, appellé le Colbert, pour aller à Lyon, et y arriver, suivant qu'on nous faisoit espérer, l'onzième jour de nostre départ.

Nous arrivasmes à bon port à Auxerre le 7e jour d'avril où mimes pied à terre. Le lendemain nous montâmes au Coche pour Châlons où nous arrivasmes le 11. Le 12 nous nous embarquasmes sur le bateau ordinaire qui va à Lyon et allasmes coucher à Mâcon. Le 13 à Lyon en nostre couvent ou le R. P. Ignace Gory ministre et les autres religieux nous firent bon accueil. Là nous rendismes les devoirs à qui nous estions obligez.

La ville de Lyon est une des plus florissantes de France; ses églises sont très belles. La métropolitaine observe toujours ses anciennes coutumes; son grand autel est sans tableaux, on n'y chante jamais musique et il n'y a point d'orgues. Les vénérables chanoines s'appellent Comtes, et s'habillent de rouge les jours solennels. Les trois officiants à l'autel portent la mitre en teste.

L'horloge de cette église est merveilleux, car il ne sonne point d'heures, qu'auparavant un coq inanimé ne chante trois fois après avoir battu des ailes : un ange annonce l'Incarnation à la Sainte-Vierge, sur laquelle paroit le Saint-Esprit et le Père Eternel, donnant sa bénédiction par trois fois [1].

Le 16 nous nous embarquasmes sur le Rhône jusques à Avignon. Cette grosse rivière, aussi périlleuse que rapide nous rendit au port et grand pont d'Avignon le 18 ayant fait plus de 60 grandes lieues. Nous logeasmes audit Avignon en nostre maison, ou le R. P. Royer ministre, nous reçut avec tous ses religieux comme si nous eussions esté la personne mesme de

1. Cette horloge, qui est placée à l'intérieur de l'église, existe encore. Elle fut faite en 1506, par Nicolas Lippens de Bâle.

nostre Révérendissime père Général, de qui nous n'estions seulement que les trois humbles Vicaires et Commissaires pour la redemption des captifs.

Après y avoir fait nos pasques, nous en sortîmes le 28 à pied pour Marseille, et passâmes par la petite mais jolie ville de Salon, lieu de naissance de ce grand et illustre astrologue, Nostradamus, lequel y a sa sépulture dans l'église des P. Cordeliers, Nous arrivasmes audit Marseille en Provence, port de nostre embarquement distant d'Avignon de 30 lieues, le 1er mai, où nous fûmes receus en nostre couvent par le R. P. de Pallas ministre, et ses religieux, avec toutes les caresses possibles et tous les témoignages de respect deus à la qualité qui nous estoit donnée par nos lettres.

Nous n'eusmes pas plutôt remercié Dieu en l'église, de nostre heureuse arrivée, salué nos confrères et pris un peu de rafraichissement, que nous allasmes sur le port, afin de prendre langue et nous informer des dispositions que nous pourrions donner à nos affaires.

Il est à noter que, Sa Majesté, pendant ce temps-là fit embarquer à Marseille M. Dumoulin son agent et envoyé pour aller au royaume de Tunis, en Barbarie, racheter ses sujets, lesquels y estoient captifs en grand nombre, conformément au traité de paix que ces infidèles avoient esté obligez de faire avec sa dite Majesté cette même année.

Ledit sieur Dumoulin, sortit du port le 3e jour de juin, ayant en son vaisseau 25 turcs des galères du roy, qui avoient esté pris écumans la mer, afin de les échanger contre pareil nombre de captifs françois ; il portoit aussi une somme d'argent considérable que lui avoit fait délivrer S. M. outre celui qui avoit esté levé sur les communautés pour faire cette sainte négotiation.

Les articles de la paix avec ces Barbares de Tunis, contenoient que chaque esclave françois seroit rendu moyennant 175 piastres, ou escus de France et que tous actes d'hostilité cesseroient de part et d'autre.

D'un autre côté notre très pieux Roy voulant exercer la même charité envers ses pauvres sujets captifs à Alger qu'envers ceux de Tunis, il différoit à faire expédier nostre sauf conduit jusqu'à ce qu'il eust receu nouvelles de M. Trubert, commissaire général de la marine et son envoyé audit Alger pour y traiter de la paix ainsi qu'à Tunis, n'estant pas à propos de nous embarquer avant que de savoir le résultat du voyage dudit sieur Trubert.

Le 6e jour de juillet arriva au port de Marseille, une barque de Tunis, qui apportoit des lettres dudit sieur Dumoulin, par lesquelles il donnoit avis à Monsgr. le Duc de Vendôme, Gouverneur de Provence, de son arrivée à Tunis, où ces infidèles luy faisoient mille avanies, et ne vouloient presque rien garder du traité fait avec eux ; qu'il avoit besoin de forces et d'argent pour exécuter sa commission ; que pour des forces il estoit conseillé de lever l'ancre afin d'aller en Sardaigne ou en Corse chercher les galères françoises pour leur en demander et qu'il supplioit Son Altesse, de luy envoyer de l'argent incessamment.

Deux jours après, le huitième dudit mois de juillet arriva au port de Toulon le susdit sieur de Trubert, retournant d'Alger, où il avoit fait la paix aux conditions que ces Barbares rendroient tous les captifs françois au prix qu'ils avoient esté vendus dans le Batistan ou marché, et que pour le droit de leur sortie d'Alger l'on payeroit de plus 50 piastres pour un captif racheté 100 piastres, 60 piastres pour celuy qui seroit racheté 200 piastres, et ainsi en augmentant de 10 piastres aux 3e, 4e et autres cent par dessus les 50 piastres pour le premier cent. De plus que le Roy leur rendroit les turcs qu'il avoit sur ses galères pour estre échangez homme pour homme contre des françois captifs et autres conditions fort judicieusement accordées à ces infidèles par ledit sieur Trubert, sous le bon plaisir de sa Majesté.

Il fut donné avis au Roy de ces deux nouvelles à savoir de celle dudit sieur Dumoulin envoyé à Tunis, et de l'arrivée dudit sieur Trubert à Toulon ayant conclu la paix avec Alger, aux conditions susdites.

En mesme temps que nous estions audit Marseille, arriva le R. P. et confrère Dachier, député de la province de Picardie, allant comme nous, faire le rachat de captifs des Pays-Bas vu que ses deniers en provenoient. Et Sa Majesté ordonna que ledit R. P. Dachier iroit à Alger, et nous à Tunis, lequel ordre nous fut transmis par Mgr de Vendôme gouverneur de Provence.

Les choses estant ainsi arrestées, nostre dit confrère le R. P. Dachier s'embarqua sur la barque dite, *La Trinité* : le 9e jour d'aoust ayant pour assistant frère Jean Félix, pour aller faire la rédemption en Alger.

Et le 20 aoust, mondit Seigneur de Vendôme estant à Marseille nous ayant fait venir, nous mit en main le passe-port du

Roy avec ses ordres pour nous embarquer et faire le trajet de Tunis sans aucun délay.

Nostre Embarquement.

Le lendemain samedy 21 du mois d'aoust, après avoir pourveu aux seuretés de notre argent, et après avoir embarqué quelques provisions pour le voyage, sur les huit heures du matin, après la messe et nos prières à l'autel de Notre-Dame de Bon-remède, nous fumes conduits par les religieux de nostre couvent sur le port, au petit vaisseau du Roy, dit le Bluzin, pris en guerre il y avoit peu de jours par les galères sur l'Anglois et depuis appellé le St-Joseph, ayant pour capitaine le sieur Pierre Chabert, dans lequel nous embarquasmes nostre argent, après avoir tiré acte en bonne et deüe forme dudit sieur capitaine, par lequel il s'obligeoit, suivant les ordres du Roy, de nous porter, Dieu aydant, avec ledit argent et nos provisions, à Tunis, et de là nous rapporter avec nos captifs au port de Marseille. En mesme temps nous nous embarquasmes, disant adieu à nosdits confrères et nous recommandant à leurs prières.

O jour heureux et agréable après tant d'ennuys, aussi-tost le capitaine fait mettre à la voile pendant que nous prions le ciel de nous estre favorable.

Mais à peine sommes-nous sortis des isles, que nous reconnaissons que le bonheur de nostre voyage ne se trouvera qu'à souffrir souvent avec patience la fâcheuse humeur de l'élément qui nous porte, car nous commençons à sentir sa mauvaise haleine et le plus désagréable air qu'il ait accoutumé de faire respirer. Nous apprismes qu'il s'appeloit Lebeck [1]; sa violence fut grande que pensans aller par la carte de domy-jour, il nous contraignit de relascher à la Ciontat [2], où nous mouillasmes sur les cinq heures du soir, bien aises de remettre pied à terre et de nous rejetter entre les bras de nostre mère, descendans desjà de dessus cette beste, qui pour nous avoir veus quatre mois proches d'elle, ne nous sembloit pas plus apprivoisée ny de plus douce humeur, au contraire plus farou-

1. Sur la Méditerranée l'ancienne navigation avait adopté des noms spéciaux pour désigner les vents. — Le vent d'Ouest était dit Ponant — Nord-Ouest, Maestro ou Maestral — Nord, Tramontane — Nord-Est, Greco — Est, Levante — Sud-Est, Siroc ou Sirocco — Sud, Ostro — Sud-Ouest, Libecio. — C'est ce dernier que le narrateur appelle Lebeck.

2. La Ciotat, petit port à 32 km. Est de Marseille.

che, jusqu'à incommoder, ainsy qu'elle a accoustumé de faire d'abord, plusieurs de nostre compagnie. Tellement que nous ne nous estions esloigné de Marseille ce premier jour que de quatre lieües par terre, encore que par mer nous en eussions bien couru trente, ayant presque perdu terre de veüe puis l'estans venus retrouver.

Le dimanche, nous redoublasmes nos prières et nos vœux à Dieu, à ce qu'il luy plust nous donner le vent plus favorable pendant nostre navigation et un élément plus gratieux que le jour précédent.

Environ les quatre heures de relevée, voyant que le vent estait *maestral* [1], tel qu'il nous le falloit, nous sarpasmes [2] et levasmes l'ancre pour nous mettre en mer; mais hélas! tout en quittant le port, très peu s'en fallut que nous n'y demeurassions ensevelis, faute de bien prendre le vent; nostre capitaine commandoit d'une façon et le nocher de l'autre, et nous vismes le moment que nous allions malheureusement échouer aux escueils; le pilote jettant son bonnet en haut comme perdant toute espérance d'échapper et criant aux matelots : Hé! faut-il périr icy? — Paroles qui donnoient bien à penser principalement à ceux qui ne savoient que peu ou point nager et qui estoient à une grande lieue de terre. — Dans ce moment la sainte Vierge que nous avions invoquée, nous fit remarquer son assistance particulière par un souffle de vent qui survint et qui donnant à plein dans les voiles, et les faisant porter, avec un coup de timon, nous mit hors de danger et vent arrière à la mer. Alors chacun reprend ses esprits et rend grâces à Dieu. Nous voguons à plaisir jusqu'à soleil-couchant et faisons au moins douze mille par heure.

Mais courte joye, car autant que nous avions eu de contentement le jour de nous voir un gros vent en pouppe, autant avions nous aussi de déplaisir cette nuict d'avoir le Bech impétueux à costé, avec une grosse mer dont les flots comme des montagnes, contraires et se combattans, se venoient briser au milieu de nostre navire avec un tel tremblement qu'il y avoit lieu de craindre qu'en se brisant tant de fois, ils ne rompissent aussi le vaisseau qui paroissoit vieux : et ce n'auroit pas esté le premier; mesme ces coups de mer écumante, s'élevant souvent par dessus le navire et mouillans tout le monde, appre-

1. Voir la note de la page précédente.

2. Ce mot nous est inconnu, il signifie probablement la même chose que déraper — tirer l'ancre.

noient quelques-uns du vaisseau à prier Dieu, qui, sans cela, n'estoient pas fort en dévotion.

Ce fascheux temps dura toute la nuict et le lundy jusques au soir. Alors nous apercevons une notable diminution de ces vagues importunes, collatérales, et le « maestral » un peu adoucy; ce qui nous fit isser nos voiles et les porter plus hautes cette seconde nuict, pendant laquelle les esprits et les corps se reposèrent un peu.

Le mardy au matin nous trouvâmes que nous avions dépassé Corse et découvrisme l'isle Saint-Pierre et celles que, communément on appelle, le Taureau, la Vache, et le Veau [1], que nous passâmes aussi ce jour là avec un temps assez agréable, lequel continua jusqu'au mercredy feste St-Louis à cinq heures du soir que nous aperceumes les costes de Barbarie. Nous espérons cette nuit donner fond au cap de Carthage, pour le jeudy dès le matin entrer au port de la Goulette, à neuf milles de Tunis, où tous les gros bastiments jettent l'ancre, ne pouvans passer outre pour aller audit Tunis, qu'avec des esquifs, petits bâteaux appelez en ce pays là, Sandales; mais la mer devint si bonace et si calme ce soir, comme nous estions entre Bizerte et le Port Farine [2], qui sont de petites places à la coste de Barbarie, et en mesme temps les courans si rapides, que la peur commença à saisir le capitaine et le pilote, par conséquent tout le monde, qui se persuadoit que nous allions nous perdre parmy l'obscurité, n'y ayant point de lune jusques à deux ou trois heures après minuit, et que nous allions estre jettez par ces courans impétueux comme des torrens, ou à la coste, ou contre Canis qui est un haut escueil et rocher, ou aux Imbres, qui sont des sèches planes et des isles à fleur d'eau, lesquelles ne se peuvent voir que de jour et desquelles nous n'étions pas fort éloignez.

D'ailleurs le ciel estoit en feu du côté de Tunis, où le tonnerre grondoit épouvantablement, et une grosse nuée fort effroyable, avec des esclairs l'un sur l'autre, venoit par proue au devant de nous, pendant quoy il ne faisoit aucun souffle de vent; ainsi le timon ne servoit de rien non plus que les voiles.

Quel remède? L'on descend promptement le bateau [3] en la

1. Iles à la pointe Sud de la Sardaigne.

2. Corruption de nom véritable qui est : Porto-Fanina, port situé à l'embouchure de la Medjerdah, dans le golfe de Tunis.

3. Pour le Canot.

mer, pour, à force de rames en haut et en bas, sortir de ces mal-heureux courans, qui nous entrainans comme de rapides fleuves en la mer, nous faisoient imperceptiblement couler, et nous exposoient à un infortuné naufrage. On rame à l'envy, pour nous retirer du costé de levant; mais nous reculons autant pour le moins que nous avançons; ce travail nous retarde bien un peu le temps du naufrage, mais hélas! il ne nous oste pas le péril. Point d'autre meilleure résolution ny remède en cette conjoncture funeste, que de se préparer à la mort et de recourir à celuy qui a l'empire souverain et suprême sur cet élément hypocrite et trompeur qui nous conduit insemsiblement à nostre perte pendant un temps calme et tranquille.

Chacun se mit en prières et à genoux, travaillant les rames à la main et continua ce saint exercice jusques au lever de la lune toujours dans les frayeurs et dans les appréhensions continuelles d'entendre le fracas mortel de nostre navire contre quelques-unes des seiches et des écueils qui nous environnoient, et d'estre engloutis dans ces abysmes. Ah! ce fut là que les esprits demeurèrent tellement éperdus et espouvantez, que la crainte eust glacé le sang dans les veines, si chacun ne se fust échauffé tout de bon au travail des rames pour sauver sa vie.

Enfin voilà que la lune paroit et commence à éclairer les pauvres affligez. En mesme temps, un petit doux zéphire commence aussi à faire frissonner et frémir cette mer qui faisoit tant la bonnasse, quoy qu'en effet trés maligne par ses rapides courans en ces endroits pressez et contraints. — A mesure que ce bel astre de la nuict s'élève, ce vent favorable aussi s'augmente et souffle si admirablement, qu'il convertit nostre tristesse en une indicible alaigresse, nous faisant retourner prouë vers Tunis et nous y portant doucement pendant que nous rendons grâces à Dieu, et faisons dévotement retentir nos cantiques de joye et remerciemens à la divine lune et estoile de mer la sainte Vierge, qui a si heureusement éclairé tous les hommes de sa lumière céleste, par l'intercession de laquelle nous avons toujours espéré que l'orage qui nous menaçoit se dissiperoit, comme de fait il se dissipa à la coste et au rivage.

Notre arrivée à Tunis.

Nous arrivasmes et mouillasmes à la Goulette, distant de neuf milles ds Tunis (comme nous avons remarqué cy-dessus) environ les deux heures aprés midy. Aussi-tost, O infortunez

que nous sommes! nous passons d'un grand péril dans un déplaisir bien sensible. A peine eusmes nous salué les forteresses de ces Barbares par quatre coups de perriers et par autant de canons qui estoit toute notre artillerie, que nous fusmes ressaluez avec des nouvelles fort surprenantes par deux ou trois matelots provençaux qui estoient à l'ancre proche de nous.

Ces nouvelles portoient que le sieur Dumoulin, envoyé de France à Tunis, lequel nous cherchions, ainsi que nous avons dit cy-devant, avoit receu audit Tunis quelqu'injure de la part du Consul pour la nation Angloise, de quoy le Day, ou Roy de Tunis ne luy avoit voulu faire aucune justice; qu'il s'estoit embarqué à la Goulette le 19 du mois à dix heures du soir, avec cinq ou six cens esclaves par luy rachetez, pour s'en retourner en France, et avoit envoyé quelqu'un de son bord dans un vaisseau anglois ancré sous les forteresses de ladite Goulette, pour témoigner au capitaine ses ressentimens de l'offense que son Consul luy avoit faite audit Tunis, et lui protester que le Roy de France son maistre, en tireroit justice en temps et lieu; que ce Capitaine, plus en hayne de la France, laquelle avoit guerre contre son pays, que du sieur Dumoulin, estant allé se plaindre audit Day et luy faire entendre que ledit sieur Dumoulin avoit, sans aucun sujet, fait insulte à son vaisseau, mal traité sa personne, battu et tué plusieurs de ses gens et matelots et pillé ses marchandises, le tout au grand préjudice de la révérence deue aux citadelles du Grand Seigneur, sous la protection desquelles il avoit mouillé de bonne foy; ledit sieur Dumoulin commettant en cela un acte d'hostilité et déclarant ainsi la guerre au Royaume de Tunis après en avoir tiré les captifs français; en un mot se mocquant et du païs et du Grand-Seigneur; qu'aussi-tost, adjoustoient ces matelots, ledit Day avoit envoyé en leurs barques et vaisseaux des gardes et Janissaires, de qui ils estoient fort mal traitez; et fait arrester captifs et mettre à la chaine tant à Tunis qu'au port Farine (distant de huit lieuës), les capitaines de vaisseaux et les patrons de barques de France, entre autres, les sieurs Martin de Marseille, Desèves de Toulon et Icart de la Seyne, et, nonobstant la paix prétendue, ordonné aux rays et capitaines des sept vaisseaux corsaires, qui devoient partir du port sous peu de jours, de donner la chasse à tous les françois qu'ils découvriroient en mer, et les prenant, de les amener captifs audit Tunis; qu'ainsi il y avoit à craindre que nous fussions bien mal receus, et que nous vissions ce que nous avions à faire.

Dieu sçait si ces nouvelles nous alarmèrent et en quelle inquiétude elles nous jettèrent. On tint conseil, les uns furent d'avis qu'il falloit relever les ancres et fuyr pour éviter la captivité de nos personnes et la perte de nostre argent; les autres objectèrent que le vent estoit contraire; les autres que la garnison des châteaux nous apercevant sortir, nous foudroyerait à coups de canon; les autres que nostre fuite confirmeroit ces barbares dans la pensée qu'ils avoient que ledit sieur Dumoulin par sa prétendue insulte au vaisseau anglois, leur avoit déclaré la guerre, et ainsi que ces nouveaux captifs aussi bien que les anciens qui y restoient, en seroient plus mal traitez.

Mais enfin l'avis qui passa, fut, que nous demeurassions fermes; qu'estant venus avec les ordres du Roy et de nos supérieurs, qu'il n'y avoit par conséquent rien à craindre; que nous remontrerions au Day et à tout le Divan, qu'il n'y avoit pas d'apparence que ledit sieur Dumoulin eust rompu la paix comme l'on disoit, et déclaré la guerre sans les ordres du Roy de France, lesquels S. M. ne luy avoit pas donnez, puisqu'elle nous avoit envoyé avec son vaisseau et de l'argent racheter de bonne foy des captifs françois; et autres raisons qui, Dieu aydant, nous mettroient à couvert.

A peine nos esprits furent-ils un peu rasseurez, que voicy le capitaine de port qui vient et accourt bien esveillé en nostre bord dans une sandale à six rames, et demande : *Donde el vesello?* D'où vient le vaisseau! — Nostre capitaine nous ayant répondu en mesme langue, d'où, de la part de qui, et pour quel sujet nous venions, et dit : *Ben venido* — Soyez les bien venus. — Incontinent il demande, s'il n'y a pas de quoy faire la collation. Chacun bien aise de ce qu'il ne sembloit penser qu'à manger, se met à luy servir avec empressement ce qu'il y a de meilleur au vaisseau ; il mange sans vouloir boire de vin. « Noquiero bever de esso, disait-il, mais il boit seulement un peu d'eau, qui n'estoit guère bonne mais qui l'estoit encore trop pour luy.

Ensuite il demande du tabac et se met à fumer avec nostre capitaine sur la pouppe, regardant çà et là, pendant que ses matelots ou nombre de six, beuvant sur la prouë à nos despens, se réduisirent en un estat que l'honnêteté ne permet pas de dire, mais que l'on peut s'imaginer de cette sorte de gens. Ce fumeur nous soufflant (sauf respect) le tabac au nez, il nous répète les nouvelles du départ du sieur Dumoulin, lequel nous excusons, et nous aussi, le mieux qu'il nous est possible.

Enfin voulant s'en retourner, il dit à nostre capitaine de luy faire descendre les voiles de nostre vaisseau dans son esquif ou sandale, pour estre enfermées dans une forteresse, promettant qu'elles seront rendues quand nous nous en voudrions retourner. Nostre capitaine sçachant très bien que l'on ne devoit pas ainsi oster les voiles à un vaisseau du Roy, cela ne se faisant qu'aux navires marchands, peur qu'ils s'en aillent de nuit ou avec des esclaves fugitifs, ou sans payer les droits, commence aussi bien que nous à entrer en soupçon que l'on ne nous voudroit arrester captifs avec les autres françois marchands demeurez après la sortie dudit sieur Dumoulin, et se met à dire en un mot qu'il ne les donneroit pas. Voyant que ce brutal vouloit raisonner, il entre en une chaleur, que demandant son espée et se promenant sur le tillac, il luy déclare qu'il souffrira plus tost les prisons, les fers et les chaines, mesmes toutes les canonades des bastions et mille sortes de morts, que de permettre qu'un tel affront soit fait au vaisseau du Grand et Invincible Roy de France, son maistre, que d'estre dépouillé de ses voiles.

— Tout beau Monsieur, dismes nous à nostre capitaine, calez s'il vous plaist la voile, témérité n'est pas générosité ; ce n'est pas ainsi que l'on apprivoise des sauvages, qui voudroient estre flattez.

Aussi-tost, comme il sçavoit fort bien jouer son personnage, il demande du vin et boit à la santé de ce barbare, bien étonné de l'entendre parler ainsi, et ne respondant autre chose, en une langue qui nous est inconnue sinon : « Mira, mira como tiene fantasia este francese. » — Voyez, voyez comme ce français est fantasque.

Après avoir ainsi bu à sa santé, il se met à luy dire avec un agréable sourir : « Senor, espera per la mañana de tomar las velas, que tengo dever al Señor Day en compania de los padres. » — Monsieur, attendez à demain à prendre les voiles, parce que j'irai avec les Pères voir le seigneur Day. — Ce turc gouste cette proposition, et accorde la demande de nostre capitaine, disant que le Day décideroit donc le différent, et que s'il ordonnoit qu'il enlevast les dites voiles, il les enlèveroit le lendemain, sinon qu'il les laisseroit.

Cette résolution nous sembla si avantageuse qu'à l'instant nous fismes présent à ce barbare d'un flacon de vin-aigre rosat, dont on fait grande estime en ce païs là, comme pour luy tesmoigner nostre reconnaissance et enfin de nous le

rendre plus favorable. Il montra franchement, qu'il estoit toujours prest à prendre.

Nous jugeasmes à propos, nostre capitaine et nous, de coucher en nostre navire pour le garder et d'envoyer à Tunis deux des plus intelligens de nostre compagnie pour faire sçavoir au Day la fin pour laquelle nous estions venus, et aussi pour le supplier de défendre que l'on ostast nos voiles. Nous envoyâmes l'écrivain du vaisseau et un marchand marseillais appelé M. Lebas, homme très docte, qui sçavait fort bien parler turc et connaissoit cette sorte de gens.

Le lendemain matin, sur les huict heures, nos députez nous apportèrent, qu'après plusieurs remontrances, le Day avoit respondu que nous estions les biens venus, qu'il permettoit que nous rachetassions des captifs, mais que pour les voiles de nostre navire il les falloit donner.

Au mesme moment, voici l'Aga-capitaine, ou gardien du port et citadelles du jour précédent, qui vient à force de rames avec trois bateaux et une trentaine au moins de sauvages et de nègres, plus hideux encore que ceux qu'il avoit amené la première fois, lequel bien échauffé et tout hors d'haleine, montant à nostre bord; crie à nostre capitaine : *Que noves?* — Quelles nouvelles? n'est-il pas ordonné que je prendrai les voiles?

Nostre capitaine pour le moins autant échauffé que luy, respond qu'il ait patience pendant que nous irons nous mesmes en personne représenter nos raisons au seigneur Day. — Aussi-tost estant monté sur le tillac, il crie à ses ministres d'en fer : *Piliad, piliad las velas, esta obligada mi cabeça* — pillez et prenez les voiles, il y va de ma teste, *Tienne fantasia este perro de Christian.* — Ce chien de chrétien a des fantaisies.

Presque plus tost fait que dit. Ils courent et montent au haut des mats, coupent, attirent et jettent tout en bas, et avions nous assez peur qu'ils ne nous enveloppassent aussi dans les voiles pour nous emporter nous mesmes. Il fallut bon gré, malgré, souffrir ce désordre et après tout, abandonner à cette canaille une bonne partie du peu de vin qui restoit de nostre petite provision; mesme nous fûmes contraints de payer encore à beaux deniers comptans la peine de ces voleurs et pilleurs de voiles.

Ces malins esprits estant sortis après avoir emporté les âmes de nostre vaisseau, sans lesquelles il estait impossible

de nous échapper de leur enfer, nous sommes obligez, bien tristes et tout consternez, de sortir aussi, quittans nostre argent pour aller mettre pied à terre en leur maudite ville de Tunis, et y faire hommage à leur maistre. Nous y arrivâmes sur les deux heures après midy et fûmes présentez à ce Day par le sieur Ambroisin, consul pour la nation françoise, lequel avoit pour interprête un renégat espagnol nommé Moustafa. Il nous receut ainsi qu'il avoit receu nos envoyez le jour de devant, et après avoir escouté nostre compliment sur le sujet de nostre voyage, il répéta la mesme chose, disant au truchement : que ces *Papas* rachètent des esclaves à leur ordinaire je leur ferai rendre les voiles de leur vaisseau. Et d'autant que en cet autre monde il n'y a pas d'hostelleries, il trouva bon que nous logeassions en la maison dudit consul qui nous fit la faveur de nous l'offrir de bonne grâce et laquelle nous acceptâmes aussi volontiers, à condition de payer ce que de raison.

Nous n'y sommes pas plustost arrivez, que l'on nous sollicite de racheter aussi bien les nouveaux captifs depuis la sortie du susdit sieur Dumoulin, que les anciens, lesquels il n'avoit pu racheter, ou faute d'argent, ou parce qu'ils estoient absent pendant son séjour audit Tunis.

Nous y employons tous nos soins conjoinctement avec le sieur Consul et remontrons à ce Day, que ces pauvres marchands, prisonniers et mis aux fers, ne sont pas cause de la prétendue faute commise par le sieur Dumoulin, pour laquelle le Roy de France, le plus juste des monarques, ne manqueroit de faire faire satisfaction, si Sa Majesté en estoit advertie. Nous supplions aussi Sa Seigneurie de considérer que les ordres par elle donnez à ses corsaires de prendre en mer les françois, causeront un grand mal et porteront grand préjudice à la bonne paix faite depuis si peu de temps avec la France : qu'il seroit à propos de donner avis à notre grand Roy, des plaintes faites contre ledit sieur Dumoulin, avant que de donner tels ordres, dont la suite seroit si pernicieuse.

Nous obtinsmes heureusement de ce barbare, que tous les marchands et matelots françois arrestez et mis à la chaine à cause de l'action supposée dudit Sr Dumoulin, seroient élargis, et que pleine et entière liberté leur soient donnée, après toutefois avoir par eux payé les prétendus dommages faits audit vaisseau anglois. Il fut ensuite ordonné que procès-verbal seroit dressé par le Consul françois de ladite action. pour estre porté au Roy de France, et que faute de faire donner satisfac-

tion dans trois mois par S. M. très Chrétienne, pour le prétendu manque d'honneur commis par son envoyé aux forteresses du grand Seigneur, la paix seroit tenue pour rompue par sa dite Majesté et la guerre déclarée. Cependant défenses très expresses aux Agas, Rays et capitaines des vaisseaux qui iroient en course de commettre aucune hostilité envers les françois avant ledit temps expiré, à peine de leurs testes.

Voila un assez favorable Edit pour la délivrance effective de ces nouveaux captifs, mais très avantageux pour la préservative de ceux qui auroient esté sans doute pris en grand nombre sur mer par ces pirâtes dont ils ne seroient point défiez à cause de la paix; aussi ces gros épreviers tressailloient desjà de joye de la permission qui leur en estoit donnée.

Nous fournismes (sans reproche) 925 piastres à ces pauvres marchands captifs pour les ayder à satisfaire à l'anglois prétendu offensé. Après cela nous nous occupasmes à la redemption des autres esclaves laissez à racheter par ledit Sr Dumoulin. Mais, parce que leurs patrons sçavoient que cet agent de France s'en estoit retourné, et que le bruit couroit que, partant du port de la Goulette, il avoit rompu la paix et déclaré la guerre, ils avoient renvoyé la plus-part de leurs captifs travailler à la campagne et refusoient de nous vendre ceux qui estoient à la ville, ou bien nous les vouloient trop cher vendre. C'est pourquoy nous fusmes obligez (à nostre plus grand regret) de penser à nous en revenir, après en avoir seulement rachetez vingt-cinq.

Nostre consolation estait d'avoir obéy aux volontés de nostre très pieux Roy et de nos supérieurs, et de voir que nostre voyage n'estoit pas infructueux, puisque Dieu l'avoit fait réussir par l'affranchissement et le rachat non-seulement de ce petit nombre d'esclaves, mais aussi de ces marchands et matelots desquels nous avons parlé cy-dessus; et ce qui est encore fort considérable, par la révocation des ordres donnez d'en prendre d'autres; mesmes que l'on peut assurer que sans ce voyage ces infidèles eussent rompu la paix.

(*A suivre.*) L. GRIGNON.

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

BLAISE-SOUS-ARZILLIÈRES (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale ; minutes du greffe, inventaires après décès, etc. 1688-1788.

Paroisses. Fabrique de l'église.

De Torcy. Seigneurie de Blaise-sous-Arzillières.

N.-D. de Vitry. L. 46, ferme à Blaise (?). 1482-1725.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 20, justice, ferme. 1305-1772. — L. 21, dîmes. 1140-1764.

Moncetz. L. 16, baux de dîmes. 1558-1726.

BLAISE-SOUS-HAUTEVILLE (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale ; minutes et registres. 1576-1733. — Registres du greffe. 1680-1738.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. — Papier terrier.

Evêché. L. 7, Blaise (?), chapelle.

Haute-Fontaine. L. 12, Blaise-sous-Hauteville. XVIIIe s.

BLAIZE (Ardennes)

Chap. Métrop. Blaise. Voir Thélines.

Saint-Thierry. L. 39, dîmes. Voir Sainte-Marie-sous-Bourg.

BLANZY-LÈS-FISMES (Aisne)

Archevêché. L. 65, dîmes de Blanzy, Merval, Serval. — Terrier de Blanzy.

BLÉCOURT (Haute-Marne)

Evêché. L. 8, cure Notre-Dame.

* Voir page 32, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

BLESMES (Marne)

Seigneuries. Papiers de la Seigneurie. Voir Saint-Lumier.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Saint-Etienne. Tome II, l. 3, acquêts. 1749. = Tome IV, l. 22, fermes. 1598-1770. — L. 23, Blesme et Scrupt, dime, cure, église. 1150-1768.

Trois-Fontaines. L. 24, dîmes. 1243-1270.

N.-D. de Vitry. L. 51, terres et cens. 1214-1591. — L. 94, baux.

Moncetz. L. 15, Blesme et Scrupt, dîmes. 1620-1722.

Monthiers. L. 6. ferme de Beaumont. Depuis le XIIe s.

Cheminon. L. 36, dîmes de Blesmes. Depuis 1234. — L. 18, ferme de Beaumont, autrefois appelée Culmont. 1185-XVIIe s. — Carton 19, Blesmes et Beaumont. 1111-1239.

Ulmoy. L. 6, dîme de Blesme. 1205.

BLIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1692-1728.

Chap. Métrop. Bligny, ou autrement Blaingny et Bleigny, 5 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Archevêché. L. 96, patronage de Blaigny. Depuis 1574.

BLOMBAY (Ardennes)

Chap. métrop. Blombay, 11 liasses. Pour le détail, voir Varin.

BOISSY-LE-REPOS (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. XVIe-XVIIIe s.

Andecy. L. 5, dîmes. 1512-1704.

Le Reclus. L. 33. Voir Soisy-aux-Bois.

BOUCONVILLE

Saint-Remy. L. 313, dîme du ban de Saint-Oricle. 1573-1770.

BOUET

Igny. F° 36, Bouet et La Vallée. 1253-XVIIe s.

BOUFFIGNEREUX (Aisne)

Saint-Remy. L. 212, cense de Hattois, paroisse de Bouffigiereux. 1501-1782.

BOUILLY ET ONRÉZY (Marne)

Longueau. L. 19 *bis*, terres et prés. 1279-1778.

Chap. métrop. Onrézy, 13 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 4, dossier pour les biens d'Onrézy. 1553-1697.

BOULAINVAUX

Cheminon. Carton 19, Boulainvaux. 1218-1236.

BOULENSON

Saint-Denis. F° 128, cure. 1278-1557.

BOULT-SUR-SUIPPE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Boult.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse, 1 registre, 1599-1791.

Chap. métrop. Boult, 4 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Saint-Remy. L. 50, Ferrière, dépendance de Boult-sur-Suippes. Voir Bazancourt.

BOURGERON (Ardennes)

Saint-Remy. L. 99. Voir Gerson. — L. 236, cense. 1561-1579.

BOURGOGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1693-1793.

Chap. métrop. Bourgogne, 22 liasses. Pour le détail, voir Varin.

Anc. Congrég. L. 1, layette des titres de Bourgogne et lieux circonvoisins.

Saint-Denis. F° 131, cueillerets, 1276.

BOUVANCOURT ET LUTHERNAY (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1659-1743.

Chap. métrop. Bouvancourt, 1 liasse, cure.

Saint-Thierry. L. 14, fief de Saint-Obœuf. 1384-1765. — L. 30, Luthernay, seigneurie, ferme, dime. 1160-1765.

BOUY (Marne)

Avenay. F° 101, seigneurie et rivière de Boy. Depuis 1140. — F° 113, cens et surcens de Boy, cuillerets.

La Neuville. L. 32, Bouy et Aulnay. 1200-1546.

BOY (Aisne)

Saint-Thierry. L. 73, Bouy-lès-Merlet, fief, terre, seigneurie. 1518-1740.

Saint-Denis. F° 124, Boy (?), cure. 1116-1714.

BOUZY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Bouzy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Seigneuries. Seigneurie de Bouzy. Voir Tours-sur-Marne.

Louvois. L. 8, terres.

Anc. Congrég. L. 1, titres d'une vigne. 1511.

BRAINE (Aisne)

Igny. F° 38, Braine. XII° siècle.

BRANDEVILLE (Meuse)

Université. L. 12, patronage. 1696-1765.

BRANDONVILLERS (Marne)

Saint-Jacques. F° 10, baux, prés. 1631-1651.

BRANSCOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Anc. Congrég. L. 1, titres des bois de Branscourt et Sapicourt.

BRAUCOURT (Haute-Marne)

Haute-Fontaine. L. 13, Braucourt. Voir Champaubert.

Moncetz. L. 14, baux des grosses et menues dîmes. 1607-1719.

Saint-Pierre. P. 15, Braucourt, 1 liasse. 1175-1522. — Voir aussi Eclaron, L. 2 et 3.

BRAUX-SAINTE-COHIÈRE (Marne)

De Torcy. Braux, 1 liasse.

Séminaire. F° 131, ferme de Braux-Sainte-Cohière.

BRAUX-SAINT-REMY (Marne)

De Torcy. Braux-Saint-Remy, 1 liasse.

Paroisses. Cure, 3 pièces.

Evêché. L. 9, Braux.

Saint-Remy. L. 59, censes des Mars et de Braux. 1128-1782. — L. 395, prévôté.

Saint-Pierre. P. 17, Braux, 1 liasse. 1164-1786.

Montkiers. L. 9, Braux-Saint-Remy. 1236-1242.

Chatrices. L. 47, procès pour bois appartenant au prieur de Braux. — L. 90, Braux-Saint-Remy. – L. 118, dîmes.

N. B. — Il y a aussi un fonds du prieuré de Braux-Saint-Remy. 1533-1787.

BRÉCY

Saint-Denis. F° 131, cure. 1124-1740.

BRÉHÉVILLE (Meuse)

Université. L. 13, patronage. 1693-1774.

BREUIL-SUR-VESLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Breuil.

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Archevêché. L. 72, dîmes. Voir Unchair. — Terrier de Breuil.

Igny. F° 39, Breuil. 1174-1653. — F° 133 ou Dossier III, l. 39, Ville-aux-Bois. 1266. — F° 135, Voisin.

Saint-Denis. F° 134, Breuil-sur-Vesle. 1180-1317. — F° 365, Ormont, abbaye de filles. 1234-1412. — F° 459, Vassieux. 1199-1548.

BRICOT (Marne)

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens de Bricot. XVIe-XVIIIe s.

N. B. — Il y a un fonds de l'abbaye de N.-D. de Bricot, 4 cartons. 1546-1789.

BRIEULLES-SUR-BAR (Ardennes)

Saint-Denis. F° 137, Breuil-sur-Bar.

BRILLON (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 25, Brillon. 1241-1250.

BRIMONT ET BRIMONTEL (Marne)

Justices de Reims. Justice de Brimont.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Université. L. 14, patronage de Brimontel. 1692-1782.

Archevêché. L. 26, portions de dîmes. Depuis 1545. — Terrier de Brimont.

Chap. métrop. Brimont et Brimontel, 2 liasses.

Saint-Thierry. L. 63, Brimont et Brimontel, cense, vignes. 1641-1780.

BRIQUENAY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 137, cure. 1235-1662.

BROUILLET (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Archevêché. Terrier de Brouillet.

Saint-Remy. L. 61, seigneurie. 1501. — L. 84. Voir Crugny. — L. 312, cense et moulin donnés en 1525 par R. de Lenoncourt pour son obit. 1517-1762.

BROUSSY-LE-GRAND (Marne)

Andecy. L. 6, dîmes. 1239-1776.

BROUSSY-LE-PETIT (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Broussy-le-Petit et du Fresne. — Terriers de Broussy-le-Petit et du Fresne.

Andecy. L. 7, dîmes. 1183-1781.

BROYES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Andecy. L. 8, Broyes. 1225-1227.

N.-D. de Vertus. L. 7, cens, rentes. 1607-1613.

Le Reclus. L. 4, Broyes. 1237-XVIIIe s. — L. 5, baux, arpentages, déclarations.

N. B. — Il y a un fonds spécial du chapitre de la collégiale de Broyes, 1 liasse.

BRUGNY (Marne)

La Charmoie. L. 20, Brugny, Chavot, Courcourt, Vaudancourt, Moussy et les Chaufours ; donations, acquisitions, justice, dîmes, baux, cens. 1182-1689. — L. 21, id., id., cens, rentes, arpentages, aliénations, baux. 1351-1780.

BRUSSON (Marne)

Vitry. Minutes du greffe seigneurial, registres. 1676-1740.

De Torcy. Seigneurie de Brusson, 1 liasse, XVe-XVIIe s.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 16, Brusson et Ponthion, dîmes. 1350-1771.

N.-D. de Vitry. L. 69. Voir Ponthion. — L. 94, baux.

LE BUISSON-SUR-SAULX (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 17, le Buisson et Ponthion, dîmes, 1494-1779.

N.-D. de Vitry. L. 49, ferme du Buisson.

Cheminon. L. 8, moulin du Buisson, etc. 1237-XVIII s. — L. 15, ferme de Morillonvoye. Depuis 1169. — L. 41, moulin du Buisson. 1220-1255.

BUZANCY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 140, cure. 1106-1124.

BUSSY-LE-CHATEAU (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Evêché. L. 10, Bussy.

Saint-Amand. L. 16, Bussy-le-Château, Pringy, Charmontois. 1153-1281.

Trinitaires. P. 175. ferme. Depuis le XVIe s.

Chap. métrop. Bussy-la-Chappe, 1 liasse.

BUSSY-LETTRÉE (Marne)

Saint-Etienne. Tome IV, l. 24, cense. 1462-1785. — L. 25, dîme, cure, église. 1218-1773.

Andecy. L. 9, dîmes. 1135-1785.

BUSSY-LE-REPOS (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1770-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Toussaints. L. 21, église, dîmes. 1331.

La Neuville. L. 39, Bussy-le-Repos. 1331-1707.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

LOUIS-ANTOINE ET GASTON DE NOAILLES

ÉVÊQUES DE CHALONS*

Nous n'avons point à parler ici des luttes soutenues par le cardinal : nous pouvons seulement constater l'union intime des deux frères au milieu de ces épreuves. Châlons contenait de nombreux jansénistes, ce qui rendait la crise religieuse plus grave et le clergé embrassait assez volontiers les préférences du clergé parisien. Pendant cette période Gaston de Noailles réside souvent à Hautvilliers où il était à peu près exilé; à dater de cette époque il n'écrit plus au cardinal que par lettres en chiffres. Le 12 février 1714, il céda aux instances des Châlonnais qui le reçurent très chaleureusement, paraît-il. « Mais, ajouta-t-il, les nouveaux convertis sont plus insolents que jamais, la Constitution leur prouvant la variation de la foi dans l'église romaine. » Le 28, il mande que Pontchartrain lui a adressé « une lettre bénigne » avec l'autorisation d'aller quand il voudrait à Hautvillers. « C'est un adoucissement à la rigueur exercée contre nous. » En effet il n'y était plus absolument confiné. Mais la confiance ne renaissait pas pour cela dans son esprit et notre évêque, prévoyant au contraire des mesures plus graves, entretient son frère, le 25 mars, des réformes qu'il se proposait d'opérer dans sa maison en prévision d'une saisie du temporel de l'évêché.

Cette menace ne l'effrayait pas cependant comme résultat; il croyait en sortir « plus riche, si nous voulions profiter de toute la bonne volonté du public. Je trouve dans ce pays cy des dispositions que j'avais toujours cru fort au-dessous de l'indolence de ses habitants. La plupart des ecclésiastiques se proposèrent déjà dans ce cas de m'offrir la moitié de leurs revenus et les laïcs sont aussi fort bien disposés. Les Jésuites avaient pris soin de répandre le bruit que mon temporel serait saisi, ce qui n'a produit que l'effet que je vous marque. »

Peu après l'évêque se retira de nouveau à Hautvillers, et il en écrivait, le 4 octobre, à son frère : « Tout le monde approuve votre fermeté et votre conduite; je me suis acquis

* Voir tome XXII, page 101, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

le cœur de tous les Châlonnais, qui croyent que leur évêque y avait beaucoup de part. Les Jésuites sont très mal vus. » Il raconte qu'il a reçu les visites des évêques de Laon et de Soissons et que ce dernier lui a proposé de rédiger un bréviaire qui serait commun à toute la province ecclésiastique. « Nous sommes ici dans l'abondance, dit-il en terminant, on me menace de huit cents pièces de vin; le P. Pérignon croit qu'en en prenant une provision pour deux ans, j'en vendrai pour 40,000 livres. Je tenterai au moins de faire un bon usage du bien que le Seigneur m'envoie. » Deux jours après, Mgr de Noailles écrivait de Châlons : « Arrivé ici, j'en ai quasi méconnu les habitants, tant j'ai trouvé leurs dispositions changées. Vous les avez connus autrefois éloignés de leur évêque et les Jésuites avaient grand crédit sur les principaux; présentement leur soulèvement contre les Jésuites est aussi grand et aussi général qu'à Paris. Ceux même qui sont de leur congrégation demandent hautement qu'ils soient éloignés des fonctions du ministère et disaient que je devrai les interdire et même les excommunier. »

Le prélat, du reste, s'accentuait de plus en plus au point de vue janséniste; on en jugera par ce passage d'une autre lettre: « L'évêque de Troyes commence à témoigner quelque courage. Il a attiré dans son diocèse un jeune ecclésiastique de Reims présenté par les Jésuites, qui l'empêchèrent de soutenir devant l'assemblée provinciale une thèse dédiée à l'Archevêque, et il lui a donné la conduite du Petit-Séminaire. Il n'en faut pas plus dans le temps présent pour que lui et son diocèse deviennent jansénistes. »

Nouvelle interruption dans cette correspondance, mais nous retrouvons notre évêque en 1714, tout aussi animé; ses lettres d'ailleurs ne s'occupent plus exclusivement que de la question des luttes religieuses et leur auteur s'y montre ardent à pousser son frère à l'action. « Je suis indigné, écrit-il le 12 août, des menaces qu'on ose vous faire. Dieu ne laissera pas impunis les auteurs d'un pareil dessein, ceux qui les publient et ceux qui concoururent à les faire exécuter. Leur temps est court et l'éternité le suivra. Qu'il serait heureux pour vous de changer toutes vos qualités en celle de *Vinctus Christi Jesu*. Vos chaînes et vos liens ne me feraient pas rougir; je les baiserai avec une tendresse religieuse et je remercierai Dieu de tout mon cœur avec une parfaite reconnaissance s'il me rendait digne d'y avoir quelque part. » Et le 16 août, il ajoute : « On porte en ce temps à l'excès l'autorité du pape et du roi.

Nous avons en tête des gens qui ont surpris la religion de l'un et de l'autre, qui sont ennemis déclarés de toute justice, qui veulent obtenir par l'excès de leurs violences ce qu'ils ne peuvent obtenir par la force de leurs raisons. Dans cette situation j'aime mieux être accablé et périr sous leurs coups que de leur céder, et tout ce qu'ils agréeront me sera toujours suspect à moins qu'un miracle de la grâce n'ait converti leurs cœurs. Je n'y vois nulle apparence [1]. »

Mgr de Noailles voyait avec regret les idées jansénistes prendre peu de racines dans les campagnes; son frère lui ayant demandé son opinion sur le succès que pourrait avoir l'appel dans son diocèse, il lui répond le 19 novembre 1718 : « Si j'étais aussi sûr du plat pays que des corps ecclésiastiques et des curés de la ville, je n'aurais point de peine à vous répondre. Le doyenné de Bussy a adhéré unanimement aux deux appels; il y a dans les doyennés de Coolle, Vitry, Possesse, quelques mouvements à craindre. Un peu du côté de Joinville à cause des capucins. La saison est trop avancée pour un synode. J'ai envie d'envoyer mes mandements, de recevoir les adhésions qu'on m'apporte de bonne volonté et de mettre à la belle saison d'aller dans les doyennés où il y a des gens effrayés de l'appel. De tous les ecclésiastiques du diocèse, je ne crois pas qu'il y en ait quarante dans ce cas là. »

Mgr de Noailles était très lié avec le marquis de Puisieux qui passait une partie de l'année dans son château de Sillery, près de Reims, et qui, malgré son grand âge, était recherché pour son esprit et ses hautes qualités. C'est de Sillery qu'est datée la dernière lettre de notre évêque, le 2 juillet 1719 ; il y était venu « saluer le nouveau maître de la maison : j'y ai été bien reçu, mais M. de Puisieux y laisse un grand vide [2]. » Il y annonce à son frère que Multeau, imprimeur rémois,

1. Une lettre du 13 novembre 1718, prouve que l'évêque ne désarma pas. Il raconte un incident survenu à Vitry : le chapelain de l'hôpitale, « esprit mélancolique, extraordinaire et entêté, a pris la peine de monter en chaire après le sermon d'un Recollet et pendant l'Octave des morts pour déclarer qu'il recevait la bulle de N. S. P. Clément XI, loin d'en appeller, et qu'il se séparait de la communion de M. Jean le Boucher, curé de Vitry et de ses vicaires qui en avaient appellé. La partie du peuple conduite par les moines a été soulevée par ce beau discours et menée en triomphe. » L'évêque ajoute qu'il va le mander devant lui pour révoquer sa commission et voir s'il ne mérite pas une « plus grande peine ».

2. Le marquis était mort le 28 mars ; il était frère de l'évêque de Soissons avec lequel notre évêque était particulièrement lié.

avait remis au courrier de Reims deux ballots de la lettre de Mgr de Reims, pour l'hôtel de Mailly à Paris, et qu'ils avaient été saisis à la grande poste.

Mgr de Noailles mourut le 15 septembre 1720 à Châlons et fut enterré dans la cathédrale.

III

Quelques passages de ces lettres, ne se rattachent pas aux questions concernant le diocèse de Châlons, mais nous ont paru curieux à réunir ici.

Le 30 avril 1699, Mgr de Noailles écrit : « Ne dirait-on rien dans nos assemblées de la forme dont on a procédé dans l'affaire de M. de Cambrai? Des évêques assemblés ne doivent-ils pas protester contre la manière insolite dont un archevêque a porté sa cause à Rome? Et le jugement qui n'a pas été rendu par des commissaires sur les lieux? Cela n'est-il pas contraire aux libertés de l'Eglise gallicanne? Et ne les soutiendrons-nous que quand nous serons fâchés contre la cour de Rome? De quelle manière fait-il parler de M. de Cambrai? »

Le 9 octobre il écrit au retour d'un voyage : « Télémaque m'a tenu assez mauvaise compagnie en chemin. J'en suis à la tempête qu'il essuya dans le vaisseau d'Adoan. J'y trouve de beaux principes de gouvernement et des maximes solides répandues dans le corps de l'ouvrage. Mais le style cause de l'indignation. Il est poëtique à l'excès. Je n'y vois rien d'admirable; les descriptions sont trop détaillées et le livre me paraît très dangereux et peu propre à inspirer à un jeune homme une éducation chrétienne. » Et le cardinal lui répond : « Télémaque n'est pas digne d'un prêtre et ne convient pas à l'éducation d'un prince qu'on voulait élever chrétiennement. »

La relation de l'assemblée provinciale du clergé à Reims en 1699, mérite d'être reproduite; le prélat commence cette longue lettre aux Petites-Loges, petit village entre Reims et Châlons, pendant que ses chevaux se reposaient et l'acheva à Châlons le 25 mai. « L'archevêque qui a été parfait pour moi, doit vous envoyer le procès-verbal de notre assemblée; vous verrez mieux par cette pièce ce que nous avons fait que vous ne le sauriez par cette lettre. Vous trouverez le fond du procès-verbal bon, les monuments de la tradition qui y sont employés bien choisis. Nous le trouvâmes en arrivant presque tout dressé. Personne de ceux qui composaient l'assemblée n'a été content de la manière de procéder.

« Nous arrivâmes vendredi au soir à un quart d'heure les uns des autres; après une légère conversation avec notre métropolitain et la lecture de l'éloquente et inintelligible procuration de M. de Noyon, on nous renvoya bien poliment chacun dans l'appartement qui nous était destiné et on s'enferma jusqu'au souper, après lequel on arrêta que M. l'Archevêque dirait la messe le dimanche et que nous y communierions comme vous l'avez pratiqué. Le samedi matin nous ne fîmes encore rien pour l'affaire qui nous assemblait; sur les trois heures après midi nous commençâmes à conférer jusqu'à cinq heures et demie, la conférence ne fut autre chose que la lecture que nous fit l'archevêque du projet du procès-verbal qu'il avait dressé, en nous montrant dans les livres les passages qu'il en avait tirés. Vous pouvez juger quelles remarques on put faire, n'ayant pas d'autre communication de cette pièce.

« J'en fis quelques-unes néanmoins que la compagnie voulut bien approuver. Le dimanche matin après la messe nous nous assemblâmes dans le grand appartement. La séance dura deux heures; en lisant la bulle on confronta les vingt-trois propositions et on raisonna sur chacune en particulier en peu de mots et sans beaucoup approfondir, après quoi l'archevêque au lieu de proposer les matières et de prendre nos voix, lut encore le procès-verbal d'un bout à l'autre. On fit encore quelques nouvelles remarques, on ajoutait quelquefois des passages qu'on lisait. Jamais nous ne pûmes porter l'archevêque à mettre les acclamations et le *Te Deum* comme vous l'avez fait. Nous avons bien écrit et mal procédé.

« Cette manière d'agir est peu dans les règles; il y a beaucoup trop de précipitation et c'est faire peu honneur à ses confrères et mépriser leurs lumières et leurs conseils. S'il nous eût au moins donné des copies de son projet à notre arrivée, nous l'eussions lu à tête reposée et fait nos réflexions et nous eussions tenu dimanche notre séance avec plus de décence. On aurait pu appeler cela discuter la matière, cela sentirait l'assemblée ecclésiastique. Je ne puis que me louer des évêque qui s'y sont trouvés, et de MM. les abbés de Mornai, député de M. le cardinal de Janson, et de Pomponne.

« Je voulais parler à l'archevêque des nouvelles réunies et que nous prissions tous les mêmes mesures à leur égard. Il m'a été impossible de le faire entrer en matière sur ce sujet. M. Larcher se vante qu'il entre dans ses maximes.

« M. de Reims nous a demandé nos suffrages pour être député

de la province avec son neveu. Il faut qu'il n'agisse pas si cavalièrement à l'assemblée générale qu'à celle d'où nous venons.

« J'ai rencontré aux Petites-Loges le gardien des Cordeliers de Châlons qui m'a appris que le chapitre l'avait déposé honteusement à la sollicitation du P. Le Chauve. J'en suis fâché, car c'est un bon religieux. Ils ont rétabli le P. Pinson dans la charge de sacristain, ce qui lui donne lieu de confesser quoique interdit. Vous m'obligeriez de faire retirer d'ici les R. P. Le Chauve, Pinson et Robin, tous cordeliers qui ne font que du mal dans la maison. Je leur signifierai, en attendant un interdit, afin qu'on ne continue plus d'y aller à confesse et faire cesser l'abus qui se fait des sacrements dans cette maison. »

En 1719, nouvelle assemblée provinciale à Reims. Mgr de Noailles en rend compte le 9 mai, mais sans oser par lettre donner tous les détails qu'il voudrait : on a élu députés l'archevêque et l'abbé de Buzanval, les évêques de Noyon et d'Amiens manquaient. « Le Métropolitain a eu des manières charmantes pour tout le monde et pour moi en particulier ; la chère était grande, les manières pleines d'attention et d'égards, il n'a pas été question de jeu. Il a blâmé comme tout le reste de l'assemblée la lettre et les procédés des deux évêques. L'évêque Fabio (de Soissons) a été cunctator ; les deux autres prélats ont trouvé la lettre trop forte. Le premier s'est répandu en plaintes sur votre compte, ce qui montre que vous n'êtes pas encore bien reconciliés. Il ont parlé en gens peinés plutôt qu'en gens aigris. Il est aisé de s'apercevoir que le légat est échauffé par ses amis. S'il m'est permis de vous dire mon sentiment, je crois que dans la situation des choses, vous ne devez rien épargner pour réunir ensemble les évêques et vous mettre à leur tête pour soutenir l'épiscopat contre ses ennemis. »

Cte E. DE BARTHÉLEMY.

NÉCROLOGIE

On annonce, de Tours, le 14 février, la mort de Mme Marie-Françoise-Eulalie Royer-Collard, veuve de M. Genty de Bussy, ancien intendant militaire, conseiller d'Etat, député, directeur de l'administration au ministère de la guerre, intendant civil de la régence d'Alger, etc.

Mme de Bussy était la propre nièce de l'illustre Royer-Collard, ancien ministre de l'instruction publique et président de la Chambre des députés sous la Restauration.

***

Le marquis de Thuisy vient de perdre son fils aîné, sous-lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'assaut d'un fort en Annam, au commencement de février. La famille Goujon, de vieille souche rémoise, a été substituée par mariage, au milieu du XVIe siècle, à la maison de Thuisy, qui possédait la charge de sénéchal héréditaire de l'archevêché de Reims. En 1680, les terres de Saint-Soupplet, Thuisy, Prosne, etc., furent érigées en marquisat de Thuisy. Le marquis actuel, fils d'une Béthune, a épousé Mlle de Tocqueville, nièce de l'éminent économiste; il a encore un fils. — Armes : d'azur au chevron, accompagné de 3 losanges d'or.

***

Mme la baronne douarière d'Aubilly est morte à Paris, le 8 février, à l'âge de 81 ans. Née de Lamouriez, d'une famille noble du Languedoc, elle avait épousé M. Leleu, baron d'Aubilly, membre du Conseil général de la Marne et laissa deux enfants : un fils qui a succédé à son père et la marquise du Cauzé de Nazelles. La famille Leleu est originaire de Reims : l'un de ses chefs, secrétaire du roi, acquit au commencement du XVIIIe siècle, la baronnie d'Aubilly, que possèdent encore ses descendants. Armes : de gueule au chevron, accompagné de trois têtes de loups, d'or.

BIBLIOGRAPHIE

La Campagne de l'Argonne (1792), par Arthur Chuquet, un vol. in-8°. Paris, Cerf, 1887.

M. Chuquet vient de publier un des livres les plus curieux et les plus intéressants pour notre région, en étudiant à fond la campagne de l'Argonne qui se termina brusquement par la bataille de Valmy. C'est un travail consciencieux, minutieusement fait et pour lequel l'auteur a consulté, outre un grand nombre de documents manuscrits, tous les ouvrages imprimés qui ont paru en Allemagne, en Angleterre et bien entendu en France.

M. Chuquet commence son récit à la prise de possession du commandement en chef de l'armée du Nord par Dumouriez, au mois d'août 1792[1], quand il vint s'établir à Sedan, puis dans l'Argonne avec l'intention, pendant qu'on hésitait à Paris, de prendre l'offensive. L'année se passa à opérer dans cette région, qui a mérité le surnom des Thermopyles de la France. Dumouriez y montra une activité extraordinaire, mais sans pouvoir empêcher l'ennemi d'envahir notre territoire, malgré le courage témoigné par nos soldats à Grandpré, à Clermont, aux Islettes. Les forces coalisées nous forcèrent cependant à battre en retraite et la situation fut aggravée par les paniques qui se produisirent sans cause à Montcheutin, et à Dommartin-sous-Hans (septembre). Si Brunswick avait alors résolument marché en avant, il nous eut facilement mis en déroute, mais il hésita et il permit ainsi aux forces de Beurnonville et de Kellermann de rejoindre celles de Dumouriez. Le 20 septembre, eut lieu la bataille de Valmy dans de bonnes conditions pour nous. L'effet de cette victoire fut considérable et M. Chuquet a grandement raison de lui rendre pleine justice et de combattre ceux qui ont voulu rabaisser l'importance militaire de l'affaire de Valmy. Il a raison aussi de ne pas tenir compte de la légende qui exalte la valeur des volontaires qui ont pris une

1. M. Chuquet raconte brièvement l'origine de Dumouriez ; il est fâcheux qu'il n'ait pas eu connaissance du travail récemment publié par M. Monval sur le *Laquais de Molière :* il aurait vu que celui qu'il présente comme issu d'une famille parlementaire de la Provence, était fils d'un commissaire des guerres, fils lui-même, d'après les documents produits par M. Monval, de François Dumouriez du Perier, appartenant bien à la susdite famille provençale, mais entré comme acteur jouant les valets à la Comédie-Française en 1686, et mort en 1723, ayant été assez piètre comédien, directeur général du service des pompes à incendie de Paris, qu'il avait inventé et constitué.

part glorieuse à la défense du moulin de Valmy; ces volontaires méritent pleinement ces éloges. Mais c'étaient des soldats rompus au métier militaire, servant depuis plus d'un an, par conséquent nullement de combattants improvisés ou novices.

Pendant qu'on se battait à Valmy, les Austro-Hessois attaquaient vainement les Islettes défendues par la division Dillon. M. Chuquet consacre ensuite un chapitre à l'armée des princes qui arriva trop tard sur le champ de bataille.

La seconde partie du volume est consacrée à la retraite du duc de Brunswick : M. Chuquet s'occupe du camp de Châlons, de la dislocation du Conseil exécutif de Paris, qui ne parvint pas, heureusement, à ébranler notre armée, des négociations de Manstein, du camp de la Lune près Sainte-Menéhould, de celui établi sous les murs de cette ville, de l'évacuation du territoire, de la dispersion des émigrés après les combats de Buzancy et de Sy, des sièges de Lille et de Thionville. Un chapitre final résume le livre et les conclusions de l'auteur, auquel nous adressons sans réserve nos plus vives félicitations. E. B.

***

Mémoires sur d'anciens sacramentaires, par M. Léopold Delisle, un vol. in-4° avec atlas. Imprimerie Nationale, 1887.

M. Delisle vient de publier à part ce savant travail, inséré dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. On sait que l'on appelait sacramentaire le livre dans lequel étaient copiées les oraisons des messes. Le savant académicien a réuni des études sur cent vingt-sept sacramentaires, du VIIe au XIIe siècle. Nous n'entrerons pas dans l'examen de ce recueil du plus haut intérêt, mais nous tenons à mentionner ici qu'il contient des notices sur les sacramentaires de S. Remy de Reims, 798-800 (manuscrit perdu), de S. Amand et de Sens (milieu du IXe siècle), de Noyon et de S. Thierry (*idem*), conservé à la Bibliothèque de Reims, autre de Sens (Xe siècle), au Vatican, autre de S. Thierey (XIe siècle), à la Bibliothèque de Reims, de Troyes (XIe siècle), à la Bibliothèque Nationale. Dans l'appendice, M. Delisle reproduit les litanies du second sacramentaire de S. Thierry.

B.

***

Lettres a Babet, par Boursault, avec une notice et des notes, par E. Colombey, un vol. in-18, Paris, Quantin, 1887.

Boursault était champenois, — né à Mussy-L'Evêque : — à ce titre nous ne pouvons passer sous silence l'élégante édition de ses jolies lettres à Babet, que vient de nous donner M. Colombey, un des érudits qui connaissent le mieux le XVIIe siècle. Nous n'avons pas à rappeler la vie de Boursault, dont nous avons eu déjà à

parler ici, mais nous n'en devons pas moins signaler la notice de M. Colombey comme des plus curieuses et des plus piquantes.

Boursault a laissé de nombreuses comédies, dont quelques-unes ne sont pas sans valeur. Mais la partie épistolaire est encore la plus considérable de son œuvre et la plus intéressante. Généralement ses qualités naturelles, la bonne grâce, la belle humeur et la verve gauloise s'y coudoient en parfaite harmonie. Le ton s'élève cependant, mais sans en bannir l'enjouement, lorsqu'il s'adresse à des personnages comme les ducs de Bourbon, de Saint-Aignan, de Noailles et d'Aumont; mais ce n'est pas de cette portion de la correspondance dont s'occupe M. Colombey. Il en a extrait seulement les lettres à Babet et les réponses de Babet. « C'est un petit chef-d'œuvre d'entrain et d'humour — et nous ne contredirons certes pas l'éditeur, — un vrai duel à l'esprit entre deux amoureux, dont l'un à trente ans et l'autre dix-neuf. Et c'est la fillette qui le plus souvent lance le mot le plus vif ». Babet appartenait à une bonne famille bourgeoise de Paris; son frère était receveur des rentes; elle avait un oncle secrétaire du roi, mais on n'a jamais pu découvrir son nom. On sait qu'après une scène violente contre un prétendant que voulait lui imposer son père, elle fut mise au couvent et y mourut peu après. Tout ce petit livre est à lire : il est imprimé avec une rare élégance.

E. B.

* * *

La justice criminelle et le bourreau a Chalons et dans quelques villes voisines, par L. Grignon, in-8°, Châlons, Thouille, 1887.

Encore un excellent travail à l'actif de notre érudit et laborieux collaborateur, travail entièrement neuf avec des documents exclusivement inédits sur un sujet bien curieux que les historiens châlonnais — nous tout le premier — avaient à peine effleuré. Le sujet d'ailleurs est beaucoup plus étendu que le titre modeste de ce volume pourrait le faire supposer : M. Grignon en consacre la moitié à énumérer, étudier, et délimiter les nombreuses juridictions exercées autrefois à Châlons. La liste en est longue : bans de Toussaint, de Saint-Pierre, du Chapitre, de l'Evêque, justices du Vidame, de la Commanderie, Hôtel-de-Ville, Officialité, Election, Grenier à sel, Bureau des finances, Traites foraines, Justice Royale, Prévôté de la maréchaussée, Consulat, Intendance M. Grignon s'en occupe spécialement au point de vue de l'exercice de la justice criminelle.

Un second chapitre consacré aux peines est des plus curieux et contient les détails les plus neufs, les plus circonstanciés depuis le commencement du xve siècle.

Le dernier chapitre concerne exclusivement le bourreau, qui dépendait à Châlons, du Vidamé et eut jusqu'en 1768 le droit dit de *havage*, consistant en une cuillerée de grain prélevée dans

chaque sac mis en vente les jours de marché. A dater de 1641, il fut nommé par le roi.

M. Grignon termine en donnant des listes de bourreaux de Châlons, Chaumont, Châtillon, Epernay, Langres, Reims, Saint-Amand, Troyes, Vitry, Sézanne, en y ajoutant une copieuse et intéressante annotation. E. B.

***

Travaux allemands sur Hincmar. — Il a paru dans ces dernières années, de l'autre côté du Rhin, deux études importantes sur le célèbre archevêque de Reims; l'une due au docteur Schroen, l'autre de M. Max Sdralek, toutes deux à Fribourg en Brisgau. Dans son intéressant livre, M. Schroen raconte avec d'amples détails la vie de Hincmar, pour lequel il montre une réelle sympathie; il y élucide d'assez nombreux points demeurés très obscurs jusqu'ici. Il serait bien désirable qu'une traduction fût faite de cet ouvrage. M. Sdralek a écrit une dissertation sur l'avis canonique de Hincmar dans la question du divorce de Lothaire. Sa critique, très travaillée, ouvre des aperçus remarquables sur l'esprit d'Hincmar; son travail est réellement remarquable et met justement en relief la conduite courageuse du prélat en faveur de la malheureuse reine si cruellement persécutée.

CHRONIQUE

Demande. — Une personne possède le portrait d'un personnage, au-dessous duquel on lit :

« ..... Pierre.....

Chanoine et chantre et dignitaire de l'église..... de St-Père de St-Urbain-les-Troyes, âgé de 34 ans en 1760. »

Serait-il possible à quelque érudit habitant Troyes et familiarisé avec les Archives de l'Aube, de restituer les mots qui manquent à cette inscription ?

Adresser la réponse à la *Revue de Champagne et Brie.*

***

M. Albert Babeau, l'érudit historien Troyen, collaborateur de la *Revue*, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

***

A propos de la généreuse donation que Mme Garinet — veuve du collectionneur bien connu à Châlons — vient de faire à la maison des pauvres de Châlons, nous rappellerons qu'elle a eu un précédent au dernier siècle, ce qui ne lui enlève rien de son mérite. La *Biographie Châlonnaise* de M. Amédée Lhote mentionne parmi les bienfaiteurs de la ville une des notabilités de notre cité au XVIIIe siècle, Adrien de Parvillez[1], qui fut lieutenant du roi en 1730 et 1736, président-trésorier de France au bureau des finances de Champagne, et plusieurs fois gouverneur municipal de la ville en 1712, 1722, 1736 et 1740 : il avait eu l'honneur de figurer au nombre des députés de Châlons, délégués à Reims en 1722, pour assister au sacre de Louis XV.

Les archives des hôpitaux nous font connaître que M. de Parvillez légua une certaine somme à l'hôpital Saint-Maur pour faire donner tous les matins, aux vieillards du vin rouge « de la montagne de Vertus, pour en être distribué, dit le testateur, aux « pauvres gens âgés, de l'un et de l'autre sexe, à raison d'un « demi septier à chacun des trois jours de la semaine seulement, « *convaincu par l'usage que cela fait du bien aux vieillards.* »

Le setier équivalait à peu près à un quart de litre.

***

1. Adrien de Parvillez, né à Châlons, le 17 août 1671, y est décédé, le 16 janvier 1754.

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 février 1887*). Présidence de M. Edouard Vignes, vice-président. — La séance est ouverte à trois heures.

M. le président dépouille la correspondance.

Envoi par M. Papillon d'un travail de M. le colonel Rotche, intitulé : « Manière de résoudre les triangles sans le secours des logarithmes. » Renvoyé à M. de Mauroy.

M. Roserot, nommé archiviste à Chaumont, adresse une lettre dans laquelle il laisse prévoir sa démission de membre résidant et donne dès maintenant sa démission d'archiviste de la Société académique.

Il sera remplacé dans cette fonction à la prochaine séance.

M. le ministre de l'instruction publique demande à la Société de désigner des délégués pour la 11e réunion publique des Sociétés des beaux-arts qui aura lieu dans la semaine de Pâques, MM. Royer, Gréau, Truelle et Albert Babeau sont délégués à cet effet.

Une autre lettre du même ministre sollicite des études sur l'état intellectuel et moral de la France en 1789.

M. d'Arbois de Jubainville offre un travail intitulé : « Le Fundus et la Villa en Gaule ». Renvoyé à M. l'abbé Lalore.

M. Gaston Baltet offre une brochure sur « l'Eglise d'Ervy », par M. le docteur Jacquier.

M. Arnoult, directeur de l'enregistrement à Troyes, fait hommage de deux brochures sur le château de Chambord.

Analyse des travaux des Sociétés savantes par M. le Président. — « Revue de Champagne et de Brie », travail intitulé : « Les monuments de Troyes », par M. Fléchey, architecte.

« Bulletin de l'Académie du Var : L'esprit et la matière », par M. le docteur Olivier.

« Bulletin agricole de l'Aube », article intéressant intitulé : « Quelques aliments concentrés pour le Bétail », par M. Marcel Dupont, professeur d'agriculture.

Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs : pièce de vers pleine de sentiment intitulée : « La pendule arrêtée », par Mlle Alice de Chambrier.

« Bulletin de la Société de géographie ». Lettre de M. Bonvalot, dans laquelle il constate l'heureuse influence exercée par la Russie sur la civilisation dans les pays qu'il parcourt.

Mémoires de la Société d'agriculture de France : Rapport très élogieux sur les expériences de culture poursuivies par M. Marcel Dupont, auquel est décernée une médaille d'or à l'effigie d'Olivier de Serres.

« Journal des Savants » : Travail de M. Franck, professeur au Collège de France, sur « Victor Cousin et son œuvre » ; l'auteur y montre combien il est difficile à l'éclectisme de concilier des choses

inconciliables; article de M. Vallon sur « l'Histoire des Romains », de Duruy.

Lectures et communications des membres de la Société. — M. Briard annonce que M. Quinquarlet vient de faire don au Musée d'un bâton de préchantre, en cuivre argenté, provenant de l'église de Villenauxe. Le même membre lit un travail de M. Hariot sur Jean-Jacques Rousseau, considéré comme botaniste.

Sur la proposition de M. Drouot, la Société académique émet, à l'unanimité, le vœu de voir conserver les magnifiques platanes du mail des Charmilles, qui font le plus bel ornement de notre ville et l'admiration des étrangers; l'intérêt d'une ville tout entière lui paraît devoir passer avant celui de quelques particuliers.

M. Albert Babeau dépose un travail qui lui a été adressé sur le « Prieuré de Belroy », et un nouveau volume des « Vacances d'un Médecin », par M. le docteur Guibout; cette nouvelle série contient le récit pittoresque et plein de charme d'un voyage en Espagne et en Portugal.

M. l'abbé Lalore communique deux documents historiques découverts par lui dans le « Livre noir de Saint-Etienne »; le premier est relatif aux foires de Champagne en 1289; le second aux octrois de la ville de Troyes, à la même époque. Il résulte de ce curieux document que les foires de Champagne, au moyen-âge, étaient comme un grand marché européen auquel les principales villes envoyaient leurs délégués, et que le périmètre de l'octroi était très étendu.

M. de Mauroy annonce qu'un marchand de Vienne lui a proposé un échange de Météorites avantageux pour le Musée de Troyes. Il constate que les Météorites de Saint-Mesmin, appréciées à sept mille francs le gramme, ont une valeur de vingt-et-un francs. C'est un vrai trésor que possède notre Musée. La Société autorise l'échange proposé par M. de Mauroy.

Elections et votes. — Le fauteuil de M. Nancey, dans la section des arts, est déclaré vacant.

L'élection aura lieu à la séance de mars.

M. le docteur Forest est élu membre résidant dans la section des sciences, en remplacement de M. le docteur Bacquias, démissionnaire.

M. l'abbé d'Antessanty, secrétaire-adjoint, est élu secrétaire, en remplacement de M. Alfred Nancey, décédé.

La Société nommera à la prochaine séance le secrétaire-adjoint et l'archiviste.

MM Valton et Léon Dorez sont nommés membres correspondants.

Les travaux de MM. Hariot et l'abbé Lalore, lus dans la séance, sont renvoyés au Comité de publication.

Addition au compte-rendu de la dernière séance. — Le compte-

rendu précédent avait oublié de signaler un travail offert par M. Leclainche, attaché à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, et intitulé : « De l'élevage et de l'accroissement des veaux de boucherie dans le département de l'Aube », offert par l'auteur à la Société académique.

La séance est levée à six heures et demie.

***

On vient de baptiser les forts environnants Reims suivant les ordres du ministre de la guerre. Forts ou batteries à Saint-Thierry, *Berbier du Metz;* à Chenay, *Rouzier;* à Loivre, *Saint-Pol;* à Brimont, *Drouet;* au Cran, *Baste;* à Fresnes, *Souham;* à Witry, *Lowendall;* à la Vigie de Berru, *Dode;* à Berru, *Burcy;* à Nogent-L'Abbesse, *Kellermann;* à la Pompelle (Sillery), *Herbillon;* à Montbré, *Ségur;* à Reims, la caserne Neufchâtel garde son nom; la caserne Colbert, *Seignelay*; la caserne Fléchembault, *Cochorn;* la caserne Colbert et le quartier Mars gardent leur dénomination.

***

Nous retrouvons dans le tome 45 de la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, un document fort intéressant publié et annoté par M. Bruel. C'est le texte d'une charte de paraige entre Jean, seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne et Otton, abbé de Saint-Mansuy de Toul pour des biens sis à Germay, Sailly, Lézéville, aux environs de Joinville. Les deux parties conviennent de mettre tout en commun, sauf les fiefs de Joinville, de la part du seigneur; et le patronage des églises et les dîmes, de la part de l'abbé; ils s'accordent pour construire une ville neuve au finage de Germay, commune en tout. La charte en français est du mois de décembre 1264.

MÉLANGES

Sacre de Charles VII a Reims et fin de la mission de Jeanne d'Arc. — Notre-Dame de Reims est avant tout la cathédrale des sacres; elle a toujours revendiqué l'honneur de voir ses pontifes verser l'onction sainte sur le front des rois; c'est un privilège que plusieurs auteurs font remonter au grand saint Remi, à qui le pape Hormisdas l'aurait conféré; à Reims, d'ailleurs, se conservait religieusement la sainte Ampoule, cette huile miraculeuse qui servit au baptême, au sacre peut-être du premier roi des Francs, et qui devait marquer le front de ses successeurs. Gerbert, autrefois archevêque de Reims, pape sous le nom de Sylvestre II, déclara le privilège de sacrer les rois connu à Rome et reçu en France. Plusieurs rois de la dynastie carlovingienne ont été sacrés hors de Notre-Dame de Reims, ou par des souverains pontifes eux-mêmes. L'archevêque Gervais, en 1059, au moment de sacrer Philippe Ier, en présence du roi Henri, son père, des légats du pape, des archevêques de Sens et de Tours et d'un grand nombre d'autres prélats, gardait le bâton pastoral autrefois envoyé par Hormisdas à saint Remi; il déclara solennellement qu'à lui et à ses successeurs, d'après les bulles d'Hormisdas et de Victor II, appartenait le droit exclusif d'oindre et de couronner les rois de France. Louis-le-Gros, à cause des troubles, fut sacré à Orléans par le métropolitain de Sens; les députés de l'Eglise de Reims protestèrent; le privilège qu'ils alléguaient fut attaqué par Yves de Chartres; mais le droit triompha, et Louis VI fit sacrer à Reims d'abord son fils aîné Philippe; puis, à la mort de celui-ci, en 1139, son second fils qui régna sous le nom de Louis VII. Ce dernier sacre fut célébré par le pape Innocent II, au moment où il tenait un Concile de treize archevêques et deux cent soixante-trois évêques. Louis VII fut couronné cinq fois : à Reims, du vivant de Louis VI; à Bordeaux, comme duc d'Aquitaine; à Orléans, par l'archevêque de Sens, quand il épousa Constance en 1151; à Paris, par le même archevêque de Sens, quand il épousa Alix de Champagne; avant son départ pour la terre sainte, par le ministère de l'archevêque Samson; c'était hors de la province de Reims; on en fit un crime à Samson; saint Bernard ferma la bouche aux adversaires de ce vénérable prélat rémois, en écrivant au pape Eugène III ces paroles : « en cela, il ne croit pas avoir excédé la teneur de ses privilèges. »

Sous le règne de ce même Louis VII, le droit de Notre-Dame fut solennellement ratifié; dans le formulaire du sacre dressé par ce roi pour le sacre de son fils Philippe-Auguste, on voit pour la première fois les pairs de France désignés comme devant assister

à cette cérémonie; la métropole de Reims y est légalement, définitivement investie du privilège exclusif de sacrer les rois; et à part quelques exceptions où Reims était au pouvoir des ennemis ou infesté de contagion et incapable de recevoir Sa Majesté, c'est à Notre-Dame que les rois vinrent recevoir l'onction qui les rendait inviolables aux yeux de leur peuple. Un sacre, en effet, n'était pas une vaine cérémonie, une marche triomphale, une manifestation de la grandeur royale, aux yeux des peuples; ceux-ci promettaient au prince choisi de Dieu obéissance et fidélité; les rois, de leur côté, s'engageaient, sous la foi du serment, à diriger leurs peuples selon les lois de la justice et de la religion. L'onction reçue par le monarque, après ces serments réciproques, rendait sa personne sacrée; elle l'investissait d'un pouvoir en quelque sorte divin que les passions turbulentes n'osaient attaquer; le roi sacré était élevé à une sorte de sacerdoce; il était, dans l'ordre temporel, le vicaire de Dieu, comme l'évêque et le prêtre marqués de l'huile sainte sont, dans l'ordre spirituel, les ministres de Jésus-Christ.

Depuis l'an 1212 où fut posée la première pierre de Notre-Dame, six siècles se sont écoulés; pendant cette période, vingt-cinq rois ont été sacrés; vingt-quatre sont venus s'agenouiller sur les dalles de Notre-Dame, demandant à Dieu de bénir leur règne, et renouvelant le serment de se dévouer pour leurs sujets Henri IV est le seul roi, de 1215 à 1860, qui ait été sacré hors de Reims.

A peine Notre-Dame de Reims était-elle élevée que Philippe-Auguste mourut en 1223, laissant le trône à un prince brave et loyal, surnommé tantôt Cœur de Lion, tantôt Lion-Pacifique, remarquable autant par sa bonté, sa douceur, que par son courage, son intrépidité dans les batailles. Le sacre de ce prince fut célébré le jour de l'Assomption à Reims, bien que la cathédrale ne fût pas achevée, et que les chanoines n'y fissent pas encore habituellement leur office. Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, présidait à la cérémonie. Le *cérémonial des sacres* ayant été réglé sous Louis VIII, les sacres qui suivirent ressemblèrent à peu près au sacre de ce roi. Sans parler de l'arrivée triomphale du prince à Reims, des clés qu'on lui présentait à l'entrée de la ville, du splendide festin, de la revue de la milice, de la brillante cavalcade, de la visite au tombeau de Saint-Remi, toutes particularités qui appartiennent sans doute à l'histoire des sacres, mais qui ne font point partie de l'acte religieux accompli dans Notre-Dame.

En 1223, le transsept de l'Eglise était seul terminé; c'est donc à l'entrée du transsept qu'on appareilla un échafaud un peu élevé, sur lequel devait se placer le roi avec les pairs de France.

La nuit qui précéda le sacre, le roi vint à l'Eglise pour faire l'oraison; c'était la veille d'armes de l'ancienne chevalerie. Le prélat consécrateur, Guillaume de Joinville, à la fin de Prime, vint, au seuil de la basilique, chercher processionnellement le monarque et la reine, son épouse; l'archevêque était accompagné

de plusieurs archevêques et d'un nombreux clergé, des chanoines de la mère Eglise et des personnes des autres Eglises conventuelles. Dans la suite, l'évêque, duc de Laon et l'évêque, comte de Beauvais, allaient chercher le roi; précédés du Chapitre et de la musique de la cathédrale, vêtus de leurs habits pontificaux, portant des reliques suspendues à leur cou, ils se rendaient à la porte des appartements royaux. Le grand chantre y frappait de son bâton. « Que demandez-vous? » répondait le grand chambellan sans ouvrir. — « Nous demandons le roi. » — « Le roi dort. » Alors le chantre recommence à frapper; mêmes questions, mêmes réponses. Le chantre frappe une troisième fois et l'évêque dit : « nous demandons le prince que Dieu nous a donné pour roi. » Les portes s'ouvraient; les prélats s'avançaient vers le monarque couché sur un lit de parade. L'évêque lui présentait l'eau bénite, récitait une oraison; le roi se levait; on le conduisait processionnellement, entre les deux évêques, à la porte de la cathédrale. Au-dedans du temple, étaient les privilégiés admis à jouir du magnifique spectacle d'un sacre royal; une multitude de fidèles accourus de toutes parts se pressait vainement aux portes de la basilique; la cathédrale était trop petite pour contenir cette foule immense; plus tard, quand Notre-Dame fut achevée, aux deux côtés du grand autel, dans les bras de la croisée ou transsept, ou élevés, aux frais du roi, de vastes tribunes; mais la multitude devait encore être écartée; l'enceinte sacrée était toujours insuffisante pour contenir les flots serrés de ce peuple avide d'acclamer son roi, et cependant il n'était pas une parcelle de terrain inoccupée; la complaisance de l'archevêque et des chanoines était telle, que, pour ces grandes cérémonies, ils autorisaient des actes que, de sang-froid, on caractériserait du nom de mutilations; pour élargir en quelque sorte l'intérieur de Notre-Dame, les galeries qui courent à l'extérieur du bas des fenêtres étaient occupées par un grand nombre de spectateurs, et le premier panneau de chaque verrière était enlevé pour donner satisfaction à la curiosité.

La procession s'arrêta à la porte de Notre-Dame; là, l'archevêque Guillaume de Joinville, récitant une oraison, demanda au ciel, en faveur du nouveau monarque et de sa royale compagne, les grâces dont ils avaient besoin pour gouverner leur peuple selon le cœur de Dieu; puis, le cortège composé de douze pairs du royaume, six ecclésiastiques et six laïques, des seigneurs de la cour revêtus de l'hermine féodale, des évêques, des abbés, mitre en tête, des soixante-quatorze chanoines de la métropole en chapes d'or, entra dans la basilique en répétant cette prière si connue : *Domine, salvum fac regem, et exaudi nos in die, qua invocaverimus te.* Le chœur était orné avec magnificence; deux trônes avaient été dressés pour le roi et pour la reine; autour de l'autel, des sièges étaient préparés, d'un côté pour les archevêques et évêques, de l'autre pour les pairs laïques du royaume; leur rang était fixé dans l'ordre suivant : l'évêque de Laon, l'évêque de

Langres, l'évêque de Beauvais, l'évêque de Châlons-sur-Marne, l'évêque de Noyon. Les six pairs laïques étaient : les ducs de Normandie, de Bourgogne, d'Aquitaine, les comtes de Flandres, de Champagne et de Toulouse. On voit que la province champenoise avait une large part aux sacres des rois de France.

L'abbé de Saint-Remi, en chape d'étoffe d'or, monté sur une superbe haquenée, accompagné de quatre religieux revêtus d'aubes et des quatre chevaliers donnés comme otages de la sainte relique, suivi des autres religieux du monastère et d'un nombreux clergé avait apporté processionnellement, avec croix et cierges, la sainte Ampoule qui, descendue du ciel, servit au baptême de Clovis. L'abbé de Saint-Remi et le grand prieur avaient seuls le droit de porter la sainte Ampoule de l'Eglise Saint-Remi à l'Eglise métropolitaine; ils étaient escortés des quatre barons de la sainte Ampoule. C'étaient les seigneurs de Terrier, de Bellestre, de Neuvizy, de Souastre, au diocèse de Reims, tous quatre relevant de l'abbaye de Saint-Remi. L'abbé marchait sous un dais que portaient ces chevaliers de la sainte Ampoule. Les religieux de Saint-Remi et le clergé qui avait accompagné la sainte relique se retirèrent dans la chapelle de saint Nicolas de l'Hôtel-Dieu. Le grand prieur, le trésorier, les seigneurs otages de la sainte Ampoule, les chevaliers barons, les officiers du bailliage de Saint-Remi entrèrent dans l'Eglise. La sainte relique était reçue par l'archevêque, près de la porte, et déposée par lui sur l'autel; tous les assistants se levaient à son passage et s'inclinaient avec respect. Le reliquaire de la sainte Ampoule était une petite fiole de verre cristal, d'un pouce et demi de hauteur; son col bouché avec du taffetas rouge avait sept lignes de circonférence; le fond en avait treize; elle se trouvait enchâssée dans une espèce de rose de vermeil longue de quarante-cinq lignes et ornée de pierreries; la bordure était artistement taillée; le dessus était à jour et recouvert d'un cristal, à travers lequel on voyait la fiole placée dans le dos d'une colombe d'or, laquelle avait trente-huit lignes de hauteur.

Les seigneurs otages se plaçaient dans les quatre premières stalles hautes du côté de l'Evangile; leurs écuyers, dans les quatre stalles basses, du même côté. Le prieur restait en chappe et étole sur les degrés de l'autel, du côté de l'Epitre: le trésorier près de lui en étole croisée; les chevaliers barons de la sainte Ampoule s'asseyaient sur des banquettes auprès d'un pilier voisin. Pendant ce placement, l'archevêque se revêtait de ses plus nobles ornements pontificaux pour la messe et, ainsi vêtu, il venait à l'autel en procession avec les diacres et les sous-diacres, suivant la coutume. Guillaume de Joinville, arrivé sur l'unique degré de l'autel, demanda d'une voix distincte à Louis s'il voulait promettre devant Dieu de respecter les droits des évêques et des Eglises. « Je le promets », répondit le prince, en étendant la main sur les saints

Evangiles. Cette réponse fut accueillie par le cantique de l'action de grâces. Le chant du *Te Deum* terminé, les archevêques et évêques s'approchèrent du roi assis sur son trône; ils prièrent le monarque de se lever pour promettre à son peuple la paix, la justice et la clémence. Louis se leva, et d'une voix solennelle : « au nom du Christ, je promets trois choses au peuple chrétien qui m'est soumis. Je ferai de constants efforts pour qu'il vive au sein d'une paix véritable et profonde. J'interdirai les rapines et les iniquités. Je donnerai des ordres efficaces pour que la miséricorde et la justice soient observées dans les jugements. »

Tout le peuple répondit : *amen!*

Alors Louis VIII, Blanche de Castille et tout le clergé se prosternèrent sur les dalles du sanctuaire, tandis que le pontife et les assistants redisaient les litanies des saints. Puis, tous se levèrent, et l'archevêque adressa au monarque les questions suivantes : « — Louis, voulez-vous observer la foi catholique qui vous a été transmise par la sainte tradition, et joindre les bonnes œuvres à la foi? Je le veux, répondit le prince. — Voulez-vous être le gardien, le défenseur des Eglises et des ministres de Dieu ? — Je le veux. — Voulez-vous gouverner et défendre, selon la justice de vos pères, le royaume que Dieu vous a donné? — Je le veux, et autant que Dieu m'en donnera la grâce, je m'efforcerai d'être la joie et la consolation de tous. »

Le peuple accueillit avec enthousiasme cette promesse solennelle; il fit retentir les voûtes de la basilique des cris répétés *fiat! fiat!*

Ces préliminaires terminés, ces promesses solennelles ratifiées, le métropolitain procéda au sacre proprement dit et au couronnement de Louis VIII. On posa sur l'autel la couronne royale, l'épée de Charlemagne dans le fourreau, les éperons d'or, la verge de justice surmontée d'une main d'ivoire, les bottines et les sandales de soie, brodées de lis d'or, la tunique de même étoffe et de même broderie, et la chape sans chaperon. Tous ces objets précieux avaient été apportés pour la cérémonie par l'abbé de Saint-Denis exclusivement chargé de veiller à leur conservation. Le roi vint à l'autel, se dépouilla de ses vêtements; il ne conserva qu'une tunique de soie, décolletée sur la poitrine et entre les épaules, pour faciliter la consécration; les ouvertures furent rejointes par des agraphes d'argent. Le grand chambellan chaussa au roi les bottines que lia l'abbé de Saint-Denis. Le duc de Bourgogne, pair de France, lui mit les éperons d'or. L'archevêque seul présenta au roi l'épée de Charlemagne, hors du fourreau, et le fils de Philippe-Auguste la déposa sur l'autel en forme d'hommage; il la reprit de la main de l'archevêque et la rendit au sénéchal de France qui devait la porter devant le monarque jusqu'à la fin de la messe; et, après la messe, quand il retournerait au palais. Tandis que l'on demandait à Dieu la rosée du ciel et la graisse de la terre, une

abondance intarissable de blé, de vin, d'huile et toutes sortes de fruits, afin que, sous ce règne les peuples puissent jouir d'une santé constante, le saint chrême fut apporté sur une patine par l'évêque de Soissons. L'archevêque Guillaume de Joinville fit ouvrir la sainte Ampoule, extraya, avec une aiguille d'or, un peu de l'huile miraculeusement envoyée des cieux, en mêla avec grande diligence au chrême qui était préparé pour oindre le monarque. Le grand-prieur de Saint-Remi replaça la sainte relique sur l'autel.

Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, se mit à genoux sur le même coussin avec le roi, pendant qu'on chantait les litanies; vers la fin, l'archevêque se leva et s'assit sur son fauteuil. Louis vint s'agenouiller devant lui, et le prélat fit au roi des onctions au sommet de la tête, à la poitrine, entre les épaules, aux deux épaules, aux jointures des bras. Le chœur chantait: *inunxerunt regem Salomonem*. L'archevêque demanda au ciel que le nouveau monarque réprime les orgueilleux, qu'il soit charitable envers les pauvres, qu'il devienne le pacificateur des nations. Ensuite, le roi fut revêtu par le grand-chambellan de la tunique et de la chape, laquelle se relevait sur le bras gauche, comme la chasuble d'un prêtre. Guillaume de Joinville fit une huitième onction sur la paume des deux mains du roi qui les joignit sur sa poitrine. Le prélat bénit les gants qu'il remit au prince; il lui donna l'anneau, comme symbole de la puissance et de l'union intime qui devait désormais régner entre lui et son peuple. L'archevêque lui plaça le sceptre dans la main droite, la verge de justice dans la gauche. En ce moment, les pairs de France furent appelés; ils se rangèrent autour du prince; Guillaume de Joinville seul plaça sur la tête du roi la couronne de Charlemagne; puis, tous les pairs, laïques ou ecclésiastiques, y mirent la main et la soutinrent deça delà; puis ils conduisirent le roi ainsi orné à un trône préparé à l'entrée du chœur. Plus tard en 1417, quand le jubé fut construit, le trône royal y était dressé, au jour des sacres. Le cri de : Vive le roi! retentit sous les voûtes de Notre-Dame. L'archevêque, mitre en tête, et, après lui, les pairs du royaume, baisèrent le roi assis sur son trône. Guillaume de Joinville, de retour à l'autel, procéda au sacre et au couronnement de Blanche de Castille.

A gauche du chœur était une tribune moins élevée que celle du roi; c'est là que se plaça la reine, vêtue de soie. Guillaume de Joinville fit à Blanche de Castille deux onctions, selon le cérémonial alors en usage, une à la tête et une à la poitrine, avec de l'huile bénite. La sainte Ampoule était réservée au monarque. L'archevêque remit à la reine un sceptre moins grand que celui du roi, une verge de justice semblable à celle qu'avait reçue son royal époux; puis il lui posa un diadème sur la tête; les pairs soutinrent la couronne, et tous, prélats et pairs, menèrent la reine à son trône. Les chantres entonnèrent de nouveau le

Te Deum; et l'officiant commença solennellement la messe. Pendant l'Evangile, le roi se leva et ôta sa couronne. Un des évêques porta le texte sacré à baiser à Louis VIII et à Blanche de Castille. Tous deux vinrent solennellement faire leur offrande; c'était un pain, du vin, un morceau d'argent, onze deniers d'or. Dans la suite, ces pièces d'or, frappées pour la circonstance, furent portées au nombre de treize. Ces pièces, la bourse, l'offrande, les pains d'or et d'argent appartenaient à la fabrique. Au moment de l'*Agnus Dei*, l'archevêque bénit le roi, la reine, le peuple; on leur porta le baiser de pain de l'officiant; puis tous les archevêques et évêques, l'un après l'autre, vinrent donner ce même baiser au roi qui se tenait assis sur son trône. Après la communion du prêtre, le roi et la reine descendirent de leur tribune et vinrent humblement à l'autel recevoir de la main de l'archevêque le corps et le sang de Jésus-Christ. C'est un privilège qui s'est conservé, de communier les rois de France sous les deux espèces au jour de leur sacre. La messe chantée, l'archevêque ôta aux époux royaux leurs couronnes et les autres insignes, leur mit sur la tête d'autres petites couronnes, et l'on retourna processionnellement au palais, l'épée nue devant le monarque. Lorsque le roi fut sorti de l'Eglise, après la cérémonie, le grand-prieur de Saint-Denis reporta la sainte Ampoule dans le même ordre qu'il avait suivi pour l'apporter; il la replaça dans le tombeau de Saint-Remi; les seigneurs otages prirent acte de ce qui les concernait, laissèrent leurs guidons en mémoire du sacre; le dais resta de même à l'Eglise, et la haquenée fut conduite dans les écuries de l'abbaye.

Ce cérémonial, par l'importance et l'éclat de ses rites, donnait un sentiment moral pour base à la fidélité des peuples et resserrait les liens entre le monarque et ses sujets. Le roi, déjà investi du pouvoir par sa naissance, le recevait de la grâce de Dieu, plus fort, plus révéré, plus inviolable. Trois ans après cette brillante solennité du sacre, en novembre 1226, Louis VIII succombait à une fièvre pestilentielle; son fils aîné Louis IX n'avait que onze ans; sa mère Blanche de Castille, régente, pour prévenir la rébellion, résolut de le faire sacrer sans délai. Le jeune prince, en effet, reçut l'onction royale, le 29 novembre 1226. Deux siècles plus tard, au sacre de Charles VII, ne purent être observées toutes les prescriptions du cérémonial; néanmoins la cérémonie fut aussi solennelle que le permettait le peu de temps réservé aux préparatifs. La cathédrale était, d'ailleurs, arrivée à l'apogée de sa splendeur. Le jubé de la nef, la clôture de pierre venaient d'être terminés par Colard de Givry; on voyait s'élancer dans les airs les deux clochers si harmonieusement placés au-dessus du portail; les travaux, repris avec activité en 1427, touchaient à leur terme; une énorme fleur de lis allait couronner les deux tours, en attendant les flèches qui devaient les compléter. La nuit tout entière fut diligemment employée à préparer la grande solennité. Les

habitants de Reims, à qui incombaient les dépenses d'une telle pompe, redoutaient l'entrée des gens d'armes du roi; ceux-ci n'avaient point encore pénétré dans leurs murs; la présence des soldats était toujours un fléau pour les villes; les Rémois contribuèrent avec zèle, pour ce motif, au prompt accomplissement du sacre royal. Le gouvernement anglais avait conçu le projet de transférer ailleurs la sainte Ampoule, afin que cette relique ne pût servir au sacre de Charles VII; toutefois le duc régent ou Pierre Cauchon, son commissaire général en Champagne, recula devant les périls physiques et les difficultés morales d'une telle soustraction. Les conseillers du prince avaient préparé d'avance une riche couronne pour être employée en cette solennelle circonstance; ce joyau était demeuré en arrière parmi les bagages; afin d'éviter les retards de la cérémonie et l'arrivée des troupes, on se contenta d'une couronne beaucoup plus simple trouvée dans le trésor de la cathédrale.

Les chevaliers, barons de la sainte Ampoule, n'étaient point présents; les pairs de France manquaient pour remplir leurs fonctions. Le matin, quatre otages furent députés par le roi pour escorter la miraculeuse relique, savoir: les seigneurs de Boussac et de Rais, maréchaux de France; le sire de Graville, grand-maître des arbalétriers; et le sire de Culan, amiral; ces quatre seigneurs, à cheval, tous armés et portant chacun leur bannière, se rendirent à l'abbaye de Saint-Remy; là, ils firent serment de conduire et reconduire sûrement la sainte Ampoule; alors, l'abbé, nommé Jean Canard, revêtu de ses riches habits pontificaux, monta sur un cheval, qui lui fut alloué, conformément à son privilège, et payé par le roi; il suspendit à son cou le précieux reliquaire et prit place sous un dais magnifique. Le cortège s'avança jusqu'à l'Eglise de Saint-Denis de Reims où l'archevêque-chancelier, suivi de ses chanoines, vint chercher la fiole miraculeuse pour la déposer sur le maître-autel de sa cathédrale. Les quatre otages ne mirent pied à terre qu'à l'entrée du chœur. Charles VII, revêtu d'habillements entaillés sur la poitrine et aux épaules pour recevoir les onctions, se tenait au lieu assigné; il prêta d'abord les serments obligatoires : — de conserver la paix de l'Eglise et ses privilèges; — de préserver le peuple des exactions fiscales et ingravances ; — de gouverner avec justice et miséricorde. Le roi fut armé chevalier par le duc d'Alençon. Berry, roi d'armes de France, évoqua ensuite, par leur noms, devant le grand autel, chacun des douze pairs, en les requérant de faire leur service au roi leur seigneur. Le duc de Bourgogne et d'autres ne répondirent point à l'appel; divers personnages les supplièrent. Parmi les pairs ecclésiastiques, Renauld de Chartres, archevêque, duc de Reims, Guillaume de Champeaux, évêque de Laon, Jean de Sarrebruck, évêque, comte de Châlons-sur-Marne, étaient présents. Les six pairs laïques furent représentés, en habits royaux, par le duc d'Alençon, les comtes

de Clermont, de Vendôme, les sires de la Trimouille, de Laval et de Maillé. Charles d'Albret tint l'épée, au lieu du connétable de Richemond. Le métropolitain, récitant toutes les prières contenues au pontifical, procéda au sacre. Les pairs confirmèrent de leurs mains la couronne sur la tête du monarque. En ce moment, le cri de Noël retentit unanimement dans la nombreuse assistance et les voûtes de la cathédrale s'ébranlèrent au bruit d'une éclatante fanfare.

Rien ne manquait à la pompe du spectacle, ni l'enthousiasme aux spectateurs; ceux-ci remplissaient les nefs et refluaient jusqu'à l'extérieur sur les marches des portails. Jeanne d'Arc, debout près de l'autel, en habit de guerre, tenant en main son étendard symbolique, ce drapeau, la terreur des Anglais et la gloire des François, attirait surtout les regards; son maintien d'une noble simplicité, excitait l'universelle sympathie, en même temps que sa bannière de toile blanche frangée en soie fixait l'attention publique ; sur un champ blanc semé de fleurs de lis, on voyait figuré le Sauveur des hommes assis sur son tribunal, dans les nuées du ciel, et tenant un globe dans ses mains toutes puissantes; à droite et à gauche, deux anges étaient représentés en adoration; l'un d'eux portait une fleur de lis sur laquelle Dieu semblait répandre ses bénédictions; à côté, on lisait les mots : *Jesu Maria*. Lorsque les rites liturgiques furent accomplis, Jeanne d'Arc s'agenouilla aux pieds de son prince et lui dit avec larmes : « gentil roy, ores est exécuté le plaisir de Dieu, qui vouloit que vinssiez à Reims, recevoir votre digne sacre, en montrant que vous estes vray roy et celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles VII, sacré roi, fit à son tour chevalier dans l'Eglise même, Robert de Sarrebruck, neveu de l'évêque de Châlons-sur-Marne; par lettres datées du même jour, le roi en l'honneur des dames de Laval, érigea la baronnie de Laval en comté. Gilles de Rais fut promu à la dignité de maréchal, et le sire Georges de la Trimouille, baron de Sully, fut investi du titre de comte. Charles VII donna pour la cathédrale les tapis de satin vert qui avaient servi au sacre; il offrit, en outre, une collection de vêtements sacerdotaux en velours rouge figuré; il fit présent à l'église de Saint-Remi d'un ornement de damas blanc à fleurons d'or. Après ces libéralités pieuses, il se rendit, selon l'usage, à Corbeny, pour y toucher les écrouelles; là, se trouvait un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Saint-Remi et était placé sous l'invocation de saint Marculf, prince de sang royal. La langue vulgaire avait changé le nom de Marculf en Marcou; il n'en fallut pas davantage pour que les fidèles implorassent particulièrement l'intercession de ce saint, afin d'en obtenir la guérison des écrouelles. Une maladrerie spéciale, annexée au prieuré, recevait, tous les ans, de nombreux pèlerins. Une tradition ancienne attribuait aux rois de France, nouvellement sacrés, le pouvoir de guérir, par l'apposition de leurs mains, les marques au cou, de même que saint Clair était invoqué pour les aveugles. De Cor-

beny, l'armée royale se dirigea par Vailly, petite ville du domaine archiépiscopal, dans la vallée de l'Aisne; un grand nombre d'autres places de la province rémoise imitèrent l'exemple de ce chef-lieu de canton qui reconnut immédiatement l'autorité de Charles VII. Château-Thierry, Coulommiers, Provins, toutes les villes et les forteresses de la Brie comme celles de la Champagne, envoyèrent leurs soumissions et chassèrent leurs garnisons anglo-bourguignonnes. Les cloches sonnaient partout à l'approche des troupes françaises; on célébrait des *Te Deum* dans les églises. Jeanne d'Arc était accueillie avec un enthousiasme extraordinaire. Les grands la comblaient de dons magnifiques. Les gens des campagnes accouraient sur son passage; et, dans l'étonnement de leur admiration, la vénéraient comme une sainte. On racontait les détails les plus merveilleux sur sa naissance, ses premières années, son apparition, ses faits de guerre. Les prédicateurs l'annonçaient en chaire comme l'envoyée du ciel; les écrivains chantaient ses louanges à l'envie; tous excitaient les soldats à chasser les Anglais en marchant au vieux cri des croisades.

Jeanne d'Arc sentait que sa mission était accomplie; elle supplia Charles VII de lui permettre de se retirer pour aller s'ensevelir dans sa première obscurité; elle voulait retourner avec son père et sa mère pour garder leurs troupeaux; ses parents étaient logés à Reims en l'hôtel de la Maison-Rouge; la ville paya vingt-quatre livres parisis pour leur dépense et leur donna un cheval pour s'en retourner. Le roi ne voulut pas consentir au départ de son héroïque libératrice. On sait qu'après la cérémonie du sacre, Jeanne d'Arc se trouva privée de l'appui miraculeux qu'elle avait reçu du ciel. Elle ne supporta qu'avec impatience l'inertie dans laquelle les favoris de Charles VII avaient replongé ce prince; après un coup de main, heureusement tenté aux portes de Paris, ne pouvant triompher de l'indolence du roi, elle se rendit sous les murs de Compiègne, menacé d'un siège par les Anglais et les Bourguignons. C'est là que dans une sortie, honteusement abandonnée par ceux qu'elle était venue sauver, elle tombe aux mains des Bourguignons qui la livrent aux Anglais et, suivant une expression de l'époque, « sa passion commença où finit sa mission. »

Un Bouquiniste.

***

Les origines de la maison de Nettancourt. — Les titres des abbayes de Montier en Argonne, de Jean d'Heurs, de la Chalade et de Lisle-en-Barrois, permettent d'établir ainsi qu'il suit la généalogie de la maison de Nettancourt à son origine.

Elle était représentée au XIIe siècle par quatre frères et une sœur, qualifiée dans une charte de donation à l'abbaye de Jean d'Heurs, de l'alleu de Huppemont, au territoire de Nettancourt avec le droit de pâture à Vernancourt, Garnier, Warin, Isembard, Pierre et

Helwide de Nettancourt, neveux et nièce de Odon de Jarreiait dictus Lipoivre, donateur avec eux.

I. Garnier épousa Hode et en eut, outre une fille, Dreux, seigneur de Nettancourt, croisé en 1190, vivant encore en 1218; Philippe, vivant en 1218 avec sa femme Helwis, ayant une fille.

II. Warin, sans postérité connue.

III. Isembard, marié à Béatrix.

IV. Helwide, dont le mari est inconnu, mais qui avait une fille, Téodorie, vivante en 1179.

V. Pierre de Nettancourt, seigneur de Vernancourt, vassal des comtes de Champagne, cité par M. Longnon, en 1172. Il fut père de :

Pierre, dit Croccarz, seigneur de Nettancourt et Vernancourt, 1179, 1223. Il eut :

1. Gilles, qui suit.
2. Adeline.
3. Mathilde.

Gilles dit Mauchemins, seigneur de Nettancourt, Vernancourt, Sommeilles, cité parmi les vassaux de Champagne en 1253, marié à Hedwige ou Hanwide, d'où :

1. Huart, qui suit.
2. Pierre.
3. Odette.

Huart dit Mauchemins, seigneur de Nettancourt, père de :

1. Jean, qui continua la lignée rapportée dans toutes les généalogies.
2. Jacques.
3. Cécile, femme de Richier de Narcey (1309).
4. Alix, 1307, 1313.

Le Secrétaire Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES ORIGINES DE MOUZON

CHAPITRE PREMIER

Situation topographique de Mouzon. — Son origine probable et étymologie de son nom.

La ville de Mouzon [1], dont nous entreprenons l'histoire, capitale autrefois d'un petit pays appelé le Mosomois (in pago, in comitatu mosomagensi), est à 17 K. S.-E. de Sedan, à 22°45' de longitude et 49°52' de latitude. Placée sur les frontières de la Champagne, aux confins du Rethélois, elle occupe au bord de la Meuse une position ravissante. Dans cet endroit en effet, les terres arables se substituent sur les collines aux sombres masses des bois ; la vallée s'élargit et permet à l'œil de suivre dans ses sinuosités le cours du fleuve bien loin à travers les prairies qui le bordent, et d'apercevoir gracieusement échelonnés sur ses rives les villages d'Autrecourt, de Villers, d'Amblimont et de Remilly.

Quant à la ville elle-même, pareille à une petite Lutèce, elle forme au milieu de l'eau une île, entourée qu'elle est d'un côté par le canal de navigation, de l'autre par le fleuve. Mais cet espace exigu n'a point suffi, et de nombreuses habitations sont venues s'étager sur les premières rampes d'une montagne dite le Terme, qui séparait naguère la France du domaine étranger, tandis qu'un faubourg assez important occupe du côté opposé le fond de la vallée.

Si nous parcourons l'histoire des Ardennes, Mouzon est, sans contredit, une des localités les plus anciennes de ce département. Dom Gauneron, le chartreux du Mont-Dieu [2], dont les annales, probablement perdues à jamais pour nous,

1. Aujourd'hui Mouzon fait partie de l'arrondissement de Sedan et n'est qu'un simple chef-lieu de canton duquel dépendent quatorze communes : Amblimont, Autrecourt, Pourront, Beaumont, Brévilly, Bouzy, Euilly-Lombut, Lestanne, Mairy, Mouzon, Tétaigne, Vaux, Villemontry, Villers-devant-Mouzon, Yoncq.

2. Annales du Mont-Dieu.

auraient aujourd'hui tant de prix, attribue la fondation de Mouzon à Basan VIII, roi des Sicambres[1]; celui-ci aurait, paraît-il, construit sur les bords de la Meuse, bon nombre de forteresses destinées à contenir dans le devoir les peuples qu'il avait soumis. La fondation de Mouzon, à ce compte, daterait au moins de l'an 245 avant l'ère chrétienne.

Sans faire remonter l'origine de Mouzon à une époque aussi reculée et presque fabuleuse, nous pensons que cette ville devait exister antérieurement à la domination romaine, et nous admettons avec Dom Lelong, son antique érection en oppidum avec palissades et fossés pour la mettre à l'abri d'un coup de main et défendre le passage du fleuve.

Il faut bien remarquer ici que nous donnons cette assertion pour le prix qu'elle vaut, c'est-à-dire pour une simple hypothèse, puisque l'histoire reste à peu près muette sur ce point. Nous dirons seulement que ce silence est facile à comprendre, quand on songe que Mouzon se trouvait au milieu d'un pays où les bourgades, en petit nombre, n'avaient point de voies qui les reliaient les unes aux autres ; où tout était forêt, « sur les plateaux, au fond des gorges, dans les bassins, tout était buissons, genêts, taillis, broussailles impénétrables, hautes et sombres futaies[2]. »

Quoi qu'il en soit, ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est l'existence de Mouzon dès le début de l'occupation romaine.

Les Romains, une fois maîtres des Gaules, ne songèrent qu'à mettre leur conquête à l'abri des coups des Barbares et, dans ce but, établirent sur les frontières et les rivières des postes d'observation ; dans les Ardennes en particulier, la Meuse et la Chiers furent couvertes d'établissements de ce genre ; selon M. Masson, des Sarmates, troupes analogues aux Lètes[3] en avaient la garde.

1. Selon la tradition, ce Basan donna son nom à une colline au sommet de laquelle on éleva un temple en son honneur.

Ce lieu ayant été concédé par l'abbé de Mouzon, Richard, aux Chartreux, Guigues, leur supérieur général, changea le nom de Mont-Basan en celui de Mont-Dieu.

2. Jeantin, Chronique de l'Ardenne.

3. Les Sarmates, comme les Lètes, étaient des Barbares qui, après avoir été battus et faits prisonniers, étaient établis par les généraux romains sur les frontières de l'Empire. Là, cantonnés dans des colonies militaires, ils étaient obligés de défendre le territoire romain contre les incursions de l'ennemi. — C'était un système semblable à celui des confins militaires de l'Autriche. — Elysée Reclus, tome III, page 283.

Peu à peu, ces simples postes d'observation prirent du développement par suite de l'importance des lieux qu'ils occupaient, soit au sommet des collines, pour dominer le pays, soit au bord des fleuves pour en défendre le passage; ils devinrent des forteresses capables de résister efficacement aux efforts des ennemis.

Mouzon, comme passage sur la Meuse, situé d'ailleurs sur la voie militaire de Reims à Trèves, était un point trop important pour supposer qu'on eût négligé de s'en emparer et de le fortifier. Aussi faut-il faire remonter sa fondation au moins comme place forte, au temps où César se rendit maître du pays.

Quel peuple le conquérant des Gaules trouva-t-il établi sur le territoire de Mouzon à cette époque?

Un coup d'œil jeté sur la situation du lieu à l'extrême frontière des Rémois (Remi) et des Trévirois (Treviri) suffit pour reconnaître qu'il a dû dépendre des premiers, la Meuse sur laquelle se trouve Mouzon et la Chiers qui arrose Carignan ayant toujours servi de limites à ces deux peuples divisés par une hostilité constante qui paraît avoir survécu à ces époques obscures et lointaines.

Selon Dom Ganneron et autres, le pays entre la Meuse et l'Aisne était alors occupé par les Essuens [1], peuple dont l'origine n'a pu être encore éclaircie, mais qui faisaient partie du Rémois, et se soumirent avec celui-ci à Jules César, vers l'an 47 avant Jésus-Christ.

Cette différence d'opinion n'a donc, on le voit, aucune importance, puisqu'elle se résout dans la même affirmation : c'est que les Mouzonnais faisaient partie du Rémois.

La domination romaine à Mouzon fit sortir cette ville des ténèbres épaisses dans lesquelles elle était plongée, et lui donna une certaine impulsion.

1. Qu'étaient les Essuens; quel pays habitaient-ils? les opinions sont bien diverses sur ce sujet.

C. Bouel les place en Thiérache, pays dont l'étymologie serait d'après lui : *terra Essuorum*, terre des Essuens.

Abraham Orthelius dit nettement dans son thesau-géographe : « *Essui ignorantur.* »

Le géographe Samson situe la ville des Essuens dans le pays de Seez en Normandie. Beaucoup d'auteurs se rallient à ce dernier avis, en particulier Vaugelas, dans sa traduction des commentaires de César; Dom Marlot, dans son histoire de Reims; et dom Lelong, dans son histoire de Laon.

Grâce aux routes, à ces grands chemins de l'Empire, véritables artères qui, comme le dit Bergier, partaient du cœur de Rome, pour répandre la vie et la civilisation jusqu'aux frontières les plus reculées, la forteresse de Mouzon vit peu à peu les habitations se grouper autour de ses murs et former bientôt le noyau d'une ville importante.

Alors Mouzon commence seulement à vivre d'une vie vraiment historique ; son nom se trouve dans les ouvrages de l'époque : dans l'Itinéraire d'Antonin ; dans les Tables de Peutinger ; dans la vie de Saint Maximin, archevêque de Trèves, par saint Loup ; dans une lettre de saint Remy à Foulque (Fulco ou Falco), évêque de Tongres.

Le testament de saint Remy en fait également mention.

Dans tous ces ouvrages, Mouzon est cité sous les noms les plus divers ; c'est tantôt : ***Mosomagus***, ***Mosomagensis ager***, ***castrum Mosomagense***, ***Musamagum***, ***Musmagum***, ***Mosomacum***; d'autrefois : ***Mosa***, ***Mose ad Mosam***, ***Mosmum***, ***Mosemium***, ***Mosomium***, ***Mosonum***, ***Mousonum***, d'où est dérivé son nom français Mouzon.

Il faut bien remarquer ici que, malgré la grande diversité de ces noms, la même idée y domine partout, c'est toujours la Meuse, c'est toujours la position du pays sur le fleuve.

Faut-il parler de son étymologie, nous trouvons encore la même diversité. Les uns, avec dom Bouquet, font venir ***Mosomagus*** du mot celtique ***Mag*** ou du mot latin ***Mansio***, qui tous deux veulent dire Manoir, c'est-à-dire habitation sur la Meuse ; d'autres, avec l'auteur du Mémoire sur les Antiquités de Sedan et villes frontières, font dériver son nom ***Mosomum*** de la contraction de deux mots : ***Mosæ Meatus***, passage sur la Meuse, parce qu'en effet, Mouzon étant situé sur la grande voie romaine de Reims à Trèves, c'est là que s'effectuait le passage du fleuve.

(*A suivre.*) Marcel d'Yves.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET FÉODALE

DE

L'ARCHIDIACONÉ DE MARGERIE*

LE MEIXTIERCELIN

D'après les pièces analysées plus haut, nous voyons ce Guillaume de Parthenay qualifié pannetier du roi Louis XI, maître d'hôtel du roi, seigneur de Chenault, Poinchy (Poinchy, près de Chablis, Yonne), gouverneur du château de St-Aigue? Il n'était donc point de petite noblesse et ses services étaient appréciés par les rois de France. Nous l'avons vu, en 1499, échanger plusieurs terres en Bourgogne avec son beau-frère Claude de Ragny, pour la totalité des terres de Champagne, venant des St-Chéron.

Guillaume de Parthenay fit ses foi et hommage pour le Meixtiercelin à Dijon, entre les mains du sieur Pontchartrain, chancelier de France, le 29 avril 1501. (Mémoire pour Paul de Remigny, par Vaveray.)

D'après les comptes de Jean Gauthier, son receveur pour les terres de Champagne, voici ce que rapportait, en 1499, à Guillaume de Parthenay la seigneurie du Meixtiercelin :

1° 73 sols 8 deniers pour la justice, exercée alors par Jean Moulin dit Chalette ;

2° 18 livres tournois 5 sols et 3 livres de cire pour le four banal qu'il possédait seul ;

3° Les grosses amendes, droits de mortemain, formariage, néant ;

4° La taille du Meixtiercelin (Voir plus loin un compte de 1517).

5° 8 sols 4 deniers pour la perrière de Humbeauville ;

* Voir page 110, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

6° 40 sols tournois dus par Claude de Mertrus, habitant au Meixtiercelin, pour une place à lui louée ;

7° Le péage du Meixtiercelin (Voir cet article plus loin) ;

8° « Mon dit seigneur a baillié à rente perpétuelle aux « habitants du dit Meixtiercelin les usages par devers le « moulin de Crocheret, à condition de payer chaque année, au « jour de fête de St-Remy, 11 sols tournois par chaque « ménage, qui se paient par la main des marguilliers de l'église « du lieu.... »

9° 37 setiers de seigle et autant d'avoine pour le droit des dîmes (Voir l'article dîmes) ;

10° Les terrages de Traignel (?) à mon dit seigneur. (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny.)

Guillaume de Parthenay était mort en 1504, laissant une fille, Louise de Parthenay, mariée à Guillaume de Remigny et à qui elle porta les terres et seigneuries de Gigny-aux-Bois, Meixtiercelin, Somsois, etc.

Famille de Remigny (1504-1530 ?). — La famille de Remigny, ancienne famille du Nivernais, dont les armes sont d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles de même, possédait la terre et seigneurie de Joux-le-Châtel, relevant de Noyers (Yonne).

Guillaume de Remigny fit hommage au roi, le 20 janvier 1598, en la chambre des comptes. (Vaveray. Election, 334.) La seigneurie du Meixtiercelin se composait alors (en 1517) ainsi qu'il suit :

1° La justice, haute, moyenne et basse, exercée par Bonard Adeny pour 3 ans, qui en rend chaque année 4 livres tournois et 4 livres de cire ;

2° Le four banal laissé à 20 livres tournois ;

3° Les grosses amendes laissées à 8 sols ;

4° Mortemain, formariage : néant;

5° Les foires du Meixtiercelin laissées pour 3 ans à Colas qui en rend 20 sols ;

6° La taille du dit Meixtiercelin qui est due par chacun an « sur plusieurs hommes et femmes, lesquels sont taillables « une fois l'an, au jour de fête de St-Remy chef d'octobre et « tous de main-morte et formariage et de poursuite et ne sont « point compris les enfants de la dite condition s'ils ne sont « mariés ou mis hors du bourg : chacun doit donner 3 sols « 4 deniers. » Vient ensuite l'énumération des taillables, soit:

au Meixtiercelin, 26 personnes ; 3 à St-Chéron ; 2 à Henruel ; 1 à Gigny ; 1 à Giffaumont, qui refuse de payer ; à Somsois, la femme Pierre Bailly qui refuse de payer, disant que son mari est gentilhomme ; 3 à St-Etienne, dont un refuse de payer ; 1 à St-Nabord ; à Soudé-Ste-Croix, 2 qui sont déclarés mendiants ; à Villeseneux, 1 qui refuse de payer ; à Domprot, 1 qui refuse de payer ; à Vouzy, 1 ; au Mesnil, 1 qui dit être franc et à Clairvaux, 1.

7° La Perrière de Humbeauville ;

8° Le Péage ;

9° Il est dû à la St-Remy par les manants et habitants du Meixtiercelin pour les usages séant dessus le moulin Claude de Mertrus tenant à la fin de Domprot 11 sols par ménage ;

10° 14 personnes doivent des rentes pour maisons et héritages ;

11° Le moulin de l'abbaye rend 4 setiers de froment, 13 de seigle, 8 d'orge et 4 livres de cire ;

12° Le moulin de Cocheret rend 2 setiers de froment, 8 de seigle, 4 d'orge et 2 livres de cire ;

13° Le gagnage de l'Hôtel rend 15 setiers par moitié seigle et avoine ;

14° Les terrages du Meixtiercelin rapportent 6 setiers seigle et avoine ;

15° Les grosses dîmes (1/3) rapportent un setier 5 boisseaux et un picotin de seigle, 13 setiers, un boisseau et un picotin d'avoine ;

16° Le gagnage de l'Isle rend 15 setiers par moitié seigle et avoine (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny).

De son mariage avec Louise de Parthenay, Guillaume de Remigny eut Jean de Remigny qui fut seigneur de Gigny ; Nicolle de Remigny, mariée à Claude de l'Isle, et eut la terre du Meixtiercelin, et Edmonne de Remigny, dame de Somsois, mariée à François du Brouillard, comte de Coursan. Après la mort de Guillaume de Remigny, Louise de Parthenay sa veuve, prit une seconde alliance, le 2 avril 1525, avec Jacques du Gretz de Mont-Saint-Père dont elle n'eut point d'enfants. Nous parlerons plus loin de cette famille. Jacques du Gretz fit hommage au roi pour le Meixtiercelin le 29 avril 1525. Louise de Parthenay mourut vers 1534 et, à sa mort, la terre du Meixtiercelin passa à Claude de l'Isle.

Famille de l'Isle (1530-1550). — Claude de l'Isle ou du

List, du Liste, chevalier de l'ordre, fut seigneur du Meixtiercelin par son mariage avec Nicolle de Remigny. Vaveray, dans son *Election*, nous fait connaître ses armes qui sont : de sable à la croix d'or cantonnée au troisième d'un lion d'argent contourné et au quatrième d'une merlette de même. Il fit hommage le 5 août 1531, et aveu et dénombrement au roi le 16 février 1538 pour le Meixtiercelin (Vaveray).

Nous n'avons point encore parlé du château du Meixtiercelin, c'est ici le moment d'en dire un mot. Nous ignorons où était situé, au XIIe siècle, le château des anciens seigneurs du Meixtiercelin. Il était peut-être situé sur la voie romaine, à la sortie du village, du côté de St-Ouen. On lit, en effet, dans l'opuscule intitulé *Le Meixtiercelin et son église* : « A la sortie « du village, au midi, une place de terre appelée *le Champ de « la Tour*, borde la voie romaine dans une certaine longueur. « Là peut encore se découvrir, à l'examen du terrain, l'empla- « cement d'une tour dont l'existence devait être liée à celle du « chemin. Sur le même point, l'inégalité du sol et quelques « fragments de tuiles et de briques semblent indiquer qu'il « existait là, à une époque fort reculée, un groupe de cons- « tructions... »

C'était peut-être à cet endroit que se trouvaient : « les bâtiments et le verger » du chevalier Rodolphe du Meixtiercelin, dont il est question dans la charte 1131-1140 analysée plus haut. L'héritière du Meixtiercelin, Hélissant, ayant épousé Henry de Gigny, abandonna le château paternel qui bientôt tomba en ruine. Il n'y eut donc plus de château au Meixtiercelin depuis 1280 environ jusqu'à 1490. Vers cette époque, Claude de Mertrus, seigneur de St-Ouen, fils de Jean I de Mertrus et de Jeanne de Champigny, loua au seigneur du Meixtiercelin une place pour laquelle nous l'avons vu payer 40 sols tournois de rente. En 1504, l'abbaye de Toussaints abandonna au seigneur du Meixtiercelin son moulin et ses terres. Nous pensons donc que ce fut vers cette époque que Claude de Mertrus bâtit le château du Meixtiercelin à l'emplacement actuel près de la rivière. Claude de Mertrus devait aussi au seigneur d'Arzillières 60 sols de rente perpétuelle à cause « d'une place ou soulait avoir un étang ainsi qu'il se « comporte ensemble le droit de chaussée et se disait le temps « passé la chaussée aux deux moulins où le dit Claude de « Mertrus a fait prés et saulsayes tenant à la rivière et aux « usages... » Il n'est point question ici, croyons-nous, de la place où il bâtit le château, mais d'un pré, situé baucoup plus

haut vers Humbeauville. Quoi qu'il en soit, à cette date (1504), Claude de Mertrus habitait déjà au Meixtiercelin ; on peut lire dans notre histoire des De Mertrus le procès intenté, en 1507, à Claude de Mertrus, accusé par les habitants du Meixtiercelin de vivre roturièrement comme de vendre vin à détail ès hostellerie pour ce qu'il estait demeurant sur grand passage. Jean de Mertrus, fils de Claude, marié à Jeanne de Poitiers, habitait également au Meixtiercelin, dans le château. En 1540, Claude de l'Isle prétendit que la maison seigneuriale de Jean de Mertrus relevait de la justice du Meixtiercelin ; Jean de Mertrus soutenait au contraire qu'elle relevait de la justice de Humbeauville dont il était seigneur. Ce procès dont nous avons parlé dans l'*Histoire de la famille de Mertrus* fut terminé le 3 août 1540 par un arrêt de François, duc de Guise, lieutenant général de Champagne, qui déclara que la justice de la maison de Jean de Mertrus appartenait à Claude de l'Isle ; mais que Jean de Mertrus avait la justice du clos et accin attenant à sa maison selon son titre de 1507. Nous voyons là une preuve que l'ancien château du Meixtiercelin n'était point où il est actuellement ; car si Claude de Mertrus avait acheté l'emplacement de l'ancien château, la justice de cet emplacement aurait sans nul doute appartenu à Claude de Mertrus.

Il est bien question ici du château du Meixtiercelin et non de ceux de Domprot et de Humbeauville ou de l'Oiselet, car le 6 novembre 1540 suivant, Jeanne de Poitiers, veuve de Jean de Mertrus déclare posséder : « La maison où elle demeure, « assise au Meixtiercelin, fermée de fossés et de murailles et « valant 6 sols de revenu... » De plus, il est certain que les de Mertrus ont été enterrés dans l'église du Meixtiercelin où existe leur caveau sous le mur récent qui sépare la sacristie de l'autel latéral. S'ils avaient habité l'Oiselet ou Humbeauville, ils auraient été enterrés dans l'église de ce dernier village.

Claude de l'Isle ou du List vivait encore en 1543, année où, de concert avec Nicolle de Remigny, sa femme, il donna à Jacques II du Gretz plein pouvoir pour faire avec l'abbaye St-Pierre-au-Mont l'échange dont nous avons parlé plus haut. Il mourut peu après, sans enfants, et sa veuve prit une seconde alliance avec Jacques II du Gretz, dont il vient d'être question plus haut, et qui était fils de Jacques I et de sa première femme Jeanne de Brie, comme il sera dit plus loin.

Famille du Gretz (1560-1605). — Les du Gretz ont pour armes : d'or au chevron d'azur accompagné de 3 besans de

même. Le 7 avril 1554 à la montre du ban et arrière-ban du bailliage de Chaumont, figure Jacques du Gretz, capitaine de 300 hommes du régiment de Champagne, à cause de Nicolle de Remigny, sa femme, *pour ce qu'elle tenait au Meixtiercelin estimé* 50 *livres*.

Ce fut à cette époque, vers 1550, que Claude de Mertrus, fils de Jean et de Jeanne de Poitiers, vendit à Jacques du Gretz son château du Meixtiercelin et se retira à St-Ouen dans le château qu'il venait de faire construire.

Jacques II du Gretz fit aveu et dénombrement pour le Meixtiercelin, le 15 novembre 1553. Il vivait encore en 1569, année où il racheta à l'abbaye de Moncetz un droit de 7 livres de rente sur le péage du Meixtiercelin (Voyez l'article Péage).

Il mourut peu après et sa veuve Nicolle de Remigny paraît avoir pris une troisième alliance avec Claude II de Mertrus, seigneur de St-Ouen. A sa mort, la seigneurie du Meixtiercelin passa à Edme I du Gretz, fils de Jacques II du Gretz.

Edme I du Gretz, seigneur du Meixtiercelin, était né du premier mariage de Jacques II du Gretz avec Jacqueline ou Oudette de Mertrus, fille de Jean de Mertrus et de Jeanne de Poitiers. Il épousa, en 1569, le 29 décembre, Marie de Brion, fille de Bernard de Brion, seigneur de Brantigny, prévôt de Troyes, et de Agnès le Saulnier. Ce Bernard de Brion était protestant, ce qui semblerait indiquer que Edme du Gretz ne se piquait point non plus d'orthodoxie. Il fit aveu et dénombrement pour le Meixtiercelin, le 13 avril 1582. Comme nous parlons plus au long de cette famille du Gretz dans notre *Histoire de Somsois*, terre que les du Gretz ont possédée au XVIIIe siècle, nous nous contenterons de dire ici que Edme I du Gretz eut pour fils, entre autre, Edme II du Gretz qui fut aussi seigneur du Meixtiercelin.

Edme II du Gretz, seigneur du Meixtiercelin et de Humbeauville, fournit aveu et dénombrement pour Meixtiercelin, le 9 décembre 1605. Il fut fait prisonnier par les ligueurs à Brandonvillers entre les années 1589 et 1594, emprisonné à Saint-Dizier pendant deux ans. Pour subvenir aux frais de sa captivité, il dut emprunter une somme de sept à huit cents écus et finalement vendre la seigneurie du Meixtiercelin. Il se retira dans la seigneurie de Humbeauville ; nous en parlerons dans l'histoire de ce village.

Quant à la seigneurie du Meixtiercelin, elle fut achetée en 1606 par Claude de la Croix, baron de Plancy.

Famille de La Croix (1606-1609). — La famille de La Croix de Castries, d'une ancienne famille du Languedoc vint s'établir en Champagne vers 1505. Geoffroy de La Croix acheta en 1505 la terre de Plancy à Jeanne de Neuchatel. (*Recherches sur le canton de Méry-sur-Seine*, *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, tome XXVII, année 1863, p. 473.)

Claude de La Croix paya pour l'acquisition de la terre et seigneurie du Meixtiercelin les droits de quints et requints à Nicolas Pothier de Blancménil auquel le roi en avait fait don. (Quittance de 750 livres du 6 mars 1606 ; autre des 2/3 soit 1200 livres, 11 juillet 1610.) Il fournit aveu et dénombrement le 10 mars 1607 et, le 24 janvier 1609, il vendit la terre du Meixtiercelin à Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norrois, gouverneur du château d'Arzillières pour le comte de Hans. (Vaveray, Election de Vitry.)

Les La Croix portent d'azur à la croix d'or chargée d'un croissant de gueules.

Famille de la Vefve (1609-1695). — La famille de la Vefve, qui a pour armes : d'argent à la tête de buffle de gueules bouclée de sable, chacune des cornes surmontée d'une étoile de gueules, d'une noblesse maternelle, remonte à Pierre de la Vefve, lieutenant pour le roi de la ville de Saint-Dizier. Son arrière-petit-fils, Ezéchiel de la Vefve, seigneur de Norrois, homme d'armes de la compagnie de Luxembourg-Brienne, acheta donc la seigneurie du Meixtiercelin, le 24 janvier 1609. Il avait épousé Louise Linage qui, veuve en 1631, acheta une partie de la seigneurie de Somsois. Ezéchiel avait fait aveu au roi le 11 mars 1610 et laissa pour enfants : Jacques, qui fut seigneur de Somsois, et Louis de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin.

Louis de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin en 1631, avait épousé, en 1627, Antoinette de Taillerand, fille de Geoffroy de Taillerand, baron de Grignaux, seigneur de Corbeil et de Madeleine de Boves. Il était capitaine d'un régiment et avait pour enseigne Jacques du Berbier du Metz dont le fils acheta le comté de Rosnay.

Louis de la Vefve laissa pour enfants :

1° Louis Henry, qui fut seigneur du Meixtiercelin ;

2° Charles, seigneur de Somsois ;

3° Anne, prieur de L'Oiselet ;

4° Anne Antoine, chevalier de Malte.

Il nous faut dire ici quelques mots d'Anne de la Vefve prieur

de l'Oiselet et de ce prieuré qu'il ne faut point confondre avec l'Oiselet, ancien fief et écart de la commune de Humbeauville.

Le prieuré de l'Oiselet était situé à Chapelaine-Vassimont, et dépendait de l'abbaye d'Orbais. Ce fut en 1147 que le doyen de l'église cathédrale et les chanoines de la Trinité de Châlons abandonnèrent à l'abbaye d'Orbais des rentes, revenus et autres biens situés dans un village nommé Guinehun ou Oiselet ; « un villa quæ vocatur Guinehun quæ etiam alio nomine vocatur Oiselet. »

La déclaration de 1557 énumère cinq cents journels de terre, une chapelle, une maison, grange, étables, moulin, prés et terres d'une seule pièce.

C'était ce bénéfice que possédait dès 1669 Anne de la Vefve : « On ne sait par quel moyen ce bénéfice est tombé en mains étrangères. »

Ainsi parle Dom du Bout dans l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais* (Revue de Champagne et de Brie, XIV, 420) à qui nous empruntons ces détails et les suivants.

En 1673, Dom du Bout cite encore comme prieur *N* du Mitiercelin* : ignorant sans doute que c'était le même que le précédent.

En cédant ce bénéfice à Orbais, les doyen et chanoines de la Trinité, avaient retenu le paiement annuel d'un muid de seigle et une *épaule de sanglier*. En 1701, cette redevance fut réclamée à Orbais par les chanoines de Châlons qui menaçaient de faire saisir le temporel de l'abbaye.

Dom Pierre Mongé, prieur d'Orbais, fut obligé d'insister auprès d'Anne de la Vefve pour qu'il acquittât ses charges. « Il fut obligé d'agir contre ledit sieur de *Mitiercelin* qui s'en « plaignit sans raison par une lettre impertinente. — Le sieur « Mitiercelin s'étant plaint que les religieux d'Orbais le persé- « cutaient pour le payement de ladite prestation, on luy fit « voir le contraire. » Dans la lettre à laquelle il est fait allusion plus haut Anne de la Vefve traite le R. P. Mongé de persécuteur, d'homme de peu de conscience, le cite au jugement de Dieu, etc.

Ce fut à cette époque, en 1702, que pour se mettre à l'abri de toutes poursuites, Anne de la Vefve, résigna son bénéfice à M. de Dampierre. Ce fut à ce dernier que le R. P. Mongé écrivit pour répondre à la lettre d'injures d'Anne de la Vefve : « C'est bien nous, dit le P. Mongé, qui avons été persécutés « pour ses dettes. J'en ay payé une fois quinze cens livres en

« une année (pour plusieurs années de rebdevances de la sus-
« dite prestation que le sieur *Mitiercelin* avoit négligé de
« payer) voyant tout notre revenu saisy. S'il étoit un peu rai-
« sonnable, pourroit-il trouver étrange qu'on ait recours contre
« lui pour retirer ces avances, puisqu'il jouit du bien que les
« chanoines de Châlons ont donné à son prieuré. »

C'est tout ce que nous savons de cet étrange prieur.

Antoinette de Taillerand mourut le 28 décembre 1676 à l'âge de 72 ans.

Louis Henry de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin mourut fort jeune. De sa femme, Madeleine Aubelin, fille de Jean Aubelin, seigneur de Saint-Utin, et de Madeleine de Mertrus, qu'il épousa, le 12 février 1650, il laissa :

1° Louis François de la Vefve qui suit ;

2° Claude Antoinette, mariée à Jacques du Berbier du Metz qui fut seigneur de Saint-Utin ;

3° Louise, mariée à Antoine de Beauveau, seigneur de Brandonvillers ;

4° Marie Anne, qui épousa Louis de Combles, seigneur de Noncourt.

Louis François de la Vefve, seigneur du Meixtiercelin, mourut sans doute fort jeune, quelques années après son père et avant l'année 1696. Il ne fut point marié et la seigneurie du Meixtiercelin passa à son beau-frère Louis de Combles.

Famille de Combles (1695-1730). — La famille de Combles de Noncourt a pour armes : Ecartelé, au 1er d'or plein ; au 2e de gueules à une étoile d'or ; au 3e d'azur plein ; au 4e d'argent plein. A la croix de sinople, bordée de sable, brochant sur l'écartelé. Elle possédait les seigneuries de Noncourt, près de Vassy, et de Plichancourt, près de Vitry-le-François. Louis de Combles, fils de Mathieu de Combles et de Marie Aleaume, épousa Marie-Anne de la Vefve, le 3 février 1693, et nous le trouvons seigneur du Meixtiercelin en 1696. C'était un mauvais drôle et il n'y avait sorte de vexations qu'il ne fit éprouver aux habitants du Meixtiercelin. Les plaintes se firent nombreuses et la justice finit par prescrire une enquête. Elle eut lieu à Humbeauville les 14 et 15 octobre 1696. Plus de 60 personnes du Meixtiercelin furent entendues et toutes furent unanimes à déclarer que le seigneur :

1° Avait roué de coups de bâton Pierre Lescrivain, père du maître d'école ; ce malheureux mourut de ses blessures ;

De son mariage avec Anne-Gabrielle de Combles, Paul-Louis de Remigny eut un fils dont nous ignorons le nom et qui épousa, le 20 janvier 1754, Mlle Rosnay de Villers. (*Correspondance de M. Morel, Revue de Champagne*, 1882, 464.) Ce fils mourut sans doute peu après son mariage, sans enfants, et le seigneur du Meixtiercelin semble avoir adopté une de ses petites nièces, Paule-Louise de Remigny, fille du marquis de Joux.

Jean-Baptiste de Remigny, seigneur de Gigny, père de Paul-Louis, avait un frère, nommé Paul-Louis, qui fut marquis de Joux, marié en 1685, le 7 juillet, avec Angélique Savary. De ce mariage était né Paul-Louis-Jean-Baptiste, marquis de Joux, qui épousa, le 28 avril 1709, Louise-Françoise Thuillier, dont naquit Jean-Baptiste, marquis de Joux, seigneur d'Unflan, Billy, Patrio, Nanteuil, Le Mont, Sisely, Semelins, St-Franchy, Dunflung, etc. Il épousa en premières noces Elisabeth de Rollinde dont naquit Paule-Louise, adoptée par le seigneur de Meixtiercelin. En secondes noces, il épousa, le 18 juillet 1752, Suzanne-Thérèse Séguier, dont il eut le marquis de Remigny, reçu aux Etats en 1781. (H. Beaune et d'Arbaumont. *La Noblesse aux Etats de Bourgogne.*)

Le 23 août 1760, la fille adoptive du seigneur du Meixtiercelin, Paule-Louise-Jeanne-Baptiste-Elisabeth-Geneviève, épousa dans l'église du Meixtiercelin, en présence de peu de témoins, Claude-Marie de Feuillens qui, à la mort de Paul-Louis de Remigny, recueillit sa succession.

Famille de Feillens (1770-1777). — La famille de Feillens ou Feillans, originaire de la Bresse, remonte, dit Lachenaye, jusqu'à Ulrich de Feillens qui vivait en 1330. Claude Anselme de Feillens épousa, en 1690, Catherine Badon, fille d'un président de la chambre des comptes de Dijon. De ce mariage naquit Michel de Feillens, comte de Monternos, qui épousa Marie de Sève, et mourut en 1766.

Son fils, Claude-Marie, colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis, syndic de la noblesse de Bresse, épousa donc Paule-Louise de Remigny. Il mourut à l'âge de 54 ans, le 5 décembre 1772, ne laissant qu'une fille survivante, Louise-Geneviève de Feillens, née en1765.

Madame de Feillens et sa fille passèrent au Meixtiercelin toute la période révolutionnaire. Vers 1800, elles vendirent toute la propriété et le château à M. de la Fosse et se retirèrent à Paris où elles avaient un hôtel.

Les armes de la famille de Feillens sont : d'argent à un lion de sable rampant, armé, couronné, lampassé et vilainé de gueules, pour support : deux lions de sable, tenant l'étendard de Savoie, cri : Valeur.

Familles de la Fosse, Becquey, Mogin, Battelier. — M. et Madame de la Fosse conservèrent à peine cinq ans le domaine du Meixtiercelin. Ils le vendirent, en 1806, à Louis Becquey.

Louis Becquey, né le 24 septembre 1760, de Augustin-Alexis Becquey, lieutenant criminel à Vitry, et de Marie de Torcy, fut successivement directeur général des ponts-et-chaussées et des mines, député de la Haute-Marne, ministre d'Etat. Il avait épousé Mlle Le Blanc de Closmusey et mourut sans enfants, le 2 mai 1849. Il était le frère de Augustin-Joseph Becquey, mort le 27 juin 1827, vicaire-général du diocèse de Châlons, et de François Becquey, vice-président du Corps législatif, inspecteur de l'Université, dont les descendants habitent Vertus et Orbais.

Louis Becquey avait vendu le domaine du Meixtiercelin, en 1827, aux MM. Baudry et Thiellement, hommes d'affaires, qui vendirent les terres au détail. Le château fut adjugé à un notaire de Vitry, nommé Maugin ou Mogin, qui bâtit l'espèce de tour qui subsiste encore et fait partie du corps de logis. C'est ce M. Mogin qui a revendu, vers 1831 ou 1832, le château du Meixtiercelin à Claude-Antoine Battelier, père des possesseurs actuels.

12° Droit de Péage

Les seigneurs du Meixtiercelin étaient en possession d'un droit de péage *sur le pont du ruisseau* du Meixtiercelin. Il est certain que ce droit frappait toutes les marchandises traversant le territoire. En 1272, Hélissant, veuve de Henry de Gigny, de concert avec son fils, Gauthier d'Arzillières, seigneur du Meixtiercelin, et Béatrix, sa fille, donna à l'abbaye de Moncetz, qu'on nommait alors Bignicour, une rente de 100 sols tournois à percevoir annuellement sur ce péage à perpétuité pour le repos de leur âme, celle de Henry et de Jean, leur fils et frère.

Gauthier d'Arzillières reconnut cette libéralité en 1275 ; il s'exprime ainsi : « Je Gauthier d'Arzillières, sires de Gigny, « comme je fuisse tenus envers l'église de Mouciault de « l'ordre de Prémontré de l'évêché de Chaalons en cent livres

« de Tournois pour la raison dou testament ma dame Hélis-
« sant ma mère et autres menues dettes jus ques à la somme
« de sept vingt livres de Tournois et quinze (155) ; les cent
« livres devant nommées dedans cette somme, je leur ai assené
« chacun an à prendre trente que livres en la bourse le sei-
« gneur de la ville... et sachent tous que cent sols de tournois
« que je dois chacun an à l'église de Montciault pour la raison
« dou testament de mon seigneur mon père et Jehan mon
« frère à preuve au péage dou Meixtiercelin sont contez en la
« somme devant dite.... »

En novembre 1282, Béatrix d'Arzillières augmenta cette rente et la porta à 140 sols. Elle laissa l'exécution de sa libéralité à Guillaume de St-Vrain, son mari. L'acte fut passé devant l'official de Châlons ; il fut visé de nouveau, en 1357, le dimanche qu'on chante *Lætare*. L'acte porte que cette rente doit être prise sur le péage ou revenu de la dite dame, péage ou revenu que la dite dame avait par propre héritage au Meix Thiecelin.

Jean, sire de Dampierre et de St-Dizier, dont ce droit de péage relevait en fief, le fit saisir par ses officiers de justice, parce qu'il pensait que les seigneurs du Meixtiercelin l'avaient complètement abandonné, mais il reconnut que seul le revenu était aliéné et non la propriété ; il en donna main levée en 1285, le lundi avant l'Ascension, en ces termes : « Je en otte ma main. »

Ce même Jean de Dampierre, par une charte du mois de mars 1291, confirma à l'abbaye de Montcetz, la possession de ces sept livres de rente à prendre sur le péage du Meixtiercelin : « Je Jehans sires devant dit comme sires souverains et « de cui on tient le dit paiage... bail octroi et confirme le dit « don. »

Dans son aveu du 2 février 1461, Guillaume de Rochefort, seigneur du Meixtiercelin, dit que le péage ne vaut pas à présent le quart de la dite aumône de sept livres, pour ce est de nulle valeur.

Dans le compte des seigneuries possédées par Guillaume de Remigny, en 1517, on lit : « Mon dit seigneur a au dit Meix-
« tiercelin un péage qui se commence à lever la vigile des
« Brandons et finit la vigile de Quasimodo sur lequel les reli-
« gieux de Moncetz l'abbaye ont droit de toucher annuelle-
« ment 7 livres tournois dont mon dit seigneur a le bail,
« lequel pour l'an de ce compte Pernot vigneron a tenu en

« rendant 40 sols et tel est le dit peage que s'il ne revient « plus de 7 livres il demeure aux dits religieux et en doivent « pour chaque char chargé de marchandises de prix 6 sols, « pour charge de hardes 3 sols, pour charge de pierres un « denier. » (Archives de la Marne, seigneurie de Gigny.)

Jacques du Gretz, dans un aveu du 19 janvier 1525, déclare que le péage ne vaut rien à cause des guerres.

En 1569, au moment de l'aliénation d'une partie des biens ecclésiastiques, l'abbaye de Moncetz mit en vente ce droit de 140 sols tournois ou 7 livres de rente. Il fut acheté par Jacques II du Gretz, seigneur du Meixtiercelin, pour la somme de 60 livres une fois payée.

En 1610, Ezéchiel de la Vefve, dans son aveu et dénombrement dit que : « le droit de péage qui se prend sur les mar- « chandises de prix, vin, bestial et charges qui passent par le « finage du Meixtiercelin de toute ancienneté est à présent « amodié 4 livres. »

Les seigneurs du Meixtiercelin furent sans doute peu inquiets de maintenir un droit qui était presque de nulle valeur. Mais Paul-Louis de Remigny le fit appliquer de nouveau. Les habitants réclamèrent et lui suscitèrent procès. Le seigneur s'adressa à de Vaveray, avocat à Vitry. Celui-ci, après avoir visité les archives du château du Meixtiercelin, découvrit les chartes et les titres que nous avons analysés plus haut. Le droit du seigneur était incontestable. Il fit donc imprimer à Vitry, en 1737, chez Etienne Vitalis, sur le coin de la place, un mémoire intitulé : « Mémoire pour Paul Louis de Remigny, par de Vaverai, avocat. » Mais malgré le mémoire, le droit de péage fut supprimé par arrêt du Conseil.

Le 28 novembre 1754, nous trouvons un mémoire des habitants du Meixtiercelin, où il est exposé que le seigneur jouissait antérieurement d'un péage sur le pont du ruisseau de la paroisse du Meixtiercelin ; que le dit seigneur l'ayant laissé tomber en ruine, il n'a pu obtenir le droit de confirmation qu'il a demandé et qu'il lui a été fait défense de le percevoir, par arrêt de la commission. Les habitants s'adressèrent à l'intendant de Champagne pour demander la permission de rétablir le pont à leurs dépens. (Archives de la Marne, C. 635.) Nous supposons que l'intendant n'y vit nul inconvénient et que le pont fut rétabli et le péage aboli.

D'après ce qui précède, on voit que les seigneurs du Meixtiercelin possédaient un droit de péage, un droit de passage

sur toute l'étendue du territoire du Meixtiercelin, non seulement alors sur le pont du ruisseau, mais sur la voie romaine. Ce droit n'était appliqué que depuis le premier dimanche de carême jusqu'au dimanche de Quasimodo ; toutes sortes de marchandises étaient frappées d'un droit variant depuis un denier jusqu'à 6 sols. Ce droit fut donc aboli vers 1740 par la faute du seigneur qui avait laissé tomber le pont en ruine et le droit de péage en désuétude.

A. MILLARD.

VOYAGE A TUNIS ET A ALGER*

EN 1666 ET 1667

Par le R. P. BAZIRE, de l'Ordre des Mathurins de Châlons

Notre depart de Tunis

Le samedi donc 4 septembre, nos captifs estant embarquez, nos lettres et certificats expédiez, nostre truchement payé, nos voiles rendues et renverguées, nostre vaisseau lesté et esparmé, nous allasmes prendre nostre congé du Day, lequel nous l'octroyant, nous chargea de ses dépesches pour nostre grand Monarque, enveloppées dans un rouleau de satin rouge, dont sortoit une petite feuille de parchemin en forme de cœur, ayant pour inscription d'un costé en caractère turcs, et de l'autre en françois : *A Sa Majesté royale et très Chrestienne.* Et aussi-tost rendant nos devoirs avec nos remercimens à M. le Consul, qui nous mit aussi en main plusieurs paquets de lettres, nous nous vismes embarquer à la Goulette, d'où nous sortimes mettans à la voile sur les trois heures de relevée, après nous estre recommandez à Dieu et à la sainte Vierge, nostre étoile marinière.

Comme nous fusmes trente ou quarante milles à la mer, nous la trouvasmes si mutine que nous fismes prudemment de retourner prouë au cap de Carthage, à six milles d'où nous estions partis.

Là nous nous mismes à couvert pour attendre plus beau temps et y passâmes la nuit, mais dans l'ennuy et dans des apréhensions bien grandes, nonobstant nostre bonne garde, des corsaires de Tripoly ou d'Alger, et principalement de quatre grosses frégates Angloises, dont l'une estoit à l'ancre à la Goulette preste à partir, qui nous avoit menacez de ne nous donner aucun quartier si elle pouvoit nous rencontrer et avoir vent sur nous à la mer, (n'osant pas attenter sur nous à la veuë des forteresses) et les trois autres estoient à la sortie du

* Voir page 194, tome XXII de la *Revue de Champagne*.

port Farine, sur notre passage. Nous estions sortis exprès à leur insçeu de ladite Goulette pour les éviter, mais à la vérité nous n'estions pas sans danger à l'abry de ce cap, estant à leur veuë. De revenir mouiller sous lesdites forteresses, c'auroit été rentrer en enfer après en estre sortis.

Le dimanche matin, environ les neuf heures, l'obscurité du brouillard estant dissipée, nous apercevons une voile éloignée seulement de trois milles, laquelle vient droit sur nous sans pavillon, contre la coutume de la mer, qui est d'arborer toujours la bannière approchant du port, ou à la veuë d'un bastiment.

Nous commençons à entrer en doute que ce ne soit quelque ennemy; et pour le reconnoistre, nous donnons nous mesmes le signal. Peu de temps après nous voyons que c'est une grande barque. La peur se diminue beaucoup, sçachant que les barques n'attaquent pas ordinairement les vaisseaux; mais il y avoit à craindre qu'elle ne fut mieux armée que nous, puisqu'elle estoit si hardie, ou si téméraire que de ne point exposer son drapeau.

Cependant on reconnoit qu'elle approche toujours plus près; chacun crie aux armes. Nostre capitaine range tout le monde en bataille, fait amorcer les canons, perriers, mousquets, fusils, pistolets et disposer toutes choses. A la portée du mousquet, estant prest à tirer, il crie au timonier de cette barque : *Pouge*, aussi-tost elle se détourne passant soutevent (on dessous le vent) rendant le respect qu'elle nous devoit.

Aussi elle eschappa la décharge funeste que nous allions faire sur elle, par la faute de son gouverneur, ignorant au point de ne pas sçavoir les coutumes de la mer.

A deux heures après midy, le temps nous paraissant un peu meilleur que le samedy, nous relaschons à la mer, une seconde fois; mais estans à la hauteur du cap de Bizerte, distant d'environ 40 ou 50 milles de celuy de Carthage, nous y trouvons la mer encore plus eschauffée, plus escumante et plus contraire que le jour précédent. C'est pourquoy force nous est de revenir jetter l'ancre au mesme endroit d'où nous estions sortis et d'y dormir encore cette nuit avec surcroit d'inquiétude et de chagrin.

Enfin le lundy 6 du mois, au point du jour, un petit vent « Ponent-maestre » soufflant quoy que peu favorable, nous sarpons et retirons l'ancre, taschans de naviguer par la carte de *grec-tramontane*. Avançans peu à peu dans la mer nous

découvrons les trois vaisseaux anglois du port Farine qui se mettent à la voile, ce qui nous donne une telle épouvante, que nous quittons nostre carte, pour aller par celle de *grec*, et mieux prendre le vent et la fuite, à dessein, la nuit estant arrivée, de reprendre nostre route si nous pouvions pour Provence, celle-là nous portant vers Malte.

Le vent se fortifia si bien, graces à Dieu, que nous perdismes nos ennemis de veuë et avançâmes beaucoup cette journée-là, bien joyeux d'estre eschappez de ce péril, et de nous voir hors de barbarie. Mais d'autant que nous n'avions point cheminé par la carte qu'il falloit, peur de la rencontre infortunée de ceux qui avoient menacé de nous perdre, lesquelz estoient plus forts que nous, ce soir avec le mesme vent « Ponent-maestre, » nous retournasmes prouë afin de reprendre ladite carte que nous avions quittée. Nous ne manquasmes pas de vent cette nuit, mais il estoit contraire, ainsi nous courions la mer sans beaucoup avancer.

Le mardy matin 7, veille de la Nativité Nostre-Dame, le vent devint un peu plus favorable, et dura jusques à environ les trois heures après midy, que nous estions éloignez de terre de plus de 200 milles.

Alors le ciel s'obscurcissant un peu, l'on commence à apercevoir quelques éclairs, à ouyr quelque bruit sourd du tonnerre ; la pluye commence aussi à dégoutter, et le vent à se fortifier ; ce qui nous avertit suffisamment de nous disposer à souffrir quelque peu de mauvais temps, lequel cependant en apparence ne seroit pas de longue durée.

Au moment que nous pensions en estre quittes, voila subitement une si furieuse et si horrible tempeste, que l'on eust dit que tous les vents sortis de leurs cachots, ne conspiroient particulièrement qu'à nostre naufrage ; que toutes nuées se fondoient en torrens de pluye, que tout le ciel alloit tomber en la mer, et que la mer au contraire se vouloit élever jusques au ciel ; le beau jour estoit changé en de si profondes ténèbres, que si l'on voyoit quelque lumière, elle ne provenoit que d'une infinité d'éclairs du foudre et du tonnerre épouvantable lequel faisoit bouillir et enfler d'une telle façon cet élément irrité qui nous portoit, que nous élançant fréquemment en l'air, nous y demeurions quelque fois plus longtemps que sur les vagues écumeuses qui surmontoient en hauteur et en grosseur les plus sourcilleuses montagnes. — Nostre vaisseau estoit un théâtre tragique de consternation et d'effroy. Le capitaine, le pilote, le

maistre, le contre-maistre et tous les matelots ne sçavoient plus ou ils en estoient. On ne sçavoit ny quoy commander ny à quoy obéir. Comme on ne s'entendoit nullement, on ne pouvoit aucunement se répondre ; si l'on se voyoit les uns les autres, ce n'estoit que par intervalle des éclairs terribles qui ne faisoient qu'éblouir. L'on croyoit que les voiles estoient déchirées et toutes en pièces, que le cordage estoit tombé, les antennes et les mats rompus. Trois ou quatre hommes n'avoient pas assez de force pour tenir et manier le timon, lequel ne servoit plus de rien, estant empesché de gouverner le vaisseau par les coups fréquens et impétueux qu'il recevoit des vagues et des flots. Chacun estoit tombé sur le tillac tout éperdu, pasle et transi, les yeux ternis, le visage enfoncé, les sens égarez et confus, la langue attachée au palais, sans pouvoir dire autre chose sinon : Jesus-Maria, Jesus-Maria, n'attendant plus rien que de se voir englouty dans les abysmes qui paraissoint de de temps en temps s'entrouvir jusques aux enfers.

Mais ô merveille manifeste ! Au moment que nous écrions tous ensemble : Jesus-Maria, voyans que nostre navire commençoit à s'enfoncer dans les golfes, y estant desjà entièrement penché d'un costé, la mer par dessus bord et que nous estions au dernier période de nostre vie : Au mesme instant, l'orage cesse tout à fait, l'Océan s'apaise et le vaisseau se redresse comme pendant le calme.

O Vierge sainte et vrayment Nostre Dame de Bon remède ! Louanges et bénédictions immortelles vous soient rendues à jamais, d'avoir sans doute en cette rencontre si puissamment intercédé pour nous auprès de vostre cher fils, à qui la mer et les vents obéissent, que nous avons esté miraculeusement et divinement préservez de naufrage le jour auquel nous célébrions solennellement avec l'Eglise la feste de vostre heureuse naissance.

Si auparavant un tel miracle la terreur nous avoit abattus et privez de nos sens, certes le ravissement et l'admiration nous tint encore longtemps après prosternez, sans que nostre cœur palpitant nous peust permettre de jetter dehors autres paroles que, Dieu soit loué et la Sainte Vierge.

Enfin chacun s'estant relevé et ayant repris ses esprits et ses forces, les uns renouent le cordage, les autres raccommodent les voiles, les autres relèvent les antennes, les autres travail-

lent aux pompes à épuiser la grande quantité d'eau, afin de remettre tout en estat de continuer nostre navigation [1].

Ayant repris et poursuivy notre chemin, le samedy onzième du mois, environ les deux heures après midy, nous touchasmes en Sardaigne, à dix ou douze milles du Hâvre de la belle ville de Callari [2], tant à cause que le vent nous avoit forcez d'y aller, que pour prendre de l'eau, celle qui nous restoit estant toute corrompue et n'en ayant plus que fort peu.

Les gardes des forteresses qui sont le long des côtes de cette grande île nous permirent de mettre librement pied à terre pour puiser de l'eau et mesme nous vendirent des œufs, des figues et un peu de viande fraiche dont nous avions grand besoin. Sur le soir nous nous retirasmes en nostre bord.

Environ les trois heures après mi-nuit, le dimanche 12 du mois, survint par bonheur un vent Siroc-levant, tel qu'il nous le falloit, lequel nous faisant sortir de là nous apporta fort agréablement, en moins de 24 heures jusques au deça de l'isle Saint-Pierre ; et deux jours après le 16 du mois sur le soir, nonobstant quelques bourrasques, nous entrasmes, grâces à Dieu au port de Toulon, n'ayant pu arriver à celuy de Marseille à cause d'un vent contraire ; mesmes ce nous fut un grand avantage de trouver cette retraite, car le temps devenoit toujours plus orageux et la navigation plus difficile en cette coste, le vent estant Ponent au Bech.

Le lendemain 17, de grand matin MM. les intendants de la Santé de Toulon nous donnèrent des gardes pour nous conduire tous trois au lieu de la quarantaine de Marseille, afin d'y disposer nos affaires en attendant que nostre vaisseau auroit le temps favorable pour nous venir trouver.

Il faut remarquer qu'en certains Hâvres de France, comme à Marseille et à Toulon, il y a de grands enclos où l'on renferme les personnes et les marchandises qui viennent du Levant ou de Barbarie et autres lieux d'outremer, suspects de contagion et que si leurs cartes ou lettres sont bruttes et font mention qu'au temps de leur départ il y eust de la peste au païs d'où ils sont partis, on les enferme 80 jours dans lesdits enclos, au bout

1. Cette relation de la tempête a quelque ressemblance avec celle que Rabelais donne en son quart-livre. L'art de la navigation marchande n'avait pas encore fait de grands progrès et dans les moments difficiles il semble que le véritable conducteur du navire était la Providence.

2. Pour Gagliari, capitale de la Sardaigne.

duquel temps on leur donne liberté de sortir, après avoir esté bien parfumez. Que si cette maladie y avoit cessé seulement depuis peu, ils ne sont retenus que quarante jours. Que s'il y avoit parfaite santé depuis longtemps, cette quarantaine est réduite à une huitaine, dixaine, quinzaine ou vingtaine de jours suivant la prudence de MM. les intendants, qui sont des marchands bourgeois éleus par le public à telles charges, lesquelles leur donnent autorité de condamner, mesme à la mort, souverainement et en dernier resort, les fugitifs de ces lieux de santé et de quarantaine. Ils sont tellement ponctuels à leurs devoirs, que le soir que nous arrivasmes audit Marseille, ne se pouvans pas facilement assembler pour nous recevoir dans les petites maisons du Lazareth ou lieu de santé, ils nous firent enfermer avec nos chevaux dans un corps de garde jusqu'au lendemain matin, sans autres licts que quelques petits bancs, nous exhortans, pour couronnement de nostre voyage, d'avoir la mesme patience en ce lieu que celle que nous avions deu avoir partout ailleurs, et monstrans en cela qu'ils préfèrent la santé générale et publique à la particulière.

Le lendemain à soleil levant, nous fusmes conduits audit lieu de la quarantaine, ou aussitost l'on nous parfuma avec nos gardes et nos chevaux, dans une petite maison sans cheminée, mais non pas sans fumée, dont il falloit y estant enfermez à jeun, faire malgré nous un desjeuné de santé, cette sorte de viande légère à l'estomac se servant ordinairement en ces lieux là ès banquets d'entrée et de sortie que l'on fait aux voyageurs pour leur argent[1]. — Le paquet destiné au Roy estant en mesme temps aussi parfumé, nous le fismes porter à M. Depilles Gouverneur de Marseille, lequel l'envoya par un de ses gardes exprès à Monsg. de Vendome qu'estoit à Aix, pour le faire tenir à Sa Majesté ; ainsi des autres lettres.

Le 19, notre vaisseau ou estoient nos captifs, arriva de Toulon à ladite quarantaine de Marseille ayant trouvé la mer favorable. Cette solitude estoit si propre pour méditer à loisir sur tout ce qui s'estoit passé jusques là en nostre voyage, qu'elle nous auroit esté un agréable séjour, sans le déplaisir et le regret extrême que nous avions de nous voir privez de la compagnie de nostre cher confrère le R. P. Dachier, député de Picardie qui estoit allé pour faire la Redemption en Alger. Nous

1. C'est une raillerie sur la fumigation aromatique à laquelle étaient soumis les voyageurs et leurs bagages, à leur entrée et à leur sortie du Lazaret.

estions en d'étranges inquiétudes de ce que nous n'en apprenions aucunes nouvelles, veu que nous avions proposé luy et nous de faire nostre possible, moyennant aide de Dieu, pour nous rejoindre en mesme temps à Marseille, et nous en retournez en France avec nos captifs. Aussi avions nous toujours pendant nostre voyage prié le ciel de faire prospérer ce dessein.

Mais peu de jours après, nous fusmes comblez d'une joye et d'une consolation qui ne se peut exprimer, lorsque l'on nous apporta la lettre de nostre dit confrère, par laquelle il nous avisoit qu'il estoit arrivé à bon port à Toulon le 13 de septembre, et que son voyage avoit esté si heureux qu'il ramenoit bon nombre de chrétiens rachetez de captivité ; que le mauvais temps l'ayant jetté audit Toulon aussi bien que nous, suivant qu'il avoit appris, et qu'il y feroit sa quarantaine avec sa chère troupe et qu'a sa sortie de là il se rendroit en la grande église de cette ville pour offrir ses remerciemens à la divine Majesté par une procession solennelle avec les captifs, selon la coutume qui s'observe en telles rencontres : ainsi que nous ne l'attendissions point pour sitost à Marseille.

MM. les Intendants de santé, considerans que la lettre de nostre départ de Tunis estoit nette, et qu'elle certifioit d'une santé parfaite audit Tunis depuis longtemps, afin d'augmenter encore s'il se pouvoit la joye que nous avions de l'heureux retour de nostre confrère d'Alger, nous ordonnèrent entrée dans Marseille le 25.

Ceux de Toulon arrivèrent à Marseille en nostre couvent de la Cadière le onze octobre seulement et il fut disposé une magnifique procession qui fut faite le 13 avec les deux compagnies de captifs de Tunis et d'Alger qui furent mises ensembles.

Sa procession sortit de nostrr église au carillon des cloches et au son des instruments ; les religieux revestus de leurs chapes et assistez du corps des Pénitents blancs ; les captifs avec leurs chaînes sur l'épaule pour marque de leur liberté, conduits par des enfans d'une rare beauté et en habits d'anges, la croix en teste avec la bannière de l'ordre ; et en cette pompe elle alla faire son entrée en l'église Majour [1] et cathédrale, dans laquelle Mgr. Estienne de Puget pour lors evesque de Marseille, accompagné de tout le corps du Chapitre, eut la pitié de recevoir ces

1. Eglise cathédrale appelée : la Major. Elle était d'architecture romano bysantine et située près du port non loin du fort St-Jean. De nos jours on a construit une cathédrale plus vaste, mais qui, comme style, est loin de valoir l'antique Major.

ouailles nouvellement arrachées de la gueule des loups-ravissans de barbarie et de leur donner sa bénédiction après leurs louanges rendues à Dieu par un Te Deum chanté solemnellement.

Ensuite la procession avec le mesme ordre qu'elle était venue s'en retourna en nostre église.

Notre brochure contient ensuite un autre chapitre intitulé « Nostre départ de Marseille et nostre retour à Paris. »

Nous ne le reproduirons pas ; le détail de l'accueil fait aux frères de la redemption et aux captifs étant à peu près le même dans toutes les villes — C'est-à-dire une procession, un Te Deum chanté dans l'église principale du lieu et des aumônes recueillies.

C'est ainsi qu'ils traversèrent dans leur trajet la ville d'Aix, Lambesc, Cavaillon, Avignon, Boulaine, Valence, Vienne, Lyon, Mâcon, Tournus, Chalon et Auxerre ; la relation de l'arrivée à Paris offre seule quelqu'intérêt, nous en reproduisons certains passages.

« Nostre révérendissime Père général nous ayant prescrit de nous rendre, lorsque nous arriverions à Paris, ce qui eut lieu le 13 de novembre, en l'église de Saint-Martin des Champs, aussi-tost qu'on luy eust porté la nouvelle que nous y estions, il nous envoya recevoir processionnellement par tous les religieux de son couvent, vulgairement, dit des Mathurins. Le R. P. Doyneau procureur général et promoteur de l'ordre en sa qualité d'officiant portoit un crucifix et avoit six choristes solennellement revestus, comme luy, de chapes d'église ; les autres religieux deux à deux, habillez de leurs chapes conventuelles ordinaires, portoient chacun un cierge blanc allumé. Cette compagnie rangée estoit escortée des sieurs Exemps de la ville, qui marchoient en divers ordres leur baston à la main, suivis de plusieurs de leurs archers ou cosaques ou hoquetons, armez à l'ordinaire, lesquels faisoient faire place devant, en queue et à costé ; et quatre trompettes du Roy avec autant de bedeaux, accompagnoient la croix, portée par un religieux.

A l'arrivée de cette procession devant le portail de ladite église de Saint-Martin (O merveille !) se rencontra un peloton de jeunes enfans parez en anges, beaux comme l'Aurore, et brillans ainsi que de petits soleils. Ils estoient revestus de robbes et roquets de satin blanc, chamarrez et brochez d'or et d'argent, avec un scapulaire aussi de satin blanc, relevé d'une croix sur l'estomac, rouge et bleuë, richement brodée couronnée

de lauriers et de pierreries, avec les coéliers et les brasselets des plus fines perles, mignonnement chaussez et le reste à proportion ; tenans en leurs mains avec des palmes et des lauriers, les uns de grosses chaînes dorées, les autres des rubans de couleur, lesquels entrèrent dans l'église avec la procession, suivans immédiatement la croix.

Nos captifs estoient rangez deux à deux le long de la nef de ladite église, portans un scapulaire blanc à la croix rouge et bleue pour livrée de l'ordre qui les avoit rachetez ; quelques uns ayans la chaîne sur l'épaule pour enseigne de leur liberté. En teste de la troupe, marchoit en guidon de taffetas blanc ayant d'un costé un écusson aux armes de l'ordre, qui sont ladite croix rouge et bleuë en champ d'argent, à l'orle huit fleurs de lys d'or en champ d'azur, le tout timbré d'une couronne de France, à cause que l'ordre est françois d'origine et qu'il a l'honneur d'estre le dépositaire de la couronne du grand Saint-Louis, Roy de France ; Et de l'autre part estoit réprésenté un ange et deux captifs à ses cotéz, avec cette devise en lettres d'or : *In cruce libertas.* C'est-à-dire, la liberté est en la croix.

Le lendemain 14e de novembre, la procession avec les mesmes anges et captifs, alla en pareil ordre en l'église Saint-Eustache ou la messe ayant été célébrée par le R. P. Bordereau, ministre du couvent de Troyes et provincial de la province de Champagne la procession retourna en nostre église, au sortir de laquelle les captifs furent traitez en la place des religieux au réfectoire, où nostre Reverendissime Père général vint pour y servir luy mesme les epistre plus anciens, ainsi les religieux et quelques personnes séculières à leur imitation servirent les autres, comme ils avoient fait le jour précèdent et firent encore le lendemain.

Ce jour là nostre Père général donna aux affranchis avec quelques marques de sa liberalité, les attestations de leur rachapt et sa bénédiction ; puis le R. P. procureur de la rédemption leur distribua de l'argent à tous suffisamment pour se conduire en leur païs.

Relation de la Rédemption de Captifs faite à Alger en 1667.

Nostre Révérendissime Père Général, conformément à la volonté du Roy qui luy avoit esté déclarée par Monsg. de Colbert, nous envoya ses ordres ès couvens de nostre résidence avec le passe-port de S. M. sur la fin de janvier 1667, pour partir incessamment et aller à Alger employer le reste de nos

deniers au rachapt des captifs qui nous estoient particulièrement recommandez. A quoy obéissans avec exactitude nous partismes le premier jour de février, nonobstant un fâcheux dégel après vingt six jours de forte gelée, et arrivasmes en nostre maison de Marseille le 25 dudit mois.

Quelques jours après nous nous transportâmes à Aix, afin de témoigner nos très humbles soubmissions à Mgr. de Vendosme et recevoir les ordres de son Altesse, luy faisant voir nostre passe-port. Il nous dit que nous pourrions partir quand nous voudrions et que les affaires du Roy avec Alger le permettaient, mesme que nostre voyage, ainsi que celui de Tunis, contribueroit beaucoup à confirmer la paix nouvellement faite avec cette ville et royaume.

Nous cherchâmes en mesme temps au port de Marseille, quelque vaisseau ou barque pour nous porter ; mais d'autant que nous ne pûmes convenir du prix avec les propriétaires, il falloit en aller chercher à Cassis, à la Ciouta, à Sanaris, à la Seine, enfin jusqu'à Toulon, où nous traitâmes avec le patron Nicolas Tassy, pour nous porter sur sa barque d'environ mille quintaux appellée : Jésus-Maria-Joseph [1]. Il se rendit avec sa dite barque toute équipée à Marseille le 4 avril, pour nous y recevoir ainsi que nous estions convenus.

Le lendemain 5, nos petites provisions estant faites et embarquées, comme nous estions prets aussi à nous embarquer et qu'en effet nous allions au port, nous recevons par un envoyé exprès, défense de nous embarquer ny de partir jusqu'à nouvel ordre. Ce ne fut que le 24 qu'on nous permit de partir.

Nostre Embarquement

Nous nous embarquâmes donc et sortismes du port de Marseille le 26 avril, et eusmes assez bon temps, grâces à Dieu, jusques au 1er de may que la bonace [2] nous prit entre Maillorque et Minorque, et dura un peu de temps, pendant lequel il ne laissa pas de nous ennuyer beaucoup, parce que nous craignions entre ces deux isles Baléares (distantes l'une de l'autre d'environ 12 ou 15 lieues) un certain pirate anglois, lequel depuis peu de jours ayant surpris dans un port inconnu desdites isles, le vaisseau qui nous avoit portez à Tunis (les

1. Par l'indication de la voiture dont il est parlé au cours du récit, c'était une balancelle ou Tartane de 80 à 100 tonneaux.

2. Manque de vent, accalmie.

Galères de France l'avoient pris en guerre) l'avoit emmené, après avoir tué dedans M. de Montaulieu, capitaine de Galère et plusieurs de ses mariniers. Bien que nous eussions pris, dès Marseille, la carte pour passer à costé de Minorque, le vent Siroc [1] ne laissa pas de nous porter de nuit entre les deux isles.

Comme après la bonace et tranquillité de mer suit ordinairement la tempeste, le soir dudit jour, premier, le vent s'élevant un peu froid et contraire, nous en eusmes peur, et nous approchâsmes de la côte de Maillorque pour prendre fond quelque part à l'abry, mais aussitôt un vent de terre du ponent nous obligea de reprendre nostre route pour Alger, encore distant d'environ trois cens milles [2]. De là nos voiles portèrent si peu, que nous ne fismes qu'environ cent milles jusqu'au 3 de may sur le midy, qu'un vent grec commença à souffler agréablement. Mais le soir à six heures, la joie que nous en avions fut bien convertie en tristesse, car nostre sentinelle apperceut un navire qui venoit droit à nous par prouë, lequel nous donnoit grand sujet de craindre qu'il ne fûst anglois, ou pirate d'ailleurs que d'Alger, ceux d'Alger n'estant pas si fort à appréhender en cette occasion, d'autant que nous y allions porter de l'argent.

Toute nostre consolation alors, fut que ledit vaisseau estoit à plus de vingt milles éloigné de nous, que nous estions (Suprevent) au dessus du vent grec, fort bon, et qu'estant proche de la nuit, il y avoit sujet d'espérer que si nous quittions la carte de demi-jour et prenions celle de Siroc, nous pourrions échapper ce prétendu corsaire et écumeur, lequel venoit à la boaligne et de costé par la carte de Bech au midy, car nostre force ne consistoit qu'à la fuite et n'aurions pu résister, dix que nous estions, mal armez, contre un vaisseau qui peut estre estoit armé en guerre et fort en voleurs.

Nous sortismes donc de nostre route, suivant le conseil pris, et mismes la prouë vers le Siroc, priant Dieu de nous continuer le bon vent et de nous préserver de ce vaisseau s'il estoit corsaire ou ennemy. Ce qu'il y avait plus à craindre pour nous, c'est que le vent ne se tournast favorable audit vaisseau et ne devint trop violent, car les barques ne cheminent pas si bien

1. Voir ce que nous avons annoté plus haut au sujet des noms des vents alors employés dans la navigation de la Méditerranée.

2. C'est une erreur de distance très excusable à cette époque, entre les îles Baléares on est exactement à mi-chemin de Marseille à Alger, c'est-à-dire à 200 milles environ de cette dernière ville.

que les vaisseaux en grosse mer, laquelle ne se fait grosse et n'est agitée qu'à force de vent. En ce cas dans une heure nous aurions pu estre pris.

La nuit estant venue, et le vent continuant favorable, nous eussions esté délivrés de toute crainte sans la lune, qui estant en son premier quartier, luisoit assez pour nous faire découvrir de fort loin.

Mais sur les deux heures après mi-nuit, nous entrâmes bien de fièvre en chaud-mal, car la peur du corsaire nous quittant, celle du naufrage nous saisit. Il commença à tonner et à éclairer, à pleuvoir et venter épouvantablement. On descendit la grande voile latine, dont on se sert toujours pendant le beau temps, jamais pendant l'orage ; d'où vient qu'elle est appelée : de Fortune [1] aussi bien que Latine, parce que l'on court risque, lorsqu'elle est tendue, de périr quand le vent est un peu fort, si on ne la sçait bien faire porter. Mais cette voile estant descendue, il fut impossible d'accommoder la quarrée pour la mettre en sa place, à cause de l'obscurité trop grande et de l'agitation continuelle de la barque, qui ne pouvoit estre soutenue ni bien gouvernée par le Trinquet [2] seul. On se donne soigneusement de garde sur mer de faire paroître la clarté du feu dans les batimens, lorsque l'on apprehende les pirates ; aussi ne pouvoit-on allumer, les lanternes estant éteintes et renversées, mesme la boussole ; le pont, couvert d'eau des furieux coups de mer qui sautoient dedans et par dessus toute la barque de prouë à pouppe, et à grand peine se pouvoit-on tenir. Ce qui pour nous augmentoit encore l'appréhension de nostre perte, c'est que le patron, ayant consulté la carte marine avant que la tourmente s'élevast, avoit trouvé que nous devions estre proches de terre, et nostre crainte de naufrage et d'y aller échouer devoit estre d'autant plus grande, qu'il estoit impossible de nous en éloigner faute de voile et que le vent et la mer nous y poussoient avec impétuosité. Dieu sçait avec qu'elle ferveur nous redoublions pour lors nos vœux et nos prières et comme nous réclamions Jésus-Maria Joseph, patrons de notre barque, et toute la cour Céleste.

1. La voile de fortune n'est pas la voile latine, c'est une voile que l'on confectionne et que l'on place comme on peut, lorsque par la tempête ou autre accident le navire est privé de ses voiles régulières.

2. La trinquette était une voile placée à l'avant, on l'appelle aujourd'hui : le Foc. Rabelais le chap. 18 de son quart-livre nomme aussi cette voile le Trinquet.

Ce mauvais temps dura jusqu'au point du jour. Alors on éleva la voile quarrée, on aperceut terre, un rayon de soleil ensuite nous fit voir Alger derrière nous vers le Ponent, bien joyeux nous y tournames prouë et avec un vent Grec y abordâmes, grâces à Dieu, à midy.

Notre arrivée à Alger

C'estoit une chose épouvantable de voir tout le port bordé et couvert, dirai-je d'bommes, ou de monstres de toutes façons, qui sembloient ne nous regarder venir que pour nous dévorer ; et n'estoit que nous avions desjà veu à Tunis leurs affreuses mines, nous aurions pour le moins esté effrayez autant que pendant nos tempestes et nos orages.

Après avoir mouillé et fait le salut, le commis de la douane et le truchement françois, nommé Ramadan, renégat, vinrent aussi tost visiter par tout en nostre barque, en oster les voiles, et nous faire payer 55 piastres pour la moitié du droit d'ancrage, l'autre moitié se payant à la sortie du port. Ils firent en mesme temps descendre nos caisses d'argent dans un esquif pour les porter en la casa del rey, qu'est la maison de ville, afin de le compter pour prendre le droict d'entrée. Nous les suivismes, et mettans pied à terre eusmes à la rencontre M. Dubourdieu, consul de France, qui nous fit l'honneur, outre son bon accueil, de nous accompagner. Aga-Aly, un des anciens Messoulagas, ou Conseillers du Divan, assisté de quelques autres, nous donna audience et nous fit répondre par le susdit truchement et interprète françois, que nous estions les biens venus et que nous pouvions librement racheter des captifs suivant le traité de paix fait depuis peu avec la France. La douane se paya de trois pour cent pour le droict d'entrée de nostre argent.

Sortans de là avec des Mores qui portoient nos caisses, de quoy ils furent bien payez, ledit sieur consul nous fit la grâce de nous donner logement en la maison du Bastion de France, tant pour nous que pour nos captifs à mesure que nous les rachéterions. Incontinent nous apprimes que le vaisseau qui nous avoit donné la chasse et l'épouvante en venant estoit de Salé et parti d'Alger équipé de 300 barbares et de 25 pièces de canon ; ainsi nostre terreur n'avoit pas esté mal fondée, car si ce pirate nous eut abordé, c'estoit fait de nous, nostre argent eust esté avec la barque et nos personnes jetées en la mer ou emmenées à Salé pour y finir peut estre la vie dans une misérable captivité.

Au bout de huit jours, nous avions desjà mis en liberté 25 esclaves, lorsque le Divan ou Consul de ville de 1500 Messoulagas, nous envoya dire que nous ne sortirions point d'Alger pour les ramener en France, qu'auparavant le Roy n'eust renvoyé 70 turcs dudit Alger lesquels il tenoit sur ses galères à Marseille.

O avanie turquesque ! O fourberie et mauvaise foy ! Qui l'auroit attendue après le pouvoir qui nous avoit esté donné d'abord à nostre arrivée de racheter des captifs ? Cependant il nous fallut en bénir Dieu, et faisant de nécessité vertu, prendre patience en cette maudite ville, avec nos pauvres captifs affranchis et néanmoins pas plus libres que nous, ni nous qu'eux. Nous les faisions subsister à nos frais, et leur nombre s'augmentoit de jour en jour, la compassion nous obligeant de racheter de fois à autres les plus affligez. Cette seconde captivité et détention injuste nous fit soupirer et gémir dans nostre petite maison depuis le 12 de may jusqu'au 11 de septembre ensuivant, qui fut l'heureux jour de nostre délivrance, après que nostre très pieux Roy eut renvoyé lesdits turcs par la diligence et soins de M. Trubert son très digne agent en Alger pour y traiter la paix. Il nous fut impossible de sortir de cette fondrière de misères jusques à ce temps là, n'y de gagner aucune chose sur les infidèles barbares, quelque voye et quelque moyen que nous ayons tenté.

Nostre départ d'Alger.

Nous mismes donc à la voile ledit jour 11 de septembre à 6 heures du matin, ayant embarqué 55 captifs, et satisfait auparavant rigoureusement pour toutes choses ; et avec une navigation aussi brève et heureuse, Dieu mercy, que nostre détention avoit esté longue et fâcheuse audit Alger, nous nous trouvâmes le 16, à trois heures du matin, dans une assez grande obscurité de brouillars, au pied du cap de Nostre-Dame de la garde près Toulon, où ayant reconnu terre par un abord si fortuné, aussi-tost épris d'étonnement et émeus de dévotion, nous commençâmes tous à en chanter des cantiques d'alaigresse et de remerciemens au ciel et à la Sainte Vierge saluant sa chapelle par un coup de perrier.

Delà nous remontâmes le long de la côte vers Marseille, où nous arrivames à bon port le samedy 17 à deux heures sonnantes du matin, avec une joye incroyable et une consolation qui ne se peut exprimer.

Le jour estant venu, il s'assembla une merveilleuse foule de peuple sur le port pour nous considérer dans nostre barque, où

estoit arboré en pouppe le Guidon de nostre Ordre pour enseigne de nostre rédemption, donnant de si grandes marques de joye et d'admiration de nostre retour, qu'il sembloit que nous retournassions d'un autre monde ; et les parens des captifs marseillois que nous avions ramenez avec nous, lesquels on tenoit pour morts depuis longtemps, tiroient les larmes des yeux par leurs applaudissemens et bénédictions qu'ils faisoient retentir pour le souverain bienfait de leur affranchissement et délivrance.

Nous fismes qarantaine audit Marseille et ensuite procession en l'église Majour avec les mesmes pompes et cérémonies qu'à nostre premier voyage cy dessus de Tunis.

Et le premier octobre les captifs ayant communié de la main de l'illustrissime Evesque dudit Marseille, en la messe qu'il nous fit l'honneur de venir célébrer en nostre église, nous nous mismes en chemin avec eux pour nous rendre à Paris, après avoir pourveu suffisamment à leurs nécessitez d'habits et d'autres choses.

Nous fusmes receus avec beaucoup de solennité par nos confrères de nos maisons d'Arles et de Tarascon, passant par les deux villes.

Toutes les autres villes jusqu'à Chalon-sur-Saône inclusivement nous firent voir que nostre second passage les enflammoit de plus en plus à la pitié envers les pauvres captifs.

Delà, nous estant proposé de passer par la Champagne, nous vinmes à Beaune et à Dijon.

Troyes capitale de la Champagne ne put pas faire paraitre son excellente pitié avec plus d'éclat n'y de splendeur, qu'en faisant tirer plusieurs coups de canon à l'entrée et à la sortie de ces vaillans athlètes de Jesus-Christ remis en liberté. Le T. R P. Leduc, ministre de nostre couvent et visiteur provincial de France et ses religieux nos confrères, ne pouvaient pas aussi mieux témoigner la ferveur du saint zèle qui les animait, que les venans recevoir hors la ville en la chapelle des révérendes religieuses de Ste-Marie avec une magnifique procession ; d'ou ils les conduisirent en l'église de St-Pantaléon, superbement ornée, en laquelle, après un charmant motet de musique chanté à deux chœurs, M. Le Ruy, docteur et théologal, fit une prédication digne d'un auditoire royal, et telle que la cérémonie réquérait. Passant de là à l'église St-Nisier, on y pria pour le Roi ; puis la procession se finit en notre église pour la bénédiction du T. S. Sacrement.

Nous omettions de remarquer que nos confrères de Bar-sur-Seine et tout le peuple de cette petite ville, comme aussi celui des Riceys, à l'exemple de Messieurs les curés et ecclésiastiques, reconnurent le mieux qu'il leur fut possible notre divin Rédempteur en nos rachetez. Nos confrères de Vitry-le-Bruslé, et Messieurs de Vitry-le-François ne furent pas moins charitables.

Mais Chaalons en Champagne, certes sembla vouloir sinon surpasser, au moins égaler en piété sa capitale ; car suivant la permission donnée aux religieux de notre couvent par Mong. évêque comte de Chaalons, Pair de France (bienfaiteur des captifs) : et du consentement de MM. les vénérables doyens et chanoines du chapitre, nous fumes menés processionnellement en très bel ordre, assistés de tous MM. de la confrairie portans deux à deux leurs flambeaux allumés, de notre église en celle de St-Etienne la cathédrale, ou ensuite de la prédication faite par un de nous, au défaut d'un illustre prédicateur absent, le dit sieur doyen, M. Debar, docteur en théologie, et conseiller du Roi, accompagné de tout ce célèbre chapitre, nous reçut dans le chœur avec des signes d'une joie singulière de la liberté rendue à cette troupe chrétienne, et en action de grâce, fit chanter le Te Deum et autres prières par le corps de musiciens, concertans comme à l'envi avec l'orgue qui jouait alternativement à chaque verset avec une harmonie admirable. Les oraisons convenables étant dites par M. le doyen, la procession se rendit en l'église de Notre-Dame, avec l'agrément aussi de MM. qui nous y reçurent au son des grosses cloches et de l'orgue et voulurent bien eux mêmes, par une dévotion particulière, entonner des hymnes de louanges et de remerciements à la Ste-Vierge pour l'heureuse délivrance de ces captifs. Delà nous revinmes en nostre église, ou après vespres M. Dubois, vicaire général de Monseig. (qui était absent) donna la bénédiction de T. S. S.

M. le doyen, pour dernière preuve d'une excellente charité envers nos captifs, leur envoya le soir, tant de sa part que de tout le corps du chapitre, des présents fort considérables.

A Meaux, la procession qui se fit de nostre église en la cathédrale et aussi en la chapelle des dames chanoinesse fut fort belle.

Enfin nostre réception à Paris fut un second triomphe aussi magnifique et pompeux que celui qui est décrit à la fin du précédent chapitre et mit dignement fin à ce second voyage,

dont les captifs furent congédiez comme il avoit esté fait pour les premiers.

Le R. P. Bazire donne la liste des captifs rachetés dans laquelle nous relevons les noms ci-après :

Martin Aubertin, âgé de 26 ans, natif de Chaalons en Champagne, captif 3 ans.

François Franquet, âgé de 35 ans ; natif de Vitry-le-François, captif 3 ans.

Henri Culot, âgé de 35 ans ; natif de Fismes, diocèse de Reims, captif 3 ans.

La brochure que nous attribuons au R. P. Bazire contient encore plusieurs chapitres, dont un notamment est relatif au martyre d'un religieux espagnol nommé frère Pierre de la Conception. Nous ne voulons pas le reproduire textuellement à cause de beaucoup de longueurs, mais nous en donnons une brève et fidèle analyse.

Lors de leur arrivée à Alger le P. Bazire et ses compagnons, trouvèrent trois religieux espagnols de l'Ordre de la Conception venus dans le but de procéder aussi à l'œuvre de la délivrance des captifs, conformément à une fondation faite en 1596 par le seigneur Laurens de Figuera, évêque de Ségontine.

L'un de ces trois religieux entra le 17 juin 1667, qui était un vendredi jour férié des musulmans, dans la grande mosquée d'Alger à l'heure de la prière, tenant un crucifix à la main et une image de la Ste-Vierge. Pendant la presse jusqu'au lieu où se tenait le marabout ou prêtre musulman, il se plaça près de lui, fit le signe de la croix et prenant la parole dans la langue espagnole qui est comprise à Alger les exhorta à abandonner l'impiété de la religion de Mahomet et à se convertir à la vraie foi.

A peine eut-il prononcé ces paroles qu'il fut saisi et entraîné hors de la mosquée, accablé de coups et d'outrages, il reçut même deux coups de couteau et fut traîné au Divan.

A midi, le Divan s'assembla, le religieux fut interrogé et on lui demanda pourquoi il avait été si osé que de mettre le pied en leur mosquée et d'y prêcher contre leur loi.

Il répondit que s'il avait agi de la sorte il n'avait d'autre but que d'essayer de les convertir à la foi.

Tous furent d'avis de le faire mourir sur le champ. Cependant l'un d'eux s'éleva contre cette précipitation et dit qu'il était

à propos de le mettre en prison pour être interrogé de rechef et de faire son procès régulièrement, que ce bon procédé empêcherait les espagnols de venger sa mort sur les turcs qu'ils avaient en leurs galères. Cet avis fut suivi ; on le chargea de chaînes et on le mit en prison.

A quatre heures le prisonnier comparut de nouveau. On lui demanda s'il persistait dans sa première réponse et s'il n'avait été conseillé par personne. Il répondit qu'il maintenait sa première déclaration et qu'il croyait n'avoir été poussé à entrer dans la mosquée que par inspiration divine.

Le lendemain samedi 18 juin, un renégat fut introduit dans sa prison pour le pressentir et lui dire que s'il voulait échapper à une horrible mort, il n'avait qu'un moyen, celui de se faire musulman. Le religieux fut inflexible.

Enfin le dimanche 19 juin vers neuf heures du matin le Divan se réunit en séance où assistèrent le Mufti et vingt Marabouts. Ils envoyèrent chercher M. Dubourdieu, consul de France et lui ordonnèrent de faire savoir en Espagne, pour empêcher toutes représailles qu'ils ne faisaient mourir ce *papa* que pour être entré en leur mosquée et y avoir prêché contre leur loi, ce que jamais homme n'avait osé faire.

Le prisonnier fut amené une dernière fois. On lui remontra que son crime était si énorme qu'il ne pouvait le racheter qu'en embrassant le religion musulmane, à défaut de quoi il serait condamné au supplice du feu. Le religieux espagnol repoussa cette proposition avec indignation et dit qu'il préférerait mourir que de renoncer à sa foi en Jésus-Christ.

Alors il fut livré aux bourreaux, accablé de mauvais traitements, dépouillé de ses vêtements et conduit hors la porte Bab-el-Oued où il fut brûlé vif.

Après le supplice ses cendres et ses os non consumés furent jetés à la mer.

« Or n'estoit pas juste, dit notre auteur dont nous tenons à citer le texte pour ce dernier §, que les précieus reliques de celuy qui avoit tout enduré pour retirer les barbares de leur infidélité demeurassent ensevelis au fond de la mer. M. Dubourdieu, consul de France, son intime et familier amy, fit en sorte d'obtenir permission, à force d'argent, de les faire repescher pour les embaumer et en envoyer à la première commodité en son couvent de Madrid ; et d'autant que cette méchante canaille et les bourreaux avoient menacé, faisans brusler ce

grand serviteur de Dieu, de nous faire brusler nous mesmes avec les deux autres confrères espagnols, comme estans tous cinq ses compagnons, selon le rapport qui nous fut fait par des captifs lesquels avoient esté présent à ce spectacle. — Le sieur consul eut parole du Divan qu'il ne nous seroit fait aucun tort ny en nos personnes ny en nostre argent. D'ou l'on reconnoit combien nostre ordre est obligé à mondit sieur Dubourdieu, d'avoir si bien agi en cette rencontre inopinée, tant à son pieux mouvement qu'à nostre supplication, car s'il estoit important de conserver nostre vie, il ne falloit pas que nous parussions en personne pour faire nos poursuites, ainsi avions nous besoin d'un tel médiateur auprès de ces infidèles. »

Les renseignements qui précèdent nous mettent à même de vérifier l'exactitude de l'inscription gravée sur la pierre tombale du R. P. Bazire. Elle dit ceci :

1. — Hic jact reverendissimus admodum pater ac dominus Guillelmus Bazire.
2. — Omnium hominum laboriossissimus. — Bis ad redemptionem in Africam missus ;
3. — Hic qui per sex menses detentus, multa incommoda et opprobria patienter, sustinuit ab infidelibus qui confratrem suum propter fidem igne crudeliter necarunt.....
4. — Occubuit anno reparatæ salutis M. DC. LXVII. XXIV maii. Ætatis LVIII.

Il y a bien identité de personne ; c'est bien du R. P. Guillaume Bazire qu'il est question. Il fut à deux fois différentes envoyé en mission en Afrique pour le rachat des captifs.

Le 3e § présente moins d'exactitude, il y a là une exagération voulue. Il résulte des termes mêmes de la relation que par suite d'un contre-temps ou plutôt d'une exigence inattendue de la part du Dey, le P. Bazire et ses compagnons furent obligés de séjourner à Alger du 7 mai au 11 septembre 1667, c'est-à-dire pendant quatre mois (et non pendant six) mais ils ne furent jamais ni détenus ni captifs, ce que le texte de l'épitaphe donne cependant à entendre. De plus ils n'eurent à subir aucune vexation ni mauvais traitements pendant ce temps. Le narrateur n'en parle pas ; il dit au contraire que le Consul de France eut la promesse qu'il ne serait fait aux religieux français aucun tort en leurs personnes ni en leur argent. Cet engagement fut respecté.

D'après le texte qui précède le religieux qui fut mis à mort

semblerait être un des compagnons du P. Bazire, c'est-à-dire un des trois religieux Trinitaires Français. Il n'en est rien ; le supplicié était un religieux espagnol de l'Ordre de la Conception qui se trouvait fortuitement à Alger avec deux de ses confrères, en même temps que la mission française. Ajoutons même que par sa démarche inconsidérée, qu'il paya de sa vie, ce frère espagnol risqua d'entraîner ses deux compagnons à la mort, qu'il faillit faire échouer l'œuvre de rédemption entreprise et de rendre plus difficiles dans l'avenir les opérations de ce genre. Ces conséquences étaient à craindre sans les bons offices et l'entremise du Consul de France.

L. GRIGNON.

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Le prieur de Belleau[1], filiation de Clairvaux, est à deux lieues de La Ferté-Gaucher. Je vis en passant cette petite maison basse, qui a cependant un étage, bien logeable, mais négligée au dedans, bien que l'autel soit nouveau, comme le chœur qui n'est qu'en bancs fermés par une balustrade à hauteur d'appui : le derrière de l'autel sert de sacristie : il y a des ornements en bon état : l'église est grande et large, mais la moitié est en grange et écurie : il y a un clocher. On vient en procession à l'Assomption. Cette année, la foule a forcé l'appartement du prieur, rompu les portes fermées à clef, brisé les vitres. Il y a un grand jardin, beaucoup d'arbres fruitiers, mais négligés. La rivière du Grand-Morin est voisine ; le prieur y a droit de pêche. Le prieur Dom Edme Denise, de Troyes, en tire 900 liv., mais pas plus. Il est confesseur de nos religieuses de Fervacquet à Saint-Quentin où il réside depuis 20 ans.

Le fermier du prieuré me conduisit dans la petite ville de Rebais qui est à quatre lieues et où il y a des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur[2]. J'y fus entendre la sainte messe le lendemain, après laquelle je ne pus réussir à voir le prieur ni aucun des religieux, malgré mes coups de cloche redoublés à la porte du cloître que je trouvai ouvert, dont je profitai pour parcourir la maison qui me parut bien bâtie, beaux jardins. On me dit qu'il y avait 25 religieux, qui ont pour abbé l'abbé de Fleury[3], aujourd'hui évêque de Chartres, lequel tire de cette abbaye 17,000 liv. et les religieux 25,000.

L'année dernière, il y eut à Rebais un grand incendie : trente maisons brûlées. On y porta deux fois le très saint

* Voir page 127, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne).

2. Abbaye bénédictine, diocèse de Meaux, fondée vers 610 par saint Ouen, archevêque de Rouen — Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Coulommiers.

3. Pierre-Augustin de Rosset de Rocozel de Fleury, évêque de 1746 à 1781.

Sacrement, ce qui est contraire à l'intention des ordonnances de l'Eglise. L'hôtel-Dieu de Rebais est propre ; la chapelle sert de salle aux femmes, une autre pour les hommes, en tout 10 lits.

A Jouarre [1], j'entendis la messe chantée en musique par les dames religieuses bénédictines, dans leur chœur fermé, avec beaucoup de modestie et d'harmonie : abbesse, Madame de Montmorin de S. Hérem, sœur de Monseigneur notre évêque de Langres ; vingt-cinq religieuses. L'église est bien bâtie et ornée de sculptures : le sanctuaire et l'autel magnifiques. Près de ce monastère est l'église paroissiale dont le maître-autel est entre quatre colonnes de cuivre qui se joignent au-dessus et au milieu dudit maître-autel d'où est suspendu le saint ciboire.

A une lieue avant d'arriver en la ville de Meaux, je payai un sol sur le pont de bois appelé pont Tripot. L'église de l'hôtel-Dieu est grande, bien propre : il n'y a point de lits. La bibliothèque des Pères Cordeliers est passable. L'église cathédrale est belle, haute, large, avec rond-point et les chapelles au-delà. Le portail est beau. Belle sacristie. On m'y fit voir deux belles châsses en forme d'églises de vermeil. Celle de saint Fiacre, qui renferme ses reliques, est au-dessus du maître-autel : on a placé le corps de M. de Bissy, évêque de Meaux [2], cardinal, sous le presbytère, dans un caveau qu'il fit faire. Il n'y a pas d'inscription. Pour feu Mgr le grand Bossuet [3], il est inhumé dans le sanctuaire, derrière la table du maître-autel. Voici son inscription :

Hic quiescit resurrectionem expectans
Jacobus Benignus Bossuet
Episcopus Meldunis
Comes consistorianus
Serenissimi delphini preceptor
Deinde serenissimæ ducissæ Bergundiæ
Eleemosynarius
Universitatis Parisiensis
Privilegiorum apostolicorum conservator
Et collegii regii Navarræ
Superior
Obiit anno domini M. D. CC. IV.

1. Diocèse de Meaux. Abbaye de bénédictines, fondée au VIIe siècle, par Adon, frère de saint Ouen.

2. Henri de Thiard, cardinal de Bissy, évêque de 1704 à 1737.

3. Evêque de Meaux de 1681 à 1704.

Die XII aprilis
Annos natus LXXVI menses VI, dies XVI
Virtutibus, verbo ac doctrina
Clarus : in episcopatu annos XXXIV
E quibus Meldis sedit XXII

Un bon ecclésiastique de Meaux vient de me dire que ledit feu M. Bossuet a été enterré au-dessous du trône épiscopal, dans le sanctuaire du côté de l'épitre, mais que le cardinal de Bissy, son successeur, lorsqu'il fit faire le caveau où son corps repose, par respect, il en fit transporter la tombe derrière le maître-autel.

De Meaux à la Ferté-Milon [1], il y a sept lieues, mauvais chemin, montueux, rocheux. Nous y avons depuis Louis XIII un prieuré conventuel de saint Lazare. Le prieuré est établi en 1618 par le don que ledit pieux roi fit à l'ordre de Citeaux de deux maladreries pour en faire une maison de saint Bernard régulière et réformée : il y avait alors 12 religieux et le prieur. Il n'y a aujourd'hui qu'un prieur et un religieux : ils sont ainsi réduits depuis la suppression faite à eux de l'une des deux maladreries, laquelle leur rapportait 600 l. Ce prieuré est joly, bien basti en pierre de taille : l'église est grande, bien voûtée : dans le chœur, les stalles sont parsemées de fleurs de lys ; c'est un don que les chartreux de Bourg-Fontaine [2], leurs voisins d'une lieue, leur ont fait. Ils y ont plusieurs chapelles, 4 cloches. Le prieur dom Simon Chevalier et le religieux dom Ph. James font régulièrement l'office et se lèvent à deux heures après minuit, et nous ont de plus assuré qu'un des deux, dans l'absence de l'autre, se lève à la même heure. Leur sacristie est assez grande, éclairée, meublée, calices, burettes, plat d'argent : une lampe en façon d'argent, mais point de lumière devant le Saint-Sacrement. Bibliothèque assez nombreuse et bonne, mais les livres se gâtent par l'humidité. Elle leur vient de feu M. Bouvent, receveur du collège de Reims, frère du second prieur, dont ils ont le portrait dans leur salle de réception. Le petit cloître est propre. L'allée de lecture des complies est remarquable par le siège du supérieur, six autres de chaque côté faits en niches de pierre pratiqués dans la muraille. Vis-à-vis, dans le milieu, est le siège de lecture et la place du livre pratiquée de même : de côté et d'autre, des bancs

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Château-Thierry (Aisne).
2. Chartreuse dans la forêt de Villers-Cotteret (Aisne).

de pierre, apparemment pour les novices. Le chapitre, et vis-à-vis un peu au-dessous, une tablette de bois suspendue par une chaîne de fer, sur laquelle est un marteau de fer pour appeler au travail. Le jardin est grand avec des allées couvertes, des canaux, du poisson. Cuisine, boulangerie. Les religieux ont droit d'élection, laquelle, après la mort de dom Claude Quinquet, prieur titulaire, docteur de Paris, proviseur du collège des Bernardins à Paris, qui y a fait du bien et y avait reçu trois religieux profès, fut contestée par M. de Citeaux, lequel perdit ses prétentions au grand Conseil qui maintint les religieux en leur droit d'élection. Cette maison est du diocèse de Soissons.

Bourg-Fontaine est une belle chartreuse : l'entrée est comme d'une forteresse, tours, créneaux, pont-levis, galerie autour des murailles : belle église, beau chœur neuf : sacristie haute et belle, richement meublée : beau couvroir (?) dans lequel sont de belles chapelles à l'étage du haut de la sacristie : il y a dix-huit religieux : grand enclos. Ils sont fondés par Philippe de Valois en 1328, qui annuellement leur donna leur chauffage, et n'ont pas de bois, quoiqu'ils soient au milieu du bois.

Du prieuré de Saint-Lazare à l'abbaye de Longpont [1], il y a trois lieues. C'est une ancienne, vaste et belle abbaye : la lampe y claire devant le Saint-Sacrement. L'église a dans œuvre 325 pieds de long, en largeur, compris les collatéraux, 84 : entièrement voûtée : la voûte principale a 84 pieds de hauteur : celle des collatéraux en a 40 : l'épaisseur du mur, au rez-de-chaussée, est de 6 pieds : la croisée, d'un pignon à l'autre, a 158 pieds, en large 40. Le beau tombeau du bienheureux Jean de Montmirail : au-dessous, il est représenté en habit guerrier : au-dessus en ancien habit de saint Bernard (en pierre), le chaperon attaché à la coule, les mains croisées, les manches abattues qui descendent au-dessous des genoux : la couronne large de trois doigts médiocres. Au-dessus de la figure, un beau coffre doré, lequel pend de la voûte dudit mausolée par chaînes de fer. Ils ont la planche en cuivre de son portrait et l'estampe dans l'église avec des prières. Son chef entier, séparé de ses reliques enfermées dans ce mausolée, est enchâssé richement, déposé dans le trésor qui est derrière le maître-autel : on le voit à nud. Je l'ay vu, tenu et baisé.

1. Abbaye cistercienne du diocèse de Soissons, fondée en 1181. — Canton de Villers-Cotteret (Aisne).

Dans le trésor, ils conservent un petit coffre carré long qui renferme comme il est écrit dessus : *Caput sancti Dionisii areopagitæ ; felici capite quod in isto vase locatur ; doctrinam vitæ cujus grex iste sequatur ; areopagitæ longus pone nobilitatur.* Ils ont du bois de la vraie croix ; bras de notre père saint Benoit ; du bras de saint Léon, pape. Le sacristain, en outre, montre deux longs couteaux, enfermés dans un étui rond de bois, qui ont deux pieds de long depuis la poignée couverte aussi de bois : sur la longueur de ces couteaux, il y a des caractères d'écriture que le R. P. Mabillon n'a pu, dit-on, lire, et que M. Le Beuf[1], chanoine d'Auxerre, a copié par chaque lettre que l'on dit signifier chacune un mot. Ce sont, dit-on, les couteaux de l'écuyer tranchant du roi saint Louis qui assista à la dédicace de l'église de Longpont.

Dom Joseph Cottin, prieur dudit Longpont, accompagnant à Rome l'abbé de Rancé, y demanda la canonisation du bienheureux Jean de Montmirail [2]. Il n'y resta pas apparemment assez longtemps pour consommer cette affaire. On voit dans le cloître de la collation, vis-à-vis le siège du supérieur, la tombe dudit dom Cottin avec cette inscription : *D. O. M. R. P. Carolus Josephus Cottin, sacræ theologiæ baccalaureus, qui per septem et quadraginta annos æque profuit huic monasterio ac præfuit, forma gregis factus, ætatis* 74 *annum agens, professionis monasticæ* 55, *sacerdotii* 50, *suaviter obdormivit in dno die sacræ Pentecostes* 28 *maii anni* 1715. *Requiescat in pace.* On remarque encore du côté de l'épître le tombeau d'un évêque en pénitent sur la muraille, couché et revêtu des habits pontificaux : au-dessus de la figure, écrit en gothique : *Hic jacet Josephus eps Suessionensis quiprimo ad duxit conventum hujus domus de Clarevalle, tempore beati Bernardi abbatis qui obiit anno dni* 1152, 24e *octobris.* (*Renovatum anno dni* 1700.)

Autre tableau au-dessous qui porte pour armoiries de Longpont, un pont à trois arches, deux fleurs de lys au-dessus dans un écusson, entre deux palmes surmontées de mitre et crosse en dehors : autour : *Ut palma florebit et tamquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum.* Au-dessous la table des abbés, 30 réguliers. Du côté de l'Evangile, beau mausolée d'Enguerrand II de Coucy, couché, à ses pieds

1. Jean Lebeuf, membre de l'Académie des Inscriptions (1687-1760), auteur de nombreux travaux historiques, parmi lesquels les principaux sont l'Histoire d'Auxerre et celle du diocèse de Paris.

2. Religieux cistercien, mort le 29 septembre 1217.

un lion. Autre beau mausolée de l'époux de Marie de Montmirail, fille du bienheureux Jean, couché au niveau de la terre : au-dessus, une pierre de même longueur, sur laquelle est une longue croix avec crucifix.

Autour du mausolée du bienheureux Jean, on lit : *In Longo Ponte voluit se subdere sponte, obsequio christi, lapidi qui subjacet isti cujus ibi cineres montis mirabilis... olim jure Dei gratia nomen ei, id est Joannes, gratia sit Christo, qui nos decoravit in isto, amen. Ave gratia plena.*

Au rond-point de l'église, derrière la crédence du sanctuaire, est un beau mausolée représentant la figure couchée de Grégoire de Plaisance, revêtu de la coule, y ayant le chaperon attaché, les mains et manches croisées jusqu'aux genoux : au-dessus est écrit : Cy gist frère Grégoire, qui fut chevalier et vidame de Plaisance et laissa par miracle ses enfants, ses amis et ses biens pour Dieu servir humblement et persevera en ce lieu, moine, en l'âpreté de l'ordre xxv ans, en grant ferveur et grant religion et rendi à Dieu son esprit saintement et joyeusement. — Au-dessus, sur la muraille, il est représenté dans le même habit, joignant les mains sur un drap que tiennent deux anges qui semblent l'élever au ciel : on lit : Obeyssant à J. C. il a tout quitté pour le suivre, et libre de corps et d'esprit, loin d'icy, il vient icy vivre : aimant son Dieu jusqu'au bout, il délaissa tout pour le tout.

— Cy gist monseigneur Enjouran sire de Coucy, la Fère, Montmirel, Tresmes, Condé en Brie et vicomte de Meaux, qui trespassa lan de grâce 1311, le 20e jour de mars. Priez Dieu pour son âme [1]. —

Le rétable du maître-autel est beau, carré, haut, droit : l'autel est long de 12 pieds : derrière, assez loin, il y a un autel : deux grands chandeliers au pied de l'autel ; une colonne de cuivre, terminée par une Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus, servant pour le pupitre de l'Evangile : sur le degré du presbytère, il y a deux chandeliers pareils : un autre au milieu portant le pupitre de l'Epitre.

Le chœur est composé de 23 sièges, non compris les six de chaque côté au dossier. L'entrée du chœur par le bas est de l'ouverture de l'arcade de la voûte : au delà, sont deux cha-

1. Dernier de sa branche aînée ; n'ayant eu d'enfants ni de Marguerite de Gueldres, ni de Jeanne de Flandre, ses biens passèrent à Enguerrand et à Jean de Guines, fils de sa sœur.

pelles, fermées comme le reste, de la largeur de l'église, par une balustrade haute de fer : la distance du sanctuaire au chœur est aussi fermée par des balustrades de fer par côtés, où on voit les armoiries de feu le cardinal d'Estrée [1], abbé de Longpont.

Au bas du bienheureux Jean, il y a, sur une arcade, dans le sanctuaire, du côté de l'Evangile, un évêque peint sur la muraille, couché : on lit au-dessus : *Arnulphus eps. suessionnensis* [2].

Au pied du maître-autel, plus bas que l'endroit où le célébrant dit l'*Introït*, est une grande tombe en pierre à fleur de terre, couverte de cuivre : on y lit : *Anno dni M. CC. nonagesimo octob. VIII Kal. obiit vir prudens, pius et liberalis Milo de Bazoche quondam suess. eps. et fuit corpus ejus sepultum in ecclesia suess. (ubi nunc jacet Gerardus* [3] *hic nepos ejus) et anno M. CC. incarn. ejusdem nonagesimo VI, III° non. octobris hic fuit corpus translatum, prout dum viveret ordinavit : dextro brachio suess. remanente. Orate pro eo.* Il est figuré en habits pontificaux.

La sacristie est belle, voûtée, carrée, boisée : beaucoup de belle argenterie. Ils ont entr'autres reliques, un bras de saint André, apôtre ; du bois de la vraie croix ; des tables en beaux filigrammes qui sont des autels portatifs : linge propre, beaux ornements.

Il y a une paroisse ancienne, où le religieux curé fait les fonctions curiales : puis la basse-cour qui est grande et peuplée.

Cette abbaye est fort belle dans son église qui est une cathédrale magnifique. Le dortoir, les cloîtres, le logis des hôtes, l'infirmerie, le vestibule d'entrée, les salles et dortoirs, le réfectoire qui a des pilliers, au milieu une chaire de pierre. Chaque chambre d'hôte n'a qu'un lit. Les celiules sont grandes, commodes, avec alcôves, deux fenêtres, elles donnent sur un grand jardin, deux étangs et une longue campagne.

Les cloîtres sont beaux par leurs proportions : au cloître des complies, près de l'escalier qui monte à l'église : beau mausolée en marbre : il y a dessus une longue croix : au haut, on

1. César d'Estrées (1628-1714), évêque de Laon en 1655, membre de l'Académie française, ambassadeur.

2. Saint Arnoul de Pamèle, mort le 15 décembre 1081.

3. Gérard de Montcornet, son successeur.

lit : *Hic jacent Radulphus junior ejusque soror Elienor*[1], *Viromandiæ ac Valesiæ comites, Radulphi senioris hujus domus fundatoris liberi qui obierunt, Radulphus, quidem XV Kal. julii M. C. L. XXVI : Elienor autem XI Kal. julii M. CC. XIII., fratri juncta soror comiti, comitissa Radulpho, nobilis Elienor hic tumulata jacet qui cum claruerint altis natalibus alti, vicerunt morum nobilitate genus, sed quid honor, quid opes, quid gloria sanguinis alti ? ecce brevis pariter claudit utrumque lapis in speculum ; lector tibi sit pro temetipso, sors tua te moveat pendere vota precum.*

Dans le cloître qui conduit au chapitre, près dudit escalier de l'église, est un autre tombeau sur simple arcade dans la muraille : au-dessus on lit : D. O. M. hic jacet Petrus cantor parisiensis, doctor celeberrimus qui in epm Tornacensem electus vocationem humiliter declinavit, et suis auditoribus scientiæ ac morum norma existens assumpto in hoc monasterio cisterciensi habitu vitam beato fine complevit XIIII° Kal. junii anno dni M. C. LXXX° corpus que ejus emortuum, mirificum ac suavissimum odorem exhalavit. — Plus bas, on lit : Celui-cy méprisant la gloire temporelle vint mourir en ce lieu pour trouver l'éternelle. — Devant le chapitre : Liosmos et Jean son frère gentilhommes martyrs dans la guerre des Albigeois.

Il y avait, il y a environ vingt ans, dans le chapitre et les cloîtres, beaucoup d'autres belles tombes de personnages braves en vertus et en mérites, mais le prieur les a déplacées pour les faire servir aux nouveaux bâtiments des hôtes, qui a au dehors un air de Louvre, et par là s'est fait mocquer de luy et a beaucoup nui à Longpont.

Auprès du tombeau de saint Pierre le chantre, on lit dans un cartouche peint sur la muraille : fratres gaudete, perfecti estote, idem sentite, pacem habete, et deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

A l'autre bout du même cloître des complies, on lit aussi en cartouche : Charissimi, si diligamus invicem, Deus in nobis manet et caritas ejus in nobis perfecta est : I. Joan. IIII°.

Sur l'entrée du parloir : si quis loquitur, quasi sermones Dei : I. Pet. L. II.

1. Isabelle, sœur du dernier comte, Raoul, mourut en 1183 : son mari, Philippe d'Alsace, ayant voulu gardé le Vermandois, Philippe-Auguste se le fit céder par Eléonore, autre sœur de Raoul, qui en conserva la jouissance.

Longpont a 15,000 l. de revenus, chargés de 1,100 liv. de décimes.

La bibliothèque est belle et bonne, placée au levant, au-dessus des chambres des religieux, sous la voûte du dortoir. Ils ont des manuscrits anciens, parmi lesquels j'en ai trouvé un marqué appartenir et venir de Clairvaux. C'est un poullier de l'ordre de Citeaux, lequel concerne particulièrement la maison de Clairvaux : on a compris que la justice me l'adjugeait et je l'ai rapporté. Il est en velin.

Il y a un bon portrait de saint Bernard que j'ai tiré d'une chambre de domestique, faisant entendre qu'il fallait le placer en lieu de distinction.

Le prieur D. François Conrat, profès de Cheminon, est un grand régulier et grand homme de bien.

Leur maison fut incendiée en 1724, le 1er septembre : elle perdit par le feu le dortoir des convers, la salle des hôtes, la cuisine, la classe, un petit cloître. On y regarde comme miracle que l'église ait été sauvée.

La communauté de Longpont est composée du prieur et de 12 religieux : il n'y a pas de convers. Ils se lèvent à une heure après minuit. Je n'y ai point vu errer les religieux d'ici et là dans le monastère. Ils ont un travail des mains ensemble, le prieur, toujours à la tête, est le plus courageux. Ils ont trois beaux escaliers avec balustres de fer.

(Dom Guyton se rendit de là à Soissons, à l'abbaye de Braine, de là il arriva pour coucher le 1er septembre à l'abbaye d'Igny[1].)

Je souhaitais trouver la vie en manuscrit de notre huitième abbé de Clairvaux, qui était religieux profès d'Igny, composée par un profès de cette abbaye.

Le prieur n'a pas encore appliqué sur le lieu où est enterré dans le cloître, près de la porte de l'église, le B. Guerric, abbé de cette maison, l'épitaphe qui lui fut laissée en 1744, à ce dessein, dans la charte de visite[2]. Il promet de ne pas tarder à l'exécuter. Les religieux conservent dans leur église, au pied

1. Canton de Châtillon (Marne). Fondée en 1126, par Renaud, archevêque de Reims. Cette partie du récit a été publiée dans les Mémoires de la Société historique de Compiègne, 1887.

2. Né à Tournay, mort avant 1255. Sa tombe existe encore : l'abbaye reconstruite au XVIIIe siècle, subsiste entièrement et a été rétablie récemment en tant que monastère de Chartreux.

de l'escalier du dortoir, la pyramide de pierre en quarré qui sert de monument au meurtre et homicide sacrilège que commit en cet endroit un religieux d'Igny, en la personne de D. Gérard, abbé de Clairvaux, qui pour lors y faisait la visite régulière.

Ils ont l'ancien chapitre en entier et bien conditionné : on y descend du cloître cinq marches de pierre : il y a deux piliers de chaque côté. Trois fenêtres au levant et une au midi : il sert de magasin de bois et aux menuisiers. Nous y découvrîmes de fort belles tombes, nullement endommagées, entières, sur l'une je lus : Clarus et urbanus abbas fuerat Julianus jam senior cessit : monachrus moriendo recessit pro titulis morum quia norma fuit monachorum : abbatum more Tumuli donatus honore. (Sans crosse ni aucune autre marque.)

Autre : Hic tumulus testis quod cuncta caro moriatur, nam quod vos estis fuit hic qui subtumulatur, si vitæ meritis in vita præveniatur. — Dans la ligne du milieu de la tombe : Vestiat Ancherum sol. luna diesque dierum. Le reste illisible. Ils ont un portrait du R. D. Bouchu, 47e abbé de Clairvaux, successeur de saint Bernard.

Leurs manuscrits sont dans une cellule du dortoir fort négligés, la plupart gâtés par l'humidité et balayures. Voici ceux qui m'ont paru de remarque : sur velin. Le premier, écriture en vers : — Un traité de morale bien écrit, bien relié (n° 83). — Mémoires de saint Bernard, beau, entier, super Cantica canticorum (93) ; — Plures vitæ SS. Fulgentii, Gregorii, lingonensis epi, Mauri, abbatis (109) ; — Vita S. Athanasii (110) ; — Claudianus respondens heretico (107) ; — Robertus Berliguniensis in apocalyp. Postea vitæ Stæ Paulæ, actus S. Franconii a B. Hieromino (102) ; — Gaufridus Magalensis epi (173) ; — Bernardus de diligendo deo et de precepto et dispensatione ; — Decem libri historiæ Clementis papæ (118) ; — S. Bernardus, de laudibus virginis matris, de gradibus humilitatis, de libero arbitrio, de laude novæ militiæ, apologia ad B. Guillelmum (161) ; — n° 69, in fine : Vuillermi Signiacensis de tribus dicendi generibus. — Miracula Cæsaris ordinis cist. (in papyro, n° 69). — Miracula Cæsaris ordinis cister. (in papyro, satis egregie depicta (67) ; — Incipit ecclesiasticæ liber historiæ quem Hugo de S. Maria monachus S. Benedicti Floriacensis a diversis defloravit historiologis anno ab incarnatione dni M. C. X. gratia domine Adelæ, Carnotensium, Meldenusium atque Blesensium comitissæ ; dans le même volume : in nomine

domini incipit liber episcopalis B. Hieronimi, presbiteri ad Damasum epm urbis Romæ et rescriptiones Damasi (123). — Libri Machabæorum, historia evangelica (135) ; Liber Paterii in vetus et novum Testamentum ; liber S. Prosperi pro prædicatoribus contra librum Cossiani pbri, qui prænotatur de protectione dei (145) ; — Epistolæ seu registrum Gregorii papæ urbis Romæ, numero D. C. C. X, II. : beau, entier (146). — Historia Frauduardi de ecclesia Remensi (149); — Damaso Hieronimus et Hieronimo Damasus (41) : et nomina summorum pontificum a dno Petro ad Eugenium III (34) ; — Gregorius in Ezechielem : in fine voluminis : hæc sunt XV, signa dierum XV ante diem judicii quæ invenit Jeronimus in annualibus Hæbreorum : prima dies eriget se mare XL cubitos super cacumina montium et erit quasi murus, et omnes aquæ similiter ; secunda die descendent usque ad ima ut vix conspici possint ; tertia die redibunt in æqualitatem sicut fuerunt ab exordio ; quarta die congregabuntur omnes pisces et omnes belluæ marinæ et debellabunt et dabunt voces et gemitus præ dolore, quarum voces nemo novit nisi deus : quinta die ardebunt simul aquæ ab ortu suo usque ad occasum et sic desistent esse ; sexta die omnes herbæ et arbores sanguineum dabunt rurorem ; septima die, omnia ædificia destruentur ; octava die, omnes lapides divident se in tres partes et una quæque pars collidet contra alteram, donec in pulverem redigantur ; nona die æqualitas terræ ; decima die omnes homines velut amentes fugient et nemo poterit alium interrogare nec respondere quicquam : undecima die erit terræ motus qualis nec fuit ab initio sæculi, ut vix homo subsistere possit ; duodecima die germinabunt ossa usque ad ora sepulcri ; decima tertia die omnes morientur ut resurgant cum mortuis ; decima quarta die, sol, luna et stellæ cadent super terram ; decima quinta die, omnes homines ad judicium resurgent, ut recipiat unusquisque prout gessit, sive bonum, sive malum. Item brevis comprehensio præmissorum ; ascendens aqua subsidet, repetetque priora ; quidquid habet mare bella dabit, vocesque doloris, igne peribit aqua, dabit arbor et herba ruborem, ædificata ruent lapidum, collisio fiet ne subsistat homo, tellus æquata movetur, amentes fugient homines, sibi verba negabunt, ova sepulchrorum contingent ossa sepulta, deficient homines tenebrata luce resurgent.

Manuscrit 32. Vitæ S. Odonis clunic., Medardi, Reguli, Lamberti, Leonis, Clementis, Eligii ; **Manuscrit 31.** beau, entier, bien relié, bien écrit : Homeliæ S. Gregorii papæ XI : —

historia romana data a Samsone, archiepiscopo Remense anno M. C. LXI. XI Kal. oct., qui et alia plurina manuscripta in pergameno de sancta scriptura dedit conventui de Igniaco ; — 21. Historia Josephi ; — 11. Translatio S. Benedicti et sororis ejus S. Scolasticæ, plurium paparum, S. Mathæi, apostoli, S. Dyonisii et sociorum ejus ; — 14. Vitæ patrum deserti : Vita S. Joannis elemosynarii ; — 76. Lucius papa dilectis filiis Petro, cisterc., Petro, Clarevallensi, pro vita edenda S. Petri, ejusdem ordinis, archiepiscopi Tarentasiensis ; — 3. Grand manuscrit en parchemin, cronicon id est temporum breviarium ; — in libro de viris illustribus : Eusebius elegantis et rhetoric ingenii, inumerabilis et qui ad plausum populi pertinerent, confecit libros, magisque historiam ab his qui declamare volunt studiossime legitur ; in quibus vel præcipui sunt adversum judæos et gentes novatianos, et ad Galatos libri decem ; et in evangelia homeliæ breves, sel plurimæ ; floruit tempore Constantii imperatoris sub quo est mortuus, Antiochæ sepultus ; sequitur homelia Eusebii... epi in solemnitate paschali de græco in latinum translata ; homelia prima : exalta cœlum et in lætitia esto terra, iste dies nobis amplius ex sepulcro radiavit quam de sole refulsit, etc.

Beau cartulaire du lieu d'Igny [1], où le bien de Voisine [2], qui appartient à Clairvaux depuis longtemps, est en entier : il a besoin d'être relié : c'est un manuscrit en parchemin, in-4°. Je n'ai rien trouvé en ce qui regarde la vie du bienheureux Pierre Monoculus, profès d'Igny et 8e abbé de Clairvaux.

De l'abbaye d'Igny à celle de Hautvillers [3], bénédictine de Saint-Vanne, il y a cinq lieues. Le prieur dom Romain, cy-devant procureur général de sa congrégation et prieur de Montiérender, est gracieux, prévenant : il est à la tête de 24 religieux, 3 convers. Etude de théologie. L'église jolie, propre : châsse de sainte Hélène, au-dessus du maître-autel, longue en vermeil, qui fait une grande dévotion. Le père sacristain m'en a donné une brochure de sa vie, ses miracles et prières : belle sacristie, riches ornements et argenterie. Très belle bibliothèque en laquelle on entre par un grillage de fer, de la hauteur

1. C'est évidemment le beau cartulaire rédigé au XIIIe siècle et actuellement conservé à la Bibliothèque nationale.

2. Canton de Langres (Haute-Marne).

3. Près d'Epernay, sur un coteau de vignobles dominant toute la vallée de la Marne. Fondée en 662. Il en reste des débris assez considérables. M. l'abbé Maréchal a publié son histoire en trois volumes, 1878.

du corridor qui y conduit. Il y a un manuscrit sur velin, en lettres d'or, des quatre Evangiles : les quatre évangelistes y sont peints en figures grotesques. — Un autre manuscrit in-f°, beau, sur velin : ce sont les vies de saints ; on y voit : disputationes SS. Pauli et Petri. Grande longue table faite en pupitre. Beau dortoir, chambres spacieuses, commodes, réfectoire, etc. L'abbaye est bien située sur une hauteur qui donne une très belle vue, particulièrement d'une grande et large plate-forme sur les vignobles, la campagne et la rivière. Ils ont la régie de l'abbé commendataire, auquel ils font chaque année 24,000 l. C'est M. le chevalier d'Orléans, grand prieur de France, dont ils ont placé les armoiries à la voûte, au-dessus du maître-autel. Ils ont deux grands et beaux celliers, quatre pressoirs sur une même ligne, une cave dans le roc en dehors, fermée par une bonne porte en bois et ensuite par deux en fer. L'année est abondante en vins qui ont de la qualité : les religieux comptent en vendre pour 24,000 l.

Le lendemain, j'arrivay en la ville de Reims, distante de quatre bonnes lieues. J'entendis une partie des vêpres à l'église métropolitaine. Le chœur et le sanctuaire neufs, sont fort profonds, fermés autour par de très beaux grillages de fer. Les sièges des chanoines sont à hauteur d'appui sans dossiers. Ils ont un petit orgue au milieu de leur chœur. Ils sont 64 chanoines à 1,500 l. chacun de revenu, logés ès maison du chapitre. La musique est belle. Le célébrant, pour la messe, en commence et fait la confession dans une petite chapelle pratiquée dans la sacristie : il a, proche de l'autel, au côté de l'Epitre, un fauteuil tourné au peuple, sur lequel il s'assied ès temps permis : les ministres, sur le côté, à l'ordinaire des autres églises. Dans leur trésor, placé dans l'église, derriere l'Evangile, devant lequel il y a une petite balustrade, ils ont une fort grande croix qui renferme du bois de la vraie croix, laquelle vient d'un archevêque de Reims, de la maison de Guise[1] ; le chef de saint Nicaise, martyrisé, au milieu de la nef de la métropole ; un texte des Evangiles en langue esclavonne, couvert d'un bel ouvrage en filigranne, sur lequel manuscrit le roi prête serment lors de son sacre. Cette église métropolitaine est un bâtiment en dedans, au dehors et en son portail des mieux travaillés. Ils ont une bibliothèque, un cloitre, des

1. De 1533 à 1588, le siège de Reims a été occupé par trois princes de la maison de Lorraine-Guise.

salles de droit. La sacristie est double, garnie d'argenterie et de fort riches ornements.

Les pères cordeliers ont un chœur spacieux, un autel de marbre en dôme sur six piliers de marbre, posés avec industrie, en sorte qu'on les voit chacun distinctement de tous côtés. Leur bibliothèque passable, négligée : ils y retirent des meubles et la tonsure de leurs brebis. La chambre du père gardien et du père provincial sont des plus propres.

L'abbaye de Saint-Remy[1] est une maison considérable. L'église ancienne, des mieux ornées par le chœur dont le parquet est tout de pierres rapportées qui forment différents personnages auteurs de livres sacrés du vieux et nouveau Testament avec leurs noms. Au-dessus de ce parquet, dans le milieu, est une couronne de cuivre qui a 5 pieds de diamètre, qui sert quelquefois de lustre. Plus haut, au pied de l'autel, est un grand candélabre sous lequel est enterrée l'épouse de Louis IV, laquelle en a fait présent à cette église : on ne sait de quelle matière il est composé. Feu Mgr le Régent en a fait couper un morceau pour l'éprouver et n'a pu connaître ce que c'est. Plus haut est l'autel et derrière est le tombeau fort élevé de saint Remy. Il est long, de marbre, orné dans sa longueur, tout autour, des figures de ducs et pairs et comtes et pairs ecclésiastiques et séculiers ; et de saint Remy assis, ayant le roi Clovis à ses pieds à genoux, joignant les mains, attentif aux leçons du saint prélat. Au dedans est la châsse de vermeil faite en 1632, qui renferme le corps de saint Remy : elle représente en vermeil tout ce que ledit tombeau montre en marbre et sculpture. On y voit la phiole de la Sainte-Ampoule, la crosse basse du saint. Très belle sacristie, où est un autel qui a pour tableau une descente de croix faite par un Italien, dont on a offert 1,000 l. Derrière est une chapelle qui a un chœur dont l'autel a été consacré par saint Thomas de Contorbéry. Beau dortoir, cloîtres, chapitre et salles. Très belle bibliothèque où est un texte sacré des Evangiles : au bas du premier feuillet, on lit : *Hincmarus archiepiscopus Remensis*[2]. On montre les fables d'Esope en ancien manuscrit. Ils font relier tous leurs volumes à la moderne, pour 3 l. le volume, en veau.

1. Abbaye bénédictine.
2 Archevêque de 845 à 882.

L'abbaye de Saint-Nicaise[1] a une belle et délicieuse église qui n'est pas finie. Le maître-autel simple, avec rideaux sur colonne de cuivre; bel escalier pour le dortoir. Belle et longue bibliothèque. Celui des religieux qui en a soin m'a dit que dans leur abbaye de Saint-Remy (*sic*) on conserve un cartulaire des titres et des biens de notre maison de Clairvaux, par précaution de nos Pères, en cas d'incendie de Clairvaux, où il a remarqué des titres fort courts. A l'occasion de quoy il m'a dit que dans leur abbaye de Saint-Ricquier[2]-en-Picardie on conserve un titre du roi saint Louis qui comprend deux lignes. En voicy le sujet à son rapport. Les religieux de Saint-Ricquier perçoivent, de temps immémorial, sur leurs vassaux, un droit de mutation, même de père en fils. Ce droit devenoit onéreux aux vassaux qui vouloient en secouer le joug, pourquoy ils firent leurs remontrances et leurs plaintes, auxquelles ledit roy répondit par écrit : Les vassaux de Saint-Ricquier se plaignent que le droit tiré sur eux est injuste, mais le croyons juste. Signé : Louis.

Les descendants de ces vassaux, voulurent remuer de nos jours cette affaire et se faire décharger. Le conseiller alors rapporteur, muni dudit titre, dit en la chambre de MM. les Juges, adressant la parole à M. le Premier Président du Parlement de Paris : Voicy un titre respectable de saint Louis, vous en entendez la teneure et je vous invite de le baiser, M. le Premier le reçut, le baisa avec vénération et tous ces Messieurs de même, et le jugement de saint Louis fut celui de toute la Chambre.

Les Pères bénédictins de Saint-Pierre de Chaalons[3] ont commencé pour leur dortoir un grand et beau bâtiment dont eux-mêmes trouvent l'entreprise trop hardie et trop dispendieuse ; il est sursis depuis bien des années, mais ce qui est fait leur donne un bel escalier, beau dortoir, et une belle bibliothèque sur une allée du cloître qui n'a présentement que cette seule allée. Cette bibliothèque est en plus grande partie composée des livres que feu l'abbé Le Roy, commendataire de

1. Abbaye bénédictine. Elle a été entièrement démolie avec l'église, pendant la Révolution. L'Académie de Reims va publier l'histoire de ce monastère et son cartulaire.

2. Au diocèse d'Amiens, fondée au VIIe siècle par saint Ricquier.

3. Saint-Pierre-au-Mont, abbaye bénédictine, fondée en 1028 par l'évêque Roger. Ses bâtiments, datant du XVIIIe siècle, servent de caserne d'artillerie.

notre abbaye de Hautefontaine, leur a vendu pour 15,000 l., dit-on.

A Vitry-le-François, distant de sept lieues, il y a une belle grande place qui met en vue la belle église paroissiale, laquelle a un fort beau portail[1] : elle est bien bâtie partout, mais elle n'est pas finie. Les Pères de la doctrine chrétienne tiennent des pensionnaires et enseignent la jeunesse. Les Pères Minimes[2] ont une assez bonne bibliothèque, au derrière de la porte de laquelle je lus la défense que leur a faite le Père Provincial de porter au dehors quelque livre que ce soit, sous peine d'excommunication majeure *ipso facto*.

Chez les frères de la charité, il y a pour les malades 17 lits, apothicairerie. Cet hôpital fut fondé en 1691, année de la mort du fondateur. Ces frères passent dans Vitry pour traiter mal les malades. On dit qu'au grand hôpital qui paraît beau, les malades y sont bien.

Il y a cinq lieues de belle chaussée au village de Perthe, duquel à l'abbaye de Haute-Fontaine[3], il y a demi-lieue. Faut passer la rivière de Marne au bas de la maison.

Le 8 octobre, c'était la dédicace de l'église de Haute-Fontaine. On lit sur la pierre au-dessus de l'entrée du grand portail qui a une porte divisée en deux, au-dessus de laquelle est une Sainte-Vierge : *Joannes Monslucius patria aquitanus*[4], *e multis legationibus, quibus Francisci et Henrici Galliarum regum jussu, ad omnes totius fere orbis principes perfunctus, erat rediens dum hanc sacram ædem, cui paucis ante annis præfectus fuerat a Cæsarianis militibus exustam offendisset, in ampliorem et augustiorem formam restitui curavit.* Plus bas, un peu au-dessous, est gravé : *Cum feceritis quæcumque vos decet facere, dicite : servi inutiles sumus*, 1552.

(*A suivre.*)

1. Cette église, dans le pur style rococo, commencée en 1625, le portail et les tours furent achevés en 1670.

2. Couvent fondé en 1620.

3. Abbaye cistercienne, fondée vers 1136, par le comte Thibaut de Champagne.

4. Jean de Montluc, évêque de Valence en 1559, ambassadeur en Angleterre, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Pologne Nommé abbé de Haute-Fontaine en 1547.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse de la Trinité (*Suite*)

170. Le 20 février 1668, b. Claude, fils de Loys de Bouzey, Escuyer, S. de Chamrozay et de damoiselle Catherine le Blanc.

171. Le 31 mars 1668, b. Jehan, f. de Jehan Angenoust, notaire royal.

172. Le 27 mars 1669, b. Catherine, f. de Nicolas Baussancourt et de Catherine Duboys. M. Marie Duboys, femme de Jehan Angenoust.

173. Le 1er may 1669, b. Jehan, f. de Jehan Angenoust.

174. Le 23 avril 1670, b. Jehan-Adolphe, f. de Jehan Angenoust et de Marie Dubois.

175. Le 24 apvril 1671, b. Marguerite, f. de Gabriel Le Gentil et de Perrette de Pinteville.

176. Le 26 aoust 1671, b. Perrette-Françoise, f. de Nicolas Le Lorain et de Marie Jacquesson.

177. Le 28 septembre 1671, b. Marie, f. de Jehan Angenoust, notaire.

178. Le 24 janvier 1673, marié Pierre Le Gorlier, f. de Pierre Le Gorlier et de Marie Linage et Catherine Jacquesson, f. de feu Jean Jacquesson et de Perrette Gratian.

179. Le 17 décembre 1672, b. Elzéar, f. de Nicolas Le Lorain et de Marie Jacquesson. M. Marguerite Le Lorain, femme de Charles Cuissotte.

180. Le 27 juillet 1673, b. Claude, fils de Jehan Angenoust et de Marie Dubois.

181. Le 4 janvier 1674, b. Jacques, f. d'h. h. Jean Jourdain et de Marie Dubois. P. Jacques Le Lorain

182. Le 31 may 1674, b. Christophe-George, f. de Christophe Hennequin, Ec., Président au Grenier à sel et de Perrette-Angélique Fasnier.

* Voir page 278, tome XXI, de la *Revue de Champagne et de Brie*

183. Le 17 février 1675, b. Marie-Jeanne, f. de Nicolas Hennequin, Ecuyer, Seigneur de Cramant et de demoiselle Judith des Brivoy.

184. Le 25 juillet 1675, b. Félix-François, f. de Christophe Hennequin, Escuyer, et de dame Angélique Fanier.

185. Le 3 novembre 1675, b. Jean, f. de Jean Boucher, Seigneur. Baron de Sommevesle et de demoiselle Marie Jourdain.

186. Le 17 juin 1676, b. Anne Hyacinthe, f. de h. h. Jean Jourdain, Capitaine, Cinquantenier et Bourgeois de cette ville et de Marie Dubois.

187. Le 20 février 1677, b. Catherine-Angélique, f. de Christophe Hennequin et de demoiselle Angélique Fasnier. M. Catherine Hennequin, veuve de feu M. Jean Clauzier, Seigneur de Juvigny.

188. Le 30 juin 1677, b. Jean-Baptiste, f. de n. h. Jean Oudenouen, Bourgeois de cette ville et de demoiselle Anne Jourdain.

189. Le 21 juillet 1677, b. Anne, f. de Jean Boyau, Procureur au bureau des finances et de demoiselle Marie Horguelin.

190. Le 23 septembre 1677, b. Pierre, f. de h. h. Jean Jourdain et de Marie Dubois.

191. Le 26 janvier 1678, b. Jacques-François, f. de Jacques Le Gorlier, Ecuyer, Seigneur de la Grandcour et de Verneuil et de dame Anne d'Origny. P.-François Rosnay, Conseiller du Roy, Procureur des tailles, M. Catherine d'Origny, sa tante, femme du sieur Rosnay.

192. Le 24 may 1678, b. Marie f. de Claude Angenoust et de Marie Grossart.

193. Le 20 décembre 1678, marié Sanson de Bigault, Escuyer, Seigneur de Préfontaine, f. de Jean de Bigault, Seigneur de Préfontaine et de feu damoiselle Anne de Condé et damoiselle Claude, fille de honorable homme Nicolas de Poix et de damoiselle Marguerite Jacquier.

194. Le 7 apvril 1679, supplée les cérémonies du baptême à Nicolas, fils de M. Christophe Hennequin et de damoiselle Perrette-Angélique Fagnier.

195. Le 28 juillet 1679, b. Jean-Baptiste, f. de Jean d'Oudenouen, et de damoiselle Anne Jourdain. P. h. h. Jean Boucher, Seigneur, Baron de Sommevesle. M. Marie Jourdain sa femme.

196. Le 4 septembre 1679, b. Anne, f. de Claude Angenoust, Greffier et de Marie Grossart.

197. Le 24 septembre 1679, b. Marguerite, f. de Jean Jourdain et de damoiselle Marie Dubois.

198. Aujourd'huy 7 mars 1680, a esté ratifié le mariage celebré en Bavière, entre Monseigneur le Dauphin et Madame la Princesse

de Bavière, en la Chapelle de l'Eveché, et la cérémonie a été faite par Mgr le Cardinal de Bouillon, grand Aumonier de France, et Mgr Messire Félix Vialart, Eveque, Comte de Chaalons, Pair de France, a commis le sieur Curé de la Trinité pour y estre présent.

199. Le 17 juillet 1680, b. Marie-Anne, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

200. Le 30 novembre 1680, b. Marie-Joseph, f. de Guillaume de Pinteville et de Françoise Babaut.

201. Le 13 avril 1681, b. Nicolas-Louys, f. de M. Charles Giffey, Advocat en Parlement et de damoiselle Claude Raullet.

202. Le 15 avril 1681, décéda damoiselle Claude Raullet, femme de M. Giffey.

203. Le 17 juillet 1681, b. Nicolas, f. de M. Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

204. Le 21 octobre 1681, b. Marie-Claire, f. de M. Jean Jourdain, Advocat en Parlement et de Marie Dubois.

205. Le 20 novembre 1681, b. Marie-Joseph, f. de Guillaume de Pinteville et de Françoise Babaut.

206. Le 13 novembre 1683, b. Jean-Baptiste, f. de M. Nicolas de Bar et de damoiselle Marie Fabus.

207. Le 2 juillet 1684, marié Louis de Braux, Ecuyer, Seigneur de Clamange, f. de Jacques de Braux, Ecuyer, Seigneur de Vitry-la-Ville en partie et de damoiselle Perrette de Bar, et damoiselle Marie du Moulinet, fille de feu Laurent de Moulinet, Ecuyer, Seigneur de Loisy et de damoiselle Suzanne de Bar. La bénédiction fut donnée par Pierre de Bar, Chanoine de la Cathédrale, oncle de la damoiselle du Moulinet, après la dispense de consanguité et en présence de Noble homme Nicolas de Bar, oncle aussi de la damoiselle du Moulinet.

208. Le 12 octobre 1684, b. Jean-Baptiste, f. de Nicolas de Bar, Procureur et de damoiselle Marie Fabus.

209. Le 10 juin 1685, b. Nicolas, f. d'Antoine de Sacquespée, Garde des Gabelles au Département de Chalons et de Marguerite Connet.

210. Le 16 novembre 1685, b. Marie-Anne, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

211. Le 26 aoust 1686, b. Antoine-Ierosme-Louis, né le 25 dudit mois, fils de Jean-Baptiste de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Vaugency et autres lieux, Conseiller du Roy, Lieutenant general au Bailliage de Chaalons et de dame Marguerite Morel. P.-Antoine-Hierosme Morel, Prevost de Bar. M. damoiselle Cécile de Pinteville de Vaugency.

212. Le 12 novembre 1686, marié Claude d'Haranger, Ecuyer, Seigneur de Saint-Cyr, et damoiselle Geneviève Jannequin, veuve de feu Jean Mauclerc, Ecuyer, Seigneur du Plessy.

213. Le 26 may 1687, décéda damoiselle Jeanne Baugier. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

214. Le 26 novembre 1687, marié François Curel, Conseiller au Bailliage de Vitry et damoiselle Marie Payen.

215. Le 11 septembre 1688, suppléé les cérémonies du baptême à Daniel-Aymé-Jean, fils de Jean-Baptiste de Pinteville, Ecuyer, Seigneur de Vaugency, Conseiller du Roy, Commissaire examinateur au Bailliage et Siège présidial de Chaalons et de dame Marguerite Morel, née le 18 janvier dernier. P. Messire Daniel Morel, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Maître de la Chambre aux Deniers. M. damoiselle Edmée de Pinteville.

216. Le 28 mars 1689, b. Marie-Louise, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus. P. Louis Loisson, Seigneur de Guinaumont.

217. Le 22 avril 1689, décéda Madame Marie Caillet, femme de M. Le Certain. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

218. Le 4 mars 1690, b. Hubert-Jean-Baptiste, né le 1er février, de M. Hubert-Nicolas, Baron de Rizaucourt, Chevalier, Seigneur de Guerpont et de Madame de Boulé sa femme. P. Jean-Baptiste de Pinteville-Vaugency. M. Madame Roussel, veuve de M. Robert.

219. Le 13 mars 1690, marié Jean Thorel, Ecuyer, Seigneur de Bocancé, diocèse de Bayeux, et damoiselle Magdeleine Haudot, de la Paroisse de Vitry.

220. Le 20 avril 1690, b. Marie-Marguerite, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus.

221. Le 24 juillet 1690, décéda M. Jacques Le Certain. Inhumée en cette Eglise.

222. Le 3 janvier 1691, marié Daniel Perot de Vitry et damoiselle Marguerite Rosnay.

223. Le 16 may 1692, décéda M. Gaspart Collet, Bourgeois de cette ville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

224. Le 16 aout 1692, décéda M. Jean Jourdain. Inhumé en cette Eglise.

225. Le 30 novembre 1692, décéda damoiselle Louise Joibert, veuve de f. M. Charles Deu. Inhumée en l'Eglise des PP. Augustins.

226. Le 29 septembre 1671 décéda hon. homme Jean Gallois, Seigneur en partie de Coolus, Trésorier des armées de S. M.

227. Le 10 janvier 1679, est mort le sieur Jean-François Rosnay. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

228. Le 27 janvier 1681, décéda Jeanne Le Duc, veuve en premières noces de Gilles Hennequin, Escuyer, Seigneur de Cramant, et en deuxièmes noces de Jacques Wasselin, Escuyer, Capitaine au Régiment de Dauphin. Inhumé en cette Eglise.

229. Le 30 septembre 1685, décéda M. Louis Bilcart, Avocat. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

230. Le 7 mars 1688, décéda damoiselle Claude Le Gay, veuve de M. Louis Bilcart, Avocat. Inhumée à Notre-Dame.

LA TRINITÉ. — IIIe REGISTRE (1693-1717).

231. Le 6 février 1693, décéda Pierre de Pinteville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

232. Le 1er mars 1693, b. Magdeleine, f. d'Auguste Strapart, Avocat en Parlement et de Marguerite Lefebvre.

233. Le 24 septembre 1694, décéda hon. h. Maistre Louis de Bar, Bourgeois de cette ville. Inhumé en l'Eglise Saint-Alpin.

234. Le 22 avril 1695, b. Magdeleine-Blanche, f. de Maistre Nicolas de Bar, Procureur au Présidial de cette ville et de Marie Fabus. Ladite Magdeleine-Blanche mourut le 25 avril suivant et fut inhumée en cette Eglise.

235. Le 29 aoust 1695 décéda hon. h. Estienne Horguelin, Advocat. Inhumé en l'Eglise des PP. Jacobins.

236. Le 23 mars 1696, b. Jacques Christophe, né le 7 dudit mois, f. de M. Jean de Mongeot, Escuyer. Seigneur de Cheniers, La Boutillère, La Mothe-Carbonaie et Ad. et de dame Remiette Ravinot. P. Jacques Christophe de Montgeot, Escuyer, Seigneur de La Boutillière. M. Dame Marie Marlotte, grand'mère de l'enfant.

237. Le 9 avril 1697, b. Bonaventure, f. d'Augustin Strapart et de Marguerite Lefevre.

238. Le 1er janvier 1698, b. Jean François, f. de Nicolas de Bar et de Marie Fabus. P. Jean Le Vautrel. M. Françoise-Catherine Langault.

239. Le 8 décembre 1696, décéda Marie Dubois, veuve de Jean Angenoust, Notaire Royal. Inhumé en cette Eglise.

240. Le 6 février 1700, décéda Claude Lallemant. Inhumé en cette Eglise.

241. Le 28 juillet 1700, décéda Pierre Leclerc, Greffier. Inhumé en cette Eglise.

242. Le 13 novembre 1700, b. Marie-Louise, f. de Messire Jean-Baptiste de Bar de Sommevesle, Chevalier, Seigneur de Renneville et de dame Catherine Philoque. P. Eustache Philoque, Controleur au Grenier à sel, M. Madame Catherine Thuillau.

243. Le 1er juin 1701, décéda Claude Adam, Advocat en Parlement, décédé en l'Eglise Saint-Germain.

244. Le 30 aoust 1701, décéda damoiselle Françoise Babault, femme de Maistre Guillaume de Pinteville. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

245. Le 7 janvier 1702, marié Jean-Baptiste Lorain, Seigneur de Beuville, Conseiller du Roy au Présidial, f. de Nicolas Lorain, Conseiller du Roy et de damoiselle Marie Jacquesson, et

damoiselle Appolline, f. de Pierre Laguille et de damoiselle Agnès Denoux.

246. Le 10 avril 1702, décéda Madame Louise de Chastillon, veuve de M. Esme Horguelin, Secretaire du Roy. Inhumée aux PP. Prescheurs.

247. Le 7 aoust 1703, décéda damoiselle Marguerite Le Febvre, veuve de deffunt Maistre François Rosnay, Bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

248. Le 30 octobre 1703, décéda Pierre Soucat, Curé de Cernon. Inhumé en cette Eglise.

249. Le 16 janvier 1704, b. Jean-Memmie, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de Anne Faguier.

250. Le 13 juin 1704, décéda Maistre Pierre Deu, Seigneur de Monicetz, Officier chez le Roi. Inhumé en cette Eglise.

251. Le 14 juillet 1704, b. Catherine, femme de Jacques de Sainte-Livière et de Magdeleine de Saint-Vrain.

252. Le 17 janvier 1705, décéda Magdeleine Horguelin, femme de M. Pierre Pestre. Inhumée en l'Eglise Saint-Sulpice.

253. Le 20 janvier 1705, décéda damoiselle Nicole Adam, veuve de M. Christophe Boucher, bourgeois de cette ville. Inhumée en cette Eglise.

254. Le 21 mars 1705, b. Marie, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier.

255. Le 31 octobre 1705, décéda Marie-Anne de Pinteville de La Motte. Inhumée en cette Eglise.

256. Le 25 may 1706, décéda Marguerite de Pinteville, veuve de Michel Vaultier. Inhumée en cette Eglise.

257. Le 25 aoust 1706, b. Louis-Nicolas, f. de M. Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier.

258. Le 12 septembre 1706, décéda Marie de Pinteville, jeune enfant. Inhumée en cette Eglise.

259. Le 24 septembre 1706, décéda François Deu, Seigneur en partie de Ville-en-Tardenois, Capitaine de Grenadiers au Régiment du Perche. Inhumé en cette Eglise.

260. Le 31 aous 1707, marié Augustin Strapart, Bourgeois d'Epernay et Marie-Jeanne, f. de feu Nicolas Gaulart, Bourgeois de Chaalons et de Marie Pretre.

261. Le 4 novembre 1707, b. Charles, f. de Hierosme de Pinteville, Procureur du Roy au bureau des traites foraines et de Anne Fagnier.

262. Le 2 janvier 1710, b. Jean-Baptiste Pierre, f. de Jean-Baptiste Le Lorain de Beuville et de Apolline Laguille.

263. Le 20 apvril 1710, décéda damoiselle Catherine de Pinteville. Inhumée aux PP. Prescheurs.

264. Le 12 may 1710, décéda François Rosnay. Inhumé au Cimetière.

265. Le 3 janvier 1712, b. Françoise Geneviève, f. de Maistre Hierosme de Pinteville et de Anne Fagnier.

266. Le 7 may 1712, décéda dame Catherine Mallet, veuve de Claude Havetel, Seigneur de Vaucienne, vivant Trésorier de France au bureau des finances de Champagne. Transporté en l'Eglise de Vaucienne pour y être inhumé.

267. Le 5 juillet 1712, décéda Christophe Hennequin, Président au Grenier à sel. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

268. Le 6 may 1713, décéda Catherine Le Lorain, fille. Inhumée en cette Eglise.

269. Le 30 décembre 1713, décéda Jacques Estienne, Cardinal de Guillerville, Capitaine au Régiment d'Enghien. Inhumé en cette Eglise.

270. Le 27 janvier 1714, b. Pierre-Jean-Hierosme, f. de Hierosme de Pinteville et de damoiselle Anne Fagnier.

271. Le 18 septembre 1714, marié Alexis, f. de Nicolas de Bar, Procureur et de Marie Fabus et damoiselle Anne Boyau, fille de Jean Boyau, Procureur et de damoiselle Marie Horguelin.

272. Le 22 avril 1715, décéda damoiselle Marie Chastillon, veuve de M. Claude Adam, Avocat en Parlement. Inhumée en cette Eglise.

273. Le 29 aoust 1715, b. Marie-Anne, f. de feu Messire Louis-Emile d'Ernecourt, Baron de La Neuveville-aux-Bois et autres lieux et de dame Marie-Jeanne Yvonet.

274. Le 24 aoust 1716, décéda Françoise Jourdain, veuve de Pierre Deu. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

275. Le 1er septembre 1716, b. Marie-Magdeleine Pome, fille de Hierosme de Pinteville et de damoiselle Anne Fagnier.

276. Le 19 mai 1717, décéda M. Charles-François de Montbayen, Escuyer, Seigneur des Ecuries. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

LA TRINITÉ. — IVe REGISTRE (1718-1739)

277. Le 30 may 1718, marié Jean d'Origny, f. de Ieremie d'Origny, Lieutenant de Roy à Chaalons et de feu damoiselle Jeanne Lestache, et Louise-Suzanne, f. de Louis-Estienne Pelé, Avocat en Parlement et de damoiselle Suzanne Moreau de Fontelle.

278. Le 27 février 1719, d. Jacques, f. de Jean-Baptiste d'Origny et Louise-Suzanne Pelé.

279. Le 15 mars 1719, décéda damoiselle Anne-Pome Gargam, 28 ans 10 mois, épouse de M. Hennequin, Escuyer, Seigneur de la Vieldampierre. Inhumée en cette Eglise de la Trinité.

280. Le 31 aoust 1719, décédé Elizabeth Raulet, veuve de M. Antoine

Mautqué, Escuyer, Seigneur des Tournelles. Inhumée en cette Eglise.

281. Le 27 décembre 1719, b. Louis, f. de M. Ierome de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Anne Fagnier.

282. Le 26 février 1720, décéda Antoine-Memie Fagnier, Garçon, 25 ans, sieur de Breuvery. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame.

283. Le 9 avril 1720, né et baptisé Pierre-Denis, fils de Jean-Baptiste d'Origny et de Louise-Suzanne Pelé.

284. Le 15 septembre 1721, b. Anne-Marie-Louise, f. de Jean-Baptiste d'Origny et de Louise-Suzanne Pelé.

285. Le 12 février 1722, b. Marguerite-Antoinette, f. de Alexis de Bar, Bourgeois et de damoiselle Marie Vienot. P. Nicolas de Bar son aïeul.

286. Le 6 mars 1725, marié François Le Bel, Conseiller du Roy, fils de feu M. Jean Le Bel, Conseiller du Roy au Bailliage de Vitry et de Elizabeth-Benoist de La Ferrière et Louise-Jeanne Giffey de Gergeault, fille de M. Charles Giffey de Gergeault et de damoiselle Marie Godet de Saint-Hilairemont.

287. Le 25 janvier 1726, b. Anne-Madeleine, f. de François Le Bel, Escuyer, Lieutenant en la Connetablerie de France et de Jeanne-Louise Giffey de Gergeault.

288. Le 30 septembre 1728, marié Messire François de Pinteville de la Motte, Conseiller du Roy, President, Trésorier de France, veuf de feu dame Marguerite-Jeanne de Pinteville-Vaugency, de la paroisse Sainte-Marguerite et damoiselle Marie-Josèphe, fille de M. Guillaume de Pinteville, Greffier en chef au bureau des Trésoriers et de feu dame Françoise Babault.

289. Le 28 avril 1728, décéda Joseph Jourdain, Bourgeois et ancien Consul de cette ville, 68 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

290. Le 6 février 1731, marié Pierre-François de La Tour, Escuyer, employé dans les affaires du Roy et marié Anne, f. de feu Nicolas de Longeville, Escuyer, et de feu damoiselle Marie Pelletier.

291. Le 30 juin 1735, marié Pierre de Fortia, Seigneur de Faugères, f. aîné de Messire Pierre de Fortia, Escuyer, Seigneur de Queyrille et de dame Marie de Beaupuy, et damoiselle Catherine-Blanche Jourdain, f. de feu M. François-Xavier Jourdain de Marson et de dame Catherine Jourdain.

292. Le 3 juillet 1736, marié Charles de Pinteville, f. de Ierome de Pinteville, Conseiller, Procureur du Roy et de damoiselle Anne Fagnier et damoiselle Marguerite-Anne, fille de feu M. Augustin Strapart, Avocat en Parlement et de damoiselle Marguerite Lefevre.

293. Le 9 janvier 1737, décéda M. Guillaume de Pinteville, Seigneur

de Breuvery, Greffier en chef au bureau des finances de Champagne, 83 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

291. Le 9 mars 1737, décéda Nicolle Le Vautrel, fille, 75 ans. Inhumée en cette Eglise.

295. Le 20 janvier 1738, née Sabine, fille de M. Charles de Pinteville et de damoiselle Anne-Marguerite Strapart.

296. Le 10 janvier 1739, décéda M. Jerome de Pinteville, Conseiller du Roi, Procureur, 75 ans. Inhumé en cette Eglise de la Trinité.

297. Le 13 juillet 1739, marié Michel Grojean, marchand et damoiselle Marie-Anne-Madeleine Pome, 22 ans, f. M. Jerome de Pinteville et de feu Anne Fagnier.

LA TRINITÉ. — Ve REGISTRE (1740-1759).

298. Le 21 février 1740, né Louis-Charles, f. de Charles de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Anne-Marguerite Stapart.

299. Le 29 février 1740, décéda Catherine de Reims, femme de Messire Louis Clozier de Puis, Chevalier, Conseiller du Roi, Lieutenant-général d'Epée au Bailliage et Siège Présidial de cette ville, 56 ans. Inhumée en cette Eglise de la Trinité, en présence de M. Antoine Clozier, Lieutenant au Régiment de Piémont, son fils.

300. Le 9 janvier 1741, née Marie-Jeanne, f. de Charles de Pinteville et de damoiselle Anne-Marguerite Strapart.

301. Le 14 janvier 1741, déceda Anne-Marguerite Strapart, femme de M. Charles de Pinteville. Inhumée en cette Eglise.

302. Le 8 janvier 1744, née Geneviève-Pome, f. de M. Charles de Pinteville, Receveur de l'Hôtel-Dieu et de Marie-Geneviève Lemoyne de Villarsy.

303. Le 2 février 1745, décéda dame Marie-Louise-Françoise de Corvizier, 49 ans, épouse de M. Memmie de Bar de Bussy. Inhumé en l'Eglise Notre-Dame en présence de M. Jean-Baptiste-Antoine de Bar de Saint-Martin, son cousin germain.

304. Le 17 mars 1745, né Hyacinthe, f. de M. Charles de Pinteville et de damoiselle Marie-Geneviève Lemoyne de Villarsy.

305. Le 30 octobre 1745, décéda Louis-Hyacinte de Pinteville, 26 ans. Inhumée en présence de MM. Louis-Nicolas de Pinteville, Avocat au Parlement et Charles de Pinteville ses frères.

306. Le 2 avril 1746, né Charles-François, f. du sieur Pierre-Jerome de Pinteville et de damoiselle Marie-Elizabeth Bouchard. P. Charles de Pinteville son oncle.

307. Le 17 octobre 1746, né Antoine-Memmie, f. de Charles de Pinteville et de damoiselle Marie Lemoyne de Villarsy.

308. Le 2 décembre 1747, marié haut et puissant Seigneur Messire Charles-François Desprez, chevalier, Seigneur et Patron de Bebec, Fretemeule, Seigneur de Brécy, Bocherville, Saint-George et autres lieux, Chevalier, Commandeur de l'Ordre de Saint-Lazare, Président en la Cour des Aydes de Normandie, fils de feu Messire Desprez, Chevalier, Seigneur desdites terres et de feu Noble Dame Anne-Louise de Brécy, de la paroisse Saint-Nicolas de Rouen et Noble Dame Anne-Françoise Guillaume, Dame, Baronne de Saint-Eulien, veuve de Messire Joseph de la Cour, Chevalier, de la Paroisse de Saint-Eulien d'autre part.

309. Le 26 may 1749, décéda subitement Messire Louis Clozier de Puits, Chevalier, Lieutenant-général d'Epée au Bailliage de cette ville. Inhumé en cette Eglise de la Trinité en présence de Messire Louis-François Clozier, prêtre, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Chaalons et de Messire Antoine Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Capitaine au Régiment de Piémont, ses fils.

310. Le 12 novembre 1750, né et b. Henry-Joseph, f. de Messire François Dugallois, Escuyer, Seigneur des Granges et Fourrier des gendarmes du Roy et de dame Marie-Anne de Dompmartin.

311. Le 6 may 1753, décéda dame Jeanne Gargam, veuve de Messire Philippe-Maurice Saguez, Seigneur de Breuvery, 1er Président au bureau des finances, 73 ans. Inhumée en cette Eglise de la Trinité en présence de Pierre-Maurice Saguez, Chanoine et de Messire Pierre-Louis Saguez, Escuyer, Seigneur de Breuvery, ses fils.

312. Le 22 may 1759, né Pierre-François, f. de Pierre-Iérome Le Gorlier, Escuyer, Premier Président au Présidial de cette ville et de dame Françoise de Saint-Genis. P. Pierre-François Le Gorlier son oncle. M. dame Catherine Catherine Barbier, épouse de M. Louis de Saint-Genis, aïeule.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Le 24 mars, est mort à Paris, M. le baron Graillet de Beine, âgé de 70 ans; de son mariage avec Mlle de Pinieux, il ne laisse qu'une fille mariée à M. le vicomte Le Rebours, qui habite le château de Coolus, près de Châlons-sur-Marne. La famille Graillet est originaire de Reims, où elle a été anoblie au milieu du XVIIIe siècle, et possédait la seigneurie de Beine, aujourd'hui chef-lieu de canton de cet arrondissement. Baronnie créée en 1810 avec majorat. — Armes : d'azur au lion d'or, tenant une épée d'argent, garnie d'or.

* * *

Nous apprenons que M. l'abbé Carton, curé de Saint-Pierre du Petit-Montrouge, est mort à la fin du mois dernier, à l'âge de 72 ans, succombant aux suites d'une courte maladie.

M. l'abbé Carton était né à Châlons-sur-Marne, où il a encore des parents. Il avait fait ses études au séminaire de notre ville et de bonne heure il fut appelé à Paris.

Pendant vingt ans, l'abbé Carton, dont la charité était inépuisable, ne cessa de consacrer la majeure partie de son temps au soulagement des pauvres de sa paroisse. Parmi ses œuvres de bienfaisance, on doit citer la création d'un asile-hôpital, où 200 vieillards étaient recueillis par les sœurs expulsées de l'hôpital Cochin. Cette fondation lui avait valu le prix Montyon.

Cet homme de bien laisse des regrets unanimes parmi la population du Petit-Montrouge où il était aimé et respecté à l'égal d'un saint Vincent de Paul.

BIBLIOGRAPHIE

JEANNE D'ARC A REIMS. — *Ses relations avec Reims, ses lettres aux Rémois*, avec documents et gravures, par Henri Jadart, 1 vol. in-8°. Reims, Michaud, 1887.

Voilà un des travaux les plus intéressants qui aient été publiés depuis longtemps sur la Champagne. Comme le remarque M. Jadart, tandis que les souvenirs de Jeanne d'Arc se trouvent rappelés à chaque étape de sa vie, on n'avait encore rien recueilli de complet par rapport à Reims, qui a cependant été le théâtre du triomphe de sa glorieuse mission. Il a voulu faire cesser « cette apparente ingratitude », et en même temps qu'il rassemble dans un volume élégamment imprimé et artistiquement illustré tous les souvenirs relatifs au passage de la Pucelle à Reims, il provoque une souscription pour qu'on puisse ériger une statue à l'illustre héroïne — une Champenoise, qu'on ne l'oublie pas — qui a restauré la monarchie française. Dans un premier chapitre, M. Jadart constate que l'église de Domrémy était dédiée à saint Remy, ce qui amène à penser que Jeanne, dès son enfance, fut initiée à la légende du sacre, mais il rectifie l'erreur qui a fait attribuer à l'abbaye de Saint-Remy la possession de ce village; on l'a confondu avec Domrémy-en-Ornois dans la Haute-Marne. Puis il prend Jeanne à Gien et l'amène à Troyes, à Sept-Saulx, où le roi et la Pucelle reçoivent les députés de Châlons; il expose les hésitations des bourgeois de Reims, et suit enfin Jeanne, de Sept-Saulx à Reims, par Courmelois, Sillery, Taissy et Cormontreuil. Un chapitre des plus curieux est consacré à l'entrée à Reims et au sacre; un autre au séjour de Jeanne dans cette ville à cause des négociations inutilement entamées avec le duc de Bourgogne, alors à Laon. M. Jadart nous donne les lettres de Jeanne aux Rémois, dont les originaux sont conservés par M. le comte de Maleyssie. Un dernier chapitre relate les témoignages de reconnaissance des Rémois envers la Pucelle jusques dans les temps contemporains. Un long appendice renferme une foule de pièces intéressantes reproduites *in extenso*. Mentionnons enfin seize gravures, grandes et petites, formant la plus curieuse galerie des actes de Jeanne. Une seule critique. Nous regrettons que le savant auteur n'ait pas établi l'origine précise de Pierre Cauchon, le persécuteur de Jeanne, en démontrant, comme nous l'avons nettement établi dans notre notice sur la maison des Cauchon, qu'il n'appartenait nullement à cette vieille famille rémoise. E. DE B.

***

Joinville ancien et moderne, album in-f° oblong. Joinville, E. Lepoix, 1887.

Il serait à désirer que dans chaque ville il se trouva un artiste comme M. Edouard Lepoix pour reproduire les vues monumentales avec autant d'exactitude, et à un prix aussi modeste. Joinville méritait cet honneur d'ailleurs par les souvenirs que son nom évoque et les débris intéressants du passé qui y subsistent encore. Cet album comprend douze photographies reproduisant le pont sur la Marne, la statue du sire de Joinville, la place du château en 1747, le grand jardin, le canal du moulin, le château, l'église Notre-Dame les émaux de l'hospice (portraits de Claude de Lorraine et d'Antoinette de Bourbon), et des vues générales. Nous n'avons que des félicitations à adresser à l'éditeur de ce recueil. E. B.

***

Voir dans la *Revue de l'Art français ancien et moderne*, numéro de mars, un très important travail de M. Natalis Rondot sur les sculpteurs troyens aux xive et xve siècles. Il a réuni pour ces deux siècles les noms de 89 artistes : 22 pour le xive, 67 pour le xve; tous qualifiés tailleurs d'images, imageurs, imagiers ou imagers. C'est un catalogue d'autant plus curieux que M. Rondot y ajoute de nombreux extraits de comptes décrivant les œuvres exécutées par ces artistes.

***

Dans le remarquable ouvrage publié sur les *Arts et les artistes en Flandre, Artois et Hainaut avant le XVe siecle*, par M. l'abbé Dehaynin, nous relèverons trois mentions concernant notre région. Dans le mobilier de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, à la date de 1404, « un grand pavillon en toile de Reims ouvrée d'or, de Chippe, bordée par-dessus de sa mit vermeille. »

Vers 1328, « Sachent tuit que je Nycholaus de Reims, tapeicier à Paris, a reçu de Guillaume de Salini, chaplain de Machaut, comtesse d'Artois pour deux paires de dectrais à gésir pour elle 100 sols parisis. »

En 1368, Thierry de Reims fournit des tapisseries au comte d'Artois.

***

L'*Annuaire de la Marne* de 1887 contient une étude sur la Fronde dans la campagne de Reims, par M. Ed. de Barthélemy, tableau historique du plus vif intérêt; des notes inédites sur les origines de la famille Toiguel d'Epense à Châlons, par M. Grignon; la première partie est consacrée à un important travail, la collection des pierres tombales de Châlons, par MM. An. et Ed. de Bar-

thélemy. Cette première partie s'arrête à l'année 1599 et contient 215 tombes. Elle est complétée par une annotation très complète.

***

M. l'abbé Buache, professeur au Collège Saint-Etienne de Châlons, vient de publier une notice bibliographique sur Beautemps-Beaupré, le célèbre voyageur-géographe, le campagnon de d'Entrecarteaux à la recherche de La Pérouse, qui naquit en 1766 à La Neuville-au-Pont, près de Sainte-Ménehould, et mourut à Paris, membre de l'Académie des sciences, en 1854. Il fournit en même temps des notes sur la Buache, également originaire du même village, géographe distingué, qui ne contribuèrent pas peu à décider de la carrière de Beautemps-Beaupré [1].

1. In-8°, Châlons, Thouille, 1887.

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube (*Séance du 18 mars 1887*). Présidence de M. Albert Babeau.

Correspondance. — M. Natalis Rondot offre à la Société le premier fascicule d'une suite de notices qu'il se propose de publier sur les artistes et les maîtres de métier qui ont travaillé à Troyes du XIVe au XVIIIe siècle.

M. le ministre annonce que la réunion des Sociétés des beaux-arts est remise au lundi de la Pentecôte.

M. Paul Dubois fait savoir qu'il a été chargé, par M. le duc d'Aumale, d'offrir au Musée le modèle en plâtre qui lui a servi pour exécuter la statue équestre du connétable de Montmorency, reproduite en bronze à Chantilly dans des proportions colossales.

M. Audiffred annonce qu'il a acheté, pour le Musée de Troyes, un portrait en pied d'Anne d'Autriche attribué à Mignard. Des remerciements seront adressés à ces généreux donateurs au nom de la Société.

M. Truelle Saint-Evron envoie une nouvelle série de lettres de Grosley et de ses correspondants. La Société décide qu'elles seront offertes à la Bibliothèque de la ville, qui possède déjà plusieurs de ces précieux autographes.

M. le docteur Forest ayant écrit à M. le président qu'il accepte sa nomination, et s'engage à remplir les obligations prescrites par le règlement, est proclamé membre résidant dans la section des Sciences.

M. Bonvalot écrit de Marghilane une lettre dans laquelle il parle de sa captivité chez les Afghans; il n'a eu à subir de leur part aucun mauvais traitement. Il est retourné de là à Termis, où il a fait des fouilles intéressantes; il a remonté ensuite la vallée de Sourkane, puis, par les montagnes, et arrivé à Goujar, et de là à Samarkande. Il espère, dans trois ou quatre mois, être rentré en France, en passant par l'Inde.

M. Thévenot envoie un numéro du *Vosgien*, qui contient un article sur les Ephémérides communales.

Analyse des travaux des Sociétés savantes, par M. le Président. — Catalogue du Musée départemental de Moulins. Renvoyé à M. Le Clert.

« Mémoires de la Société de l'Oise » : travail sur saint Thomas Becket.

« Mémoires de la Société philosophique américaine » : Recher-

ches curieuses sur l'étymologie du mot *aimer*, dans les différentes langues.

« Annales du Musée impérial et royal d'histoire naturelle de Vienne » : Travail sur la « Flore de l'Herzégovine ».

« Revue de Champagne et de Brie » : Poésies tirées de la « Muse chrétienne », de Pierre Poupo.

« Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier » : Matériaux pour la nouvelle Flore de l'Allier.

« Mémoires des Ingénieurs civils » : Travail sur le prix de revient des transports par les chemins de fer, mémoire sur le projet du chemin de fer métropolitain.

Lectures et communications des Membres. — M. Baltet annonce que la Société des Agriculteurs, au Congrès de cette année, a décerné le prix Godard (médaille d'or et 800 fr.) à M. de Mauroy, pour le rendement remarquable de ses terres en céréales. Une médaille d'argent et 200 fr. ont été attribués à M. Oudin, cultivateur à La Braux.

M. le Secrétaire fait part à la Société de la nomination de M. Albert Babeau comme membre correspondant de l'Institut. Des félicitations unanimes sont offertes à M. Babeau pour cette distinction si flatteuse et si bien méritée.

M. Det dépose des *Recherches généalogiques sur diverses familles*, par M. Léon Dorez, membre correspondant.

M. de Mauroy rend compte de l'ouvrage du colonel Rotche, dont il a été parlé à la dernière séance. La solution indiquée par l'auteur repose sur une formule empyrique qui donne des résulats satisfaisants. Le travail analysé par M. de Mauroy est renvoyé à la Commission de publication.

M. Ch. Baltet communique une *Etude sur la coulure de la vigne*, destinée à être lue à la réunion des Sociétés savantes. D'après lui, les causes principales de la coulure de la vigne sont le froid, la pluie et l'excès de végétation. La Société approuve ce travail.

M. Jourdheuille annonce que le département de l'Aube est envahi par une chenille d'Amérique, arrivée avec les farines américaines. Cet insecte, constaté à la manutention, paraît avoir deux générations par an. Il se nomme *Ephestia Kueniella*.

M. le président fait savoir que M. C. Baltet vient d'être nommé membre du Comité d'admission pour les fruits et arbres fruitiers à l'Exposition universelle de 1889.

M. l'abbé d'Antessanty signale la capture, dans les environs de Chassericourt, d'un oiseau de mer de grande taille, le Goëland argenté (*Larus argentatus*) non indiqué dans la *Faune de l'Aube*, de M. Jules Ray.

M. Albert Babeau lit un intéressant travail sur *Grosley, étudiant*, et son séjour à Paris, tiré de ses lettres autographes données à la

Bibliothèque de la ville par M. Truelle Saint-Evron. On y trouve de curieux détails sur la vie des étudiants à cette époque.

Elections et votes. — La Société décide que la prochaine séance qui devait avoir lieu le vendredi de la semaine de Pâques, est remise au vendredi suivant.

Le fauteuil de M. Journé dans la section des sciences, est déclaré vacant. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. de Mauroy est nommé secrétaire-adjoint. M. Le Clert est nommé archiviste et conservateur du Musée archéologique.

M. de la Boullaye, inspecteur-adjoint des Forêts, nommé membre résidant, dans la section des Arts, en remplacement de M. Nancey, décédé.

M. le président annonce que le Conseil municipal s'est chargé de la translation des restes et du monument de M. Paillot de Montabert au cimetière de la ville.

Les travaux de MM. Charles Baltet et Albert Babeau sont renvoyés à la Commission de publication.

M. Huguenin, professeur d'allemand au Collège de Vitry-le-François, est proposé comme membre correspondant.

La séance est levée à 5 heures.

***

Voici la liste des monuments historiques classés par le Gouvernement, d'après le plus récent arrêté ministériel, pour notre région :

Aube. — Arcis : Eglise.
Avant-lès-Marcilly : Menhir la Pierre-au-Coq.
Bar-sur-Aube : les Eglises Saint-Maclou et Saint-Pierre.
Bercenay-le-Hayer : Dolmen la Pierre-Couverte.
Bérulle : Eglise.
Chaource : Eglise.
Chappes : Eglise.
Ervy : Vitraux de l'Eglise.
Fouchères : Eglise.
Lhuître : Eglise.
Montiéramey : Eglise.
Mussy-sur-Seine : Eglise.
Nogent-sur-Seine : Chapelle du XVIe siècle et clocher de l'Eglise Saint-Laurent.
Ricey-Bas : Eglise.
Rosnay : Eglise.
Rumilly-les-Vaudes : Eglise.
Saint-André : Eglise.
La Saulsotte : Menhir de Resson, la Pierre-Aiguë.
Troyes : Cathédrale Saint-Pierre, Chapelle Saint-Gilles, Eglises de la Madeleine, Saint-Jean, Saint-Nizier, Saint-Pantaléon, Saint-

Urbain, Saint-Nicolas, Vitraux de l'Eglise Saint-Martin-ès-Vignes, Grille de l'Hôtel-Dieu, Hôtels de Marizy, de Mauroy, de Vauluisant, Maison de l'Election.

Villemaur : Jubé de l'Eglise.

Villenauxe : Eglise.

ARDENNES. — Mouzon : Bas-relief antique de l'Eglise, à l'Eglise.

Rethel : Eglise Saint-Nicolas.

Saint-Vaubourg : Eglise.

Thugny : Château.

Verpel : Eglise.

Vouziers : Portail de l'Eglise.

MARNE. — La Cheppe : Camp romain.

Reims : Mosaïque du Musée, Porte de Mars, Tombeau de Jovin à l'archevêché, Cathédrale Notre-Dame, Eglise Saint-Remy et Cloître de l'Hôtel-Dieu, Chapelle de l'Archevêché, Maison de la rue du Tambour (les Ménétriers), Maison de bois, place du Marché, Hôtel-de-Ville.

Avenay : Eglise.

Avize : Menhir.

Bouilly : Eglise.

Le Breuil : Statue de la Vierge dans l'Eglise.

Cauroy : Eglise.

Châlons : Cathédrale Saint-Etienne, Eglises Notre-Dame, Saint-Alpin, Saint-Jean.

Cheminon : Eglise.

Congy : Menhir de l'étang de Chanevry.

Colligny : Rétable.

Dormans : Eglise.

Epernay : Vitraux de l'Eglise.

Fèrebrianges : Menhir la Pierre-Fitte.

Fontaine-Denis : Dolmen de Nuisy-les-Pierres de Sainte-Geneviève.

Fromentières : Rétable.

Lépine : Eglise.

Maisons-sous-Vitry : Rétable.

Mareuil-en-Brie : Rétable.

Margerie : Eglise.

Maurupt : Eglise.

Montmort : Château.

Orbais : Eglise.

Potangis : Dolmen la Pierre-au-Diable.

Rieux : Eglise.

Saint-Amand : Eglise.

Sommepy : Eglise.

Trois-Fontaines : ancienne Eglise abbatiale.

Vertus : Eglise.

HAUTE-MARNE. — Fontaines : Restes de l'aqueduc du Châtelet.

Langres : Arc romain, ancienne Eglise Saint-Didier, Cathédrale et le Cloître, Maison Renaissance, rue Cardinal Morlot.
Blécourt : Eglise.
Bourbonne : Eglise.
Ceffonds : Eglise.
Chaumont : Chapelle du Collège, Eglise Saint-Jean-Baptiste.
Isômes : Eglise.
Moelain : Eglise Saint-Aubin.
Montiérender : Eglise.
Vassy : Eglise.
Vignory : Eglise.
Villars-Saint-Marcellin : Crypte de l'Eglise.

***

Académie de Reims. — La séance offrait un intérêt tout particulier. L'Académie recevait la visite de M. le comte de Marsy, président de la Société française d'Archéologie. Cette Société, fondée, il y a bientôt 54 ans, par le célèbre M. de Caumont, tient chaque année un Congrès solennel dans quelque ville de France. Voilà 26 ans déjà qu'elle n'est venue à Reims. Mais cette année elle vient en quelque sorte à nos portes, à Soissons et à Laon, dans une contrée où le passé historique se relie si intimement à celui de notre Champagne.

Or, M. de Marsy venait communiquer à nos académiciens le programme très détaillé de ce Congrès, qui se terminera très probablement par une visite à notre ville, et en même temps inviter les archéologues et les érudits, assez nombreux dans la docte Compagnie, à prendre une part active aux travaux de la Société.

Ce programme comprend :

L'état des études archéologiques du département de l'Aisne ;

Les découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne ;

Les *oppidum* gaulois ;

Les monuments de l'indépendance gauloise ;

Les monuments romains de la région ;

Les constructions rurales, les abbayes, les châteaux féodaux du moyen-âge ;

Les châteaux et les constructions civiles de la Renaissance ;

Les traces de l'influence orientale, surtout dans les ornements, bijoux, armes, etc., etc.

Il remercie l'Académie de Reims du concours qu'elle a déjà donné à la Société Française d'archéologie, et au nom de cette Société, il offre une médaille à M. Jadart, le zélé secrétaire-général, qui continue l'école de ces Bénédictins dont il a retracé l'histoire.

M. le Dr Lemoine qui préside la séance, passe en revue quel-

ques-uns des travaux archéologiques de différents membres de l'Académie. C'est une très intéressante causerie, à laquelle prennent part MM. de Marsy, Demaison, Jadart, Alphonse Gosset et Duchâteau, et qui vient enfin à tomber sur Jeanne d'Arc, qui ne compte pas à Compiègne, pays de M. de Marsy, de moins nombreux admirateurs qu'à Reims, et qui même y a déjà sa statue. Si les Rémois sont fiers de montrer *l'Hôtel de l'Ane rayé*, les Compiégnois ont à faire voir *l'Hôtel du Bœuf* et *l'Hôtel de la Pucelle*, les deux demeures de Jeanne d'Arc dans leur ville, jusqu'au moment de sa captivité.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

***

L'Alphabet secret de Gerbert. — M. Julien Havet, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a communiqué à l'Académie des Inscriptions un essai de déchiffrement des passages chiffrés qui se trouvent dans quelques parties des lettres de Gerbert. On sait que Gerbert fut, sous le nom de Sylvestre II, le premier pape français (999-1003).

Avant son élévation au pontificat, il avait été abbé de Bobbio en Italie, secrétaire de deux archevêques de Reims, Adalbéron et Arnufe, et archevêque lui-même, de Reims d'abord, de Ravenne ensuite. Pendant son séjour à Reims, il fut mêlé activement aux évènements politiques qui agitèrent la France et l'Allemagne, au moment de la chute de la dynastie des Carlovingiens et de l'avènement de Hugues Capet.

Il prêta sa plume à un grand nombre de personnages divers, tels que le roi Hugues Capet, l'archevêque Adalbéron, etc., et dans le recueil de ses lettres, les plus importantes sont celles qu'il écrivit sous d'autres noms que le sien.

L'intérêt historique de ce recueil est aisé à deviner; il serait plus grand encore si l'on n'y rencontrait pas un grand nombre de passages difficiles à comprendre, soit que l'auteur les ait rédigés à dessein en termes obscurs, soit que le sens des allusions qu'ils contiennent, clair pour les contemporains, nous échappe aujourd'hui.

Parmi ces causes d'obscurité, on avait signalé aussi la présence d'un certain nombre de passages écrits au moyen d'un alphabet secret, composé de caractères de forme bizarre. Cet alphabet était resté jusqu'ici indéchiffrable. M. Julien Havet a été assez heureux pour en retrouver la clé. C'est une écriture dérivée de l'ancienne tachygraphie ou sténographie des Romains, connue sous le nom de « Notes tironiennes ». Gerbert l'a également employée, dans quelques-unes de ses bulles pontificales, pour donner plus de solennité à sa signature.

Il est probable qu'il n'avait composé cet alphabet que pour son usage personnel et qu'il était seul à le connaître. Il ne s'en servait

pas dans les lettres qu'il envoyait à ses correspondants. Les manuscrits qui nous ont transmis le texte de ces lettres ont probablement été copiées sur les minutes où Gerbet avait écrit pour lui-même quelques passages en caractères secrets, sans choisir particulièrement ceux qu'il importait de ne pas divulguer.

Cette communication a été écoutée avec le plus vif intérêt par l'Académie, qui a rendu justice à la sagacité et à la persévérance déployées par M. Havet dans cette délicate recherche.

***

M. Chevandier de Valdrôme, ancien ministre de l'intérieur sous l'Empire, mort récemment, a laissé par testament, à la ville de Bourbonne-les-Bains, le château qu'il habitait la plus grande partie de l'année.

Ce château est situé au centre de la ville même, qu'il domine de trois côtés, et dont il est isolé sur son quatrième côté, par des murs et de grands arbres.

Les constructions modernes s'élèvent sur l'emplacement d'un ancien château-fort, bâti en 612, avec tours, donjon, souterrains, fossés. Il ne reste plus rien aujourd'hui de tout cet appareil guerrier.

A la nue-propriété du domaine le donateur a joint le mobilier du salon, de la salle à manger, du grand et petit vestibule, comprenant l'argenterie et des collections variées.

***

M. le comte Werlé vient d'offrir à l'Académie champenoise, comme prix pour le concours de dom Pérignon, un bronze représentant la *Frileuse*.

***

On va poser dans la cour centrale de l'Hôtel-de Ville de Reims, un monument allégorique du vin de Champagne. L'œuvre est due à M. de Saint-Marseaux. Du milieu d'un bassin émerge une bouteille de Champagne, de laquelle s'échappe la mousse, et, l'orteil effleurant le flocon pétillant, s'élance la déesse de ce vin, agitant les grelots de la folie.

***

Vanault-les-Dames (Marne) possède une église assez intéressante du XVIe siècle, mais l'abside était encombrée par un rétable du style pseudo-grec qui ne l'embellissait certes pas. Un des derniers curés l'avait fait disparaître et rendu libre les cinq fenêtres du chœur. Une généreuse donatrice — Mme Garinet, née dans ce village — a généreusement fourni les fonds nécessaires pour orner ces fenêtres de vitraux, dans lesquels sont représentées les principales scènes

de la vie de Notre-Seigneur. Ces verrières ont été exécutées d'après les cartons de Mlle Lienard (de Châlons). Nous y voyons la Nativité, d'après une verrière de la Cathédrale de Munich; la Cène, d'après Rubens; le Crucifiement, d'après Prudhon; la Résurrection, d'après A. Carrache; l'Ascension.

***

Nous trouvons dans le dernier catalogue de M. Saffroy l'indication de la pièce suivante, bonne à noter :

« Epernay. Justice du duc d'Orléans. Charte du 5 sept. 1422.

« Pierre Aubelin, lieutenant du duc d'Orléans, au Bailliage d'Epernay, fait savoir que, du dimanche avant la Magdelaine 1421, au même jour 1422, sous la prévôté de J. Chuppin, les personnes ci-après ont été condamnées et exécutées capitalement pour leurs démérites : J. d'Esprain de Sézanne, J. Ogerot de Chouilly, E. Pigné de la garnison de Brugny, Watelet, Bossan, Puet de la garnison de Nanteuil, ont été noyés dans la Marne; T. Massue de Pourcel, J. Balore dit Adroit, Bois d'Ay, pendus au gibet d'Epernay, G. le Charpentier, Colin Planchier, de la garnison de Vertus, Husson Dogier d'Ay, bannis de la terre de Monseigneur et l'oreille coupée. »

***

Le dernier numéro du *Bulletin du Comité des Travaux historiques du ministère de l'Instruction publique*, renferme des documents intéressants pour la Champagne. — M. Morel a communiqué une bulle de pape Clément IV, de Viterbe, le 1er octobre 1261, à lui appartenant. Les religieuses de Sainte-Marie de Troyes, excitées sans doute par quelques clercs jaloux des privilèges des chanoines de Saint-Urbain de cette ville, avaient ordonné la démolition de certaines constructions élevées dans cette église aux frais du pays : elles avaient fait renverser un autel récemment établi et enlever plusiers portes de l'église transportées dans leur monastère. Le Pape exprima en termes très vifs son mécontentement et par sa bulle excommunie les clercs et les laïques coupables s'ils ne se soumettent pas dans un délai fixé par lui après l'admonestation qui dut être lue en chaire.

***

M. Pélicier, archiviste de la Marne, communique le procès-verbal d'une assemblée tenue le 17 février 1463 en l'Hôtel-de-Ville de Châlons, extraite du tome III des conclusions de ville, pour examiner la proposition de réforme financière apportée par Guillaume Toreau, secrétaire du roi, au nom de Louis IX. Il s'agissait d'abolir dans les villes et bourgs d'Entre-Seine et Yonne la taille destinée au paiement des gens de guerre, et en retour, de porter les aides de 12 à 15, 18 et 20 deniers pour livre. Le déficit au besoin devait être comblé par une crue de tailles à lever sur le plat pays. L'assemblée, après avoir remercié le roi de « sa grande bénignité et

douceur », repoussa cette réforme qui lui parut devoir décider bon nombre de marchands et d'artisans hors des villes : elle demanda au contraire la suppression des aides et leur remplacement par une crue sur la taille.

***

Nous relevons trois fautes d'impression dans notre dernier numéro, pour les notes sur la famille de Nettancourt :

Page 239, ligne 43, qualifi*és* au lieu de qualifi*ée*.

Page 240, ligne 1, Jarré*iat* au lieu de Jarré*iait*.

Page 140, lignes 8 et 9 : *fils* au lieu de *fille;* Theodo*ric* au lieu de Teodo*rie*.

***

Il vient de passer dans une vente de M. Voysin un livre de famille assez intéressant, c'est celui de la famille Lespagnol, de Reims. Ce manuscrit forme un petit cahier en papier petit in-quarto de 64 pages, écriture du XVIIe siècle, terminé par quelques pages au XVIIIe. Voici son titre exact :

« Livre de souvenirs, contenant des documents historiques ou intimes sur la famille Lespaignol, de Reims, en Champagne. Manuscrit du XVIIe siècle, terminé par quelques pages d'une autre écriture, rédigées au XVIIIe siècle. Pet. in-4° de 64 pag., couv. en pap.

« Ce manuscrit, divisé en deux parties, relate des évènements commençant en 1562, et se continuant jusqu'en 1770, mais la partie la plus importante est consacrée au XVIIe siècle.

« La famille Lespaignol occupait des fonctions publiques à Reims, mais indépendamment de l'intérêt qui s'attache à cette famille, on trouve dans ces souvenirs quelques faits se rapportant plus particulièrement à la ville de Reims ou à la Champagne. A la date du 23 janvier 1628, nous lisons dans ce manuscrit des détails fort intéressants sur le service funèbre fait à Nicolas Lespaignol, décédé lieutenant des habitants de la ville de Reims.

« A ce convoi assistèrent toutes les autorités de la ville et diverses corporations, l'ordre en est fort exactement indiqué par Lancelot Lespaignol, frère du défunt.

« Le premier rédacteur de ces Souvenirs de famille se nommait Lancelot Lespaignol, né à Reims, le 26 novembre 1570, et qui devint élu en l'élection de Reims, et échevin de cette ville. La partie rédigée par lui va de 1562 à 1642. Le second rédacteur, François Lespaignol (fils de Lancelot), naquit à Reims, le 27 mars 1600, et mourut le 26 juillet 1672. Sa part de rédaction s'étend de l'année 1630 (date de son mariage) à l'année 1670. C'est François Lespaignol dont le manuscrit porte la signature, qui l'a écrit entièrement de sa main. Après sa mort (1672) quelques autres membres de cette famille continuèrent d'écrire, à des intervalles

fort irréguliers, les quelques pages qui suivent la principale rédaction du manuscrit et le complètent jusqu'en 1770. »

Lancelot Lespagnol était fils de Jean, né le 13 février 1532 et mort en 1570, et de Jeanne Loreigne. Il avait plusieurs frères et sœurs, entr'autres Jacqueline, née en 1567, mariée à un Coquebert; Nicolas, lieutenant des habitants de Reims. — Lancelot naquit en 1570 et mourut le 20 février 1613; il épousa, le 10 août 1591, Thomasse Pilloyet, fille de Julien et d'Antoinette Moyeu; il eut pour parrain Lancelot de La Salle et pour marraine Jeanne Josseteau sa femme. Une note constate que le duc de Guise, MM. d'Amblize et de Saint-Pol, « lieutenant-général pour la meschante Ligue de cette ville, estoient au banquet de nos espousailles. » Une autre note ajoute : « Le lendemain, Henri IV ayant reprinsé Esparnay sur M. de Villers, frère de Saint-Pol, vint à Cernay et il y eut quelques escarmouches entre ses gens et ceux de Saint-Pol, Amblize et Guise. »

Une des filles de Lancelot Lespagnol épousa en 1613 Henri Josseteau, fils d'Eustache et de Charlotte Bachelier, d'où une fille nommée Thomasse; un de ses neveux se maria avec Jacques de Paris, seigneur de Branscourt. — Son fils aîné, François, mort en 1672, épousa Marie Coquebert, fils de Thomas et de Marie Châlons; il fut capitaine de la milice rémoise et eut : Lancelot, tué en 1657 en Italie, lieutenant au régiment d'Auvergne; Henri; Pierre, sieur de Le Metz, mort en 1679.

Jérôme Lespagnol, élu à Reims, mort en 1749, épousa sa cousine Claude et n'eut qu'une fille, Simonne, mariée à Charles Rogier, seigneur de Ludes, capitaine au régiment d'Auvergne, d'où : également une fille unique, Simonne, morte en 1772, laissant d'Antoine Coquebert de Montfort, conseiller au Parlement de Metz; Charlotte, mariée en 1770 à Joseph Canelle de Villarsy, major d'infanterie; — Antoinette, à François Branche de Flavigny; — Remiette, à Philibert Lespagnol, d'où postérité mâle; — Marie à Jean Gobinet de La Croix, capitaine du génie; — Antoine, officier au régiment de Poitou.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Correspondance de Richard de La Haye

RELIGIEUX ÉCOSSAIS, CURÉ DE SAINT-PIERREMONT

AVEC D. MABILLON ET D. THIERRY RUINART

(1697 - 1708)

La correspondance des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur offre des ressources infinies pour la connaissance de leur époque, aussi bien que pour l'étude des questions les plus variées et les moins connues [1]. Ces religieux, qui surent être en même temps de si grands savants et de si honnêtes gens, se prêtaient au commerce le plus étendu, tantôt avec les érudits des capitales, tantôt avec les obscurs travailleurs des abbayes ou des villages de la province. Leur amour des lettres, leur esprit sociable, leur constante aménité, la charmante et spirituelle familiarité de leurs relations, toutes ces qualités si éloquemment énumérées par Montalembert [2], attiraient à eux et leur imposaient, en retour, l'incessante activité dont profitait le monde savant dans l'Europe entière. D. Mabillon, en particulier, ne négligea personne parmi la foule des clients séduits par sa modestie, qui sollicitaient ses lumières, ses conseils ou sa protection. Jamais la publication projetée dans la Collection des documents inédits, au Ministère de l'Instruction publique, ne pourra embrasser la réunion intégrale de ses innombrables lettres [3], et la curiosité découvrira toujours quelques pages inédites au milieu de cette immense correspondance. Celles que nous produisons ici ne peuvent manquer

1. Une nouvelle preuve vient d'en être donnée par l'édition du *Journal de voyage de D. Jacques Boyer*, publié par M. Fr. Boyer, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, 1884, t. XXVI, p. 64 à 602.

2. *Œuvres complètes*, Paris, Lecoffre, 1861, t. VII, p. 519.

3. Le Comité des Travaux historiques a admis en principe, pour toute la correspondance bénédictine, la préparation de deux volumes, et en a chargé M. Stein, archiviste aux Archives nationales, qui poursuivra utilement ainsi l'œuvre ébauchée par M. Dantier. *Bulletin du Comité*, 1886, p. 3 (section d'histoire et de philologie).

d'intéresser, car elles concernent à la fois plusieurs localités de l'Ecosse et du département des Ardennes : elles émanent, en effet, d'un personnage qui se nommait Frère Richard-Augustin De la Haye, écossais de naissance, devenu prieur-curé de Saint-Pierremont, la paroisse natale de Mabillon. Il se trouva naturellement en relations avec l'illustre érudit, et il lui offrit de bonne grâce une part précieuse de collaboration en ce qui concernait l'antique Albanie. Plus tard, il renseigna non moins volontiers D. Ruinart, quand il le consulta sur les principales circonstances de l'origine et de l'enfance du maître regretté dont il écrivait la biographie. A tous ces titres, les lettres de Richard De La Haye méritent d'être publiées et approfondies.

Malheureusement, la vie de ce correspondant des Bénédictins nous est fort peu connue; nous ignorons la date de sa venue en France ou celle des séjours qu'il y fit avant d'arriver à Reims. Il était de famille noble et l'un de ces émigrants, qui suivirent d'Ecosse et d'Angleterre la fortune de Jacques II, pour trouver un refuge dans les grands monastères parisiens [1]. Sa première étape dut être au sein de la capitale, car il s'intitula toute sa vie « prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, profès de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. » De là, vers 1690, il fut envoyé dans la maison que cet ordre possédait à Reims [2], et il accepta successivement deux des cures rurales que ses confrères desservaient dans le diocèse. Il exerça ainsi le ministère paroissial à Bergnicourt de 1693 à 1695, et à Saint-Pierremont de 1695 à 1714 [3].

Il avait été appelé à ce dernier poste par le vigilant et réformateur archevêque, Maurice Le Tellier, dont il s'attira les éloges d'abord et la censure ensuite [4]. Son style hardi et

1. Il portait pour armes : *d'argent à 3 écussons de gueules posés 2 et 1, au cœur enflammé en abîme...* Dans sa première lettre à D. Mabillon, il raconte qu'il travaillait, étant dans son pays, au *Monasticon* d'Ecosse, mais que le duc d'Orange ne lui permit pas de continuer.

2. L'abbaye de Saint-Denis, dont les bâtiments sont en partie occupés aujourd'hui par le séminaire diocésain.

3. *Bergnicourt*, canton d'Asfeld ; *Saint-Pierremont*, canton de Buzancy (Ardennes).

4. *Saint-Pierremont :* « En janv. 1695, j'ai fait donner cette cure à D. Richard Augustin de la Haye, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de sainte Geneviève. C'est un Ecossois, a été curé de Bernicourt, le P. Sahun m'en a répondu. Je le connois d'ailleurs pour un très bon sujet. — En juillet 1703, est un médiocre sujet ; s'il ne se corrige, je l'ôterai. Il est hautain et s'applique à toute autre chose qu'à ses fonctions de curé. — Le

décousu, ses préoccupations constantes de nouvelles recherches, son allure assez investigatrice, nous indiquent un homme ardent et inquiet, peu habitué sans doute aux calmes occupations de la vie rurale. Cependant tout l'intéresse dans son village et aux environs : il connaît les seigneurs du voisinage, la fortune des uns, les scandales des autres. Mais au-dessus des affaires locales, il a un souci perpétuel des affaires d'Ecosse, de son histoire et de ses monuments. Il manifeste souvent le projet « de retourner quelques mois au pays », pour consulter les archives des anciennes abbayes dont il paraît parfaitement posséder les traditions. En résumé, il fait preuve d'un esprit sagace et curieux, qui se plaît à fournir de notes autant qu'à corriger les travaux de Mabillon, du vivant comme après la mort du grand bénédictin. En outre, il connaît sa famille, soulage et assiste ses parents, s'intéresse à toutes ses entreprises et finalement pleure à chaudes larmes sa mort, comme celle de son meilleur ami. Quelques années plus tard, il disparaît lui-même de Saint-Pierremont, après avoir déposé son dernier registre à Reims le 2 février 1714, et nous n'avons pu retrouver ses traces au-delà, ni nous assurer du lieu et de l'époque de sa mort[1]. Les nouvelles dignités qu'il se plut à

11 nov. 1706, il s'est corrigé, et s'applique à ses fonctions. — Le 11 oct. 1707, néglige fort ses églises. » *Notes de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims*, BB. Nat. F. Fr. 6025, 6026.

1. Le premier acte signé de lui à Saint-Pierremont porte la date du 8 février 1695 ; le dernier, celle du 1er janvier 1714, et l'on trouve ensuite cette mention sur le registre : « La grosse a été déposée à Reims le second février mil sept cent quatorze, par moi soussigné, prêtre, chanoine régulier de la congrégation de France, profès à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris, nommé à l'abbaye de Sainte-Croix d'Edimbourg et au prieuré de Saint-Privé de Bourges ». Document puisé aux Archives communales de Saint-Pierremont et obligeamment transmis par M. l'abbé Lourdet. — Voici le résultat d'autres recherches faites au greffe du tribunal de Vouziers par M. Paul Lallemant sur le même personnage : il n'existe sur les registres de Saint-Pierremont aucun acte mentionnant la sépulture du prieur Richard-Augustin de la Haye. Dans le cours de l'année 1714, il s'absenta de sa paroisse à diverses reprises, et il fut substitué dans ses fonctions par plusieurs ecclésiastiques, d'abord par Henry Valentin, prêtre, chapelain de M. le comte de Chamarande, résidant à Buzancy : ensuite par Antoine Gouret, prêtre, vicaire de la paroisse du Chesne, et enfin par un troisième coadjuteur de la même région, Jean-Baptiste Spertte, prieur de Vaux-Dieulet. Le dernier acte signé au registre par R. De la Haye est l'acte de sépulture de Nicolas Gentil Marchal, sans date. L'avant-dernier, daté du vingtième jour de juin, l'an de grâce 1714, est l'acte de sépulture de Catherine Déart, fille de Guillaume Déart, manouvrier, et de Jeanne Ledent. Ce fut Jean-Chysostôme Dubois, prêtre, chanoine régulier, qui succéda au prieur de la

énumérer sur son registre, par suite d'une nomination simultanée à Edimbourg et à Bourges, ont pu l'entraîner vers une existence plus brillante, mais ce que nous retenons le plus volontiers de lui, ce sont les cinq lettres qu'il envoya de sa modeste cure champenoise au monastère de Saint-Germain-des-Prés.

La première de ces missives a déjà été étudiée partiellement par M. L. Courajod dans son étude iconographique sur le *Monasticon Gallicanum* [1], mais en laissant de côté les indications qu'elle contient sur les abbayes écossaises de Kelsoo et de Paisley. Nous reproduisons, au sujet de ces célèbres monastères qui ont tous deux une origine française, les annotations que M. Henri Stein a bien voulu puiser aux sources. La seconde lettre, adressée également à Mabillon, annonce l'envoi d'un titre original du XIIe siècle sur l'église de Sainte-Croix d'Edimbourg, dont Richard de La Haye voulait voir figurer la gravure dans la réédition de la *Diplomatique*. Il désirait ainsi apporter sa part à la réfutation des critiques superficielles du P. Germon. Il profitait pour cet envoi du voyage à Paris d'un habitant de Buzancy, M. Harpet, que l'obligeant bénédictin devait appuyer auprès des conseillers d'Etat. L'érudition ne fit jamais oublier à ce curé de campagne l'intérêt positif, car, pour le besoin du moment, il transformait Mabillon en solliciteur.

Les trois autres lettres eurent D. Ruinart pour confident, et elles sont toutes relatives à la famille, à la vie et aux ouvrages de l'humble moine dont tous les savants déploraient alors la perte [2]. Elles nous apprennent sur lui de nombreuses et touchantes particularités qui ne perdent rien de leur attrait sous la rudesse, parfois très libre, du langage du Frère de La Haye. On y voit combien Dom Jean chérissait les siens, le soin qu'il prit notamment de composer et d'envoyer de Paris l'épitaphe de son frère, ancien soldat, puis marchand et laboureur, décédé en 1700 à Saint-Pierremont. Le premier maître

Haye comme curé de Saint-Pierremont ; le premier acte qu'il signa sur le registre est celui du baptême du fils de Jean Fagot, régent des écoles de Saint-Pierremont, et de Marie-Anne Hubert, le quinze août 1714.

1. In-f°, Paris, 1869, p. 7.

2. Les lettres 2, 3 et 4 sont entièrement inédites ; la 5e a été imprimée dans notre notice sur Mabillon (in-8°, Reims, 1879, p. 176), à l'exception du paragraphe concernant l'oncle du bénédictin, le curé Jean Mabillon, qui eut une si triste fin. Nous avions omis ce récit qui aurait pu scandaliser au cours d'un ouvrage populaire, mais qui est à sa place dans une revue d'érudition.

du futur membre de l'Académie des Inscriptions avait été l'instituteur de son village, Jesson Rousselin, « habile homme pour les écoles », dit le curé. Une très curieuse remarque à faire, c'est de constater l'âge avancé où arrivèrent les ascendants du célèbre érudit, qui termina lui-même bien plus tôt sa carrière, sans doute parce qu'il affaiblit par le travail de l'esprit cette vigoureuse trempe que les siens avaient entretenue si vivace au contact de la nature : son grand-père, son père, sa belle-mère moururent centenaires, tandis qu'il s'éteignit dans sa 76e année, après avoir souffert d'infirmités et de douleurs contractées dans la maturité de l'âge. Son frère mourut, plus jeune encore, atteint de la petite vérole ou du pourpre, comme on l'appelait alors.

Un dernier détail domestique, jusqu'ici laissé dans l'ombre, mais que l'on peut évoquer à l'honneur de Mabillon, dont il rehausse encore le sacrifice et la vertu, c'est la triste mort de l'un de ses oncles, simple curé de campagne. Cet oncle avait pourvu à sa première instruction et facilita, par la donation de ses biens, son entrée au collège ; cependant il devint infidèle à sa vocation sacerdotale, et, au dire de Richard de La Haye, pécha gravement contre les mœurs sur la fin de ses jours. Son neveu, bien que très jeune encore, ressentit vivement l'émotion de ce triste évènement, mais du scandale d'autrui, il tira une leçon de sainteté personnelle, leçon qui ne s'affaiblit jamais dans son âme. Il vit même là une obligation impérieuse à ses yeux d'embrasser la vie monastique, c'est-à-dire de suivre une voie plus étroite de perfection, afin de racheter les fautes dont il était innocent, et de s'éviter à lui-même de pareilles embûches. Il renonça donc, au sortir de l'enfance, à toute illusion mondaine, et il adopta plus tard la règle bénédictine avec une ferveur qui dura jusqu'à son dernier soupir.

Ainsi, la correspondance de Richard de La Haye nous fait connaître la conscience de Mabillon jusque dans ses plus intimes replis, dans les détails du scrupule qui décida de sa vocation religieuse et le rendit apte du même coup à sa vocation littéraire. En lui, le moine et l'érudit furent indissolublement unis, ils marchèrent de concert vers un idéal de pureté et de lumière qui les sanctifia l'un et l'autre, parce qu'ils le mirent en Dieu, le terme de leurs communs efforts. Notre époque aime à saisir les hommes sur le vif, aux prises avec les difficultés qui agrandissent leur rôle et donnent à leur caractère sa véritable signification. Ne nous plaignons donc pas si le curé de Saint-Pierremont a peint l'enfance du grand homme, telle

qu'elle fut, dans la naïve candeur de sa piété, comme dans l'humble résignation de son sacrifice.

H. JADART.

Reims, le 14 décembre 1886.

DOCUMENTS INÉDITS

I.

Fr. de La Haye à D. Mabillon.

Mon Très Révérend Père,

J'ai appris du Dom Procureur du Mont-Dieu[1] que vous estiez sur le point de donner au public l'histoire des Bénédictins. Il ne m'a point expliqué si vous renfermiés dans votre dessein toutes les maisons de l'Ordre ou si vous vous borniés simplement à celles de France. Si votre dessein s'étande jusqu'aux maisons étrangères, j'ay des mémoires qui pourront vous estre utiles pour celles d'Ecosse. Si vous vous renfermés dans la France, et que vous vouliés en passant mentioner les établissements qui se sont faites en Ecosse par l'entremise des relligieux françois ou de leur agréément, nous en avons deux illustres.

L'un à Kelsoo[2] qui est une célèbre abbaye sur le bord de la rivière de Tuede[3], où le roy David premier establit des Bénédictins en 1128, qu'il avoit tiré de l'abbaye de Tyron[4] au pays chartrain. La chronique de Macros parle d'un différent arrivé entre Jean, abbé de ce lieu, et Gautier[5], abbé de Tyron l'an 1176, au

1. *Le Mont-Dieu*, ancienne chartreuse du diocèse de Reims, canton de Raucourt (Ardennes).

2. Kelsoo, au comté de Roxburgh (Ecosse).

3. La *Tweed*, rivière moitié écossaise, moitié anglaise, qui finit à Tweedmouth.

4. On lit en effet dans le *Cartulaire de la Sainte-Trinité de Tiron*, publié par Lucien Merlet, tome I (1883), p. CXIX : L'abbaye de Notre-Dame de Kelso, fondée d'abord à Selkirk, au diocèse de Saint-Andrew, fut transférée à Kelso en 1128, et détruite en 1559. Elle est mentionnée dans une bulle d'Innocent II, une bulle d'Eugène III et deux bulles d'Alexandre III. C'est une des 5 abbayes de Grande-Bretagne dépendant de Tiron.

5. Dans le même *Cartulaire*, il est question de ce Gautier dans une pièce de 1178 (tome II, p. 102).

sujet de la préséance. L'autre establissement est à Passelet[1]. Les relligieux y furent envoyé du monastère de Wenloc[2] en Angleterre; Humbaldus prieur de Wenloc y donna son consentement. La fondation fut faite par Walterus filius Alani, dapifer regis Scotiæ, un des prédécesseurs du roy Jacques d'aujourd'huy. Stephanus abbé de Cluny, la ratifie, reçoit le fundateur in fratrem, et à la participation des prières de tout l'ordre, il y a à la fin de sa lettre ces mots, « et si absque habitu nostro vitam finierit, quod absit, fiat pro eo quantum pro uno fratrum nostrorum in tricennariis, et missis, et psalmis, et omnibus aliis beneficiis ».

Savaricus, prieur de la Charitté sur Loire[3], d'où la maison de Wenloc dépendoit, confirme les immunitées, exemptions et privilèges que Humbaldus avoit octroyé aux relligieux qu'on avoit tiré de sa maison, et l'accord fait avec le fondateur à ce sujet ; j'ay le chartier de cette maison, et si les chartres de la fondation ou autres peuvent entrer dans votre dessein, je vous en envoirés une copie. Je m'ettés proposé, estant dans le pays, de former un Monasticum à l'imitation de celuy de Dugdale. J'avois amassé quelques matériaux dans cette veüe, mais le prince d'Orange ne m'a pas donné le temps de continuer cette étude. Toutefois j'ay des mémoires suffisants pour composer un ouvrage aussi gros que celui que Mr Allemant a publié sous le titre « d'Histoire monastique d'Irlande ». Mon idée seroit de donner d'abord connoissance de chaque plan, de son nom, sa situation, ses privilèges, des hommes illustres qui y sont enterrés, et de ce qui s'y est passé de remarquable, ensuitte de marquer les fondations les plus considérables, et de donner un catalogue des abbés ou prieurs qui ont gouvernés ces maisons, les années de leur élection, déposition ou mort; toutefois, avant que de rien entreprendre, je souhaiterés avoir votre direction, et ainsi si Mr de Reims me vouloit permettre de retourner quelques mois au pays en mettant icy un vicaire, je pourrois avoir presque tous les chartres originaux ou des copies fidèles. Je scay positivement où sont gardé les uns et les autres; mais ce voyage ne se peut aisément faire qu'après la paix faite. Je vous baise cependant les mains, et suis avec un profond respect, mon très Révérend Père,

1. *Paisley*, importante ville d'Ecosse à 12 kil. de Glascow. Son abbaye, fondée en 1160, disparut en 1588.

2. *Wenlock*, dans le comté de Shropshire. Son monastère fut fondé vers 680. Le prieur qui la gouvernait en 1160 s'appelle non Humbald, mais Humbert, d'après *Dugdale*, qui en parle assez longuement (tome v, p. 71-81) et donne une vue des ruines en 1825.

3. *Savary* ou *Savaric* fut prieur de La Charité (Nièvre) de 1179 à 1198. Ce prieuré avait de nombreuses dépendances en Angleterre; son cartulaire va être publié par M. de Lespinasse, auquel nous devons ce renseignement.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de la Haye

A Saint-Pieremont, le 12 aoust 1697.

(*Au dos.*) Au Très Révérend Père,

Le Très Révérend Père Dom Jean Mabillon, relligieux de Saint Benoît en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, à Paris.

(*Bibl. nat.*, Mss. Français, 19654, f° 30.)

2.

Fr. de La Haye à D. Mabillon.

Mon très Révérend et très honoré Père,

Je profite du voyage de Mr Harpet pour vous envoyer un titre de donation faite à l'église de Sainte-Croix d'Edinbourgh avant l'an 1160, comme il est évident par les tesmoins et les personnes y énoncées, s'il peut estre d'aucun usage à vos desseins, c'est-à-dire s'ils (*sic*) peut entrer dans votre 2de édition de vos Diplomatiques, ou dans la réponse que vous faites au P. Germon; prenés la peine de le faire graver à mes dépens ou faites en graver deux planches, je les pairay; l'une vous restera et l'autre sera pour moy aussi bien que l'original que vous pourrés me renvoyer par quelque occasion que je vous indiqueray. S'il ne vous est d'aucun usage, vous pouvés vous donner la peine de me le renvoyer par le porteur; vous aurés peine à le lire à raison des noms propres des villes et familles, qui vous sont inconnues; je vous en envoirés une copie au net, si vous le souhaités, par la poste, où les nom seront tout au long. Je joins aussi à la chartre une feuille où j'ay observé le jugement de quelques hommes sçavants sur quelques titres, il ne s'en survira (*sic*) pas de là qu'il ne s'en trouve point de vray. J'avés autrefois fait des remarques sur cette matière, mais, quelque soin que j'ay pris, je n'ay pu trouver le cahier.

Mr Harpet qui aura l'honneur de vous présenter celle-ci est de Buzancy[1]; ils vous expliquera en peu de mots le sujet de son voyage; vous pouvés lui rendre des services considérables en vous donnant la peine de le recommender auprès de Mr de Rouillé ou de Mr d'Hermenonville[2]; vous ne trouverés pas mauvais que je vous sollicite fortement de l'appuier dans sa demande; il est fort honeste homme, et vous n'en aurés aucun déplaisir. Madame Mabi-

1. *Buzancy*, localité voisine de Saint-Pierremont, chef-lieu de canton, Ardennes.

2. MM. Rouillé du Coudray et d'Armenonville, conseillers d'Etat, étaient en relations suivies avec Mabillon, comme le prouve sa correspondance, *Bibl. Nat*, Mss. Fr., 19,651, f° 311.

lion votre sœur[1] vous asseure de ses devoirs, et sa mère, sa belle-mère, est au lit; cependant c'est plustost la foiblesse qui l'y détient que la maladie. Soufrés que j'asseure dom Thiery de mes très humbles respects, et que je me dise avec respect, Mon très Révérend et très honoré Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. DE LA HAYE.

A Saint-Pieremont, le 20 may 1704.

(*Au dos, comme à la précédente.*)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,652, f° 36.)

3.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon Révérend Père,

Nous avons esté informé de la mort du Rd. P. Mabilon par les Gazettes avant que vos lettres nous ayent esté rendus; je l'ay pleuré chaudement, parce que je l'aimais et je l'honorois sincèrement. Je l'ay recommandé icy aux prières de nos paroissiens et ay fait un service solemnel pour le repos de son âme; et conformément à ce que vous aviez escrit à Madame Mabilion sa sœur, j'ay ramassé plusieurs mémoires touchant sa jeunesse, je les reduirez en abrégé, autant que je le pourré; toutefois j'appréhende qu'il me soit difficile de contenir tout ce que on en puis apprendre dans une lettre. Mandez moy, s'il vous plait, qu'en cas qu'il faille une feuille, vous soyez disposé à la recevoir par la poste, avec la dispense que Urbain huit a accordé à son père pour épouser sa mère. J'ay l'original en parchemin entre les mains depuis plus de dix ans, que je vous adresserai, si vous le souhaitez, avec les autres mémoires.

D'un autre costé, je vous prie de me garder une copie de toutes les pièces qu'on pourroit faire à Paris au sujet de sa mort, vous pouvez les adresser à Mr votre frère de qui je les prendray à Reims pendant le Caresme[2].

J'ay perdu en la personne du Rd. Père Mabilion un bon amy. Puis-je vous demander la mesme liberté que j'ay pris quelque fois avec luy, qui est de vous escrire quelques fois; supposez que vous soyez dans la résolution de continuer ses annales, je pourois vous fournir quelques matériaux que j'ay offert autrefois à notre illustre maître.

1. Marie Bourbon, veuve de Jean Mabillon, frère du bénédictin, mort en 1700 sans postérité.

2. Nicolas Ruinart, marchand bourgeois de Reims, époux de Barbe Misson, mort en 1714.

Madame Mabilion vous est très redevable de votre charitée, elle m'a chargée de vous asseurer de ses obéissances et vous remercier de vos peines. En attendant l'honneur de votre réponse, je me direz avec un profond respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. DE LA HAYE.

A Saint-Pieremont, le 4 février 1708.

Le P. Mabillon a parlé à deux mois d'abord, depuis il a gardé le silence jusqu'à l'aage de deux ans[1].

(Suscription) Le Révérend Père, le Révérend Père dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain
A Paris.
(Par la poste de Sedan.)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,665, f° 231, avec cachet en cire brune, écusson ovale timbré : le fond lisse (d'argent), à 3 petits écussons de gueules, avec un cœur enflammé en abîme.)

4.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon très Révérend Père,

J'aurez soin de rendre à Madame Bressant, mère de la veuve Mabilion, les 15 écus que M. Quatrehomme vous a donnés pour son usage; personne de la famille n'en sçaura rien, afin qu'il n'en arrive point d'inconvéniens. Vous me fairez plaisir de m'écrire au sujet des affaires de cette pauvre femme, nos lettres ne leur coûteront point de port et je m'estimeres bien dédommagé de cette petite dépense, par le plaisir de lire ce qui vient de vous[2].

Je vous envoirez des mémoires très exactes des parents du Rd. Père Mabilion, et de ce qui s'est passé icy avant qu'il ait esté engagé dans votre corps, ce qui regarde son oncle, qui ne s'ocupoit point tousjours à dire son bréviaire, et la dispense du Pape Urbain accordée à son père pour épouser sa mère. Estienne Mabilion est mort fort agé, il se trouve le premier dans un de mes registres; il passoit cent ans, je ne sçaurez vous dire au juste de combien pour le présent[3]. Je vous le marqueray plus exactement

1. Cette remarque sur la précocité de Mabillon sera encore signalée plus loin par R. de La Haye. Elle est restée comme une légende dans le pays, et nous l'avons entendu raconter dès nos premières recherches à Saint-Pierremont.

2. Il s'agit ici de la mère de la veuve de Jean Mabillon, frère du bénédictin.

3. Etienne Mabillon est le père du bénédictin, qui mourut centenaire en 1692.

par la première que je vous adresseray. Sa belle-mère est morte l'année dernière, aagée de 116 à 17 ans. La famille est honorable, ses prédécesseurs estoient greffiers du lieu, et ont partagé la succession des Roys avec M. de Fontenois, présent seigneur du lieu, et ses compersoniers, qui vient de Madame de Longpré de Condé près de Vouzy sur la rivière d'Aine[1]; je vous marqueray plus exactement toutes choses une autre fois.

Présentement je veux vous faire observer que le P. Mabilion s'est trompé dans la mort de Saint Denis qu'il tire de Baldric, abbé de Brenabe en Ecosse; dans une seconde édition, mettez Brenabe en Angleterre[2]; de mesme, dans le IIIe tome des Analectes, p. 494, il s'est abusé : l'épître de Jean, archevesque de Lion, ne pourroit point regarder G., évesque de Glasgou en Ecosse, car Joutin, qui fut choisi évesque de Glasgou d'abbé de Mailses en Ecosse en 1174, fut consacré par Eskiles, archevesque de London, légat du Saint-Siège « et totius Daciæ primas », à Clairvaux en 1175, par ordre du Pape Alexandre. Cette cronologie ne revient point à celle du Rd. P. Mabilion[3]. Nous aurons lieu de vous parler plus amplement de pareilles remarques, quand vous vous serez un peu remis de vos fatigues. Cependant je vous prie de me considérer comme le plus humble et le plus obéissant de vos serviteurs,

Fr. DE LA HAYE.

A Saint-Pierremont, le 17 avril 1708.

Vous pouvez m'adresser vos lettres directement à Sedan, de cette manière : Pour le prieur de Saint-Pierremont, près de Sedan; elles ne resteront pas très longtemps en chemin, la votre, qui est du 28 mars, ne m'ayant esté rendu que hier 16 avril. A l'égard de l'argent vous pouvez le donner à Paris à M. Collar, secrétaire du roy, qui demeure dans l'isle de Saint-Louis, assez près de la paroisse, dans une maison qui estoit cy devant occupée par Madame la marquise de Sy, mère de M. le duc d'Acy[4]. Je luy manderay de le recevoir et de me faire toucher icy le pandant; je donneray la somme portée dans votre lettre à Madame Bressant.

(Adresse.) Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thierry

1. *Condé-lez-Vouziers* (Ardennes), village sur l'Aisne, aux portes de Vouziers.

2. Nous n'avons pu retrouver le passage des œuvres de Mabillon que R. de La Haye a ici en vue, mais son observation ne peut manquer de justesse puisqu'il connaissait à fond la topographie de son pays. *Antiquités de Saint-Denis*, Œuvres posthumes, t. II, p. 336.

3. Cette critique paraît fondée, mais si Mabillon s'est abusé, comme le dit son correspondant, il faut reconnaître qu'il n'avait point proposé ce nom sans réserves. *Veterum Analectorum tomus* III, Paris, Billaine, p. 494, note.

4. Sy, village, château et marquisat, canton du Chesne (Ardennes).

Ruinart, relligieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, *A Paris.*

(Poste de Sedan.)

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,665, f° 233).

5.

Fr. de La Haye à D. Ruinart.

Mon Révérend Père,

Le defunct Père Mabillion est né à Saint-Pieremont, « ad fanum Sancti Petri de Petri monte ». Ce village dépend de nos Pères de Saint-Denis de Reims pour la moitié, de MM. de Fontenois, Chartogne, Neuville, Beauvais, pour l'autre moitié. Au commencement du 13e siècle, l'abbé de Saint-Denis et le seigneur d'Autry, archidiacre de Chaalons, en estoient seuls seigneurs [1]. La moitié de la seigneurie possédée par ce dernier a passé depuis ce temps à plusieurs familles distinguées. M. de La Tour trouva le secret de la faire passer dans la sienne par son argent, et après sa mort elle a esté divisée entre ses enfants : Madame de Longpré sa fille en eut une part; M. de Failly une autre, M. de Beauvais une autre; ces deux derniers épousèrent des filles de M. de La Tour, qui se nomoit Guiliaume de Derny; son fils eut le reste qui se fit annoblir, et prit le nom d'Antoine de Derny escuier. Le P. Mabilion est parent à ces Messieurs cy dessus només par sa mère, qui provenoit d'une fille de Guillaume Le Roy, d'ou descendent nos seigneurs présentement, et par la mesme raison de Madame de Chartogne, fille de Madame de Longpré, qui a deux parts dans la moitié de la seigneurie, et est auiourdhuy une riche veufve, son mary, M. Louis de Chartogne, capitaine des carabiniers et chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant des Maréchaux de France, etc., estant décédé au commencement du Caresme du pourpre [2].

Le père du P. Mabilion se nomoit Estienne, il a esté inhumé suivant mes registres en 1692 le 24 may, à l'aage de 104 à 106 ans, dans le cimetière de Saint-Pieremont; je vous envoye les dispenses à luy donné pour épouser Jeanne Guérin; le grand père du P. Mabilion se nomoit Claude Mabilion, qui est mort à Sy aagé de 116 ans, il avoit épousé Etiennette Le Febvre, d'une famille distinguée du village de Saint-Pieremont. J'ay ouï dire à des gens aagez, qui ont esté icy à l'école avec le P. Mabilion, qu'il avoit parlé au bout de deux mois, faisant voir à sa mère un pigeon, et qu'il lui avoit dit : Voy maman un beau pijon. Il fut deux ans

1. Charte de l'an 1283, publiée dans le *Bulletin du Comité des Travaux historiques*, section d'histoire, 1885, p. 66.

2. Sur ces généalogies, consulter l'*Etude sur la famille de Chartogne*, par P. Pellot, *Revue de Champagne et de Brie*, 1885, tirage à part in-8°.

après sans parler. Dans les écolles, il surpassoit ses compagnons et aprenoit les leçons avec beaucoup de facilitée ; son maître à Saint-Pieremont estoit Gesson Rousselin, habile homme pour les Ecolles ; estant un peu plus avancé en aage, il fut envoyé chez son oncle Jean Mabilion, qui estoit curé de Neufville et Mongon[1], et est mort à Condé-sur-Marne[2], où il estoit curé ; j'ay un contract de ce bon oncle, où il se qualifie Messire Jean Mabilion, curé Day y demeurant, il donne à Jean Mabilion notre relligieux, filz d'Estienne Mabilion son frère, et à Jean Mortier, fils de Didier Mortier et d'Anne Mabilion sa sœur, ses biens immeubles, sis au finage de Saint-Pieremont, à partager entre lesdits enfants également, à luy escheu par le décès de feüe Etienette Le Febvre, vivant mère desdit Estienne et Anne, suivant les lots de partage que Claude Mabilion leur père leur en avoit fait, à charge de donner à Claude Mabilion leur père la pension, si aucune estoit deüe, voulant que lesdits Jean et Anne jouissent dès à présent durant leur bas aage comme de leur naissant pour les avancer dans leurs études, et la donation est faite à Saint-Pieremont le 3e aoust 1641. En conséquence de cecy, le Père Mabilion fut envoyé à Reims, il y fit au grand collège la 4me en 1646 sous M. Le Frique, et en 1647 la 3me sous le mesme, en 1648 il fit la seconde sous M. Taillet, et en 1649 sa rhétorique sous le mesme ; en 1650 il entra en philosophie sous M. Taillet. Il avoit l'esprit le plus vif de ses écolles, il estoit fort pieux, sobre, obéissant à ses maîtres et leur rendoit des services sans rétribution par humilité ; il estoit sans malice, gaillard, respectueux à tout le monde et avoit tousjours des bons mots latins en sa bouche ; il étoit bon orateur et éloquent ; il composoit fort bien des vers en 2me et Rhétorique[3]. Son grand père Claude Mabilion avoit cinque enfants. Voilà de quoy j'ay appris de M. Noyville, curé de Sauville près de Louvergny dans notre voisinage, qui a fait ses classes avec luy[4].

Pendant qu'il estoit aux écoles à Saint-Pieremont, il estoit fort assidu à l'église, il y servoit d'ordinaire la messe, et dans la maison de son père il prenoit plaisir à y faire l'office, il y disoit la messe avec d'autres petits enfants, se couvroit de serviettes au lieu de chasubles, il faisoit des bannières et la procession avec son clergé et ne pouvoit se résoudre à quitter son office pour solliciter les bêtes au retour de la charüe ; on voit encore chez sa sœur un coffre où il célébroit la messe et on voit dans le lambris des trous

1. *Neuville-Day*, canton de Tourteron, et *Montgon*, canton du Chesne (Ardennes).

2. *Condé-sur-Marne*, paroisse de l'ancien diocèse de Reims, canton de Châlons-sur-Marne.

3. Cfr. avec les lettres analogues publiées en appendice, *D. Jean Mabillon*, in-8°, Reims, 1879, p. 179.

4. *Sauville* et *Louvergny*, canton du Chesne (Ardennes).

où il attachoit les cierges J'ay un petit livre où il y a des vers ; je ne scay s'ils sont de luy ou de son oncle le curé, ils viennent de l'un ou de l'autre.

L'oncle estoit un homme très déréglé dans sa conduite, beaucoup adonné au sexe ; il entretenoit chez lui une damoiselle du pays et en usoit comme s'il avoit esté son mary, ce qui lui attira quelques coups de bâtons de la part des frères qui estoient des gentilshommes qualifiés et officiers dans les armées. Ils le firent attacher par les doits du pied dans sa chambre, et le bastonnèrent tout nud si rudement qu'il en mourut peu de jours après des mauvais traitemens qu'on luy fit. La damoiselle fut pareillement étrillée rudement. Le P. Mabilion en fut touché et voua dès lors qu'il ne seroit jamais prestre séculier ; ce fut cette action qui le détermina à se jetter dans la suitte parmy vous en 1653. Voilà ce que j'ay appris de notre illustre relligieux.

Le P. Mabilion avoit 4 frères et une sœur, il n'y en a eu qu'un qui soit parvenu à un âge de maturité, nomé Jean Mabilion, qui a servi longtemps dans le régiment de Longmarre (?)[1], se maria il y a 28 ans à la Sainte Elisabeth à Marie Bourbon, qui a l'honneur d'estre connu de vous, et est mort à Saint-Pieremont le 2me juin 1700 du pourpre. J'ay fait élever sur sa fosse une croix de pierre, et attacher un épitaphe en marbre que son frère nous a envoyé de Paris ; l'épitaphe est en françois, et le P. Mabillon en est l'auteur ; comme il ne contient rien de particulier[2], je n'ai pas cru vous le devoir envoyer. Si j'apprends dans la suitte d'autres particularités qui méritent de vous être envoyées, je me fairez un devoir de vous en informer. Cependant je suis avec un profond respect, mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Fr. de La Haye.

A Saint-Pieremont, le 24 juin 1708.

Si vous souhaitez de sçavoir le nom de la damoiselle, je vous l'envoiray la première foys que j'aurez l'honneur de vous escrire.

(*Au dos.*) *Au Révérend Père, le Révérend Père Dom Thierry Ruinart, religieux bénédictin en l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez,* *A Paris.*

(*Bibl. Nat.*, Mss. Français, 19,639, f° 168, 2 ff., cachet en cire brune, empreinte d'armoiries.)

FIN

1. *Longuemarre* ou *Longueville*, nous ne saurions le préciser. Ce régiment ne peut être exactement indiqué ici, l'écriture de R. de La Haye étant très douteuse à cet endroit, et les noms des anciens régiments étant, d'autre part, aussi variables que les noms de leurs colonels.

2. Il n'en subsiste aucuns débris dans le cimetière de cette commune. — Sur l'église de Saint-Pierremont et la maison de Mabillon, voir la notice du *Bulletin Monumental*, 1885, t. LI, p. 487.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Pendant le sejour de ces trouppes à Rethel le sieur de Castignau jugeant du peu de valeur du chasteau diligenta de le faire fortiffier y apportant une grande diligence et promptitude moyennant quoy il le rendit en peu de jours en autre estat quil nestoit lors quil y estoit entré et ne voulant aussy laisser les mutins impuniz ains les chastia avec une *modestye* les traittant plus doucement que le cas ne sembloit mériter. Les autres intimidéz de se veoir forte garnison, commencerent à rentrer en leur premier debvoir et à porter haine a ceulx qui par leurs suscitations et menéz estoient cause que pour les donter et donner frein a leurs changemens ilz supportoient si forte garnison bien que ce ne fut à leur foulle et, oppression a cause que la police et lordre estoit par la vigilance des gouverneur et cappitaines si bien gardée et observée lesquelz nentendoient nulles plainctes des habitans, mais iceulx jugeants que ce leur estoit une notte dinfamie de se veoir forte garnison ilz la voyoient a regret quelque mine quilz en fissent ayant tousjours ce discord entre le soldat et habitant quils no sont jamais gueres daccords emsemble.

Le duc de Mayenne estoit demouré à Meaulx pendant que le seigneur de Sainct-Paul pourvoioit à la seureté de ces places ausquelles ayant estably lordre que dict est devança ledict duc quil trouva a Fer d'où il le mena a Rheims ou après avoir recognu ce qui estoit néccessaire pour la conservation de la Champaigne la trouvant fort desnue dinfanterye y feit demeurer le regiment de Poitrincourt. Puis les affaires le rappellant ailleurs quicta la Champaigne pour tirer vers Paris.

Ces forces neurent gueres faict de sejour au pays que le seigneur de Sainct-Paul recognoissant que plusieurs bicocques et chasteaux pleins de volleurs brancquetoient tout le Rethellois y apportant infinis saccagemens et ruyne au pauvre peuple lesquelz estoient contraincts quicter le pais et leurs maisons a cause de telz volleurs, resolut aymant le soulaigement du pays de pourveoir a tous ces désordres déliberant de les

* Voir page 125, tome XXI de la *Revue de Champagne et de Brie*.

attacquer et contraindre desormais a prendre autre habitude que dans son gouvernement. Pourquoy faire ayant tiré deux piéces de Reims feit investir Labbaye de Chaumont forte abbaye size sur une montaigne laquelle veu lassiette du lieu fort de son naturel pouvoit arrester ledict seigneur de Sainct-Paul quelque temps, estant icelle remplye de bon nombre de gens de guerre qui pouvoient se bien deffendre.

Mais intimidéz des volleries quilz avoient commis, désespérans de secours, se voyant brusquement assaillis commencèrent à prester loreille aux offres de composition qu'on leur feit, acceptant de remettre la place es mains dudict seigneur, a la charge de sortir avec armes et bagaige. A quoy satisfaisant les assiegez lorsquilz se virent sortis de la place ung nombre infiny de paysans qui par les continuelles courses diceulx se trouvoient ruynez, les uns recognoissans leurs chevaulx quilz emmenoient, les autres aucuns meubles qui leur appartenoient taschèrent a les ravoir. Mais les possesseurs dényant entierement leurs demandes ne leur voulurent rien cedder. Ce que veu par les demandeurs se resolurent de tailler en piéces les capitulans; lesquelz se trouverent tout dun coup chargez de ces ruynez et désesperez paisans quy en peu dheur en firent belle boucherie quilz eussent continué du reste si le seigneur de Saiuct-Paul ne si fut transporté avec une grande promptitude pour pourveoir a ce desordre et sauver ce qui restoit dentreux.

Mais les paysans addonnez au carnaige furieusement sans le recognoistre poursuivoient leur poincte faisant audict seigneur courir fortune pour y avoir estropié quelques ungs des leurs ne recognoissant ny sa puissance ny son auctorité qui fut cause qu'à force ouverte on les empescha dachever le reste. Touttesfois peu evitèrent la furie de ces désesperéz lesquelz se purgeant rusticquement de ce faict donnoient quelque couleur a ceste deffaicte et néautmoins pour eviter la punition dont ledit seigneur les menassoit sabsentèrent et se retirerent. Cela apporta beaucoup de fascherie audict seigneur de Sainct-Paul, touttesfois il recevoit quelque consolation lorsquil se remettoitdevant les yeulx quil avoit apporté ce qu'il avoit peu pour leur garder sa foy et maintenir cé quil leur avoit promis, jugeant après qun peuple désespéré ne recongnoit personne. Quant a labbaye elle fut remis es mains des Relligieulx pour la conserver en paix et neutralité sans permectre ny donner retraitte a aucuns ny favorizer autre party que celuy qui les y avoit réintégré.

Chaumont estant vuide de garnison le seigneur de Sainct-

Paul trouva bon de faire acheminer ses trouppes droict à Guignicourt, fort chasteau, lequel incommodoit par sa garnison le Rethellois estant assis entre Rethel et Maiziéres, mais ceulx de dedans menquant de resolution a leffect ayant veu le canon prest a jouer se soubmirent a rendre la place es mains dudict seigneur, laquelle estant en ses mains feit investir Ivernaumont chasteau assis au mesme païs lequel le seigneur du lieu avoit faict fortiffier; mais ceulx du dedans voyant tout bransler après avoir veu le canon quictèrent la place avec permission demmener armes et bagaige, et fut ce chasteau pour estre de conséquence et sur passaige desmoly et rendu inabitable par le moyen du feu qui lembraza par accident.

D'Ivernaumont les trouppes tirerent devant Don, lequel estonnés du peu de résistance des autres se rendirent ne voulans avoir plus dhonneur que leurs confrères. Après quoy les chasteaux dOsmont et de la Cassine se voyant sommez, voulant imiter la volunté du duc de Nevers leur seigneur (soit affin davoir temps de se fortiffier ou bien quilz neussent lors volunté de faire la guerre) ne voulurent permectre que les trouppes sapprochassent deulx mais dun plein abbord capitulèrent et promirent de ne faire la guerre à lun ny a lautre party mesmes de ne retirer aucuns gens de guerre de quelque qualité quilz puissent estre, favorizans aucun party, promettant outrecela de ne permectre duzer daucun travail humain a la fortiffication de la place ny permectre bastir aucune chose que lon puisse nommer forteresse. Ce que juré par ceulx de dedans le seigneur de Sainct-Paul feit advancer ses trouppes devant le chasteau de Chy (Sy) appartenant au sieur de la Viefville fortiffié dune bonne trouppe dhommes lesquelz voulans monstrer que la générosité estoit empraincte dans leurs asmes parurent braves, car lorsquilz se veirent investis feirent pluvoir sur les assaillant une gresle espaisse dharquebuzades ne se monstrans-chiches de telz pruneaux ny de ce que pouvoit servir a leur deffence, taschans par tous moyens à eulx possibles doffencer les assiegeans lesquelz aussy napportoient moins de diligence et subtilitez a incommoder les assaillis.

Et de faict avec ung grand travail ayant mis le canon en batterye commencèrent à la faire tonner contre les deffences et murailles de la bassecourt en laquelle les assiegez travailloient necessament pour avoir moyen de la deffendre comme ilz feirent lorsquilz soustindrent leffort qui y fut donné repoussant ceulx

qui trop audacieuzement savancoient. Touttesfois se voyant avoir perdu toute espérance de la debattre lhabandonnerent aux Catholicques mettant le feu a ce qui leur pouvoit servir de logis et qui les nuisoit a se deffendre ; mais nonobstant toutes ces résistances les assaillans sy logèrent au mieulx quil leur fut possible, ce qui donna mauvaize opinion au sieur de la Viefville de lévénement de ce siege nayant nul espoir de secours qui fut cause qu'après avoir faict recognoistre quelque endroict ou il ny avoit poinct de garde la nuict quil se retira en lieu plus seur laissant dans son chasteau gens pour en opiniastrer la deffence, mais nestant de grande importance au bien de ceste cause ledict seigneur leur feit tenir quelque terme daccord, ce questant gousté par eulx ils obtindrent que le chasteau demeureroit paisible a son maistre a la charge de ny faire aucune fortiffication ny retirer aucunes gens de guerre ennemy du party catholicq ny que par cy après lon ny feroit plus la guerre, mais quil sy maintiendroit sans apporter faveur ny aux ungs ny aux autres et en furent les articles ratiffiez dune part et dautre, composition aggréable au seigneur de Sainct-Paul à cause des munitions que ce chasteau eust mangé en cas que lon eust poursuivy le siége plus oultre lequel dura douze jours entiers.

Pendant le seiour de ces trouppes en Rethellois ceulx de Rheims se sentant fort incommodez par les continuelles courses de ceulx dEspernay taschèrent dy apporter remède ; mais ne jugeant aucun moyen dy remedier que de la prendre, eurent recours a supplier le seigneur de Sainct-Paul dy former ung siége et pour cest effet despechèrent gens vers luy pour len supplyer, lesquelz persuadans audict seigneur deffectuer ce desseing noublioient a exagérer en leurs discours combien elle estoit aysée à prendre, mais luy donnant lieu a la raison trouvoit ceste entreprinse de grand poix, considérant la force de la garnison qui la gardoit et le peu de moyen quil avoit de les forcer et moins encores de leur apporter de lespouvente par le tonnerre du canon pour en estre trop peu garny ne les pouvant battre que de deux ou trois pièces, ce quil leur estoit remonstré. Mais eulx voulans passer au pardessus de ces difficultez ne peurent estre distraictz de ceste oppinion limportunant de condescendre et dadherer a ceste persuasion a la charge d'estre assisté de pieces, balles, poudre et munitions et de quelque nombre dinfanterye qui luy fut promis, ce qui fut cause qu'aussy tost quil fut levé de devant Chy, il print délibération de sy acheminer ; mais sur son chemin ayant advis comme a Juvigny

quelque cavallerye de Challons y estoit logé, confirmé encores par autre seur advertissement que cestoit la compagnie de cavallerye commandée et conduicte par le cappitaine Contet, il resolut de marcher toute nuict affin de ne laisser escouler loccasion de les deffaire les voulant surprendre au logis ce qui causa que lexecution de son desseing reussit selon quil sestoit proposé les surprenant le matin fort escartez ne pensant a aucunes allarmes et neantmoins faisant résistance et rendant combat taschèrent a repousser les catholicques ; mais eulx enfoncéz et assailli sans craincte furent contrainctz quicter ladvantaige aux assaillans après avoir cherché tous moyens de se rallier et monter à cheval taschant Contet a executer ce quil pensoit estre de son debvoir pour conserver les siens, mais ayant en teste le seigneur de Sainct-Paul qui luy rendit ce desseing vain d'aultant quil laccosta et tint de si près que seul à seul et teste à teste il le print son prisonnier estant a son grand regret a sa veue le surplus de la compagnie mis en pieces ne sen sauvant que fort peu de la charge.

La deffaite de Contet et sa trouppe reussy suivant que dict est feit resoudre le seigneur de Sainct-Paul de se loger pres dEspernay en ung villaige nommé Chouilly ou estant la cavallerye d'Espernay vint recognoistre son logis et y faire parade, sur lesquelz le sieur de la Personne sortant a cheval les meit en fuitte et feit prendre au galop le chemin dEspernay les poursuivant de si près quil les mena battant jusques dedans leur ville dans la porte de laquelle il eut peu entrer pesle mesle si une harquebuzade tiré par quelque fantassin pour leur favorizer la retraitte ne luy eut donné dans la prunelle de lœuil qui le terassa mort, ce qu'entendu par le seigneur de Sainct-Paul et que mesme les ennemis emmenoient le corps, il print la charge contraingnant par icelle lesdits ennemis de faire retraitte et luy quicter ledict corps duquel ilz estoient en possession bien que leur infanterye feit pluvoir une gresle espoisse de leurs harquebuzades et mousquetades entremeslez de coups de leurs pièces.

Ce que paracheve sestant ledict seigneur retiré et faict conduire ledict corps à Chouilly print advis de ce qui estoit à faire touchant le siège et trouvant que la resolution de tous ses cappitaines tournoient a laisser la place pour nestre forts dinfanterye et pour manquer des munitions néccessaires a faire batterye outre infinis autres deffaults il resolut ne ne lattacquer jusques a ce que fortiffié de nouvelles forces il la peult surprendre foible de garnison se rendant suivant ceste

résolution deux jours après à Rheims ou il feit tout ce quil luy fut possible pour faire nouvelles levées d'infanterye donnant pouvoir aux sieurs de Marigny, de la Neufville, de Hedouville et de Sainct Lumiers de lever chacun ung regiment pour estre employé ou les affaires le requereroient et s'en servir à la premiére commodité.

Voila lestat des affaires auquel estoit lors la Champaigne du costé des Catholicques, mais du party du roy de Navarre le mareschal dOmont y estoit envoyé pour attendre quelques suisses et reistres lesquelz le feu roy Henry de Vallois (tué par ung jacobin dun coup de cousteau au petit ventre le 1er aoust 1589) avoit faict lever et en attendant quilz savançassent ledict mareschal dOmont ne voulant rester oisix et faire perte de temps a linstante prière des villes de leur party assiegea Chastillon-s.-Marnes dans lequel commandoit le sieur de Lambrecy qui la deffendit et apporta à la conservation de la place ce quil peult ; mais voyant le siege opiniastré par ledit mareschal, après avoir enduré quelques coups de canon, il la rendit a condition demmener armes et bagaige a Reims ou il se rendit y venant trouver le seigneur de Sainct-Paul. Comme aussy peu de jours après ledict mareschal dOmont le suivit se venant planter et loger en ung villaige nommé Taissy distant de Reims dune lieue, logeant le reste de ses trouppes fort serrez aux environs de luy, lesquelles manquoient de repos pour estre tous les jours fort incommodez des continuelles allarmes et escarmouches qui se dressoient, en lune desquelles ledict mareschal dOmont feit tirer trois coups de pièces dedans Rheims et continuoit icelles escarmouches tout le jour ne cessant que par la nuict que lon laissoit escouler en grande silence de part et dautre a cause que le seigneur de Sainct-Paul desirant dexecuter une entreprinse quil avoit faict voulloit les laisser en repos et leur faire paroistre quil estoit foible faisant demonstration de nestre bastant dentreprendre sur luy ; mais son desseing estoit que le sieur de Taissy sçachant les lieux et secrets de sa maison en laquelle ledict mareschal estoit logé que il se resolvoit cognoissant laccez du maraiz de lenlever la nuict malgré lexacte garde qu'eussent peu faire ses gens et en despit de toute lallarme quilz eussent peu prendre le rendre dans Rheims, lesquelz-a leur veue eussent esté contrainctz de le veoir emmener sans sy pouvoir opposer pour ne cognoistre le passaige du maraiz dans lequel silz se fussent plongez se mettoient au hazard de nen sortir qu'avec ayde.

Mais ce desseing ne reussit dautant que le jour auquel on

avoit résolu lexécution ledict seigneur mareschal deslogea pour prendre la route de Fixmes passant assez proche de Reims ou on donna commencement a une belle et grande escarmouche, en laquelle les reistres se voullant agguerier venoient brusquement descorcher de leur gros a tirer le coup de pistolet, touttesfois eulx nayant la dexterité du François retournoient souvent malmenez et blessez par les plus eschauffez qui se trouvoient en lescarmouche lesquelz fondez par lespoir destre soustenuz sur le sieur de Lambrecy qui avec 50 lances faisoit forme et mine decharger ceulx qui viendroient a luy donnoient a cognoistre a lennemy que lon avoit envie que ce jour se passasse avec plus de furie et de sang quilz ne presumoient au desloger, car voyant les trouppes catholicques en ordre de bataille leur signiffioit que le jour ne se passeroit en paix, la disposition desquelles estoit quavant que les 50 lances du sieur de Lambrecy vinssent a estre chargéz quil convenoit aux ennemis venant à la charge de boire ung salve darquebuzades que leur debvoit tirer bon nombre de fatassins lorsquilz les verroient fondre sur Lambrecy, lesquelz ayant commandement de tirer aux chevaulx eussent par ce salve fort esclaircy les assaillans et par ce moyen ouvert le chemin de la charge restant fort aisez a emporter ayant encores cest avantaige quil falloit venir a luy en désordre et si il avoit derriere luy deux autres gros de cavallerye qui les soustenoit, ce que recognoissant les ennemis tascherent seulement à tirer chemin jugeant que laigreur de lescarmouche nestoit a autres fins que pour les attirer a ce combat desadvantageux et disoient se retirant que si on leur voulloit donner bataille que le siège de Fixmes quilz alloient former seroit bien plus propre pour ce faire; parolles qui comfirmerent loppinion que le seigneur Sainct-Paul en avoit, lequel conjecturant dailleurs que leur desseing estoit de lattacquer commanda le sieur de Savigny avec trois compagnies dinfanterye pour saller jetter dedans comme il feit sy acheminant encores quil fut attendu par les chemins et que les ennemis eussent mis bonne garde aux passages et neantmoins sans perte dhommes il si jetta heureuzement, ce qui ne luy eut avec tant dheur succeddé sil neust cognu les chemins et destrois du pays qui luy permirent de faire ce bon office aux habitans de Fixmes lesquelz luy ont ceste obligation de croire que ce secours en destourna le siége...

Larmée du mareschal Domont ne fut si tost eslongnée de Champaigne que la recolte des vins prest a faire se présenta, ce qui feit prendre subject a ceulx de Reims dimportuner ledict

seigneur de Sainct-Paul de les assister de ses forces lasseurant que sil ne les assistoit que sans doute ceulx de Chaallons et Despernay sempareroient de leurs despouilles et par ce moyen sen accommoderoient pour soudoyer des gens de guerre et que luy ayant ces mesmes moyens en main pouvoit gratiffier bon nombre des siens des despouilles de ses ennemis, ce que persuadé audict seigneur, nestant ces considérations eslongnez de raison fut exécuté et de faict se logea à Chouilly et ses autres trouppes ainsy quil jugeoit estre néccessaire es environs Despernay y faisant quelque sejour pendant lequel la recolte des vins se feit fort paisiblement et fut achevé, au mesmes temps les affaires le convièrent de tirer ailleurs.

Sur ladvis quil eut que les sieurs de Hedouville et de Sainct-Lumier ayant dressé chacun leur régiment avoient assiegé le sieur de Thé. dans Victry le Bruslé et pour cest effect tiré trois pièces de Victry Francois que le sieur de Mutigny avoit accompagné avec sa cavallerye lesquelz pour se trouver chargez par les conte de Grandpré, Turteron, Vendy et de Thermes estoient a vauderoutte et leurs pièces perdues, a quoy il voulloit pourveoir en diligence prevoyant quil failloit coupper pied à la victoire des ennemis et sopposer a leur gloire, pourquoy faire estant outre cela faict certain de la témérité qui les accompagnoit le cherchant pour le combattre se résolut de les devancer et leur en faire passer leur envye ce pourquoy chacune des trouppes ayant son ordre et rendez vous se trouvèrent touttes prêstes à marcher à deux heures après midy ayant passé la Marne ou iceluy seigneur de Sainct-Paul leur avoit ordonné, lequel disposant de lordre quil voulloit estré tenu au combat teint les mesmes brisés qu'on luy asseura les ennemis tenir pour venir a luy et sur ceste résolution passa la nuict marchant tousjours ayant jetté devant soy bon nombre de coureurs pour prendre langue et le tenir adverty de ce qui se passeroit ; mais nayant peu riens avoir a la rencontre ny prendre nouvelles des ennemis, voyant que la nuict estoit passé et que la pluspart du jour sescouloit sans que lon fut certain de les trouver, il trouva bon de faire loger ses trouppes pour repaistre et rafreschir leurs chevaulx lesquelz à cause de ceste grande traitte se trouvoient si lasses que bon nombre ne pouvoient advancer une jambe devant lautre ce qui fust cause quil commanda au sieur de Vaucleroys de faire les quartiers pour loger les trouppes dedans Sainct Amant affin que chacun print quelque reffection. Ce quexécutant ledict de Vaucleroys trouva le tout ja remply de soldats lesquels harassez sestoient

jectés dans le villaige cherchant du pain et autres victuailles pour rasazier leur faim et avoine pour substanter leurs chevaulx, si bien que le grand nombre de soldats qui ravageoient ce village apportoient une confuzion aux mareschaulx des logis et apetissoient estrangement les cornettes et enseignes, lesquelz dailleurs amoindris par ceulx lasches de jambes et couraige (qui faisoient une longue fille après les premiers et par dautres andormis et esgarrez comme ordinairement ces chemins nocturnes apportent de ces incommoditez) ne se trouvoient les deux tiers de ce quilz estoient au partir et encores en fort mauvais estat de rendre combat a cause de leur lassitude et neantmoins survenant nouvelles des ennemis. Le seigneur de Sainct-Paul se résolut de passer par dessus toutes ces incommoditez mandant audict sieur de Vaucleroys quil eut a ramener tous les soldatz qui se trouveroient dans le quartier et que chacun diceux sans plus long sejour se rendit soubz son drapeau daultant que les ennemis commençoient à paroistre lesquelz il désiroit combattre.

Bien que toutes ces difficultez deussent apporter ung refroidissement de volunté aux soldatz si est-ce que se conformant au désir de leur général, bon nombre obeirent au commandement de leur chef, se diligentant ung chacun de sarmer pendant que ledict seigneur leur donna lordre rengeant a la droicte sa compagnie de gens darmes et celle de chevaulx legers du sieur de Quizaucourt et celles des sieurs de Geoffroiville, Lambrecy et Graillet à la gauche, a la teste desquelz estoient les harquebuziers a cheval en ung seul bastaillon conduictz par le cappitaine des gardes dudict seigneur et par le cappitaine Juillet, puis il disposa ses enffans perdus en trois trouppes composez de 200 hommes commandez par les sieurs de la Riviére, de Taizy et Dego separément. Quant au reste de linfanterye elle estoit en ung seul bataillon faisant un gros et masse dhommes a la teste desquelz le seigneur de Marigny et bon nombre de cappitaines marchoient.

Voila lordre que le seigneurr de Sainct-Paul donna a ses trouppes asseurez par sa résolution et présence, lesquelz attendoient leurs ennemis en bonne dévotion. Mais eulx ne voulant non plus estre pris au despourveu que les catholicques, a la seulle descouvert de leurs ennemis establirent ung ordre parmy eulx recherchant de tenir la meilleur forme de bataille quilz pensoient leur pouvoir servir et saydans de la commodité du pais assez descouvert composérent ung corps de toute leur infanterye laquelle ilz

couvrirent de charrois enserrant dedans leurs trois pièces quilz avoient au paravant gaignez. Quant a leur cavallerie elle estoit mis en ung seul gros a la teste desquelz estoient les sieurs conte de Grandpré, Turteron, Vendy et de Thé, fort joyeux de venir aux mains avec les catholicques. Pour demonstration de quoy ilz commencerent par une harangue a encourager leurs soldats les exortant par icelle de penser quilz sestoient acquis une réputation grande davoir obtenu une premiere victoire, laquelle il failloit priser moins que rien si ilz la laissoient eschapper de leurs mains et pour ce quil les prioit de les imiter et suivre en ceste seconde charge comme ilz sestoient tousjours asseurez quilz feroient pour avoir encores le cœur enflé et eslevé de leur nouvelle victoire et quilz debvoient croire que leurs ennemis ne les chargeroient avec tant de véhémence comme il eut faict si il neut esté abatardy à cause de leur premiere perte, laquelle ilz redouteroient daccroistre dune seconde qui seroit cause qu'avec une lentitude ilz yroient a la charge, laquelle soustenue et dompté par eulx ilz sçavoient bien debvoir tourner en route daultant quilz ne sestoient advancéz et trouvez devant eulx que pour accroistre et augmenter leur réputation.

Ce discours eschauffoit et faisoit préparer au combat leur cavallerye, comme aussy le baron de Thermes qui commandoit leur bataillon dinfanterye si estoit préparé commençant par une harangue a semondre les siens de bien faire, les encourageant en la bataille et en la victoire pour a quoy parvenir, ayant tiré 3 trouppes denfans perdu marchoit droit contre ses ennemis qui venoient a luy les faisant saluer dune volee de canon, laquelle redoublée dans les harquebuziers a cheval catholicques les feit quelque peu bransler et haster de prendre la charge, se voyant outre cela saluez dun salve dharquebuzades, qui terassant aucuns des leurs, apporta tant despouvente parmy les autres que malgré leurs cappitaines ilz feirent leur descharge de fort loing avec peu ou poinct deffect, se retirans sans recognoistre dans le bataillon de leur infanterye au lieu de prendre la queue pour recharger et retourner à la charge comme ilz en avoient lordre. Ce qui fut cause que pour nestre ce bataillon armé de picques et pour estre la pluspart nouveaux soldatz quilz furent par eulx renversez, rompus et mis en route sans avoir faict aucun effect. Quoy voyant le seigneur de Sainct-Paul alla aussy tost à la charge avec telle furie que renversant ce quil eut a la rencontre il escarta les plus asseurez, lesquelz rallians en gros furent

de rechef chargez et emportez par ledict seigneur favorisé par le combat que les sieurs de Geoffroiville, Lambrecy et Graillet feirent au flanc de cest escadron, lesquelz ne pouvant par ce moyen résister se trouvèrent rompus encores que de part et dautre lon fut fort meslé et embarassé a cause de la furie qui accompagna ceste charge qui convya plusieurs dun et dautre costé a choisir lieu de retraitte. Touttesfois beaucoup ayant le cœur mieulx assis que ces fuiards, ne voulurent jamais quicter la party, ains se rallians retournerent au combat oppiniastrant et faisant ung grand et furieux effort, levenement duquel estoit douteux, balanssant la victoire ores dun costé puis de lautre avec plus desperance touttesfois pour les ennemis que pour les catholicques a cause de la faveur quils tiroient de leur gros dinfanterye, lequel convioit leur cavallerye a se rallier et à la faveur de leurs pièces daller à la charge, ou au contraire les catholicques en recevant toutes pertes et incommoditez tant dhommes que de chevaux, estoient fort mattez et se maintenoient ainsy les affaires en balance encores que les ennemis eussent à leur ralliement 80 chevaulx de combat ensemble et le seigneur de Sainct-Paul seulement 25 ou 30 avec lesquelz il se deffendoit et tenoit le dessus dune couline au fond de laquelle il est à présumer que les ennemis croyoient quil faisoit son ralliement a cause quil ne leur voulloit permectre de recognoistre le bas, ne labandonnant pour chose qui advint et qui plus les confirmoit en ceste opinion cestoit que lorsquilz bransloient pour venir a luy il partoit aussy tost de la main et avec ce qui luy restoit les enfonçoit et faisoit retirer a leur gros, ce quilz croyoient quil neut faict si il ne se fut senty soustenu de ce quilz pensoient estre caché dans le vallon qui fut cause de permectre ung peu de loisir aux hommes et chevaulx de prendre alleine et au seigneur de Sainct-Paul de tascher a renforcer ses trouppes dissipez lesquelz nayant peu estre ralliez par lauthorité de leurs cappitaines le fut par le moyen de la créance quil eut parmi eulx pour le moins de quelquez partie qui ne manquèrent de se rallier a luy, mais en si petit nombre quilz nestoient esgaulx aux ennemis, lesquelz touttesfois il resolut charger a cause de ladvis quil eut de la mort du sieur du Thé et blessure du conte de Grandpré, chefs principaulx diceulx. De quoy faire il fut retenu pour veoir paroistre ung gros de cavallerye de quatre vingtz a cent chevaulx, lesquelz savançoient au trot pour participper a lhonneur et yssue de la journée, ce qui le meit en grand allarme, comme aussy les ennemis ne leurent moindre.

Touttesfois faisant bonne mine a mauvais jeu estimoient par demonstration que cestoit du secours qui leur venoit, mais voyant quilz estoient recognuz pour estre catholicques et prests a joindre le seigneur de Sainct-Paul, ilz tournerent en route. A la poursuitte desquelz le cappitaine Conte qui commandoit ce secours fut envoyé suivy de bon nombre descartez quil rallia, avec quoy il voulut poursuivre les fuiards. Mais le gros dinfanterye ennemy si opposant donnoit moyen aux moins asseurez de se garentir des mains des catholicques donnant des ruses au general dicelles dignes de penser a sen parer et conserver la victoire. Touttesfois luy desirant lentiere deffaicte diceux feit attenter de les enfoncer donnant furieuzement dedans. Mais les ennemis les repoussant et soustenant les contraignirent se retirer. Quoy voyant beaucoup de soldatz catholicques, jugeans que la nuict estoit prochaine, se meirent a la poursuitte de la cavallerye fuiante, aucuns desquelz furent atteins, tuez et prisonniers, entre autres le sieur de Turteron fut ramené et plusieurs autres qui avoient quicte le party lorsquilz avoient veu plus de quatre cens honnorer le champ sans y comprendre les blessez.

Quant a l'infanterye, elle se retira en bon ordre et ne peult estre force quelque effort que feit ledit seigneur, lequel faulte de la sienne fut contrainct laisser loger a sa veue, ou aussy tost ilz se barriquerent et donnerent ordre de nestre pris en dormant qui convya le general catholicq de se loger et attendre les poursuivans pour iceux joinctz tascher demporter le matin venu lentiere victoire.

Ceste charge ayant apporté leffect que dict est, feit adviser au seigneur de Sainct-Paul de remectre son infanterye en cuer et par mesme moyen les repprendre du peu de resistance quilz avoient faict, leur disant quilz en estoient blasmables. Mais eulx sexcusans sur le chocq quilz avoient soustenu des harquebuziers a cheval rompus, luy donnerent espoir de mieulx, vouans le sacrifice de leur vye au supplement de ce deffault, ce qui feit resoudre iceluy seigneur de se loger à Ablancourt distant dune mousquetade du logis de lennemy et de despecher leur cappitaine Conte a Sainct Dizier pour amener quelque pièce affin de forcer la volunté diceux a condescendre aux conditions a eulx offerts.

Et pour ceste cause, ledict Le Conte prenant quelque cent chevaulx promit dexecuter diligemment ce qui luy estoit commandé. Pendant quoy les ennemis estans dans la maison de Colommers et dans le villaige se maintenoient en gens de

guerre. Ores quilz pretassent loreille a une composition, lesquelz neantmoins advertis du secours qui leur venoit passerent la Marne qui arouze le pied du villaige et se jecterent dans Plemgey au delogement desquelz les catholicques ne se monstrerent endormis. Mais taschant a sopposer au secours qu'on leur asseura venir, le general partit d'Ablancourt prenant avec soy toutte sa cavallerye, pour les devancer et combattre, commendant aux sieurs de Vaucleroys, Marigny et dautres quilz nabandonnassent l'infanterye, mais quilz se gouvernasse ainsy que feroient les ennemis, et que si ilz marchoient quilz marchassent aussy les cottoyant tousjours et surtout quilz le tinssent dheure a autre adverty de tout ce qui se passeroit. Ce qui fut cause que les ennemis nayant peu faire long chemin se trouverent investis dans Plemgey et contrainctz de se renfermer dans leglise et dans la maison du seigneur se barricadant bravement les ung contre les autres, faisant par ce moyen escouler le lundy en escarmouche soubz lespoir de secours duquel ilz penserent desesperer a cause quil venoit si a tard et de despit continuoient leur parlement.

Mais y ayant trop de difficulté a en accorder la capitulation a cause que leur demande estoit trop audacieuze et hautaine, le vainqueur voulant imposer loy au vaincu et non la recevoir de luy, ny voulut condescendre, ains continuerent a sincommoder comme auparavant, passant ceste journee sans grand advantaige des ungs ny des autres jusques a ce que tombant la nuict le seigneur de Sainct-Paul les voulut laisser songer a eulx et attendre le lendemain pour les y forcer, et par ce moyen donner loisir a luy et a ses trouppes de respirer du travail et humer lair dune nuict de repos, ny ayant que peu de temps quilz estoient pied a terre venant de battre la campaigne en intention de trouver lennemy et le combattre de rechef; mais nayant trouvé chose qui luy peult resister feit loger ses trouppes a Droully en esperance que les enfermez, desesperant de leurs secours parleroient autre langaige, le matin venu, ce qui eust peu ariver si avant que les chevaulx fussent desbridez nouvelles certaines ne luy fussent venu de lacheminement de lennemy au secours des assiegez lesquelles naggreerent aux assiegeans pour la lassitude en laquelle ilz se trouvoient et leur chevaulx pour y avoir pres de trois jours quilz estoient dessus. Et neanlmoins estant besoing de severtuer, chacun se rendit a cheval, et se resolut iceluy seigneur de les devancer et combattre. Pour quoy faire, prenant des guides se feit conduire au lieu ou on lavoit asseure

quilz estoient. Mais y estant arrivé, ny trouva que le tracq, raison pourquoy se doubtant de ce qui estoit, il diligenta de retourner affin de les prevenir et estre au quartier avant eulx. Mais sa diligence ne peult estre tant exacte quilz ne se fussent ja emparez de son champ de bataille, a la faveur duquel, sans peril ilz pensoient secourir et rafreschir leur infanterye leur donnans entré dans le villaige ou ilz furent fort bien receuz par les catholicques, specialement lors quayant tous deux ung mesme ordre ilz estoient introduictz et massacrez dans leur corps de garde. Les chefs desquelz les recognoissant a leurs escharpes blanches les privoient de vye. Traict aultant peu usité qu'autre qui ayt esté de longtemps et neantmoins tant préjudiciable aux ennemis que près de deux cens y furent tuez.

Et en eust este la deffaicte beaucoup plus grande si aucuns plus legers que les autres ne sen fussent sauvez. Lesquelz par le rapport quilz en firent a leur general coupperent pied a leffusion de leur sang accrue touttesfois des deux costez lors que pour revanche ilz donnerent le feu aux maisons taschant par les armes et le feu a dissipper et rompre les gros des catholicques barriquez quy (bruslez de lardeur du feu) supportoient ung extreme travail a repousser loraige des assaillans lesquelz furieuzement les chargeoient et assailloient. Mais leur obstinée deffence donna moyen au seigneur de Sainct-Paul retournant dentendre de loing le rumeur et les harquebuzades et de veoir une lumiere de feu des maisons ardantes qui le convya de diligenter a gaigner son champ de bataille affin de pouvoir par ce moyen apporter quelque secours aux siens en cas quilz fussent mal menez. Mais avant que y pouvoir ariver y ayant a franchir ung grand chemin creux qui servoit de tranchez, il fut contrainct de rompre son ordre pour y entrer, cherchant chacun le lieu le plus propre et commode pour y monter. Ce qui feit prendre aux ennemis, qui sen estoient emparez, l'occasion aux cheveulx se prevaluant dicelle par le moyen d'une rude charge quilz leur donnerent, laquelle neantmoins bien qu'en desordre fut brusquement soustenu. Et est à croire que si ilz fussent esté veuz par les catholicques, lesquelz ne les pouvoient veoir a cause de la nuict, que sans doubte le combat eust esté beaucoup plus signalé.

Mais eulx aydez de l'obscurité dicelle nestant apperceuz ne donnerent loisir audict seigneur de ranger ses trouppes espars, avec lesquelles touttesfois repoussant les plus eschauffez, il perça a jour leurs escadrons par deux foys. Non sans que de de part et dautre bon nombre priussent la mesure de leur tom-

beau, estant les ennemis prests dhabandonner le champ et de tourner en route sans leur masse d'infanterye qui ne leur servit de moins que de salut, daultant qu'a la lueur du feu ilz se rallioyent et mettoient en ung gros ou au contraire les catholicques ayant ung sinistre opinion de leur infanterye quilz tenoient deffaicte a cause du peu de clameur qui se faisoit au villaige et du peu de nouvelles quilz en avoient ne pensoient plus qu'a prendre chemin de retraitte droict a Victry. Touttesfois beaucoup a yant plus de lhonneur en recommandation, parurent tant genereux que perseverant au ralliement, ilz chargeoient ceulx quilz avoient a la rencontre encores que leurs chevaulx fussent reduictz a ne pouvoir plus marcher que doublement picquez. Mais eulx opiniastrans le combat se rendoient pres du general catholicq a sa voix. Avec lesquelz aussy tost sans recognoistre, il faisoit nouvelle charge en lune desquelles se trouva seul et delaissé pour avoir passé plus avant que nul autre estant demeurez ceulx qui laccompagnoient tellement embarassez dans les ennemis que beaucoup y furent estropiez, comme en semblable les ennemis recognuz par les catholicques a la lueur du feu de quelque maison ne couroit moindre fortune que de la mort. Cestoit ainsy que dune part et daultre beaucoup pensant estre avec leurs amis, ilz estoient chargez et tuez, ce qui apporta telle diminution aux trouppes que les ennemis se voyant en petit nombre prindrent le chemin de Chaallons après avoir desgaigé leur infanterye laquelle avoit auparavant tenté tous ses efforts pour essayer les moyens denfoncer les barricades catholicques. Ou ayant este bien receuz et battuz, ilz furent contrainctz les laisser joyssans du nid et de la place. Après avoir rendu un si grand combat que on vint, manquant de poudre, a combattre a coup de picq et de pierres, specialement en la barricade du sieur de la Rivière.

Ce qui ce continua tant longuement que les ennemis voyans ne pouvoir obstenir le dessus furent contrainctz dachever leur retraitte craingnant qu'a laube du jour ilz ne se veissent nouvellement chargez par le seigneur de Sainct-Paul. Lequel delaissé comme dict est ne voulut quicter le champ, mais seul se resolut de le conserver. Apres avoir eu deux gentilhommes a la rencontre, l'un desquelz il blessa a mort et meit lautre en fuitte, se maintenant soubz ung petit noyer tant quil recognut que les siens nestoient expulsez du villaige. Avec lesquelz il se retira y passant la nuict. Laquelle escoulee, a laube du jour delibera de mener rafreschir ses trouppes es environs de Victry ou ilz feirent sejour de trois jours. Pendant quoy voyant que les

ennemis estoient disparuz et quil ne les pouvoit de rechef combattre, il print une coulevrine a Victry avec laquelle voulant nettoyer le Parthois il print Eillemore maison forte qui noza resister a ses forces, ains, se rendit par composition, comme aussy feit la maison de Nettancourt et le chasteau de Blasy, mesmes celuy de Vaure. Sestant iceulx rendu ores quilz fussent bons a la seule veue du canon, lesquelz furent gardez par les garnisons catholicques qui y furent establis pour brider le Parthois.

En ceste même saison, le duc de Lorraine voyant les forces de Champaigne proche de son duché de Barrois, pria le seigneur de Sainct-Paul de lassister au siege de Beaulieu, place qui luy nuysoit fort en Barrois. A quoy estant resolu, iceluy seigneur de Sainct-Paul renvoya la pièce à Victry et si achemina avec ses trouppes, trouvant ja le siege tout forme, lequel bien attacque, bien deffendu, apres avoir mange bon nombre de canonades desesperant destre secouru, se rendit par composition. Apres quoy ledict seigneur de Sainct-Paul desirant surprendre quelques trouppes qui sestoient evaltonnez en son gouvernement, partit et tira chemin ayant advis que bon nombre dennemis sestoient logez dans la Neufville aux ponts pres Saincte Manehoud, lesquelz il acceuillit avec une acceleration si grande que trouvant les ennemis sans garde il les deffeit et tailla en pieces excepté aucuns qui en porterent nouvelles a Saincte Manehoud.

Pendant ces choses, le duc de Lorraine seurement adverty que la levee de huict mil hommes de pied lansquenetz et quatre mil chevaulx reistres que le Roy de Navarre avoit praticque en Allemaigne estoient pres de se rendre en la place monstre pour y recevoir armes et argent, advertit le seigneur de Sainct-Paul de ce, le conjurant de lassister en la deffaicte quil avoit entreprins den faire. Ce que trop aise a luy persuader, promit au duc de lassister et le joindre de bref où pour ce faire, ayant faict venir ses cappitaines, leur exposa le besoing que Son Altesse avoit de luy et deulx et qu'ayant moyen de faire beaucoup pour ceste cause, quil les adjurroit de laccompagner en ce voyaige, ce que tous librement luy promirent moyennant quilz eussent trois jours pour sesquipper de ce qui estoit besoing pour ce voyaige. A quoy ayant preste loreille pour trouver leurs demandes plus que raisonnables, leur en accorda huict, au boult desquelz il leur donna le rendez vous a Victry. Mais luy desirant dentendre les moyens dheu-

reusement parvenir a cest deffaicte sachemina a Nancy trouver le duc du Pais en attendant ses trouppes.

A larrivée duquel luy ayant este faict par Son Altesse une belle reception, on assembla le conseil pour adviser les moyens quil failloit tenir. Mais opiniant sur ceste entreprinse, plusieurs du conseil par vives raisons dissuadoient Son Altesse de lentreprendre, ce quentendu par ledict sieur Duc en demanda ladvis au seigneur de Sainct-Paul. Lequel rejettant toutes ces difficultez percista de les attacquer pour cause quil y alloit de la reputation en cas quilz sen desistassent, disant que pour ne les attacquer on ne debvoit permectre ung tel amas qui seroit une vraye demons tration qu'on redoubleroit leur puissance et qui les conviroit dattenter. Ce que ne disant mot, ilz neussent osé penser, et que pour luy il ne jugeoit aucune occasion qui les deussent faire desister de ceste resolution. Apres quoy le duc de Loraine se conformant a ce que dessus dict quil sestoit resolu, bien que ce ne fut leur advis, dy aller et les devancer pour les deffaire avant quilz fussent ensemble. Ce pourquoy il prioit chacun de se tenir prest pour laccompagner, disant outre au seigneur de Sainct-Paul quil le prioit de prendre son avant garde quil composeroit de quatre cens chevaulz et deux mil hommes de pied sans se quil avoit pour lesperance qu'il avoit de sa conduicte. Mais ledict seigneur en faisant quelque reffuz vouloit la laisser au marquis du Pont. Touttesfois estant importune de ce faire, il ne la reffuza sacheminant avec icelle aussy tost que ses trouppes leurent joinct droict au meilieu de la place monstre suivy de cincq a six lieues du corps de larmee conduicte par le duc en personne. Laquelle estoit composee de huict cens a mil chevaulx et de cincq mil hommes de pied, a larrivée duquel en la place monstre, il aborda ung villaige ou sestoient logez quelque dix huict cens lansquenetz. Lesquelz decouvrans ceste cavallerye envoierent scavoir silz estoient amis ou ennemis. Mais estans asseurez que ce nestoit de leurs amis, se voyant sommez de se rendre en firent reffuz, raison pourquoy ilz se trouverent chargez et enfoncez dans le villaige avec tant de vehemence quilz furent contrainctz par la force de se laisser emporter d'une foible resistance laissant douze cens des leurs pour tesmoings de leur opiniastreté en estant fort peu pris a mercy a cause que par la mort des premiers on voulloit deterrer les autres de rendre combat. Ce quexecute sans donner repos aux hommes, craincte que d'autres neschappassent.

Le mesme jour il fut encores visiter ung autre regiment loge dans ung villaige assez proche du premier, lesquelz

nayant meilleur marché que les autres, pour ne rendre grand combat laisserent plus de mil des leurs estenduz par la rue. Apres quoy en ayant assez faict pour ung jour, il resolut de permectre a luy et aux siens le repos pendant que la nuict par ses bruns sourcilz tiendroient la terre couverte pour a la premiere descouvert des rayons de Phebus aller visiter les autres qui fut cause que les hommes et chevaulx repeurent assez bien et que le lendemaain matin, laube du jour chassant les tenebres de cest hemisphere, ledict seigneur se tint a cheval rangeant chacun en bataille hors du villaige, leur donnant la disposition quil voulloit tenir au combat, dou aussy tost il partit sacheminant jusques a ung rendez vous, ou pres de deux mil hommes de pied et deux mil reistres estoient logez, vers lesquelz le seigneur de Sainct Paul despechant son trompette allemand pour les sommer de se rendre avec promesse de leur sauver la vie, fut par eulx faict fort mauvaise responce faisant dix mil outraige au trompette, le menassant de le faire mourir estans prests a luy donner les estrivieres. Touttesfois, apres avoir considere la faulte quilz faisoient, ilz le renvoierent vers son maistre. A larrivee duquel ayant entendu le mauvais traictement qui luy avoit esté faict, il resolut bien quil fut plus foible de les charger, comme aussy les reistres et lansquenetz delibererent sy opposer estans en resolution de se deffendre, pour sestre entrepromis shabandonner les ungs les autres, qui causoit quilz se preparoient au combat. Ce que voyant ledict seigneur commanda a tous ses soldatz quilz se meissent allans a la charge tous a crier bataille comme tous unanimement le firent savancans pour les accoster de pres. Mais eulx voyans les trouppes catholicques marcher en ceste resolution et les approcher de pres, commencerent a sespouventer tant a cause de leur voix que de leurs armes, speciallement les reistres. Lesquelz les jugeant de trop bonne volunté ne les voulurent attendre plus pres que de cinq cens pas. Ains tournant bride se mirent en route sen noyans aucuns dans le fleuve du Rhin, laissant leurs gens de pied a la misericorde des victorieux. Lesquelz pour les trois quartz passerent au fil de lespée et le demeurant prins a mercy.

(*A suivre.*)

LA CAPITATION DE LA NOBLESSE

POUR L'ANNÉE 1784

EN CHAMPAGNE

Nous avons publié dans les tomes V et VI de la *Revue* la liste de la capitation de la noblesse pour les élections de Châlons et de Langres. Nous croyons intéressant de reproduire un catalogue pour tout le reste de la généralité, en prenant l'année 1784, comme assez proche de la Révolution, pour fournir un état complet des nobles habitant notre province [1].

Il nous suffira d'ajouter que la capitation était un impôt personnel établi suivant la fortune de chacun, créé en 1695, suspendu en 1698, rétabli en 1701. Le clergé se racheta en 1715 au moyen d'une somme une fois payée. Nul n'en était exempt, à moins d'indigence constatée. Des gentilshommes, nommés par le Roi, se partageaient la généralité par département, et fixaient annuellement la répartition.

B.

Châtillon-sur-Marne

Grigny	Fleury.
Bouquigny	Chevalier de Brulart (en 1787) Dlle de Longomet.
Vincelles	Bertel.
Châtillon	Bancel de Confoulan.
Cuchery	Guérin.
Reuil	De Caumont.
Fleury-la-Rivière	Ve Robert de Haudoin.
	Le Dieu de Ville.
Dormans	Dlle de Brion.

1. Ces documents se trouvent aux Archives de la Marne, fonds de l'Intendance.

Élection de Chaumont

Eurville	Ve de Roche.
Frampas	Ve de Beaufort d'Epothémont.
Hauteville	De la Michaudière.
Baligniicourt	De Coucy.
	De Comble.
	De Bournonville.
Mathault	Ve de la Vaux.
Arnoncourt	De Gosme.
	Simony.
Brachey	Dallegrin.
Brouthières	Simony.
Daillancourt	Comte d'Ambonville.
Dommartin-le-Franc	Remond.
	Cousin de Chatillon.
Donjeux	Marquis de Lespéroux.
Eclaron	Ve Le Chaltreux.
Gudmont	Ve Martinet.
Jouiville	Leclerc de Freydeau.
	Faypoult.
	Ve de Saint-Vincent.
	De Bluget.
	Roussel, capitaine.
	Thomas, capitaine.
Le Buisson	Le Blanc.
Lescheres	De Ségur.
Montiérender	Ve Brigeat de Lambert.
	De la Porte, Maréchal de camp.
Pancey	De Gosme.
Sommeville	Mme de Choiseul.
Sommevoire	De la Place.
Suzannecourt	Dlle de Cirefontaine.
Villers-aux-Bois	De Rajet.
Voilecomte	Dlle de Rupt.
	De Beauvière, Ve Le Seur.
Vassy	Maréchal de Favreuse.
	Dlle de Chevrières.
	Piot de Tourvin de Seltot.
	Mme de Tubermont.
	Ve Du Buisson.
	Chanlaire, secrétaire du Roi.
	De Place.
Ailleville	De Luxe, capitaine.
Bar-sur-Aube	Ve de Vaudières.
	Verpillat de Blumeré.
	Ve Geoffroy et son fils.
	De Contenot.

	Ve de Nogent.
Braux	De Massey, capitaine.
Droyes	Le Beuf.
Crespy	Ve de Montangon.
Cousfin	De Nogent.
Essoyes	Bourdoire.
Fresnay	De La Rue.
	Ve de Mousseron d'Ambrois.
Vaudremont	De S. Belin.
Thors	Ve de Peignère.
Ville-en-Terre	Comtesse veuve de Coningham.
	Ve de Renusson.
	De Rambourgneuf, capitaine.
Fontaine	Dlles de Louvières et de Compiègne.
Le Doute	Vicomte du Hamel.
Dampierre	Marquis de Dampierre.
Colombey-les-Fosses	D'Antissanty.
Fuligny	De Compiègne.
	Le Chev. d'Allonville, Maréchal de camp.
Autreville	Poisson de Matroin [1].
Berthilleville	Marquis des Salles.
Chateauvillain	Ve Hannaire de Viesville.
	Hannaire de Riocour.
Chaumont	De Montangon.
	Dlle de Grandlimez.
	Dlle Le Grand de Neuville.
	de Briocourt.
	Mayeur, gendarme du Roi.
	Depont.
	Le Président de Gondrecourt.
	Le capitaine de Gondrecourt.
	Ve de Poiresson de Colombey.
	La Dame de Montaville.
	Dlle Le Gras.
	Perrin de Neuilly.
	De Chateauvieux.
	La Dame Berthelier.
	La Dame de Bompart.
	Ve de Courdomer.
	Dlle de Breuil.
	De Creze.

1. En marge est cette note : « Il vient de gagner un procès qui lui a « adjugé toute la succession de M. de Pompadour, ce qui lui donna une si « grande fortune que le commissaire ne sait à quoi proposer son imposi- « tion ».

	Graillet de Surmont.
	Husson de Sampigny.
	Dlle Roze de Fontenay.
	De Brosse.
	De Montangon de Crespy.
	Le Bloy, mousquetaire.
	Ve Berthelier.
	Mme de Chapt, née de Neuilly.
	Fils du Président de Gondrecourt.
	De Menonville.
Domrémy	Dlle de Villedonné.
Escots	Marquis de Bologne.
Lesseville	Ve Dupuy.
Mareilles	De La Rüe.
Maranville	Ve du Boulet de Sancey et son fils.
Sarcicourt	Ve Denizot.
Thiessy	De Maillart.
Vaucouleurs	Dame d'Arbomont.
	Dame de Fontaine.
Malry	De Goussaincourt.
Regnol	De la Rue.
Orges	Husson de Sampigny.
Louvières	Ve de Compiègne.
Villers-sur-Marne	d'Etelain.

Élection d'Épernay

Avenay	M. de Corvisart.
	Mlle de Corvisart.
	Veuve de Comminges.
	Corvisart d'Arigny.
	Ve de Morfontaine et sa fille.
	Ve de Failly de Condé.
Athis	De Cappy, capitaine de cavalerie.
Ay	Le Blanc de Blossière.
	De Montfort, capitaine.
Brugny	Marquis d'Estourmel.
Cuys	Hennequin de Villermont.
Disy	Ve de Bye (veuve d'un brigadier des armées du Roi).
Dormans	Dlles de Brion.
Epernay	Geoffroy de Vandières.
	Parchappe.
	De La Faye.
	Tyran de Flavigny.
	Ve d'Escannevelle.
	Ve de Sainte-Claire.
	Ve de Grimbert.

	Dlle Brulart de Saint-Martin.
	Ve d'Hossus d'Habecourt.
Flavigny	Picard.
Le Marais	Le Goix.
Mareuil-sur-Ay	De Marassé.
	Dommanger.
Montmort	Marquis de Montmort.
Les Conardins	De Failly.
Mareuil-en-Brie	Comte de Coigny.
Moslins	de Laumois.
Oiry	De Cappy.
Plivot	Chevalier de Caumont.
Tauxières	Bertin.
Tours	De Bermondes.
Vouciennes	De La Fayette (petit fils de M. de Saint-Claire).
Grauve	De Mezieres et sa sœur Dlle de Maisoncelles[1].

Élection de Fismes

Courlandon	De Fougères.
Courville	Ve de Vaux-le-Roy.
Fismes	Ve de Normand de Tourville.
	Ve de Houdan.
	De La Perrousse.
	Ve de France.
	De Gondallier d'Eguisy.
	Dlle de Champagne.
Hirval	Du Hamel de Breuil.
Hourges	Mareschal.

Élection de Reims

Brieul-sur-Marne	De Jourlandon.
	Le Vassaux de Hadouville.
Avançon	d'Avançon.
Bertricourt	Dlle de Mareuil.
Beuvre	De Barras.
Bezannes	De Bezannes.
Bouvancourt	De Longvoisin.
Cauroy-le-Hermonville	De La Chapelle.
Courmas	Trois demoiselles d'Argis.
Courtagnon	De Courtagnon.
Fraillicourt	De Chanvallon.

1. La capitation de 1766 donnait en plus ces noms : de Minecourt, à Ay; Ve de Brugny à Bisseuil ; de Cramant à Cramant.

Herbigny	De Maubeuge.
Jouy	De Vienne.
Justine	Mlle de Saillant.
	De Maubeuge.
Juzancourt	De Villiers.
Cauroy	Gondaille d'Aigny.
Hermonville	D'Avesnes.
Louveries	De Louveries.
Mainbresson	D'Aiguisy.
Manre	De Roussy.
Neuvisy	D'Auger.
Poilcourt	de Maubeuge.
Puisieux	Henaut, secrétaire du Roi.
Méry	De Montfort.
Les Petites Armoises	De Montfrabœuf.
Reims	Dlles de Bruyères de Coulommes.
	Des Laires.
	Du Plaissier, petite-fille de la veuve.
	Maillefer de Résigny.
	De La Salle, maréchal de camp.
	Chev. de Recourt.
	Ve d'Origny d'Agny.
	De Crouy.
	De Tourville.
	De Verrières.
	Ve de Montginost.
	Canelle.
	Cambray.
	De Vandières, fils de Conseiller à Metz.
	Canelle de Varigny.
	De Thorel.
	Condé, Ve de Failly.
	Lespagnol de Chanteloup.
	Comtesse de Brugny.
	De la Mothe-Longpré, capitaine.
	Ve Cloquet, trésorier des finances.
	D'Aubigny, id.
	Canelle de Villaray.
	De Montgeot d'Hermonville.
	D'Houdan.
	Frémyn de Sapicourt.
	Cliquot de Toussicourt, fils du directeur de la Monnaie.
	Dauré d'Armancy, père.
	Leveque de Champeaux, lieutenant-colonel.
	Coquebert de Graucourt.
	Coquebert de Montfort.

	Rogier de Monclin.
	De Feret, capitaine.
	D'Origny de Courcelles.
	Dlle de Feret.
	D'Arancey, capitaine.
	Coquebert de Taissy.
	Bidet de Maisonneuve.
	Marquis de Saint-Clair.
	De Caumont, capitaine.
	Frémyn de L'Etang.
	Baron de Thilménil.
	De Brulard, capitaine.
	D'Origny de Monteux.
	Ve Lorain.
	De la Condamine de Lescure et ses fils.
	Ve Coquebert.
	Ve Lecomte.
	Ve baronne de Neuflize (Godet).
	Dlle Aubert, fille de secrétaire du roi.
	De la Tournelle.
	Dlle Canelle.
Sery	Marquis de Bena.
Savigny	Perrier.
Vaux-les-Aubigny	Ve de Vaux.
Fresne	De Boham de Malval.
Bruyère	Ve de Mouy.
	Du Hamel.
Rosnay	De Sahuguet de Termes.
Mont-S.-Martin	D'Equancourt.
Chavange	De Roucy.
Clairefontaine	Dame de Remicourt.
	De Beaufort.
Rouvroy-le-Pothées	De Breuil.
Tery	De Romance.
Sapicourt	De Termes fils.
Betheniville	D'Escannevelle.
Reims	Fremyn de Fontenelle et son fils.
	Dlle Canelle du Han.
	Souyn, maréchal de camp.
	De Montrozier.
	Mme d'Aubigny des Marets.
	De Mouy, capitaine.
	Langlois de Falaise.

Élection de Rethel

Autruche	de Lescarmoutier.
Attincourt	Ve d'Alniezeux.

Ballay	Ve de Lillebonne.
	Ve de Roucy.
Baleine	Dlle de Rincourt.
Chartongne	De Bertoncourt.
Biesme	De Feremont.
	De Saulx.
Chatillon-s-Bar	Mme de Montginot.
Roucy	De Chavange.
Clairefontaine	Ve de Briscourt.
	De Beaufort.
Clavy	De Beaumont.
Condé-s.-Aisne	Trois frères de Villelongue.
Ecordal	De Coucy.
Etrepigny	De Moussy.
Germont	De Beffroy.
Guignicourt	De Sericourt.
	Marquis de Wignacourt.
Hagnicourt	De S. Quentin.
»	Lécuyer.
Launois	De Perthuis.
Faux	De Savigny.
St-Marie-à-Vaux	De Villiers de Bailla.
Louvergny	D'Aguisy.
Giraumont	Baron de Feret.
Barby	Des Roberts de Maisoncelle.
Bogny	De Mondreville.
Severicourt	Du Bois.
La Rozière	Comte de la Rozière, officier général.
Jeandun	Du Han.
Inaumont	Ve Giré.
	Baron de Romans.
La Croix-au-Bois	Vicomtesse Ve de Busancy.
La Folie	De Finfe.
Le Chesne	Lespallier, capitaine.
	De Mecquennem, capitaine.
Leffincourt	D'Ogny de Bussy.
Marchemenil	De Raignier.
Mazerny	Ve de Crèvecœur.
La Loblie	Ve Pochet.
Mezières	De Fesmeron.
Montgon	De Montgon.
Montigny	De Montigny.
La Neuville	De Meligny, capitaine.
Quatre-Champs	De Termes.
Puisieux	Ve Montginost de la Saule.
Thévy	Baron de Thévy.
Rethel	D'Artaize.
	Regnauld.

	Des Roberts.
	Mme de Sourche.
	Comtesse de Lordat.
Saint-Loup	Du Bois.
Saint-Morel	Ve de Villelongue.
Savigny	De Moussay.
	De Mecquenem.
Sausseuil	Brodart.
	Ve de Hodange.
Selles	De Vignolles.
	Béguin de Sausseuil.
Semuy	Ve de Muizon.
Sericourt	Ve de Montginost.
Sugny	Ve de Sugny.
Sy	Marquis de Sy.
Semide	Parcier de Souverey.
Vaux-les-Attigny	Ve de Courtin.
Vandy	De Vandy.
	De Boham.
Voncq	De Mézières, lieutenant général.
Vrisy	Ve de Pavaut.
Le Vivier	Ve Le Gentil.
Maison-Rouge	Colard.
Poix	Dardart, vicomtesse Ve Duremont.
Gruyère	Baronne Ve de Sueve.
Le Chesnoy	Collard de Boutancourt.

Sainte-Menéhould

Aincreville	D'Aincreville
Apremont	De Salse
	Ve de Salse.
Baubrey	Ogier.
Autry	De Broyes.
Boncourt	Les enfants du Sr de Boncourt.
Cernay	De Pouilly.
Dommartin-la-Planchette	Les enfants du Sr de Dommartin.
Epense	Comte d'Epense.
Florent	De Failly.
Gizaucourt	Comte de Gizaucourt.
Hans	Comte de Dampierre.
Haricourt	Baron d'Anef.
Les Landres	Baron des Landres.
Maffrécourt	De Berle.
Neuville-au-Bois	De Montreuil.
Sainte-Menehould	De La Gérinière.
	Hocart.
	Ve de Vaux.

Sivry	Les enfants de M. de Chamisso.
Termes	Les enfants de M. de Bollandre.
Villers	M. de Chamisso.
Les Islettes	Trois veuves du Houx.
	De Foucaud.
	Desguyot.
	Du Houx.
	De Bonnay.
Olisy	De Neuville.
Beaurgard	De Mézières.
La Grange	Baulny.
Rumigny	De Sailly.
Vaux-les-M.	De Ponsort.

Élection de Sézanne

Bricot	De Chanteloup.
Faux-Fresnay	Chambauld.
	De La Place.
Barbonne	Cordelier de Chevrières.
Bergères	Vᵉ de Milleville.
Baudement	Vᵉ de Nogent.
Chandion	De Chandion.
Montgenost	De Vaubercey.
Montgivrot	De Bernay.
Morins	Champagne de Meuléon.
	Dames de Chandion.
	Vᵉ Guérard.
Verdey	Cordelier.
Pleurs	Marquis de Pleurs.
Saint-Remy	Du Val d'Ogne.
Thaas	Du Val.
Sézanne	Vᵉ de Bruché.
	Dareste de Bosmont, officier.

Élection de Troyes

Vaudes	De Bercey.
Courcelles	Vᵉ Piot.
Droupt-Saint-Basle	Chev. de Chevaudon.
Lirey	Piot de Courcelles.
Montchevreuil	Mauroy.
Montreuil	Vᵉ de Vaux.
Onjon	Vᵉ de Richebourg.
Règes	Frisson de La Motte.
	Chev. d'Aunay.
Pallis	Dlle Desmont.
Tourvilliers	Clerez.

La Planche	De Salabert.
Auzon	De Christon.
Chapelle-Saint-Luc	Guinet.
Troyes	Du Bourg.
	De Beurville.
	Comte de Villebertin.
	Ve Dovinet.
	Quiqueran de Beaujeu.
	De Reims, capitaine.
	Paillot de Tennelières.
	Mme de La Fosse.
	Dlle de La Motte
	Mme de Valles de Spoix.
	Angenoust de Villers-le-Chétif.
	Camusat de Riancey et Mlle.
	Ve Gouault.
	Paillot.
	Mme de Lantage.
	Noël de Buchères.
	Noël de Courgerain.
	Angenoust de Cervaz.
	Ve Mirisot de Sancey.
	Chev. de Pautrat.
	Chev. de Dreuil.
	Du Boissier.
	Dlle Puget.
	Denizot, capitaine.
	Dlles Paillot.
	De La Motte.
	Paillot Ve d'Huy.
	Du Bourg, Ve Bernier.
	Les enfants de Calonne.
	De Reims fils.
	Dlle Denizot.
	Guinet, Ve Tetel.
	De Vigier.
	Morel de Villiers.
	Baillet, Ve Legras.
	De Thomassin.

Vertus

Chaltrait	De Troly.
Vertus	Masson de La Motte.
	Masson de Bergère.
	Cabaret de la Neuville.
	De Colligny, capitaine.
	Ve Geoffroy.

	De Maupassant.
	Dlle Deya.
Villers-au-Bois	Aubelin.
Colligny	Guérin.
Coizart	Bataille.
Fromentière	Durupt.
Le Plessis	Du Plessis et sa sœur.
	Dlle de Blois.
Loisy	Destef et sa sœur.
Oger	De Chatillon.
Soulières	Ve Le Porlier.
	Drouet.
La Croulière	Le Gras de Charmoille, fils de secrétaire du Roi.
La Motte-Vertus	De Varigny.
Le Mesnil	Le Dieu de Ville.
Voulzy	Ve de Voulzy de Bierles et sa fille.

Élection de Vitry

Ablancourt	Picard.
Arrigny	Bourlon, fils de secrétaire du Roi.
	Bourlon, petit-fils de secrétaire du Roi.
	Dlle Bourlon.
Blacy	De Saint-Vincent.
Bussemont	De Wignacourt.
	Comte de Morimont.
Le Buisson	De Beurges.
Minecourt	De Hédouville.
Nuisement	Ve Christon.
	M. de Nuisement, son fils.
S.-Lumier	De Wignacourt.
S.-Remy	Comtesse Ve du Hamel et son fils.
S.-Eulien	Ve de Lantage.
Somsois	Dugré.
Villers-en-Lieu	Ve de Villers et ses enfants.
Villers-sur-Marne	De Joybert.
S.-Dizier	Bignon de Fresne, capitaine.
	Ve de Chenois.
	De Florigny.
	Ve Poirier d'Amfreville.
	Ve Olivier.
	Ve Martinet.
	De Villers-en-Lieu.
	Defresne, écuyer du Roi.
	Petit de Bronvilliers.
	Contenot.
Vitry	Dlle Nappier.

	Le Blanc Beugnot du Plessis.
	Ve Jacobé de Soulange.
	Ve de Montandre.
	De Balidart.
	Jacobé de Vienne.
	De Chiéza.
	Odot (Haudos), secrétaire du Roi.
	Ve de Bange.
	Dlle de Joybert.
	Ve Roussel du Pin.
	Dlle de Domprost.
	Dlle de Frédy.
	Dlle de Clozet.
	Dlle de La Rochepalliere.
	D'Arancey.
	Contenot frères.
	Dlles de Bournonville.
	De Nuisement, capitaine.
	Grossetête de Plichancourt.
	Ve Brunet.
	Chevalier du Mont, capitaine.
	Thomassin, marquis de Bienville.
Clos Mortier	Contenot.
Brauvilliers	Le Petit.
Haussignemont	De La Roche d'Oisy.
Larzicourt	Du Mont
Farémont	De La Roche d'Oisy.
Aulnay	De Lesseville.
	De Bruneteau.
Possesse	Ve de la Balme.

Nous terminerons en donnant l'état de la capitation pour la ville de Châlons en 1766, à cause du grand nombre de noms qui ne figurent plus dans celui de 1784.

De Renneville.
Marquis de Nazelles.
Dlle de Lépine.
Du Bœuf de Varennes et sa sœur.
Du Bœuf de Saint-Martin.
Les enfants du Sr de Saint-Mard.
Dlle de La Grandcour.
Dlle Le Tartier.
Ve de Vaux.
Ve Du Bois de Crancé de Livry, comme fille de secrétaire du Roi.
Les enfants du Sr de Montgeot, capitaine.
Hocart, capitaine.

Dlle Hocart.
Dlle Billet, fille du Procureur du Roi.
Ve Beaugier.
Ve Maupas (auditeur des comptes).
Dlle Beaugier.
Mme Ve de Bignipont.
Les enfants du Sr d'Omey.
Le Sr d'Oger.
M. de Vieux-Dampierre.
Ve de Chastillon (de Beaufort).
De Mardeuil.
Ve Fagnier (Président-Trésorier).
Deu de Perthes.
Fagnier, officier.
Fagnier de Marsenet.
De Pinteville.
De Pinteville-Cernon.
Chev. de La Touche.
De Ligny.
Ve de Parvillez.
De Villers.
Lallemant de Lestrée.
D'Argent, officier.
Les enfants du Sr Deya, officier au bureau des Finances.
Dlle du Pré, fille du Sr d'Aulnay-sur-Marne.
Ve Carlin d'Arcy (garde du Roi).
Dlle Jeanne Jourdain.
Ve Chaalons.
Dlle Clozier.
Clozier, capitaine au régiment Piémont.
Comtesse de Dampierre.
Ve Gueryot et ces deux fils.
Gueryot de la Filonnière.
Gueryot.
Des Forges, officier.
Ve de Bellerieux.
Dlle d'Oudan.
Ve Noblet.
Godet de Crouy, Sr de Récy.
Président Morel.
Morel fils.
Ve de Coussy (Major).
Chev. de Saint-Léger.
Ve de Bar (greffier des Finances).
Ve Bertin (avocat du Roi).
Baudouin, secrétaire du Roi.
Capy d'Ecury.

Ve Leclerc (lieut.-gén. au baillage) et sa fille.
Corvisart.
De Breuvery.
Ve Choisin.
Ve Leclerc de Morains.
Ve Millin.
Dlles d'Héricourt.
Deu de Montigny et son frère.
Ve de Morvilliers.
D'Argent, gendre du Sr Deu.
Dlle de Germay.
De Roziers, officier.
De Verneuil, —
De Minecourt, officier.
Ve du Puis d'Aulnisun.
Dlle Hocart, du Cloître.

E. DE B.

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL*

DE

CHALONS-SUR-MARNE

Paroisse de la Trinité (*Suite*)

LA TRINITÉ. — VIe REGISTRE (1760-1775).

313. Le 5 février 1760, b. Pome-Agathe, f. de Pierre-Jean-Jerome-Chrysostome de Pinteville, bourgeois de cette ville et de Marie-Elizabeth Bouchard.

314. Le 5 juin 1760, née et ondoyée une fille de Messire Pierre-Jérome Le Gorlier, Escuyer, Conseiller du Roy, 1er Président au Parlement de cette ville et de dame Françoise de Saint-Genis. Baptisée le 19 aoust, nommée Jeanne-Madeleine-Adélaïde.

315. Le 24 juin 1761, marié en l'Eglise Saint-Etienne de Reims M. Philippe-Louis Gargam, de la paroisse Saint-Alpin et damoiselle Jeanne Blondeau de cette paroisse.

316. Le 26 aout 1761, inhumé en cette Eglise, Pierre-François Le Gorlier, 2 ans et 3 mois, fils de Pierre-Jérome Le Gorlier.

317. Le 22 novembre 1761, née et ondoyée une fille de Messire Pierre-Jerome Le Gorlier et de dame Françoise de Saint-Genis, baptisée le 9 février 1763, nommée Françoise-Paule-Victoire.

318. Le 7 janvier 1763, décéda dame Marie Bougard, agée de 62 ans, veuve de M. François de Capy, Escuyer, Chevalier, de Saint-Louis, Capitaine-Commandant au Regiment du Roy Cavalerie, Seigneur du marquisat de Bussy, d'Athis, des Petits et Grands Ecurys et autres lieux de cette paroisse. Le lendemain conduite en cette Eglise de la Trinité d'où après la messe haute elle a été transportée en la Chapelle du Château d'Ecurys pour y être inhumée en présence de Messire Gilles-Jean-François-Denis de Capy, Seigneur d'Athis, Capitaine au Régiment Royal Champagne et de César-Marie de Capy, Escuyer, Seigneur des Grands et Petits Ecurys et autres lieux, Officier audit Régiment, ses fils.

* Voir page 297, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

319. Le 22 octobre 1763, décéda M. Charles de Pinteville. Inhumé en présence de MM. Louis-Charles et Antoine-Memmie de Pinteville ses fils.

320. Le 8 novembre 1763, marié Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers, Capitaine au Régiment de Touraine, f. de feu Messire Hyacinthe Le Petit et de feu dame Louise-Françoise de Bresson, de la paroisse de Brauvillers de ce diocèse et de damoiselle Perrette-Françoise, f. de feu Messire Pierre-Antoine Collin, vivant, Ecuyer, Seigneur de l'Isle et de feu dame Marguerite Gueuvin.

321. Le 27 novembre 1763, décéda damoiselle Antoinette-Louise-Marie Collin de Morambert, 41 ans, f. de feu M. Pierre-Claude Collin de Morambert et de f. dame Marie-Catherine Racine.

322. Le 9 mai 1765, marié Jacques de La Paix, 29 ans, f. de M. François de La Paix, Seigneur du fief de Girardin et de dame Claude Biez et damoiselle Geneviève-Pomme, f. de feu Charles de Pinteville et de feu dame Marie-Geneviève Lemoyne.

323. Le 27 juillet 1765, b. Baudoin-Pierre, f. de M. Philippe-Louis Gargam, Seigneur de Montcetz et de dame Jeanne-Constance Bossaert.

324. Le 19 octobre 1765, b. Alexandrine-Marie-Charlotte, f. de Messire Claude de Berle, Seigneur de Maffrecourt et de dame Marie-Toinette Troquet de Blemy, née le 27 septembre.

325. Le 13 mars 1766, marié Pierre-Joseph Vige de Sailly, f. de M. Joseph de Vige de Sailly, Procureur du Roy et de f. dame Marie-Jeanne Godard et damoiselle Anne-Sabine, f. de f. M. Charles de Pinteville et de f. dame Marguerite Strapart.

326. Le 22 mars 1766, après les fiançailles faites hier en cette Eglise j'ai interrogé Messire César-Marie de Cappy, Escuyer, Seigneur des Grandes et Petites Ecurys, de la paroisse de Champigneul, de la Boutillière, Bussy, la Baronie de Lestrée et autres lieux, ancien Cornette au Régiment de Royal Cavalerie, 32 ans, f. de feu Messire François de Cappy, Chevalier, Seigneur d'Athis, du Marquisat de Bussy-le-Château, La Cheppe, Cuperly et a. l., Capitaine Commandant au Régiment du Roy, Cavalerie, Chevalier de Saint-Louis et de feu dame Marie de Bougard, de la paroisse de Champigneul, et damoiselle Marguerite-Françoise-Joseph Bontemps, f. de feu Messire Charles-Emanuel Bontemps, Escuyer, Seigneur du château, fief et maison-forte de Grozon et de dame Marie-Anne-Françoise de Chastillon d'Auger, de la paroisse d'Arbois et de fait de celle de la Trinité.

27. Le 11 décembre 1766, décéda Messire Charles Godet de Crouy, Chevalier, Seigneur de Recy, ancien Lieutenant-Colonel d'infanterie, Chevalier de Saint-Louis, commissaire pour les nobles,

maire de cette ville, transporté à Recy, pour être inhumé en l'Eglise dudit lieu.

328. Le 14 février 1767, b. Louis, f. de Louis-Charles de Pinteville, Receveur des hôpitaux et de dame Thérèse Collet de la Marquetterie.

329. Le 9 mars 1767, décéda damoiselle Hélène-Madeleine Le Tartier, 80 ans, fille de Messire Nicolas Le Tartier, Escuyer, Trésorier de France et de dame Madeleine Le Goix.

330. Le 7 juin 1767, b. Jean-Baptiste-Pierre, f. de Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers et de dame Perrette-Françoise Collin de l'Isle.

331. Le 22 janvier 1769, b. Louise, f. de Messire Pierre-Louis Gargam de Montcetz et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

332. Le 5 février 1769, né Louis, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet de la Marquetterie.

333. Le 18 février 1769, née Suzanne-Geneviève, f. de Jacques de la Paix, notaire Royal et de damoiselle Geneviève-Pome de Pinteville.

334. Le 21 janvier 1770, né Memmie-Thérèse, fils de Messire Philippe-Louis Gargam de Montcetz et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

335. Le 19 mars 1770, née Françoise-Louise, f. de Messire Joseph Le Petit, Seigneur de Brauvillers et de dame Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

336. Le 24 avril 1770, née Blanche, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet de la Marquetterie.

337. Le 11 octobre 1770, née Angélique-Marie-Louise, f. de Antoine-Jean Clozier, Chevalier de Saint-Louis, Lieutenant-Colonel d'Infanterie et de Marie-Anne de Gauville.

338. Le 18 juin 1771, né Jean-Baptiste-François, f. de Messire Philippe-Louis Gargam de Montcetz, Greffier au bureau des finances et de Anne-Jeanne-Constance Bossaert.

339. Le 27 juillet 1771, né Jean-Baptiste, f. de Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet.

340. Le 14 février 1772, né Charles-Louis, f. de Messire Antoine-Jean Clozier et de dame Marie-Anne de Gauville.

341. Le 14 aout 1773, décéda damoiselle Blanche Maupas, 73 ans, fille de f. François Maupas, notaire et de Catherine d'Alichamp. Inhumée en l'Eglise Saint-Sulpice.

342. Le 17 mars 1774, né François, f. de Messire Antoine-Jean Clozier, ancien Lieutenant-Colonel au Régiment de Piémont et de dame Marie-Anne-Louise de Gauville.

343. Le 7 juin 1777, né Charles, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de damoiselle Thérèse Collet.

LA TRINITÉ. — VIIe REGISTRE (1776-1784).

344. Le 30 mai 1776, décéda damoiselle Elizabeth Hocart, 74 ans. Inhumée en présence de Messire Claude Hocart, prêtre, son frère.

345. Le 2 janvier 1777, décéda haut et puissant Seigneur Messire François Goujon de Thuisy, 66 ans, Chevalier, Marquis de Thuisy, sénéchal héréditaire de Reims, Comte de Saint-Souplet, Baron de Vergour, Chalerange, Passy en Valois, Seigneur du grand Saint-Hilaire. Son corps présenté en cette Eglise de la Trinité a été transporté à Saint-Souplet pour être inhumé.

346. Le 5 février 1778, décéda Louis de Pinteville, 9 ans, f. de M. Louis-Charles de Pinteville, Avocat et de dame Thérèse Collet.

347. Le 2 mai 1778, née Marie, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet.

348. Le 10 avril 1779, née Ursule, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de dame Thérèse Collet.

349. Le 31 janvier 1780, décéda damoiselle Marie-Jeanne Braux, 78 ans.

350. Le 21 janvier 1781, né Antoine, f. de M. Louis-Charles de Pinteville et de Thérèse Collet.

351. Le 7 mars 1782, née Félicité, f. de Louis-Charles de Pinteville et de Thérèse Collet.

352. Le 15 aout 1784, décéda, âgée de 97 ans moins 4 mois, damoiselle Marie-Anne de Bar.

LA TRINITÉ. — VIIIe REGISTRE (1785-1792).

353. Le 14 mai 1785, décéda damoiselle Perrette Gargam, fille majeure.

354. Le 9 mai 1787, décéda subitement, âgé de 73 ans, Messire Antoine-Jean Clozier, ancien Lieutenant-Colonel du Régiment de Piémont, Infanterie, Chevalier de Saint-Louis, Conseiller du Roy, Lieutenant-général au Bailliage.

355. Le 21 aout 1788, née et baptisée Marie-Zoé, f. de haut et puissant Seigneur Jean-François, Comte de Lestrade, Lieutenant-Colonel des Chasseurs du Hainaut, Chevalier de Saint-Louis et de très haute et très puissante dame Anne d'Hamelin de Rochemorin, Comtesse de Lestrade, demeurant ordinairement en leur château de Boulhiens, paroisse de Montagnac, diocèse de Périgueux.

356. Le 27 janvier 1789, décéda, âgée de 69 ans environ, damoiselle Anne-Blanche de Pinteville, fille majeure.

FIN DE LA PAROISSE DE LA TRINITÉ

Paroisse de la Cathédrale

(Archives des Actes de l'Etat civil de Châlons-sur-Marne)

REGISTRE UNIQUE

1. Le mardy 4 octobre 1763, inhumé en l'Eglise Cathédrale dans la Chapelle Saint-Jean-Baptiste le corps de Mgr l'illustrissime et révérendissime Claude-Antoine de Choiseul-Beaupré, Evêque, Comte de Chalons, Pair de France, décédé le 2 octobre en son Château de Sarry, à 7 heures du matin, âgé de 65 ans et 11 mois.
2. Le 10 mars 1771, inhumé en l'Eglise Cathédrale le corps de Monsieur Memie Françoys de Montbayen, prêtre, Chanoine de cette Eglise, 79 ans, décédé le 8.
3. Le 15 juin 1782, inhumé au Cimetière Monsieur Guillaume d'Ailly, Comte Palatin, prêtre du diocèse d'Arles, Chapelain honoraire de l'ancienne congrégation de l'Eglise Cathédrale de Chaalons, 82 ans et 12 jours, décédé la veille.
4. Le 16 septembre 1783, inhumé au cimetière Monsieur Louis-François Le Goix, grand archidiacre de la Cathédrale, décédé le 15, 79 ans.
5. Le 20 novembre 1789, inhumé au cimetière M. Louis-François Clozier, prêtre, Chanoine, archidiacre honoraire de cette Eglise, licencié en Théologie de la maison de Navare, décédé le 18, 77 ans.
6. Le 12 juillet 1790, inhumé au cimetière M. Pierre-Maurice Saguez de Breuvery, prêtre, docteur en théologie de la Faculté de Paris, Chanoine et doyen de l'Eglise Cathédrale, vicaire général, décédé le 18, 82 ans.

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

NÉCROLOGIE

Le département des Ardennes vient de faire une nouvelle perte dans le domaine de l'érudition en la personne de son archiviste départemental. Après avoir étudié et professé l'histoire avec succès dans les provinces de l'Ouest, M. Sénemaud avait été placé à la tête des Archives des Ardennes vers 1862. A peine arrivé à Mézières, il fonda la *Revue des Ardennes*, qui fournit six volumes très intéressants et aujourd'hui très rares. Il collabora aussi à diverses revues locales, mais il travailla surtout au classement et à l'inventaire de l'important dépôt qui lui était confié. Après les désastres du bombardement de Mézières, il installa les Archives dans un bâtiment spécial, et il poursuivit l'impression des premières séries. Il publia également l'inventaire des Archives communales de la ville de Mézières. Arrêté dans ses travaux par un fâcheux état de santé, il succomba le 20 avril 1887, à un une congestion pulmonaire, et termina prématurément son utile carrière au milieu des regrets de tous ceux qui l'ont connu.

***

Nous mentionnerons avec regret le récent décès de Mme Le Merle, belle-mère du général Boissonnet, de Sézanne, à l'âge de 83 ans. Mme Le Merle était fille de M. Collet de la Touche, d'une vieille famille de Sézanne, dont les membres siégeaient au bailliage de cette ville.

***

Est mort aussi à la fin d'avril, à Châlons, M. Balourdet, inspecteur d'Académie en retraite, à l'âge de 87 ans, après la carrière la plus honorablement remplie et passée entièrement dans le département de la Marne.

BIBLIOGRAPHIE

SOUVENIRS MILITAIRES DU BARON HULOT (Jacques-Louis), général d'artillerie, 1773-1843. — Paris, 37, rue de Grenelle-Saint-Germain, 1886, in-8°, XLVI — 536 pp. port.

C'est sous ce titre que le *Spectateur militaire* a publié l'intéressant manuscrit du baron Hulot.

Dans une préface due, comme les annotations du texte, à la plume d'un officier de mérite, sont esquissées à larges traits, vigoureusement accentués, les brillantes biographies des trois généraux barons Hulot, figurant dans les annuaires militaires du premier Empire et de la Restauration. De plus, ce nom glorieux, inscrit sur l'Arc de Triomphe, côté nord, colonne Vichery, a été porté par plusieurs officiers supérieurs éminents que cette honorable famille a fournis à la France[1].

Le but de cette publication, aussi instructive qu'attrayante, est tout d'abord de faire justice de l'odieux procédé de l'auteur de la Comédie humaine.

« A nos yeux, lisons-nous dans la préface page XL, Balzac a indignement exploité ce nom triplement illustre de nos annales militaires contemporaines, pour se créer un certificat de romancier historique à bon marché. Il a recueilli dans les journaux de son temps deux ou trois faits divers se rapportant à ce nom populaire à l'époque et spécialement la provocation du général Hulot d'Osery au ministre de la guerre, maréchal Soult, ou à son fils, le marquis de Dalmatie, provocation dont il a fait un titre de chapitre à sensation dans la *Cousine Bette ;* il a charpenté son intrigue sur la base de la vieille camaraderie du général Hulot de Mazeray avec ce même maréchal Soult, et il a complété le relief historique de son ouvrage, en prêtant à son héros un fait d'armes célèbre de la campagne de 1809, tiré des états de services du général Legrand. »

Non seulement le but si louable et si filial de sauvegarder l'honneur du nom et de la famille a été parfaitement atteint par le baron Hulot de Collart, unique neveu et héritier de l'auteur, mais

1. Les recueils biographiques citent particulièrement Jean Gaspard Hulot de Collart, né à Charleville en 1780, frère de celui qui nous occupe. Sorti de l'école polytechnique en 1800, il devint lieutenant-colonel d'artillerie, et quitta le service en 1830. « C'est à l'obligeante amitié de son fils, dit le *Spectateur militaire*, que nous devons la communication des manuscrits du général Hulot, son oncle. »

il nous vaut un ouvrage sérieux, destiné à prendre un rang distingué dans les bibliothèques militaires et les collections consacrées aux gloires de la France.

Le baron Hulot (Jacques-Louis) naquit à Charleville le 22 avril 1773, d'une vieille famille qui a produit un comte palatin du palais de Latran au XVIe siècle. Son père était directeur (échevin) des villes d'Arches et de Charleville. Comme bien d'autres, le futur général d'artillerie, après avoir fait en partie ses études supérieures, débuta dans les bataillons de réquisition et assista à la bataille de Valmy le 20 septembre 1792. Admis ensuite à l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, il en sortit sous-lieutenant la même année 1794.

Il faut lire le premier chapitre des *Souvenirs militaires* et les judicieuses observations qu'il contient sur la direction donnée alors à l'enseignement. « Nous devenions hommes, ou plutôt nous croyions l'être, et quels hommes ? Des Grecs et des Romains ! Par une maladroite distribution de nos études, à peine connaissions-nous la France !... »

Une carrière active dans une arme spéciale, débutant par le siège de Maëstricht, 1794, et que termine en quelque sorte la conservation de la place de Lille à la France, 1815, est assurément des plus belles et des mieux remplies. Aussi chaque grade est-il la récompense d'une action d'éclat ou d'un éminent service.

Ne pouvant suivre le brillant officier dans tous les actes de son existence laborieuse, laissons-le lui-même nous résumer en peu de mots les faits les plus saillants « que j'aime, disait-il, le plus à me rappeler[1]. »

« En novembre 1807, lors de notre première expédition du Portugal, nous marchions sur Lisbonne, à travers des montagnes, des vallées et des torrents impraticables pour l'artillerie française dans cette saison. Malgré nos efforts *surnaturels* (expression employée par le général Thiébault, en me nommant personnellement), mes seuls artilleurs et moi cheminions avec notre batterie, isolés de notre division, quand, entre Idanha-Nova et Castel-Branco, nous arrivâmes devant une bourgade qu'une multitude de soldats espagnols, alors nos alliés, livraient à tous les excès, à toutes les horreurs d'une invasion de barbares. Oublier nos fatigues et nos peines, poursuivre et désarmer ces indignes auxiliaires, dix fois plus nombreux que nous, secourir et sauver leurs inoffensives victimes, ce fut de notre part un mouvement spontané qui nous valut une double et bien douce jouissance, la reconnaissance des familles délivrées et les applaudissements de notre armée. Le lendemain, à Castel-Branco, en présence des deux armées rangées en

1. Ces passages ont été supprimés par le général, quelques jours à peine avant sa mort, dans le dernier manuscrit.

bataille, le général en chef, avant de faire fusiller cinq de ces bandits, prononça en français et en espagnol, une allocution où nous recueillîmes avec émotion ces paroles encourageantes : — Malheur à l'armée envahissante et au pays envahi, quand cette armée compte de pareils scélérats dans son sein ! Mais, avec des soldats comme ces braves artilleurs (en nous montrant), la victoire est assurée, et les maux de la guerre allégés [1].

« Après le dernier fait d'armes de la même expédition (septembre 1808), à la suite de la bataille de Vimeïro, livrée aux Anglais que renforçaient les Espagnols et les Portugais, une convention fut signée à Ceintra. Les vaisseaux de la Grande-Bretagne durent transporter l'armée française, avec ses armes et bagages, dans les ports de Quiberon et de la Rochelle. Les tempêtes nous assaillirent bientôt en mer, elles ne cessèrent de nous contrarier et de nous battre pendant quarante jours : plusieurs navires périrent corps et biens, entre autres celui qui portait un bataillon du 86e régiment et son brave commandant Rewbel. Celui à bord duquel je me trouvais avec mon personnel et mon matériel, fut tellement avarié dès les premiers jours que, malgré nos salves de détresse, nous voguâmes isolément au gré des vagues et des vents. Cependant, nuit et jour, attachés aux pompes comme des Danaïdes, nous étions enfin parvenus dans le golfe de Gascogne, mais les vents toujours orageux et contraires poussaient notre débile vaisseau sur la côte d'Espagne, côte alors plus inhospitalière pour nous que la mer courroucée. Néanmoins, le capitaine de commerce anglais, aveuglément ou opiniâtrément barbare, refusait de nous diriger sur Bayonne, seul port français qu'il fût possible d'atteindre. Dix fois il faillit nous jeter sur les falaises d'Espagne, en s'obstinant en vain à gagner La Rochelle. Une prompte et forte résolution pouvait seule nous sauver et éviter une tache infamante aux noms Anglais et Espagnols. Je pris cette résolution, paralysai l'action aveugle ou inhumaine de notre conducteur, et dirigeai notre navire sur Bayonne où nous eûmes la satisfaction d'entrer et d'être passés en revue par l'Empereur disposé à m'accorder toutes les récompenses que j'aurais pu lui demander [2].

« A Anvers, place considérable où je commandais en chef l'artillerie (1813-1814), en présence des armées ennemies, j'eus l'occasion et le bonheur d'arrêter et de faire contre-mander une mesure dont l'exécution déjà commencée, aurait, si elle avait été complète, livré sans défense aux Anglais la célèbre forteresse de Berg-op-Zoom, et privé les annales françaises d'un des plus glorieux faits

1. Voir les détails, chap. XIII. — *Entrée en Portugal. — Marche sur Lisbonne*, p. 205.

2. Voir les détails, chap. XV. — *Embarquement, départ du Portugal. — Notre débarquement particulier à Bayonne ;* p. 243.

d'armes qui, pour la seconde fois, les a enrichies sur le même théâtre [1].

« Dans la même place (Anvers), et dans le même commandement, au milieu des circonstances les plus difficiles, au fort de la crise des temps et du dénouement des événements, j'ai su, comme je le devais, mériter et concilier aussi énergiquement qu'utilement mon consciencieux attachement au serment, mon dévouement et mon obéissance à mon pays [2].

« A Lille, en 1815, pourvu du pareil commandement, dans des conjonctures non moins graves et plus difficiles encore, mes longs et persévérants efforts d'âme et de corps (efforts aujourd'hui oubliés ou méconnus et même travestis ainsi que les circonstances), ont puissamment contribué à empêcher l'étranger de pénétrer dans cet important boulevard, clef de la France septentrionale, et peut-être à le lui conserver, ainsi que l'extrême cordon de nos places de guerre, depuis la Manche jusqu'à la Meuse. Alors cette forte ceinture, qu'il lui suffisait de retourner, était un attrayant et important objet de convoitise pour la coalition européenne, avide de vengeance et à même de la satisfaire et de se prémunir. Alors cette coalition rêvait de couvrir à nos dépens la nouvelle place d'armes du système stratégique de sa création, le royaume vassal de la Belgique. Ces souvenirs surtout, ajoutent beaucoup au prix de l'épée d'honneur qui, à cette époque, m'a été remise au nom de la ville de Lille, par une main auguste. Toutefois, j'aurais désiré qu'en m'honorant de ce témoignage aussi flatteur qu'inattendu, le conseil municipal de cette ville eût exprimé plus explicitement mes services et mon patriotique mobile [3] »

Ces lignes rayées par modestie trouvent naturellement ici leur place. Le général Hulot, doué d'un noble caractère, d'un esprit sérieux et observateur, d'une instruction solide, profonde et sans pédanterie, aimait son arme, et cherche toujours à la faire valoir, à la défendre. Il écrivit ses *souvenirs* pour occuper les loisirs de sa retraite, les destinant, non pas au public, mais seulement à sa famille et à ses amis. Son style sobre, simple, facile, en rend la lecture aussi attrayante qu'instructive. Les pages sont émaillées d'annotations, de citations empruntées à sa correspondance qui jettent un jour heureux sur le récit toujours émouvant des grands événements auxquels il prit part, et apportent soit des éclaircissements, soit des rectifications inattendues et précieuses pour l'histoire.

Ce ne sont pas uniquement des faits de guerre, des plans de batailles. Si, dans ce kaléidoscope se déroulent successivement les

1. Chap. XXVII, — *Anvers*. — *Major ; Colonel* ; p. 393.
2. Même chap. — Dernières pages.
3. Chap. XXVII, — ..... Lille ; p. 435.

campagnes du Rhin, d'Ulm, d'Austerlitz; l'Italie, la Dalmatie, l'Espagne, le Portugal y passent sous les yeux du lecteur, avec des détails géographiques, des traits de mœurs, des aperçus, qui charment et instruisent. Ecoutez l'impression que produit sur le général, la vue de Venise, où il arriva, au commencement de 1806, après la bataille d'Austerlitz.

« ... Cette côte plate ne me présentait point comme les falaises de la Manche, une monotone et immense plaine liquide. La reine de l'Adriatique s'élevait devant moi à une lieue et demie du rivage, et apparaissait à mes yeux étonnés, comme une forte escadre mouillée au milieu des eaux, lesquelles réflétaient les flèches de la ville, comme autant de mâts de navires. A droite et à gauche, les églises bâties sur des îlots semblaient être des vaisseaux isolés.

« Il me tardait d'entrer dans cette cité amphibie, sortie comme par enchantement du sein de la mer. Cet étonnant monument de l'industrie humaine, il y a peu de siècles encore, centre de l'ancien monde, n'était primitivement qu'une station de pêcheurs et par la suite, le refuge des citadins de la plaine qui cherchaient dans ces lagunes un asile contre les incursions des barbares. Impatient, je sautai sur une légère gondole, et bientôt, pénétrant dans le canal Royal, principale rue de la ville, j'éprouvai une série de sensations et de jouissances que je n'avais pas connues jusqu'alors. Ces hauts et superbes palais, ces magnifiques édifices et ce pont du Rialto, tous bâtis sur pilotis, attestent encore la fécondité du commerce et du travail de ce petit peuple. Que les contempteurs du génie de l'homme, que les détracteurs de notre supériorité sur toutes les créatures, comparent cette industrie avec celle des castors et des abeilles! D'où viennent ces énormes monceaux de bois et de pierres? Quelle masse d'efforts, quelle constance et quel art il a fallu pour les enlever, les extraire, les apporter, les tailler, les fixer et les élever sur les ondes avec cette solidité et cette symétrie! Depuis, dans mes voyages au nord, j'ai fait les mêmes réflexions à la vue des polders et des villes de la Hollande, arrachées à la mer pour constituer l'entrepôt des richesses du nouveau monde ». P. 137.

Une remarque toutefois surgit à la pensée en parcourant ces pages entraînantes, dans lesquelles se révèle l'homme de cœur, fils aimant et dévoué, le patriote au caractère antique basé sur l'honneur, la bravoure et la loyauté, le savant, le soldat modèle. Comment se fait-il qu'un officier supérieur de la valeur incontestée et incontestable du baron Hulot n'ait pas été plutôt appelé au grade d'officier général, à une époque où l'avancement était rapide pour les hommes que savait juger et apprécier l'Empereur? La réponse pourrait peut-être se trouver aux pages 386 et 387, chapitre XXVI — *Ma dernière sortie d'Espagne*. Il y a là une aventure gaiement racontée qui nous apprend que le commandant

d'artillerie eut la mauvaise chance de se trouver en opposition momentanée, pour le bien du service, avec un chef puissant, un maréchal de France, que sa discrétion naturelle l'empêcha toujours de nommer, mais que certaines particularités permettent de supposer être le maréchal Victor, lequel, plus tard, devenu ministre de la guerre, n'aurait pas oublié l'incident !...

Au milieu de notre littérature légère et futile, lorsqu'un ouvrage de l'importance de celui-ci est édité, il est bon de l'accueillir avec empressement, comme une source d'instruction utile et agréable, comme un enseignement à suivre d'un noble et vrai patriotisme.

S. DE LA NICOLLIÈRE-TEÏJEIRO,
Correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, etc.

***

LA BATAILLE DE SEDAN, histoire complète, politique et véritable, par Emile Corra. Un vol. in-18, Paris, Ollendorff, 1887.

Nous ne nous occuperons pas de ce livre au point de vue de la polémique politique : composé avec les papiers et sous l'inspiration posthume du général de Wimpffen, — né à Laon, comme on sait — on n'y rencontre pas une absolue impartialité, mais nous le signalons comme une relation réellement très complète des évènements militaires dont la Champagne et les Ardennes ont été malheureusement le théâtre en août et en septembre 1870. L'auteur commence son récit à la bataille de Reischofen : on comprend dès lors l'intérêt de ce volume pour les lecteurs de la *Revue*, ayant à suivre la marche de nos troupes à travers la Marne et les Ardennes jusqu'au désastre de Sedan. Il suffit de l'indiquer, croyons-nous, sans que nous ayons à insister davantage. B.

***

VUES PANORAMIQUES DES VIGNOBLES DE LA CHAMPAGNE. Quatre albums oblongs, Epernay, Bonnedame, 1887.

Une heureuse idée, très heureusement et très habilement réalisée par le crayon de M. Ferdinand Cornu. L'éditeur s'est proposé de donner la vue exacte de nos riches vignobles, supposé que celui qui déroule ces feuilles soit un touriste cheminant à deux kilomètres environ de nos coteaux. C'est un pittoresque voyage qu'on fait sans quitter son fauteuil et où tout est rendu avec une parfaite exactitude. Nous faisons de la sorte le tour de la montagne d'Avize, celui de la montagne de Reims depuis Avenay jusqu'à Villedommange ; puis nous suivons la vallée de la Marne sur ses deux côtés. Nous sommes persuadé que pas un champenois, un vrai champenois, ne voudra se priver de ces albums avec lesquels on garde dans sa poche la vue de son pays. E. B.

***

PIERRE GUILLAUME DE CHAVAUDON, lieutenant général du bailliage et siège présidial de Troyes (1647-16).

M. Albert Babeau vient de consacrer dans le numéro de mai-juin de la *Revue Historique*, à ce personnage champenois, un article tellement intéressant, que nous ne résistons pas à l'analyser longuement pour le plaisir de nos lecteurs. Nous ne pouvons — à peine de le reproduire *in extenso* — laisser à ce travail le charme avec lequel l'auteur a su l'écrire.

Pierre Guillaume était fils et petit-fils de lieutenants en l'élection: son père passait, en 1640, pour l'un des plus riches habitants de Troyes, car à la taxe militaire de cette année, il figure pour la somme la plus élevée. Il eut un frère tué officier de marine, un autre conseiller au bailliage, un dernier aumônier du roi, abbé de Mores et conseiller au Parlement de Paris. Il acheta en 1670 l'office de conseiller au Grenier à sel : sept ans plus tard, il acquérait celui de lieutenant général au bailliage au prix de 67,500 l. A cette date, son père était mort, il possédait la terre de Chavaudon et il épousa la même année une héritière, Angélique Jossier : le jeune ménage entrait dans la vie avec une fortune de 225,000 l. C'était alors plus que de l'aisance, aussi la corbeille fut-elle magnifique : diamants, dentelles, robes élégantes, nécessaire d'argent. Et pendant les premières années M. et Mme de Chavaudon résidèrent souvent à Paris : en quatre ans ils achetèrent pour plus de 38,000 l. d'objets d'ameublement de toilette et de bijoux, un carrosse à quatre glaces, garni de velours violet et aurore, et quatre chevaux.

Le jeune ménage habitait, à Troyes, un vaste appartement que Mme Guillaume, toute adonnée aux bonnes œuvres, lui abandonna presqu'entièrement et fut richement meublé. Riches tapisseries, argenterie somptueuse, entr'autres huit flambeaux d'argent, huit de vermeil, quatre douzaines d'assiettes, garniture complète de cheminée, y compris les chenêts, pelle et pincettes. — Le salon était à l'avenant et la chambre à coucher avec un lit à colonnes torses, fauteuils façon bois de Chine, guéridons d'ébène, portraits au pastel des deux époux. Les autres pièces, très nombreuses, n'étaient pas moins bien garnies, et toutes tendues de tapisseries.

Au bout de quatre années de mariage, Mme de Chavaudon mourut : en 1686, son mari épousa Marie Perricard, fille d'un riche bourgeois de Troyes.

M. de Chavaudon exerçait sérieusement sa charge : en réalité, il occupait la première place de la ville, où le bailli, descendant ruiné des marquis de Chapelaine, ne pouvait lutter avec lui. Chavaudon eut l'habileté d'empêcher, par des finesses de procédure, l'installation de son successeur au bailliage, Jean de Mesgrigny, gendre de Vauban, puis de Henri de Turgy. Il avait racheté la charge de lieutenant général de police créée en 1695. Enfin, en 1711, il acheta la charge de lieutenant pour le roi au gouvernement de

Champagne. En somme, il résumait le pouvoir à Troyes et il s'en montra constamment très jaloux. Mais il excita des jalousies et, en 1712, il dut appeler au Parlement des prétentions du maire royal Paillot, qui voulut présider les assemblées municipales sans conteste. Il l'emporta cependant, mais ce fut son dernier triomphe. En 1717, un caprice ministériel supprima les lieutenants pour le roi; en 1724, l'office de lieutenant général de Palais fut réunie au bailliage. Chavaudon avait alors soixante-dix-sept ans. Il ne lutta plus et ne s'occupa que de transmettre sa charge à l'un de ses fils[1].

Les occupations de M. de Chavaudon — et il se consacra avec passion à ses fonctions — ne l'empêchèrent pas de veiller à ses intérêts. Il agrandit considérablement sa petite terre de Chavaudon, sise sur la paroisse de Marcilly-le-Hayer, et il y ajouta celle de Sainte-Maure, achetée pour 50,000 l., et y construisit un château. Tous ses comptes étaient tenus par lui et avec une excessive régularité. Sa fortune était devenue très considérable : il avait hérité de ses trois frères et de plusieurs parents éloignés. Après avoir largement doté ses enfants, il possédait outre ses terres et sa charge, des actions de la Compagnie des Indes et des contrats de constitution de rentes s'élevant à 63,000 l. Sa fille épousa Charles Le Boullanger, conseiller en Parlement de Paris, et eut 130,000 l. de dot. Ses fils furent, l'un conseiller au Parlement de Paris et y devint président en 1719; l'autre fut conseiller à la Cour des Comptes. Tous deux firent de riches mariages et menèrent grand train à Paris.

M. de Chavaudon resta à Troyes dans son hôtel richement meublé et monté sur un large pied : carrosse, deux chevaux, six domestiques. Il y mourut en 1727 « en chrétien sincère », ayant donné l'exemple parfois d'un magistrat qui servit pendant plus de 60 ans son roi et sa ville natale avec autant de dévouement que d'intelligence. »

1. M. Babeau fait connaître en détail le règlement de police que Chavaudon fit promulguer en 1693 : c'est une œuvre très curieuse et très complète. Du reste, la ville de Troyes n'eut qu'à se louer de l'administration de son lieutenant général, qui réforma de nombreux abus et fit d'heureuses innovations, surtout en matière municipale.

CHRONIQUE

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Lalore, vient d'être nommé chanoine titulaire du Chapitre de Troyes. Il remplace le vénérable abbé d'Estrayez de Cabassoles, qui avait appartenu précédemment au clergé châlonnais et a publié une notice historique sur la Cathédrale de Châlons.

***

M. le comte Werlé vient de recevoir, du Saint-Père, la croix de commandeur de l'ordre de Pie IX, et, de la reine d'Espagne, celle de l'ordre de Charles III.

***

Le Saint-Père vient de nommer camérier secret de cape et d'épée le vicomte Ed. Werlé en lui donnant la croix de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire.

***

Nous recevons la lettre suivante que nous sommes heureux de publier comme un juste hommage à une famille champenoise, qui d'ailleurs tient une place si notable dans la bibliophilie :

Louze, ce 20 avril 1887.

« Monsieur,

« J'ai vu avec plaisir sur la couverture du dernier numéro de la *Revue de Champagne*, l'annonce de la *Bibliothèque Champenoise* de M. Léon Téchener. Si vous voulez bien le permettre, Monsieur, nous ferons passer cette annonce, de la couverture, dans le corps de cet intéressant recueil. A mon humble avis, il ne serait pas convenable que le catalogue raisonné d'une si importante collection fût réduit purement et simplement, à la condition trop modeste d'affaire commerciale. Ce catalogue offre les résultats d'un long et utile travail; il se présente presque comme un bulletin de victoire; il est d'ailleurs fort bien assorti dans toutes ses dispositions; et nous met sous la main des richesses dont il serait malheureux, plus que cela, maladroit, de négliger le précieux assemblage.

« A n'envisager le volume que sous le rapport matériel, cette *Bibliothèque Champenoise*, forte de XVIII-580 pages, imprimée sur un beau velin, en caractères différents pour les titres, les sous-titre, noms d'auteurs, notice sur les ouvrages, est d'abord un modèle de catalogue. M. Téchener n'a pas la prétention d'avoir

réuni tous les ouvrages relatifs à notre province; il nous donne seulement ce que son père et lui ont trouvé dans le long cours de deux vies riches en bonnes fortunes bibliographiques. Ce qu'ils ont fait n'est plus à faire, ni pour les recherches, ni pour la classification. Ce qui peut s'ajouter en complément, j'imagine que quelque bibliophile de Troyes ou de Reims, ne nous le laissera pas trop longtemps attendre. Quant à la suite, c'est-à-dire, à la bibliographie contemporaine, j'espère que nous n'aurons pas à attendre cet ouvrage, de nos arrière-neveux. Dieu suscite à propos des ouvriers pour toutes les bonnes œuvres. Qu'il soit bien entendu que la Bibliothèque Téchener constitue le tome I de la *Bibliothèque générale de la Champagne*, le proto-type auquel il faut se référer pour les travaux ultérieurs de bibliographie.

« Autant je suis heureux des résultats acquis, autant j'ai été touché du dévouement patriotique et pieux qui a soutenu et encouragé, dans leur difficile labeur, les deux Téchener. A l'époque, déjà éloignée, où Joseph Téchener conçut la première idée de ses recherches, la chasse aux livres n'était pas encore inventée; il fallait beaucoup de charité, presque de l'héroïsme, — je ne parle pas des connaissances nécessaires, — pour offrir, à tous les déclassés, un abri. Le cataclysme révolutionnaire avait traité les livres à peu près comme le déluge avait traité les roches arrachées aux couches superficielles des terrains quaternaires. Plus de bibliothèques, des entassements; plus de collections complètes, mais des volumes dispersés; et dispersés comment dire avec quels étranges caprices et par quelles inconcevables malversations? De 1837 à 1887, les deux Téchener conçurent, parmi beaucoup d'autres projets, le dessein, audacieux alors, d'une Bibliothèque Champenoise. Le père ne fit que commencer; mais il avait, avant de mourir, inspiré à son fils, l'amour de la Champagne. M. Léon Téchener fut l'architecte du gros œuvre et le bibliophile ardent qui se dévoua à la construction de l'édifice. Maintenant, c'est fait; nous avons, sous les yeux, les fruits de leur travail cinquantenaire; *Grandiaque effossis mirabitur ossa Sepulcris.*

« L'ancienne province de Champagne comprenait, en dernier lieu, huit principales sections territoriales : la Champagne proprement dite, le Rémois, le Rethélois, le Perthois, le Vallage, le Bassigny, le Sénonais et la Brie champenoise. Le territoire de cette province forme aujourd'hui tout ou partie de sept départements. A certain point de vue, on eût pu souhaiter que la collection Téchener fût acquise soit par quelque grand dépôt de la capitale, soit par quelque Société savante, soit par quelque riche amateur. De manière que cette précieuse collection, une fois établie à demeure perpétuelle, pût être retrouvée par les hommes d'études, suivant les indications du catalogue, à peu près comme on consulte les divers fonds des grandes Bibliothèques publiques. A d'autres égards, il paraît préférable que la vente en demi-gros ait le pas

sur la vente en bloc. Les hommes appliqués aux études locales ne sont point rares aujourd'hui; tous à peu près possèdent, à leur usage, un trésor d'une certaine richesse. Des Sociétés archéologiques et académiques relient entre eux ces hommes d'études et commencent à former ou s'appliquent à compléter partout leurs bibliothèques. Enfin les bibliothèques de villes et les archives départementales, sans compter les bibliothèques de Paris, ont presque toutes, pour leur entretien, une certaine somme. Il paraît donc préférable que tous ces dépôts commencés s'augmentent respectivement chacun de ce que lui offre la collection Téchener et que les travailleurs continuent de se rassembler dans les salles d'études où ils ont l'habitude de se rencontrer; avec la certitude cette fois d'y trouver, à leur curiosité, une nouvelle satisfaction; à leurs recherches, un nouveau champ; et à leurs compositions, des renseignements qui entrent dans la trame de l'histoire.

« Je ne crois pas autrement nécessaire d'insister. D'amicales relations avec la famille Téchener m'ont permis de faire offrir cette *Bibliothèque Champenoise* à plusieurs amateurs; nous savons avec quel plaisir, ils ont accueilli cet envoi. Des relations érudites avec plusieurs savants nous ont permis également d'apprendre avec quelle joie empressée et avide, ils se précipitaient sur ces richesses mises en circulation par la longue patience des Téchener. Spectacle touchant à la fois et réjouissant, de voir des hommes venus de tous les coins de l'horizon et de tous les partis, suivre les inspirations du patriotisme local et vénérer les reliques de leur pays. Il est, en effet, patriotique et pieux de renouer la chaîne des âges, de ressusciter toutes les vieilles gloires et d'inonder le passé de lumières. Autrefois ce passé ne paraissait plus qu'une lande déserte; les siècles éteints étaient réputés: temps de ténèbres et de barbarie. Une sorte de nuit s'était faite dans les cerveaux français et par une éclipse ou une aberration du bon sens national, on en était descendu à se persuader à peu près que nos aïeux marchaient à quatre pattes. Une étude plus approfondie nous a rendu l'intelligence et l'amour des temps anciens. Nous en connaissons mieux les personnages, nous en apprécions plus équitablement les institutions. Un temps approche où les érudits auront percé à jour tout le détail de ces siècles et rendu la vie à ce qui était mort. Mais à qui devons-nous cette résurrection, sinon à ces vieux livres, si longtemps oubliés ou dédaignés; sinon à ces laborieux chercheurs qui, précurseurs de leurs contemporains, ont pressenti les sympathies des temps futurs et réuni les matériaux nécessaires à l'élan rénovateur de leurs travaux.

« J'aime donc à me persuader, Monsieur, que tous ces fragments, toutes ces reliques de la Champagne seront recueillis, comme des diamants, pour sertir les riches écrins de nos collections. Dans tous les cas, si j'ai l'honneur de vous écrire, c'est pour exprimer ce vœu et pour aider, autant que besoin serait, à la réalisation de cette espérance.

« Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

« Justin Fèvre,

« Vicaire général, Protonotaire apostolique. »

***

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — I. Peintres — La Champagne continue à tenir au Salon un rang très honorable. Chaque année, le nombre et la valeur moyenne de ses artistes vont croissant; les sculpteurs surtout figurent aujourd'hui dans une notable proportion sur une liste déjà longue, et leurs envois témoignent particulièrement d'un sérieux acquis et d'une habileté bien appréciable. Il faut attribuer, croyons-nous, ce développement rapide aux Ecoles municipales de dessin, de création récente, qui, destinées dès l'origine à rendre d'importants services à l'industrie, n'en contribueront pas moins à déterminer dans l'avenir de précieuses vocations artistiques.

Cela dit, nous abordons les différents envois de l'Aube à la section de peinture. Voici M. Aviat, de Brienne-le-Château, représenté par deux excellents portraits; M. Armand Beauvais, de Bar-sur-Aube, avec deux paysages berrichons : une bergère ramenant ses moutons à la tombée du jour, une troupe d'oies se jetant à la nage pour traverser un ruisseau. Les deux toiles sont agréablement peintes et dans un assez juste sentiment de la nature.

M. Monginot, de Brienne, nous montrait l'an dernier un jeune chat ayant mis par hasard *les pieds dans le plat*; il revient à ses sujets favoris en nous remettant sous les yeux le même Raton qui, dans ses joyeux ébats avec le singe Bertrand, son camarade, au milieu de l'atelier, s'est englué maladroitement dans la boîte à couleurs, qui reposait sur un chevalet. Ce comique accident nous intéresse beaucoup moins, toutefois, quant aux qualités de facture, que l'heureux braconnage d'un jeune fureteur, cueillant dans son filet les lapins à l'entrée de leurs terriers.

M. Adrien Moreau, de Troyes, l'élégant et habile traducteur des grâces frivoles du temps passé, qui sait être aussi, — quand il le veut, — l'interprète ému et poétique de la vie des champs, expose une scène d'une jolie fraîcheur, un peu mignarde, *Une mascarade au XVIIe siècle*.

Sachons gré à M. Gustave Pinel, des Riceys, d'avoir été renouveler son inspiration aux sources vivifiantes des pays d'Orient. Il nous rapporte cette année, de Tunisie, une délicieuse étude d'*Intérieur à Djara*, qui rappelle les admirables croquis algériens du regretté Guillaumet; et une composition plus importante, *La prière*, qui porte pour épigraphe des vers du poète Maurice Montégut :

Le pèlerin va seul, créature perdue
Dans le déroulement de l'énorme étendue...

Silhouette isolée dans la montagne sablonneuse, l'Arabe voyageur s'est arrêté vers la fin de sa course, en vue de la mer, et, le visage tourné du côté du soleil couchant, les mains rapprochées et tendues au ciel, pieusement s'incline...

Citons encore Mlle Chadenet-Huot, de Saint-Julien (*Dans le Parc des courses*); M. Desponts, de Chaource (*Les deux mendiants*); puis quatre Troyens : Mlles Léautez (*Bords de la Seine à Courcelles*) et Robillot (portrait); MM. Gotorbe (*Portrait de ma mère*) et Steck (*La Femme à l'âne*).

— Nous retrouvons, dans la Marne, les deux paysagistes rémois, MM. Barau et Guéry.

Le premier, dont l'envoi de 1884, *Sur la Suippe*, mérita les honneurs enviés du Luxembourg, semble avoir à peu près reproduit le même site dans son *Ruisseau des Rouazes*. La coloration de cette journée d'hiver est cependant plus grise, plus terne, et, pour tout dire en un mot, nous plaît moins. La petite étude de laveuse, au bord d'un ruisselet, *Au soleil*, est charmante.

Du second, nous voudrions sincèrement n'avoir à mentionner que ses pastels. La vue de Genève illuminée la nuit par ses lumières et ses fanaux multicolores est une fâcheuse méprise qui fait songer involontairement aux stéréoscopies foraines; d'autre part, la vallée savoyarde avec le Mont-Blanc, platement et durement traitée, évoque très imparfaitement le souvenir des Desbrosses et des Chintreuil.

Il faut signaler le début au Salon de M. Louis Bouché, de Mareuil. Sa petite étude, *A Criquebœuf*, est d'un excellent présage pour l'avenir. M. Prinet, de Vitry-le-François, a peint avec talent, dans une note sobre et discrète, *la Communion* dans une église; de lui également, un bon portrait d'homme. De M. Maurice Aubryet, de Pierry : *Le Soir au Tréport*; de M. Gruchy, d'Epernay : *Le matin, boulevard Barbès*; de M. Guillot, de Reims : un portrait de femme. Une marine, de M. Gros; et le portrait très réussi de son père, le colonel Willette, par le fantaisiste peintre et dessinateur que l'on sait : tel est l'actif des Châlonnais.

— La Haute-Marne nous fournit des portraits, avec Mlle Boulian, de Bourmont, et MM. Duvent, de Langres, et Gaillard, de Chaumont. Amateur passionné de chasse, M. de Clermont-Gallerande (de Chatoillenot), en habit rouge, entouré de piqueurs sonnant de bruyantes fanfares, savoure les délices de la curée au milieu d'une plaine, — tandis que M. Morlot (d'Isômes) s'absorbe en une rêveuse solitude, sur la rive d'un étang verdi par les mousses, au fond des bois.

— Les Ardennes apportent aussi leur tribut artistique à l'Exposition. Un commun sentiment de mélancolie a guidé, cette fois, les

Carlopolitains (*lisez* les enfants de Charleville) dans le choix de leurs sujets. *L'Orphelin*, c'est le titre de la composition de M. Noël. *Inconsolable* s'intitule à son tour la toile envoyée par M. Prévost : une jeune modiste, vêtue de noir, assise à sa table de travail, contemple avec une profonde émotion la photographie de l'époux ou du fiancé défunt.

Notons également : *La Forge de l'Ecole militaire*, par M. Titeux, d'Aiglemont ; *Retour des champs*, par M. Damas, de Rimogne ; et *La Seine à Port-Marly*, par M. Mollet, de Vouziers.

— M. Émile Bayard, de La Ferté-sous-Jouarre, reparaît en tête des envois de la Seine-et-Marne (Brie champenoise). Fidèle à ses qualités natives de fin illustrateur et de gai compagnon, il ne semble pas avoir d'autre souci que d'ajouter une page nouvelle à celles déjà popularisées par la gravure et la chromolithographie : *Une affaire d'honneur*, *Qui trop embrasse...* (1884) ; *Bande joyeuse* (1885) ; *Le Passeur* (1887) : un robuste gars qui traverse un rû, tenant une jolie fille sous chaque bras. Allons ! monsieur Bayard, un peu plus d'ambition et de haute confiance en vos pinceaux ne vous messiérait certes pas.

Un bon paysage, de M. Louis Bouché, de Luzancy ; un *Crépuscule à Venise*, de M. Rosier, de Meaux ; enfin, deux figures : *Innocence* et *Repos*, de M. Berthault, de Coulommiers, closent cette série.

— Dans le département de l'Aisne (enclave champenoise), le premier rang appartient sans conteste à M. Lhermitte, pour les vrais paysans qu'il nous fait voir dans son beau tableau de la *Fenaison*. Et le bon peintre qu'il est se double d'un dessinateur hors ligne, dont les admirables crayons éclipsent peut-être encore, à nos yeux, ses meilleures toiles.

M. Frédéric Henriet, qui a écrit de charmantes choses sur la campagne et sur les peintres rustiques, expose précisément une rue du pittoresque village de Mont-Saint-Père, berceau de M. Lhermitte.

Originaire également de Château-Thierry, M. Bligny nous offre les traits d'*Un caporal-tambour du 102e de ligne*, et M. Henri Pille, d'Essommes, ceux de son ami, le paysagiste Vayson, dans son atelier.

— Il nous reste, pour terminer ce rapide coup d'œil jeté à la peinture, à dire quelques mots des artistes de l'Yonne (région sénonaise). Ils appartiennent pour la plupart à la ville de Sens.

Nous mentionnerons les moutons, de M. Brissot de Warville, le *Repos*, de M. Guérard, *Dans le Cellier*, de M. Guérin. L'*Enterrement d'un enfant*, — *souvenir de Mégare*, interprété par M. Pompon, nous a remémoré (pourtant avec une moindre impression, car rien n'égale en intensité la puissance évocatrice de la musique ou du verbe écrit ; et le talent du peintre, quel qu'il soit, à notre

avis ne saurait prévaloir) — nous a remémoré, disions-nous, l'adorable scène des funérailles d'une fillette grecque, à la fin d'*Aziyadé*, ce poème exquis du divin Loti, comme d'aucuns se plaisent à le nommer. Au sortir de la ville, par le chemin rocailleux qui descend de la colline, la mère va, portant elle-même dans ses bras le cercueil de son enfant. Deux hommes la précèdent : le pope, hâtif, marmottant dans un livre de banales prières, et le fossoyeur, rude montagnard armé pour la circonstance de la pelle et de la pioche, au lieu du coutelas et du long fusil.

Mlle Prévôt, de Villeneuve-sur-Yonne, a deux portraits ; et M. Prévôt-Valeri, son compatriote, une scène de genre, *le Savetier du village*, et un épisode emprunté aux coutumes locales, la visite des enfants aux tombes familiales, le jour de la première communion.

(*A suivre*) A. T.

* * *

La Société Française d'archéologie que préside le comte de Marsy, notre collaborateur, tiendra cette année une session partagée : du 23 au 27 juin à Soissons, du 29 au 30 à Laon. Nous croyons devoir donner le programme des questions qui y seront traitées. Nous ajouterons que ce programme n'est nullement limitatif :

1. Etat des études archéologiques dans le département de l'Aisne. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans la Picardie, le Vermandois et la Champagne. — Signaler les éléments nouveaux qu'elles peuvent apporter pour l'établissement des systèmes de classement le plus généralement adoptés.

3. Indiquer les monuments élevés par les peuples qui habitaient le Laonnais, le Soissonnais et le Vermandois à l'époque de l'indépendance gauloise. — Déterminer la situation des oppidum gaulois; occupaient-ils les mêmes emplacements que les cités romaines qui leur ont succédé ?

4. Signaler les monuments romains mis au jour depuis trente ans et présenter le tracé des voies romaines dans la région. Indiquer les corrections à faire aux travaux d'Amédée Piette, de Fleury et de M. l'abbé Pêcheur. — Faire connaître les découvertes d'inscriptions, de mosaïques et d'objets romains, argenterie, bronze, céramique, verrerie, monnaies, etc., effectuées pendant la même période.

5. Etudier les procédés de fabrication des bijoux, des armes et des divers objets mobiliers de l'époque franque trouvés dans le nord de la France et en Belgique. — Distinguer ceux qui peuvent appartenir à l'art oriental et indiquer s'ils ont été importés ou fabriqués dans le pays.

6. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types. — Existe-t-il dans le département de l'Aisne des édifices religieux antérieurs au XIe siècle?

7. Etudier les constructions religieuses et civiles des Templiers en France et dans les pays d'Occident. — Examiner les rapprochements qu'elles peuvent offrir avec les monuments de l'Orient.

8. Etudier les constructions rurales des abbayes dans la Picardie et la Champagne au moyen-âge.

9. Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du moyen-âge et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier.

10. Etudier les habitations connues sous les noms de creuttes, croutelles et boves.— Indiquer la date de leur emploi et signaler les monuments analogues qui peuvent exister dans d'autres provinces.

11. Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. — Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfévrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter.

12. Décrire les carrelages à couverte vernissée du moyen-âge et de la Renaissance dans la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France. — Faire connaître les centres de fabrication, les noms des artistes et des ouvriers qui les ont dessinés et exécutés.

13. Signaler les antiquités qui sont d'origine ou de style étrusque, égyptien ou asiatique, trouvées dans le nord de la France. — Distinguer parmi ces objets ceux qui ont été importés des pays d'origine et ceux qui ont été fabriqués en Gaule pour les fidèles des religions orientales. — Examiner si l'on peut déduire de leur découverte des inductions sur les anciennes relations des habitants de la région avec les peuples de l'Orient, aux époques gauloise et romaine.

14. Géographie archéologique. Etablissement pour les périodes historiques d'un ensemble de signes conventionnels internationaux, analogues à celui adopté pour l'époque préhistorique.

Le volume contenant les travaux du Congrès sera donné à tout membre adhérent et souscrivant la somme de 10 fr. Adresser les adhésions à M. Collet, trésorier du Congrès, à Soissons.

Statue et portrait de saint Louis dans la cathédrale de Reims. — Les deux transepts de la Cathédrale de Reims sont flanqués de six contreforts : quatre sur la face, deux à chaque extrémité, en retour, sur l'abside et sur le collatéral de l'édifice, et deux autres, placés de chaque côté, entre la verrière de la grande nef et l'angle du transept lui-même.

Dans ces contreforts sont des statues de rois, toutes très belles, d'un grand caractère, couronnées, tenant un sceptre à la main; plusieurs même sont tellement caractérisées qu'il est facile de leur donner un nom, sans crainte de se tromper et que l'on pourrait même les prendre pour des portraits. Six des contreforts du transept nord sont réservés aux rois *mérovingiens*.

Du côté de l'Archevêché, ce sont des rois *carolingiens*, faciles à reconnaître par leurs attributs et par la physionomie que l'artiste a su leur donner.

A l'angle du transept, donnant sur le Palais, mais en retour sur le collatéral, on reconnaît *Pépin le Bref*, debout sur le lion qu'il va terrasser. Comme la statue est plus petite que les autres, le sculpteur l'a élevée en la figurant sur le lion.

A côté, mais regardant le Palais, se trouve *Charlemagne*. La statue est plus grande que les suivantes de 40 à 50 centimètres. Elle a grand air, une figure longue et parlante, ce qui rappelle la description que faisait de ce roi, son secrétaire Eginhard : « Il était « haut de taille, large de corps... il avait le haut de la tête rond, « le visage riant, les yeux grands et brillants, le nez long... » Ce qui caractérise surtout cette statue, qui est peut-être un portrait, c'est que couronnée comme toutes les autres, elle porte en plus, la *couronne impériale* dite de Charlemagne, qui a toujours figuré dans la cérémonie sacre des Rois de France à Reims.

La statue suivante est sans barbe, la tête du personnage est quelque peu penchée ; elle a un air de bonté et de douceur qui prouve que l'artiste a voulu représenter *Louis le Débonnaire*, fils de Charlemagne. Il avait droit à une place d'honneur dans la Cathédrale, puisqu'il donna les murailles de la ville de Reims pour reconstruire une nouvelle Cathédrale, mettant la cité sous la garde de Dieu : d'où cette devise *Dieu en soit garde*.

Dans le contrefort suivant, se voit *Louis VI*, dit le *Gros*. La statue est plus courte que les autres, mais bien plus large; la tête surtout est énorme. Elle porte sa propre désignation.

Louis VII trouve sa place, naturellement, auprès de son père. L'église de Reims, d'ailleurs, ne pouvait oublier ce monarque, qui fut, avec Louis VI, le défenseur le plus ardent des droits de cette église relatifs au privilège exclusif de sacrer les rois de France.

La dernière place laissée libre, dans le contrefort regardant l'abside, appartenait au seul roi existant au moment de la construction de l'édifice. *Philippe-Auguste* est à son rang, auprès de

son père. Sacré en 1179, mourant en 1223, il devait nécessairement avoir une place, selon l'usage reçu, dans la Cathédrale commencée sous son règne.

Il nous reste à examiner les deux statues placées dans les contreforts qui remplissent l'angle formé par la jonction du transept avec la nef.

Les deux rois de France qui viennent après Philippe-Auguste sont *Louis VIII* et *Louis IX*. Ces monarques sont les deux premiers qui ont été sacrés dans la Cathédrale actuelle : le premier en 1223, le deuxième en 1226. L'architecte ne pouvait pas réserver à d'autres monarques, qui n'existaient pas, ces deux contreforts que l'on construisait ou que l'on allait élever. Chose remarquable, le texte du cérémonial rédigé pour le sacre de Louis VIII nous apprend « qu'à l'entrée du transept, on appareilla un eschaffeau un poy haut », sur lequel devaient se placer le roi et les pairs de France. Il en fut de même pour Louis IX. Tous les deux sont donc placés dans les deux contreforts qui dominent l'emplacement où ils trônaient au moment de leur couronnement. Aujourd'hui, ces deux contreforts semblent bien cachés ; mais, avant la construction de la grande nef, ils étaient, au contraire, très en vue, comme deux places d'honneur visibles à tous les regards.

Examinons maintenant si la statue de Louis IX reproduit les traits du saint roi.

Tout donne à le croire. « Au Moyen Age, on sculptait d'après un type hiératique déterminé, dit M. l'abbé Bulteau, dans sa monographie de Chartres..., « les sculpteurs ou imagiers de cette « époque devaient avoir pour guide dans leurs travaux un code « qui leur indiquait non-seulement les sujets, les personnages..., « mais encore leur pose, leurs vêtements, leurs attributs. »

Les statues de Pépin, de Charlemagne, etc., mentionnées plus haut, prouvent la vérité de cette assertion. Il n'est pas acceptable que le sculpteur de Notre-Dame ait fait exception pour saint Louis.

Nous allons plus loin, et nous disons que le sculpteur n'a pas seulement représenté Louis IX, avec les attributs connus alors, mais qu'il a dû reproduire son portrait. « Sous Louis IX, dit M. Le « Breton, cité par M. l'abbé Davin, les artistes abordaient franche- « ment le portrait dans les œuvres dont s'honorent les Cathédrales « de Reims, d'Amiens, de Chartres, de Paris, de Rouen. »

Si la figure, la statue de saint Louis, dont nous nous occupons en ce moment, n'est pas un portrait, c'est bien étonnant qu'elle ait autant de ressemblance avec les descriptions que nous en font Joinville, Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, et d'autres écrivains de l'époque.

Tous parlent de sa maigreur. Guillaume de Nangis, en signalant les austérités du roi, explique le caractère ascétique donné par les sculpteurs à la physionomie de Louis IX. Ainsi, à la Cathédrale,

la figure du roi est sans barbe, très amaigrie, les yeux très caves, le nez un peu retroussé.

Ce qui a dû faciliter l'exécution du portrait de Louis IX, c'est le séjour qu'il fit à Reims, vers 1250. Il demeura au Palais archiépiscopal pendant plusieurs mois, pendant les dissentiments élevés entre l'archevêque Thomas de Beaumets et les échevins de la ville.

Si nous avons réellement le portrait de saint Louis, c'est une fortune; c'est un monument des plus précieux au point de vue de l'art et de l'iconographie. Surtout quand on songe à toutes les erreurs, à toutes les confusions regrettables auxquelles ont donné lieu les statues des rois de France, et celle de Louis IX en particulier, comme l'ont constaté M. le baron de Guilhermy, M. Le Breton, M. l'abbé Davin.

On connaît très peu de portraits authentiques de saint Louis. Il était donc important de faire connaître celui que possède la Cathédrale de Reims; très important aussi de le reproduire, en le modelant, pour pouvoir le propager.

Le gouvernement l'avait compris. Aussi M. de Lasteyrie devait-il venir à Reims, pour examiner la statue, dont il avait reçu des photographies tirées par M. Trompette. M. Rubrick-Robert avait donné un avis favorable, connaissant celui de M. Ph. Burty, inspecteur des beaux-arts, de passage à Reims avec M. Henri Cernuschi.

La cause était gagnée. Mais les lenteurs administratives sont difficiles à vaincre. Tout espoir cependant n'était pas perdu, les échafauds étaient encore debout au pied de la statue. Mais voilà qu'ils disparaissent, lentement il est vrai, mais trop vite encore pour nous. Encore quelques jours, et il sera à jamais impossible d'aborder la statue pour en tirer une épreuve.

Une demande nouvelle est faite à M. Darcy, le nouvel architecte de la Cathédrale. Il répond : « Faites de suite mouler la statue. » M. Bertozi s'est mis à l'œuvre. On possède maintenant la reproduction de la statue de saint Louis. Qu'un artiste intelligent en fasse une réduction, que l'on propage ce type authentique.

(Courrier de la Champagne) Ch. Cerf.

***

Bibliothèque de Reims. — *Inventaire artistique.* — Les bibliothèques publiques sont principalement des établissements d'instruction ouverts pour l'étude et la lecture, mais elles sont aussi, à certains égards, des musées et des expositions permanentes, dont la seule inspection doit profiter à l'intelligence des visiteurs. C'est dans ce but que les vitrines servent à étaler les reliures, les dessins et les miniatures, que l'espace vide des lambris est utilisé pour fixer des estampes, des plans et des cartes, et qu'enfin des bustes

sont installés au-dessus des meubles remplis de portefeuilles et des rayons garnis de livres. La sévérité du local en est égayée, la science historique devient souriante et pleine d'attraits. Ceux qui ont récemment parcouru la Galerie Mazarine, à la Bibliothèque Nationale, ont aprécié l'idéal dans ce genre de décoration instructive. Imitons en petit ce musée si profitable aux jeunes artistes qui voudraient le fréquenter.

Les conservateurs successifs de la Bibliothèque de Reims n'ont pas négligé ce point de vue de leurs attributions; quelques remaniements ont suffi pour mettre en lumière un ensemble assez important d'œuvres d'art, dont nous devons donner aux amateurs rémois l'indication sommaire.

La salle publique de lecture présente, sur tous ses murs, une série de plans de Reims : celui de la ville gallo romaine, par Brunette; celui de la ville du moyen-âge, par Collin, et celui de la brillante cité du XVIIIe siècle, par Legendre. Un plan de l'ancienne banlieue, copié par M. Lebourg sur un précieux document des Archives, le plan de la ville moderne et la carte de l'arrondissement, complètent les renseignements qui s'offrent à tous les yeux. En face, se déroule un immense plan de Paris, chef-d'œuvre de gravure, exécuté, à la demande de Turgot, à la fin du dernier siècle. Le fond de la salle est garni de cinq estampes encadrées, dont trois sont dues au burin des Audran et des Duchange : le *Christ et la Madeleine*, le *Christ et Lazare*, le *Magnificat de Jouvenet;* et les deux autres offrent des sujets finement imités de l'antique au début de notre siècle.

Le cabinet du conservateur, qui devrait contenir les portraits de tous les anciens bibliothécaires, possède seulement celui de M. Siret, peint par Rêve, qui semble attendre ses successeurs. Un joli crayon de Maquart, un beau portrait de Napoléon, deux marines, de Mlle Callou; le vieux Reims, de Moreau; une ravissante épreuve du *Bourguemestre*, de Van Ostade, complètent l'ameublement de cette pièce.

La première salle des livres offre au premier regard deux portraits de Rémois, bienfaiteurs de la Bibliothèque, MM. Saubinet et Duquénelle, amateurs de goûts différents, mais doués l'un et l'autre de cette vieille vertu du patriotisme local, qui suffit à inspirer leurs legs généreux et prévoyants. Puisse leur exemple susciter, en faveur de notre Bibliothèque, des imitateurs nombreux, dont on se plairait à faire revivre les goûts éclairés et délicats!

On voit ensuite, dans les embrasures des fenêtres, une série de figures historiques, reproduites par tous les genres de gravure : la manière noire, le burin, l'eau-forte. Citons d'abord *Buridan*, par Regnesson, et surtout *Pierre Lallemant*, *Maurice Letellier* et *Louis XIV*, par Nanteuil, cet inimitable artiste dont sa patrie n'est pas assez fière. Les contemporains verront avec plaisir *Gerson* et *Lévesque de Pouilly*, par Ad. Varin. Mais surtout les amateurs des

finesses de l'art iront contempler la suite des Ficquet et des Savart, qui offre, au nombre de vingt-deux, les portraits des immortels grands hommes de notre XVIIe et notre XVIIIe siècle. Ces délicieuses miniatures s'admirent et ne se décrivent pas, surtout lorsqu'elles représentent les maîtres de la pensée humaine, les Pascal, les Bossuet, les Corneille.

La même salle contient deux hautes vitrines remplies, celle de gauche de livres relatifs aux beaux-arts, dont quelques-uns richement reliés sont étalés sur les plats, et celle de droite d'une collection et d'œuvres choisies des derniers siècles, également reliés avec un art infini. Sans même ouvrir un seul de ces attrayants volumes, le curieux peut apprendre beaucoup en parcourant les titres de ces merveilles de l'impression et de la reliure.

La seconde salle, qui fut si longtemps la salle de lecture, renferme aussi quelques plâtres et quelques estampes : le profil du savant minime *Jacquier*, né à Vitry-le-François, et celui de *Detouche*, peintre rémois; le portrait du *Titien*, d'après la peinture originale qui appartenait à Chaix-d'Est-Ange; ceux de Rémois de tous les âges, *saint Remi*, *Guillaume de Champagne*, *Mabillon*, *Linguet*, l'abbé *Godinot* et *Pr. Tarbé*.

La troisième salle des livres est moins fournie de tableaux, tant les rangs des volumes y sont pressés. On y trouve cependant les portraits de l'abbé *Pluche*, de *Brûlart de Sillery*, de l'évêque *Henri de Maupas*, de *Bertin* et surtout deux admirables estampes originales : la *Sainte Geneviève* de Balechose et le *Mariage mystique* de Fr. de Poilly. La figure en pied du chancelier Gerson, maquette de la statue placée à la Sorbonne, a été offerte par le statuaire, M. Joseph Felon, au Musée de Reims; le buste très expressif de l'avocat Linguet, par Pigalle, est aussi un don de ses descendants à sa ville natale. Un buste de Napoléon, par Bosio, a été placé en regard dans l'embrasure d'une fenêtre.

Mais si les décorations sont rares sur les murs de cette salle, les splendides compositions de la calligraphie et des miniatures abondent dans les vitrines. La première renferme d'un côté les plus beaux spécimens des livres de chœur de Saint-Nicaise et de Saint-Remi, et de l'autre les pages étincelantes des manuscrits liturgiques, tous ouverts à l'endroit où est peint le Christ en croix. La seconde vitrine est garnie d'autographes précieux, de dessins et de vignettes qui se confondent à la partie inférieure, tandis que s'étage au-dessus la série des plaquettes d'une grande rareté et d'une exquise conservation. Signaler en détail les titres de ces trésors, ce serait les décrire pour les érudits, tandis que nous voulons seulement ici convier les curieux à venir jouir de leur vue. Dans une vitrine contiguë sont exposées des curiosités d'un autre genre, des armes et des objets de toute nature rapportés d'Australie par M. Courmeaux fils.

Les portraits de Louis XIV, de Louis XV, de Louis XVI et de

Louis XVIII, en magnifique épreuve, garnissent l'embrasure des portes qui ouvrent sur la dernière salle de livres voisine du cabinet des manuscrits. On y rencontre le portrait de Nicolas Dumont, député de 1789, et le buste du maréchal Drouet, accompagné du mémorial de ses campagnes, offert à la Ville par sa famille. Une vaste vitrine déposée au milieu de la salle attend que de nouvelles richesses y soient installées et inventoriées méthodiquement, comme vont l'être prochainement celles de toutes les autres vitrines.

Nous ne terminerons pas cette chronique sans mentionner un échange conclu entre la Bibliothèque de Reims et la Bibliothèque Nationale : en retour d'un ouvrage incunable dont la reliure offrait l'empreinte des armoiries de Paris, M. Léopold Delisle a remis à notre dépôt le même ouvrage en reliure plus récente et en outre douze traités originaux de Jean Gerson, ainsi que l'un des rares exemplaires du Bréviaire de Colbert, livre doublement précieux pour ses compatriotes. Signalons aussi l'achat de tous les travaux sur l'histoire de Reims qui ont paru dans l'année, œuvres intéressantes dues aux recherches de M. Louis Paris, et d'autres érudits, la plupart Rémois. Enfin, nous pouvons noter l'achèvement de la reliure des plus importantes collections, telles que la *Revue des Deux-Mondes*, la *Gazette des Beaux-Arts*, les *Grands Ecrivains de France*, l'*Histoire des Peintres*, par Ch. Blanc, et d'autres belles suites que la ville de Reims tient à honneur de continuer et de propager.

H. Jadart.

***

Le maire de Reims, en présence des nombreux dons de tableaux et d'objets d'art faits à la ville de Reims, surtout à cause de la magnifique générosité de M. Lundy, dont nous avons parlé, adresse à ses administrés un appel qui sera certainement entendu. Il demande une somme de 400,000 fr., remboursable sans intérêt en 18 ans, pour construire un musée digne de cette grande ville. MM. Irrois, A. de Barry, Gosset, A. Dauphinot, F. Walbaume, etc., sont chargés de recueillir les souscriptions qui ne tarderont pas, espérons-nous, à permettre de réaliser cette excellente idée. Le musée serait élevé au Boulingrin

***

Le 3 mai, M. Topin, de Somme-Tourbe, a fait une très intéressante découverte sur le territoire de Saint-Jean-sur-Tourbe.

Il a trouvé une tombe gauloise dans laquelle il y avait cinq squelettes dont deux l'un sur l'autre. Tous ceux étaient parés de bracelets de bronze. Dans la même tombe on a aussi trouvé une petite statuette haute de 12 centimètres. Nous avons appris que ces objets avaient été acquis par un de nos collègues qui nous en donnera la description exacte.

MÉLANGES

Un mobilier bourgeois au XVIIe siècle a Chalons.— Les actes notariés offrent une précieuse mine d'informations, mine encore peu exploitée, à quiconque veut reconstituer la vie et les mœurs de nos maîtres : le curieux de recherches généalogiques, le jurisconsulte et le philologue en quête d'anciens usages ou de mots tombés en désuétude y trouvent une ample moisson. L'inventaire ci-dessous, sans offrir beaucoup d'intérêt, n'est cependant pas toute entièrement à dédaigner : on y voit ce que pouvait être l'intérieur d'un honnête bourgeois dans les premières années du XVIIe siècle, et l'on y relève certains mots de la vieille langue encore usités à l'époque. Cet inventaire, tiré de l'étude de Me Remy, a été découvert et transcrit par M. Amédée Lhote, employé à la Bibliothèque communale de Châlons. P. Grignon.

Fut présent Maistre Jehan Alfeston demeurant à Chaalons lequel recongnut avoir vendu et vend par ces présentes à Pierre Alfeston, escuier, seigneur de Joieux et des Auvergères, bailly de Chaalons, adce présent et acceptant : Ung chaslict, bois de chesne, prisé huict livres tournois ; — ung coffre de mesme bois avec la serrure et clef prisé huict livres tournois ; — deux chaiaires à dossier, bois de nouier, l'une couverte de cuire noire et l'autre de bleu et rouge ; — une table, bois de chesne, prisé ensemble neuf livres ; — six escabelles, bois de nouier, prisé trois livres quatre solz ; — ung grand ban de mesme bois prisé douze solz tournois ; — une stelle à aller au sermon, couverte de tapisserie, prisée dix solz tournois, — une petite couchette bois de chesne, prisée quarante solz ; — une maict de mesme bois prisée trois livres ; — une planche à puits avec ses aunoires prisés sept livres tournois ; — une petite chaiaire à dossier couverte de tapisserie, prisé huict solz tournois ; — ung dressoir, bois de nouier, prisé quatorze livres ; — une demy selle, bois de chesne, prisée quatre solz ; — une sallière, bois de chesne, prisée quatre solz tournois ; — ung salloir fermant à clef, prisé vingt solz ; — ung autour de lict garny de trois courtines et courtimons couleur de jaulne avec la mante de mesme couleur, prisé vingt livres tournois ; — ung matelas prisé dix livres ; — ung aultre petit matelas aussy prisé cinq livres tournois ; — ung autour de cheminée de bleu et rouge prisé dix solz tournois ; — trois tableaux, l'un de la naissance de Nostre Seigneur, l'autre des trois Maries peint en destrampe et l'autre peint en huille, de la mort d'un joueur de harpe prisez ensemble douze livres tournois ; — ung bahut couvert de cuir bandé de fer blanc avec son pied bois de chesne, prisé sept livres ; — quatre grandz paires de draps de toille de chanvre à lict prisés dix livres ; — quatre

paires de petits draps aussy de toille prisez sept lives; — trois douzaines de serviettes prisez huict livres tournois; — huict grandz nappes de toille prisez sept livres tournois; — six petittes nappes aussy prisez cinq livres tournois; — une douzaine d'essuies à mains prisez trente solz tournois; — huict chemises à homme prisez sept livres tournois; — huict chemises à femme aussy prisez sept livres tournois; — ung manteau de drap noir à demy double; — ung manteau de camelot noir prisez, celui de drap six livres tournois, et l'autre pareille somme de six livres; — une robbe de chambre, couleur de violet, où y a passemens double de frize noir, prisée huict livres tournois; — une robbe de drap noir à usage de femme prisée sept livres tournois; — une cotte de serge noir prisée quatre livres tournois; — un mirouer prisé dix solz tournois; — ung lodier [1] prisé trois livres; — deux cramail de fer prisez ensemble vingt solz tournois; — deux paires de petits chesnets prisés aussy ensemble quinze solz tournois; — ung vainet [2] de fer prisé trois solz tournois; — une paire de pincette prisée deux solz tournois; — un grand rotier [3] prisé cinq solz tournois; — ung aultre petit prisé quatre solz tournois; — deux broches de fer prisez ensemble douze solz; — deux lichefrittes prisez douze solz tournois; — une chambrière de fer prisée cinq solz tournois; — une paire d'ansette [4] prisez deux solz six deniers; — ung gros coutteau à deshacher prisé deux solz; — une grande chaudière d'airain prisé vingt cinq solz; — une aultre petite prisée dix solz tournois; — quatre chandeliers prisez ensemble vingt cinq solz tournois; — deux reschault de cuivre prisez seize solz tournois; une bassinoire prisée vingt cinq solz tournois; — vingt cinq livres d'estain en plusieurs vaisselles prisez la livre huict solz tournois; une ouillé [5] de cuivre prisé quatre solz; — deux ouillets d'argent prisés trois livres dix solz tournois; — deux formes de bois à faire lissive et ung cuveau prisez ensemble trente solz tournois; — deux poinsons vuidange prisez dix solz tournois; — deux cacques aussy vuidange prisez sept solz tournois; — deux tréteaux de bois à mettre table, prisés sept solz; plusieurs cordes à faire essuier drappeaux prisés cinq solz tournois; ung boisseau à mesurer bled avec le bilot prisés douze solz tournois; deux planches à porter pain et patisserie au four prisez trois solz; ung damier avec ses dames prisez six solz; — une petitte chaiaire persée prisée deux solz six deniers; — trois aurilliers de plumes prisés ensemble trente solz tournois. Lesquels meubles ont esté transportez au logis dudict

1. Lodier, couvre-pied fait de laine ou de coton (Roquefort glossaire de la langue romane).

2. Vainet : petit tamis.

3. Rotier : gril, ustensile propre à faire griller ou rôtir

4. Ansette : manche, poignée (Roquefort).

5. Oullé : du latin *olla* : cruche, vase à deux anses, (Roquefort).

acceptant, qui s'en est tenu pour contant, dont ledict Alfeston s'est désisté moiennant la somme de deux cens trente quatre livres cinq solz tournois, que ledict Alfeston en a confessé avoir eu et receu dudict acceptant ; si comme et dont promet ledict Alfeston à tenir et entretenir comme ci dessus, sur peine, etc., et oblige biens, etc., respectivement.

Faict et passé en l'hostel dudict Alfeston le deuxiesme jour de jung après midy mil six cens dix sept et ont signé le bref avec nous notaires soussignés

ROGET, — LAFRICQUE.

Et le quatorziesme jour de jung audict an mil six cens dix sept après midy est comparu en personne ledit Alfeston qui a pris et retenu de loier dudit sieur Alfeston à ce présent et acceptant les meubles cy dessus spécifiez et tout le contenu y déclairé cy devant, lesquelz ont esté transportez et remis au logis d'icelluy Alfeston, pour les tenir l'espace d'un an, commençant ce jourd'huy et finissant moiennant la somme de dix livres dix solz tournois que ledict Alfeston sera tenu et a promis en rendre et paier en fin dudit an audict sieur Alfeston, et luy rendre lesdicts meubles, linges, estain, cuivre et aultres cy dessus, hors usures raisonnables ; promectant les dites parties à tenir et entretenir le présent bail ; sur peine et oblige biens, etc. aussy respectivement.

Faict et passé en l'hostel dudict preneur les dits jour et an dessus dicts, et ont signé le bref avec nous soussignés notaires

ROGET, — LAFRICQUE.

* * *

NOTES DIVERSES DE DOM GUYTON. — A la suite de la relation de son voyage, que la *Revue* achève en ce moment de publier. Dom Guyton consigne sans ordre quelques notes, que nous croyons bonnes à recueillir.

« Dans l'abbaye de Citeaux est un martyrologe, manuscrit sur velin que D. Louis Benoist, bon bibliothécaire, nous présenta, lequel commence : In vigilia nativitatis Domini ». On lit en marge : « Domnus Bernardus de Fontanis qui dedit ecclesiæ partem suam quam habuit in dominio castri de Fontanis, quam vendidimus, et pro eâ hujusmodi XL libras turonenses, pro quo debet annuatim fieri anniversarium cum officio defunctorum, primâ die vacante infra octavam Assumptionis beatæ Mariæ, vel octava beati Bernardi abbatis : collecta : Præsta domine quæsumus ut pluraliter tam pro ipso quam pro parentibus suis. »

« Il y a dans l'église un tableau attaché à un pilier près de la chapelle de S. Bernard, dans la nef, qui porte en lettres gothiques :

Chronicon parvum metricum
Anno milleno nonageno simul uno
Fontanum castrum Bernardo contulit ortum
Postea duntaxat septem labentibus annis

Hoc in cœnobio cœpit cistercius ordo[1]
Sed dum quindenos ordo successit in annos
Intus suscepit vestem socios triginta trahendo
Effectus post hæc Clarævallis prior abbas
Sublimem sequitur sublimis vita, repletque
Lumine doctrinæ signisque micantibus orbem
Oblatos septem contempsit pontificatus
Ne fugitivus honor mansuris rebus obesset
Frustra conarer metro conscribere velle
Cœtera quæ nequeunt magni comprehendere libri
Intercedat opem nobis apud omnipotentem : finis.

« Dans la même bibliothèque est un autre manuscrit qui porte au commencement : « Monachus professus B. Mariæ de Alcobatia in regno Lusitaniæ, natus in villa quæ dicitur Thomar, scripsit de mandato R. D. Joannis de Cyreio, abbatis Cistercii, librum seu tractatum de origine et dignitate religionis cisterciensis. »

« Dans le chœur des religieux dans l'église de Citeaux près la place de l'abbé, est un tableau d'écriture portant en latin qu'en 1463, le 12 septembre, le Chapitre général, déclarant reconnaître une certaine décadence de l'Ordre, crut pouvoir l'attribuer à la négligence du culte dû à la Sainte-Vierge et décida en conséquence que dans tous les monastère cisterciens, à l'appel d'une certaine sonnerie, les religieux seraient tenus de venir à l'église chanter le *Salve Regina*.

« Dans l'abbaye, tous les religieux y ont la satisfaction de voir les anciens lieux réguliers subsister : la sacristie nouvelle est magnifique en elle-même dans les ornements, linge, vases sacrés. Les monuments anciens y sont bien conservés. Un trésor précieux en saintes reliques, reliquaires; bibliothèque riche, précieuse et toujours fort propre. Grande et belle salle des morts.

« A Grancey-le-Château, on ne voit plus l'ancien château où Gérard, frère de S. Bernard, brave militaire, fut détenu prisonnier et où il protesta qu'il était désormais religieux, moine de Clairvaux. Mais M. Rouxel de Médavy, maréchal de France, y en a fait bâtir un beau à la moderne, et y a fait ériger sur la plate-forme de son jardin sa statue équestre. Il y a une église fort propre, qui est collégiale, bien desservie.

« Tiré du papier-terrier de l'abbaye de Longuay, fait en 1748, par Simon Bridat, archiviste à Gyé-sur-Aujeon : Du temps de l'abbé quatrième de Longuay, Hugues, en 1201, le Pape confirma l'Ordre du Val-du-Choux : « In episcopatu lingonense sunt quidam fratres monachi deo amabiles ut valde religiosi, qui de valle Caulium nominatur : hi cisterciencis ordinis institutia, victu et vestitu et divinis officiis et in omnibus aliis districte et diligenter observant, etc.

1. En marge : Anno 1098 fondatur Cistercium. (Note du mm.).

« Portrait singulier de S. Bernard en une chambre du logis des hôtes de la Chartreuse de Lugny, au diocèse de Langres : C'est une grande estampe, au bas de laquelle est écrit : J. Holzer, pinxit, J.-A. Pfeffef excudit.

« A Vitry, paroisse près de l'abbaye d'Auberive, on voit la maison de M. Chosse, chanoine de Langres, son jardin et ses belles grottes avec belles figures de la Croix, S. Pierre, la Samaritaine, etc.

« Le mercredy, 17 février 1756, avant les 8 heures du matin, plusieurs religieux de Clairvaux sentirent les suites du tremblement de terre que plusieurs villes du royaume ou de l'étranger ont éprouvé, le 1er novembre 1755. D. François de Chevigney de la Cicaudée, prêtre profès, âgé de 79 ans, assure, étant sur son siège près du feu, récitant son bréviaire, il fut soudainement balancé et agité l'espace d'une minute. D. Moïque, prêtre profès de l'abbaye de Belleperche, logé chez lui, sentit aussi quelque secousse. Un autre religieux tenant une tasse ayant de l'eau, elle sauta de la tasse par terre par la même secousse, quoique dans une autre chambre plus éloignée : D. Pierre Jauss, prêtre profès de Clairvaux, ancien prieur de l'abbaye d'Aulps, malade au lit, s'y sentit soudainement agité. D. Laurain, profès prêtre de la Valroy, assure avoir senti le même ébranlement. Au dortoir des religieux, L.-Claude Champreux, diacre, écrivant dans sa cellule, se sentit soulevé et ébranlé ; d'autres au loin en avaient ressenti le même effet.

« Au château de Vaudremont, à deux lieues de Clairvaux[1], on éprouva mêmes exemples. Le R. P. Martial, gardien des Pères Récollets, de Châteauvillain et M. Bedel, bailli du lieu, venant à Clairvaux au même moment, sentirent une forte secousse que leurs chevaux leur causèrent soudain sur le milieu du chemin.

« Cette secousse a été ressentie à la Fère où la cloche de l'Hôtel-de-Ville a sonné plusieurs coups d'elle-même, à Metz, à Sedan, à Fismes, à Laon, etc. »

1. A propos de ce monastère, nous rappellerons un document publié depuis longtemps et qui n'est pas assez connu : C'est le récit suivant, inséré par M. Michelant dans le tome III des *Annales archéologiques*, que dirigea avec tant de succès, un champenois de haut mérite, Didron : « S'ensuict le voïage que la royne de Sicile, Monseigneur le comte de Guyse et Madame sa femme la comtesse ont faict, de Joinville à Clairvaux, en juillet 1517. » On y trouve la description détaillée de l'abbaye.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON PRÉMONT.

LES SEIGNEURS DE CHOISEUL

INTRODUCTION

I° Notion sommaire des Maisons seigneuriales de Choiseul. — II° Leurs armoiries. — III° Fiefs dont relevait la baronnie et seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle. — IV° Plan de ce travail.

I° *Notions sommaires des maisons seigneuriales de Choiseul*

Le fief de Choiseul[1] a été successivement la propriété de plusieurs maisons considérables. Il a été possédé, pendant plus de quatre siècles, par la maison du nom de Choiseul, qui lui a donné une notoriété dont bénéficie encore le pays qui en était le siège.

En échappant à la domination de cette illustre famille, par extinction d'hoirs mâles dans la ligne directe qui la possédait, la terre de Choiseul est devenue le patrimoine de la maison d'Anglure en la personne du fils d'Etienne d'Anglure, qui avait épousé Jeanne, dame de Choiseul, fille et unique héritière du dernier seigneur du nom de Choiseul. Mais cette terre n'est restée que peu de temps en la possession de la maison d'Anglure[2].

Le fief de Choiseul devint ensuite la propriété de la maison de Baudricourt, en la personne du célèbre Jean de Baudricourt. Ce seigneur, n'ayant pas d'enfants, légua ses domaines, partie à sa sœur et partie à son épouse, lesquelles transmirent la terre et seigneurie de Choiseul à leurs héritiers respectifs, c'est-à-dire aux maisons d'Amboise et de Castelnau, qui en jouirent, d'une manière indivise, pendant plusieurs générations.

La maison de Waltier, par suite d'achat successif des

1. Le *fief* était un domaine noble relevant d'un autre seigneur dominant, ou une terre et seigneurie qu'on tenait à charge de foi et hommage et d'autres redevances.

2. Anglure est le nom d'un village de la Marne, arrondissement d'Epernay.

diverses portions, devint propriétaire de la presque totalité dudit fief qui lui fut bientôt enlevé.

Charles III, duc de Lorraine, étant devenu acquéreur de la terre et seigneurie de Choiseul, la légua à son deuxième fils, François de Vaudémont, qui l'échangea avec Jean d'Haussonville contre des terres que ce dernier possédait en Alsace.

La maison de Nettancourt-Vaubecourt, héritière de Jean d'Haussonville, a possédé la baronnie, terre et seigneurie de Choiseul et ses dépendances, de 1608 à 1791, époque où la Révolution, exempte de scrupules en matière de religion et de justice, jugea à propos de s'en emparer.

II° *Les armoiries de ces maisons seigneuriales*

1° Les armoiries de la maison de Choiseul. Elles ont subi des modifications même dans la tige-mère[1]. Selon quelques auteurs, la maison de Choiseul porte : d'azur à la croix pleine d'or cantonnée de vingt billettes de même, cinq en chacun des quatre contours. Cette assertion est erronée dans sa généralité. Sa fausseté est démontrée par des preuves matérielles incontestables, 1° par le sceau qui existe aux Archives de la Haute-Marne, où il est attaché à un parchemin contenant une donation de Raynard II à l'abbaye du Val-des-Ecoliers, or ce sceau ne porte que 18 billettes, 5-5 en chef et 4-4 en pointe ; 2° par la vieille quarte en fer qui existe à la mairie de Choiseul et qui servait jadis de type pour l'ancienne mesure des céréales, dites : *la mesure de Choiseul;* cette quarte porte l'écu de Choiseul à 18 billettes. Le poinçon en fer qui accompagne cette quarte et qui servait à graver l'écu de la maison de Choiseul sur les quartes en bois reconnues conformes au type en fer, ne porte aussi que 18 billettes. De ces faits matériels et officiels, nous concluons avec certitude que les armes de la maison de Choiseul, après quelques variations et à part quelques rares exceptions, doivent être définies par cette formule : d'azur à

1. D'après des renseignements reçus d'un correspondant très autorisé, il conste que les armes primitives de la Maison de Choiseul, portaient : *d'azur billeté d'or ;* mais que Roger, sire de Choiseul, à l'occasion de la première croisade, à laquelle il prit part, chargea son écu d'une croix d'or cantonnée de billettes sans nombre déterminé ; que, dans la suite, ces billettes furent fixées au nombre de 18. Cette réduction eut lieu insensiblement, car parmi les sceaux que M. le vicomte de Poli a eu la bonté de nous envoyer, il s'en trouve un qui porte seulement 12 billettes, dont 3 en chacun des quatre cantons. Il nous a indiqué un autre écu chargé de 16 billettes, et un autre portant 20 billettes.

la croix pleine d'or, cantonnée de 18 billettes de même dont 10 en chef et 8 en pointe, 5-5 et 4-4 [1].

Quant au temps postérieur à 1475, époque de l'extinction de la branche-souche, il faut distinguer entre les branches qui ont successivement conquis le droit d'aînesse et celles qui ont conservé leur rang respectif. Les premières sont les branches de Clefmont, de Lanques et de Beaupré. Celles de Clefmont et de Lanques, en parvenant successivement au rang de branche aînée, ont conservé, sur leurs écus, le nombre de 18 billettes. Mais lorsque la branche de Beaupré est parvenue à ce rang, son chef a chargé de 20 billettes l'ancien blason de Choiseul [2]. Ce chiffre est dès lors devenu le signe distinctif de l'aîné de la famille [3].

Les branches du second et du troisième ordre ont presque toutes, sinon toutes, modifié à leur convenance, le blason de la maison mère. Nous avons indiqué toutes ces modifications ou brisures dans une note générale qui a sa place ailleurs. Mais celles de ces branches encore existantes, dites de Praslin, de Choiseul-Gouffier et de Choiseul-Daillecourt, portent comme la maison mère : d'azur à la croix d'or cantonnée de 18 billettes de même.

2° Les armes de la maison d'Anglure sont : d'or semé de grelots d'argent soutenu de croissants de gueules.

3° Celles de la maison de Baudricourt sont : d'argent à la croix de gueules.

4° Celles de la maison d'Amboise-Bussy sont : pallé d'or et de sinople de six pièces.

5° Celles de la maison de Castelnau sont : fascé de gueules et d'or de six pièces, au chef d'argent, chargé de cinq mouchetures d'hermine.

6° Celles de la maison de Lorraine sont : d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent.

1. C'est par une de ces exceptions qu'on trouve, dans la collection de Clairambault, aux Archives nationales : *Titres scellés*, vol. 32, planche 2, 365, et sous la date du 27 décembre 1366, un sceau de Guy de Choiseul, chargé de 20 billettes.

2. Nous avons reçu de Lunéville un sceau des Choiseul-Stainville, qui ne porte que 18 billettes ; mais ce sceau est sans doute antérieur à l'époque à laquelle cette branche est arrivée au premier rang, ou il serait le sceau d'un cadet de ladite branche. L'armorial de Rietstap donne 20 billettes à l'écu des Choiseul-Stainville.

3. Nous le savons par la déclaration de plusieurs membres de la maison de Choiseul.

7° Celles de Nettancourt-Vaubecourt-Haussonville sont : écartelé au 1 et au 4 d'or à la croix de gueules frettée d'argent. au 2 et au 3 de gueules au chevron en pointe.

III° *Fiefs dont relevait la seigneurie de Choiseul et ceux qui relevaient d'elle*

1° Les fiefs dont elle relevait. — Le fief de Choiseul, quant à la motte ou donjon, c'est-à-dire à la forteresse, mouvait ou relevait de l'évêque de Langres, ce qui est attesté par divers actes de foi et hommage comme on le voit dans plusieurs passages de l'Histoire des évêques de Langres et dans d'autres pièces, spécialement dans un acte de vente d'une partie de la terre de Choiseul, le 25 novembre 1579, où on lit ces mots : *La Motte de Choiseul en plein fief mouvant du seigneur évêque de Langres.*

Relativement au château, à la terre et seigneurie, la baronnie de Choiseul a eu plusieurs suzerains. Ce fut, en premier lieu, le comte du Bassigny [1]. Ce fut 2° le comte de Champagne, d'abord pour divers domaines situés dans le comté de Champagne [2], puis pour la châtellenie elle-même de Choiseul, après la conquête du Bassigny par le comte de Champagne, Thibaut IV, vers 1235 ; puis le roi de France, après la réunion, en 1286, du comté de Champagne à la couronne de France, ce qui est spécialement attesté par l'acte de vente sus-mentionné où il est dit : le dit chatel, village et dépendances mouvant en plein fief du roi, à cause de son château de Montigny-le-Roi. Ce fut 3° le comte de Bourgogne, pour les terres et seigneuries de Meuvy, de Vaux-sous-Clefmont, de Bassoncourt et de Merrey [3]. Ce fut 4° le comte de Bar-le-Duc, pour un certain nombre de seigneuries situées dans les limites de ce comté, cet. [4].

1. Car il est probable que la baronnie ou châtellenie de Choiseul a coexisté avec le comté du Bassigny dont elle a été un démembrement.

2. En 1210, Raynard II, seigneur de Choiseul, reconnut tenir de la comtesse Blanche, mère et tutrice de Thibaut IV, vingt livres de rentes sur les foires de Bar-sur-Aube, plus ce que ce seigneur possédait à Veuxhaules, à Boudreville et à Chauffourt. (Histoire des ducs et comtes de Champagne, par M. D'Arbois de Jubainville, t. V, p. 61, n° 755.)

3. Extrait par le président Bouhier des anciens titres honoraires de la Maison de Choiseul.... dans le dépôt des Archives de la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse à Dijon. Tour d'en haut, et la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt par Jean III, sire de Choiseul.

4. C'était particulièrement Colombey-les-Choiseul, Blevaincourt, Vrécourt, Lavernoy, Lécourt, etc.

L'hommage que le sire de Choiseul devait à ses suzerains, c'était l'hommage complet, c'est-à-dire l'hommage-lige, comme il est attesté spécialement par les actes de foi et hommage.

2° Les fiefs qui relevèrent de la baronnie de Choiseul [1]. — Le seigneur de Choiseul avait aussi ses vassaux qui lui rendaient les hommages et devoirs féodaux. Leur nombre a varié selon les temps.

IV° *Plan de ce travail*

Notre étude est divisée en trois parties :

La première contient un abrégé de la généalogie et de l'histoire de la maison de Choiseul, de 1060 à 1475.

La seconde, sous le titre de *Les seigneurs intermédiaires*, contient un résumé de l'histoire des familles qui ont possédé la terre de Choiseul, de 1475 à 1608.

La troisième, intitulée *Les seigneurs du nom de Nettancourt*, contient l'historique de ces seigneurs, de 1608 à 1792.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE PREMIER

Les seigneurs du nom de Choiseul

Les généalogistes ne sont pas d'accord sur l'origine de l'ancienne et illustre maison de Choiseul. Les uns lui assignent pour ancêtres les comtes de Langres ; d'autres prétendent qu'elle tire son origine des anciens comtes du Bassigny. Il y a des raisons probables de part et d'autre. Le moyen d'arriver à la vérité et à la certitude serait de constater que les comtes de Langres, au xe siècle, étaient en même temps comtes du Bassigny, ce qui est tout à fait vraisemblable [2].

Quoi qu'il en soit, la maison de Choiseul a figuré au pre-

1. C'étaient les lieux d'Andilly, de Bannes, Bonnecourt, Bourbonne, Beaucharmoy, Chézeaux, Coiffy, Dammartin, la Ferté-sur-Amance, Laverney, Lécourt-Maulain, Malroy, Parnot, Pouilly, Ravennefontaine, Varennes, Vicq, etc., etc.

2. Le château du comté (du Bassigny) en était réellement le chef-lieu et la ville de Langres devenait le siège de ce comté lorsque le comte de Langres était en même temps comte du Bassigny, comme on croit que le furent Milon Ier, qui vivait en 853, et Milon II, son fils, qui vivait en 887. (Recherches sur les principales communes de l'arrondissement de Langres, p. 90.)

mier rang des maisons nobles de France par son antiquité, par ses alliances, par l'étendue de ses domaines, par ses hommes célèbres dans l'église, dans la diplomatie et dans la carrière militaire, par son esprit religieux, source de ses innombrables libéralités envers les communautés religieuses [1].

I. RAYNIER

L'héritage des anciens comtes du Bassigny a été recueilli au XIe siècle, au plus tard par les maisons de Clefmont, de Choiseul, d'Aigremont et de Nogent-le-Roi, qui dès lors se sont trouvées en possession de la presque totalité de cette contrée. La maison de Choiseul se manifeste en 1060 et en 1084 [2]. Le premier seigneur connu, de cette maison, est Raynier, le principal fondateur du prieuré de Varennes-sur-Amance.

Raynier, baron, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, possédait aussi des domaines dans le Cambrésis [3] et dans le Tonnerrois [4].

Le plus important des actes de ce seigneur, qui soit venu à notre connaissance, est la fondation, en 1060, du prieuré de Varennes, avec le concours de Reynier de Nogent-le-Roi, son beau-frère, qui était aussi seigneur de Varennes en partie. Cette fondation a été ratifiée, en 1084, par Raynard de Bar-sur-Seine, évêque de Langres, qui, à la demande de Raynier de Choiseul, a donné l'église de Varennes avec ses dépendances, ses dîmes, etc., à l'abbaye de Molême [5] pour fonder le dit prieuré [6]. Ces mêmes seigneurs ont ajouté, en 1101, à la première donation, celles de terres considérables sur les territoires de Vicq et de Coiffy [7].

1. Cet éloge serait complètement justifié si nous pouvions publier ici la généalogie intégrale de cette Maison. Nous espérons le faire bientôt ; mais actuellement, nous ne donnons qu'un abrégé très sommaire de cette généalogie.

2. Comme il sera dit ci-dessous.

3. C'est ce qui est attesté par Jean le Carpentier dans son Histoire de Cambrai et du Cambraisis.

4. Comme on le verra dans l'article suivant.

5. La fondation de ce prieuré, en 1060, est attestée par le président Bouhier qui affirme que le titre de cette donation est le premier titre de la maison de Choiseul, aux Archives de l'évêché de Langres, et par le Père Anselme qui dit aussi que la donation dont il s'agit a eu lieu en 1060. (Histoire des grands officiers de la couronne de France, in-4°, t. II. p. 234.) Nous possédons la charte de ratification de 1084.

6. C'est ce que constate cette charte.

7. Cette charte se trouve dans la *Revue de Champagne et de Brie*, n° de

Raynier de Choiseul avait épousé Ermengarde[1] dont il eut :

1° Roger, qui suit ;

2° Adeline, qui épousa Ulrich ou Olrich d'Aigremont, fils de Foulque, seigneur du dit Aigremont. Ce sont ces deux époux qui ont fondé, en 1115, l'abbaye de Morimond[2].

Raynier est mort au plus tôt en 1102.

II. ROGER

Roger, baron, seigneur de Choiseul et autres lieux du Bassigny, seigneur aussi dans le Cambrésis et dans le Tonnerrois, a succédé à son père l'an, ou après l'an 1102.

Ce seigneur a pris part à la première croisade dont il revint en 1098 ou 1099, après la prise de Jérusalem par les croisés.

Quelque temps après son retour, c'est-à-dire en 1103, il se rendit à l'abbaye de Molême où il ratifia la donation que son père et sa mère avait faite à cette abbaye du fief d'Epineuil, dans le Tonnerrois[3].

Roger de Choiseul avait épousé sa cousine, Adeline d'Aigremont, dont il eut :

1° Raynard, qui suit ;

2° Foulque ou Conon, dont on ignore la destinée ;

3° Reinier, qui bien probablement a eu en partage la terre de Bourbonne-les-Bains dont il a été le seigneur sous le nom de Rénier II.

4° Guillenc ou Villence, qui a été successivement prieur de Varennes, abbé de Molême, puis moine à Varennes.

Comme son père et comme ses successeurs, Roger de Choiseul s'est signalé par ses libéralités envers les maisons religieuses.

Il est mort au plus tard au commencement de 1138.

III. RAYNARD Ier

Raynard Ier, seigneur de Choiseul et autres lieux, dès l'an 1138, a suivi, en 1147, le roi Louis VII, à la deuxième croisade.

novembre 1884, p. 363, et dans les *Chasteau et citadelle de Coëffy-le-Chastel*, par A. Lacordaire, p. 51-53.

1. Qui est présumée fille de Richard de Vergy.

2. Histoire de l'abbaye de Morimond, par l'abbé Dubois, 3e édition, p. 15.

3. Le texte de cette pièce est à la fin du premier volume de l'Histoire des ducs de Bourgogne, par M. Ernest Petit.

Dix ans après, à l'exemple de beaucoup d'autres seigneurs, il a donné, par l'intermédiaire de l'évêque de Langres, l'église de Choiseul avec ses dépendances, ses dîmes, etc., à l'abbaye de Molême, au profit du prieuré de Varennes. Puis il a cédé le terrain situé au sud de l'église pour être le siége du nouveau prieuré. Telle a été l'origine du prieuré de Choiseul qui a été bâti quelques années après et a été habité d'abord par des religieux du prieuré de Varennes [1].

Raynard eut de son épouse Helvide de Vaudémont :

1° Foulque, qui suit ;

2° Ulrich, qui a été chanoine de Langres.

IV. FOULQUE

Foulque, seigneur de Choiseul et autres lieux, a succédé à son père en 1158 ou 1159. Après s'être signalé d'abord par des bienfaits envers les communautés religieuses du Bassigny, ce seigneur se laissa aller à faire commettre et à commettre lui-même des violences et des injustices qui attirèrent sur sa tête, deux fois, les foudres de l'excommunication ; la première fois, en 1181, à cause de ses rapines au détriment de l'abbaye de Morimond ; la seconde fois, en punition des actes de violence commis à l'égard du prieuré de Varennes, en 1194 [2]. Mais à ces méfaits, fruits amers d'un tempérament violent, succédait bientôt le repentir et il avait hâte de secouer la lourde et honteuse chaîne des censures ecclésiastiques, en demandant la grâce de la réconciliation et en réparant les torts commis.

Foulque de Choiseul avait épousé Alaïs de la maison de Brienne, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Raynard, qui suit ;

2° Barthélemy, qui eut en partage la terre de Vrécourt (Vosges).

V. RAYNARD II

Raynard II, seigneur de Choiseul et autres lieux, succéda à son père en ou après 1194. Il s'est signalé par des événements mémorables : 1° par sa participation à la troisième croisade, en 1190 [3], sous la conduite du roi Philippe-Auguste ;

1. Le texte de la charte de donation de la dite église est en notre possession.

2. Item des chartes concernant ces deux communications.

3. C'est ce qui est prouvé par une charte du comte de Bar-le-Duc ; cette pièce est en notre possession.

2° par son goût pour la littérature et la poésie ; 3° par la part qu'il a prise, à son détriment, aux tentatives injustes d'Erard de Brienne qui voulait usurper le comté de Champagne sur le jeune Thibaut IV. Cet engagement attira au sire de Choiseul, ainsi qu'à ses associés, le déshonneur d'être battus en plusieurs rencontres et surtout le châtiment de l'excommunication dont ils furent obligés de demander humblement l'exonération [1]. Du reste, ce seigneur a compensé ses torts politiques par sa bienveillance et ses libéralités envers les établissements monastiques.

Il avait épousé Clémence de Pouilly ou de Traves dont il n'eut qu'un fils : Raynard, qui suit, et il est mort en 1218 ou au commencement de 1219.

VI. RAYNARD III

Raynard III, seigneur de Choiseul et autres lieux, prit part à la sixième croisade qui commença en 1217, sous la conduite d'André II, roi de Hongrie. Il était sous les murs de Damiette, au mois de mai 1218 [2]. Ce seigneur a conquis l'estime et a mérité l'amitié des personnages du premier rang, tels que le comte de Champagne, les duc et comte de Bourgogne, qui d'ailleurs étaient ses suzerains. Il s'est élevé jusqu'à contracter une alliance de parenté avec la famille royale, par son mariage avec Alix de Dreux, arrière-petite-fille du roi Louis VI. Ce fut au temps de sa domination, en 1223, que le comté du Bassigny prit fin par la conquête que le comte de Champagne, Thibaut IV, fit alors de la plus grande partie du Bassigny, qu'il réunit au comté de Champagne.

Raynard III de Choiseul eut, de son épouse Alix de Dreux, cinq enfants dont :

1° Jean, qui suit ;

2° Raynard, qui embrassa l'état ecclésiastique ;

3° Robert, qui eut en partage la terre et seigneurie de Traves [3].

VII. JEAN Ier

Jean Ier, chevalier, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, succéda à son père, en 1238 ou 1239. Par la

1. Voir l'Histoire des ducs et des comtes de Champagne par M. D'Arbois de Jubainville, t. IV, première partie, p. 126 à 183.

2. C'est ce qui est attesté par une charte en notre possession.

3. Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Scey-sur-Saône.

mort du seigneur d'Aigremont dont il avait épousé la fille unique, il devint héritier de toutes les terres et seigneuries de cette maison, pour lesquelles il rendit ses foi et hommage, en 1246, à l'évêque de Langres qui en était suzerain[1].

Jean Ier guerroya avec les comtes de Champagne au sujet de la garde du prieuré de Varennes, que l'abbé de Molême lui avait retirée, en 1250, pour défaut d'accomplissement des obligations de cette charge et dont il avait investi le comte de Champagne. La paix fut rétablie, en 1254, par l'entremise du duc de Bourgogne et de l'évêque de Langres[2].

Jean de Choiseul se trouva engagé dans une nouvelle guerre, à la suite du comte de Bourgogne et du comte de Bar-le-Duc, ses suzerains, contre son premier suzerain, le comte de Champagne, Thibaut V, à l'occasion du monastère de Luxeuil, dont les religieux avaient retiré la garde au comte de Bourgogne, infidèle aussi aux devoirs imposés par cette charge, et l'avaient confiée au nouveau comte de Champagne. Cette guerre fut arrêtée par l'intervention du roi saint Louis, presque à son début, en 1258[3].

Le seigneur de Choiseul s'engagea, en 1270. dans la huitième croisade, qui était la seconde comandée par le roi saint Louis. A son retour, en 1271, il fit une nouvelle dotation à la chapelle Saint-Nicolas de son château de Choiseul. C'est au temps de sa domination que la seigneurie de Choiseul a atteint son apogée de richesse et de puissance.

Jean de Choiseul eut de son épouse, Berthemette d'Aigremont, quatre enfants, dont deux fils :

1° Jean, qui suit ;

2° Renier, qui eut deux fils dont on ignore le sort.

Jean Ier est mort en 1282.

VIII. JEAN II

Jean II, chevalier, seigneur de Choiseul et de beaucoup d'autres lieux, s'est d'abord signalé, dès avant la mort de son père, par son alliance avec le duc de Lorraine, qui l'engagea dans deux guerres malheureuses ; la première contre l'évêque

1. Bibl. nationale, mss. latins. Cartulaire de l'évêché de Langres, p. 66, 65 ou 71.

2. D'Arbois de Jubainville, *ubi suprà*, t. V, p. 471, n° 3,083, et Archives de la Côte-d'Or, 40e liasse de l'abbaye de Molème.

3. D'Arbois de Jubainville, *ubi suprà*, t. IV, Ire partie, p. 389-391.

et la seconde contre les bourgeois de Metz. Il fut fait prisonnier dans chacune de ces guerres, malgré et à cause même de son courage et de sa bravoure[1].

Ce fut sous sa domination, en 1286, que le comté du Bassigny passa, avec le comté de Champagne dont il était devenu partie intégrante, sous la suzeraineté immédiate du roi de France. Dès lors, les sires de Choiseul, de Clefmont, etc., sont devenus les vassaux immédiats de la couronne de France[2]. Jean II de Choiseul s'était acquis l'estime et l'amitié du duc de Bourgogne, Robert II, qui lui conféra le titre de connétable de Bourgogne et le gratifia d'une rente perpétuelle de 30 muids de vin de Pommard, à la condition de la tenir en fief[3].

Ce seigneur, voulant exécuter le testament de son épouse, a fondé, à Bourbonne, l'hôpital de Saint-Antoine-le-Viennois, en faveur des pauvres atteints de la maladie appelée le feu de Saint-Antoine[4].

Jean avait épousé Alix de la Fauche, dont il eut sept enfants entr'autres :

1° Jean, qui suit ;

2° Renier, qui devint le chef de la maison de Choiseul-Aigremont ;

3° Renard, qui fut seigneur en partie de Bourbonne et de Vrécourt (Vosges).

Jean II a été appelé le héros de son siècle ; il est mort en 1308.

IX. JEAN III

Jean III, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, prit, dès avant son entrée en possession de sa seigneurie, à l'occasion du mariage d'une fille du comte de Bar-le-Duc, et du comte de Bar-sur-Aube, des engagements de caution qui

1. Extrait de l'Histoire de Lorraine, par M. Digot.

2. Histoire de France, par le P. Daniel, in-4°, t. III, p, 379.

3. Extrait par le président Bouhier des anciens titres honoraires de la maison de Choiseul, du dépôt des Archives de la Chambre des comptes de Bourgogne.

4. Voir le texte de cette fondation dans les *Seigneuries et Féautez de Bourbonne*, par M. A. Lacordaire. Cette maladie était une sorte d'érysipèle ou de charbon pestilentiel très commun. Dès la fin du XIe siècle, il s'était formé sous le nom de saint Antoine-le-Viennois, et sous la règle de saint Augustin, une congrégation de religieux pour soigner les personnes atteintes de ce mal.

font supposer qu'il jouissait de l'amitié de ces grandes maisons [1].

L'an 1313, ce seigneur se trouva mêlé avec beaucoup de membres de la noblesse à une intrigue contre le roi Philippe-le-Bel qui, par un édit de 1303, avait interdit les guerres privées entre les seigneurs. La mort du roi et du chef du complot mit fin à cette intrigue [2].

Jean III fonda, en 1318, la chapelle seigneuriale de saint Gengoul, martyr, à proximité au sud du château de Choiseul, et il la dota de nouveau, en 1320 [3].

L'an 1333, ce seigneur octroya à ses serfs de Meuvy et de Bassoncourt une charte d'affranchissement, qui est réputée un chef-d'œuvre dans ce genre ; c'est un code universel qui règle équitablement les relations entre le seigneur et les habitants de ces lieux et se termine par des donations de bois, etc.[4]. Ce même seigneur gratifia aussi, en 1335, les habitants de Colombey-les-Choiseul d'une charte d'affranchissement contenant à peu près les mêmes dispositions [5].

Jean III de Choiseul, qui est mort en 1336, avait eu de son épouse, Alix de Grancey, cinq enfants dont un fils :

1° Gauthier, qui suit.

X. GAUTHIER

Gauthier, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, inaugura la prise de possession de sa seigneurie par un accord avec l'abbaye de Morimond, sur divers articles qui étaient en litige [6].

Ce seigneur a fondé, en 1341, la troisième chapelle seigneuriale, sous le vocable de Saint-Michel, archange, à l'intérieur ou à proximité de son château de Choiseul [7].

1. Bibl. du roi, Recueil de du Fourny, 11e layette, Barsigneules, f° 7646. Et le président Boubier, aux Additions à la généalogie de la maison de Choiseul.

2. Histoire de France, par le P. Daniel, in 4°, t. III, p. 515, et de Caumartin, *ubi supra*.

3. M. l'abbé Delaval, Généalogie de la maison de Choiseul, à l'article Jean III.

4. Voir cette charte annotée aux appendices, n° 1er.

5. Voir cette nouvelle charte, *ibidem*, n° 2.

6. Extrait du cartulaire de Morimond, à la bibliothèque de la ville de Bourbonne.

7. M. l'abbé Delaval *ubi suprà*, à l'article de *Gauthier*.

Gauthier de Choiseul est mort, en 1348, après avoir fait le partage de ses biens à ses enfants [1]. Il eut de son épouse, Alix de Nanteuil, cinq enfants, dont trois fils : Jean, Henri et Guy, qui furent successivement seigneurs de Choiseul.

XI. JEAN IV

Jean IV, seigneur de Choiseul et autres lieux, n'est guère connu que par un nouvel accord avec l'abbaye de Morimond, au sujet des foires de Choiseul [2], et par la mention qui est faite de lui dans un acte du Parlement de Paris et par le président Bouhier [3].

Ce seigneur est mort, en ou après 1358, sans alliance, ou du moins sans postérité.

XI. HENRI

Henri, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, n'est connu que par la mention de divers auteurs et spécialement par celle de Guy, son frère puîné et son successeur.

Ce seigneur est mort, en ou avant 1361, sans alliance ou sans postérité, comme son frère aîné.

La mort prématurée de ces deux jeunes seigneurs est extraordinaire. Ils ont dû mourir dans les batailles si funestes de cette époque. Ils sont aussi les derniers de cette maison qui aient fait, comme seigneurs de Choiseul, des donations à l'abbaye de Morimond.

XI. GUY

Guy, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, debuta par la renonciation au titre d'avoué ou de protecteur de l'abbaye de Morimond, pour acquitter des dettes non personnelles, mais dont il se trouvait chargé [4].

1. Archives nationales, KK. 1,119, Choiseul, folio 600, en 1350.

2. Outre le marché de chaque vendredi, les seigneurs ont établi successivement des foires à Choiseul ; la plus anciennement connue, celle de la Chandeleur n'est plus mentionnée après l'an 1215 ; celles de Saint-Gengoul et de Saint-Remy qui duraient, chacune trois jours, ne sont plus mentionnées, en 1748, qu'à titre de souvenir ; enfin, celles de Saint-George et de Saint-Martin d'hiver, établie par Jean IV, n'existaient plus dès l'an 1515. Ces foires sont tombées à cause des droits qu'il fallait payer pour les bêtes qu'on y amenait ou pour les denrées qu'on y importait. (Note extraite du chapitre III de notre Histoire manuscrite de Choiseul.)

3. Aux Additions à la généalogie de la maison de Choiseul.

4. Titres de l'abbaye de Morimond, Archives de la Haute-Marne, t Histoire de Morimond, 3e édition, p. 328.

En 1377, ce seigneur obtint du roi Charles V le privilège de conserver le titre et les droits de suzerain sur la terre d'Is-en-Bassigny, qu'il avait donnée à son cousin, Godemart du Fay, mais sous la suzeraineté immédiate du roi [1].

Après avoir fait, en 1383, sous les ordres du duc de Bourgogne, la campagne de Flandre [2] contre les Gantois, Guy de Choiseul se rendit caution, au mois de juin 1393, avec d'autres seigneurs, pour Marguerite de Joinville, comtesse de Vaudémont et de Genève, au sujet du traité de cette dame avec le pape Clément VIII, frère et héritier du comte de Vaudémont, pour son douaire [3].

En 1394, ce même seigneur adressa à l'archevêque de Narbonne une supplique à l'effet d'obtenir à ses chapelains l'exemption du paiement de la dîme à la chambre apostolique dont ce prélat était alors camérier [4].

L'an 1433, Guy de Choiseul fit au duc de Bourgogne l'aveu et dénombrement des terres de Meuvy, de Vaux-sous-Clefmont, de Bassoncourt et de Merrey, lesquelles relevaient de ce duc, parce qu'elles formaient une enclave de la Bourgogne dans la Champagne [5].

Guy de Choiseul, qui est mort après l'an 1413, avait eu, de son épouse, Jeanne de Jaigny, quatre enfants :

1° Gauthier, mort avant son père ;

2° Aymé ou Amé, qui suit ;

3° Girard, qui est devenu le chef de la maison de Choiseul-Clefmont ;

4° Alix, qui a été mariée deux fois.

XII. AMÉ

Amé, chevalier, seigneur de Choiseul et autres lieux, s'est engagé, du vivant de son père, à la suite et sous les ordres du duc de Bourgogne, dans les guerres de ce temps. Il se trouva, en 1407, dans la campagne de ce duc, qui avait pour but d'enlever la ville de Calais aux Anglais. Il fut pris dans une sortie

1. Documents extraits des Archives de la Haute-Marne, par M. Arthur Daguin, qui nous les a gracieusement communiqués.

2. D. Plancher, Histoire de la Bourgogne, t. III, p. 72.

3. Dom Villevieille, Trésor généalogique, t. XXIX, an 1392, et Inventaire des archives du château de Joinville, t. III, p. 107.

4. M. l'abbé Delaval, *ubi suprà*, à l'article de *Guy*.

5. Archives de la Côte-d'Or.

des Anglais contre les assiégeants et fut mis dans la prison militaire de cette ville. Le duc de Bourgogne négocia, l'année suivante, sa mise en liberté qui eut lieu vers le mois d'octobre 1408, et lui fit don de 2,000 livres pour l'aider à acquitter sa rançon [1].

Le 13 juin 1412, Amé de Choiseul termina, en sa qualité de bailli de Chaumont, un différend qui était survenu entre son frère Girard de Choiseul-Clefmont et Philibert, seigneur de Bauffremont, au sujet de la cure de Thol [2], probablement au sujet du droit de patronage de cette cure.

L'an 1417, Amé, chevalier banneret, étant alors en possession de la seigneurie de Choiseul, a fait une nouvelle campagne en Flandre d'où, à la fin de cette année, la compagnie, dans laquelle il servait, fut ramenée à Paris, parce que le duc de Bourgogne voulait se rendre maître du gouvernement [3].

Amé de Choiseul, tant pour se procurer les moyens d'achever le paiement de sa rançon que pour témoigner sa bienveillance à ses sujets de Choiseul et de Merrey, leur octroya une charte d'affranchissement : à ceux de Choiseul, en 1418, et à ceux de Merrey en 1419 [4].

Ce seigneur, qui est mort, vers 1424, eut de son épouse, Claude de Grancey, une fille :

Jeanne, qui suit.

XIII. JEANNE

Jeanne, fille unique et seule héritière de la terre et seigneurie de Choiseul et autres lieux, succéda à son père vers l'an 1425. Elle avait épousé en premières noces Etienne d'Anglure, qui était tout à fait dévoué au parti anglais, il avait même le titre de chambellan du roi d'Angleterre, Henri VI, qui se qualifiait aussi roi de France.

En 1449, Jeanne, dame de Choiseul, eut à soutenir, comme

1. Le P. Daniel, Histoire de France, in-4°, t. IV, p. 225 ; et Chambre des comptes de Bourgogne. Extrait de Dom Villevieille, Trésor généalogique, t. XXIX, an 1497, ou plutôt 1409.

2. Extrait de la Décade du P. Vignier, dans les manuscrits de M. l'abbé Mathieu, t. II, p. 525.

3. Chambre des comptes de Dijon ; Registres des montres, et le Père Daniel, *ubi suprà*, t. IV, p. 321.

4. Voir aux appendices, n° 3, la charte de Merrey. Nous n'avons pu trouver le début de celle de Choiseul, mais le corps de cette charte se trouve inséré dans le dénombrement de la terre de Choiseul, en 1508, et dans d'autres suivants.

héritière de son père Amé, un long et dispendieux procès avec son petit-cousin Guillaume de Choiseul-Clefmont, pour des affaires d'intérêt de famille [1].

Elle eut de son premier époux, Etienne d'Anglure, deux fils qui furent successivement seigneurs de Choiseul et par conséquent enlevèrent cette terre à l'illustre maison de ce nom.

Jeanne, dame de Choiseul, est morte au plus tôt en 1474 et, avec elle, s'est arrêtée la tige directe de la maison de Choiseul.

Mais avant de tomber en quenouille, cette tige forte et féconde avait produit de vigoureuses branches qui, à leur tour, en produisirent d'autres et de ces dernières sortirent de nombreux rameaux directs et indirects.

Les branches sorties immédiatement de la tige ou du tronc sont : 1° celle de Choiseul-Traves qui a eu pour auteur Robert de Choiseul, second fils de Raynard III, et qui a subsisté jusque vers 1825 ; 2° celle de Choiseul-Aigremont, qui a été la plus féconde de toutes, qui a eu pour chef Renier de Choiseul, deuxième fils de Jean II, et qui, à son tour, a produit les cinq branches secondaires d'Eclance, de Chevigny (dite ensuite de Praslin), de Beaupré, de Gouffier et d'Ambonville ; 3° celle de Choiseul-Clefmont qui a commencé en la personne de Girard de Choiseul, fils de Guy et frère puîné d'Amé. De ces trois branches primaires, il n'y a que celle de Choiseul-Aigremont qui subsiste encore dans ses branches secondaires de Chevigny et de Beaupré [2].

CHAPITRE II

I° L'ancien et le nouveau château. — II° L'ensemble de ses édifices. III° Ses habitants et leur rôle. — IV° Sa prise et sa démolition.

I° *L'ancien et le nouveau château*

Les châteaux-forts ont dû leur origine à la nécessité de la défense contre les agressions réciproques des divers partis politiques, dans les guerres civiles de la première et de la deuxième dynastie ; contre les invasions des Normands ; enfin contre les attaques si fréquentes et respectives des seigneurs

1. Extrait des Archives particulières de M. le marquis de Nettancourt-Vaubecourt, que nous devons à sa bienveillante communication.

2. Nous avons l'espoir de publier bientôt la généalogie historique complète de la maison de Choiseul.

au Moyen-Age. Le seigneur de Choiseul a donc été obligé, comme les autres, de se bâtir une demeure fortifiée par la nature et par l'art, pour se mettre à l'abri des attaques imprévues et pour être en état de soutenir un siège. C'est pour ces motifs que les châteaux-forts étaient ordinairement situés sur les montagnes.

Le plus ancien château de Choiseul était situé à un kilomètre au-dessus du village de Meuvy, au nord du bois dit La Roche, comme nous l'apprend la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt, octroyée, en 1333, par Jean III de Choiseul. Mais nous ignorons le temps de la construction de ce château, ainsi que la cause et l'époque de sa ruine.

Quant au nouveau château, placé au sommet de la côte qui domine au nord le village de Choiseul, nous ne savons pas la date de sa construction, nous savons seulement que, à la date susdite de 1333, il pouvait avoir environ deux siècles d'existence.

II° *L'ensemble de ses édifices*

L'enceinte de ce château et de ses dépendances couvrait une superficie d'environ huit arpents [1]. La première enceinte était fermée par un mur circulaire. Une seconde enceinte était délimitée par un large et profond fossé dont les traces sont encore très visibles et qui était aussi circulaire. Entre ces deux lignes de défense se trouvait un espace aplani, occupé en partie par un chemin de ronde, qui commençait à la première porte d'entrée, située à la partie septentrionale de l'enceinte et en face du bois de Pennecières [2], d'où on montait circulairement par le côté de droite ou de gauche pour arriver à la façade méridionale. De là on arrivait au château en passant sur un pont-levis jeté sur le fossé. Mais le château communiquait aussi directement avec le village de Choiseul par deux portes dont l'une servait pour les communications ordinaires et quotidiennes avec le village et l'autre, dite poterne [3], n'était usitée que, en cas de siège, pour les sorties de la petite garnison. Entre le fossé et les divers édifices du château, il existait une

1. L'arpent contenait 675 toises de 9 pieds de carré au pied du roi, ce qui, en mesure nouvelle fait une superficie d'un hectare 62 ares.

2. Aveu et dénombrement de 1508, à l'avant-dernière page. Cet aveu est transcrit au chapitre II de la deuxième partie du présent ouvrage.

3. Voir le Tumulte du Bassigny, par Jehan, métropolitain.

ligne en terre-plein pour la circulation, le service de la place et la défense du fossé.

Cette place forte se composait de plusieurs édifices. C'était : 1° la demeure seigneuriale ou le château proprement dit, dont la façade principale était exposée au midi, au-dessus du village de Choiseul. Il était environné de tours adhérentes (au château) et isolées. L'étendue de ses faces et la hauteur de ses murs nous sont inconnues : elles devaient être assez considérables, car nous savons, d'un côté, qu'une chute de murs, vers l'an 1515, de 20 pieds de hauteur et de largeur n'était considérée que comme une brèche et, d'un autre côté, qu'il y avait des greniers, ce qui suppose au moins deux étages au dessus du rez-de-chaussée. L'avenue, à la façade du midi, était pavée et suspendue sur une voûte. L'épaisseur des murs était au moins de quatre pieds et demi [1]. C'était : 2° le donjon ou la forteresse même qui consistait en une tour munie de tous les moyens de défense et située au centre des autres édifices qu'il surpassait en hauteur et en épaisseur. C'était : 3° les communs, c'est-à-dire les édifices servant au logement des employés ou officiers de la maison seigneuriale, des serviteurs, des hommes de guerre, puis les granges, les greniers, caves, écuries, etc. C'était : 4° une chapelle située dans l'enceinte intérieure, sous le vocable de St-Nicolas, laquelle a subsisté jusque en 1796. C'était : 5° un moulin dont un pignon était écroulé en 1515 [2] ; ce devait être un moulin à bras ou à cheval, car un moulin à vent n'aurait pas posé sur une construction ayant des pignons. C'était : 6° une prison qui était encore utilisée, en 1515, époque où des prisonniers s'en étaient échappés. C'était : 7° un puits qui était très nécessaire et qui, pour descendre au dessous du niveau de la vallée, devait avoir plus d'un kilomètre de profondeur. Il existait aussi trois pertuis [4] dans trois tours isolées dont l'une portait le nom de *Jehan Massieu* [5]. Enfin, dans les espaces libres de la forteresse, il existait des cours et une basse-cour. Telles étaient les principales parties

1. Voir au chapitre : Dépenses du compte de 1516.

2. Ibidem.

3. Ibidem.

4. Ibidem.

5. Ibidem. Le pertuis, en général, est un trou par où se perd l'eau d'un bassin d'un réservoir ; ce qui fait supposer qu'il y avait, dans l'intérieur de ces tours, des réservoirs pour abreuver les animaux vivant dans l'enceinte du château, pour lessiver le linge, etc.

dont se composait le château des sires de Choiseul, à Choiseul[1].

III° *Ses habitants et leur rôle*

Telle était l'habitation seigneuriale du seigneur de Choiseul avec les membres de sa famille et les serviteurs attachés au service privé de sa maison, et celle des divers employés de la seigneurie. Mais dans les temps de paix et de sécurité, le seigneur habitait, avec sa famille, une maison bourgeoise située au village, près de l'église. Nous n'avons pas à désigner les serviteurs de la famille, ils se trouvent dans toutes les grandes maisons. A peine est-il besoin de mentionner l'office du chapelain, dont le titulaire desservait la chapelle St-Nicolas, l'emploi de capitaine des chasses et celui de garde de chasse et de pêche. Mais il nous paraît utile de désigner les employés seigneuriaux, c'est-à-dire les officiers attachés au service du seigneur, considéré comme souverain. Or, en cette qualité, le sire de Choiseul, avait des officiers de guerre, de justice, d'administration civile et des employés pour l'exploitation de ses domaines. La désignation de ces titres indique suffisamment les fonctions qui y étaient attachées. Nous nous contenterons donc de faire une légère description de ces diverses fonctions.

1° Le droit de guerroyer étant le premier privilège du souverain, le baron, seigneur de Choiseul, en usait comme les autres seigneurs. Il avait, à la tête de la garnison de son château, un lieutenant qui, au cri de guerre du seigneur, réunissait les hommes de Choiseul, de Bassoncourt, de Meuvy, de Léniseul, Merrey, etc., pour les exercer et les disposer au combat, en attendant l'arrivée des vassaux avec leurs gens d'armes. Dans ces circonstances, c'est-à-dire « en temps de misère, de péril et de guerre », les hommes desdits lieux devaient faire « les guet et garde au château et y conduire des provisions de vivres et des munitions de guerre ».

2° La seconde prérogative du souverain, c'est le devoir de rendre une exacte justice à ses sujets. Le seigneur de Choiseul y était fidèle. Il avait, à titre de souverain, le droit de haute, moyenne et basse justice. Pour l'exercice de ce pouvoir, il avait un tribunal de première instance dans les lieux susdits, comme dans ses autres fiefs. Celui de Choiseul

1. Les détails ci-dessus sur les diverses parties du château sont extraits en grande partie du compte de 1516, qui se trouve à la deuxième partie de cet ouvrage.

(chef-lieu de la châtellenie) se composait d'un bailli, de son lieutenant, d'un procureur fiscal, d'un greffier, d'un garde de justice et de deux sergents. Dans les autres fiefs, le personnel était moins nombreux et moins imposant. Mais, pour assurer toute sécurité aux justiciables, le seigneur avait institué un tribunal d'appel, qui tenait ses assises, une fois chaque année, à la salle de justice de Choiseul. Le bailli présidait et il était assisté du procureur fiscal, du greffier et des juges des autres tribunaux de la châtellenie. C'est à ce tribunal que venaient apporter leur appel ceux des justiciables qui croyaient ou prétendaient que leur cause avait été mal jugée en première instance. De plus et pour assurer aux sujets des seigneuries une plus grande garantie de bonne justice, il y avait appel des sentences de ce dernier tribunal, au jugement du seigneur lui-même, puis aux tribunaux de ses suzerains et enfin aux tribunaux du roi. Quant aux délits dans les bois et dans les eaux, ils étaient de la compétence particulière du gruyer de chaque seigneurie, qui jugeait en ces matières avec les gardes-forestiers. Le droit de haute justice du seigneur de Choiseul était symbolisée par la potence ou le signe patibulaire érigé à la bifurcation des chemins de Lécourt et de Maulain, au sud de Choiseul.

3° Le seigneur de Choiseul avait aussi ses employés pour l'administration civile. A cette fin, il avait, dans chacun de ses fiefs, un maiour, un ou deux sergents et un tabellion qui tous faisaient serment, devant lui, de bien garder ses droits, ses intérêts et ceux de ses sujets. Les actes rédigés par le tabellion devaient être scellés du sceau du seigneur. Il permettait à ses sujets d'élire, dans leur localité respective, un mécellier ou garde-champêtre dont il exigeait aussi le serment professionnel. Ces employés exerçaient les fonctions d'administrateurs, de policiers, d'huissiers, de percepteurs et de notaires. Ce personnel était complété par l'institution d'un gruyer et de gardes-forestiers qui étaient aussi assermentés.

4° Enfin, le seigneur avait d'autres employés pour l'exploitation de ses domaines, pour la perception des rentaires et des autres revenus en nature et en argent. Pour ce faire, il avait un régisseur ou amodiateur dans ses principaux fiefs. Cet employé était le collecteur des divers revenus de chaque fief, sauf pour les rentaires des céréales qui étaient conduits au château de Choiseul. Mais l'amodiateur du chef-lieu de la baronnie était le collecteur général des revenus seigneuriaux. C'est à lui que remettaient leurs recettes particulières, les

autres collecteurs, comme amodiateur, il avait le bénéfice des corvées dues au seigneur, c'est-à-dire des journées de charrois, de charrues, des journées de fenaison et de moisson.

Quant aux recettes de certains fonds de terres isolés, tels que jardins, vignes et chènevières, loués à quelques habitants, ainsi que celles des bois, moulins, étangs et celles des revenus féodaux en nature et en argent, tels que gelines, dîmes, etc., elles se faisaient par le moyen des leveurs de dîmes, par le prévôt, le maïeur et les sergents qui avaient pouvoir de poursuite sur les hommes, sur les bêtes et sur les biens pour faire rentrer les dîmes, pour faire payer les amendes imposées pour les corvées non faites et autres débites. Ils percevaient aussi les impôts en argent avec les mêmes pouvoirs et rendaient compte de tout au régisseur qui, à son tour, rendait son compte annuel au seigneur [1].

Ce nombreux personnel d'officiers et employés était l'instrument vivant et dévoué dont se servait le seigneur pour l'exercice de ses droits, de ses prérogatives et le recouvrement de ses diverses sortes de revenus. Ce personnel faisait la force, la richesse et l'honneur de la baronnie qu'il rendait respectable et redoutable. Il était en même temps un élément de vie, de force et de revenu pour la population locale dont il composait la partie la plus notable et la plus respectée.

Ce superbe château a disparu, il nous reste à dire l'occasion qui a amené sa ruine.

IV° *Sa prise et sa démolition*

Depuis que la terre et seigneurie de Choiseul était sortie des mains des seigneurs de ce nom, le château n'était plus habité régulièrement. Par suite de cet abandon, les guet et garde étaient tombés en désuétude. Dès lors il pouvait être pris par surprise ; c'est ce qui arriva.

Au début de l'année 1573, une troupe d'aventuriers, composée de troupiers allemands hérétiques et de pillards français de l'est, s'était réunie dans le pays qui compose actuellement le département de la Meuse. Après avoir exercé ses brigandages, sur son passage, elle se dirigeait sur Saint-Dizier, mais

1. Les détails sur le château et la maison seigneuriale sont empruntés, partie à la charte d'affranchissement de Meuvy et Bassoncourt, partie à l'aveu et denombrement de 1665 et partie à l'Histoire de Morimond, troisième édition, p. 9.

craignant d'être enveloppée et prise, elle s'enfuit et se dirigea vers le Bassigny, où elle s'empara du château de Choiseul, qui alors était sans défenseurs. Assiégés bientôt après par un corps de troupes réuni à la hâte de miliciens de Chaumont et de Langres, ces aventuriers furent obligés de se rendre et ils expièrent, par la mort, leur coupable témérité et leurs brigandages, ainsi que ceux de leurs complices qui s'étaient emparés de la maison-forte de Maulain.

Le roi Charles IX, instruit de ces faits et consulté sur ce qu'il y avait à faire, ordonna la démolition du château, qui fut ensuite démoli et ruiné. C'est ainsi que, tour à tour, les plus beaux monuments et les plus éclatantes œuvres des hommes disparaissent sous l'action du temps et des passions humaines : *Sic transit gloria mundi !* [1].

(*A suivre.*) GRASSOT.

1. Voir la plaquette intitulée : *Le Tumulte du Bassigny*, par Jean Lebon, il contient le détail de la prise et reprise de ce château et de sa démolition. Il en existe deux éditions, l'une petit in-8° de 32 pages, Paris, Du Pré, 1573; l'autre, Lyon, Rigaud, 1573.

JOURNAL DE SÉMILLARD

(1762 - 1776)

La Bibliothèque de Troyes possède (n° 2,317 du Catalogue des Manuscrits) une collection de sept volumes in-fol. intitulée : *Mémoires historiques sur la ville de Troyes*, par Michel Sémillard. Deux volumes faisant partie de cette même collection se trouvent aux Archives départementales. Un troisième est entre nos mains : c'est celui qui va paraître en partie dans la *Revue ;* il s'étend de l'année 1762 à l'année 1776 et est composé d'un journal manuscrit mélangé de pièces imprimées, dont quelques-unes manquent à la Bibliothèque. On voit par là quel intérêt peut avoir ce volume et quel jour il doit jeter sur l'histoire de Troyes, durant cette période de quatorze ans. Un mot maintenant sur l'auteur.

Michel Sémillard naquit à Troyes, le 7 novembre 1729 ; sa vie nous est fort peu connue. Il fut avocat, mais ses contemporains ne nous ont rien appris sur son talent et sur son éloquence ; il fut janséniste et, dans les *Nouvelles ecclésiastiques* dont il était rédacteur en chef, il s'attaqua à la bulle *unigénitus ;* il recueillit aussi des pièces sur les démêlés qu'eut Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, avec le jansénisme. Mais le plus grand titre de gloire de Sémillard, ce sont ses Mémoires historiques, qu'il a empruntés en grande partie aux Mémoires historiques de Remi Breyer, chanoine de l'église de Troyes. Tel est à peu près tout ce que nous savons de sa vie que n'agitèrent jamais les luttes du barreau ; il mourut à Troyes le 23 février 1796. L. R.

ANNÉE 1762

(Bibilothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 4,482.)

Seconde lettre de M. Grosley, à messieurs les Maire et Echevins de la ville de Troyes.

Messieurs,

Dans la lettre que j'eus dert l'honneur de vous écrire. J'ai commis

une *impéritie* à laquelle je crois devoir attribuer la *suspension* de votre réponse. Je vais la réparer en vous instruisant que je suis logé ruë Saint-Germain l'Auxerrois vers la façade du Louvre, chez made. Huon Perruquier-Baigneur.

Je suis, avec un aussi sincère que respectueux attachement, messieurs.

Votre très humble et très obéissant serviteur. GROSLEY.

Paris, 3 février 1762.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 581.)

Mémoire pour Messire Joseph-Joachim-Thomas de Cohorn, marquis de la Pallun, gouverneur de Bourbon et des ville et principauté d'Orange, au nom et comme maître des droits et actions de Marie-Louise Hennequin son épouse, opposant, appellant et demandeur.

Et pour Messire Denis-François de Mauroy, chevalier, seigneur de Pugny en Poitou, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Tarascon en Provence, intervenant, appellant et demandeur.

Contre les sieurs Curé et Marguilliers de l'Eglise paroissiale de St-Jean au marché de la ville de Troyes, intimés, demandeurs et défendeurs. Monsieur SEGUIER, avocat-général.
Me RAT, avocat.
DEBESSÉ, procureur.

De l'imp. de Knapen, Pont Saint-Michel, 1761.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 583.)

Additions de Mémoire et Réflexions.

Pour le marquis de la Pallun et le comte de Mauroy.

Sur le mémoire imprimé de la part des Curé et Marguilliers de la paroisse de St-Jean de Troyes. DEBESSÉ, procureur.

A Paris chez P.-G. Simon, imprimeur du Parlement, rue de la Harpe, à l'Hercule, 1762.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 582.)

Arrest de la Cour de Parlement.

(Sur l'affaire du marquis de Pallun et du comte de Mauroy.)

Scellé le 6 février 1762 : Signé, GAUDIN.

A Troyes de l'imprimerie de la veuve Jacques Le Fevre, imprimeur-libraire, grande rue, proche St-Urbain.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 1.679 *ter*.)

De par le roi. Sentence rendue au siège de police de la ville de Troyes, portant suppression de six volumes imprimés, ayant pour titre « Ephémérides Troyennes » pour les années 1757, 1758, 1759,

1760, 1761 et 1762. Du vingt-deux mars mil sept cent soixante-deux. Signé : JACQUIN, greffier.

A Troyes, de l'imprimerie de Jean Garnier.

1763

ÉVÉNEMENS DE L'ANNÉE 1763

(Election d'un Provincial aux Cordeliers.)

Le Roy ayant cassé l'élection du Provincial faite à Beauvais et ayant ordonné que dans une nouvelle assemblée de vocaux de la province, qui seroit convoquée en la manière ordinaire en la ville de Troyes et en présence du sieur évêque de Troyes que sa Majesté commettroit pour y présider, il seroit procédé à l'élection d'un autre Provincial. Le père Pijon fut élu provincial que le roy rendoit éligible pour cet office ce qui n'étoit point auparavant, selon le premier arrêt du Conseil d'Etat du Roy signifié en l'assemblée de Beauvais.

Les vocaux de la province s'assemblèrent au couvent de Troyes au jour indiqué pour l'élection. M. l'évêque y présida et par un discour énergique il les engagea à donner des marques de soumission aux ordres du Roy, il ne se fit qu'un seul scrutin et le père Pijon fut élu provincial d'une voix unanime le 10 janvier 1763.

(Maladies des bêtes à corne.)

Sur la fin du mois de may 1763, la plupart des bêtes à corne fut attaqué d'un mal contagieux et épidémique, dont la commencement s'étoit déjà fait sentir dans le pays de Luxembourg et aux environs, elle se manifestoit par un bouton au dessus et au dessous de la langue près de la racine dont l'humeur produisoit des poils jaunâtres, rongeoit la langue et la faisoit tomber, il fut défendu à tous bouchers par une ordonnance de l'intendant de tuer aucuns bestiaux attaqués où soupçonnés de maladie, d'en vendre et débiter la viande et à toutes les personnes de faire usage ou débit de lait provenant des dittes vaches, on fit des bénédictions, exorcismes et prières sur les chevaux et les bêtes à corne, ainsi que cela s'étoit déjà pratiqué en 1714 et en 1744 à l'occasion de cette funeste maladie qui en faisoit périr un grand nombre.

Toutes les bêtes étoient autour des églises, on leur jetta de l'eau bénite, cela faisoit un spectable fort triste.

(Pluyes et inondations.)

Il y a eût pendant le mois de juin et celui de juillet des pluyes continuelles qui firent craindre la perte totale des fruits de la terre sur lesquels la grêle avoit déjà fait des ravages affreux, la récolte prochaine paraissoit abondante étant au-dela de ce que l'on avoit jamais vû, les prairies étoient aussy en très bon état. La pluspart

des bleds furent germés et l'on eût beaucoup de difficulté à faucher et rentrer les foins, de sorte que ces pluyes achevèrent de répandre par tout la consternation, à l'occasion desquelles il y eût un mandement donné le 15 du dit mois de juillet pour ordonner des prières publiques dans toutes les églises paroissiales de cette ville et de la Campagne, avec un salut pendant quinze jours pour en demander la cessation, et le dimanche 31, la chasse de Sainte-Hélène fût descendüe et exposé à la dévotion des fidèles pour le même sujet.

Les pluyes recommencèrent le 6 décembre suivant et ne discontinuèrent point de tomber pendant ce mois et celui de janvier 1764. Les eaux s'accrurent et se répandirent de telle sorte, que le 4 février jour de Saint-Aventin, un samedy elles passèrent sur le pavé du faubourg Saint-Jacques, sortant rapidement par les grandes portes de plusieurs maisons du côté du midy qui furent remplies d'eau, les jardins de ce côté là ainsi que les terres et les prez aux environs de Foissy et du Pont-Hubert en furent couverts à la hauteur de deux pieds, et si ces eaux, par une rupture qui se fit en une chaussée près de Gournai, n'eussent pas pris leur cours pour se précipiter avec impétuosité dans la rivière qui passe au bas des remparts du côté de Notre-Dame en l'isle, le faubourg Saint-Jacques auroit été inondé malgré les fumiers et autres défenses qu'on avoit mis au devant des maisons pour s'en préserver, un grand nombre d'habitans du même faubourg, ceux de Labouras, de Gournai, ceux de Baire, des Tauxelles et autres furent obligés de se réfugier dans leurs greniers.

(Gresle.)

Le mercredy 13 juillet, il tomba sur les cinq heures et demie du soir, une gresle qui fût poussée pendant plus d'un grand quart d'heure avec rapidité, elle étoit si grosse et si abondante qu'un chacun en fût saisi de frayeur. La première qui parût fût mêlée de pluye et ne fût d'abord pas plus grosse que de petites noix, puis il sembla tout d'un coup que c'était des quartiers de grosses pierres cornües qui brisoient et fracassoient tout. Le dégât des jardins et des dehors de la ville du côté de Croncels et de la Vacherie fût très considérable, mais la campagne essuya le plus fort de l'orage, on y comptoit plus de cinquante villages du diocèse entr'autres St-André, St-Germain, Daudes, Montaulain, St-Parre, Villechetif, Pel-et-Der, Villiers, Villecoque, Brantigny, Villehardouin, les deux Precys, Sacey, etc... dont tous les bleds généralement et autres grains et légumes, ainsy que les vignes dont l'abondance flattoit également le laboureur et le vigneron furent totalement couchées et hachées par cette horrible gresle qui causa plus de dommage que celle qui tomba en 1728, le plus fort de l'orage n'étant tombé en ce tems là que sur la ville.

Nous voyons dans les nouvelles publiques de ce tems là des détails de désastres arrivés en différentes provinces du Royaume,

occasionnés par les orages, nous raporterons ce qu'elles nous disent de Piney, de Luxemboug à quatre lieües de cette ville, où cette gresle tomba si violemment et en si grande abondance que les campagnes jusqu'à huit lieües aux environs furent entierrement ruinées, grains, fruits arbres, tout y fût détruit. Plusieurs maisons furent extrêmement endommagées par une pluye abondante qui succèda à la gresle et qui mit le comble au désastre, un pareil orage a produit le même jour d'aussi tristes effets à St-Florentin et dans treize paroisses des environs, enfin, le 12, 13 et 14, soixante communautez de l'élection de Bar-sur-Aube éprouvèrent le même sort, du nombre des quelles sont le bourg de Vendeuvre, Amance, Baussencourt, Esclance, Fligny, Trannes, le bourg d'Estoyes (incendié presque totalement le 14 mars dernier), Champigny, Lantille, Longeville, Pellemontier, Maroles, Neully, etc... Plusieurs habitants de ces communautez furent alors errans, et mandians et quelques-uns abandonnèrent leurs demeures pour aller chercher leur subsistance ailleurs.

(Mort de M. Devaveray, curé de Saint-Jean.)

Le dimanche 17 avril 1763, a été enterré à St-Jean dans la cave qui est sous le Maître-Autel, Maître-Joseph Devaveray, bachelier es loix curé de l'église paroissiale de St-Jean au marché de Troyes, archiprêtre, conseiller en la chambre ecclésiastique de ce diocèse et administrateur des hopitaux reünis de cette ville, il est mort subitement dans le faubourg de Croncels, chez la veuve Mocqueris à qui il rendoit une visite. Il a conduit sa paroisse avec beaucoup de sagesse et de prudence pendant des tems bien orageux, il n'y a jamais eu de refus de sacremens, et a tenu tête en bien des circonstances à M. Poncet qui le sollicitoit à faire des actes de schisme, il avoit vrayement l'esprit de gouvernement, et prêchait très bien et très solidement, il estimoit sincèrement les apellans, il a été très regretté.

(Mort de M. Galois, ancien curé de Saint-Fale.)

Le mardy 19 avril 1763, on a enterré à St-Pantaleon, M. Edme Gallois, ancien curé de St-Fale.

A Troyes, le 3 juillet 1763.

Mr l'Evêque de Troyes, toujours empressé de concourir à tout ce qui peut être utile à son diocèse, ne doute pas, monsieur, que vous n'entriés dans ses vues et que vous ne favorisiés de tout votre pouvoir, le nouveau commerce qui va s'établir dans votre paroisse. Je suis chargé de vous faire part de tout l'intérêt qu'il y prend : il suffit d'être citoyen pour désirer le bien de la patrie; vous avez de plus la qualité de pasteur, c'est un nouveau motif qui ne manquera pas d'exciter votre zèle. Vous exhorterez sans doute vos paroissiens à embrasser avec ardeur le genre de travail qu'on va leur présenter. Ils y trouveront une ressource contre la misère, ou

un moyen d'augmenter leur aisance; et en procurant leur propre avantge, ils fourniront en même temps de nouvelles forces à l'Etat.

Mais pour faciliter ces nouveaux établissemens, il seroit nécessaire de savoir,

1° Quelle production est plus abondante dans votre paroisse, le chanvre ou le lin;

2° S'il n'y a point de marais incultes, qui par la qualité du terrein, soient susceptibles d'êtres employés en linières;

3° Quelle est la filature la plus usitée parmi vos paroissiens;

4° Quel est le nombre des tisserands et leur nom.

J'espère que vous voudrés bien entrer dans le plus grand détail sur ces différens articles et envoyer au Secrétariat vos remarques, en vous servant de tout autre voie que celle de la poste. Messieurs les Députés du bureau de Troyes, préposés pour cette opération, profiteront avec reconnaissance des avis que vous leur donnerés. Je vous prie aussi de les aider de tous vos soins dès qu'ils ne tendront point à nuire à votre état, ou à compromettre votre ministère.

Je suis, monsieur, avec les sentimens d'estime et de considération qui vous sont dus.

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé de LEYSSIN, vic. gén.

AVIS

Tous les Tisserands de la campagne qui voudront apprendre à fabriquer de la toile de coton, des basins-unis et rayés comme il s'en fabrique à Troyes, peuvent se transporter à Origny-le-Sec proche Les Granges, chez François-Bernard Delaunay, contremaître de la manufacture, qui leur enseignera gratis l'ourdissage, la pente et la rentraiture et en général tout ce qui concerne ces sortes d'ouvrages.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 847, 25°.)

Arrest du Conseil d'Etat du Roi, qui ordonne que tous les habitans et autres particuliers qui possèdent des maisons et héritages, de quelque qualité et condition qu'il soient, privilégiés et non privilégiés, exempts et non exempts, seront tenus de contribuer au payement des réparations des puits et des ponts, proportionément à leurs maisons et héritages à portée desdits puits et ponts, en exécution des rôles qui seront déclarés exécutoires en la forme ordinaire par les Maire et Echevins de la ville de Troyes.

Du 29 mars 1763.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, Grande rue.

Mémoire sur Délibéré, pour le sieur Louis Larmet, prêtre, ci-

devant, desservant la paroisse de la Madeleine de la ville de Troyes, et maintenant sacristain de cette église, accusé, appellant et demandeur.

Contre M. le Procureur général, prenant le fait et cause de son substitut au Bailliage de Troyes, accusateur, intimé et défendeur :

De l'imprimerie de Knapen, au bas du Pont St-Michel, 1764.

1 7 6 4

(Maladie des poules.)

Il y a eû parmi les volailles et surtout parmi les poules au commencement de cette année, une mortalité qui en détruisait chaque jour une quantité considérable, on en a ouvert quelques-unes, on n'y trouva rien d'extraordinaire dans les parties intérieures de leurs corps que beaucoup de sérositez auxquelles on attribua la cause de cette mortalité, que l'on disoit ocassionnée par la mauvaise qualité du bled, dont on avoit nourri ces animaux quelque tems auparavant, il y eût aussy parmi les chiens une maladie semblable, mais elle ne fit pas tant de progrès. Les nouvelles publiques de ce tems là nous aprennent que ce mal épidémique parmi la volaille s'étoit aussy fait sentir dans différentes provinces de l'Italie.

(Le R. P. Rousselet Génovéfain, chancelier de Sainte-Geneviève et de l'université.)

Claude Rousselet, né à Troyes, chanoine régulier de la congrégation de France, licentié en droit canonique et civil, professeur en théologie dans l'abbaye de Ste-Geneviève et de l'université de Paris, a été reçu en cette dernière qualité, dans une assemblée extraordinaire de l'université tenüe aux Mathurins, le 3 août 1764, v. journal de Verdun, septembre 1764, p. 238.

(Dénonciation de la théologie de Collet.)

Le 21 septembre 1764, plus de cent ecclésiastiques du diocèse de Troyes firent présenter par M. Daguesseau, chanoine et archidiacre de la cathédrale, une dénonciation de la théologie du sieur Collet Lazariste. L'originale de cette dénonciation est déposé, chez M Fauveau, notaire. C'est M. Louis Athanase Le Rouge qui l'a portée chez les curez de campagne pour la signer C'est M... ..... qui en est l'auteur

Voyez les Nouv. ecclés., 25 décembre 1774, pag. 200 col. 2 et 21 may 1766, pag. 85.

(Mort de Mme d'Argenteuil.)

Le jeudy 16 février 1764, on a enterré dans l'église de l'Abbaye-Royale de cette ville très-haute, très-puissante dame, Mme Louise-Anne-Victoire de Bogres de Lusignan Douairière de très-haut et

très-puissant seigneur, Monseigneur Jean-Louis Le Bascle, marquis d'Argenteüil, comte d'Epineuil, etc. . conseiller du Roy dans tous ses Conseils d'Etat privé, premier lieutenant-général pour le Roy des provinces de Champagne et Brie et Gouverneur de Troyes.

(Mort de M. Gallien, chantre en dignité de Saint-Pierre.)

Le samedy 10 mars 1764, on a enterré à St-Pierre, Messire Edme-François Gallien, prêtre, licencié en droit canonique et civil de la faculté de Paris, chantre en dignité et ci-devant chanoine de l'église de Troyes.

(Mort de M. Michelot, chanoine de Saint-Pierre.)

Le vendredi 6 juillet 1764, on a enterré à St-Pierre, Messire Jacques-Nicolas Michelot, prêtre, licentié en droit et chanoine de l'église de Troyes, il avoit été curé de Merry-sur-Seine. C'étoit un respectable prêtre.

1765

De par le Roi, Sentence rendue au siège de la Mairie et Echevinage de la ville de Troyes, le jeudi 17 juin 1765.

Contre Pierre Prieur, charpentier, qui le condamne à l'amende, pour être contrevenu aux règlements qui défendent de poser aucunes vannes aux moulins et usines, sans en avoir obtenu la permission de Messieurs les Maire et Echevins, et les avoir appelés à la position d'icelles.

A tous ceux qui, ces présentes lettres verront; les maire et échevins de la ville de Troyes : salut, sçavoir faisons, qu'en la cause du procureur-syndic, faisant les fonctions de procureur du roi en cet Hôtel de Ville, demandeur en fait de police, aux fins du procès-verbal, sous la date du 17 mai dernier, et de l'assignation donnée en conséquence à sa requête le 8 juin présent mois, ledit procès-verbal et ladite assignation controllés à Troyes par Bourgoin.

Contre Pierre Prieur, maître-charpentier, demeurant à Troyes paroisse de St-Nizier de cette ville, défendeur, comparant en personne.

Oui le Procureur-syndic en sa demande, et Pierre Prieur, maître-charpentier, en sa défense; vu ce qui résulte du procès-verbal susdaté, avons ledit défendeur condamné en trois livres d'amende, pour la contravention par lui commise aux règlements ci-devant faits et signifiés aux maîtres-gardes de sa communauté; lui faisons défense de récidiver, sous telles peines qu'il appartiendra. Ordonnons que la présente sentence sera imprimée, lue, publiée, affichée et signifiée aux maîtres-gardes des communautés des charpentiers, menuisiers, maçons et serruriers, aux frais et dépens du défendeur, dont exécutoire sera délivré au procureur-syndic, sur les quittances de ceux qui y auront travaillé; et faisant droit sur les

conclusions judiciairement prises à notre présente audience par le procureur-syndic, ordonnons que les précédens règlemens seront exécutés selon leur forme et teneur; en conséquence, faisons défenses à tous propriétaires et conducteurs des moulins et usines assis dans l'étendue de la Banlieue de cette ville, de faire poser aucunes vannes, tant grandes que petites, auxdits moulins et usines, sans en avoir préalablement obtenu de nous la permission, et en avoir reçu l'alignement et élévation, à l'effet de quoi ils seront tenus de nous appeller avant l'enlèvement des anciennes vannes, pour en faire par nous prendre en notre présence, par notre voyer, les largeur, alignement et élévation, et en faire marquer les repères et de nous appeller pareillement pour en être présens à la position des nouvelles, et être du tout par nous dressé procès-verbal, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques, et sans préjudice d'icelles, attendu qu'il s'agit d'un fait de police et du bien public. Mandons au premier huissier de l'Hôtel de cette ville, ou autres huissiers ou sergens sur ce requis, que ces présentes ils mettent à exécution, de ce faire leurs donnons pouvoir et commission.

Fait et jugé le lundi dix-septième jour du mois de juin mil sept cent soixante-cinq, à l'heure de deux de relevée, celle d'après suffisamment attendue, au siège ordinaire de l'échevinage de Troyes, par Messieurs Edme-Gaspard Calabre, avocat en parlement, premier échevin, tenant le siège pour l'absence de monsieur Camusat, maire, Louis-Nicolas Berthelin, Pierre-Jean Fromageot et Nicolas-Jean Truelle, échevins.

Délivré par moi, greffier soussigné la présente expédition à Monsieur le Procureur-syndic, faisant les fonctions de Procureur du Roi, ce requérant le 20 jun 1765.

Controllé et scellé. BLANCHART, greffier.

A Troyes, chez Michel-Gobelet, imprimeur-libraire, Grande rue.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 2 406.)

Signification de cinq avocats au mépris de la délibération du collège assemblé, (relativement à l'exécution de l'édit du 11 août 1764 et de celui du 17 mai 1765) ; et protestation des avocats de Troyes, en date du 18 juillet 1765.

Signification des sieurs Belly, père, fils et consors, aux grand Garde et Gardes de la communauté des marchands de Troyes.

Sur les abus du régime actuel.

L'an mil sept cent soixante-cinq, le dix-septième juillet, après-midi, à la requête des sieurs Belly père et fils, négocians, demeurans à Troyes, membres de la communauté des marchands merciers, grossiers, jouailliers, drapiers de la dite ville.

J'ai Jean-Jacques Chapron, premier huissier-audiencier au grenier à sel de Villacerf, y immatriculé exploitant par tout le

royaume, demeurant à Troyes rue Champeaux, paroisse de Sainte-Madeleine, soussigné, signifié, déclaré, notifié, et dûment fait à savoir à la communauté des négocians et marchands de la ville de Troyes, au domicile du sieur Berthelin-Wathier, l'un deux et grand Garde en charge de ladite communauté, en parlant à un de ses commis, ainsi qu'il m'a dit être, lequel n'a voulu dire ses nom et surnom, de ce interpellé, que lesdits sieurs Belly père fils et adhérans sont opposans, comme par ces présentes ils s'opposent formellement à la délibération faite à l'assemblée desdits négocians et marchands, le vingt-six juillet présent mois et an ; et à l'exécution de la délibération, et pour ladite communauté ne puisse ignorer quelles sont les causes de ladite opposition, lesdits sieurs Belly père et fils, déclarent :

Que le Conseil ayant par son arrêt du mois d'août mil sept cent quarante-trois, fixé le nombre des personnes proposées au régime de la communauté au nombre de dix-sept, savoir : douze notables, quatre gardes et un grand garde, quelques personnes depuis cette époque se sont emparées de ce régime, et ont cherché à le perpétuer dans la même famille, et ces familles à n'y placer que leurs protégés, sans égard au vœu des différentes classes. Que par l'enchainement des évènemens et le sistème de ces mêmes familles, le régime de la ville se trouve aujourd'hui dans les mêmes mains que celui de la communauté, et que les coups que l'on porte à l'ancien régime municipal sont devenus communs au régime négociant.

Mais s'il ne faut pas confondre les divers corps de la ville, avec le régime municipal, il ne faut pas aussi confondre la communauté des négocians et marchands avec son régime.

Que les personnes qui se sont emparées de ces deux régimes, soit par des alliances, soit par la protection qu'elles accordent à divers gens qui prétendent au partage de ces régimes, soit par les besoins que les dernières classes de marchands ont d'elles, ou pour le crédit extérieur, ont enchaîné la liberté des suffrages et les ont mendiées, soit par elles-mêmes, soit par gens qui leur sont dévoués.

Que pour la nomination des députés, pour concourir à la nomination des notables pour la ville, il étoit à propos d'assembler les différentes classes, afin de procéder à cette nomination par scrutin, pour rétablir la liberté des suffrages ; parce que l'intention du conseil n'a jamais été que le choix de dix-sept personnes pour le régime particulier, influat sur les affaires publiques. Qu'il y a abus dans la continuation du grand Garde actuel pour la seconde année, au mépris de l'article deuxième des statuts de la communauté.

Qu'il y a abus dans l'exécution de l'arrêt du Conseil, qui ordonne que les notables seront choisis dans toutes les classes qui composent la communauté, afin que chaque notable de marchands

puisse conférer avec les membres de sa classe et porter au Conseil des dix-sept, leurs vœux et leurs intérêts.

Qu'il y a abus, enfin en ce que l'on ne communique point les rôles, tant de taxes de la communauté, que de l'industrie, afin que chaque membre puisse juger de la justice de la répartition.

Qu'outre ce que dessus, lesdits sieurs Belly père, fils et adhérans, s'opposent à la députation de M. Fromageot, aux frais et dépens de la communauté, ainsi qu'à toute autre députation antérieure ou avenir, relatives au même objet, n'entendant point souffrir d'une surcharge qui ne peut que ventir à l'intérêt du régime municipal auquel ils n'adhérent point du tout.

A ce que du contenu en la présente signification et opposition, ladite communauté n'en ignore, et sous les réserves et protestations que ce qui pourroit être fait ne leur puisse nuire ni préjudicier, et de se pourvoir incessamment par les voies de droit, et ai laissé à ladite communauté au domicile et mains que dessus, copies de la présente signification et opposition les an et jour susdits.

BELLY, père : BELLY, fils
CHAPERON.

Domine, salvum fac regem.

M.

Vous êtes priés de la part des marchands bouchers de la ville, fauxbourgs et Banlieue de Troyes, d'assister au « Te Deum » à quatre heures, qui sera suivi des vêpres du soir avec exposition du Très-saint-Sacrement, dans l'église paroissiale de Saint-Denis, vendredi 15 février 1765, jour de l'anniversaire de la naissance du Roi, en actions de grâces de la préservation de la vie de Louis XV, le 5 janvier 1757, et pour demander à Dieu qu'il lui plaise conserver le roi et toute la famille royale, et les combler de grâces et de bénédictions.

Lesdites prières fondées annuellement et à perpétuité dans ladite église de Saint-Denis, par acte d'assemblée de la communauté desdits marchands bouchers, en date du 22 janvier 1758, enregistré au bailliage de Troyes le 14 fevrier suivant, et homologué en la cour du Parlement, par arrêt du 12 décembre 1765.

ÉVÉNEMENS DE L'ANNÉE 1765.

(Carte géographique de Troyes. — Article découpé dans le journal.)

Mémoires géographiques sur quelques antiquités de la Gaule, par M. Pasumot, ingénieur-géographe du roi, de la société des sciences et belles-lettres d'Auxerre ; avec des cartes géographiques. A Paris, chez Louis-Etienne Ganeau, libraire, rue Saint Séverin, aux armes des Dombes, 1765.

Ces Mémoires auxquels nous reviendrons, sont au nombre de six.

Le 1er est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur traite de l'origine et de l'étymologie des mots Celte et Gaule. La seconde partie contient des recherches sur les différentes constructions des chemins Romains, et en particulier, de ceux de l'Auxerrois et du Senonois.

Dans le second mémoire, on examine quel a pu être l'emplacement d'une habitation ancienne, nommée Chora, située entre Avallon et Auxerre. Le troisième mémoire renferme des détails circonstanciés sur la voie romaine qui passe entre Auserre et Avallon. L'objet du quatrième mémoire est de rechercher le véritable emplacement d'une station ancienne nommée Bandeitum, dont il est fait mention dans la carte de Peutinger. Dans le cinquième, M. Pasumot entreprend de faire voir qu'un savant auteur s'est trompé au sujet d'une voie romaine, qu'il conduit d'Autun à Langres, tandis que cette voie va d'Autun à Besançon, en passant près de Dôle. Enfin, le sixième et dernier mémoire est une dissertation sur le siège de Gergovia, en Auvergne, par César.

M. Pasumot est auteur de plusieurs petites pièces qui ont paru successivement dans les ouvrages périodiques. Il a donné, en 1760, la petite carte géographique des environs de Troyes, insérée à la tête des Ephémérides de cette année. C'est une carte d'un détail prodigieux. On sçait que le partage des eaux de la Seine à Troyes est un chef-d'œuvre des Comtes de Champagne, qui, sans altérer la navigation et le flottage de la rivière, ont voulu amener cette même eau dans la ville, pour la commodité des manufactures, après avoir détourné la rivière de Vienne dont les eaux ne valaient rien. La Seine, qui, pour un encaissement, coule sur la Vienne, entre dans la ville de Troyes, et s'y ramifie en un nombre prodigieux de canaux. Le détail de la carte de M. Pasumot représente tout ce travail du partage des eaux au-dessus de la ville, et en dedans.

(Mort de M. Dyverneau, chanoine de Saint-Pierre.)

Le lundy 26 août 1765 on a enterré à Saint-Pierre, Messire Jean-François-Dyverneau, prêtre et chanoine de l'église de Troyes; il étoit sécrétaire de M. Poncet de la Rivière et l'a secondé dans tous les actes de schisme qu'il a fait.

(Tableau de la mère Agnès de Port-Royal. — Article découpé dans un journal.)

M. Baudemant, inspecteur des ponts-et-chaussées de Champagne, possède une certaine quantité de tableaux, dont il seroit charmé de donner la connoissance aux amateurs de la peinture.

Sa collection contient, entr'autres un portrait original de Mme Agnès Arnauld de Port Royal, dont on ignore l'auteur; cependant un élève de M. Charles Vanloo, le dit Jean-Baptiste Vanloo et un de nos sçavans, le croit du fameux Champagne, qu'il prétend avoir beaucoup travaillé pour la maison de Port-Royal.

Il se trouve encore un tableau de fruits, qui est un chef-d'œuvre de W. V. Aelst, daté de 1616; enfin, le possesseur de ces ouvrages offre encore aux amateurs, un soleil levant, et un arc de triomphe, tous du célèbre Claude Le Lorrain

(Mort de R. P. Grandjean Jacobin.)

Le 10 décembre 1765 entre trois et quatre heures du soir est décédé le R. P. Jean-Renaud Grandjean, religieux de l'ordre des chanoines prêcheurs, dits Jacobins de cette ville, et ancien desservant de plusieurs paroisses de ce diocèse, et a été enterré le lendemain à quatre heures du soir dans l'église des Jacobins, il a beaucoup souffert de la part de ses confrères à cause des services qu'il rendit au baillage de cette ville, lors du feu du schisme que fit M. Poncet, il disoit la messe dans la chapelle du Palais et M. Poncet s'y oposoit.

NOTA. — Ses confrères lui ont fait faire des billets de mort, parce qu'ils vouloient prendre la qualité de chanoine, ils avoient pris dans ce temps là le bâton cantoral, le chapitre de St-Pierre s'y oposa, le bâton disparut tout de tout.

(Mort de M. Bertrand, chanoine de Saint-Urbain.)

Le jeudy 12 décembre 1765 on enterra à St-Urbain, M. Nicolas Bertrand, prêtre et chanoine de St Urbain, il a rendu de grands services aux Carmélites de la ville, lors de la persécution qu'on leur fit au sujet de la bulle *Unigenitus*, il leur disoit la sainte messe, il avoit un talent particulier pour déchifrer les vieilles écritures, son écriture étoit de toute beauté, il étoit de Rumilli-les-Vaudes.

(Éphémérides Troyennes. — Article découpé dans un imprimé.)

Ephémérides Troyennes pour l'année 1765.

Tacita advocatione cives juvemus.
Senec. de Tranq. animi. Cap. III.

A Troyes, chez Gobelet, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Duchesne, rue St-Jacques, au Temple du goût.

Elles contiennent, 1° de nouvelles augmentations à la plupart des articles réunis sous le titre général de *curiosités et singularités*.

2° La vie de Hasting, chef des Incursions des Normands, dans l'Aquitaine, par la Loire, depuis l'année 841, jusqu'en 882. Hasting etoit né, suivant Glaber, au diocèse de Troyes. Cette vie, formée de l'assemblage de faits épars dans les Annales et dans les Chroniques des neuvième, dixième et onzième siècles, est suivie de quelques notes sur ceux de ces faits qui avoient besoin d'éclaircisments.

3° Des recherches sur l'origine de la collation d'une partie des cures du diocèse de Troyes, qui appartiennent aujourd'hui à divers

Monastères, tant du diocèse, que des diocèses étrangers. Les dixmes, qui sont une suite de ce droit, sont ensuite considérées, relativemsnt au parti que l'on en pourroit tirer pour faire fleurir l'agriculture.

(Pièce imprimée.)

Par permission de monsieur le lieutenant-général de police.

Messieurs et dames,

Le sieur Ange, artificier italien, avant son départ aura l'honneur de vous donner dimanche 27 octobre 1765, un grand feu d'artifice tout en décoration, qui représentera le grand Temple de Diane, suivis d'un soleil en changement de feu, ou l'on verra une quantité de couleurs de feu; suivra un caprice très-curieux de nouvelle invention qui formera des bassins d'eau, et des aigrettes qui formeront une pluie de feu très-singulière. Ce feu commencera par un miroir chinois, accompagné d'une pièce qui sera composée de cinq pièces qui joueront tout ensemble, le tout se terminera par une pièce appelée le bonnet du grand sultan avec le croissant et une grande batterie, le Temple sera tout en feu et en grande illumination.

AUX DAMES DE CETTE VILLE.

Sexe charmant et fait pour enchainer les cœurs;
Vous que le ciel orna de ses attraits vainqueurs,
Qui forcent des plus fières la vaine résistance;
Le sieur Ange, en ce jour vous adresse ses veux,
Attentif chaque jour à préparer des jeux
Dignes de vos regards et de votre présence,
Il viens d'imaginer un artifice pompeux,
Et rempli de magnificence.
Ses mains pour l'embellir ont employé leur soins;
Mais sans la foule de témoins,
Les plus éclatantes des fêtes,
Ne sont pas à moitié complettes;
La sienne attend de vous son plus bel ornement.
Une multitude infinie,
Bientôt marchera sur vos pas:
Les messieurs auxquels il veux plaire,
Ces juges équitables et sévères,
Dont toujours il fit si grand cas,
En faveur de vos doux appas,
Dérideront leurs fronts austères,
Venez votre présence au moins sçaura leur plaire
Si la fête ne leur plait pas.

Ledit artificier vend et enseigne à faire toutes sortes de feux d'artifice, soit feu de table, pour la campagne, et de toutes espèces, sans que personnes ne soit incommodé par la fumée.

Il demeure chez Mme la veuve Le Febvre, grand'Rue au coin de la rue de la Vierge.

On prendra aux premières places 24 sols et aux secondes 12 sols. On commencera à six heures précises. C'est au jeu de Paume de Braque, rue du Bois.

(Mort de M. le Dauphin.)

Le vendredy 13 décembre 1765 on a commencé à la cathédrale une neuvaine pour le rétablissement de la santé de M. le Dauphin.

La veille depuis sept heures du soir, jusqu'à sept heures et demie, le public a été averti de cette cérémonie par le son des deux plus grosses cloches. Les prières de cette neuvaine ont commencé par le trait *Domine non secundum*, que l'on a chanté à genoux en plein chant, on a dit ensuite le pseaume *Miserere mei Deus*, tout droit et sans chant, lequel pseaume fini on a chanté l'Antienne des saints patrons, *venict Deus meus*, qui est propre au tems de l'Avent, après quoy, M. le chantre a dit les versets *fiat misericordia tua* etc... et *Dominus Deus illuminabit illos* avec les deux ornisons qui suivent ces deux versets et les répons dans le Processionnal, cela fait on a chanté la messe de la sainte Vierge, sçavoir celle qui est propre à la fête de la conception.

M. le chantre y a porté le bâton, deux chanoines capitulanos et deux de Notre-Dame y ont tenu chœur. Tous ensemble ont entonné l'introïte de la messe avec les versets qui suivent, le premier *Kyrie* des fêtes annuelles, ces deux mots du *Gloria in excelsis Deo et in terra Pax* ils ont aussi entonné le mot seul *Patrem* du *Credo*, l'offertoire, le *Sanctus* et *Benedictus*, l'*Agnus Dei* et le communion, ce qui s'est pratiqué pendant toute la neuvaine. Les jours où il y avoit un anniversaire à chanter, on a dit en place une messe basse des Trépassés pendant Prime, après Primes on a chanté tierce, et ensuite on a fait la station ordinaire devant le jubé, après laquelle on a chanté la messe de l'office du jour. La messe finie on a chanté sexte après quoy on a commencé les prières marquées ci-dessus. Le dimanche 15 dudit mois, on a dit la grand messe après matines, la bénédiction de l'eau bénite faite auparavant, il n'y a point eû de procession suivant la coutume. La messe de Notre-Dame ne s'est dite qu'à neuf heures et Primes à neuf heures et demie, on a dit Tierce et Sexte tout de suite. Les jours de jeûne, sçavoir le mercredy de la semaine suivante, on a dit Primes, Tierce et Sexte avant la messe du jeûne, et le vendredy la messe du jeûne s'est dite pendant Primes comme les messes basses des anniversaires, les châsses de St-Savinien. Ste-Mathie et Sainte-Hélène ont été descendues dés le premier jour de la neuvaine et ont été placées au chœur où elles sont restées, jusqu'au dimanche 22 décembre, jour auquel on les a transférées après les Matines du chœur dans le Thrésor, parce que ce jour là on a commencé à faire des prières des 40 heures avec exposition du saint Sacrement, ce qui a été annoncé le samedy à sept heures du soir par un carillon qui a duré une demie heure, et le lendemain depuis cinq heures

jusqu'à cinq heures et demie. On a dit la messe du dimanche à l'heure ordinaire *sub ritu duplici*, il y a eu double diacre et double sous-diacre et deux chanoines de Notre-Dame ont tenu chœur aussi bien qu'aux vêpres dudit jour. Après les vêpres et complies on a chanté à genoux le répons *Domine non secundum*, le *Miserere* s'est dit ensuite comme ci-dessus, aprés quoi on a chanté *o salutaris hostia* etc. qui a été suivi de la bénédiction du Saint-Sacrement. Les nouvelles de la mort de M. le Dauphin arrivées le jour même du dimanche après midy [il est mort le 20 du dit mois] ont empêché de continuer les prières commencées, dès lors le lundy après Matines du chœur on a remonté toutes les châsses.

(Mort de M. le Dauphin (*Suite.*)

Aussitôt qu'on apprit la mort de M. le Dauphin, toutes les cloches de la ville annoncèrent la perte que venoit de faite le royaume. Toutes les églises ont retentit des services qu'on a faits pour ce prince, il n'est point de corps ni de communautez qni n'ayent signalé en ce triste moment leur amour, leur zèle et leur reconnaissance. On ne se borna pas à des prières. La générosité des Troyens alla plus loin par les aumônes abondantes qu'on versa dans le sein des pauvres.

M. le Dauphin est mort le 20 janvier 1765.

(Bibliothèque de Troyes. — Histoire locale. — N° 4.161.)

Oraison funèbre de très-haut, très-puissant, et très-excellent prince Mgr Louis Dauphin;

Prononcée par monsieur l'abbé de Ventoux,..... ..... le 17 février 1766.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, grande Rue, M. DCC. LXVI.

(Tombeau de Mgr le Dauphin à Sens. Découverte. — Extrait d'un journal.)

Extrait d'une lettre écrite de Sens, en date du second janvier dernier.

Il est très vrai qu'en faisant la fouille pour le caveau de M. le Dauphin, on a trouvé deux archevêques de Sens, qui étoient chacun dans un cercueil de pierre, Gauthier III, Cornu et Gilles I, Cornu son neveu. Le premier avait marié saint Louis dans l'église de Sens en 1234 et était mort en 1242; le second en 1252. Nous les avons trouvés revêtus de leurs habits pontificaux, l'étoffe n'étant pas entièrement consommée. Lorsque on les a remués pour les mettre dans le caveau de nos archevêques, ils sont tombés en grande partie en poussière. Nous avons trouvé une crosse et un calice dans chacun des deux tombeaux. C'est un fait qui paroit assez singulier qu'un rejetton de saint Louis vienne au bout de 531 ans déplacer

celui qui a marié un de ses ancêtres. Le caveau de M. Dauphin est, comme il l'a demandé entre l'Aigle et le sanctuaire. Le corps a été présenté par M. le grand Aumônier samedy au soir, en présence de M. le duc d'Orléans, M. le duc de Trêmes, M. de Fronsac et les Menins. La cérémonie des obsèques a été faite par M. le cardinal de Luynes. Le chapitre de Sens fait célébrer tous les jours une messe pour le repos de l'âme de prince à un autel orné en noir; et on a élevé un petit catafalque sur sa tombe qui y restera au moins 40 jours; toute la ville a pris le grand deuil. Nos magistrats ont même fait défense ce matin sous peine de cachot de courir en masque pendant tout le tems du carnaval. Nous ne pourrions jamais marquer assez de respict pour la mémoire du Prince aussi cher à l'Etat et à la la Religion.

J'ai l'honneur d'être, etc...

(Feu aux Capucins.)

Le 16 novembre 1766, un samedy, le feu prit chez les Capucins sur les neuf heures du soir.

(Service pour Mr le Dauphin.)

Le 29 novembre 1766 on a célébré à Saint-Pierre un service solennel pour le repos de l'âme de Mr le Dauphin, il a été précédé de celuy qu'ont fait faire les Gardes du corps à l'église de Sainte-Madeleine. Dans celuy de la cathédrale on a tâché d'égaler et même de surpasser la pompe et la magnificence avec lesquelles s'est fait celuy de la ditte paroisse, dont le catafalque et le luminaire ont attiré particulièrement l'attention des personnes curieuses.

L'évêque de Troyes a donné au sujet de ce service un mandement où se trouvent, dit-on, des choses assez remarquables. Suivant ledit mandement on doit faire dans toutes les églises du diocèse, autant quel est possible, même service solennel.

(Election d'un provincial et thèses chez les cordeliers.)

Le 21 avril 1764 se fit chez les Cordeliers de cette ville l'élection d'un provincial, on y soutient six thèses.

Voyez la feüille des nouv. ecclés. du 18 septembre 1766, page 155.

(Service pour M. le Dauphin)

Le 3 février 1766, les bouchers de cette ville ont fait célébrer dans l'église de St-Denis un service pour Mgr le Dauphin.

Le 3 mars 1766, les Marguilliers de l'église de Ste-Madeleine ont fait célébrer dans leur église un service pour Mgr le Dauphin M. Beaufumé, prédicateur du Carême en ladite église, a prononcé l'oraison funèbre de ce prince.

(Mort de M. de Montmeau, chanoine de St-Etienne)

Le dimanche 6 juillet 1766, on a enterré à St-Etienne. M. Gilbert de Montmeau, prêtre et chanoine de ladite église, c'étoit un grand constitutionnaire d'une profonde ignorance.

(Mort de M. Michelin chan. de St-Urbain.)

Le 13 décembre 1766, on a enterré à Saint-Urbain, M. Loüis-Pierre Michelin, prêtre et chanoine de ladite église et ancien curé de Thennelières.

(*A suivre.*)

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

C

CAUREL-LÈZ-LAVANNES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Chap. métrop. Caurel, 2 liasses. — Courtmartin, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 154, Caurel, 1265.

CAUROY-LÈZ-HERMONVILLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Cauroy.

Paroisses. Fabrique ds l'église. 1 liasse.

Archevêché. L. 143, fief du Godart et du Mont Spin Depuis 1566.

Anc. Congrég. L. 2, Cauroy, biens.

Saint-Denis. F° 154, Cauroy près Hermonville

Saint-Nicaise. L. 5, n° 24. Voir Hermonville.

CAUROY-LÈZ-MACHAULT (Ardennes)

Saint-Denis. F° 154, Cauroy près Machault.

LA CELLE-SOUS-MONTMIRAIL (Aisne)

Andecy. L. 27, dîmes. Depuis 1220.

CERNAY-EN-DORMOIS (Marne)

Saint-Remy. L. 314, dîmes. 1642-1765.

CERNAY-LÈZ-REIMS (Marne)

Justices de Reims. Justice de Cernay-lès-Reims.

Vidamé. F° 70, seigneurie de Cernay-lès-Reims, autrement appelée le fief des Chevaliers. 1442-1647. — F° 72, fief, sei-

* Voir page 208, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

gneurie et mairie d'Aigny, sise à Cernay-lès-Reims; haute, moyenne et basse justice. 1504-1676.

Paroisses. Fabrique de l'église de Cernay.

Université. L. 45, Cernay, terres jointes à la grande cense du collège.

Anc. congrég. L. 2, titres de biens à Cernay-lès-Reims. 1216-1710.

Saint-Nicaise. L. 2, n° 8, Agny-la-Court. Depuis le XVIIe s. — L. 3, n° 16, Cernay (?). XVIe-XVIIIe s. — L. 27, Agny-la-Cour et Fives, cartulaire. — L. 28, arpentages des seigneuries d'Agny-la-Court et Virlouzet.

Chap. Métrop. Cernay, 2 liasses.

CERNON (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Evêché. L. 11, chapelle.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 37, redevances en grains. 1338-1783.

CHAGNY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 397-399, prévôté.

CHAINTRIX (Marne)

La Charmoie. L. 25, Blossière, hameau de Chaintrix. 1200-1767.

Saint-Pierre. P. 141, prieuré de Chaintrix. 1718-1786. — P. 265, prieuré de Chaintrix. 1343-1569.

Trinitaires. P. 209, ferme de Chaintry. Depuis 1670.

LA CHALADE

Cheminon. L. 41, cens sur La Chalade, etc. Depuis 1225.

Moiremont. Tiroir A, l. 4, association avec l'abbaye de La Chalade.

CHALLERANGES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 155, cure de Charleranges. 1555.

CHALONS-SUR-MARNE (Marne)

Récapitulation des fonds provenant de Châlons. — B. Présidial ; bailliage de Vermandois ; bailliage royal ; bailliage épiscopal ; prévôté épiscopale ; prévôté des marchands ; échevinage ; maréchaussée. — C. Intendance de Champagne ; subdélégation ; élection ; bureau des finances ; assemblée provinciale ; bureau intermédiaire. — D. Collège. — E. Vidamé ; corporations. — G. Evêché ; officialité diocésaine ; séminaire diocésain ; chapitres de Saint-Etienne, de N.-D. en Vaux, de la Sainte-

Trinité; chapelains de la congrégation Saint-Etienne. — H. Abbayes de Saint-Pierre-au-Mont, de Saint-Memmie, de Toussaints; prieurés de Saint-Joseph, de Saint-Martin et Vinetz; couvents des Augustins, des Cordeliers, des Jacobins, des Trinitaires, des Recollets, des Religieuses de la Congrégation; des Dames régentes, des Ursulines; hôpitaux. — Pour la description de ces fonds, voir au *Répertoire général.*

Paroisses. Pour les fonds des paroisses et chapelles de Châlons, voir au *Répertoire général.*

Seigneuries. Papiers de Gâtineau de Louvercy, émigré, de Baugier, émigré, de Collas, d'Hermant, de Morel.

Vidamé. F° 1, titres divers. 1395-1627. — F° 6, fois, hommages, dénombrements. 1383-1697. — F° 14, registres; cartulaires où sont transcrits des dénombrements anciens, etc. 1300-XVIIe s.

De Torcy. Une liasse de titres originaux et de copies concernant Châlons.

Evêché. L. 99, revenus et charges de l'église cathédrale. — L. 100, chapelle du Saint-Lait. — L. 101, chapelles de l'archidiaconé d'Astenay, réunies à la trésorerie de la cathédrale. — L. 102, église Saint-Loup, revenus de la fabrique. — 1 liasse non cotée, concernant le bureau des décimes et taxes extraordinaires du diocèse. — 8 liasses non cotées, concernant les cens, baux, aliénations de biens en général. — 9 liasses non cotées, concernant les droits seigneuriaux, aveux et dénombrements, seigneurie de la ville de Châlons. — 2 liasses non cotées concernant le droit de pêche sur la rivière de Marne, les moulins et fouleries, les réparations au Perthuis. — 1 liasse non cotée, concernant la ville de Châlons, terres, prés, maisons.

Séminaire. F° 5 et s., fondation, acquisitions. Depuis 1572. — F° 20, emprunt et remboursement de deniers pour la construction des bâtiments, etc. — F° 26, ancien subside sur les vins. — F° 81, inventaire sommaire des titres de propriété des biens provenant de Pierre de Saint-Remy, archidiacre en l'église cathédrale de Châlons. — F° 119, donation faite par Philippe Garnier.

Saint-Etienne. Tome I de l'Inventaire, intitulé Spirituel. L. 1, bulles. 1107-1666. — L. 2, élection et installation des évêques. 1285-1782. — L 3-4, transactions sur des matières générales avec les évêques. 1231-1587. — L. 5, mandements des évêques du consentement du chapitre. 1684-1776. — L. 6,

juridiction le siège vacant. 1419-1782 — L. 7, registres des collations. 1503-1721. — L. 8, statuts, cérémonies, usages, rubriques, processions. 1175-1780. — L. 9, archidiaconés en l'église de Châlons. 1217-1605. — L. 10, doyenné, spirituel. 1444-1750. — L. 11, doyenné, temporel. 1484-1769. — L. 12, chantrerie. 1303-1771. — L. 13, trésorerie. 1136-1694. — L. 14, juridiction spirituelle du chapitre sur les membres de sa dépendance. 1329-1770. — L. 15, officialité. 1234-1708.— L. 16, juridiction spirituelle sur les chanoines de la Sainte-Trinité. 1206-1764. — L. 17, jurididiction spirituelle sur les chanoines de N.-D. en Vaux. 1114-1785. — L. 18, juridiction spirituelle sur cinq paroisses. 1245-1727. — L. 19, chapelains de la Congrégation. 1415-1777. — L. 20, chapelle des Saints-Anges. 1346. — L. 21, chapelle des Saints-Apôtres. 1464-1779. — L. 22, chapelle Saint-Barthélemy. 1529-1691. — L. 23, chapelle Sainte-Catherine. 1527-1678. — L. 24, chapelle Saint-Jacques. 1634-1654. — L. 25, chapelle Saint-Jean-Baptiste. 1553-1745. — L. 26, chapelle Saint-Laurent. 1365-1728. — L. 27, chapelle N.-D. du Saint-Lait. 1323-1687. — L. 28, chapelle N.-D. au Nouvel-Œuvre. 1377-1710. — L. 29, chapelle Sainte-Marie en la Crypte. 1469-1652. — L. 30, chapelle de la Madelaine. 1547-1672. — L. 31, chapelle Saint-Nicolas. 1240-1584. — L. 32, chapelle Saint-Vincent. 1374-1774. — L. 33, chapelle Sainte-Catherine. 1346-1780. — L. 34, chapelle à l'autel de la Vierge, Sainte-Marguerite. 1333-1701. — L. 35, chapelle à l'autel Saint-Claude, Sainte-Marguerite. 1721. — L. 36, chapelles à N.-D. réunies à la manse des chanoines. 1393-1748. — L. 37, vicaires perpétuels. 1376-1749. — L. 38, vicaires perpétuels. 1394-1749. — L. 46, semi-prébendes. 1223-1784. — L. 47, enfants de chœur. 1424-1771. — L. 49, chapelle Saint-Eustache, unie à la prébende des enfants de chœur. 1371-1783. — L. 50, chapelle Sainte-Geneviève, unie à la prébende des enfants de chœur. 1550-1767. — L. 51, chapelle du Saint-Lait, unie à la prébende des enfants de chœur. 1421-1762. — L. 52, chapelle N.-D. au Nouvel-Œuvre, unie à la prébende des enfants de chœur. 1325-1763. — L. 53, fabrique, reliques, réparations de l'église. 1205-1789. — L. 54, fabrique, union de trois prébendes. 1748-1759. — L. 56, collation des bénéfices. 1175-1775. — L. 57, registres des collations. 1458-1550. — L. 58-59, testaments, fondations, donations, 1317-1762.

Tome II de l'Inventaire, intitulé Ville, Temporel. L. 1,

patentes, privilèges, etc. 1302-1610. — L. 2, garde gardienne et committimus. 1479-1765. — L. 4, déclarations de biens amortis. 1472-1750. — L. 5-6, seigneurie et juridiction temporelle au cloître, à N.-D., au ban aux Clercs. 1145-1783. — L. 7, francs-sergents et officiers du chapitre. 1210-1780. — L. 8, scellés et inventaires sur les effets des membres de l'église. 1505-1778. — L. 9, notaires pour les scellés et inventaires. 1613-1746. — L. 10, seigneurie en partie de la ville, privilèges, exemptions, rivières. 1367-1778. — L. 11-12, procès avec la ville pour le rang et la préséance. 1604-1765. — L. 13, procès avec la ville et contre les communautés des maîtres tailleurs du ban de l'évêché. 1737-1741. — L. 14, maisons canoniales. 1260-1778. — L. 15-18, maisons dans la Grande-Rue, 1486-1768; dans la rue des Juifs, 1378-1773; dans la cour aux Béguines, 1438-1777. — L. 19, droits de minage sur les grains. 1215-1742. — L. 20, droits de forage sur les vins. 1219-1779. — L. 21, boucherie sur le ban du chapitre. 1379-1741. — L. 22, rente de froment sur les minages et moulins de l'évêché. 1224-1769. — L. 23, diverses rentes sur l'évêché. 1212-1782. — L. 24, rente de froment sur les minages du vidamé. 1227-1768. — L. 25, rente de froment sur les moulins du commandeur de la Neuville. 1372-1771. — L. 26, rente sur l'hôtel de ville de Paris et le clergé de France. 1574-1768. — L. 27, rentes sur particuliers. 1687-1710. — L. 28, faubourgs, cense de la porte Saint-Jacques. 1438-1772. — L. 29, pré des Vieilles-Cordelles, près le Jard. 1261-1768. — L. 30, dîmes de la cité, reportages, dîmes de Mont-Herry. 1180-1770. — L. 31, dîmette de la Porte-Marne et faubourg Saint-Sulpice. 1471-1775. — L. 32, hôtel-Dieu de Saint-Etienne. 1131-1779. — L. 33, hôpital Saint-Lazare, réuni à l'hôtel-Dieu. 1260-1577. — L. 34, aumône. — L. 35, collège, prébende préceptoriale. 1557-1767. — L. 36, collège, comptes. 1580-1716. — L. 37, clergé, matières diverses; pouillé de 1400, autre de 1500, autre de 1516; exemptions de régale (1288-1642); tenue des états (1651-1652); concile provincial de Reims (1582-1583). — L. 38, matières générales, ban et arrière-ban, dîmes, etc. 1548-1774. — L. 39, servitudes. 1699-1779.

Tome III de l'Inventaire, intitulé Censives sur les maisons de la ville. Il y a 34 liasses concernant : les censives au faubourg Saint-Sulpice, 1244-1777; à la Porte-Marne, 1275-1773; près le pont de Nau, 1252-1774; rue de Grève et Grande-Rue, 1159-1769; rue de Grève, 1292-1777; rue des Prêtres, 1264-

1774 ; rue des Cordeliers, 1259-1774 ; rue de la Boucherie et des Juifs, 1377-1777 ; place du marché, 1239-1777 ; rue du Château, du Marché, de Chanteraine, des Bains à la Chèvre, de la Pouparde, des Oyes, 1275-1777 ; rue Chambraut et rue aux Vaches, 1377-1779 ; rue de Brebis et proche Saint-Alpin, 1373-1774 ; rue de l'Oliquant et de la Bassinerie, 1355-1777 ; rue du Pont-Putte-Savatte, 1370-1773 ; rue de la Croix des Teinturiers, 1288-1777 ; rue Sainte-Croix, 1304-1777 ; rues Saint-Jean, Saint-Nicaise et de Flamigny, 1394-1774 ; rue Saint-Loup, ban des Clercs, 1550-1776 ; rue Saint-Loup, 1301-1777 ; rue des Boudées, paroisse Saint-Loup, 1380-1774 ; rue du Chatelet, plate-forme de l'abbaye et porte Murée, 1564-1778 ; rue du Picheron, 1545-1777 ; rue des Buires et ruelles Croisées, 1337-1774 ; rue de Rognon ou de l'Etappe, 1377-1774 ; rues Saint-Jacques et de la Charpenterie, 1503-1777 ; rues au Chétif, de la Moquetterie et aux environs de N.-D. en Vaux, 1451-1784 ; rues Saint-Germain, de la Petite-Etappe, Saint-Antoine ou Ribault et de la Licette, 1452-1777 ; cens aux faubourgs Saint-Jacques et Saint-Memmie et au Jard, 1525-1777 ; censives dues par les chapelains de l'ancienne congrégation, 1760.

Tome IV, l. 49 et 50, Saint-Sulpice. V. Compertrix.

Trinité. F^os 1-67, titres de biens et cens sis à Châlons : aux faubourgs, 1233-1722 ; rue Planetelle ou de la Poterne, 1469-1723 ; rue Cayn, 1385-1718 ; en la Motte, 1239-1561 ; en la Grande-Rue, 1219-1718 ; rue des Prêtres, 1223-1718 ; en la Grande-Rue, 1228-1722 ; maison de la cure, 1369-1720 ; cens, 1245-1758 ; rue des Bains à la Chèvre, 1244-1722 ; rue de la Petite-Juiverie, 1348-1718 ; en la Grande-Rue, 1240-1722 ; près le ban de l'Isle et en l'Isle, 1252-1718 ; en la Vigne-l'Evêque, 1236-1512 ; en la commune, 1357-1407 ; rue de Vaux, 1226-1718 ; rue des Boudées, 1375-1726 ; rue Saint-Loup et Picheron, 1244-1722 ; au clos Saint-Pierre, 1245-1600 ; rue Rancienne, 1243-1722 ; rue de Rognon, 1427-1440 ; au marché au blé, 1196-1718 ; rue de l'Ange-Velu ou Ruelle-aux-Vaches, 1244-1715 ; rue aux Oies, 1339-1718 ; aux Vieilles-Cordelles, 1476-1565 ; rue de Brebis, 1251-1269 ; rue aux Chevaux, 1252-1719 ; rue de la Petite-Charpenterie, 1362-1719 ; rue des Murs, 1253-1674 ; rue de Neufbourg, 1243-1724 ; rue Merdeuze, 1571-1718 ; hors la Poterne, 1317-1614 ; près le pont des Cordeliers, 1276-1717 ; au Cloître, 1295-1719 ; près la cour aux Béguines, 1212-1587 ; près le four de Grève, 1474-1725 ; en la Vigne-l'Evêque, 1553 ; rue de Vaux, 1553 ;

rue de Rognon, 1554 ; rue Putte-Savatte, 1394-1523 ; rue du Puits-Fourché, 1441-1549 ; rue de la Vesleric, près les Cordeliers, 1335-1553.

Saint-Pierre. P. 3 et s., titres généraux, trois liasses. — L. 1 (p. 3), privilèges spirituels et temporels, 1049-1478. — L. 2 (p. 6), privilèges accordés par les rois et par les princes, 1166-1643. — L. 3 (p. 10), registres des cens, droits seigneuriaux, états des revenus, 1306-1788.

P. 19 et s., Châlons, dix liasses. — L. 1 (p. 19), Châlons. 1173-1739. — L. 2 (p. 22), Châlons. 1028-1645. — L. 3 (p. 27), Châlons. XIIe s.-1635. — L. 4 (p. 31), Châlons. 1186-1585. — L. 5 (p. 38), moulin et foulon. XIIe s.-1723. — L. 6 (p. 41), Châlons. XIIe s.-1724. — L. 7 (p. 45), baux, abornements, déclarations. 1312-1523. — L. 8 (p. 47), collations. XVIe s.-1683. — L. 9 (p. 50), quittances. 1240-1731. — L. 10 (p. 51), procédures. 1699-1751.

P. 53, chapelle Saint-Eloi dans l'église Saint-Pierre. 1326-1734. — P. 57, cure du Châtelet. 1322-1747. — P. 71, fondations d'obits. 1097-1676. — P. 260, chambrerie, collations, provisions, déclarations.

P. 261, infirmerie, sept liasses. — L. 1 (p. 261), baux du forage des vins au ban Saint-Pierre. 1518-1755. — L. 2 (p. 262), sentences sur le même objet. 1399-1636. — L. 3 (p. 262), copies de sentences, commissions. 1312-1635. — L. 4 (p. 262), provisions, procurations. 1463-1675. — L. 5 (p. 262), registres, rôles. 1518-1697. — L. 6-7 (p. 262), procédures.

P. 263, censives du ban Saint-Pierre. 1202-1730. — P. 263, cens sur la rue des Prêtres. 1272-1609. — P. 264, cens de la rue Saint-Pierre. 1243-1688. — P. 265, divers cens. 1232-1717. — P. 267, cens sur les terres du ban. 1174-1592. — P. 267, cens sur les terres hors du ban. 1228-1425. — P. 268, biens amortis en divers lieux. 1404-1689. — P. 268, lods et ventes.

Toussaints. L. 1, fondation, introduction des chanoines réguliers, confirmation. Depuis 1060, d'après l'inventaire; mais le titre de fondation est en déficit. — L. 2, bulles pontificales, privilèges, immunités. — L. 3, amortissements, confirmations, baux, procédures, réparations à l'église et aux bâtiments. 1269-1643. — L. 4, censives du ban de l'Isle. Depuis 1405. — L. 5, censives hors du ban de l'Isle, moulin de Porte-Marne. — L. 6, revenus et censives qui ne se percevaient plus en 1772. Depuis 1146. — L. 7, redevances dues au vestiaire.

Depuis 1472. — L. 8, procès contre l'ordre de Malte pour droits prétendus sur les maisons du commandeur au faubourg de Marne. 1291-XVIIIe s. — L. 9, rente à cause de la démolition de la maison abbatiale. 1763. — L. 10, moulins. — L. 11, baux emphythéotiques. — L. 12, maison et grange du Pont-Rupé, ferme hors les murs, titres de maisons au ban de Toussaints. — L. 13, rente sur le minage de Châlons. 1190. — L. 14, anciens titres de l'hôpital Saint-Nicolas, réuni en 1606 à l'hôtel-Dieu. — L. 15, moulins de l'abbaye sur la Nau. — L. 53 *bis*, cure Saint-Nicolas. Depuis 1187. — L. 54, cure Saint-Sulpice. Depuis 1065. — L. 63, fondations. Depuis 1252. — L. 64, registre de baux. 1645-1739. — L. 65, biens distraits au profit des chanoines par arrêt de 1770; rente sur les tailles de l'élection de Châlons et sur la communauté des apothicaires, etc. — L. 66, prieuré de Saint-Michel. — Carton 17, baux modernes. — Carton 18, bulles des papes concernant Toussaints et Vertus. — Carton 19, déclarations d'héritages. Depuis 1406. Comptes. Depuis 1561. — Carton 20, pièces diverses, introduction de la réforme (1644), moulins de Châlons (1179-1220), chapelle Saint-Michel, etc. Plusieurs pièces de ce carton paraissent avoir été extraites des liasses numérotées.

Saint-Memmie. L. 2, Châlons. 1180-XVIIe s. — L. 48, redevances dues par l'hôtel-Dieu de Châlons. 1238-XVIIIe s. — Voir aussi Saint-Memmie.

Trinitaires. P. 1, fondation et dotation de la maison de l'ordre de la Sainte-Trinité. 1209-1620. — P. 15, biens au faubourg Saint-Sulpice, ruine de la maison au passage de Charles-Quint, procédures, mémoires, quittances. — P. 17, plans de l'église, du clocher, bénédiction de la première pierre, cloches, argenterie. — P. 19, argenterie. — P. 20, chapelle de la Vierge. — P. 21, indulgences, processions, etc. — P. 24, fête de N.-D. du Bon-Remède. Depuis le XVIe s. — P. 25, fêtes diverses. — P. 26, procession le jour de l'Assomption. — P. 61, translation de la maison du faubourg Saint-Sulpice dans la rue Saint-Jacques. 1686. — P. 99, maisons et jardins rue des Boudées ou rue Saint-Loup. Depuis 1496. — P. 105, maison cédée par l'hôpital. Depuis 1588. — P. 111, requêtes et ordonnances du bureau des finances, de la prévôté, de l'échevinage de Châlons pour l'alignement des murs du parvis de l'église. Depuis 1686. — P. 117, amortissements, nouveaux acquêts, francs-fiefs, etc. Depuis 1471. — P. 151, nomination, collation, élection des bénéfices et ministreries de l'ordre et administration des hôpitaux. 1559-1584. — P. 244, ferme du

Débat, derrière Saint-Michel. 1242-1661. — P. 285, ferme de la porte Saint-Jacques. Depuis 1451.—P. 323, Châlons, redevance sur un moulin. 1242-1758. — P. 347, rente de 200 livres sur les deniers communs de la ville. Depuis 1697. — P. 357, rente de dix livres sur des maisons. Depuis le XVIe s. — P. 365, jardins et bâtiments de la porte Sainte-Croix. — P. 379, maison Four aux Chaillaux. Depuis 1256. — P. 387, maison près des Récollets. Depuis 1271. — P. 409, maison de la Grande-Rue à l'enseigne de l'Epée-Royale. Depuis 1571. Autres maisons. — P. 437, maisons et granges des bourgs Saint-Sulpice. Depuis 1266. — P. 451, granges. — P. 461, maisons ès grands bourgs Saint-Sulpice. — P. 499, censives à Châlons. — P. 580, Châlons.

Augustins. P. 23, donation de Mlle Suzanne. 1583. — P. 99 et 167, bien de la porte Saint-Jean à Châlons. 1623-1650. — P. 205, maison de Saint-Loup à Châlons. 1610-1623. — P. 225 et s., fondations de Mme de Saint-Jacques (1609), de M. de Champagne (1628), de M. de Hauteville, de Mlle Dominé (1580), de M. Colesson (1598), de Mlle Haale (1598), de Nicolas Haale (1605), de Mlle de Saint-Remy (1610), de Claude Thiébault (1610), de Mlle Fasnier (1627), de Collette Le Duc, Havetel, Margueritte Noël, dlle Liétard, Louise Rambourgt, etc. — P. 403, constitution de rente contre Pierre Lepage. — P. 411 et suiv., donations de dlle d'Aulnay, de Mlle Parigaut, d'Artus Talon. — P. 463, pension de M. de Chastillon, etc.

N.-D. de Vertus. L. 8, fief de la Bouteillerie à Châlons-sur-Marne; droits sur le marché. 1454-1603.

Cheminon. Carton 19, Châlons. 1243-1278. — Carton 22, accords avec l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont. 1255-1257.

Haute-Fontaine. L. 14, Châlons, maison de la Vigne-l'Evêque, hôtel de la Haute-Mère-Dieu. 1245-1655.

Monthiers. L. 11, Châlons-sur-Marne. 1164-1563.

Trois-Fontaines. L. 27, cens et maisons. 1194-1509.

N.-D. de Vitry. L. 22, transaction avec les Bénédictins de Châlons pour les dîmes de Vitry. 1292-1746.

Igny. F° 40, Châlons. XIIe-XVIIe s.

Avenay. F° 193, maisons à Châlons et rentes. 1193-1472.

La Charmoie. L. 25 *bis*, Châlons. 1248-1784.

Le Reclus. L. 7, maisons à Châlons. 1186-1774.

Saint-Remy. L. 349, surcens sur plusieurs maisons à Châlons. 1307-1773.

La Neuville. L. 7, Châlons-sur-Marne. 1134-1256. — L. 8-13, Châlons-sur-Marne. 1259-1754.

Saint-Amand. L. 3, Châlons. 1231-1621.

Moiremont. Tiroir C, l. 3 et s., comptes concernant Châlons et autres lieux. Depuis 1415.

CHALONS-SUR-VESLE (Marne)

Justices de Reims. Justice de Châlons-sur-Vesle.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Archevêché. Terrier de Châlons-sur-Vesle.

Saint-Thierry. L. 23, dîmes. 1224-1760. — L 71, Châlons-sur-Vesle. 1624-1750.

CHALTRAIT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 6, Chaltrait, 1222-1732.

N. B. L'abbaye de la Charmoie était sise au territoire de Chaltrait. Voir ce nom.

CHAMBRECY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Chambrecy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1659-An II.

Vidamé. F° 40, Chambrecy. 1414-1695.

Chap. métrop. Chambrecy, 1 liasse, dîmes, novales.

Saint-Denis. F° 156, Chambrecy. 1367-1660.

Longueau. L. 20, dîmes. 1201-1783.

CHAMERY (Marne)

Justices de Reims. Justices de Chamery, Cosson et Montaneuf.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie. Voir Ecueil.

Archevêché. L. 84. Voir Sermiers. — Terrier de Chamery.

Chap. métrop. Chamery, 1 liasse, surcens.

Saint-Remy. L. 62, dîme de l'Aisle-Saint-Remy. 1634-1740.

Saint-Denis. F° 156, Chamery. 1630-1669.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 15, Chamery. XVI° s.

CHAMOUILLÉ (Haute-Marne)

Evêché. L. 12, fabriques de Chamouillé et Curel.

CHAMPAUBERT-AUX-BOIS (Marne)

Vitry. Minutes et registres du bailliage. 1744-1790.

Haute-Fontaine. L. 4. Voir Haute-Fontaine. — L. 13, Champaubert-aux-Bois et Braucourt. XVIe-XVIIIe s. — L. 15, Champaubert, dîmes, domaine de Bassompierre, etc. 1207-XVIIIe s. — L. 16, Champaubert et Bonnevais, dîmes, bois, granges. 1171-XVIIIe s. Il y a aussi dans cette liasse un petit cartulaire de Bonnevais. — L. 17. Champaubert et Bonnevais, étangs. XVIIIe s.

CHAMPAUBERT-LA-BATAILLE (Marne)

Andecy. L. 11, Champaubert. 1263-1559.

CHAMPFLEURY (Marne)

Justices de Reims. Justice de Champfleury.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Chap. métrop. Champfleury et Chaude-Tête, 1 liasse, dîmes.

Saint-Remy. L. 63, seigneurie, justice. 1176-1767. — L. 306, vignes. 1519-1574. — L. 350, cense. 1337-1776. — L. 379, dîme, cure, église. 1123-1778. — L. 388. Voir Reims.

Saint-Denis. F° 357, Champfleury. 1498.

CHAMPFLEURY (Aube)

Saint-Nicolas. P. 286, biens à la Bonne-Voisine. 1491-1723.

Toussaints. L. 20, ferme de la Bonne-Voisine. Voir Viâpres.

CHAMPIGNEUL et CHAMPAGNE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église de Champigneul, 1 liasse, 1652-1792.

Vidamé. F° 79, fief de la Boutilière, au terroir de Champagne. 1354-1633.

Saint-Pierre. Champigneul et Champagne, 2 liasses. — L. 1 (p. 255), baux de dîmes. 1581-1762. — L. 2, (p. 255), procès. 1619-1701.

Saint-Etienne. Tome I, l. 39, héritages et cens à Champigneulles. 1479-1759. — L. 48, prébende des enfants de chœur à Champigneulles. 1577-1770. — L. 53, Champagne, village détruit. — L. 55, censes. 1547-1752.

Tome II, l. 31, Champigneulles, seigneurie, justice, rivière, greffe, etc. 1500-1732. — L. 32, usages et marais. 1499-1760. — L. 33, censes, terres, prés. 1333-1776. — L. 34, censives. 1572-1594. — L. 35, gros cens. 1565-1774. — L. 36, menus cens. 1564-1730.

Tome IV, l. 26, seigneurie et justice de Champagne. 1197-1726. — L. 27, dîmes. 1701-1763. — L. 28, fief. 1330-1777. — L. 29, terres vacantes données à cens perpétuel. 1540-1650. — L. 30, rôles des menus cens. 1620-1702.

Tome VI, l. 63, cense de Vaurouillers près Champigneul. 1674-1685.

Toussaints. L. 22, Champigneul, dîmes. Depuis le XIIe s.

Andecy. L. 10, Champagne, Champigneul, Ecury-le-Petit. 1185-1780.

CHAMPIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 pièce.

Chap. métrop. Champigny, 1 liasse, dîmes.

Igny. F° 45, Champigny. 1402.

Saint-Denis. F° 157, cure. 1067-1724. — Il y a aux archives des titres de propriété sur ce terroir.

CHAMPLAT et BOUJACOURT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1696-An II.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Boujacourt. V. Olisy. — Terrier de la seigneurie de Boujacourt.

Vidamé. F° 26, Champlat et Chantraine. 1415-1663. — F° 33, seigneurie de Boujacourt, Neuville, Olisy, Nogent, Le Chemin, La Queue, La Manais, La Sault Saint-Jacques. 1425-1700.

Archevêché. L. 52, patronage. V. Chaumuzy. — Terriers de Champlat et de Boujacourt.

Chap. Métrop. Champlat, 1 liasse, dîmes, novales.

CHAMPVOISY (Marne)

Fonds du prieuré de La Chapelle-Hurlay, dépendance de Champvoisy.

CHANCENAY (Haute-Marne)

Trinité. F° 95, dîmes. 1212-1535.

CHANGY (Marne)

Vitry. Justice seigneuriale, minutes. 1745-1790. — Productions au bailliage, 2 liasses non cotées.

Paroisses. Fabrique de l'église.

De Torcy. Deux grosses liasses de titres concernant principalement la seigneurie de Changy, Merlaut, Outrepont. XIVe XVIIIe s.

Evêché. L. 13, chapelle de La Mer.

N.-D. de Vitry. L. 53, four banal. 1237-1539

Cheminon. Carton 19, Changy, Merlaut, Outrepont. 1261.

Saint-Memmie. L. 3, Changy, Merlaut, Outrepont 1238-XVIe s. — Cartulaire de Saint-Memmie, chap. 7, pièces relatives à Changy et au fief de La Mer.

Saint-Amand. L. 15. V. Vouciennes.

Ulmoy. L. 9, moulins de Changy. 1224-1266.

CHANTECOQ (Marne)

Moncetz. L. 9, baux de dîmes. 1579-1739.

Cheminon. Carton 19, Chantecoq, 1212.

CHAPELAINE (Marne)

Vitry Justice seigneuriale, minutes du greffe. 1736-An II.

Archives de la baronnie de Chapelaine. Aveux et dénombrements ; partages et transactions ; péage ; fondation de la chapelle du château. 1599-1761.

LA CHAPELLE et FELCOURT Marne)

Saint-Pierre. P. 89, La Chapelle, Gizaucourt, Felcourt, Juzancourt. XIIe s.-1785.

Monthiers. L. 17, Fallecourt. 1293-1330.

Saint-Remy. L. 214, Jusancourt, censo. 1145-1768.

Chatrices. L. 89, terre au terroir de La Chapelle.

Université. L. 73, moulin de la Chapelle-sur-Auve.

LA CHAPELLE-LASSON (Marne)

Saint-Nicolas. P. 298, biens. 1722-1778.

LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS (Marne)

Paroisses. Fabrique, 1 liasse. 1689-1791.

Evêché. L. 40, revenus.

CHARBOGNE (Ardennes)

Université. L. 59, ferme acquise par les Jésuites en 1742.

Anc. Congrég. L. 2, une layette de titres des biens sis à Charbogne. 1220-1718.

Saint-Denis. F° 180, Charbogne. 1222-1661.

CHARDENY (Ardennes)

Saint-Denis. F° 181, Chardeny, succursale de Grivy. 1230-1618.

CHARLEVILLE (Ardennes)

Archevêché. L. 97, patronages de Charleville, Montey-Saint-Pierre et Montey-Notre-Dame. Depuis 1633.

CHARLEVILLE (Marne)

Saint-Memmie. L. 4, Charleville en Brie. XVIe s.

Andecy. F° 20, Charleville. 1614-1714.

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens sis à Charleville. XVIe-XVIIIe s.

CHARMET

Igny. F° 46, Charmet. 1191-1669.

LA CHARMOYE (Marne)
(Dépendance de Chaltrait)

La Charmoye, abbaye. — L. 1, titres généraux, fondations, donations. Depuis 1170. — L. 2, bulles. Depuis 1173. — L. 4, bois. Depuis 1197. — L. 5, arpentages et bornages. 1644-1769. — L. 6, baux de censes. 1383-1771. — L. 7, titres anciens. Depuis 1192. — L. 8, baux. XVe-XVIIIe s. — L. 30, justice et prévôté. 1780-1786. — L. 31. papiers modernes. — L. 32, bulles. — L. 33, papiers modernes.

N.-D. de Vertus. L. 10, conflit avec l'abbaye de la Charmoie pour la juridiction spirituelle. 1225-1240.

CHARMONT et CHARMONTEL (Marne)

Vitry. Mairie royale; minutes, registres. 1730-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 45, titres divers. 1387-1768.

Monthiers. L. 48, forêt de Tremblay, près Charmont.

Trois-Fontaines. L. 28, Charmont. Depuis 1277.

Huiron. L. 17 et P. 449, prieuré de Charmont. XVIe-XVIIIe s.

Séminaire. F° 160, gagnage de Donjeux, anciens titres. Depuis 1427.

CHARMONTOIS-L'ABBÉ (Marne)

Trinité. F° 108, dîmes, trécens. 1285-1588.

La Neuville. F° 30. Voir Charmontois-le-Roi.

Saint-Amand. L. 16. Voir Bussy-le-Château.

CHARMONTOIS-LE-ROI (Marne)

De Torcy. Charmontois-le-Roi, 1 liasse.

La Neuville. L. 30, Charmont-le-Roy et Charmont-l'Abbaye. 1150-1756.

CHARPENTRY (Meuse)

Sainte-Balsamie. L. 7, Charpentry, Cheppy, Varennes-en-Argonne, Vaulcois. 1220-XVIIe s.

CHARTRES

Saint-Etienne. Tome IV, l. 38, moulins. 1225-1630.

CHATEAU-PORCIEN (Ardennes)

Saint-Vicaise. L. 3, n° 17, Château-Porcien. 1275.

CHATEAUVILLAIN (Haute-Marne)

Macheret. L. 5, Bons-Hommes de Châteauvillain, prieuré aliéné en 1629. 1653-1703. — L. 6, 45 titres non inventoriés. XIVe-XVIIIe s.

CHATELET

Saint-Denis. F° 182, Châtelet, cure et hôpital des lépreux. 1100-1661.

CHATELRAOULD et SAINT-LOUVENT (Marne)

Vitry. Châtelraould, justice seigneuriale; affaires civiles, gruerie, 1702-1705; mairie royale; minutes, plumitif, registre. 1645-1790. — Saint-Louvent, mairie royale, minutes et registres; justice, minutes et registres. 1741-1790.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Evêché. L. 5, chapelle de Beauchamp.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 39, titres divers. 1180-1776. — L. 40, dîmes, cure, église. 1549-1776.

N.-D. de Vitry. L. 52, ferme et cens. 1302-1725.

Toussaints. L. 13, Châtel-Raould, moulin Bayard. — Carton 20, moulin Bayard. 1236.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

NÉCROLOGIE

Une douloureuse nouvelle à enregistrer. M. Edouard Desrousseaux, maire de Vandières, conseiller général de la Marne pour le canton de Châtillon, a succombé, le 12 juin, aux suites d'une péritonite. Il se trouvait à Paris.

Cette mort impressionnera d'autant plus que les nombreux amis de M. Desrousseaux, comme elle nous a ému nous-même, qu'elle frappe un homme robuste et dans la force de l'âge.

Justice a été rendue sur la tombe du regretté conseiller général, aux éminentes et agréables qualités qui distinguaient M. Edouard Desrousseaux. Mais il nous appartient de rappeler rapidement quelle fut la vie publique du défunt.

Entré dès 1871 au Conseil général de la Marne, M. Desrousseaux fut successivement trois fois réélu. On sait quelle place honorable il tint dans notre Assemblée départementale, où son esprit à la fois conciliant et ferme était fort apprécié de ses collègues de droite et de gauche. Nul conseiller n'apporta — avec autant de modestie et de discrétion — plus d'attention et de souci aux intérêts généraux du département et aux intérêts particuliers de son canton.

L'année terrible trouva M. Desrousseaux parmi ceux qui avaient contracté un engagement volontaire. Il quitta sa jeune femme et ses enfants, pour prendre part à la défense nationale. On le trouve à Bapaume, à Pont-Noyelle, à Saint-Quentin, à la tête d'une des compagnies du bataillon de mobiles de l'arrondissement de Reims. Il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur en même temps que son excellent ami le baron d'Aubilly, qui a été cruellement atteint par ce nouveau coup porté à ses affections.

Ces traditions d'honneur, de courage, de dévouement, M. Desrousseaux les a transmises à ses jeunes fils, qui suivront l'exemple paternel. L'un d'eux était admis, il y a quelques mois, dans les dix premiers, à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. Le second se prépare à passer pareil examen.

***

Mort, le 29 mai, de Mme la baronne de Klopstein, née de Montangon, en son château de Luxémont, près de Vitry. Elle a été emportée en quatre jours, par une maladie contractée en allant soigner des pauvres.

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Aube pour 1887, publié sous les auspices de la Société Académique, Troyes, Dufour-Bouquot, éditeur, rue Notre-Dame, et Léopold Lacroix, libraire.

Depuis que ce *Vade-mecum* des administrateurs et des administrés du département de l'Aube est édité par M. Dufour-Bouquot, bien des améliorations ont été réalisées dans ses principales parties constitutives; d'abord, il est imprimé avec un grand soin typographique; ensuite, des planches lithographiées, sorties des presses de son intelligent éditeur, accompagnent plusieurs notices d'histoire et d'archéologie locales.

C'est à ces dernières que notre *Revue* attache un intérêt spécial; voilà pourquoi, laissant de côté les renseignements administratifs et statistiques, elle se borne à signaler les documents historiques et littéraires; ces documents débutent par un travail d'érudition de M Albert Babeau sur les *Transports publics de Troyes à Paris depuis le moyen-âge jusqu'à la Révolution*. Le savant auteur s'applique surtout à relever les faits particuliers à la région où se trouve la capitale de la Champagne; il signale en même temps les rapports de ces faits avec ceux du reste de la France; il divise en trois périodes les progrès lents, mais incessants, des voies de communication. La première, consistant dans ce qu'il appelle les messagers particuliers, communaux, seigneuriaux et royaux, finit avec l'établissement des coches, sous le règne de Charles IX; la seconde, considérée comme la transition entre le système féodal et l'unité monarchique, se traduit par des privilèges pour les transports publics et par une sorte de lutte entre le pouvoir local et le pouvoir royal; la troisième, datant du siècle de Louis XIV, est marquée par le triomphe définitif de l'Etat.

Le *Clown Mignard*, par A.-S. Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, donne la solution d'un problème de biographie locale relatif à la famille du célèbre rival de Charles Lebrun, dont les œuvres constituent la principale partie de l'histoire des arts en France sous l'administration du champenois Jean-Baptiste Colbert. Le docte et laborieux bibliothécaire se pose les deux questions suivantes : le clown Mignard était-il le neveu du peintre Mignard? Etait-il le neveu de la comtesse de Feuquières, fille du célèbre peintre du siècle de Louis XIV? Les documents produits par M. Sylvère Det répondent que le célèbre équilibriste, dont toute l'Europe admirait les tours de force, n'était ni l'un ni l'autre, mais un rejeton de la branche collatérale de l'illustre souche roturière des Mignard.

La notice sur *Nicolas Caussin, confesseur de Louis XIII*, par M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs Sociétés savantes, ramène presqu'un siècle en arrière; il transporte sous le règne de Louis XIII et sous la puissante domination de Richelieu. Cette notice révèle qu'un jésuite troyen eut le courage de tenir tête aux agissements tyranniques d'un cardinal qui avait fait plier tous les pouvoirs sous son joug d'homme d'Etat. Il faut dire que la fine bonhomie et la naïve franchise du champenois Nicolas Caussin, loin de triompher du génie politique de Richelieu, attirèrent les foudres vengeresses de ce cardinal, aussi le Révérend Père, cloué sur son lit de douleur et en proie à d'indicibles souffrances, se contentait-il de répéter que ses tortures physiques n'étaient qu'un bain de délices en comparaison des angoisses morales qu'il avait endurées par suite de sa droiture et de sa confiance; c'est ce que démontre sa biographie puisée aux sources les plus authentiques.

Les deux sceaux de l'évêque Jean Léguisé, étude sigillographique, par M. Louis Le Clert, membre résidant de la Société Académique de l'Aube, se présentent accompagnés de fort intéressantes notions explicatives; on sait que le prélat était fils de Huet Léguisé, marchand teinturier à Troyes; mais certains généalogistes le font descendre de l'illustre maison de Dormans; c'est une erreur, ou du moins une allégation non fondée sur des données positives; d'ailleurs il n'est pas nécessaire de fouiller dans les vieilles paperasses de la noblesse pour faire honneur à l'évêque Jean Lesguisé; le rôle patriotique qu'il a joué à Troyes, lors du passage de Jeanne d'Arc en Champagne, n'est-il pas plus que suffisant pour l'entourer d'une auréole d'immortelle gloire?

Chanoines et Huguenots à Troyes en 1562, par M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de Troyes, rappellent que, dans la dernière moitié du XVIe siècle, le diocèse de Troyes offrait un étrange spectacle qui ne s'explique que par les troubles de cette époque; son siège épiscopal était disputé par deux prélats : Antoine Caraccioli et Claude de Bauffremont. Le premier, qui était prince de Melphe, avait abandonné la religion catholique pour professer les idées de la réforme; le second, quoique légitimement investi de la juridiction spirituelle, était loin d'avoir une situation aussi influente que celle de l'apostat mitré; mais il se tenait au courant des évènements diocésains, comme le prouvent deux lettres recueillies par le chanoine Desguerrois et publiées par l'infatigable investigateur local.

Quelques aspects du vieux Troyes, par M. Albert Babeau, correspondant de l'Institut, donnent une reproduction fidèle du pont du Joly-Saut et de la porte du Grand-Clamart avec d'intéressants détails historiques; la première lithographie est due au crayon de M. Royer, peintre, et la seconde a été dessinée par M. Fontaine, architecte. On ne saurait trop encourager ces repro-

ductions artistiquess parce qu'elles perpétuent plusieurs des traits caractéristiques de la physionomie du vieux Troyes dont il ne reste plus guère que les Eglises, pour ne parler que de l'aspect monumental de cette antique cité. *Un ancien Tricasse.*

***

Deux brochures historiques champenoises viennent de paraître : *Une Notice sur Sompuis* (Marne), chez Martin, à Châlons, et *une Page de l'Histoire de l'abbaye d'Igny*, chez Mance, à Reims.

***

Le troisième volume de la Petite Bibliothèque Verdunoise, publié par M. l'abbé Frizon, bibliothécaire de la ville, vient de paraître. Il contient la seconde partie de l'histoire Verdunoise au temps de Nicolas Psaulme, évêque de la ville, par Mathieu Husson, l'Escossois (1562-1567), document de la plus grande valeur pour notre région, avec une très curieuse vue ancienne; et l'advis de Monseigneur touchant le règlement et ordre des hospitaulx de Verdun, ensemble l'institution de l'aulmosne publique (1558), avec la reproduction d'une des vignettes du pontificat de Nicolas Psaulme. Nous ajouterons que le volume est imprimé avec une perfection qui fait honneur aux presses de M. Laurent, de Verdun.

CHRONIQUE

M. et Mme Auban-Moët, d'Epernay, viennent de donner à cette ville une somme de quatorze cent mille francs, pour la construction d'un hôpital. On ne saurait rendre assez hommage à une si magnifique générosité, qui prend encore, dans le temps où nous vivons, une plus grande importance, en montrant aux classes populaires que leurs vrais amis se trouvent parmi ceux qui savent les soulager par leurs actes, et non pas chez ceux qui cherchent à les griser par de vaines paroles, dans le but de se créer un piédestal à l'aide d'une malsaine et malfaisante popularité.

Le don de M. Auban-Moët est fait avec obligation d'avoir des sœurs pour le service de l'hôpital et une chapelle. Au cas où ces prescriptions ne seraient plus exécutées, la ville aurait à rembourser un million à la famille.

* * *

Après le don magnifique de M. Auban pour la fondation d'un hôpital à Epernay, voilà son cousin, le comte Paul Chandon de Briailles, qui donne 50,000 fr. pour assurer le traitement de l'aumônier de l'hospice actuel et son logement dans cet établissement. Le Conseil municipal a accueilli cette largesse avec l'empressement qu'elle méritait.

* * *

La Marne est décidément un département bien partagé au point de vue de la charité. Nous avons encore à enregistrer le legs fait par la comtesse de Chamisso, née de Chamisso, dont nous avons mentionné, l'an dernier, le décès en son château de la Malmaison, au-dessus d'Ay, de 100,000 fr. à la commune de Champillon, pour la construction d'un établissement hospitalier, sous la direction de sœurs.

* * *

Nous enregistrons avec une vive satisfaction la nomination de notre excellent collaborateur, M. Etienne Héron de Villefosse, au grade d'officier d'Académie. Les lecteurs de la *Revue de Champagne et de Brie* n'ont pas oublié ses consciencieuses recherches sur l'*Abbaye d'Orbais*, recherches si précieuses pour l'histoire de notre pays. Ajoutons que M. Et. de Villefosse est, depuis plusieurs années, associé correspondant national de la Société des Antiquaires de France, trésorier de la Société de Législation compa-

rée et l'un des rédacteurs du *Bulletin critique*. Toutes nos félicitations pour cette distinction si méritée à des titres divers.

***

Nous avons annoncé l'emprunt de 400,000 fr., sans intérêts, remboursable en 18 ans, demandé par la municipalité rémoise, pour la construction d'un Musée. En quelques jours, près de 300,000 fr. sont souscrits. Les trois plus forts donateurs sont MM. le comte Werlé, Holden et Mme Pommery, chacun pour 20,000 fr.

***

Par décret du 4 juin, est nommé chevalier de la Légion d'honneur :

« M. Fichot, membre de plusieurs Sociétés savantes, correspond depuis 40 ans avec le Comité des travaux historiques et scientifiques, auteur et collaborateur d'importantes publications archéologiques. Titres exceptionnels. »

Cette récompense est bien due à notre compatriote, artiste consciencieux et savant qui a consacré son talent à l'étude et à la reproduction des chefs-d'œuvres et des monuments de notre région.

***

Les morceaux composant la statue de saint Urbain II, viennent d'arriver à Châtillon-sur-Marne, et tout se prépare pour l'inauguration, qui doit avoir lieu le 21 juillet. Son Eminence le cardinal de Reims donnera une grande solennité à cette fête, qui sera bien véritablement la fête religieuse de la Champagne. Une quinzaine de prélats doivent y assister, notamment Mgr l'archevêque de Paris. C'est Mgr Freppel qui prononcera le discours.

***

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — II. Sculpteurs. — M. Alfred Boucher, de Nogent-sur-Seine, se distingue au milieu des envois de l'Aube, par la reproduction en bronze de son beau groupe de l'an dernier, *Au But*. Les trois coureurs, cristallisés par le fondeur dans la fougue de l'élan initial, semblent avoir acquis à cette transformation, en prenant plus d'assiette et de solidité, une grâce nouvelle. Son autre groupe, en plâtre, *Vaincre ou mourir*, est bien conçu; les figures sont exécutées dans un bon mouvement.

A rapprocher, dans le même sentiment de belliqueux nationalisme et de patriotique allégorie, l'envoi de M. Briden, de la Chapelle-Saint-Luc, *Pour la Patrie* : jeune femme nue sculptant un grand buste symbolique couronné de lauriers.

Mlle Thomas, de Troyes, expose, également en plâtre, un Cerf

poursuivi par un lévrier; et *Au Chenil*, groupe décoratif en fonte de fer.

Mentionnons, parmi la multitude de bustes, d'inégale valeur, qui forment aux allées du jardin une véritable bordure, ceux en bronze, marbre, ou plâtre, dus à MM. Briden, déjà nommé; Bacquet, de Villemaur; Franceschi, de Bar-sur-Aube; Suchetet, de Vendeuvre.

— La Marne a de fort nombreux représentants dans cette section; nous n'en comptons pas moins de seize, et la seule cité de Reims en revendique déjà six pour sa part. M. René de Saint-Marceaux, l'enfant chéri de sa ville natale, est l'auteur très discuté de *Mousse de Champagne*, motif central pour la décoration d'un bassin, commandé par la municipalité rémoise. Du sein des fraîches eaux où nos raffinés compatriotes aiment à laisser reposer, avant de les goûter, leurs crûs précieux, — la bouteille de Champagne émerge à demi enguirlandée et dissimulée à peine par des enroulements de pampres. Comme jadis Aphrodite sortant de l'écume des flots, jaillit au milieu de la mousse pétillante qui s'épanche en mille perles du goulot du vase une toute jeune femme nue, mince, souple et rieuse, ayant réellement l'air de s'échapper comme un capricieux lutin, de la prison de verre où la renfermait quelque pouvoir enchanté, et brandissant fièrement, agitant mutinement au dessus de sa tête les grelots de la folie. Mais de même que le rapprochement entre Vénus et le vin de Champagne est un peu factice et difficile à établir de prime abord, de même ici nous rencontrons, au lieu de l'antique, une conception bien moderne. Cette gamine délurée, au sourire provocant, qui se dresse sur ses pointes, les cheveux épars sur ses épaules, en bacchante éduquée au foyer de l'Eden ou de l'Opéra, se ressent trop évidemment des étranges conditions du programme dicté par les bons édiles. Malgré le talent de l'artiste, dont l'originalité cependant n'est peut-être pas à la hauteur des triomphes mondains qu'on lui a faits, le sujet imposé était de mauvais goût, et l'œuvre qui en est résultée en porte fatalement l'empreinte bizarre et vulgaire.

M. Chavalliaud, le jeune pensionnaire de la ville, lauréat de l'École des Beaux-Arts, a exécuté le buste en marbre de Mme veuve Pommery; M. Félix Wendling, celui de Mlle Invernizzi, en plâtre; MM. Bertozzi, Chenot et Mortier, d'autres portraits en plâtre et en terre cuite.

M. Ernest Dagonet, de Châlons, a exposé un buste en ivoire et un intéressant groupe en plâtre, représentant un *Valet de chiens au XVe siècle*.

Les frères Germain, de Fismes, reparaissent chaque année au Salon avec des œuvres nouvelles, attestant dans leur double talent de sensibles progrès, une évolution heureuse. M. Gustave Germain nous apporte aujourd'hui une jolie statue de marbre,

L'Amour s'endort; M. J.-B. Germain, un buste et une statuette également en marbre, *Jeune Cigale.*

Voici encore toute une série de plâtres, qui méritent d'être signalés.

De M. Massoulle, d'Epernay, un buste excellent du sergent Bobillot, pour la Société amicale des anciens sous-officiers du génie.

De M. Michel-Malherbe, d'Ay, *la Sulamite,* grande statue qui dénote de sérieuses connaissances et une réelle habileté de facture : la sensualité a été seule bien rendue, dans l'expression de la figure et l'attitude générale ; mais à part cela, nous ne trouvons pas de caractéristique bien spéciale, hormis la nudité; et nous regrettons que ce poème d'un orientalisme si intense, *le Cantique des Cantiques,* et cette autre sorte d'épopée, d'un souffle si ardent et si passionné, *la Bible de l'humanité,* de Michelet, qui ont inspiré d'ailleurs si heureusement le jeune artiste, ne lui aient pas fourni quelques autres éléments de couleur locale, pour compléter la physionomie de son œuvre.

De M. Collet, d'Esternay, *l'Esquisse,* statue : un jeune sculpteur, tenant dans ses mains une figurine de cire et un poinçon, recule le bras pour mieux juger de l'effet de son travail.

De M. Jacquin, de Fère-Champenoise, une suite de six médaillons; de M. Vasseur-Lombard, de Vienne-le-Château, un autre médaillon, *Primavera.*

Enfin, de M. Chapelain, de la Neuville-au-Pont, le portrait de M. Huet, buste en marbre.

M. Paul Alexandre, de Suippes, graveur sur pierres fines, a gravé en camée, sur un onyx, une aimable *Fantaisie.*

C'est ici le lieu de rattacher au département de la Marne une artiste de valeur, Mme la duchesse d'Uzès, née de Mortemart, et petite-fille d'un poète bien connu, le comte Louis de Chevigné. Depuis deux ou trois années, dissimulée sous le pseudonyme mondain de *Manuela,* elle a exposé, au Palais de l'Industrie, des œuvres remarquées, et se présente aujourd'hui avec une *Galatée,* statue en marbre, et un *saint Hubert apercevant la Vision,* modèle en plâtre du projet destiné à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre. Grande chasseresse devant l'Eternel, Mme Manuela se complaît volontiers à traiter des sujets cynégétiques. L'an dernier, elle avait envoyé une *Diane surprise;* cette fois, le statuaire semble avoir réservé toutes les finesses du ciseau pour les chiens de meute qui débouchent du fourré, à la suite de leur maître, en quête de la proie. Le saint Hubert est mollement interprété, manque d'expression : au lieu de la hache qu'il porte passée dans la ceinture, n'était-il pas plus naturel de lui mettre un coutelas, ou un épieu dans la main, en supposant que la stupeur et le ravissement du miracle n'aient pas fait choir à ses pieds l'arme qu'il tenait? De plus, pourquoi cette idée singulière

de symboliser par un banal et ridicule trophée, au sommet de l'encadrement architectural, le cerf merveilleux, absent de la composition?

— Les Ardennes, pour compter moins de représentants au Salon, nous fournissent pourtant tout d'abord le nom déjà célèbre de M. Croisy, de Fagnon, l'auteur connu et apprécié de la statue de Chanzy et du monument de l'armée de la Loire. On admire de lui, à cette exposition, deux beaux marbres, les portraits de l'amiral Jauréguiberry et du général Boulanger.

M. Deloye, de Sedan, a une *Diane*, statuette en marbre, et le portrait de Berthelier, en terre cuite; à la section de gravure en médailles, il expose en outre une série de médailles et de médaillons en bronze.

MM. Colle, de Charleville, et Minot, de Mézières, ont aussi des bustes en marbre et en plâtre.

— La Haute-Marne est particulièrement pauvre en sculpteurs. Elle ne peut citer que M. Péchiné, de Langres, avec son bronze colossal de Philippe Lebon, l'inventeur du gaz d'éclairage; M. Rougeron, de Récourt, avec un médaillon de terre cuite; et M. Jacquemin, de Joinville, avec un buste en plâtre.

— N'oublions pas, en finissant, les envois de M. Peynot, de Villeneuve-sur-Yonne (Yonne): un buste en marbre, et le bronze de *Pro patriâ*, cette figure couchée d'adolescent mort, tenant serrée convulsivement dans sa main droite la poignée d'une épée brisée. Le plâtre, très remarqué parmi les envois de Rome de 1883, fut exposé au Salon de 1884, et valut à son auteur une deuxième médaille. Enfin, le marbre obtint l'an dernier, concurremment avec *la Proïe*, groupe colossal inachevé en marbre, qui témoignait d'une prodigieuse vigueur créatrice, les honneurs de la première médaille. M. Peynot est donc une des jeunes gloires de notre vieille province champenoise, et ses compatriotes de l'Yonne peuvent à bon droit fonder sur lui leurs plus brillantes espérances.

(*A suivre.*) A. T.

***

Nous ne pouvons qu'engager nos hôtes à visiter l'église d'Orbais, splendidement restaurée depuis peu. Les voûtes centrales sont refaites et les immenses pilliers qui soutiennent l'édifice ont été repris en sous-œuvre et remis à neuf: travail colossal qui a duré tout l'hiver, occupé beaucoup d'ouvriers et absorbé des sommes énormes.

Nous recommandons surtout aux amateurs d'art la chapelle du fond, véritable bijou d'architecture. Les sculptures, très nombreuses, grattées délicatement et débarrassées de l'affreux badigeon qui les déshonorait, revivent dans leur éclat et étalent aux yeux ravis leurs fines nervures, fouillées et ciselées comme de la dentelle. Les parties détruites et usées par les longues suites de

siècles ont été refaites par un habile artiste de Paris, le même qui a sculpté l'autel de pierre, si bien en rapport avec le style général de l'édifice.

Quant à la verrerie du XIIe siècle qui brille au-dessus de l'autel, c'est, au dire de tous les architectes, une merveille du genre qui n'a que deux rivales au monde.

Tous nos compliments à M. Piot, notre intelligent et actif doyen, qui a pris à sa charge une si grande partie des frais de restauration de l'église et consacre à cette œuvre, avec un dévouement infatigable, son temps et son argent.

***

Nous lisons dans le compte-rendu de l'Académie des Sciences, à la date du 4 avril dernier, la communication suivante, faite par M. le marquis de Saporta, sur quelques types de fougères tertiaires nouvellement observés.

« Fougères de Sézanne (Marne). La découverte en est due à M. le baron de Baye. Les travertins de Sézanne, formés sous l'influence d'eaux pures et jaillissantes, dans les mêmes conditions que ceux, beaucoup plus modernes, de Meximieux, mais à une époque où régnait encore une température élevée, accusent les conditions de milieu préférées par les fougères. Rien de surprenant, par cela même, à ce que l'on rencontre à Sézanne, une proportion de ces plantes plus considérable que dans aucun autre dépôt du même âge. J'en ai décrit douze espèces dans ma monographie[1], parmi lesquelles cinq se rapportent aux genres Adiantum, Blechnum, Asplenium et sept à la section des Cyathéacées, spécialement aux genres Alsophiles, Cyathea ou Homitelia. M. de Baye vient d'ajouter à cette liste deux formes des plus remarquables, représentées non par des folioles éparses, mais par de notables portions de toute frondre.

La première est un *Adiantum* dont les folioles sessiles et inégales, conformes en faux. L'empreinte moulée laisse apercevoir le repli des lobules fructifiées. Cet *Adiantum* prendra le nom d'*A. Sezannense*.

La seconde empreinte a été d'une détermination plus difficile : elle comprend les principaux segments encore en annexion d'une fronde dont les frondules sont distribuées en lobes et lobules... Je me suis convaincu que l'espèce devait prendre place parmi les *Davallias*. Je propose le nom de *D. bayeana* pour désigner la nouvelle espèce de Sézanne. »

***

1. Flore fossile des travertins anciens de Sézanne (Marne), (Mém. de la Soc. géolog., 3e série, t. VIII, n° I).

Nous voyons, dans l'*Officiel* du 2 courant, que M. Léon Morel, receveur particulier à Mirecourt, correspondant du ministère, qui avait été délégué par la Société des Sciences et Arts de Bar-le-Duc pour assister aux réunions du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, a lu une étude sur les torques trouvés par lui dans la Champagne. On sait que le torque était l'ornement national des Gaulois qui le portaient au cou. Au dernier temps de l'indépendance, les femmes en étaient ornées, plus souvent que les hommes, lorsqu'elles descendaient dans la tombe; c'est au moins, ce que les fouilles exécutées dans le département de la Marne, ont démontré. Pour sa part, M. Morel en a recueilli, pendant l'espace de 25 ans, 82 en bronze et 3 en fer. Il n'en a pas encore été trouvé en or en Champagne.

Jusqu'ici on ne connaissait, dans les collections privées ou publiques, que 3 torques portant comme motifs de décorations, la représentation de la figure humaine. M. Morel en fait connaître 3 autres, tirés de ses collections; l'un portant 4 têtes humaines, trouvé à Courtisols (Marne), l'autre portant 6 têtes semblables, trouvé dans le département de l'Aube, et le troisième décoré de 2 têtes de chevaux affrontées, provient de Vieille-Toulouse.

M. Morel signale aussi 2 épées, dont l'une trouvée à Marson (Marne), porte un écusson de bronze, sur lequel figurent 3 têtes humaines coupées et imberbes, placées, deux en haut et une en bas. Ces masques humains sans barbe prouvent que les Rèmes se rasaient, mais la meilleure preuve, c'est que l'auteur a recueilli sur leur territoire 4 rasoirs en fer, dont l'un ressemble, comme cambrure et comme forme, à nos rasoirs actuels.

Mais que dire de cet écu posé sur une épée gauloise? Expliquera qui pourra, ce curieux monument de la science héraldique primitive, remontant à une vingtaine de siècles. L'autre épée, trouvée à Salon (Aube), porte une poignée en bronze, représentant non-seulement la tête ornée d'une longue chevelure, mais encore le tronc, les bras élevés et les jambes écartées.

De plus, M. Morel signale des crochets de ceintures, de la même époque, trouvés en 1862, à Somsois et à Villers-le-Sec, au nombre de 4, représentant des têtes d'animaux aux yeux saillants. Il rappelle également le magnifique crochet de ceinturon, orné de chevaux affrontés, à têtes de chimères, trouvés dans la célèbre sépulture de Sommebionne, qui renfermait le premier Gaulois signalé comme ayant été inhumé sur son char.

Tous ces curieux objets ont été soumis aux membres du Congrès, qui ont pu se rendre compte du progrès et de la marche de notre industrie nationale, à cette époque si reculée.

* * *

CONNANTRAY-VAUREFROY (Marne). — M. E. Amet, directeur de

la caisse d'épargne de Sézanne, ayant acheté les objets trouvés dans le cimetière gaulois de Cannantray, est en ce moment en train de faire des fouilles dans le tumulus; bon nombre d'objets ont été mis à jour. Colliers, bracelets, urne funèbre, fibules, débris d'armures, et aussi quelques objets en silex et fer. Nous espérons que M. Amet continuera les fouilles commencées, et que de nouveaux succès couronneront les nombreux travaux qu'il entreprend dans l'intérêt de la science.

***

Dans une récente vente d'autographes chez M. E. Charavay, il a passé une lettre de Linguet, le célèbre avocat rémois, adressée le 21 octobre 1789, à Perrégaux, où on lit cette curieuse boutade : après d'assez longues considérations politiques : « Quelle chienne de fin de siècle! »

***

On annonçait ces jours derniers la mort de Mme Ingres, la veuve du célèbre peintre. Celle-ci n'était que la seconde femme de Jean-Dominique Ingres.

La première, celle qui partagea au début les misères comme les grandeurs de sa vie d'artiste, s'appelait Madeleine Chappelle.

C'est à Rome qu'Ingres l'épousa, en 1813, dans des circonstances vraiment touchantes; comme les rois, il l'épousa par procuration et sans l'avoir connue. Il venait de terminer le temps de son pensionnat à la Villa Médicis.

Il était résolu à fixer provisoirement son séjour à Rome. Des amis communs l'engagèrent à se marier. Le grand homme était alors un triste parti, car il gagnait durement sa vie à portraicturer les riches étrangers qui passaient par Rome et notamment les Anglais. Ces petits portraits au crayon que lui procurait, moyennant une commission, un valet de place, cicérone des touristes en Italie, lui étaient payés à raison de 40 fr. pour un portrait en buste et de 50 fr. pour un portrait en pied.

Grâce à son économie le jeune artiste pouvait vivre; mais comment offrir à une jeune femme la moitié de cette glorieuse indigence?

La colonie française à Rome l'y décida cependant. L'un de ses amis connaissait une jeune fille ayant trois ans de moins que lui et qui résidait en France : elle offrait toutes les qualités d'honnêteté, de bonté, de simplicité de mœurs, pouvant correspondre au caractère du maître. On lui écrivit et, après de mûres réflexions, elle consentit à devenir la femme de ce génie inconnu.

Ce qu'il y a de singulier, dit le *Figaro*, dans son supplément du 18 mai, c'est qu'on ne sait pas encore au juste de quelle province elle était : « Les uns, parmi ses biographes, la disent Champenoise, les autres Bourguignonne. »

Une lettre que nous adressa un de nos lecteurs, quelques jours après la mort d'Ingres, en 1867, nous permet de dissiper le doute des biographes.

Madeleine Chappelle était née à Châlons-sur-Marne, son père était maître menuisier et demeurait rue du Gantelet.

C'est en 1813 qu'elle épousa M. Ingres.

« Toujours Mme Ingres fut pour son mari une compagne aimante et dévouée, un ange gardien, disait la lettre dont nous parlons plus haut. Elle adoucit souvent les souffrances, les amertumes de sa vie d'artiste méconnu, et lui en épargna beaucoup...

« Mme Ingres resta simple et bonne quand la gloire et la fortune vinrent enfin remplacer la vie précaire qui avait été leur partage pendant tant d'années. »

Elle mourut en 1849, à l'âge de 66 ans. M. Ingres vint alors à Châlons où vivait encore sa belle-sœur Mme Borel. Celle-ci habitait un petit et modeste appartement dépendant de la maison de M. Changy, notaire, qui s'empressa de donner l'hospitalité à l'illustre peintre.

« A peine arrivé, M. Ingres se fit conduire à la maison dans laquelle sa femme était née et avait été élevée et, là, il pleura longtemps sa compagne bien-aimée; puis il visita la ville, les promenades, les églises, et, au bout de trois ou quatre jours, retourna à Paris. L'année suivante, il revint visiter sa belle-sœur, à laquelle il écrivait de temps en temps des lettres très affectueuses. »

Le grand statuaire David a fait de Mme Ingres, en 1836 un médaillon dont l'exergue porte : « MARIA-MAGDALENA INGRES, NATA CHAPELLE. » Du reste, Ingres a reproduit souvent dans ses œuvres les traits de sa première femme; elle figure notamment dans son tableau de saint Symphorien sous les traits de la mère du saint.

C'est en 1852 que Ingres épousa en secondes noces Mlle Delphine Ramel, qui vient de mourir. (*Journal de la Marne.*)

* * *

Si Jumièges, à cause du splendide paysage qui l'environne et des souvenirs qui s'y rattachent, séduit celui qui en visite les ruines, il est une autre abbaye, située au milieu d'un paysage plus sévère, l'abbaye d'Orval, que l'on ne peut visiter sans en rapporter une profonde impression. En remontant vers l'origine de cette abbaye célèbre, on ne rencontre plus, comme pour celle de Jumièges, un poétique souvenir semblable à celui d'Agnès Sorel. De la première époque, il n'est resté que de vagues souvenirs conservés par la tradition : Des religieux Bénédictins, sortis de la Calabre, cherchaient un lieu solitaire où, séparés de tout commerce avec le monde, ils pussent travailler. Ils s'arrêtèrent sur les confins de la forêt d'Ardenne, et là, ils trouvèrent une vallée déserte entourée de trois montagnes, au milieu d'un bois épais,

arrosé de fontaines. Ce fut là qu'ils s'arrêtèrent et qu'ils se fixèrent. C'est ainsi que fut fondée l'abbaye d'Orval, habitée pendant des siècles par des Bénédictins dont la vie roulait dans un cercle perpétuel de travail et de prière. Les fondateurs, docilement courbés sous le joug austère de Saint-Benoît, luttèrent contre les friches des solitudes, les vapeurs empestées des marais, et créèrent, la hache et la pioche à la main, des champs fertiles et l'admirable monastère que la Révolution détruisit. Des détachements de l'armée de la Moselle, sous les ordres des généraux Loison et Beanregard, incendièrent l'abbaye et en firent une immense fournaise; ils firent d'Orval cette ruine désolée, cette chose informe qui, aujourd'hui, attire les regards du touriste.

Les deux célèbres abbayes disparurent de la même façon, à la même époque; j'en ai parcouru les tristes vestiges dont la vue m'a inspiré cette simple notice, écrite au courant de mes souvenirs, sans prétention aucune.

Les ruines de l'abbaye d'Orval, situées près de la frontière française, à quelques kilomètres de Margut et de Montmédy, sont toujours très visitées par les touristes qui aiment les jolis sites du Luxembourg belge.

De Margut à Orval, la promenade fût-elle faite à pied, est agréable et sans obstacles. Sans guide et en suivant *la Marche*, ce cours-d'eau poissonneux, on arrive tout droit à Villers-devant-Orval, aux anciennes forges qui font face à la forêt de Merlanvaux et enfin aux ruines de l'ancienne abbaye des Bénédictins.

Orval, au temps de sa splendeur et quelques années avant la Révolution française, possédait d'immenses revenus en tous genres, et la fortune de la congrégation pouvait être évaluée à un milliard environ.

Sur le livre des pieds terriers de la maison d'Orval, composé par ordonnance de dom Albert de Meuldres, abbé en l'an 1745, et qui porte cette épigraphe : *Qui terre a, guerre a, qui n'a, pis a*, nous trouvons les noms de plus de 300 villes, villages, hameaux, censes et fermes, tributaires d'Orval.

Afin de bien faire connaître qu'elle fut l'importance d'Orval, il me semble utile de reproduire une description contenue dans l'ouvrage du président Jeantin, de Montmédy, auteur d'une monographie sur Orval et d'un guide destiné aux personnes qui visitent les ruines.

« Au siècle dernier, dans le fond des vallons, sur un immense quadrilatère de 22,500 mètres carrés; qu'on se figure un Louvre, achevé sur trois faces, et qui devait se composer de quatre corps de bâtiments de style et de dimensions uniformes, reliés à chaque angle par une tour ou pavillon. Au centre de la façade principale est un portail splendide, et au-dessus s'élève, resplendissant de lumière, de dorure et de majesté, le splendide vaisseau dédié à Saint-Bernard, avec sa tour et sa coupole supportées par les

statues colossales des quatre évangélistes, et à l'arrière, le clocher dont la flèche, bravant la foudre, s'élance jusque dans les nues.

« Tout à l'entour sont des fabriques de toutes formes; ici au sud, l'ancien couvent des Bénédictins; là à l'est, quelques vestiges de la chapelle des premiers ermites, la scierie mécanique, les deux brasseries, les deux distilleries, la tannerie, la lavanderie, les cuisines, la maréchalerie, les écuries, les magasins de toutes fins et destinations; de l'autre côté à l'ouest, la tour du braconnier, et le premier couvent des Bernardins, l'ancienne église de Notre-Dame d'Orval et la chapelle de Montaigu; puis la draperie, la serrurerie, les ateliers des beaux-arts et ceux de tous les métiers. Le tout est encadré par le triple amphithéâtre des cinq terrasses de droite, des cinq terrasses de gauche, du bâtiment de la serre, et des bois qui se relèvent dans le lointain jusqu'au pied de la tour de Brunehaut. »

Voilà ce qu'était encore Orval en 1793.

En quittant Villers, une superbe route, qui se déroule entre la forêt et le ruisseau, conduit aux forges et de là à l'immense pièce d'eau qui précède les ruines et qui domine l'ancien château du comte de Loosne.

On passe volontiers quelques heures au milieu des ruines, où l'on heurte à chaque pas les colonnes cachées dans l'herbe, des fragments de murs rougis par le feu, des chapiteaux et des parties de rosaces sculptées, abattues par la mitraille.

Ainsi de ces deux abbayes si riches, si belles, autrefois si puissantes, il ne reste plus que quelques ruines, et il n'en restera bientôt plus que le souvenir! T. HUBERT.

* * *

Dans les derniers jours de juin a été inaugurée, à Chaumont (Haute-Marne), la statue de Philippe Lebon, l'inventeur du gaz d'éclairage, dont la *Revue* a raconté la vie dans un de ses premiers volumes.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

TABLE DES XXIe ET XXIIe VOLUMES

ACADÉMIE champenoise ..... XXI, 449; XXII, 317
ANOBLISSEMENTS enregistrés dans les registres du bureau des finances de Châlons..... XXI, 460
ARCHIVES départementales de la Marne..... XXII, 32, 208, 441
ARRÊT du parlement contre un fils prétendu de Charles IX..... XXI, 135
AUBAN-MOET (M. et Mme), don à la ville d'Epernay. XXII, 460
AUBE, Société académique..... XXII, 311
AUBERTIN, famille..... XXI, 460
BABEAU (Albert), élu correspondant de l'Institut ..... XXII, 226
BAGNEUX, sépultures antiques..... XXI, 355
BARBIER (Simon), chirurgien et poète rémois..... XXI, 453
BAZIRE (le R. P.)..... XXII, 194, 281
BEAUGIER, famille..... XXI, 382
BEAUTEMPS-BEAUPRÉ..... XXII, 310
BELLARMIN, tableau du cardinal..... XXI, 354
BERRYER, origines de..... XXI, 385
BERTIN (Pierre)..... XXI, 159
BILLET, le colonel..... XXII, 67
BOURBONNE-LES-BAINS, legs de M. Chevandier de Valdrôme..... XXII, 317
BRIACHES (Jehan), 1607, sa pierre tombale..... XXII, 155
BRINVILLIERS, la marquise de..... XXI, 219
BUREAU, le commandant..... XXII, 66
BUVAT (Jean), de Châlons-sur-Marne..... XXII, 150
CHALONS-SUR-MARNE, Ordo de la cathédrale ..... XXI, 5
— Séjour de Henri II..... XXI, 138
— Portail de l'église Saint-Loup..... XXI, 217
— Vitraux modernes à Notre-Dame..... XXI, 218
— Actes de l'état-civil de ..... XXI, 278
XXII, 297, 268
— Hist. de N.-D.-en-Vaux.... XXI, 333
XXII, 83
— Chapelle du collège..... XXI, 449
— Hôtel de l'intendance ..... XXI, 461
— Cathédrale..... XXII, 81, 152
— Mobilier bourgeois au XVIIe siècle..... XXII, 397
CHAMISSO (Comtesse de), don à la commune de Champillon ..... XXII, 460
CHAMPAGNE. Manœuvres militaires à Valmy et Vitry-la-Ville ..... XXI, 217
— La taille en 1463..... XXII, 318
— Capitation de 1784..... XXII, 353

CHAMPILLON, fondation par la comtesse de Chamisso ..... XXII, 460
CHANDON DE BRIAILLES (comte P.), don à l'hospice d'Epernay ..... XXII, 460
CHANZY, sa statue à Nouart ..... XXI, 133
CHAPELLE-GODEFROID, le château de ..... XXI, 32
CHASSES en Champagne ..... XXI, 354
GHASTILLON, par le comte D. DE RIOCOUR ..... XXII, 84
CHASTILLON, famille ..... XXI, 449, XXII, 84
CHATEAU-PORCIEN, prieuré de Saint-Thiébault .... XXII, 5
CHEVANDIER DE VALDROME, legs en faveur de Bourbonne-les-Bains ..... XXII, 317
CHOISEUIL, seigneurs de ..... XXII, 401
CHOISEUIL-PRASLIN, famille ..... XXII, 147
COLLÈGE de Châlons, démolition de la chapelle ..... XXI, 449
CONGRÈS de la Société française d'archéologie à Soissons ..... XXII, 388
CONNANTRAY - VAUREFROY. Trouvaille d'objets gaulois ..... XXII, 466
CORRESPONDANCE de Richard de la Haye, religieux écossais, curé de St-Pierremont, avec D. Mabillon et D. Th. Ruinart ..... XXII, 321
COURMEAUX (M.), conservateur de la bibliothèque de Reims ..... XXII, 155
CROY (François, bâtard de) ..... XXII, 23
DAMPIERRE de l'Aube et ses seigneurs, par Ch. SAVETIEZ ..... XXI, 240; XXII, 176
DANTON émigré ..... XXI, 365
DESCRIPTION de la ville et forteresse de La Mothe, 1634, 1745, 1884 ..... XXI, 26
DEUX ÉGLISES de Châlons-sur-Marne, par B. ..... XXII, 81
DINTEVILLE, lettres de M. de ..... XXI, 290
DOM GUYTON. Notes diverses ..... XXII, 398
DOMREMY ..... XXI, 384
DROITS réclamés par le duc de Nevers sur des villages ardennais, pour cause de sauvement, 1615 ..... XXI, 136
EPERNAY, don de M. et de Mme Auban-Moët et de M. P. Chandon de Braillès ..... XXII, 460
— Exécutions de criminels en 1422 ..... XXII, 318
FICHOT (M.), nommé chevalier de la Légion d'honneur ..... XXII, 461
FORTS des environs de Reims, leurs noms ..... XXII, 229
FOSSILES des environs de Reims ..... XXII, 154
— à Châlons ..... XXII, 156
GARINET (Mme), vitraux donnés à l'église de Vanault-les-Dames ..... XXII, 317
GERBERT, son alphabet secret ..... XXII, 316
GODET (François), seigneur d'Omey ..... XXI, 458
GUYTON (Dom), son voyage en Champagne ..... XXI, 13, 168
HAULZY, le fief d' ..... XXI, 145, 273
HÉRON DE VILLEFOSSE (Etienne), nommé officier d'Académie ..... XXII, 460
HISTOIRE de l'abbaye d'Orbais, par dom DU BOUT,

éditée par M. Et. Héron de Villefosse..... XXI, 81. 202, 302
XXII, 133
HISTOIRE ecclésiastique et féodale de l'archidiaconé de Margerie, par A. Millard..... XXI, 308; XXII, 110, 245
IGNY, abbaye des Trappistes..... XXI, 217
— sacré de l'abbé Augustin..... XXI, 354
JADART (Henri), conservateur-adjoint de la bibliothèque de Reims..... XXII, 155
JEANNE-D'ARC, sa statue à Toul..... XXI, 217
— Messe de..... XXI, 351
— Bibliographie..... XXI, 451
— Sa mission..... XXII, 230
JOINVILLE (Jean, seigneur de), 1264..... XXII, 229
JOURNAL de Sémillard, par L. Roserot..... XXII, 424
L'ABBAYE de Saint-Sauveur-lez-Vertus, par L. Grignon..... XXI, 225
LA CAPITATION de la noblesse pour l'année 1784, en Champagne, par E. de B..... XXII, 353
LA CASSINE, plantations au jardin du duc de Nevers à..... XXI, 137
LA CHAMPAGNE et la Brie au Salon de 1887..... XXII, 305, 461
LALORE (l'abbé), nommé chanoine de Troyes..... XXII, 328
LA MOTHE, ville et forteresse de..... XXI, 26
LANGRES, les origines vraies de l'église de, par l'abbé Roussel..... XXI, 140
LANNOY, famille de..... XXII, 176
LA PLUS MALHEUREUSE FEMME du monde, comédie, par A. Barbat de Bignicourt..... XXI, 181
LA VIE de château en Champagne au XVIIIe siècle, par E. de B..... XXI, 32
LE MASSON DE SUREMONT (Ch.-J.-L.-Alex.), né à Maizières-les-Joinville en 1815, mort à Hyères en 1884.....
LE MEIXTIERCELIN..... XXI, 398; XXII, 244
LE PRIEURÉ de Saint-Thiébault de Château-Porcien, par le comte A. de Gourjault..... XXII, 5
LES ARCHIVES des Actes de l'état-civil de Châlons-sur-Marne, par le comte de Riocour... XXI, 278; XXII, 297, 368
LES FRIPONNERIES de Pierre Richelet, par G. Hébelle..... XXII, 161
LES LOISIRS d'un ministre prisonnier, analyse d'un ms. de M. de Loménie, comte de Brienne, par le comte de Marsy..... XXI, 106
LES ORIGINES de Berryer et de Victor Hugo, par Pol de Courcy..... XXI, 385
— de Mouzon, par Marcel d'Yves..... XXII, 241
LESPAGNOL, livre de famille..... XXII, 319
LES SEIGNEURS de Choiseul, par l'abbé Grassot... XXII, 401
LE TRÉSOR de Regnaud de Chartres, archevêque de Reims, par O. de Gourjault..... XXI, 432
LETTRES de M. de Dinteville, 1589-1597, par le comte de Barthélemy..... XXI, 290

LETTRES de membres de sa maison de Lorraine relatives à la Champagne (Coll. Meaume) ..... XXII, 158
LORRAINE, comte de Brienne (Henri de) ..... XXI, 106
LONGNON (Aug.), chevalier de la Légion d'honneur ..... XXI, 131
LOUIS-ANTOINE et GASTON DE NOAILLES, évêques de Châlons, par le comte DE BARTHÉLEMY. XXII, 101, 215
LUÇAY (Jeanne-Charlotte Le Gendre de) ..... XXI, 413; XXII, 40
MALMY ..... XXI, 145, 273, 451
MARGERIE, archidiaconé de..... XXI, 398; XXII, 110; XXII, 245
MELZICOURT ET MALMY, le Fief d'Haulzy (Marne), par A. DE BARTHÉLEMY ..... XXI, 145, 273, 451
MÉMOIRES du maréchal de Saint-Paul, par le comte DE GOURJAULT ..... XXI, 293, 425; XXII, 335
MÉMOIRES d'un élève de l'Ecole spéciale impériale militaire de Saint-Cyr, éditée par V. FROUSSARD..... XXI, 46
MÉRODE (Philippe), comte de Middelbourg..... XXII, 23
MOBILIER bourgeois, au XVIIe siècle, à Châlons..... XXII, 396
MONTLAURENT, église de ..... XXI, 353
MONUMENTS historiques clsssés de la Champagne... XXII, 213
MOREL (le président), Règlement de sa maison..... XXI, 361
MOUZON, origines de.. ..... XXII, 241
NETTANCOURT, famille de..... XXII, 239, 319
NICAISE (Aug.), rectification au sujet de son mémoire sur le port de torques..... XXI, 132
NOAILLES (Louis-Ant.), évêque de Châlons ..... XXII, 101, 215
— (Gaston de), évêque de Châlons ..... XXII, 101, 215
NOUART, statue de Chanzy à..... XXI, 133
ORBAIS, abbaye..... XXI, 81, 202, 302; XXII, 133
— église..... XXII, 464
ORVAL, abbaye..... XXII, 468
PIERRE BERTIN, sténographe, littérateur et inventeur, par E. CHOULLIER..... XXI, 159
POISSON, famille..... XXI, 335
POUPO (Pierre), avocat au bailliage de Bar-sur-Seine..... XXII, 150
RACHEL (Mlle) à Troyes ..... XXI, 356
RÉGNAUD de Chartres, archevêque de Reims ..... XXI, 432
REIMS. Concours de l'Académie en 1886 ..... XXI, 130
— Noms des rues ..... XXI, 133
— Séjour de Henri II..... XXI, 138
— Ouragan du 11 avril 1886 ..... XXI, 218
— Concours hippique..... XXI, 218
— Recueil de pièces sur la publication de la bulle *Unigenitus* à Reims ..... XXI, 221
— Exposition de tableaux..... XXI, 353
— Les archevêques de, au XVIIe et XVIIIe siècles... XXI, 370
— Regnaud de Chartres, archevêque..... XXI, 432
— Sacre de Charles VII..... XXII, 230
— Académie de ..... XXII, 315
— Monument allégorique du vin de Champagne. XXII, 317
— Tapisseries..... XXII, 309

— Mosaïque antique..... XXI, 481
— Bibliothèque..... XXII, 155
— Statue et portrait de saint Louis à la cathédrale..... XXII, 390
— Bibliothèque publique..... XXII, 392
— Construction d'un musée..... XXII, 395, 460
RÉPERTOIRE général et analytique des principaux fonds anciens des archives départementales de la Marne. par G. Hérelle..... XXII, 32, 208, 441
RICHARD DE LA HAYE, curé de Saint-Pierremont.. XXII, 321
RICHELET (Pierre)..... XXII, 1
SAINT-MARSEAUX (M. de), monument allégorique du vin de Champagne..... XXII, 317
SAINT-PAUL, mémoires du maréchal de..... XXI, 293, 425
XXII, 335
SAINT-THIÉBAULT, prieuré de..... XXII, 5
SEDAN, un duel en 1629 à..... XXII, 23
SEMILLARD (Michel), journal de..... XXI, 424
SÉZANNE, fougères de..... XXII, 465
SIMPLE HISTOIRE, par Mlle X..... XXI, 319, 435
SOCIÉTÉ Académique de l'Aube..... XXII, 227
SOMME-TOURBE, découverte d'antiquités gauloises.. XXII, 395
STATUE et portrait de saint Louis dans la cathédrale de Reims..... XXII, 390
TORQUES, épées et objets de l'époque gauloise trouvés dans la Marne et signalés par M. L. Morel..... XXII, 466
TROYES. Acquisitions du Musée de..... XXI, 133
— Rachel à..... XXI, 356
— Les monuments de..... XXII, 69
— Abbaye Sainte-Marie..... XXII, 318
— Artistes troyens..... XXII, 309
UN DUEL à Sedan en 1627, par J. Villette..... XXII, 21
UNE CHALONNAISE oubliée : La comtesse de Luçay, par Ed. de Barthélemy..... XXI, 133, XXII, 40
UN ORDO de la cathédrale de Châlons, par E. de B.. XXI, 5
URBAIN II, sa statue à Châtillon-sur-Marne..... XXII, 461
VANAULT-LES-DAMES, vitraux modernes..... XXII, 317
VAUCELLE (Auguste de), poète..... XXI, 437
VERTUS, l'abbaye Saint-Sauveur-lez..... XXI, 225
VICTOR HUGO, origines de..... XXI, 385
VIN de Champagne..... XXI, 360
— Monument allégorique à Reims..... XXII, 317
VOYAGE littéraire de dom Guyton en Champagne, publié par E. de B..... XXI, 13, 160; XXII, 127, 280
STROZZY (le maréchal Pierre), plaque commémorative à Epernay..... XXII, 155
VOYAGE à Tunis et à Alger, en 1666 et 1667, par le R. P. Bazire, de l'ordre des Mathurins de Châlons, par L. Grignon..... XXII, 194, 281
WERLÉ (le comte), nommé commandeur de Pie IX et de Charles III..... XXII, 382
WERLÉ (le vicomte Ed.), nommé camérier du pape et chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand..... XXII, 382

BIBLIOGRAPHIE

Annuaire de l'Aube pour 1886 ..... XXI, 124
La question de l'enseignement en 1787, d'après les cahiers, par l'abbé ALLAIN ..... XXI, 125
La chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, par A. LECOY DE LA MARCHE ..... XXI, 127
Jeanne d'Arc à Domremy, par S. LUCE ..... XXI, 129
Les comtes de Dampierre-en-Astenois, par Louis BROUILLON ..... XXI, 214
Vie de M. C.-A. Ludinart, par l'abbé Th. PIERRET ..... XXI, 215
Mémoire sur le vin de Champagne, par M. Louis PERRIER ..... XXI, 334
Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres, par M. l'abbé HÉNAULT ..... XXI, 335
Mémoires de la Société archéologique de Château-Thierry XXI, 335
Revue champenoise ..... XXI, 335
Almanachs de 1887 ..... XXI, 336
Histoire générale de Languedoc ..... XXI, 442
Les étangs de Baudonvilliers, par F. LESCUYER ..... XXI, 443
La vie rurale dans l'ancienne France, par Alb. BABEAU. XXI, 464
Les artisans et les domestiques d'autrefois, par le même ..... XXI, 444
Les bourgeois d'autrefois, par le même ..... XXI, 445
Les monuments de la ville de Reims, par E. LEBLAN ..... XXI, 445
L'Almanach de Champagne et l'Arcisien ..... XXI, 448
Les dessous de Troyes, par C. BREGNARD ..... XXI, 448
Provins pendant l'invasion, par L. ROGERON ..... XXI, 448
Mémoires de la Société Académique de l'Aube ..... XXII, 59
Promenades d'un touriste dans l'arrondissement d'Epernay, par Arm. Bourgeois ..... XXII, 63
Almanach de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes ... XXII, 66
Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale ..... XXII, 149
Bulletin de la Société historique de Langres ..... XXII, 150
Gazette de la Régence, par le comte de BARTHÉLEMY ... XXII, 150
Cabinet du bibliophile, publié par JOUAUST ..... XXII, 150
La campagne de l'Argonne, par A. CHUQUET ..... XXII, 222
Mémoire sur des anciens sacramentaires, par L. DELISLE. XXII, 223
Lettres à Babet par Boursault, éditées par E. COLOMBEY. XXII, 223
La justice criminelle et le bourreau de Châlons, par L. GRIGNON ..... XXII, 224
Travaux allemands sur Hincmar ..... XXII, 225
Jeanne d'Arc à Reims, par H. JADART ..... XXII, 308
Joinville ancien et moderne, par E. LEPOIX ..... XXII, 309
Souvenirs militaires du baron Hulot ..... XXII, 374
La bataille de Sedan ..... XXII, 379
Vues panoramiques des vignobles de la Champagne, par M. F. CORNU ..... XXII, 379
Pierre-Guillaume de Chavaudon, par A. BABEAU ..... XXII, 380
Bibliographie champenoise, de M. L. TECHENER ..... XXII, 383
Annuaire de l'Aube pour 1887 ..... XXII, 456

MARIAGES

M. Constant de Saint-Sauveur et Mlle Boissonnet..... XXI, 359
M. Alb. Le Dieu de la Ville et Mlle d'Herbigny ..... XXI, 452
M. le comte de Bonfils et Mlle de Feu de La Mothe... XXII, 156
M. d'Anglemont de Tassigny et Mlle de Failly ..... XXII, 156
M. le comte P. de Lassus et Mlle Harlé d'Ophove. XXI, 152; XXII, 156
M. Gontran de Sainte-Marie et Mlle Kirgener de Planta ..... XXII, 157

NÉCROLOGIE

Atthalin, née Landois (la baronne)..... .... XXII, 56
Aubilly (la baronne) ..... XXII, 221
Avesnes (le comte d')..... XXII, 148
Besancenet, née de Salle de Beauchamps (Mme)..... XXI, 440
Balourdet (Mme) ..... XXII, 373
Bonnedame..... XXII, 55
Bigault d'Avocourt (le général de)..... XXI, 440
Coquebert de Montbré (Mme) ..... XXI, 123
Canelle de Provisy (Louis)..... XXI, 212
Chamisso, la comtesse de ..... XXI, 331
Caverot (le cardinal)..... .. XXII, 58
Choiseul-Praslin (le duc de)..... XXII, 147
Carton (l'abbé)..... XXII, 307
Chapelle (Madeleine, veuve Ingres)..... XXII, 407
Deu de Perthes (Henri)..... XXI, 210
Didelot, le baron ..... XXI, 212
Decès, le docteur ..... XXI, 213
Deganne (Albert..... XXI, 330
Desrousseaux (Edouard) ..... XXII, 455
Ferrand..... XXI, 212
Ferrageau de Saint-Amand..... XXI, 212
Fléchy (M.) ..... XXI, 332
Genty de Bussy (Mme) ..... XXII, 221
Gargam..... XXI, 330
Graillet de Beine (le baron)..... XXII, 307
Hurault, l'abbé Benjamin ..... XXI, 212
Hachette (Amédée) ..... XXII, 147
Hubert (Jean)..... XXII, 55
Jacobé de Franchecourt (Mme)..... XXI, 331
Joinville (Mme A. de)..... XXI, 440
Klopstein (le baron de)..... XXII, 455
Leblond, sénateur de la Marne ..... XXI, 123
Le Blanc du Plessis (Mme) ..... XXI, 211
Loisson de Guinaumont (l'abbé)..... XXI, 330
Liniers (le comte de)..... .... XXII, 56
Lundy..... XXII, 56
Le Merle (Mme)..... XXII, 373
Martin (Théodore) ..... XXI, 332

Masson de Morfontaine..... XXII, 148
Nancey (Alfred).. ..... XXII, 53
Roys, née de Montangon (la marquise de)..... XXII, 58
Renard (Eugène)..... XXII, 147
Roys de Lédignan de Saint-Michel (le marquis de).... XXII, 56
Simony, le comte de..... XXI, 211
Simony, nee de Cholet (Mme de)..... XXI, 440
Senemaud (M.)..... XXII, 373
Talon (Arthur)..... XXI, 331
Thuisy (le comte de)..... XXII, 221

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

Arcis-sur-Aube. — Imprimerie Léon FRÉMONT.

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME VINGT-TROISIÈME

DOUZIÈME ANNÉE — PREMIER SEMESTRE

ARCIS-SUR-AUBE
LÉON FRÉMONT, IMPRIMEUR-ÉDITEUR, PLACE DE LA HALLE

1887

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

LA BATAILLE DE MAURIAC

(451)

En 451, Orléans vit se briser sous ses murs le flot terrible des invasions, et les efforts d'Attila pour s'emparer de la Gaule furent à jamais anéantis dans un combat fameux auquel on est pour ainsi dire convenu de donner le nom de Bataille des Plaines Catalauniques. Bien des auteurs avant nous [1] ont étudié ce grand fait et ont cherché à préciser en quel endroit eut lieu cette lutte effroyable des nations; mais tous leurs travaux, quelque savants qu'ils soient, n'ont abouti qu'à des suppositions absolument gratuites et contraires à l'ensemble des faits historiques. Les preuves, mises en avant pour soutenir des théories invraisemblables, ne reposent sur aucun fondement assuré. Faudra-t-il donc dire avec Papyre Masson [2] que nous ne saurons jamais où se trouvent les Plaines Catalauniques, et que, si un dieu ou une déesse ne s'empresse d'apporter la lumière, nous serons réduits à ignorer toujours cet endroit fameux ?

Une chose nous étonne : parmi les auteurs qui ont étudié

1. Dans notre *Mémoire sur les premiers évêques d'Orléans*, présenté en 1885 au Concours quinquennal de la Société archéologique de l'Orléanais, nous avions étudié cette question ; mais des raisons majeures nous ont empêché de publier notre travail. C'est celui que nous donnons aujourd'hui.

2. « Campi Mauriaci peculiari et proprio nomine sunt distincti in quibus contra Hunnos fortissime dimicatum est, quod loci nomen divus aliquis aut diva forsitan ignotius reddidit » Historia calamitat. Galliæ apud Duchesne, I, p. 110.

cette difficile question, et le nombre en est respectable [1], aucun Orléanais n'a osé revendiquer une part quelconque de gloire dans ces recherches qui concernent sa ville et qui doivent l'intéresser plus que tout autre. Est-ce témérité? Est-ce hardiesse de notre part? Nous avons cru que le moment était venu de rompre ce silence et d'apporter quelques arguments nouveaux qui, s'ils ne dissipent pas entièrement les ténèbres, présenteront la question sous une face différente et prépareront les voies pour des découvertes plus approfondies.

Tous ceux qui se sont efforcés de déterminer le lieu précis témoin de la défaite d'Attila partirent, ce nous semble, d'un point faux, en supposant vrai ce qu'il fallait prouver.

Si nous examinons en effet les textes que chacun apporte à l'appui de sa thèse, il devient facile de constater qu'il n'existe entre eux aucun accord, aucun lien positif, lors même que ces textes émanent d'une même époque; puis il est arrivé un fait que nous remarquons encore aujourd'hui, c'est que chacun copie son devancier sans examiner la source plus ou moins pure où il a puisé le renseignement, et de la sorte des additions postérieures embrouillent si bien l'événement le plus évident qu'il devient bien plus simple de nier son existence. Telle fut la Bataille des Plaines Catalauniques.

L'histoire d'Attila laissa dans la mémoire des peuples deux souvenirs bien différents.

L'un, empreint d'une poésie sombre et mystique, est extrêmement curieux, parce qu'il rappelle, avec une tradition populaire qui a franchi les siècles [2], un récit fidèle des mœurs

1. Laissant de côté pour le moment les remarquables travaux de critique publiés dans les Revues savantes de France et d'Allemagne, je me bornerai à citer les noms suivants : J. Grangier, « De loco ubi victus Attila fuit », Parisiis, Libert, 1641 ; « Dissertation historique et critique sur l'invasion d'Attila où l'on prouve que ce prince n'a combattu qu'une fois en bataille rangée, que cette bataille s'est donnée dans la plaine de Merry-sur-Seine », sans nom d'auteur, Mercure, avril et mai 1753 ; « Attila dans les Gaules », par un ancien élève de l'Ecole polytechnique, Paris, Carilian-Gœury, 1833, sans nom d'auteur ; « Plan du Camp d'Attila, établi à trois lieues de Châlons-sur-Marne, près le village de la Cheppe », Châlons-sur-Marne, Boulez-Lambert, s. a. ; Peigné-Delacourt, « Recherches sur le lieu de la Bataille d'Attila en 451 », Paris, 1860 ; Laperouse, « Etude sur le lieu de la défaite d'Attila dans les plaines de la Champagne », Troyes, 1862 ; M. d'Arbois de Jubainville, « Nouvelle hypothèse sur la situation du Campus Mauriacus », dans la Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, I, 1860 ; M. Anatole de Barthélemy, « Revue des questions historiques », avril 1870, p. 337 ; etc.

2. Le correspondant du *Soleil* disait, le 11 mai 1887 : « Les érudits rus-

héroïques franques et germaniques[1]. Etudié au point de vue littéraire, ce souvenir offre assurément un vif intérêt, parce que, suivant Michelet, « le fameux Attila apparaît dans les traditions moins comme un personnage historique que comme un mythe vague et terrible, symbole d'une destruction universelle »[2]. Aussi les érudits allemands semblent avoir épuisé leur critique sur ce sujet[3].

Cependant le second souvenir laissé par Attila présente un attrait bien autrement émouvant, parce qu'il apporte des renseignements précieux pour l'histoire des invasions Hunniques.

Ici encore se manifeste un double courant qu'il importe de bien distinguer : nous trouvons en effet deux sources, qui sont les Légendes des saints et les Récits des historiens proprement dits.

ses étudient avec passion les Niebelungen et la Chanson de Roland, afin de démontrer scientifiquement à quel point les sentiments des héros français ou germaniques sont inférieurs à ceux des héros de la vieille Russie ».

1. « De prima expeditione Attilæ regis Hunnorum in Gallias ac de rebus gestis Waltharii, Aquitanorum principis » apud Fischer, Lepsiæ, 1780. Cet ouvrage, qui se trouve encore manuscrit à Karlsruhe, Stuttgard, Bruxelles, Paris, Vienne, Regensbourg, Turin, Engelbert et Leipzig et qu'ont publié Molter (1782) et Grimm (1838), désigne le poème de Walther composé par Gerald, moine de Fleury au xe siècle (Fauriel, Histoire de la poésie provençale, t. I, ch. 9 et 12), ainsi que le prouve un catalogue manuscrit du xe Siècle (Cf. Inventaire des manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans, fonds de Fleury, p. 209).

2. Histoire de France, t, I, p. 183, 2e édit. Paris, 1833. Michelet ajoute en note d'après Grimm (Altdeutsche Wälder, t. I, 6) : « Etzel, Atzel, Athila, Athela, Ethela, — Atta, Atti, Aetti, Vater, signifient dans presque toutes les langues et surtout en Asie, père, juge, chef, roi. C'est le radical des noms de rois des Marcomans Attalus, du maure Attala, du scythe Atheas, d'Attalus, roi de Pergame, etc. Mais il y a un sens plus profond. Attila est le nom du Volga, du Don, d'une montagne de la province d'Einsiedeln, le nom général d'un mont, d'un fleuve. Il aurait ainsi un rapport intime avec l'Atlas des mythes grecs ».

3. Bähr, « Histoire de la littérature sous les Carlovingiens », p. 133-138; Fischer, « Mœurs de l'Europe d'après les plus anciens monuments », Francfort-sur-Oder, 1784; Gervinus, « La poésie nationale allemande », t. I, p. 82, 1835; Reiffenberg, « Mémoires sur les légendes Hunniques » dans les Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles, Bulletin, 1838, 6 octobre, n° 8, p. 597; Haage, « Histoire d'Attila », Celle, 1862; Al. Fino, « Guerra d'Atila », Ferrare, 1568; « Storia d'Atila, antico romanzo di cavalleria », Firenze, 1862; Al. d'Ancona, « Attila, poemetto in ottava rima riprodotto sulle antiche stampe », Pise, 1864; J. Grimm, « Poésie latine du xe et du xie siècle », Göttingen, 1838; Provana, « Monumenta histor. patriæ III », p. 133-166, etc.

Les compilateurs des Légendes doivent être lus avec beaucoup de précautions, en ce sens qu'il n'y faut point chercher une histoire véritable. C'est ainsi que, pour la question qui nous occupe, on se tromperait grandement si l'on donnait à leurs récits la même autorité qu'à des documents primordiaux. Pour ces auteurs, Attila est devenu le symbole de la barbarie, et toute persécution exercée contre l'église et contre ses membres a nécessairement pour auteur le roi des Huns, comme Dioclétien le fut dans les martyres nombreux de l'ère qui porte son nom. Ces deux hommes, dont la cruauté ne peut être mise en doute, ne furent pas coupables de toutes les atrocités dont leur mémoire fut chargée par les légendaires, et la critique a montré sans peine que bien des martyrs de la Gaule surtout avaient succombé sous la barbarie des Wandales et même des Francs, tandis que les légendaires, pour accroître la gloire de leurs héros, les avaient fait périr sous Dioclétien ou sous Attila. N'était-ce pas d'ailleurs la conséquence naturelle de l'idée poétique que nous énoncions tout à l'heure? Il en fut de même dans un autre ordre de conceptions. Est-ce que, pour ces mêmes légendaires, toute générosité n'avait pas pour auteurs Clovis, Dagobert ou Charlemagne, quand il s'agissait de la fondation ou de la dotation d'une église ou d'un monastère?

La tâche de l'historien consiste à retrouver la vérité au milieu de ces éléments poétiques que nous aimons à lire à cause du charme qu'ils procurent à notre imagination. Aussi ne peut-on accorder une foi entière au récit des hagiographes.

La première Vie de saint Loup présente une histoire vraie, les événements y apparaissent naturels, simples et empreints de la plus grande vraisemblance. Attila respecte l'évêque et s'entretient avec lui au moyen d'un interprète ; nous retrouvons la couleur locale. Cette simplicité ne pouvait convenir au compilateur de la seconde Vie qui amplifie, commente les événements et laisse à la postérité ce mot qui a fait fortune : « Je suis, dit Attila, le fléau de Dieu. »

Entre les deux hagiographes, la distance est immense ; le premier nous semble un historien rempli des légendes hunniques, le second est un rhéteur qui se complaît dans les phrases à effet ; tous deux cependant ont grandi leur personnage en le mettant devant Attila, car les Bollandistes [1] doutent que ce roi

1. Vie de saint Alpin, 7 sept. III, p. 86, note f. « At nec S. Nicasium interfecit Attila, nec Remos forsan incendit et certe s. Alpinum non invenit apud Catalaunos; sed fortasse Trecis apud S. Lupum fuit ».

ait jamais rencontré saint Loup. D'ailleurs Héric d'Auxerre, tout en affirmant que ce grand évêque sauva sa ville par ses prières, ne nous parle que des Alains, des Goths et des Wandales[1] et ne prononce même pas le nom d'Attila. Il connaissait au moins la première Vie de saint Loup.

Telle est encore la Légende de saint Nicaise, évêque de Reims, qui, d'après les Bollandistes, mourut en 407[2], dans la persécution des Wandales, suivant Surius[3], la Chronique de Reims[4] et l'historien Flodoard[5]; et cependant les légendaires affirment qu'il souffrit le martyre sous Attila[6].

Du reste, nous avons vainement parcouru les Vies des saints de cette époque; nous avons suivi la marche de l'armée des Huns, depuis Metz jusqu'à la défaite des Plaines Catalauniques, interrogeant les récits consacrés aux évêques qui se trouvaient sur le passage de la horde dévastatrice; aucun renseignement n'est venu récompenser nos efforts et tous les légendaires se taisent sur le grave événement qui anéantit les projets d'Attila[7]. Nous ne pouvons expliquer ce silence singulier, les hagiographes ayant à parler des évêques contemporains du fait que nous étudions.

Abandonnant cette voie inutile, nous interrogerons les historiens ou chroniqueurs dont les ouvrages ont franchi le Moyen âge pour arriver jusqu'à notre époque. Ici encore s'ouvre une nouvelle ère de difficultés. M. Longnon[8] divise les

1. Bibl. hist. de l'Yonne, t. II, p. 126.

2. Bolland, 7 sept. III, p. 86.

3. Vita SS. 14 décembre, édit. Cologne, 1617, p. 264-265.

4. Labbe, Bibl. Nova, t. I, p. 358.

5. Ecclesiæ Remensis Historiæ, p. 14. Paris. 1611.

6. Davanne, « Vie et martyre de Saint-Nicaise », Rouen, 1613; Venuti, « Vie et culte de S. Nicaise », Palerme, 1762.

7. Vie de S. Servais, évêque de Tongres, Boll. 13 mai, III, 209-220; Vies des évêques de Trèves: S. Auctor, Boll. 20 août, IV, 45-47 et Jaffé, Monum. script. XII, p 315-316; S. Sévère, 15 octob. VII, 1re part. 31-34, S. Cyrille, 19 mai, IV, p. 331. — S. Auspicius, évêque de Toul, 28 juillet, VI, 561. — S. Pulchronius, évêque de Verdun, 17 fév. III, 11-13, et S. Arator, 4 sept. II, 221-225. — S. Alpinus, év. de Châlons, 7 sept. III, 82-86. — S. Chelidonius, év. de Besançon, 3 mars, I, 214. — S. Lupicin, abbé de Jorat en Bourgogne, 21 mars, III, 262-267, et S. Romain, abbé du même lieu, 28 fév. III. 737-746. — S. Loup, év. de Troyes, 29 juillet V, 72-82. — S. Euphronius, év. d'Autun, 3 août, I, 227-229. — Vies des évêques d'Auxerre: S. Firmat, 5 octob III, 163-167; S. Alodius, 28 sept. VII, 649-651; S. Marien, 20 avril, II, 760-761. — S. Ambrosius, év. de Sens, 3 sept. I, 660. — S. Eustochius, év. de Tours, 19 sept., VI, 26-27.

8. Géographie de la Gaule, p. 334.

renseignements qu'ils fournissent en trois groupes présentant trois versions appelées : wisigothique, franco-burgunde et romaine. De l'examen des textes, de l'âge des manuscrits qui les ont conservés doit sortir la lumière.

La version wisigothique place la défaite d'Attila dans les « Champs Catalauniques ». La raison qui l'a fait admettre par la généralité des historiens, c'est qu'elle est représentée par des auteurs contemporains de l'événement.

Le plus ancien auteur de ce groupe est l'évêque espagnol Idace, dont la chronique, faisant suite à celle de saint Jérôme, embrasse une période de quatre-vingt-neuf années (379-468). L'abbé Dubos prise fort peu son témoignage, parce que, dit-il, cet annaliste, vivant loin des lieux où se sont passés les faits qu'il raconte, a pu se tromper, et d'ailleurs il n'a écrit que sur des rapports plus ou moins véridiques qui l'ont peut-être induit en erreur, et dont rien ne garantit l'authenticité [1]. Ce jugement sévère est contraire à la vérité historique ; car Idace vint en Gaule vers 429 [2] et fut chargé d'une mission pour Aétius lui-même. Ses écrits, qu'aimait à citer l'annaliste Lecointe [3] méritent donc d'être étudiés [4].

Cet auteur a composé une chronique qui compte beaucoup d'éditions, la dernière fut publiée par Migne [5]. Or, on lit dans cet ouvrage qu'Attila a été vaincu « dans les plaines Catalauniques, non loin de Metz qu'il avait saccagé sur son passage [6]. »

Mais en examinant ce texte, on éprouve quelque difficulté à l'admettre comme authentique. D'abord la première édition d'Idace donnée par San Lorente, en 1615 [7], ne le contient pas; il n'apparaît que dans l'édition de Sirmond, en 1619. Ce dernier éditeur, toujours prolixe dans la description des

1. Histoire de la Monarchie française, p. 484, t. I. Paris, 1734.

2. « Ob depredationem Suevorum Idatius episcopus ad Actium ducem qui expeditionem agebat in Gallis suscepit legationem ». Chronique, anno 429.

3. Annales ecclesi. Francorum, t. I, p. 75. Paris, 1665.

4. Manto, « Chronicorum Prosperi, Idatii et aliorum part. II Programma ». Vratislav, 1825; Pallman, « Histoire des Invasions », t. II, p. 214-229. Weimar, 1864.

5. Patrologia Latina, t. LI. Paris, 1846.

6. « In campis Catalaunicis haud longe de civitate quam effregerant Mettis aperto marte confligens divino superatur auxilio ». D. Bouquet, t. I. p 619.

7. Idecii episcopi chronicon ed. L. S. Laurentio. Romæ, 1615.

manuscrits qu'il met au jour, ne donne ici ni la date ni la provenance certaine du manuscrit qui lui a fourni cette variante. « Nous pensons, dit-il, que ce manuscrit fut copié à Metz et qu'il provient d'un monastère connu [1]. »

Nous retrouvons dans ce document une tradition locale empruntée aux traditions hunniques qui attribuent au roi des Huns les horreurs des Wandales. L'addition « non loin de Metz », constitue donc une interpolation remontant à une époque inconnue, puisque Sirmond a gardé un silence prudent et par là même intéressé sur son manuscrit. D'ailleurs, pour confirmer cette opinion, nous apporterons bientôt un autre texte attribué au même auteur et dont la source est bien différente.

A l'évêque espagnol Idace, nous joindrons Cassiodore, mort après l'année 563, dont l'histoire fut écrite à la cour de Théodoric, roi des Ostrogoths [2], et embrasse un espace de cinq-cent-dix-neuf années. Toutes les éditions de cette chronique consulaire, depuis celle de Sichard [3] jusqu'à celle de Migne, admettent le texte signalé plus haut, mais sans l'addition. « Les Romains, dit Cassiodore, sous la conduite d'Aetius et avec le secours des Goths luttèrent contre Attila dans les Plaines Catalauniques [4] ». Les variantes qu'a publiées Tross [5] et le manuscrit que reproduit la savante édition de Mommsen, ne remontent qu'au xe siècle [6].

Enfin Isidore de Séville, avec sa chronique embrassant les années comprises entre 214 et 666, d'après l'ère espagnole,

1. « Nos Metensem codicem potius dicturi eramus, quod Metis olim exscriptum arbitremur, inde certe ad nos ex monasterio non ignobili nec obscuro pervenit ». Préface de l'édition in-8° de Paris, 1619.

2. « Vie de Cassidore, chancelier et premier ministre de Théodoric-le-Grand », par F. D. de Sainte-Marthe, Paris, 1695 ; Schirren, « de ratione quæ inter Jordanem et Cassiodorum intercedat », Dorpati, 1858 ; Moller, « Dissertatio de M. A. Cassidoro », Altorf, 1686 ; Pallman, « Histoire des invasions ».

3. Chronica, p. 155. Basileae, 1529 ; Migne, « Patrologiæ cursus, », LXIX, Paris, 1848.

4. « Romani, Aetio duce, Gothicis auxiliaribus, contra Attilam in campis Catalaunicis pugnaverunt », D. Bouquet, t. I, p. 631, note B

5. « Nachricht für d. Kunftigen Bearbeiter der Variarum des Cassiodor », apud Pertz Archiv. VI, p. 487 ; « In Cassiodori variarum libros sex priores symbolæ criticæ ». Parisiis, 1853.

6. « Die Chronik des Cassiodorus senator vom J. 519 nach den Hands chriftenhrsg. von Th. Mommsen », Leipzig, 1861.

c'est-à-dire entre 176 et 628, présente la même opinion et la même indication des Plaines Catalauniques[1]. Le manuscrit le plus ancien de cet historien se trouve à Leyde, Cod. Vossius, n° 20, du IXe siècle; malheureusement il s'arrête au règne de Néron. Celui dont s'est servi Areval[2] appartient au Xe siècle ; conservé encore aujourd'hui dans la Bibliothèque de Berne avec la cote 83, il vient de Saint-Remy de Reims, d'après l'inscription suivante de la première page : « Liber S. Remigii Rem. Scripsit partim frater Warinus, partim Hernardus clericus. »

Ne pourrait-on pas reconnaître encore ici une inspiration des mêmes traditions signalées plus haut pour amener la légende de saint Nicaise mis à mort sous Attila, au moment de son passage dans la ville de Reims? Comment, du reste, expliquer le silence, sur ce point, des hagiographes qui ont écrit la vie des évêques de Châlons, contemporains de l'événement?

Cette version wisigothique n'offre donc pas toute la précision désirable et elle sera, comme nous le verrons, mêlée à une autre dont nous indiquerons les sources.

Le deuxième groupe donne une version nommée franco-burgonde, dont le premier représentant est encore Idace ; c'est assez dire qu'il devient difficile d'admettre un nouveau texte dont l'authenticité ne semble pas mieux démontrée que le premier.

(A suivre.) CH. CUISSARD.

1. « Denuo adversus Hunnos Galliarum provincias sua depopulatione vastantes atque urbes plurimas evertentes in Campis Catalaunicis aperto marte conflixit ». D. Bouquet, t. II, p. 701. — Quelles que soient les variantes du texte d'Isidore, l'indication du lieu de la bataille reste toujours identique. Cf. Pertz, Archiv. VII, 250.

2. S. Isidori opp. edidit Faust. Areval, t VII, p. 63, Romæ 1797-1803.

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Ce que ce jour ayant fait achever heureusement, le seigneur de Sainct Paul se logea et feit repaistre ses gens jusques au lendemain matin, que prenant toutte sa cavallerye et infanterye il investit ung autre villaige dans lequel estoient logez pres de deux mil lansquenetz, lesquelz sommez et asseurez par aucuns reschappez qu'on leur envoya que tout estoit deffaict, se rendirent promettant de porter les armes pour les catholicques. Pourquoy faire trois mil presterent le serment audict seigneur de Sainct-Paul, lequel sen feit colonnel les amenant au service du duc de Mayenne et de ceste cause a la veue desquelz le duc de Lorraine ayant avec beaucoup daffection remercyé ledict seigneur, resolurent, apres avoir consommé trois jours en ces deffaictes, de leur rethour lun en son pais et lautre en France avec les lansquenets quil amena au duc de Mayenne. Sacheminant pour ce faire a Troies dou il partit pour aller devancer le cardinal de Cazetan, legat de Sa Saincteté en France, qui estoit arrivé a Dijon, qu'il rendit sans peril pres dudict seigneur duc de Mayenne quil trouva devant Meulan en resolution de donner la bataille au Roy de Navarre qui la reffusa neantmoins, en laquelle il estoit delibéré dassister et combattre a la teste de ses lansquenetz a pied la picque a la main. Mais sestant escoulé loccasion et en estant lattente eschappee il se retira en Champaigne pour pourveoir a la seureté du pais.

Le voyaige d'Allemaigne ayant apporté beaucoup de commodité a aucuns soldatz du seigneur de Sainct-Paul, les faisoit paroistre en la ville de Troyes. Mais l'incommodité qu'y receurent les chefs et cappitaines les empeschoient den aultant faire a cause que leurs bourses sestans espuisez audict voyaige, ilz navoient plus de quoy suivre. Raison pourquoy eulx se trouvant assez necessiteux pour lors sexempterent daccompagner leur general en larmée. Lequel pour ces mesmes occasions les renvoya et leurs trouppes se rafreschir en leurs garnisons et es environs de Reims. Au rethour desquelz pour estre les enne-

* Voir page 335, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

mis en campaigne bien leur print de tenir ung bel ordre. Lequel le sieur de Fremicourt, lieutenant dudict seigneur de Sainct-Paul institua ordonnant aux trouppes de faire trois gros dont l'un estoit composé de cent soldatz fort harassez, ung autre des valletz de la compagnie de gens darmes dudict seigneur et daucuns de chevaulx legers portans les lances de leurs maistres et le dernier de tout le reste des bagaiges de larmee lequel paroissoit extremement gros a causé du grand nombre quilz ramenoient. Et marchans en cest ordre ilz se rendirent pres de Victry ou aussy tost apres tenans les brisées de leurs retraittes, ilz furent veuz du sieur de Vendy accompagné de cent cinquante chevaulx, lequel ne pouvant eviter de les veoir de pres voyans ces trouppes tenir cest ordre jugea que le seigneur de Sainct-Paul y estoit et quelles estoient fournies de bons soldats, la furie desquelz pour nestre esgal en nombre il ne pouvoit éviter si il les attendoit de plus pres. Et pour ce tournant leur premiere asseurance en espouvente voulurent faire la retraitte a la veue des catholicques. Mais eulx se resolvans de lempescher les suivirent de pres qui fut occasion qu'il y demeura bon nombre de prisonniers et quil sy gaigna par eulx beaucoup de chevaulx sans que les ennemis recognussent jamais a qui ilz avoient a faire, encore quil ny eut pas vingt chevaulx qui les poursuivissent et neantmoins lespouvente estant logé en leur cœur, il se trouva quun seul soldat en leur desroute gaigna jusques a dix huict chevaulx sans que jamais ils feissent aucun debvoir de resister ny de rendre combat, ce qui se continua tant que sestans les trouppes ennemis retirez, les catholicques tindrent le chemin de Rheims ou ilz se rendirent sans aucune autre rencontre si rafrechissant, attendant le rethour dudict seigneur lequel ayant comme dict est escoulé quelque temps en larmée les joingnit a Rheims ou aussy tost son arivée ayant eu nouvelles que le Regiment de Brichanteau se tenoit paix et aise a Lery, il entreprint d'une grande cavalcade de l'investir et tailler en pieces, comme il feit au grand regret des ennemis qui en eurent le vent par les fuiards sauvez par la faveur de lobscurité de la nuict.

Apres lexecution des choses dessusdictes, le seigneur de Sainct-Paul respirant quelque repos en fut frustré par le moyen du rapport qu'on luy feit des ravaiges que les trouppes de Montcornet exercoient au Rethellois et autres pais circonvoisins dudict lieu. Ce qui le feit resoudre prevoyant l'importance de la fortiffication encommencée en telle place dy pour-

veoir. Pour a quoy parvenir ayant amassé et mis ensemble ses forces, il print deux pieces a Rheims et s'avanca droict devant ledict Montcornet en Thierache les garnisons duquel estant joinctes avec celles de la Capelle, le devancerent et receurent brusquement. Touttesfois voyans ne pouvoir divertir les desseings diceluy Seigneur ilz se renfermerent dans ledit Montcornet et se retirerent en leur faveur les autres trouppes a la Capelle. Ce siege ayant pris commencement, pensa deterrer la poursuitte diceluy par le moyen du grand nombre qu'estoient ceulx de dedans, lesquelz exceddoient deux fois les assiegeans. Touttesfois iceulx donnant commencement a quelque traicté que lon jugeoit par leurs propos desirer, la fin eut telle yssue quilz accepterent de prendre garnison catholicque soubz la charge du sieur de Maigny, offrans pour les fraiz a fournir quatre mil escus. A quoy ilz furent receuz. Lesquelz joinctz avec *la prinse d'Uncher et du seigneur du lieu peu paravant advenu en gardant sa maison et y faisant la guerre* suffirent puis apres pour faire notable service a ceste cause.

Je croy que peu d'hommes de la France n'ignorent qu'au mois de mars 1590, Monsieur le duc de Mayenne ayant rencontré les forces du Roy de Navarre a Ivry quil avoit levé de devant Dreux luy donna la bataille, en laquelle pour se fier trop a ses reistres, il se trouva le plus foible et par ce moyen contrainct de quicter le champ de lhonneur a ses ennemis. Se retirant fort mal suivy a Soissons ou le seigneur de Sainct-Paul le fut trouver, conferant au remede que lon pourroit trouver au desastre advenu que lon ne trouva autre que de pourveoir à la seureté des places pendant que ledict seigneur Duc trouveroit moyen de remettre sus une armee nouvelle. Pour a quoy parvenir iceluy seigneur de Sainct-Paul jugeant estre necessaire en ceste occurrence de capter la benevolence des cappitaines et soldatz qui laccompagnoient, employa les deniers qui venoient d'Uncher et de Montcornet (par eschange) pour leur servir de solde avec ce que l'on pouroit tirer des revenus de la generalité de Champaigne faisant faire nouvelles levées tant de cavallerye que d'infanterye avec lesquelles il resolut pourveoir à la seureté des places de dessus la Seine, prenant pour cest effect le chemin de Troies affin d'empescher lennemy de mectre le pied trop avant en Champaigne et brider par sa presence les conquestes que fortune par ung doulx et gratieux chemin luy avoit tracé et preparé, ce que poursuivant, ledict seigneur passant pres Donon, le sieur du lieu voyant

les trouppes catholicques cottoyer son villaige et en liseler les hayes diceluy vint avecq ung salve darquebuzade inutile les convier de luy suivre, desquelles ilz neurent si tost entendu le son que les compagnees darquebuziers a cheval du sieur *de la Faye, de Thuret, de la Roch, de Divory*, de Sainct Quentin et de Garrot furent pied a terre donnant furieuzement dans le bourg quilz luy feirent quicter le contraingnant de se renfermer dans son chasteau ou il fust aussy tost assiegé. Mais voyant quil ne pouvoit eviter sa ruyne quil sestoit de soy mesme préparé, il se rendit a condition de demeurer prisonnier, apres touttesfois avoir mis en cendres les escuries et grange de sa maison, comme en semblable reduict en pouldre les pauvres maisons de ses subjectz desquelles une seulle nevita la fureur ores que lon y rapportasse le remede que lon presume ayder aux accidens de feu, ce qui convya ledict seigneur de le mectre es mains des habitans de Troies pour en faire bonne garde.

Apres ces choses, le seigneur de Sainct-Paul se resolut visiter toutes les places de dessus la Seine, cause pourquoy il sachemina a Nogent laquelle il visita et recognut. Puis ayant advis des habitans qun chasteau nommé La Motte les incommodoit fort, le feit investir donnant deppartement a ses harquebuziers a cheval pour y loger taschant a apporter quelque espouvente a ceulx de dedans. Mais eulx sestans resoluz de veoir le canon avant que parler sexempterent de se perdre, daultant qu'il nestoit venu en resolution dattacquer aucune place ains recognoistre ce qui estoit necessaire pour la conservation de celles que les catholicques y avoient, ce qui le convya daller loger a Trinel affin de plus promptement secourir ceulx qui en auroient besoing, comme il feit lorsque nouvelles luy ariverent que le Roy de Navarre avoit siegé Monstreau ou Faultyonne, car le gouverneur ne luy eut si tost requis du secours dinfanterye quil resolut y envoyer. Mais nayant aucuns fantassins qu'environ soixante que commandoit le sieur d'Ivry quil avoit envoyé avec sa compagnie dharquebuziers a cheval dans Bray sur Seine, il delibera attendant le regiment du visconte de Chamois qui savançoit pour le joindre dy envoyer les compagnees dharquebuziers a cheval du sieur de Thuret et de Sainct Quentin, commandant pour cest effect audict Thuret et au lieutenant de Sainct Quentin lequel navoit peu suivre pour la blessure quil avoit receu a Donon de se tenir prests pour partir et se jecter de dedans. Ce que voula t executer, lesdictz cappitaines suivirent les guides qui

furent données, lesquelz intimidez des ennemis craincte de tomber en leurs mains les laisserent a demye lieue de la ville, se cachans a cause que bon nombre dennemys paroissoient pour empescher le secours dy entrer et neantmoins lesdictz Thuret et de Cleves qui commandoit la lieutenance de Sainct-Quentin passant au pardessus de ces difficultez effectuerent le commandement quilz avoient se rendant apres sestre faict voye a coups de pistolet et despee aux portes de Monstreau, pensant avoir evité le peril. Touttesfois il se trouva plus grand que jamais daultant que de Cleves allant trouver le gouverneur du lieu pendant que Thuret supposoit aux ennemis, il luy feit si froide mine quil luy donna a cognoistre que ce secours ne luy aggreoit, se voulant mesme saisir de sa personne encores quil luy feit entendre des raisons plus que vallables pour le persuader a recevoir ce secours lasseurant de la part dudict seigneur de Sainct-Paul qu'au soir il auroit deux cens harquebuziers. Mais luy rejettant toutes ces persuasions ny voulut adjouter aucune foy ains estant resolu de quicter au Navarrois son gouvernement et la place capitula en faveur du secours qui resistoit sur la contrescarpe du fossé aux ennemis. Ce que veu par de Cleves largua de peu dasseurance luy disant quil le feroit entendre au seigneur de Sainct-Paul. Mais luy prenant plaisir a veoir lescarmouche de ceulx qui lestoient venu secourir ne sen soucia de beaucoup. Touttesfois craincte de reppro-che a l'advenir, il les favoriza de sa contrescarpe, et neant-moins les ennemis estans grand nombre pouvoient aysement tailler en pieces le secours et se revancher de leffort quilz avoient faict en passant a leurs gardes. Mais quelque occasion les divertit de ce faire ou peult estre la craincte des coups dharquebuzes a crocq. A la fin touttesfois lassez de la conti-nuelle playe quil faisoit, lors laquelle ilz avoient enduré depuis six heures du matin jusques a dix, ilz se retirerent en leur quartier laissant seulement douze chevaulx pour servir de corps de garde et veoir ce que ce secours deviendroit, lequel ne se pouvant retirer qu'en passant a cent pas de leur quartier pensoient les tenir en leurs mains. Mais leur deppart apporta beaucoup de contentement audict Thuret, lequel (ayant certai-nement sceu par des leurs que la capitulation estoit faicte sans les y avoir voulu comprendre), resolut voyant entrer les enne-mis dans ledict Monstreau de passer sur le ventre a ceulx qui se vouldroient opposer a son rethour et de faict commanda a son lieutenant de prendre quinze chevaulx des mieulx montez

de sa trouppe et que avec iceulx il allasse attacquer le corps de garde ennemy pour le faire quicter le dessus dune mutte ou il estoit posé et puis layant gaigné quil la gardasse, malgré tous leurs efforts, jusques a ce quil eut passé le plus evident peril ou du moins ou ceste cavallerie estoit logée. Ce qu'aussy tost fut par ledict lieutenant executé qui par ce moyen empescha que les ennemis ne vissent ce que devenoit la trouppe, laquelle voyant nestre plus veue commença a sescouler le long de la riviere dYonne le plus couvertement qu'il lui fut possible. Mais ilz se trouverent estonnez lors quilz recognurent que la riviere retournoit passer aupres de ce villaige et que mesme elle passoit dans le fond ou estoit le corps de garde des ennemis desquelz ilz furent aussy tost veu et aussy tost desbanderent pour en porter nouvelles au quartier qui feit juger audict Thuret quil les auroit bien tost sur les bras. Lequel pour obvier au desordre qui pourroit arriver print quinze des mieulx montez de sa trouppe avec la cornette de Sainct Quentin et se meit a faire la retraitte. Mais survenant la dessus les ennemis les plus eschauffez luy blesserent deux chevaulx, les hommes desquelz il feit monter sur les siens en crouppe pendant que Decleves qui menoit le devant se hastoit de se rendre a Pont sur Yonne lieu de seureté pour (ayant quelque secours) devancer et soustenir ledict Thuret, lequel suivy de pres de trois cens chevaulx ne voulut plus aucunement samuser a escarmoucher ains marchant tel pas que faisoient les ennemis pour avoir gaigné le devant par la subtilité que dict est se rendit sans perte que deux chevaulx a Pont sur Yonne sestant subtilement evadé de leurs mains pour ne luy avoir voulu les ennemis auparavant donner aucune capitulation ains seulement une responce de le tailler en pieces bien que le sieur de Drez les y voulusse (comme gens de son party et entré dans la place a son secours) comprendre. Mais le Roy de Navarre ne luy en ayant voulu accorder aucune luy commanda de se contenter de la sienne.

Ce secours estant arivé au port de salut ne leur permettoit pourtant de prendre repos. Mais le cappitaine Thuret estant délibéré dadvertir son général de ce qui sestoit passé le vint sans repaistre en diligence trouver a Trinel. Lequel certain de ceste prinse feit au mesmes instant a lheure de cinq heures du soir monter a cheval ses trouppes commandant ausdictz sieurs de Thuret et de Cleves de prendre la route de Troies et audict Thuret particulierement dasseurer Monsieur le prince de Joinville de ce qui sestoit passé et que pour luy il alloit veoir si il

feroit quelque effect sur lennemy. Sacheminant droict a Nogent pour y passer la Seine dou estant party nayant rien peu executer pour estre le Roy de Navarre adverty de son desseing se rendit deux jours apres a Troies entrant lennemy en possession de toutes ces places de dessus la Seine comme de Bray sur Seine, Nogent et Pont, du consentement et volunté des habitans. Puis ayant faict passer leaue a ses trouppes tira droict a Sens ville quil assiegea et bastit furieuzement y faisant ouverture ou il feit donner trois assaultz qui furent soustenuz par les habitans du lieu et par quelques soldatz qui sy estoient jettez. Quoy veu par le Roy de Navarre et de quel pertinacité ilz se deffendoient leva son siege pour tirer vers Paris, de quoy les habitans fort joyeulx resolurent pour quelque mauvais opinion conceu de leur gouverneur de le jetter dehors, et pour y parvenir envoierent vers le seigneur de Sainct Paul quilz trouverent a Troyes faisant travailler tant a la fortiffication de la ville qu'a la demolition de ce qui nuisoit es environs dicelle, avec resolution d'attendre le siege si le roy de Navarre se fut acheminé. Mais ayant sceu certainement que les ennemis avoient prins autres brisez il s'achemina a Sens pour effectuer la volunté des habitans, et par mesme moyen empescher que lon ne feit tort ou qu'on oultrageasse le sieur de Champvallon pour lanimosité qu'avoient lesdictz habitans contre luy, comme il feit au contentement des ungs et des autres. Ce que parachevé il se rendit a Troies et joingnit a Lesmont le reste des trouppes qui ne l'avoient accompagne en ce voyaige, et avec icelles, il resolut daller attacquer Vassy pleine de forte garnison huguenotte qui couroit et saccageoit tous les jours le païs, et pour ce faire envoya querir trois pieces a Sainct Dizier attendant lesquelles il logea ses trouppes dans le faulxbourg ou ilz furent fort bien receulx par ceulx de dedans, desquelz touttefois voyans ne les pouvoir plus tenir, mirent le feu aux maisons qui les incommodoit et par une sortye tascherent den desloger les harquebuzier a cheval qui les gardoient attendant la venue de l'infanterye. Mais ilz furent estonnez lorsquilz se veirent contrainctz dhabandonner les hayes a la faveur desquelz ilz estoient sortis pour, en diligence, regaigner la porte affin de trouver lieu de seureté, laissant deux des leurs a ladvantaige des assiegeans, lesquels se saisissant de leurs despouilles laisserent les corps a la terre. Arrivant peu de temps apres les fantassins ilz saccomoderent en ce logis, se retirant les trouppes dharquebuziers a cheval des sieurs de la Faye, Thuret, Sainct Quentin,

La Rocq et Garrot dans un petit villaige fort proche de la qui leur estoit ordonné pour quartier, duquel en moins de rien ilz se pouvoient rendre es faulxbourgs dudict Vassy comme ilz feirent lorsque les assiegez ayant faict une grande sortye assistez du feu dechasserent ceulx qui gardoient les faulxbourgs, dans lequel malgré les assiegeans ilz furent reintegrez, mais aussy tost expulsez par lesdictz harquebuziers a cheval, lesquelz convyerent les assiegeans de se mieulx baricquer, affin de rendre une autre fois plus grand combat, ce qui ne se trouva touttesfois encore esté faict tant de part que dautre sans perte dhonnestes gens, entre autres le cappitaine La Rocq et de quelques soldats, comme aussy les ennemis se retirant en perdirent cinq ou six. Ce que venu a la cognoissance du seigneur de Sainct-Paul, delibera de les investir de tous costez, et pour ce faire feit loger les harquebuziers a cheval dedans les autres faulxbourgs de dela le ruisseau ou les assiegez pensant faire leurs affaire se virent si bien receuz et caressez des catholicques et de si pres chatouillez quilz fermerent les portes, se contenant dans lenclos de leur ville sans plus venir aux quartiers de ceste cavallerie ausquelz par ce moyen ilz permirent le repos sans rien innover au prejudice d'iceluy, ains garderent leurs rampartz ausquelz au mesme instant on feit scavoir la venue des canons par trois coups tirez dans leur ville, le logis desquelles on avoit ja reconnu et rendu prestes a jouer, si le matin nouvelles ne fussent venuez au seigneur de Sainct Paul de la prinse de la cytadelle de Vitry par Ivernaulmont et de la mort du sieur de Mutigny gouverneur d'icelle. Ce que sceu par luy delibera a quelque prix que ce fut de la recouvrer, et pour ce faire environ les sept heures du matin chacun ayant commandement de partir, il laissa les harquebuziers a cheval pour faire la retraitte, laquelle se feit sans laisser aucun advantaige aux ennemis, puis apres on enfilla le chemin de Victry pres duquel on se rendit environ les cinq heures du soir, ou le seigneur de Sainct-Paul commanda *au cappitaine Thuret de s'avancer* en diligence droict au bourg affin de luy garder la porte, ce quexecutant iceluy Thuret eut a la rencontre dans la prairie quelques ennemis quil chargea en terassant aucuns qui inviterent le reste de passer la Marne a guay pour avoir recours a la vitesse de leurs chevaulx, lesquelz ne furent poursuivy a cause du desir qu'avoit *Thuret de se rendre* dans le bourg ou il trouva ja le seigneur de Brandonvillier et sa trouppe qui luy avoit facilité le passaige. Ce qui conserva lentrée aux trouppes catholicques qui arriverent apres, aus-

quelz fut donne a chacun le deppartement dans le bourg ainsy quil est accoustume de faire en telz cas, laissant escouler la nuict en repos, laquelle dechassee par les clairs rayons du soleil meit chacun sur pied se levant de la paillasse pour s'acheminer trouver le general. Au moins les chefs des trouppes quilz trouvèrent disposé dassister aux funerailles du feu sieur de Mutigny, sacheminant pour cest effect a leglise ou selon le devoir d'un bon catholicque il ouy la predication et le service, puis il commanda a tous ses cappitaines tant de cavallerye que d'infanterie de tenir chacun trois eschelles de la haulteur de vingt huict ou trente piedz prestes pour sen servir quant il lordonneroit, a quoy chacun librement se disposant on obeit affin d'apporter ordre a ce qui se passeroit sur lapresdiné. Il ordonna a tous les chefz de prendre des bidetz et monter a cheval avec luy pour recognoistre la place et l'endroict ou il vouloit feronner. A quoy chacun se monstra prompt retenant le quartier que ledict seigneur es plus bas endroictz de la citadelle leur deppartit, la recognoissant de si pres que ceulx de dedans en faisoient sortir une fumée dharquebuzades et mousquetades tirez neantmoins ou trop hault ou trop bas, et par ce moyen de nul effect ores que lon nen fut eslongne de cent cinquante pas. Laquelle ayant esté circuit par deux fois et tous les cappitaines deument advertis de ce quilz attacqueroient et de quel costé ilz se retirerent pour aller prendre leur reffection pour aussy tost avecq les eschelles se rendre au dehors de la ville et attendre le commandement dassaillir, avant quoy faire neantmoins iceluy seigneur commanda a ung trompette de les sonner luy enjoingnant de ne faire rapport de leurs responses a aultre, qu'a luy, se doutant que leur resolution ne permettroit de vouloir habandonner la place par composition, comme l'on feit environ six heures du soir, se rangeant chascun du costé quil estoit ordonné d'assaillir. Lequel nayant aussy eu autre responce que celle quil avoit esperé, le voyant retourner, le fut devancer pour entendre leur superbe resolution qui estoit de vivre et mourir en conservant la place, ce qui luy feit user de ces termes envers ses soldatz : Mes amis, par la sommation que jay faict faire a ceulx de dedans ceste citadelle voyant la resolution quavez de les attacquer, ilz mont faict responce que voluntiers ilz me remettront la place es mains moyennant que je leur permectrai demmener armes et bagaige, ce que je leur accorderois nestoit le doeuil que jaurois que telz maraulx en ma presence emmenassent soixante mil escus que jay la dedans sans un bien grand nombre quy avoit feu Mutigny et tant de

beaux chevaulx sur lesquelz il seroit mary veoir ceste canaille monter. Ce qui me convye a vous dire quil maggreroit beaucoup plus que cela tombasse en voz mains pour vous accommoder et monter que de voir telz galands enrichiz de mes despouilles pour ung jour me faire la guerre, ce pourquoy je vous prie dy adviser et considerer quel regret ce vous sera de les veoir sortir avec tant de richesse qui leur serviroit a vous incommoder. Mais a la verité puis quil est question de les perdre jaimerois beaucoup mieulx quilz vinssent a vostre proffict qu'au leur pour lesperance qui me garderoit qun jour vous les despenceriez avec moy du moins une partie. A quoy les soldatz unanimement respondirent a haulte voix quil ne falloit poinct faire de composition, mais quil les falloit prendre ou mourir. Ouy, mais repplicqua ledict seigneur encores aymerois je beaucoup mieulx perdre largent que la place et crains que y attentant vous ne me faciez perdre lun et l'autre si par vostre valeur vous ne lemportez. A quoy tous les cappitaines et soldatz respondirent quilz moureroient plus tost tous quilz ne lemportassent et quilz le prioient de navoir si mauvaise opinion deulx quilz ny sacriffiassent plus tost tous leur vie au pied du rampart que de la faillir. Ce que par luy entendu d'une face joyeuse leur repplicqua : Je suis bien ayse de veoir en vous ceste volunté et asseurance. Croyez que recognosteray ceulx qui vertueusement si emploiront et si des a present je vous fais don de tout ce qui se trouvera dedans, tant argent, chevaulx que meubles qui sont a moy ou a autre sans rien repeter. Quoy disant ung levrault se leve du meilieu de la trouppe, lequel ne se pouvant sauver a la course fut prins par les soldatz, ce qui leur donna laugure de lheureux succez de ceste entreprise qui fut cause que le seigneur de Sainct Paul les ayant commandé a Dieu les rendit chacun au quartier ou ilz debvoient donner et attacquer la ou tous les soldats, se jettans du hault du fosse en bas, planterent leurs eschelles malgre les harquebuzades et mousquetades des assailliz contre les bastions de la citadelle, taschans a se rendre au dessus. Mais leur opiniastre deffence les empescha dy entrer si facilement, resistant si valeureuzement que cestoit chose merveillable. Ce qui feit rompre et coupper les picques a beaucoup de part et dautre et finir les jours a aucunz. Touttesfois le quartier ou estoient les harquebuziers a cheval receut ung tel effort que le cappitaine La Riviere, commandant les gardes dudict seigneur, se rendit malgre toutes ces difficultez sur le hault dun bastion gardant le rampart. Mais pour nestre assez promp

tement secondé, il y fut bien tost terassé et blessé de cinq coups de hallebarde comme aussy fut le lieutenant et cornette des mesmes gardes et le reste qui les suivoient contrainctz par une fougade de quicter le party. Touttesfois ainsy que ces premiers fuyoient, le seigneur de Sainct Paul lappercevant y abborda lespee a la main et feit par son authorité retourner les moins asseurez. Ce qui feit prendre aux ungs et aux autres telle resolution quilz delibererent de nen partir quilz ne leussent emporté. Si dun costé cest effort se faisoit le regiment du viconte de Chamoy sesvertuoit de lautre. Lequel apportant tout ce quil pensoit pouvoir servir a la conqueste de ceste place tenoit le premier bastion en fort grande allarme layant reduict en telle extremité que encores quil si rendit ung grand combat par ceulx de dedans si est-ce que ne voulans habandonner la deffence ny les assaillans l'assault quil y fut combatu avec telle pertinacité que les assaillans en fin eurent du meilleur par le moyen du lieutenant de Divory, lequel avec beaucoup de difficulté se rendit sur le bastion quil attacquoit sur lequel se deffendant vaillamment contre la puissance des assaillis en tira ung autre par la main daultant quilz ne pouvoient monter sans ayde, ce quy luy estoit besoing faire. Ou bien estant seul sur le bastion sacrifier sa vie et estre precipité du hault en bas. Ce qu'executé ces deux se joingnans ensemble en tirerent encores dautres et les ayderent subtilement a monter a cause que leurs eschelles estoient trop courtes de trois piedz rendant combat d'un costé et tirant des soldatz de lautre, ce quilz continuerent jusques a ce qu'avec beaucoup de hazards ilz se veirent sept ou huict ensemble, quoy voyant ceulx de dedans severtuerent de les repousser avec toute furie. Mais une sentinelle de bois leur servant de salut leur donna moyen dy resister et den faire monter plus grand nombre. Comme aussy ceulx des autres bastions sencourageans reprindrent si bien lassault que malgre toute resistance ilz se rendirent maistres du rempart ou ilz attendirent quilz se jugerent suffisans pour forcer lennemy au dedans. Puis se sentans assez forts donnerent dans la place de la citadelle en laquelle les ennemis ayant faict leur gros esperoient de repousser les catholicques, ou du moins les fort endommager. Et de faict venant aux mains penserent renverser les plus eschauffez. Touttesfois estant soustenuz par ceulx qui montoient a la fil soustindrent le dernier effort des assailliz leur faisant non seulement tomber les armes des mains ains aussy la vie, que pres de huict vingtz perdirent tant dans la place que dans le fosse lorsquilz pen-

soient evader la premiere fureur et sauver leur vie. Trois seulement furent faictz prisonniers dont le sieur dIvernaumont en fut lun qui se trouva caché dans une cazematte en esperance que la nuict venu il sevaderoit pour se sauver. Quant aux catholicques lheur les accompagna de tant que vingt trois seulement furent tuez ou blessez, du nombre desquelz fut les sieurs de Nuizon et de Cleve qui sont morts de leurs blessures et le reste soldatz participans de lhonneur qui y ont eu le fil de leur vye couppé. Victoire aultant remarquable quautre qui se soit faict de long temps, pour de laquelle rendre action de grâce a Dieu, apres que le seigneur de Sainct-Paul eut disposé de la conservation de la place et faict pour ceste nuict poser par tout gardes a cheval affin que sur le recouvrement de ceste place les ennemis nimitasse Sertorius lorsquil recognut la ville dont il estoit sorty par le mesme passaige que ses ennemis estoient entrez, il se retira au bourg.

La conqueste de cette place ne fut si tost encores que la nuict arivasse pour la cacher pendant ces tenebres que le repos que nous apporte la nuict par son silence ne fut interrompu du son des cloches du pais lesquelles invitant leurs paroissiens a se trouver en leglise, tous unanimement sy rendirent chantant le Te Deum et autres actions de grâces quelque tart quil fut. Comme aussy le seigneur de Sainct-Paul ayant pourveu a ce qui estoit de sa charge, se rendit a leglise ou il assista aux prieres et resjoyssance qui sen firent. Puis se retirant en son logis attendit le matin en repos. Lequel ne luy eut si tost annoncé sa lumiere que faisant sonner boutte selle, il ne se transportasse en la citadelle dans laquelle il establit pour gouverneur le sieur de Fremicourt avec les compagnies de gens de pied des sieurs de Divory Vaugre, Boys, Lasalle, Pechanbon et quelques autres. Comme aussi la compagnie de chevaulx legers de Brandonvilliers y fut laissé, auquelz ayant donné ordre de ce quilz avoient a faire, il feit donner establissement pour leur entretenement. Puis les affaires le pressant dailleurs, il se rendit a Reims, regardé de tout ce peuple dun œuil dadmiration. Touttesfois nayant loisir de faire long sejour a cause quil estoit convyé du duc de Mayenne prest pour partir de la a trois jours.

Chacun sestant disposé de suivre le seigneur de Sainct-Paul, il donna le rendez-vous de ses trouppes a Neufchastel pour y passer la riviere d'Aixne, se trouvant en personne pour les veoir et avec elles attendant le rethour du duc de Mayenne de Péronne. Ayant passé pres de Laon, il se rendit a Crecy-sur-

Sere, ou il eut advis que proche de luy il y avoit un fort chasteau nommo Assy que les ennemis tenoient, lequel il feit investir. Mais les assiegez estant intimidez des menasses se sauverent la nuict quictant la place, laquelle fut le lendemain desmolye et ruynée, estant le moyen de sen plus servir de retraitte a volleurs. Quoy faict le duc de Mayenne estant de rethour, iceluy seigneur le fut trouver a Cerny le rendant fort joyeulx de son arivée et voulut veoir ses trouppes quilz trouva belles, n'estant compose de moins que de six cens chevaulx et quatre cens homme de pied, avec lesquelles il resolut dattacquer Crepy en Laonnois faisant disposer ses trouppes es environs diceluy. Mais le lendemain ayant le duc eu certain advis de larrivee du Roy de Navarre a Coucy accompagné de deux mil chevaulx, pour ne se sentir esgal en force a luy, il se retira pres de Laon ou il choisit son champ de bataille resolu de lattendre s'il le voulloit combattre. Touttesfois a cest effect on feit nouveau desseing, car le duc de Mayenne voyant son ennemy proche de luy lequel se pennadoit eslongné de son siege de Paris, resolut dy envoyer des trouppes et par ce moyen luy tailler de la besoingne en dela. Pour quoy faire il feit choix de la personne du seigneur de Sainct-Paul quil pria de si acheminer avec diligence et promptitude, luy augmentant ses trouppes des compagnies de Peronne et Ham, lesquelles faisoient nombre de six vingtz chevaulx. Ce qu'accepté, ledict seigneur commanda a tous ses cappitaines de se tenir au quartier disant que la nuict il les voulloit mener à la guerre. A quoy chacun satisfaisant sur les unze heures de nuict monterent a cheval prenant la route de Soissons, laissant les soldatz ignorans ou on les menoit non jugeant rien qua larrivee du jour qui les feit cognoistre quilz n'alloient a la guerre. Mais incertains de sa resolution descouvrirent estant sur une montaigne quilz faisoient un long voyaige.

Specialement lorsquil commanda a ses cappitaines de suivre lordre quil leur donnoit, voulant que les trouppes de gens darmes scavoir du duc de Guize commandé par le sieur de Piepappe, du duc de Chevreuze commandé par le sieur de la Rochette, la sienne et celle du sieur de Blanc marchassent ensemble en ung gros serré, que la compagnie de gendarmes de Peronne et celle de Ham tiendroient ung autre gros, que la compagnie de chevaulx-legers des sieurs de Besme, Guizaucourt, Geoffroiville, Grignan et Damanfy marcheroient en gros emsemblement a sa droicte, que celle de Noirfontaine, Dargy, Sevigny, Paillet et Graillet tiendroient le devant, mar-

chant cinq cens pas a la gauche et au droict deulx marcheroit la compagnie de Bellefontaine composée de huict vingtz lances Wallonnes. Avant quoy marchoit en ung seul escadron les compagnies d'harquebuziers a cheval, des sieurs de la Faye, de la Chapelle, de Thuret, de Simonet, de Frou, de Rizancourt, de Desmolins, de Deboscot, de Plaisantin et de Garot. Lesquelles avoient encores deriere eulx la compagnie des Gardes dudict seigneur faisoient en tout nombre de pres de quatre cens harquebuziers a cheval, desquelz ilz en tirerent cinquante chevaulx pour mener le devant et servir de coureurs. Et en cest ordre ilz cheminerent tant que dura le voyaige. Lequel fut tellement diligenté qu'en ung jour et une nuict il se rendirent a Meaulx nayant aucun d'eulx mené bagaige qui les puisse faire tarder, et y arriverent le jour de la pentecoste mil V c. IIII xx et dix.

Chacun tenoit lors pour certain que lacheminement du seigneur de Sainct-Paul saddressoit a Paris et neantmoins se rafrechissant à Meaux on trouva quil ne passeroit oultre daultant que il navoit commandement de ce faire. Touttesfois la plus certaine opinion estoit que le Roy de Navarre nayant beaucoup tardé a savoir le deppartement diceluy seigneur qu'aussy tost sans delayer il avoit usé de telle diligence quil eut prevenu les catholicques silz eussent entreprins d'entrer a Paris. Ce que sceu par le duc de Mayenne ne voulut que ledict seigneur essayasse de soy jetter dedans, craingnant que quelque encombre ne destournasse le ralliement des forces esparces de la bataille quil deliberoit faire. Et pour ce luy ayant despeché homme expres, lon tient qu'il ne voulut aller au pardessus du mandement qu'il eut.

(*A suivre.*)

JOURNAL DE SÉMILLARD*

(1762 - 1776)

1767

ÉVÊNEMENS DE 1767

(Sédition.)

Le lundy 1er juin 1767, il y eût une émeute considérable à Troyes occasionnée par l'enlèvement des bleds qui s'y étoit fait pendant plusieurs mois et aux environs pour passer chez l'étranger qui souffroit les maux qu'aporte ordinairement la disette. Plus de deux cents personnes, tous gens du commun, à la tête desquelles étoient des femmes armées de bâtons arrêtèrent dans le faubourg de Croncels et dans la v lle les voituriers chargés de grain et les obligèrent de l'amener au marché. Les plus mutins poussés par différents mouvemens cassèrent à coups de pierres les vitres de différents particuliers qui faisoient le commerce de grain, forcèrent les portes, entrèrent en tumulte dans les maisons et mirent en pièces les meubles, d'autres se firent mesurer le grain au prix qu'ils voulurent, c'est-à-dire à 30 sols ce qui valoit 50 sols et plus.

Le maire et échevins et la police, n'eurent pas plutôt appris ces troubles qu'ils s'y transportèrent pour les appaiser, ils donnèrent ordre ensuite à tous les huissiers et commissaires d'arrêter les auteurs de la sédition, et comme il en pouvoit résulter, surtout pendant la nuit, beaucoup de désordres, la bourgeoisie reçut l'ordre de prendre les armes, ils firent pendant quelques jours la patrouille, les officiers municipaux à leur tête ainsi que les arquebuziers, pour empêcher la fureur de ces malheureux qui menaçoient de mettre le feu à la ville, ce qui avoit été déclaré avant l'émeute même par des billets anonymes adressés aux officiers de police.

Les huissiers et commissaires firent le jour et la nuit de rigoureuses recherches de ceux qui avoient part à ce soulèvement, on en amena près de 60 en prison, plusieurs s'évadèrent, on fit la garde en dehors et en dedans des prisons, toutes les rües furent éclairées pendant plusieurs nuits par des lanternes posées aux fenêtres de chaque maison. Les boulangers à qui on imputait en partie d'avoir occasionné cette émeute, n'ayant pas voulu cuir du pain ce jour là sous prétexte du refus de la police de leur permettre

* Voir page 423, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

d'augmenter le pain, furent contraints de cuir exactement, et le prix du pain fut diminué, mais ils n'en firent cuir que ce qu'il en falloit pour ne pas encourir la réprimande de la police.

La justice donna de tems à autre l'élargissement aux moins coupables après plusieurs informations et interrogatoires qui durèrent jusqu'au 26 du même mois, jour auquel devoit se prononcer la sentence pour être exécutée le lendemain contre neuf de ces femmes atteintes et convaincues de vols, d'avoir été les auteurs de la sédition, savoir quatre condamnées à mort, deux au foüet et bannies, deux apliquées au carcan de la place publique et l'autre à un plus ample informé. M. Bertin, ministre, qui avoit le département de la Champagne avoit envoyé des ordres à toutes les maréchaussées des environs de se rendre en cette ville pour assister et donner main forte à l'exécution de la sentence, mais elle fut sursise pour trois mois, on recommença le procès-criminel et ayant été atteintes et convaincües d'avoir été les principaux auteurs de l'émotion populaire arrivée le 1er juin, d'avoir arrêté des voitures de grain qui passoient et de les avoir conduites et mises en dépôt en l'auberge Bougelot, d'avoir été pendant la nuit dudit jour 1er juin et le lendemain dans la matinée dans différentes maisons des particuliers qui avoient du grain, d'avoir cassé les vitres, et les fenêtres et enfoncé les portes des dittes maisons, d'avoir forcé les dits particuliers à livrer leur grain à un prix inférieur à celuy du marché, et d'avoir commis d'autres violences, excès et voyes de fait, pour réparation de quoy elles furent condamnées, sçavoir, le 12 décembre 1767, cinq de ces femmes a être battües et fustigées de verges sur les épaules par l'exécuteur de la haute justice en la place du marché à Bled et aux carrefours accoutumés, ce fait être enfermées à perpétuité dans une maison de force, et les quatre autres de même à être battües et fustigées de verges et bannies ensuite pour six années hors du ressort du bailliage de Troyes pour avoir participé aux dittes violences et voyes de fait et de s'être trouvées parmi la populace qui les avoit commis. Sur l'appel, la cour du Parlement, le 29 mars 1768 les a condamnées a être toutes attachées au carcan dans la place publique de cette ville par l'exécution de la haute justice, et y demeurer six d'entr'elles pendant trois jours de marché consécutifs, une pendant deux jours et les deux autres pendant un jour, ce qui fut exécuté les samedis 23, 30 avril et 7 may suivans.

(Cet avis est imprimé.)

Les laboureurs sont avertis que la tranquillité est rétablie à Troyes, et qu'ils peuvent y amener leurs grains en toute sûreté; ils auront la liberté de le vendre au prix qu'ils le jugeront à propos, et de remporter ce qu'ils n'auront pas vendu, sans être tenus de payer le droit à la porte.

Nous ordonnons au syndic de la Paroisse de .....

de communiquer sur le champ le présent avertissement aux laboureurs. A Troyes, ce 4 juin 1767.

CAZIN DE VASSERIE, lieutenant-général.

Port au cavalier.

(Mort de M. Camusat, chanoine de Notre-Dame.)

Le décembre 1767, est mort M. Edme Camusat, prêtre et chanoine de Notre-Dame en l'église de Saint-Etienne de Troyes. A St-Etienne, il est enterré derrier le chœur vis-à-vis la chapelle de Notre-Dame.

Voici son testament spirituel copié sur l'original :

Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea illorum similia.

Au nom de la très-sainte et adorable Trinité, un seul Dieu en trois personnes, Dieu créateur, Dieu rédempteur, Dieu sanctificateur.

Corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem.

Le saint nom de Dieu invoqué, pensant à l'éternité et à l'incertitude et à la brièveté de la vie, dans la crainte d'une mort subite, ou d'une maladie qui en me conduisant au tombeau pourroit m'ôter la liberté et la présence d'esprit nécessaires pour faire connoitre mes sentimens au sujet des contestations qui depuis près de deux siècles troublent d'une manière si affligeante l'eglise, elle qui est une, sainte, catholique et apostolique, attendu le triste état où je me suis trouvé il y a quelques années, et dont Dieu m'a tiré par miséricorde pour me donner encore quelque temps pour faire pénitence de mes fautes, j'ay crû devoir comme chrétien, et plus encore comme prêtre en donner un témoignage clair et précis, ainsi je rejette et désaprouve tout ce que l'on me pourroit faire dire de contraire à ce qui suit en tel temps que ce soit et surtout à l'article de la mort, moment si critique.

Confiteberis sanus

1° Je remercie le Seigneur de m'avoir fait la grâce de naître dans le sein et la communion de l'église catholique, apostolique et romaine, centre de l'unité hors de laquelle il n'y a point de salut, dont notre saint-père le Pape est le chef visible, successeur de St-Pierre et premier vicaire de J.-C. mon sauveur qui en est le chef invisible.

2° Je crois tout ce que croit et enseigne la sainte église catholique, apostolique et Romaine, je rejette et condamne toutes les erreurs et hérésies qu'elle rejette et condamne, je déteste tout acte de schisme, *unam, non scindamus eam.*

3° J'ay eu le malheur de signer le formulaire purement et simplement sous deffunt M. Bossuet lorsque j'ay été pourvu de mon bénéfice, je ne l'ai signé que cette fois, je suis obligé de le dire, je n'etois pas sufissamment instruit sur cette matière, cependant je

sçavais quelque peu, ce qui me rend ma faute plus considérable, pour la reparer autant qu'il est en moy, je déclare ne recevoir le dit formulaire que conformément à l'écrit à trois colonnes et à la paix de Clément IX, quoiqu'il eut été à souhaiter alors que d'aussy grands et si saints évêques qui ont fait dans le siècle dernier l'ornement de l'église gallicane, je puis dire de toute l'église, eussent pu déraciner cet arbre maudit, qui produit encore tant de fruits amers, ces grands hommes, ainsi que les négociateurs et médiateurs de la paix étoient tous de bonne foy, il auroit été à souhaiter que tout eût été de même de la part de leurs adversaires, les troubles auroient cessé, et il y auroit pas eu tant d'honnêtes gens persécutés et opprimés, Port-Royal subsisteroit encore, maison à jamais célèbre dont la distinction tire les larmes des yeux de toutes les personnes éclairées et instruites, et crie et criera à jamais vengeance contre les auteurs d'une telle violence.

4° Je n'ay pas signé la constitution, mais j'ai été un peu chancellant, au reste je crois que, qui a signé le formulaire purement et simplement a avoisiné de bien près l'acceptation de la constitution à quelqu'exception près, c'est-ce qui fait que je me regarde comme prévaricateur, et pour donner une réparation publique et autentique de ma faute, je déclare que je meure apellant et réapellant, adhérant au saint évêque de Senez si indignement traité au brigandage d'Embrun.

5° Je crois aux miracles que Dieu a opéré par l'intercession des apellans et les regarde comme une faveur particulière du Seigneur pour faire connoître la justice de leur cause et le tort qu'ont eû les partisans du schisme de crier comme ils le font encore, mais plus sourdement, le *dividatur*.

6° Je suis inviolablement attaché à la doctrine de St-Augustin et de St-Thomas, docteurs que l'église a si solennellement approuvés et surtout St-Augustin le docteur de la grâce, ce fidèle disciple de l'Apôtre des nations, ce fléau et ce vainqueur de tant d'hérétiques et particulièrement des orgueilleux pélagiens et sémipélagiens, dont le molinisme condamné d'abord, toléré ensuite et donné maintenant pour la doctrine de l'église, renouvelle les erreurs, mais quelques efforts que fassent les novateurs, ils ne viendront jamais à bout de placer Dagon auprès de l'Arche, la vérité est plus ancienne que l'erreur, *veritas Domini manet in æternum*.

7° Je déclare que je reçois et reconnois comme la doctrine de l'église Gallicane les IV articles du clergé de 1682 et que je ne me départirai jamais de tout ce qui regarde les libertés de l'église Gallicane, persuadé que je suis qu'il ne peut y avoir qu'un françois dénaturé ou dénaturalisé qui puisse rejetter cette doctrine.

8° Je prie le Seigneur de conserver la vie à nôtre bon roy Louis le Bien aimé pour le bien de l'église et de l'Etat.

A la vüe de mes fautes j'invoque tous les saints et saintes qui

jouissent du bonheur éternel, particulièrement la très sainte Vierge Marie, mère de mon sauveur J.-C. et mon patron Saint-Edme espérant par leur puissante intercession en obtenir le pardon.

Miserere mei Deus etc... *in te, Domine speravi* etc...

NOTA. — Le dit testament a été copié par moy sur l'original.

(Mort de M. de Puget, bailli.)

Le jeudy 24 décembre 1767 on a enterré à Saint-Etienne Messire Pierre de Puget, de la Marche, seigneur de la Marche, Montauron, et autres lieux, grand bailli d'épée du baillage de Troyes.

(Cet avis est imprimé.)

On prie messieurs les curés de demander à messieurs les doyens-rureaux autant de petits avis imprimés qu'ils présumeront en avoir besoin pour les tisserands de leurs villages.

Arrêt de la cour du Parlement du 14 mars 1767 contradictoirement rendu au profit de messieurs les juges-consuls de la ville de Troyes.

Contre monsieur le lieutenant-général aux baillage et siège présidial de la même ville.

Qui ordonne que les édits, déclarations du roi, arrêts de règlement de la Cour concernant la juridiction consulaire, notamment l'article XV du titre 12 de l'ordonnance de 1673, et autres, seront exécutés selon leur forme et teneur, en conséquence, déclare nulle une ordonnance rendue par ledit sieur lieutenant-général, le 27 septembre 1763, pour empêcher l'exécution d'une sentence des consuls, supprime les billets anonimes imprimés portant ces mots: Les particuliers non marchands, qui seront assignés en la Juridiction consulaire de Troyes, sont avertis d'apporter leurs assignations à monsieur le lieutenant-général, rue de la Monnaie ; et condamne ledit sieur lieutenant-général en tous les dépens.

1768

De par le Roi, Sentence du baillage criminel de Troyes qui ordonne qu'un imprimé intitulé *Harangue du révérend père Alphand, Oratorien, préfet du collège de Troyes etc.*, sera et demeurera supprimé, comme étant injurieux, calommieux et diffammatoire.

Extrait des registres du bailliage crimininel de Troyes.

Du 17 octobre 1768.

Ce jourd'hui, la compagnie assemblée, les gens du roi sont entrés, et M. Denis Geneviève Héroult de la Clôture, premier avocat dudit seigneur roi, portant la parole, a dit :

Messieurs,

Il nous est tombé entre les mains un exemplaire d'un écrit ayant

pour titre : *Harangue du révérend père Alphand, Oratorien, préfet du collège de Troyes, à ses régens, surtout à celui de Rhétorique, pour la réimpression de trois épigrammes satyriques, faites contre autant de matières etc...* Il contient quinze pages in-12, dont la dernière n'est composée que de dix-sept lignes, avec ce mots au bas de la page : *Approbatio*, et encore au bas : *Pulchre, vere, lepidissime.*

Le titre seul de cet écrit annonce assez ce que l'on doit en attendre. On n'y trouve que des injures les plus grossières, les traits d'une satyre mal entendue, et la calomnie la plus noire, des imputations, des crimes les plus horribles, et ce qui nous touche le plus, c'est que non-seulement ce sont des membres d'une congrégation ou société recommandable que l'on y attaque, mais la société même en général, dont on veut faire passer les mœurs pour perverties et tout à fait corrompues.

Il est aisé de sentir quel est le coup que l'on veut porter par-là à cette congrégation ; on veut tâcher de dégoûter les pères et mères de lui confier leurs enfants pour prendre soin de leur éducation ; mais les principes que l'on y a puisés jusqu'à présent, nous rassurent, et doivent également la tranquilliser sur l'impression que faire peut un pareil écrit sur l'esprit de toute personne raisonnable.

Si dans toutes les occasions, nous sommes venus au secours des citoyens qui se sont trouvés blessés en leur honneur et en leur réputation par de pareils traits, à combien plus forte raison ne devons-nous pas notre protection à cette congrégation ou société, qui rend des services si importans, par les soins qu'elle prend d'instruire nos enfans, et avec autant de désintéressement, à qui même nous sommes presque tous redevables de notre première éducation.

C'est cet écrit si scandaleux et si noir que nous venons vous déférer aujourd'hui : Nous ne pouvons le regarder que comme un vrai libelle diffamatoire ; c'est le seul caractère que nous puissions lui donner, nous vous mettons en état d'en juger par vous-mêmes, par la lecture que vous en prendrez. Nous croyons ne devoir pas différer plus longtemps à vous en demander la suppression, en même temps que nous vous rendrons plainte de la composition, impression et distribution d'icelui.

Nous laissons à la cour nos conclusions par écrit, avec l'imprimé dont nous lui avons rendu compte. Et se sont lesdits gens du Roi retirés.

Eux retirés, vu l'exemplaire imprimé in-12, contenant quinze pages d'impression, ayant pour titre au second feuillet recto : Harangue du Révérend père Alphand, Oratorien, préfet du collège de Troyes, à ses régens, et surtout à celui de rhétorique etc... commençant par ces mots : *Hélas, messieurs,* la quinzième page n'ayant que dix-sept lignes d'impression, et finissant par ces mots :

l'*aller manger l'aveine*, avec ces mots au bas de ladite quinzième ›age : *Approbatio*, et encore au bas : *Pulchre vere lepidissime*, insemble les conclusions par écrit des gens du roi.

La matière mise en délibération, nous avons donné acte aux gens lu roi de la plainte qu'ils nous rendent de la composition, impres-ion et distribution dudit écrit, leur permettons d'en faire informer ant contre les compositeurs, imprimeurs et distributeurs, que ontre leurs complices, fauteurs, participes et adhérens, par-devant nonsieur le lieutenant criminel en ce siège, même par publ cation t fulmination de monitoire, si besoin est, à l'effet de quoi ledit xemplaire sera et demeurera déposé en notre greffe, et joint à la résente sentence, pour servir à l'instruction, ainsi que de raison; our ladite information faite et rapportée à la Chambre, être par lle ordonné ce qu'il appartiendra. Ordonnons que ledit écrit sera t demeurera supprimé, comme étant injurieux, calomnieux et iffamatoire, et comme n'étant revêtu d'aucun nom d'imprimeur, ni de permission d'imprimer; faisons défenses à tous imprimeurs, ibraires, colporteurs et autres, de l'imprimer, vendre, ou autre-nent le distribuer, sous les peines de droit; enjoignons à tous ceux ui en ont des exemplaires, de les apporter incessamment en notre greffe, pour y être pareillement supprimés. Réiterons les défenses ar nous précédemment faites à tous imprimeurs et libraires de ette vile, d'imprimer aucuns écrits, vendre ni débiter aucuns livres, l'ils ne sont approuvés et revêtus de privilège ou permission, et ce ous les peines portées par les règlemens; et sera la présente sen-ence imprimée, publiée et affichée dans les endroits accoutumés le cette ville, et exécutée par provision.

Fait et jugé en la Chambre du conseil du Palais-Royal de Troyes, ar messieurs Dereims, lieutenant criminel; Cazin de Vasserie, ieutenant général; Huez, lieutenant particulier; Comparot de Bercenay; Huez, Granier de Montreuil; Coquart; Gauthier et Bonnemain, tous conseillers audit siège, le lundy dix-sept octobre mille sept cent soixante huit.

JAILLANT, greffier.

A Troyes, chez Michel Gobelet, imprimeur-libraire, Grande-Rue.

EVÉNEMENS DE L'ANNÉE 1768

(Mort de M. Festard, chanoine de Saint-Urbain.)

Le 25 janvier 1768, on a enterré à St-Urbain, M. Jean-Baptiste Festard, prêtre et chanoine de ladite église.

(Services pour la Reine.)

Le samedi 23 juillet 1768. Le chapitre de St-Etienne a célébré un service pour le repos de l'âme de la Reine.

Le mardi 9 août 1768, la paroisse de St-Jean a fait aussi célé-

brer un service pour la Reine et M. Mocqueris, curé de la paroisse en a prononcé l'oraison funèbre.

Le 10 août, le corps des marchands a fait célébrer en l'église de St-Jean, un service pour la Reine.

(Mort de M. Vialar, curé de Boussi-le-Petit.)

Le 18 juin 1768, mourût M. Jean-Baptiste Vialar, curé de Broussi-le-Petit, diocèse de Troyes. Voyez son éloge nouv. ecclés. 5 mars 1772, page 39, col. I.

1769

EVÈNEMENS DE L'ANNÉE 1769

(Mort de M. Camusat, chanoine de N.-D. à St-Etienne.)

Le lundy 28 août 1769, on a enterré à St-Etienne M. Claude Camusat, prêtre et chanoine de la chapelle de Notre-Dame en l'église de St-Etienne de Troyes. C'est luy qui a plaidé si victorieusement pour les droits de la chapelle de Notre-Dame contre le chapitre, il est auteur de mémoires qui ont été fait à ce sujet. Il étoit assez bon philosophe, mais très mauvais théologien; voyez à son sujet les nouv. ecclés. du 13 février 1749, page 26, col. I.

(Mort de M. Remy Bertrand, chanoine de St-Pierre.)

Le vendredy 13 janvier 1769, on a enterré à St-Pierre, M. Remy Bertrand, prêtre et chanoine de lad. église, il étoit oposé à la Bulle unigenitus et grand antiquaire.

(Mort de M. Jourdain, chanoine du Trésor à St-Etienne.)

Le samedy 14 août 1769, on a enterré à St-Etienne, M. Louis Jourdain, prêtre et chanoine du Trésor de la ditte eglise.

(Mort de M. Maufroy, chanoine de St-Pierre.)

Le samedy 25 nov. 1769, on a enterré à St-Pierre, M. Pierre Maufroy, prêtre et chanoine de la ditte église.

(Mort de M. Imbault, curé de Vouarces.)

Le 25 janvier 1769, mourût M. Imbault, curé de Vouarces diocèse de Troyes. Voyez son éloge, nouv. ecclés. du 13 février 1772.

(Enthousiaste de Savières.)

En 1768 et 1769, il parût dans un village nommé Savières à quatre lieües de Troyes un enthousiaste, nommé [1]

1. Pierre Richard. Voy. l'art de MM. Chouillier Annuaire de l'Aube, 1861.

il ordonnoit des prières, des messes, des chapelets, par le moyen desquels il prétendoit guérir toutes sortes de maladies, il passa pour un saint dans le pays, feignant beaucoup de dévotion, et faisant semblant de ne jamais rien ordonner qu'à jeun. Le curé de l'endroit qui gardoit le silence sur les prétendus miracles, ne pouvoit acquitter toutes les messes dont il étoit chargé, on citoit des personnes guéries par les prières que le saint avoit ordonnées. enfin on soupçonna quelque charlatanerie, il fût mis en prison, dit qu'il ne pouvoit empêcher la confiance qu'on avoit en luy, qu'il n'attiroit personne, et qu'il ne faisoit aucun mal, on le lâcha avec défenses d'entretenir davantage la crédulité du peuple; sa prétendüe sainteté lui avoit attiré de l'argent, sa pacotille luy fit trouver une femme, il se maria, et depuis il a perdu le don des miracles. Les dévots avouèrent qu'ils avoient été trompés et vérifièrent cet adage, *qui cito crediderit, falletur sæpe.*

1770

Evènemens de l'Année 1770

(Mort de M. Bouley, curé de Thout.)

Le 7 novembre 1770, mourût M. Nicolas-Bernard Bouley, curé de Thout, diocèse de Troyes. V. nouv. ecclés. 1er may 1771, page 71.

(Petites Cuissotes.)

Le 28 septembre 1770. La police permit les petites cuissotes à cause de la cherté du pain.

(Mort de M. Duhalle.)

Le vendredy 2 mars 1770, on a enterré à St-Nizier, M. Louis Duhalle, marchand, ancien marguillier de St-Nizier, et major des quatre faubourgs, il a fait de très grandes recherches sur la ville de Troyes. A sa mort les maire et échevins ont acheté de sa veuve et de son gendre tous ses manuscrits qui sont très curieux et très importans.

(Lettre sur le nom de Troyes en latin et sur le *collegium Treco-Pithœanum.*)

Voyez dans le journal de Verdun en octobre 1770, page 196, une lettre de M. Grosley à M. Garnier, imprimeur sur le nom de Troyes en latin et sur *collegium Treco-Pithœanum*

(Mort de M. Bouley, curé de Thout.)

Le 7 novembre 1770, mourut à Sézanne, M. Nicolas Bouley, ancien curé de Thout à l'âge d'environ soixante ans. Voyez son éloge dans les nouv. ecclés. du 1er may 1771, page 71.

(Cet article est la répétition d'un des précédents.)

(Mort de M. Rousselet, chirurgien.)

Le 5 juin 1770 on a enterré dans l'église de St-Denis, M. Pierre Rousselet, maître en l'art et science de chirurgie et chirurgien juré du roy aux rapports. C'est luy qui a fait faire les bains de santé qui sont à la proximité de l'arquebuze, ce dont toute la ville luy en aura une obligation infinie.

(Mort de M. Morel, curé de Bagneux-la-Fosse)

Le dimanche 14 octobre 1770, on a enterré à St-Remi, Messire Vivant Morel, prêtre, ancien curé de Bagneux-la-Fosse, diocèse de Langres.

(Mort de M. Bourgoin Prémontré.)

Le mardy 23 octobre 1770, on a enterré à St-Remy, M. Etienne Bourgoin, prêtre, chanoine régulier, ordre de Prémontré, il étoit de Troyes.

(Mort de M. de Corberon, chanoine de l'église de Paris.)

Le mercredy 24 octobre 1770, on a enterré à Ste-Madeleine, messire Loüis de Corberon, chanoine de l'église de Paris, abbé commendataire de l'Abbaye-Royale de St-Seine, seigneur de Villemereuil, Bierne et autres lieux.

1 7 7 1

EVÈNEMENS DE L'ANNÉE 1771

(Mort du père Roard de l'oratoire.)

Le 10 juin 1771, mourût à Tonnerre, le R. P. Vincent Guillaume Roard, prêtre de l'oratoire, Voyez son éloge dans les nouv. ecclés. du 30 janvier 1773, page 19.

(Mort de M. Gayat, chanoine de St-Etienne.)

Le jeudy 17 janvier 1771, on a enterré à St-Etienne, M. Réné Gayat, prêtre et chanoine de lad. église.

(Mort de M. Poupin, chanoine de St-Pierre.)

Le 30 mars 1771, on a enterré à St-Pierre, M. Jacques Poupin, prêtre, licentié en droit civil et canonique et chanoine de l'église de Troyes, il avoit été curé de St-Denis en lad. ville, il a traduit en vers françois toutes les hymnes de Santeüil et a eu l'honneur de présenter cet ouvrage à la reine à qui il l'a dédié. Il étoit Troyen.

(Service pour le Prince de Clermont)

Le 17 juillet 1771 les maire et échevins de cette ville ont fait célébrer dans l'église des R. Pères Cordeliers, un service solennel pour le repos de l'âme de son altesse serenissime Mgr le comte de Clermont, prince du sang, gouverneur des provinces de Champagne et de Brie.

(Mort de M. Philippe, chanoine de St-Pierre.)

Le 7 août 1771, on a enterré à St-Pierre, M. Claude Philippe, diacre et chanoine de la dite église.

(Mort de M. Lyon, chanoine de St-Urbain.)

Le 28 septembre 1771, on a enterré à St-Urbain, M. Joseph-Nicolas Lyon, prêtre et chanoine de lad. église.

(Mort de M. de Montmeau, chanoine de St-Urbain.)

Le 17 décembre 1771, on a enterré à St-Urbain, M. Louis-Claude de Montmeau, prêtre et chanoine de la ditte église.

1 7 7 2

Oratio habita, die cœnæ, in capitulo Sancti Urbani Trecensis, 16 aprii 1772. (Ab Yvone Alexandro.)

« Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur : hoc facite in meam Commemorationem. » Lucæ, cap. 22, v. 19.

Prospectus d'une feuille hebdomadaire, ayant pour titre affiches, annonces et avis divers de Reims, et généralité de Champagne.

Le succès et l'utilité des feuilles hebdomadaires établies dans les principales villes du royaume semblent promettre à celle que l'on annonce, l'approbation du public. Le but qu'on se propose dans ces ouvrages doit être relatif aux intérêts de la Société, et sous ce point de vue, tous les objets utiles et agréables ont droit d'y être présentés.

Reims, par l'étendue et la variété de son commerce, la province, par la quantité et la circulation continuelle de ses productions, ont fait naître l'idée de multiplier les connaissances et les relations de leurs habitants.

Cette feuille sera donc une correspondance publique entre Reims et la Champagne, un canal de communication ouvert à tout le monde. L'intention du rédacteur est d'y consigner tout ce qui pourra intéresser particulièrement cette ville, ses environs et même la province entière. Afin de la rendre d'un usage plus général et plus journalier, on n'assignera point de terme à la carrière que l'on embrasse. L'histoire, les belles-lettres, l'agriculture, la physique, le commerce, l'histoire naturelle, les arts, etc..., seront de son ressort Ces objets reviendront tour à tour et à mesure qu'on aura occasion de les placer. Tel est le cercle qu'on s'engage de parcourir. Un ouvrage composé de morceaux aussi variés et aussi intéressants, pourrait-il ne pas être utile à ses lecteurs ?

On annoncera donc régulièrement chaque semaine :

1° Les charges à vendre et les personnes auxquelles il faudra s'adresser pour l'acquisition.

2° Les biens de toute nature qui seront à vendre ou à louer dans

l'étendue de la Champagne, avec les noms des propriétaires, ou autres qui donneront communication des titres, etc...

3° Les maisons ou appartements à louer avec leur situation, leur prix et autres indications nécessaires.

4° Les ventes d'effets quelconques comme contrats, meubles, chevaux, voitures, etc... avec les particularités qui leur seront essentielles.

5° Les demandes qui seront faites, par des personnes connues, sur tous les objets qui en seront susceptibles, ainsi que les réponses qui pourront y être adressées.

6° Les effets perdus ou trouvés, places à proposer, emprunts à faire sous les conditions qu'on jugera convenables, etc...

7° Les actes de justice, comme décrets forcés ou volontaires, etc...

8° Les avis divers sur toutes sortes de matières, utiles ou agréables, dont le public désire être informé.

Viendront ensuite les articles relatifs à l'histoire de la province, à la littérature, au commerce, à l'agriculture, etc... On aura soin de ne pas négliger cette partie essentielle.

On publiera les cures et remèdes qui appartiennent à la médecine et à la santé, objets chers à tous les citoyens; et pour éviter les inconvénients qui pourraient résulter de l'abus de cette publication, on n'insérera rien que sous l'approbation de médecins connus, et d'après une autorité respectable.

On réservera aussi un article pour les objets de jurisprudence, tels que les édits, déclarations, arrêts, règlements nouveaux et jugements rendus dans les Tribunaux de la province, sur des objets qui lui seront intéressants.

On indiquera les titres des livres nouveaux, leur prix, et les noms des libraires de la province, chez lesquels ils se trouveront : mais on ne se permettra aucun jugement, pour ne pas attenter aux droits des journalistes.

Toutes les fois que l'occasion se présentera, on publiera quelques anecdotes ou petites pièces de poésie. On invite les auteurs à les communiquer, et on espère que ces productions seront tirées du pays même.

Cette feuille sera terminée par le prix courant des vins, et des différents grains vendus à Reims, ainsi que par la taxe du pain, faite chaque semaine.

Pour mériter la confiance du public, on n'admettra aucun avis qu'il ne soit signé ou communiqué par des personnes qui puissent répondre de la probité de ceux qui s'adresseront à elles, et de la vérité des faits dont on voudra faire usage.

On sent qu'une telle entreprise a besoin de secours et de ressources. Destinée principalement pour la ville, cette feuille doit

tre en partie son ouvrage, et toutes les personnes qui voudront ›ncourir à son exécution, sont priées de nous faire part de leurs ımières et de leurs recherches.

Cette feuille paraîtra exactement tous les lundis, et sera distri-née chez les souscripteurs de la ville, dans la journée : elle sera ı même format que ce prospectus, et contiendra huit pages d'im-ression.

Le prix de l'abonnement pour l'année sera de six livres payées 'avance pour Reims, et sept livres dix sols franc de port par la oste, pour les villes et autres lieux de la province.

On souscrira chez le sieur Jeunehomme, imprimeur du Roi, rue es Tapissiers à Reims, auquel on fera passer tous les mémoires, ettres, avis, etc... qu'on désirera faire entrer dans cette feuille. 'n aura soin d'affranchir les envois faits d'autre part que de la lle.

On pourra souscrire aussi, chez MM. les directeurs des postes es villes de la province de Champagne. La souscription sera uverte jusqu'au 1er janvier 1772.

Avec privilège.

In-8 pet. S. l. n. d.

Evènemens de l'Année 1772

(Mort de M. Montmeau, trésorier de St-Urbain.)

Le 7 février 1772, on a enterré dans l'église de Saint-Urbain, l. Benoît de Montmeau, prêtre, chanoine et trésorier en dignité de ı ditte église.

(Mort du P. Beaujouin, Mathurin.)

Le 11 avril 1772, on a enterré dans l'église des R. P. Mathurins, ı R. P. Jean-Didier Beaujouin, chanoine régulier de l'ordre de la ainte Trinité redemption des Captifs, et de l'église royale et col'é-iale de St-Etienne de Troyes.

(Mort de M. Coffinet, chanoine de St-Etienne.)

Le 1er août 1772, on a enterré à St-Etienne, M. Claude Coffinet, rêtre et chanoine de la ditte église.

Domine salvum fac regem

M...

Vous êtes priés de la part de messieurs les vénérables doyens, hanoines et chapitre de l'insigne église royale et collégiale de t-Etienne de Troyes, d'assister lundi quinze février mil sept cent oixante-treize, dix heures du matin, à une messe solennelle du *aint-Esprit*, qu'ils ont fondé dans leur église, de l'agrément de *a Majesté*, et fixé audit jour anniversaire de sa naissance ; pour ı conservation des jours de sa personne sacrée, et de la famille oyale.

1773

Evènemens de l'année 1773

(Mort de M. Héraut, curé d'Anglus.)

Le 5 décembre 1772, mourût dans sa cure, M. Jean-Baptiste Héraut, curé d'Anglus, diocèse de Troyes.

Voyez f. des nouv. ecclés. du 8 août 1773, page 127.

(Service pour le général de l'oratoire.)

Le 19 janvier 1773, les prêtres de l'oratoire de la maison du St-Esprit célébrèrent un service solemnel pour le repos de l'âme du très révérend père Louis-Thomas de la Valette, prêtre supérieur-général de la congrégation de l'oratoire, décédé à Paris le 22 décembre 1772.

(Mort de M. de la Bastide, chanoine de St-Etienne.)

Le 30 janvier 1773, on enterra à St-Etienne, M. Jacques-Guet de la Bastide, prêtre et chanoine de la ditte église et aumônier des grenadiers à cheval du Roy.

(Mort de M. Bourgeois, chanoine de St-Urbain.)

Le 10 avril 1773, on enterra à St-Urbain, M. Nicolas-Charles Bourgeois, prêtre et chanoine honoraire de la ditte église.

(Mort de M. Langlois, chanoine de St-Pierre.)

Le 4 juin 1773, on enterra à St-Pierre, M. Jean-Baptiste Langlois, prêtre et chanoine de la ditte église.

(Mort de M. Le Tellier, chanoine d'Auxerre.)

Le 4 août 1773, on a enterré à St-Jean M. Etienne-Claude le Tellier, prêtre, chanoine de l'église d'Auxerre. C'était un appelant. Quatre chanoines de St-Pierre très zélés constitutionnaires portoient les cordons du drap mortuaire; il est enterré dans la cave sous le maître-autel; il est mort chez M. Berthelin Fromageot. V. nouv. ecclés. 31 octobre 1774, page 176; et 20 février 1777, page 32.

(Mort du prieur des Mathurins.)

Le 6 octobre 1773, on enterra dans l'endroit où l'on devait construire la nouvelle église des Mathurins vénérable et discrette personne Alexandre de la Manière, prêtre, ministre et prieur des chanoines réguliers de l'ordre de la sainte Trinité de la rédemption des Captifs, définiteur-général du dit ordre, visiteur de la province de Champagne.

(Mort de M. de Varenne, chanoine de St-Pierre.)

Le 22 octobre 1773, on enterra à St-Pierre, M. François de

Varenne, prêtre, docteur de la faculté de théologie de Paris, chanoine et archidiacre de l'église de Troyes, il avoit été grand vicaire de M. Bossuet.

(Mort de M. Breyer, curé de St-André.)

Le 11 décembre 1773, on enterra dans le chœur de l'église de St-André, M. Nicolas-Etienne Breyer, prêtre et ancien curé de St-André-les-Troyes et de St-Gilles.

(Lettre sur les éventails.)

Voyez dans le journal de Verdun en septembre 1772, page 217, une lettre de M. Courtalon de Laistre, curé de Ste-Savine-lez-Troyes sur l'antiquité des éventails.

(Mémoire sur l'époque de l'établissement de la religion dans Troyes.)

Voyez dans le journal de Verdun en octobre 1773, page 295, un mémoire sur l'époque de l'établissement de la religion dans la ville et diocèse de Troyes.

1774

(Retraite pour les curez et vicaires au petit séminaire.)

Le 11 juin 1774, M. Barral évêque de Troyes depuis 1761, écrivit une lettre circulaire à tous les curez et vicaires de son diocèse pour les inviter à une retraite qu'il se proposoit de faire au mois de septembre suivant. La plupart des curez se rendirent à cette invitation, le plus grand nombre par la crainte de désobliger M. l'évêque. La première retraite commença le 6 septembre à quatre heures après midy et dura jusqu'au mercredy 14 après la messe. La seconde commença le mardy 20 du même mois à la même heure et finit la mercredy 28 aussi après la messe. Il s'y trouva plus de cent ecclésiastiques dans chacune, beaucoup par politique, d'autres par curiosité, et peu par zèle, elles se firent dans l'église de St-Frobert et la pluspart des curez et prêtres de campagne logèrent au nouveau petit séminaire qui venoit d'être placé au petit Montier-la-Celle dans la rue du Flaccon, autrefois de la Vieille-Monnoye, proche l'église de Saint-Frobert. Ce nouveau petit séminaire n'avoit point encore été habité par les séminaristes.

Le prélat fit l'ouverture par une exhortation prononcée d'un ton pathétique où il représenta la nécessité des retraites pour se renouveller dans l'esprit ecclésiastique. M. l'abbé de Barral, ancien grand vicaire de Castres y fit quelques discours avec deux missionnaires lazaristes que M. de Troyes fit venir exprès dont l'un apellé Brocquevielle, homme d'esprit et versé dans ces sortes d'exercices, prescha assez solidement: quelques ecclésiastiques de la ville, attachés à l'Appel, ayant entendu dire que tout s'étoit assez bien passé à la première retraite et que les missionnaires n'avoient rien dit

qui put faire de la peine à qui que ce fût, M. de Troyes le leur ayant recommandé, crurent pouvoir y aller pour s'édifier et pour faire voir qu'ils ne désiroient que la paix et l'union, ils furent obligés de se retirer quelques jours après parce que le sieur de Brocquevielle fit une sortie assez vive contre ceux que l'on appelle Jansénistes sans les nommer et que le sieur Le Clerc autre missionnaire voulût établir le faux sistème d'une grâce générale.

Quelques mal intentionnés avoient aposté de jeunes polissons avec des sifflets à la porte de l'église de St-Frobert, et lorsqu'on alla commencer l'exercice de la première retraite ces jeunes gens se mirent à siffler de toutes leurs forces, mais on ne daigna pas y faire attention; on prétend qu'on avait affichés à la porte du séminaire ces paroles : *Prêcher des prêtres, confesser des religieuses, aiguiser des couteaux, gagne petit.* A la fin de chaque retraite on chargea un curé de faire un compliment à M. l'évêque pour le remercier de cette institution et le prier de continuer ces exercices tous les ans. M. Maslot curé de Dienville et doyen de Brienne fit le compliment de la première retraite et M. Henry curé d'Arcys celui de la seconde, dans lequel il compara M. l'abbé de Barral à Saint-François-de-Sales. Il en coûta à chaque ecclésiastique qui étoit au séminaire une pistole pour les huit jours. Les curez et chanoines de la ville ne logèrent point au séminaire, quoique M. de Troyes parût le désirer; plusieurs prêtres de la ville y logèrent. A la fin de chaque retraite, il y avoit deux prêtres aux deux côtez de M. de Troyes, qui tenoient chacun un flambeau allumé, et chacun des retraitans, revêtu d'un surplis, se mettoit à genoux et le flambeau à la main, disait : *Dominus pars hereditatis meæ et calicis mei; tu es, qui restitues hereditatem meam mihi*, ensuite M. de Troyes lui donnoit sa bénédiction et lui faisoit baiser son anneau. A la fin des retraites M. de Troyes fit lire une bulle de Clement XIV qui accorde une indulgence plénière pour l'heure de la mort en faveur de tous les diocésains pendant le tems de l'épi copat de M. de Barral, et le 27 septembre M. de Troyes envoya une lettre circulaire à tous les curez et vicaires de son diocèse avec la formule pour appliquer la ditte indulgence.

Enfin M. de Troyes fit faire présent à tous les ecclésiastiques qui étoient logés au petit séminaire d'un livre intitulé : Manuel du chrétien imprimé à Ca tres. On croit que M. l'abbé de Barral, frère de l'évêque est auteur de ce livre; les ecclésiastiques externes n'eurent point de livre, au reste ils n'y perdirent pas beaucoup, attendu qu'il est fait dans un mauvais goût et que la doctrine n'en est pas pure et exacte. Il renferme aussy quelque chose de la dévotion au sacré cœur de Jésus et de Marie.

NOTA. — Les confesseurs que M. de Troyes donna pour cette retraite étoient de très minces sujets qui ne se sont jamais distingué que par leur fanatisme.

COPIE D'UNE LETTRE DE ROME DU 28 SEPTEMBRE 1774

(Lettre sur la mort du pape Clément XIV.)

Vous savez déjà sans doute lorsque vous recevrez ma lettre, la mort de notre saint père le pape Clément XIV ; elle est arrivée du 21 de ce mois à sept heures trois quarts du matin. Le bruit courre qu'il a été empoisonné, ce n'est pas une chose qui se dise en cachette, mais publiquement dans tout Rome ; on l'a ouvert en présence de ses deux médecins et d'un apotiquaire ; ils n'ont pas dit positivement qu'il avoit été empoisonné, mais ils en ont assez dit pour le faire entendre. J'ai été présent à cette opération et j'ay vu de mes propres yeux que depuis les épaules jusqu'au bas des côtes, il étoit tout violet et d'un violet tirant sur le noir, il avoit aussy des taches violettes tout le long du dos et principalement entre les deux épaules, la partie du foye et des intestins qui répondoit au dos étoit toute noire ; on a mis ses entrailles dans une urne de fayance, on l'a fermée d'un bouchon de liège et mis pardessus un plaque de plomb ; trois heures ensuitte l'urne a éclaté en mille pièces. Le corps quoique bien embaumé a jeté une puanteur insoutenable ; on l'a embaumé une seconde fois et on l'a entortillé de bandelettes, les bandelettes étoient toutes noires et tomboient étant brulées. Le second vase dans lequel on a mis les entrailles ayant été porté à la paroisse, s'est rompu comme le premier ; tous ses cheveux sont tombés aussy bien que ses sourcils. La peau et les chairs s'en alloient par lambeaux, et pour peu qu'on eût touché au cadavre les menbres se seroient séparés les uns des autres. Toutes ces choses indiquent assez clairement qu'il a été empoisonné, il est regretté de tous les gens de bien.

(Libelle de sédition.)

Le 8 octobre à la pointe du jour, on trouva affichée cette légende au pillori du marché au bled de Troyes.

Vous tous que la providence invite à venir ici, que le désespoir ne vous transporte jamais.

Nous demandons nôtre pain de chaque jour pour satisfaire nos besoins, prenons-en pour huit jours.

Que le boulanger en prenne un septier... ou...

Que le laboureur vende... ou...

Que les leveurs de grains se modèrent... ou...

Que la misère n'écrase personne... ou il vaut mieux vivre sans la loi que sans pain.

TOUS DU MÊME ACCORD

Cette affiche sembloit menacer la ville d'une émeute populaire au sujet de la cherté des grains, mais elle n'a eu aucune suite, on a dit seulement que les officiers de police l'ont envoyé à M. le con-

troleur générale pour prévenir les maux qui en pourroient résulter.

Le onze octobre cinq ou six des principaux bourgeois qui avoient vu cette affiche au pillory ont été assignés à la requête de M. le Procureur du Roy pour déposer chez M. le lieutenant criminel qu'ils l'avaient vüe et lüe et même copiée.

(Feu sur la paroisse de St-Martin-es-Vignes.)

Le 19 octobre à huit heures du matin, le feu prit entre les faux fossés et le faubourg St-Martin dans la ruelle qu'on appelle de la mission et qui donne au bout du mail, il y eut cinq maisons de brulées et sept ménages avec quelques bestiaux, il y eut 18 ou 20 muids de vin et de vendanges perdus avec tout le grain qui étoit dans les granges. On dit que cet incendie fut occasionné par une femme qui, avant d'aller en vendange à Montgueux, avoit donné l'*amble* à sa vache, dans une chaudière sous laquelle il y avoit du feu au quel elle n'avoit pas pris garde.

Peu de jours aprés cet incendie les maire et échevins ont fait eux-mêmes une quête par la ville et ils ont trouvé la somme de..... Vers le commencement du mois de novembre, il parût sur cet incendie une élégie pastorale composée par le père Bérenger[1] de l'oratoire, professeur de Rhétorique au collège. L'auteur place la scène auprès de Saint-Lyé et suppose Tityre jeune berger de Riancey qui raconte à Lycas son père les ravages de cet embrazement, le zèle des citoyens à recourir par leurs soins et leur travail et ensuite par leurs bienfaits, les malheureuses victimes de cet incendie. Cette pièce dans laquelle on a touvé du feu, de l'imagination et de fort bonnes choses a été imprimée chez la veuve Gobelet et s'est débitée chez Sainton libraire.

(Fortes gelées.)

Les premiers jours de novembre de cette année ont été très beaux et il y avoit longtemps, qu'on avoit eu un soleil si chaud à la Toussaint, mais une gelée blanche le jour de la Saint-Martin nous amena de la pluye et de la neige, mais le 21 jour de la présentation de la sainte Vierge la gelée a commencé à être très forte et elle a tellement augmenté les jours suivans qu'elle est devenue aussy forte que dans les plus grands hivers avec une grande abondance de neige, de sorte qu'on peut dire qu'il n'y a point eu d'intervalle entre l'été et l'hyver, entre la chaleur et un froid rigoureux.

(*A suivre.*)

1. Le père Bérenger était né à Riez en Provence, le 28 novembre 1749

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

La nef. qui est petite, est lambrisée. Au-dessus de la porte. en dedans, est un grand tableau sur toile représentant saint Bernard à genoux devant un crucifix, les mains élevées ; au bas, devant lui, un livre où est écrit : *hæc sublimis et mea philosophia scire Jesum et hunc crucifixum* (*in cant. cant. serm.* 43). *Etiam cruci affixus sum.* Derrière le saint, une table sur laquelle est un cornet et une plume : *Voluptates animæ salutem sitientis.* Deux chapelles fermées par une balustrade de bois. A gauche, un tableau de l'Annonciation ; à droite, du martyr de saint Blaise. Derrière ces chapelles, il y a deux écriteaux marquant leur consécration l'an 1679, le 15 septembre, portant 40 jours d'indulgence. Le chœur est petit. Près des sièges supérieurs de l'abbé et du prieur sont deux petits cabinets où l'on dit que feu M. l'abbé Le Roy mettait ses amis qu'il retirait dans son abbaye [1], pour entendre la messe. A la muraille de l'église, au nord, entre la chapelle et la porte du cimetière, par où l'abbé va à son logis, est un marbre où on lit : *D. O. M. Hic jacet* (la tombe est à fleur de terre sans inscription) *Guillelmus Le Roy olim insignis ecclesiæ Parisiensis canonicus et sacerdos, tunc hujus monasterii de Alto fonte abbas per XXX circiter annos, incola et cultor exemplo continuis precibus, laboribus sanis, in pauperes liberalitate omnibus notus, omnibus carus, hunc habuent sacerdotes, beneficium ascetæ, sacræ virgines patrem, oppressi defensorem, afflicti consolatorem, sancti Patres interpretem, evangelica doctrina fideique veritas judicem, nec non intrepidum amatorem. Obiit anno ætatis suæ* 74, *a Christo nato* 1684.

Il a donné à l'abbaye la somme de 1,200 l. et peut-être plus, des pièces de bois, du travail.

* Voir page 281, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. Abbé de 1667 à 1684, très mêlé aux affaires du Jansénisme. Il fit d'importants travaux à l'abbaye, dont le cloître subsiste.

Il y a plusieurs tombeaux élevés avec figures de femmes et d'hommes, écriture gothique autour presque effacée. Des marbres attachés à la muraille avec épitaphes gravées. La sacristie est belle, propre, boisée de haut en bas. Il y a de beaux calices, un entr'autre donné par ledit abbé Le Roy, lequel porte au pied en dedans sa devise : *Videre, vigilare et orare.* Le soleil de vermeil a entre la remontrance et la tige dans la vis au-dessous : « Gaston de France, frère unique du roy ». Il y a six cloches appelées violons de l'ordre pour leur bon accord et harmonie.

M. l'abbé Le Roy a aussi donné de beaux ornements. M. Lagneau, curé des Incurables à Paris, a donné aussi à l'abbaye [1], dont il était abbé, un ornement blanc, à fleurs de soye, avec un agneau en broderie. Il y a un reliquaire renfermant entr'autres un petit paquet où on lit : *Os unius e discipulis S. P. H. Bernardi extractum e catacumbis Clarevallis in capella comitum Flandriæ.*

Il y a cinq religieux, y compris le prieur : ils vont à matines à quatre heures. De l'église au dortoir, il y a un escalier de pierre à balustre. Le dortoir est commode : il y a deux chambres à cheminée : autre escalier, de bois, au cloître. A l'infirmerie, il y a une chambre pour les livres. Au-dessus du dortoir, chapitre à trois fenêtres, rempli de tonneaux, bois, etc. Plus loin, belle, longue salle avec meubles : chambre du prieur pour le jour, le réfectoire et la cuisine. Dans l'allée de la lecture, au milieu, est une porte qui introduit dans un lieu entre les murailles de l'église et du cloître, un peu long, étroit, partagé en trois parties sombres sans jour que celui de la porte. On dit que c'est la prison. Mais plus anciennement, du temps de M. Le Roy, ce lieu servait secrètement à imprimer les livres, qui ont passé, dit-on, dans le public sous le nom de MM. de Port-Royal : il n'y a aujourd'hui aucun vestige d'imprimerie.

Dans la bibliothèque, où il y a une cheminée, il y a peu de livres. Un beau martyrologe sur velin, in-4°, de l'an 1569, avec les règles de saint Benoit. On n'a pas retrouvé un manuscrit in-f°, *Liber S. Bernardi* de consideratione ad Eugenium papam.

Le prieur me laissa le répertoire des titres en sommaire, sur papier timbré, par devant un seul notaire sans témoins, lequel marque à l'article Luxemont, page 52, un titre latin de Gaude-

1. Antoine Laigneau, originaire de Châlons, mort en 1736.

froy, seigneur de Luxemont, avec sceau, l'année 1000. Seulement, ce qui lui donnerait l'âge environ de 800 ans et ne pourrait convenir à l'abbaye de Hautefontaine [1].

Hautefontaine a été détruite dans la guerre de Charles-Quint. A la page 37 dudit répertoire, il y a une donation des dixmes du labeur des religieux, en la paroisse de Hauteville, faite par l'abbaye de Montiérender, en présence de notre père saint Bernard [2] : « In nomine, etc. B. Cathalaunensis episcopus presentibus et futuris notum fieri volumus quod Theobaldus reverendus abbas Dervensis communis tocius capituli sui assensu, interventu summæ religionis viri abbatis Bernardi Clarevallensis, etc. — Actum est hoc in presentia abbatis Clarevallensis, abbatis Theobaldi Dervensis, Artaldi abbatis S. Urbani, Garini, abbatis de Alto Fonte, etc. » Sceau de l'évêque sans date.

Page 6, sur l'article Haute-Fontaine : « Messire Guy de Dampierre, sire de Saint-Just, donne à perpétuité pour lou salut de mon âme et pour remembrance de moy à ma vie et à ma mort à l'abbé et couvent de Haute-Fontaine et à son église une croix d'or fin à saphirs et pierres prétieuses, ensemble le pied d'argent qui soutient la croix devant dite. Après je vel que lesdis abbé et couvent gardent diligemment la croix par lamor de moy et à mort et à ma vie, et quand y aura feste solennelle que lon la mette au parement au grand autel tant cum je vivray et au jor de mon obit, et à tos les jors de mon anniversaire que lon la mette ô mon autel en ma chapelle ou sur ma tombe par ressouvenance de moy et parce que ledit abbé et couvent priissent plus dévotement pour moy. Après je doig à l'abbé et au dit couvent après mon obit mon lict entièrement, ung cheval dou pris de 100 l. et toute marmeure que j'a por mon cors, c'est à sçavoir haubes de chanes, et couverture de fer et écu et hiaume et cotte et armor et la verture à armes, et vel et octroy que mé executor fassent mener avec mon cor quand on lemmenera por enfoir à Hautefontaine mon lict. Faict en lan que li miliaires couroit par 1264. »

Dans l'abbaye de Bouilancour [3], il y a une bible gothique,

1. En effet, Geoffroy était seigneur de Luxemont, village de Perthois, voisin de l'abbaye, en 1250 : il eut un fils portant le même nom, ayeul lui-même de Geoffroy de Luxemont, curé de Bleame en 1213.

2. En 1030, Roger, évêque de Châlons, avait donné l'autel et les deniers de Hauteville, canton de Saint-Remy (Marne).

3. Commune de Longeville, canton de Montiérender (Haute-Marne).

latine, imprimée sur papier. Après le chapitre 22 et dernier de l'apocalypse, on lit : Biblia impressa per Octavianum Scotum Modoctiensem explicit feliciter anno salutis 1480 pridie kal. junii. Et de suite : « Incipiunt interpretationes hebraïcorum nominum secundum ordinem Alphabeti. » Un martyrologe sur velin, gothique : le calendrier commence par le mois de mars : il y a la règle de saint Benoit : commemoratio generalis XXVI linearum facienda XII kal. decembris : caractere diverso scribitur. Quia definitum est a capitulo generali ut patres abbates in filiabus suis ordinent de numero personarum. Nos abbas Clarevallensis de concilio abbatis et seniorum Bollencuriæ statuimus ut in eodem domo numerus centum sexaginta personarum nullatenus augentur. Postea plures obitus seu fundationes missarum pro diversis personis.

Un psaultier manuscrit sur velin in-4° en belle grosse écriture. La fête de saint Bernard y est marquée du caractère au 20 août ; celle de sainte Malachie est dans son lieu, mais d'un caractère nouveau. Au 23 août : obiit dnus Rev. pater Edmundus abba Clarevalli anno dni 1552.

Autre volume in-4°. Le calendrier commence à janvier et finit à juin. Au n° 10 : qua scribitur fr. Natalis de Signiaro, primo, deinde professor hujus monasterii religiosi sanctæ vitæ qui multa scripsit sub abbate N. de Gendino, 1503, die IX junii.

Autre manuscrit in-4°, velin, bien relié, entier, relié en bois : Incipit prologus S. Jeromini in libro hebraïcarum questionum ; la version d'Aquila, etc.

Dom Pierre Mayeur, 49e abbé de Clairvaux, donna à l'abbaye du Reclus[1] une sainte relique avec certificat sur parchemin du 1er septembre 1743, exposant que dom Claude Guyton lui avait exposé que l'abbaye avait été tellement ravagée par les guerres civiles que toutes les reliques avaient été enlevées et profanées et qu'alors il devait donner auxdits religieux l'ossement du bras gauche, haut d'un pied, entouré au milieu d'une lame d'argent doré portant gravé en grec : † στεοιδεβα τον μαδστο εντεκτισυξ couvert d'un taffetas rouge auquel tient un petit parchemin où est bien écrit en anciennes lettres rouges : *Os venerandum martyrii Eustracii* : ce qui est aussi peint au pied d'un bras

1. Le Reclus, abbaye cistercienne, au diocèse de Troyes, fondée au XIIe siècle par Henri V, comte de Champagne, commune de Saint-Prix, canton de Montmort (Marne). Il reste d'importantes parties de ce monastère.

de bois qui fait la châsse dudit ossement orné de sculptures de couleur rouge, fermé par un verre, sous charge de soutenir et célébrer le culte religieux de ce saint martyr et de dresser procès-verbal de la remise.

Ledit porteur étant arrivé à Troyes le 2 septembre 1743, obtint du grand vicaire, l'évêque étant absent, l'autorisation pour les religieux du Reclus d'exposer ladite relique. Ledit se rendit au monastère et le 5, après l'office, nous nous rendîmes tous, même un curé voisin, en la sacristie où, revêtu d'amict, aube et étole, le curé en habit noir court, les religieux D. Gervaise, ancien abbé de la Trappe[1], D. Chabaille, sous-prieur, D. Bastet, procureur, fr. de Boury, profès de Royaumont, fr. Compiot, profès d'Aulnay, religieux de chœur, fr. Hubert, convers d'Orval, tenant le prieur la relique qui me la présente, tous autres ayant un cierge allumé à la main. J'expliquai alors le don de notre père abbé qui dans le trésor n'avait trouvé que cette relique. Nous revinmes alors en procession au maître-autel où l'on chanta la messe. A l'offrande, le célébrant descendit au pied de l'autel tenant d'une main la patène et de l'autre la relique : nous baisâmes les deux à genoux et rendîmes ainsi le culte au saint martyr. Dans l'après-midi, le prieur dressa le procès-verbal, signé : J. de Lesne, prieur, D. Thomas Cobaille, président, D. Battez, procureur. Cachet en cire représentant une Vierge debout sur un croissant, couronnée, tenant l'Enfant-Jésus, environnée de fleurs de lys avec ces mots : *Sub tuum præsidium confugimus.*

Le 6 septembre, je partis avec D. Chabaille pour Reims par Epernay. Nous rencontrâmes l'abbé de la Charmoye[2], D. Gruel, à cheval, avec son prieur à pied, se rendant à l'abbaye des bénédictines d'Andecis[3]. Nous ne passâmes qu'une demi-heure à La Charmoye. Je vins coucher à Reims, au Moulinet[4],

1. François-Armand Gervaise (1660-1751), carrier, puis trappiste : renvoyé par l'abbé de Rancé à cause de son mauvais caractère, il finit par être enfermé au Reclus, abbaye qui servait de maison de correction, à cause de son *Histoire de la réforme de l'ordre de Cîteaux.*

2. Nommé en 1734. — La Charmoye, abbaye cistercienne, fondée en 1167. Commune et canton de Montmort (Marne). Les bâtiments forment actuellement une belle maison de campagne.

3. Abbaye bénédictine, au diocèse de Châlons, fondée vers 1131. Commune de Baye, canton de Montmort.

4. Auberge où logea Jeanne d'Arc, lors du sacre, comme le constate une inscription qui y a été placée.

en face de la cathédrale, et, le lendemain, j'allais à l'abbaye de Vauclair [1]. Tout y est satisfaisant et montre la régularité. Il y a 25 religieux, 4 convers, 2 oblats. On voit à la sacristie des reliques de notre père saint Bernard, de saint Malachie, des saints Eutrope, Zozime et Bovoze que D. Cornuat, prieur de Clairvaux, devant abbé de Vauclair, y porta : dans l'attestation qu'il en donne, laquelle est dans le beau reliquaire d'argent enchassée dans un autre en bois doré, dûment signé, il marque que ces saintes reliques ont été tirées de leur mausolée dans Clairvaux, lorsque en 1562, à cause des huguenots, on transporta les corps des saints à Dijon pour sûreté. Sur une tombe, dans le cloître, j'ai vu : *Hic jacet dominus Claudius de Quersalion doctor theologus, hujus loci, abbas* 32 *qui lapsam disciplinam restituit et omnia jura domui ampliavit : obiit XVI nov.* 1653 *ætatis* 74. Il est en habits pontificaux.

Autre à côté : *Hic posuit laboribus metas quas et vitæ reverendus pater Robertus Beau*..... (effacé). Autre à côté : *Hic tumulus continet cineres reverendi patris domini Ludovici Brullart, animam cœlum virtutes corda filiorum complectuntur, fama sanctitatis odorem spargit, egenorum ora prædicant viscera charitatis sibi parens, suis totus pauperibus fuit effusus in partem sollicitudinem assumptam primum in plenitudine deinde potestatis vocatus venit ac meritis præcentibus, decessoris vota cumulavit ab eodem inchoata, domus ædificia ac disciplinæ perfecit instituta, fratrum vicia odio, fratres ipsos amore prosecutus his prodesse magis quam præesse studuit, gregis forma factus dignitatem ornavit, doctrinâ, exemplo, virtutibus vitam absolvit, dierum plenus et meritorum, anno ætatis* 66, *conversionis* 49, *præfecturæ* 26, *domini* 1705, *pridie id. Martis, dotes mille aliæ, virtutum copia major, sed quis eos novit solum deus, sancta licet, domus hæc donis cœlestibus impar, mortuus hic vixit, vivat ut inde, etc.* (*sic*).

Dans le cloître, à la naissance des voûtes, on voit des sentences rappelant aux religieux leurs devoirs.

Le dernier abbé de Vauclair est enterré dans le chapitre, au pied du siège de l'abbé : *D. O. M. hic quiescit et laboribus suis D. D. Jacobus Bernardus de Parvillez* [2] *hujus cœnobii abbas meritissimus, vir religiosus ac timens deum, orationi*

1. Abbaye cistercienne, au diocèse de Laon, fondée en 1134. D'importants bâtiments subsistent. Canton de Craonne (Aisne).

2. D'une famille de Châlons-sur-Marne.

frequenter intentus, zelo operis dei ardenter incensus, paupertatis amator, suæ suorum que saluti solliciter invigilans, docuit, profuit, verbo, exemplo, oratione. Hunc pauperes amant effusum, hunc monachi norunt sibi patrem, hunc prælati stupent exemplar, hunc pii venerantur austerum, hunc omnes prædicent sanctum. Obdormivit in domino ætatis anno 83, *religionis* 65, *dignitatis* 42, *Kal. Martii anno domini* 1747.

Cette maison a pour membres et filles les abbayes de la Charmoye qui est en règle et le Reclus qui est en commende. Mais cette dernière est, depuis 1744, sous la juridiction immédiate de Clairvaux, ensuite d'un acte solennel de cession passé audit Vauclair. Incontinent après, le révérendissime abbé de Clairvaux s'y est rendu, l'a trouvée propre à ses desseins et en a fait une maison de force pour y renfermer les incorrigibles. Elle est rebâtie et sert à cet effet.

De Vauclair, je suis allé par La Val Roy [1] à l'abbaye de Signy [2], dont le chœur est ancien, qui conserve les formes basses des novices dans lesquelles il faut descendre et dans les hautes formes on y remarque les appuis, accoudoirs pratiqués dans l'épaisseur du bois dossier. Sur le dossier, près la place du prieur, il y a une tablette sur laquelle on lit : « *Fundatio monasterii Bonifontis anno ab incarnatione verbi M. C. L. II. Dominus de Rumigniaco quamdam villam quæ tunc Serifontis vocabatur, quod nomen mutatum est in Bonum fontem, ad construendum ibidem cœnobium dno. Bernardo, tunc abbati Signiarensis, contulit. Domnus igitur Bernardus abba XII monachos de conventu Signiaci eligens, ad dictum locum destinavit, præficiens in abbatem domnum Theodoricum, virum religiosum et monachum ; et quia professio illa quam dominus deo Ruminiaco concesserat pro fondatione Bonæ fontis minus sufficiebat ad sustentationem fratrum, dictus domus Bernardus de possessionibus Signiacensis ecclesiæ tres grangias, videlicet de Martinsart, de Wallepia, et de Cuyiis, eidem loco contulit. Igitur predicti XII fratres cum abbate suo Theodorico nullatenus a Signiaco discedere voluerunt, nisi sub tali conditione, quod quando aliquis monachus vel conversus de eorum conventu moreretur, tantum pro eo ab unoquoque monacho vel converso Signiacensis monasterii fieret, quantum pro unoquoque*

1. Valleroye, abbaye de bénédictines, fondée en 1149, diocèse de Reims (Ardennes).

2. Canton de Signy (Ardennes), fondée en 1134.

eorum fieri censuevit. Et ipsi quoque pro Signiacensibus, idem perpetuo facturos spoponderunt. Quod videlicet a tempore illo ad hoc usque tempus ab utrisque firmiter et fideliter observatum est. Actum anno dni. M. C. LXXX. VIII. die vero tertia mensis januarii. »

Dans la bibliothèque de Signy, il y a des manuscrits anciens sur parchemin. Nous y avons remarqué celui qui est fort délabré, sans couverture, ni commencement, ni fin, qui, dans la plus grande partie, comprend les ouvrages de saint Anselme, la vie du bienheureux Pierre Monoculus. J'ai représenté l'inutilité de ce volume à Signy et toute la communauté a consenti que je le reportasse à Clairvaux. J'y ai remarqué : *S. Thomæ martyris vita et miracula ac laus Philippi Teodii archidiaconi, prioris Clarevallis et Elemosynæ abbatis.* Un beau martyrologe de l'ordre, suivi de la règle de saint Benoît, des mémoires et associations des ordres de Cluny, Chartreux, etc. Un autre volume bien écrit : lettre à Geoffroy, évêque de Chartres, et à saint Bernard qui les sollicite de veiller sur les erreurs d'Abailard. Dans un autre manuscrit, bien écrit, sur la fin, sont des vers d'Albert, moine de Clairvaux, sur saint Bernard, adressés a Odon, abbé de Vauclair. Plus la chronique de Sigebert, moine de Gemblours, au diocèse de Namur [1], en réputation sur la fin du XIe siècle. Elle est en manuscrit sur velin, bien lisible : c'est un volume in-4°, épais, bien relié, couverture ancienne sur bois. J'ai eu ce manuscrit entre les mains pour le copier, mais je l'ai rendu au prieur D. Dubois le 15 juillet 1749. Ce manuscrit contient les préludes, puis quelques règles sur la sainte Ecriture : s'ensuivent en 22 feuillets et une page, par colonne, les noms des premiers patriarches à commencer par Adam, et autres renseignements sur l'ancien Testament, les parties du monde, les villes ; le catalogue des papes, des empereurs, des divers souverains d'Orient, de divers souverains du monde depuis Constantin. Commence après la chronique en 48 feuillets avec cette mention à la marge d'une main nouvelle : chronicon Sigeberti ab anno 381 ad annum 1111 : illud continuavit Robertus [2] de Monte (abbas

1. Sigebert de Gemblours, né vers 1030, dans le Brabant français, mort en 1112 : il entra fort jeune à l'abbaye de Gemblours, au diocèse de Liège. Il a composé de nombreux ouvrages dont le plus estimé est sa chronique de 981 à 1112, faisant suite à celle d'Eusèbe et continuées jusqu'en 1206 par Robert de Thorigny. La première édition a été imprimée à Paris en 1513.

2. D. Thorigny.

Montis S. Michaelis in Normannia) usque ad 1220. La chronique est divisée en neuf parties pour l'histoire de chaque nation : Romain, Perse, France, Vandales, Anglais, Lombards, Visigoths, Ostrogoths.

Il est étonnant que le moine Sigebert, dans sa chronique, n'ait fait aucune mention de notre père saint Bernard, ni de l'institut de Citeaux, que ses continuateurs aient gardé un profond silence sur le même saint lorsqu'ils ont parlé du pape Grégoire surnommé Innocent II, pour la reconnaissance duquel, comme vrai souverain pontife, saint Bernard a tant travaillé : qu'il n'en dise encore rien dans cet article du comte Thibaud que saint Bernard réconcilia avec le roi Louis VII, après l'avoir repris courageusement de l'incendie de Vitry. A la fin de la chronique est une liste des abbés de Signy jusqu'à Louis de Harcourt (1723).

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

Nous ne pouvons point passer sous silence la mort, presque subite, le 25 mai, de M. Chaix d'Est-Ange, avocat distingué du barreau de Paris, fils de l'illustre avocat qui était né à Reims, le 11 avril 1800 et a fourni une si brillante carrière.

***

A la fin du mois de juin est mort M. l'abbé Appert, curé d'Epernay, chevalier de la Légion d'honneur, à l'âge de 84 ans. C'était un ecclésiastique de haut mérite, qui laisse de vifs regrets et de profonds souvenirs dans la ville où il a résidé pendant de longues années.

***

Mentionnons la mort, le 27 juin, à Paris, de Mme la vicomtesse de Dampierre, fille de l'amiral comte de Rigny, qui fut ministre de la marine et ambassadeur à Naples. Elle était belle-sœur du marquis Picot de Dampierre, tué au Bourget, à la tête des mobiles de l'Aube.

***

Nous avons aussi le regret d'apprendre la mort de Mlle Liénard, si connue comme peintre-verrier, à Châlons.

Nous avons eu souvent à parler des verrières dont elle a orné les églises de Châlons et de la région.

Mlle Liénard était fille d'un peintre estimé, élève de David, qui est mort il y a une trentaine d'années et dont on voit plusieurs œuvres au Musée de Châlons.

BIBLIOGRAPHIE

Publications rémoises : *Le bienheureux Urbain II*, un vol. in-18, Reims, Lefèvre. Intéressant recueil de tous les discours prononcés à Reims à l'occasion du bienheureux pontife, dont S. E. le cardinal Langénieux a si heureusement restauré le culte ; discours prononcés par NN. SS. de Reims, de Cambrai, de Nîmes, d'Hulst, Schiaffine, le P. Stanislas, les abbés Péchenard, Lémann, Spada. En tête, une très intéressante notice historique sur Odon de Lagery, auquel la Champagne vient de rendre un si éclatant hommage.

Son Eminence le cardinal Langénieux, notice biographique et recueil de pièces publiées sur les fêtes de son élévation au cardinalat. (Un vol. in-18, Reims, Lefèvre, avec un excellent portrait.)

Tome LXXIX *des Travaux de l'Académie Nationale de Reims*, in-8°, avec planches. Ce volume renferme les mémoires suivants : Lettres inédites du cardinal de Lorraine, archevêque de Reims et du duc de Guise (1558-1572), par le comte de Barthélemy ; fragment d'un sarcophage chrétien, conservé au Musée de Reims, par M. Demaison ; aperçu sur le théâtre antique, par M. Gosset ; les statuaires à la cathédrale de Reims, par l'abbé Cerf ; statue de saint Louis, dans la même, par le même ; inventaire des archives de l'Académie de Reims, par M Jadart ; les anciennes fortifications de Reims, par M. Lebourg, travail très intéressant.

CHRONIQUE

La Champagne et la Brie au Salon de 1887. — III. Dessinateurs, Pastellistes, etc. — Les artistes rémois se sont distingués cette année, par l'envoi de plusieurs jolis pastels. Il nous suffira de citer leurs noms bien connus : M. Emile Barau, *Intérieur*, une bonne vieille cousant; M. Edmond Daux, *Le Bain*, un peu mièvre; Mlle Henriette Daux, deux charmants portraits de femme; M. Alphonse Lamare, le *Portrait de Madame L...*

Nous sommes heureux de mentionner également deux excellents paysages de M. Armand Guéry : *La Fin de la journée à Martigny* (Vosges), *les vieux Saules à Cusy* (Yonne).

A signaler encore, un portrait de M. Gotorbe, de Troyes.

— Voici, parmi les aquarelles, des fleurs de *Pavots*, peintes par Mlle Gandar, de Bois-Depense (Marne); des études et croquis de voyage, par MM. Henriet, de Château-Thierry, Jacquin, de Fère-Champenoise (Marne), et Morlot, d'Isômes.

— De gracieux éventails ont été finement coloriés à la gouache, par MM. Doyen, d'Attigny (Ardennes) et Maurice Ray, des Riceys (Aube). Il nous plaît d'insister sur la délicieuse et aérienne composition de ce dernier : en un coin, une mignonne touffe de *Cyclamens*, la fleur au nom rare, à l'arôme subtil, chère aux poètes symbolistes; plus loin, une blonde fillette, japonaisement engaînée en un long fourreau de soie mauve, avec le bouquet suave s'harmonise, une ramille parfumée de mimosas dans la main.

M. Monginot a peint très habilement un grand panneau de tapisserie, dans le genre du XVIIIe siècle, *Pierrot galant*. De lui encore, un pastel, oublié dans l'énumération rapide faite tout-à-l'heure, *Paul et Virginie* : deux petits chats, blottis dans une conque marine, folâtrent avec une pomme d'api et le cordon d'un bilboquet. Amusettes banales, préciosités vulgaires, qui peuvent arrêter, séduire, extasier le mauvais goût du gros public, mais auxquelles il sied peu à un artiste de talent de se complaire.

— Comme dessins, nous n'avons à citer que *Son Altesse en voyage*, piquante illustration à la plume de M. Henri Pille; un portrait de jeune fille, de Mme Huillard, de Sedan; *Vierges sages et Vierges folles*, de M. Villé, de Mézières.

IV. Graveurs. — L'Aisne est représentée, à la section de gravure, par M. Louis Descaves, de Château-Thierry, frère du roman-

cier naturaliste. Il expose les portraits du Pape Léon XIII, de MM. Lucien Descaves, Edouard Rod et de Madame Judic.

M. Courboin, de Château-Porcien (Ardennes), a exécuté pour *l'Artiste* deux gravures, d'après L. Ostrowski.

M. Ch. Fichot, de Troyes, dont la réputation n'est plus à faire, a envoyé trois intéressantes planches archéologiques tirées de sa *Statistique monumentale de l'Aube* et des *Mémoires de la Société archéologique de Pontoise*. Nous avons remarqué particulièrement le curieux rétable en bois sculpté, du XVIe siècle, qui appartient à l'église de Fontvannes (Aube).

La Marne, plus riche à elle seule que tous ces départements réunis, se présente avec MM. Jules Germain, de Fismes (gravure sur bois, d'après Andriolli); Lancelot, de Sézanne (*Ruines de l'abbaye des Vaux-de-Cernay*), et les trois Varin, issus de cette vieille famille champenoise qui compte, depuis un siècle et demi, quatre ou cinq générations de graveurs illustres.

Le doyen de ces vaillants artistes, Pierre-Adolphe Varin, de Châlons-sur-Marne, a reproduit divers monuments de notre province : *L'église Sainte-Macre*, à Fismes; *la rue du Tambour*, à Reims; *l'ancien château de Gueux; la rue Paillot-de-Montabert*, à Troyes, etc., etc.

M. Eugène Varin, d'Epernay, frère du précédent, a gravé *le Printemps*, d'après Priou, et le *portrait du comte de Kérouartz*; enfin, M. Raoul Varin, son fils et son élève, le *portrait du professeur Mathias Duval*.

V. Architectes. — La plupart appartiennent encore au département de la Marne, bien que plusieurs exposants des années passées n'aient pas répondu cette fois à l'appel.

Trois rémois seulement : M. Maurice Boucton, avec des relevés pour le *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims*; — M. Guérin, *Projet d'une porte d'entrée*; — M. Schmit, *Façade d'un petit théâtre dans une grande salle*.

M. Edmond Herbé, d'Epernay, a recueilli pieusement les vestiges des anciens édifices de la ville de Reims, emportés par les révolutions du passé et les bouleversements de la civilisation moderne : *Débris de l'église Saint-Pierre-le-Vieil*; *Porte du Trianon de Clairmarais*.

M. Lucien Etienne, de Nogent-sur-Seine (Aube), consacre deux chassis à un projet de *Chapelle funéraire du cimetière du Sud*. Et c'est tout.

Les Récompenses. — Avant de clore ce compte-rendu sommaire, il convient de noter les récompenses décernées à quelques-uns de nos compatriotes et aussi de réparer une grave omission échappée à notre plume, en parlant de la peinture. M. Auguste Girardot, de Loulans-les-Forges (Haute-Saône), élève pensionnaire de la ville de Troyes à l'Ecole des Beaux-Arts, doit être revendiqué

comme nôtre à ce dernier titre, et nous sommes fier de rappeler ici le brillant succès obtenu par son tableau de *Ruth et Booz.*

Le jeune artiste s'est fort heureusement inspiré de la magnifique pièce de Hugo, dans la première *Légende des siècles*, et il a choisi pour épigraphe ce vers célèbre, dont le grand Flaubert exaltait l'*olympienne* sérénité :

L'ombre était nuptiale, auguste et solennelle...

Près la porte ouverte de la grange, que les rayons décomposés de la lune inondent à flots, comme d'une auréole mystique, le vieux patriarche doucement sommeille, à demi-couché, sa tête chenue appuyée aux gerbes entassées dans l'aire par ses fidèles serviteurs. Accroupie à ses pieds, Ruth la Moabite se serre contre le vieillard endormi, craintive et confiante à la fois, mue irrésistiblement par la force des influences célestes. Et tandis que Booz ainsi repose, — gardé, lui et ses récoltes, par une main divine, signe mystérieux peint sur le seuil et qui protège des mauvais esprits, — encouragée par la majesté calme de ce visage amaigri, de cette barbe vénérable, de ces mains pieusement jointes et que le dur labeur des ans a desséchées, la jeune femme se prend à rêver, par cette belle nuit étoilée, aux chères collines de Moab, et, paisible, attend le réveil de l'époux promis.

Le jury du Salon a rendu justice au très remarquable effort de M. Girardot, en lui attribuant une troisième médaille. En outre, le Conseil supérieur des Beaux-Arts lui accordait, quelques jours plus tard, une bourse de voyage, à laquelle est venu se joindre le prix de 500 fr. fondé par la famille Bashkirtseff.

M. Aviat, l'habile portraitiste que l'on sait, a obtenu également une médaille de troisième classe; dans la section de sculpture, M. Voisin-Delacroix a reçu la même distinction, et Mme Manuela, une première mention honorable. Enfin, dans la section de gravure, une autre mention honorable a été donnée à M. Fichot. A. T.

* * *

Inauguration de la statue du B. Urbain II, a Chatillon-sur-Marne, le 21 juillet. — En contemplant la scène grandiose qui se déroulait sur le plateau de Châtillon, on se croyait revenu à huit siècles en arrière, au jour où ce même pape Urbain II, dont on inaugurait la statue, réunissait, à Clermont, la France chrétienne, représentée par ses prêtres, par son peuple et par ses chevaliers.

« Quatorze archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, dit l'historien Henri Martin, plus de quatre-vingt-dix abbés, ayant droit de porter la crosse, formèrent cette imposante assemblée : une multitude immense envahissait la plaine et les collines qui entourent Clermont. Le « Seigneur Urbain » sortit sur une place spacieuse,

car aucun édifice n'aurait pu contenir ceux qui s'étaient assemblés pour entendre ce qu'il avait à dire. »

La France était bien grande alors; c'était d'elle déjà que partaient les grandes initiatives et ce que le pape Urbain II avait inutilement tenté en Italie au Concile de Plaisance, il l'accomplit en France au Concile de Clermont.

« Hommes de France, s'écria-t-il, peuple élu et chéri de Dieu entre tous, unissez vos forces pour résister aux païens qui ont résolu de détruire le nom chrétien! que vos âmes s'émeuvent et que vos cœurs s'excitent au courage par les faits de vos ancêtres, par la vertu et la grandeur du roi Charlemagne et de vos autres rois qui ont ruiné la domination des païens et étendu dans les pays infidèles l'empire de la Sainte-Eglise. Postérité sortie de pères invincibles, rappelez-vous la vaillance de vos aïeux! »

C'est ainsi qu'un grand pape parlait de la France, en l'an 1095, et l'on peut mesurer à ces paroles la place que notre pays tenait déjà dans le monde.

Mais il faut l'ajouter, Urbain II appartenait, dit-on, à une des plus glorieuses familles de France, celle de Châtillon, dont Joinville disait deux siècles plus tard :

« Chastillon est moult noble chose et très noble nom, des plus grands seigneurs du royaume de France, car, comme on trouve que oultre la mer celui de Lusignan est le plus noble et le plus grand lignage, aussi est en ce royaume le lignage de Chastillon le plus grand. »

On vit cette famille posséder pendant trois cents ans douze principautés et ajouter à son illustration personnelle l'éclat de quatorze alliances avec la race de nos rois. Tous ses membres se signalèrent par de merveilleuses prouesses, soit en France, soit sur le champ de bataille de Bouvines, soit en Orient, terre de gloire, qui appelait alors toute la chrétienté à la délivrance d'un tombeau. Un Chastillon, compagnon d'armes de Louis IX, commandant l'arrière-garde à la bataille de la Massoure, défendait seul un passage contre les infidèles, et Joinville raconte comment les Sarrazins en fuyant devant lui le couvrirent de flèches. « Et quand messire Gauthier les avait ainsi chassés, il se débarrassait des flèches qu'il avait sur lui et s'armait derechef. » On le vit plusieurs fois s'élever sur ses étriers, criant : « Ha Chastillon, chevalier! Et où sont mes preudes hommes? mais ne s'en trouvait pas un. » Tous étaient abattus sous le fer des Sarrazins. Il tomba le dernier, le corps hérissé de flèches et sa mort seule laissa le passage libre aux ennemis. Ce preux avait vingt-six ans.

Un autre, Gaucher de Chastillon, porta sous cinq rois de France l'épée de connétable, gagna la victoire de Mons-en-Puelle et à plus de quatre-vingts ans mourut enseveli dans le triomphe de Cassel.

Voilà quelle était cette famille de Chastillon, et pourtant l'illustration du compagnon de saint Louis, du connétable de Philippe-le-Bel, s'efface devant celle de leur ancêtre le pape Urbain II.

Avant de proclamer la première croisade, Urbain II avait eu la gloire de reprendre contre l'empereur d'Allemagne la lutte commencée par Grégoire VII.

« Un fait bien important, a dit un historien, se consommait sous les yeux des peuples : c'était l'élévation de la tiare au-dessus de la couronne impériale, c'était la crosse du successeur d'un pauvre pêcheur se croisant avec l'épée de l'héritier de César. La religion avait déployé sa toute-puissance. On salua avec espérance et avec joie la naissance d'un pouvoir modérateur entre les princes et leurs sujets. La religion offrit un mot de ralliement à la société européenne morcelée, déchirée en petites fractions...

« Ce sont les idées puissantes qui font les grands siècles... Telle fut l'idée qui faisait du Saint-Sépulcre l'apanage commun des peuples chrétiens, et leur plus grand, leur inaliénable trésor. »

Dieu le veut! Dieu le veut! cria la multitude entraînée par la parole du grand pape Urbain II.

Histoire générale et histoire locale, grandeur de la religion, grandeur de la patrie, souvenirs héroïques représentés encore par les ruines du château des Chastillon, voilà donc tout ce que rappelait cette grande journée.

Donc, jeudi dernier, Châtillon était en fête : ses rues étroites de petite ville qui a été autrefois une forteresse s'ornaient d'arcs-de-triomphe, une foule nombreuse affluait de toutes parts. Les habitants offraient à leurs hôtes une généreuse hospitalité.

Dans l'église, décorée de guirlandes et d'oriflammes, la messe avait été célébrée dès le matin par plusieurs évêques. Les chemins de fer déversaient d'heure en heure de nombreux visiteurs dont beaucoup avaient l'heureuse inspiration de s'arrêter un instant sur leur route au prieuré de Binson, si heureusement relevé de ses ruines par Mgr Langénieux et qui offre dans sa chapelle une ancienne fresque actuellement restaurée.

Mais sur un plateau dominant l'admirable vallée de la Marne et vers lequel convergeaient tous les regards se dressait la statue d'Urbain II. Tenant d'une main la croix, l'autre dressée vers le ciel, dans un mouvement d'une autorité et d'une ampleur superbes, le pape de la première croisade semble jeter encore au peuple le cri : Dieu le veut. »

Vers deux heures, une foule qu'on pouvait évaluer à quinze mille personnes vient battre le pied de ce plateau comme une mer mouvante, et le submerge peu à peu sous ses flots.

Partie de l'école chrétienne, la procession des évêques s'avance vers la tribune réservée aux prélats. Les programmes de la fête permettent aux fidèles de se redire les noms des vingt-trois évê-

ques. Auprès des visages bien connus dans la région, de NN. SS. Sourrieu, évêque de Châlons, qui peut voir dans la foule bien des figures amies; Thibaudier, évêque de Soissons; Turinaz, évêque de Nancy, etc.; on se montre les abbés mitrés de Solesmes et d'Igny, dont le costume monastique ajoute au caractère grandiose de cette procession; puis la figure ascétique, mais toute rayonnante de bonheur, de Mgr Richard, archevêque de Paris; les traits pleins de finesse de Mgr le Nonce apostolique, et enfin l'illustre cardinal, promoteur du monument, à qui Châtillon doit cette fête, et qui, comme un prélat du moyen-âge, et ainsi qu'on peut en juger par l'aspect du prieuré de Binson, semble vouloir couvrir le sol de son diocèse de la blanche parure des églises.

On entend retentir la fanfare de Châtillon, alternant avec celle de la maison Moët et Chandon. Le service d'ordre et le service d'honneur sont faits par les pompiers de cette même maison, venus d'Epernay, et par leurs confrères de Châtillon.

Dans la tribune d'honneur, on ne voit pas, hélas! pour recevoir les prélats, le président du Comité d'organisation, le regretté M. Desrousseaux, mort il y a quelque semaines, à la veille du jour où il allait recueillir le fruit de sa persévérance et de ses efforts; mais son nom du moins est impérissablement gravé sur le piédestal de la statue, et son fils, en uniforme de Saint-Cyrien, peut être avec fierté le témoin de la grande œuvre accomplie.

Les principaux membres du Comité, les principaux auxiliaires de l'œuvre sont dans la tribune. On y remarque Mme la duchesse d'Uzès, descendante de la famille des Châtillon; M. le général de Charette, dont le nom s'harmonise si bien avec cette fête de la religion et du patriotisme; MM. Paul Chandon de Briailles, le président Senart, le comte de Mareuil, le comte et la comtesse E. de Barthélemy, le vicomte d'Hunolstein, la comtesse et le comte de Verdonnet, donateurs du terrain où s'élève la statue, le comte et la comtesse de Maigret, la comtesse de Clermont-Tonnerre, le comte Werlé, le vicomte de Breuil, la comtesse de Rougé, etc.

Après le chant du *Laudate*, Mgr Langénieux prononce une courte allocution dans laquelle il remercie tous ceux qui l'ont aidé dans sa tâche; puis Mgr Freppel, évêque d'Angers, monte à la chaire qui lui a été dressée et d'où le regard peut parcourir un immense horizon et sa parole se faire entendre à des milliers d'auditeurs. Derrière lui, les ruines du château, devant lui, la statue d'Urbain II, à ses pieds, la ville de Châtillon, au loin des villages semés çà et là, dans la plaine ou sur les coteaux, puis la Marne se déroulant en anneaux argentés, quel plus beau décor pour un plus magnique sujet! Mais aussi quel orateur, et combien il a été à la hauteur de sa tâche!

« Nous assistons, dit l'orateur, après s'être inspiré d'un texte d'Isaïe, à l'un de ces spectacles qui remuent jusqu'au plus profond

de l'âme. Tout se réunit pour donner à cette solennité un caractère d'impérissable grandeur.

« Ce monument qui se dresse devant nous, ces princes de l'Eglise, ce concours de prêtres, de fidèles; cette terre de Champagne, devenue le rempart de la France, et où, depuis, Attila, se sont jouées tant de fois les destinées du pays, cet antique manoir des Châtillon; non loin, cette ville de Reims, où fut baptisé Clovis, où triompha Jeanne d'Arc; les grands souvenirs qu'éveille le nom d'Urbain II, la papauté proclamant dans un siècle de luttes la trève de Dieu et faisant reculer l'islamisme, est-il possible de mieux réunir dans un même monument tout ce qui constitue la Religion et la Patrie? (Bravos.) »

L'orateur félicite Mgr l'archevêque de Reims, de ce qu'il a fait, à l'éternel honneur de son épiscopat, pour une gloire nationale.

« Vous avez pris des *pierres de foi*, suivant le mot d'Isaïe; vous vous êtes adressé à cette noble terre de Bretagne qui vous a donné le granit de ses côtes. Un tel piédestal convient à l'image de ce grand homme, dont rien ne put ébranler la constance ni décourager la vertu.

« Ce que nous rappelle ce monument, ce qu'il nous enseigne pour le présent et pour l'avenir, je vais vous le dire.

« Urbain II est là, debout, dans le moment le plus solennel de son épiscopat. Après avoir établi la trève de Dieu, après avoir revendiqué d'une façon ferme et calme les droits de l'Eglise, il est là, le doigt levé vers le ciel, s'écriant : Dieu le veut!

« Dieu veut le triomphe du christianisme; Dieu veut la liberté de son église. Voilà le grand œuvre auquel Urbain II associa la France, «*gesta Dei per Francos* », et c'est pour nous encourager à la défense de notre foi, que son image se dresse devant nous.

« Que signifie ce monument?

« Il signifie la lutte pour le règne de Jésus-Christ, et la lutte de tous les temps et de tous les lieux; mais à l'époque d'Urbain II cette lutte était plus vive que jamais.

« Après l'empire romain, après les barbares s'élevait un nouvel adversaire, d'autant plus qu'il mêlait ensemble le fanatisme et la volupté. Un moment il avait menacé l'Europe et s'était avancé jusqu'au midi de la France.

« Ne jugeons pas cet adversaire par ce qu'il est aujourd'hui. Il est à l'heure actuelle, frappé de décrépitude; mais il n'en était pas de même au temps d'Urbain II. »

L'orateur redit alors le grand rôle de ce pape, et comment il souleva contre l'islamisme l'Europe chrétienne. Le 18 novembre 1095, Clermont, la vieille cité d'Auvergne qui avait été le dernier rempart de la défense gauloise, vit un grand spectacle. Elle vit des foules immenses s'armer au cri de Dieu le veut! et alors commença l'ère des croisades, cette épopée sublime du moyen-âge.

Ce jour-là, le pape Urbain II, Odon de Châtillon, rendit à sa patrie le plus signalé des services. Il lui assigna le premier rang dans la conduite des nations; au Concile de Clermont, Urbain II a sacré la France soldat de Dieu et apôtre du christianisme. Cette consécration, il l'a renouvelée à Limoges, à Poitiers, à Nîmes. La France est toujours restée à ce poste d'honneur, et si son prestige a survécu à ses fautes comme à ses malheurs, c'est à Urbain II qu'elle en est redevable.

« Voilà pourquoi nous saluons la mémoire du grand Français. Urbain II a tracé à notre pays un sillon lumineux. Partout où le drapeau français a été porté, ce fut toujours pour la défense de la croix, au Canada, en Afrique, en Orient.

« Mais la gloire d'Urbain II est aussi d'avoir combattu le César allemand, qui déjà à cette époque s'élevait menaçant pour la France et pour l'Europe.

« Sa gloire encore est d'avoir condamné le libertinage où se complaisait le roi de France; d'avoir lutté contre les grands pour les petits et pour les faibles.

« J'ignore si l'avenir ne réserve pas au successeur de Saint-Pierre un rôle semblable à celui d'Urbain II au moyen-âge; si nous ne le reverrons pas, au milieu du conflit des nations, chargé d'un rôle d'arbitrage qui rappellera la trève de Dieu. »

L'orateur termine en disant que la France, la France patriote et chrétienne, saura, au jour du danger, s'inspirer des grands exemples d'Urbain II, et marchera encore au cri de : « Dieu le veut! Dieu le veut! »

De longues acclamations ont à diverses reprises interrompu le discours de Mgr Freppel et ont salué l'orateur à la descente de la tribune.

Les Evêques ont ensuite donné la bénédiction à la foule prosternée, et sont rentrés à Châtillon, dans le même ordre qu'à leur arrivée.

Un temps magnifique a favorisé cette belle journée qui laissera à tous ceux qui en ont été témoins une profonde impression.

A 6 heures, un grand dîner a réuni au prieuré de Binson tous les prélats, un grand nombre d'ecclésiastiques et de laïcs, heureux de féliciter S. E. le cardinal du brillant succès de son entreprise. Trois jours après, le docteur Remy, vice-président du comité de la statue, a été élu conseiller général du canton.

***

M. le comte de Marsy, représentant de S. E. le patriarche de Jérusalem, a remis, à l'occasion de la fête de Châtillon, à S. E. le cardinal Langénieux, les insignes de grand-croix de l'ordre du Saint-Sépulcre.

***

Dimanche, 24 juillet, M. Gounod a dirigé, dans la cathédrale de Reims, la messe de Jeanne d'Arc qu'il avait composée, sur la demande faite l'an dernier par le cardinal.

La messe de Jeanne d'Arc est d'un caractère profondément religieux. C'est moins une innovation qu'un retour à la grande et belle école de Palestrina. Rien de dramatique, point d'effets d'orchestre, une expression sévère et solennelle dans sa belle simplicité. On sent partout le cri de l'humanité vers le Créateur, tantôt plainte ou prière, tantôt chant d'allégresse ou de glorification, que seules accompagnent ou encadrent les suaves modulations de l'orgue.

L'œuvre de Gounod débute par un prélude qui en est assurément la partie la plus originale et la plus impressionnante. L'orgue alterne avec des fanfares de trompettes et de trombones, qui nous rappellent tour à tour l'entrée triomphale de Charles VII et les mystérieux entretiens de Jeanne d'Arc avec ses voix célestes.

Après ce prélude, d'une belle et large facture, la messe proprement dite commence. Elle est relativement courte et d'un beau dessin mélodique. Certains passages du *Kyrie* mettent en beau relief les magnifiques voix des enfants de la maîtrise. L'*Et in terra pax* forme une admirable introduction au bel hymne du *Gloria in excelsis*. Le *Sanctus*, pour chœur seul, est d'une heureuse concision. Il y a, au *Benedictus*, un accompagnement de harpe qui est presque inaperçu de l'auditoire. Il est probable que le compositeur comptait trouver à Reims un plus grand nombre de harpistes. L'*Agnus Dei* est aussi pour chœur seul. Enfin, après le *Domine Salvam* en plain-chant, la messe se termine par quelques accords de trompettes, reproduits du prélude.

Ont été introduits dans la messe :

Le *Credo* de Dumont, chanté par tout le chœur, et les solis par sept superbes voix de basse s'harmonisant admirablement;

Un *Offertoire* pour violon solo, joué avec infiniment de goût et de sentiment par M. Henri Marteau, et rappelant avec un grand bonheur d'expression les mystérieux entretiens de la jeune bergère de Domremy avec les voix célestes qui l'initiaient à sa miraculeuse et patriotique mission.

L'assistance était immense, on en jugera en sachant que la Cathédrale était comble et elle peut contenir plus de 6,000 personnes. Le cardinal présidait, assisté de NN. SS. de Luxembourg, de Monaco, de Nancy, de Soissons, de Versailles, de Clermont, de Meaux, d'Hieropolis, d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Sébastre, coadjuteur de Mgr de Rennes. Le nonce a célébré pontificalement la messe. Aux vêpres, Mgr de Clermont a prononcé un magnifique panégyrique de Urbain II et de Jeanne d'Arc, que nous voudrions pouvoir citer en entier.

(Courrier de la Champagne.)

* * *

La Société française d'Archéologie, après avoir tenu son congrès annuel à Soissons et à Laon, voulut terminer sa session par une excursion à Reims. Une trentaine de ses membres, dirigés par le président, M. le comte de Marsy, ont consacré les journées de vendredi et de samedi derniers à la visite de nos monuments.

Après avoir examiné le musée de la crypte et la grande galerie de l'Archevêché, où étaient exposés les plus beaux moulages de M. Bertozzi et les dessins de MM. Alard, Auger et Queutelot; les savants antiquaires parcoururent la Cathédrale dans toutes ses parties, depuis les basses nefs jusqu'aux combles. M. l'abbé Cerf leur fit les honneurs du trésor, qui recèle tant de pièces historiques.

Dans l'après-midi eut lieu la visite de l'Arc-de-Triomphe et de l'Hôtel-de-Ville : la bibliothèque, les musées, la mosaïque et les toiles peintes retinrent longtemps l'attention des visiteurs, qui s'extasiaient sur tant de richesses d'art, malheureusement exposées dans un local trop restreint. Les conservateurs leur offrirent la vue des estampes de Nanteuil et des enluminures des plus précieux manuscrits. Il y a là un ensemble tel qu'en possèdent fort peu de villes de province.

L'église Saint-Jacques, l'église Saint-Remi, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital-Général furent ensuite étudiés dans tous leurs détails avec un intérêt non moins vif. Les murailles de ces édifices offrent à ceux qui les scrutent une suite de problèmes des plus attrayants.

Dans la séance à laquelle l'Académie de Reims convia ses hôtes, deux communications rétrospectives eurent lieu : l'une de M. le docteur Lemoine, sur la flore et la faune des terrains tertiaires des environs de Reims ; l'autre, de M. L. Demaison, sur la maison romaine découverte l'an dernier près de l'Arc-de-Triomphe. Le président de la Société, M. le comte de Marsy, fut ainsi mis au courant des plus récents travaux accomplis à Reims, et il tint surtout à féliciter la Ville du projet de création d'un Musée, dont l'Administration municipale vient de prendre l'initiative. Se souvenant de la féconde influence des Congrès de 1845 et de 1861, tenus dans nos murs, sous la présidence de M. de Caumont, il promit le concours de la Société française pour aider à l'installation des collections lapidaires. H. J.

MÉLANGES

Perrin des Almonts. — Toutes les biographies de la Haute-Marne prononcent le nom de Perrin des Almonts; mais aucune ne donne sur ce personnage, le moindre renseignement. Je voudrais combler cette lacune en me servant des papiers de sa famille, des états de service et du journal autographe de cet officier supérieur. Au moment où des chiffonniers politiques se croient sérieusement menacés du retour de l'ancien régime, il ne sera pas inutile de voir comment, sous ce régime travesti et calomnié, un jeune homme pouvait gagner ses épaulettes. Nous aimons à croire que le lecteur ne succombera pas à la violence de ses émotions.

Joseph Perrin des Almonts était né à Metz, le 25 septembre 1717, de Louis Perrin, écuyer, seigneur des Almonts et de dame Marguerite Hollande. Le jeune homme fit ses études jusqu'en logique : c'était le nom donné alors à la philosophie, cours pendant lequel on continuait les études de science physiques et mathématiques. Au sortir de sa logique, Perrin fut reçu volontaire à l'Ecole d'artillerie de Metz en 1731. En 1733, à seize ans, il était officier pointeur *ad honores*, c'est-à-dire sans appointements; il fit, en cette qualité, campagne en 33 et 34 sur le Rhin; et prit part aux sièges de Kehl et de Philipsbourg. A la fin de la campagne, il passa à la réserve sous le maréchal de Bellisle, qui le laissa à Kayserlautern dans le Palatinat, à la garde des munitions. A la fin de l'année, le duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, lui accorda le grade d'officier pointeur en titre, à partir du 1er novembre. L'année suivante, il faisait encore campagne sur le Rhin, lorsque la conclusion de la paix le ramena à l'Ecole de Metz.

En 1740, à la guerre de la succession d'Autriche, la France s'unissait à la Bavière, à la Pologne et à la Prusse contre Marie-Thérèse. Commissaire extraordinaire à l'armée du Rhin, Perrin des Almonts quitte Metz, le 13 septembre 1741, traverse l'Avingen, s'embarque sur le Danube et rejoint à Linz, dans la haute Autriche, le lieutenant-général Dubrocard. De Linz, il va à Prague, prise récemment par les Saxons et les Français. De là, il se trouve en présence de l'ennemi à Pifek, traverse le quartier de Crischova et vient rejoindre l'artillerie à Kollechewitz pour le siège d'Egra. La ville capitula le 19 mars 1742; Perrin revint à Prague, qui fut bientôt cernée par l'ennemi, et soutint un siège qui dura de 15 août au 12 septembre. La ville était réduite à l'extrémité; la livre de pain de munition coûtait quinze sous; la livre de cheval

vingt sous et la livre de bœuf six francs. L'armée de Maillebois vint les débloquer assez pour faire passer quelques provisions, pas assez pour empêcher un retour offensif des Autrichiens. Brandweiset Melnik repris, le colonel Darmentière, du régiment d'Anjou, capitule avec 800 hommes à Leitmeritz. Le maréchal de Broglio prend le commandement de l'armée de Maillebois et Perrin, resté sous le maréchal de Bellisle, prend part à la sortie de Prague, le 16 décembre 1742. Les hussards ennemis pillent les équipages; dans la vivacité de la marche, faute de temps pour les radoubs, on brûle cent caissons de vivres et soixante d'artillerie.

L'armée prend Éigra; mais le 30 décembre, on apprend que Chevert, lieutenant-colonel de Beauce a dû capituler à Prague. Le maréchal de Bellisle revient en France; l'artillerie arrive à Metz, le 23 février 1743. Deux mois après, elle repasse le Rhin et campe, le 19 mai, à Worms, sous les ordres du maréchal de Noailles. Northeim, Wingenbourg, Pfungstar la voient passer marchant aux Anglais. Après différentes marches et contremarches, les Français perdent la bataille de Dettingen, repassent le Rhin, campent à Seligenstadt et viennent se poster dans leurs lignes de Wissembourg. L'armée prend, en Flandre, ses quartiers d'hiver.

En 1744, Perrin, toujours commissaire extraordinaire, se rend à Douai sous Noailles; le maréchal de Saxe commande un corps de 30,000 hommes et le roi vient se mettre à la tête de son armée. Menin, Ypres, la Knock, Furnes capitulent; Perrin est chargé de l'inventaire des places prises. Le 13 juillet, on apprend le passage du prince Charles en Alsace et la retraite de l'armée de Coigny derrière le canal de Moltzheim. Perrin est détaché de l'armée de Flandre et joint à l'équipage de Malezieux. Des Almonts se trouve à l'attaque très meurtrière des ennemis campés sur la Son et couverts par les bois de Brumpt. Nous le retrouvons aux attaques de Richenau et de Saufelheim, enfin au terrible siège de Fribourg, dont il raconte, nouveau Xénophon, tous les combats.

En 1744, il passe l'hiver à l'Ecole d'artillerie de Metz et reçoit, le 1er avril 1745, ordre de se rendre à Douai pour la campagne de Flandre, sous les ordres de M. Dubrocard. Cette campagne, prélude de la paix d'Aix-la-Chapelle, n'est qu'une suite de villes forcées et de brillantes victoires. Tournay est investi en avril. Le 11 mai, les Anglais nous attaquent à Fontenoy, pour en faire lever le siège; le maréchal de Saxe met en déroute une armée de 50,000 hommes, commandés par le duc de Cumberland, le prince de Waldeck et le vieux Kœnigsegg. C'est à cette bataille qu'est rapporté le mot célèbre : « Messieurs les Anglais, tirez les premiers ». Tournay, Oudenarde, Gand, Bruges, Dendermonde, Nieuport, Ath sont pris par les Français. Au sortir de l'hiver de 1746, siège d'Anvers; avec Anvers, Bruxelles, Malines, Louvain, Mons, Charleroi, Namur tombent en notre pouvoir. Le maréchal de Saxe termine la campagne en octobre, par la journée de Raucoux.

En 1745, Perrin des Almonts, toujours commissaire, reçoit ordre de se rendre à Metz, pour servir dans l'équipage d'artillerie de M. d'Aboville. Les alliés couvraient la ville de Maëstricht; le maréchal de Saxe, pensant que la prise de cette ville mettrait fin à la guerre, marcha sans délai contre l'ennemi, qui occupait le village de Laufeld (Laufeld). L'armée des alliés avait sa droite à la commanderie du Vieux Jonc, ordre teutonique; de là, leur ligne passait dans le fond qui remonte à Grosseparven, qu'ils avaient retranché. Cette ligne laissait derrière elle le village de Rosmaen, ceux de Vlitingen, Heltz et Kessel, appuyant la gauche sur Maëstricht. En avant du centre de cette ligne, se trouvait le village de Laefuelt, et son hameau à gauche. Devant leur gauche, se dressaient deux autres villages. Leur seconde ligne était parallèle à la première et s'appuyait à la hauteur des villages que celle-ci laissait derrière elle. On découvrait une réserve sur la hauteur de Rosmaen et une autre entre Vlitengen, Heltz et Kessel. D'où l'on peut dire que la position de cette armée était très avantageuse, non-seulement par les villages, les murs, les enclos, les terres qui formaient une tête redoutable; mais par la nature du terrain, qui, s'élevant derrière l'armée, lui fournissait un feu d'amphithéâtre et des batteries par-dessus ces lignes.

On eût attaqué le 1er juillet si l'on n'eût eu à repousser un mouvement tournant, manœuvre brillante qui eût pu beaucoup nuire au succès de l'armée française. Ensuite il fallut procéder au placement des troupes. L'attaque du hameau de Laefuelt, dont la prise devait décider du gain de la bataille, ne commença qu'à dix heures. « L'attaque et la défense de ce poste, dit Perrin des Almonts, dont je cite textuellement le journal, est trop mémorable, pour qu'on ne donne pas un tableau exact des différentes charges qui s'y sont passées. Voici quelle était la disposition des généraux. La brigade de Monaco, commandée par M. de Lautrec, lieutenant général, attaqua la droite; celle de La Fère, commandée par M. de l'Aigle, maréchal de camp, attaqua le centre; celle de Ségur, aux ordres de M. de Béranger, lieutenant général, et M. de Froulay, maréchal de camp, attaqua la gauche. La brigade de Bourbon, commandée par M. de Beaupréau, maréchal de camp, resta en réserve pour se porter ou besoin serait.

« Nos troupes se portèrent avec toute la vigueur possible à cette attaque et pénétrèrent à la droite dans ce hameau, malgré la vive résistance des ennemis; mais elles ne purent s'y maintenir longtemps; elles revinrent sur leurs pas et se reformèrent sous les premières hayes. La brigade de la gauche essuya un feu si violent de canon et de mousqueterie que les troupes ne purent arriver aux retranchements et furent forcées de retourner en arrière. Pour lors la brigade de Bourbon s'avança et toutes quatre ensemble rechassèrent l'ennemi. Cette seconde attaque ne fut pas plus heureuse, non plus que la troisième. Ces mêmes troupes, qui, contraintes de céder le terrain

de l'intérieur du hameau, venaient constamment se reformer aux premières hayes; la plus grande partie de ces troupes, rebutées, se débandèrent. M. le maréchal et S. A. S. M. le comte de Clermont s'avancèrent pour faire arrêter les fuyards. Le maréchal leur opposa quelques escadrons de cavalerie pour les contenir, les rallia et les ramena lui-même à la charge, jusqu'à la petite portée du mousquet des ennemis. Ces troupes n'étant pas suffisantes pour déloger l'ennemi de ce poste, M. le maréchal fit avancer les brigades de Monin et Betten, ce qui détermina une quatrième charge qui réussit, mais l'ennemi rattaqua ces troupes avec tant d'impétuosité, qu'elles furent de nouveau obligées de se reformer sous les premières hayes, d'où elles recommencèrent une cinquième charge, et, quoiqu'elles fussent encore repoussées, elles se maintinrent cependant en quelques parties du hameau, auxquelles l'ennemi avait joint l'art à la nature. Il se présentait un front de deux cents toises de parapets et terrasses que les habitants relèvent pour former leurs vergers. L'ennemi y avait ajouté des retranchements et ouvrages en amphitéâtre, défendus par six bataillons au moins d'infanterie Anglaise et Hanovrienne, qui bordaient les hayes avec des canons sur tous les saillants et rentrants. Six autres bataillons en ligne à cinquante pas derrière les dernières hayes, soutenaient ce poste; ils avaient à leur droite et à leur gauche des batteries de gros canons, pour nous empêcher d'embrasser la totalité. L'ennemi avait dans ce poste, pour sa protection, cinquante pièces de canon; de plus, il faisait filer de son centre, une colonne d'infanterie qui rafraichissait continuellement les troupes attaquées. Cependant S. A. S. fit amener une batterie de gros canons, pour tirer sur la gauche du hameau et sur la batterie que l'ennemi avait en dehors; et conduisit en même temps la brigade des vaisseaux et des Irlandais, qui formèrent une sixième attaque conjointement avec les autres troupes et délogèrent l'ennemi; mais ne purent pas cependant leur faire abandonner encore le revers de leurs lignes. Alors, par ordre du maréchal, avancèrent les brigades du Roy et de La Tour du Pin; soutenues de celles d'Orléans, elles eurent ordre de se porter sur la gauche du hameau pour charger la colonne des ennemis qui rafraichissait le village et prendre en place les troupes qui défendaient les dernières hayes. Les batteries de canons s'avancèrent à même hauteur et la brigade des Cravattes barra la plaine jusqu'au village de Laefuelt. Le feu de ces dernières brigades, joint à celui de l'artillerie et à la dernière charge des troupes qui étaient dans le hameau, contraignirent les ennemis à l'abandonner totalement, après une défense de près de quatre heures. Comme ils se retiraient par leur droite, la brigade des Cravattes s'avança dessus; elle essuya tout le feu et fut chargée en même temps par la cavalerie anglaise. Cette brigade, qui souffrit extrêmement, fut obligée de se replier, ce qu'elle fit en bon ordre. Elle fut soutenue par celle de Conty, aux ordres de M. Duchâtelet, maréchal de camp.

L'ennemi ne jugea pas à propos de l'attaquer et se retira avec toute l'infanterie qui avait défendu le hameau.

« L'artillerie au galop les attaqua dans leur retraite, jusqu'à la vue des hauteurs de Maëstricht. Lorsque l'ennemi vit le hameau prêt à être emporté, il voulut tenter une diversion par sa gauche, sur la cavalerie de notre droite, qu'on avait été contraint de dégarnir pour la porter à la gauche du village attaqué; mais M. le maréchal et S. A. S. s'y étant portés sur-le-champ, rétablirent le peu de désordre qui y était arrivé Les carabiniers chargèrent la cavalerie qui les avait poussés, prirent des étendards et une paire de timballes. Le canon acheva de la mettre en déroute et l'obligea tout-à-fait à prendre la fuite.

« Alors S. A. S. avec les troupes à ses ordres, se mit à la poursuite de cette partie de l'armée ennemie et la canona jusqu'à ce qu'elle les eut contraints de se retirer sous Maëstricht. M. le maréchal se porta à gauche de l'armée, pour attaquer la droite des alliés, qui n'avait pas donné, et la déposter de la commanderie et des villages qu'elle soutenait dans cette partie. Mais M. de Bathiani, qui y commandait les troupes autrichiennes, voyant l'affaire perdue, ne tarda pas longtemps à faire sa retraite et se retira par les hauteurs de Gélick, d'où il regagna la Meuse.

« Les marques de notre victoire, outre le champ de bataille, sont vingt-trois pièces de canon, des drapeaux, des étendards et des prisonniers de distinction, entre lesquels le général Ligonier, commandant en chef des troupes anglaises. On compte la perte des ennemis à environ 8,000 hommes; les nôtres sont à peu près égales. L'artillerie à bien fait son devoir; mais elle était trop petite et trop peu nombreuse. »

J'ai cité tout au long ce récit de la bataille de Laufeld, par Perrin des Almonts. L'importance de la bataille lui donne de l'intérêt; dans sa simplicité, le récit fait voir l'intelligence militaire de l'auteur. Si Perrin ne raconte pas avec autant d'éloquence que Xénophon, il est évident qu'il eut su, mieux que lui, commander et que, dès lors, il était digne du premier rang. Nous le verrons bientôt l'atteindre; nous savons d'avance que sa promotion ne sera pas un acte de favoritisme.

Après la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, Perrin resta au service des garnisons, surtout à Sarrelouis, jusqu'à la reprise des hostilités. En 1756, à la guerre de sept ans, la France envoya trois armées en Allemagne: l'une en Westphalie sous les ordres de d'Estrées; l'autre, vers le Haut-Rhin, sous le maréchal de Richelieu, la troisième vers de Main, sous le prince de Soubise. Perrin fut attaché à la première et assista, le 26 juillet 1757, à l'affaire de Hastembecke. Le récit qu'il en fait est aussi remarquable que son récit de la bataille de Laufeld: même coup d'œil géographique sur les terrains, même entente des dispositions de troupes, même connaissance des mouvements militaires, même jugement supérieur

sur l'ensemble des opérations. Malgré mon vif désir de ne pas citer davantage des notes, dignes à mon gré de l'impression, je transcris encore ce passage sur le rappel de d'Estrées : « Le maréchal d'Estrées se retire au milieu d'une campagne, dont les prémices lui sont assurément bien glorieuses. La Westphalie traversée, une armée très nombreuse entretenue sans aucune plainte fondée dans un pays qui n'est pas fait pour fournir aux subsistances d'un corps de 40,000 hommes; les Hanovriens, obligés d'abandonner leur poste avantageux de Bielefeld ; la ville d'Embden prise sans perdre un seul homme ; toute la Hesse soumise ; le Wéser passé sans perte d'un seul soldat, à la faveur des savantes manœuvres dérobées au chef opposé; l'ennemi battu dans un camp fortifié par la nature et retranché avec art depuis un mois; l'armée vaincue, obligée de se retirer à vingt lieues du champ de bataille; le commandant de Hamelem effrayé de sa défaite et rendant à la première sommation une place pourvue d'une nombreuse artillerie et de quantité de munitions de toutes espèces; Hanovre soumis et ses magistrats au quartier du vainqueur pour payer les contributions; enfin Minden demandant à capituler et ses défenseurs retirés au-delà de l'Aller; voilà les fruits que la conduite du maréchal d'Estrées a produits en moins de deux mois. Après la bataille, il a visité les officiers et soldats blessés: il leur a offert et donné toutes sortes de secours. Ils disaient à ce digne général : « Il vaudrait mieux avoir perdu la bataille que de vous perdre. » Quel éloge! Depuis le grand Turenne, on ne trouve pas de généraux à qui l'on en ait dit autant. Le maréchal d'Estrées laissa l'armée du roi en bon état et dans une position des plus avantageuses, tous les obstacles surmontés, en un mot : il part couvert de gloire, regretté de l'officier et pleuré du soldat.

Sous Richelieu, comme sous d'Estrées, Perrin des Almonts continua son service. En 1758, 59, 60, 61, nous le trouvons tantôt à Metz, tantôt à Francfort, toujours directeur de parc d'artillerie, à la fin, sous le maréchal duc de Broglie. En 1761, au camp de Bolensem, il reçoit une lettre dont voici la copie :

A Versailles le 13 septembre 1761.

« Le Roy a été si satisfait, Monsieur, de la distinction avec laquelle vous avez servi à l'affaire du 15 et du 16 juillet dernier (à Filinghausen), que Sa Majesté a bien voulu vous accorder la commission de lieutenant-colonel. Je vous en donne avis avec un grand plaisir. Signé : Crémilly. »

L'année suivante, au camp de Baurbac, après vingt-neuf ans de service actif, Perrin des Almonts reçoit cette nouvelle lettre :

A Fontainebleau, le 13 octobre 1762.

« Je viens, Monsieur, de rendre compte au Roy de la distinction avec laquelle vous avez servi à l'affaire du 21 du mois dernier;

Sa Majesté a bien voulu vous accorder, en cette considération, une pension de 400 livres sur le trésor royal. Je vous en donne avis avec un grand plaisir. Je suis très-parfaitement, etc.

« Le duc de CHOISEUL. »

En 1763, Perrin des Almonts est sous-directeur à Strasbourg; en 1765, il passe à Metz; au commencement de 1766, il est nommé colonel. Voici la lettre du duc de Choiseul :

« Je viens, Monsieur, de rendre compte au Roi, de votre zèle, de la distinction de vos services, de vos connaissances dans les différentes branches de l'artillerie et de l'intelligence avec laquelle vous vous êtes toujours acquitté des commissions dont vous avez été chargé. Sa Majesté, pour vous en témoigner sa satisfaction, a bien voulu vous accorder, dès à présent, la commission de colonel. Je vous en donne avis avec grand plaisir. Votre commission vous sera incessamment adressée. J'ai l'honneur d'être, etc. »

En 1766, Perrin est nommé directeur de l'artillerie du département, comté et duché de Bourgogne, en résidence à Auxonne. En 1770, il reçoit le grade de brigadier d'infanterie des armées du Roi. En 1777, il passe au commandement en chef de l'Ecole d'artillerie de Metz. En 1780, une lettre du prince de Montbarey, ministre de la guerre, lui donne avis que le Roi l'a nommé maréchal de camp; l'année suivante, il est nommé inspecteur général de l'artillerie à la place de M. de Villepatour, chargé des places des trois évêchés de la Lorraine et de la Champagne. En 1783, une lettre du maréchal de Ségur lui fait savoir que le Roi, vu la distinction et l'ancienneté de ses services, lui assigne une pension de 800 livres sur l'ordre de Saint-Louis.

A partir de 1783, confiné dans son inspection des places de deux provinces, le maréchal de camp, Perrin des Almonts ne relate plus dans ses mémoires, ses fonctions d'état, il se borne à parler des expériences qu'il a été appelé à faire des pièces d'artillerie d'un sieur Poitevin. En 1791, il est nommé lieutenant général. En 1792, le ministre de la guerre le nomme commandant de l'équipage d'artillerie à l'armée du centre, commandée par Lafayette. Le lieutenant général des Almonts doit avoir sous ses ordres d'Haugert, Puysegur et Senarmont; le ministre ne lui cache pas qu'il se méfie de Lafayette qui doit s'entendre avec des Almonts et c'est des Almonts qui doit mander, au ministre, le résultat de leurs décisions. Malheureusement le brave soldat touchait à sa soixante-quinzième année; voici sa réponse au ministre de la guerre : il est superflu d'en signaler la touchante et simple grandeur :

Joinville, le 17 avril 1792.

« Monsieur, je reçois la lettre que vous m'avez adressée, le 13 de ce mois pour m'annoncer que le Roi m'a nommé au commandement particulier de l'équipage d'artillerie de l'armée commandée

par M. de Lafayette. Ce choix m'honorerait infiniment, si, ayant depuis soixante ans, été employé pendant toute la durée des trois guerres de 1733, 41 et 56, à dix-sept campagnes, à dix-neuf sièges et à vingt-quatre batailles ou affaires, pendant lesquelles j'ai cherché à mériter l'approbation des généraux et le suffrage de mes camarades, je ne craignais pas à mon âge, de ne pouvoir remplir avec assez d'activité, les fonctions intéressantes qui me seraient confiées, surtout après le rigoureux hiver que je viens de passer, étant accablé de maux de reins et dans l'impossibilité de monter à cheval et n'ayant pas pu même me rendre à Paris où M. de Narbonne m'avait mandé d'arriver dans les premiers jours du mois de janvier.

« Je sens que je ne pourrais pas autant que je le voudrais, mériter la confiance du général et donner de nouvelles preuves de mon zèle et de mon attachement au service, ce qui me force à vous supplier de ne pas désapprouver ma délicatesse et que je vous renvoie la lettre et les états relatifs à l'équipage d'artillerie. Si les eaux minérales et les bains dont j'ai un pressant besoin, ne me rétablissent pas, il sera bien fâcheux pour moi de devenir inutile à ma patrie, à laquelle je suis sincèrement attaché. »

Nous devons retourner maintenant un peu en arrière, pour nous enquérir des faits personnels et domestiques, relatifs à Perrin des Almonts.

Personnellement, cet officier était un homme d'ordre et de très exacte comptabilité. Une partie de ses mémoires est consacrée à des comptes; elle commence à ses dépenses d'école et se termine en 1787. A ses débuts, nous avons un état de sa masse et le détail des dépenses faites sur ce crédit : on y trouve un repas entre amis pour onze francs six sous et une charité à un officier pauvre : deux francs dix-sept sous. Officier pointeur, il touche d'abord dix-sept francs par mois; puis ça va à vingt et dépasse bientôt trente. Le décompte de la masse se continue; aux dépenses ordinaires s'ajoutent des achats de livres et cartes. En 1740, nous arrivons à cinquante francs par mois. Perrin prête souvent de l'argent à des camarades et rapporte non moins fidèlement le remboursement de ces emprunts : les officiers se piquaient d'honneur. Une fois commissaire à l'armée, le compte se complique, mais il continue de s'écrire avec la plus scrupuleuse exactitude; les appointements touchent à deux cents francs par mois. Petit à petit cette arithmétique des appointements et des sommes reçues nous conduit en Allemagne, en Hollande et nous prouve encore une fois que l'argent est le nerf de la guerre. Le chiffre des appointements, logements, gratifications, pensions, est d'ailleurs modeste; à la fin le lieutenant général, inspecteur, commandant d'artillerie touche seize mille francs, tout compris.

En 1746, le 19 avril, Perrin des Almonts épousait Marie-Catherine d'Antessanty, fille unique de Martin d'Antessanty, chevalier, sei-

gneur de Mézières et de dame Marie-Catherine Breton; sa sœur devenait la femme de François de Martinet, escuyer, seigneur de Gudmont. Pendant dix ans, à peu près chaque année, l'épouse de Perrin le rendait père; son journal relate fidèlement ces naissances, suivies parfois d'une mort précoce. En 1772, sa fille aînée, Marie-Catherine-Victoire épouse Louis-François Passerat de la Chapelle, escuyer, seigneur de Bellegarde, chevalier de Saint-Louis, major d'artillerie; en 1774, sa fille Marguerite épouse Jacques-Nicolas Le Masson de Suremont[1], escuyer, maître particulier des Eaux et Forêts de Wassy; en 1779, sa fille Marie-Louise-Constance épouse Claude-Hubert Dons d'Hautecourt, escuyer, capitaine d'artillerie au régiment de La Fère; enfin, en 1786, sa fille Lise épouse son beau-frère Le Masson de Suremont devenu veuf. L'année précédente, son fils s'était marié à Paris avec une demoiselle Levaillant, fille d'un ancien officier aux gardes françaises, sans le consentement de son père et s'était mis en cas d'exhérédation. Noter les naissances qui suivirent tous ces mariages nous mènerait loin et pourrait intéresser la généalogie de beaucoup de familles; nous remarquons seulement que le livre de Perrin des Almonts tient ce registre avec une parfaite exactitude.

Perrin des Almonts mourut en 1793, fort à propos pour n'être pas guillotiné comme suspect d'incivisme. Cet officier général avait servi son pays depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à sa mort; il avait conquis successivement tous ses grades et s'il atteignit aux premiers rangs, c'est au prix laborieux d'un dévouement qui ne connut pas de bornes et qui n'éprouva pas d'éclipse. Homme de bien dans toute la force du terme, toujours simple et modeste, fidèle chrétien, époux et père de l'antique roche, surtout ferme et vaillant soldat; tel fut Perrin des Almonts. Sa biographie, trop longtemps voilée, écrite maintenant sur titres authentiques, ne sera plus exposée à l'oubli; nous croyons que sa gloire gagnerait à la publication de ses mémoires. A la vérité, ce ne sont que des notes; mais elles respirent un tel parfum d'honnêteté qu'il est impossible d'offrir, aux soldats et aux simples citoyens, un plus bel et plus pur exemple, surtout de modestie.

Justin FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

* * *

NOTES CHRONOLOGIQUES SUR LES SEIGNEURS DE REUIL ET D'OLIZY.

REUIL

Les archives de la commune de Reuil[2] conservent la copie de

1. Cette famille était venue en France avec le roi Jacques d'Ecosse.

2. Reuil, village du canton de Châtillon-sur-Marne sur la rive droite de la Marne.

deux pièces que nous avons jugées assez dignes d'intérêt pour être analysées dans la *Revue*.

Il s'agit d'un procès-verbal de bornage, relatif aux limites des seigneuries d'Orquigny et de Reuil, dressé le 27 novembre 1519, et d'un contrat de vente dont nous allons parler en détail.

La première pièce constate qu'à l'époque de sa confection la seigneurie de *Reuil* appartenait à *Louise de Montmorency*, veuve de M. *de Mailly* et que *Marguerite de Châtillon* possédait les terres d'*Orquigny*[1], *Villers-sous-Châtillon*[2], et *Tincourt*[3].

Les seigneuries réunies de Reuil, *l'Echelle*[4] et *Montvoisin*[5] devinrent plus tard la propriété de *Frédéric-Charles de Roye de la Rochefoucauld, comte de Roye*, marié à *Elisabeth de Durfort*, et de *Frédéric-Charles de Roye de la Rochefoucauld*, nommé *mylord Lifford*. Par le partage de leurs successions opéré devant Therge, notaire à Paris, le 29 avril 1750, ce domaine passa entre les mains de Mme *Pauline-Françoise de Roye de la Rochefoucauld*, femme de *Louis-Antoine de Gontault, duc de Biron*.

Ceux-ci ne conservèrent pas longtemps ce patrimoine, car une vente fut conclue devant Hachette, notaire à Paris, le 8 mai 1751, au profit de *Elisabeth-Marthe de Roye de la Rochefoucauld*, veuve de *François-Joseph de Béthune, duc d'Ancenis*, capitaine en survivance d'une compagnie des gardes du Roi.

Une nouvelle mutation se produisit moins de quatre ans après la précédente, et les fiefs dont il s'agit furent acquis par *André-Alexandre Charpentier*[6], chevalier, seigneur de Boursault, Givry et La Roche-Cotard, demeurant à Cours (Cher), moyennant le prix principal de 28,700 livres, applicable pour 25,000 livres aux terres de Reuil et de l'Echelle, et pour 3,700 livres au hameau de Montvoisin.

Suit la désignation des biens faisant l'objet de cette dernière vente :

« Les fiefs, terres et seigneuries de Reuil, Montvoisin et l'Echelle, « ayant haute, moyenne et basse justice, cens, surcens, terres, « prés, vignes, bois, rivières, îles, îlots, bords, rivages, maisons, « bâtiments et droits y appartenant, consistant en une maison « seigneuriale sise à Reuil, composée d'un corp-de-logis, écuries, « celliers, granges, pressoirs, grande et petite cours, jardins,

1. Orquigny, section de Binson-Orquigny, canton de Châtillon-sur-Marne.

2. Villers-sous-Châtillon, village du même canton.

3. Tincourt, hameau dépendant du village de Venteuil, canton d'Epernay.

4. L'Echelle, hameau dépendant du village de Reuil.

5. Montvoisin, hameau dépendant d'Œuilly, canton de Dormans.

6. Charpentier. — D'azur à la bande échiquetée de deux traits d'or et de gueules accostés de deux licornes d'argent.

« canal dans iceluy, regards et conduite d'eau, le droit de pêche « sur la rivière de Marne dans la longueur d'environ une lieue, « un passe-cheval et nacelle, le bras appelé le bras de Marne, « autre bâtiment contenant un grand pressoir à tesson, trois sols « de cens par chaque arpent de toute espèce d'héritages, lesdits « cens portant droit de lods et vente, saisine et amende quand le « cas y échoit.

« Plus cent trente-cinq livres d'autres cens, surcens aussi portant « lods et vente, saisine et amende à prendre sur les terres et héri- « tages qui étaient incultes et ont été cédées sous ce titre à dif- « férents particuliers, vignes, terres labourables et prés, plus « vingt arpents de bois usagers, et faisant un sixième indivis avec « cinq communautés situées au bois de la *Haute-Charmoise*.

« Les lods et seigneurie de l'Echelle consistant en tout ce qui en « peut dépendre, droits de cens, surcens, portant lots et vente, « saisine et amende, quand le cas y échoit et autres droits en quoi « qu'ils puissent consister.

« Plus une petite portion de ferme située au hameau de *Ber-* « *thenay*[1], distant de deux lieues ou environ de la terre de Reuil, « provenant du sieur Joseph Niverd telle qu'elle peut appartenir à « madite dame duchesse d'Ancenis; le tout situé coutume de « Vitry-le-François, mouvant et relevant en plein fief, foy et « hommage de Monseigneur le duc de Bouillon, à cause de sa « terre de Châtillon-sur-Marne, et envers lui chargé de tels droits « et devoirs qui peuvent être dus, que madame la duchesse d'An- « cenis n'a pu dire ni déclarer de ce requise; étant observé que de « ladite terre de Reuil, le fief de *la Bouverie* est mouvant et rele- « vant en plein fief, foi et hommage.

« Plus les terre, seigneurie et hameau de Montvoisin, paroisse « d'Œuilly, ayant droit de haute, moyenne et basse justice, con- « sistant en un bâtiment, un pressoir à cages, cinq arpents, cin- « quante cinq verges de terre en deux pièces, cinq arpents, quatre- « vingt verges de pré, droits de cens et surcens, portant lods et « vente, saisine et amende, quand le cas y échoit, leurs apparte- « nances et dépendances, mouvant et relevant en plein fief foi et « hommage de la terre de *Troissy-sur-Marne*[2] appartenant à « Madame la *marquise de Chenoise*[3], ou à ses représentants et « envers eux chargés pareillement de tels droits et devoirs qui « peuvent être dus et que madame la duchesse d'Ancenis n'a pu « dire ni déclarer. »

1. Berthenay, ferme dépendant du village de Villers-Agron, canton de Fère en-Tardenois.

2. Troissy, village du canton de Dormans, arrondissement d'Epernay.

3. Née de Bouvent, baronne de Troissy, mariée à Alf. de Castille, marquis de Chenoise.

En 1767, nouveau titulaire; nous voyons en effet, le 4 juin de la même année, un hommage rendu au duc de Bouillon par Mre *Louis-Charles Itam de Beaurepaire*[1], écuyer, lieutenant du vol en la grande Fauconnerie de France, en qualité de *seul* seigneur de Reuil et de l'Echelle.

Ce dernier est décédé à Reuil, le 18 juillet 1783, veuf en secondes noces de Marie-Marguerite Orgelet, laissant entre autres enfants de son premier mariage avec dame *Charlotte-Zaverne de Morviller*[2], savoir :

Charles-Hyacinthe Itam de Beaurepaire, lieutenant de la grande fauconnerie de France,

Et *Marie-Madeleine Itam de Beaurepaire*, mariée à Reuil, le 28 octobre 1767, à Mre *Jean-Louis de Comingues*[3], écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au régiment de Touraine, lieutenant-colonel d'infanterie, fils de défunt Mre *Jean de Comingues*, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine de grenadiers au même régiment et de défunte dame *Anne-Marguerite De Bécourt*[4], de la paroisse d'Ay.

Le 23 janvier 1768, il avait obtenu des lettres de terrier et parmi les personnes notables qui firent les déclarations prescrites, nous avons relevé les noms suivants :

1. *Antoine-François Magnière*, notaire et arpenteur royal au bailliage de Châtillon,

2. *Pierre-Louis Marthe*, avocat en Parlement, officier chez le roi, receveur des gabelles et des traites d'Epernay,

3. *Jacques Levesque*, arpenteur royal, demeurant à Fismes,

4. *Nicolas Jarot*, officier chez le roi, demeurant à Reuil,

5. *Jean-Charles Hacquart*, procureur au bailliage de Châtillon,

6. *Jean-François-Elizandaire Héloin*, prêtre et curé de Bonneuil, y demeurant,

7. Me *Félix-Louis Héloin*, procureur au bailliage royal de Châtillon,

8. Mre *François-Vincent Guyot de Chenizot*[5], chevalier, con-

1. Itam, ancienne famille noble de Châlons éteinte en ce dernier rameau. — D'azur à 2 épées d'argent, passées en sautoir, pointes en bas, en chef un besan d'or.

2. Zaverne. — D'azur à 2 épées [illegible] en chevron acc. de 2 besans et une molette d'argent, 2-1.

3. Comingues. — De gueules à quatre [illegible] d'argent posées en sautoir.

4. Bécourt. — [illegible] d'argent et de gueules, de 16 pièces, sur le tout un écusson d'or.

5. Guyot de Chenizot. — De gueules à [illegible] d'argent en pointe, surmontée de 3 poissons nageant de même, l'un sur l'autre.

seiller du roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, conseiller d'honneur en l'Hôtel-de-Ville de Paris, lieutenant du Roi de la ville et faubourg de Château-Thierry, seigneur de Châtillon-sur-Marne, vicomte de Binson, Orquigny et Mitry, seigneur de Sarre-Bruge et de la Maison-Rouge, Villers-sous-Châtillon, Tincourt et autres lieux, demeurant ordirairement à Paris, rue de Richelieu, paroisse de Saint-Roch,

9. Me *Louis-Charles Féval*, avocat en Parlement, ancien procureur du roi au bailliage de Châtillon, directeur du terrier de Château-Thierry, y demeurant,

10. Me *Charles-Philippe Féval*, officier chez le roi, demeurant à Orcourt, paroisse de Cuchery,

11. Me *Charles Féval*, ancien notaire, demeurant à Reuil,

12. Me *Charles Féval*, officier chez le roi, demeurant à Reuil,

13. *Philippe Doutet*, employé dans les aides de Châtillon,

14. Mre *Claude-Etienne de la Faux*, écuyer, seigneur de Saint-Mard, demeurant à Epernay,

15. *Nicolas-Melchior Caillet*, prêtre et chapelain de Boursault, y demeurant,

16. Mre *Jean-Louis Carbon*, prêtre et chanoine de l'église de Reims, prieur de Notre-Dame de Belval, seigneur dudit Belval, Cuchery, La Neuville-aux-Larris et lieux en dépendant, décimateur pour quatre neuvièmes des grosses et menues dixmes du terroir de Reuil, demeurant à Reims,

17. Me *Claude-Emmanuel d'Absent*, avocat en Parlement, contrôleur des actes, maître particulier des eaux et forêts du duché de Château-Thierry pour Son Altesse Monseigneur le duc de Bouillon, demeurant à Châtillon-su-Marne, comme fondé de pouvoir de : *Messire Louis-Charles de Noüe*, comte, seigneur de Villers, la Malmaison, Lilet, Venteuil, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au régiment de Languedoc-Dragon, demeurant à son château de Villers; Mre *Louis-François de Noüe*[1] *de Villers*, chevalier de Saint-Louis, maître de camp de cavalerie, exempt des gardes du corps du roi, seigneur en partie de Villers-en-Prière; Mre *Anne-Armand-Gaston-Bidal de Noüe*, capitaine des grenadiers du roi, infanterie ; et Mre *Robert-Benjamin de Noüe*, chanoine de l'église cathédrale de Laon, abbé commendataire de l'abbaye de Tarigny.

A la veille de la Révolution, la seigneurie de Reuil et le fief de l'Echelle étaient la propriété du chevalier *Nicolas de Chaumont*, ci-devant capitaine au régiment de Soissons, nommé au procès-verbal d'élection des députés aux Etats-Généraux.

1. Noüe. — Echiqueté d'azur et d'argent au chef de gueules.

OLIZY

L'analyse des titres énumérés dans un inventaire rédigé le 4 octobre 1776, après le décès de M. Duval-Dumanoir, nous fournit les indications suivantes sur la seigneurie d'Olizy[1].

M. de *Saint-Chamant*[2], seigneur en 1719.

Celui-ci vendit, le 22 juillet de ladite année, les seigneuries d'Olizy, Boujacourt[3], Nogent[4] et Le Chemin[5] au sieur *Pierre Leleu*[6], bourgeois de Paris.

A ce dernier succéda, au moyen d'une cession consentie, le 26 juin 1748, Mre *Nicolas Hénin*, prêtre, chanoine de l'église métropolitaine Notre-Dame de Reims qui, à son tour, vendit la terre d'Olizy et le mobilier du château, par acte passé devant les notaires de Paris, le 30 décembre 1767, à Mre *Michel-Archange Duval*[7]*-Dumanoir*, chevalier, décédé en 1776, époux de dame Anne-Marie-Catherine *Delyonne*, laissant deux enfants mineurs :

Damoiselle *Catherine-Léopold Duval-Dumanoir* et *Michel-Archange Duval-Dumanoir*, ayant tous deux pour subrogé-tuteur, Mre *Jacques Duval d'Egreménil*, chevalier, ancien avocat du roi au Châtelet et conseiller en Parlement.

Quelques mois avant son décès, Mre Michel-Archange Duval-Dumanoir, qualifié chevalier, seigneur d'Olizy, Boujacourt, Nogent, Le Chemin, et autres lieux, avait acheté, par acte du 16 juillet 1776, de Mre *Charles-Gabriel de Montigny*[8], seigneur de Violaine, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine de vaisseau au département de Brest, la seigneurie de Violaine[9] et le hameau de la Maquerelle et autres dépendances dudit Violaine, consistant en château et tout ce qui l'environnait, avec haute moyenne et basse justice et pour l'exercice d'icelle nomination d'officier, cens, surcens et autres droits reconnus par

1. Olizy, village du canton de Châtillon-sur-Marne.

2. Saint-Chamant. — De sinople, à trois fasces d'argent, à l'engrelure en chef d'argent en forme de créneaux.

3. Boujacourt, hameau qui dépend de Champlat, village du canton de Châtillon-sur-Marne.

4. Nogent, fief dépendant jadis d'Anthenay dont le nom est conservé comme lieudit.

5. Le Chemin, ferme située sur le terroir d'Anthenay, canton de Châtillon-sur-Marne.

6. Leleu. — De gueules au chevron, acc. de 3 têtes de loup, le tout d'or.

7. Duval. — Ecartelé d'azur à la bande écotée, acc. en chef d'un vase rempli de fleurs et en pointe d'un lionceau, le tout d'or ; — et d'argent à la face de gueules, acc. de 3 rocs d'échiquier, de sable, 2-1.

8. Montigny. — Semé de France au lion naissant d'argent.

9. Violaine et la Maquerelle, hameaux dépendant d'Olizy.

un nouveau terrier, fait devant Magnière, notaire à Belval, dans les années 1765, 1766, 1769 et 1771, droit de chasse, terres labourables, îles, prés, bois et vignes, tenant la totalité, d'un côté vers le levant au fief de l'Etau[1] et la seigneurie de Cuisles, d'autre côté du couchant à la terre d'Olizy, par le chemin ferré conduisant à Châtillon, Olizy et autres endroits, d'un bout du midi au Patis d'Anthenay, d'autre bout au septentrion à la seigneurie de Romigny[2]; ladite terre relevant en fief et hommage de M. *Leleu*, seigneur d'Aubilly.

Ce marché conclu moyennant le prix principal de 52,000 livres, fut ratifié par Mre *Thomas-Marie, chevalier de Montigny*, frère de l'aliénateur, seigneur de Prouilly[3], et de Violaine en partie, ancien garde du corps du roi, demeurant à Prouilly.

Paul PELLOT.

1. L'Etau, ferme dépendant de Cuisles, village du canton de Châtillon-sur-Marne.

2. Romigny, village du canton de Ville-en-Tardenois.

3. Prouilly, village du canton de Fismes.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LA NOBLESSE DES RÉMOIS*

A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

Feret[1], dont la devise est *Virtus ad astra feret*, né vers 1736, a laissé veuve une Dampierre[2], mère de filles : il était capitaine de cavalerie en 1767 : cette famille est ancienne et éteinte à Reims.

D'Ambly[3], maréchal-de-camp, émigré avec son petit-fils, étant âgé de 72 ans; sa femme est morte l'an IV en ventôse; ses deux gendres sont du Cauzé de Nazelles et Flavigny.

De Fougères[4], dont le père veuf épousa la fille de l'huissier, Laillet, morte l'an III à Courlandon, son fils unique de belle espérance est émigré, amnistié et marié à Mlle de Morières, à Sévigny.

De Sugny[5], émigré avec sa femme Andrieux[6], sans enfants; elle a eu un fils depuis son émigration.

Marmande de Leuville[7], nobles connus sous Louis XIII, a un fils unique émigré et une fille mariée à N. de la Marck. Il a été guillotiné à Paris, où l'agent Clément le fit transférer du séminaire : sa veuve Hennet, né à Maubeuge, reste au grand hameau de Romain, avec son gendre et petit-fils.

Coquebert-Roland, issu de deux conseillers au Parlement de Metz, capitaine de Navarre, très pieux. Son fils unique est émigré,

* Nous croyons curieux de publier les notes de cet original bien connu Reims, qui avait nom Hédouin de Pons-Ludon. Elles sont rédigées avec exactitude et d'une façon moins partiale que Pons-Ludon n'en avait l'habitude. On remarquera qu'elles sont du commencement du XIXe siècle, ce qui explique certaines expressions, comme ex-noble, où dit un tel : Nous possédons les originaux autographes. E. B.

1. Famille de Picardie (1487), maintenue par Caumartin : d'argent à 3 faces de sable.

2. Du Val, comte de Dampierre, baron de Hans.

3. Famille des Ardennes, maintenue par Caumartin. — Marquisat. — D'azur à 3 lionceaux de sable.

4. Famille possédant au XVIIIe siècle la seigneurie de Courlandon : de gueules au chevron d'argent, acc. d'un brin de fougères d'or en pointe.

5. Maintenue par Caumartin : de sable à l'écu d'argent, au bâton écosté de même, brochant sur le tout.

6. Famille ancienne rémoise éteinte dans les Barbat de Bignicourt.

7. Famille noble de Champagne et d'Ile de France : d'or au chêne de sinople sur une terrasse de même, au lion de sable, brochant sur le tout, vicomté de Romain.

amnistié[1]. Sa seconde fille a épousé le jeune La Goille[2], émigré; la première est veuve de l'écuyer Le Sellier de Fismes[3] et deux restent à Romain avec leur mère veuve.

Oudan de Virly[4], marié en secondes noces à une Martin, fille du président de la Chambre ardente : son fils unique a épousé la fille du banqueroutier Desjardin-Berthelin.

La Goille de Courtagnon[5], secrétaire du roi; les descendants émigrés : l'aîné a épousé Victoire Cugnon, divorcée sans enfants; le second a laissé une petite fille à sa femme, née Cocquebert suprà.

Vidart[6], dont le bisaïeul était maire de Poitiers, le père brigadier des gardes du corps, a épousé la fille Chastenet dite Puiségur, émigré, avec son fils, sa superbe fille est mariée à un Dubois dit Salpervick, issu d'un marchand de bestiaux.

Rogier[7]-Canelle[8], anobli pour services rendus, a été capitaine au régiment du Roy (cavalerie). En 1785, il a fait au jeu une lessive de 160,000 fr. qu'il a payé mal à propos à des escrocs, il a fils et fille de sa superbe femme du nom de sa mère (Canelle).

Dupleix dit Cadignan, noble, de ce fameux Dupleix des Indes, capitaine de cavalerie, épousa la petite-fille du millionnaire Benoît Petrinck dont la fille aînée avait épousé son cousin flamand, l'ingénieur Merille. Dupleix n'a point d'enfant.

Condamine dit Lescure, neveu du grand vicaire septembrisé à Reims, devenu lieutenant-colonel des Cravattes, avait épousé l'une

1. Famille rémoise anoblie par charge, baronnie de Montbret; de gueules à 3 coqs d'or. — Roland, ancienne famille rémoise, trois secrétaires du roi : d'azur à la face de gueules, chargé de 3 besans d'or.

2. Famille rémoise, seigneur de Courtagnon.

3. Famille noble de Picardie, vicomté de Chézelles, dans le faubourg de Fismes; — d'or à l'aigle d'azur, becqué et membré de gueules.

4. Famille maintenue par Caumartin : d'azur au chevron, acc. de 2 roses et un lion d'or.

5. Famille noble de Gascogne : écartelé aux 1er et 4e de gueules au sanglier de sable, passant devant un cyprès de sinople, le tout soutenu d'une terrasse isolée de même, acc. de huit flanchis d'or en orle; au 2e et 3e de gueules à 3 flèches d'azur futées et empennées d'or, les pointes en bas, une en pal, deux en sautoir

6. Très ancienne famille rémoise, seigneurie de Monclin. — D'or à la face d'azur, chargée de 3 étoiles d'argent, acc. de 3 tiges de rosier feuillés de sinople et fleuries de gueules, 2-1.

7. Famille noble des Ardennes; d'azur au chevron brisé, acc. de 2 étoiles en chef et en pointe de 3 maillets, posés 2-1, le tout d'or.

8. Ecartelé d'azur au chevron d'or, acc. de 2 poissons et une étoile d'argent, et de gueules semé de carreaux d'or, chargé chacun d'une étoile d'azur.

des filles du receveur des tailles Aubert, qui reste à Reims avec son enfant[1].

Des Lyons[2], l'aîné émigré, sa femme guillotinée à Arras, le second lieutenant des maréchaux a épousé la cadette Danré-Bourgongne, dite d'Armancy[3] et vit à Reims.

Fremyn[4], nobles, descendent d'un secrétaire de Marie de Médicis, font deux branches : l'une dite Fonteville, capitaine au régiment du Roy (cavalerie) a laissé deux filles à sa femme, née Carbon ; l'autre dite Sapicour, ex-mousquetaire, a épousé à 42 ans la fille de Moyen-Maillefer et réside en 1796 à Stenay, puis à Reims.

La Salle[5] dit Gondreville, a épousé la jeune Parchappe qu'il laissa veuve avec deux fils ; l'aîné, beau comme Adonis, est mort chef du régiment du Roy (dragons) d'une épidémie après une honorable blessure au visage ; l'autre végète chez son cousin Mongeot à Pont-à-Vert, en 1802.

Lévêque[6]-Canelle, ancien lieutenant-colonel de dragons ; ses deux fils sont émigrés : leur cousin, fils du Conseiller d'Etat, a épousé Mlle Godart et eux, amnistiés en 1801, les deux filles du maréchal de camp Rivals dit la Salle.

D'Origny[7] font quatre branches ; l'une a fini par un émigré ; les trois autres ont chacun un jeune homme pour chef. Acte de réception de Henry-Antoine Dorigny, fils de Philippe, comme maîtres de la communauté-unie des marchands drapiers, merciers et joailliers de Reims, le 21 novembre 1746.

Gilles, connu sous le nom de La Londe, chevalier de Saint-Louis, se croit descendant du chancelier de Louis IX : hors de détention après le 9 thermidor, il se trouva veuf en sa terre de Chambrecy avec des filles : résida à Soissons et revenu à poste fixe en sa terre.

1. Condamine, famille d'Ile de France et Languedoc en Lorraine.—D'azur à 3 glands d'or.

2. Famille de noblesse chevaleresque d'Artois : d'argent à 4 lions de sable, armés et lampassés de gueules.

3. Famille noble de Soissons : d'argent au chevron d'azur, acc. de 2 têtes de serpents de sable, arrachées de gueules, et en pointe d'un arbre de sinople.

4. Famille noble du rémois, maintenue le 26 avril 1744. — D'argent à la face d'azur, bordée d'or, de laquelle sortent des flammes de gueules au-dessus et au-dessous, opposées à d'autres flammes mouvantes du chef et de la pointe de l'écu.

5. Famille noble de Soissons, établie à Reims, qui y a donné naissance au vénérable fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. — D'azur à 3 chevrons brisés d'or, 2-1.

6. Famille rémoise anoblie en 1697, dont étaient MM. de Pouilly, de l'Académie des inscriptions, de Champeaux, de Burigny.

7. Famille noble du Rethélois, maintenue par Caumartin, d'azur à la croix de sable, chargé d'un losange d'argent.

Duhamel de Breuil[1], capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, père de quatre enfants, réside à Rosnay sur le bien de sa femme.

Le Bourgeois, seigneur de Gueux, sont trois frères, tous trois chevaliers de Saint-Louis : deux résident au village, l'un marié à une Martin, reste à Reims. Tous trois ont famille, ainsi que leur parent, préfet de la Marne[2]. Le gendre de Martin, aveugle et chevalier de Saint-Louis, est mort en 1809, presque octogénaire, père de filles nubiles.

Regnaut, secrétaire du roy, le seul restant, a épousé une Cormontagne et a un fils unique.

Maillefer[3], nombreux trésoriers de France, réduit au seul Maillefer-Ruinart qui a famille assez nombreuse.

Duchatel-Cadot, anobli par charge de secrétaire du roy, son fils marié à une Berthelin[4], est député de l'Aube à la Législature de l'an IV ; son oncle Cadot, l'aîné anobli par intrigue et au refus du bienfaisant et célibataire Savoye, alors sexagénaire.

Le Leu[5], secrétaire du roy, receveur des tailles, a vécu 90 ans et a laissé trois fils : l'un mort officier dans Touraine, l'autre célibataire à Aubilly, l'autre marié à une Coquebert; son aîné est émigré; l'autre veuf en l'an VI.

Danré, petit-fils d'un secrétaire du roy, marié à une fille Clozier de Chaalons[6], n'a que des filles et a pris son domicile en son bien de Courmelois, près Reims et Sillery; sa seconde sœur a épousé un des Lyons, lieutenant des maréchaux de France.

De Bezannes de Féticeux[7], marié à la fille unique de L'Epagnol, son fils aîné naquit en ventôse de l'an IV, chez son ayeul.

Aubé dit Braquemont, noble de Picardie, a épousé la fille du trésorier de France Cloquet, il a laissé à sa femme deux fils et une fille supérieurement nés et élevés; il émigra lieutenant-colonel de Picardie avec son état-major de Thionville. J'ay ramené son

1. Famille de Picardie, maintenue par Caumartin : d'argent à la bande de sable, chargé de 3 sautoirs d'or.

2. Famille maintenue par Caumartin : d'az r à la face d'argent acc. en chef d'un croissant et en pointe, d'une rose de même.

3. Une des plus anciennes familles de la bourgeoisie rémoise. — D'azur à la face d'argent, acc. en chef de 2 étoiles et en pointe d'un cœur d'or.

4. Famille de l'Aube : d'argent au chevron d'azur, acc. de 2 fleurs de lys, de même et en pointe d'une moucheture d'hermine.

5. Famille rémoise : baronnie d'Aubilly : de gueules au chevron, acc. de 3 têtes de loup, d'or.

6. Voir plus haut. — Clozier, famille noble de Châlons, maintenue par Larcher en 1698 : d'argent au chevron de gueules, acc. de 2 croissants de même en chef, et en pointe d'une merlette de sable posée sur une branche de laurier de sinople.

7. Famille d'origine chevaleresque du village de ce nom, près Reims : d'azur semé de besans d'or, au lion d'or, brochant sur le tout.

aîné de Brienne avec mon fils lors de la suppression des Ecoles militaires en octobre 1791. Sa femme était en détention avec moi au séminaire l'an II; et son beau-frère, l'ingénieur Cloquet, est émigré, ce qui a fait enfermer sa sœur aînée à 57 ans. Aubé aîné, élève d'artillerie à Chaalons l'an VIII, puis lieutenant et capitaine en 1809; son cadet, lieutenant d'infanterie au corps servant en Espagne[1].

Souayn[2]-L'Epagnol[3], maréchal-de-camp, lieutenant des habitants, a filles et un fils unique émigré : l'un de ses neveux dit Taincourt, fils d'une Maillefer, reste à Paris. Son frère est émigré, ainsi que le jeune Canelle, seul héritier du nom, et Coquebert, capitaine d'artillerie, célibataire comme son frère aîné, mort avocat assez en réputation à Paris; leur sœur avait épousé le receveur des tailles Leleu, l'aîné.

Lagoille (frère de l'abbé, à Rome, l'an IIIe)[4] conseiller du point d'honneur, puis auditeur des comptes à Rouen, a épousé la noble Beaufort, dite l'Espare, a une fille.

Sutaine[5]-Maillefer, veuf en 1796, payeur des gages du Parlement de Bordeaux, a perdu un fils tué par accident, officier des chasseurs de Gévaudan, à Landrecies; son aîné, lieutenant-général du présidial, revint de Londres l'an IIIe; sa sœur aînée fut mariée à un L'Epagnol, et la seconde à Berthelin, de Troyes; leur frère commissaire des guerres, a épousé une La Fontaine et habité Reims, (mort l'an VIe).

Sutaine-Hibert, chevalier de l'ordre du Roi, lors de la statue de Louis XV, a eu deux fils; l'aîné a épousé une Jourdain, l'autre une Berthelin; l'un et l'autre ont postérité.

Clicquot[6], anobli lors de la statue de Louis XV, était directeur de la Monnaie, son fils unique épousa une Mathieu, et vit en sa terre de Toussicourt, ex-entreposeur des tabacs.

Jouvant, mort secrétaire du roy, avait un fils mort mousquetaire, l'autre marié à une Bourgongne, a enfants et est juge au tribunal de la Marne en 1796.

Jacob, avocat, anobli au sacre, pour le dédommager de la chaire de droit français que, par intrigue, lui avait volé un Malfilâtre, fils d'un Elu de Provins; il a, en 1796, fils, petit-fils, arrière-petit-fils, sous le même toit, rue de la Belle-Image.

Le Comte, directeur des Aydes, et Langlois, anoblis par charge, sans postérité masculine.

1. De gueules à 8 losanges d'argent, appointés en croix.
2. D'or à 3 lions de sable, 2-1.
3. D'azur à la foy d'argent posée en face.
4. D'azur au chevron d'or, acc. de 3 glands d'or.
5. D'azur à la face d'or, acc. de 3 mouchetures d'hermine.
6. D'azur à la tige de coquelicot, terrassée de sinople, fleurie de gueules, au chef d'azur, chargée de 2 étoiles d'argent.

Périer et Cambray[1], fils de secrétaires du roy, ayant fils; le premier a épousé une Hennequin, et l'autre une Hennin.

Beguin-Lépagnol[2] (veuf et amnistié, végète rue Cottes en 1803), dit de Savigny, était fils unique d'un capitaine de vaisseau du roy, qu'il fit sauter pour éviter de tomber au pouvoir des Anglais; élevé en enfant gâté, il fit de maigres études à l'université de Reims, fut reçu mousquetaire en 1753, à dix-huit ans, capitaine au Commissaire Général, se retira à la paix ou peu après, fut lieutenant des maréchaux de Lorient, glorieux et suffisant; sa femme dévote et respectable lui donna quatre filles; la seule aînée épousa un sieur Commine dit Marcilly, qui devint chevalier de Saint-Louis comme exempt des Cent-Suisses en 1791. La révolution qui lui enleva les revenus féodaux de la terre de Faux, dot de sa femme, lui fit prendre des patentes de marchand, et il fit sans honte l'agiot et la commission, dont ne rougiront point ses descendans, étant sans postérité; son beau-père s'est émigré comme un sot; il était amy de Brulart, dit Sillery.

Cantwez dit Mokarki, fils du guérisseur de ce nom, bossu et spirituel, fut officier dans Buklai; lorsque son régiment était à guerroyer en Corse, il courtisa si efficacement la jeune Labassée, veuve Muiron, qu'elle s'avoua faussement enceinte pour l'épouser. Ce mariage fut très fécond. Il envoya en Irlande Hibert de Rethel, fils de marchand, pour s'affilier aux vrais Cantwelz, et y réussit si bien qu'il fut en état de lever aux parties casuelles l'office de lieutenant de maréchaux à la résidence d'Epernay. Il se ruina à Ay, en 1781, et sa femme obtint 600 francs de rente viagère de sa fille unique Muiron, devenue femme Marthe. Son fils aîné fut, je crois, page, et est lieutenant au 12e régiment de chasseurs à cheval à Reims l'an IV. Son père est bibliothécaire aux Invalides en 1801.

Moucignot, créole, officier au régiment du Roy, a pris le nom de sa femme du Hamel, parente de Choiseul, qui n'a jamais rien voulu faire pour lui à cause d'un mauvais propos qui lui fut rapporté; ruiné, il fut général de la République, vit à Paris; sa femme a marié son aînée avec un vray Duhamel et reste à Saint-Remy-en-Bouzemont.

Menot dit Chastillon, petit-fils d'un tanneur ou vinaigrier[3] qui s'est fait Trésorier de France et s'est retiré en sa terre d'Oger entre Vertus et Epernay en quittant le régiment Navarre dont il était lieutenant-colonel. Il a épousé mademoiselle de Berle, dont il a un fils unique; elle est, dit-on, heureuse, quoique son mari, très brave, soit une tête bien singulière.

1. D'azur à l'ancre d'argent, les pointes surmontées de 2 merlettes affrontées de même — Gironné d'or et d'azur de 12 pièces, à l'écu de gueules, en abyme, chargé d'une bande d'argent à 3 mouchetures d'hermine.

2. D'azur au cigne d'argent, surmonté d'un croissant entre 2 roses de même.

3. Erreur complète comme le constate la généalogie de cette famille, publiée dans le n° de février 1887 de la *Revue*.

(Son père, François Chastillon sur les faire-part du décès de sa femme, née Canelle, le 2 septembre 1772, chevalier, seigneur d'Oger, etc.)

Desroberts-Menot[1] beau-frère du précédent, fils unique d'un capitaine au régiment du Roy, fut lieutenant des maréchaux à Rethel. Eut fils et filles; veuf, il émigra ; c'était bien le plus impudent gentillâtre de son siècle ; il traitait les fils du citoyen Tirant, anobli, de ses laquais quoique enfants de sa sœur. Sa mère, douairière, mourut à Rethel l'an IV.

Parchape[2], frères héritiers de nom, armes et épée que Henry IV donna au maire d'Epernay après la mort de Biron, tué au siège de cette ville par le canonnier Moreau ; l'aîné, brave, instruit et libertin, laissa, étant officier d'invalides, une veuve nommée Villemort, dont l'enfant est mort; elle reste à Romain en 1796.

Le deuxième Parchape, noble casanier, honnête homme, épousa une sœur du lieutenant-général du baillage d'Epernay, nommée Delatre, et sa sœur l'élu Mopinot, à Reims Sa fille épousa, près Givet, le vieux Corbie, chevalier de Saint-Louis en 1781 ; l'un de ses fils était prieur curé de Vertus en 1789.

L'aîné de ses fils eut des torts dans l'artillerie où il était officier, et se fit maltôtier en 1781 ; il paya 10,000 francs au provençal d'Herbès-Malavois le contrôle du domaine d'Epernay ; marié à l'aînée des filles de Roquille, chirurgien-major de Royal-Infanterie ; il passa à Reims dans le même poste que celui d'Epernay et en fut dépouillé comme noble, quoiqu'il prouva ne pas l'être ; il a eu fils et est divorcé.

Son frère, ex-mousquetaire noir, inspecteur des haras, est divorcé d'avec la fille Cagnart du Rotoy, de Laon ; l'autre est capitaine de Bretagne, infanterie, a épousé une Bechet et réside sans enfants à Disy, qu'habitent ses frères divorcés, et à peu près bons à rien tous quatre.

Sabardin, bourgeois de la Châtre-en-Berry, fut comme moy, gendarme de la garde du roy en 1767 ; son fils, officier au régiment de l'Isle de France, fut lieutenant du régiment de Bourges en 1764 par Colbert-Seignelay, colonel du régiment de Champagne en garnison à Metz ; il épousa la veuve de N. dit Watronville introducteur des ambassadeurs, acquit la charge de lieutenant des maréchaux de France.

Belchamp-Dorigny, fils d'anobli de Metz, lieutenant des maréchaux, sans avoir jamais servi ; il a résidé chez sa belle-mère, à Reims, de là à Rennes, où il vit bourgeoisement en 1800.

Duplex dit Cadignan, fils d'un lieutenant de police, capitaine de cavalerie, épousa la fille unique du millionnaire Meurille-Benoit,

1. Autre erreur : Meneau est un nom de baptême.

2. D'azur au chevron d'or, acc. de 3 colombes d'argent.

de la large rue à Reims où il réside: cousin du conseiller d'Etat Lacuée qui ne fait rien pour personne que pour ce cousin épileptique et sous-inspecteur aux revues en 1806 à 12.000 francs d'appointements.

Tyrant-Desrobert dit Flavigny, fils de secrétaire du roy de Chaalons, réside à Ay et Pierry sur ses propriétés comme son frère cadet et unique, veuf à Morin. L'aîné a perdu ses deux superbes fils qu'il a envoyés en Amérique avant la révolution; il lui reste l'an vie quatre belles filles dont l'aînée majeure; son frère a un fils de dix-sept ans.

Miremont[1]-Moet[2] a eu deux fils capitaines au régiment Languedoc, dragons, l'aîné séparé à l'amiable de sa femme demoiselle d'Epense, n'a qu'une fille, Virginie, âgée de 13 ans en 1809; le chevalier de Malte, son frère, a épousé demoiselle de Feret, qui lui a donné postérité des deux sexes; deux sœurs Miremont ont épousé l'une M. de Bertoux, l'autre, de Dion, bons gentilshommes flamands.

Lespagnol. Le plus ancien titre de cette famille que je possède imprimé en 1644, est une contrainte de Julien Lespagnol, commis à la recette des impositions de 1641-1642 contre les habitudes d'Onrezy auxquels il indique son bureau rue Carroche. Un J.-B. Lespagnol a obtenu en 1662 un Virgile in-folio que je possède aussi, en prix au collège des Jésuites de Reims. Le discours français prononcé au sacre, en 1722, par le président de l'Election Regnaud de Montgon, et traduit sur-le-champ en latin par le magistrat pour le duc d'Orléans, est tombé ès-mains ignares de l'Elu Lespagnol dont le fils veuf, unique et sans enfants, a acquis la charge de chevalier d'honneur du collège des Trésoriers de France de Chaalons, 60 ans; depuis la révolution, il végète en sa terre de Semuy. Son frère est décédé ex-mousquetaire à Reims.

Son cousin Lespagnol-Béguin, ex-capitaine du régiment Vaubécourt, a été bailli de Vermandois, et l'un de ses fils a épousé l'aînée des filles d'un sieur Prévot-Mitton, acquéreur de la maison du père Lespagnol, rue des Chapelains.

Dorigny. Henri-Antoine Dorigny, fils de Philippe Dorigny, marchand, maître de la communauté unie des drapiers, merciers et joailliers de Reims, reçu maître le 21 novembre 1746.

Mignon. Décès le 16 février 1788, de Adrien-Pierre Mignon, seigneur de la baronnie de Vézilly, la Bretesche, la Parenterie; lettre de part de M. Guillaume de Sauville, conseiller en la cour des monnoies; M. Varlet de Semeuze, vicomte de Saulx-Saint-Remy; M. Magnier de Gondreville, maître des comptes, ses gendres.

1. Famille chevaleresque d'Auvergne : d'azur au pal d'argent, fretté de sable, accosté de 2 fers de lance d'argent.

2. Anoblie en 1446 : de gueules à 2 lions adossés d'or, têtes contournées.

LA BATAILLE DE MAURIAC*

(451)

Les « Excerpta » des Chroniques d'Idace, publiés en 1615 à Rome par Frédéric Lindenbrock d'après un manuscrit du VIIe ou du VIIIe siècle, fournissent une leçon importante que n'avaient point donnée Canisius[1], Scaliger[2] et Schott[3] et qui a été attribuée à Frédégaire, mort vers l'année 658.

Remarquons en passant que cette attribution repose sur une erreur : l'ouvrage, dont on a cru Frédégaire l'auteur, se compose de cinq parties fort distinctes : les trois premières sont tirées des chroniques de Jules l'Africain, d'Hippolyte et d'Idace jusqu'à l'année 561, la quatrième appartient à Grégoire de Tours, et divers auteurs ont fait la dernière[4].

Du reste, quoi qu'il en soit du nom de l'auteur, il existe un texte que plusieurs manuscrits attribuent à Idace, et qui, cette fois, place la bataille non plus dans les Plaines Catalauniques, près de Metz, mais à « Troyes, dans la Champagne Mauriacienne »[5]. Le même auteur ne peut avoir eu deux opinions différentes sur un fait identique, et il nous semble voir un souvenir du passage d'Attila, lorsqu'il voulut emmener saint Loup jusqu'au Rhin[6] avec promesse de le délivrer, s'il lui faisoit ouvrir les portes des villes par où il devait conduire son armée victorieuse. Mais la seconde vie de saint Loup que nous venons de citer ne mérite pas plus de créance que la légende

* Voir page 5, tome XXIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Canisius, « Lectiones Antiquæ », II, p. 183.

2. Scaliger, « Thesaurus temporum », p. 17.

3. Schott, « Hispania illustrata », IV, p. 160.

4. De Bréquigny, Observations sur un recueil de chroniques attribué à Frédégaire, dans les Mém. de l'Académie des Inscriptions, XXXVI, p. 119; de Vertot, *ibid.*, I, p. 302 : Jacobs, « Géographie de Frédégaire », Paris, 1859; Oelsner, « de chronico Fredegarii continuato », Vratislav. 1853, p. 24-34; Pertz, Archiv. VII, p. 252.

5. « Chunni repedantes Trecassis in Mauriacensem conveniebant Campaniam... » D. Bouquet, II, p. 462.

6. « Inde Rheni etiam fluenta vinctum ibique eum diu detentum pollicetur ». Bollandi. « Vie de saint Loup » ut supra.

de sainte Ursule d'après laquelle Attila, de retour de son expédition et revenu à Cologne, aurait massacré cette jeune vierge avec onze mille de ses compagnes [1].

Le texte attribué à Idace n'a donc pas une valeur plus grande : cependant, pour lui donner une certaine autorité, on ajoute le texte d'une loi burgonde, « qui laisse deviner que la bataille de Mauriac devint une date solennelle pour ce qui touche à l'établissement définitif des Burgondes sur le sol gaulois. *Omnes omnino causæ, quæ inter Burgundiones habitæ sunt et non sunt finitæ ad pugnam Mauricensem habeantur absolutæ* [2]. Une seule difficulté pourrait s'élever, c'est que le mot « Mauricensem » s'écarte un peu de son congénère « Mauriacensem » qui se lit partout. Il suppose « Maurica », expression dont M. d'Arbois de Jubainville a tiré de forts arguments [3]. Le continuateur de Prosper d'Aquitaine dit que le roi des Huns fut défait « au cinquième mille de Troyes en un lieu appelé Maurica en Champagne » [4]. Cette version concorde donc, en négligeant la différence des mots, avec celle d'Idace que nous avons exposée.

Mais en examinant le manuscrit d'où fut tiré ce texte et les auteurs qui ont continué la chronique de Prosper, nous verrons quelle autorité s'attache à ce document que l'on a dit être positif pour trancher la question.

Georges Hille, qui a le premier mis au jour ce texte important, l'a tiré du manuscrit 454 de Copenhague, du XIe siècle, dont l'auteur remonterait à l'année 641 [5]. Quelle en est la valeur historique ?

N'oublions pas que la chronique consulaire de Prosper embrasse un très petit nombre d'années, elle s'étend de 397 à 444. Ses continuateurs furent Victor de Tunis [6] jusqu'à l'année 455 et Marius, évêque de Lausanne [7], jusqu'en 581. Or,

1. Surius, Vita SS. 21 octobre ; Bolland. Oct. IX, p. 157-163.

2. Revue des questions historiques, avril 1870, p. 357.

3. Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 3e série, I, 1860, p. 370.

4. « In quinto miliario de Trecas loco nuncupato Maurica in Campania ».

5. G. Hille, De continuatore Prosperi a. 641 Hauniensi dissertatio inaugur. historica. Berlin, Mittler, 1866.

6. La Chronique de Victor, publiée pour la première fois par Canisius, 1600, a été éditée en dernier lieu par Migne, Patrol. Lat. LXVIII, p. 941. Des manuscrits de cet ouvrage sont à Copenhague, n° 2088, à Hambourg, n° 200, à Rome, fonds Barberini, n° 2,533.

7. Patrol. lat. de Migne, LXXII, p. 793. Cf. de Zurlauben, Mémoire

ces derniers chroniqueurs gardent sur cette question le silence le plus absolu. Comment donc un auteur étranger, que G. Hille prétend appartenir au milieu du VIIe siècle, a-t-il pu donner un détail aussi précis, à moins d'être venu sur les lieux ? Et si le manuscrit date du XIe siècle, il est permis de croire que ce texte a été ajouté par un copiste habitant quelque monastère de la Champagne. Dès lors ce témoignage, fort peu décisif suivant M. Longnon, perd beaucoup de son importance parce qu'il a pu avoir été interposé à l'époque où s'élaboraient les légendes dont nous avons parlé dans notre Mémoire sur les *Premiers évêques d'Orléans*.

En effet, pour M. d'Arbois de Jubainville et pour M. A. de Barthélemy, le texte du continuateur de Prosper, en indiquant « Maurica », désigne clairement « Moirey ». Laissant de côté toute discussion philologique [1], nous ferons remarquer que les mots « in quinto milliario de Trecas », qui semblent être les plus concluants, offrent, à notre avis, de grandes difficultés.

On doit prendre le cinquième milliaire dans son sens le plus rigoureux et chercher Maurica à une distance de cinq milles de Troyes. Or, cette ville était située dans la Gaule septentrionale où la lieue gauloise, plus longue de moitié que le mille romain, remplaçait officiellement cette dernière mesure. Le cinquième milliaire équivaudrait donc à 11,005 mètres ; cependant, dans un rayon de 11 kilomètres, on ne trouve actuellement aucune localité dont le nom puisse être rapproché de Maurica, et Moirez ne convient pas en raison de la distance, environ 20 kil., qui le sépare de Troyes.

M. Longnon, intervenant à son tour, avec le poids et l'autorité de ses connaissances géographiques, prétend que le mot « milliarium » indique une distance de mille pas romains, et si l'on cherche Maurica à cinq mille romains, soit 7,405 mètres de Troyes, on ne trouve pas la « Campania Mauriacensis » de l'évêque espagnol. Ce raisonnement paraît juste : mais pourquoi se lancer dans une supposition purement gratuite ? Car le même écrivain ajoute aussitôt : « N'y aurait-il pas une erreur dans le texte, et, au lieu de « quinto », si l'on mettait

sur Marius dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XXXIV, p. 138-148 ; Rickly, Mémoires et Documents de la Suisse Romande, XIII, 19-56.

1. M. d'Arbois de Jubainville a publié dans la *Revue Celtique* (janvier-avril 1887), un article sur le « suffixe iacus » dont les conclusions s'opposent au raisonnement qu'il émettait en 1860.

« decimo quinto », l'on aurait ainsi Mauriac à quinze milles, c'est-à-dire 22,215 mètres de Troyes, et ce serait la distance séparant Moirey de cette ville. »

Mais si le texte en question contient une erreur qu'il faut rectifier pour favoriser une opinion plus ou moins plausible, toute certitude s'évanouit, et par conséquent le document étant dénué de toute valeur historique, la thèse à laquelle il constituait le seul appui croule d'elle-même et le simple bon sens la fait rejeter entièrement.

Supposé d'ailleurs que l'ethnique « Maurica » eût produit « Moirey », il resterait encore à expliquer la synonymie existant entre ce thème et celui d'Idace qui est confirmé par plusieurs autres textes, ainsi que nous le démontrerons. En outre, si le lieu de la bataille eût été non loin de Troyes, en Champagne, ne semble-t-il pas fort extraordinaire que les historiens locaux aient gardé complètement le silence, lorsque le légendaire de saint Loup est si prolixe et nous rapporte tous les discours de son héros aussi bien que les réponses d'Attila ? Nous possédons encore les Actes de saint Mémorius et de ses compagnons mis à mort sur le territoire de Troyes, au Breuil, « in Brolio », par Attila en 451 [1] après sa défaite ; or, si le roi des Huns avait été vaincu aux environs de Troyes, l'auteur anonyme de ces Actes, qui vivait au VIIIe ou au IXe siècle, selon l'opinion du P. Stilting, aurait-il pu oublier un fait aussi important, puisqu'il est signalé comme tel dans la loi burgonde ? Par conséquent, les trois textes tirés d'Idace, de la loi burgonde et du continuateur de Prosper, par cela même qu'ils ne sont pas antérieurs au XIe siècle, ne reflètent point la couleur du temps qui vit la défaite hunnique et ne méritent en aucune façon d'être considérés comme du plus haut prix.

D'un autre côté, les légendes étant les seuls guides de la marche d'Attila qui signale son passage dans les villes par le massacre de leurs habitants et par le martyre de leurs évêques, leur silence ne laisse pas que d'embarrasser beaucoup : tel est le cas des premières Vies de nos saints évêques, martyrs de la barbarie franque qu'un patriotisme naturel devait faire rejeter non pas même sur les Vandales, mais seulement sur les Huns et leur chef devenu par là même à juste titre « le fléau de Dieu. »

1. Acta sancti Memorii et sociorum martyrum in Brolio vico territorii Trecensis in Campania, anno 451, apud Bolland. 7 sept. III, p. 68-72.

La première version parle des plaines Catalauniques qu'elle place non loin de Metz et se tait sur Mauriac ; la seconde au contraire nomme Maurica ou Mauriac qu'elle dit être situé près de Troyes et oublie la dénomination précédente : toutes deux elles sont contemporaines de l'événement ou du moins aussi rapprochées que possible, et cependant un désaccord complet règne entre elles. Tout esprit sérieux peut-il n'être pas frappé de la valeur d'un argument semblable ?

Enfin, pour compléter la version franco-burgonde, il reste à signaler un texte précieux que fournissent les deux Vies de saint Aignan.

La première Vie, qui a pour auteur Sidoine Apollinaire [1], appartient à un auteur contemporain, et quand bien même un interpolateur aurait emprunté mot pour mot un passage concernant saint Aignan à l'histoire de Grégoire de Tours, il n'en demeure pas moins prouvé que ce dernier historien doit offrir un texte précis, par la date de sa vie rapprochée des faits dont nous nous occupons, puisqu'il est mort le 17 novembre 594. Si, en outre, nous rappelons que Grégoire de Tours connaissait les Actes anciens de saint Aignan, n'a-t-il pas pu copier ce qu'il dit lui-même et dès lors nous sommes revenus au v° siècle.

Dans cette première Vie, nous lisons que la bataille se livra « dans la plaine de Mauriac » [2] sans autre addition de lieu : la seconde Vie, qui date du xi° siècle, emploie identiquement les mêmes expressions [3], à une époque où tous les chroniqueurs varient dans leur désignation. Ne doit-on pas trouver là les éléments d'une quasi certitude vainement cherchée auprès d'historiens éloignés des événements ou ne songeant qu'à émettre une opinion locale, sans se préoccuper des circonstances.

Contentons-nous, pour le moment, d'avoir signalé cette appellation qui, du temps de Grégoire de Tours, était uniquement admise et qui pourrait constituer un groupe à part, le groupe orléanais.

Enfin la version romaine représentée par Jordanès, évêque

1. Les premiers évêques d'Orléans, p. 208.

2. « Qui Mauriacum campum adiens se procingit ad bellum », § 9.

3. « Reliqua pars Hunnorum, quæ ibidem prostrata non cecidit, fugæ præsidium expetunt, donec, judicante Domino, in loco qui vocatur Mauriacus, trucidanda gladiis mortis sententiam exspectaret », § 8.

de Ravenne, constitue le troisième groupe. Cet historien, dont le nom varie beaucoup « Jordanes, Jordanis et Jornandes », composa son ouvrage d'après des documents Goths, comme il le dit lui-même; mais on pense généralement que sa narration du combat d'Attila et de sa défaite est une addition bien postérieure et le produit de l'érudition d'un copiste[1]. Il suffit d'ailleurs, pour s'en convaincre, de remarquer que ce morceau, rattaché au précédent par ces mots « ut diximus », ne fait pas partie intégrale de l'ensemble. Au chapitre XL on lit : « *Convenitur itaque in Campos Catalaunicos qui et Mauricii nominantur* » ; le chapitre suivant dit, comme pour amener des détails : « *Convenere partes, ut diximus, in campos Catalaunicos.* »

Il y a dans ce groupe quelque chose de particulier, c'est qu'il réunit les deux opinions. « On se battit dans les Plaines Catalauniques qui sont aussi nommées Mauriaci ». Les variantes ne doivent pas être négligées. Toutes les éditions de Jordanes donnent « *Campi Catalaunici qui et Mauriaci nominantur* ». Muratori a écrit « *Mauricii*[2]. » Le plus ancien manuscrit qu'a publié Closs[3] donne la leçon ordinaire : il vient de Bamberg[4] et date du XIe siècle. Pourtant il en est un du XIIe, à Avranches, qui nous semble n'avoir été jamais consulté : il offre une variante que nous a signalée M. le conservateur de cette bibliothèque avec une complaisance naturelle chez tous les savants. Le manuscrit 162, au verso du folio 25, à la seconde colonne, contient ce qui suit : « Convenitur itaque in Campis Catalaunencis qui et Mauriaci vocantur ». Est-ce une mauvaise leçon? Je me borne à la constater[5].

1. Sybel, de fontibus libri Jordanis, Berlin, 1838 ; Jordan, Vie et écrits de Jornandes, Anspach, 1843 ; Freudensprung, Commentar. de Jordane ejusque libellorum natalibus, Monaci, 1837.

2. Muratori, Rerum Italic. scriptores, I, p. 209 et 210. Dans les Historiæ miscellæ, le même éditeur, p. 97, en note se borne à reproduire la version suivante : « Convenitur... in campos Catalaunicos », sans addition.

3. Jordanis de Getarum sive Gothorum origine et rebus gestis, Stuttgart, 1861, in-8°. Le même savant Ch. Aug. Closs a donné une nouvelle édition de cet ouvrage avec le seul titre : De rebus Geticis, Stuttgart, Fischhaber, 1866, in-8°. Cf. G. Waitz in Nachrichten von der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, 1865, n° 4.

4. Cf. Pertz Archiv. VI, 46.

5. Que M. Duprateau reçoive ici l'hommage sincère de notre vive reconnaissance.

Mais le texte de Jornandes donne lieu à une remarque importante ; tous les historiens qui se sont inspirés de cette version placent la bataille des Plaines Catalauniques non loin de Toulouse. Jean de Turocz [1], Eric Olaus [2] et Callimachus Experiens [3] sans parler du dalmate Calanus [4] et de Ximenes Rodrigue [5], dont Bonfinius [6] et Bongars [7] ont publié les ouvrages, admettent unanimement cette opinion que partage Phil. Foresta, de Bergame [8] et qui sert d'appui à la plus ancienne dissertation publiée sur cette question [9]. Sans toutefois nous montrer aussi sévère que Scaliger qui ne suppose pas le moindre bon sens chez les auteurs admettant cette donnée [10], nous reconnaîtrons qu'elle est au moins fort singulière. Nous qualifierons de même l'opinion de ceux qui, guidés par les versions des trois groupes, fixent le lieu du combat soit à Merry-sur-Seine [11], soit à Heiz-le-Mauru [12], ou même comme le savant Lecointe [13], à Notre-Dame-de-l'Epine.

1. « Cum in Campis Catalaunicis sub Tolosa constitissent utrique exercitus », apud Bongars, rerum Hungar. p. 20, Francfort, 1600.

2. « ... In Campum Catalaunicum sive Mauriacum quem haud procul a Tolosa Sabellicus tradit. » Bonfinius, Rer. hungar. decades, p. 870, Hanoviæ, 1606. Nous constaterons une interpolation : comment Eric Olaus, mort en 1486, peut-il citer l'opinion de Coccius Sabellicus dont l'histoire « Enneades, seu Rhapsodia historiarum » ne fut publiée qu'en 1498 ?

3. Vita Attilæ seu de gestis Attilæ, édit, Sambucus, Francfort 1581, n° VI.

4. Attila rex Hunnorum, apud Belius et Schwandtner, Scriptores rerum hung. veteres ac genuini. Poson, 1736 ; dec. I, mon. 3.

5. Historia Ostrogothorum, Hunnorum, apud Schott, Hispania illustrata, II, 148-162.

6. Rerum Hungaricarum decades, edit. Belius, 1771 ; cum notis Listhii, apud Kovachich, Scriptores rer. Hungar. I, 332, Budæ 1798-1799.

7. Rer. hungaric. Sriptores varii. Francfort, 1600.

8. « Convenitur itaque apud Alverniam in Campis Cathalaunicis Tolosæ subjectis ». Supplement. Chronicorum a Ph. Bergoma. Venise, 1502, p. 228 v°.

9. Grangier, « De loco ubi Attila victus fuit olim dissertatio ». Paris, 1641.

10. « Hallucinantur qui in Campis Tolosensibus quibus Cattalanis nomen est hoc contigisse dicunt », De emendatione temporum, p. 613. Genève, 1629.

11. L'auteur inconnu d'une dissertation fort longue publiée dans le *Mercure*, avril et mai 1753, a bien étudié la question et s'appuie surtout sur le continuateur d'Idace pour placer la bataille à Merry.

12. D. Bouquet, t. II, p. 23, note 4, dit : « Mauriacos appellatos putat Blondellus a loco dicto Heiz le Mauru in diocesi Catalaunensi. »

13. « Qua in regione siti sint Campi Catalaunici quos Gregorius Mauriacos, Jordanes Mauricios vocant, non omnes consentiunt ; sed quæstionem

On le voit, toute la question consiste à savoir où sont les Plaines Catalauniques, où sont surtout les Champs de Mauriac. Si nous consultons les auteurs qui, à partir du XIe siècle jusqu'à nos jours, ont parlé de ce grand fait, nous ne serons pas surpris d'y rencontrer une vraie divergence d'opinions.

Quelques-uns d'entre eux plus avisés parlent d'une grande bataille sans indiquer l'endroit où elle se livra. Tels sont les imitateurs de Prosper[1], Aymoin[2] et Marianus Scotus[3]. D'autres, et ceux-ci sont fort nombreux, admettent les Plaines Catalauniques et demeurent indécis entre Châlons et Troyes. Robert Gaguin, maître général de l'Ordre des Trinitaires, mort en 1501, parle des Plaines Catalauniques[4] aussi bien que l'illustre Trithème[5] qui, du reste, se borne à copier la chronique de Hunibald[6]. Paul Emile, chanoine de Paris (1529), se sert des mêmes expressions[7].

dirimit Idatius, dum Campos Catalaunicos collocat haud longe a vicino Catalauno, quod est oppidum ad Matronam, ita vocatos, quorum initium duabus leucis a Catalauno ponitur apud Spinetum, ubi hodie Virgini Deiparæ templum de spina dictum conspiciebatur ». Annales ecclesiastici francorum, t. I, p. 75. Paris, 1665.

1. D. Bouquet, t. I, p. 634, 640.

2. Nous avons fait consulter les manuscrits de Copenhague, xe siècle, et d'Oxford, indiqués par Pertz Archiv. VII, 554, et xie, 314-318 ; il n'y a jamais de désignation dans son ouvrage « Historia Francorum. »

3. « Pugna facta est in Galliis », dit M. Scotus (1086) dans sa chronique, p. 348. Bâle, 1559. Du reste, la Chronique d'Adon garde le même silence, confirmé par le manuscrit 120 de Berne, du xie siècle, par celui de Leyde de la même époque et coté 96, et par celui de Cambridge, Corpus College, xie siècle, no 290. — Sigebert ne parle que des Plaines Catalauniques. Cf. D. Bouquet, III, p. 335, et la magnifique édition de Bethmann dans les Mon. Script. de Pertz, t VI, p. 300, édition définitive, tant elle est parfaite. dit Reiffenberg. Ekkevard d'Urange (diocèse de Würzbourg († circa 1130) suit la version de Jordanes : « ... in campos Catalaunicos qui et Mauritii nominantur... » Chronicum abbatis Urspersgensis, editée par Mélanchton, Strasbourg, 1540. — Hermann Contract († 24 sept. 1054) dit : « Romani, Actio duce, contra Attilam grandi utrinque cæde pugnantes, in campo Catalaunico acie victum in Superiorem Galliam fugere compellunt ». Apud Canisius, Lect. Antiq. t. I, p. 463.

4. Compendium super origine et gestis Francorum a Pharamundo rege usque ad annum 1491, fol. IIII. Paris, 1499. Les autres éditions (Paris, Lyon, Francfort ou Douai), au nombre de 22, disent seulement : « In campis Cathalaunicis. »

5. Compendium Annalium Francorum, p. 68. Paris, 1539.

6. Compendium de origine Francorum, Bâle, 1574, I, p, 301.

7. De rebus gestis francorum, fol. 5, vo, Paris, 1517 ; traduction de Jean Regnart, fol. 7. Paris, 1553.

Mais, à mesure qu'on approche de nôtre époque, l'opinion est plus tranchée. Le savant Adrien de Valois n'hésite pas à reconnaître Châlons dans les Plaines Catalauniques ; car cette ville, dit-il, s'appelant autrefois Chaalons et même Chalonges, a pu tirer son nom de ces plaines [1].

Etienne Pasquier croit que « Chaalons fut le lieu précis de la bataille [2] ; mais Dupleix [3], tout en parlant des plaines de Champagne, ajoute ce qui suit : « Tous les anciens historiens de ce siècle-là ou proches d'icelui demeurent d'accord que les deux armées se rencontrèrent vers Chaalons ou vers Troies : combien qu'aucuns modernes, sous quelques légères apparences et ressemblance des noms des lieux s'imaginent que ce fut à Catalens, près de Castelsarrazin en Languedoc ». Bern. de Girard ne parle que des « Champs Catalauniques » [4], tandis que Fr. de Belleforest dit « le terroir Chalonois [5]. J. de Serres nomme aussi « les Champs Catalauniques », et ajoute : « On les expose diversement ou du païs qui est à l'entour de Chaalons ou de Thoulouze » [6].

Enfin parut Mézeray, dont nous possédons deux éditions qui diffèrent entre elles par des variantes curieuses à signaler :

« Alors le Hun, écrit-il dans la première, lève le siège et présente la lice en Soulongne, ou, selon d'autres, près de Chaalons en Champagne » [7]. Voilà une opinion nouvelle qui est tout à fait en dehors du sentiment général et qui est soutenue pour la première fois par Mézeray.

Mais, dans la seconde édition, le doute et l'hésitation apparaissent. « Lorsque Aétius, dit-il, eut receu toutes les troupes auxiliaires, il se mit à poursuivre Attila et l'atteignit dans les Champs Catalauniques, près de Moriac. La difficulté est de savoir où sont ces Champs et ce Moriac ; quelques-uns

1. Notitia Gall. p. 138, 162.

2. Recherches sur la France, p. 25. Paris, 1621.

3. Mémoires des Gaules, p. 39. Paris, 1627. L'abrégé de Dupleix met la bataille « entre Chalons et Troyes », T. I, p. 187 ; Paris, 1662. Funccius, dans ses Commentaires, p. 50. Wittemberg, 1578, et Gobelinus Persona, dans son Cosmodromium, p. 165, Francfort 1599, ne parlent que des Champs Catalauniques, aussi bien que Robertus Cenalis, Gallica historia, p. 92. Paris, 1557.

4. Histoire générale de France, p. 19. Paris, 1537.

5. Grandes Annales et Histoire de France, p. 11. Paris, 1579

6. Histoire de France, p. 9. Paris, 1648.

7. Histoire de France, I, p. 17. Paris, 1643.

s'imaginent qu'il faut lire les « Champs Sécalauniques », d'autres, ceux des « Catalains » près de Castel, où est un lieu nommé Mauriac. Idatius tranche la difficulté en faveur de ceux qui admettent Chalons »[1].

Il n'est plus question de Troyes : et, bien que Mézeray s'éloigne de l'opinion commune en plaçant les Champs Catalauniques près de Moriac, au lieu d'identifier en une seule ces deux positions, il faut remarquer aussi qu'il est le premier à faire revivre le souvenir de Moriac dont le nom avait été oublié ou ignoré par les autres historiens qui l'avaient précédé.

L'abbé de Velly dit à son tour en parlant de ce combat : « ..... Bataille si problématique et pour le nombre des morts que l'on fait monter à deux cent mille du côté des Huns, et pour le lieu où elle fut donnée, qui est devenu une source intarissable de disputes. Cependant le plus grand nombre est de ceux qui le placent non dans la Sologne, l'Auvergne ou le Toulousain, mais dans les vastes plaines de Châlons en Champagne »[2].

Est-il besoin de rappeler l'opinion de nos savants historiens modernes qui, sans vouloir trancher la difficulté, semblent prendre à tâche de reproduire la pensée de Châteaubriand ? « Attila, dit-il, se retira dans les Plaines Catalauniques, appelées aussi Mauriciennes »[3].

C'est qu'en effet les deux appellations ont une très grande importance. Jordanes, qui le premier confondit en un seul lieu les Champs Catalauniques et Mauriac, avait appris ce dernier nom de Priscus, suivant le témoignage d'Adrien de Valois[4]. Mais où donc Mézeray a-t-il puisé son opinion relative à la « Soulongne » et aux « Champs Sécalauniques ? »

Louis Legendre avait reproduit ce sentiment[5]. Le diction-

1. *Id.* p. 218. Paris, 1685. Les autres éditions que nous avons pu consulter donnent tantôt une version, tantôt une autre : celle de 1832, Paris, p. 32, admet le premier sentiment.

2. Histoire de France, t. I, p. 47. Paris, 1763.

3. Etudes historiques, t. II, p. 314. Paris, 1833. Anquetil place les Champs Catalauniques entre Châlons et Troyes, p. 303, t. I, Paris, 1832. Simonde de Simondi, près de Châlons, t. I, p. 157 ; Deguignes « Histoire des Huns », liv. IV, I, dit : « Attila se retira du côté de Troyes où il trouva de vastes plaines appelées les Champs de Mauriac. »

4. « Ultra flumen Matronam jacent Campi quos Jordanes Priscum secutus Mauriacos vocat », Notitia Gall. p. 162. Priscus, Historia Byzantina in Corpus script. histor. Byzantin. edit. Niebuhr, 1829.

5. Nouvelle Histoire de France, p. 5, t. I, Paris, 1717.

naire de Moréri le reprend à son tour : « Orléans avait déjà capitulé lorsque Merotié, roi des Francs, Aëtius, général des Romains, et Théodoric, roi des Wisigoths aïant joint leurs armées, chargèrent les Huns à l'improviste et leur firent lever le siège. Peu de temps après, ils leur donnèrent une grande bataille, non dans les plaines de Châlons en Champagne, mais en Sologne près d'Orléans ; car on convient aujourd'hui que le mot « in Campis Catalaunicis » est corrompu et qu'il doit y avoir « in Campis Secalaunicis »[1].

Feller s'exprime à peu près de même : « Plusieurs écrivains, dit-il, pensent que c'est au siège d'Orléans même qu'Attila fut défait et qu'au lieu de « Campis Catalaunicis », il faut lire « Secalaunicis ». Il est effectivement difficile de comprendre qu'Attila ait levé le siège d'Orléans sans en venir aux mains ; les plaines de l'Orléanais semblent aussi propres à vérifier cette leçon »[2]. Bien que cet auteur paraisse confondre les plaines de la Beauce avec celles de la Sologne, son opinion, empruntée peut-être à Moréri, est conforme à celle de Mézeray, que développe Symphorien Guyon.

Ce dernier écrivait en 1648 dans son histoire d'Orléans : « Aetius s'en alla vivement combattre Attila dans lesdits camps de la Solongne, et ce en une campagne que je croy estre la plaine de Cléry, proche de la paroisse de Maizière à trois lieues d'Orléans, estant facile que ce lieu, anciennement nommé Mauriac ou Maurière, par succession de temps, comme les noms de lieux changent souvent, ait esté appelé par une prononciation plus douce, premièrement Mauzière et enfin Maizière, proche duquel lieu on montre encore à présent un certain tertre ou éminence de terre en forme de petite colline, qu'on tient avoir été dressé pour lors par les habitants dudit lieu, pour servir de mémorial à la postérité d'une si signalée et mémorable victoire.

« Quant au lieu où fut donnée cette bataille, quelques-uns ont écrit que ce fut près de la ville de Toulouse en Lauragais, d'autres près de la ville de Chaalons en Champagne, appelée « Catalaunum ». Mais premièrement quelle apparence de croire que l'armée d'Aétius, qui avait chassé Attila d'Orléans, luy eust donné le loisir de faire plus de cent lieues qu'il y a d'Orléans à Toulouze et de ravager par ce moyen les terres que

1. Dictionnaire de Moréri, t. I, p. 588.
2. Dictionnaire historique et critique, 8e édition. Paris, 1832.

les Visigoths tenoient lors depuis la rivière de Loire, jusqu'aux monts Pyrénées? et à quel propos Aétius, après la bataille gagnée, eust-il conseillé à Thorismond de se retirer à Toulouse pour prévenir son frère si ceste bataille eust esté donnée près de Toulouse? Il est bien plus croiable que ces deux puissantes armées ne furent pas si longtemps sans en venir aux mains et qu'elles s'entrechoquèrent près d'Orléans, qui estoit le théâtre de cette guerre et le prix du victorieux.

« Il n'y a pas non plus d'apparence de vérité à l'opinion de ceux qui ont dit que ces champs estoient près de Chaalons, pour ce que non seulement ils sont fort élongnés d'Orléans, mais aussi parce que tous les anciens historiens sont d'accord qu'Attila estant demi rompu dans cette défaite, après la perte de la bataille, rebroussa promptement chemin en Champagne et traversa partie de la Bourgogne pour gagner l'Italie. Il faut donc dire que ce fut en Solongne, appelée par les anciens « Catalaunia » et dans ces campagnes nommées « Campi Catalaunici », que le prince Aétius défit Attila à trois lieues d'Orléans »[1].

Ce sentiment n'a jamais été signalé par les nombreux auteurs qui se sont occupés de la question des Plaines Catalauniques, et d'ailleurs, il est propre à Guyon, car les autres écrivains orléanais embrassent l'opinion commune.

L'annaliste La Saussaye traduit « Campis Catalaunicis » par « Chaalons »[2]. « Ce fut à Chaalons-sur-Marne, écrit l'historien Le Maire[3], qu'advint cette mémorable bataille en un grand champ, appelé le champ de Chaalons et non pas à Catalens, près de Castelsarrazin en Languedoc ». Dans un autre endroit de son histoire, le même auteur orléanais, après avoir parlé de Châlons et cité beaucoup d'historiens qui lui paraissent appuyer son opinion, ajoute : « J'ay voulu confirmer ce que dessus par ces authoritez pour montrer qu'un nouveau histoiren ne devoit escrire que le champ de Chaalons ou Maurice, ce soit Méziaire, qui est une paroisse en Solongne à trois lieues d'Orléans »[4].

Maintenant que nous avons exposé tous les avis différents

1. Histoire de l'Église et diocèse d'Orléans, t. I, p. 77-78.

2. Annales Ecclesiæ Aurelianensis, lib. II, § 44, p. 86.

3. Histoire et Antiquitez de la ville et duché d'Orléans, p. 179. Orléans 1648.

4. *Ibid.* Histoire et Vies des évesques d'Orléans, p. 143.

sur cette fameuse bataille, qu'il nous soit permis, avant de donner notre opinion, de signaler l'importance d'Orléans, comme point stratétique.

Cette ville avait eu beaucoup à souffrir de la part des Alains auxquels Aétius, en 439, avait assigné des quartiers stables et permanents dans les terres fertiles et abondantes de la Beauce; mais, dans une position magnifique, devenue la pointe de l'Armorique[1], défendue par la Loire, elle allait être une seconde fois encore « la première cité qui proclama la liberté et l'indépendance ». Aussi son occupation devait paraître un événement décisif. Celui qui s'en rendait maître se trouvait parfaitement placé entre les Visigoths et les Francs, entre les Romains et les Armoricains, et par conséquent, tout à fait à portée d'empêcher la jonction de leurs forces, soit en leur donnant à tous de la jalousie en même temps, soit en attaquant durant la marche les corps de troupes qui se seraient mis en mouvement pour se rendre au lieu où tous ces peuples seraient convenus de s'assembler.

En outre, plusieurs voies militaires passaient par Orléans et contribuaient à en rendre l'occupation désirable.

La première, sur la rive droite de la Loire, partait d'Autun, se dirigeait sur Nevers, et atteignait enfin Orléans pour conduire à Paris en passant par « Salioclita », où l'on a trouvé une borne milliaire conservée au musée départemental.

La seconde venait de Sens, traversait l' « Aque Segeste », se rendait à Vellaunodunum, puis, de cette ville, traversant la forêt d'Orléans dans sa plus grande largeur, formait deux embranchements dont l'un, continuant en ligne droite, coupait la « via Parisis » pour aller à Chartres, et l'autre, fléchissant à gauche, rejoignait sous les murs d'Orléans la voie indiquée plus haut.

Une troisième allait directement de Chartres à Orléans[2], et, d'après la carte de Peutinger, une quatrième venait de Tours en longeant la rive droite de la Loire, tandis qu'une cinquième passait par Mesves, village rendu célèbre par une curieuse inscription[3].

Ces détails suffiront pour montrer l'importance stratégique

1. Vie d'Attila, par Am. Thierry, t. I, p. 147.

2. Bulletins de la Société Archéologique de l'Orléanais, t. IV, p. 423, et t. V, p. 310.

3. Nouvelles études sur l'inscription romaine récemment trouvée à Mesves (Nièvre), par M. Boucher de Molandon. Paris, 1868.

de cette place qu'ambitionnait Attila. Aussi, malgré les efforts de l'évêque Aignan, « les serrures brisées et les portes ouvertes à double battant annoncèrent que l'armée des Huns pouvait entrer. Les chefs pénétrèrent les premiers pour avoir le choix des dépouilles et le pillage commença. Il s'opéra dans tous les quartiers avec une sorte de régularité et d'ordre : des chariots recevaient le butin enlevé des maisons, et les captifs rangés par groupes étaient tirés au sort entre les soldats. Cette opération fut interrompue par un cri soudain qui ramena l'espérance dans le cœur des vaincus et jeta l'effroi dans celui des vainqueurs. C'était Aétius et Thorismond qu'on apercevait à la tête de la cavalerie romaine accourant à toute bride, et derrière eux on voyait briller les aigles des légions et les étendards des Goths... »[1]. On était au 14 juin, Aétius avait tenu parole, Aignan allait triompher.

Alors il se livra un premier combat non loin d'Orléans, auprès de la Loire. C'est un fait qu'admettent la plupart des historiens anciens. « Attila, dit Idace, combattit avec acharnement sur la Loire et non loin d'Orléans contre les Goths, auxquels il tua deux cent mille hommes. Le roi Théodoric mourut dans la bataille »[2]. La chronique de Fréculphe admet elle aussi un premier combat aux environs de la Loire ; mais la grande lutte eut lieu dans les Plaines Catalauniques[3].

M. Anat. de Barthélemy ne craint pas de dire : « Si la sépulture de Théodoric devait être cherchée quelque part, il me semble que ce serait aux environs d'Orléans ». Or, en consultant les traditions locales qui, nous le reconnaissons, ne sont pas toujours infaillibles, mais chez lesquelles du moins il est facile de retrouver quelques traces d'un fait éloigné, nous remarquons qu'il existe encore aujourd'hui à quelques lieues d'Orléans, à Mézières, un tumulus appelé le Mont des Elus, connu antérieurement à l'année 800[4]. Vers 1836, « on déterra

1. Am. Thierry, Histoire d'Attila, t. I, p. 177.

2. « Attila contra Gothos super Ligerim Fluvium nec procul ab Aurelianis confligit certamen : cæsa sunt Gothorum duceuta millia, Theodoricus rex hoc prælio occubuit ». Apud D. Bouquet, t. I, p. 462.

3. « Fit prima congressio circa Ligerim, sed protractum est bellum in campis Catalaunicis, qui Mauriaci vocantur ». Chronicon, lib. V. c. 14, apud Duchesne, t. II.

4. « Dans un vieux pouillé de l'abbaye de Saint-Mesmin, dressé vers cette époque, on voit un joignant de terre touchant au tumulus de Saint-Avit de Mézières. Juxta tumulum Sancti Aviti de Macherii, in Secalonia », p. 5. Mémoire sur la butte de Mezières, par Vergnaud Romagnési. Orléans, 1839.

des tombeaux en pierre plate, sans mortier ni ciment, et où les cadavres paraissaient avoir été enterrés debout ou verticalement. Dans ces tombeaux et dans divers endroits environnants, on a trouvé des ossements et une tête humaine ayant toute sa forme, deux lames d'épée, sept colliers dont l'un est très remarquable : d'or fin et très pur, il n'a pu appartenir, en raison de son prix et de son travail, qu'à un chef ou à un personnage distingué ; il est uni et d'un beau poli brillant ; il est creux, formé de deux parties renflées à leur milieu à l'extérieur et soudées à l'or avec tant de soin et de perfection qu'on n'aperçoit point la ligne de jonction... D'après le résultat des fouilles accidentelles et partielles, il n'est plus permis de douter que le monticule de Mézières ne soit un tumulus, un tombeau élevé à la mémoire, non pas d'un seul guerrier marquant, mais au souvenir de plusieurs combattants distingués de l'époque gauloise ou gallo-romaine... »[1].

Or, quel était ce chef distingué ? Quels étaient les guerriers pour lesquels fut élevé ce tumulus ?

Plusieurs combats célèbres se livrèrent dans les contrées qui avoisinent Mézières ; mais il n'y a qu'un roi qui y ait trouvé la mort : ce tumulus ne serait-il pas celui du roi des Wisigoths tué dans la mêlée du premier combat livré aux environs d'Orléans ? En lisant le récit des funérailles de Théodoric, tel que nous l'a donné Jornandès[2], il est impossible de ne pas trouver quelque vraisemblance à une tradition remontant au moins jusqu'à Létaldc, moine de Saint-Mesmin, qui aurait regardé ce tumulus comme le tombeau d'Attila.

En outre, au village de Mareau-aux-Prés, qui n'est pas éloigné de Mézières, on a trouvé, en 1834, de nombreux ossements, des fibules, des graphiums et des médailles gauloises et romaines.

Cet ensemble de découvertes, coïncidant avec la tradition, donnerait lieu de croire que ces lieux furent en réalité les témoins de la première défaite d'Attila ; mais si l'on remonte aux noms de ces villages, la ressemblance avec Mauriac disparaît entièrement. En effet, Mareau n'a jamais fourni que « Mareium » ; Mézières offre plus de variantes, avec « Maceria, Maceriis, Macheria, Macherium, Maseriis » et même « Mæseria ». Sans doute ces deux pays sont placés en Solo-

1. *Ibid.*, p. 9-13.
2. Jornandes, Cap, 41, apud Muratori, Script. rer. italic. I, p. 211.

gne. Mais ici encore, en ne considérant que le mot « Catalaunici », nous ne voyons pas la confirmation du sentiment exprimé par l'orléanais Guyon. Nulle part on ne lit, comme l'écrit cet annaliste, qu'autrefois la Sologne se soit appelée « Catalaunia ». Dans une ancienne vie de saint Avit, on trouve « Calauniæ »[1]; mais Léodebode[2], en son testament daté de 623, Aymoin[3], et l'auteur de la vie de saint Lié[4], donnent toujours « Secalaunia » ou « Secalona ». En français, malgré ses nombreuses variations, le mot garde néanmoins la même origine : les manuscrits renfermant les « Etablissements de saint Louis », fournissent « Soeloigne, Seeloigne, Saaloigne, Saloingne, Seelogne » et même « Scacoulgne[5] ». A. de Valois cite des lettres de 1294 commençant ainsi : « Johans de S. Varain, arcediacre de Sauloigne en l'Iglise d'Orliens... »[6]. Ces expressions (nous nous bornons à ces seules citations) rappellent toutes le même thème et ne supposent pas « Catalaunia ». Du reste, est-il croyable que tous les historiens aient écrit « Catalaunici », sans qu'on ait pu trouver une variante « Secalaunici », si vraiment la bataille eût été livrée en Sologne.

De tous ces détails quelle conséquence tirer, sinon que la désignation des « Campi Catalaunici » étant relativement moderne, le terme « Mauriacum campum » devient le seul vrai nom de la bataille ; par conséquent, les « Plaines Catalauniques » doivent être négligées pour faire place aux « Plaines Mauriciennes » ou « Mauriaciennes ».

Toutefois, bien que les noms soient différents des thèmes admis par tous, rien n'empêche d'admettre une bataille en Sologne.

Les Huns occupaient les côtés Nord et Est de la ville, parce que leur but tendait à s'emparer du pont qui devait leur faciliter le passage de la Loire pour se rendre dans le Midi ; mais quand les portes d'Orléans furent ouvertes à l'armée assiégeante, une partie des ennemis, profitant de la faculté qui leur était laissée, passa le fleuve sur le pont, soit pour effectuer le

1. « Ad Calauniæ loca abditissima secessit ». A. de Valois, Notitia Gall. V° Secalaunia.

2. Apud La Saussaye, Annales eccles. Aurel. p. 162.

3. Miracula S. Benedicti, lib. III.

4. Surius, vita SS. 5 nov. p. 161.

5. P. Viollet, t. II, p. 432.

6. A. de Valois, Notitia Gall. p. 509.

projet d'Attila, soit même afin de se mettre en garde contre toute armée étrangère et contre une surprise. Il était du reste d'une bonne tactique militaire de prévenir toute éventualité, et Attila avait trop de prudence pour négliger ces précautions. Mais on se figure généralement que les Huns furent surpris au point de ne pouvoir présenter la moindre résistance ; cette supposition ne se soutient pas.

Aétius, qui venait avec ses troupes auxiliaires du côté de la Sologne, n'espérait pas certainement tomber à l'improviste sur ses ennemis qui devaient connaître l'arrivée prochaine d'une armée accourant au secours d'Orléans. Les nombreux espions dont disposait Attila l'avaient prévenu en temps opportun ; il envoya donc un corps d'armée sur la rive gauche de la Loire, par le pont, afin de tenir tête à ceux qui venaient débloquer la ville assiégée. Un combat eut lieu entre l'armée d'Aétius tout entière et cette partie des Huns détachée du gros de l'armée. On lutta vivement de part et d'autre ; les Huns poussèrent l'aile des Visigoths jusqu'à trois lieues d'Orléans, à Mézières, où périt Théodoric, puis, accablés par le nombre et battant en retraite, ils revinrent sur Orléans. L'armée alliée fit un carnage horrible, suivant le récit d'une des Vies de saint Aignan [1]. Les uns tombèrent sous le fer des Romains vainqueurs, les autres se jetèrent dans le fleuve, avec l'espoir de rejoindre leur chef, mais ils y trouvèrent la mort. Il n'y eut d'épargnés que ceux en faveur desquels intercéda le saint évêque.

De cette façon semble expliqué le premier combat ; le tumulus du Mont des Elus a pu recevoir la dépouille du roi des Visigoths, toutes les armes que l'on a trouvées témoigneraient d'une lutte acharnée. Si l'on refusait d'admettre cette première bataille, comment expliquerait-on le texte de la Vie de saint Aignan rapportant que les Huns se précipitaient dans la Loire ? Ils avaient donc traversé ce fleuve. En outre, la Loire débordée couvrait la campagne, et les deux Vies du même saint s'accordent à dire qu'une partie des ennemis périt engloutie dans les flots, semblable à l'armée du Pharaon, et que l'évêque, dans sa joie, put, comme Moïse, chanter le cantique de la délivrance [2].

Cependant le principal corps d'armée des Huns abandonnait

1. « Cumque Aurelianorum pontem fluvii Ligeris attigissent, multis Hunnorum dederunt interitum. Alii succubuerunt gladiis, alii, coacti timore, tradebant se gurgiti Ligeris, sortituri finem mortis. »

2. 2e Vie § 8.

le butin placé déjà sur les chariots, et, témoin de la défaite infligée à une partie des leurs, coupait le pont et quittait précipitamment la ville, un moment en leur pouvoir.

Ici encore nous avons le témoignage unanime des deux Vies de saint Aignan. « Le reste des Huns qui ne périt pas en cet endroit, prit la fuite, jusqu'au moment où la justice divine leur infligea une sanglante défaite dans le lieu appelé Mauriac »[1]. Il n'y a plus de plaine, c'est un lieu de ce nom.

Le roi des Huns se retira en bon ordre, suivi bientôt des armées victorieuses commandées par Aétius, et, voyant s'échouer les projets qu'il avait conçus, il ne songea plus qu'à reprendre le chemin de sa patrie. Mais dans quelle direction fit-il sa retraite? « La bataille de Mauriac, dit M. An. de Barthélemy, n'a pu avoir lieu dans le voisinage de Châlons où Attila, vraisemblablement, n'a jamais paru, ni sur le territoire de Troyes, car les légendes les plus anciennes n'en disent rien. L'emplacement de celle-ci doit donc être cherchée entre Orléans et Troyes. »

N'est-il pas vraiment étrange que le souvenir même de cette terrible lutte ait disparu au point de n'en laisser aucune trace? Faut-il croire que le champ de bataille eut le sort des Huns dont une Vie de saint Aignan dit que le nom a pour jamais disparu?[2]

L'armée vaincue avait, dans sa fuite, deux voies romaines à prendre, celle de la forêt, plus longue, au milieu des bois où la surprise est si facile; la seconde, plus directe, côtoyait presque toujours la Loire et offrait une sécurité d'autant plus grande que des embuscades semblaient impossibles. Quoi qu'il en soit, si nous suivons le récit de Jordanes qui a mêlé les deux noms de « Plaines Catalauniques » et de « Mauriac », nous voyons que, la veille de la bataille, à la fin du jour, il se livra un combat partiel entre les Francs qui luttaient avec les Romains et un corps de Gépides. La lutte fut opiniâtre, et, à l'ardeur déployée dans cette escarmouche, il était facile de juger combien serait terrible et acharnée la bataille des nations[3].

1. « Reliqua pars Hunnorum, quæ ibidem prostrata non cecidit, fugæ præsidium expetunt, donec... in loco qui vocatur Mauriacus... ». *Ibid.*

2. « Reliquam partem Hunnorum suis orationibus effugavit, et ita eos demersit, ut nomen eorum ne auditu amplius usque nunc penitus memoretur. »

3. « Exceptis XC millibus Gepidarum et Francorum qui ante congressio-

Mais si les historiens semblent pencher pour la désignation de Châlons, sera-t-il hors de propos de fixer ce petit combat dans un endroit que nous nommerons Chalençois? Les deux thèmes sont identiques. Or, en étudiant le pays orléanais et les voies qu'ont suivies les deux armées, nous arrivons à Châteauneuf-sur-Loire, qui, dans ses dénominations, a varié beaucoup. « Il a existé, dit l'abbé Bardin, à trois kilomètres de Châteauneuf, en tirant vers le Nord, un château environné de vastes dépendances, bâti dans la forêt, comme pour en défendre l'entrée; c'est Chalençois ou Chalenceis. Il s'étendait sur un large plateau, la rivière de Lenche coulait à ses pieds, une enceinte de fossés larges et profonds le protégeait contre toute surprise. Sa situation avantageuse et son emplacement élevé durent lui assurer dans le pays une importance réelle. Il fut détruit vers 1356 »[1].

Avouons cependant que l'étymologie de « Chalençois » s'éloigne de Catalauni; les désignations anciennes de ce château sont : « Castrum Lincolus, Sincolense, Sincon », et, dans une charte de Philippe IV, « Chalenceis ». La petite rivière qui le baignait s'appelait « Lencha » ou « Leincha », c'est la véritable étymologie de « Chalenceis, Castrum Lenchæ ».

Nous ne proposons ce nom que pour expliquer « Catalauni », mot que Jordanes a pu défigurer, car cet historien n'est jamais venu en Gaule. Mais à vingt-deux kilomètres plus loin, en suivant la même direction et la forêt étant traversée, nous sommes en présence d'un autre pays dont le nom renferme beaucoup d'analogie avec « Catalauni », c'est Chailly, en latin « Catalagum » et plus tard « Chailliacum. »

Ce qui pourrait militer en faveur de ce village, c'est qu'à une très petite distance, on rencontre trois autres villages qui, avec Chailly, forment un vaste parallélogramme presque régulier de trente-cinq mille mètres carrés.

Une première ligne, allant de Chailly à « Thimory », mesure environ cinq kilomètres. En remontant vers le Nord-Est, après avoir franchi sept kilomètres, on trouve « Vimory ». Enfin si, de cet endroit, on tire une ligne parallèle à celle qui joint Chailly et Thimory, « Saint-Maurice » se présente avec la même distance de sept kilomètres ; et en abaissant une

nem noctu sibi occurrentes mutuisque vulneribus... » Muratori, Script. rer. ital. I, p. 212.

1. Châteauneuf, son origine et ses développements, p. 31. Orléans, 1864.

autre parallèle du côté de Chailly, on obtient, comme nous venons de le dire, un parallélogramme dont les quatre angles sont occupés par Chailly, « Catalagum », par Thimory, du nom d'une rivière, par Vimory, autrefois « Villemory, Villa Moriacus » et plus tard « Guenoricum », célèbre par la bataille qui eut lieu en 1587, et enfin par Saint-Maurice, « Sanctus Mauricius. »

Peut-on attribuer au hasard une telle ressemblance entre ces trois pays ? Où trouver sur la carte un emplacement qui reproduise mieux le « Mauriacum » de nos Vies de saint Aignan ou des « Campi Mauricii » signalés par les historiens ?

Ce parallélogramme offre d'ailleurs un vaste champ de bataille où les armées, où la cavalerie surtout, pouvaient se déployer. Un ruisseau, le Solin, coule à peu près au milieu : n'est-il pas celui que décrit Jornandès, qui fut encombré de cadavres et dont les eaux se changèrent en sang? Une immense plaine, coupée de quelques petits bois, avec plusieurs éminences, répond à son tour à l'emplacement de Mauriac.

Nous croyons donc qu'il est difficile de placer ailleurs ce champ de bataille, qui, de la sorte, se trouve sur la ligne tracée par M. An. de Barthélemy, et que désormais il faut donner à ce combat celui de Mauriac seulement.

Les nouveaux noms que nous apportons ne renferment pas une preuve indiscutable. Les pays, les villages comme les villes ont vu disparaître leur nom et leur position, et quand il s'agit de retrouver, aujourd'hui, à quatorze siècles de distance, des endroits célèbres dans l'histoire mais désignés vaguement par les chroniqueurs, on nous pardonnera de venir, après tant de savants distingués, étudier une question purement locale. Puissions-nous, et c'est le vœu que nous formons, avoir jeté quelque lumière sur ce grand fait de nos annales françaises !

Orléans, 19 mai 1887.

CH. CUISSARD.

LES SEIGNEURS DE CHOISEUL*

DEUXIÈME PARTIE

—

CHAPITRE PREMIER

Les Seigneurs intermédiaires [1]

La terre de Choiseul, etc., passe 1° à la maison d'Anglure ; courte notice sur cette maison. — 2° à la maison de Baudricourt ; notice sommaire sur cette maison ; Jean de Baudricourt lègue la seigneurie.

1° *A la Maison d'Anglure*

Sortie des Saint-Chéron [2], cette maison a pris le nom d'Anglure, du village de ce nom, dans la Marne. Par suite d'alliances avec les maisons de Joinville, de Choiseul, d'Ecot, de Rimaucourt, etc., elle a possédé, dans la Haute-Marne, des seigneuries importantes, telles que celles de Choiseul, de Coublanc, de Donjeux, d'Essey, de Rimaucourt. Cette famille a produit plusieurs branches. Nous n'avons qu'à nous occuper de la ligne directe qui a commencé, vers le milieu du XIIIe siècle, en la personne d'Ogier de Saint-Chéron qui épousa Helwide d'Anglure, et qui fut père de Jean Ier, lequel prit et transmit à ses successeurs le nom de Saladin. Jean Ier eut pour fils et successeur Saladin d'Anglure qui épousa Béatrix de Joinville dont il eut Ogier II, père d'Ogier III, père d'Ogier IV, père de Jean II, père d'Ogier V, père d'Etienne d'Anglure, chambellan d'Henri VI, roi d'Angleterre et se disant roi de France, seigneur d'Anglure, etc., et, par sa femme, Jeanne de Choiseul, seigneur et baron de Choiseul et autres lieux [3].

En conséquence, Etienne d'Anglure n'eut pas un rang personnel parmi les seigneurs de Choiseul, puisqu'il n'était associé

* Voir page 401, tome XII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Entre les maisons de Choiseul et de Nettancourt dont la première a tenu la terre de Choiseul pendant plus de 400 ans et la seconde pendant près de 200 ans.

2. Le village de ce nom est situé dans la Marne, arrondissement de Vitry.

3. Extrait de la Haute-Marne, par E. Jolibois, au mot *Anglure*.

à ce titre que par son mariage. Nous devons donc passer aux héritiers de ces époux, c'est-à-dire à leurs fils Antoine et Guillaume d'Anglure.

I. ANTOINE D'ANGLURE

Il ne devait entrer en jouissance de la baronnie et seigneurie de Choiseul et d'autres lieux que après la mort de sa mère. Mais madame Jeanne de Choiseul ayant fait l'abandon de la plus grande partie de ses droits et de ses domaines, à l'occasion de son nouveau mariage avec Jean de Blaisy, en 1444, c'est alors que Antoine d'Anglure devint effectivement baron et seigneur de Choiseul et autres lieux. Nous ne savons rien des faits et gestes de ce nouveau seigneur. Nous savons seulement qu'il est mort, en 1462, sans laisser d'enfants de son épouse Jeanne de Rochebaron.

II. GUILLAUME D'ANGLURE

Guillaume d'Anglure, chevalier, devint seigneur de Choiseul et d'autres lieux par la mort de son frère décédé sans postérité. Il a signalé son existence, en 1470, par sa présence à la montre ou revue de la noblesse du bailliage de Chaumont, dans cette ville et, comme nous allons le dire, plus tard encore.

Ce seigneur avait épousé, en premières noces, Jeanne de Vergy dont il eut [1] au moins une fille, Claude d'Anglure qui épousa N Gallois de Sallazard.

Ces jeunes époux se crurent en droit d'intenter un grave procès au sujet que voici :

Vers l'an 1484, Guillaume d'Anglure vendit la châtellenie de Choiseul au célèbre Jean de Baudricourt, qui suit. Cette vente fut attaquée plus tard, par les dits époux Gallois de Sallazard, par le motif réel ou prétendu tel que Guillaume ayant accepté la succession de sa mère, non pour lui-même, mais au nom et au profit de sa fille, Claude d'Anglure, il n'avait pu la vendre et en recevoir le prix personnellement sans injustices. En conséquence des démarches ont été faites, spécialement, en 1511, par la dite dame Claude d'Anglure et son mari, pour enlever, par voie de justice, la dite châtellenie aux héritiers de Jean de Baudricourt, mais elles n'eurent pas d'effet.

1. Selon E. Jolibois, dans la Haute-Marne, au mot *Anglure*, Guillaume d'Anglure a eu de Jeanne de Vergy deux fils *Jean* qui continua la série directe et *François* qui devint le chef de la branche de Guyonvelle et Bonecourt. Il ne fait pas mention de *Claude* dont il s'agit ici.

Voici la copie de la pièce qui annonce l'intention d'ouvrir une procédure :

Extrait d'une copie donnée par Pierre Martin, demeurant à Choiseul, par devant le lieutenant de Sens, commissaire à faire examen à futur [1] à la requête de Messire Gallois de Sallazard et de dame Claude, sa femme, à l'encontre des seigneurs de Choiseul, du 8 août 1511. A cette copie, que nous omettons de transcrire, parce qu'elle ne contient pas de documents historiques, est jointe la pièce suivante :

« Faits et articles de messire des Gallois susdits contre « messire Jean d'Amboise, seigneur de Bussy ; Jean, seigneur « de Castelnau, et Jacques d'Anglure [2], disant que feu dame « Jeanne de Choiseul était mère de feu messire Guillaume « d'Anglure, chevalier ; item, duquel messire Guillaume, sei « gneur d'Anglure, et de dame Jeanne de Vergier (Vergy), sa « première femme, icelle dame Claude est la fille naturelle et « légitime ; item, par ce moyen, la dite Jeanne de Choiseul « était grande mère paternelle d'icelle dame Claude ; item que « à la dite dame de Choiseul appartenaient plusieurs biens, « terres et seigneuries ; item, encore aux dits appartenaient « les terres et seigneuries de Choiseul et de Chassenay ; item « la quelle dame Jeanne de Choiseul donna, dès son vivant, à « icelle Claude d'Anglure, sa nièce, en ligne directe, ou arrière-« fille, la baronnie et châtellenie de Chassenay ; item, par « après la dite Jeanne de Choiseul alla de vie à trépas, a « délaissé le dit Guillaume d'Anglure. son fils, habile à lui « succéder et, après lui, la dite dame Claude sa fille et nièce « en ligne droite, ou arrière-fille de la dite Jeanne de Choiseul ; » item le quel messire Guillaume d'Anglure après le décès « d'icelle dame Jeanne de Choiseul, sa mère, renonça à sa « succession pour lui et en son nom, mais l'accepta pour sa « fille Claude, comme son curateur et tuteur..... ; item « que jusqu'à ce que mon seigneur messire Jean de Baudri-« court, maréchal de France, s'est efforcé, sans titre, au « moins valables ni suffisant, prendre les fonds de la dite terre « de Choiseul et d'icelle jouir contre le gré et la volonté d'iceux « seigneurs et dame de Las ; item que souvente fois on a

1. C'est-à-dire enquête qui se faisait en vertu de lettres de chancellerie, sur les faits dont on ne voulait pas laisser périr la mémoire et avant même que l'instance fût commencée.

2. Ce Jacques d'Anglure appartenait à la branche des d'Anglure, seigneurs de Bonnecourt et de Guyonvelle.

« démontré au dit défunt de Baudricourt que la dite seigneurie « de Choiseul appartenait à icelle dame de Las[1] et à ces choses « le dit Baudricourt faisait répondre que, à ces causes, il « eut bien voulu retenir les deniers qu'il avait baillés et ne « demandait autre chose ; item aussi que le dit feu Guillaume « d'Anglure a plusieurs fois récité, depuis le transport qu'on « prétend par lui avoir été fait au dit Baudricourt, que la « dite seigneurie de Choiseul appartenait à icelle dame Claude, « sa fille, et qu'il voulait, à cette cause, qu'elle en fît reprise « sur les autres biens, terres et seignenrie[2] ».

On voit, par ce qui précède, que Guillaume d'Anglure a vendu et quitté la seigneurie de Choiseul vers l'an 1484 et qu'il était mort avant 1511.

Il paraît, d'après les dernières lignes de la pièce ci-dessus, que Guillaume d'Anglure a reconnu et confessé qu'il avait eu tort de vendre la terre de Choiseul et qu'il a eu l'intention de dédommager sa fille, ce qui cependant n'a pas eu lieu. Quoi qu'il en soit, la terre de Choiseul est sortie définitivement du domaine de la maison d'Anglure pour devenir un fief de la maison de Baudricourt.

2° *A la Maison de Baudricourt*

Cette illustre maison était originaire de la Lorraine. Sa puissance et sa célébrité, en Champagne commencèrent en la personne de Liébaut de Baudricourt par son mariage, à Chaumont, avec Marguerite d'Aulnoy, dame de Blaise, dont il eut Robert qui fut seigneur de Baudricourt et de Blaise[3] et gouverneur de Vaucouleurs[4]. Il mourut en 1455, laissant de son épouse, Halarde de Chamblay, 1° Jean de Baudricourt, qui suit ; 2° Marguerite de Baudricourt, qui fut mariée à Geoffroy de Saint-Blin ; 3° Jacquette de Baudricourt qui épousa Thierry de Lenoncourt.

Jean de Beaudricourt fut seigneur de ce lieu, de Blaise, de Choiseul, de Lafauche, de Sexfontaine, de Vignory, etc. Le roi Louis XI l'ayant détaché du parti des rebelles dans la

1. Las doit être le nom d'une terre et seigneurie de messire Gallois de Sallazard.

2. Cette pièce est extraite des Archives de la Meurthe.

3. *Baudricourt*, Vosges, arrondissement de Mirecourt ; *Blaise*, Haute-Marne, arrondissement de Chaumont.

4. C'est ce seigneur qui a conduit Jeanne d'Arc, à Bourges, au roi Charles VII.

guerre dite du bien public, le fit successivement chevalier de l'ordre de Saint-Michel, capitaine de 50 hommes d'armes (1469), bailli de Chaumont (1479), gouverneur du duché de Bourgogne (1481) et commandant de Besançon (1482). Louis XI l'envoya (1483) en Provence et de là en Italie, chercher saint François de Paule. Sous Charles VIII, Jean de Baudricourt fut élevé (1486) à la dignité de maréchal de France, etc.

Nous savons peu de choses de cet illustre personnage, comme seigneur de Choiseul. Il est fait mention de lui et de son épouse, Anne de Beaujeu, dans des titres des chapelains de Choiseul [1]. Il est certain que le château de Choiseul a été habité par lui, par son épouse susdite et par sa sœur, Marguerite de Baudricourt ; car, en 1489, ces deux dames ont donné à la communauté de Choiseul une somme de soixante livres pour contribuer aux réparations de l'église. C'est au moyen de cette ressource extraordinaire que la dite communauté a fait couvrir la flèche du clocher en ardoise et fait dorer la croix qui la surmontait [2].

Dans le cours de l'année 1486, Jean de Baudricourt obtint de Nicolas Chesle, bachelier en droit, bailli de Choiseul, des lettres de condamnation contre les manants et habitants de Choiseul et de Bassoncourt qui se disaient exempts de la vente et minaige du dit Choiseul [3].

Ce seigeur rendit, le 7 janvier et le 28 mai 1487, ses foi et hommage pour la baronnie de Choiseul, dont une partie relevait du comté de Champagne et l'autre du duché de Bourgogne [4]. Ce même seigneur reçut, le 7 décembre 1493, à Choiseul, les foi et hommage de Jean de Villers, seigneur en partie, de Dammartin. Il reçut aussi, en 1495, les foi et hommage de Claude Darbéry, seigneur de Valengin et de *Boffremont* pour la maison-forte et le moulin de Corcelles (dit aussi le moulin des quatre tours), ensemble une pièce de terre arable adhérente à une vieille grange ainsi que le tout se comporte. Item environ une fauchée de pré qui est de présent en haye et buisson, en la quelle le meunier du dit moulin prend de la terre pour entretenir la levée de l'écluse située au dessus du moulin,

1. Généalogie des seigneurs de Choiseul, par M. l'abbé Delaval.
2. Ibidem.
3. Histoire de Morimond, 3e édition, page 271.
4. Généalogie de la maison de Baudricourt, par le P. Anselme.

entre la rivière et le pré des seigneurs et dame de Léniseul [1].

Jean de Baudricourt a signalé sa vénération envers saint François de Paule qu'il avait amené d'Italie au roi Louis XI, en fondant, en 1496, le couvent des Minimes [2] à Bracancourt, sur le territoire de Blaise. Cet illustre seigneur avait épousé Anne de Beaujeu, veuve de Philippe de Culant, maréchal de France, dont elle eut une fille, Marie de Culant, mariée à d'Edouard de Beaujeu, seigneur d'Amplepuis, et de Jacqueline, dame de Linières. Jean de Baudricourt est mort sans postérité, le 11 mai 1499, à Blois; il a été enterré dans l'église des Minimes du Plessis-les-Tours [3]. Son épouse, Anne de Beaujeu, est décédée à Chaumont, le 14 février 1501.

Ce seigneur, n'ayant pas laissé de postérité, légua ses domaines et seigneuries, par moitié, à son épouse, Anne de Beaujeu, et à sa sœur, Marguerite de Baudricourt [4]. C'est ce que nous sommes fondé à croire, puisque, comme nous l'apprend l'abbé Delaval, ces deux dames lui succédèrent par moitié indivise et transmirent elles-mêmes et de la même manière ces héritages à leurs héritiers respectifs qui en jouirent ainsi pendant trois générations successives. De là, deux séries collatérales de seigneurs pendant près d'un siècle.

La première série a eu pour auteur Marguerite de Baudricourt, mariée à Geoffroy de Saint-Blin, dont elle eut Catherine de Saint-Blin qui épousa Jean d'Amboise auquel elle apporta en dot la moitié indivise de la dite châtellenie de Choiseul, etc.

La seconde série a eu pour auteur Anne de Beaujeu, veuve de Jean de Baudricourt, laquelle laissa sa moitié indivise de la châtellenie de Choiseul à sa fille, (de son premier mari,) Marie

1. Extrait des notes de M. Minguet, puisées dans les anciens papiers de la maison forte de Corcelles, dite ensuite Courcelles.

2. Ordre religieux fondé, en 1435, par saint François de Paule.

3. Le P. Anselme, Histoire des grands officiers de la Couronne de France, t. II, in-4°, p. 155.

4. Généalogie des seigneurs de Choiseul, par l'abbé Delaval. — E. Jolibois, dans sa *Haute-Marne*, dit que Jean de Baudricourt a laissé tous ses domaines à ses deux sœurs, Marguerite et Jacquette, que celle-ci étant morte en 1493, ses fils ont recueilli la part de succession destinée à leur mère. Il exclut ainsi implicitement Anne de Beaujeu de toute participation à la succession de son illustre époux. S'il en est ainsi, il faut admettre que cette dame a eu la moitié de la châtellenie de Choiseul à titre d'achat durant la communauté. Quoiqu'il en soit, nous n'avons vu, nulle part ailleurs, que les descendants de Jacquette de Baudricourt figurent parmi les héritiers de Jean de Baudricourt.

ɜ Culant. Celle-ci épousa Jacques de Castelnau et lui apporta ı dot sa moitié indivise de la châtellenie de Choiseul, etc.

Le développement de ces deux séries, avec les faits qui leur ɔnt propres, sera la matière du chapitre II qui suit.

CHAPITRE II

a terre et seigneurie de Choiseul passe aux maisons d'Amboise et de Castelnau. — Notice sommaire sur ces maisons. — Aveu et dénombrement de l'an 1508. — Revenu détaillé de cette terre. — Série bilatérale de seigneurs. — Nouvelle famille seigneuriale, les de Wattier.

Les deux maisons d'Amboise et de Castelnau ayant tenu la ète des deux séries collatérales des seigneurs de Choiseul, par uite du legs susdit de Jean de Baudricourt, il nous faut dire rièvement l'origine de ces deux familles et suivre leur généaɜgie jusqu'à leur prise de possession de la dite seigneurie.

La maison de Castelnau, qui tire son nom d'un bourg situé ans la Guyenne, apparaît dans la personne de Pierre de Casɔlnau, seigneur de la Rivière et de la Princerie, qui était attaché ı service de Louis duc d'Orléans, depuis roi sous le nom de ouis XII. Pierre de Castelnau eut pour fils aîné Jean de Casɔlnau, seigneur de Castelnau, de Caumont, etc., qui fut père ɜ Jacques de Castelnau, seigneur de Jaloignes, etc., et qui ɔousa Marie de Culant, fille, en premières noces, d'Anne de eaujeu et de Philippe de Culant, maréchal de France, qui est ort en 1453.

La maison d'Amboise, ainsi appelée depuis sa prise de posɜssion de la ville de ce nom, est une ancienne et illustre mille qui a donné de grands hommes à la patrie. Le premier ıef connu de cette illustre maison est Pierre, seigneur de ɜrrie en Laudunois, qui vivait vers l'an 1100. Il eut pour fils né Etienne qui fut père de Renaud qui vivait en 1206 et qui ıt père de Jean Ier, seigneur aussi de Berrie, d'Amboise, de haumont-sur-Loire, de Montrichard, de Bleré, etc. Ce fut lui ui prit le nom et les armes d'Amboise. Il eut pour fils ierre Ier d'Amboise qui fut père d'Ingerger Ier, père de Pierre II ıquel succéda Ingerger II, père de Louis d'Amboise qui eut our successeur Hugues Ier d'Amboise, second fils de Jean II. Hugues Ier eut pour fils Jean III, père de Hugues II, qui ɔousa Marguerite de Joinville-le-Pont et eut pour fils

Hugues III, père de Pierre III qui eut neuf fils et huit filles, dont le cinquième fils fut Jean d'Amboise, seigneur de Bussy, des Bordes en Touraine et de Reynel-en-Bassigny, qui épousa, en 1474, Catherine de Saint-Blin, laquelle lui apporta en dot les terres de Choiseul, de la Fauche, de Vavrey, de Blaise, de Vignory et de Sexfontaine pour moitié indivise [1].

Jacques de Castelnau et Jean d'Amboise étaient en possession, par moitié indivise [2] de la châtellenie de Choiseul, en 1502 [3], car l'un de ces seigneurs ordonna, dans le cours de cette année, à son neveu qui habitait Choiseul, de payer à l'abbaye de Morimond 64 livres tournois, 102 bichets de blé et 25 d'avoine, pour arrérage de la rente due à l'abbaye pour son droit de hallage et éminage au marché de Choiseul. L'année suivante, ces mêmes seigneurs reçurent les foi et hommage de Jehan de Varrenges, seigneur de Pouilly [4]. Eux-mêmes firent, en 1508, par un acte collectif, l'aveu et dénombrement du fief de Choiseul, etc., et de ses dépendances. En voici la copie :

« A tous ceulx qui ces presentes lettres verront et orront, Michel Thomassin, escuier, commis a la garde du scel de la prevosté Dandelo (Andelot) par haut et puissant seigneur, Monseigneur le bailly de Chaulmont jusques ad ce que aultrement par le roy notre seigneur, y sera pourveu, salut.

Savoir faisons que pardevant Pierre Jacquinot et Jehan Lebert, eulx deux notaires et tabellions jurés et establis ad ce faire en la dite prevosté et ressort d'illec, vint pour ce present en sa propre personne pour cette chause faire comme il disoit Anthoymie de Sainte-Jahain, escuier, seigneur de Curel et de la Goutte en nom et comme procureur de hault et puissant seigneur de Jacques de Castelnau, seigneur dudit Castelnau, de Choiseul, de la Fauche et Colombey aux deux églises pour la moitié et par indivis avec Monseigneur messire Jehan d'Amboise, chevalier, sire de Bussy, lequel, de son plain grey, pure et franche volonté, a cogneu et confessé et, par la teneur de ces présentes, cognois et confesse en dit nom de procureur, que le dit Jacques de Castelnau, son maistre, tient tant pour luy que ses comparsonniers, en plain fied, foid et hommage du roy, notre seigneur, les terres et seigneuries cy après desclairées en ce présent denombrement.

1. Ces notes généalogiques sont extraites du P. Anselme, *ubi suprà*.
2. Sauf la réserve ci-dessus.
3. Histoire de Morimond, 3e édition, p. 271.
4. Volumes de Lorraine, Archives nationales, volume 187, Choiseul.

Cest assavoir la moitié des villaiges de Choiseul, de Brouvennes, de Pilley et de Revennefontaigne de ce qui est ès dits lieux de la seigneurie de Choiseul à cause de son chastel et chastellenie de Montigny-le-Roy au balliaige dudit Chaulmont partables par indivis avec le dit Messire Jehan d'Amboise, chevalier, seigneur de Bussy, qui a l'autre moitié ès dits lieux.

Et premier au dit Choiseul ung grant et spacieux jardin peuplé anciennement d'arbres contenant environ deux arpents et demy icelluy assis et situé dessus le village dudit Choiseul qui peut valoir par an la somme quatre-vingt cinq sols tournois.

Item deux petis jardins qu'ils ont été balliés a cens des pièces pour la somme de trante sols tournois par an.

Item au dit Choiseul y a des vignes et plusieurs héritaiges de long temps laissés et bailliés à cens aux habitants dudit Choiseul et a aultres a la charge d'en paier, pour chacun arpent la somme de vingt deniers tournois et en y a tant ès dites vignes que en un aultre lieu nommé Monbillot assis prochain des dites vignes le nombre et quantité de cent treize arpents ung quart qui valent par an, au dit pris, la somme de neuf livres huict sols neuf deniers tournois.

Item deux aultres pièces de terres arables, l'une au long du grand chemyn qui tire a Breuvannes et l'aultre qui tire au long de la courvée de longue roye ou finaige et territoire dudit Choiseul, lesquelles deux pièces ont été laissées à cens en paiant par chacun an, au lendemain de Noel avec les aultres cens unze sols neuf deniers tournois.

Item plusieurs cens sur plusieurs heritages que tient maistre Paris Damyse [1] au dit Choiseul et au finaige d'illec contenans iceulx heritaiges tant preys que terres la quantité d'environ quarante et ung arpent et demy, la somme de vingt-cinq sols six deniers tournois, en la quelle somme le dit de Castelnau prant cinq sols tournois et le dit seigneur de Bussy le reste.

Item des long temps les feuz seigneurs dudit Choiseul ont laissés a cens certaines places, emplaisties, meix et chenevières a plusieurs personnes .....[2] payant par an au dit jour de Noel unze sols tournois.

Item sur les revenus du grenier a sel de Langres au jour de feste saiuct Remy, pour certain droit de bancel que les prede-

1. Ce mot, lu diversement dans un autre aveu, désigne une fonction, un état ou profession quelconque.

2. Un mot illisible.

cesseurs seigneurs dudit Choiseul avaient au dit Choiseul de toute ancienneté, six semaines durant prochaines avant Noel, la somme de trente livres tournois.

Item le villaige dudit Choiseul avec tout le finaige et territoire d'icelluy, sont a present demeurant au dit Choiseul environ soixante trois feuz et deux vesves, les quels doivent chacun d'eulx par feu entier, par an, la somme de cinq sols tournois d'eschief [1] et deux gellines payables a deux termes par egalle porcion. Cest assavoir deux sols six deniers tournois et une gelline au jour de Pasques charnel ou au lendemain et aultres deux sols six deniers tournois et une gelline au jour de feste saint Remy suivant. Les vesves par moitié. Et monte pour le present le revenu desdits eschez en déduisant la somme de quarante sols tournois que les religieux du val des escolliers ont et prennent, par chacun an sur le dit revenus la somme de quatorze livres tournois et six vingt huit gellines pour les dits soixante quatre feuz, compris les dites vesves.

Item y a trois povres demeurans et tenans heritaiges audit Choiseul qui doivent semblablement eschef d'argent comme les aultres habitans et vallent par an la somme de quinze sols tournois.

Item tous ceulx et celles qui tiennent maison ou heritaiges au dit Choiseul ou au finaige du dit lieu et qui ne sont residans en la dite ville doivent par chacun an cinq sols d'eschefs, chacun d'eulx paiables aus dits jours comme dessus et en y a de present dix sept qui vallent au dit pris le somme de quatre livres cinq sols tournois.

Item les habitans de Bassoncourt doivent en communauté pour chacun an cinq sols d'eschiefs paiables aux termes que dessus pour certain prey appélé cortain assis et situé au finaige dudit Choiseul. Pour ce cinq sols.

Item les habitans dudit Choiseul donneront [2] pour chacun an au jour de nativité saint Jehan Baptiste en communauté la somme de quarante sols tournois pour pargies.

Item tous les manans et habitans du dit Choiseul qui ont bestes trahans donneront par chacun an quatre jours de courvées de charrues de leurs dites bestes aux saisons du tramois en caresme du sombre et du retiercies et du semer des blefs ou

1. Impôt pour l'habitation, transformé depuis en impôt des portes et fenêtres.

2. Il faut lire *doivent* au lieu de *donneront*.

voyin et de hercher les dits jours de caresme et du voyin le tout a leurs despens et avec ce trois jours de charroy, assavoir l'ung d'iceulx a charroier les foings, le second a charroier les blefs et le tiers (le troisième) a charroier les avoynnes. Aussi ceulx qu'ils sont faulcheurs ung jour de fauls a faulchier les preys et les aultres qui ne sont faulcheurs ung jour a fener les preys et tous tant faulcheurs que feneurs donneront deux jours de courvées de faucilles l'ung d'iceuls a fauciler les blefs et l'autre aus avoynes et sont tenus de faire les dits jours comme pour euls, quant ils en sont requis et peult avoir de présent au dit lieu environ vingt charrues et semblable nombre de charroys, de faulcheurs vingt et ung et de feneurs quarante trois qu'ils se changent par chacun an en croissant ou en diminuant et montent les dits jours de charrue a quatre vingt jours, les dits des charroys a soixante jours que l'on a accoutumé de vendre quant l'on treuve marchans pour les achepter, au prix de deuls sols six deniers, chacun jour et vallent au dit pris pour les dits sept vingt jours de charrues et de charroys la somme de dix sept livres tournois, semblablement lon vent les dix jours de courvées de fauls au pris de dix huit deniers le jour qui est pour les dits vingt et ung faulcheurs la somme de trente ung sols six deniers tournois et les dites journées de fourches et de faucilles aux pris de cinq deniers tournois chacun jour, montent pour les dits quarante trois jours de courvées de fourches et pour six vingt huict jours de faucilles au dit pris vallent en tout quatre livres cinq sols six deniers.

Item au dit lieu de Choiseul a bailliaige, gruerie, prevosté et tabellionnaige et sont exercez les dits bailliaige et gruerie par un baillif et gruyer mis en garde par les dits seigneur et peullent monter les amandes des dits balliage, gruerie et aultres avec espaves, confiscations et biens vacans par chacun an la somme d'environ quarante sols tournois.

Item la presvoté et explois de justice, peage, homaige, abrochage et aultres drois qui d'ancienneté ont accoustumés d'estre baillés et laissés au prevost du dit lieu et peult le tout monter a la somme de douze livres tournois et douze livres cires. Le dit tabellionnage peult valoir par chacun an trente sols tournois.

Item toutes et quantes fois que les heritaiges des villaige, finaige et territoire dudit Choiseul tant les censables que aultres non censables sont vendus doivent les achepteurs pour les lots douze deniers tournois pour livres, lequel droit peult

monter par an aulcune fois plus aulcune fois moing à la somme de soixante sols tournois.

Item le maistre bouchier du dit Choiseul doit par chacun an le vendredi avant Noel ung quartier de bœuf qui se vent par communes années la somme de sept sols six deniers.

Item le droit de la vente des deux foires qui se tiennent en ung bois près dudit Choiseul appellé le Plessys de Choiseul, les lundi, mardi et mercredi après la saint Gengoul en mois de may. Et a semblables jours d'après la saint Remy par chacun an et peult monter par an pour les dits deux foires a la somme de quatorze livres tournois et quatorze livres cires. Sur quoy les religieux de Morimond prennent la somme de huict livres tournois quatorze livres cires.

Item un pressoir a vin au dit lieu au quel se tient la foire qui peult valoir par chacun an quarante sols tournois montant avallant.

Item un bois de forest appelé Pennesures (Pennecières) qui est en une mothe assis près du chastel lequel peult contenir environ cent arpens de bois. La paisson (pâture) duquel peut valoir lune des années compansent lautre pour chacun an la somme de soixante sols tournois.

Item au finaige et territoire du dit Choiseul a trois estangs, lung diceulz contenant environ quatre vingt dix arpans appellé lestang *sire Hugues*. Le second assis prochain du villaige du dit Choiseul et le tiers au dessoubs du dit estang de Choiseul et soubs la chaussée dicelluy. Et contiennent les dits deux estangs chacun d'iceulx environ vingt ou vingt deux arpans. La pesche des dits trois estangs peult valoir en trois ans les réparations et allevinemens comptés et rabatus la somme de trois cens livres tournois qui est pour chacun an cent livres tournois.

Item une pièce de prey près de la porte darrivée ludit chastel tirant contre le dit bois de Pennesures appellé la Houlryie contenant environ cinq arpens qui peult valoir par chacun an cinquante sols tournois.

Item soubs la chaussée du dit estang *sire Hugues* a ung molin et au dessoubs d'icelluy sur la rivière de Meuse ung aultre molin appellé Germayennes les quels deux molins peullent valoir par chacun an la quantité de huict vingt bichots blefs mesure dudit Choiseul et vingt libres cires, reservé que quant l'on fait la pesche du dit estang sire Hugues et il n'est rempy d'eave pour mouldre il faut en rabatre au vuisguier ou

musguyer (meunier) pour les jours a repous (repos) dudit molin au pris quest de quatre vingt bichots blefs par an et dix livres cires pour le temps de repous d'icelluy. Et sy ont les Religieus de Morimond accoustumé de prandre par chacun an seze bichots blefs et quinze livres cires.

Item le droit accoustumé de lever par chacun an certain droit de tierces ou rentes sur plusieurs terres labourables estant au finaige de Choiseul le quel droit se baille a ferme et peult valoir par communes années la quantité de soixante bichots blefs et soixante bichots avenes.

Item une piece de terre appellée la courvée de longe roye tournant sur le dit bois de Penessures la quelle contient environ trante six arpans. Une aultre piece appellée la courvée du Monnoye qui est pourchaine du villaige dudit Choiseul la quelle contient environ vingt quatre arpans. Une aultre pièce au dessoubs des fousses dudit Choiseul appellée la courvée du Plessy contenant environ douze arpans et une aultre piece appellée le champ Jehan Guyot contenant environ quatre arpens, qui est en quantité toutes que lesdites courvées montent a soixante et seze arpans et peullent valoir en trois ans la quantité de neuf vingt bichots blefs et neuf vingt bichots avennes qui est pour chacune année lune pourtant lautre soixante trois bichots ung tiers blefs et soixante trois bichots ung tiers avennes.

Item a cause dudit chastel et seigneurie y a plusieurs vassaulx qui tiennent terres et seigneuries en fiefs des dits seigneurs de Castelnau et de Bussy.

Cest assavoir la terre et seigneurie de Lafferté-sur-Amance avec toutes ses appendances et appartenances ;

La seigneurie de Dammartin et Lénizeulles avec toutes les appartenances les tour et molin de Courcelles pres du dit Choiseul ;

La seigneurie que le seigneur de Vaulvelay tient à Pouilley ;

La terre et seigneurie que Jehan de Varranges tient au dit lieu de Poilley ;

La seigneurie que Anthoine de Maulins tient au dit Maulin et à Ravennefontayne ;

La seigneurie que Philippe de Chaulvirey tient au lieu de Champigneulles ;

La seigneurie que Jacques d'Anglure tient au dit Maulin et Ravennefontayne ;

La seigneurie que Jehan de Dommarien tient à Hys-en-Bassigny ;

La seigneurie que Jehan de Galaudot d'Anglure tient au dit lieu de Revennefontaine ;

La seigneurie que Jehan de Vezelize tient au dit Revenefontagne ;

La seigneurie que les vesves et heritiers de Gilles de Pont tiennent à Malleroy ;

La seigneurie que Guillaume Gauchier tient au lieu de Jorquenay [1].

Il conste, par le détail ci-dessus, que la seigneurie de Choiseul comptait encore, en 1508, treize vassaux qui étaient tenus aux devoirs féodaux envers les titulaires de cette seigneurie ; mais il paraît, par d'autres pièces, que l'énumération précédente est incomplète [2].

Il est aussi à observer que si les villages de Bassoncourt et de Merrey ne figurent pas parmi les terres et seigneuries relevant du château de Choiseul, c'est parce qu'elles faisaient partie intégrante du domaine de Choiseul. Cependant le sire de Choiseul accomplissait en particulier, pour ces deux villages, ses devoirs féodaux, à Dijon, parce que Jean II de Choiseul s'était rendu vassal du duc de Bourgogne pour ces villages et pour celui de Meuvy.

Le 27 février 1514, Jean de Castelnau, seigneur de la Croisette, fils de Jacques de Castelnau susdit, rendit au roi François Ier, l'hommage-lige de la moitié de la basse-cour du château et du village de Choiseul [3].

L'an 1515, le même Jean de Castelnau, avec ses cohéritiers d'une part et de l'autre, Jean d'Amboise, sus-nommé, firent simultanément, et par un acte commun, l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Choiseul et d'autres seigneuries possédées collectivement, provenant aussi de la succession de Jean de Baudricourt. Cet acte étant absolument semblable à l'aveu de l'an 1508, nous ne le reproduirons pas. Mais nous donnerons le résumé des comptes de l'an 1516-1517 de la terre et seigneurie de Choiseul et de ses domaines seigneuriaux [4].

1. Archives nationales, Champagne, Registre 174-313.

2. Notamment par le compte de 1516.

3. Archives nationales, Collection de Lorraine, vol. 187, Choiseul.

4. Ce compte, dont nous avons la copie, se trouve aux Archives départementales, à Nancy, Trésor des chartes de Lorraine, 56 feuillets, B, 4674.

Seizième compte rendu par Jehan Valtier, recepveur de Choiseul, à très haut et puissant seigneur Jehan d'Amboyse, conseiller et chambellan ordinaire du roy, son bailly de Chaumont, seigneur de Bussy.... et de Choiseul [1]. Le dit seigneur prend la moitié du revenu aux village et territoire de Choiseul, ainsi que la moitié du revenu des seigneuries situées aux villages de Breuvannes, de Pouilly et de Ravennefontaine ; mais il ne prend que le quart aux villages de Merrey et de Bassoncourt [2].

(*A suivre.*)

1. Jean d'Amboise était, de son côté, seigneur de Bussy, des Bordes-en-Touraine et de Reynel-en Bassigny et, par sa femme, Catherine de Saint-Belin (fille de Geoffroy de Saint-Belin et de Marguerite de Baudricourt, sœur de Jean de Baudricourt), seigneur, par moitié, de Choiseul, seigneur aussi de la Fauche, de Vavray, de Blaise, de Vignory et de Sexfontaine.

2. Par ce que Jean de Castelnau possédait les 3/4 de ces domaines.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

L'ABBAYE DE SAINT-PIERRE D'ORBAIS AU XVIIIe SIÈCLE

Après avoir publié le manuscrit de Dom Du Bout, il nous reste à présenter les renseignements que nous avons pu recueillir sur l'Histoire du monastère d'Orbais jusqu'à la Révolution. Nous devons citer en premier lieu un document conservé aux Archives nationales (L. 815) [1] et intitulé : *Mémoire pour l'abbaie d'Orbais pour servir à l'histoire de la congrégation Saint-Maur* (1664-1734). — En ce qui touche les dernières années du XVIIe siècle, ce mémoire n'est qu'un résumé des pages écrites par Dom Du Bout [2]. On se rappelle les trois années de laborieuses négociations à la suite desquelles la réforme de la congrégation de Saint-Maur fut introduite à Orbais en 1667. Les efforts persévérants du Père Mongé, prieur, aboutirent, trente ans plus tard, à la complète restauration du monastère. Sur ce dernier point, voici comment s'exprime le Mémoire que nous venons de signaler : « Le Pere Mongé estant arrivé à Orbais accompagné de Dom Guillaume Jamet, etc...., s'emploient tous deux avec beaucoup de peines et fatigues à rétablir l'eglise et les lieux reguliers d'Orbais, et qui firent en quinze années qu'ils ont demeuré ensemble en vivant d'une manierre fort pauvre, se privant mesme du necessaire et avec l'assistance de la congregation.

* Voir page 133, tome XXII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Nous devons l'indication de ce document à la bienveillance de M. Longnon, membre de l'Institut.

2. V. *Histoire de l'abbaye d'Orbais*, p. 379 et suiv.

On peut dire que c'est *une des jolies maisons de la congregation*. Ils fournirent de beaux ornements à la sacristie, terminerent beaucoup de procés à leur avantage et obtinrent partage avec M. l'abbé, après avoir plaidé longtemps ensemble.

En 1696 jusqu'en 1699, on a commencé à respirer et jouir de ses travaux.

Depuis 1699 jusqu'en 1724, on a fait les jardins, fait venir une fontaine dans les jardins et lieux reguliers. On a acheté beaucoup de livres pour la biblioteque, on a ragréé la nef de l'eglise qui estoit fort endommagée on a restabli une ferme considérable qui estoit en masure et une autre petite ferme qui estoit fort délabrée depuis lequel temps on a acquitté beaucoup de deptes qu'on avoit esté obligé de contracter à cause desdits baptisments, on a acquis plusieurs maisons qui convenoient pour parfaire la closture du monastere. On a acquis aussy trois petites fermes. »

Le mémoire se termine par une indication assez intéressante qui est la *liste des prieurs d'Orbais* donnée en ces termes :

« Le premier prieur fut Dom Felix Mauljean esleu en 1667, etc...

Dom Damien Raulin luy succeda estant esleu au chapitre 1672. Il ne resta qu'un an, car à la diette de 1673 on l'eschangea avec Dom Pierre Mongé pour lors prieur de Saint-Vincent de Laon.

Ledit Dom Pierre Mongé resta en qualité de prieur et commissaire alternativement jusqu'au chapitre 1699 qu'il demanda sa deposition.

Dom Nicolas Du Bout luy succeda et resta troix ans prieur auquel succeda au chapitre 1702 :

Dom Laurent Vasse qui resta jusque vers le chapitre de 1705 auquel temps il mourut et fut enterré à Orbais.

Au chapitre de 1705 fut eleu prieur Dom Yves Du Ros [1] qui resta jusqu'au chapitre de 1708.

Au chapitre de 1708 fut eleu Dom Henri Bouzenet [2] qui n'y

1. Dom Yves du Roz Le Lart, né au village du Roz, diocèse de Quimper, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux, le 2 mai 1689, à l'âge de 29 ans. Il mourut le 17 janvier 1711 à l'abbaye de Saint-Malo.

2. Dom Henri Bouzenet, natif de Reims, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 8 novembre 1679, à l'âge de 21 ans, et mourut le 23 mars 1719 au monastère de Saint-Germain des Prés.

resta que jusqu'à la diette de 1709, aiant demandé sa deposition.

A la diette de 1709 fut eleu Dom Guillaume Bretenet qui y resta 5 années de suite jusqu'au chapitre de 1714.

Au chapitre de 1714 fut eleu Dom Eustache Lescuyer [1] qui n'y resta qu'un an jusqu'à la diette de 1715.

A la diette de 1715 fut remis Dom Guillaume Bretenet [2] qui y resta jusqu'au chapitre de 1720.

Au chapitre de 1720 fut eleu Dom Pierre Nicolas [3] qui n'y resta que deux ans jusqu'à la diette de 1722.

A la diette de 1722 fut eleu Dom Guillaume Grüel [4] qui y resta troix ans jusqu'à la diette de 1725.

A la diette de 1725 fut eleu Dom François Rampenoux (*al.* Rempenoux, Rempnoux) [5] qui n'y resta qu'un an jusqu'au chapitre de 1726.

Au chapitre de 1726 fut eleu Dom Denis Benoismont [6] qui n'y resta que 3 ans jusqu'au chapitre de 1729.

1. Dom Eustache L'Escuyer fut aussi prieur de l'abbaye de Saint-Fuscien-aux-Bois (1708) et du prieuré de Saint-Martin de Fives près Lille (1717). — Sur ce religieux v. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, p. 504.

2. Dom Guillaume Bretenet, natif de Chalon-sur-Saône, fit profession à la Trinité de Vendôme, le 18 mai 1692, à l'âge de 19 ans. Etant prieur de Saint-Jean de Laon, en 1722, D. Guillaume Bretenet fit signifier à M. de Saint-Albin, évêque de cette ville, un acte d'opposition au mandement par lequel ce prélat avait recommandé l'acceptation de la bulle Unigenitus. Exilé pour ce fait au Mont-Saint-Michel, il y tomba malade, et fut transféré à N.-D. du Bac où il mourut le 16 décembre 1725. *Histoire de la constitution Unigenitus en ce qui regarde la congrégation de Saint-Maur* (Utrecht, 1736, in-12), p. 62, 113, 316. *Nouvelles ecclésiastiques* (année 1722).

3. Dom Pierre-Charles Nicolas, natif de Paris, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux, le 12 juillet 1679, à l'âge de 23 ans. Il mourut au monastère de Saint-Denis en France, le 24 décembre 1730.

4. Dom Guillaume Gruel, né à Bernay, fit profession à l'abbaye de N.-D. de Lyre, le 8 juillet 1691, à l'âge de 21 ans. Il quitta Orbais pour devenir successivement prieur de Saint-Pierre de Conches (1726) et de Saint-Taurin d'Evreux (1729).

5. Dom François Rempnoulx (ou Rempenoulx), né à Reims, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 14 décembre 1701, à l'âge de 21 ans. Il fut prieur de Saint-Pierre de Lagny (1720), de Saint-Pierre de Rebais (1723), d'Orbais (1725), de Saint-Nicolas-aux-Bois (1729).

6. Le talent et les vertus de Dom Denis Benoîmont sont mis en relief dans une lettre du 7 décembre 1707, adressée par un Bénédictin de Fécamp à Dom Martène, alors occupé du dessein d'écrire la vie des principaux religieux de la congrégation : « Un de nos jeunes confreres, dit cette lettre,

Au chapitre de 1729 fut eleu Dom Mathieu Joret [1] qui n'y resta que 4 mois jusqu'à la Saint-Martin 1729,

Laquelle année 1729 fut eleu Dom Omer Delville [2] qui y resta jusqu'à la diette de 1732.

A la diette de 1732 fut eleu Dom Pierre Delacroix [3] qui y resta jusqu'à sa mort qui arriva la veille de la Trinité de 1734 [4]. »

qui ont fini ici [à Fécamp] leur cours cette année est frere Denis Benoît mont (prêtre à présent). Il a demeuré assez de tems pensionnaire dans le seminaire de Reims pour y faire ses etudes (aussi étoit-il déjà bon theologien quand on l'a envoié étudier ici en theologie, il s'en seroit bien passé), sans pourtant avoir voulu s'y engager dans aucun ordre sacré, prendre l'ordre de soudiacre par l'apprehension des saintes obligations des ministeres de la Ierarchie, et qui, pour les éviter, nonobstant que les superieurs et, ce me semble, Mgr de Reims même, le pressassent de recevoir l'ordre de soudiacre, prit la résolution de se faire religieux benedictin dans notre congregation, où il a plusieurs parents, etc.... ; ce bon jeune religieux donc qui a demandé d'aller étudier les langues saintes à Bonne-Nouvelle, où il est à présent, etc..... Il ne faudroit que voir un discours qu'il fit avant de soutenir un jour des theses, pour juger de ses dispositions selon l'axiome « loquere ut videam te ». Il y a la maniere dans les choses (et ici dans les paroles) ; et puis nous l'avons bien vû par la suite que c'est un autant excellent religieux que bon theologien. — Il avoit déjà fait et bien fait 5 ans de theologie dans le seminaire de Reims qu'il commença par consequent à 18 ans, ayant fait profession [à Saint-Faron de Meaux] à 24 ans, le 5e may 1702 ; ainsi est âgé de 29 ans quelques mois. — Les talens de son esprit (vif, solide, judicieux) me font concevoir du régret qu'il ait si peu de voix, car il seroit habile prédicateur, et, sans doute, professeur, etc.... » (Lettre conservée aux Archives nationales, L. 814). Dom Denys-François Benoîmont qui était né à Mézières, diocèse de Reims, mourut le 28 novembre 1731 au monastère de Saint-Denis en France.

1. Dom Mathieu Joret, natif de Noyon, avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais, le 19 novembre 1711, à l'âge de 21 ans.

2. Dom Omer Delville, né à Bapaume, diocèse d'Arras, fit profession à la Trinité de Vendôme, le 30 novembre 1712, à l'âge de 18 ans. Il fut prieur de Saint-Quentin en l'Ile (1742) et sénieur assistant du R. P. général (1754). Nous ignorons si c'est ce religieux ou un autre du même nom qui avait été mêlé aux débats soulevés, dans l'ordre bénédictin, par la bulle Unigenitus. V. *Histoire de la constitution Unigenitus en ce qui regarde la congrégation de Saint-Maur*, p. 134, 244, 322 et passim.

3. Dom Pierre de La Croix, né à Attigny, diocèse de Reims, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux, le 23 novembre 1683, à l'âge de 20 ans. Il mourut à Orbais le 19 juin 1734 et y fut inhumé.

4. Voici, à partir de 1734, les noms des prieurs d'Orbais que nous avons pu retrouver, avec l'indication des années auxquelles correspond leur exercice :

1734. Dom Louis NATTIN, né à Paris, avait fait profession à Saint-Faron

Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, aucun événement important ne paraît avoir troublé la paisible existence des moines d'Orbais. Les efforts du R. P. prieur D. Pierre Mongé avaient, comme on l'a vu, relevé le niveau du temporel de l'abbaye. Ses successeurs s'appliquèrent surtout à consolider son œuvre et à conserver le patrimoine acquis. En 1763, les biens qui composaient ce patrimoine, d'ailleurs modeste, furent, ainsi qu'on le verra plus loin, l'objet d'un partage entre l'abbé et les religieux, en exécution de deux arrêts du Grand Conseil. Malheureusement la décadence s'ensuivit, et, malgré la bonne administration de ses prieurs, le monastère, — dans la sphère des intérêts matériels, — dépérissait graduellement, lorsqu'éclata la Révolution française qui amena sa suppression.

Pour cette dernière période de l'Histoire de l'abbaye d'Orbais, voici, dans l'ordre chronologique, les faits que nous avons à mentionner :

1705. — L'abbé de Montsoury obtient du roi la permission de couper dans les bois de l'abbaye les arbres dont il a besoin. Le procès-verbal de la visite de ces bois est envoyé au contrôleur général des finances (Michel Chamillart) par M. d'Ormesson, intendant à Soissons, avec la lettre suivante :

de Meaux, le 3 (*alias* 30) juin 1686, à l'âge de 18 ans. Il paraît être entré de bonne heure au monastère d'Orbais où il exerça 36 ans les fonctions de procureur (1698-1734) et où il mourut prieur le 20 juin 1738.

1742. Dom Thomas MATHIEU, né à Bourg-en-Bresse, diocèse de Lyon. Profession à la Trinité de Vendôme, le 20 septembre 1722, à l'âge de 17 ans.

1745. Dom Guislain HARDUIN, né à Arras. Profession à Saint-Faron de Meaux, le 19 novembre 1708, à l'âge de 19 ans.

1748. Dom Jean JOLIVET, né à Pléchâtel, diocèse de Rennes. Profession à Saint-Melaine, le 2 août 1721, à l'âge de 21 ans. Prieur du Tréport (1756). Mort le 7 juillet 1771 à l'abbaye de Saint-Nicolas aux-Bois.

1752. Dom Antoine-René CHABOT, né à Strasbourg. Profession à la Trinité de Vendôme, le 1er avril 1717, à l'âge de 23 ans. Mort le 18 avril 1762 au monastère de Saint-Denis en France.

1757. Dom Vincent BOSQUILLON, né à *Mons?*, diocèse de Saint-Pol de Léon. Profession à Saint-Remi de Reims, le 16 avril 1727, à l'âge de 20 ans. Prieur de Saint-Michel du Tréport (1748) et de Saint-Nicaise de Meulan (1756), avant de remplir la même charge à Orbais.

1760. Dom Etienne-Hyacinte TROUVAIN, né à Amiens. Profession à Saint-Faron de Meaux, le 4 février 1734, à l'âge de 17 ans. Prieur de

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer le procez verbal de la visite que j'ai fait faire suivant vos ordres des bois dépendants de l'abbaye de Saint-Pierre d'Orbais, dont le sr Cuvier de Montsoury, abbé, demande permission de couper les balivaux, pour en estre le prix porté au trésor royal et employé en rentes sur la ville; ce procez-verbal rend compte de tout ce que vous avés souhaité, etc..., etc.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

D'ORMESSON.

A Soissons, le 1er avril 1705.

PROCÈS-VERBAL

Cejourd'huy mercredy dix-huit^e jour du mois de mars 1705, nous, Jaques Josse de Bressay, conseiller du Roy, président au présidial de Château-Thiery, subdélégué de Mgr d'Ormesson, intendant de la

Saint-Lucien de Beauvais (1769), de Saint-Thierry (1774) et de Saint-Médard de Soissons (1772 et 1783).

1763. Dom Etienne-Alexandre SEMILLIARD. Profession le 7 septembre 1739. Prieur de Saint-Michel du Tréport (1769). Mort à Saint-Germain des Prés le 25 septembre 1775.

1765. Dom Charles FRANCQUOMME, né à Béthune, au diocèse d'Arras. Profession, le 5 avril 1726, à Saint-Remi de Reims, à l'âge de 22 ans. Mort le 14 mai 1770 à Orbais où il était prieur. V. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, p. 147, note 1.

1770. Dom Emmanuel DE LA PORTE. Auparavant prieur de Rebais en 1769; nommé en la même qualité à Orbais, le 7 juin 1770, par la diète annuelle.

1772. Dom Pierre-François-Abel CAZÉ. Sur ce religieux, v. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, in fine.

1775. Dom Charles-Michel HAUDIQUER. Auparavant prieur de Nogent-sous-Coucy (1774).

1778. Dom Claude Pierre TEMPÊTE. Plus tard prieur de Compiègne (1783).

1781. Dom Pierre-Joseph WAGON.

1783. Dom Jean-Baptiste HOUSSARD. Auparavant sous-prieur de Saint-Médard de Soissons (1770); plus tard prieur du Tréport (1783).

1783. Dom Pierre-François-Abel CAZÉ. Nommé prieur d'Orbais par le chapitre général du mois d'octobre 1783 et maintenu dans les mêmes fonctions par celui de 1785.

Cette liste des prieurs d'Orbais au XVIIIe siècle n'est qu'*approximative* et pourra être rectifiée. Nous en avons puisé les premiers éléments dans les anciennes minutes conservées en l'étude de Me Charlot, notaire à Orbais. Nous y avons ajouté quelques renseignements biographiques à l'aide des registres matricules encore existants des monts de la congrégation de Saint-Maur. Bibl. nat., mss. lat., nos 12794 à 12797; Archives nationales, L. 814 et 816.

généralité de Soissons, en exécution de l'ordonnance de mondit seigneur du 5e dudit mois de mars, portant qu'il seroit par nous procédé à la visite des bois dépendans de l'abbaye de St Pierre d'Orbais, diocèse de Soissons, élection de Château-Thiery, avec l'assistance de gens à ce connoissans qui seroient par nous nommez d'office, sommes transportez à Orbais et de là audit bois, où étant arrivez sur les sept heures du matin, accompagnez et conduits par François Aubert, garde dudit bois pour les sieurs abbé et religieux, il nous a dit que le bois s'apeloit le bois de la Mainferme, et contenoit environ deux cent vingt-cinq arpens à la petite mesure ; où, estant assisté de François Huat, marchand demeurant à Chezy-l'Abbaye, et de Louys Rouillon, notaire et arpenteur royal demeurant à Condé, par nous nommez d'office et mandez pour ladite visite, après avoir pris leur serment, serions entré dans le dit bois scitué sur une montagne par raport audit Orbais, nous aurions trouvé le terrain froid et humide, et près des étangs ; etc..... nous aurions vu ladite piéce de bois de toutes parts, dans laquelle nous avons reconnu y avoir une grande quantité de chesnes anciens de plusieurs âges, dont une partie sur le retour ou gastez en teste, le grand nombre empêchant le taillis de profiter d'autant que les dits chesnes ont presque tous pommiers garnis de grans branchages qui couvrent ledit taillis ; nous avons encor remarqué qu'il n'y a aucun d'iceux qui puisse servir à la marine ou à autres ouvrages, en ayant seulement reconnu dans la quantité desdits chesnes environ deux cent cinquante qui peuvent porter cinq toizes de pile sur douze à quinze pouces de face d'écarissage ; c'est pourquoy nous estimons chacun arpent desdits bois, attendu l'éloignement de la rivière de Marne de quatre lieues et demy, mauvais chemins et rudes en tout tems, la somme de cent livres, pour être aussy ledit bois éloigné de tout débit, la coupe duquel ne poura en aucune façon préjudicier à la vente des bois de Sa Majesté.

Dans la quantité d'arbres nous croyons qu'il est nécessaire d'en laisser quarente de la plus belle venüe dans l'étendüe dudit bois, pour fournir aux réparations qui pouroient survenir à ladite abbaye, église, maisons et moulins dépendants d'icelle, comme pareillement laisser aussy dans chacun arpent desdits bois jusqu'à la quantité d'une demy douzaine de modernes qui pouront porter vingt-quatre à trente pouces de tour par le pied, et tous les modernes et baliveaux qui se trouveront du premier âge. Dont et de quoy nous avons dressé le présent procez verbal pour servir ce que de raison et ont lesdits Huat et Rouillon signé avec nous, lesdits jours, mois et an.

HUAT. ROUILLON. JOSSÉ DE BRISSAC [1].

1. Archives nationales, G7 513. Cf. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux des finances*, t. II, p. 192.

Au mois de mai 1712, le monastère reçut la visite de deux savants bénédictins, les Pères D. Edmond Martène et D. Ursin Durand, qui parcouraient la France pour recueillir des renseignements en vue de compléter le *Gallia christiana*. « De Chézy, disent-ils dans leur *Voyage littéraire*, nous allâmes à Orbais, monastere de nôtre congregation, plus renommé par par la profession du fameux Godescalque, que par ses grands biens. Saint Rieul, archevêque de Reims, en est fondateur, et l'a choisi pour le lieu de sa sepulture. On voit encore dans l'église son tombeau, et à la porte sa figure, où il est représenté avec une mitre ronde en pointe comme un pain de sucre[1]. Nous trouvâmes dans la bibliotheque qui est assez jolie, un ancien rituel manuscrit qui contient les prieres qu'on faisoit autrefois sur le prieur et sur le cellerier, lorsqu'on les déchargeoit de leur office. Comme il est rare de les trouver dans les manuscrits, je croy qu'on ne sera pas fâché de les voir icy.

Benedictio super priorem qui remittitur a prioratu, vel super cellerarium, etc. »

(Suit le texte de la prière[2].)

Les années suivantes nous offrent une foule d'actes authentiques (conservés aujourd'hui dans l'étude du notaire d'Orbais) qui sont relatifs à la gestion des biens de l'abbaye. Nous nous bornerons à en citer quelques-uns :

30 avril 1719. — Les religieux donnent à bail à Louis David « c'est asçavoir la part et portion apartenant ausditz sieurs religieux d'Orbais des grosses dixmes de Ferebriange à cauze de l'ofice de chambrerie de ladite abbaye..... » Signé : D. Bretenet, prieur, D. Nattin, D. Vuatigny[3].

30 décembre 1725. — Bail de la ferme de la Buffierie consenti par les religieux à Jean Adam et à sa femme, moyennant 165 liv. de loyer par an.

4 juillet 1727. — Bail pour neuf années des grosses et menues dixmes de Suizy-le-Franc, dépendant de l'abbaye, consenti pour 400 liv. par an à Charles Courdoux, prêtre, curé de Suizy. Signé :

1. La statue de saint Réole et tout le portail de l'église d'Orbais ont disparu. Cf. L. Courajod, *Le pavage de l'église d'Orbais*, p. 4.

2. DD. Martène et Durand, *Voyage littéraire* (2e partie, p. 75), Paris, 1717, in-4°.

3. Dom Louis Wattigny, né à Beauvais, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux, le 25 novembre 1688, à l'âge de 21 ans. Il fut sacristain à Orbais où il est mort le 25 août 1719 et où il a été inhumé.

« D. Denys Benoimont, prieur ; D. Simon Saint-Gery, sous-prieur ; D. Louis Nattin, procureur ; D. Louis Gelu et D. Jean Guérin [1], — tous prestres religieux profés, etc.... »

22 mars 1728. — Reconnoissance d'un surcens de quarante septiers de grains par an faite par messieurs les abbé et religieux de l'abbaye Saint-Pierre d'Orbais au proffit de messieurs du chapitre de l'église cathédrale de Soissons sur les dixmes de Boursault « le tout pris au dit Boursault suivant et ainsy qu'il paroistra par la sentence de nos seigneurs et requestes du palais à Paris le vingt-trois mars mil cinq cent cinquante-sept rendüe au proffit desdits sieurs dudit chapitre de Soissons contre messieurs les abbez, religieux et convent de l'abbaye dudit Orbais..... Signé : Montsoury ; fr. Dènys Benoimont, prieur ; fr. Simon Saint-Gery ; fr. Louis Nattin ; fr. Adrien Bourée. »

11 février 1730. — Bail pour six ou neuf années de la moitié des grosses dixmes et des deux thiers des menües dixmes de la paroisse de la Ville (-sous-Orbais) moyennant 450 livres de loyer par an fait par les religieux à messire François d'Auvergne, curé de la Ville [2].

1. Dom Jean Guérin, prédicateur, né à Reims, avait fait profession à Saint-Faron, le 22 mars 1692, à l'âge de 19 ans. Il mourut le 4 octobre 1727 à Orbais et y fut inhumé.

2. Les religieux, pendant les vingt années qui suivirent, continuèrent à administrer leurs biens en donnant à loyer les dîmes ou les biens-fonds de l'abbaye. Les actes sur ce sujet n'ont guère d'intérêt que par les noms de personnes ou par le taux souvent minime des redevances qu'ils mentionnent : 25 novembre 1731. Bail de la Couture de Suizy (35 livres par an) par Louis Nattin, procureur. — 28 mars 1734. Bail pour trois, six ou neuf années de la ferme du Tremblay, moyennant 100 livres de loyer par an, fait par les religieux à Jean Rossignol et Marie Le Sœur, sa femme. — 24 juillet 1738. Bail du moulin Minette par D. Michel Savoye, procureur, moyennant 220 boisseaux de bled-froment à Nicolas Vivier, meusnier, demeurant au moulin de la Halle. — 30 juin 1740. Bail à Antoine Fenet et à Nicolas Euvrard par D. Louis Armand Petit, procureur, « c'est asçavoir les deux tiers des menües et vertes dixmes à preudre et percevoir tous les ans dans toutte l'etendüe du terroir et seigneurye de Margny-en-Brye, apartenants ausdits sieurs religieux à cause de l'office de celerier de laditte abbaije reünie à leur mence monnacalle.... » moyennant 130 livres de loyer par an. — 17 décembre 1742. Bail de la ferme du Tremblay consenti par « D. Thomas Mathieu, prieur ; D. Ambroise Thiboust, sous-prieur ; D. Louis Gelu et Dom Nicolas Benoist, procureur, — tous prestres,... » à Jacques Le Seur et Jean Rossignol (230 livres de loyer par an). — 21 octobre 1743. Bail à messire François Saguet, curé de Condé, de la portion des grosses et menues dixmes de Condé appartenant aux religieux « consistant laditte portion de dixmes au quart dans le total, dependant de l'office de la chambrerie... » — 27 juillet 1745. Bail à Melchior Simon Pitre, curé de Verdon, des deux tiers des menues dixmes appartenant aux religieux dans ladite paroisse à cause de l'office de cellerier.

10 novembre 1752. — Bail de la ferme de la Croix Marotte consenti à Jean Cousin par les religieux, savoir « DD. René Chabot, prieur ; Mathias De Moulins, sous-prieur ; Jean-Baptiste Sandras, procureur ; Joseph Rempnoulx [1] et Medard Conoy, sacristin, tous prêtres.... »

Nous arrivons maintenant à l'époque où des différends survenus entre l'abbé et les religieux d'Orbais amenèrent l'estimation et le partage des biens du monastère. — On commença par l'inventaire des pièces et titres du chartrier. Claude Henry, « notaire du roy au baillage et siege presidial de Chateau-Tierry, resident à Orbais », fut chargé par arrêt du Grand Conseil de la confection de cet inventaire auquel il procéda le 11 octobre 1753[2]. La question de la conservation et de la garde du chartrier fut l'objet d'un acte du 15 novembre 1757, passé par le même notaire, en présence de « Charles Alexandre Du Bourg, prêtre, vicaire général de l'évesché de Cahors, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Pierre d'Orbais, etc... », d'une part, et de « DD. Vincent Bosquillon, prieur ; Medard Conoy [3], ancien ; Jean Baptiste Sandras, procureur ; Antoinne La Branche et Jean Gobreau, — composant le corps entier de la communauté, etc... », d'autre part. Cet acte constata le déplacement de l'armoire contenant le chartrier, « l'application des deux serrurres sur la porte qui la ferme et la remise de la clef de la plus grosse desdittes deux serrurres entre les mains dudit seigneur Abbé et de celle de la plus petite entre les mains dudit Dom Sandras, procureur... »

PROCÈS-VERBAL DU PARTAGE DE L'ABBAÏE DE SAINT-PIERRE D'ORBAIS

commencé le premier aoust et fini le vingt deux septembre mil sept cent soixante-trois, (enthériné et homologué par arrêt du Grand Consil du Roy le trente-un mars mil sept cent soixante-quatre).

Ce procès-verbal fut dressé par Claude Lomet, ingénieur

1. Dom Joseph-Pierre Rempnoulx, né à Reims, fit profession à Saint-Faron de Meaux, le 12 juillet 1708, à l'âge de 26 ans. Il mourut à Orbais le 16 mai 1754.

2. Inventaire très volumineux contenant 39 subdivisions et plus de 400 pages. V. Table pour servir à l'inventaire du chartrier de l'abbaye d'Orbais, fait en 1753 et 1754, le 3 janvier (acte conservé en l'étude de Me Charlot).

3. Dom Médard Conoy, né à Reims, fit profession à Saint-Lucien de Beauvais, le 27 mai 1716, à l'âge de 19 ans. Il mourut à Orbais le 3 février 1762.

des ponts et chaussées, demeurant à Château-Thierry, expert des religieux, et Claude Joseph Demariez d'Olon, aussi ingénieur des ponts et chaussées, demeurant à Ablois, expert de M. Du Bourg, abbé-commendataire.

Les experts accomplirent leurs opérations « en exécution, dit le procès-verbal, des arrêts du Grand Conseil des 30 septembre 1756 et 30 septembre 1762, rendus entre le seigneur Du Bourg, abbé, et les s^rs prieur et relligieux, par lesquels le Grand Conseil a ordonné :

Sçavoir par celuy de 1756 que par experts etc...., il sera procédé dans trois mois à la visitte et estimation, article par article, des biens, droits et revenus partageables de ladite abbaïe d'Orbais, eu égard à leur situation, nature, qualité et état actuel, déduction faitte des charges réelles dont lesdits biens peuvent être tenus, autres néanmoins que les décimes ordinaires et extraordinaires, dont et du tout lesd. experts dresseront leur procès-verbal lors duquel les parties feront tels dires, réquisitions et observations qu'elles aviseront, et ensuitte procéderont lesdits experts à la composition de trois lots dont l'un sera choisy par la partie de Brousse, M^r l'abbé, un autre par les parties de Cochin, M^rs les relligieux, et le troisième demeurera à ladite partie de Brousse pour l'acquit des charges ; remettront les parties auxdits experts sur leur récépissé tous les titres, papiers, enseignements concernant lesdits biens et droits de ladite abbaïe etc..., et après ledit partage lesdits titres et papiers seront remis au chartrier de ladite abbaïe ;

Et par ledit second arrest du 30 septembre 1762, ledit Conseil faisant droit sur le tout, ensemble sur les conclusions de M^r le procureur général, a déclaré que les *Offices claustraux*[1] de cellerier, chambrier et prevost de ladite abbaïe de Saint-Pierre d'Orbais existent en titre de bénéfices ; ce faisant, a ordonné qu'il sera fait distraction au proffit desdits sieurs prieur et relligieux : à cause dudit office de *cellerier* des deux tiers des vertes dixmes des paroisses d'Orbais et de Margni, des deux tiers des menües dixmes seullement de la paroisse de la Ville-sous-Orbais, des deux tiers des menües dixmes du terroir et paroisse de Montigni, des deux tiers des menües dixmes de Verdon, des deux tiers des menües dixmes de la paroisse de la Chapelle-sous-Orbais et des deux tiers des menües dixmes de la paroisse de Suisy-le-Franc ; — à cause dudit office de *chambrier* de la portion des dixmes tant grosses que menües appartenant audit office dans la paroisse de Saint-Thimothée de Fère-Champenoise avec les raports des terroirs circonvoisins, ensemble la portion appartenante audit office de

1. V. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, p. 90 et suiv.

chambrier dans les dixmes de la paroisse de Gros Morin, et le pré ciput à prendre sur les dixmes de Coursemain, avec les raports des terroirs circonvoisins, comme aussy des quatre neuviémes des grosses dixmes de Ferrebriange, des deux arpents et demy de bois vulgairement appellé la garenne du Bois Bonnot, et de la portion des droits de dixmes dans la paroisse de Condé dépendant dudit office de chambrier ; — à cause dudit office de *prévost* d'une pièce de terre appellée le Clos du Prévost scituée derrière l'église de Saint-Prix, ainsi qu'elle se poursuit et comporte, franche et exempte de dixmes, et d'une pièce de vigne appellée la Vigne du Prévost, scituée sur le terroir de la Ville-sous-Orbais, ainsi qu'elle se poursuit et comportse; — ensemble du droit de nommer à l'office de sergent-priseur dépendant de ladite abbaïe ;

Ordonne que les prieur et relligieux seront tenus d'acquitter toutes les charges dont lesdits offices claustraux peuvent être tenus ;

Ordonne que pareillement il sera fait distraction au proffit des sieurs prieur et relligieux à cause du *Petit Couvent*[1] : d'une maison couverte de paille avec un clos, le tout sis à Orbais, conformément audit contrat d'acquisition du 28 avril 1691 ; de la ferme ou cense scize au lieu de la Bufferie, paroisse de la Ville-sous-Orbais, cour, jardin, clos et chennevière, avec soixante-deux arpens ou environ tant terres labourables que prés, bois-taillis et buissons en dépendans, etc... ; d'une maison située à Orbais, rue des Arches, avec un petit jardin contenant environ quatre perches ; d'une autre maison située à Orbais, sur la place, au coin de la rue des Arches, etc...; de la huitième partie du moulin à bled sis à Orbais, appellé le moulin Minette, circonstances et dépendances, etc....; de cinq quartiers de vigne scis au terroir de la Ville-sous-Orbais, lieu dit de la Chaudâtre ; de la ferme ou cense scise au lieu du Tremblay, paroisse d'Orbais, prés, terres et bois en dépendans, etc...; de la moitié seulement de la ferme nommée la Croix-Marotte située paroisse de la Chapelle-sur-Orbais suivant et conformément au partage du 10 juin 1679, etc... ; de l'étang de la Linarderie, le tout à la charge par lesdits sieurs prieur et relligieux.... de payer à l'avenir à la manse commune les cens et surcens et d'acquitter toutes les charges dont lesdits héritages peuvent être chargés, etc... (suit l'énumération des rentes sur divers particuliers, desquelles il doit être fait distraction au profit des prieurs et religieux à cause du petit-couvent). — En ce qui touche les demandes desdits prieur et relligieux concernant les biens retirés par eux, ordonne qu'il leur sera fait distraction des deux parties de grange et aisances situées au Bouloie, paroisse d'Orbais, et héritage énoncé en la déclaration de Marie Langot du 29 aoust 1674,

1. V. *loc. cit.*, p. 85 et suiv.

ensemble de la maison à Léchelle, paroisse d'Orbais, à eux adjugée par retrait féodal par ladite sentence du 6 février 1695, portés ès article 1er et 3e des retraits, etc..., comme aussi que les sept arpens et demi ou environ de terre, roches, bois-taillis et buissons scis au lieu appellé les Roches retirés féodalement par lesdits prieur et relligieux en 1679 et portés en l'article 2e dudit état [des retraits] et les soixante-douze arpens tant terres que prés et bois-taillis situés à la Blandinerie, réunis au domaine de ladite abbaye par sentence du 14 avril 1672 et portés en l'article 4e dudit état des retraits seront compris dans la masse partageable à la charge par ledit sieur Du Bourg de paier et rembourser auxdits prieur et relligieux les deux tiers des cinquante et une livres dix sols portés audit acte du 23 décembre 1679 et les deux tiers des frais et loyau coust que lesdits prieur et relligieux justifieront avoir déboursés [1].»

Après avoir prêté serment devant le lieutenant général de Château-Thierry le 22 juillet 1763, les experts se rendirent à l'abbaye d'Orbais et commencèrent les opérations du partage 1er août suivant, en présence de « messire Charles Alexandre Du Bourg, abbé, Dom Etienne Alexandre Semilliard, prieur, accompagné de Dom Michel Marion, procureur. » Les parties sus-nommées produisirent les titres, papiers et documents qu'elles avaient entre les mains. Plusieurs jours furent consacrés par les experts à l'examen de ces pièces, en vue de parvenir à la formation du tableau général des biens de l'abbaye et à leur estimation. — Le 11 août et les jours suivants, une contestation s'élève entre l'abbé Du Bourg et les religieux au sujet de l'arpentage des terres. Ceux-ci soutiennent que, dans la saison où l'on se trouve, l'opération aurait l'inconvénient de nuire aux récoltes dont le sol est encore couvert. Ils ajoutent que l'arpentage des terres et bois étant nécessaire seulement pour faire les lots de partage, il est inutile de mesurer les fonds à distraire à leur profit, lesquels n'entrent point dans la masse à partager. L'abbé répond que « lesdites parties de distraction se trouvent mêlées avec d'autres parties des anciens fonds de l'abbaïe qui demandent qu'il y ait un mesurage dont

1. En remboursant aux prieur et religieux les 2/3 du prix principal et des frais et loyaux coûts d'acquisition, l'abbé Du Bourg pouvait même, d'après l'arrêt de 1762, faire rentrer dans la masse partageable certains biens, — tels que le 1/8 du moulin Minette et la maison de l'Echelle, etc..., — qui en principe appartenaient au petit couvent. L'option et le remboursement effectif devaient avoir lieu avant la confection des lots de partage, moyennant quoi l'abbé et ses successeurs jouiraient des 2/3 de ladite acquisition à compter du jour du remboursement. L'exercice par l'abbé Du Bourg de cette faculté d'option lui attira plus tard des difficultés avec les religieux.

les frais doivent être supportés au moins par moitié entre les parties. » Les religieux répliquent que « ces distractions sont une suitte essentielle et indivisible du partage, Mr l'abbé leur devant livrer leur distraction et faire tous les frais de partage suivant les arrêts de 1756 et de 1762, pourquoi n'entendent lesdits religieux être tenus en aucune façon desdits arpentages et distraction, et font toutes protestations contre les dires de mondit sieur abbé. » Lesdits sieurs prieur et religieux offrent au surplus de montrer *au doigt et à l'œil*, avec les tenans et aboutissans, toutes les pièces de terres et bois à distraire à leur profit Ils « s'opposent conséquemment audit arpentage des terres et bois à distraire à moins que ledit sieur abbé ne veuille se charger de tous les frais, dommages et intérest qui pourront être occasionnés par ledit arpentage [1]. »

Le vendredi 19 août, on s'occupa de résoudre d'autres difficultés. On convint que les deux moulins de la Halle et du pont d Orbais, n'étant pas commodément partageables, resteraient indivis entre les parties. On divisa au contraire le clos du Pré au chêne [2] dont l'abbé et la communauté des religieux s'étaient respectivement disputé la propriété exclusive. On décida que la pièce de quatre arpents, tant en vignes que savarts, dite la vigne de l'abbaye, sise à Orbais, n'entrerait pas dans la masse partageable, mais appartiendrait aux seuls religieux, et qu'il en serait de même de « la maison scise à Léchelle, dont ledit sieur abbé avoit droit de faire le retrait auquel il a présentement renoncé, ayant au contraire fait l'option et accepté de retraire tous les autres objets portés par l'arrêt du 30 septembre 1762, etc... »

1. Nous ignorons comment fut en définitive réglée la question des frais de l'arpentage dont les opérations furent faites, à partir du 23 août, par les sieurs Jacques Bournon et Jean Brion, arpenteurs à Château-Thierry.

2. « Lesdites parties sont convenues que ledit sieur abbé restera en cette qualité propriétaire de tous les bâtimens, cours et jardins du côté méridional de l'église et que le mur actuel séparatif des jardins de l'abbatialle et jardins des lieux réguliers subsistera pour séparation, et que ledit sieur abbé jouira d'une partie dudit *clos au chesne* à prendre ladite partie aussi du côté du midi jusqu'au mur du chatteau du Jard et à commencer au bou dudit mur de séparation desdits deux jardins dudit sieur abbé et des sieurs religieux, tirant droit au clocher de la paroisse de Saint-Prix, et pour laquelle nouvelle séparation il sera fait telle clôture qu'avisera mondit sieur sieur abbé, etc..., au moyen de ce que dessus le surplus dudit *pré au chesne* vers le septentrion appartiendra auxdits sieurs religieux, etc.... » La portion du Pré au chêne, attribuée à l'abbé par cet arrangement, était d'environ deux arpents.

Les experts eurent aussi à procéder en personne à la visite des biens et héritages de l'abbaye[1] pour en apprécier la situation, la nature et la valeur. Il serait trop long de donner ici un relevé complet de tous les objets composant la propriété commune de l'abbé et des religieux. Il nous suffira de constater que, dans le procès-verbal de partage, la ***masse générale de tous les biens dépendans de l'abbaïe de Saint-Pierre d'Orbais*** est répartie en 135 articles, avec estimation et description sous les rubriques suivantes : 1° *Droits utiles* (greffe, aubaines, déshérences, bâtardises, épaves, confiscations, défauts, amendes, reliefs et profits de fiefs, chasse et pêche, cens et surcens et tous autres droits de seigneurie, dîmes, etc...), 2° *Etangs*, 3° *Moulins*, 4° *Prés*, 5° *Terres et Fermes*, 6° *Vignes*, 7° *Redevances annuelles*, 8° *Bois*. Tous ces biens composent la masse totale « en iceux, dit le procès-verbal, non compris les bâtimens de ladite abbaïe, les cours, jardins et le pré au chesne y attaché ; tous lesquels biens produisent un revenu annuel de treize mille cent quatre livres dix sols neuf deniers non compris les *bois en aménagement*[2] et les *moulins*, ces deux objets étant restés *indivis* du consentement des parties et dont les revenus et les charges seront partagés chaque année à raison de deux tiers à un tiers, pourquoi ne seront portés dans aucun lot, etc... »

Revenu général : 13.104 l. 10 s. 9d.

De la masse générale ainsi composée il a fallu distraire, en conformité de l'arrêt du Conseil du 30 septembre 1762, les revenus afférents aux offices claustraux et au petit couvent, savoir :

« *Offices claustraux :* Au proffit de l'office de cellerier les 2/3 des menues et vertes dixmes d'Orbais, Margni, la Ville-sous-Orbais, Montigni, Verdon, la Chapelle-sur-Orbais et Suizy, montant à 292 l. ; au proffit de l'office de chambrier une portion des grosses et menues dixmes de Saint-Thimothée de Ferre-Champe-

1. Dans l'église dépendant de l'abbaïe on trouve une chapelle appelée Saint-Benoist, une de Saint-Réole, une du Saint-Esprit, une de la Sainte-Vierge (Visite des lieux réguliers).

2. « Le sieur abbé Du Bourg et les sieurs prieur et religieux n'ayant rien plus à cœur que de vivre en paix et bonne intelligence et éviter les frais etc..., sont convenus que le bois de la Main-ferme, de la Croupière et du moulin Hardouin resteront indivis et en commun de deux tiers à un tiers ainsi qu'ils étoient cy-devant et conformément à l'aménagement qui en a été fait par la maîtrise de Crécy en 1750 et conformément à l'arrêt du Conseil du 2 mars 1751, etc... » Accommodement pour les bois (procès-verbal du 1er septembre 1763).

noise avec les rapports ; une portion des dixmes de Gros Morin et préciput sur les dixmes de Coursemain avec les rapports ; 4/9 des grosses dixmes de Ferrebriange ; le 1/4 des dixmes de Condé ; 2 arpens 1/2 de bois scis à Orbais, lieu dit le Bois Bonnot, le tout montant au revenu annuel de 1246 l. ; au proffit de l'office de prévôt le clos du prévôt derrière l'église Saint-Prix à Orbais, exempt de dixmes ; la vigne du prévôt seize à la Ville-sous-Orbais ; le droit de nomination du sergent priseur, le tout estimé 16 l. de revenu. *Petit couvent* : Au proffit du petit couvent l'étang de la Linarderie et pâtures ; la petite maison avec 5 arpens de terre et prés au petit Lohan de la Ville ; les bâtimens de la ferme de la Croix-Marotte avec les terres et prés en dépendans contenans ensemble 43 arpens 80 perches ; la ferme du Tremblai avec les héritages en dépendans contenant environ 80 arpens ; la ferme de la Buffrie avec les héritages en dépendans contenant 63 arpens ; la vigne de l'abbaïe seize à Orbais, tant en culture que savarts, contenant 4 arpens cédée aux sieurs religieux ; la vigne de la Chaudâtre seize à la Ville-sous-Orbais ; le surcens sur la veuve Condoré ; le clos de dame Hélène ; rente due sur les représentans Eloy Clémenceau ; rente due sur les représentans Dominique Louviau ; rente sur les représentans Simon Donnette et Barbe d'Auterive ; rente sur les représentans Etienne Louviau ; rente sur les représentans Thomas Montant et Jean Roger ; la maison Langelin avec le clos ; maison rue des Arches, à Orbais, avec le petit jardin de 4 perches et une autre maison et grange au coin de ladite rue des Arches formant aujourd'hui les granges et cours de l'abbaïe ; la maison du vigneron seize à Léchelle.

Les articles cy-dessus produisans au petit couvent un revenu annuel de 673 livres joints au montant des revenus des offices claustraux, forment le total de deux mille deux cent vingt-sept livres six deniers, cy..	2.227 l.		6 d.
Ladite somme distraitte du revenu de la masse généralle, ce revenu ne reste plus que pour la somme de dix mille huit cent soixante dix-sept livres dix sols trois deniers, cy.....	10.877 l.	10 s.	3 d.
Ce qui fait pour chacun des trois lots le revenu annuel de la somme de trois mille six cent vingt-cinq livres seize sols neuf deniers, cy.....	3.625 l.	16 s.	9 d.

CONFECTION DES LOTS

Premier lot. Il appartiendra à ce premier lot la seigneurie d'Orbais avec le titre de vicomté, haulte, moyenne et basse justice commune avec les deux autres lots et sera exercée au nom desdits

sieurs Abbé et Religieux, appartenant audit sieur Abbé [1] seul la nomination d'icelle, excepté seulement à l'office de sergent priseur, laquelle nomination de sergent priseur est accordée à l'office de prévôt de ladite abbaïe par l'arrêt du Conseil du 30 septembre dernier.

Aura également le premier lot les droits de relief et proffits des fiefs de la Tour et du Jard, de Coupigny et Clairefontaine, la chasse et pêche dans l'étendue de tout le territoire dudit Orbais, les grosses et menues amandes, les droits de greffe, aubaines, déshérances, bâtardises, épaves, confissations, deffaut et amandes, les cens et surcens, lots et ventes, vins, vêtures et saisines, droit de hallage, minage, étalage, foires et marchés et tous autres droits de seigneurie et directe, le présent article estimé net de revenu annuel 300 l. ; la moitié des grosses dixmes de la paroisse dudit Orbais 860 l. ; les grosses dixmes de Suisi le Franc 72 l. ; la portion des dixmes de Cuille 145 l. ; la portion des dixmes de Chouilly 80 l. ; l'étang de la petite cense avec les pâtures 218 l. ; l'étang d'Heurtebise sans pâture 100 l. ; l'étang de la Boulloie avec les pâturages 146 l. ; l'étang des Auglous sans pâtures 80 l. ; l'étang de Mont-Libeau avec les pâtures 235 l. ; les terres de la ferme d'Heurtebise et prés en dépendans avec les prés et pâtures des étangs d'Heurtebise et des Auglous 650 l. ; les terres et prés de Mont Rabot et Moulin Richard 60 l. ; l'arpent de terre sur le ravin de Moulin Minette 2 l. ; la portion de terre près la Marquerie 2 l ; le huitiéme du revenu du Moulin Minette avec la redevance en grain ou surcens sur ledit moulin pour le cours d'eau 62 l. ; les 4 arpens de prés lieu dit les grands prés scis à Orbais 85 l. ; les 2 arpens du pré Satin 40 l. ; les 2 arpens du pré Musquin 36 l. ; le surcens sur les terres de la fontaine au col long 20 l. ; la redevance en grain sur la terre et seigneurie du Breuil 175 l. ; les 2 arpens de vignes seizes au Mesnil-sur-Oger 40 l. ; 2 arpens de terre et un petit jardin scis au Mesnil-sur-Oger 9 l. ; les terres de la Couture de Suisy 60 l. ; la rente sur les maisons de Bocquet et la Rive 18 l. ; la rente sur 2 maisons rue Saint-Prix 6 l. ; rente sur Claude Hennequin pour 20 perches à la forge Balhan 2 l. ; rente due par M. de Renti pour Coupigni 10 l. 15 s. ; rente due par Robert du Moncel au lieu de Poupot 4 l. 10 s. ; rente due par Beaudouin du Chapeaufort et consors 5 l. 12 s. ; le tiers de 81 livres dû sur la forêt de Wassi [2] compensé avec la charge, pour mémoire [3] ; surcens ou

1. Cet article a été réformé par l'arrêt du 31 mars 1764.

2. Surcens ou rente sur la forêt de Vassy, dû par Mgr le Duc de Bouillon, de la somme de 81 livres pour le chauffage de l'abbaïe, sur quoy il est dû à Mgr le Duc de Bouillon 20 livres en argent pour la garde de l'église et un muid d'avoine sur les dixmes de Crézency dont ne jouit point l'abbaïe d'Orbais, partant cet article n'étant point éclairci sera tiré seulement icy pour mémoire.

3. Réformé par l'arrêt du 31 mars 1764.

droit de feu de la Thuillerie 2 l. ; les 4 arpens ou environ du bois d'Heurtebise et de la Boulloie 12 l. ; autre arpent de bois à la Boulloie 3 l. ; les 20 arpens de bois de la Buffrie appellé le clos Lorette 60 l. ; le tiers de la rente d'indemnité due par Mrs les religieux 12 l. 13 s. 8 d. ; le tiers de la rente due à la masse par Mr l'abbé Du Bourg pour rapport 14 l 1 s. Total du premier lot. . . . . 3625 l. 11 s. 8 d.

Second lot. Aura ce second lot et luy appartiendra les seigneuries de la Ville-sous-Orbais et de Margni avec le droit commun de hautte moyenne et basse justice, ainsi qu'il est dit au premier lot[1], sans nomination d'officiers réservée au sieur Abbé, les reliefs et proffits des fiefs du Bois l'Hermitte et Montifau, la chasse et la pêche sur l'étendue desdites deux seigneuries de la Ville et de Margni, les cens, lots et ventes et tous autres drois de seigneurie et directe dans l'étendue desdits deux territoires, évalué le tout ensemble 200 l. ; les grosses dixmes de la Ville-sous-Orbais 450 l.; les grosses dixmes et le tiers des menues dixmes de Margni 640 l.; la portion des dixmes d'Eguisi et de Bertenai 130 l.; la moitié des grosses dixmes de Montigni[2] compensée avec les charges pour mémoire ; l'étang des Molinots, prés et pâturages 525 l.; l'étang et pâtures de Chacun 235 l. ; l'étang du Plessis sans pâtures 115 l. ; l'étang des Thomassets sans pâture 45 l. ; les terres et prés distraits de la ferme de la Croix Marotte 300 l. ; les terres distraittes de la ferme du Tremblay 100 l. ; les terree distraittes de la ferme de la Buffrie 100 l. ; les savarts de la petite cense 30 l. ; les terres du moulin Hardouin 12 l. ; 5 arpens de terre à la fosse au foulon 2 l. 10 s. ; un arpent et demi sur le territoire de la Ville-sous-Orbais accensé au sr Deniset suivant sa déclaration du 16 aoust 1709, 2 l. 10 s. ; les terres du clos Pouillart 4 l. ; le demi-arpent du pré Culveau 6 l. ; un arpent de pré lieu dit le pré Moreau 3 l. ; un demi quartier de pré aux Maisieres 2 l. ; le pré-le-compte avec le morceau de terre y tenant 120 l. ; un demi arpent de terre sous la vigne de l'abbaie 1 l. 5 s. ; sur le moulin des Annettes cens et relevances 7 l. 10 s. ; surcens sur la ferme de Champ-Renant 200 l. ; surcens sur les terres de Saint-Thibaut 75 l ; surcens sur la Hussonnerie 3 l. 8 s. ; surcens sur Jean Lancelet 5 l. ; surcens sur le nommé Lasne 11 s. ; la maison à rente sur Sébastien Fourche, seize au petit Lohan, territoire de la Ville, 2 l. ; l'emplacement de l'ancien moulin de la Vine 2 l. ; la redevance en grains sur Corribert 165 l. ; les coutumes de Margni en avoine, argent et

1. Réformé par l'arrêté du 31 mars 1756.

2. La moitié des grosses dîmes et [illegible] de la paroisse de Montigny [illegible] dues par moitié de la [illegible] à la seigneurie de [illegible] mémoire.

chapons, 23 l. 3 s.; les 33 sols 3 deniers dubs sur la ferme de la Buffrie (restant des 11 l.) 1 l. 18 s. 3 d.; le tiers de 81 l. dû sur la forêt de Vassi compensé avec les charges, mémoire [1]; un arpent et demi de bois au Chanet 4 l.; les accrus de la Bufferie au dessus du clos Lorette 20 l.; le quartier de bois à la fontaine Couture Prot 15 s.; le bois des roches Jean Vacher 24 l.; le bois des vieilles vignes près du Tremblai 9 l.; l'aulnaie à la queue du moulin Hardouin 2 l. 5 s.; le tiers de la rente d'indemnité due par Mrs les Religieux 12 l. 13 s. 8 d.; le tiers de la rente due par rapport à la masse par Mr l'abbé Du Bourg 14 l. 1 s. Total du second lot. . . . . 3.625 l. 9 s. 11 d.

Troisième lot. Le troisième lot aura et luy appartiendra la seigneurie de la Chapelle-sous-Orbais et celle de Verdon avec hautte moyenne et basse justice pour ledit lieu et territoire de la Chapelle sans nomination d'officiers ainsi qu'il est dit au premier lot avec la hautte moyenne et basse justice sur le fief des Hazeaux et moyenne et basse justice sur le fief des Aulnois, les reliefs et proffits desdites seigneuries de Verdon et desdits fiefs du Hazeau et des Aulnois, la chasse sur l'étendue du territoire desdites seigneuries, les cens, lots et ventes et tous autres droits de seigneurie et directe desdits lieux cy-dessus évalués ensemble de revenu annuel 160 l.; la moitié des grosses dixmes de la Chapelle-sur-Orbais 775 l.; les grosses dixmes et le tiers des menues dixmes de Verdon 190 l.; la moitié des grosses dixmes de Boursaut 420 l.; la portion des dixmes d'Antenay 45 l.; l'étang de la Noue-Madame et pâtures 70 l.; l'étang de la Chapelle et pâtures 335 l.; l'étang Maillart et pâtures 70 l.; l'étang de la Blandinerie et pâtures 120 l.; les terres et prés de la Chapelotte 380 l.; les terres de la Boulloie 140 l.; surcens sur les terres jointes à la ferme de Marlai et sur les prés et pâtures des étangs des Thomassets et du Plessis 190 l.; surcens sur les terres et prés de la cure de Margni 40 l.; les terres de la Noue-Bazin 12 l.; les terres de la Blandinerie ou Favière 30 l.; pour le cours d'eau des Molinots de Suisi 12 l; 3 arpens 1/2 de prés près la petite cense 38 l.; les deux arpens du pré de l'Etang 50 l.; l'arpent et demi du pré Chaillet 40 l.; la rente sur l'hôtel de ville de Paris 348 l.; le boisseau de froment sur le moulin Musquin 1 l. 2 s.; sur la ferme de la Marlière et sur celle de Chacun, redevance tant en grain, argent que chapon, y compris les prés et bois de la Royère des Molinots, 28 l. 10 s.; le tiers de 81 livres dû sur la forêt de Vassi compensé avec les charges, mémoire [2]; surcens sur les Le Blonds de la Chapelle 20 l.; le bois de la bordure de la Main ferme vers l'étang des Molinots 20 l.; les bois de la Blandinerie de 14 arpens 25 perches en 7 pièces 45 l.; les bois

1. Réformé par l'arrêt du 31 mars 1764.
2. Franc et net par l'arrêt du 31 mars 1764.

de la Chapelotte 20 l. ; le tiers de la rente d'indemnité due par Mrs les religieux 12 l. 13 s. 8 d. ; le tiers de la rente dû par rapport à la masse par Mr l'abbé Du Bourg 14 l. 1 s. Total du troisième lot. . . . . 3.626 l. 8 s. 8 d.

Le premier lot monte à la somme de revenu annuel de..... 3.625 l. 11 s. 8 d.

Le deuxième lot monte à la somme de revenu annuel de..... 3.625 l. 9 s. 11 d.

Le troisième lot monte à la somme de revenu annel de..... 3.626 l. 8 s. 8 d.

Total égal à la masse partageable. 10.877 l. 10 s. 3 d. »[1]

Le 22 juin 1769[2] et jours précédents, Le Louvier, notaire et arpenteur royal à Orbais, dresse un procès-verbal d'abornement entre les seigneuries du Menil et de la Chapelle-sur-Orbais, à la réquisition de M. de Montmort et de Messieurs les les prieur, procureur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Pierre d'Orbais, seigneurs desdits lieux.

Le 12 novembre 1770, M. le marquis de Montmort fait une déclaration au terrier d'Orbais des biens qu'il possède sur le terroir de la Chapelle[3].

Seigneurs de la Chapelle depuis le partage de 1764, les religieux d'Orbais procédaient alors à la confection de leur papier

1. Le jeudi 22 septembre 1763 fut clos le procès-verbal de partage « auquel, disent les experts, nous avons vacqué pendant 40 jours, lesquels font 94 vacations de 3 heures chacune non compris le tems emploié à la visitte des réparations non plus que les jours de transport, séjour et retour, etc... » On taxa chacun des experts à 12 livres par vacation. — Les documents du partage de 1763 et 1764 sont conservés aux *Archives départementales de la Marne*, f. d'Orbais, n° 3.

2. 21 juin 1769. — Bail des dîmes de Fèrebriange passé, au nom des religieuses d'Andecy, par les bénédictins d'Orbais, D. Charles Francqhomme, prieur ; D. Jean Baptiste Vaucher, sous-prieur ; D. Charles Follain, doyen ; D. Toussaint Florimond de La Grange, procureur ; D. Jean Ignace Joseph de Mercier, secrétaire, — tous prêtres. Au bail est annexé un acte sons seing privé par lequel les religieuses d'Andecy donnent « pouvoir à D. Delagrange, procureur de l'abbaye d'Orbais, de traiter devant notaire du neuviéme au total à elles apartenant dans les grosses dixmes de la paroisse de Ferbriange avec Mre Dauvergne, prestre, curé actuel de ladite paroisse ..... Pouvoir signé : Sœur Charlotte d'Hacqueville, abbesse ; — Sœur Raffelin, prieure ; — Sœur de Quennemont, souprieure ; — Sœur de La Grange, dépositaire. » Etude de Me Charlot.

3. *Revue de Champagne*, t. XVI, p. 31. — Sur la Chapelle-sur-Orbais, voir *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne* par Edouard de Barthélemy, t. II, p. 355.

terrier. Toute la seigneurie de la Chapelle fut arpentée. A la suite de cet arpentage, les religieux, en 1771, firent placer des bornes de chaque côté du grand chemin qui conduisait d'Orbais à la Chapelle-sur-Orbais. Ainsi qu'il arrivait autrefois pour la commodité des pâturages, ce chemin en certains endroits avait jusqu'à 80 pieds de largeur. Sur ses bords étaient une haie vive et des arbres qui, comme dépendances de la voie publique, semblaient appartenir aux religieux, seigneurs du lieu. Cependant deux propriétaires riverains, le sieur Paul Hilarion de Roquette, écuyer, seigneur de Bouleaux, « demeurant en son château des Boullaux, paroisse de la Chapelle-sur-Orbais », et le sieur Le Clerc s'avisent de revendiquer ces plantations en alléguant que le chemin où elles se trouvent empiète sur leurs terres [1]. Ils veulent, nous dit un acte, que les bornes établies par les religieux pour séparer le chemin des terres contiguës « soient replacées en dedans du chemin pour comprendre et joindre aux terres qu'ils possedent de l'un et l'autre côté du chemin la haye et les chesnes qui se trouvent répendus tout le long et des deux costés du chemin... » Nous ignorons la solution définitive de ce différend sur lequel les religieux obtinrent plusieurs consultations écrites d'avocats. Nous savons seulement que le procès fut retardé par suite de la dissolution des Parlements [2]. Cette curieuse particularité nous est révélée dans une lettre de l'avocat Vernet à Dom Florimond Toussaint de La Grange, procureur de l'abbaye d'Orbais, dont voici le texte :

1. Les terres en question dépendaient primitivement d'une ferme de l'abbaye dite la Chapellotte. Celle qui faisait l'objet de la contestation entre le sieur de Roquette et les religieux était une pièce de 38 arpents située entre l'étang de la Chapelle et le grand chemin d'Orbais à la Chapelle. Ces terres avaient été aliénées par l'abbaye en 1567 au profit des auteurs des sieurs de Roquette et Le Clerc moyennant un cens et surcens de 3 sols par arpent.

2. « Qui aurait dit que ce corps antique, écrit Voltaire, qui venait de détruire en France l'ordre des jésuites, éprouverait, bientôt après, non seulement un exil rigoureux, mais serait détruit lui-même ? C'est une grande leçon aux hommes, si jamais les leçons peuvent servir. » Rappelons à ce propos que quand Louis XV eut supprimé les jésuites, les bénédictins de Saint-Maur reçurent la direction de six collèges ou écoles militaires : Sorrèze, Pont-Levoy, Tiron, Rebais, Beaumont et ensuite Auxerre. Vers la même époque Saint-Maur tenait environ trente écoles secondaires. *Les études classiques avant la Révolution* par l'abbé Sicard, Paris, Perrin, 1887, p. 448.

« Paris, 16 aoust 1771.

Mon cher procureur,

M. Landier est du nombre des procureurs qui n'ont pas voulû faire leur soumission et qui sont supprimés ; cette suppression tiendra-t-elle ? C'est ce qu'on ignore.

. . . . . .

Quant à la contestation que vous avés avec M. de Roquette, vous me demandés une consultation. Vous ignorés peut-être que tous les avocats sont muets : que nous n'avons plus que des procureurs metamorphosés en avocats ; et que je ne sçaurois prendre confiance dans des avocats de cette trempe. J'ay lû le mémoire que vous m'avés envoyé. Vos moyens me paroissent bons. Il ne faut pas vous laisser intimider par les menaces de M. de Roquette. Je ne connois pas le parent qu'il a icy. J'auroy peut-être connoissance des plaintes qu'il portera aux superieurs, et j'y repondray. Il ne faut pas entreprendre de mauvais procés, mais il ne faut pas abandonner ses droits à la première requisition d'un quelqu'un qui veut envahir, etc.

Je vous renouvelle les assurances des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Mon cher procureur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

P. VERNET.

Au Révérend Père,

Dom De La Grange procureur de l'abbaye d'Orbais, à Château-Thierry, route de Reims [1]. »

L'assemblée générale du clergé de 1765 avait jeté les bases d'une réforme des communautés monastiques. Un arrêt du Conseil d'Etat du 6 juillet 1766 obligea la congrégation de Saint-Maur à entretenir dix religieux [2] au moins dans chaque monastère. Il fallait aussi réunir périodiquement les assemblées ou conseils, tenir état des translations ou changements, en un mot observer plus de régularité dans le régime administratif des communautés. Les procès-verbaux des chapitres généraux

1. *Archives départ. de la Marne*, f. d'Orbais, n° 38.

2. L'édit de mars 1768 substitua une conventualité de 9 à celle de 10 ordonnée par l'arrêt du 6 juillet 1766 Cette disposition entraîna la suppression d'un certain nombre de maisons monastiques. « M. l'abbé d'Orbais (en 1769) demande qu'on détruise la sienne, et on ne conçoit pas comment la congrégation s'y refuse... » *Commission des Réguliers*, ms. fr. 13816, Bibl. nat. — Cf. Lafileur de Hermaingant, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport*, introl. p. CXXII et suiv.

et diètes annuelles de 1767 à 1788 [1] nous montrent la situation de la maison conventuelle d'Orbais depuis l'époque de la réforme [2].

Voici plusieurs extraits de ces procès-verbaux :

« *Procès-verbal de la diète de* 1770.... Les RR. PP. visiteurs ont presanté la repartition par eux faite de 200 l. par chaque province pour pensions accordées de nouveau ou autrement aux pauvres parens de nos confrères ainsi que s'ensuit..., dans la province de France, la maison d'Orbais payait 25 l...

(A suivre.)

1. Ces procès-verbaux sont conservés aux *Archives nationales*, L. 811 et 812.

2. Au moment de l'édit de 1768, qui est comme le code de la réforme des ordres monastiques, Orbais avait 5 religieux et 6040 livres de revenu. Peigné-Delacourt, *Tableau des abbayes à l'époque de l'édit de* 1768, p. 60.

NÉCROLOGIE

Le général de division Pélissier, du corps de l'infanterie de marine, sénateur de la Haute-Marne, questeur du Sénat, grand-croix de la Légion d'honneur, vient de mourir à Paris, le 2 août. Son corps a été ramené à Bourbonne-les-Bains, son lieu de naissance. Il était frère cadet du maréchal, duc de Malakoff. Il appartenait au centre gauche.

***

M. Rousseau, chirurgien en chef de l'hôpital d'Epernay, est mort au mois de juillet, dans cette ville, à 91 ans. Il était petit-neveu du comte Rousseau, né à Witry-les-Reims, oratorien, puis député au Corps Législatif et créé par Napoléon Ier sénateur et comte de l'Empire. Il possédait à Beaumont-sur-Vesle une habitation où demeure encore sa petite-nièce, veuve du docteur Thulie.

BIBLIOGRAPHIE

Etude historique sur les premiers évêques de Langres, par l'abbé Roussel. In-8°, Langres, Rallet-Bideaud, 1886.

On sait combien M. l'abbé Roussel est un chercheur infatigable et un érudit consciencieux. Après avoir donné une histoire du diocèse de Langres digne de servir de modèle aux travaux de ce genre, il publie aujourd'hui un travail très neuf sur les vingt premiers évêques de Langres. Il a partagé son étude en deux parties : la première s'occupe des dix évêques qui ont succédé à saint Apruncule, depuis Armentaire jusqu'à Nijet; la seconde, des dix premiers évêques, depuis saint Sénateur jusqu'à saint Apruncule. M. l'abbé Roussel termine par une réfutation de la dissertation de dom Chamard sur l'origine des Eglises des Gaules, auquel il reproche d'avoir voulu fixer la question d'après de simples inductions, au lieu d'interroger les traditions particulières de nos Eglises. Ce travail mérite la plus sérieuse attention. E. de B.

***

Vie et lettres de Mgr de Prilly, évêque de Chalons, par M. l'abbé Puiseux, 2 vol. in-8°, avec portrait, Châlons, M. Martin, 1887.

Mgr de Prilly a été évêque de Châlons depuis 1823 jusqu'à sa mort arrivée en 1860 et il a laissé dans son diocèse la réputation méritée d'un grand prélat et d'un saint homme dans toute l'acception du mot. Issu d'une famille de vieille noblesse du Comtat Venaissin, descendant par sa mère du grand peintre troyen Mignard, il fut destiné dès sa jeunesse à la carrière ecclésiastique, mais les événements changèrent d'abord ses projets et le jeune Prilly entra dans l'armée en 1794; il fit les campagnes des Pyrénées-Orientales, de Zurich, d'Allemagne, celle de 1805, il se trouva à Ulm, à Austerlitz, mais la vie des camps ne put triompher de la vocation religieuse du jeune capitaine de dragons et en 1807, il entra au grand séminaire d'Aix. Il débuta comme vicaire à Saint-Gilles, fonda en 1812 le Petit Séminaire d'Avignon, et en 1823, lors de la reconstitution du diocèse de Châlons-sur-Marne, il fut appelé à cet évêché, qu'il n'accepta point sans de vives et sincères hésitations; M. l'abbé Puiseux trace un intéressant tableau de ce diocèse pendant la Révolution : il entre dans des détails très neufs sur sa réorganisation, puis il suit peu à peu le prélat durant sa longue, laborieuse et utile carrière. Nous indiquons brièvement

seulement ce travail, mais nous croyons que dans ce temps où l'on écrit volontiers les biographies des prélats, qui meurent, un peu trop tôt, à notre gré —, celle que vient de publier M. l'abbé Puiseux mériterait de servir d'exemple et de modèle. Un second volume contient un grand nombre de lettres écrites par Mgr de Prilly à ses curés et certes, elles sont toutes dignes d'être lues. Mgr de Prilly a été certainement l'un des plus vénérables prélats de notre siècle et nous félicitons M. l'abbé Puiseux d'avoir eu l'honneur d'être son historien et de s'être aussi bien acquitté de sa tâche. E. de B.

***

L'OPPIDUM DU CHATELET, avec planches, par M. l'abbé Fourot. In-8°, Saint-Dizier, Henriot et Godard, 1887.

L'Oppidum du Châtelet a été étudié avec soin au siècle dernier: M. l'abbé Fourot reprend toutes les découvertes faites à cette époque, et toutes celles qui ont eu lieu depuis, et trace un travail complet du plus grand intérêt. De nombreuses planches en couleur et un grand plan complètent cette publication qui fait honneur à la Société des lettres et sciences de Saint-Dizier. B.

***

Très intéressante et surtout très véridique la *Généalogie historique de la famille de Mauroy en Champagne*, par M. Albert de Mauroy (In-8°, non mis dans le commerce), commençant à Jacques Mauroy, fils de Philippe du Mesnil, clerc, et de noble Jeanne, lequel naquit à Origny et se fixa à Troyes en 1360. Tout est établi avec une grande abondance de documents authentiques qui donne à ce travail une grande valeur pour l'histoire des familles troyennes.

***

Lire dans le numéro 3 du *Bulletin Monumental* de 1887, l'étude de M. Anat. de Barthélemy sur les carreaux historiés et vernissés avec noms de tuiliers. C'est un travail très neuf, orné de nombreuses gravures, qui intéresse la Champagne, la plupart des types étant empruntés à notre province.

CHRONIQUE

Reims. — Jeudi, 21 juillet, avait eu lieu, à la Bibliothèque, la signature d'une convention très favorable aux études et aux recherches historiques de nos compatriotes.

M. le Maire de Reims, au nom de la ville, M. Pélicier, archiviste de la Marne, au nom de M. le Préfet, et M. Ulysse Robert, inspecteur général des archives, au nom de M. le ministre de l'Instruction publique, s'entendaient pour conclure un arrangement depuis longtemps sollicité par les autorités rémoises.

Les archives de Châlons vont remettre aux archives de Reims tous les documents antérieurs à la Révolution qui concernent les établissements de Reims. Par conséquent, feront retour ici : les fonds entiers du Collège des Bons-Enfants de l'Université, ceux de l'archevêché, de l'Officialité et du Chapitre, des Collégiales et des Paroisses, avec ceux des Abbayes, des Couvents et des Commanderies.

En échange, notre dépôt cédera seulement les papiers qu'il possède des établissements situés hors de Reims, tels que ceux de Saint-Thierry, de Saint-Basle, etc.

Le transport s'effectuera au fur et à mesure du classement, dans le courant de l'année 1887-88 ; mais, sans attendre l'installation complète de ce riche chartrier, nous devons informer les érudits de la contrée qu'ils pourront faire désormais à Reims les plus intéressantes et les plus fructueuses recherches.

***

Trouvailles archéologiques a Reims. — Des ouvriers, occupés à creuser une tranchée pour l'établissement d'un égout dans la rue Lecointre, viennent de découvrir, à près de trois mètres de profondeur, deux grosses pierres superposées, creusées à l'intérieur et renfermant dans cette cavité, à l'abri de tout choc et de l'humidité, un vase magnifique en verre opaque, absolument intact et renfermant des ossements calcinés, restes sans doute de quelque grand personnage. Cette tombe, d'une forme rare et peut-être unique, a été enlevée avec soin et le tout a été déposé à l'Hôtel-de-Ville. L'urne cinéraire sera certainement un des plus beaux spécimens de notre Musée des antiques.

Il y a deux jours, une trouvaille analogue fut faite dans un champ situé vis-à-vis le parc d'artillerie. Dans une sorte de caveau, formé de briques de dimension extraordinaire, le tout

parfaitement cimenté et intact, se trouvait un squelette d'homme enveloppé dans une sorte de linceul de chaux; aux pieds du cadavre, on put recueillir quatre fioles en verre dont deux contenant encore une certaine quantité de liquide.

Ces deux tombes, trouvées en parfait état de conservation, paraissent remonter aux premières années de l'occupation romaine, sinon à une époque plus reculée.

***

Sépulture par incinération a Chalmessin (Haute-Marne). — Il y a quelques mois, un habitant de Chalmessin ouvrait une carrière au-dessus de la colline qui domine le village au nord-est et le sépare de Musseau. Sous une faible couche végétale, il rencontra des traces de bois décomposé, des clous, puis un vase assez grand que ses enfants s'empressèrent de briser, mais qui en renfermait un second. Celui-ci, mis en pièces comme le précédent, en laissa voir un troisieme auquel le même sort était réservé. Un seul, le plus petit, fut respecté; il était renversé dans le troisième et contenait des restes d'ossements calcinés. Cette urne cinéraire que j'ai pu sauver de la destruction est en terre bleuâtre assez tendre et n'a pour ornements que deux rainures légères, l'une à la panse, l'autre un peu plus haut. Elle mesure: onze centimètres de hauteur, vingt-six de tour à la panse, neuf et demi à la base et dix-huit et demi à l'orifice qui, légèrement déprimé avant la cuisson, affecte la forme ovale.

Ces quatre vases, dont trois étaient destinés à protéger celui du milieu, étaient renfermés dans une cassette en bois. Tant de précautions semblaient défier le travail des années; elles furent malheureusement impuissantes contre une indiscrète et ignorante curiosité.

Une urne analogue pour la forme, mais bien plus considérable que celle dont nous venons de parler, vient d'être trouvée à deux ou trois mètres de profondeur dans les graviers de Saint-Dizier, près du pont de Lanoue. La terre en est blanchâtre, fine et sonore. Elle a 16 centimètres de hauteur, 48 de tour au renflement de la panse, 27 à l'orifice et 18 1 2 à la base. A cinq centimètres au-dessous de l'ouverture, règne un renflement horizontal entre deux rainures, et à six centimètres au-dessous, une rainure parallèle: ces deux ornements pratiqués au tour sont séparés par des traits obliques de droite à gauche à peine sensibles au toucher, mais très apparents; ils ont été faits rapidement et à des distances inégales.

L'ouvrier n'a pas remarqué si cette urne renfermait des ossements humains, et il ne m'a remis avec elle qu'une dent fossile de cheval.

A. Fournot.

***

Académie de Reims (Récompenses du Concours de 1887). Poésie. — Une médaille d'or de 100 fr. est décernée à M. P. Mieusset, membre correspondant à Besançon, pour sa pièce intitulée : *La Statue de Jeanne d'Arc à Reims*, et pour ses autres poésies : *Sonnet sur Jeanne d'Arc* et *Athènes sauvée par la poésie*.

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Une médaille d'or de 200 fr. est décernée à M. Aug. Haudecœur, religieux bénédictin à Londres, pour son *Mémoire sur le Collège des Anglais à Reims au XVIe siècle*.

Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. Emile Goffart, instituteur à Vaux-les-Mouzon (Ardennes), pour sa *Monographie de Vaux et des villages Ambedeux* (Ardennes).

Des médailles d'argent sont décernées : à M. A. Thenault, comptable à Reims, pour sa *Monograpyie de Thuisy et de Septsaulx* (Marne) ; — à M. l'abbé Jacquart, professeur à Oullins, pour son *Etude sur Tilpin, archevêque de Reims ;* — à M. l'abbé Bigot, curé de Ventelay, pour sa *Monographie de Ventelay* (Marne) ; — à M. Blavat, antiquaire à Reims, pour son *Mémoire sur les antiquités découvertes dans les fouilles depuis trente ans à Reims*.

Une mention honorable est accordée à M. E. Thellier, employé des postes et télégraphes à Paris, pour sa *Monographie de Rethel* (Ardennes).

BEAUX-ARTS. — INVENTIONS

Une médaille d'argent de 1re classe est décernée à M. Bertozzi, sculpteur à Reims, pour ses moulages artistiques des figures de la Cathédrale et de Saint-Remi de Reims.

Une médaille de bronze est décernée à M. E. Thellier, déjà nommé, pour son procédé d'application de l'électricité.

Des mentions honorables sont accordées à MM. à Lesueur, l'abbé Chevallier, M. Boucton, P. Queutelot, J. Alard, pour leurs dessins de divers monuments offerts à l'Académie en vue d'illustrer le *Répertoire archéologique*.

* * *

Nous lisons dans le *Figaro :*

« La fermeture du Salon va permettre de transporter à l'église du Sacré-Cœur de Montmartre la *Vision de saint Hubert*, le magnifique groupe d'autel que tout le monde a pu admirer au Palais de l'Industrie.

« Ce groupe est signé Manuela, et tout le monde sait que ce nom cache une des plus grandes personnalités mondaines. »

Nos lecteurs n'ignorent pas le véritable nom de cette artiste, que tant de liens attachent à Reims et qui n'est autre, on le sait, que la petite-fille du comte de Chevigné, Mme la duchesse d'Uzès.

Ajoutons que la *Vision de saint Hubert* a été distinguée par le jury du Salon qui lui a décerné une mention honorable.

* * *

Les seigneurs de Choiseul. — Erreurs à corriger, pages du numéro de juin de la *Revue de Champage et de Brie :*

Page 402, 5e ligne, écrire : *Jean de Nettancourt*, au lieu de Jean d'Haussonville.

Page 402, 17e ligne, écrire : *cantons*, au lieu de contours.

Page 403, 23e ligne, écrire : *soutenus*, au lieu soutenu.

Page 404, 26e ligne, écrire : *le duc*, au lieu de le comte.

Page 404, supprimer *cet* après la dernière ligne.

Page 405, 1re note, supprimer le trait d'union entre Lécourt et Maulain et le remplacer par une virgule.

Page 405, 2e note, écrire : *comte*, au lieu de comté.

Page 406, 1re note, écrire : qu'un abrégé très sommaire *de la généalogie de la Maison-Mère.*

Page 406, 3e note, écrire : *Cambrésis*, au lieu de Cambraisis.

Page 407, 15e ligne, écrire : *avaient*, au lieu de avait.

Page 407, 24e ligne, écrire : *Villenc*, au lieu de Villence.

Page 408, 2e note, écrire : *ces deux excommunications.*

Page 412, 1re note, écrire : *1646*, au lieu de 7646.

Page 413, dans les interlignes, écrire : *XII* avant le mot Henri et *XIII* avant le mot Guy.

Page 413, 25e ligne, placer un accent aigu sur le mot *débuta.*

Page 414, 16e ligne, écrire : l'an 1413, au lieu de 1433.

Page 414, dans l'interligne, écrire : *XIV* avant Amé.

Page 415, 17e ligne, placer une virgule après le mot *rançon.*

Page 415, dans l'interligne, écrire : *XV* avant Jeanne.

Page 415, fin de la 1re note, écrire : *1407*, ou plutôt 1409.

Page 416, 18e ligne, dernier mot, écrire : *quatre*, au lieu de cinq.

Page 416, 19e ligne, supprimer les mots *de Gouffier.*

Sur le chapitre II :

Page 417, 4e ligne, placer un accent aigu sur le mot *siége.*

Page 417, 28e ligne, placer un accent aigu sur le mot *méridionale.*

Page 417, avant-dernière ligne, placer un accent aigu sur *siége.*

Page 418, 30e ligne, écrire : *80 mètres*, au lieu d'un kilomètre.

Page 420, 20e ligne, écrire : *symbolisé*, au lieu de symbolisée.

Page 421, 1re ligne, placer : : après le mot collecteurs.

Par occasion, suprimer la 2e note de la page 416, dont le contenu existe déjà dans la 1re note de la page 406.

MÉLANGES

PLAQUETTES HISTORIQUES SUR LA CHAMPAGNE[1]. — I. La rencontre et escarmovche donnée par les Carabins catholiques sur les Dragons Maheutres hérétiques au-dessus du village de Longueval, ensemble la charge faicte par Son Altesse et la fuyarde retraite du Béarnois, et son passage au pont d'Arsy après le grand carnage fait de ses dragons et mort de leur capitaine Beausse. A Paris, chez Rolin Thierry, rue des Anglais, près la place Maubert, imprimeur de la Saincte-Union, 1590, avec privilége, petit in-8° de 14 p.

L'auteur profite d'une personne sûre pour envoyer cette lettre à son cousin :

« Le vendredi, 23e jour de novembre dernier, S. A. partait de Nully-Saint-Front pour aller coucher à Fère-en-Tartenois; ce mesme jour, le Béarnais attaqua sur les 5 heures du soir, en personne, accompagné de 200 chevaux, une escouade de piquiers et mousquetaires qui estoient au nombre de 40 à une lieue de Fère, à costé du chasteau de Cramaille, chasteau appartenant à Pinart; laquelle escouade se défendit si courageusement que 7 ou 8 dragons demeurèrent morts, et le cheval de Pralin tué et deux gentilshommes de marque. Mais chose remarquable, un picquier tint ferme un quart d'heure contre trois cavaliers, enfin ne réchappa néanmoins un seul desdits 40 de ladite escouade. S. A. fut adverty à Fère de ladicte charge, qui subit fit venir deux régimens et quatre compagnies d'ordonnance pour entrer en garde devant son logis, pensant l'ennemy plus fort qu'il n'étoit et s'en alla faire la ronde par tout son camp. Le jour du samedi 24, il partit du matin, prenant le chemin de Fismes. Le Béarnois arriva ledit samedy au soir à Fère où il print le logis de S. A. Le dimanche 25, sur les 8 heures, monta à cheval et fit alte au bout du parc de Fère jusques au midy, et lors fit acheminer ses troupes vers le pont de Bazoches, une lieue au-dessus de Fismes, ayant advis que S. A. avoit passé le jour précédent sur le pont de Fismes, ses troupes estant passées avoient pris la main droite. Le marquis de Pizany dit Saint-Guas et le sieur de la Noue furent d'advis qu'il falloit prendre à main gauche au-dessus de la montagne, lequel advis fut suivi si bien qu'ils parvindrent au village de Longueval,

1. Nous commençons dans les mélanges la réimpression d'un certain nombre de plaquettes historiques champenoises du XVIe siècle, pièces à peu près introuvables aujourd'hui, et dont on reconnaîtra facilement l'importance pour notre histoire locale. E. B.

et le long de la plaine du pont d'Arsy, deçà la rivière, où les départemens se firent sur les 4 heures du soir, et environ les 5 heures, l'escarmouche fut attaquée par les Carrabins au bout du bois, qui est au-dessus dudit village, dans lequel estoient les dragons en embuscade. La charge fut si brusque que le capitaine Beausse, capitaine de dragons et plusieurs d'iceux y demeurèrent sur la place, et furent contrains de reculer, encore qu'ils fussent soutenus par les s^rs de Boissières et Chastillon, et le s^r de la Noue, qui y vint après pour faire la retraite dans ledit village de Longueval où estoit le Béarnais. Et ce voyant, S. A. fit marcher le gros de son armée droit sur les ennemis qui prindrent l'espouvante, et à la foule passèrent à gué la rivière d'Esne au-dessous du pont d'Arsy, où je vis perdre plus de huit vingt hommes en la rivière, et la cornette du Béarnais qui avait eu son rendez-vous à Soupirs, entendant le bruit, quitta bagage, voire jusqu'à sa vaisselle d'argent, et à qui mieux mieux fuiroit, se retira au chasteau de Nizy, à 7 lieues de là et bien leur servit que le jour déclina, car sans doute S. A. les eut poursuivy plus avant, se contenta s'arrêter sur le bort de ladite rivière, où il campa la nuit.

« Le lundy 26, à 3 heures après, en suivant le Béarnais, arriva à Nisy-le-Château pour rallier ses trouppes esgarées et ne sut si bien faire qu'il ne perdit son bagage et sa vaisselle d'argent. Le mardi 27, il fit acheminer ses troupes à la Bauve où M. de Nevers le vint joindre avec environ 200 chevaux, car il laissa ses Suisses à l'écart. Le mercredi 28, il alla loger à Notre-Dame-de-Liesse, costoyant toujours l'armée de S. A., ayant la rivière de Serre entre deux. Le jeudi 29, il alla loger à Poully, à 3 lieues de Laon, qui était la veille S. André.

« Le vendredi, jour S. André, dernier du mois, ses cornettes séjournant au village Poully, il alla en personne à l'escarmouche auprès de Guise, après avoir passé la rivière à Cressy-sur-Serre, et en cest escarmouche il n'y eût autre chose sinon que le baron de Biron y eut son cheval tué et trois lanciers espagnols ayant sa casaque verde demeurèrent morts sur la place. Puis après, le Béarnais se retira audit village de Poully, et le lendemain, 1er décembre, il retourna audit Creppy en Laonnois, là où il tint conseil au logis de M. de Nevers et délibérerent entr'autre chose que Paris ne se pouvant prendre par siége, qu'il y falloit dresser des pratiques, et que l'importance étoit que la ville de Meaux ne pouvoit prendre par pitance, et qu'il y falloit dresser entreprise assurée.

« Le dimanche après-dîner, 2 décembre, il partit pour retourner à Nisy et de là à Saint-Quentin, et aussi de la la Noue print le chemin de Chauny pour venir à Senlis où M. de Nevers reprint le chemin d'où il estoit venu : ils n'ont autre chose gagnée sinon que leurs chevaux estoient si harassez qu'ils avoient bon mestier de repos.

« Vous advertirez nos amis de Paris qu'ils se gardent de quelque surprise, car ils tascheront à pratiquer quelque plan d'importance qui vous pourroit nuire, que si vous pouvez subsister endurant jusques à 4 mois d'ici, pour l'assuré, il donnera du nez en terre, et tous ceux qui le soutiennent, car il n'a pas un sol. Je vis Spalingue, son maître d'hôtel prendre quatre charges de blé pour la bouche du Béarnais sans payer : vray est qu'il lui bailla un papier d'assurance sur la taille, ainsi fait-il par tout et de toutes choses. Je prie Dieu qu'il vous garde de mal et me recommande. De Laon, ce 3e jour de décembre 1590. Par le vostre cousin et meilleur amy. R. D. G. »

« Je ne vous écris pas le nombre des hommes morts de sa part, car vous le saurez par ceux qui reviendront du camp de S. A., l'on m'en a bien dit beaucoup en ceste ville, mais parce que je ne l'ay veu, je ne vous en mande rien.

« Privilège de Paris, 18 avril 1589, accordé d'une forme générale, à Rolin Thierry par le Conseil général de la Sainte-Union pour imprimer tout ce qui peut concerner l'Estat public et affaires de France et qui sera ordonné et procédera dudit Conseil. »

« SENAULT. »

II. Advis de la deffaicte des trovppes de Sainct-Pol, par Monsieur le duc de Nevers, gouverneur de Champaigne, pendant le bas aage de Monsieur le duc de Rethelois, son fils. In-8°, s. l. 1590, 32 pages.

« Après la surprise de Villefranche, livrée le 16 octobre par la trahison de Flamanville, le duc de Lorraine dressa la tête de son armée vers la Champagne. Le duc de Nevers résolut de pourvoir Sainte-Menehould et s'en alla avec ses Suisses et son peu de cavalerie vers Châlons pour aviser à sa conservation et à celle d'Epernay, en empêchant les Lorrains de s'y avancer. Il laissa à Sainte-Menehould M. de Dinteville, avec des troupes et de l'artillerie, lequel se comporta si bien, qu'en seize jours de temps que M. de Lorraine fut devant cette place, il n'osa faire ses approches, harcelé par des sorties continuelles, qui lui coûtèrent beaucoup de monde, entr'autres le maître de camp Nervez, espagnol, qui passait pour le meilleur officier des ses troupes. Pendant ce temps, le duc de Nevers, stimulant la noblesse champenoise, résolut d'attaquer Saint-Pol qui saccageait la Tiérache, brancquetant les forts et exerçant mille cruautés et impiétés; voulant aussi rallier la noblesse de ce pays qui n'osait bouger et ramener à Châlons des canons de Mauberfontaine pour composer un équipage de siège, puis après, revenir tête baissée sur la Lorraine s'il attaquait Sainte-Menehould.

Le 21 octobre 1590, M. de Nevers feignit de s'avancer vers cette ville, puis tira le lundi de bon matin vers Somme-Py où il avait donné rendez-vous à ses troupes et de là envoya M. de Vandy chercher où était Saint-Pol, en lui fixant d'être le lendemain à

Launoy. Le duc alla coucher à Marc-sous-Bourg, pendant que sa cavalerie en prenant son campement faillit surprendre à Quilly le capitaine Blanquat qui n'en délogea précipitamment que un quart d'heure avant.

Le mardi 23, le duc gagna Chartogne, pour Launoy où il reçut avis de Vandy que Saint-Pol était en Thiérache vers Mazerny, Poix et Montigny; il fit dépêcher vers ces lieux un homme sûr par M. d'Arson (auquel il avait baillé la cornette blanche à porter le jour du combat, et eut confirmation de la présence des troupes ennemies à Poix et à Montigny. Aussitôt il fit marcher ses troupes et envoya M. d'Arson pour s'avancer entre ces deux villages; mais il fut prévenu et trouva les ennemis rassemblés à Poix. Saint-Pol était à Mézières. Ils barricadèrent le village : M. de Nevers le fit investir entièrement par sa cavalerie, pour laisser à ses 500 hommes d'infanterie, harassés par une traite de 10 lieues, le temps d'arriver: ils ne se rejoignirent que le soir et n'eurent que le temps d'enlever les premières barricades et forcer l'ennemi à se retirer près du cimetière et de l'Eglise. La garde fut maintenue toute la nuit et on lui obéit avec une admirable soumission, malgré l'extrême fatigue des troupes, restant à cheval sans descendre, armées de toutes pièces et sans manger. La nuit venue, M. de Nevers appréhendant l'arrivée de Saint-Pol de Mézières, laissa deux trompettes de l'autre côté du ruisseau pour sonner souvent afin de tromper l'ennemi et masser sa cavalerie du côté de Mézières en disposant de nombreux éclaireurs en avant. Rien ne bougea. Le mercredi au matin, l'infanterie, bien reposée pendant la nuit, força toutes les barricades et arriva au cimetière où tous les ennemis étaient réunis avec 250 chevaux et y ayant élevé des barricades avec des coffres pris dans l'Eglise. Il y avait là 600 hommes, fortement retranchés et qu'on espérait difficilement forcer. Le duc de Nevers vint alors délibérer avec les capitaines et on résolut d'envoyer quelques cuirassiers de chaque compagnie pour favoriser les gens de pied et des échelles pour tâcher de forcer les clochers. L'assaut fut aussitôt donné, mais sans ordre, pendant que Nevers s'en retournait à ses cornettes et on dut se retirer. Nevers en fut extrêmement mécontent : il pria alors la noblesse et la cavalerie de tenir bon jusqu'au soir, ce qui fut exécuté; on resta ainsi 35 heures à cheval. Pendant ce temps, le duc alla reconnaître le retranchement et deux assiettes : l'une pour établir deux canons amenés d'Omont et l'autre pour lui faire une barricade avec des chariots et du fumier; il constata aussi que le mur du cimetière était fort bon et en pierres sèches; puis il installa des canonnières à plusieurs pignons de maisons du village, battant à plomb sur le cimetière. Cela fait, il alla coucher à Montigny, logeant tout son monde dans Poix, rassuré en apprenant que Saint-Pol n'avait pas plus de 100 chevaux à Mézières.

Le jeudi matin, l'ennemi se voyant ainsi menacé, fit une cha-

made à laquelle M. d'Esponville, maréchal de camp se rendit : il trouva le capitaine Thomas, député pour tâcher d'obtenir une capitulation honorable; il l'amena au duc à Montigny : le duc n'accueillit pas ses prières et exigea que la garnison se remit à discrétion en promettant de se montrer un prince doux et gracieux; autrement, qu'il serait sans merci. A son retour, Thomas trouva tout le monde résolu à repousser une capitulation qui les ruinerait en leur enlevant leurs armes et leurs bagages; ils commencèrent aussitôt le feu auquel on répondit avec une extrême énergie : l'ennemi dut bientôt commencer à quitter le cimetière pour se réfugier dans l'Eglise; les troupes de Nevers enlevèrent alors ledit cimetière et tuèrent tout ce qu'elles trouvèrent, comme par un vrai jugement de Dieu, ayant refusé de se fier à un prince doux et gracieux. Le duc cependant empêcha qu'on pendit comme ils le méritaient ceux qu'on prit et les 80 réfugiés dans le clocher et se rendirent le vendredi matin à discrétion. Il resta 600 hommes morts, le reste pris et ne se sauva pas plus de 15 ou 20 hommes. Ce qui apporta un grand crève-cœur et desplaisir au s^r de Saint-Pol, car c'était la fleur de ses soldats.

Le vendredi après dîner, Nevers marcha vers Maubert-Fontaine : à 3 lieues de là, il apprit que le duc de Lorraine avait levé le siège pour venir soutenir Saint-Pol; alors Nevers prit le chemin de Rocroy et de Montcornet, puis de Pont-de-Vesle pour ramener hommes et artillerie sur Châlons, voyant tout le monde heureux de cette expédition si bien réussie et informant le roi de sa situation pour qu'il en avisât.

Rôle des ennemis défaits en la charge de Poix.

Les compagnies du s^r du Bourg, mestre de camp de 12 enseignes de gens de pied français, usurpant indignement le titre de régiment de Champagne.

Celle dudit s^r du Bourg.

Celle du cap. Loys : Larinier, son lieutenant, pris, puis mort.

Celle du cap. La Carre, plusieurs tués, le reste pris.

Celle du cap. Jean François et du cap. Annerin, m.

Celle du cap. Charité l'aîné : Carpaunois, son lieutenant et Vincent Tissier, enseigne, m.

Celle du cap. Charité cadet, m. : Noël du Hanne, lieut., m.

Celle du cap. Langeron : du Mesnil, ens., pris.

Celle du cap. Bourquin : Briset, lieut., m.

Le cap. Rebais, m.

La compagnie du cap. de Corbie, la plupart m. et pris.

Le cap. Desdouville, cap. en chef, m.

Le cap. Fontaine, m.

Deux compagnies d'Irlandais commandées par Simon Philugo, lequel et ses trois frères, comtes de Bourgarem, m. sur place.

Watembourg, cap. desdits Irlandais, m.

Les compagnies du régiment de M. de Marigny : celle dudit Marigny.

Celle du cap. Thomas, pris.

Celle du cap. Duchesne, prise, évadé après foi donnée.

Celle du cap. Aygremont, pris.

Celle du grand Vicome, pris avec son jeune frère.

Les compagnies de M. de Fresne, lui étant resté à Reims.

Celle dudit, conduite par le cap. la Fleur, pr.

Celle du cap. de France, qui était absent.

Celle du cap. Poilcoult, qui était en sa maison près Reims.

Celle du cap. Mausart, en sa maison près la Fère.

Celle du cap. Hurtebize, frère du s^r de Blacourt.

Celle du cap. vicomte le jeune de Rouel.

De plus, nombreux prisonniers sous les ordres des capitaines : Bourgeois, Robert, Jonchery, Pemas, François le comte Magenti, Simonnet, Bracquin, Bazogue, Rusquevin, Covige, et des gardes de Saint-Pol ; du cap. de Bataille, commandant de 50 chev. légers du s^r de Brandouvilliers, le porte-cornette Nobis, pris.

Des compagnies du s^r de S. Blancart et de Castagnol, gouverneur de Rethel.

Enfin, les 3 compagnies d'harquebusiers à cheval des capitaines Rizaucourt, d'Armancourt, la Noue, prisonniers en totalité.

Autre adviz de ce qui s'est passé au siége de Saincte-Menehoust.

M. de Nevers étant parti de Châlons pour aller secourir Villefranche, étant arrivé à Sainte-Menehould, ordonna à Dinteville d'y mener renfort. A Comas, ayant appris la trahison qui avait rendu la place, Dinteville revint. Deux jours après, le duc de Lorraine s'achemina pour assiéger Sainte-Menehould. Craignant une feinte, M. de Nevers regagna Châlons et laissa Dinteville à Sainte-Menehould avec de bonnes forces (mardi 16). Le lendemain, le duc de Lorraine investit la place, logeant ses troupes à Chaudefontaine, Braux, Vaux, et autres, en attendant l'achèvement d'un pont sur l'Auve à Verrières, sur lequel il passa le lendemain pour loger en ce village. Jusqu'au dimanche on batailla continuellement : ce jour-là il y eût un grand combat où plus de mille lorrains furent engagés ; le combat fut long et furieux aux charges et recharges : enfin les lorrains se replièrent, ayant perdu le maître de camp Nerveze (qui s'était trouvé à la Goulette), plus 4 capitaines et 80 soldats. Les assiégés eurent blessés le cap. Brosse, le sergent-major du régiment de Champagne et le lieut. du cap. des Molins. Le soir, Dinteville voulut donner l'alarme au logis de S. A. et cela fut si bien mené qu'aucuns des quartiers ne trouvaient leurs chausses à temps. Le lundi matin ceux de Verrières troussent

bagages et passent l'eau; le prince loge à la Neuville-au-Pont, son infanterie à Chaudefontaine, Vaux, Bignipont, etc. Alors Dinteville commanda aux srs de Grandpré, Belancourt et Melancourt de sortir avec leurs compagnies et 200 chevaux pour entreprendre quelque chose; l'ennemi voulut faire tête bravement, mais ayant perdu 3 de leurs cavaliers disparurent à fond de train. Celui qui y commandait était, dit-on, le comte de Chaligny, qui faillit être tué, perdit sa pistole et son écuyer Sainte-Colombe eut son cheval tué; un capitaine Albanais et deux gentilshommes richement armés et vêtus y périrent.

Le jeudi 25, à 2 heures après-midi, toute l'armée leva le siège, sous prétexte d'aller secourir Saint-Pol, ayant su la marche de M. de Nevers. Au départ du duc de Lorraine de la Neuville-au-Pont, il y eut une escarmouche qui fit tourner tête à toute son armée et fut si chaude qu'ils laissèrent un des nôtres, le sr de Foire, qui était prisonnier. Le duc alla loger à Cernay, laissant partie de son infanterie et bagages à Hans, gardant son artillerie, mais envoyant sa cavalerie vers Saint-Pol. Il quitta Cernay, le 27 au matin pour aller à Termes, où ayant appris la défaite de Saint-Pol, il revint à Cernay, où il resta jusqu'au dimanche 28, ramena son armée à Hans et réinvestit Sainte-Menehould en reprenant les premiers logis. Là Saint-Pol vint le supplier de le secourir : le duc lui donna alors le sr de Chaligny avec 4 régiments d'infanterie, 6 ou 700 chevaux pour marcher sur Mauberfontaine. Le duc de Lorraine s'achemina alors vers Sommaire et Bar-le-Duc.

C'est ce qui s'est passé jusqu'au mardi 30 octobre 1590. »

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LES SEIGNEURS

ET LA SEIGNEURIE D'ARZILLIÈRES

INTRODUCTION

Les archives de la baronnie d'Arzillières étaient singulièrement riches ; les guerres, les nombreuses mutations subies par le domaine à dater du XVIe siècle, d'autres causes qui nous sont demeurées inconnues, mais que constate brièvement un procès-verbal dressé le 25 février 1670 par le bailli de la baronnie, ont considérablement réduit ce précieux dépôt et fait disparaître de nombreuses pièces, malheureusement des plus importantes. Ce procès-verbal constate « que la plupart des archives de la baronnie et terre d'Arzillières ont été brûlée ou pillée. » On s'en rend facilement compte aujourd'hui en comparant l'inventaire sommaire que vient de faire le laborieux et savant archiviste du département de la Marne, M. Pélicier, avec les inventaires qui nous sont heureusement restés.

Ces inventaires anciens sont au nombre de trois, deux aux Archives départementales de la Marne, à savoir l'un du XVIe siècle et l'autre du XVIIe, tous deux en papier, petit in-folio. Le premier a perdu malheureusement un assez grand nombre de feuillets. Mais tel qu'il est, il nous a permis de reconstituer complètement l'histoire de cette importante seigneurie. Il forme un volume en papier comptant encore 204 feuillets de deux écritures, comprenant en réalité deux rédactions : la première du commencement du XVIe siècle ; la seconde, un peu plus moderne, est due, d'après une note pouvant dater de l'année 1560, à Claude Marchand, greffier de la baronnie.

Ce recueil comprend le sommaire de plus de quinze cents actes ; la plupart de ceux de la première partie ne sont malheureusement pas datées et leur rédaction est d'un laconisme désespérant. Le second inventaire y supplée fort opportunément pour le plus grand nombre.

La première partie comprend les chapitres suivants :

Vassalités d'Arzillières.....	125	pièces
Vassalités de Scru.....	48	—
Chartes d'Arzillières.....	519	—
Chartes de Blaise-sur-Arzillières....	98	—
Chartes de Landricour.....	19	—

Chartes de Huiron et de la Vallée, le manuscrit est lacéré à dater de la charte cotée 18.

La seconde partie comprend les chapitres suivants :

Charte de Champaubert.
Charte de la comté de Dampierre-en-Astenois.
Féodalité de Dampierre.
Chartes de Saint-Remy-en-Bouzemont.
— de Saint-Louvent.
— de Dienville.
— de Scru.
— d'Escry et de Saint-Germainmont.
Féodalités d'Escry et de Saint-Germainmont.
— de Montcetz.
Charte de Montcetz.
— de Blaise-sur-Hautevillo.
— de Thénorgue.
Alliances des d'Arzillières.
Les deux chartes d'affranchissement de 1268 et 1270.

Mais on jugera de l'intérêt de nombreuses pièces aujourd'hui disparues en lisant quelques brefs énoncés de l'inventaire du XVIe siècle, auquel le rédacteur n'a ajouté aucune date, faute sans doute de pouvoir le déchiffrer, car il ne craint pas d'avouer son impuissance, en écrivant par exemple : « ung traité de mariage si viel qu'on ne peut le lire ». Voici donc quelques titres de pièces par l'affectation desquels il nous a été impossible de nous prononcer :

Don du fief de Coole à Gautier d'Arzillières,
Fondation de la chapelle Saint-Lambert au château.
Puis mention du testament de Jean d'Arzillières, d'Isabelle de Mello et de deux Gautier, indépendamment du testament

de 1386. Et les contrats de mariage de Guillaume d'Arzillières avec Agnès, de deux autres Guillaume, de Gautier avec Isabelle de Mello.

I. Les Seigneurs

Arzillières [1] est aujourd'hui un petit village de trois à quatre cents âmes, situé sur une colline dominant la vallée de la Marne, au sommet de laquelle, à trois ou quatre cents mètres de distance, s'élevait le château, à l'abri duquel ses habitants étaient venus se grouper, et qui existait dès le dixième siècle, probablement et assurément au commencement du onzième. Rien ne rappelle aujourd'hui le rang féodal considérable qu'il a occupé autrefois dans le Perthois. Du château il ne reste même plus d'autres traces que quelques mouvements de terrain, là où étaient les fossés qui l'entouraient. Arzillières avait le titre de baronnie ; ses seigneurs avaient leurs sépultures dans l'abbaye de Montcetz, dont ils étaient les bienfaiteurs et plus de trente fiefs relevaient du château, qui lui-même était mouvant du roi, comme successeur des comtes de Champagne, à cause du château de Vitry. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, Arzillières resta dans la famille de ses premiers seigneurs ; un mariage fit entrer la baronnie dans la maison de Hangest ; un autre en 1504, la fit passer pour peu d'années dans une branche de la famille des Grandpré, puis une vente l'apporta aux ducs de Guise jusqu'à la fin du XVIe siècle, époque où une dernière aliénation la donna aux La Vieuville, héritiers des Grandpré qui l'avaient possédée au commencement de ce même siècle. Arzillières est resté à leurs descendants jusqu'à la révolution, et la dernière des La Vieuville est morte en 1834, laissant de généreux dons au village qui pendant deux cents ans avait appartenu à ses aïeux.

Telle est la seigneurie dont nous avons essayé de reconstituer l'histoire que personne n'avait encore tenté d'éclaircir.

Une charte de l'abbaye de Montier-en-Der publiée [2] récemment par M. l'abbé Lalore, nous fait connaître le premier sei-

1. Canton de Saint-Remy-en-Bouzemont, arrondissement de Vitry (Marne).

2. Charte de la Chapelle-aux-Planches, du Der, etc. par l'abbé Lalore, in-8°, Troyes, Lacroix, 1878, p. 88.

gneur d'Arzillières dont le nom ait été conservé. Cette charte, datée de l'année 1088, relate les faits suivants.

Au temps où Bruno était abbé du Der[1], un chevalier nommé Hugues demanda à être associé aux prières de l'abbaye en s'engageant à lui laisser après lui la terre de Hancourt[2]. Quelque temps après, dans un combat contre les gens de Beaufort[3], ayant été blessé et fait prisonnier, il se réclama de sa fraternité avec les moines, demanda à ceux-ci de le racheter, ce qu'ils firent, et prit la robe chez eux[4]. Mais, après sa mort, son neveu Pierre d'Arzillières et Odon, gendre de ce dernier, revendiquèrent l'aleu qui leur fut cédé à titre viager moyennant le paiement d'une somme de vingt livres. La charte datée de 1088, comme nous venons de le dire, a pour témoins le comte Odon, Pierre d'Arzillières, Odon, son gendre. Cet instrument constate donc que le chevalier Hugues avait un neveu, fils nécessairement d'une sœur, et qu'il ne laissait pas de fils, puisque c'est ce neveu qui intervient pour réclamer une part de son héritage[5].

Ces faits acquis nous permettent donc désormais, croyons-nous, de marcher sur un terrain très solide. Vers le milieu du XIe siècle, les villages de Courdemange, Champillon, Glannes et la vallée de Huiron, sis entre Vitry et Arzillières, non loin de la Marne, formaient un petit canton appartenant à deux seigneurs connus sous les noms de Hugues et Gui à la Barbe et à leur sœur Egécinde ; ces deux frères, du consentement de

1. Il l'était en 1049.

2. Hameau sur la commune de Margerie (canton de Saint-Remy-en-Bouzemont).

3. Beaufort, actuellement Montmorency, canton de Chavanges (Aube).

4. Voici le texte donné par M. l'abbé Lalore : « In tempore Brunonis abbatis quidam miles Hugo nomine ecclesie nostre societatem petiit et accepit ; et de alodio suo apud Hausicurtem ecclesiam nostram hereditaturam promisit. Postea nostro tempore idem Hugo a Belfortensibus captus et vulneratus, per fraternitatem qui inter nos et eum erat, nobis mandavit ut eum redimeremus et in monachum ordinaremus... Aliquando tempore quiete tenuimus alodium ; sed Petrus, nepos ejusdem Hugonis et Odo ipsius Petri filie maritus reclamaverunt alodium..... S. Odonis comitis ; S. Ulrici, dapiferi ; S. Hertaldi, prepositi ; S. Joffridi junioris ; S. Petri de Arzilleriis ; S. Odonis, generi ejus. Actus Dervo monasterio verbi incarnati anno M. L XXX. VIII, indic. XI. (Cartul. I. f°s 94, 95).

5. Faut-il voir dans ce Hugues un descendant de Hugues, chevalier, qui donna au Der, en 1027, une part de sa forêt en toute propriété, et avait une femme nommée Elisabeth et plusieurs fils, un entr'autres dénommé Hugues comme lui ? (Lalore, loc. cit. p. 148).

leur sœur, fondèrent l'abbaye de Huiron vers l'an 1073, en lui attribuant toute leur part dans le canton que nous venons de citer. Dom Baillet qui a écrit au siècle dernier la chronique de ce monastère[1], relève, sans y ajouter foi, l'opinion de quelques auteurs suivant lesquels ces deux frères auraient été seigneurs d'Arzillières. Elle ne serait même pas soutenable un instant, si nous ne savions par la même chronique que Egécinde se maria avec le seigneur d'Arzillières et lui apporta en dot sa part de propriété dans « la Vallée », ce qui fit que par la suite l'abbaye et le seigneur d'Arzillières demeurèrent constamment seigneurs en commun comme nous le montrerons avec plus de détail dans la suite de ce travail.

La bulle confirmative des possessions de l'abbaye accordée en 1187 par le pape Urbain III, ne laisse aucun doute sur la libéralité des seigneurs que nous venons de citer : « Allodium, y lit-on, de Oyron quod dederunt vobis Guido ad Barbam fundator loci, et Hugo frater ejus, sororque eorum Egecindis, cum banno et justicia, servis, ancillis, terris cultis et incultis, in pratis, pascuis, molendinis, aquis, in furnis, silvis, forestis, perthis ; furnum ville Oriensis et molendinum de Anceyuo, et medietatem aliarum terrarum campestrium de Valery (?)

De plus, l'obituaire du monastère, d'après Dom Baillet, contenait ces trois mentions : au 25 juin : « Obiit nobilissimus dominus Guido ad Barbam qui cum fratre Hugone et sorore Egecinde hoc monasterium in honorem sancti Martini hæreditariis opibus fundavit et construxit. Pro quibus solemne anniversarium quot annis agitur feria quarta post dominicam Lætare. »

Au 25 août : « Obiit nobilissimus Hugo ad Barbam qui cum fratre Guidone et sorore Egecinde hoc monasterium fundavit ».

Au 2 décembre : « Obiit Egecendis qui cum fratribus Guidone et Hugone ad Barbam hanc domum fundavit et illustravit ». Enfin, ce même obituaire renfermait encore à la date du 21 novembre la mention de Herbert à la Barbe, dans lequel je crois que l'on doit reconnaître le père des trois bienfaiteurs de Huiron. Jusqu'à la révolution le service solennel de ceux-ci fut fait en grande pompe : le chœur de l'église tendu de draperies noires, le corps représenté entre quatre cierges, avec

1. Un vol. in-8° publié par M. le Dr Mougin. Châlons, Denis, 1879.

service en même temps dans les églises paroissiales d'Huiron et de Courdemange, distribution de pain à chacun des cultivateurs des quatre villages et aux pauvres.

Dom Baillet ajoute que ces trois bienfaiteurs ont été ensevelis dans l'église de l'abbatiale, mais nous croyons qu'il s'est trop avancé à cet égard, car il ne peut citer que la tombe de Gui, une dalle en pierre de liais sans inscription, qui était placée devant le maître-autel.

De tout ce qui précède il résulte donc que trois personnages — deux frères et une sœur — possédaient au XIe siècle la vallée d'Huiron et les villages y existant : que vers 1073, ils se réunirent pour fonder l'abbaye de Huiron, pour laquelle Hugues et Gui, n'ayant évidemment pas d'enfants, se dessaisirent de toutes leurs parts du domaine ; que leur sœur susdite, nommée Egecinde, était mariée au seigneur d'Arzillières, à qui elle apporta une portion de la vallée qui fit depuis partie intégrante du domaine d'Arzillières.

Or, d'un autre côté, nous savons que précisément en même temps un chevalier Hugues faisait des libéralités au monastère du Der et avait pour neveu Pierre d'Arzillières, lequel, en 1088, avait déjà une fille mariée. Nous croyons donc pouvoir en conclure que l'on peut établir la généalogie suivante :

Herbert à la Barbe, possesseur des seigneuries de Hancourt, Glannes, Courdemange, Champillon, la vallée d'Huiron et autres terres du côté de Beaufort, eut pour enfants :

Gui à la Barbe, fondateur de Huiron en 1073.

Hugues à la Barbe, également fondateur de ce monastère, mort moine à Montiérender.

Egécinde, associée à l'œuvre de ses frères, conserva cependant des biens, sans doute parce qu'elle était déjà mariée au seigneur d'Arzillières. Du reste, il est bon de remarquer la diversité des expressions employées dans l'obituaire à l'égard des libéralités dont nous nous occupons ; pour Gui seulement, il est dit qu'il fonda et bâtit le monastère avec ses biens patrimoniaux ; Hugues n'est indiqué que comme fondateur ; de même pour Egécinde, au sujet de laquelle cependant le rédacteur anonyme ajoute qu'elle « illustra » la maison.

Maintenant nous avons conservé pour finir une preuve qui démontre irréfutablement que Hugues, le chevalier-moine du Der, est bien le même personnage que Hugues à la Barbe, le bienfaiteur de Huiron et que l'oncle de Pierre d'Arzillières. Nous avons dit, en effet, que Hugues, le chevalier-moine,

avait été fait prisonnier par les gens du château de Beaufort, dans le voisinage duquel était situé Hancourt, donné par lui au monastère du Der. Or, en 1189, nous voyons Gauthier seigneur d'Arzillières, en aumônant des terrages à l'abbaye de la Chapelle aux Planches[1], faire confirmer sa libéralité par le comte de Rethel, comme seigneur de Beaufort[2]. Il est donc désormais évident que Hugues, du Der, et Hugues à la Barbe est un même personnage puisque les seigneurs d'Arzillières, descendants de la sœur de Hugues, dit à la Barbe, possédaient encore à la fin du XIIe siècle des domaines sous la suzeraineté des seigneurs à Beaufort, comme en avait eu Hugues, moine du Der.

Donc Egécinde, sœur des fondateurs de l'abbaye de Huiron avait épousé le seigneur d'Arzillières, dont le nom n'a pas été conservé et qui devait être mort à l'époque de la construction du monastère, car elle est mentionnée seule en cette circonstance. Elle eut un fils, Pierre, qui suit :

Pierre, seigneur d'Arzillières, vivait, comme nous l'avons vu, en 1088, et devait avoir déjà un certain âge, puisque nous trouvons son gendre mentionné dans le même acte. Il n'eut évidemment qu'une fille.

III. Cette fille épousa avant 1088 le seigneur Odon, que nous retrouvons, passant comme seigneur d'Arzillières, un accord avec le chapitre Saint-Etienne de Châlons[3], en présence de l'évêque Gui[4] accord conclu du consentement de sa femme, de ses fils et de ses filles. Mais nous ne connaissons qu'un seul de ces enfants, Guillaume, qui suit[5]. Peut-être faut-il

1. Sise sur la commune de Puellemontier, canton de Montiérender (Haute-Marne).

2. Cart. de la Chapelle aux Planches, publié par l'abbé Lalore, un vol. in-8°, Troyes, Lacroix, p. 35, an 1873.

3. Fonds de chapitre : Arch. de la Marne. Le cartulaire de Larrivour contient deux chartes rendues en présence de évêque de Troyes, H. de 1145 à 1169, relatives, l'une aux biens des moines à Somme-Fontaine, l'autre à l'usage des biens de Brienne. Dans la première figurent : Villanus d'Argillières et Gautier son neveu comme témoins ; dans la seconde Villanus encore. Nous croyons qu'il s'agit ici de Argillières, village du canton de Champlitte (Haute-Saône) ; autrement il faudrait supposer que ce Villanus serait un fils de Odon, seigneur d'Arzillières après 1088, frère de Guillaume dont le fils aîné se nommait Gautier.

4. Evêque de Châlons de 1142 à 1147.

5. Une charte d'Evermar, abbé d'Huiron (1135-1142), mentionne la présence comme témoins de Foulques et de Renard d'Arzillières et de Pierre, leur neveu. Faut-il y voir des enfants de Odon ?

lui reconnaître comme frère Gautier d'Arzillières, témoin avec Odo, châtelain de Vitry, Geoffroy, son frère, Acard de Reims, etc, d'une charte par laquelle Constance, femme de Hugues, comte de Champagne, donna en 1109 le village de *Diona* à l'abbaye de Molesme[1].

IV. Guillaume, seigneur d'Arzillières, ne nous est connu que par l'acte ci-après passé devant l'évêque Gui de Joinville, où Gautier est dit fils aîné de Guillaume. Les autres documents que nous produisons établissent qu'il eut trois fils.

1. Gautier, qui suit.

2. Henri, qui suivra après son frère.

3. Guillaume, qui paraît avec le surnom de Seiliez dans la charte ci-après du comte de Rethel, de 1189. On n'a aucun renseignement sur lui.

V. Gautier 1er constitua en présence de Gui de Joinville, évêque de Châlons[2], une rente en blé au profit de l'abbaye de Cheminon pour y avoir sa sépulture dans le cimetière, consentant sa femme Elisabeth et ses frères Henri et Guillaume : il y est dit fils aîné de Guillaume, seigneur du château d'Arzillères[3] et possesseur de la principale portion des dîmes, ce qui indique nettement que ses frères avaient aussi des portions de la seigneurie. C'est lui qui, en 1189, donna à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches les droits qu'il pouvait avoir sur la grange dite *Bovaria*, consentant également sa femme, dénommée cette fois Isabelle, et ses deux frères[4]. La même année, le comte de Rethel, comme seigneur de Beaufort, confirmait cette libéralité en enregistrant les consentements des mêmes personnages, rendant cette fois le nom d'Elisabeth à la femme de Gautier. L'année suivante Gautier partait pour la croisade[5].

Il est bien évident que Gautier n'eut pas d'enfant ; on remarquera, en effet, qu'il s'appuie toujours sur les seuls con-

1. Acte passé à Attigny. Cart. de Molesme, f° 120.

2. De 1161 à 1191.

3. « Dominus Arzillerii castri ». Cet acte est souscrit par Nicolas, doyen de Vitry, Vinerus, chapelain, Odon de Saint-Louvent, Pierre Succus et Ogier, chevaliers.

4. L'acte est souscrit par Gérard, prêtre de Gigny ; maître Adam d'Arzillières ; Odon Pointellus, chevalier ; Laurent, prévôt d'Arzillières.

5. Hist. des Comtes de Champagne, par d'Arbois de Jubainville, IV, 3 Dans le rôle de la chatellenie de Rosnay, figure, en 1172, le sire d'Arzillières tenant du comte de Champagne la moitié de Saint-Etienne, et Ju (Aube), Brandonvilliers (Marne).

sentements de sa femme et de ses deux frères : le texte de la charte de 1189 est encore plus explicite, puisque Gautier indique pour seuls motifs de sa générosité « pro remedio animee mee et uxoris et parentum meorum. » S'il avait eu des enfants vivants, il les eût mentionnés.

V (*bis*). Henri[1], succéda comme seigneur d'Arzillières à son frère Gautier, qui ne nous semble pas être revenu de la croisade. Il prit la croix en 1155[2], et nous a laissé deux actes où il se qualifie : « cruce signatus », tous deux de l'année 1202. Par l'un, il constituait, du consentement de sa femme Agnès, une rente en grains au profit de l'abbaye de Cheminon sur les dimes de Joy à Coole. Par l'autre, passé avec l'assentiment de la comtesse de Champagne, il louait les moulins de Montcetz à Odon de Larzicourt, à charge de les entretenir, lui cédant à cet effet l'usage du bois de Saint-Remy-en-Bouzemont. Il fonda probablement encore vers le même temps la chapelle du château de Gigny et s'embarqua ensuite avec le comte Renard de Dampierre[3]. Il eut deux enfants :

1. Gautier, qui suit.

2. La dame de Fayel[4], dont l'existence est prouvée par une charte du mois de février 1231, citée plus loin, où Gautier reconnaît que « sa sœur, la dame de Fayel » possède une rente de deux muids de blé sur la dîme de Joy.

VI. Gautier II, seigneur d'Arzillières dès 1209. Il figure en 1212 parmi les barons champenois qui prirent part à la rédaction de la charte réglant la succession des biens nobles de Champagne[5]. Il prit également la croix et se trouvait en Terre-

1. L'inventaire porte don du fief de Coole par le sire d'Arzillières à son fils Henri, qui, cadet, n'eut qu'après son frère Arzillières.

2. D'Arbois, loc. cit. IV, 36.

3. Ibid. IV, 82, 100, 516. La question des armoiries des anciens seigneurs d'Arzillières est assez difficile à expliquer. Plusieurs exemplaires de leurs sceaux existent encore appendus à des chartes de l'abbaye de Cheminon. Il y en a trois de Henri, grands sceaux ronds ; l'un au cavalier : sur le bouclier, une face ; l'autre portant un écu triangulaire également chargé d'une face ; le dernier, en cire rouge, très bien conservé (charte de 1202) porte la légende : † SIGILL. HENRICI. D. ARGILLERES ; écu triangulaire chargé d'une face. Son fils Gautier et son neveu, aux deux chartes de janvier 1231, rond, cire brune : † SIG. GALTERI. DE ARGILLERIIS, cavalier : le bouclier chargé de deux léopards passants ; de même à la charte de juillet 1238 et la charte de février 1255. Sur le sceau de la donation pour la pâture des porcs on voit deux léopards passants et un lambel.

4. Commune de Barbonne, canton de Sézanne (Marne).

5. D'Arbois, IV, 558.

Sainte en 1222. Peut-être y allait-il pour la seconde fois, car à la date de 1209, l'inventaire enregistre un acte de « dédommagement » dû par Gautier d'Arzillères à deux marchands lucquois pour une somme de deux cent quarante et une livres, et il était certainement en France en 1220, année où il fut condamné à exécuter les conditions de la donation de son père sur la dîme de Joy [1] ; et au mois de février 1221, il déclara y consentir en présence de la comtesse de Champagne, déclaration immédiatement confirmée par chartes des évêques de Châlons et de Langres, ce dernier probablement à cause de sa parenté.

Il dut rester assez longtemps en Palestine d'après les nombreux emprunts que nous lui voyons contracter. Le 20 janvier 1224, il emprunte deux cent-soixante livres à Palmerio, de Sienne, avec la condition que s'il ne s'acquittait pas aux termes convenus, le comte de Champagne pourrait faire saisir sa terre [2] ; en 1226, cent quarante livres à Christophe Imperiali, de Sienne [3] ; en 1228, trois cents livres au même Palmerio, remboursables aux prochaines foires de Bar [4], ce qui indique qu'il devait être rentré alors à Arzillières. Enfin, en 1229, sans doute pour payer ces dettes, cinq cents livres à son oncle Hugues de Montréal, évêque de Langres [5], avec la condition de saisie, si le remboursement n'était pas exactement fait dans les quarante jours suivant la mise en demeure.

Il était revenu cependant depuis quelque temps alors, puisque au mois de décembre 1225, nous le voyons, d'accord avec sa femme Isabelle, donner à l'abbaye de Cheminon un serf demeurant à Coole. Il se montra fort généreux envers ce monastère, car au mois de janvier 1231, il lui abandonna encore les pâtures de Joy et de Coole pour pouvoir y nourrir jusqu'à quarante porcs. A la même date, il lui cédait pour un prix non indiqué et déclaré reçu comptant, le champ Boveret [6]. En 1243, Gautier rendit son hommage au comte de Champagne pour ce

1. Sentence arbitrale de la 4e férie avant la Pentecôte.

2. D'Arbois, v. 225.

3. Ibid., v. 229.

4. Ibid., v. 260.

5. Ibid., v. 270.

6. Cette cession fut complétée par l'abandon du terrage consenti par Gui, chevalier d'Arzillières, dit Matons, et Raoul, son frère.

En 1246, nous trouvons un Thibaut, chevalier d'Arzillières, reprenant de Gautier maison et bois à Saint-Genys.

En 1241 il échange des serfs à Coole et à Cernon avec Anne, dame de Ba-

qu'il tenait de lui à Blaise et à Coole [1]. Mais au mois d'octobre 1251, il se refusa à reconnaître l'obligation de faire trois mois de garde au château du comte à Vitry et accepta pour s'acquitter une somme de deux cents livres de provenisiens, stipulant seulement qu'il la restituerait au cas où il serait prouvé que sa réclamation était mal fondée [2]. Nous citerons encore concernant Gautier d'Arzillières : approbation de don sur la dîme de Coole à l'abbaye de Cheminon par Nicolas, clerc, d'Anglure (1238), acte de caution avec Anceau de Dampierre pour une somme de trois cents marcs d'argent dus au comte de Champagne par les Templiers de Paris (mars 1251) [3]; hommage au comte pour ce qu'il avait acquis à Cloyes de Robert de *Saleio* [4]; approbation au don fait par Gui, écuyer, seigneur de Courdemange, son vassal, à l'abbaye de Huiron [5]; vente de terres sises à Joy et à Coole à Aubert du Plessis (1259) [6]. Enfin, il est indiqué comme présent au mariage de son fils Guillaume en 1263 [7].

Gautier se maria deux fois. Nous l'avons vu faire en 1225 une donation avec sa femme nommée Isabelle, qui était de la maison de Grandpré, d'après la charte constatant le don de quatre fauchées de pré à l'abbaye de Montcetz pour la fondation d'une messe perpétuelle en ce monastère pour Gautier, seigneur d'Arzillières et sa femme Isabelle de Grandpré [8]. Il était remarié avant 1231 avec Béatrix de Trilchatel [9], veuve de Renard de Dampierre, comme l'établit la charte d'affranchisse-

lahan et de Cernon, consentant les fils des deux maris de celle-ci, Erard, et Raoul de Chastelet. Une charte du *Liber principum* du mois d'octobre 1231 contient la reconnaissance par Gautier qu'il devait au comte de Champagne, trois mois de garde par an, au château de Vitry.

1. D'Arbois, v. 397.

2. Ibid.

3. Ibid.

4. Ibid. v. 430.

5. Chron. d'Huiron p. 58.

6. Inventaire.

7. Ibid. — Accord de 1160 avec l'abbé de la Chapelle-aux-Planches pour une rente de grain sur Gigny. (Inventaire).

8. Id. sans date. — Alias date de 1240, ce qui indique que Gautier fit ultérieurement à la mort de sa femme cette fondation du consentement de l'abbé Gérard.

9. An 1236 : Jean, sire de Trilchatel garantit la dot de sa sœur Béatrix (Inventaire). — An 1240 : le même cède par échange à Gautier d'Arzillières, mari de sa sœur, ce qu'il avait à Gondrecourt (Meuse), Damblin (Vosges), et Mathaux (Aube).

ment de Ponthion, en juillet 1231, octroyée par Cécile de Clermont, veuve de Henri de Ponthion, frère de Renard de Dampierre, avec le consentement de Gautier, sire d'Arzillières et de Béatrix, sa femme, « veuve de feu, de bonne mémoire, Renard de Dampierre, desquels la terre de Ponthion était mouvante [1] ». Gautier eut trois enfants que nous croyons nés du second mariage, au moins les deux derniers d'après leurs prénoms.

1. Guillaume, qui suit.

2. Henri, seigneur de Gigny, par sa femme Hélissende [2]. Il était mort avant 1268, d'après l'accord intervenu entre Guillaume et Hélissende, veuve de son frère Henri, « Jean, son fils, et ses autres enfants », et attribuant à Jean la seigneurie de Gigny avec quatre-vingt livrées de terre. En 1272, ce fils était mort, car nous voyons Hélissende, d'accord avec ses autres enfants, Gautier et Béatrix, donner à l'abbaye de Montcetz cent sols de rente sur le péage du Meix-Tiercelin pour le repos des âmes de son mari et de son fils Jean, tous deux enterrés dans ce monastère. — En 1275, ce Gautier, dit d'Arzillières, chevalier, seigneur de Gigny, vient déclarer publiquement dans l'église de Saint-Remy-en-Bouzemont, qu'en vertu du testament de sa mère Hélissende, il devait la susdite rente, augmentée de quarante sols, en 1282, par sa sœur Béatrix. Nous sommes porté à croire que Gauthier épousa Jeanne de Saint-Chéron, dont on voyait la tombe dans l'abbaye de Montiers [3], — qui devait être la dernière représentante de sa maison, — car son fils, comme son petit-fils portèrent le nom d'Ogier, caractéristique, comme on sait, de cette famille. Ogier, fils de Gautier, porta le nom de Saint-Chéron comme probablement substitué à cette maison à cause de sa mère [4] :

1. D'après le rôle des fiefs de Champagne de M. Longnon (n° 1294), le seigneur d'Arzillières tenait des comtes de Champagne : Arzillières, château, terre, etc.; Colle, Cloyes, Blaise. — devant pour ce trois mois de garde à Vitry, — la maison de Gigny et moitié du village, Bussy, la terre achetée à Cloyes de Robert de Sailly : « Et hoc totum unum feodum, quia rex voluit et quittavit ei gardam pro feodo de Cloia. »

2. D'après le président de Vavray, l'*Election de Vitry*, in-f°, Vitry, 1878, page 12. Le Rôle des fiefs de Champagne publié par M. Longnon nous apprend que Helissende était fille de Garnier, s^r de Marigny, et qu'elle lui avait apporté la seigneurie de Maraye-en-Othe (n° 1144).

3. Vavray, loc. cit. — Armes : une croix pâtée ; en chef un lambel de trois pendants.

4. Le 14 avril 1342, accord devant le bailli de Chaumont entre Ogier de Saint-Chéron, seigneur de Gigny, et l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches, (Lalore, loc. cit. p. 82).

il laissa deux fils, dont l'un, Ogier, seigneur de Gigny et de Songy (1406)[1], n'eût qu'une fille, Béatrix, dame de Saint-Chéron, laquelle épousa d'abord Guillaume de Rochefort, puis Jean de Vienne, seigneur du Meix-Tiercelin et eut postérité de ce second mariage.

3. Béatrix, mariée à Guillaume, seigneur de Saint-Chéron[2].

VII. Guillaume, seigneur d'Arzillières, paraît pour la première fois en 1259 comme pleige du sire de Plancy avec Jean de Thorote, châtelain de Moivre[3]. L'inventaire donne deux dates pour son mariage avec Agnès, fille de Jacques, seigneur de Plancy ; l'une est celle de 1259 avec l'indication d'une dot de cent vingt livrées de terre pour Agnès; l'autre est celle de 1263, en présence du père de Guillaume. Mais il est certain que celui-ci mourut peu après, car en 1268 Guillaume intervient pour le règlement à la mort de son frère Henri avec sa belle-sœur et ses neveux. C'est lui qui prit l'initiative, en 1268, d'accorder une charte d'affranchissement à ses vassaux d'Arzillières, et en 1270 à ceux du village de la Vallée, en présence des abbés d'Huiron et de Montcetz qui apposèrent leurs sceaux à ces deux instruments[4]. En 1270, nous le voyons aussi prendre sous sa sauve-garde des marchands lucquois — probablement ceux qui se rendaient aux foires — moyennant une rente de vingt livres, et il leur permit en outre de prêter à deux deniers pour livre par semaine. Guillaume se livra à de nombreuses opérations financières ; nous le voyons successivement vendre la terre de Maurupt pour la somme de cinq cents livres à son cousin Gui d'Etrepy[5], et des rentes en grains sur la dîme de Coole, pour la somme de quatre cent cinquante livres[6]. D'un autre côté il acheta, en 1283, une partie de la seigneurie de Montcetz-la-Ville à Jean, bâtard de Curel ; en 1276, une maison et des vignes sises à Arzillières, à Guillaume Testart, « son ménétrier». A deux reprises nous le trouvons engagé pour des sommes considérables à cautionner :

1. L'autre fils aurait eu, selon nous, Saint Chéron, dont aurait hérité sa sa nièce Béatrix.

2. Accord entre ladite, veuve alors du sire de Saint-Chéron, avec son frère Guillaume, en 1287, au sujet du moulin d'Henruel.

3. Guillaume d'Arzillières, fils de Gauthier. (Inventaire.)

4. Il tenait de la châtellerie de Vertus la moitié du moulin de Voipreux et quelques champs. (Note des fiefs de Champagne, n° 1161.)

5. Cart. de Cheminon : veille de la Toussaint 1273.

6. Ibid. Veille de la Toussaint 1289.

une fois pour cinq cent quarante-huit livres fortes tournois au nom de Guyot de Champoulin envers Guillaume de la Noue (1271) ; une autre fois, pour trois cents livres petites tournois envers Gautier de la Roche, chevalier (1286). En 1288, avec l'autorisation de l'abbé de Huiron[1], il fonda la chapelle du château de Coole.

Agnès de Plancy figure comme consentante aux deux chartes d'affranchissement octroyées par son mari en 1268 et en 1270, mais elle vécut peu[2], car en 1273 Guillaume était remarié avec Anne, dame d'Aulnay[3], qui donnait son consentement à la vente de Maurupt. Mais elle était morte avant 1289, car l'acte de vente des rentes de Coole ne renferme que l'approbation des enfants de Guillaume. Ce dernier mourut peu après ; l'acte de partage consenti par ses quatre enfants est de l'année 1290.

Ces enfants furent :

1. Gauthier, qui suit :

2. Jean, né en 1252[4], seigneur de Coole[5], entré assez tard dans les ordres, puisqu'il signa encore en 1308 comme clerc[6], chanoine de Châlons, archidiacre du Port au diocèse de Toul, élu à ce siège en 1309[7], en opposition à Jean de Molan, désigné par le pape et qui essaya d'abord de lutter. Le Saint-Père céda cependant devant les instances du Chapitre, et Jean fut sacré en 1312 ; mais comme on avait nommé son concurrent doyen de son chapitre, le prélat eut à essuyer tant d'ennuis, qu'il se décida à abandonner Toul pour se retirer à Avignon auprès de Clément V. Il eut à remplir diverses missions pour ce pontife et pour son successeur, Jean XXII. Il mourut à Avignon en 1320. Il s'était reconnu vassal de son

1. Le mercredi d'après Saint-Remy, 1288. (Chron. de Huiron, loc. cit.)

2. Elle légua soixante livres à l'abbaye Notre-Dame-des-Jardins, commune de Pleurre (Marne) : sur quittance délivrée à son mari : Inventaire, sans date.

3. Petite-fille de Anne, dame d'Aulnay, qui donna en 1228 à l'abbaye de Cheminon une rente sur les dîmes d'Etrepy. C'est par ce mariage que Guillaume devint sans doute parent des seigneurs d'Etrepy.

4. Abbé Guillaume, *Hist. des diocèses de Toul*, II, 97-101.

5. Acte de partage de 1290 ; il eut en outre d'après ce document, Bussy-au-Bois et 20 fr. de rente.

6. Guillaume, loc. cit.

7. Ib.

8. Ib.

frère et porte la plus grande partie de la seigneurie de Blaise-sous-Arzillières, le 3 novembre 1315.

3. Marie, femme de Erard Trouillart, seigneur de Lézinnes [1], laquelle eut par le partage de 1290 douze livrées de terres, et reçut ensuite les seigneuries de Bussy et de Coole par legs de son frère l'évêque.

4. Agnès, d'après le partage de 1290, qui lui attribue aussi douze livrées de terre, « nonnaine à Saint-Pierre de Reims. »

VIII. Gautier III, succéda de son père en 1290, n'étant encore qualifié que écuyer. La même année il reconnut par une charte spéciale les droits de l'abbaye de Huiron sur la moitié des villages de la vallée [2], et il conclut avec celle de Montcetz un accord au sujet de la pêche de la Marne, confirmé par sentence arbitrale de l'année 1297, lui reconnaissant à lui et à ses gens de Montcetz le droit de pêche « à peine et à troille » en aval de l'écluse des moines, lesquels conservèrent le droit de nommer le garde qui devait seulement prêter serment au seigneur. En 1299, il abandonna, de concert avec le chapelain, la dîme perçue pour la chapelle du château sur le monastère d'Huiron en échange d'une rente en grains. Nous le voyons la même année faire un échange de terre avec son beau-frère Erard de Lézinnes, chevalier, seigneur de Coole et de Blaise; en 1306, il semble avoir réorganisé sa chapelle à la demande, porte l'acte, de l'évêque de Châlons; il augmenta la dot de trois des chapellenies d'une rente de 60 fr. assignés sur Landricourt, en exigeant des titulaires l'exacte résidence et la célébration quotidienne de deux messes basses et hautes. En 1301 il abandonna à la dame de Saint-Eulien les revenus du moulin de Montcetz en échange des biens qu'elle avait à Isle. En 1301, il avait été associé avec sa femme et leurs enfants aux prières et œuvres de la congrégation des Frères ermites de la province de France, en récompense de ses nombreuses libéralités [3].

Gautier III avait épousé Jeanne, fille et héritière de Jean seigneur de Bailleux [4], et il dut mourir en 1314, car le vendredi, après la Trinité, mai 1315, devant le garde du dict acte prévoté de Vitry, Jean d'Arzillières chevalier et Gautier son

1. Canton d'Ancy-le-Franc (Yonne).

2. Chronique d'Huiron, loc. cit.

3. Fait à Châlons le jour de la nativité de St-Jean Baptiste, par Henri, prieur.

4. Bailly-le-Franc, canton de Chavanges (Aube). *Baleyum, Balleium.*

frère, chanoine de Troyes, reconnurent que « parmi les traictez de partages faicts entre eux et les autres enfants de feu Gautier [1], seigneur d'Argillières, leur père, » il a été convenu entre les deux comparans que Jean délivrerait à Gautier cent livrées de terre à Reims à titre viager et acquitterait les 150 livres dues à Tournay d'après le testament de leur père, recevant en échange dudit chanoine sa renonciation à tout droit aux héritages sur lesquels cette rente était assise et sur les moulins à blé et à huile de Champillon [2].— Ses enfants furent :

1. Guillaume qui suit.

2. Jean qui suivra par cession de son frère.

3. Gautier, chanoine de Troyes (1315), puis aussi de Châlons [3]. En 1318 il se rendit acquéreur d'une rente de cinq setiers de blé sur les moulins de Montcetz. Puis, en 1323, à l'occasion du mariage de son frère Jean, il intervenait dans l'arrangement conclu avec Guillaume et leur sœur Béatrix; cette fois il prend la double qualité de chanoine de Troyes et de Châlons, quoique simplement clerc et ajoutait l'engagement de ne pas se marier [4]. Deux ans après il donna la seigneurie de Bailleux, qu'il tenait de sa mère, à sa sœur Agnés « pour accroissement de sa maison et pour son mariage » ; en 1336, il confirme au profit de l'abbaye de Montcetz la rente de deux setiers de blé sur les moulins constituée par sa mère. Il paraît encore en 1351 comme seigneur en partie de Montcetz-la-Ville, mais il mourut peu après, puisqu'en 1355, Gautier, seigneur d'Arzillières, son neveu, conclut un accord avec l'abbaye de St-Pierre-au-Mont au sujet des difficultés que le monastère avait eues avec feu Gautier d'Arzillières, chanoine de Châlons, seigneur de Montcetz pour des droits de haute justice réclamés par lui sur deux maisons de ce village. Il avait fait son testament en 1350 et il légua à son chapitre de

1. C'est évidemment lui que concerne cette pièce mentionnée sans date à l'inventaire. « Absolution du pape pour Gauthier d'Arzillières en Avignon. » Il l'aura obtenue par l'entremise de son frère.

2. En 1292, Hélissende, fille de Gilles le Sacq d'Arzillières, avait vendu un moulin pour 53 l. fort. tournois à Jean de Bailleux.

3. Charte de l'official de Joinville déclarant que Martin, de Blaise-sous-Arzillières, reconnaît avoir reçu de Gautier d'Arzillières, chanoine de Châlons, exécuteur testamentaire de son frère Jean, vingt livres restant dues par ledit Jean sur une somme plus importante. (Collection Léon Techener). — 19e férie après la Purification 1336.

4. Inventaire.

Châlons ses moulins et terres de Trépail, Chigny et Verzenay [1], a chargé de célébrer son anniversaire avec le cérémonial dû pour un chanoine; il légua aussi pour deux anniversaires à l'abbaye de Montcetz une rente de vingt sols pour la pitance et six fauchées de pré à Larzicourt.

4. Jacques, dont l'existence ne nous est revélée que par un acte énoncé dans l'inventaire, à la date de 1330, comme passé entre Gautier, Jacques et Jean, seigneur de Landricourt, enfants de feu Gautier d'Arzillières.

5. Marie, religieuse à St-Pierre de Reims.

6. Agnès, dame de Bailleux, Bailly-le-Franc, par le don de son frère le chanoine « pour accroissement de sa maison en vue de son mariage, » en 1325. Nous n'avons trouvé aucune trace d'une union contractée par elle.

7. Béatrix, dame de Blaise-sous-Arzillières, terre au sujet de laquelle elle consentit un acte en 1327, par lequel elle reconnut que son frère « le baron d'Arzillières » pourrait toujours les acheter [2]. Elle épousa Gui de Joinville, chevalier, seigneur de Donjeux, morte avant 1344 [3], laissant deux fils, Georges et Jean. L'aîné fut condamné par sentence du bailli de Vitry, en 1361, à se reconnaître vassal du seigneur d'Arzillières son fief de Blaise.

IX. Guillaume d'Arzillières, chevalier dès 1304, année où nous le voyons se porter caution avec son frère Jean pour une somme de trois mille livres due au roi par la maison du Temple de Paris. En 1325 nous le trouvons à son tour, cautionné avec son même frère par leur oncle l'évêque de Toul pour une somme de mille livres par eux due à Reims — sans doute à cause de l'arrangement conclu avec le chanoine. En 1317, il donna des cens et des terres à la chapelle Notre-Dame du château. En 1322, il abandonna à sa sœur Béatrix, tous les droits qu'il pouvait avoir sur Bailleux et sur Pruilly [4] en échange de ceux qu'elle avait sur Blaise et sur Chatelraud.

1. Communes du canton de Verzy, (Marne). A cette époque Trépail dépendait du diocèse de Châlons; les deux autres du diocèse de Reims. L'aveu de Eudes de Grancey, seigneur de Louvois, rendu au roi en 1352, mentionne le fief de Gautier d'Arzillières à Trépail et à Chigny, rapportant 25 livres.

2. Inventaire.

3. Voir au chapitre du village les pièces de cette date concernant des hommes de corps à Blaise.

4. Est-ce Prugny, canton d'Estissac (Aube) ?

Puis n'ayant pas d'enfant, et voyant son frère cadet épouser Jeanne de Marolles, il se décida à le reconnaître pour son héritier, par acte du 4 novembre 1324, lui donnant par donation entre vif la baronnie d'Arzillières du consentement de Gautier et de Béatrix, leurs frère et sœur seuls nommés dans l'acte, sous la réserve de l'usufruit pour lui et d'un douaire pour sa femme Jeanne.

Cette même année des lettres royales homologuèrent sa pri e de possession du château, d'accord avec son frère : nous pensons qu'ayant perdu sa femme, il renonça à l'exercice de ses droits seigneuriaux, car dans l'acte de la veille de la Pentecôte 1344 [1], relatif à des hommes de corps à Blaise, on lit : « Guillaume d'Arzillières, chevalier et Gautier le jeune seigneur aujourd'hui de la ditte vallée. » Et cependant ayant survécu à son frère Jean, il aurait dû, ce semble, être alors seigneur de la terre plutôt que son neveu.

Il dut prolonger en effet sa vie assez tard, car on trouve à la date de 1364, un acte par lequel Pierre seigneur de Marolles, chevalier, prie son frère de Marolles « d'entrer dans l'hommage de son très cher frère le vieil M. d'Arzillières [2]. »

(*A suivre.*) E. DE B.

1. Voir au chapitre du village.

2. Jean de Druizy et Jeanne de Pougy, sa femme, assignèrent 100 livrées de terre donnée par feu Jean de Pougy, à Jean d'Arzillières, sur Oizon, les deux Précy (Aube), etc. an 1320. (Inventaire.)

MÉMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Ce sejour a Meaulx fut long daultant que le seigneur de Sainct-Paul nen voulut partir ains y voulut demeurer pour favoriser les villes assiegez sçavoir Paris, Sainct Denys, Bois de Vincennes et Dampmartin, se disposant a ce faire, comme il feit lors quil eut certain advis de la necessite en laquelle se trouvoient ceulx de Dompmartin a laquelle il voulut remedier deliberant dy faire ung avitaillement. Et pour ce faire ayant faict charger sel et farine sur des charrettes, il partit avec toutte sa cavallerye et une partie des regiments des sieurs de Tremblecourt et Marigny avecq lesquelz il parvint jusques au bois proche dudict Dampmartin dou une grande descharge dharquebuzades sortit les ennemis, laquelle estant de peu ou poinct deffect nempescha de poursuivre lavitaillement encommencé, mais seschauffant l'infanterie catholicq furent conviez de donner dans le bourg que les ennemis avec beaucoup despouvente quicterent pendant que le *capitaine Thuret* en ayant le commandement diligenta lentree des vivres dans le chasteau, lequel effectuant cette commission feit telle diligence que ilz receurent ce quon leur menoit et leurent mis ou ilz vouloient avant que les ennemis commençassent à se recognoistre, lesquelz saizis de vergoigne donnerent commencement a ung grand combat que les catholicques soustindrent, mais oyant sonner la retraitte se retirerent, leur laissant de rechef le bourg paisible, apres lavoir saccagé et pillé au grand scandalle des assiegeans qui eurent moyen denterrer leurs morts qui surpassoit trente et les catholicques aussy de se retirer apres la perte de cincq ou six soldatz et blessure de Rizaucourt. Touttesfois les fuyards donnans lallarme loing du quartier convyerent le duc de Longueville, conte de Maulevrier et La Noue de monter a cheval et a venir trouver ledict seigneur de Sainct-Paul pour le combattre. Mais luy faisant en personne la retraitte les soustint et empescha davoir rien de luy, se retirant au pas en plein jour et a leur veue, apres avoir faict leffect quil sestoit promis bien quil fut plus foible queulx.

* Voir page 27, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

vers les quatre plus grosses. Lesquelz estant percez par le canon furent par les habitans du lieu abandonnez et gaignez par les soldatz qui si rendirent maistres se saisissant de la cimetiere et des deux tours excepté touttesfois des quatre qune closture de jardin enfermoit separement. Ce qui ne se feit sans perte de bon nombre de soldatz et paysans qui y furent tuez, lesquelz servirent danimer leurs compagnons a la vengeance de leur mort par lopiniastreté quilz demonstrerent avoir de se rendre maistres de ce fort comme de faict malgré leurs harquebuzades ilz meirent le feu a la porte de leglise laquelle commencant a brusler pensoient les debvoir intimider, ce qui donna occasion au seigneur de Sainct-Paul de les faire sommer voulant avoir pitié deulx. Mais eulx au lieu dy entendre et rendre une doulce responce ne firent que vomir une balle d'injures contre ledict seigneur et les siens avecq parolle tant indignes et dissoluz que cela suffisoit pour irriter la clémence, mesmes qui fut cause que lon continua a brusler la porte. Laquelle consumée se trouva gardée par un gril de fer qui fut subtillement mis hors des gons par les soldatz, lesquelz voyans la porte ouverte donnerent furieusement dedans, mais ces paisans sestans retirez au hault de la voulte de leur eglise quilz avoient percée ne voulant venir aux mains. Aussy tost quilz veirent les soldatz adonnez a rompre les coffres et au pillaige de leur eglise commencerent avec telle asseurance a tirer du hault en bas quil convint la quicter et y laisser une vingtaine de morts, occasion pourquoy les soldatz estant au pis faire jecterent force paille dans leglise et grande quantité de bois, lequel embraza soudain bien quatre cens coffres qui y estoient qui commencerent a brusler et a rendre telle challeur et fumée que ces desesperez paysans furent contrainctz de mettre la couverture de leur eglise bas ne voulant touttesfois pour cela entendre et accepter aucune capitulation pour peine quils endurassent. Ains au contraire ilz ne fermerent (pour ce malheur qui les tallonnoit) la bouche a leurs injures. Mais les vomissans courageusement ilz ne laissoient espece de meschanceté et de villaunie quilz ne proferassent, touttesfois enfin il leur convint laisser raillerye a part daultant que la challeur de ce grand nombre de coffres bruslans commencerent tellement a eschauffer la voulte de leur eglise que leurs piedz nudz en devindrent rostiz fricassez et leurs soulliers tellement retressis quil leur fallit adviser a quicter ce lieu pour en thercher ung plus propre et plus froid voulant pour ce faire gaigner le clocher. Mais le feu y ayant donné aussy bien

quaux voultes commençoit a en faire fondre les cloches ce qui les estonna tant quilz commencerent a crier misericorde, speciallement lors que plus de cent eurent esté bruslez et estouffez de la challeur du feu de laquelle ilz eussent peu estre garandy si le trop grand nombre de trous quilz avoient faict a leur voulte ny eut donné entrée daultant que les soldatz faisoient accroistre le feu par le bois quilz jettoient dedans ceste fournaize, lequel ne pouvant sevaporer que par le hault a cause que le lieu destiné a leur donner clarté estant massonnez de pierres avoit reduict ces miserables en ung pitoyable spectacle qui feit addoucir la rigueur que leur debvoit tenir le seigneur de Sainct-Paul, lequel usant de clemence feit deffendre aux siens dy plus porter de boys ains dapporter ce que lon recognoistroit debvoir servir a estaindre cest élément. Mais le remède ne se trouva autre que de patienter quil fut estainct de soy mesme, ce qui donna sujet a bon nombre de se precipiter speciallement de femme et denfans qui se lançoient du hault en bas de la voulte en esperance deviter ce tourment et se sauver. Mais la mort les accablant au chemin les rendoit sans âme, encores que lon taschaste de les retenir et sauver, ce qui en feit perir ung grand nombre, mesmes beaucoup de petits enfans, lesquels pour ne sozer plus précipiter mouroient de feu et fumée. Quant aux hommes leur opiniastreté fut telle quilz aymerent mieulx mourir par le feu que tomber entre les mains de leurs ennemis qui touttesfois nourrys en la craincte de Dieu eussent sauvé, opiniastreté qui feit a plus de trois cens rendre tribut a nature.

Mais en fin touttesfois estans reduicts à prendre les mesmes brisez que les femmes et enffans avoient faict, ilz trouverent une invention pour avec plus de seureté conserver leurs vies, car ayant des cordes au hault de leglise, ilz les lierent ensemble de la longueur qu'il falloit puis ilz commencerent a savaller en bas, avec tant de longueur touttesfois quil nen eschappa que fort peu de cest misere, lesquelz nonobstant leur malice receurent ung debonnaire traictement. Quant a ceulx qui ne peurent descendre, ilz furent la plus part consummez en cendres excepté quelques enffans trouvez au berceau que Dieu miraculeuzement conserva, lesquelz apres la furie du feu furent tirez vifs de là avec tant de malheur pour eulx que tous les rechappez nen recognurent pas ung, qui occasionna ledict seigneur de Sainct-Paul voyant ces enffans sans pere et mere de les faire porter a Meaux et les faire nourrir pour lhonneur de Dieu, clemence digne de sa grandeur veu le nombre dhon-

nestes gens quil y perdit, se montant a pres de quatre vingtz. Quant a la supputation des morts de ces paysans les reschappez ne lestimoient moindre que de neuf cens ou mil personnes hommes que femmes ou enffans. Ce que jay horreur de dire a cause de l'insensée temerité diceulx, lesquelz ayant tenu tout le jour et la nuict en receurent leur condigne chastiement et de tant de volleries qu'ilz avoient faict en ce pais, desquelz crimes le Seigneur juste vengeur les chastia avec cette juste rigueur. Ce qui estonna tellement le reste qui estoient encores dans les quatre tours qui restoient que la nuict enssuivant ilz se sauverent au mieulx quil leur fut possible, aucuns desquelz touttesfois se laisserent prendre par les gardes qui estoient a lentour deulx.

Voila lopiniastre fin queurent ces miserables, lesquelz non content de leur mort laisserent a leurs corps une telle putrefaction quelle engendra une grande pestilence au pais, pour laquelle estouffer furent les habitans de Meaux contrainctz de chercher des paysans affin denterrer lobjet de ceste putrefaction et dapporter remede a ce que ceste peste ne print plus longue estendue de pays. Voila ung effect qui napporta peu proffict a ceulx de Meaux et peu de terreur aux autres mutins, lesquelz advertis par les reschappez du traictement que lon avoit faict a leurs confreres entrerent en telle craincte que les plus mauvais se sauverent et habandonnerent leurs maisons commencans a lexemple daultruy a donner lieu a la douceur shumilians lors quilz veirent les plus mauvais domptez par les armes, et par la victoire qu'on avoit obtenu sur les principaulx mutins qui les occasionna du mal daultruy faire leur apprentissaige et de se mettre a la raison, envoyant pour ce faire supplier le chevalier de Tierry gouverneur de Meaulx de faire leur paix, lasseurant de demeurer a jamais ses humbles serviteurs avec promesse de ne plus rien attenter au prejudice du parti catholicq, ains se maintenir dans les limittes de raison et dapporter tous les services quilz pourroient adviser servir au party. Ce qu'aysement ledict chevalier obtint dudict seigneur de Sainct-Paul au grand contentement de ces pauvres paysans, lesquelz redoubtoient infiniment sa fureur et ses armes.

Quelque temps apres cest accord le Roy de Navarre ayant certaine opinion que le sejour du seigneur de Sainct-Paul a Meaulx luy seroit prejudiciable, advisa de lempescher dentreprendre sur luy. Pour quoy faire il despecha aussy tost le seigneur de Givry avec bon nombre de cavallerie et dinfanterye

Laon, sans lequel ou argent il leur estoit impossible de demeurer a Meaulx. Ce que ouy par le duc de Mayenne trouvant cest entreprinse a son goust delibera de luy donner des forces affin de donner une bourasque au sieur de Givry, commandant à cincq ou six cens chevaulx et a quelque infanterye de le suivre, lesquelz il rendit audict Meaulx ou aussy tost leur arrivee apres leur avoir faict delivrer des munitions, les enjoignit de partir faisant atteller diligemment deux pieces legers et fermer les portes attendant que toutes les trouppes fussent prestes, le tout craingnant que lennemy nen eut nouvelle, lesquelles prestes et attelez on les feit tirer le chemin de Couilly accompagnez de cavallerye et dinfanterie que le sennemis apperceurent et resolurent attendre. Mais ayant oy tirer ung coup de pieces ilz quicterent la forteresse mesmes les barricades quilz avoient faict sur le pont dentre Sainct-Germain et Conilly pour en diligence se retirer. Ce qui veu par le general catholicq feit passer sa cavallerye a gué, encores quil fut fort mal aise ne pouvant passer quun a la fois que quelque cavallerie eut peu aisement deffendre. Si est-ce que pressez de se sauver ils luy quicterent cest advantaige prenant le chemin de Laigny ou ilz furent vivement et au galop poursuivy y en demeurant tousjours aucuns, lesquelz pour trop presser leurs chevaulx les mettant hors daleine estoient contraincte de faire perte de leur vye et chevaulx. Specialement les reistres que ledict sieur de Givry avoit jusques au nombre de cincq cens, lesquelz ne se hastans assez furent tellement poursuivy qua lentree du faulxbourg de Laigny, le sieur de Victry se trouva mesle dans eulx y faisant une telle boucherie que pres de cinquante parirent, sans les desmontez qui quicterent leurs chevaulx pour gagner les maisons. Ce quexecuté le seigneur de Sainct-Paul ayant longuement faict ferme sur ung hault proche de la ville, se retira ramenant quelques prisonniers et forces chevaulx de butin.

La charge de Couilly ayant eu leffect que dessus, le duc de Mayenne sachemina a la Ferte-Sousbzoir quil assiegea ou le seigneur de Sainct-Paul lalla trouver, le rendant fort content de ce qui sestoit passe a Couilly. Puis allans visiter ou ilz feroient leur batterye La Ferte leur fut rendu ou fut laissé garnison. Doù iceluy duc, voulant recognoistre ung logis propre pour son arméo, attendant le duc de Parme, sachemina a Meaulx, et logea larmee entre la Marne et la riviere qui passe a Crecy faisant, pour ne demeurer inutil, faire ung pont de batteaux a Mareuil quil feit fort bien retrancher de dela la

riviere ou furent posez bon nombre de lansquenetz en garde, lesquelz y travaillant furent visitez par le Roy de Navarre avec deux mil chevaulx qui dun plein abbord nestant recognu approcha fort pres, mais aussy tost que lon sceut discerner leurs escharpes furent saluez de bon nombre dharquebuzades et mousquetades. Ce qui le feit retirer et invita le seigneur de Sainct-Paul a monter a cheval pour les veoir loger les conduisant jusques a une lieue de la faisant par après son rapport audict seigneur duc de ce qui estoit. Le quel donnant ordre a tout paracheva son desseing affin de tousjours tenir ceulx de Paris en opinion de secours, lesquelz en furent asseurez lors que Monsieur de Mayenne alla devancer le duc de Parme a Lazy sur Ourq où il se logea et le lendemain se rendit a Meaulx où il sejourna huict jours attendant le reste de ses forces qui arivoient tous les jours. Pendant quoy il feit encores dresser ung pont batteaux a Condé, ou toute larmée passa tirant le droict chemin de Claye que les ennemis tenoient, lesquelz voyant venir larmée catholicq monterent a cheval pour le deffendre. Mais le seigneur de Sainct-Paul, marchant a la teste de l'armée avecq vingt cincq de ses gardes, recognoissant le mauvais ordre des ennemis les enfonça soustenu du seigneur de la Chastre qui les seconda et les chargea de telle furie encores quilz fussent bien six vingtz de deca les maraiz en plus de cincq cens par dela quil les feit perdre lavantaige de ce logis, lequel fut gardée avec une plus exacte garde que navoient faict lesditz ennemis. Touttesfois eulx voulant paroistre braves donnerent a cognoistre quilz se soucioyent peu de ceste perte, mais avec trois a quatre mil chevaulx tenoient la campaigne du costé de Paris. Ce que veu par le seigneur de Sainct-Paul commanda au cappitaine *Thuret de les recognoistre* avec douze des siens, lequel executant ce commandement luy rapporta quil avoit veu entrer quatre gros de cavallerie dans Victry qui foisoient nombre de pres de deux mil chevaulx, de quoy il lenvoya advertir le duc de Mayenne qui y despecha aussy tost cent chevaulx pour les mieulx recognoistre qui luy confirmerent le rapport qui luy avoit esté faict qui fut cause que larmee se logea et campa le long du maraiz y faisant sejour dun jour et de deux nuictz, pendant que les ducs de Mayenne et de Parme furent recognoistre le logis de Pomponne ou le Roy de Navarre les devança et contraingnit de se retirer a leur corps darmee, lequel marchant le lendemain salla loger es environs de Laigny dressant sa teste droict a Paris. Mais le Roy de Navarre qui avoit tenu Paris siegé

depuis le commencement de may jusques a la fin daoust leva le siege pour avec son armee le devancer et luy donner la bataille, se logeant pour cest effect en ung lieu fort advantageux scis aupres de Chelles se servant de Chelles pour logis et d'une petite montaignette pour assiette de son canon, où le corps darmée de ses suisses sestoient logez pour recognoistre ce lieu fortiffie naturellement dun grand chemin creux, comme aussy larmee catholicq ayant choisy son advantaige avoit ung estang pour party de ses tranchez par la chaussée duquel il falloit venir à eulx et de lautre ung retranchement fortiffié par les estrangers qui nestoit aisé a forcer veu le nombre dhommes qui le gardoient. Bref les parties estoient fort esgalles et y avoit entre les deux armees une assez belle plaine pour se battre que separoit ung petit ruisseau fort gueable au dela duquel on alloit souvent escarmoucher. Mais lennemy y ayant ladvantaige a cause de son canon qui y commandoit de trop pres pour linstiguer a savancer lon luy laissa la joyssance de dela le ruisseau, ou il posa toujours depuis ses gardes, comme aussy les catholicques les mettoient fort pres de luy ne si passant jour quil ne fut dedié a escarmoucher, ou le seigneur de Sainct-Paul occuppoit bonne partie du temps y ayant tousjours quelques chevaulx des siens estroppiez ou tuez et se virent les ungs et les autres de si pres que l'on esperait quune bataille seroit celle qui les separeroit.

Touttesfois le duc de Parme voyant que lennemy ne vouloit quicter son advantaige, mais le contraindre a quicter la sienne. résolut par une autre voie dinviter le Roy de Navarre a la chercher. Pourquoy faire ayant faict dresser ung pont sur Marne il feit battre Laigny mandant au général de larmée ennemy que si ce jour Laigny estoit sur sa mouschetaiche quil la prendroit. Lequel ne voulant avoir ceste vergoingne que de la veoir prendre y voulut remedier y envoyant pour ce faire huict cens hommes de guerre qui ne furent si tost entrez quilz se trouverent deffaictz et la ville prinse dassault. Encores que ledict Roy de Navarre feit mine a touttes heures de voulloir venir aux mains.

Ce qui occasionna que les estrangers victorieux menerent les mains basses affin de nestre lors de la bataille empeschez de leurs prisonnier en terrassant plus de neuf cens qui nen relleverent jamais. Quant au Roy de Navarre ayant sceu que cestoit faict de Laigny, ne pouvant plus retenir les siens il les renvoya quictant la nuict son champ de bataille. Et la campaigne de laquelle larmee catholicque se saisissant print Sainct

Mor et Charenton et assiegea Corbeil quelle print aussy. Apres quoy le seigneur de Sainct-Paul (qui avoit apres la prinse de Laigny licentié ses trouppes pour saller rafreschir) se voyant seul et las se retira en son gouvernement affin de pourveoir aux nouvelles occurrences que les ennemis luy avoient dressez, se chargeant de la conduitte du cardinal de Cazetan quil rendit a Reims nayant aucune rencontre qu'aupres de Fere en Tardenois ou les ennemis luy voulurent enlever quelque bagaige. Mais y ayant bon ordre par tout ilz furent chassez et battuz, ce qui le rendit sans autres rencontre a Reims dou le legat partit accompagne de ses trouppes qui le menerent hors de France. Apres quoy le seigneur de Sainct Paul ayant amassé ses forces sachemina a Maizieres en resolution d'entreprendre quelque chose. Mais vint discenterie le surprenant le feit tenir le lict et la chambre, occasion que ses trouppes attendant sa santé se tindrent a Poix, lesquelles pour y avoir faict trop long sejour furent investis par le duc de Nevers nouvellement arrivé en Champaigne. Les trouppes du seigneur de Sainct-Paul ne furent sy tost investis quil en eut advis, ce pourquoy il mandat aux siens de tenir, attendant le secours quil esperoit *de bref leur mener despechant* pour cest effect vers le duc de Lorraine pour impetrer quelque secours de luy, ce qui les encouragea et feit resoudre a se bien deffendre senflans leur couraige en telle facon que le duc de Nevers se trouvoit fort empesché a garder la campaigne contre leur valeur quil ne peult mittiguer par les coups de pieces quil faisoit tirer dans les logis du villaige. Mais fondez sur lesperance rendoient preuve de leur generozité quoy que les ennemis dheur a autre se renforcasse tant de cavallerye que dinfanterie, lesquelz a leur arrivée voulant monstrer quelque acte signalée venoient pour enfoncer et gaigner le bourg. Mais ilz en estoient aussy brusquement repoussez que temerairement ilz l'entreprenoient qui causa que le premier jour les ennemis avoient peu ou poinct dadvantaige mais beaucoup de perte.

Touttesfois supportant ceste valeur ne se desisterent dentreprendre de les vaincre ou dompter, car asseurez de manque de vivres qu'avoient les assiegez tenoient pour certain que cela leur amattiroit de beaucoup le couraige, n'ayant que peu de chefs pour les encourager, et que par ce moyen ilz les emporteroient noubliant pour les espouventer a souvent faire tirer ses pieces qui luy favoriserent son logement. Quoy veu par luy il les pensoient ja tenir. Mais eulx se deffendans en soldats luy estropioyent bon nombre des siens et escoulerent brave-

ment ceste seconde journee, encores que la faim leur pressasse fort les dents. Mais la troisiesme arrivant sans que le secours soffrit, ilz commencerent a parlementer daultant que dans leglise et cimetiere ilz ne trouvoient de quoy rassazier leur faim et leur soif, ny que donner a leurs chevaulx nayant pour toutte estendu que la fermeture a pierres secces dicelle qu'aisement on pouvoit abattre a coups de piedz ou poussant de l'espaulle, qui fut cause quilz depputerent deux dentre eulx pour aller trouver le duc de Nevers affin de composer de leur sortye, lequel leur tint telle severité quil ne leur voulut accorder autre chose que la vie sauve aux cappitaines et le baston blanc au soldat qui sen iroyent ou bon leur sembleroit. Ce que chacun trouvant de mauvais goust ne si voulurent resoudre ains plutost a mourir ne voullant laisser aux ennemis la joyssance de leur esquipaige, et la dessus ceulx qui estoient au clocher commencant a descouvrir des trouppes de loing pensant que ce fut du secours commencèrent a sonner l'alarme qui occasionna de ne plus voulloir la continuation du parlement ains faisant retirer chacun, ilz commencerent a se mieulx abatre que devant. Mais cest aise ne leur dura gueres, car aussy tost ces nouveaux venuz leur feirent paroistre quilz ne sy estoient acheminez a autres fins que pour ayder leurs compagnons a terminer par une mort la fin de leur vie taschant dung premier abbord a faire un grand effort pour les en priver, dou ilz furent neantmoins a leur perte repoussez. Et touttesfois desesperez de prompt secours furent invitez dentendre a composition et a ne se laisser miserablement perdre, qui les occasionna de renvoyer ceulx mesme quilz avoient devant depputez vers le duc de Nevers ausquelz faisant une reprimande de leur peu de foy, s'en excusèrent et lasserent disans qu'a leur rethour ilz ne portoient que sa volunte de laquelle avant que rien promettre ilz avoient voulu donner advis a leurs compagnons ; lesquelz entendans les rudes et mauvaises conditions avoient mieulx aymé valeureuzement mourir quaccepter telle composition. A quoy ilz avoient esté encores plus resoluz lorsque les trouppes qui lavoient joinctes estoient paruz quilz jugeoient estre catholicques, ce qui les avoit occasionne de faire retirer ceulx qui estoient proches deulx affin de recommencer a faire la guerre en resolution d'avoir des plus belles conditions et capitulation que celles quil leur vouloit donner. Mais le malheur deulx ainsy quilz sexcusoient nouvelles vindrent au duc de Nevers comme pendant la tresve les siens devisans avec les catholicques sestoient approchez si pres de

la muraille de la cimetiere qu'a force despaulle ilz lavoient renversé et poussé bas du moins pres de douze brasses et qu'aussy tost les siens y estoient entrez pesle mesle les catholicques qui ne se donnoient garde du malheur desquel, bon nombre estoient ja tuez et le reste reduict en grande extremité. Ce qui se trouvant veritable, il commanda a ceulx qui l'accompagnoient de prendre les deux capitulans prisonniers, puis chacun s'acheminant a leglise trouverent que les catholiques pensant l'avoir pour reffuge y avoient ja donne entree a leurs ennemis qui sestoient brusquement saizy de la porte quilz ouvroient lors que lung apres lautre ilz alloient querir les assiegez pour au dehors de leglise les immoler a l'entrée de la porte comme moutons. Touttesfois dautres plus misericordieux que ces sanguinaires les emmenerent a leurs logis pour les devalizer et sauver, ce que veu par ceulx qui estoient au clocher se mirent en deffence avec une resolution de vendre leur vie bien cher, qui donna subject au duc de Nevers de les faire sapper et y faire mectre des poudres pour le faire saulter voulant que tout ce qui estoit dans le clocher pour leur trop grande temerité perdit la vie emsemble tout ce qui restoit dentrer, comme il feit fort bien paroistre deux heures apres la prinse de leglise lors quil feit faire ung ban a tous soldats de luy mener tous les prisonniers pour en disposer, lesquelz y allans furent par son commandement jusques au nombre de deux cens tuez de froid sang sans que ceulx qui les tenoient si osassent opposer. Cruaulté trop grande et inhumaine entre chrestiens que le barbare mesme de froid sang nexecuteroit jamais, lequel bandé dun voile dimpieté envers les chrestiens nen faict nulle espargne a la chaude ne desirant que leur sang. Mais le duc de Nevers estant chrestien nedebvoit razasier sa faim ny sa veue dun miserable spectacle de monceau de morts quil feit avec trop danimosité brutallement priver de vie, ne sen sauvant que ceulx qui par faveur dargent peurent obtenir des chefs le don de la vie. Quant a ceulx de la tour du clocher oyant tousjours continuer la mine, aydez du manteau de la nuict resolurent se sauver ou en gens de bien vendre leurs vies a ceulx qui les voudroient empescher de se la conserver, a quoy ilz parvindrent en allans par le cordeau des cloches et par ce moyen se sauverent et conserverent leurs vies.

Pendant les cruaultez du duc de Nevers et des siens, le seigneur de Sainct-Paul ayant envoyé en Lorraine, receut secours le lendemain de la prise de leglise duquel (ledict duc) oyant le vent commença a adviser a sa retraitte, en laquelle

il fut suivy par ledict seigneur qui le talonna de pres. Lequel passant par Poix voyant ung tel spectacle ne sceut se tant contenir que quelque vindication ne luy partit de l'ame, ce qui luy pensa rengreger sa maladie et le faire rechoir si on ne luy eut remonstré la conservation de sa santé luy debvoir estre plus en recommendation, lui disant que ce seroit se precipiter à la mort si il continuoit ses lamentations et qu'il debvoit se contanter si tout malade il estoit monté a cheval, n'ayant encores receu quune simple allegeance de son mal. A quoy il respondit qu'a la verité il advouoit avoir tort destre si prompt et soudain, mais que le desir datteindre son ennemy lavoit reduict a monter a cheval en resolution que selon quil se seroit comporté vers les siens se gouverner envers luy. Et lors saddressant aux zoldatz qui l'accompagnoient leur dict : Mes amis vous voyez comme miserablement le duc de Nevers a espandu le sang de voz compagnons pour sestre maintenuz en gens de bien, lesquelz jusques au nombre de cinq cens comme vous voyez il a faict brutallement occir sans uzer daucune clemence et misericorde et sans avoir esgard au nom chrestien. Mais il se fault resoudre a en avoir revanche et a quelque prix que ce soit le bien chevaller, quil tombe en noz retz ou si le tout puissant nous donne le dessus ne faindre la force de noz bras pour espancher le sang de leur corps ne les espargnant non plus quil a de sang froid espargné ceulx que voyez la estendu. Ce que les soldatz tant animeusement reprindrent quilz resolurent d'en avoir raison, se mettans a suivre le duc de Nevers, lequel comme dict est ayant sceu le secours qui venoit aux catholicques estoit party de Poix (apres avoir fait l'effect que dessus et faict enterrer deux cens de ses soldats ou plus qui avoient esté tuez tant aux sortyes qu'aux charges que les assiégez leur avoient faict et feit telle diligence depuis son partement quil fut impossible latteindre, passant la riviere dAixne au bacq a Berry pour en diligence se rendre a Samieté pres de Chasteau Thiery. Ce qui frustra le seigneur de Sainct-Paul de l'attente et esperance quil avoit de le rencontrer, cause pourquoy il renvoya le recours qui lestoit venu trouver le remerciant affectueusement avec offres de pareil quant ilz auroient besoing, pourvoyant a se fortiffier de nouveau et de offoiblir son ennemy par le moyen des sauvegards quil donna a beaucoup de noblesse dudict duc de Nevers qui se retirèrent en leurs maisons d'aultant quilz avoient recognu que leur general victorieux navoit eu lasseurance dattendre son ennemy quil chantoit vaincu, lequel changeant de nom eut la gloire

davoir chassé son ennemy de son gouvernement, et que vainqueur ny vaincu il n'avoit voulu quicter ladvantaige de la campaigne pour se retirer, mais fuiant loisiveté et le repos le tenoit tousjours en cervelle de ses desseings battant la campaigne ou lautre debvoit dresser ses tropheez comme victorieux et non pour sa seule presence lhabandonner.

Encores que le duc de Nevers eut donné ung mauvais sault aux affaires du seigneur de Sainct-Paul a cause de la perte quil avoit receu a Poix, si est-ce qu'ayant faict quicter la campaigne a son ennemy il se remeit aisement sur pied estouffant par sa promptitude la gloire du duc de Nevers, lequel sestant retire avoit permis audict seigneur de mectre sus nouvelles forces. Pourquoy faire sestant rendu a Reims il y feit quelque sejour attendant que ses trouppes se renforcassent, pendant quoy le duc de Parme ayant resolu son retour en Flandre se rendit à Fere en Tardenois ou ledict seigneur en ayant eu le vent le devanca a Fixmes, lequel par demonstration lui feit cognoistre quil avoit sa visitation aggreable le recevant avec beaucoup dhonneur. Puis l'accompagnant tousjours le laissa a Roussy ou le lendemain le seigneur de Sainct-Paul se vint rendre par le hault de la montaigne sur laquelle il apperceut quelque cavallerye quil feit recognoistre par les siens, lesquelz furent jugez a leurs escharpes ennemis. Mais voyant au mesme instant paroistre trois gros de cavallerye, il en advertit en diligence les ducs de Mayenne et de Parme quil trouva sur la queue de leur armée, lesquelz faictz certains par luy de la venue de lennemy et de la proximité ou il estoit, le voulurent veoir et contempler a loisir, commandant cependant de faire serrer la fille de leur infanterie qui fut promptement rangee en ung bataillon pour tenir ferme attendant que la cavallerie de larmee eslongnee dune bonne lieue retourneroit que le duc de Parme en personne print la charge dammener. Mais les ennemis poursuivans tousjours leur chemin approcherent de cinq cens pas le seigneur de Sainct-Paul, lequel avec trente chevaulx avoit esté prié du duc de Mayenne de faire ferme a la queue de toutte larmee pendant quil bailleroit ordre au reste. Ce qu'accepté par luy il fut estonné qu'au mesme instant il veit bransler ces trois gros pour venir a la charge, de quoy il tint adverty le duc de Mayenne lequel promptement savanca pour envoyer de la cavallerye pour le soustenir. Touttesfois le seigneur de Sainct-Paul jugeant de leur resolution dict : ilz viennent a moy, mais si ilz ne me voyent bransler ilz feront le caracolt et sen retourneront. Ce qui

advint, car eulx voyant que rien ne bransloit bien quilz fussent six cens chevaulx feirent le hourvarry et se retirerent sans rien attenter digne de loccasion qui leur rioit. Quoy voyant ledict seigneur de Sainct-Paul ayant joinct les trouppes qui luy arriverent au galop se meit a la poursuitte et estant certain qu'a la descente de la montaigne de Longueval (chemin que les ennemis enfilloit) il y auroit du desordre se meit au galop pour les y attendre ou il trouva que le Roy de Navarre prevoyant ce avoit commandé a quatre cappitaines dharquebuziers a cheval de mettre pied a terre et de se perdre pour le sauver, comme aussy tost ilz feirent. Ce que commanda aussy ledict seigneur de Sainct-Paul aux siens pour les enfoncer. Mais pour nestre de si prompte volunte que ceulx sur qui son commandement sestendoit estans wallons firent quelque difficulté. Touttesfois suscitez a ce faire ilz lobeirent enfoncant ces harquebuziers a cheval ennemis, lesquelz suivant le commandement de leur Roy, ne pouvant plus resister se perdirent faisant separation de leurs corps davec leurs armes. Ce quexecuté passans par dessus les corps des deffendans contraignirent le Roy de Navarre et son armee de passer a la faveur du pont Arcy qu'aucuns ses partissans avoient auparavant surprins et de sacheminer toute la nuict droict a Nizy proche de Coucy. Ce qui occasionna les catholicques de se retirer et prendre logis pour ce jour se contantans de l'avoir faict fuir. Puis continuant leur chemin se rendirent le lendemain a Sissonne ou le Roy de Navarre sestant renforcé des trouppes du duc de Nevers vint de rechef paroistre attacquant quelque legere escarmouche qui se termina en parlement entre les seigneurs de Sainct-Paul et de Givry, lequel finy poursuivirent chacun leur chemin se rendant sans autre effect digne de memoire a Guize ou le duc de Parme feit sejour pour considerer les actions des Navarrois. Mais voyant quil neutreprenoit rien il se rendit dans les Pais Bas subjectz au Roy catholicque son maistre.

Le sejour a Guyse ayant esté de quinze jours permit au seigneur de Sainct-Paul de se retirer en son gouvernement où il trouva ja le duc de Nevers, lequel avec un corps darmee de Suisses se promenoit par la Champaigne que le seigneur de Sainct-Paul recongnut avec cent cinquante chevaulx se meslant a lescarmouche sans que jamais les ennemis loffencassent. Touttesfois se voyant avoir trop a soustenir feit sa retraitte par Sillery laissant les ennemis trompez de sa subtilité, lesquelz le pensant suivre trouverent qun pont les en

empeschoit. Et par ce moyen sans perte dhommes il recognut larmee de son ennemy marchant en bataille et se trouva pesle mesle ses coureurs sans perte que des coups de pistoletz qui se tirerent inutillement.

Les trouppes qu'avoit le duc de Nevers en Champaigne convierent le duc de Mayenne dy en envoyer aussy pour leur faire teste depeschant pour cest effect, les regiments du sieur du Bourg et Fresnezy furent envoyez auxquelz fut donne deppartement de loger a Bisseuil. Ce que venu a la cognoissance du duc de Nevers les alla aussy tost investir pensant par leur perte accroistre sa reputation. Mais eulx au contraire ne sespouvantant de ses trouppes soustindrent vertueuzement leurs effortz, ce qui convya le duc Nivernois a y faire tirer soixante coups de canon et aussy tost a y faire donner lassault que les assiegez soustindrent bien quil y eut moyen dy monter a cheval pour nestre la fortiffication qun simple tranchement qui servoit de fermeture au villaige comme beaucoup de villageois avoient faict auparavant ces troubles. Ce que veu par les ennemis sopiniastrans a les vouloir emporter recommencerent la batterye pour spolier le bourg de deffence affin dy entrer sans aucune resistance. Mais les assiegez sopposans a cela rendoient preuve de leur generozite attendant que le faict vint a la cognoissance du seigneur de Sainct-Paul, lequel layant sceu resolut de les secourir et daultant que le pais estoit favorable pour l'infanterye feit mener quand et luy ung charriot charge de picques pour aussy tost quil auroit gaigné le pais advantageux pour eulx mectre pied a terre et la picque a la main combattre ses ennemis et les contraindre par ce moyen a quicter prinse. Mais a my chemin il eut advis comme les assiegez ayant enduré encores vingt canonades depuis lassault estoient renduz a condition de sortir avec armes et bagaige a la charge de ne porter les armes de six moys en Champaigne, ce que le duc de Nevers fut joyeulx de leur accorder daultant que voyant venir les catholicques a luy il eut esté contrainct se retirer comme il feit aussy tost que la cappitulation fut accordé laissant Bisseuil a la disposition de celuy qui sen vouldroit emparer. Ce que venu a la cognoissance du seigneur de Sainct-Paul, il se retira a Reims bien fasché que cest occasion luy estoit eschappee des mains ou il trouva que le duc de Mayenne arrivoit pour le mesme subject, lequel en avoit esté adverty a Soissons. Mais cestoit a tart. Toultesfois voyant navoir peu executer leurs desseins ce voyaige ne sescoula en vain, car il pria ledict seigneur de Sainct-Paul de sacheminer

a Verdun et de conferer avec laltesse de Lorraine pour affaires concernant la conservation de la religion comme il feit apres lavoir attendu trois jours.

Au rethour de Verdun cinq cens quatre vingtz et unze au moys de janvier, le seigneur de Sainct-Paul huma lair de quelque repos jusques a ce que au mois de mars de la mesme année il fut convyé par le duc de Mayenne de laller joindre avec ses trouppes pour le secours de Chartres siegé par le Roy de Navarre. A quoy satisfaisant ayant amassé bon nombre de ses amis il sy achemina avec six cens bons chevaulx en espérance daller trouver le duc de Mayenne et recevoir ses commandemens. Et sur ladvis quil eut a Meaulx que le duc estoit a Paris, il sy approcha le plus pres quil peult prenant en chemin ung chasteau mommé Acy que quelques ennemis tenoient lequel lui fut rendu par composition donnant a ceulx qui le tenoient passeport pour se retirer a Crespy en Vallois fort proche de la, auquel lieu il establit manneuvre avec ses harquebuziers a cheval pour y commander et quelque peu brider les courses de ceulx de Crespy du coste de Meaulx.

Pendant le sejour du seigneur de Sainct-Paul pres de Dampmartin, tenu et occuppe par lennemy, ayant advis du retour du duc de Mayenne qui venoit vers luy le fut devancer pres du chasteau de Vincennes ou il fut par luy fort bien receu et prindrent resolution par le siege de quelque place d'importance de faire lever le siege de Chartre. Pourquoy faire descendant le long de la Marne resolurent dassieger Chasteau Thiery et neantmoins ilz adviserent de prendre la Ferté soubz Oire que lennemy avoit repris comme ilz feirent, auquel lieu le duc de Mayenne voyant son armée composee de bon nombre destrangers et dune bonne trouppe de cavallerye francoize commanda aux regimens des sieurs de Villiers et a quelques autres francois dobeir audict seigneur de Sainct-Paul comme en semblable a ung regiment de Wallons avec lesquelz et sa cavallerye il passa la Marne a la Ferté faisant repaistre ses trouppes a Nogent Lartault pendant que ledit duc de Mayenne sempara des faulxbourgs du coste de Fer affin que la nuict survenu il peult avec moins de perte semparer du faulxbourg de la Chaussee, comme il feit lors que la nuict eut envoye ses noirs umbres une heure apres quelles eurent couvert cest hemisphere duquel il se rendit maistre apres lavoir attacqué et trouvé quelque resistance a la confuzion des tenans, lesquelz se veirent emportez nayant la nuict apporté aucune confuzion aux assaillans daultant que iceluy seigneur ayant donné la droite

aux francois et la gauche aux estrangers leur commanda de ne sentremesler ains sentresecourir en cas de necessité et que aussy tost chacun se meit a se barricader craincte quapparoissant le jour ilz ne fussent incommodez des mousquetades et coups de pieces du chasteau, ce qui fut si promptement executé que le tout fut en estat de deffence avant le jour. Quant a la cavallerye apres la prise de ce faulbourg elle se logea en ung villaige proche de la attendant que le jour leur feit prendre autre quartier, lequel leur fut le matin donné dans le faulxbourg mesme de leur infanterie ou ilz logerent fort serrez et pressez.

Apres le gain des faulxbourgs lon diligenta le plus que lon peult la batterie, laquelle commenca a vomir et furieuzement tirer contre les murailles de la ville quelle ouvrit en deux endroictz ou les estrangers ne le jugeant raisonnable differoient de donner. Quoi veu par le seigneur de Sainct-Paul proposa au duc de Mayenne luy permectre dy faire donner ses gens, desquelz il se reffioit de tant quil sasseuroit quilz moureroient au pied de la bresche ou quilz lemporteroient. Ce que ouy par les estrangers se trouverent invitez dy donner, laquelle (pour ny trouver que peu de resistance) ilz emporterent et gaignerent au grand scandal des assiegez lesquelz ne se donnans garde de surprinse se trouverent trompez en tant que une heure apres que la batterie cessa lon donna lassault. Touttesfois ilz tindrent encores trois tours quilz debattirent fort qui se rendirent par composition, comme aussy feit le chasteau trois jours apres ayant enduré trois ou quatre cens canonades dou ilz sortirent avec armes et bagaige bien au nombre de trois à quatre cens. Lesquelz furent conduictz par le seigneur de Sainct-Paul jusques a Fere en Tardenois le jour de mil cinq cens quatre vingtz et ung. (Sic.)

Chasteau Thiery pris le duc de Mayenne ayant licentié ses trouppes le seigneur de Sainct-Paul se retira en Champaigne dou il renvoya toutes les siennes en leurs garnisons, ausquelles il permit y sejourner jusques environ la fin de may quil eut advis que le seigneur de Rone avec larmee catholicque estoit à Montcornet, lequel il fut trouver en resolution de lemployer et de la renforcer de ses trouppes ou il sejourna jusques a ce que ledict seigneur de Rone et luy prindrent resolution d'attacquer Vrevin tenu par lennemy, laquelle avec quatre cens lansquenetz, deux cens francois et environ deux cens cinquante chevaulx des siens il voulut investir desirant pour ce faire dabborder les faulxbourgs dudict Vrevin et y

favorizer les logis de linfanterye. Mais les ennemis bien au nombre de deux cens chevaulx si opposans fut contrainct a une force les repousser comme lon feit jusques a ung grand chemin proche de la Justice ou leur infanterye commenca a les soustenir et favorizer. Ce qui occasionna ledict seigneur dattendre la sienne, laquelle venu commenca a les voulloir debusquer de ce chemin. Mais ilz y trouverent tant de difficulté quil convint a la cavallerie mesme daller a la charge soubz laquelle les ennemis succumberent quictant ce chemin et le faulxbourg auquel avant que partir ilz mirent le feu ayant ja ouvert les maisons de leur costé, occasion pourquoy l'infanterie catholicque se tint aux haïes desquelles ilz furent expulsez par une sortie que feirent les assiegez qui noublierent a ruiner ce qui leur nuisoit. Ce que veu par le seigneur de Sainct-Paul les y ramena. Mais par l'ardeur du feu il fut impossible dy demeurer ny mesme choisir lieu seur pour composer aucun corps de garde affin destre en seureté, qui fut occasion que ledict seigneur voyant la nuict approcher delibera de se loger a une cense pres de la attendant que le feu et ses flammes eussent consommé ce qui est de leur pouvoir pour avec plus de seureté rechercher les mazures qui les couvriroient.

Le feu et la nuict sescoulerent emsemblement tant qu'a labbord du jour lon recognut qu'il n'y avoit plus que les fumez des tratres qui brusloient, ce qui donna subject au seigneur de Sainct-Paul dattendre que le corps de larmee fut arrivé affin de pourveoir a estroittement assieger la ville, laquelle en peu de temps fut bastue et ouverte assez spacieuzement pour y donner assault que lon feit avant recognoistre. Mais le desir des recognoissans estoit si aspre quilz se presenterent pour donner assault que lon retarda daultant qune tour flancquoit trop la bresche. Et neantmoins sans commandement plus de cinquante entrerent dans le fossé qui eussent esté suivys du reste si ceulx de dedans neussent repoussez les assaillans quilz soustindrent gaillardement. A quoy les sieurs de Sainct-Paul et de Rone remedierent par le moyen dune nouvelle batterie quilz dresserent.

Pour laquelle faire iceluy seigneur de Sainct-Paul print sa cavallerie avec laquelle il sachemina pres de Rocroy pour avoir des balles quil amena jusques au nombre de quatre a cinq cens de quoy lon avoit manqué a la premiere batterie. Ce que voyant ceulx de dedans desesperans de resister commencerent a gouster les termes d'une composition qui leur fut accordé,

par laquelle il leur fut permis demmener armes et bagaige comme il feirent se retirant a la Capelle, ou le duc de Longueville les pensant secourir estoit arrivé. Mais pour nestre bastant de forces il se tint soubz les enseignes de modestie nentreprenant rien qui luy peusse bien ou mal succeder.

Apres que ces deux cens chevaulx et aultant dinfanterie eurent quicté Vrevin pour se retirer a la Capelle soubz la charge de Xerzy qui les commandoit dans la place, le seigneur de Sainct-Paul envoya ses trouppes à Plommion, Bancigny et autres villaiges pour ruiner les forts que les habitans avoient faict, ou ilz retiroient journellement les ennemis. La demolition desquelz arriva a aucuns, mais a dautres non a cause que les chefs de larmee ne voulant laisser escouler le temps inutilement cheminerent diligemment droict a Ouilliers chasteau fort, lequel (ayant ja esté assiegé une fois par les trouppes dudict seigneur de Sainct-Paul lors que Maubert fut pris) avoit enduré pres de cinq cens canonades. Touttesfois pour le peu de correspondance et dexperience qu'avoient les chefs, le siege fut levé et par ce moyen ceulx de dedans fort superbes. Mais entendant que toute larmée cheminoit droict a eulx sans considerer lhonneur quilz avoient receu a la deffendre, la quicterent se retirant a Maubert ayant faict une capitulation assez legere, ils sexcuserent sur ce quilz avoient esté mandez par ceulx qui commandoient a Maubert, lesquelz furent renforcez dune trentaine dhommes, les catholicques se tenans contens de ce seu emparerent et y laisserent le cappitaine La Haye avec cinquante chevaulx et quelque infanterye pour la garder.

Peu de jours apres larmee cheminant diligemment vint fondre es environs dOmont et de la Cassine se logeant a Venderesse. Pendant quoy le seigneur de Sainct-Paul tascha denlever et surprendre Donchery par la faveur quil esperoit tirer de quelques soldatz qui sestoient volontairement jetté dedans. Mais eulx sestans plus amusez a boire qu'a executer leur entreprinse rendirent ce desseing vain et de nul effect pour estre ledict seigneur de Sainct-Paul contrainct de se retirer. Apres que ses trouppes eurent gaigné le pont levis, duquel et du corps de garde ilz furent maistres et possesseurs taillans en piece ceulx qui estoient a la deffence. Mais pour trouver la porte contigue du pont levis fermé il leur convint sarrester et escouler leur premiere fureur pour tout soudain prendre le chemin de retraitte droict a Maizieres.

Incontinant que le seigneur de Sainct-Paul eut failly ce desseing il print resolution de sacheminer en larmee, laquelle

il trouva se rafrechissant et escoulant le temps a la desmolition des murailles de Venderesse, tenant touttesfois tousjours lennemy en cervelle de la place quil assailliroit ou dOmont ou de la Cassine estant logé entre les deux. Mais apres plusieurs considerations le seigneur de Sainct-Paul fut investir Omont suivy du seigneur de Rone qui conduisoit le gros de larmee, laquelle commenca aussy tost a vouloir dresser sa batterie amenant pour cest effect des pieces de Maizieres. Mais la venue inopinée du duc de Nevers feit patienter et retarder ce desseing attendant que le seigneur de Sainct-Paul leut, avec deux cens chevaulx quil avoit prins en larmee, recongnu ses trouppes et ses desseings quil jugea estre dassieger Mareuil quil avoit faict fortiffier, ou il avoit laisse le cappitaine Vaugree pour y commander en la preudhomie duquel se confiant il retourna droict a larmee faisant diligenter la batterie affin davoir moyen de secourir lune et prendre lautre. Ce que recognurent fort bien les assiegez lors quilz se virent le matin furieuzement saluez de canonades que l'on continua jusques a deux heures apres midy affin de rendre la bresche bien raisonnable, mais estant mal assailly elle fut deffendu par le sieur de la Viefville et ceulx qui estoient dedans qui repousserent les assaillans. Ce qui feit redoubler la batterie toutte la journee et la continuer jusques au soir attendant le jour que lon recommenca de nouveau affin que apres avoir suffisamment tiré dy donner ung second et dernier assault. Mais les ennemis intimidez soit du canon ou de la perte des leurs demanderent a capituler. A quoy les seigneurs de Sainct-Paul et de Rone presterent loreille leur accordant de sortir et emmener armes et bagaige en toute seurete ou bon leur sembleroit. Lesquelz pour asseurance eulx mesmes les conduirent et rendirent a la Cassine et a leur retour ilz mirent dedans Omont pour garder la place le cappitaine Larché avec quatre compagnies de gens de pied et une de cavallerye. Puis faisans mine de vouloir sieger la Cassine y dresserent quelque escarmeuche, mais ceulx de dedans par apparence feirent demonstration de se bien deffendre. Touttesfois pour nestre leur desseing de la sieger ilz la laisserent daultant que larmee ny voulut sejourner a cause quelle estoit mandé par le duc de Mayenne pour le secours de Noyon siegée par le Roy de Navarre, ce qui occasionna le seigneur de Sainct-Paul de bien munir Omont et de sacheminer a Reims pour veoir sil pourroit entreprendre sur le duc de Nevers qui faisoit desmolir Mareuil quil avoit prins par composition.

Larmee catholicque ayant quieté la Champaigne le seigneur

de Sainct-Paul pourveut a la conservation de ces places et specialement Omont quil feit diligement repparer et mettre en deffence pourvoyant au deffault qui avoit causé la ruyne dicelle. Laquelle touttesfois nestant jugé par luy forte et tenable contre une grande armee en tira deux canons qui y estoient quil feit conduire a Maizieres pendant que le duc de Nevers, maistre de la campaigne, visitoit les places de la Champaigne, speciallement Donchery ou il feit un long sejour qui vint a la cognoissance dudict seigneur, lequel adverty que ses trouppes estoient logez fort loing de luy en ung villaige nomme Chesne et que mesme peu de cappitaines estoient a leurs trouppes, resolut dentreprendre sur elles. Pourquoy faire il donna le rendez vous de toutes ses forces a Attigny ou ilz le trouverent en resolution daller chercher et charger son ennemy prenant pour cest effect le chemin d'Omont pour y joindre encores quelques trouppes quil y trouva avec lesquelles il sachemina droict au Chesne. Mais en chemin il eut advis comme le duc de Nevers estoit de rethour a la Cassine avec beaucoup de forces et que dheur a autre il y en arrivoit. Ce qui ne le feit touttesfois desister de son desseing ains passant oultre se resolvoit de tanter la fortune d'un combat. Touttesfois les coureurs luy ayant amené ung sergent des ennemis quilz avoient prins lasseura que le conte de Brienne et autres trouppes estoient le matin venu joindre le duc de Nevers et qu'alors quil parloit toutes ses trouppes ne faisoient moindre nombre que de huict a neuf cens chevaulx et pres de deux mil hommes de pied. Ce quil asseura sur sa vie estre vray. A quoy le seigneur de Sainct-Paul ayant esgard commenca a considerer en soy mesme que ses forces nexceddoient six cens chevaulx et deux cens hommes de pied et que par consequent il nestoit bastant pour soustenir ce chocq. Et touttesfois ne se voulant retirer sans les veoir commanda au sieur de Peman de donner avec ses trouppes jusques a la porte du Chesne (doù les ennemis sortoient ja a cheval prenant ordre de bataille avec lesquelz les mieulx montez et plus brusques commencerent a escarmoucher. Mais eulx pour estre plus grand nombre que les coureurs catholicques trouverent moyen de les renvoyer sur les bras du seigneur de Sainct-Paul qui faisoit ferme en ung lieu quelque peu couvert darbres ou il avoit rangé sa bataille, duquel lieu sortant suivy de cinquante chevaulx, il recognut entierement son ennemy et l'ordre qu'il tenoit luy donnant moyen de savancer au pas pour venir aux mains, pendant quoy lescarmouche continuant tousjours, les catho-

licques se voyant pres de leur gros, feirent reculler les plus advancez des ennemis par la mort de quelques ungs. Neantmoins le seigneur de Sainct-Paul considerant que ces gros venant a luy, le demanty luy en demeureroit, assembla tous ses cappitaines ausquelz il proposa la resolution quil avoit pris de combattre. Ce pourquoy il les admonestoit et adjurroit de lassister et de luy rendre themoignage de ce quil avoit tousjours creu deulx. Auquel aucuns pour tous feirent responce quil ne debvoit entrer en doubte que lennemy fort ou foible peult faire flechir leur resolution, quilz le supplioient de croire que la seulle mort seroi celle qui les separeroit de luy, de quoy il les remercya leur disant qu'a la verité lennemy avoit des forces plus que bastantes pour luy et quil nestoit resolu de les combattre en si desadvantageux lieux, mais quil estoit dadvis daller choisir ung champ de bataille au dessoubz dOmont ou il deliberoit faire teste et resister y ayant choisy sa sepulture si les ennemys le cherchoyent ou bien victorieux silz lattacquoient les chasser et ruyner.

Ce pourquoy il commanda au sieur de Puiseux son lieutenant de prendre le chemin droict a Omont au lieu ou il luy dessigna luy commandant demmener son infanterye avec luy jusques au bois et que faict a faict qu'arriveroit sa cavallerie quil commanda partir lung apres lautre en lordre quil leur avoit donné qui les rengeasse aupres de luy daultant que en personne il estoit resolu de faire la retraitte avec les compagnies des sieurs du Mesnil, de Thuret et de la Rivière qui faisoient emsemblement ung gros quil retint. Ce qu'executant le sieur de Puiseux se rendit le plus couvertement quil peult pres dOmont, mais non tant a couvert que les ennemis ne jugeasse evidement de la retraitte a la poursuitte de laquelle ilz se mirent. Touteffois trouvant que cest retraict se faisoit trop superbement allentissant leur trot au pas commencerent a escarmoucher affin de retarder la retraict et de donner moyen a leur gros darmee de savancer nausant (craincte de quelque malheur) enfoncer ceulx qui leur faisoient teste. Ce qui permit audict seigneur de Sainct-Paul de faire avec six vingtz chevaulx la retraitte en raze campaigne estant aux mains contre pres de mil chevaulx, lesquelz ne peurent jamais luy faire doubler le pas. Neantmoins y ayant ung petit ruisseau a passer a Chaigny dans lequel il falloit descendre par ung pendent ou colline, ilz enfoncerent en cest endroict et contraingnirent les catholicques a leur quicter le ruisseau, duquel il se rendirent maistres et six hommes de pied qui leur debattoyent gail-

lardement ce passaige, lesquelz servirent de salut a la cavallerie quy se rendit au champ de bataille premedité sans perte dun seul cavallier, notable exploict pour une si grande charge veu lavantaige quavoit le duc de Nevers, lequel se contantant de veoir son ennemy lattendre en bataille ne voulut, craincte de leurs armes, tenter lissue de la bataille qui luy fut offert. Ains rejettant ses offres se retira laissant les catholicques paisible, lesquelz se retirerent aussy es environs de Maizieres et le lendemain se logerent a Thin le Moustier eslongné de deux lieues du quartier dudict duc ou ayant sejourné deux jours ilz en partirent et se rendirent a Rethel sans aultre effect.

(*A suivre.*)

JOURNAL DE SÉMILLARD*

(1762 - 1776)

(Affaire singulière jugée aux consuls.)

La juridiction consulaire de Troyes a eu le 26 juillet 1774 une cause qu'elle a jugée *secundum allegata et probata*, mais dont voici la source. Le nommé François Saunier de Cussangy, aux environs de Chaource écrit à M. Danton, procureur aux consuls que Laurent Jamin, sonneur de sa paroisse, honnête homme et fort à son aise luy devoit la somme de soixante et douze livres, qu'il l'avoit fait assigner et qu'il le prioit de défendre sa cause, et que si Jamin demandoit du tems, il vouloit bien luy en accorder, mais que ce tems ne passât pas quatre mois. Pour mieux venir à bout de ses desseins, il écrivoit au nom de Jamin à M. Regnaut aussy procureur aux consuls une lettre où il l'avertit que luy Jamin est assigné pour la somme de soixante et douze livres, mais que vû la misère des tems il le prie de plaider sa cause et d'obtenir un délai, cependant Jamin sonneur ignore toutes ces menées contre luy, sa cause est portée à l'audience; il est condamné à payer, alors il est averti et surpris d'une si audacieuse friponnerie, il vient à Troyes, se fait connaître, se justifie sans peine surtout par son écriture qui n'étoit pas la même que celle de la lettre au sieur Renaud, procureur. La cause a été regardée comme nulle, et l'agresseur comme un fripon qui un jour se pourra faire conduire à la potence.

(Ossements humains, trouvés dans un jardin du faubourg Ste-Savine.)

Dans le courant de novembre 1774, M. Nicolas Savin, marchand chandellier, demeurant au marché au bled, a fait faire de grandes tranchées dans son jardin situé au faubourg Ste-Savine, vis-à-vis la mare du côté de l'église de Ste-Savine pour y mettre de la bonne terre à cause que le tuffe se trouve à trois pieds, voulant y faire faire une plantation d'arbres, en creusant il a trouvé dans le tuffe une certaine quantité de fosses dans lesquelles il y avoit de la terre raportée avec des ossements, ce qui donne lieu de croire, ou qu'il y a eu là autrefois un cimetière, ou qu'on a enterré là les corps morts pendant que la peste étoit à Troyes, ou enfin que c'est plusieurs corps qui ont été mis là dans le tems de guerres civiles.

* Voir page 27, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

(Mort de M. Gallien, ancien maire.)

Le 7 janvier 1774, on enterra à Ste-Madeleine, M. Jean-Baptiste-Claude Gallien, conseiller honoraire aux baillage et siège présidial, et ancien maire de la ville Troyes.

(Joly, procureur au baillage, veut se couper le cou dans les prisons.)

Le procureur du roy du baillage de Troyes ayant luy-même indiqué les huit témoins entendus dans l'information de vie et mœurs pour la réception de Joly procureur, il arriva que l'information n'étoit pas avantageuse au récipiendaire. Celui-cy s'en plaignit; et par arrêt rendu le samedi 18 juillet 1761 sur les conclusions de M. Seguier, en la Grand-Chambre, la cour ordonna une nouvelle information des vie et mœurs du récipiendaire, qui fourniroit à cet effet une liste des témoins, dans lesquels le ministère public choisiroit ceux qu'il voudroit faire entendre; cette information faite se trouvant concluante, la cour par un autre arrêt rendu le samedi 29 août 1761, a ordonné que Me Joly seroit reçu dans son office..... ceci est tiré de la collection de jurisprudence de Denisart au mot *réception*.

La nuit du 23 au 24 novembre arriva un étrange accident aux prisons de cette ville. Le dit sieur Louis Joly, procureur au présidial et baillage de Troyes, étant détenu dans ces prisons depuis le mois de mars dernier, où il s'est rendu volontairement, pour accusation intentée contre lui d'avoir conseillé et favorisé une banqueroute frauduleuse du nommé Richer, marchand tisserant, de s'être fait faire à son proffit de faux billets pour frustrer un des plus forts créanciers nommé Jean-François-Nazaire Guillot de Villeneuve, prêtre, chanoine du Trésor de l'église cathédrale de Troyes; ce procureur, de désespoir, s'est coupé le cou avec un rasoir, il s'est coupé en partie l'os hyoïde, et il y alloit d'un si grand courage qu'il y avoit des dents au rasoir, n'en pouvant pas venir à bout il a remis le rasoir sur la table et a eu la force de se jetter sur le lit où il couchoit. Richer s'apercevant de cet accident avertit sur le champ le geolier qui alla chercher le lieutenant criminel et le procureur du roy. Ces magistrats ont dressé leur procès-verbal et ont demandé au coupable le motif qui l'avoit engagé à entreprendre sur sa vie, mais comme il ne pouvoit plus parler on luy a donné une plume et du papier et il a écrit, qu'il devoit une somme de 800 livres, qu'il ne pouvoit payer actuellement, qu'on l'avoit menacé de mettre le scellé chez luy, et que de désespoir il s'étoit ainsi coupé le cou Quelques-uns disent que son véritable motif étoit la crainte de monter au Palais le vendredy suivant pour être jugé, et que sentant son affaire fort sale, il avoit voulu, en se faisant mourir, éviter la honte du jugement qui probablement n'auroit pas été favorable en sa faveur.

Son fils informé de cet accident courut sur le champ aux prisons

où il trouva le lieutenant criminel à qui il dit fort en colère : monsieur, c'est votre nonchalance à juger l'affaire de mon père qui l'a réduit au désespoir, le lieutenant criminel ne luy répondit rien.

Il est vray que Joly a beaucoup sollicité le prompt jugement de son affaire, si le lieutenant criminel a différé, c'est surement par égard pour ce procureur, attendu que c'est un juge intégre, bon et compatissant.

(Catéchisme de Saint-Jean, chez les capucins et histoire arrivée au vicaire de Saint-Jean.)

Quelques mois avant et depuis la retraite dont nous avons parlé plus haut, M. de Barral évêque de Troyes s'est montré fort zélé pour les catéchismes, il a envoyé M. Rousselet, prêtre de St-Jean afin d'en faire un dans l'église des capucins pour les enfants du faubourg et des Trévoix. Le dimanche .... mai 1774, comme il n'y avait point de capucins pour commencer leurs vêpres une demie heure même après l'heure sonnée, M. Rousselet voyant qu'il y avoit beaucoup de monde et même de bons bourgeois de la ville qui impatients d'attendre étoient prêts de s'en aller, commença les vêpres après en avoir été prié par le frère cuisinier ; le père vicaire arriva au cinquième pseaume et courroucé qu'un prêtre séculier eût commencé ses vêpres, il luy dit qu'ils étoient maîtres chez eux, que le public croiroit que les capucins étoient allés ribotier, pendant, dit-il, qu'ils étoient allés entendre leur père gardien qui preschoit à St-Nicolas, cette scène du père vicaire scandaliza les assistans, il recommença le *Deus in adjutorium*. M. Rousselet craignant que les capucins ne portassent des plaintes contre luy à l'évêché, alla sur le champ rendre compte de sa conduite à un grand vicaire qui luy dit de rester tranquille et de ne pas faire attention aux choses dures que les vénérables capucins luy avoient dit.

(Catéchisme à Ste-Savine.)

Le dimanche 6 novembre, M. l'évêque envoya aussy à Ste-Savine quatre clercs du petite séminaire pour soulager le curé dans les catéchismes de la paroisse, avec promesse de venir luy-même y distribuer des prix aux enfans au bout de quelque tems, comme il avoit fait, quelque tems avant la retraite, aux catéchismes qui se font aux capucins.

(Jugement de Joly, procureur.)

Jugement du 17 décembre 1774 au rapport de M. Dereins, lieutenant criminel.

Entre M. Villeneuve et ceux ci-après nommées : Joly, Richer et sa femme condamnés en neuf ans de bannissement du ressort du baillage de Troyes, et condamnés solidairement à payer au dit M. de Villeneuve son principal et douze cents livres de dommages

et intérêts et envers MM. Pique et Champion pareillement condamnés à leur payer leur principal et encore les dépens.

A l'égard de Milley, Massey, Carré père, Marie de Rozières sa femme et Carré fils, mis hors de cour et condamnés solidairement en 300 livres de dommages-intérêts envers; les sieurs Pique et Champion en tous les frais et dépens.

Les billets, transport, et traites déclarés nuls, la sentence affichée.

Joly est party le 12 janvier 1775 pour Paris.

(Prière pour la santé du Roy.)

Le 7 may jour de la fête de Ste-Mathie 1774, on a commencé de faire à la cathédrale des prières de 40 heures pour obtenir de Dieu le rétablissement de la santé de Louis XV, roy de France. On a exposé le St-Sacrement ledit jour et les deux suivans à l'issüe des Matines, les vêpres ont été retardées d'une heure, c'est-à-dire qu'on ne les a commencé qu'à 4 heures du soir. A la fin des complies on a chanté en musique *Domine salvum fac regem* etc., en suite l'antienne *pro infirmo, in plateis* et après *ô salutaris hostia* et les deux strophes suivantes et les oraisons du saint Sacrement et pour le roy, on a donné la bénédiction; c'est par où ont fini les prières des quarante heures.

(Service pour le Roy Louis XV.)

Le jeudy de la semaine suivante 12 may, jour de l'Ascension de N. S. on a appris l'après-midy la mort du Roy, (il est décédé le.... ....) elle a été annoncée par le son des cloches de presque toutes les églises, tant des paroisses que des couvens excepté celles de la cathédrale.

Le 31 may de la ditte année on a célébré à la cathédrale un service solennel pour le repos de l'âme de Louis XV. Tous les corps ecclésiastiques et seculiers y ont été invités.

On a dit ce jour là à l'issüe des Matines la messe de l'office et on n'a commencé primes qu'à 9 heures 1/2, ensuite tierce et sexte, après lesquelles heures ledit service a commencé. On en a averti la ville à 7 heures 1/2 du soir par le son de toutes les cloches et le lendemain, de même depuis 9 heures du matin jusqu'à 9 heures et demie, ce qu'on a fait aussy pendant et à la fin dudit service.

(Service pour le Roy Louis XV.)

Le 15 juin 1774, les curés et Marguilliers de St-Jean firent célébrer un service solemnel pour Louis XV.

Le 16 juin 1774, les administrateurs des hôpitaux en firent célébrer un dans l'église de la Trinité.

Le 22 juin, les maire et échevins en firent célébrer un dans l'église de R. P. Cordeliers.

(Mort de M. Marchand, chanoine de Notre-Dame à St-Pierre.)

Le 30 novembre 1774, on enterra à Saint-Pierre M. Louis-Joseph Marchand, prêtre, chanoine de la chapelle Notre-Dame en l'église de Troyes.

(Service pour le pape Clément XIV.)

Le 22 décembre 1774, les R. P. cordeliers de cette ville célébrèrent un service solennel pour le repos de l'âme du feu souverain pontife Clément XIV. M. l'abbé Eloy, abbé de l'abbaye royale de Macherai, chanoine de l'église de Troyes, et vicaire général du diocèse officia à ce service.

(Manière de représenter Saint-Martin.)

Voyez dans le journal de Verdun au mois de janvier 1774, page 71, une lettre de M. Courtalon de Laistre, curé de Ste-Savine-lez-Troyes sur la manière de représenter St-Martin.

(Tonnerre.)

Le 28 janvier 1774, il a tonné.

(Neige.)

Le 29 may 1774, il a neigé.

(A suivre.)

VOYAGE LITTÉRAIRE*

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Le 1er septembre 1749, je fus à Chateauvillain [1] : dans l'église Notre-Dame, est une chapellle au midi, il y a en un seul tableau les images de saint Bernard et de sa sœur la bienheureuse Humbeline.

La collégiale a 14 chanoines. Ils officient très dignement.

L'église des Récollets est longue, large, voûtes hautes et basses en bon état. Le rétable de l'autel est une crèche. Du côté de l'Evangile, est une chapelle et une Vierge tenant l'Enfant-Jésus, de marbre, bien faite de traits du visage et des draperies : vient de Rome. Belle et riche croix qui renferme du bois de la vraie croix et vient du roi saint Louis. Leur maison est propre, grands cloîtres, bibliothèque, beaux jardins.

Dans la ville de Langres, l'église de Saint-Mammès est belle : le sanctuaire bâti différemment du reste : anciennement, c'était un temple. Derrière le maître-autel y a une haute colonne d'une seule pierre sur laquelle les payens avaient placé leur Dieu Bacchus. L'autel et le chœur sont anciens. On y voit l'histoire de saint Mammès sur de magnifiques tapisseries faites à Rome, données par le cardinal de Givry [2], évêque de Langres, qui a son mausolée du côte de l'Epître.

Le jubé, derrière, est attenant le chœur, admirable ouvrage de Bouchardon, fameux sculpteur [3]. Ornements et trésor magnifiques. Un tableau de la Nativité de Notre-Seigneur; une fort belle chapelle au nord dans la nef : une haute et grande croix, derrière le maître-autel, portant Notre-Seigneur revêtu d'une robe, Au sortir de la sacristie, avant d'entrer au sanctuaire, on remarque un anneau de fer dans la muraille auquel on prétend qu'un évêque y arrivant monté sur sa mule, l'y attachait pour la reprendre après le service divin. On m'a fait

* Voir page 45, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. Chef-lieu de canton de la Haute-Marne.

2. Claude de Longwy, évêque de 1530 à 1561.

3. Né à Chaumont, le 29 mai 1698, mort le 7 juillet 1762.

voir au pied du maître-autel, du côté de l'Evangile, une grande tombe à ras terre qui porte cette inscription faite par M. Forgeot, prébendier de Saint-Mammés :

« *Hic jacet Franciscus de Clermont-Tonnerre, episcopus duæ Lingonensis, par Franciæ, qui cum per annos* 29 *facundia, charitate, et lenitate magnos superasset honores, et nominis et sedis duæ illustris pastor optimus, clero, populo, cunctis benefaciendo pertransivit, die* 12 *martis an. dom.* 1724, *ætatis suæ* 69, *hoc monumentum posuit Capit. lingone.* — Aussy le tombeau de trois enfans un peu élevé dans le milieu du bas dudit autel : « *In hoc sarcophago jacent Sydrach. Misach et Abdenago igne usti ut Pelago.* »

L'hôpital, près le grand portail de l'église cathédrale, contient 25 lits : cinq sœurs soignent les malades.

L'avenue de l'abbaye de Beaulieu [1], filiation de Clairvaux, vicariat de Champagne, est une belle allée de charmilles près de laquelle est une fontaine. Belle porterie qui fait un corps de bâtiment. Au-dessus de la porte est une Vierge tenant l'Enfant-Jésus dans une niche délicatement travaillée en pierre. Au haut, les armoiries de saint Bernard, de Clairvaux et de Beaulieu. Une belle salle, un salon, cinq chambres d'hôtes à un lit : le dortoir, la cuisine, la boulangerie, ménagerie, greniers, pressoir, cuve, le tout neuf et bien bâti. La servante de la basse-cour entre dans la cuisine et autres lieux du couvent. L'église ancienne : faut monter huit degrés pour arriver au chœur qui a six sièges de chaque côté, et trois degrés du chœur au maître-autel qui est simple : il y a une belle croix de cuivre et argent doré, le christ a une longue chevelure, vêtu de la ceinture aux genoux d'un tablier qui l'enveloppe : travaillée en filigranne, avec nombre d'inscription des reliques qu'elle renferme : au-dessus des pieds de Notre-Seigneur : « *Exaltatio sanctæ crucis.* » Au-dessus, une croix de Malthe, 1553, *abbas Hugo de Ronva me fecit facere : in ista cruce sunt plurimæ sanctorum reliquiæ quæ non videntur : mors tua pœna mihi : mors mea vita tibi. Cur homo miraris, memor ne tu moriaris.* » Ce pied est rond, orné de plusieurs pierreries sur le convexe travaillé à jour. Le concave est fermé par une petite serrure dont on n'a pas pu trouver la clef. Il y a nombre de

1. Abbaye, au diocèse de Langres, fondée en 1166, commune de Hortes, canton de Varennes (Haute-Marne).

reliques sur l'autel : *Caput S. Eutropii* dans un buste qui représente un évêque mitré ; *de capite S. Blasii*, martyris et episcopi ; *de brachio ejusdem ; de brachio S. Theobaldi confessoris*, etc. Sur deux hautes vitres du sanctuaire, il y a crosse d'abbé, dont le bâton de l'une se termine par double croix, au-dessous on lit : François de Courteville ; sur la vitre de la croisée, au midi, les armoiries de Choiseul, écrit au-dessus : Choiseul, surmontée d'une crosse. A droite, les armes de France, écrit : *Chatelet*. Trois cloches. Dans la sacristie, deux anciennes crosses, ornées en haut de pierreries : au-dessus de l'une les armoiries d'un abbé avec crosse sans mitre. Le prieur est un homme de sens, entendu. La maison est propre.

L'abbaye de la Creste [1], à trois lieux de Chaumont, filiation de Morimond, vicariat de Lorraine, est une maison neuve, bien bâtie, composée de 4 religieux, compris le prieur, homme régulier, D. Duchesne, âgé de 80 ans. Trois cloches dont une fendue. Le dortoir est beau au bout duquel est en forme un chœur pour l'hiver. Chaque cellule a une cheminée et un cabinet propre. Pas de bibliothèque, ni orgue, ni chapitre, la sacristie peu meublée. Le chœur est neuf, beau, 25 sièges de chaque côté : trois ailes au cloître. Leur revenu est de 7 à 8,000 l. Le logis des hôtes beau, comme les corridors : beaux jardins. Sur une tombe, dans la nef : « *Frater Guiller. de Ryel, quondam hujus eximii cœnobii pastor non immeritus, cui Atropos XV februarii anno* 1516 *diem clausit extremum : anima illius quiescat cum beatis, amen.* » Représenté en habit de moine, la crosse, les mains jointes. Ils ont des reliques de sainte Paule, dont ils font chaque jour mémoire.

A la petite ville de Renel [2], nos religieuses de Benoitevaux [3], filiation de Citeaux, y ont été transférées de la campagne. Elles y sont à l'étroit, mais elles y ont acquis du terrain pour bâtir et se mettre au large, ce qu'elles n'ont pu encore faire, parce que la cour les a mises sur la conduite de D. Gaynot, prieur de l'abbaye d'Ecurey [4], qui est économe, par lettres de l'an 1744 à charge de rendre compte par devant M. l'abbé régulier d'Ecurey. Madame leur abbesse est morte depuis plus de deux ans : la cour n'y a point nommé et on ne reçoit pas de

1. Abbaye cistercienne, fondée en 1120, au diocèse de Langres, canton d'Andelot (Haute-Marne).

2. Reynel, canton d'Andelot (Haute-Marne).

3. Benoit-Vaux (O. de Citeaux, au diocèse de Toul (Haute-Marne).

4. Abbaye cistercienne, fondée en 1144, au diocèse de Toul (Meuse).

nouveaux sujets. La prieure est dame Marie d'Aunay, née à Frampas. Il y a au château une église collégiale, grande, voûtée : une chapelle attenant aussi voûtée à deux autels, l'un devant l'autre. Le doyen est électif par les trois autres chanoines à la nomination de seigneur.

De Renel à l'abbaye d'Ecurey, filiation de Morimond, il y a sept lieues : M. Henrion, abbé régulier, ledit D. Gaynot, prieur, et 4 autres religieux. Au chœur, la place de l'abbé est garnie d'un tapis de Turquie tant au dossier que devant lui sur les formes. Quatre moyennes cloches sans clocher apparent, ayant été brûlé en différents temps par le feu du ciel. Les cloîtres qui paraissent anciens par les piliers sont lambrissés. A chaque bout de l'allée de la collation, il y a une pierre ronde pour le *mandatum*. Il y a des monuments élevés des fondateurs : un évêque de Metz, près de l'église, un seigneur de Commercy sous un arceau qui soutient les piliers d'une arcade qui donne sur le préau ; une longue tombe ornée de feuillages de vignes avec une longue figure de guerrier, vêtu de la tête aux pieds d'une cuirasse, tient de la main gauche un étendard, de la droite son écusson sur la cuisse, où est écrit : † *Jehans de saint Jones* (qu'ils croyent être un seigneur de Joinville) *hic jacet in cinere*..... † *nomine I, Guido nobilis in sæculo quem traxit nulla cupido. Requiescat in pace.*

Le rétable d'une chapelle dans la nef est un saint Antoine en sculpture de relief, estimée bonne pièce : dans la nef, deux autels de la Sainte-Vierge et de saint Bernard, sur lesquels il y a croix et chandeliers de bois : ils sont fermés par une balustrade à hauteur d'appuy. Près le maître-autel, il y a un écrit sur papier signé par ledit abbé en qualité de vicaire de sa province, lequel porte indulgence plénière pour les défunts à cet autel accordée par Benoit XIII, dominicain [1]. Dans le cloître, ils ont fait du chapitre un magasin : de l'armoire des livres, servant jadis aux lectures communes au cloître, un charbonnier ; de la petite voûte, une cave : le dortoir est bas : le logis du prieur, au-dessus de la sacristie, est commode : d'où l'on monte en une chambre où sont plusieurs bons livres et chez M. l'abbé une belle vie de saint Bernard, impression de Vitré : les beaux ornements de l'église, crosse, mitre, soleil, grande croix en filigranne renfermant plusieurs reliques, de vermeil. M. l'abbé travaille à un nouveau logis pour

1. Pape, de 1394 à 1424

lui : il y a une chapelle : tout y est propre et commode : il y loge déjà. Les archives sont aussi dans la chambre du prieur. Dans le réfectoire, il y a un portrait de saint Bernard recevant le baiser de Notre-Seigneur entre deux papes : un autre grand tableau du prophète Isaïe fort bien peint. On y mange frugalement sur une table de bois ronde : les convers à une petite table séparée à la vue de l'abbé qui y envoie de la table commune ce qui lui convient. Les femmes entrent dans le cloître, cuisines, salles, etc.

De l'abbaye d'Ecurey à celle d'Esvaux[1], il y a trois lieues : un prieur, 7 religieux, un convers : l'évêque de Toul en est abbé commendataire. Les armoiries de la maison sont trois fleurs de lys au-dessous de trois roses, une bande de gauche à droite entre les unes et les autres, sur un écusson portant la couronne royale de France fermée. Ils tiennent que le roi Philippe-le-Bel y a logé avec la reine, leur cour, et y a donné de beaux privilèges. Le sanctuaire est beau, bien éclairé, boisé : l'autel porte six colonnes d'une pierre chacune, unies en haut par un couronnement : une Sainte-Vierge de haute stature : deux bustes de bois doré de saint Guillaume, évêque, et de saint Bernard, sans reliques. Ils ont chacun leur petit autel derrière le chœur et leur statue de pierre. Chœur assez propre, fermé par une porte en fer. M. l'abbé fait travailler aux jardins pour les embellir par terrasses, canaux, bassins, jets d'eau. Les religieux ont des chambres à feu.

De cette abbaye à la petite ville de Vaucouleur, il y a trois lieues : un couvent de Récollets. De là à Toul, quatre lieues, toujours par les bois.

(D. Guyton passe par Toul, Nancy, Metz, Verdun et Clermont-en-Argonne[2].)

De Clermont[3] à Sainte-Menehould, il y a quatre lieux : hôtel-de-ville, belles maisons, capucins, noviciat, Filles de la Congrégation. Une lieue et demie à l'abbaye de Moiremont[4], bénédictins de Saint-Vanne. Il y a 7 religieux. La maison est petite : bonne bibliothèque, religieux qui étudient le grec : il

1. Vaux-sur-Orney, abbaye cistercienne, au diocèse de Toul.

2. Nous publions cette partie du récit dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*.

3. Clermont-en-Argonne (Meuse).

4. Abbaye bénédictine, fondée au VIIIe siècle, par un comte Nanterin, rétablie en 1074 par l'archevêque de Reims, canton de Sainte-Menehould (Marne).

y a un auteur que l'on dit habile pour en faciliter l'instruction. La nef, séparée du chœur par une muraille, sert pour la paroisse desservie par le père prieur. Il y a des fonts. L'abbé commendataire a 7,000 l, tous frais faits : les religieux en argent 1,500 l. Après avoir vu les archives, je me rendis à l'abbaye de la Chalade [1], une lieue et demie. Les chaires du chœur sont anciennes avec séparation pour chacune. Les deux places de l'abbé y sont distinguées. D. Wilman, d'Avesne, prieur; D. Chevresson, sous-prieur curé; D. Bursan, de Valenciennes, dépensier; D. Scaunion, de chœur; D. Quarré, de Paris, procureur. J'allais dîner à l'abbaye de Chehery [2]. (D'où il se rendit à l'abbaye de Chatillon [3], au diocèse de Verdun, et à celles d'Orval et de Saint-Hubert à la province de Namur.) D'Orval à la ville de Mouzon [4], il y a cinq lieues, passant dans celle de Carignan [5] fermée de murailles, pont-levis, guerrites de bois aux portes sans sentinelle : paroisse de Saint-Martin, belle église collégiale, doyen, 12 chanoines; prieuré à 3 religieux. L'environ de Mouzon est un vignoble, la ville est pavée, place et fontaines : il y a maire et échevins administrateurs de l'Hôtel-Dieu qui a 15 lits et 4 sœurs. Abbaye considérable de bénédictins, congrégation de Saint-Vanne [6] : portail de l'église antique et beau : église belle, galeries voûtées sur les basses nefs : très beau sanctuaire en autel et pavé : chœur propre, chapelles de marbre, rond-point, orgues : dortoir propre, cloître, beau et grand jardin sur la Meuse.

De Mouzon à la chartreuse de Mont-Dieu [7], il y a quatre lieues : la route passe au bas d'une montagne en pointe au haut de laquelle il y a une croix : les chartreux y vont pendant le carême faire leurs prières et chanter le *Vexilla*. Je célébray le lendemain la sainte messe revêtu de la chasuble de notre saint père Bernard que les religieux conservent avec soin et piété. Au-dessus de la place du prieur, dans le chœur, il y a une grande statue de Notre-Seigneur en pierre saillante, ayant à sa jambe un enfant qui lui présente quelques petits poissons

1. Abbaye de Bernardins, au diocèse de Verdun, fondée en 1128 (Meuse).
2. Abbaye cistercienne, au diocèse de Reims, fondée au commencement du XIIe siècle (Ardennes, canton de Grandpré).
3. Abbaye cistercienne, au diocèse de Verdun, fondée en 1153. (Meuse)
4. Chef-lieu de canton des Ardennes.
5. Ib.
6. Abb. Mouzon fondée en 971 par Adalbéron, archevêque de Reims.
7. Au diocèse de Reims (Ardennes). Fondée en 1130.

dans un linge. La vie de saint Bruno est autour du réfectoire en cadres de bois. La chaire en bois est belle. Le réfectoire n'a qu'un seul vaisseau dont les religieux occupent les deux tiers, les frères, le troisième : il y a entr'eux une cloison de bois de 10 pieds de hauteur. Ils sont 25 chartreux, 10 frères lais, 30 valets. Eglise propre en marbre. Au haut du rétable de l'autel, la foi, l'espérance est au milieu, la charité représentée par la Sainte-Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Au milieu du chœur un pupitre tout en cuivre sur une colonne de marbre, surmonté par la figure en cuivre de saint Bruno. Belle bibliothèque où ils conservent la lettre célèbre *ad fratres de Monte Dei*, manuscrit in-8° sur velin, volume seul couvert d'une espèce de taffetas damassé. J'y ay vu l'une des cellules occupée par un novice, où le père vicaire m'assure que notre père saint Bernard qui allait méditer de temps en temps au Mont-Dieu, résidait. Au-dessus de la porte, en dedans, il y a son portrait sur toile : autour : *Jesus Maria : vera effigies sancti Bernardi abbatis*, 1612.

A une demi-lieue sur le Bar, les chartreux ont leur basse-cour, vaste, entretenue, avec 80 vaches, 30 chevaux, 50 porcs et nombre de domestiques. Jamais de femmes.

De Mont-Dieu à notre abbaye d'Elan [1], filiation de Lorroux-sous-Citeaux, il y a quatre lieues, passant auprès du château incendié de La Cassine [2], et village où il y a un couvent de 10 cordeliers. Cette abbaye est bâtie à neuf en entier par l'économie de D. Pierquin, prieur. L'église est en croix, bien voûtée, éclairée, pavée en entier de pierres blanches et noires, boisée tout autour à la hauteur de sept pieds, même les piliers en carré. Trois confessionnaux, derrière les chaires du chœur neuves au nombre de 17 de chaque côté. Au chœur, pupitre de fer ouvragé pour les leçons. Magnifique sanctuaire en marbre, bas-relief bien travaillé. Belle Assomption, le tour des piliers orné de sculptures : les 4 chapelles des saints Jean-Baptiste, Madeleine, Benoit et Bernard sont magnifiques. Belle sacristie boisée entièrement. Huit cloches : derrière le chœur, dans la nef, autels de la Sainte-Vierge et de saint Roger : au-dessus du premier autel des reliques de plusieurs martyrs ; sur celle de saint Roger, celles dudit saint exposées de nouveau à la vénération du public en conséquence de l'avis demandé sur ce

1. Ardennes, diocèse de Reims, fondée en 1154.

2. Canton d'Omont (Ardennes). Un château moderne remplace ce couvent.

et donné par le révérend père abbé de Prières, confesseur de la reine de France au prieur d'Elau, du 11 juillet 1642. Dans la châsse on avait trouvé le verbal des reliques du précieux corps du glorieux saint Roger, premier abbé d'Elan, lorsque l'armée des..... en l'an..... (*sic*) pilla ladite abbaye et profana lesdites reliques : *ab annis circiter* 400, *sequens inscriptio sacra, scilicet circa finem decimi tertii seculi.* Nous l'avons lue sur un papier de vieille écriture : *In hoc feretro jacet sanctissimum corpus venerabilis patris domni nostri Rogerii primi abbatis Elantii pro quo dominus noster J. C. miracula multa operatus est sicut testatur vita ipsius et a fide dignis intelleximus.* Ledit prieur nous a donné un exemplaire manuscrit sur papier, de la vie de ce saint. Dessous le parvis ou vestibule de l'église, il y a six grandes tombes ; sur l'une on lit : *Hugo comes primus jacet hoc sub marmore cinis, quod nunc est erimus licet id quod erat modo simus cinis enim fuimus omnes ; ad idemque redimus, requiescat in pace.* Cet Hugues Ier, comte de Rethel, eut entr'autres enfants Guiter[1] qui donna à Elan le lieu de sa situation. En une chapelle de la croisée, au septentrion, est une longue tombe de marbre noir, élevée d'un pied et demi, portant cette épitaphe : *Protector populo metas hosti, vir viduatis et pater orbatis. Heu, jacet hoc tumulo, tantum fleant juvenem franci pro principe quorum anglum per regem cum cuneo præemium cernitur ad Blangy dum pugnat omine moesto, Crispini festo cum fratre duce mori, ex hoc jam lacrymas Nivernis regisque testis lingue Philippe tuis tam bene queri præerat in numero christi quod clam cuculos stat, obisti, Nunc manus angelica te vehat ad supera amen. October mensis flet quod scidit anglicus ensis.* Autour du tombeau : *Cy gist très haut et puissant prieur de très noble mémoire, Philippe, comte de Nevers et de Rethel, baron de Donzy, pair et grand chambrier de France, fils de très haut et puissant prieur Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, comte de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, palatin, sire de Salins et seigneur de Malines et de très haute et puissante princesse Madame Marguerite de Flandre, qui trespassa à la bataille d'Axincourt-les-Blangis, au service du roy, à l'encontre des Anglais, le jour de S. Crespin,* 25 *octobre* 1415. — Sa femme Marie, fille et héritière d'Enguerrand de Coucy, comte de

1. Hugues Ier, comte de Rethel, eut pour successeur, vers 1118, son fils Gervais. Guithier, fils d'Eude, châtelain de Vitry, était neveu du dit Gervais et lui succéda en 1124.

Soissons, est aussi enterrée près ladite chapelle, sous un beau mausolée de marbre blanc. Sa seconde femme, Bonne d'Artois, mourut à Dijon, en 1425, sans enfant.

La face du portail d'Elan, faite en 1720, est belle, à colonnes de pierre, pots de fleurs et sculptures. La Sainte-Vierge en haut, saint Bernard à droite, saint Roger à gauche. Sept religieux qui ont chacun chambre à feu, alcôve, double cabinet. On prépare la place à une bibliothèque. Saint Roger est en grande vénération chez tous les peuples des environs et opère tous les jours des miracles pour les maladies. La fontaine de Saint Roger, qui est à deux pas de l'abbaye, est belle par elle-même et par les bocages qui l'environnent, l'eau venant de haut y fait plusieurs bassins et cascades. L'abbé retire 12,000 liv., les charges acquittées.

Dans la ville de Reims, observé dans la première salle haute du palais épiscopal, le portrait en grand de Henri, fils du roi Louis le Gros, disciple, dans Clairvaux, de saint Bernard : il est à genoux devant une croix, revêtu de la cuculle blanche à laquelle le capuchon est cousu, les manches étroites, la ceinture dessus la cuculle.

A Châlons, la cathédrale est belle, beau sanctuaire ; au midi est le trône en marbre de l'évêque. Au pied du presbytère sont enterrés sous de grandes dalles à rase terre avec de belles épitaphes les illustres évêques Vialart et de Noailles [1]. Un jubé derrière le chœur à deux escaliers : le diacre, les jours de fête, y annonce le saint Evangile. Tableau et épitaphe de la consécration de l'église par le pape Eugène III, à laquelle assista saint Bernard [2]. La sacristie est basse, voûtée à colonnes : la bibliothèque dessus. Sous le sanctuaire il y a une église souterraine où il y avait, et n'y a plus de chapelles. — L'église de Notre-Dame est mignonne, rond-point : le Saint-Sacrement dans la muraille au haut de la crédence du côté de l'Epitre : *hic deum adora*. Il y a un puits dont la margelle est ronde, haute d'un pied, deux pieds de diamètre, couvert : il est bény : on y puise de l'eau pour les messes. — L'hôpital a cent lits et deux salles : une chapelle où le Saint-Sacrement repose avec un curé pour le desservir : il y a à l'entrée une chapelle souterraine dite de saint Bernard, bénite l'an dernier, 1749, par Mgr l'Evêque. Il y a un bon portrait de ce saint : *vera effigies*

1. Félix Vialart de Herse (1640-1689). — Gaston de Noailles (1696-1720).
2. Ce tableau existe encore.

sancti Bernardi. — Autre hôpital de Saint-Maur pour les enfants et les vieillards : ils sont plus de 400 : on leur apprend des métiers. La petite face de l'hôtel-de-ville est assez régulière. On y parlait d'un livre nouveau intitulé les *Mœurs*, composé, disait-on, par Poussin, avocat, proscrit par ordre de la cour, néanmoins imprimé à Rheims, par le nommé Lestre, qui a été pour cela recherché et a pris la fuite. On dit que c'est le plus mauvais livre qui ait encore paru.

Au mois de juin 1754, au château de Montigny-sur-Aube [1], bâti par M. Damoncourt, il y a une fort belle chapelle : le chapelain demeure au château à la solde de 300 l. Dans l'église paroissiale on voit une tombe de marbre noir portant l'effigie de M. Damoncourt, abbé de la Ferté-sur-Grosne [2], l'un des quatre premiers pères de l'ordre de Citeaux, évêque de Poitiers.

A Vauclair [3], prieuré dépendant du Val-des-Choux [4], M. Picard, prieur, et frère Victor, ancien religieux de chœur, disent qu'à Citeaux on conserve une lettre de saint Bernard au bienheureux Etienne, 3e abbé de Citeaux, datée de la maison du Val-des-Choux où il se reposait. Il y a près de Vauclair, à Giez-sur-Aujeon [5], le nommé Bridart qui déchiffre les anciens titres et dresse les inventaires d'archives. Il y en a un bien meilleur à Voulenne, nommé Petot, en outre homme de probité jusqu'au scrupule.

Dans l'abbaye de Vaux-la-Douce [6] qui est sans cloîtres, bien bâtie, bien meublée, beau et grand jardin. D. Maillart, abbé régulier, a rapporté de Rome, où il a résidé trois ans comme procureur général de l'ordre, plusieurs bons tableaux de personnes illustres de son ordre. En voici quelques-uns dont les noms sont en bas :

B. Aleydis, mère de saint Bernard, m. 1105. (Armoiries.)

B. Tescelin, père de saint Bernard, m. 1131.

B. Galdric, oncle de saint Bernard. m. 1124.

1. Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châtillon (Côte-d'Or).

2. Abbaye cistercienne, première fille de Citeaux, fondée en 1113, diocèse de Châlon-sur-Saône.

3. Prieuré sur l'Aujon, au diocèse de Langres (Haute-Marne).

4. Abbaye bénédictine, au diocèse de Langres (Côte-d'Or), arrondissement de Châtillon.

5. Canton d'Auberive (Haute-Marne).

6. Abbaye cistercienne, fondée en 1152. Canton de la Ferté-sur-Amance (Haute-Marne).

Gui, frère de saint Bernard, m. 1136.

Gérard de Fontaine, son frère, m. 1138, cellerier de Clairvaux.

B. André, son frère, portier de Clairvaux, m. 1148.

Saint Bernard, m. 1153. Bon portrait du saint. Un crucifix devant lui : les armoiries de Champagne, dessus celles du saint qui sont d'azur à la bande déchiquetée d'argent et de sable de deux pièces, surmontées d'une mitre entre deux crosses. La couronne de gloire derrière la tête.

B. Barthélemi, son frère, abbé de la Ferté, m. 1160.

B. Nivard, son frère, abbé du Val-Richer, m. 1147.

B. Humbeline, sa sœur, fondatrice des Cisterciennes, m. 1141.

Hugues, abbé de Pontigny, beau-frère du saint, évêque d'Orléans, m. 1151.

Godefroi, beau-frère du saint, évêque de Langres, m. 1165.

Saint Robert, son neveu, abbé de la Maison-Dieu, m. 1190.

B. Asceline, sa nièce, cistercienne, m. 1196.

Saint Eugène III, pape, son disciple, m. 1152.

Saint Malachie, archevêque primat d'Ecosse, mort à Clairvaux, 1148.

B. Sevo (?), abbé de Savigny, m. 1153.

B. Guerric, abbé d'Igny, m. 1157.

Urbain IV, pape, m. 1264.

Cœlestin IV, pape, m. 1241.

Saint Etienne, 3e abbé de Citeaux, m. 1134.

Saint Gilbert, fondateur des religieux Gilbertins, m. 1190 à 100 ans.

Alexandre III, pape, m. 1181.

Grégoire VIII, pape, m. 1187.

B. Benoit XII, m. 1342.

Saint Thomas, de Cantorbery, martyrisé 1171.

Jacques Herbert, cardinal, cistercien, m. à Clairvaux 1254.

Sainte Juliane, cistercienne, m. 1247.

Sainte Franche, m. 1218.

Saint Pierre de Château-Neuf, m. martyr 1208.

Jacques de Pecoraria, cardinal, m. 1244.

B. Adalgarus, évêque de Cour... (curiensis), m. 1147.

B. Guemans *ex rege Sardiniæ*, disciple de saint Bernard, m. 1154.

B. Alain, dit le docteur universel, m. 1294.

Othon, 3e abbé de Morimond, m. 1159.

Adrien IV, pape, m. 1159.

B. Fastredus, 3e abbé de Clairvaux, m. 1163.

Saint Pierre, archevêque de Tarentaise, m. 1174.

B. Aelred, anglais, « abbas in Rievalle, scriptor egregius », m. 1166.

Henri Moricotus, cardinal, m. 1179.

B. Galgarus, « anachoreta in Tuscia, miraculis celeberrimus », m. 1881.

Guillaume Curri, cardinal, m. 1361.

B. Joachim, dit prophète « fundator congregationis Florensis », m. 1190.

Pierre, moine à Longpont, m. 1197.

Henri de Sully, archevêque de Bourges, m. 1200.

Pierre Séguin, célèbre écrivain, m. 1580.

Jérôme de la Souchère, abbé de Clairvaux, m. 1571.

B. Alexandre, convers à Foigny, m. 1217.

Jean de la Barrière, « congregationis Juliacensis institutor », m. en odeur de sainteté, 1600.

Edmond de la Croix, m. 1604.

Jean Caramuel, m. 1606.

Christophe Henriquez, docteur de Louvain, historiographe de l'ordre, m. 1632.

Gaspard Joncelin, écrivain très érudit, m. 1640.

Angele Manrique, auteur des annales de Citeaux, m. 1641.

Charles de Visch, auteur de la bibliothèque des auteurs de Citeaux, m. 1648.

César Heisterbacensis, écrivain célèbre, m. 1225.

Claude Vaussin, abbé de Citeaux, m. 1670.

Ferdinand Ugellus, abbé de Saint-Anastase, m. 1670.

B. Conrad de Urach, cardinal, abbé de Clairvaux, m. 1227.

Armand Le Bouthillier de Rancé, abbé de la Trappe, m. 1701.

B. Alexandre Magno, procureur général de l'ordre, m. 1728.

Lazare Languet, abbé de Saint-Sulpice, élu à Morimond en 1729, m. 1736.

Et plusieurs autres tableaux au dortoir.

A côté de la sacristie, une table de cuivre avec un écusson portant un chevron et 3 roses, on y lit : *D. O. M. R. D. Caroli Mynault abb. Vallis dulcis, Clarœv. antea profes. Cist. ord. vic. gen.* 19 *O*bris 1708 *vitâ sancti sub vec. templi ruderibus diruto ejus tumulo ne periret memoria, abb. et conventus Vallis dulcis pos. an.* 1744.

Au pied du sanctuaire, longue tombe en pierre : au haut, armoiries avec couronne de comte, mitre, crosse, et girons ; on lit : « *Hic jacet rev. in christo pater dominus D. Petrus Rogre Langlée de Champignolle hujus monasterii senior abbas, Pontiniaci professor, holocaustum matutinum obtulit, jugum christi præponens generis nobilitati et splendori. Pluribus monasteriis prior datus, præfuit ac profuit ad hoc monasterium abbas assumptus dirutos ædes, villas solo æquatas, templa a fundamentis restituit, perfectis post annos XXIX destinatis operibus, otium sanctum quæsivit, regimen abdicans, per biennium meditationi mortis unice incumbens vespertinum sanctificium obtulit deo ad quem vocatus est anno* 1739, *die* 24 *oct. æt.* 82, *conv.* 64, *dignitatis abbat.* 31. *Piissimo benefactori Fr... Maillart abbas Vallis dulcis et fratres ejus parentantes in luctum posuere.* »

A cent pas environ de Vaux-la-Douce, ledit défunt abbé a fait bastir une chapelle propre pour la desserte de la paroisse des domestiques de l'abbaye, sur quoi Mgr l'évêque de Langres n'inquiéta ni l'abbé ni les religieux, ce qu'il pourrait faire sur la déclaration du roi 1747. En l'abbaye, il y a un portrait du cardinal Fleury. Au bas est ce sonnet :

Choisy par un héros pour en former un autre
Il a rendu Louis le modèle des roys :
Aujourd'huy de l'Etat il partage le poids
Immolant son repos pour assurer le nôtre.
L'Eglise trouve en luy le zèle d'un apôtre
Le monarque un appui de ses augustes droits
Le peuple un père, et vous tant à plaindre autrefois
Pauvres de Jésus-Christ, il est aussi le vôtre ;
Faire au plus indigent un favorable accueil
Au faite des grandeurs en éviter l'écueil,
Joindre à la fermeté la sagesse profonde,
S'attirer de chacun le respect et l'amour,
Se recueillir au sein du tumulte et du monde,
Avant lui qu'a-t-on vu de semblable à la cour.

(*A suivre.*)

NÉCROLOGIE

La Champagne a perdu un de ses poètes :

Mlle Céline Renard est morte à Bourbonne-les-Bains, le 1er mars dernier.

Si ce nom ne rappelle aucun souvenir aux lecteurs de la *Revue de Champagne*, il n'en sera certainement pas de même de celui de Marie Genna, sous lequel Mlle Céline Renard dissimulait l'auteur de poésies si gracieuses, empreintes d'une foi si vive, si profondément édifiante, tout en se distinguant par la noblesse de leur style et leur versification irréprochable.

Parmi les ouvrages qu'elle a publiés tant en vers qu'en prose, je me contenterai de citer : *Les Elévations poëtiques et religieuses, les Premiers chants, Enfants et Mères, mes Amis et mes Livres*, et enfin *les Pensées d'une croyante*, celle à laquelle la mort lui a à peine laissé le temps de mettre la dernière main.

V. F.

***

M. Louis Paris, *ancien bibliothécaire de Reims, ancien directeur du Cabinet historique, membre de la Société des Gens de Lettres.*

Le dimanche 4 septembre 1887, s'éteignait à Avenay (Marne), dans la 86e année de son âge, l'un des érudits champenois les plus féconds et les mieux méritants de notre province. M. Louis Paris succombait à une attaque subite, qui interrompit le travail de la veille et paralysa ses forces ; il mourait presque sans souffrances, au milieu des siens, après avoir joui d'une sereine et tranquille vieillesse, qu'entourait de soins dévoués sa famille si nombreuse et si unie. Ses obsèques furent célébrées le mardi 6, au même lieu, avec le concours de la population qui l'aimait autant qu'elle l'estimait. L'époque des vacances priva beaucoup de ses amis d'assister à cette cérémonie, et particulièrement ses confrères de l'Académie de Reims, société dont il était membre honoraire et l'un des rares fondateurs survivants.

Tous les lettrés de la Champagne, tous ceux qui ont le culte de l'art, tous les amis intelligents du passé devront porter le deuil de M. Louis Paris. Ses titres et ses services officiels ne seront oubliés ni à la Bibliothèque, ni aux Archives, ni au Musée, ni à l'Académie de Reims. Longtemps il travailla dans cette ville qu'il quitta vers 1847, pour fonder et diriger à Paris une publication très utile aux travailleurs de la France entière, et qui se poursuivit, de 1855 à 1876, sous le nom de *Cabinet Historique*. Jamais, cependant, il

n'oublia sa province natale; il y revenait volontiers séjourner chaque année durant les vacances d'automne, et il se décida, vers 1872, à habiter le bourg d'Avenay, centre commun de la famille Paris. Il dirigea de là pendant plusieurs années, avec autant de zèle que de dévouement, la Bibliothèque municipale d'Epernay. Il avait vu le jour dans cette hospitalière cité au commencement du siècle, et il lui consacrait ses derniers efforts non moins heureux que ses débuts.

Une notice bibliographique énumérera la liste complète des productions de M. Louis Paris. Signalons seulement ici les plus notables en ce qui touche la Champagne : *La Chronique de Champagne; Reims pittoresque; les Toiles peintes et les Tapisseries de Reims; Remensiana; Durocort; Livret du Musée de Reims et Catalogue de la Bibliothèque; Œuvres de Maucroix; Chapelles, Labyrinthe et Jubé de Notre-Dame de Reims; le Théâtre de Reims;* et enfin ce bel ouvrage en deux volumes qui résume avec tant d'érudition les annales si intéressantes de *l'Abbaye d'Avenay.* Voilà plus d'œuvres qu'il n'en faut pour mériter à leur auteur nos regrets affectueux et notre unanime gratitude.

La capitale n'avait jamais pu absorber tout entière cette franche et simple nature : c'était bien celle d'un champenois pur sang, écrivain de race, homme d'esprit, chercheur sagace et fin critique, plein de sincérité et de bonne humeur avec ses confrères, modèle d'obligeance envers les débutants dans la carrière des lettres. Digne frère de Paulin Paris, Louis Paris restera comme l'une des plus originales figures de notre galerie provinciale. H. J.

* * *

La ville de Châlons vient de perdre, le 9 septembre, un de ses meilleurs citoyens, un homme dont le nom était synonyme de bonté, de dévouement et de charité : M. Emile Perrier est mort à l'âge de soixante ans.

On sait combien douloureusement il fut frappé, il y a trois ans presque jour pour jour, par la mort d'une épouse qui unissait en elle toutes les qualités du cœur et de l'esprit. M. Perrier ne s'était pas remis de cette cruelle épreuve. Mais, réagissant contre la douleur, il ne cessa de s'appliquer aux tâches diverses qu'il avait assumées. Tandis qu'avec le concours d'un de ses fils il soutenait dignement le renom d'une des plus importantes maisons de Champagne, il se vouait au service des intérêts publics ; acceptait les fonctions de maire de Fagnières, dont il défendait pied à pied les intérêts — et ce lui fut un coup sensible, aux derniers jours de sa vie, que le décret d'annexion qui mettait si brusquement fin à son mandat — continuait d'exercer dans notre ville ce ministère de bienfaisance qui a rendu le nom Perrier cher à plusieurs générations. C'était, pour le parti conservateur, un honneur de compter

au premier rang de ses chefs cet homme loyal qui puisait dans sa foi religieuse l'énergie de ses convictions.

***

Ceux qui aiment les livres apprendront avec peine la mort de M. Onésime Poignée, l'excellent bouquiniste troyen, dans le magasin duquel les bibliophiles se donnaient journellement rendez-vous.

M. Poignée était originaire du département de la Haute-Marne, mais il habitait Troyes depuis un demi-siècle. D'abord ouvrier typographe, il avait acheté, par la suite, une imprimerie qu'il avait revendue pour se faire libraire. Il avait acquis rapidement, dans cette nouvelle branche de commerce, des connaissances fort appréciées des gens du métier.

Justement estimé, M. Poignée était connu de tout le monde : de l'écolier comme du professeur, de l'amateur comme du profane. Nous le reverrons encore longtemps dans nos souvenirs, assis dans sa boutique de la rue du Temple au milieu de ses bouquins, tisonnant son feu prêt à s'éteindre, vieux comme tout ce qui l'entourait, ses lunettes sur le front, l'œil vif et clair, l'air bonhomme.

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société académique de l'Aube, année 1886, Troyes, librairie Léopold Lacroix, rue Notre-Dame, 83, imprimerie Dufour-Bouquot.

Ce volume, imprimé avec un soin remarquable comme tout ce qui sort des presses de l'éditeur M. Dufour-Bouquot, débute par la suite de l'intéressant *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux;* cette suite embrasse les notes explicatives de tous les mots de cette région de l'Aube, depuis le lettre E jusqu'à P, avec plusieurs réminiscences du vieux français signalées par M. Alphonse Baudoin.

A cette sérieuse étude d'un patois qui tend de plus en plus à disparaître, succède un travail d'érudition que M. Albert Babeau, comme tous les écrits dus à sa plume d'une élégante clarté, a su rendre très attrayant; il s'agit des *Mémoires* publiés sous le nom d'*Académie de Troyes;* les nombreuses notes marginales écrites de la main de Grosley sur un exemplaire de la première édition de ces Mémoires fournissent de précieux renseignements sur les noms des membres de cette Société savante devenue si fameuse dans l'histoire de la littérature facétieuse; en voici la liste : Billebault, docteur en médecine; Comparot de Longsols, président en l'Election; Comparot de Bercenay, conseiller au Bailliage; Tillet, directeur de la Monnaie; Le Febvre, avocat au Parlement; Haulfroy, directeur des Aides; Le Roy, bourgeois. Le troyen Lévesque de la Ravallière était membre associé.

Dans un article intitulé : *Le talon de Voltaire.* M. Sylvère Det, sous-bibliothécaire de la ville de Troyes, s'attache à répondre à deux questions relatives aux vicissitudes plus ou moins aventureuses qu'a subies cette relique du fameux philosophe. Le talon de Voltaire a-t-il été pendant de longues années en la possession de M. Mandonnet, propriétaire à Chicherey, près Troyes? Le fait est vrai, répond le docte bibliothécaire avec pièces justificatives à l'appui de sa thèse. En quelles mains se trouve aujourd'hui ce *calcaneum,* objet de tant d'investigations curieuses? Le même avoue qu'à ce problème il n'est pas facile de donner une solution complètement satisfaisante et il laisse ce soin à quelque chercheur en l'invitant à se mettre à la poursuite d'un procès-verbal de la translation de Voltaire à Paris où l'on pourrait voir si l'on mentionne l'état exact du squelette.

Un des membres résidants de la Société académique de l'Aube, M. Alphonse Roserot, expose, dans une étude généalogique très

intéressante, la famille, la succession et les héritiers du *Dernier Molé* de la branche aînée de cette illustre maison.

M. Hyacinthe Chaillot, naturaliste aux Grandes-Chapelles, signale, dans un chapitre intitulé : *Remarques sur les oiseaux utiles*, ceux qui peuplent la Champagne arcisienne et qui, par conséquent, y rendent d'incontestables services à l'agriculture. Ces oiseaux appartiennent à cinq ordres distincts : les rapaces nocturnes et les diurnes qui sont les plus grands destructeurs des petits rongeurs; les grimpeurs qui débarrassent de larves les écorces et les fissures des arbres; les passereaux qui sont avides de ces vers blancs d'où les hannetons prennent naissance; les gallinacées qui mangent quantité d'insectes; les échassiers qui sont également de grands consommateurs insectivores.

Sous le titre de *Sceau et armoiries du Chapitre de la Cathédrale de Troyes*, M. Lalore, membre de la Société académique de l'Aube, esquisse avec une érudition vraiment bénédictine l'historique de cette sigillographie locale; il remonte pour cela au XIIe siècle, à l'époque où Philippe Milon de Pont-sur-Seine, évêque de Troyes, et le Chapitre de la Cathédrale cessèrent de vivre en communauté. La mense épiscopale et la mense capitulaire se séparèrent et adoptèrent chacune un sceau particulier pour leurs actes respectifs; il constate que le Chapitre avait plusieurs sceaux; les grands étaient destinés à sceller les actes les plus importants; les petits scellaient les expéditions; un autre servait pendant la vacance du siège épiscopal; un autre, pendant la vacance de la stalle du Doyen; un autre était le sceau de la cour de l'Officialité de Troyes, pendant la vacance du siège épiscopal; un autre était le sceau de l'Official du Chapitre. Le docte auteur se pose cette question : Quelles sont aujourd'hui les armoiries blasonnées du Chapitre de Saint-Pierrre de Troyes? Puis il répond que ces armoiries sont, en droit, celles adoptées officiellement en 1809 et qu'en fait il n'a jamais officiellement abandonnées ou changées.

Dans une remarquable *Notice sur Bernard Forneron*, M. Truelle-Saint-Evron, membre de la Société académique de l'Aube, s'applique à mettre en relief les qualités intellectuelles et morales de l'homme éminent qui compléta l'œuvre des Pithou, en transformant le Collège de Troyes en un grand établissement d'instruction publique, et qui restaura, en qualité de proviseur, le Lycée Louis-le-Grand.

M. Sylvère Det, intelligent et laborieux bibliothécaire, a compris l'importance du rôle qu'a joué *Chrétien de Troyes* dans la formation de la langue française; et, à l'exemple des savants qui se sont appliqués à une étude approfondie des œuvres de notre célèbre trouvère, il a fait un article sérieux sur le dialecte employé par Chrétien de Troyes, dialecte qu'il démontre être essentiellement du *Champenois*, ainsi qu'en témoignent les citations les plus probantes.

Il ne faut pas clore ce compte-rendu des Mémoires, sans décerner au moins une mention honorable au *Catalogue de la collection sigillographique du Musée de Troyes;* M. Louis Le Clert, conservateur de ce Musée, a dressé ce Catalogue avec la patience d'un véritable bénédictin sous deux grandes divisions désignées par collection locale et collection générale. E. G.

***

CORRESPONDANCE INÉDITE DU COMTE D'AVAUX (CLAUDE DE MESMES) avec son père, Jean-Jacques de Mesmes, seigneur de Roissy (1627-1642), publiée par A. Boppe, un vol. in-8° de XXVII-301 pages, Paris, Plon, 1887.

Des relations territoriales, d'importants domaines et de fréquents séjours ont uni la province de Champagne à l'illustre famille des seigneurs de Mesmes, plus connus dans l'histoire parlementaire et diplomatique sous le titre de comtes d'Avaux. Le village, siège du comté de ce nom, situé dans le canton d'Asfeld (Ardennes), sur les rives fertiles de l'Aisne, est le dernier souvenir qui relie ces hauts personnages à nos annales. Originaires du Béarn, mais définitivement implantés à Paris sous Louis XIII, les magistrats et les ambassadeurs se succédèrent chez eux de père en fils, comme dans une féconde dynastie. Lettrés, érudits, jurisconsultes et moralistes, ils résument l'un des côtés les plus caractéristiques de leur époque, le culte de la science uni à la pratique des affaires et à l'exercice des plus hautes fonctions.

Jusqu'ici, cependant, aucun travail d'ensemble n'avait été entrepris sur cette race d'élite. Elle a tenté récemment plusieurs érudits : M. Amédée Roux a donné les *Lettres du comte d'Avaux à Voiture;* M. Frémy a publié une étude considérable sur Henri de Mesmes; voici que M. A. Boppe révèle l'existence privée et la carrière diplomatique de Claude de Mesmes, en exhumant des Archives du ministère des affaires étrangères toute sa correspondance avec son père. C'est un heureux début pour l'auteur, et un grand service rendu à notre histoire extérieure.

L'ouvrage s'ouvre par une introduction qui, pour ne pas sortir de la simplicité de son cadre, n'en est pas moins instructive. M. Boppe n'a pas prétendu, en effet, nous initier en quelques pages aux secrets de la diplomatie française en Suède, en Danemark et en Pologne, mais il nous a très pertinemment présenté la raison d'être et l'étendue de la mission confiée par Richelieu à Claude de Mesmes dans ces cours du Nord si utilement gagnées à notre cause. Il expose en même temps, avec non moins d'intérêt et de profit, le caractère de l'ambassadeur, sa préparation à sa tâche, sa ténacité et son désintéressement dans l'accomplissement de son entreprise. D'une part, il nous le montre dans l'œuvre officielle, rédigeant les dépêches destinées aux secrétaires d'Etat;

de l'autre, il le présente dans sa correspondance privée, racontant ses voyages à son père et sollicitant ses instructions non moins opportunes à ses yeux que celles du cardinal.

De la sorte, nous entrevoyons, dans l'intimité du père et du fils, le fond des choses, et les mobiles de conduite non divulgués aux profanes, mais que l'abandon filial révélait de lui-même dans ses effusions de chaque jour. L'historien se servira de ces pièces comme d'un contrôle très efficace pour juger les événements et leurs conséquences. Jean-Jacques de Mesmes, très désireux de voir son fils réussir au sein de tant d'écueils et dans un milieu si lointain, ne négligeait rien pour l'instruire et l'éclairer. Aux avis que Claude lui demandait avec une très respectueuse déférence, il répondait avec maturité et mesure, sans souci des querelles de la cour ou des conflits des courtisans qu'il dominait de très haut. A l'occasion, il lui parlait finances, car on négligeait souvent à Paris de solder les gages du diplomate, malgré les frais nombreux qu'il avançait. Constamment aussi, il donnait au voyageur des nouvelles de la famille, des renseignements sur ses affaires et des détails minutieux sur sa santé.

C'est ainsi que soixante-quatre lettres nous sont données *in extenso*, avec d'abondantes et très précises annotations au bas du texte. La famille de Mesmes, l'antique *Gens Memmia*, y revit tout entière, ainsi que les plus célèbres contemporains dans la robe, la diplomatie et les finances. Les gens de lettres n'y sont pas oubliés, non plus que les artistes, et il suffit de parcourir l'Index qui résume la correspondance et l'appendice, pour se rendre compte de l'étendue des renseignements que M. Boppe nous apporte sur la seconde partie du règne de Louis XIII. Si la politique et la diplomatie y occupent la plus grande place, l'histoire des fiefs d'Avaux et d'Irval, la biographie de nombreux personnages champenois, se trouvent élucidées aux sources. Remercions donc M Boppe de la moisson qu'il a recueillie pour nous, dans ce dépôt trop longtemps inaccessible, et, en le félicitant de l'édition de la correspondance de Claude de Mesmes, encourageons-le à poursuivre son œuvre par la publication du précieux journal des négociations de Munster. En abordant de si hauts sujets, il payera une dette patriotique envers une mémoire trop longtemps méconnue. H. J.

CHRONIQUE

Académie de Reims. — Compte-rendu des travaux pendant l'année 1886-1887, lu à la séance publique du 28 juillet 1887, par M. H. Jadart, secrétaire général :

« Messieurs,

« S'il fallait, cette fois encore, caractériser l'année académique qui vient de s'écouler, nous pourrions dire qu'elle fut celle des voyages, non de ceux qui entraînent des absences sans excuses, mais des voyages fructueux, entrepris avec esprit de retour et sans perdre de vue le clocher. Notre président, M. le Dr Lemoine, en séjournant à Paris, a communiqué ses découvertes aux corps savants les plus élevés, et nous avons retenu parmi nos meilleurs souvenirs la mention de l'intérêt qu'elles y provoquèrent. Notre vice-président, M. Gosset, en visitant tour à tour Constantinople, Athènes et Rome, a rapporté une ample moisson d'études, de plans et de croquis : il nous a fait parcourir leurs célèbres monuments dans une causerie pleine d'attraits, et il les a ensuite expliqués avec ampleur et méthode dans une conférence à laquelle vous aviez convié une nombreuse et attentive réunion. Notre secrétaire-archiviste, M. Demaison, n'a point scruté les musées et les bibliothèques de Londres sans comparer quelques-unes de leurs richesses à nos chroniques ou à nos antiquités. Enfin, Messieurs, votre bureau presque en entier a pris part au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et il participa également au Congrès archéologique de France, dont la cinquante-quatrième session se tenait à nos portes, dans les villes hospitalières de Soissons et de Laon.

« Si nous avons visité, Messieurs, nous avons été visités à notre tour, au profit de nos propres travaux et à l'honneur de nos monuments. Le 24 août 1886, la Gilde belge de Saint-Thomas et de Saint-Luc, dont le siège est à Gand, vint s'instruire ici à la vue de tant de merveilles de l'art et y admirer les œuvres d'un passé qui reste partout si glorieux pour la France au contact de ses voisins. Son président, M. le baron Béthune, s'empressa de provoquer un échange de nos publications et d'entamer des relations qui nous seront très utiles. — Le 16 juin 1887, les élèves de l'Ecole des Chartes, dirigés par MM. de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis, examinaient tous les problèmes que soulèvent nos édifices, et leur maître voulait bien accepter l'un de nos confrères pour guide et recourir aux ouvrages descriptifs des autres membres de

l'Académie. — Le 1er et le 2 juillet, trente autres pèlerins de la science, présidés par M. le comte de Marsy, venaient terminer le Congrès annuel de la Société française d'Archéologie par une excursion dans nos murs. Vous avez convié ces savants à notre séance, et vous avez été témoins, Messieurs, de leur gratitude pour le bon accueil des Rémois, ainsi que de leur entier dévouement à l'égard de nos entreprises et de nos collections lapidaires. Cette séance bien remplie, qui reportait plusieurs d'entre vous aux beaux jours des Congrès de 1845 et de 1861, laissera des traces durables et suffira pour raviver l'espoir d'un nouveau Congrès archéologique à Reims.

« Dans l'intervalle de ces courses et de ces explorations, nos réunions de quinzaine n'en ont pas moins suivi leur cours régulier. Elles ont donné lieu à une vingtaine de communications sur des sujets inédits, à quelques rapports et à des lectures diverses, non moins qu'à d'utiles discussions et à d'agréables conversations. Ces dernières, avouons-le, retardent souvent l'ouverture des séances, mais comment les proscrire ou les blâmer, lorsqu'elles servent à l'échange affectueux d'idées et de projets qui nous rapprochent et nous unissent tous? C'est ainsi qu'éclosent parfois les meilleures propositions, celles qui ne doivent rien aux préliminaires des Commissions ni aux réflexions dilatoires des plus sages critiques. Vos suffrages ont été acquis de la sorte à l'envoi à Sa Sainteté Léon XIII d'un exemplaire richement relié de l'*Histoire de Reims*, par D. Marlot, comme un hommage de gratitude pour le bienveillant accueil réservé par ses ordres à tant de savants de l'Ecole française qui fouillent la Bibliothèque vaticane. — Vous n'avez pas davantage hésité à doter le Musée de précieuses inscriptions du XIIe siècle, généreusement offertes par leur propriétaire, Mme Trousset, sur la demande de M. Leseur, remplacées à vos frais puis transférées à la crypte par les soins de M. Lamy[1]. — Et surtout vous avez voté unanimement cette souscription à une action de 1,000 fr., qui vous fera participer à la noble et très opportune tentative de la municipalité de Reims, en vue de la création d'un Musée monumental.

« Il est temps, Messieurs, d'aborder, sans plus longs préambules, la nomenclature des travaux qui sont votre œuvre propre et votre plus méritoire labeur ; je dis nomenclature, parce qu'à raison de leur nombre et de leur étendue, il faut renoncer à les analyser. La plupart, nous le savons, sont destinés à nos volumes et les autres seront publiés ailleurs. Au surplus, vous ne les avez point oubliés, les titres seuls évoqueront vos souvenirs.

1. Nous devons remercier, avec Mme Trousset, d'autres généreux bienfaiteurs de nos collections archéologiques : MM. Blavat, E. Gadiot, F. Langlet, Rousseau, et les héritiers de M. Chandon.

SCIENCES

« M. le docteur Lemoine, continuant des investigations persévérantes et qui ont acquis partout une si légitime notoriété, vous a entretenus de la *Flore et de la Faune des terrains tertiaires des environs de Reims*, et il vient de résumer avec trop d'autorité ses découvertes et leurs conséquences pour que je puisse insister dans mon modeste rôle de narrateur.

« Il en sera de même pour la communication très importante de M. Bertinet sur la *Théorie physique du cerf-volant, ses applications, et les divers essais tentés pour résoudre le problème de la navigation aérienne*. Notre confrère n'a pas encore terminé son travail, mais ce qu'il en a développé devant vous au point de vue scientifique a excité un vif intérêt et une discussion assez animée. Les théories de M. Tissandier, les expériences du capitaine Renard, les nouveaux essais d'un moteur électrique, toutes ces perspectives d'une découverte de la plus haute importance vous ont séduits, et vous les jugerez d'autant plus intéressantes pour nous que M. Bertinet n'a pas reculé, pour les apprécier, à passer de longues heures d'observation au carillon de Notre-Dame. Il étudiait à ce poste aérien le vol des oiseaux, non pas avec la folle présomption d'Icare, mais avec la tenacité du calculateur armé de tous les progrès de la physique.

« Un opuscule dont vous n'avez pas eu la lecture, mais que vous avez tous reçu des mains de notre confrère, M. Th. Maldan, a eu la bonne fortune de plaire à tous : aux uns parce qu'il est pratique, qu'il servira à relever la fortune agricole, cette riche part de la fortune nationale; et aux autres parce qu'il est bien écrit et sagement progressif. Vous m'avez devancé, Messieurs, en félicitant le très compétent auteur du *Manuel de l'engraissement des animaux de l'espèce bovine dans les pâturages;* vous vous êtes rappelé qu'à ses débuts l'Académie favorisa les tentatives de M. le vicomte Ruinart de Brimont, de M. Leconte aîné et de plusieurs autres agronomes; vous avez été heureux de compter aujourd'hui dans vos rangs le secrétaire de notre Comice agricole, et pour le surplus des expériences, vous en avez renvoyé l'examen au Comice, convaincus que l'Académie n'a plus à traiter les questions agricoles quand elles sont en si bonnes mains.

« Le nom de Maldan nous ramène à la médecine, et l'excellent docteur Maldan serait aujourd'hui satisfait d'entendre louer une suite d'études sur les *Thèses des médecins de l'ancienne Faculté de Reims*. Quelle série, Messieurs, que celle des travaux de ces vieux praticiens qui agitèrent tant de questions, remuèrent tant de problèmes sans en résoudre beaucoup, mais qui aimèrent tant l'humanité et la soignèrent toujours si volontiers! On leur passe leurs fausses théories, leur routine, leurs préjugés, lorsque, aux jours des fléaux comme dans leur tâche quotidienne, on sent pal

piter leurs cœurs d'hommes dévoués, tenaces, aussi désireux du progrès que jaloux de leurs traditions. Ces traditions, elles ont survécu à tous les bouleversements, et M. le docteur Guelliot nous en a fait saisir l'importance et l'intérêt en décrivant les thèses inaugurales des La Framboisière, des Raussin, des Caqué et des émules de leur science. L'Ecole de Reims, malgré la pauvreté des sujets courants, eut à certains jours une puissante originalité, qui s'affirma hardiment dans la question des vins, dans celle des eaux et de la salubrité, et surtout en faveur de la vaccination. Souhaitons à notre confrère de mener bientôt à terme sa revue, d'ailleurs pleine de verve et d'un grand attrait pour la biographie rémoise.

LITTÉRATURE

« M. Soullié vous a rendu compte d'un ouvrage méritoire de M. Marius Guinat sur *la morale des fables de La Fontaine et le temps présent*. L'auteur voudrait faire servir ces fables à l'éducation de la jeunesse, et l'idée n'est pas mauvaise en soi, pourvu que l'on y cherche l'enseignement de la sagesse pratique plutôt que celui de la vertu. M. Soullié regrette que M. Guinat n'ait pas poussé plus avant le commentaire de cette pensée juste et louable, et qu'il y ait ajouté des hors-d'œuvre sur le socialisme et sur les faits contemporains, qui n'ont rien à démêler avec sa thèse ni avec La Fontaine.

« M. Piéton vous a procuré le plaisir d'un autre compte-rendu, celui de l'*Académie des Jeux floraux en 1880*. Passant en revue les pièces de poésie, les analysant ou les lisant selon leur mérite, notre confrère s'est surtout arrêté à l'éloge de Joubert, ce penseur si élevé, et ce littérateur si délicat, dont il pouvait mieux que personne apprécier l'influence.

« M. Barbat de Bignicourt vous a apporté un régal, en vous lisant ces pages qu'il veut bien relire à notre séance publique, intitulées : *Simples Rectifications*. Prenant sur le fait le journaliste, l'historien, le critique, le romancier, il le convainc d'erreur et le redresse avec toute la sagacité du lettré. Mais s'il le corrige d'une faute, il ne le préservera point de nouvelles chutes, et l'erreur abondera, quand même, sous la plume de nos écrivains trop pressés... ou trop osés. *Errare humanum*.

« Ce n'est point de la littérature, à vrai dire, c'est de la linguistique et de l'histoire littéraire dans son domaine le plus haut, que M. Demaison nous entretint, en nous communiquant la préface de sa publication d'*Aymeri de Narbonne*, chanson de geste du moyen âge. Cédons-lui la parole sur ce sujet, qui lui est devenu si familier : « Parmi les nombreux poèmes épiques du XIIIe siècle, vous disait-il, l'un des meilleurs est, sans contredit, la chanson d'Aymeri de Narbonne. On y trouve des morceaux excellents qui peuvent figurer au rang des productions les plus parfaites de notre vieille poésie, et qui offrent encore le caractère simple et grandiose.

de l'épopée primitive. Il n'y a peut-être dans aucune littérature rien qui soit comparable à la magnifique scène du désespoir de Charlemagne abandonné par ses chevaliers. Cet épisode a mérité d'attirer l'attention d'un de nos plus grands poètes, Victor Hugo, qui en a fait une heureuse imitation dans l'une des plus belles poésies de sa *Légende des siècles*. En dehors de sa valeur littéraire, la chanson d'Aymeri a pour nous un intérêt tout spécial. Elle paraît être, en effet, l'œuvre d'un Champenois, Bertrand, clerc de Bar-sur-Aube, qui a joui de son vivant d'une assez grande réputation, mais dont la biographie est presque inconnue aujourd'hui. »

HISTOIRE

« Il était impossible que des études sur Jeanne d'Arc ne fussent maintenues à notre ordre du jour, tant que la statue de l'héroïne n'aura pas été érigée sur l'une de nos places publiques. L'entreprise dont l'initiative vous revient suit son cours régulier : l'heure actuelle est au statuaire, M. Paul Dubois; l'heure de demain sera à la souscription, qui réunira les forces morales et les forces matérielles nécessaires à l'exécution du projet; enfin, au temps voulu, l'œuvre s'achèvera, nous n'en doutons plus, à la satisfaction et à l'honneur des Rémois.

« En attendant, l'opinion accueille avec faveur toutes nos tentatives : la notice sur le passage de Jeanne d'Arc à Reims paraissait en même temps qu'une conférence retraçant la vie de la Pucelle était donnée à l'Hôtel-de-Ville, par notre confrère M. Diancourt. De nouvelles recherches se préparent sur la domination anglaise à Reims, sur la tapisserie de l'*Entrée de Charles VII*, sur les relations de Charles du Lys avec Nicolas Bergier et sur les souvenirs de la délivrance de 1429. Des approbations et des encouragement nous arrivent de Paris, des Vosges, de Besançon, d'Orléans et de Compiègne. Il semble que de toutes parts on nous crie : *En avant!* Le Ciel est favorable, nous sommes prêts sur un terrain fécond, pacifique et patriotique, celui de la gratitude des Rémois envers Jeanne d'Arc. Là, sous les auspices des diverses autorités et des représentants de la Ville, tous nos compatriotes peuvent s'unir et se cotiser, avec ce but unique et ce seul programme : *La statue de Jeanne d'Arc à Reims, œuvre de Paul Dubois.*

« M. Durant des Aulnois, fidèle au Béarn, vous a présenté le tableau des franchises de la ville d'Orthez, de ses usages et de ses coutumes. Il en a noté toutes les singularités, particulièrement une redevance en millet servant à la fabrication des gâteaux. Il a comparé le terrier de 1535 avec celui de 1755, et, grâce à la connaissance qu'il a de la langue et des mœurs du pays, il a tiré de ces chartes les plus exactes notions sur la linguistique et l'histoire de cette région pyrénéenne.

« Des Pyrénées aux Ardennes la distance est longue, mais vous l'avez franchie en retrouvant d'abord sous la plume de Mgr Péche-

nard l'*Histoire de la Neuville-aux-Tourneurs*, devenue cette fois définitive grâce à d'intéressantes relations sur les guerres du XVIe siècle, et ensuite en poursuivant avec M. l'abbé Gillet les *Annales du Mont-Dieu*, cette Chartreuse qui tint une si grande place dans le diocèse de Reims. Qu'était la bibliothèque du monastère, son importance à l'origine, ses accroisements, ses manuscrits? Quel fut son sort à la Révolution, et où ses épaves se retrouvent-elles? Telles sont les questions auxquelles répondit notre confrère, après un minutieux dépouillement des catalogues et des archives.

« Retenons-en ces chiffres de 4,461 imprimés et de 788 manuscrits enlevés en 1791, dont une partie seulement est conservée dans les bibliothèques de Charleville et de Sedan. — M. Gillet apporta le même soin à l'étude de la justice au Mont-Dieu; il compulsa les dossiers de ce petit bailliage et nous raconta le mode répressif et très exemplaire des moindres larcins, sans omettre les supplices par lesquels on expiait le meurtre ou le brigandage, assez fréquent sur ce pays frontière. L'histoire du Mont-Dieu verra donc le jour dans toute son ampleur, et nous pouvons prédire d'avance que cet ouvrage sera aussi utile que sa préparation aura été consciencieuse.

« M. Contant vous a apporté le texte d'une charte du XIVe siècle, concernant le village de Senuc et relative à une transaction passée entre la communauté et les religieux de Saint-Remi de Reims, au sujet de la pêche. Ce document est surtout curieux en ce qu'il relate les engins alors en usage, l'exercice légitime et la fraude de ce droit toujours si convoité.

« M. Ponsinet a retracé, d'après des témoignages contemporains et dignes de foi, quelques-unes des péripéties de la fuite de Louis XVI à travers l'Argonne. Il a ajouté à ces renseignements, dont l'histoire tirera profit, quelques souvenirs intimes sur le passé et sur le présent de la gentille ville de Sainte-Menehould.

« L'*Histoire des Fortifications de Reims*, ou plutôt la statistique minutieuse de leur construction, vous a été offerte par M. Lebourq, d'après les textes de nos archives. M. Ch. Givelet a continué et fini la série de ses recherches sur les *Lieutenants des habitants de Reims*, et bientôt paraîtra le volume mettant au jour, d'après Raussin, l'armorial complet de ces cent un personnages, précédé d'une étude approfondie sur les armoiries de la ville.

« Vous possédez désormais, Messieurs, l'*Inventaire des Archives de l'Académie*, travail exécuté par votre secrétaire général, d'après les instructions de la circulaire ministérielle du 15 mars 1886. Une autre circulaire plus récente vous a engagés à collaborer à un tableau d'ensemble dont la tâche incombe à toutes les Sociétés savantes, celui de l'état de la France à la veille du grand mouvement national qui marque dans nos annales la date de 1789. Déjà l'un d'entre nous, M. H. Paris, a publié, en 1869, les cahiers où

sont contenus les vœux et les doléances du bailliage de Reims[1]. D'autres précieux documents sur l'instruction publique[2] et sur la population[3] ont été également publiés par vos soins. Vous continuerez votre tâche dans cet esprit de haute impartialité qui étudie le passé sans haine comme sans idolâtrie, et ne dénie au présent aucun des bienfaits dont nous lui sommes redevables.

ARCHÉOLOGIE

« S'il est un des côtés du passé pour lequel nous devions nous passionner, c'est à coup sûr pour celui qui concerne ses glorieux monuments. Faire revivre ceux qui ont disparu, scruter dans leurs détails et préserver de toute atteinte ceux qui restent debout, voilà, Messieurs, le programme qui nous est commun avec ceux qui aiment la France. C'est en vue d'un service public de ce genre que le grand ouvrage d'Eug. Leblan, sur les *Monuments historiques de Reims*, a été inauguré en 1882; il a fourni dix livraisons jusqu'à ce jour, les seules probablement qui paraîtront. De magnifiques planches ont été exécutées, notamment celle de R. Pfnor sur les anciens hôtels, et celles de J. Sulpis sur la basilique de Saint-Remi. Vous avez imprimé un compte-rendu avec la table analytique de cette œuvre si importante pour nous, bien qu'inachevée et fatalement incomplète.

« Vous entendrez proclamer tout-à-l'heure les noms des architectes et des artistes qui veulent bien continuer avec nous, et par fragments de moindre étendue, l'entreprise ébauchée par M. Leblan. Citons avec reconnaissance MM. Lamy, Simon, Auger, Boucton[4] et Queutelot; j'allais y joindre avec non moins de gratitude et d'espérance le nom d'Alphonse Lesueur, le jeune et très modeste dessinateur du *Vitrail de Saint-André*, mais je ne puis que mentionner nos regrets pour la mort si prématurée de ce consciencieux artiste. Grâce au zèle de nos collaborateurs, le fascicule des *Monuments religieux de Reims* sera prochainement édité, et déjà la notice sur l'*Eglise Saint-Jacques* a été tirée à part.

« M. l'abbé Cerf vous a entretenus de ce *Retable des Apôtres*, trop peu connu à Reims, œuvre si remarquable de l'un des Jacques, et qui décore la première chapelle absidale du midi à la Cathédrale. A l'aide des pièces contemporaines, notre confrère a su non-seu-

1. *Travaux de l'Académie*, t. XLIV et XLV.
2. *Ibidem*, t. LXXI.
3. *Ibidem*, t. LX.
4. Nous devons à M. Boucton le dessin de la remarquable cheminée Louis XIII qui fut donnée au Musée par M. Sibire. En exposant ce dessin, nous y avons joint celui des autres anciennes cheminées de Reims, qui ont été reproduites dans la collection rémoise de MM. Saubinet et Charles Givelet.

lement en préciser l'auteur, mais encore faire l'histoire de la construction et des divers remaniements de ces sculptures, aujourd'hui reposées à leur place et parfaitement en vue.

« Au dehors, vous avez continué vos investigations dans les fouilles et dans les monuments, afin de voir aboutir les unes et de sauvegarder les autres. Le classement des monuments historiques qui se fit à la suite de la loi protectrice du 30 mars dernier vous a inspiré le désir de quelques rectifications, et vous avez écrit aux autorités compétentes en faveur des églises de Novy (Ardennes) et de Courville (Marne). — Vous vous êtes intéressés aux fouilles de M. Vauvillé, à l'oppidum voisin de Saint-Erme (Aisne), appelé *Camp de Saint-Thomas* ou le *Vieux-Laon*. — M. Gosset nous a gratifiés de sa nouvelle publication illustrée sur l'*Evolution historique de la construction des Eglises chrétiennes*[1]. S'inspirant des chefs-d'œuvres de l'art et des nécessités positives actuelles, notre confrère conclut en proposant un type complet d'Eglise à coupole. Il en a mûri le plan d'une façon très pratique, tout en s'inspirant pour les grandes lignes des plus beaux édifices de l'Orient et de Rome. A cette occasion, il se prit même à étudier, de concert avec votre secrétaire général, l'architecture de l'église d'Asfeld (Ardennes), qui est une curieuse application du genre au XVIIe siècle. La vue et la coupe de ce petit temple, exécutées avec soin par M. Jules Alard, figureront dans le volume du Congrès archéologique de Soissons.

« Enfin, Messieurs, je ne pourrais passer sous silence, dans cette revue, l'inauguration de la statue d'Urbain II, sur le plateau de Châtillon-sur-Marne[2]. Une délégation de notre Compagnie, invitée l'une des premières par notre vénérable Président d'honneur, assista à cette imposante cérémonie dont l'histoire de la contrée gardera un mémorable souvenir. Quelques jours après, avait lieu à Reims, et par des artistes rémois, l'exécution d'une composition de Gounod, dédiée à la mémoire de Jeanne d'Arc, et qui prendra aussi, à tous ces titres, une place importante dans nos annales. L'un des nôtres, M. l'abbé Deglaire, a préparé et organisé cette solennité à Notre-Dame : nous pouvons donc en mentionner la réussite dans le compte-rendu de nos travaux, et nous devons surtout remercier, pour notre part, le confrère qui a si bien servi les intérêts de l'art dans cette admirable manifestation du génie musical[3].

1. In 4°, Paris, André Daly, 1886.

2. Monument colossal de vingt quatre mètres d'élévation, en granit de Bretagne, œuvre de MM. Deperthes, architecte, et Le Goff, statuaire. L'Académie souscrivit pour 500 fr. à cette œuvre.

3. Messe composée à cette occasion par Gounod dans le style de Palestrina, avec un prélude inspiré par l'entrée de Jeanne d'Arc dans la Cathédrale.

« Mais ces fêtes ne se terminèrent pas sans apporter un monument écrit à notre bibliographie. Vous avez reçu, de la part de Son Eminence le cardinal Langénieux, un volume contenant une série de discours, fruits des recherches considérables que l'étude de la vie d'Urbain II provoqua en France, en Belgique et en Italie. Dans une notice biographique de cent pages à peine, une plume fidèle et sincère a résumé tout ce que l'érudition a rassemblé de documents sur l'illustre pontife, depuis D. Ruinart jusqu'à M. le comte Riant. Assurément l'esprit pénétrant et critique du directeur de l'*Orient latin* a inspiré le modeste auteur de cette notice, car il a écrit un tableau utile pour l'homme de science, en même temps qu'un modèle de vulgarisation.

ENVOIS DES MEMBRES HONORAIRES ET CORRESPONDANTS

« Je dois maintenant, Messieurs, adresser à nos confrères honoraires ou correspondants l'expression de notre gratitude pour leurs envois, toujours si bien accueillis de vous. La liste en est donnée chaque année à la suite de ce compte-rendu, mais il est de stricte justice de signaler publiquement ces dons.

« Le plus considérable est dû à M. Poinsignon, qui vous offrit l'exemplaire complet en trois volumes de son *Histoire générale de la Champagne et de la Brie,* accompagnée d'une superbe héliogravure de la carte de Sanson. Déjà vous aviez pu apprécier l'importance du travail, mais le dernier tome vous a pleinement convaincus de son utilité. Là seulement on peut étudier l'administration des intendants et l'état où ils ont laissé le pays à la veille de la Révolution. Cette œuvre mérite donc à notre confrère la reconnaissance de ceux qui étudient un point quelconque de notre ancienne province. — M. d'Arbois de Jubainville, M. l'abbé Etienne Georges[1], M. J. Gautier, M. L Guibert vous ont adressé d'autres travaux historiques. — M. Ch. Remy nous a peint la courageuse existence des *Navlet*, ces artistes châlonnais dont la réputation et l'œuvre s'étendent jusqu'à nous. — M. F. Huet vous a offert ses études sur la musique liturgique, et spécialement sur l'art moderne dans ses rapports avec le culte. — M. Gaston Paris veut bien nous continuer l'envoi de ses leçons sur la poésie du moyen-âge, et M. Cheysson de ses conférences d'économie politique.

« Dans le domaine de l'archéologie, vous avez reçu les publications de M. le baron J. de Baye et de M. Auguste Nicaise, si compétents l'un et l'autre dans l'étude des découvertes qui se font autour de nous. Leur émule, M. Fr. Moreau, nous a adressé la

1. Notons les décisives recherches de cet historien sur l'origine champenoise de Jeanne d'Arc, d'accord avec les dernières découvertes de M. Siméon Luce.

table de ses riches albums. M. Bosteaux, de Cernay-les-Reims, et M. Counhaye, de Suippes, vous ont communiqué aussi leurs trouvailles les plus récentes : le premier les a exposées à Soissons, où le Congrès lui a décerné une médaille; le second les a apportées ici même, et vous avez pu admirer ce mors en cuivre d'un si remarquable travail, de l'époque gauloise. J'ajouterai que M. Counhaye, l'un des doyens de l'archéologie dans le département de la Marne, fut l'ami fidèle et le consciencieux collaborateur de M. Duquénelle, dont il pourra suivre jusqu'au bout les nobles traditions.

« Pour les sciences, trois noms vous ont surtout frappés : celui de M. Plateau, qui nous envoie de Gand le fruit de ses expériences si décisives dans le domaine de la physiologie; celui de M. de Lapparent, qui nous instruisit cette fois sur les tremblements de terre; et enfin celui de M. F. Lescuyer, notre correspondant de Saint-Dizier, qui achève ses *Mélanges d'ornithologie*[1] avec tant de patience et de courage, cherchant dans cet utile labeur une consolation à son deuil et un adoucissement à ses souffrances.

PERSONNEL

« Depuis deux ans, Messieurs, l'Académie a eu cette rare bonne fortune de n'avoir perdu aucun de ses membres titulaires : la mort n'a enlevé personne d'entre nous, et le changement de résidence, cette autre forme de la séparation, n'a point davantage éclairci nos rangs. Partant, point d'élections, ni de confrères nouveaux auxquels nous devions souhaiter la bienvenue.

« Mais des vides douloureux se sont produits auprès de nous, parmi ceux que rattachaient à notre Société d'intimes et affectueuses relations.

« Nous avons vu s'éteindre M. Natalis de Wailly, le vénéré doyen de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, originaire du département des Ardennes, l'érudit commentateur de *Joinville*, qui étudia avec tant de soins le vieux langage rémois et publia les *Récits d'un Ménestrel de Reims*. Il est mort plein de jours, de vertus et de travaux, dans sa paisible demeure de Passy, où il voulait bien nous recevoir quelques mois auparavant pour causer de sa province natale. — On vous a fait part du décès de M. Amédée Hachette, inspecteur général des Ponts-et-Chaussées en retraite, président de la Société Académique de Château-Thierry. — Trois autres correspondants, qui ont marqué dignement leur place dans l'Histoire de la contrée sont morts successivement : M. l'abbé Genet, dont une plume amie a retracé la sainte carrière[2], et qui laisse dans

1. *Régime alimentaire des oiseaux; — Trous d'arbres; — Etangs de Baudonvillers*, in-8°, 1887.

2. *Bulletin du diocèse de Reims*, 1886, p. 176.

nos volumes les monographies de Trigny, des Mazures, et surtout la biographie de Levesque de Pouilly et de ses frères; — M. Sénemaud, archiviste départemental à Mézières, où il fondait en 1865 la *Revue historique des Ardennes* et entamait sans retard la publication de l'inventaire de son dépôt; ses titres à notre reconnaissance ont été indiqués avec soin par un jeune publiciste carolopolitain, M. J. Poirier[1], qui vient aussi d'éditer une excellente notice sur le siège et le bombardement de Mézières en 1870. — Enfin, Messieurs, le troisième de nos confrères ardennais dont vous avez à déplorer la perte est M. Jean Hubert, ancien professeur de rhétorique au Collège et bibliothécaire de Charleville, dont les longs services dans l'enseignement public n'empêchèrent pas la collaboration constante à tous les travaux historiques et archéologiques de la région.

« Associé à notre Compagnie depuis sa fondation, il fournit son contingent à vos annales, et il obtint plusieurs de vos médailles les plus enviées, notamment pour son mémoire sur le *Siège de Reims par les Anglais*. Ses écrits, qui portent l'empreinte du lettré, resteront classiques pour l'étude de la géographie, de la biographie et de l'histoire ardennaise. Nous appelons de tous nos vœux la publication d'une notice détaillée sur une vie et des travaux aussi recommandables.

« Telles furent, Messieurs, nos entreprises, nos espérances et nos pertes au cours de cette année. Reconnaissants des secours et des encouragements que les corps élus veulent bien nous conserver, nous continuerons notre tâche sans autre souci que le bien de la patrie. »

* * *

Le 25 août, la Société Académique de la Marne, dans sa séance annuelle, a décerné deux médailles d'or à M. Brouillet pour son *Histoire de Givry-en-Argonne*, et à M. l'abbé Millard, curé de Reuves, pour son *Etude sur l'abbaye d'Andecy*.

Cette médaille a dû lui être décernée, en séance publique, le 24 août, à Châlons-sur-Marne.

Cette distinction est un juste hommage rendu au talent et aux patientes recherches de M. l'abbé Millard, déjà fort honorablement connu, dans notre région, par plusieurs ouvrages historiques ou monographiques qui l'avaient signalé à l'attention des hommes les plus compétents dans l'art littéraire et la science historique.

« Son nom est inscrit depuis longtemps parmi ceux des érudits de notre province » dit M. Alexis Rivière dans son intéressant et dernier rapport à la Société.

* * *

1. *Notice sur J.-A. Sénemaud*, par J. Poirier, Charleville, 1887.

Dernièrement, un cultivateur de la commune de Connantray-Vaurefroy (Marne), M. Bergaud, labourant une de ses propriétés, fit la découverte d'un cimetière, qui, selon toute apparence, remonterait à l'époque gauloise.

Cette sépulture, placée sur la déclivité d'une petite colline, à cent mètres environ de la Vaure, est orienté du nord au midi.

D'après les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour, ce cimetière, qui a la forme d'un cercle mesurant 12 mètres de diamètre, serait entouré d'un fossé d'une profondeur de 2 mètres environ.

Les ossements relevés n'étaient qu'à une profondeur de 20 centimètres du sol, déplacés par suite des pluies et des années.

Parmi les objets trouvés dans les tombes déjà fouillées, on compte de nombreux bracelets en bronze et en fer; un bracelet en jais bien conservé; plusieurs colliers en bronze et quelques fibules, le tout en très bon état et finement ciselé. Jusqu'à présent, on n'aurait encore découvert qu'une petite poterie d'un travail assez grossier et quelques fragments de vases, présageant d'heureuses découvertes pour un fouilleur expérimenté.

***

Mariage de Mlle de Pracontal, fille du marquis, avec M. Le Scellier de Chézelles, fils aîné du vicomte de Chézelles et de Mlle de Maingoval. La famille Le Scellier est une ancienne maison picarde qui acquit au XVIIe siècle, le fief de Chézelles, aux portes de Fismes (Marne) et avait le titre de vicomté. François Le Scellier, écuyer, reçu, en 1690, conseiller au Parlement de Paris, épousa Mlle Danré de Salency, dame de Frieres, Fallières, etc., en Soissonnais, terres que ses descendants possèdent encore. Le vicomte de Chézelles a deux frères mariés : l'un à Mlle de Montesquiou, l'autre à Mlle de Bryas. — D'or à l'aigle d'azur, becqué et membré de gueules.

***

« Un lecteur de la Revue pourrait-il m'indiquer une carte de l'Aube comprenant les *lieux-dits* ? et quel est l'éditeur de cette carte ? »

L. R.

MÉLANGES

La Société d'Ay en 1789. — Avant la Révolution, dans chaque localité, on dressait l'état des nobles ou non nobles dits privilégiés qui étaient admis à jouir de certaines exemptions d'impôts. Nous donnons ici la liste faite en 1789, pour la ville d'Ay (Marne) :

Le duc d'Orléans, possédant 14 arpents de broussailles.
Mesdames de France, dito.
M. Danré de Loupeigne, 20 arpents prés et terres.
M. Dubois de Crancé, 2 maisons, 4 arp. 1/2 vigne.
M. Lasnier, secrétaire du roi à Reims, 3 maisons, 11 arp. terre, 26 vigne.
Mme Deu de Vieux-Dampierre, 16 arp. terres.
M. Janson, ancien président-trésorier de France, une maison, 8 arp., pré, 12 vignes.
Mme de Jeannevelle, une maison, 13 arp. pré, 10 terre, 6 vigne.
M. du Verdier, président-trésorier de France, une maison, 3 arp. pré, 10 vigne.
M. de Villermont de Cuys, 2 maisons, 3 arp. pré, une vigne.
M. d'Argent, une maison, 10 arp. vigne.
M. Bonvallet, de Reims, président-trésorier de France, une maison, 3 arp. vigne.
M. d'Orsay, 3 maisons, 2 arp. jardin. 8 pré, 12 terre, 15 vigne.
Mauclerc (de Sainte-Menehould), 8 arp. pré, 2 vigne.
Pannetier, de Paris, secrétaire du roi, une maison, 6 arp. vigne.
Fagnier de Mardeuil, conseiller au Parlement, une maison, 2 arp. pré, 4 vigne.
Marquis de Sainte-Claire (Reims), 2 arp. pré.
Comte de Lantages, un arp. pré.
Veuve de Montfort, 4 arp. vigne.
Mongeot de Sainte-Euphraise, une maison, 3 arp. vigne.
De Caumont (de Valenciennes), 2 arp. pré, 2 vigne.
Tiran de Flavigny, une maison, 10 arp. vigne.

Le Secrétaire-Gérant,

Léon Frémont.

LES SEIGNEURS DE CHOISEUL*

Nous allons exposer en détail l'état des recettes et des dépenses de la seigneurie à Choiseul et dans ses autres fiefs ou domaines de cette seigneurie.

I. — Recette détaillée à Choiseul

Nos d'ordre	Détail des recettes en argent à Choiseul	livres	sols	deniers
1.	Reçu du cens ou de l'impôt[1] des vignes.		105	
2.	— de Jean Bridart, pour la retenue d'une partie de la vigne du seigneur.		5	6
3.	— de la veuve, etc., de maître Paris, pour frais de lot et vente.		20	9
4.	— de la communauté de Bassoncourt, pour la concession de la pâture du pré Courtain, sur le finage de Choiseul.		2	6
5.	— du grenier à sel de Langres. . . .	15		
6.	— du maître boucher de Choiseul, pour le quartier de bœuf dû, le vendredi avant Noel, et estimé quinze sols		7	6
7.	— de la communauté de Choiseul, pour le droit de pargie.		40	
8.	— des chefs de maison (72 feux), terme de Pâques.	4	10	
9.	— des chefs d'hôtel ou de maison, terme de Saint-Remy.	4	11	3
10.	— de Guerrant, pour toutes débites..		3	9
11.	— des forains ayant biens fonds à Choiseul (19), terme de Pâques. .		25	
12.	— des habitants de Choiseul ne payant pas de gélines.		8	9

* Voir page 109, tome XIII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Chaque arpent de vigne, à Choiseul, devait 20 deniers de cens par an.

13.	— des forains ayant biens fonds à Choiseul, terme de Saint-Remy. .		25	
14.	— de Jean Bridart, pour la ferme de la prévôté, du péage et de l'abrochage.	6	10	
15.	— du receveur Jean Valtier, pour la ferme du tabellionage de la seigneurie de Choiseul.		15	
16.	— du dit Jean Valtier, pour la ferme des lots et ventes.		20	
17.	— de Jean Bridart, pour la ferme des deux foires.	6		
18.	— d'un quidam pour amende à l'occasion d'un larcin fait dans une auberge à Choiseul.		7	6
19.	— de plusieurs, pour la relaissée du pré de la Hourie.		30	
20.	— de Girart Thierry, pour la relaissée de l'herbe et des fruits du jardin situé devant le château.		25	
21.	— de Simon Bernard, etc., pour la ferme du pressoir banal.		54	
22.	— de la pêche de l'étang sire Hugues (revenu net).	49		
23.	— de la pêche partielle de l'étang de la Maladière (revenu net).		14	
24.	— des deux gélines par feu, estimées en bloc, 8 deniers la géline.		48	
25.	— du revenu en bloc des 97 jours 1/2 de charrue dus annuellement au seigneur [1], à 2 sols 6 deniers le jour (ci la moitié).	6		22
26.	— du revenu en bloc des 73 jours 1/2 de charrois dus au seigneur à 2 sols 6 deniers le jour dont la moitié ici.	4	11	10
27.	— du produit des 21 journées de fauchage dues par chaque homme valide, à 18 deniers la journée, dont ici la moitié.		15	9
28.	— du produit des 48 journées de fenaison dues par les personnes			

1. Chaque cultivateur devait 4 jours de charrue et 3 jours de charrois ; chaque faucheur un jour de faulx et chaque feneur un jour de fourche. Chaque habitant adulte devait 2 jours de faucille.

	adultes, autres que les faucheurs, à 6 deniers la journée, dont la moitié pour M. de Bussy.		12	
29.	— du revenu en bloc des 160 journées de faucille, dont l'une aux blés et l'autre aux avoines, à 6 deniers la journée, dont la moitié pour M. de Bussy.		36	
	Produit de la vente des Denrées			
30.	— du produit de la vente de 274 bichets un quart et demi de blé à cinq sols le bichet ; de 288 bichets deux quarts et demi d'avoine à 20 deniers le bichet et de 77 bichets d'orge à 2 sols 6 deniers.	102	3	4
31.	— du produit de la vente de 40 bichets de blé des moulins, dont 20 bichets vendus à 7 sols 6 deniers le bichet et de 20 bichets de blé échauffé, vendus à 6 sols 8 deniers le bichet.	10	8	4
32.	— de la vente de 253 bichets de blé à 13 sols le bichet, et de 203 bichets 1/2 d'avoine à 3 sols 6 deniers le bichet.	200		
33.	— de la vente de 28 livres de cire à 5 sols la livre.	7		
	Total réglé. . . .	441	17	7

1° *Recette en nature à Choiseul*

Recette en blé	bichets
1° Reçu de Mongin Barrois, etc. un rentaire de 40 bichets.	40
2° De Nicolas Bertin, meunier aux moulins sire Hugues et Germaine, quatre-vingt bichets[1].	80
3° de Jean Olry, le rentaire de la corvée le Plessis, se composant de vingt-cinq bichets.	25
Total.	145
Cette recette, doublée pour la part égale de M. de Castelnau, se trouve être en totalité de deux cent quatre-vingt-dix bichets.	145
Total général.	290

1. Dix bichets, dont il sera tenu compte à la dépense, ont été remis au meunier pour la privation d'eau causée par la pêche du grand étang.

2° *Recette en avoine*

1° Reçu des dits Mongin, etc. un rentaire de quarante bichets.	40
2° Reçu de Huguenin, etc. un rentaire de quatre bichets.	4
Total.	44
Cette quantité, étant doublée pour faire la part égale de M. de Castelnau, la recette totale d'avoine s'élève à la quantité de quatre-vingt-huit bichets.	44
Total général.	88

3° *Recette en orge* [1]

Reçu de Toussaint Pelletier un rentaire d'orge de quatre-vingt bichets et demi, qui étant doublé, pour la part de M. de Castelnau, forme un total de cent soixante un bichets.	161
Total.	161

4° *Recette en cire* [2]

	livres
1° Reçu de Jean Bridart, pour partie du prix de la ferme de la prévôté, du péage et de l'abrochage, six livres et demie.	6 1/2
2° Reçu du rendant compte, pour partie du prix de la ferme du tabellionage de la seigneurie, huit livres trois quarts.	8 3/4
3° Reçu du locataire des deux moulins susdits dix livres.	10
4° Reçu de Jean Bridart, pour partie du prix de la ferme des foires de Choiseul, six livres.	6
Total.	31 1/4
En doublant cette quantité pour la part égale de l'autre seigneur et consorts, la recette totale de la cire, à Choiseul, a été de soixante-deux livres et demie.	31 1/4
Total général.	62 1/2

Résumé de la recette à Choiseul

1° La recette en argent

Si le total ci-dessus de 441 livres 17 sols 7 deniers est à peu près exact au fond, il ne l'est pas dans ses éléments constitutifs.

1. Cette orge avait été semée sur la plage desséchée du dit étang.

2. Quatre livres, dont il sera tenu compte à la dépense, ont été remises au meunier comme compensation de la perte d'eau susdite.

Car 1° le chiffre de 49 livres de l'article 22 doit être remplacé par celui de 191 livres 7 sols 7 deniers[1], qui désigne la vraie part de M. de Bussy à ladite pêche, déduction faite des frais de l'opération; 2° le chiffre de 102 livres 3 sols 4 deniers de l'article 30 doit être supprimé comme étranger au compte de 1516[2]. Or en déduisant le chiffre 49 livres du total 441 livres 17 sols 7 deniers, il reste 392 livres 17 sols 7 deniers. Puis en déduisant de ce dernier chiffre celui de 102 livres 3 sols 4 deniers on trouve 290 livres 14 sols 3 deniers; mais il faut alors joindre à ces 290 livres, etc., les 191 livres ci-dessus et le total de 441 livres 17 sols 7 deniers est remplacé par celui de 482 livres 1 sol 10 deniers.

En doublant ce chiffre, pour la part égale de M. de Castelnau, le total des recettes en argent, à Choiseul, d'après le tableau ci-dessus, est de 964 livres 3 sols 8 deniers. Mais malgré cette différence, nous conservons le chiffre de 967 livres 19 sols 6 deniers qui figure ci-dessous.

2° La recette en blé a été de deux cent quatre-vingt-dix bichets qui, à sept sols le bichet, valent cent une livres dix sols.	101	10	
3° La recette totale en avoine a été de quatre-vingt-huit bichets qui, à 22 deniers le bichet, valent huit livres quatre sols un denier.	8	4	1
4° La recette totale en orge a été de cent soixante un bichets qui, à 2 sols 6 deniers le bichet, valent seize livres dix sols six deniers.	16	10	6
5° La recette totale en cire a été de soixante-deux livres et demie qui, à 5 sols la livre, valent quinze livres douze sols six deniers. .	15	12	6
Le total général des recettes en nature est donc de.	141	7	1
Celui des recettes en argent étant de. . . .	967	19	6
Il s'en suit que la recette totale de la terre de Choiseul, en 1516, a été de onze cent neuf livres six sols sept deniers.	1109	6	7

II. Recette détaillée à Breuvannes[3]

Nos d'ordre	1° Recette en argent	livres	sols	deniers
—	—	—	—	—
1.	Reçu des sujets de la seigneurie, relevant			

1. Ce compte de recettes est celui de M. de Bussy, il doit donc être doublé pour être celui de la seigneurie à Choiseul.

2. La rectification au sujet des chiffres des numéros 22 et 30 est motivée par le contenu du compte, ici analysé, de 1516.

3. Le fief des seigneurs de Choiseul, à Breuvannes, se composait de

	de la baronnie de Choiseul, sept sols un denier de cens.		7	1
2.	— des mêmes, taillables à volonté, une fois l'an, quatre livres cinq sols. .	4	5	
3.	— de Jean Vaillant, pour la location ou ferme du four banal, cinquante sols.		50	
4.	— du même, pour la ferme de la mairie des seigneurs de Choiseul, dix sols..		10	
5.	— du prix des dix-huit gélines et demie dues à M. de Bussy, à 8 deniers la géline, douze sols [1]		12	
6.	— du prix des 54 journées de faucille (dont 2 à la moisson des blés et 2 à la moisson des avoines) à 6 deniers la journée, la moitié pour M. de Bussy..		13	6
	Total réglé.	8	17	7

2° *Recette en nature*

1° Recette en blé — bichets

Reçu de François Royer un rentaire de vingt-quatre bichets et demi de blé. 24 1/2

2° Recette en avoine [2]

Reçu du dit François Royer vingt-quatre bichets et demi d'avoine. 24 1/2

3° Recette en cire — livres

Reçu du dit Jean Vaillant, pour partie du prix de la ferme du four banal, deux livres et demie. 2 1/2

Reçu du même pour partie des prix de la ferme de la mairie des seigneurs de Choiseul, à Breuvannes, une demi livre 1/2

Total. 3

12 feux entiers et de trois veuves (13 feux 1/2). Chaque chef de maison devait deux gélines et quatre journées de faucille. Ces sujets étaient encore taillables à volonté, une fois l'an, et étaient soumis à la haute, moyenne et basse justice du seigneur de Choiseul.

1. Nous ignorons pourquoi il est question de 9 gélines dans un article de ce compte. Il s'agit peut-être d'une recette de compte antérieur.

2. La copie du compte, que nous reproduisons, estime cinq deniers le

	livres	sols	deniers
En doublant ces quantités pour y joindre la part égale de M. de Castelnau, la recette totale est :	—	—	—
1° En argent, de dix-sept livres quinze sous deux deniers.	17	15	2
2° En blé, de quarante-neuf bichets qui, à 7 sous le bichet, vaut dix-sept livres trois sous.	17	3	
3° En avoine, de quarante-neuf bichets qui, à 22 deniers le bichet, vaut quatre livres neuf sous dix deniers.	4	9	10
4° En cire, de six livres qui, à 5 sols la livre, vaut une livre 2 sols.	1	2	
Le total de la recette a donc été de quarante livres dix sous.	40	10	00

III. Recette détaillée à Pouilly

N°s d'ordre	1° Recette en argent	livres	sols	deniers
1.	Reçu des sujets de la seigneurie [1], pour les deux termes de la taille à volonté, sept livres.	7		
2.	— d'Antoine Bricart, pour la location d'une maison et d'un meix derrière le pré de l'église, un sol.		1	
3.	— de Parisot Humbert, pour la ferme de la mairie des seigneurs de Choiseul, vingt-cinq sols.		25	
4.	— de Nicolas Obryot, pour la retenue d'un terrain, dit les Perrières, pour M. de Bussy qui n'en possédait que la cinquième partie, seize deniers.			16
5.	— du droit de ban-vin [2], pour la			

bichet de blé. Ignorant la valeur de ces deniers, nous estimons le bichet au prix moyen de 7 sols.

1. Les barons de Choiseul possédaient les deux cinquièmes de la terre de Pouilly alors divisée en trois seigneuries. Ils avaient, dans leur seigneurie du dit lieu, toute justice et la taille à volonté, deux fois l'an. Ils y avaient alors 26 feux et chaque chef de famille devait deux gélines par année. Ils y avaient aussi des droits de corvée, qui ne sont pas spécifiés.

2. Le droit de ban-vin consistait, à Pouilly, à percevoir une somme pour autoriser à vendre vin depuis le premier coup des matines de Noël jusqu'au jour de la Purification de Notre-Dame, sous peine de 60 sols d'amende, si la vente avait lieu sans la licence du banchier ou receveur.

		cinquième partie, sept sols huit deniers..		7	8
6.	—	de Humbellot, pour la ferme du pré de l'étang, quatre livres dix-sept sols six deniers.	4	17	6
7.	—	de Jean Barat, etc, pour la ferme d'un jardin, soixante sols.		60	
8.	—	de Denys Balley, pour la retenue du pré de Velle, trente-trois sols quatre deniers.		33	4
9.	—	du dit Parisot Humbellot, pour la ferme du pré près l'étang de Malroy, vingt-cinq sols.		25	
10.	—	de Florien Petitot, pour la ferme des biens de main morte, quarante sols		40	
11.	—	du produit des amendes, pour délits de bois, dix sols six deniers. . . .		10	6
12.	—	du produit de la vente des gélines, dix-sept sols quatre deniers. . . .		17	4
		Total.	11	235	44
		Total réglé.	22	18	8

2° *Recette en nature*

1° Recette de blé

	bichets
Reçu de Parisot Humbert, etc., seize bichets de blé. .	16

2° Recette d'avoine

Reçu des dits Parisot, etc, seize bichets d'avoine. . . .	16

3° Recette de cire

	livres
Reçu des héritiers de Guillaume Michelin, pour partie du prix de la ferme d'un terrain, une livre.	1
Reçu des hoirs Causet, pour même cause, une demi livre.	1/2
Reçu de Parisot Humbert, pour partie du prix de la mairie seigneuriale, une livre un quart.	1 1/4
Total.	2 3/4

Résumé de la recette

La recette, pour M. de Bussy, a été :	livres	sols	deniers
1° En argent de vingt-deux livres dix-huit sols huit deniers.	22	18	8
2° En blé, de 16 bichets qui, à 7 sols le bichet, valait cinq livres quatorze sols.	5	14	

3° En avoine, de seize bichets qui, à 22 deniers, valaient vingt un sols.		21	
4° En cire, de deux livres trois quarts qui, à cinq sols la livre, valait treize sols.		13	
Total général.	30	6	8
Cette somme étant doublée pour y réunir la part égale de l'autre seigneur.	30	6	8
La recette totale du fief des barons de Choiseul, à Pouilly, a été de soixante livres treize sols quatre deniers.	60	13	4

IV. Recette détaillée à Ravennefontaine

	livres	sols	deniers
1° Recette en argent	—	—	—
Reçu du revenu du cens [1] de la seigneurie des sires de Choiseul, en ce lieu, seize sols. .		16	
Reçu de la ferme de la mairie du dit lieu, deux sols six deniers.		2	6
Total.		18	6

	bichets
2° Recette en blé	—
Reçu de Jean Regnault, le jeune, vingt-deux bichets de blé.	22
3° Recette en avoine	
Reçu du dit Jean Regnault vingt-deux bichets d'avoine.	22

Résumé

La recette pour M. de Bussy a été :	livres	sols	deniers
	—	—	—
1° En argent, de dix-huit sols six deniers.		18	6
2° En blé, de vingt-deux bichets qui, à sept			

1. Le cens, dont il s'agit ici et dans les autres parties de ce compte, était un impôt recognitif de la domination seigneuriale et en même temps une rente foncière des terres louées ou concédées sans terme aux serfs. Cet impôt était de peu de valeur dans ce pays où les sires de Choiseul n'avaient que peu de sujets et de terres. Le territoire de Ravennefontaine était divisé en cinq seigneuries : 1° celle des barons de Choiseul qui y possédaient la cinquième partie du territoire ; 2° celle d'Antoine de Maulain ; 3° celle des hoirs Gallaudot ; 4° celle des héritiers de Jean de Vezelise ; 5° celle de Jacques d'Anglure qui tenait aussi une partie de la seigneurie de Maulain. Mais le seigneur de Choiseul était suzerain des autres seigneurs du dit Ravennefontaine.

sols le bichet[1], valaient sept livres quatorze sols.	7	14	
3° En avoine, de vingt-deux bichets qui, à 22 deniers le bichet, valaient quatre livres quatre sols.	4	4	
Total.	12	16	6
Mais en joignant à cette somme une somme égale pour la part du co-seigneur, le revenu total de la seigneurie des seigneurs de Choiseul, à Ravennefontaine, a été de 25 livres treize sols.	12	16	6
	25	13	

V. Recette détaillée à Merrey[2]

Nos d'ordre	1° Recette en argent	livres	sols	deniers
1.	Reçu de l'impôt du cens sur les habitants, trente-neuf sols trois deniers		39	3
2.	— des nouveaux cens mis à ferme, seize sols trois deniers.		16	3
3.	— de l'eschief[3], dû par chaque maître d'hôtel, au terme de Pâques, quarante sols..		40	
4.	— De l'eschief de deux chefs de famille qui ne doivent que eschief d'argent, deux sols six deniers.		2	6
5.	— des forains, au nombre de neuf, tenant héritage à Merrey, devant chacun dix sols tournois d'eschief, en deux termes, vingt-deux sols six deniers.		22	6
6.	— de l'eschief des manants de Merrey, au terme de Saint-Remy, quarante-deux sols six deniers tournois. . .		42	6
7.	— de Nicolas Chérel, de Choiseul,			

1. Le texte, que nous copions, porte le prix du bichet de blé à 4 deniers. Ignorant la valeur de ces deniers, nous estimons ce blé à 7 sols le bichet, comme à Choiseul.

2. M. de Bussy n'avait que la quatrième partie indivis des propriétés et des revenus seigneuriaux de Merrey et de Bassoncourt.

3. L'eschief, dit l'auteur du Cartulaire de Vignory, était une redevance due au seigneur en vertu d'une convention passée avec ses hommes, une sorte d'abonnement qui faisait cesser le droit arbitraire du seigneur, p. CCXII. Cet impôt était de dix sols, à Merrey, pour chaque propriétaire.

		pour la ferme de la mairie, seize sols trois deniers.	16	3
8.	—	de Jean Bridart, pour la ferme du pré des Noès, soixante-deux sols six deniers.	62	6
9.	—	du dit Nicolas Chérel, pour la retenue du Pré des Cloux, huit sols quatre deniers.	8	4
10.	—	du produit des gélines, dont deux par chaque feu, à huit deniers la géline, dont le quart est de dix sols huit deniers.	10	8
11.	—	de l'estimation des jours de charrue, au nombre de 63, à deux sols six deniers le jour, trente-neuf sols quatre deniers.	39	4
12	—	de l'estimation des 49 jours de charrois, à 2 sols 6 deniers le jour, trente sols onze deniers [1]	30	11
13.	—	de l'estimation des 25 jours de faulx, à 18 deniers le jour, neuf sols quatre deniers.	9	4
14.	—	de l'estimation des 8 jours de feneurs à 6 deniers le jour, douze deniers . . . . . , ...		12
15.	—	de l'estimation des 2 journées de faucille, l'une au blé, l'autre aux avoines, par chacun des 31 feux, à 6 deniers le jour, huit sols.	8	
		Total réglé.	17 10	4

2° *Recette en nature*

	1° Recette en blé	bichets
	Reçu de Nicolas Thévenin de Choiseul, un rentaire de cinq bichets trois quarts.	5 3/4

1. Il y avait alors à Merrey 32 feux y compris deux veuves. Il y avait en outre le sergent ou huissier qui, à raison de son office, était exempt d'impôts. Chacun des cultivateurs devait au seigneur 4 jours de charrue, une au sombre, une au retiers, une au voin ou semaille des blés et une au tramois ou semaille des avoines, total : 63 jours. Il devait, de plus, herser les terres qu'il avait cultivées pour la semaille des blés et des avoines. Chacun d'eux devait aussi trois jours de charrois, total : 49 jours. Par ces deux chiffres on voit qu'il se trouvait alors seize cultivateurs à Merrey. Chaque homme valide devait un jour de faulx et il en était dû 25. Il n'existait, en dehors de ces hommes que huit personnes obligées à un jour de fenaison, les faucheurs n'étant pas obligés à cette corvée.

Reçu de Jean Barrois, etc, un rentaire de quarante bichets.	40	
	45	3/4

2° Recette en avoine

Reçu du dit Nicolas Thévenin, cinq bichets trois quarts.	5	3/4
Reçu des dits Jean Barrois, etc., quarante bichets . . .	40	
	45	3/4

3° Recette en cire

	livre	onces
Reçu du dit Nicolas Chérel, pour partie du prix de la ferme de mairie de Merrey, une demi livre cinq onces . .	1/2	5

Résumé des recettes à Merrey

	livres	sols	deniers
1° La recette de la quatrième partie en argent ayant été de dix-sept livres dix sols quatre deniers, la recette des quatre parts a été de soixante-dix livres un sol quatre deniers.	70	1	4
2° La recette du quart en blé ayant été de 45 bichets 3/4, la recette totale a été de 183 bichets qui, à sept sols le bichet °, valent soixante-quatre livres un sol.	64	1	
3° La recette du quart en avoine ayant été de 45 bichets 3/4, la recette totale a été aussi de 183 bichets qui, à 22 deniers le bichet, valent dix-huit livres dix-huit sols.	18	18	
4° La recette du quart en cire ayant été de une demi livre, à 5 sols la livre, la recette totale a été de dix sols.		10	
D'où il suit que la recette totale de la terre et seigneurie de Merrey, en 1516, a été de cent cinquante-trois livres dix sols quatre deniers.	153	10	4

VI. Recette détaillée à Bassoncourt[1]

	livres	sols	deniers
1. Reçu des habitants le cens des vignes et autres propriétés montant à			

1. Comme à Merrey, M. de Bussy n'avait à Bassoncourt que le quart de la seigneurie et de ses revenus.

		douze sols cinq deniers.	12	5
2.	—	du produit des pargies, dix sols. .	10	
3.	—	du produit de l'eschief, neuf livres trois sols tournois [1].	9 3	
4.	—	de Nicolas Thériot, pour tout impôt, sept sols six deniers.	7	6
6.	—	de Regnault Maignien, de Choiseul, pour des biens à Bassoncourt de par sa femme, vingt deniers. . . .		20
7.	—	de Nicolas Royer, de Colombey, pour idem, deux sols six deniers.	2	6
8.	—	de Jean Gallot, de Bassoncourt, pour idem, quinze deniers.		15
9.	—	de messire Nicolas Fèvre, prêtre à Bassoncourt, pour tout impôt qu'il peut devoir avec son frère (ne faisant ensemble qu'un seul feu), dix sols.	10	
10.	—	de Pierre Eymart, pour tout impôt, dix deniers.		10
11.	—	de Benolte Benard, fille, pour idem, dix deniers.		10
12.	—	de Nicolas Thériot, pour la ferme de la mairie, du péage et abrochage de Bassoncourt, cinquante sols.	50	
13.	—	de Jean Benard, bourrelier, et de Jean Vaillant, pour la ferme du four banal, cent deux sols six deniers. .	102	6
14.	—	de Jean Benard, le vieux, pour la retenue du pré du Breuil, soixante-seize sols trois deniers.	76	3
15.	—	de Nicolas Dusellier, pour l'acquisition d'un cheval d'Espagne, borgne, que, après l'avoir trouvé, à Bassoncourt, le jour de la foire (de Choiseul), il avait nourri pendant près de dix semaines sans que le propriétaire ait été connu, cinq sols.	5	

1. Nous avons, sous le n° V précédent, donné la notion ou le sens du mot *eschief*. Ici cet impôt était réglé par la charte de 1333.

16.	— du produit des gélines, soixante-huit sols quatre deniers[1].		68	4
17.	— du revenu des jours de charrue, six livres quinze sols sept deniers. . .	6	15	7
18.	— du revenu des jours de charrois, soixante-seize sols trois deniers. .		76	3
19.	— du revenu des jours de faulx, quarante-cinq sols cinq deniers. . . .		45	5
20.	— du revenu des jours de fourche, onze sols quatre deniers.		11	4
21.	— du revenu des jours de faucille, cinquante-un sols quatre deniers..		51	4
	Total réglé.	42	19	10

2° *Recette en nature*

1° Recette en blé

	bichets
Reçu l'eschief de blé montant à deux cent cinquante-neuf bichets trois quarts, dont pour M. de Bussy soixante-quatre bichets trois quarts et demi quart de quart. . . .	64 3/4
Reçu de Claude Martin, etc., pour le rentaire de la corvée, dite Dame Jeanne, onze bichets.	11
Total.	75 3/4

2° Recette en avoine

L'eschief d'avoine monte à la même quantité que celui du blé. Donc ici, soixante-quatre bichets trois quarts, etc.	64 3/4

1. La communauté de Bassoncourt comptait, en 1516, 101 feux entiers et 3 veuves, c'est-à-dire 102 feux et demi.

Chaque feu entier devait 4 gélines par année et chaque demi feu, 2 gélines, à 8 deniers la géline, total : 410 gélines.

Chaque cultivateur devait 8 jours de charrue, mais, par suite d'un premier arrangement avec le seigneur, il payait deux sols six deniers au lieu d'un jour de charrue. Puis il est intervenu, en 1516, une nouvelle convention d'après laquelle le cultivateur devait payer cinq deniers par cheval, pour chaque jour de charrue et, comme en cette année 1516, il était dû au seigneur 651 jours de charrue, on comptait 651 chevaux, l'impôt de ces chevaux s'élevait à la somme de vingt-sept livres deux sols quatre deniers (ou plutôt 13 livres onze sols trois deniers).

Chaque cultivateur devait aussi 6 jours de charrois, mais cette corvée fut aussi reportée sur les chevaux qui, énumérés d'après le nombre des charrois à faire, étaient au nombre de 360, à chacun cinq deniers. Cet impôt produisait, en 1516, au seigneur, un revenu de soixante-seize sols trois deniers (calcul qui nous parait erroné).

Il y avait 57 faucheurs qui devaient, chacun, deux journées de faulx, à 18 deniers la journée ; 45 feneurs obligés à 2 journées, à 6 deniers la journée, enfin 102 personnes devaient 4 journées de faucille, à 6 deniers la journée.

Reçu de Guillaume Senault pour le rentaire de la corvée de la vigne, six bichets un quart.	6	1/4
Total.	71	00

3° Recette en cire	livres	onces
Reçu de Nicolas Thériot, pour partie du prix de la ferme de la mairie, etc., deux livres et demie.	2	1/2
Reçu de Jean Benard, etc., pour partie du prix de la ferme du four banal, cinq livres deux onces.	5	2
Total.	7	1/2

Résumé des recettes à Bassoncourt

	livres	sols	deniers
1° La recette de la quatrième partie, en argent, ayant été de quarante-deux livres dix-neuf sols et dix deniers, la recette totale ou des quatre parts est de cent soixante-onze livres dix-neuf sols quatre deniers.	171	19	4
2° La recette du quart, en blé, ayant été de 75 bichets 3/4, la recette totale est de 304 bichets qui, à 7 sols le bichet [1], valent cent six livres huit sols.	106	8	
3° La recette du quart, en avoine, ayant été de 71 bichets, la recette totale est de 284 bichets qui, à 22 deniers le bichet, valent vingt-six livres	26		
4° La recette du quart, en cire, ayant été de 7 livres 10 onces, la recette totale est de 30 livres 8 onces qui, à 5 sols la livre, valent sept livres douze sols six deniers.	7	12	6
Donc, la somme totale des recettes à Bassoncourt, pour le compte de 1516, a été de trois cent onze livres dix-neuf sols dix deniers.			
Total général.	311	19	10

VII. Recette à Fresnes-sur-Apance [2]

Nous ne pouvons apprécier en détail les revenus de

1. Nous avons mis le blé à ce prix, pour les raisons ci-dessus alléguées.

2. Le territoire de Fresnes était divisé en trois seigneuries, dont l'une, appelée la grande seigneurie, appartenait, moitié au duc de Lorraine et moitié aux barons de Choiseul. Chacune des deux autres appartenait à un seigneur particulier.

la seigneurie de Fresnes appartenant aux barons de Choiseul, parce que le rendant compte les énonce en se servant de noms de monnaie spéciaux à la contrée, dont nous ignorons la valeur. Mais d'après le résumé qu'il fait de ses recettes, nous voyons que le produit de cette minime seigneurie ne dépassait guère la valeur de vingt-six livres. Soit : 26 livres.

NOTA. — Le compte de 1516, que nous reproduisons en substance, ne contient pas l'état des recettes de Colombey-les-Choiseul [1]. Pour suppléer à cet état, autant qu'il nous parait convenable, nous portons le revenu de ce fief au même chiffre que le revenu du fief de Pouilly, c'est-à-dire à la somme d'environ soixante livres. Soit : 60 livres.

Résumé général

1° La recette en argent a été :

	livres	sols	deniers
A Choiseul, de	967	19	6
A Breuvannes, de	40	18	
A Pouilly, de	45	16	4
A Ravennefontaine, de		37	
A Merrey, de	70	1	4
A Bassoncourt, de	171	19	4
Total	1298	11	6

La recette totale en argent a été de 1298 livres 11 sols 6 deniers.

2° La recette en blé a été :

A Choiseul, de	290 bichets.
A Breuvannes, de	49 —
A Pouilly, de	32 —
A Ravennefontaine, de	44 —
A Merrey, de	183 —
A Bassoncourt, de	304 —
Total	902 bichets.

La recette totale en blé a donc été de 902 bichets qui, à 7 sols le bichet, valaient trois cent quinze livres quatorze sols : 315.14.

1. La terre de Colombey était encore, en 1516, un fief de la seigneurie de Choiseul. Elle ne figure pas dans le présent compte sans doute parce qu'elle appartenait toute entière au co-seigneur de M. de Bussy. Ce n'est que vers l'an 1580 qu'elle fut acquise par le duc de Lorraine. C'est donc à tort que M. Jolibois dit, dans sa *Haute-Marne*, qu'elle a *toujours* appartenu à ce duc.

3° La recette en avoine a été :

A Choiseul, de	88 bichets.
A Breuvannes, de	49 —
A Pouilly, de	32 —
A Ravennefontaine, de	44 —
A Merrey, de	183 —
A Bassoncourt, de	284 —
Total	680 bichets.

La recette totale en avoine a donc été de 680 bichets qui, à 22 deniers le bichet, valaient soixante-deux livres treize sols : 62.13.

4° La recette en orge, à Choiseul seulement, a été de 161 bichets qui, à 2 sols 6 deniers, valaient seize livres dix sols six deniers :

16.10.6.

4° La recette en cire a été :

A Choiseul, de	62 livres	1/2
A Breuvannes, de	6 —	
A Pouilly, de	5 —	1/2
A Ravennefontaine, de	» —	
A Merrey, de	2 —	
A Bassoncourt, de	30 —	1/2
Total	106 livres	1/2

La recette totale en cire a donc été de 106 livres et demie qui, à 5 sols la livre, valaient vingt-six livres douze sols six deniers :

26.12.6.

Donc la recette totale a été :	livres	sols	deniers
A Choiseul, de mille cent neuf livres six sols sept deniers	1109	6	7
A Breuvannes, quarante livres seize sols deux deniers	40	16	2
A Pouilly, de soixante livres treize sols quatre deniers	60	13	4
A Ravennefontaine, de vingt-cinq livres treize sols	25	13	
A Merrey, de cent cinquante-trois livres cinq sols	153	5	
A Bassoncourt, de trois cent onze livres dix-neuf sols dix deniers	311	19	10
A Fresnes, d'environ vingt-six livres	26		
A Colombey, d'environ soixante livres	60		
Total général	1787	13	11

		celle de Colombey, onze sols huit deniers.		11	8
9.	—	à Madame de Bussy, cinquante livres tournois	50		
10.	—	à la dite dame, résidant à Blaise, vingt livres.	20		
11.	—	à la dite dame, résidant à Reynel, cinquante livres.	50		
12.	—	à la dite dame, résidant à Reynel, dix livres.	10		
13.	—	pour la dite dame, à Blaise, sept livres dix-neuf sols dix deniers. .	7	19	10
14.	—	pour dépenses faites par les lieutenant, procureur et receveur, à raison d'un voyage à Blondefontaine et à Ozey, par ordre de M. de Bussy, pour affaire de généalogie, quatre livres dix sols.	4	10	
15.	—	à M. Pierre Martin, quarante-quatre sols dix deniers pour la quote-part de M. de Bussy, pour le port d'une lettre de ce monsieur au duc de Lorraine, à Nancy.		44	10
16.	—	à M. Pierre Martin susdit et à d'autres employés de la seigneurie, onze livres dix-neuf sols.	11	19	
17.	—	à Pierre Martin, de Langres, et autres, pour achat d'étoffes, d'une chasuble, de bijouterie, etc., trente-cinq livres seize sols deux deniers.	35	16	2
18.	—	à l'abbesse de Benoîtevaux, pour solde d'ouvrages de maçonnerie et de charpenterie faits aux frais de madame de Bussy, cinquante livres	50		
19.	—	à l'abbé de La Crête, pour compléter le payement d'un legs au dit abbé pour la fondation d'une messe annuelle faite par madame de Maroilles, soixante-cinq livres.	65		
20.	—	à Madame de Bussy et autres, pour divers objets, huit livres huit sols quatre deniers.	8	8	4
		Total réglé.	391	6	6

2° Dépenses communes avec le co-seigneur, M. de Castelnau

21.	—	aux religieux du Val-des Ecoliers, vingt sols, de la part de M. de Bussy, sur les dix livres qui leur sont dus le jour de Pâques. . . .		20	
22.	—	aux religieux de Morimond, quatre livres sur huit, qui leur sont dus pour la vente des foires de Choiseul.	4		
23.	—	à Jean Symonnet de Vesaignes, pour le transport d'une meule de Brie au moulin de Germaine, quatres livres dix sols.	4	10	
24.	—	pour la façon du luminaire du château et l'achat d'une pinte d'huile, cinq sols pour la dite façon et trois sols pour la dite pinte, dont la moitié pour M. de Bussy.		4	
25.	—	à M. Pierre Martin, cinq sols huit deniers, pour avance de paiement et pour un voyage à Montigny. .		5	8
26.	—	aux Bertin, pionniers, huit livres, pour extraction, charrois de pierres et réparation du chemin de la Carpière ; à Jean Canelet et consorts, huit livres, pour la charpente de la dite carpière ; à d'autres, onze livres dix deniers, pour la façon et charrois de Celle-sur-Saône, de deux barques et d'une barquette. La moitié du tout pour M. de Bussy.	13	15	6
27.	—	au curé de Meuvy, trente sols, pour complément de payement de la façon d'un filet à pêcher (façon qui, avec le fil, avait coûté 15 livres).		30	
28.	—	pour diverses grosses réparations aux bâtiments du château et au moulin du dit château, quarante-neuf livres, dont la moitié pour M. de Bussy, c'est-à-dire vingt-quatre livres dix sols.	24	10	
29.	—	au rendant compte, quarante-huit			

		sols, pour frais de plusieurs voyages tant à Blaise que à Reynel.	48	
30.	—	au même, cinquante-un sols trois deniers, pour le quart de la dépense aux maison, grange et étable de Merrey.	51	3
31.	—	pour la matière et la façon d'une mesure de demi-bichet et d'une mesure de quart de bichet, le tout ferré d'airain, vingt-deux sols dont la moitié pour M. de Bussy. . . .	11	
		Total du deuxième compte.	45 205	16
		Total réglé.	55 5	4
		Report du compte particulier.	351 6	6
		Total général réglé.	406 11	10

2° *Dépenses en denrées*

1° Dépense en blé

1° Donné à l'abbaye de Morimond seize bichets de blé à elle dus, le lendemain de Noël, sur le moulin de Germaine. . . . . 16 bichets

2° Donné, par ordre de Madame de Bussy, quatre bichets aux Cordeliers de Thon. Pour mémoire. . . . » —

3° Donné un bichet à une femme pauvre. Pour mémoire . . . . . » —

4° Cédé dix bichets au meunier, à cause de la pêche du grand étang . . . . . 10 —

5° Perdu par suite du dessèchement du blé, dix-sept bichets. . . . . 17 —

6° Vendu deux-cent cinquante-trois bichets. . . . . 253 —

7° Vendu quarante bichets. . . . . 40 —

Total. . . . . 336 bichets

2° Dépense en avoine

1° Délivré un bichet à un charretier allant à Reynel. . . . . 1 bichet

2° Perdu à raison du dessèchement du grain. . . 17 —

3° Vendu deux cent quatre bichets et demi. . . . 204 1/2

Total. 122 1/2

3° Dépense en orge

1° Délivré aux charrretiers du château de Reynel, quatre-vingt-seize bichets, au nom des deux maisons seigneuriales . . . . . 96 bichets

2° Perdu par suite du desséchement, avant la reddition des comptes, trois bichets.	3	—
Total.	99	

4° Dépense de cire

Donné pour le luminaire du château, sept livres, dont trois et demie pour la part de M. de Bussy. . .	7	livres
Donné pour le luminaire du salut, demandé par Madame de Bussy, quatre livres.	4	—
Vendu vingt-huit livres.	28	—
Cédé quatre livres huit onces à l'occasion de la pêche du grand étang, dit l'étang sire Hugues. . . .	4	1 2
Total.	43	1/2

Résumé des dépenses

1° En argent

Le total de la première partie des dépenses étant de 351 livres 6 sols 6 deniers et celui de la deuxième partie étant de 55 livres 5 sols 4 deniers, le total général est de 406 livres 11 sols 10 deniers.

Mais cet état de dépense ne donne pas une notion exacte de la dépense de la seigneurie en l'année 1516 ; car, quant à la première partie du compte, il faut modifier le chiffre des articles 1, 2, 3, 4, 7 et 15 qui alors produisent la somme de 86 livres 9 sols 8 deniers et y ajouter le produit des articles 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 20, qui est de 168 livres 9 sols 2 deniers. Ces deux sommes forment un total de 254 livres 18 sols 10 deniers.

Il faut ensuite négliger le produit des articles 6, 17, 18 et 19, qui est de 155 livres 16 sols 2 deniers, parce qu'il s'y agit de dépenses privées ou domestiques. Or, par la soustraction de ces 155 livres 16 sols 2 deniers de la somme de 254 livres 18 sols 10 deniers, la vraie somme des dépenses en argent du premier compte est de 99 livres 2 sols 8 deniers.

Le compte commun porte une dépense de 55 livres 5 sols 4 deniers ; mais il doit être modifié en doublant les chiffres des articles 21, 22, 24, 26, 28, 31 et en triplant celui de l'article 30 ; ce qui produit une somme de 299 livres 13 sols. Les articles 23, 25, 27 et 29 non modifiés produisent un total de 14 livres 2 sols 8 deniers, lequel étant ajouté au total ci-dessus de 299 livres 13 sols, le total des dépenses seigneuriales en argent du deuxième compte ci-dessus est de 314 livres 5 sols 8 deniers.

En joignant à ce chiffre la dépense du premier compte, savoir : 99 livres 2 sols 8 deniers, il résulte que la dépense totale en argent du compte de 1516 est de 413 livres 8 sols 4 deniers.

2° En denrées

Le rendant compte a reçu 902 bichets de blé. En soustrayant de

cette quantité les 336 bichets dont il a disposé, comme il est dit ci-dessus, il en est resté 566 à la disposition des co-seigneurs, dont 293 ont été vendus à leur profit et figurent dans les recettes.

Il a reçu 680 bichets d'avoine. En soustrayant de cette quantité les 222 bichets 1/2 dont l'usage est indiqué ci-dessus, il est resté 458 bichets 1/2.

Des 161 bichets d'orge reçus, il a été dépensé 99 bichets. Il en est donc demeuré 62.

Enfin, la recette de la cire ayant été de 106 livres dont 43 l. 1/2 ont été dépensés comme il est dit ci-dessus, il est resté 63 livres et demie.

Mais, à l'exception des détails qui suivent, toutes ces denrées ont été estimées et figurent aux recettes. Voici l'exposé des seules vraies dépenses de cette nature. Il a été dépensé :

	livres	sols	deniers
1° 48 bichets de blé qui, à 7 sols le bichet valaient.	16	16	
2° 18 bichets d'avoine qui, à 22 deniers le bichet, valaient		33	
3° 62 bichets d'orge qui, à 2 sols 6 deniers le bichet, valaient.	11	17	8
4° 15 livres 1/2 de cire qui, à 5 sols la livre, valaient.	3	17	6
Total des dépenses en nature, réglé.	34	4	2

La réelle et totale dépense seigneuriale en argent ayant été de 413 livres 8 sols 4 deniers et celle en nature ayant été de 34 livres 4 sols 2 deniers, il résulte que la dépense totale a été de 447 livres 12 sols 6 deniers.

Or, si de la recette totale d'environ 1,800 livres tournois, on retranche les 447 livres environ de dépenses, le revenu total et net de la baronnie de Choiseul et de ses dépendances, en 1516, a été de 1,353 livres en chiffres ronds.

L'an 1519, les seigneurs de Choiseul, dénommés dans l'aveu et dénombrement de l'an 1515, reçurent, en cette qualité et sous la dénomination de barons de Choiseul, de messire Claude de Dinteville, seigneur d'Eschanetz, à la date du 8 août, l'aveu et dénombrement des terres de Dammartin et Lénizeul, de Forseux (sans doute de Forfilières) et d'Andilly avec leurs dépendances.

(*A suivre.*)

LES SEIGNEURS*

ET LA SEIGNEURIE D'ARZILLIÈRES

IX. Jean d'Arzillières devait avoir une part de la seigneurie avant le don de son frère, car il prend les qualifications de seigneur d'Arzillières, en 1310, dans un échange de divers droits à Huiron avec Jean de Humbeauville, écuyer [1].

En 1323, il épousa Jeanne de Marolles [2], dame de Dienville [3], veuve du seigneur de Chappe [4], évènement qui motiva la donation susdite : en 1325, il céda à son frère la jouissance du château d'Arzillières, comme cela avait été convenu. Nous le voyons figurer en 1325, comme seigneur de Dienville, en 1330, de Landricourt [5]; en 1335, il acheta à Jeanne de Remilly, l'étang Humbert sis à St-Remy, avec le bois de Gigny, contenant ensemble cent soixante-et-onze arpents. Puis il testa en 1336, et choisit son frère Gautier pour exécuteur testamentaire.

En 1329 nous voyons sa femme, autorisée par lui, au nombre des seigneurs approuvant l'union de la léproserie de Montmorel à l'abbaye de Huiron [6]. De ce mariage naquirent trois enfants [7].

1. Gautier, qui suit :

2. Jacques, cité dans un accord passé en 1341 avec son frère Gautier, où ils sont dits fils de feu Jean d'Arzillières et de Jeanne de Marolles. Il est ensuite cité comme défunt dans le

* Voir page 161, tome XXIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Inventaire.

2. Marolles-les-Bailly (canton de Bar-sur-Aube).

3. Canton de Brienne (Aube).

4. Acte de quittance pour ses reprises de Marie, fille de Gui de Chappes, chevalier et de Jeanne de Marolles, remariée à Jean d'Arzillières (1361). — Inventaire.

5. Hommage pour six fauchées de prés, maison, justice audit lieu par Robert de Sorbey, écuyer.

6. Chron. à d'Huiron, loc. cit.

7. On trouva en 1384, un Jean d'Arzillières, chanoine de Châlons. Nous ne croyons pas qu'il soit de la famille des seigneurs.

testament de son frère en 1386 et ne se maria pas, ou du moins n'eut point de postérité.

3. Jeanne était veuve en 1362 de Pierre, seigneur de Jaucourt [1], qu'elle avait épousé en 1343, ayant reçu en dot seize livrées de terres sur la seigneurie de Mathaut, par cession de son frère Gautier [2]. Elle vivait encore en 1404, année où elle passa un acte avec l'abbaye du Val des Vignes. Son petit-fils, Pierre de Jaucourt, seigneur de Dinteville, épousa Isabelle de Grancey, veuve de Jean d'Arzillères, neveu de la dite Jeanne.

X. Gautier IV, seigneur d'Arzillières, s'intitula d'abord « le josne, » sans doute à cause de son oncle le chanoine. Nous avons retrouvé sur lui un nombre considérable d'actes. En 1342, achat à Guillaume de Huiron, écuyer du quart de la mairie du lieu et la moitié d'un ménage de serfs pour 40 livres. — En 1344, achat de la Malemaison à Champaubert comprenant maison, quatre-vingt journets, dix-huit fauchées de prés, soixante-sept arpents de bois, seize en étang, justice, cour, etc., pour 399 liv. 18 sols 6 deniers à Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau et à Agnès de Durnay, sa seconde femme[3].

Il se maria avec Isabelle de Mello, qui lui apporta de riches domaines à Pont-Ste-Maxence et dans cette région, évalué à six cents livrées de terres, en 1351 [4]. Isabelle fit son testament en 1386 et mourut peu de temps après, comme il appert du testament rédigé par son mari en 1386, et que nous reprodui-

1. Cantons de Bar-sur-Aube (Aube).

2. Canton de Brienne (Aube). Cette terre avait été achetée en 1317, par Jean de Marolles à Philippe de Dampierre, dame de Landricourt. — Inventaire.

3. Nous citerons :

1349. Aveu de Quentin le Bouteiller de Châlons, pour un fief à Blacy.

1367. Aveu au roi par Gautier à cause de succession de feu Erard, s^r de Jaucourt, en la prévoté de Bar-sur-Aube.

1374. Reconnaissance par Jean de Villiers d'une dette à Gautier de 40 florins d'or au coin du roi.

1361. Achat de la terre d'Isle, par Gautier et Isabelle de Mello, sa femme.

1375. Don de dix muids de blé et avoine sur Vavincourt de rente, pour dot de la chapelle Notre-Dame du château de Blaise, à charge de trois messes par semaine.

1375. Rachat par Gautier à son cousin Jean de Donjeux, abbé de Vaucouleurs d'une rente viagère de six livres sur Arzillières au prix de trente livres.

4. Inventaire.

sons dans l'appendice; ce document nous apprend également qu'elle avait été enterrée dans l'abbaye de Montcetz auprès de son beau-père, et où son mari choisit aussi sa sépulture.

Pendant la longue existence de Gautier, il eut à subir les charges et les dangers que causèrent en ces parages la guerre de Cent ans, si particulièrement violente dans le Châlonnais et dans le Perthois.

Gautier tint d'abord le parti du roi et fut assez maltraité par les ennemis pour que Charles lui alloua en 1352 une somme de quarante livres pour réparer « sa maison [1] ». Mais il paraît qu'il se laissa entrainer, car en 1356, le roi Jean lui octroya des lettres de rémission « pour avoir tenu des ennemis du roy dans sa forteresse d'Arzillières. » Puis en 1360, Guillaume de Touronnel lui « met en main, » parties de terres de Montcetz et de Isles qui lui avaient été données, évidemment à titre de confiscation, par le duc de Lancastre. Pendant ces guerres, Gautier avait dû faire démolir la maison du curé, qui constituait un danger pour le château à cause de sa proximité; en 1375, il en donna une autre dans le bourg, franche de toutes charges quelconques.

Du reste il n'avait pas ce semble à se plaindre au roi, car nous le voyons, en 1378, sommer le receveur de Chaumont de lui payer la pension de 400 liv. d'or que lui avait attribué le roi, et en 1385, le prince lui concéda encore des bois à prendre en sa forêt de Vassy pour achever la réparation de son château.

Gautier d'Arzillières fit son testament, avons-nous dit, en 1386, et n'y figure que comme seigneur d'Arzillières.

Il vécut encore plusieurs années et apparait en 1388 comme seigneur d'Arzillières et de Dampierre [2]. La reprise de la terre d'Epense impliquait le don par le vassal d'une paire d'éperons dorés qui furent effectivement remis, en 1388, à Gautier d'Arzillières.

Nous trouvons ensuite des actes prouvant que M. d'Arzil-

1. Il s'agit évidemment de lui dans l'article de l'inventaire relatant le paiement de 1,500 francs par M. d'Arzillères pour la rançon de Jean de Sommyèvre.

2. Reprise de terre à Montmahon et à Somme-Tourbe, par Baudoin .. de Gautier d'Arzillières, s^r de Dampierre en Astenai. (Invent. fol. 50, verso.) — Reprise de la seigneurie d'Epence par Colard de Saux, du même (1389); de terrages sis à Dommartin, par le même du même, (1389). — Reconstruction de la maladrerie saint Jacques de Dampierre, par Colesson le Gorlat d'Herpont, qui devait 48 setiers de blé avoine, à Gautier, s^r d'Arzillières et de Dampierre, (1390).

lières vécut encore quelques années : reprise du roi d'un fief mouvant de Bar-sur-Seine à cause de son fils Jean, dont il avait la garde (1391); remise par Gautier à Jean, son fils, des terres constituant la dot de Catherine, mariée à Rogue de Hangest (1390); marché fait par Gautier pour dresser une maison près de sa grange de Villiers (1392). Il mourut peu après, puisque son fils présenta cette même année son aveu au roi.

Gautier ne figure, avons-nous dit, dans son testament que comme seigneur d'Arzillières, mais deux ans plus tard il est qualifié aussi seigneur de Dampierre en Astenai [1]. Nous devons aux recherches de mon frère d'avoir l'explication de la reversion de cet important fief audit Gautier.

Jean II de Dampierre en Astenai, mourut jeune laissant ses domaines à sa sœur Agnès, mariée à Eustache de Conflans. Leur fils leur succéda et fut maréchal de Champagne : en 1312, il avait consenti à ce que sa sœur, Marie, laissât à son mari Raoul de Louppy, la jouissance de ses biens parmi lesquels figurait Dampierre, sous la réserve que lesdits biens après le décès de Raoul, retourneraient aux héritiers naturels [2]. Raoul mourut le 9 janvier 1388 [3] et Dampierre revint à Gautier, seigneur d'Arzillières comme plus proche frère de Marie de Conflans [4].

Gautier eut pour enfants :

1. Gautier, qui suit :

2. Jean était encore mineur, en 1391, puisqu'un acte constate que son père en avait la garde noble. Il avait cependant comparu, le 5 octobre 1390, devant le prévôt de Vitry, avec son père, pour le règlement de la dot assignée à sa sœur, avec cette mention : « écuyer, son fils, aagiez, si comme il dit et affirme avec vérité. » Cet acte stipule qu'après la mort de leur père, les biens attribués à Catherine seraient rapportés « pour revenir en partage, puis être divisés avec les autres terres dudit seigneur entre tous ses enfants légitimes. » Jean épousa Isabelle de Grancey ; en 1398, il rendit hommage au duc de

1. Village avec titre de comté sis près de Ste-Menehoult.

2. Arch. de Bar-le-Duc.

3. Jean de Conflans était mort dès l'année 1358.

4. Au même titre, la terre de Sommevesle passa à Hugue Tor-chapel de Conflans. — Nous n'avons pu établir la parenté de Gautier : toutefois nous croyons qu'elle provenait de Marie de Landricourt, femme de Jean de Dampierre, ayeul de la susdite Marie.

Bar, pour le Four de Chaussy, en Champagne[1], mais il n'eut pas de postérité, et sa veuve était remariée avant 1404, avec Erard de Jaucourt, seigneur de Dinteville[2], et veuve de nouveau avant 1416.

3. Catherine, qui suivra.

XI. Gautier V, émancipé en 1380, assista à la confection du testament de son père ; puis rendit hommage pour sa terre d'Arzillières, au roi, le 21 septembre 1392. En 1395, le duc d'Orléans, comte de Valois, auprès duquel il servait comme chambellan, lui fit « délivrer un don en sa maison. » Gautier avait contracté un brillant mariage. Il avait épousé Denise de Montmorency, qui lui apporta en dot les seigneuries de Saint-Leu, Taverny et de la Houssoye en Brie : elle était fille de Guillaume[3], seigneur de Changy, Champlevois, Nangis, Saint-Leu, etc , et de Jeanne d'Andrezel. Gautier avait eu des rentes sur Pont-Sainte-Maxence, qui provoquèrent un accord avec sa femme, en 1387, par l'intermédiaire de Gautier de Thorotte, seigneur de Chastelier, premier mari de la sœur de Denise. Puis en 1397, nous le voyons donner quittance à Guyot d'Andrezel, écuyer, pour le compte de la tutelle de son neveu Jean de Montmorency[4]. Il fit hommage avec sa femme à Jacques de Montmorency, de son château de Saint-Leu, le 20 juin 1398 ; paraît encore dans un acte cité à l'inventaire, en 1400, comme seigneur d'Arzillières et de Dampierre, puis y est encore mentionné, en 1401, comme acquéreur d'un domaine à Saint-Genest, de Baudoin d'Espinette, pour la somme de 156 livres tournois. Il devait être veuf alors, et n'avait pas eu d'enfants[5]. Mais il dut mourir peu après, car le P. Anselme cite à la date de 1402, un transport fait par Rogue de Hangest et sa femme à Gilles Malot, maître d'hôtel du roi, de toutes les terres qu'elle avait à Pont-Sainte-Maxence. Les

1. La Chaussée ? (canton de Vigneulles, Meuse), ou Chessy (canton d'Ervy, Aube ?)

2. Petit-fils de Pierre de Jaucourt et de Jeanne d'Arzillières.

3. Arrière petit-fils de Bouchard, qui était le 3e fils de Mathieu III, et de Jeanne de Brienne.

4. Le père Anselme mentionne Jean, comme mort vers 1402, sans enfants, de Isabelle, dame de Villesauvestre. Or, il ressort de cet acte que le dit Guyot rendit compte de la tutelle de Jean de Montmorency à Gautier, sr d'Arzillières et de St-Leu, et à Gautier de Thorotte, « héritier dudit Jean, » comme maris de ses deux sœurs.

5. Le Père Anselme, tom. VI, p. 624. — L'inventaire note un avis au duc de Bourgogne, en 1495, pour Larzicourt et Montcetz, par Gautier.

terres venant de sa femme retournèrent aux filles de sa sœur : les siennes passèrent à sa sœur, à l'exception de cette seigneurie de Saint-Genest qu'il légua à Marie de Marson, fille de Jean et de Marie de Montsaron « pour les bons et agréables offices qu'elle lui a fait et faisoit de jour en jour, et aussy pour qu'elle prie Dieu pour son âme[1]. » Ce legs fut délivré le 19 juillet 1404, d'après la quittance[2], et Marie se maria à la fin de cette année. Avec Gautier V, s'éteignit la descendance mâle d'Egecinde, première dame connue de cette terre.

XII. Catherine d'Arzillières épousa Rogues de Hangest, chevalier, seigneur de Blaise et de Vavincourt, bailli de Vitry[3]. Ce mariage eut lieu en 1390, car c'est le 5 octobre de cette année que fut réglée devant le prévôt de Vitry, l'assignation de la dot de Catherine : mais cet acte est postérieur au mariage, puisqu'il y est question du « traité de mariage qui est faiz entre Marie Rogues de Hangest et Madame Katherine, à présent feme dudict Monsr Rogues[4]. » Cette dot consistait en trois cents livrées de terre, fournies par les terres de sa mère à Pont-Sainte-Maxence, « les terres de Brusson ; la rente et péage de la porte Vesle à Reims[5] ; les terres de Bailleux ; les terres « que M. d'Arzillières possédait à Tours-sur-Marne, par suite de saisie faute d'hommages. » Mais il était stipulé que au cas où cette saisie serait levée, d'autres terres seraient affectées à sa place. L'acte ajoutait que si tous ces domaines ne parfesaient pas la dot convenue, il y serait pourvu par la cession des terres de Champaubert et de la Malemaison, mais sous la condition de les tenir toutes deux en la mouvance du château d'Arzillières.

En 1404, Rogues de Hangest avait la garde noble de son fils

1. *L'Election de Vitry par le président de Vaveray*, 1 vol. in-8, Vitry, 1884.

2. Par Rogues de Hangest.

3. Fils d'Aubert de Hangest, seigneur de Narcey par sa femme Jeanne, qu'il avait épousée en 1336, laquelle était fille unique d'Aubert de Narcey et de Alix de Garlande-Possesse, qui avait épousé en secondes noces Rogue Ier de Hangest, maréchal de France, veuf d'Isabeau de Montmorency, et père dudit Aubert, seigneur de Narcey.

4. Rogues avait un frère seigneur de Scru et de Bussy-le-Repos (1339-1385), sans postérité, de Marguerite d'Apremont. Lui-même était veuf de Jeanne d'Argier.

5. « Item, noble homme Mr Gauchier d'Arzillières, chevalier, tient dudict archevesque en fiez le péage de la porte de Veelles qui peut valoir par an XII liv. » (Dénomb. de janv. 1385, arch. de l'archev. de Reims, layette XI, liasse 22, n° I.)

Aubert, comme « héritier » de la terre d'Arzillières, de Larzicourt et de Dampierre[1]. » En 1422[2], il conclut un accord avec Isabelle de Grancey qui venait de se remarier avec M. de Dinteville. En 1406, en qualité de bailly de Vitry, il signa une commission pour contraindre les habitants des villages et de la vallée à payer leurs redevances ; il testa en 1408, et dut mourir la même année, ou au commencement de l'année suivante, car Jean, gardien des Frères mineurs de Paris, délivra le 1er mai 1409, un reçu de la somme de deux francs soldée par les exécuteurs testamentaires de ce seigneur « pro vigiliis et conductu corporis[3]. » Il eut deux fils :

1. Aubert, qui suit ·

2. Christophe, seigneur de Narcey, marié à Jeanne de Landres, d'où il y eut postérité.

XIII. Aubert de Hangest, seigneur d'Arzillières, Landricourt, Dampierre, obtint souffrance pour la reddition de son aveu, le 11 août 1416. Bien qu'il ne puisse pas être né avant l'année 1390, il était déjà marié, en 1409, avec Jeanne de Roye, fille de Jean et de Aléaume de Berghes. Il était chambellan du roi, quand il en obtint, le 15 mai 1417, des lettres adressées sur ses pressantes instances, aux baillis de Vitry et de Chaumont, pour les prévenir que ce prince avait autorisé Aubert à rassembler le plus de gens de guerre qu'il pourrait, à courir sus aux ennemis, attaquer leurs châteaux, et, au besoin, se réfugier

1. Comme comte de Dampierre, Rogues de Hangest eut à « faire son devoir » pour la réception de Huet de Châtillon, nouvel abbé de Beaulieu, et reçut à ce titre la mule sur laquelle montait l'abbé et 20 écus. Son petit fils Guillaume eut à se conformer au même cérémonial, et délégua un procureur pour le représenter.

L'Inventaire enregistre aussi l'affranchissement d'un serf de Dampierre, par Rogues de Hangest, lequel avait été légué par Marie de Conflans, dame de Loupy et de Dampierre, à Henri de M...

2. Père Anselme, tom. VI, 617.

3. Il était né en 1338. L'inventaire mentionne sans date, des remontrances formulées par Rogues de Hangest, à cause des dégâts à lui faits, dans ses terres, par les gens de Verdun. Notons aussi que Rogues et Catherine d'Arzillières augmentèrent la dot constituée en 1375 par M. de Hangest pour la chapelle de Notre-Dame au château de Blaise, consistant en 10 muids de blé-avoine, de rente sur Vavincourt, pour trois messes par semaine. Ils y ajoutèrent 15 liv. de rentes sur le tonlieu de Bar-le-Duc, franchise de moutures et fournages pour le chapelain et sa maison, pature pour cinq vaches, mais en exigeant une résidence exacte « sauf loyal exercice » et une messe chaque jour.

dans les villes fermées de ces deux bailliages[1]. Il paraît que depuis six mois Jean de Vergy avec plusieurs centaines d'hommes le poursuivaient sans relâche, pillaient ses terres, rançonnaient ses vassaux, sans qu'il pût mettre le pied hors de son château, à la conservation duquel ces lettres royales déclarent tenir essentiellement comme « estant la clef du pays où il est assis, » ce qui déterminait le roi à lui procurer son concours aussi largement que possible[2]. Nous ne savons rien de plus sur lui, sinon qu'il dut mourir jeune, laissant également deux enfants :

1. Guillaume, qui ne se maria pas.
2. Claude, qui suit :

XIV. Claude de Hangest, chevalier, seigneur d'Arzillières, Landricourt et Dampierre en Artenois, vécut, peu, comme son père[3]. Nous avons, en effet, trouvé dans l'Inventaire cette mention : « An 1441, quittance de Jehan Poupon, chanoine d'Autun, chapelain du Dauphin, pour certaine bapture à luy faite par des gens revenant des écoles de Louvain, serviteurs de

1. Sans date dans l'inventaire : récompense donnée par Aubert de Hangest à Lamoureux de Framart, pour l'avoir soutenu d'hommes et de chevaux pendant les guerres.

2. Cet acte fut passé au Conseil, en présence de Dauphin.

Ces lettres constatent les services rendus au roi par le baron d'Arzillières « par quoy les rebelles ont conceu très grant hayne contre luy depuis deux ans en ça et a esté défyé par Jehan de Vergy, chevalier, et par plusieurs autres ses alliés et complices en ceste partie jusque au nombre de trois cents ou environ ennemys de notre royaulme, qui luy ont couru ses terres, pillé et robé ses subjectes et tellement l'ont tenu et tiennent en doubte quil n'ose yssir de son chasteau d'Arzillières en Champaigne, qui est assis sur les frontières du Barrois, de Lorayne et de Bourgongne, sinon en très grand doubte et péril de son corps. Et pour ce que le dict Chastel est ainsy comme clef du pays où il est assis, et que s'il estoit occupé par nos dicts ennemys, rebelles et désobéissants, ce seroit la destruction totale dudict pays, et que le dict suppliant obstant les grandes pertes et dommaiges qu'il a soufferts et souffre chacun jour, ne pourroit supporter les frais qu'il luy conviendra faire pour la garde d'iceluy sans avoir aide et confort de nous et de nos officiers. » En conséquence le roi l'autorisait à appeler auprès de lui tel nombre d'hommes, nobles ou non, qu'il voudrait, chargeant le bailli de Vitry de les y contraindre, au besoin, à courir sus, aux dits ennemis, prendre leurs châteaux « et faire tout ce qui en faict de guerres appartient, et à se retirer au besoin à villes fermées et chasteaux du baillage, à condition d'être accompagné d'un officier du bailli. » (De notre collection).

3. L'Inventaire porte, sans date, une commission du connétable de Richemont à Claude de Hangest, pour courir sus aux Anglais, par tous les moyens.

Claude de Hangest, de laquelle bapture, Claude de Tonnerre accorde pour l'onneur de M. de Plancy et de sa feme. père et mère de la dicte et aussy pour son mary Claude de Hangest, qui estoit mort en la bataille de Pontoyse, pour laquelle elle donna X escus. » Il avait épousé Claude de Tonnerre[1], qui était remariée dès 1446[2] à Humbert de Neufchastel, qui pendant la minorité de ses beaux-fils, s'intitula seigneur douairier de la baronnie d'Arzillières. Sa femme vivait encore, veuve en 1497, ayant eu de son premier mariage :

1. Guillaume, qui suit :

2. Christophe, seigneur de Dienville, sans hoirs de Claude de Toulongeon, et mort avant 1460[3].

3. Claude, né posthume, marié à Claude d'Arbonnay, seigneur de Roches et de Bussy-le-Repos.

XV. Guillaume de Hangest, entra en possession des seigneuries d'Arzillières, la Vallée et des villages, en vertu d'un partage, du 2 septembre 1458, qui attribua Hauteville, Dienville, Mathault[4] et Bailly à son frère ; Vavincourt et douze écus d'or, valant chacun 28 sols 1/2, à sa sœur[5]. La mort de Christophe provoqua un nouveau partage à l'occasion du mariage de Claude avec le sire d'Arbonnay (16 juin 1460) : à Guillaume furent données toutes les terres sises en Champagne, et à M. d'Arbonnay toutes celles « venant des Hangest[6]. » En 1469, Guillaume était capitaine, pour le roi, de la ville de Saint-Dizier. Le 14 février 1484, il présentait l'aveu d'Arzillières et de Dampierre, au roi, dont il était alors conseiller et chambellan. Puis il se faisait accorder, par lui, le 18 septembre 1492, un passeport pour aller en Terre-Sainte ou à tout

1. Fille de Claude, s^r de Bertisy, et de Jeanne de Plancy.

2. Dans le dénombrement fourni au roi, en 1446, par Jean de Vergy, s^r de Vignory, figure pour des terres à Seru, Humbert de Neufchâtel, seigneur douairier de toute la terre d'Arzillières. Quittance du receveur de Vitry pour les droits de relief dus à cause du second mariage de la dite Claude de Tonnerre (24 novembre 1447).

3. Il ne figure plus au partage de 1460.

4. Canton de Brienne (Aube).

5. Claude de Tonnerre avait conservé toutes les terres venant du côté de son mari.

6. Un acte de la prévoté de Vitry, du 22 mars 1469, constatant que les dits d'Arbonnay venaient de les vendre, nous apprend que ces terres étaient sises en Picardie, à Arvillers, Hangest, le Saulsoy, Villers devant Roye, Fouquescourt, Roye, Lignières, le petit Hangest, Nefvilliers, Domfront, Montdidier, la vallée et le bois d'Hangest, Dancnaucourt.

autre pélerinage, et il accomplit ce voyage avec sa femme, car l'Inventaire contient la mention d'une procuration passée « en Avignon, » au profit du chapelain d'Arzillières, par lui et Marguerite de Tortenay, en 1493. Il ne vivait plus en 1504[1]. Madame d'Arzillières[2] vécut encore pendant quelques années, car le 11 janvier 1515, elle fonda dans la chapelle du château d'Arzillières une messe hebdomadaire, qui portait le nom de messe de Hangest. Elle laissa deux filles :

1. Louise de Hangest, qui va suivre.

2. Claude de Hangest, mariée à François de Ray, chevalier, à laquelle furent attribuées la seigneurie de Pleurs et ses dépendances. Nous voyons qu'elle suscita des difficultés à sa sœur en prétendant asseoir son douaire sur les biens de Madame de Grandpré, ce dont elle fut déboutée, en 1525, par une sentence arbitrale du duc de Guise[3].

XVI. Louise de Hangest épousa, en 1504, Jacques de Grandpré, baron de Hans[4], qui vécut peu. Il passa, le 18 mars 1516, avec Pierre Le Certain, abbé de Huiron, une transaction pour arriver à un règlement définitif des droits communs, aux deux seigneurs, sur Huiron et la Vallée[5]. Mais en 1519, Louise était déjà veuve, portant les qualifications de comtesse de Dampierre, baronne d'Arzillières et de Hans, dame de Blaise et de Hauteville. Elle avait eu deux enfants :

1. Guillaume, qui suit.

2. Madeleine, qui suivra après son frère.

XVII. Guillaume de Grandpré, chevalier, fit son hommage au roi, le 15 décembre 1521, pour la baronnie d'Arzillières. Sa grand mère de Torcenay[6], le chargea ensuite de recevoir pour

1. Dans une sentence du bailliage de Pleurs, du 12 février, sa femme figure seule, comme dame d'Arzillières.

2. Elle était dame de Pleurs, du Chatelier, etc.

3. Inventaire.

4. Fille de Henri et de Louise de Ghistelles.

5. La chronique de Huiron rapporte qu'originairement, par suite des dons des deux frères, Hugues et Gui à la Barbe, l'abbaye avait onze des quinze parts de la seigneurie, le surplus appartenant à leur sœur, mais que par des exigences successives, les seigneurs d'Arzillières se firent reconnaître comme seigneurs. pour la moitié. L'auteur cite une déclaration de l'abbé, au roi, en 1464, portant que le seigneur d'Arzillières nommait un vidame commun, qui devait recevoir des mains des prévôts des deux seigneurs les malfaiteurs, après jugement, pour faire procéder à l'exécution des condamnations criminelles.

6. Inventaire, sans date.

elle l'aveu de M. de Montmort pour la terre de Montmort, mais il mourut avant 1526 sans alliance.

XVII bis. Madeleine de Grandpré épousa Hesse de Linange, comte d'Apremont, lequel reprit Arzillières du roi, en 1526, « à cause de sa femme, héritière de son frère, Guillaume de « Grandpré. » Elle était déjà veuve en 1531, et s'intitulait comtesse de Dampierre, baronne de Hans et d'Arzillières, dame de Blaise, Hauteville, les Armoises, Landricourt, Saint-Jean-sur-Tourbe. Elle se remaria à un gentilhomme provençal, François de Cadenet, dont elle n'eut pas d'enfants[1]. Du premier lit, elle n'avait eu qu'une fille, Anne de Linange, qui porta les terres de Dampierre et de Hans, par mariage, à Claude de Bossut, seigneur de Longueval, gouverneur royal de Reims[2].

Madame de Cadenet donna la baronnie d'Arzillières à son mari ; c'est seul, et au titre de baron d'Arzillières que nous le voyons, en 1557, recevoir l'aveu du possesseur de la seigneurie des Armoises ; seul, aussi, que le 18 novembre 1556, il céda, au cardinal de Lorraine, la baronnie d'Arzillières et ses dépendances en échange des terres de Lambesc, Orzon, Esgallières, Guys et Vallebonat, toutes situées en Provence[3]. Mais cette aliénation causa une telle émotion dans la baronnie, que Madeleine de Grandpré aurait fait revenir son mari sur cette résolution et attribuer les terres aux neveux de M. de Cadenet, en remboursant le prix versé par le cardinal ; ces neveux étaient : Arnoul de Cadenet, François et Pierre d'Escordes, et nous trouvons, à la date du 8 août 1563, un acte de prise de possession de la baronnie, par Arnoul, « neveu et héritier de François de Cadenet. »

Il s'était évidemment produit, alors, des incidents assez graves : M. de Longueval avait dû supporter difficilement le tort que lui causait la donation de sa belle-mère, ce que prouve,

1. Fils d'un médecin de Selon, il fut anobli, après son mariage, le 11 décembre 1549. Le Chesnaye lui attribua par erreur un fils, dont la fille unique aurait épousé M. de Chapelle, en Bresse.

2. De ce mariage naquirent :

3. Guillemette de Bossut, mariée à Robert, marquis de la Vienville.

4. Mme de Proisy.

5. Nicolas de Bossut, comte de Dampierre, baron de Hans, qui eut une fille unique, Anne de Bossut, mariée en 15 , à Jacques de Val, seigneur de Mendreville, qui devint aussi comte de Dampierre et baron de Hans, terres encore possédées par ses descendants directs.

6. Cartul. de Joinville, Bib. nat. mms fr. 2725.

croyons-nous, l'allocation d'une rente de mille livres, constituée le 24 août 1559, par le duc de Guise, frère du cardinal, à M. de Longueval, « à cause de la susdite vente. » Nous nous trouvons donc, en même temps, en présence du duc de Guise, acquéreur, et de Arnoul de Cadenet se présentant, en 1563, comme héritier de son oncle. Nous pensons que des interventions puissantes, surtout celle de M. de Longueval, acquis nécessairement à la cause des Guises, par leurs libéralités, décidèrent les neveux de M. de Cadenet à se contenter des terres cédées en Provence, car nous voyons, le 4 avril 1565, Anne d'Este, veuve du duc de Guise, prendre possession de la baronnie d'Arzillières, au nom de son fils, Henri de Lorraine — celui qui fut assassiné à Blois, avec son frère, le cardinal. — Et le 20 mai 1565, Madeleine de Grandpré ratifiait l'acte d'échange, de l'année 1556.

XVIII. Arzillières demeura assez longtemps dans la maison de Lorraine, et il paraît que le duc de Guise y venait fréquemment, d'après des comptes conservés aux archives de Vitry, et dont nous devons la connaissance à M. Hérelle, auteur de recherches si intéressantes sur le Perthois. Nous y trouvons, à la date de 1574, sans indication de jour, que le Conseil de ville paya 70 s. à un pêcheur, pour quatre barbeaux et deux brochets « pour faire présent à Madame de Guise estant à Arzillières[1]. » Le 1er août, » 24 pots de vieux vin de Beaune, portés au dict Arzillières, pour présenter à Messeigneurs le cardinal de Guise et d'Aumale estant au dict lieu[2]. » Le 20 mars 1583, quittance pour le vin et le poisson « avec un gros pasté de carpes » portés au duc de Guise à Arzillières[3]. Autres présents portés « par une députation du Conseil, » le 21 mai de la même année[4]. Les 22 et 23 mars 1585, paiement d'un pâté de carpes, que le capitaine Stef avait fait porter, par deux hommes, au duc de Guise à Arzillières[5].

Cependant, le 25 mars 1585, se produisit une nouvelle aliénation. Ce jour-là, au domicile de Guillaume de Champagne, receveur général des finances, à Châlons, le duc de Guise vint

1. Reg. C. C. 48, f° 32.

2. Ib. f° 21.

3. Reg. C. C. 11. fr. 72. En même temps, on mandata le paiement du message envoyé au château, pour savoir si le duc y était.

4. Ib. fr. 75.

5. Ib. f° 129. Il n'y a aucune mention de dons, pendant les années 1591-1594.

en personne, signer l'acte de vente par lui consenti à Jacques du Val, seigneur de Mondreville, présent également, de la baronnie d'Arzillières, comprenant la terre, seigneurie, haute justice, châtel et maison forte, bois de haute futaie et taillis, et tous droits quelconques sans en rien réserver, sauf les terres qui auraient été aliénées par le duc, à charge de payer aux héritiers de Madeleine de Grandpré 24,000 écus restant dûs sur le prix d'acquisition, dont le dit duc avait constitué rente à leur profit[1]. Le 20 août, M. de Mondreville obtenait des lettres du roi, adressées au bailli de Vitry, constatant que ce jour, il avait reçu l'hommage de la baronnie de Pierre Séguin, procureur fondé de pouvoir dudit seigneur acquéreur.

Il ne paraît pas, cependant, que M. de Mondreville ait réellement possédé Arzillières : nous n'avons trouvé aucun acte émané de lui et il est bien évident que le duc de Guise, pour une cause ou une autre, demeura propriétaire[2], puisque son fils vendit la baronnie[3], le 28 août 1598, pour quarante mille écus soleil, cette fois, à Robert de la Vieuville, marié à la petite-fille de Madeleine de Grandpré, et, par conséquent, oncle de la femme de M. de Mondreville. La Vieuville prit possession, le même jour, de sa nouvelle propriété. Mais il faut croire que les choses n'allèrent pas d'abord toutes seules, car le vendeur signa, le 14 mars 1599, une ratification de sa vente. Dès le 29 août précédent, M. de la Vieuville avait fait son hommage au roi, et enfin, le 8 février 1603, il passa un dernier accord avec la duchesse de Guise, qui renonça au droit du réméré, dont elle s'était fait réserver la faculté[4].

XIX. Arzillières resta dans la descendance de Robert de la Vieuville, jusqu'à la Révolution.

Le fils de l'acquéreur rendit à son tour son hommage, le 9 mars 1613, assez tardivement, pour avoir motivé une saisie, dont il obtint main-levée, le 18 juin de cette même année : il

1. Il s'agit évidemment, là, de la rente constituée en 1559, au profit, dit l'acte, des s' de Longueval et « consorts. »

2. Les mémoires du temps constatent, qu'en 1585, une garnison royaliste occupait le château : elle prit part au combat de Pringy, où le comte de Saint-Paul fut battu.

3. Comprenant Arzillières, Blaise, Larzicourt, etc.

4. Les registres du Conseil de Vitry contiennent une quittance, de 30 juin 1599, mentionnant un présent de vin de Beaune, porté par deux hommes, à Arzillières, pour M. d'Attichy, intendant des affaires de madame, sœur du roi, pour le duc de Nevers, et pour M. de la Vieuville. (C. C. 78, f° 54.)

le renouvella, le 27 octobre 1622. Quand son père acheta la baronnie, tous les titres de propriétés et les chartes de la maison d'Arzillières étaient dans les archives du château de Joinville, et il fallut de longues négociations pour en obtenir la remise. Enfin, elle eut lieu le 27 mars 1613, et l'acte porte : « Remise par M. de Thomassin, bailly de Joinville, aux fondés de pouvoirs de M. le marquis de la Vieuville, acquéreur de la baronnie d'Arzillières, sur Catherine de Joyeuse, duchesse de Guise, des titres concernant ladite baronnie, et conservés dans la chambre des comptes du château de Joinville. » Un inventaire, très sommaire, accompagne cet acte, constatant la remise de sept cents quatre-vingt-dix pièces du XIIIe au XVIe siècles, notamment dix contrats de mariage ou testaments, non décrits, comme diverses autres pièces « antiques et illisibles. »

Le marquis de la Vieuville fut activement mêlé aux troubles qui signalèrent les commencements du règne de Louis XIII : surintendant des finances, en 1623, sa conduite le fit enfermer, l'année suivante, au château d'Amboise, d'où il parvint à s'enfuir et à gagner l'étranger. Il revint en France, en 1628, pour conspirer contre Richelieu, et dut, en 1631, reprendre le chemin de Bruxelles, pendant que le roi prononçait la confiscation de la baronnie d'Arzillières (30 avril 1631) « à cause de la rébellion dudit sieur marquis de la Vieuville, » et la donnait à Claude de Saint-Simon, l'un des premiers gentilshommes de sa Chambre — père de l'auteur des célèbres mémoires. — Mais on ne rencontre aucun acte de propriétaire, fait par ce gentilhomme, et la Vieuville, rentré, en grâce, après la mort de Richelieu, fut remis en possession de ses biens. Créé duc et pair, en 1649[1], il fit sa reprise de la baronnie, au roi, le 31 août 1650, et mourut en 1653, ayant épousé Marie Bouhier.

M. d'Arzillières avait fait exécuter des réparations importantes au château : un devis existe, daté de 1615, concernant la restauration de la chapelle ; l'entrée extérieure du château fut rétablie avec deux tourelles, aux deux extrémités et au milieu, une porte à pont-levis, surmontée des armes du seigneur. Il devait être en bon état, du reste, car le 11 juillet 1632, Louis XIII, revenant à Paris, après la signature de la paix de Liverdun, vint y coucher : il y reçut, le lendemain, les

1. Ce duché ne fut pas héréditaire, les formalités de l'enregistrement n'ayant pas été accomplies.

échevins de Vitry, et en repartit ensuite pour gagner Troyes.

Le duc de la Vieuville n'eut qu'un fils, qui suit :

XX. Charles, marquis de la Vieuville, lieutenant général des armées du roi, fut baron d'Arzillières, et mourut en 1689, ayant épousé Françoise de Vienne. Il laissa deux fils :

1. René François, marquis de la Vieuville, qui continua la branche aînée[1].

2. Charles-Emmanuel, qui suit :

XXI. Charles-Emmanuel de la Vieuville, marquis de Saint-Chamond, par sa femme, Anne Miette de Chevrières (1656-1716), eut dans sa part, la baronnie d'Arzillières et ses dépendances. Il n'eut qu'un seul fils, Charles-Louis-Joseph, qui suit :

XXII. Charles-Louis-Joseph de la Vieuville, marquis de Saint-Chamond. Il présenta son aveu au roi, le 7 août 1722, et passa, le 29 mars 1730, bail de la terre totale, avec Jean Robert, bourgeois de Vitry, moyennant une rente de 8,000 livres et diverses charges particulières. Mais peu après, ses cousins lui causèrent des difficultés assez graves, pour qu'il se décidât à abandonner la baronnie, comme le constate un jugement du 9 août 1734, rendu par les commissaires royaux, et donnant acte à Charles-Louis-Joseph de la Vieuville, marquis de Saint-Chamond, de son offre de déguerpir d'Arzillières, et de rendre compte des sommes perçues depuis le 2 février 1689[2], déduction faite de celles employées à l'entretien ou amélioration de la terre. Un arrangement dut intervenir, car en 1740, M. de Saint-Chamond prenait, dans les actes, les qualités de seigneur de Chatelroud, Doucey, Landricourt, Blaise, Champaubert, moitié de Glanne, Courdemanges et Huiron : et après sa mort, arrivée en 1744, sa fille porta à son mari, le marquis de Custines, les terres de Champaubert et de Landricourt, dont il fit l'hommage en 1749.

XXIII. Toujours est-il que le bail de la baronnie, renouvellé en 1753, avec Jean Robert, est passé au nom de : Claude

1. Marié successivement à Anne de la Mothe-Hardancourt et à Marie de la Chaussée-d'Eu (1652-1719), eut deux fils : Jean-Baptiste Remi, marquis de la Vieuville (mort en 1761), et Charles-Louis, comte de la Vieuville, dont nous allons parler.

2. Date de l'entrée en possession de son père. Dans ce jugement, il est dit qu'Arzillières lui avait été attribuée pour le remplir de sa part de succession.

Daguesseau, seigneur de Fresne, époux de Angélique de la Vieuville; de Charles-Louis, comte de la Vieuville, marié à sa nièce, Marie de la Vieuville[1]; et du comte de la Chaussée-d'Eu, second mari d'Anne de la Vieuville — toutes trois filles de Jean-Baptiste Remi, marquis de la Vieuville, — cousin-germain du dernier marquis de Saint-Chamond — et d'Anne de Creil.

XXIV. Anne de la Vieuville avait d'abord épousé, en 1746, Jacques dal Pozzo, marquis de la Trousse, qu'elle perdit en 1750, et elle se remaria, assez promptement, avec François de la Béraudière, comte de la Chaussée-d'Eu. C'est à elle que revint la baronnie toute entière, et en 1774, le comte de la Chaussée-d'Eu rétablit, en qualité de baron d'Arzillières, au profit de l'école du village, le revenu de l'hôpital « depuis longtemps non perçu ». Il mourut avant 1789, ainsi que sa femme, car, lors des élections pour le bailliage de Vitry, aux Etats-Généraux de 1789, la baronnie appartenait au seul enfant que Mme de la Chaussée-d'Eu ait eu, et qui était né de son premier mariage, Renée dal Pozzo, marquise de la Trousse, qui épousa Louis Juvénal des Ursins, comte d'Harville. Cette dernière est morte au mois de septembre 1834, à Lisy-sur-Ourcq[2], laissant au bureau de bienfaisance d'Arzillières une rente de cinq cents francs; à l'instituteur communal, une rente de cent francs; aux sœurs chargées de l'école des filles, une rente de deux cents francs.

II. — Le village. — L'église. — Le château

C'est au mois de mars 1268 que Gautier d'Arzillières octroya « la nouvelle charte » d'Arzillières, commune aux habitants de ce village et à ceux de Blaise, de Saint-Remy-en-Bouzemont, de Saint-Genys, de Bussy, de la rivière et de toute la chatellenie. Le titre qui lui est donné indique surabondamment qu'il en existait déjà une conçue probablement dans un sens moins libéral. Elle est demeurée jusqu'à présent inédite, et elle est trop importante pour que nous ne la reproduisions pas ici. Deux ans après, le même seigneur en accordait une autre, avec l'assentiment également des abbés de Huiron et de Monterh, conçue dans des termes absolument identiques à ses hommes et femmes d'Huiron, Glanne, Courdemange et Cham-

1. En 1746.
2. Arrondissement de Meaux.

pillon : elle est datée de la seconde férie avant la décollation de S. Jean-Baptiste, 1270.

« Universis presentes litteras inspecturis officialis curie cathalaunensis in domino salutem. Noverit universitas vestra quod coram Vincentio clerico fideli curie cathalaunensis notario publico et manifesto ad hoc a nobis specialiter misso cui fidem adhibemus propter hoc personnaliter constitutus vir nobilis Guillermus, miles, dominus de Ardilleriis, accensuerit homines suos et feminas suas de Ardilleriis, de Blesia, de Sancto Remigio, de Sancto Geneste, de Busseio et de riparia de Martios (Materni ?) omnes alios homines de castellania de Ardilleriis et feminas quascumque oriendos et oriendas de eis dictis villis supradictis salvis eisdem domino Guillermo et uxori ejus ac eorum heredibus coustumiis quam prius habebamus in dictis villis tali modo quod quis equum trahentem habebit singulis annis solvat V solidos et II sextarios bladi, unum frumenti et unum avene ad mensuram de Ardilleriis, bladum et nummos ad festum Sancti Remigii, in capite octobris, equum videlicet talem unum percipiat unum jornalem, qui duas vaccas trahentes sive duos boves, sive duos buglos, sive duos asinos habuerit, solverit quantum, pro equo, pro unaquaque vacca XII denarios ad Pascham, pro victo unius anni VI den., pro pulano unius anni VI den. ; pro equo non trahente XII den.; pro quoque altero animali unum denarium, scilicet ove, castione, moutonno (*sic*), porco, capra, unius anni : et isti denarii eodem domino Guillermo aut ejus uxori ac heredibus eorum in crastino sancte Pasche solvantur ; et si animalia alterius tenebit ad medietatem sicut ova, castiones, vaccas, moutonnos, porcos, capras, medietatem trecensus ipsi domino persolvet ; et si aliter tenebit de aliquo ad medietatem animalia similiter medietatem trecensus persolvet, et si trecensum animalis quodcumque quoque esse reciperet, ipsius domini, ejus uxoris ac eorum heredum et... animal. Qui equum non habebit et manibus laborabit annuatim solverit III solidos, duos solidos ad festum sancti Remigii et XII denarios ad Pascham. Quando heredes dicti domini Guillermi fiant milites, unus quisque eorum quando fiet miles ab hominibus quarumlibet precedentium villarum scilicet de Ardilleriis, Blesia, de sancto Genesio, de sancto Remigio et de riparia de Martios percipiet decem libras. Si vero filie sue nupserint unaquaque quando nupserit similiter precipiet X libras. Unaquaque domus habitata reddet eidem domino, ejus uxori ac eorum heredibus galineam in Pascha, Preterea ter domino vices

in anno qui equis, bovis... trahentibus et quadrigis suis prima vice in Pascha : ita quod una die cum altera redeunt ; secunda vice infesto S. Johannis-Baptiste ; tertia vice ad festum S. Remigii ab Arzilleriis usque ad Sezannam vel tam longe. Omnes laborabunt in fossatis apud Arzillerias vel alio modo pro firmitate ville propriis expensis per unam hebdomadam manentes inter festum S. Remigii et S. Johannis-Baptiste. Si forte guerram habuerit die..... miles..... illi qui venient in auxilium suum deductis prius expensis ipsius domini juxta arbitrium iuratorum precipient ab hominibus dictarum villarum necessaria. Quocienscumque hospites habuerit dictus dominus decanus jam dictarum villarum faciet dare equis hospitium et forragium excepto feno et avena. Si quis percusserit aliquem intra Firmitatem, vel infra villas in quibus non est Firmitas usque ad sanguinem de armis molutis corpus et omnia bona percussoris erunt in voluntate domini predicti et qui pugnaverit, infra bannum usque ad sanguinem XXX solidos solvet; qui vero sine sanguine duos solidos, et dimidium. Unusquisque habebit arma juxta facultatem secundum arbitrium juratorum ; qui habebit arma II solidos et dimidium solvet, tota pleno emenda II solidos et dimidium. Quisque fecerit furtum tradet omnem mulctam sive raptum corpus et omnia bona sua erunt in voluntate dicti domini. Ad bellum firmatum debet VII solidos et dimidium, ad secundam diem XV solidos; ad tertiam XV sol.; ad quartam LX sol. Si magna sacramenta fiant sive bellum novem lib. et unum denarium. Unusquisque ibit cum armis pro voluntate dicti domini in suum auxilium cum suis expensis per diem unum cum proprio corpore dicti domini, et post diem cum expensis dicti domini; et si forte contigert quod dominus de Dampetra, dominus de S. Karanno, dominus de Gigneio et dominus de Nouroie habeant opus de dictis hominibus ibunt in auxilium suum per totum comitatum Campanie cum ipsis sive cum gentibus suis per unum diem cum suis expensis, insuper unusquisque dictorum dominorum poterit per totum comitatum Campanie ducere dictos homines ultra Sparnacum unius diei cum expensis illius qui secum dictos homines ducet, et sic dicti homines ibunt per jam dictum comitatum. Preterea dicti domini extra dictum comitatum sine assensu dictorum hominum ipsos ducere non poterunt. Si quis vero caperet aliquem eorum pro debito dicti Guillermi eum usque ad jus tenetur deliberare dictus dominus, et si non deliberaret, villa deliberet de trecensu ipsius domini. Aliquis non accipiet uxorem alicujus domini

sine assensu dicti domini. Preterea in qualibet predictarum villarum dictus dominus Guillermus statuet servientem suum ad voluntatem et ipsi jam dicti homines ad voluntatem suam duos scabinos statuant in qualibet dicta villa; et ipsi scabini jurabunt quod bona fide jus domini et jus dictarum villarum servabunt, et isti duo scabini immunes de trecensu suo erunt quamdiu erunt scabini : dictus vero dominus poterit duos excipere, ne fiant scabini et illi quos ipse excipiet, erunt in trecensu dictarum villarum, sicut alii sepedicti autem homines non poterunt se ponere in dominium alterius, nec ipsi, nec femine supradicte quecumque burgesiam aliquam facere. Item pro remedio anime ipsius domini Guillermi nec non anime uxoris sue et antecessorum suorum et pro recompensatione eorumdem hominum ques idem dominus Guillermus et ejus uxor seu predecessores sui ab hominibus de Arzilleriis et alianum villarum predictarum habuerunt et precipiunt tam ipsi quam predecessores sui minus juste manum mortuam quam a dictis hominibus precipiebant seu precipere debebant et dicebant quantum ad hereditatem fatiet ipse dominus Guillermus quietam et se quitasse eorum eodem notario in perpetuum recognovit. Ita tamen quod si quis de dictis hominibus seu feminis de forismaritagio vel eorumdem dominum Guillemum vel ejus uxorem vel heredes suos subterfugit, ipse dictus Guillermus, ejus uxor vel eorem heredum hereditatem quam de ipso vel ipsa subterfugiente aut forismaritato remanebit saisiri facient seu facerent; et tanquam suam propriam retinnerent seu facerent retinere : et si aliquid..... inciderit de aliquo dictorum hominum seu feminarum ipsi dominus Guillermus, ejus uxor aut eorum heredes domos et mobile caperent et haberent tamquam suum proprium, et suam voluntatem facerent de eisdem sine contradictione aliqua, et pro his homines supradicti eumdem dominum Guillermum, ejus uxorem vel heredes eorum, nec non et predecessores suos ea qua ab eisdem hominibus male extoraverit seu extori possent benigne et sine actione aliqua quictaverunt; hec autem omnia et singula superius expressa predictus dominus Guillermus solempniter publice presentibus hominibus predictis ad hoc vocatis in presentia notarii antedicti juravit se firmiter tenere et inviolabiliter observare, et contra non venire in aliqua obligatione cum propter hoc se et heredes suos nec non et successores per eumdem juramentum. In hiis autem omnibus et singulis superius expressis nobilis mulier domino Agnes uxor ipsius domini Guillermi ad hoc coram eadem notario personaliter

constituta de voluntate et assensu ejusdem domini Guillermi mariti sui propria voluntate sua spontanea, non coacta suum prebuit assensum, et eisdem omnibus et singulis acquiescit, et ea omnia et singula supradicta laudavit et approbavit, promittens sub juramento suo solempniter prestito se firmiter tenere et ea penitus observare et contra non venire in aliquo se nec non et heredes suos sive successores quantum ad hoc penitus obliganda : supradicti vero homines in presentia jam dicti notarii ad hoc personaliter constituti recognoverunt se esse homines ipsorum domini Guillermi et ejus uxoris, et omnibus supradictis sic factis, concessis et statutis spontanei, non coacti accieverunt et ea omnia et singula approbaverunt, laudaverunt et suum... concorditer super his prebuerunt assensum, promittantes se omnia et singula superius expressa jam supradicti de villis nominatis firmiter tenere, reddere, persolvere, facere, observare, firmiter ad implere et contra non venire in aliquo, et specialiter et expresse volentes et in hoc consentientes ad alium dominum se non transferent, non burgesiam aliquam aliam facient, nec etiam eosdem dominum Guillermum, ejus uxorem aut heredes suos in perpetuum subterfugient seu forismaritabunt absque assensu domini sepedicti, uxoris ejus aut heredum suorum ; et si contra facerent dictus dominus Guillermus, ejus uxor aut heredes sui possent eos prosequi et eosdem quotquot essent capere quocumque loco ubi invenirent sine contradictione, tamquam homines suos de corpore, et etiam gauderent de bonis suis supradictis tamquam de rebus suis propriis in modo et forma superius expressis, obligantes vero propter hoc se et omnia bona sua nec non et heredes suos quoscumque in futurum. Et ad majorem securitatem de hiis omnibus et singulis supradicti, tenendis observandis et firmiter adimplendis sicut prestiterunt supradicti de villis superius nominatis solempniter et communiter juramentum, et renuntiaverunt in hoc festo tam dictus dominus Guillermus et ejus uxor quod alii superius expressi de dictis villis omni juris auxilio canonico et civili, omni dolo, et fraudi exceptione doli indulgentius et quibus cumque impetratis et impetrandis crucesignatis et crucesignandis concessis et concedendis a domino papa vel ab aliquo alio principe et omnibus aliis rationibus, exceptionibus, allegationibus et auxiliis quibuscumque tam juris quam facti quibus prescripta vel... aliquid infringi possent aut modo quolibet infirmari et omnibus aliis que dici possent vel obviri contra hoc presens instrumentum vel factum in eo cont..... et ne possent

dicere se esse deceptos, lesos et..... in premissis obligantes propter hoc unaquaque per se adversa alteram sub dicto juramento sollempniter prestito se vel heredes suos nec non et successores de quibus supradictis et quantum ad supradicta supposuerunt de jurisdictioni curie cathalaunensis ubicumque manserunt. In cujus rei testimonium et munimen presentes litteras sigillo curie cathalaunensis ad petitionem partium per reclamationem notarii ad hoc a nobis missi cui fidem adhibemus, duximus roborandas et sigillandas una cum sigillis predicti Guillermi nec non et virorum religiosorum de Orione et de Moncelli abbatum ad hec presentum, de consensu partium predictarum, actum anno domini millesimo ducentesimo sexagesimo octavo, mense marcii. »

Les habitants de la baronnie étaient tous astreints à la garde du château, et ils cherchèrent souvent à se soustraire à une obligation assez pénible et surtout dangereuse pendant les longues guerres qui désolèrent la Champagne aux XIVe et XVe siècles. Le 15 mai 1417, Aubert de Hangest se fit délivrer par le Roi une Commission l'autorisant à faire faire la garde par ses vassaux pour la sûreté du château et pour sa sécurité personnelle. Mais son fils paraît avoir voulu aller trop loin dans ses exigences en prétendant contraindre ses vassaux à faire la garde de nuit de sa basse-cour et à en entretenir les murs de clôture ; ils réclamèrent devant le bailli de la baronnie — Thomas Fondeur, — en affirmant qu'ils n'avaient jamais eu à supporter cette « servitude inventée par le dit seigneur depuis quatre ans », en ajoutant que « c'étoit vouloir les asservir plus qu'ils ne debvoient ». Claude de Hangest ordonna une enquête, et le bailli, après plusieurs séances consacrées à l'examen des faits et à l'audition de témoins dignes de foi, décida, le 1er octobre 1441, en faveur des habitants, Guillaume de Hangest pour couper court probablement à de nouvelles difficultés, obtint du roi, le 26 janvier 1464, une Commission l'autorisant à contraindre ses vassaux au guêt. La lutte n'en continua pas moins, et nous voyons le bailli de Vitry rendre, le 4 septembre 1465, une sentence condamnant les habitants de la baronnie à faire à tour de rôle une journée de garde au château par quinzaine, sous peine d'une amende de 10 deniers par chaque défaut [1]. En 1479, nouvelle Commis-

1. En exécution de cette sentence, le bailli de Vitry condamna, le 5 mai 1492, un demi-ménage de Courdommange à faire le guet sous peine de 2 deniers d'amende.

sion royale astreignant chaque ménage à faire, en cas de nécessité, le guet de nuit, ou à payer 5 sols par an.

Cette obligation subsista longtemps, car nous trouvons encore un commandement adressé le 1er novembre 1615 aux habitants de Huiron, de la Vallée, de Glannes et de Courdemange pour envoyer deux hommes pour le guet du château. Finalement, les habitants de la baronnie s'en déchargèrent à la suite d'une assemblée générale, tenue le 20 octobre 1648, dans laquelle ils convinrent de racheter ce service au prix d'une redevance annuelle de 5 sols par ménage, conformément aux lettres royales de 1479. Depuis longtemps d'ailleurs les remparts qui entouraient le bourg avaient dû disparaître, car par un acte du 25 août 1616, M. de la Vieuville céda une partie « du terrain sur lequel étaient les murailles » à François Doyen, meunier, pour un cens annuel de trois sols et une poule.

Les archives d'Arzillières renferment un grand nombre d'actes concernant les gens de main-morte dans leurs rapports avec le seigneur. On sait que les serfs ne pouvaient pas se marier sans le consentement du seigneur, et il y avait toujours certaines difficultés, quand il s'agissait d'union entre serfs appartenant à des seigneurs différents. Dans ce cas, les enfants qui naissaient étaient partagés également[1]. Un acte, du 7 mars 1380, passé devant le garde des sceaux de la prévôté de Vitry, constate que les conjoints formariés du seigneur d'Arzillières se sont engagés à observer les conditions de la charte du dit lieu, sous peine « de venir ès prison fermée à leur despens »[2].

Les droits exigés par les seigneurs d'Arzillières pour les rachats de main-morte sont très irrégulièrement fixés. Nous allons en indiquer quelques-uns : un rachat d'homme de

1. Acte en ce sens passé le 24 novembre 1374 par Oger, seigneur de Saint-Chéron, pour le mariage d'une de ses femmes de corps avec un homme du seigneur d'Arzillières (Inventaire). Un autre de ces contrats, de la veille de la Pentecôte, 1344, est passé par Guillaume d'Arzillières, chevalier, et Gautier le jeune d'Arzillières « audhui seigneur de ladite vallée » concerne une femme à eux épousant un homme de Blaise appartenant à Georges et à Jehan, fils de feu Guy de Joinville, seigneur de Donjeux, et de Béatrix, sœur du dit Guillaume d'Arzillières (Inventaire).

2. Inventaire. Notons encore d'après le même document l'engagement devant le même garde des sceaux, des enfants d'une formariée d'Arzillières, décédés de payer, pour le mariage d'icelle, 50 florins d'or au dit seigneur (11 septembre 1388).

seigneur, et la dite pâture concédée jusqu'au remboursement de la somme susdite. Naturellement, cette somme ne fut jamais acquittée, et donna lieu à de nombreuses contestations, terminées enfin par un arrêt du Conseil du 1er février 1700, supprimant les censives énoncées dans le traité de 1657, moyennant le paiement immédiat, au seigneur, de la somme de 1,760 livres.

Gautier d'Arzillières obtint des lettres royales au mois de janvier 1383, portant création d'une foire au 1er mai et confirmant celle qui se tenait d'ancienneté à la Saint-Lambert. Guillaume d'Hangest, au mois de décembre 1498, en obtint une nouvelle au mois de janvier et fit confirmer les deux sus-dites.

Nous n'avons pas besoin de répéter qu'Arzillières était une seigneurie importante ; le nombre des fiefs qui en relevaient le démontre surabondamment. Cette terre ne porta cependant longtemps que le titre de seigneurie. Nous la voyons figurer pour la première fois comme baronnie dans un acte de Humbert de Neufchatel, seigneur douairier de la baronnie d'Arzillières en 1443. Ce titre est mentionné dans les lettres royales de 1464, contraignant les vassaux au guêt.

Il y avait à Arzillières bailliage, dont le titulaire, Jacques de Forges, dans l'acte de saisie des seigneuries de Colle et de Bussy, le 1er décembre 1482, prend le titre de conseiller du Roi, bailli d'Arzillières. Aussi une prévôté, comme le constatent la charte de donation de 1188 à l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches mentionnant comme témoin Laurent, prévôt d'Arzillières ; — un acte ci-dessus cité de congé pour le formariage d'un fils du « viel prevost d'Arzillières » en 1344 ; — un acte passé le 13 septembre 1413 par Aubert, curé d'Arzillières et garde du scel de la prévôté. En 1780, les officiers de la baronnie étaient : le bailli, le gruyer, le greffier, le procureur fiscal, le lieutenant du bailli, le receveur du domaine[1], les deux garde-chasse. Une sentence du bailli de Vitry, de l'an 1466, autorisa l'érection de fourches patibulaires à quatre piliers sur le chemin de Margerie. Mentionnons encore une autre sentence de 1470 déclarant que les gens de la vallée devaient « au bon plaisir du seigneur, défrayer son chapelain, le capitaine du château, les gardes-chasse et les gens de sa suite en tel nombre qu'il voudroit. »

1. Ils recevaient pour gage (pas d'indication pour le bailli), 60, 25, 75, 30 et 800 livres.

Il y avait anciennement à Arzillières un hôpital ou maladrerie, dont la chapelle, dédiée à sainte Catherine, était en ruines en 1628. Elle était chargée d'une messe hebdomadaire. En 1582, le duc de Guise nomma encore deux administrateurs, mais au XVIIe siècle, l'hopital n'existait plus ; il possédait une petite ferme de dix-neuf journels de terre et sept fauchées de prés. Ses revenus n'étaient même plus perçus depuis longtemps, comme le constate l'acte de l'année 1774, par lequel François de la Béraudière, comte de la Chaussée-d'Eu et baron d'Arzillières, les rétablit pour les affecter au service de l'école primaire et pour rendre les écolages gratuits.

L'église paroissiale, située à 2 ou 300 mètres du château, fut donnée en 1084 par Gui, évêque de Châlons, à l'abbaye de Montiérender; elle fut saccagée pendant les guerres de religion et le procès-verbal de la visite épiscopale, faite en 1628, constate son mauvais état et la nécessité d'y démolir la chapelle de la Vierge. A cette même date, le Trésor de la fabrique possédait pour toute argenterie une image de saint Antoine, un soleil et un calice. Les dîmes appartenaient aux moines du Der pour trois cinquièmes et pour le surplus au curé, qui devait servir à l'abbaye de Montcetz une rente de dix-sept setiers de blé et de quatre de fèves; au prieuré de Larzicourt, une rente de dix setiers de blé ; au chapitre de Vitry-le-Brûlé, une rente de quatre setiers de blé et enfin une de trois au curé de ce village. Les décimateurs fournissaient l'encens, les cordes des cloches.

(*A suivre.*) E. DE B.

1. Proc.-verbal de la visite épiscopale de 1628.

HISTOIRE DE L'ABBAYE D'ORBAIS*

PAR

DOM DU BOUT

Le 10 juin, le P. visiteur a proposé de donner une subsistance à la maison de Rebais, veû qu'elle se trouve dans de grands embarras, comme aussi à celle de Saint-Eloy de Noyon, attendu qu'on augmente le nombre des religieux qui y ont été placés par le chapitre, à quoy l'assemblée ayant consanti, il a été arrêté que les maisons d'Orbais et de Saint-Fuscien payeroient, la première sur les revenus de Ribbemont[1] deux mille livres à celle de Rebais et 500 livres à celle de Noyon...

On décide qu'il est à propos de transporter D. [Achille] Jean-Baptiste Fournier de Saint-Nicaise à Orbais; D. Charles-François Frémont de Corbie à Orbais...

Procès-verbal de la diette de 1771.... Vû les inconvéniens resultans de la demande formée par la maison d'Orbais pour l'arrantement[2] d'un terrain appartenant à celle de Ribbemont, la diette n'a cru devoir y donner son consantement...

En fait de changements de résidence, on envoie] : D. Louis Blémont de Saint-Nicolas à Orbais; D. Jacques-Nicolas Leroux d'Orbais à Saint-Fuscien...

Procès-verbal de la diette de 1773 (tenue à Saint-Germain-des-Prés). — Seance du 20 may. A l'égard de la somme de 280 livres dûes par le monastère d'Orbais, la diette, vu l'embaras actuel dudit monastère d'Orbais, exhorte celuy de Rebais à luy accorder du temps pour le payement de ladite somme.....

Sur la requête du monastère d'Orbais tendant à obtenir des

* Voir page 124, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. L'abbaye de Saint-Nicolas de Ribemont fut réunie à Saint-Vincent de Laon en 1767, puis à Orbais, et recouvra son indépendance en 1779. Abbé Ledouble, *Etat religieux ancien et moderne des pays qui forment aujourd'hui le diocèse de Soissons*, p. 66, un vol. in 8°, Soissons, 1890.

2. Bail à rente.

subsistances, la diette, vu la multiplicité des subsistances imposées sur la province, a jugé que pour soulager ledit monastère, il suffiroit de reduire le nombre des religieux et de le diminuer de deux ... »

En exécution de cette décision le nombre des bénédictins d'Orbais qui légalement devait être de neuf, fut réduit pour l'année 1774 aux sept religieux que voici : D. Pierre-François-Abel Cazé prieur; D. Jean-Baptiste Vaucher, sous-prieur; D. Charles Fontaine; D. Jean-Ignace de Mercier; D. Antoine-Jacques Lachèze; D. Gérard Le Duc; D. Louis Robin. — Bien que porté à huit un an plus tard, le nombre des religieux en résidence à Orbais ne tarda pas à diminuer de moitié[1] par suite de l'état de détresse de l'abbaye que les procès-verbaux des dernières assemblées de la congrégation constatent en ces termes :

Subsides à Orbais.

« *Procès-verbal de la diette de* 1780[2] : ..... Ce jourd'huy 3e jour de mai 1780...., en consideration des dettes urgentes que les religieux d'Orbais ont contractées avant que la conventualité fût retablie à Ribemont, et pour rembourser aux religieux de Saint-Jean [probablement Saint-Jean-Baptiste de Laon] la somme de 2000 l. que ces derniers ont prêtées à Orbais, il a été decidé que Ribemont rembourseroit la dite somme et seroit dechargé pour l'avenir de tout subside envers Orbais....

Orbais, 600 l. subsistances.

Procès-verbal du chapitre general de 1781[3] : ..... Vu la requête de l'abbaye d'Orbais expositive de ses dettes et embarras, accordé de l'avis et au desir du R. P. visiteur de la province six cents livres de subsistances.

1. *Résidence de* 1775 : D. Charles-Michel Haudiquer, prieur ; D. Jean-Baptiste Vaucher, sous-prieur ; D. Jean-Ignace-Joseph de Mercier, sénieur ; D. Charles Fontaine ; D. Claude-Joseph Bertrand ; D. Antoine Bouché ; D. Pierre Hendicourt ; D. Marie-Procope Paucher. — *Résidence de* 1781 : D. Pierre-Joseph Wagon, prieur ; D. Charles Fontaine, doyen (mort à l'abbaye d'Orbais le 29 novembre 1781, âgé de 81 ans) ; D. Claude-Joseph Bertrand, sénieur ; D. Jean-Ignace-Joseph de Mercier, procureur, tous prêtres. — D. de Mercier, né à Mons (Belgique), au diocèse de Cambrai, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux le 10 octobre 1757, à l'âge de 20 ans.

2. Du 9 novembre 1779, procès-verbal de visitte de 38 arpens 2 perches des bois dependans de la manse abatialle d'Orbais (V. aux *pièces justificatives*).

3. Du 7 décembre 1781, quittance de M. le procureur de l'abbaye d'Orbais pour les censives dues à ladite abbaye jusqu'à la Saint-Remy 1781 par M. le marquis de Montmort à cause des biens qu'il possède sur le terroir de la Chapelle-sur-Orbais (*Revue de Champagne*, t. XVI, p. 32).

Procès-verbal de la diette de 1785 : ..... On est convenu que la somme de 3000 l. seroit imposée une fois sur la dite province de France en faveur de la maison d'Orbais dont la requête a été lûe à la diette, et dont l'extrême besoin est connu, ainsi que la bonne administration qui regne dans ladite maison, et que le R. P. visiteur prendroit les mesures les plus convenables pour lui faire toucher au premier jour au moins partie de ladite somme.....

Pour une fois imposition de 3000 l. sur la province de France en faveur de la maison d'Orbais.

Procès-verbal de la diette de 1786 : ... L'assemblée s'est occupée de subsides qu'elle a jugé à propos d'accorder à différentes maisons de la province de France, et elle a arrêté qu'il seroit imposé sur la ditte province de France une somme de 1,600 l. en faveur d'Orbais... »

Il n'est pas sans intérêt de faire connaître ici la situation administrative d'Orbais à la veille de la Révolution[1] :

« ORBAIS, *Orbacum*..... Ce monastere a cinq cures[2] du diocese de sa dépendance. L'abbé présente à quatre de ces cures (Orbais, la Ville-sous-Orbais, Montigny-sur-Condé-en-Brie, Suizil-le-Franc) ; les religieux nomment à celle de Verdon depuis le partage de 1762. Cinq religieux. Abbé, M. Du Bourg.....

Orbais, bourg de la Brie, situé dans la vallée qui de la Charmoye descend à Crésancy, entre les villages de la Ville-sous-Orbais et de Suizil-le-Franc, à 5 gr. lieues d'Espernay et de Château-Thierry, 3 gr. [lieues] de Dormans et de Montmirel, 2 et demie de Condé-en-Brie, et 13 lieues S. S. E. de Soissons.

Généralité de Soissons, élection, subdélégation, grenier à sel et direction de Château-Thierry, département de Montmirel, maîtrise de Crécy, mesure du lieu[3].

Bailliage non royal, ou Prévôté, relevant du bailliage de Château-Thierry. Siége présidial de la même ville ; coutume de Vitry : Seigneurs, les abbés et religieux d'Orbais, justice haute, moyenne et basse. La prévôté d'Orbais est composée d'un lieutenant, d'un procureur fiscal, d'un greffier, de 2 huissiers royaux, de 2 sergents de justice et 2 notaires royaux.

1. *Etat ecclésiastique et civil du diocèse de Soissons* (p. M. Houllier, chanoine de Soissons), p. 31, 452, 457 et 315, 504 et s, 514, 520, 533 et s., 541, etc.... Compiègne et Paris, un vol. in-8°, 1783.

2. V. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, p. 96 et suiv.

3. *Orbais* (pour le bled) 30 à 35 livres le boisseau (comble). — Le muid vaut 96 boisseaux.

Cure séculière et chef-lieu du doyenné, troisième de l'archidiaconé de Brie, onzième du diocèse. Patron, saint Prix, évêque et martyr de Clermont en Auvergne, 25 janvier. Présentateur, l'abbé du lieu; décimateur, le même, et le curé par moitié; quant aux grosses dixmes, le curé n'a que le tiers des menues et vertes dixmes, l'abbé les 2 autres. 150 feux, 450 communians, Clocher sur le chœur, depuis que ce dernier a été allongé; il est à la charge des habitans et renferme 4 fortes cloches. Taxe, 6 livres. Cure médiocrement bonne.

Productions. Bled et autres grains, peu de vin. — *Chemins*. On va de Breuil-en-Brie à Orbais par la Ville-sous-Orbais; on écrit par Château-Thierry. — Point de vicaire. — Une abbaye. — Une chapelle bénéfice-simple. — Une petite charité établie par M. de Sillery, évêque de Soissons : elle n'a d'autres fonds que les quêtes. — 4 foires par an, le premier lundi de carême, le lundi de la Trinité, celui d'après la fête de Saint-Remi, et le jour de Saint-Clément, 23 novembre. — Marché tous les samedis.

Une fois l'abbaye d'Orbais supprimée par les décrets de l'Assemblée nationale, le Gouvernement s'occupa de la liquidation qui devait suivre cette mesure. Sur ce sujet, voici les documents officiels extraits du registre des arrêtés du Directoire du département de l'Aisne pour 1791[1] :

« Séance du 8 avril 1791. — Vu la pétition du conseil général d'Orbais[2] qui demande la conservation de la maison religieuse établie dans cette commune, le Directoire du département ..... arrête, conformément à l'avis du district de Château-Thierry (du 9 mars précédent), qu'il n'y a lieu, quant

1. Ce registre est actuellement conservé aux *Archives Départementales de l'Aisne* (Régime ecclésiastique, domaines nationaux) — Le canton d'Orbais (qui comprenait Orbais, le Breuil, Corribert, Corrobert, Margny, Suizy-le-Franc, Verdon et la Ville-aux-Bois) faisait partie, sous la Révolution, du département de l'Aisne dont il fut détaché par la loi du 28 décembre 1798 pour être réuni au département de la Marne. Aug. Matton, *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne*, introduction, p. 24. Réimpression de l'ancien moniteur, t. XXIX, p. 591 bis (1799). Aujourd'hui Orbais n'est plus le chef-lieu d'un canton et appartient au canton de Montmort (Marne).

2. Sous l'empire du décret du 14 décembre 1789, les notables élus en nombre double de celui des membres du corps municipal, formaient avec celui-ci le conseil général de la commune appelé à délibérer dans les cas extraordinaires.

à présent, à délibérer, et invite le Directoire du district à lui adresser l'état des maisons religieuses qui a été demandé, etc....

Séance du 12 avril 1791. — Vu la pétition des habitants d'Orbais tendante à faire l'échange de leur église paroissiale avec celle des religieux d'Orbais à cause que les chemins qui conduisent à celle paroissiale sont très mauvais ; — vu aussi l'avis du district (du 29 mars précédent) portant qu'il est à propos d'accéder à cette demande, etc..., le Directoire du département arrête que la pétition de la municipalité d'Orbais sera présentée et adressée à l'Assemblée nationale qui sera suppliée de la prendre en considération [1].

Le sieur Le Cointe demande le paiement d'une pension de 405 livres à lui accordée par le Roi sur la maison religieuse d'Orbais. — Le Directoire du département, ouï le procureur-général-sindic, arrête que le pétitionnaire ayant un bénéfice à Paris où il réside, il doit aux termes de l'article 4 du décret des 6 et 11 aoust 1790, s'adresser au Directoire du district du chef-lieu de la cure dont il est titulaire (Arrêté du 3 juin 1791).

Vu la délibération en datte du 10 mars dernier du conseil général de la commune d'Orbais tendante à obtenir pour la paroisse contenant 900 âmes et plus, et habituée d'avoir une basse-messe à cause des villages voisins, un vicaire qui la dise et puisse aider le curé dans le temps pascal et dans d'autres fonctions que remplissoit cy-devant un religieux de la cy-devant abbaye d'Orbais ; — vu aussi l'avis du Directoire de district de Château-Thierry du 22 avril dernier portant, considérant la grande proximité de la Ville-sous-Orbais dont la réunion sera proposée indispensablement à Orbais, etc...., le Directoire du département estime que la place de vicaire

1. Vu la nouvelle pétition de la municipalité d'Orbais demandant l'abandon de l'église de la cy-devant abbaye pour église paroissiale,..... ensemble l'avis du Directoire de district de Château-Thierry du 7 juin dernier qui estime que l'église n'étant pas encore supprimée, il n'y a pas lieu à délibérer quant à présent,..... le Directoire du département adopte l'avis cy-dessus (Arrêté du 20 aoust 1791).

Sur second avis favorable du district du 13 décembre 1791, le Directoire du département arrête que la pétition de la municipalité d'Orbais sera présentée à l'Assemblée nationale qui sera suppliée de la prendre en considération ; en conséquence, surseoit à la vente jusqu'au décret à intervenir pour ce qui concerne l'objet de la pétition (Arrêté du 18 décembre 1791). — Sur l'église de l'abbaye d'Orbais devenue paroissiale depuis la Révolution française, voir *Bulletin monumental*, t. XVI (année 1850), p. 122 et suiv. (article du comte de Mellet).

d'Orbais appartiendra au curé de la Ville-sous-Orbais (Arrêté du 2 juillet 1791).

SÉANCE DU 20 JUILLET 1791

Compte des Religieux de la cy-devant Abbaye d'Orbais[1]

Vu le compte présenté par les cy-devant religieux de la maison d'Orbais, les pièces justificatives d'icelui et l'avis du Directoire de district de Château-Thierry du 9 avril dernier,

Le Directoire du département de l'Aisne, etc....., examen fait dudit compte, l'arrête ainsy qu'il suit :

Recette

La recette depuis la Saint-Martin 1789 jusqu'au 1er avril 1791 se trouve monter à 13752 livres 4 sols 5 deniers.

Dépense

La dépense contient 15 chapitres.

Le premier chapitre comprend les *pensions* pour 1790 des 4 religieux composant la cy-devant communauté d'Orbais qui sont :

Pierre-François [Abel] Cazé, cy-devant prieur (v. *suprà*), âgé de 53 ans, mille livres..... cy	1000	3575 l.
Jean-Ignace-Joseph Mercier (*al.* de Mercier, ancien procureur, v. *suprà*), âgé de 54 ans, mille livres..... cy	1000	
Jean-Baptiste-François Labaty[2], âgé de 48 ans, pour 9 mois de pension, étant sorti le 1er octobre, six cent soixante-quinze livres..... cy	675	
Jean-François Missahay[3], âgé de 42 ans, neuf cent livres..... cy	900	

1. Cet intéressant document m'a été indiqué par le savant archiviste de l'Aisne, M. Matton, à qui je dois des remerciements pour le secours qu'il a bien voulu me prêter dans mes recherches sur l'état d'Orbais et de ses religieux à l'époque révolutionnaire.

2. Dom Jean-Baptiste-François Labaty (*al.* Labatie), né à Paris, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux, le 4 octobre 1764, à l'âge de 19 ans. La diète de 1771 l'envoya en résidence de Saint-Nicaise à Corbie.

3. Dom Jean-François Missahay, né à Reims (*al.* Paris), le 3 janvier 1747, avait fait profession à Saint-Faron de Meaux le 5 avril 1768, à l'âge de 21 ans. En 1771 il fut transféré de Beauvais à Saint-Thierry. Ce religieux touchait encore, sur les fonds du trésor public, à l'âge de 70 ans, 267 francs de pension annuelle. *Tableau général et alphabétique des pensions à la charge de l'Etat inscrites au trésor royal à l'époque du 1er septembre* 1817 (Paris, imprimerie royale, 1817, 10 vol. in-4°), t. VIII.

Le second chapitre causé par les *décimes*, etc.

(Suit le détail des autres chapitres du compte).....

Dépense totale de la cy-devant maison d'Orbais fixée à la somme de 13069 livres 13 sols 8 deniers.

Recette 13752 livres 4 sols 5 deniers.

Les cy-devant religieux de la maison d'Orbais seront redevables à la nation de la somme de 682 l. 10 s. 9 d., laquelle somme sera par le receveur du district de Château-Thierry retenue sur les quartiers des pensions[1] desdits cy-devant religieux échus ou à échoir. »

1. Les religieux d'Orbais ayant touché chacun leur pension depuis le 1er janvier 1790, à partir de cette époque toutes les viandes qu'ils ont consommées sont à leur charge (Arrêté du Directoire du département de l'Aisne du 9 septembre 1791). — V. décrets du 8-14 octobre 1790 et du 7-16 août 1792. — La question des pensions ecclésiastiques donnait lieu parfois à des difficultés. Telle est celle que souleva la demande du sieur Duclos, curé de Coulonges, près Genève, à l'effet d'obtenir le paiement d'une pension de 1,000 livres qui lui avait été assignée sur l'abbaye d'Orbais par un brevet du Roi en date du 23 novembre 1788. On décida que le sieur Duclos, comme fonctionnaire public étranger, ne pouvait être astreint, pour toucher ses fonds, à remplir les formalités que la loi du 24 juin 1791 imposait aux seuls Français. On se contenta d'exiger de lui la production d'un certificat de vie. A un autre point de vue, on considéra le sieur Duclos comme restant soumis au droit commun des pensionnaires de la nation : à ce titre, sa pension dut être l'objet d'une reconnaissance particulière de l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 20 du décret du 24 juillet 1790 (Délibération du Directoire du district de Château-Thierry du 29 novembre 1791. — Arrêtés du Directoire du département de l'Aisne des 28 septembre et 5 décembre 1791).

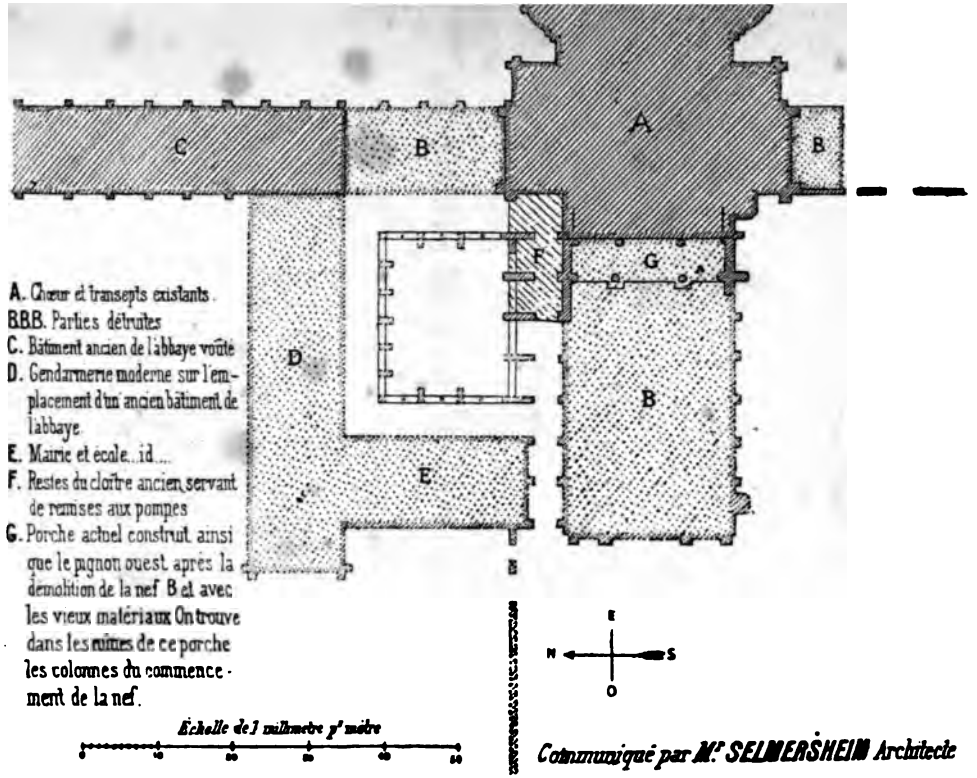

PLAN D'ENSEMBLE DES PARTIES EXISTANTES ET DÉTRUITES DE L'ABBAYE D'ORBAIS

APPENDICE

LES STALLES DE L'ÉGLISE ABBATIALE D'ORBAIS

BAS-RELIEFS DES STALLES D'ORBAIS
(ENTRÉE DU CHŒUR)

ARBRE DE JESSÉ

Panneau A

Jessé, David et Salomon

Panneau B

La Vierge, saint Joseph et saint Joachim

NÉCROLOGIE

Le 26 septembre, est mort à Saint-Dizier, M. Lécuyer, membre de plusieurs Sociétés savantes; par ses travaux, il avait pris une place considérable parmi les plus savants ornithologistes. On lui doit notamment une étude sur la célèbre héronnière d'Athis (Marne).

* * *

Notre collaborateur M. Fernand Labour, conseiller général de Seine-et-Marne, vient d'avoir la douleur de perdre son père, M. Edmond Labour, conseiller honoraire à la Cour de Paris où son fils siège aussi aujourd'hui.

Quand, dernièrement, dit le *Journal de Seine-et-Marne*, à Dammartin, M. Fernand Labour rappelait la belle carrière de son père dans la magistrature, il ne se croyait pas si près d'un pareil malheur. Sa douleur et celle de sa famille n'en sont que plus vives.

M. Labour appartient à une des plus anciennes familles du pays de Saint-Pathus où la sienne est propriétaire depuis plusieurs générations.

M. Labour a désiré être enterré à Saint-Pathus, là où il a vécu si longtemps et où il était généralement aimé et estimé. Ses obsèques y auront lieu samedi prochain, à onze heures, avec la plus extrême simplicité, selon les volontés du défunt. Aucun discours ne sera prononcé et aucune invitation n'a été adressée en dehors des parents et des habitants de Saint-Pathus et des communes environnantes.

* * *

M. le baron de Ladoucette, ancien préfet sous la Monarchie de Juillet, vient de mourir à un âge très avancé au château de Vieux-Maison (Aisne). Il avait été pendant de longues années député de Vouziers (Ardennes). Il laisse un fils ancien député des Ardennes et actuellement conseiller général de ce département, et une fille, mariée au colonel, comte de la Roche-Tholon. Le titre de baron a été concédé par le premier Empire au père du défunt, préfet, historien et poète, dont la statue s'élève sur la place de Gap.

Armes : Coupé d'azur, à la montagne sénestrée d'un soleil levant, le tout d'or; et d'or au coq chantant de sable, barbé et membré de gueules.

BIBLIOGRAPHIE

GIVRY-EN-ARGONNE, par J. Brouillon. In-8°, Châlons, Martin, 1887.

M. Brouillon vient de prouver quel intérêt peut offrir une monographie de village bien faite. Nous ajoutons ces mots, parce que trop souvent on grossit démesurément ces travaux; M. Brouillon a observé une mesure parfaite et son travail ne dit ni trop ni trop peu. Il mérite parfaitement les éloges de la Société académique de la Marne qui, dans son dernier concours, lui a décerné une médaille d'or. Rien n'est laissé de côté. Givry, d'ailleurs, était digne d'une histoire. Ce village, érigé en commune en 1229, appartenait aux puissantes familles des comtes de Dampierre, des sires d'Anglure; plus tard, il a été érigé en marquisat pour la famille Baillet d'Épan. Un chapitre est consacré à la famille Delacroix, originaire de Givry, où naquit Charles Delacroix, ambassadeur sous la République et père du célèbre peintre. Citons encore la famille Varroquier, à laquelle appartenait la grand'mère de notre grand orateur Berryer.

Nous rappellerons l'épisode de la bête : très bien raconté par M. Brouillon. En 1765, le 8 juillet, un animal réputé extraordinaire apparut au bois Guillot et tua un enfant; elle continua ses méfaits les jours suivants et s'attaqua même à un chirurgien, monté sur son cheval, qui ne s'en tira que fortement blessé. L'émotion fut grande dans le pays; la maréchaussée fut mise sur pied; on rendit compte de l'affaire à l'intendant et même au secrétaire d'Etat Bertin qui en parla au roi, lequel promit 2,400 l. de récompense à celui qui tuerait la terrible bête « s'il se trouve que ce soit un animal extraordinaire ». Mais prudemment le ministre ajoutait qu'il ne fallait donner que la prime ordinaire, si ce n'était qu'un loup. Les paysans furent armés, des battues organisées et l'on ne prit rien, bien qu'on vît la bête tous les jours, et elle continuait à saccager les étables. Enfin, le 26 août, elle fut surprise dans une vacherie : on accourut et un nommé Louis Belissaut parvint à l'assommer. La peau fut envoyée au roi, mais on ne sait rien de ce que les hommes compétents ont décidé sur son espèce. B.

CHRONIQUE

Les Vendanges en Champagne. — Nous reproduisons avec plaisir ce tableau réellement vivant et très exact de la vie dans les vignobles champenois au moment si animé et si gai des vendanges.

« La Champagne est en pleines vendanges, j'entends, cela va de soi, le vignoble de la montagne de Reims et de la vallée de la Marne qui produit le vin joyeux et français par excellence, et dont Ay est la capitale incontestée.

Villes et villages sont en effervescence. C'avait été la première quinzaine du mois de septembre, le remue-ménage des cuves, des futailles, des paniers qu'on nettoie, des pressoirs qu'on apprête; les visites aux vignes des commissionnaires en vin, désireux de se faire une idée des promesses de la récolte, se succédaient à chaque instant; mais l'animation créée par tous ces préparatifs n'était rien à comparer au coup de fièvre dont propriétaires, vignerons et vendangeurs sont en ce moment agités.

Les vendangeurs peuvent se diviser en deux catégories bien distinctes, ceux qui vendangent et ceux qui ne vendangent pas. Les derniers sont les plus nombreux. A peine commencent-elles à se teinter de rose, les feuilles des vignes épargnées par le mildew, que de tous les côtés, par tous les chemins convergents sur les centres vinicoles, affluent des milliers de rôdeurs qui semblent se donner dans la Marne, à cette époque, un rendez-vous annuel. La route de Paris à Strasbourg, principalement, est couverte de *trimardiers;* ils vont isolés, le plus souvent par bandes, effrayant sur leur passage les paysans dont ils exigent, dans les fermes écartées surtout, le vivre et le couvert. Qu'y faire? La gendarmerie est trop loin, et coffrerait-on tous ces malandrins, qu'on ne saurait où les loger.

La nuée s'abat particulièrement sur Ay. Ces pseudo-vendangeurs s'établissent sur les rives du canal. C'est un étrange spectacle de les voir dans leurs campements improvisés dans les arbres. Les uns lavent leurs loques qu'ils étendent ensuite sur les buissons; les autres font cuire à l'aide d'échalas volés dans les vignes des pommes de terre ou d'autres légumes volés dans les champs; quelques-uns prennent, étendus au soleil, un repos qui répare leurs forces pour les rapines de la nuit suivante. Un certain nombre parcourent la ville sous prétexte de chercher de l'ouvrage, mais en réalité pour mendier de-ci de-là, un morceau de pain, un sou, de l'eau-de-vie, insolents et menaçants avec les femmes et les vieillards. Malheur à l'Ayen qui, pour se débarrasser de leurs

instances assommantes, consent à leur faire une aumône quelconque. Sa maison est bientôt connue et c'est toute la journée, à sa porte une procession de grands diables qui veulent avoir, eux aussi, leur part du gâteau.

Quelques propriétaires sacrifient une centaine de kilos de pain et installent à l'entrée de leurs demeures une corbeille pleine de morceaux rassis qu'on distribue à tout venant. C'est le simple moyen d'écarter les rôdeurs qui, préférant de beaucoup l'argent et l'eau-de-vie, n'y reviennent généralement pas deux fois. Mais, dira-t-on, est-il impossible de s'entendre pour refuser tout secours à ces paresseux? On y a bien songé, mais les rôdeurs, au premier refus, ont tout de suite parlé de saccager les vignes et il faut bien avouer que la force publique serait impuissante à les en empêcher. Il y a, à Ay, une douzaine de gendarmes pour tenir en respect près de six mille vagabonds. Dans les villages voisins, jusqu'à cette année, le garde-champêtre était seul pour protéger la propriété. Aujourd'hui, des piquets de gendarmerie sont posés partout où le besoin s'en fait sentir, et c'est en bien des endroits.

La nuit, les habitants, armés, gardent leurs vignes à tour de rôle. C'est, d'autre part, une imprudence insigne de se rendre d'Epernay à Ay ou vice versa, — trois kilomètres au plus — une fois le soir arrivé, sans être muni d'un bon revolver. A chaque instant surgit du fossé de la route une ombre efflanquée qui vient vous demander l'heure ou du feu; on entend causer sous les ponts, refuge de toute cette tourbe pour peu qu'il tombe quelques gouttes d'eau.

Les assassinats pourtant sont assez rares; à peine retire-t-on chaque année du canal, un cadavre ou deux, ce qui est relativement peu si l'on songe au nombre effroyable des repris de justice qui forment la fleur de ces aimables touristes.

Ah! s'il prenait fantaisie à M. Zola de dépeindre cette engeance! Mais la *Terre* ne serait, à comparer à ce nouveau tableau de mœurs champêtres, qu'une simple berquinade dont le conseil municipal de Saint-Ouen ne voudrait plus entendre parler. Ils ne se gênent guère, les *trimardiers*, ils ne se gênent même pas du tout; c'est l'union libre dans toute sa beauté, à la manière des chiens dans la rue, purement et simplement.

Passons aux vendangeurs sérieux. La plupart sont du pays ou des environs; ouvriers, ouvrières d'Epernay ou de Reims qui quittent leur travail habituel pour gagner de plus fortes journées. Il en vient beaucoup aussi de Sainte-Menehould et surtout de Lorraine. Ceux-là, ou tout au moins leurs meneurs, sont déjà connus des propriétaires, qui les ont employés les années précédentes et qui les informent, par lettre, du moment où l'on utilisera leurs services. Les Lorrains arrivent ordinairement dans de longues voitures à quatre roues, traînées par des mulets, sur lesquelles vingt-cinq personnes s'empilent tant bien que mal et plutôt mal que bien,

les femmes coiffées de leurs petits bonnets blancs ou d'un mouchoir, les hommes vêtus de leurs grandes blouses bleues et chaussés de hautes bottes. Aux ais du chariot pendent les paniers de vendange, avec les bâts des mulets qui seront loués un bon prix pour descendre jusqu'aux routes les caques de raisins cueillis sur les pentes parfois abruptes des coteaux d'Hautvillers, d'Ay ou d'Avenay.

L'équipe se rend immédiatement chez son patron. Celui-ci forme aussitôt ses *hordons*, c'est-à-dire les troupes d'ouvriers dont il a besoin pour vendanger telle ou telle vigne dans le plus court délai possible. Puis on indique à tous le lieu du coucher. C'est, d'habitude, un grenier où l'on a étendu un lit épais de paille, ou de foin. La nuit venue, chacun s'installe comme il peut, côte à côte, pêle-mêle, dans un voisinage immédiat qui fait l'effroi des mamans et la joie des garçons. Il est interdit, bien entendu, d'allumer des allumettes dans un tel endroit, la moindre étincelle suffirait pour mettre le feu. Bien rarement, cependant, les loustics se privent du plaisir de faire brusquement de la lumière; il faut bien rire un peu. C'est encore ici que M. Zola aurait beau jeu et pourrait s'offrir de truculentes descriptions comme il sait si bien les imaginer, sur une donnée quelconque. Eh bien! il mettrait *à côté* une fois de plus; les jeunes filles sont solidement encadrées par les papas et les mamans et celles qui sont venues seules sont presque toujours confiées à des gardiens éprouvés et expérimentés. Je ne veux pas dire pourtant qu'aucun mariage s'ébauche dans ces chambrées, mais tout est bien qui finit bien.

Pour obvier à ces inconvénients et éviter une promiscuité toujours peu morale, les grandes maisons ont établi des dortoirs où chacun à son lit; beaucoup de propriétaires, dans le même but, séparent les vendangeurs des vendangeuses; on n'en dort que mieux.

A trois heures du matin sonne le réveil; mais à ce moment déjà la place de la mairie grouille comme une fourmilière affairée. C'est la *louée*.

Les maîtres-vignerons dont les *hordons* ne sont pas au complet viennent y chercher les hommes, les femmes qui leur manquent, les mulets et les voitures qui leur font assez souvent défaut. Selon l'état de la récolte, le temps qu'il fait, l'affluence des bras qui s'offrent, les prix s'établissent. Ces prix varient très sensiblement d'une année à l'autre. Un exemple : en 1884, ils sont descendus jusqu'à 1 franc, tandis que, l'année précédente, ils avaient atteint cinq ou six francs; les porteurs sont payés plus cher que les vendangeurs proprement dits; cela se conçoit; leur travail est beaucoup plus pénible. Les mulets se louent de quinze à vingt francs, quelquefois davantage; les voitures attelées d'un cheval à peu près la même somme.

Très curieux le point de vue offert par la foule qui se remue, qui ondule dans la nuit épaisse que trouent seulement de leurs

vagues lueurs quelques becs de gaz et les chandelles ambulantes des débitants de café, de soupe, de bouillon, etc., qui vont et viennent, criant leur marchandise. C'est un brouhaha de voix confuses qui discutent : des cris parfois s'élèvent de gens qui se cherchent. Placides et ensommeillés, les gendarmes circulent pour la forme, car l'ordre est rarement troublé, les vagabonds se gardant bien de se mêler aux travailleurs. Les femmes, frileusement emmitouflées — le froid est vif en fin septembre à trois heures du matin — portent au bras leurs petits paniers de vendangeuses et leurs larges bonnets caractéristiques, d'étoffes claires montées sur fil de fer qui les garantiront du cuisant soleil de midi.

On remonte enfin chez le propriétaire ou chez le chef vigneron. Là, dans des marmites énormes, la soupe aux choux fume et répand dans la cour sa bonne odeur qui réveille et réjouit. On s'attable; la potée et le morceau de pain qui l'accompagne ont vite disparu au milieu des plaisanteries qui se croisent sur les incidents de la nuit. Les hommes passent ensuite à la distribution des petits verres d'eau-de-vie *d'aignes ;* ils hument lentement la liqueur en faisant claquer la langue. On ne refuse pas, d'ailleurs, ce cordial — excellent quand il a trente ou quarante ans de bouteille — aux faibles femmes qui éprouvent le besoin de se réchauffer.

Tout est prêt pour le départ; les dernières instructions sont données, les *hordons* se groupent et l'on se met en route, les porteurs avec leurs grands bâtons sur l'épaule en tête de la petite colonne. Et l'on chante : romances poitrinaires, chansons patriotiques (*En revenant de la revue* fait florès, hélas!), gravelures de caserne; tout y passe le plus naturellement du monde et sans que les mamans songent à s'effaroucher des dernières. Personne, au demeurant, n'y entend grad'chose dans la confusion des *hordons* qui se suivent en se rencontrant, en se saluant du cri traditionnel :

— Ohé, l'*hordon!*

Mais les étoiles se sont éteintes et dans le ciel blanchi l'aurore commence à rougeoyer; la vigne s'étend toute humide de rosée sous le brouillard qui flotte, flotte et se dissipe longuement aux premiers rayons du soleil. Les serpettes sont tirées; les vendangeurs cueillent avec le plus grand soin le raisin qui s'entasse dans les caques que les porteurs descendent sur le chemin avec plus de soin encore, car il est important que les grains ne soient pas foulés avant d'être mis sur le pressoir, autrement le *moût* pourrait prendre une teinte rosée qui diminuerait sa valeur marchande.

A midi, on déjeune ou plutôt l'on dîne, comme l'on dit en Champagne. Le repas se compose de lard, de fromage, de pain à discrétion et d'un peu de vin. On se repose pendant une heure à l'ombre pour dormir un peu, ou bien on s'enfonce dans les bois qui bordent le vignoble au sommet des coteaux. A la nuit tom-

bante, départ général. Si la vigne est terminée, les *hordons* se font précéder d'une branche fleurie enrubannée. Mêmes chants, moins vifs peut-être qu'au matin. De tous côtés on entend dans le calme du soir les chœurs lointains où domine, adoucie, la voix des femmes et des enfants.

Cependant les caques de raisins se sont accumulées au frais dans les celliers. Les vendangeurs, après avoir mangé la soupe et bu un verre de vin, ont regagné leurs grenier; les pressureurs entrent en scène.

Sous les ordres du maître pressureur, les aides remplissent la caisse du pressoir, puis, se suspendant aux grandes roues si pittoresques des anciennes machines, ils mettent en action la vis énorme qui, sous son effort, écrase le raisin dont le jus ambré coule d'abord à grands flots dans la cuve oblongue. Tout ce travail se fait aux chandelles : chaque ouvrier en porte une avec soi, promenant ainsi son ombre aux portées grotesques au milieu des ombres mouvantes, elles aussi, des objets environnants. La nuit se passe entière, partagée entre les manœuvres du pressoir qu'on charge et qu'on décharge après que se sont écoulées la *cuvée* et la *rebêche*, et les jeux de toutes sortes largement arrosés de vin rouge. On danse, et quand on est fatigué, chacun *y va* de sa romance. Le délassement favori consiste à s'asseoir sur une bouteille vide avec, dans une main une bouteille pleine et dans l'autre un gobelet; il s'agit de se verser à boire et de boire sans basculer. Le moment est solennel, on entend dans le silence la chanson du moût qui tombe goutte à goutte dans la cuve; des effets de lumière se produisent qui attendent encore leur Rembrandt..., le patient fait des efforts surhumains pour rapprocher son verre de la bouteille et finalement culbute à la grande joie de ses compagnons qui vont essayer à leur tour : on en voit qui réussissent.

Chez le propriétaire, à la veillée, on s'interroge sur les résultats de la journée. *Cuide-t-on* dans telle vigne, *décuide-t-on* dans telle autre? Voilà les questions qui se posent et qui, dans la langue de Voltaire, signifient tout simplement : A-t-on récolté plus (cuidé) ou moins (décuidé) qu'on ne l'espérait? Les réponses sont diverses; on établit rapidement le nombre des vendangeurs employés, celui des caques amenées au pressoir; on suppute le prix de la pièce et l'on va se coucher éreinté, moulu, pour recommencer le lendemain et vous assurer, ô gourmets des deux mondes, le vin sans lequel il semble qu'on ne puisse plus se réjouir, ni même, Dieu me pardonne, se désoler décemment! »

(Figaro.) Albert Prost.

* * *

Pendant tout le mois de septembre, a eu lieu, à l'archevêché de Reims, une exposition très intéressante des objets offerts par le diocèse au Saint-Père à l'occasion de son cinquantenaire de prê-

trise. La fabrique rémoise s'est particulièrement distinguée : il y a des étoffes offertes par un grand nombre de maisons et des tissus vraiment merveilleux. A noter encore les plus remarquables objets de l'exposition : le tapis brodé, représentant la principale scène de la vie de Léon XIII, exécuté par les sœurs de la maison de Nazareth de Reims, et le store dessiné et peint par Mme la baronne de Gourjault, représentant Jeanne d'Arc en prières.

***

Un Comité s'était formé pour acheter la maison de Danton à Arcis et la transformer en un Musée dantonien, dont nous ignorions quels auraient été les éléments. Nous avons appris avec plaisir qu'elle avait été acquise par un marchand de bois.

***

Mariage, au château de Blives (Aube), de M. de Chaussepierre, chef de bataillon d'infanterie, avec Mlle Levêque de Blives, d'une ancienne famille de cette région, nièce de M. le colonel de Bange, dont le nom est si estimé et considéré dans l'arme de l'artillerie.

MÉLANGES

Cartulaire de l'abbaye de Larrivour. — Nous donnons ici le bref sommaire du Cartulaire de ce monastère ; l'original est conservé aux archives de l'Aube; une excellente copie faite par M. Claude, est déposée à la Bibliothèque Nationale. Larrivour était une abbaye bénédictine fondée vers 837, par le comte de Troyes; elle est située dans le canton de Lusigny (Aube). Dom Guiton en a donné la description dans le voyage publié dans la *Revue*.

I. *De situ abbatiæ*, contenant 38 chartes. La première est la bulle du pape Innocent, confirmative des possessions du monastère, adressée à l'abbé Hugues, comprenant: le lieu où s'élevait l'abbaye avec ses vignes, eaux, moulins, prés, bois, terres, usages, etc.; les granges de Wallevra, de Beaumont, de Via Dominicha; de Compigny, de Chardinel, de Fonte Hericii, de Valle Seure; de Dono Episcopi, de Ruellis; le bois du Der, donné par le sr de Vendeuvre et la maison qui y est bâtie: les vignes du mont de Tenellières; les biens de Creneio; maison à Troyes; l'usage dans tous les bois du comte de Brienne, sauf ès-bois de Saint-Loup et de Martel, dans la plaine entre l'Aube et *Aquam bassam ;* trois parts de la forêt de Dosches, par don de Charembaud de Chappes; les prés de Valarz, à Chartres, à Marneium, la terre de Molifini, terres et dîmes de Droupt-Saint-Basle. Parmi les donateurs, figurent les évêques de Troyes, les seigneurs de Vendeuvre, de Chacenay, de Villehardouin, de Montsuzain et les comtes de Champagne.

II. Titres pour Fontenero et Valdemange, contenant 57 chartes; la première contenant le don d'une charrue de terre en la forêt de Dosche par Clarembaud de Chappes ; principaux donateurs : les seigneurs et dames de Chappes, de Vendeuvre, de Pagaus, de Rumilly, de Broyes, de Brienne, de Mery, de Valeriaco, de Rousson, d'Arbriselle, du Chatel.

III. Beaumont: 42 chartes, depuis celle portant don de cette terre devant Henri, évêque de Troyes, par Albéric de Curbeton. Principaux donateurs : les seigneurs de Chappes, de Vaubercy, de Vitry. de Blacy, de Beaurain, de Chacenay, de Trainel, de Vendeuvre

IV. Charte « de mille arpentis », comprenant quinze chartes, dont la première, de 1233, porte abandon à l'abbaye de mille arpents en la forêt de Dosche par Jean de Mery, chevalier, et la communauté des hommes de Dosche.

V. Charte de l'usage dans la forêt du comte de Brienne;

39 chartes depuis le don fait devant H., évêque de Troyes, par Gautier, comte de Brienne, confirmé par son fils Erard, en 1162.

VI. Chartes de Valli Secura, Cardineto et Rivorum. 53 chartes : la première, de 1141, contenant le don de Brusiliacum par l'abbaye d'Arrouaise, à la demande et en présence de saint Bernard. Principaux donateurs : les évêques de Langres, Troyes, les seigneurs de Thil, de Vendeuvre, de Wairois, de Villehardouin, de Briel, de Brienne, de Brantigny, de Rully, de Ponts, de Méry, d'Esclavolles.

VII. Charte de Campini : 41 chartes : principaux donateurs : l'abbaye de Saint-Loup, les seigneurs de Chappes, de Vendeuvre, d'Arbrisselle, de Gurgis, de Donium, de Bussy, de Dosche, de Brienne, de Chantemerle, de Jovigniaco, de Villachet, de Marcilly, de Rosson, les comtes de Champagne.

VIII. Charte de Dono Episcopi : 23 chartes, dont la première contient le don fait par Henri, évêque de Troyes, de la terre acquise par lui entre Somme-Fontaine et Marcilly ; principaux donateurs : les seigneurs de Trainel, de Marcilly, de Vendeuvre, de Brienne, de Chappes, de Baacon, les comtes de Bar.

IX. Chartes des biens sis à Tenelières et à Troyes : 38 chartes : donateurs : les seigneurs de Lesmont, de Montrampon, de Plancy, de Chacenay, de Durnay, d'Arbrissel, de Bussy.

* * *

La Salle du Parlement de Chalons. — Nous avons précédemment raconté ici l'histoire du Parlement installé à Châlons par Henri IV en 1589. Nous avons récemment rencontré trois documents qui se rattachent à la présence de la Chambre établie dans cette ville, pendant qu'une autre était installée à Tours, et sont relatifs aux frais d'établissement nécessités par la présence des parlementaires restés fidèles au roi[1].

I

Bail et adjudication des ouvraiges à faire pour la chambre du Parlement estably en ceste ville de Chaalons.

Les présidents et trésoriers généraux de France en Champaigne, conseillers du roy ; comme pour donner ordre aux ouvraiges qu'il convient de faire aux salles et chambres de Toussaint pour l'exercice de la justice du Parlement estably en ceste ville de Chaalons, il serait besoing faire le parquet, sieges et binaulx convenables à cest effect, ensemble plusieurs menues réparations ; pourquoy nous aurions dès le xvie jour du moys d'aoust (1589) fait faire la visitation dudict ouvraige par gens experts, lesquels en nostre présence en auroient fait le devis ainsy quil s'ensuit à sçavoir au parquet

1. Arch. dép. de la Marne : registres du Bureau des finances, c. 2590.

our faire les siéges du Parlement de 2 pieds en carré hors d'œuvres, les dossiers duquel parquet aux deux costés des murailles seront lambrissés de panneaux en bosses aux corniches frises et arquetraves jusqu'au plancher des siéges et bancs pour Mrs les présidents avec d'autres siéges pour les gens du roy, tenant le tout ensemble avec le dessous de la longueur d'iceulx et de mesme cuvraiges, ensemble le barreau, le tout enfoncé de panneaux en bosse hault et bas, au bout dudit parquet sera faict le siége du roy avec un dossier portant revers au-dessus enrichy et semé de fleurs de lys et les armoieries de Sa Majesté. Aux deux grandes entrées seront faites deux galeries et arcades au-dessus des corniches, frises et arquetraves et ung couronnement portant les armoieries du roy; lequel parquet sera plancheiei pardessus afin qu'il puisse servir en autre endroit au cas qu'il le faille transporter. Sera faict ung bureau pour le greffier de 2 pieds 1/2 de longueur et 2 pieds 1/2 de largeur, rembrissé de panneaux tout à l'entour, auquel y aura deux layettes ou tiraux d'ung costé, plus une table de bureau pour la chambre du Conseil de 5 pieds de long sur 2 pieds 1/2 de largeur et 3 pieds de hauteur avec quatre bancs à costé des dossiers, sçavoir ung de cinq pieds pour le bureau, deux à costé de chascun huit pieds; un autre de 4 pieds pour MM. les présidents, qui auront 18 pouces de hauteur et les dossiers aussy de 4 pieds 1/2 enfoncé de panneaux à bosse, et tout au pied du roy, de bon bois de chesne et fournir des serrures de féraille qu'il y conviendra; et de rendre le tout fait et parfait dans le premier jour d'octobre prochain mois. Pour les deniers desdits ouvraiges nous aurions le lendemain XVIIe jour dudict mois d'aoust affiché et fait publier par les carrefours de la ville et fait à sçavoir que l'adjudication en serait par nous faite en nostre bureau le sabmedy XIXe jour dudict mois d'aoust au maitre disant et plus ravalant. Auquel jour seroient comparus bon nombre de menuisiers et autres marchands auxquels aurions fait deffense de ne faire aucun monopole et à ceste fin aurions prins et reçu leurs sermens : ce fait se seroit présenté ung nommé Jehan Doillevant, qui auroit le tout mis à prix à la somme de 216 escus aux charges susdites et voyant que le prix en sembloit trop haut et excessif, nous aurions remis la délivrance au lundy XXIe dudit mois, mis et ordonné que nouvelles publications seroient faites et qui auroient été exécutés par Jehan Berger, sergent royal; auquel jour seroient comparus Vincent de Noux qui auroit mis à rabais lesdits ouvraiges à la somme de 210 escus; Pierre Lallemant, à la somme de 200 escus; sur quoy ne s'estant présenté aucun autre qui ait voulu ravaler avons adjugé lesdits ouvraiges audict Lallemant aux charges et conditions cy-dessus et de bailler bonne caution dans trois jours en nostre bureau qui s'obligera avec ledict sr Lallemant et l'ung pour l'autre comme pour les propres dettes et affaires du roy à satisfaire au contenu de ci-dessus et à payer les frais des experts qui recevront lesdits ouvraiges suivant la taxe qui sera

faite par nous, à charge qu'il sera fourny comptant par advance audit Lallemant par M. Claude de Champaigne, procureur du roy, la somme de 60 escus, et le reste lui sera délivré à mesure qu'il fera lesdits ouvraiges en suivant.

BRAUX, CAUCHON, de la FERTÉ.
Et plus bas : GRATIAN.

II

On avait sagement agi en faisant construire le parquet du Parlement de façon qu'il put être changé de place, car l'année suivante, on le transporta de l'abbaye de Toussaint au couvent des Jacobins :

« Les présidents commis pour l'exercice de la justice de la chambre du Parlement estably en la ville de Chaalons, il est besoing de plusieurs ouvraiges et réparations et la maison et couvent des Jacobins de ladicte ville de Chaalons estimés nécessaires pour cest effet nous serions transportés le XXVIe jour présent mois d'avril 1590 au lieu desdits Jacobins avec aucun des sieurs dudit Parlement et faict visiter par gens experts en nostre présence qui en ont fait le devis qui s'en suit. Premièrement convient faire une porte de pierre dure en l'allée qui regarde sur le cimetierre des Jacobins pour entrer en la grande salle de 5 pieds de largeur et 8 de hauteur sous la clef; au-dessus de laquelle clef faire les armoieries du roy couronnées en une corniche au-dessus les ordres, avec deux marches, le tout en pierre dure; faut rehausser le tuyau de la cheminée et du réfectoire et le trousser à la hauteur de l'autre qui en est proche pour éviter qu'il y face fumée, pourquoy il faut des demy quartiers avec le couronnement de pierre dure et decouvrir et recouvrir la couverture du toit pour rehausser lesdictes cheminées; faut reboucher les deux grands huis du cloître et de la dépense de pierre de craye de un pied 1/2 d'épaisseur; faut abattre le four qui est au réfectoire et le transporter et rasseoir en autre lieu commode qui sera avisé par lesdits Jacobins; faut une petite porte au réfectoire pour entrer dans le cloître; boucher l'huis du jubé de ladite grande salle de pierre de craye jusques en haut; faire faire deux aigles neufves, un en la chambre de buvette, l'autre au réfectoire desdits Jacobins et racoustrer l'aigle de la chambre du Conseil; faire une huis entre la dépense et le cloître de 3 pieds 1/2 de largeur sur 8 de hauteur. »

Les formalités contenues ci-dessus ayant été remplies par l'ordre des Présidents, Trésoriers généraux de France, l'adjudication fut prononcée le 28 avril, à charge de livrer les travaux finis au 10 mai suivant, au profit de Claude Martin qui accepte le prix réduit à 36 écus, après en avoir demandé 40.

HENNEQUIN, CAUCHON, BRAUX, de la FERTÉ.
Plus bas : GRATIAN.

III

L'établissement du Parlement nécessita l'installation d'une imprimerie. Le document suivant est particulièrement intéressant à ce sujet :

« Les Présidents, Trésoriers, etc, que le IVe du moys de décembre 1589 nous aurions fait affiche et publication contenant quil étoit besoing faire une cloison de quartelage et plancher de chesne de 25 pieds de longueur et 14 de hauteur, et une autre cloison de 15 pieds de largeur et de mesme hauteur avec les huis et refaire la fixatrations en une chambre du viel magazin du roy de ceste ville pour servir à l'imprimerie de nouveau establye. Et aujourd'huy seroient comparus à 2 heures de rellevé en nostre bureau Jehan Noytal et Claude Sourda, maître charpentier demeurant à Chaalons, et après divers ravalemens avons adjugé audit Jehan Noydal pour la somme de 11 escus à la charge de fournir le bois, ferraille quil conviendra pour ladite ouvraige

HENNEQUIN, BRAUX, CAUCHON, de la FERTÉ, GODET.

Et plus bas : AUBRY. B.

***

NOBLESSE DU RÉMOIS. — Nous allons donner encore quelques notes intéressantes pour la noblesse du Rémois, complétant celles publiées dans le précédent numéro de la *Revue*. D'abord c'est le relevé des membres du Conseil de ville de Reims, ayant assisté au sacre de Louis XV. B.

I

Louis Roland, lieutenant des habitants; d'argent à la face de gueules chargée de 3 besans d'or.

Jean Lebègue, chanoine; d'azur au chevron d'or, acc. en chef de 2 étoiles et un croissant, et en pointe d'un soleil d'or.

Jacques Hachette, chanoine; d'argent à la grappe au naturel, au chef d'azur chargé de 2 étoiles d'or.

P. Nouvelet, lieutenant général; d'argent au chevron de gueules, acc. de 2 grappes au naturel, et un cœur de gueules.

Ph. Dorigny; d'azur à la tête de licorne d'argent.

P. Clicquot; d'argent au chevron d'or, acc. de 2 étoiles d'or et un coquelicot d'argent en pointe.

Fr. Le Doulx, receveur général; d'azur au lion d'or, acc. de 3 étoiles d'or.

P. de la Salle; d'azur à 3 chevrons brisés d'or.

N. Varlet, sr de la Loge, vicomte de Saulx-Saint-Remy; d'argent à 5 feuilles de sinople, 2-2-1, à la molette de gueules en cœur.

N. Chéon ; d'argent à l'arbre déraciné de sinople au chef d'argent chargé de 2 étoiles d'or.

J.-B. Le Pescheur; de gueules au chevron d'or, acc. de 2 poissons d'or en chef.

N. Josseteau; d'argent à la face ondée d'argent, acc. de trois croissants d'or.

P. Bourgeois, d'azur au chevron, acc. de 3 cœurs d'or.

T. Le Franc; d'azur au chevron d'or, acc. de 2 étoiles et un lion d'or.

S. Maillefer; d'azur à la face d'argent, acc. de 2 étoiles et un croissant d'or.

T. Callou; d'azur au chevron brisé d'or, acc. de 3 étoiles, et en chef 2 oiseaux et une quintefeuille aussi d'or.

H. Blanchon; d'azur à 3 cœurs d'or.

L. Hubert; d'azur au lion d'or, tenant une épée d'argent.

II[1]

Dessaulx. — Celuy que j'ay connu a été juge de paix, adoré de son canton des Ardennes, mis en détention avec moy à la Belle-Tour, l'an IIe et à l'âge de 40 ans environ, lui 12e guillotiné à Paris.

D'Estocquois. — N. d'Estoquoi, s[r] de Montdejeux. J'ay connu le fils vieux baron de Longchamps, mort avant sa sœur, veuve La Goille, morte sans postérité et fort vieux tous trois avant 1795.

La Fougères. — Le fils de Jacques, s[r] de Courlandon, lieutenant-colonel du régiment Talmont, veuf sans enfant a épousé l'aînée de Pierre Taillet, huissier, dont un fils unique émigré.

Noble homme Ant. Fremyn, secrétaire de Marie de Médicis, lieut. de Reims en 1615-1617, m. 18 fév. 1640 à 82 ans, marié à Simonne Moet, m. 18 sept. 1624 à 66 ans.

Philippe leur fils, secrétaire du roi, assesseur civil et criminel au présidial, lieut. de Reims, 1644-1648, m. 25 août 1662 à 70 ans.

Autre Antoine F. élu à Reims, m. avant 1660.

De France, N. s[r] de Magneux-les-Fismes, gendarme du roi à Fontenoy, et eut un fils page, capitaine au régiment d'Eu, et le chevalier, capitaine de milice, tous deux chevaliers de Saint-Louis.

Le Gorlier, lieut. gén. à Châlons avec deux filles, fils de Nicolas et de N. Roland.

Hédouville, l'un M. de Merval, superbe officier de Royal Comtois, est émigré, criblé de dettes; l'autre, de Minecourt, était chev. de Saint-Louis en 1784 comme ancien élève de l'Ecole militaire : son frère est général à la Vendée en 1796. J'en ai connu un vieux, chev. de Saint-Louis, caudataire du cardinal de Rochechouart, tant la honte avilit l'âme et flétrit le courage.

1. Nous donnerons encore sur la noblesse du Rémois ces notes autographes de Pons-Loudon, copiées par nous sur un exemplaire de l'*Abrégé de la Recherche de Caumartin*, de la bibliothèque de M. de Rozières.

Haudoin, N. dit d'Œcilly, épousa N. Deuil, fille de Deuil-Cloquet, fourier chez le roy : son fils est émigré : il a une fille.

On trouve au tome II de l'Hist. de France par Velly que sous Louis Ier, Le Leu de Hedoin (porte mi-parti de gueules et de sable au faisceau de sinople terminé par une fleur de lys d'or renversée, à la hache d'argent), fut mis à mort par ce roi faible et inique. Les descendants de cette victime de la tyrannie du fils de Charlemagne existent en la personne de Jos.-Ant. Hédoin, né à Reims en 1739, ayant quatre générations de roture, officier en 1757, capitaine en 1776, marié à Epernay à Clémentine Malavois, fille du lieutenant parti d'Epernay en 1780, lieutenant-colonel par la loi du 5 septembre 1791, n'ayant de ses cinq enfants qu'Aubin-Louis Hedoin, né en 1783 à Epernay, fixé à Reims depuis sa naissance.

Ivory, un capitaine de Bouillon, marié à une Coquebert, résidait à la Malle près Reims en 1790.

Lescuyer, un capitaine de dragons, lieutenant des maréchaux a été colonel de gendarmerie nationale et a eu cinq femmes, dont la dernière, veuve, son mari ayant été guillotiné à Paris pour avoir voulu, par ordre de Dumouriez, arrêter en 1793, le républicain Bellegarde à Valence.

Lantage. Un existe en 1796, juge de paix divorcé.

Deslaires. Le dernier, mort sans hoir, lieutenant-colonel de Touraine; sa sœur unique, mariée à un Beffroy.

Moët. La branche de Louvergny, fondue en celle de Miremont : existants, capitaines de dragons retirés. — Mirmont de Berrieux épousa N. Moët de Louvergny : un de ses fils, chev. de Malte, et tous deux, cap. de dragons de Languedoc; mariés : ils ont huit sœurs (1796) (ajouté); l'aîné veuf avec une fille ; le chevalier, marié à une Ferette.

Miserac, une femme de ce nom, en 1786, vivait à Romain avec un Mion fortement prévenu de l'assassinat de l'abbé Berard, commis à Cormicy en 176 *(sic)*.

Oudan, N., en quittant le régiment d'Eu, a épousé N. Pernot, aînée des deux filles du procureur du roi des eaux et forêts à Reims.

Le Picard de Flavigny, chev. de Saint-Louis, cap. en 1771 ; son fils, garde du corps du roy, émigré, cultivateur près les Istres.

N. de Renty, chev. de Saint-Louis, marié à une Recourt résidait à Challerange près Taissy : son fils, lieutenant des maréchaux.

Un *Roucy* a épousé une Moyon-Maillefer, d'où postérité.

Sahuguet, né en 174 , a épousé une Fremyn et demeurant chez elle à Sapicourt, sans hoirs.

N. de Sugny, ancien lieut. au régiment Lyonnais, a épousé à Reims, la fille du marchand de vin Andrieux, émigré.

J'ay connu un *Trestondam*, capitaine de grenadiers à Lille en 1767.

Le fils d'un petit bourgeois de Chaalons, marié à une Fremyn à Sapicourt, ex-officier de troupes légères, n'a qu'une fille : il se prétend bâtard de la Tour d'Auvergne et en porte les armes. — Il y a un La Tour, brigadier des gardes, soi-disant noble : il se fait surnommer de Pouilly; son fils était secrétaire de la Chambre ardente; l'autre, ayant été refusé dans l'artillerie, est ingénieur des ponts-et-chaussées en 1786.

Marie de Montfort : le représentant, sorti de l'Ecole de Brienne, réside avec sa femme à Saint-Euphraise et peut avoir 22 ans en 1796. (Alliance de Verjeur.)

Le fils unique de *Canelle-Coquebert,* officier d'artillerie, né à Reims en 177 est émigré.

Le fils unique de Canelle, s^r de Bourgogne près Vantelet, né en 177 *(sic).*

N. Le Dieu, colonel d'artillerie, marié à N. Lagoille, retiré à Raday près Damery.

Le fils de *Mongeot-Pernet,* officier, né à Reims est émigré et son cousin, fils d'une La Valle, existe.

Masson de Verseuil, cap. au régiment d'Eu, mort sans alliance à Mézières en 177 *(sic);* a une sœur.

Guillaume père (bâtard) de Sauville, conseiller en la Cour des Monnaies en 1780, beau-frère de Varlet : son fils émigré de force avec Saint-Jean dit Magonet, garde du corps.

Adrien-Pierre Mignon, seigneur de la baronnie de Vizilly, la Bretils, la Parenterie, m. 18 février 1788.—Le faire-part de la part de Guillaume de Sauville, conseiller en la Cour des Monnaies, Varlet de Semeuze, vicomte de Saulx-Saint-Remy, Magnyer de Goudreville, maître des Comptes de Paris, ses gendres.

Henry-Antoine Dorigny, fils de Philippe, marchand, reçu maître drapier à Reims, le 21 novembre 1746.

Marie-Louise de Salligny, fille de Louis-Antoine, écuyer, seigneur de Montilieu, conseiller au Conseil supérieur de Châlons, président, trésorier de France au bureau des finances de Champagne, mort à Châlons, le 8 juillet 1772.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

LOUIS PARIS

M. Louis Paris, ancien bibliothécaire de Reims et d'Epernay, s'est éteint, le dimanche 4 septembre, à Avenay (Marne), dans sa 86e année, à la suite d'une attaque de paralysie qui l'emporta en quelques jours. La veille encore, il travaillait dans son cher cabinet d'études, au milieu de ses livres et de ses manuscrits amassés avec tant de zèle et de soins jaloux. La Champagne perd en lui véritablement une de ses grandes gloires littéraires, et c'est avec un unanime sentiment de profonde douleur que tous ceux de ses compatriotes qui l'ont connu et apprécié se sont empressés de rendre à sa mémoire un dernier hommage d'affection et de gratitude. M. Henri Jadart, bibliothécaire adjoint de la ville de Reims, lui a consacré dans le *Courrier de la Champagne* une notice délicate et juste, tandis que M. Eugène Courmeaux, bibliothécaire actuel et son ancien collègue, lui vouait dans l'*Avenir de l'Est* un souvenir ému et reconnaissant. Nous voudrions à notre tour résumer simplement en ces lignes les traits principaux de cette laborieuse carrière, et offrir à sa famille éplorée, — cette famille privilégiée des Paris, qui depuis un siècle se distingue dans les sciences et dans les lettres, — à sa fidèle compagne, qui pendant près de trente ans l'entoura d'un véritable culte, l'expression de notre respectueuse sympathie et de nos amers regrets.

Antoine-Louis Paris naquit à Epernay, le 26 thermidor an X (14 août 1802). Son père, Jean-Charles-Louis Paris, était avoué au Tribunal civil; sa mère, Marie-Joséphine Polin, était fille d'un notaire d'Avenay. Peu de temps après, l'avoué reprit l'étude de son beau-père et vint définitivement se fixer à Avenay. Ainsi, par ses ascendants maternels, Louis Paris avait de puissantes attaches à ce petit bourg dont il se fit le fervent historiographe et où il devait terminer ses jours. Son aïeul, Jean-Pierre Arnoult, y exerçait déjà la charge de notaire royal à la veille de la Révolution, charge héréditairement à lui transmise sans doute par Pierre Arnoult, notaire dès 1710 à Avenay. Un autre ancêtre, et non des

Passionnément épris, comme son frère aîné, d'histoire et de littérature, Louis Paris avait d'ailleurs mis à profit cet exil de quatre années en étudiant dans les riches dépôts de Pétersbourg et de Moscou les anciens monuments de l'histoire slave. C'est ainsi qu'il publia, lors de son retour à Paris, en 1832, dans la *Bibliothèque Populaire*, un précis de l'*Histoire de Russie*, peu connue encore à ce moment dans notre pays[1], et, deux ans plus tard, une traduction de la *Chronique de Nestor*[2], moine de Kiew, et le plus vieil annaliste russe (1056-1116). Après avoir dirigé pendant quelque temps une librairie, Louis Paris, rendu définitivement à son pays natal et à ses chères études, fut nommé bibliothécaire adjoint de la ville de Reims, dont Siret, l'auteur de l'*Epitome historiæ græcæ*, était alors titulaire.

Désormais son infatigable activité se manifeste par des entreprises, des publications de toute sorte : art, littérature, histoire, archéologie. Il fonde en 1835 une revue illustrée, *Reims pittoresque ancien et moderne*[3], avec la collaboration de quelques amis, MM. Henri Fleury, Dubourg-Maldan, directeur de l'École de Médecine, et Lacatte-Joltrois, auteur de nombreux travaux d'histoire locale, qui à lui seul rédigea toute la cinquième et dernière livraison. En 1837, parut la *Chronique de Rains*, récit historique (1138-1260), publié pour la première fois sur le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale[4]; puis la *Chronique de Champagne*[5], nouvelle revue, mensuelle, qui eut deux pleines années d'existence, et dont les quatre volumes, devenus déjà rares, nous donnent un intéressant tableau du mouvement intellectuel de cette époque. On y trouve d'utiles mémoires de MM. Fleury, Garinet, Jolibois, Dubourg-Maldan ; des notices littéraires de Gérusez, des poésies de Chéri Pauffin, Casimir Bonjour, F. Génin, Pétrus Borel, etc. Louis Paris fournissait la matière des trois quarts de la revue, y insérant sous les rubriques *Paléographie*, *Variétés*, *Petite Chronique*, une quantité de renseignements précieux : pièces rares ou inédites, inventaires d'archives, notes bibliographiques, dissertations où l'on reconnaît parfois l'ébauche d'ouvrages postérieurement écrits par lui. Vers la même époque, il devenait le collaborateur assidu du *Journal de Reims*, où il a enfoui, de 1838 à 1847,

1. *Histoire de Russie depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours*, par Louis Paris, du Gymnase impérial de Moskou (*sic*). Paris, 1832, petit in-12 de 198 p.

2. *Chronique de Nestor*, trad. en fr. d'après l'édition impériale de Pétersbourg (ms. de Kœnigsberg), accomp. de notes et de pièces inédites touchant les anciennes relations de la Russie avec la France. Paris, 1834-1835. 2 vol. in-8°, frontispice.

3. Un vol. in-8° de 80 pages, avec pl. Reims, 1835.

4. Paris, Techener, 1837, gr. in-12.

5. Reims-Paris, 1837-1838, 4 vol. in-8°, avec pl.

une multitude d'articles et d'essais de tout genre, qu'on ne saurait retrouver que là, et qu'il serait peut-être difficile aujourd'hui de réunir au complet.

Le 7 novembre 1838, Louis Paris remplaça Siret comme bibliothécaire et s'attacha plus ardemment que jamais au classement de son magnifique dépôt, travaillant de toutes ses forces à l'enrichir et à en faire ressortir aux yeux de tous la réelle valeur. En 1841, il publia dans la collection des documents inédits les *Négociations, lettres et pièces relatives au règne de François II*[1], et, l'année suivante, pour la Société des Bibliophiles rémois que venaient de fonder MM. Maquart et Pr. Tarbé, les *Mémoires de François Maucroix*, l'ami de La Fontaine, qui fut chanoine et sénéchal de l'Eglise de Reims[2]. Il les réédita en 1854 à la fin du tome II des *Œuvres diverses de Maucroix* (poésies légères et correspondance), précédées d'une importante notice sur la vie et les ouvrages du gai prébendé[3].

Cependant, Louis Paris, depuis la disparition de sa Revue, rêvait de voir s'établir à Reims une Société littéraire et scientifique, ayant pour but d'encourager le goût des recherches, de recueillir les traditions du passé, et de publier des œuvres nouvelles ou encore inédites intéressant l'histoire du pays. La fondation de l'Académie, à laquelle il prit une large part, vint bientôt combler ce vœu. Au mois de décembre 1841, un arrêté du ministre de l'Instruction publique autorisait la constitution définitive de la Société, sous la présidence du cardinal Gousset. La première séance publique eut lieu le 4 mai 1843, dans la grande salle de l'archevêché. Parmi les académiciens fondateurs, figuraient MM. Maille-Leblanc, Sutaine, Saubinet, le peintre Herbé, l'éminent docteur Landouzy; les archéologues Duquénelle, Povillon-Pierrard, comte de Mellet; Maquart, l'illustrateur de *Reims et ses monuments*, Prosper Tarbé, l'éditeur fécond des anciens poètes champenois; les savants abbés Querry, Bandeville et Nanquette, mort en 1861, évêque du Mans, etc. Louis Paris se montra naturellement l'un des plus zélés sociétaires, et donna, dans les *Annales* et les *Travaux de l'Académie*, plusieurs fragments de ses principaux écrits (abbaye d'Avenay, tapisseries de la Cathédrale), de curieuses notes sur les origines et la généalogie de Colbert, etc. Il a travaillé, en outre, à la grande édition de l'*Histoire de Reims*, par Dom Marlot[4].

En 1843 parut aussi la splendide publication des *Toiles peintes et tapisseries de la ville de Reims*, deux gros volumes de texte avec un immense atlas de planches gravées sous la direction de

1. Paris, Imp. royale, 1841, in-4°.

2. Reims, Jacquet, 1842, in-12.

3. Paris, 1854, 2 vol. in-12. — Il a été fait aussi un tirage à part de notice.

4. Reims, Jacquet, 1843-1846. 4 vol. in-4°, avec pl.

Leberthais[1]. La même année vit également s'imprimer le premier volume du Catalogue des livres de la bibliothèque, consacré aux matières de théologie et de jurisprudence. Le deuxième volume (Sciences et Arts) suivit en 1844, avec le concours de MM. Dubourg-Maldan, pour la partie médicale, et Eugène Courmeaux, bibliothécaire adjoint[2]. Ressuscitant pour la circonstance le joli format des Cazin dont le libraire Brissart nous a donné depuis la minutieuse bibliographie, Louis Paris édita coup sur coup, en 1844 et 1845, le manuscrit du chanoine Lacourt, *Durocort ou les Rémois sous les Romains*[3], et un piquant recueil d'anecdotes et de traditions locales, intitulé *Remensiana*, dont la fantaisie et l'*humour*, jointes à une légère pointe d'archaïsme dans le style, rappellent dans maint endroit nos plus fins conteurs des XVIIe et XVIIIe siècles[4].

La création du Musée, qui eut lieu dans le même temps, fut à peu de chose près son œuvre exclusive; il l'inventa pour ainsi dire de toutes pièces, après avoir fouillé sans relâche les arrière-boutiques des revendeurs et les greniers de la ville, encore encombrés des épaves de la grande Révolution. Le *Livret*[5], qu'il accompagna de notices concernant l'Ecole de Reims, la formation du Musée, la Bibliothèque et les Archives, fut mis en vente, le 1er septembre 1845, pour l'inauguration des salles nouvelles et l'ouverture du Congrès scientifique, à la convocation duquel l'érudit bibliothécaire n'avait pas été du reste étranger[6].

En 1846, Louis Paris reçut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, que ses zélés services lui avaient amplement méritée. Quelques mois après, à la suite de cabales électorales dans lesquelles sa parfaite bonne foi et son énergique fermeté lui avaient valu d'implacables inimitiés, il donnait sa démission de bibliothécaire et retournait vivre à Paris. C'est à cette période agitée qu'il faut rapporter une rarissime plaquette qu'il lança, lors des élections de 1846, sous ce titre : *Questionnaire ou Appel aux honnêtes gens de tous les partis*, et où, dans une forme qui rappelait celle

1. Reims-Paris, 1843. 2 vol. in-4°, avec atlas gr. in-f°. La planche du Saint-Laict a été ajoutée par Louis Paris aux exemplaires.

2. *Le Catalogue des Imprimés de la Bibliothèque de Reims, avec des notices sur les éditions rares, curieuses et singulières, les anecdotes littéraires, et la provenance de chaque ouvrage.* Reims, Regnier, 1843-1844. 2 vol. in-8°.

3. Reims, Jacquet, 1844, in-32.

4. *Remensiana, historiettes, légendes et traditions du pays de Reims.* Reims, Jacquet, 1845, in-32.

5. *Le Livret du Musée de Reims, suivi de notices historiques sur l'Ecole de Reims, le Musée*, etc. Reims, 1845, in-12.

6. Voir dans le compte-rendu du *Congrès scientifique de France* (Reims, Jacquet, 1846, in-8°) le discours qu'il prononça, comme secrétaire général, à la séance d'ouverture.

des fameux *oui* et *non* de Cormenin, il dénonçait impitoyablement les basses intrigues et les indignes procédés dont il avait été victime.

En quittant Reims, Louis Paris occupa durant une année le poste de bibliothécaire du ministère de l'Agriculture et du Commerce, qu'un changement de cabinet, — ils étaient déjà fréquents alors — vint tout-à-coup supprimer. Il se fit professeur d'histoire et de littérature, fut attaché notamment à l'Ecole polonaise, et, tout en continuant ses travaux d'érudition[1], revint à l'idée première qui lui avait inspiré son précis de l'histoire de Russie, en élaborant un vaste projet d'enseignement historique, dans lequel il appliquait les méthodes relativement récentes d'Alvarès Lévi, et devançait même celle de Raffy. Ce plan devait comprendre, d'abord pour les temps antérieurs à notre ère, une série de volumes renfermant de courts récits, avec indications de développements, accompagnés de synchronismes, que compléteraient, par la suite, des lectures historiques extraites des principaux auteurs de l'antiquité, etc. Le premier livre seul parut en 1852, sous le titre de *Résumés séculaires de l'histoire du peuple de Dieu*[2]. Un appendice, consacré à des notions sommaires de géographie ancienne, terminait ce premier essai. Trois autres volumes, conçus d'après une pareille méthode, étaient annoncés et ne virent jamais le jour[3].

En même temps l'Académie de Reims, dont Louis Paris était demeuré membre honoraire, couronnait de lui, en 1850, une

1. *L'Histoire des vases de Bernay, à propos de ce qui se passe à la Bibliothèque royale*, par Louis Paris. Paris, 1847, br. in-8° de 15 p. dans laquelle il défend Raoul Rochette contre d'injustes attaques.

2. *Résumés séculaires de l'histoire du peuple de Dieu*, précédés de résumés séculaires de l'histoire universelle antérieure à la vocation d'Abraham, par Louis Paris, professeur d'histoire et de littérature, ancien bibliothécaire, etc. Paris, chez l'auteur et L. Hachette, 1852, in-12.

Les abrégés en vogue, est-il dit dans la préface, sont généralement trop courts ou trop longs : trop longs, si ce sont des leçons pour les élèves, trop courts, si ce sont des textes pour le professeur. En outre, une autre réforme semble nécessaire. Hors des Grecs et des Romains, les autres peuples de l'antiquité sont laissés dans l'oubli comme s'ils n'avaient jamais existé. Les Egyptiens, les Phéniciens, les Assyriens, les Perses, les Mèdes sont entrevus seulement dans un lointain vague et imperceptible ; les Hébreux mêmes, — ce peuple élu de Dieu, — ne sont guère connus que par la routine. Il est temps de réagir contre ce système d'enseignement faux et suranné

3. En voici les titres : *Résumés séculaires de l'histoire universelle, depuis l'époque d'Abraham jusqu'à l'ère chrétienne, avec des tableaux synchroniques. — Géographie historique : Précis des mœurs, coutumes et usages des peuples de l'antiquité, avec des tableaux synchroniques. — Lectures historiques ; extraits d'Hérodote, Diodore de Sicile, Denis d'Halicarnasse, Plutarque, Tacite, Thucydide, César, etc., Rollin, Barthélemy, Montesquieu, Daunou, etc.*

Description des chapelles et autels de la Cathédrale, conservée inédite dans les archives de cette Société. L'année qui suivit fut marquée par la réimpression, chez Téchener, d'une curieuse pièce en patois champenois, relative aux ravages causés par les troupes de Growestein à Possesse, en 1712[1]. Il avait donné, dans la *Chronique de Champagne* de 1837, une intéressante notice sur l'*Evangéliaire slave, dit Texte du Sacre*, conservé à la Bibliothèque de Reims[2], notice publiée ensuite en tirage à part; il la réimprima en 1852, en tête d'une reproduction en fac-simile du manuscrit tout entier[3]. De nombreuses souscriptions venues de Russie couvrirent en grande partie les frais assez considérables de cette publication.

L'éditeur Brissart entreprenait alors, dans sa Bibliothèque de l'amateur rémois, l'émission, en plaquettes artistiques, de divers factums rares ou inédits, des XVIIe et XVIIIe siècles, pouvant offrir un certain intérêt local. La seconde pièce publiée dans cette petite collection, qui n'eut que quatre numéros, fut *la Messe des Sans-Culottes, chantée à la Belle-Tour de Reims, en 1793*[4], dont le texte, imprimé en rouge, était précédé d'une spirituelle notice de Louis Paris. Cette amusante drôlerie, qui parodie d'un bout à l'autre, dans le goût emphatique du temps, les paroles sacrées, fut composée par le sieur Joseph Mongin, capitaine au 20e régiment de chasseurs, incarcéré à la prison de la Belle-Tour, et qui trompa ainsi les loisirs excessifs de sa captivité. L'innocente fantaisie d'un bibliophile souleva, le croirait-on aujourd'hui? quelques indignations parmi le public de la ville, et Lacatte-Joltrois critiqua vertement le pauvre livret dans l'*Almanach historique* de 1855. Néanmoins, l'année suivante, furent données, dans la même série, deux autres pièces facétieuses relatives aux querelles soulevées par la bulle *Unigenitus*[5], qui sont dues à l'abbé de Bonnaire, curé de Ramerupt (Aube).

1. *Histoire queurieuse et terrible doou tems du Mr. du Malberoug et qui intéresse in brin l'onour des femmes doou païs du Poussese et eti du messieurs leus maris, tous bons Champunes*. Paris, Téchener, 1851 gr. in-8° de 16 p., tiré à 120 ex.

2. Reims, 1837, gr. in-8°, avec 2 pl. de fac-simile.

3. Reims, 1852, gr. in-4°. — Détail curieux et, croyons nous, généralement ignoré, c'est complètement à tort que figure sur la couverture, aussi bien que dans la préface, le nom du paléographe Sylvestre, comme ayant exécuté le travail du fac-simile. Il faut en attribuer le mérite au rémois Jules Lundy, alors employé à l'Imprimerie nationale, qui l'accomplit secrètement pour le compte du célèbre [illegible].

4. Reims, Brissart, [illegible] X-62 p., [illegible]

5. *Chanson nouvelle contenant le récit véritable et remarquable de ce qui est arrivé dans la ville de Reims à l'encontre des Génistres*, publiée par L. Paris. Reims, Brissart, [illegible] p., tiré à petit nombre.

Les deux autres plaquettes qui parurent dans la *Bibliothèque de l'Ama-*

C'est vers ce moment que Louis Paris eut la pensée de fonder une sorte d'office pour les recherches et copies à faire dans les différents dépôts de la capitale. Lui-même fit paraître, en 1854, l'*Armorial du XIVe siècle*[1]; en 1855, les *Lettres inédites de l'abbé de Marigny à Pierre Lenet, durant la Fronde*[2]. Enfin, il créa le *Cabinet historique*, œuvre capitale de toute sa vie, et qu'il a dirigé sans interruption pendant vingt années, de 1855 à 1875[3]. Par là, il rendit d'inestimables services aux historiens et aux érudits, grâce à la diffusion des sources et à la publication de multiples inventaires de documents inédits, tirés des grandes bibliothèques parisiennes. Ce précieux recueil, qui n'a pas été remplacé, se divisait en deux parties distinctes, présentant, outre ces renseignements sommaires, beaucoup de textes d'un vif intérêt. Nous nous bornerons à signaler ici l'inventaire de la *Collection de Champagne*, à la bibliothèque de la rue de Richelieu ; celui du fonds Courart, à l'Arsenal, etc., etc. Des nombreux extraits sortis de cette véritable mine scientifique, nous citerons : *les Généalogies du sieur Guillard*[4]; *l'Indicateur général du Grand Armorial de France*, par Charles d'Hozier[5]; la description des peintures de la *Galerie d'Etoges* (appartenant aujourd'hui au comte Werlé, de Reims)[6], et une foule de notices généalogiques.

Cet immense travail de dépouillements conduisit Louis Paris à la réimpression, en 1856, de l'excellent ouvrage de Leprince : *Essai historique sur la Bibliothèque du roi*, qu'il compléta pour la période qui s'étend de 1782 à 1854[7]. Il faut rapporter au même ordre de préoccupations le *Dictionnaire des anoblissements*[8], les *Manuscrits de la Bibliothèque du Louvre, brûlés sous la Commune*[9], inventaire publié en 1872; l'*Impôt du sang, ou la noblesse de France sur les champs de bataille*[10], manuscrit de François d'Hozier, d'après l'original qui était conservé dans cette merveilleuse bibliothèque du Louvre, si malheureusement anéantie; les

teur rémois sont : 1° *L'art de plumer la poule sans la faire crier, histoire rémoise*. C'est le récit d'un vol arrivé au curé de Saint-Hilaire. — 2° *La description de la Fontaine minérale de Chenay;* extrait de La Framboisière.

1. Paris, 1854, in-8°.
2. Paris, Wittersheim, 1855, in-8°.
3. Paris, 20 vol. in-8°.
4. Paris, 1861, in-8°.
5. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1865, in-8°.
6. Paris, 1871, in-8°.
7. Paris, 1856, in-12.
8. Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869, gr. in-8°.
9. Paris, 1872, in-8°.
10. Paris, Cab. hist. et Téchener, 1874. 3 vol. in-8°.

Papiers de Noailles[1], provenant encore de ce dépôt, etc. Nous ne connaissons plus aujourd'hui, de tant de précieux documents, que ce que ces publications, doublement utiles à ce point de vue, nous en peuvent apprendre. N'oublions pas aussi la réimpression commencée de l'*Armorial de Champagne*, de Caumartin, dont une seule livraison a paru[2].

Au mois de juillet 1875, Louis Paris accepta avec empressement, malgré son grand âge, sur la proposition de quelques compatriotes éclairés et amis des lettres, qui savaient apprécier sa haute valeur morale et scientifique, la modeste charge de bibliothécaire d'Epernay, sa ville natale. Retiré dans sa vieille demeure familiale d'Avenay, où ses instants allaient s'écouler paisibles, dans les jouissances partagées de la vie intime et du labeur incessant, il se reprit bien vite aux études bibliographiques. Chaque jour on pouvait le voir, légèrement voûté par la tâche assidue de l'écrivain, mais le corps encore vert et l'esprit toujours alerte, s'acheminer d'un pas vif, au sortir de la gare, vers son cher dépôt, et regagner, le soir, son village non moins aimé, emportant sous le bras un vieux portefeuille bondé de livres et de papiers.

Ces deux grandes affections qui remplissaient le cœur du vieillard, pour son pays natal et pour le berceau de ses ancêtres, occupèrent les derniers loisirs de sa plume si féconde. L'*Histoire de l'abbaye d'Avenay*, couronnée en 1877 par l'Académie de Reims, parut deux ans après chez l'éditeur Picard, à Paris[3]; et le Catalogue raisonné des livres de la bibliothèque d'Epernay, dressé sur le même plan que l'avait été précédemment celui de Reims, était à peu près achevé quand la mort vint si soudainement le frapper. Deux volumes ont été publiés, de 1883 à 1884[4]; le troisième est sous presse et paraîtra incessamment. Pour couronner cette belle publication, sorte de monument de piété filiale, dans sa pensée, à une cité qui demeurait, hélas! quelque peu indifférente, — il préparait un complément consacré aux manuscrits, qui eût été d'un extrême intérêt. On peut compter que cette œuvre posthume, que nous croyons prête, ou peut s'en faut, pour l'impression, verra bientôt le jour par les soins d'une municipalité reconnaissante. Il faut bien, [illegible], tomber, dans ce

1. Paris [illegible].

2. Paris, [illegible], 1[illegible], [illegible] gr. in-8° avec gravures.

3. Paris, Auguste Picard, 1[illegible], 2 vol. in-8° avec gr. — Louis Paris avait déjà fait paraître en 1[illegible], la *Légende de saint-Trizain d'Avenay, avec l'histoire de son église*. Extrait des Annales de l'Académie de Reims. Reims, Jacquet, [illegible] in-8° de 31 p.

4. Le Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Epernay [illegible] par M. [illegible] Tribunal de Jurisprudence M. [illegible] et Arm. — [illegible], Epernay, [illegible], 1[illegible]-1884, 2 vol. gr. in-8° — [illegible] des [illegible]

siècle outrageusement pratique, trop souvent insensible aux mérites modestes comme aux efforts discrets, le dévouement et l'abnégation passent inaperçus et dédaignés. Nous nous permettrons de formuler ce regret que l'administration sparnacienne, d'ordinaire si soucieuse de ses gloires d'antan et de l'honneur de son nom, ne se soit pas assuré, même au prix de faibles sacrifices, le perpétuel concours de cet illustre enfant du pays qui lui avait apporté, spontanément, le tribut généreux de ses dernières forces vitales. Le cœur timide et bon du savant s'est tu, mais nous sommes persuadé qu'il en a beaucoup souffert.

Louis Paris remplit les fonctions de bibliothécaire d'Epernay du 1er août 1875 au 31 décembre 1884. Rentré dans sa calme solitude d'Avenay, il entama de nouvelles recherches. Dès longtemps, il songeait à écrire l'histoire du théâtre à Reims. Il avait fait une lecture à l'Académie, en 1883, sur *le théâtre au Collège des Bons-Enfants et chez les Pères Jésuites*[1], fragment du travail définitif qui fut imprimé l'année suivante[2]. En 1885, il lui donna une notice détaillée sur la chapelle du Saint-Laict[3], dans la cathédrale, et deux autres mémoires sur l'ancien jubé et le labyrinthe qui ornait jadis le pavage de Notre-Dame : ceux-ci restés inédits[4]. Enfin, l'an passé, il collaborait avec MM. Demaison, Jadart, Loriquet, Cerf et Givelet, à la magnifique publication historique et pittoresque des *Monuments de Reims*, dont la mort inopinée de M. Leblan, chargé de la partie artistique, a fâcheusement interrompu le cours.

Indépendamment des différents postes honorifiques dont il a été successivement investi, Louis Paris fut membre actif de la Société des Antiquaires de France, de la Commission des Monuments historiques et inspecteur de ceux du département de la Marne.

Comme on a pu le voir par ces pages trop rapides, la vie de ce grand travailleur[5] et de cet homme de bien est pleine d'enseignements par la complexité même de son œuvre et par sa persévérante obstination, par la rare droiture de son caractère et la fière

1. Paris, Reims, 1883, broch. in-12 de 30 p.

2. *Histoire du théâtre à Reims*. Reims, Michaud, 1884, in-8°.

3. Reims, Michaud, 1885, in-8°, pl. et fac-simile. — Par une curieuse singularité typographique, l'impression du livre a été commencée autrefois à Reims par Jacquet, de la page 1 à la page 68, et achevée à Epernay, par Bonnedame, sans qu'il y ait trop de dissemblance dans l'aspect général du livre.

4. *Le jubé et le labyrinthe de la Cathédrale de Reims*. (Archives de l'Académie).

5. N'ayant besoin que de peu de sommeil, il se couchait à minuit et se levait à quatre heures, jusque dans ses dernières années; faculté que lui enviait son neveu Gaston (un autre travailleur de même race), d'avoir ainsi la vie double et de pouvoir également doubler la besogne.

générosité de son âme dévouée. Causeur charmant, bienveillant à tous, il joignait à un esprit fin, à une verve franche et doucement malicieuse, la sûreté de goût et de critique, le style aisé, élégant et sobre qui assureront à ses écrits un rang des plus honorables parmi ceux de ses contemporains en érudition. Nous terminerons cette esquisse biographique en émettant un vœu qui nous est cher. La ville de Reims, par une récente délibération de son conseil, s'est honorée en donnant à l'une de ses grandes voies le nom de Paulin Paris. Pour Epernay, dont les rues rappellent à bon droit d'anciens édiles et de nobles bienfaiteurs, une réparation, certes bien insuffisante, s'impose cependant à l'heure actuelle. Pourquoi la rue du Collège, qui vit naître ce digne, estimable et glorieux concitoyen, ne porterait-elle pas désormais le nom de Louis Paris, au même titre que les rues Perrier, Jean Moët, Cuissotte, Pupin ou Charuel, pour n'en citer que quelques-uns? Le vieux poète et chroniqueur Flodoard ne s'offusquera point, à coup sûr, du voisinage de notre moderne historiographe; et cet hommage suprême sera salué unanimement par tous les gens de cœur aussi bien que par les lettrés[1].

ALEXANDRE TAUSSERAT.

1. Nous tenons à remercier, en finissant, M. Henri Menu, le docte libraire si bien au courant des choses de Champagne, qui, dans un bref, mais substantiel article de la *Curiosité*, a évoqué la belle figure de M. L. Paris et, par ses obligeantes communications, nous a permis de compléter notre bibliographie sur plusieurs points.

MEMOIRES DU MARÉCHAL DE SAINT-PAUL*

Deux jours apres la retraitte cy dessus nouvelles certaines vindrent de la delivrance du duc de Guyse qui sestoit sauvé de Tours comme en semblable de la prise de Noyon par le Roy de Navarre, lequel prenoit les brisez de Champaigne pour y joindre des forces et assister le duc de Nevers, lequel il vouloit reintegrer en son duché de Rethellois ; de quoy acertenè au seigneur de Sainct-Paul, il resolut dy pourveoir et damasser ses forces pour y resister, establissant ung bel ordre par ses places, battant la campaigne pour y surprendre quelque endormy et prendre langue deulx affin destre faict certain de leurs desseings. Pendant quoy le Roy de Navarre continuant tousjours le chemin de la Champaigne disposa le logement de son armee es environs d'Attigny, a la teste desquels il logea ses harquebuziers a cheval en ung villaige nommé Charbongne faisant mine de le voulloir assaillir. Mais le sieur de Villiers Sainct-Paul se jetta dedans, lequel gaillard de son naturel entreprint denlever le logis des plus proches de luy, par une notable charge se garantir du siege, et pour y parvenir donna dans ledict Charbongne où il battit et chassa ceulx qui luy oserent resister en terassant jusques au nombre de soixante quil envoya chercher sepulture et eut continué du reste sy les trompettes sonnantes partout a cheval ne leussent adverty de sa retraicte ramenant avec luy prés de six vingtz chevaulx de butin, exploict qui encouragea de tant ce jeune seigneur quil ne faisoit plus que les incommoder tant par ses courses que par allarmes. Mais eulx estant a leur dommaige faict saiges ne desirerent plus par negligence destre surpris, ains donnant bon ordre prindrent resolution davoir leur revanche deliberant de les attacquer et prendre dans ce poullier d'Attigny. Ce que le seigneur de Sainct-Paul recognoissant que son frere et ses trouppes estoient dans ung couppe gorge se contenta de ce quilz avoient faict, leur commandant dabbattre les portes dudict Attigny et de le venir trouver a Rethel ou il s'estoit resolu dattendre le siege et en personne la deffendre contre larmee huguenotte. A quoy il fut obey, se rendants le sieur de

* Voir page 178, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Villiers et ses trouppes suivant le commandement que en avoit audict Rethel apres avoir incommodé le logis dAttigny le plus quilz peurent, mesme abbatu, desmoly et ruiné les fortiffications encommencez de la place, laquelle non achevee ne se pouvoit garder par trois mil hommes. Ce que ledict seigneur neust peu fournir qu'en desgarnissant toutes les autres places de son gouvernement qui faisoit juger a tous que la demeure de quatre cens hommes en ce lieu nestoit que pour y prester du jeu aux ennemis, lesquels en plein jour et sans canon leussent emporté et aysement taillé en pieces ce qui y estoit.

Voila ce qui se passoit du costé des catholicques. Pendant que le Roy de Navarre ayant joinct ses reistres et lansquenetz voulut a linstante priere du duc de Nevers tirer droict a Omont ou ledict duc avoit six sepmaines auparavant mis le siege, durant lequel ayant esté en aulcune sortye espousseté repoussa aussy furieuzement en dautres les assiegeans, qui causoit que luy se deffiant de ses forces navoit jamais osé mectre le canon en batterye ny espérer de la forcer par assault qu'avec plus de forces quil navoit. Ce qui le convya de ne rien attenter qu'a la venue du Roy de Navarre, lequel renforcé de la nouvelle armee eut bien tost et en diligence dressé sa batterye de seize pieces qui estrilloient tant furieuzement ce chasteau quil y faisoit fort dangereux dy remedier. Ce qui fut recognu par la mort du cappitaine Larché, de son lieutenant et de son enseigne, lesquelz remédians aux ruines du canon furent emportez d'un seul coup mort qui amatit tellement le cœur des soldatz de dedans quilz voulloient forcer les cappitaines a parlementer, lesquelz neantmoins usans de leur authorité les retindrent de ce faire jusques a ce quayans encore ouy quelque centaines de canonades ilz furent contrainctz pour les ruynes bresches que faisoit le canon et peu de resolution des soldatz dy attendre et de remettre la place entre les mains du général huguenot qui les feit conduire droict a Maizieres. Puis layant visité et recognu la meit es mains du duc de Nevers qui la feit par son advis desmolir et en ruyner la fortiffication.

Encores que le Roy de Navarre eust assisté le duc de Nevers en la prinse dOmont, si estoit que luy ne se contentant de si peu de chose le pressa fort dassaillir et sieger Rethel, place quil luy despeignit nullement bonne luy donnant a entendre que tant plus elle seroit muny dhommes que tant plus seroit elle aysee a emporter a cause du meurtre que le canon y feroit par les lieux descouverts. Ce qui feit acheminer ledict Roy de Navarre droict a Attigny et approcher fort prés de Rethel en

resolution de la sieger. Touttesfois les raisonnables considerations que ce prince simprima eurent plus de pouvoir sur luy que lanimosité et vindication du duc de Nivernois. Car luy considérant quelle nestoit moins garnye que de deux mil hommes de guerre commandez par le seigneur de Sainct-Paul en personne, jugea quelle nestoit aisé a forcer ou du moins qu'une merveilleuze longueur accableroit ce siege veu que le duc de Mayenne renforcé de bonne trouppe que sa Saincteté luy avoit envoyé luy seroit aussy tost sur les bras, lesquelles ayant joinct larmee de Flandres seroient plus que bastantes pour honteusement les faire partir encores quil y eut apparence que de six sepmaines les catholicques ne pouvoient estre ensemble, terme touttesfois trop court pour forcer et prendre ceste place a cause du grand nombre de gens de guerre qui y estoient, lesquelz se soucians peu de ses forces esperoient les bien estriller faisant demonstration par apparence dinfiniment le desirer. Pour a quoy mesmes parvenir les rodemontades du seigneur de Sainct-Paul en faisoient foy qui luy manda par ung gentilhomme des siens que si il le voulloit venir attacquer quil pouvoit en toute seureté envoyer tel quil vouldroit pour recognoistre trois endroictz de la ville quil vouldroit ouvrir, lesquelz aussy tost par le travail des siens il ouvriroit et rendroit par ladvis mesmes de celuy quil y envoiroit raisonnable dy donner assaut a la charge quil y feroit donner et quil tenteroit tous moyens de la forcer, ou bien que sil luy vouloit promectre nattacquer que Chasteau Portien et neu departir quil ne leut prins quil se jetteroit dedans avec cinquante des siens seulement, encores que telles forces semblent trop inegales pour soustenir les siennes, et neantmoins quil luy bailloit le choix ; ce qu'au rapport de celuy qui luy en porta parolles il reffuza prenant subject davoir autre desseing plus important qui le convioient ny entendre. Ce pourquoy il eslongna la Champaigne et tira es environs de Vrevin quil print publiant partout quil sacheminoit a Rouen.

Le païs ne fut si tost deschargé de larmee huguenotte que la catholicque la couvrit, laquelle estant devancée par le seigneur de Sainct-Paul sceut comme elle estoit sans canon, ce qui le feit adviser denvoyer querir deux pieces a Rethel avec lesquelles il print Richecourt et Lobrelle ou il meit le cappitaine Saint-Blancart lui enjoignant de fortiffier en toute diligence Richecourt pour la veoir en une belle et forte assiette. Puis feit reconduire les pieces ou elles avoient esté prinses.

Larmee catholicque ayant prins resolution de ce quelle avoit

a faire sachemina droict a Dizy apres avoir sejourné huict jours en Rethellois, laquelle le seigneur de Sainct Paul accompagna jusques audict lieu doù il partit en esperance que favorizé de larmee il prendroit Rozoy que les ennemis tenoient, lesquelz sommez de se rendre a luy en furent reffusans. Mais enfin ayant esté de rechef sommez ilz eurent peur que les menaces que les soldats vomissoient contre eulx ne sortissent leur plein et entier effect, ce qui les occasionna daccepter la capitulation qui leur fut faicte de sortir avec armes et bagaige, laquelle fut maintenue et gardee sans quil fut rien innové au prejudice dicelle et fut laissee dedans avec sa compagnie puis passant iceluy seigneur oultre se rendit a Maizieres pour pourveoir au parachevement de la citadelle quil avoit faict encommencer, laquelle se peult juger aultant bonne que place de ce temps et digne dun œuvre royal, a cause des finances quelle a mangé et consommé pour la mectre en lestat quelle est.

Encores que le party du Roy de Navarre fut composé de bon nombre dhommes champenois et que plusieurs cappitaines les eut souvent mis ensemble et avec iceulx tasché a effectuer quelque desseing, si est-ce que luy desirant de corroborer davantaige le party huguenot en Champaigne avant qu'en partir feit laccord du mariage de Henry de La Tour, viconte de Thuraine, et de la seulle heritiere de Bouillon, demeuré dame par la mort de ses freres en la deffaicte des reistres cincq cens quatre vingtz et sept, de Sedan, Jametz et Raucourt, pour lasseurance et confidence quil avoit en sa valleur et fidelite confirmée par les notables services quil luy a faic et continue par chacun jour, voulant par ce moyen planter lheresie aux extremitez de Champaigne, asseurant que la subtilité de son entendement luy concederoit quelque heureux evenement, comme il feit fort bien paroistre par la prinse de Stenay quil surprint la veille de son festin et il establit la premiere conoissye de sa religion et feit sortir le ponctures de ses creanciez aux pauvres habitans qui pour la plupart sensevelirent a la conservation de leurs biens, des quelz ilz furent spoliez quant et leur vie.

A quoy voulant se [illegible] le Lorraine [illegible] aussy tost ses troupes et [illegible] pour assister au ce siege ; du nombre lesquelz [illegible] lequel aussy tost quil y [illegible] les regiments du [illegible] ou huict cens hommes de [illegible] moindre que de quatre cens [illegible]

propos a son altesse de Lorraine, car sestant embarqué sans biscuit en ce siége il recognut bien tost par les continuelles sortyes de ceulx de dedans quil nestoit bastant pour l'emporter, mais bien petittement pour dassiegeant venir assiegé. Ce quil cognut en deux ou trois sortyes que firent les assiegez en lune desquelles ils feirent non seulement quicter ce quavoient gaigné les Lorrains, mais faillirent a emmener le Duc et son filz prisonniers et est a croire que sans la valleur du sieur de Villiers qui si opposa quilz fussent longuement demeuré les maistres de leurs tranchez. Mais luy voyant les assiegeans si mal menez les secourut fort a propos soustenant et bridant ceste valleur par leffort quil y feit les rebuttant et renfermant dans leur ville, et pour eviter quilz nen feissent plus de semblable, il garda ce que les Lorrains avoient habandonné sans que depuis les assiegez quelque effort quilz y feissent leu peussent debutter continuant la garde des tranchez tant et si longuement que le siege dura. Lequel pour plusieurs considerations tant de la rigueur de lhyver qu'aultre chose fut discontinué et levé, se retirant les trouppes de devant en intention que a la premiere commodité ilz ne manqueroient dy entreprendre demeurans par ce moyen les assiegez libre et en repos.

A la levée de ce siege, le seigneur de Sainct-Paul prenant la route de Maizieres feit en diligence repaistre ses trouppes et sachemina aussy tost droict a Maubert en intention de lescallader et surprendre, ou arivant a laube du jour, il feit donner furieuzement. Mais pour estre les eschelles trop vieilles et sceches et peu fortes, elles ne sceurent supporter la charge quilz debvoient, ains se rompirent excepté une en laquelle les soldatz montant bravement penserent par son moyen y estre introduictz (et est a croire que sans ung vaisseau plein de pierres qui estoit en ce lieu qu'aucuns de la garnison verserent sur les assaillans quilz fussent entrez dedans). Mais les assaillans en estant estroppiez et rejettez du hault en bas furent contrainctz quicter le fossé, lescallade et la contre-scarpe pour se garentir de leurs traictz et harquebuzades quilz feirent enfin pluvoir comme gresle.

La faulte de Maubert advenue le seigneur de Sainct-Paul se retira et rendit à Rheims où il huma lair de quelque repos, attendant que ces trouppes fort incommodez de tant de travail se refeissent et missent en estat de servir. Touttesfois estant certioré de lacheminement du duc de Parme en France, il delibera de laller devancer pour veoir et congnoistre si il se

vouldroit servir de luy en quelque occasion, et se rendit ayant passé a Laon au moys de decembre 1591, a La Fere ou il se trouva avec le duc de Mayenne fort joyeulx de son arivee, luy faisant une belle et grande reception avec demonstration davoir receu beaucoup de contentement de sa venue. Lequel aussy les accompagnant jusques a Moyencourt pour ny recognoistre sa presence necessaire print congé deulx et se retira en Champaigne attendant que lopportunité de les servir soffrit.

Peu de jours apres son arivée a Rheims il en partit et sachemina a Chasteau Portien en resolution dattenter quelque chose sur ceulx qu'entreprendroient de troubler le repos de son gouvernement, et sçachant que ceulx de Vrevin que Monsieur de Mayenne avoit rendu neutres estoient ceulx qui retiroient infimes volleurs quilz renfremoient chacun jour aprés avoir faict plusieurs volles, delibera d'entreprendre sur eulx. Pourquoy faire ayant faict recognoistre ung lieu escalladable, il sy achemina la nuict pour les surprendre et escallader, menant pour ce faire quelque cavallerie et infanterye. Mais soit que ceulx de dedans en fussent advertis ou que les eschelles ne se trouvassent de suffisante grandeur, leffect fut rendu vain et ne sortit ny reussit ainsy quil desiroit, qui fut cause qu'après l'avoir failly, il salla loger a Plomion ou ceulx dudict Vrevin luy despecherent ung tambour pour lasseurer quilz estoient ses serviteurs. Mais il leur feit responce qu'alors quilz chasseroyent les volleurs qui sy retiroient quil seroit aussy leur amys et aultrement non daultant quilz luy troubloient le Rethellois.

Apres que le seigneur de Sainct-Paul eut prins quelque refection a Plomion ayant autres desseins en teste, il s'achemina droict a Maizieres ou il permit a ses trouppes de se raffreschir trois jours. Puis s'acheminant vers Sedan passa assez pres de Douchery ou il se commenca une belle et furieuse escarmouche, daultant que la garnison estant sortye voullut avoir quelque passe temps, et debattirent assez longuement le pont a Bar. Touttesfois enfoncez ilz neurent recours qu'a le quicter et se retirer sur les dubes prés de leur garnison ou ledict seigneur leur dressa une partie gaillarde les attirant le plus loing quil peult de leur fort. Pendant qu'a leur desceu il feit couller quelque cavallerie et infanterye pour les tailler en pieces comme de faict plusieurs pris par devant et en teste respirerent les soupirs de la mort, sans que jamais aucun secours osasse bransler pour les restaurer en la debilité de

leur vie ny que l'advis quils eurent de lallarme pris a la ville leur servit de salut.

Ce que veu par iceluy seigneur, il commença a vouloir passer oulte et tirer païs. Mais ceulx de Sedan esveillez au son des canonades huguenottes vindrent a leur secours, a quoy le general catholicque avoit remedyé presumant leur sortye ayant pour cest effect commandé à Sainct-Blancart de se jetter entre Sedan et Donchery luy mandant que a quelque priz que ce fut si il se presentoit quelque chose quil chargeasse et qu'aussy tost il seroit a luy pour le soustenir, ce qu'effectuant ledict Saint-Blancart ayant quelque quarante chevaulx sur les bras les chargea avec tant de vigueur quil les renversa et renvoya battant a Sedan, ayant laissé aucuns des leurs pour tesmoings d'une charge mortelle. Ce qu'executé ledict seigneur salla loger a Chemery ou il sesjourna jusques au lendemain quil en partit pour aller investir Beaumont en Argonne a cause de lincommodité quil sçavoit ceste place pouvoir apporter aux garnisons de Sedan et Stenay. Ce pourquoy aprés les avoir sommé il commanda au regiment du seigneur de Villiers de se loger et de presser les ennemis a se rendre, lesquelz dailleurs intimidez des menasses ny ayant que les habitans commencerent a gouster les termes de composition qui leur fut accordee telle que ilz demeureroient paisiblement et sans perthe en leurs maisons, mais que pour seureté de la place et pour empescher que les ennemis neussent leurs prommenades en ce pays comme de coustume, que les compagnies d'infanterie de Montbron, Thisy, Bouzonville et de feu Scannevelle si tiendroient comme aussy les compagnies de cavallerie des sieurs dArgy et de Rizaucourt affin de favoriser la tranquilité et repos du païs contre les courses de ceulx de Sedan, Stenay et Donchery prestans les habitans du lieu le serment de fidelité en leur eglise ou ilz resolurent de vivre et mourir pour lunion et de sexposer a tous perilz pour le soustenement du party des catholicques. Ce qu'executé le seigneur de Sainct-Paul se rendit pour faire Pasques a Reims ou peu de jours aprés il receut mandement pour diligemment sacheminer au secours de Rouen siegé par le Roy de Navarre comme nous avons dict ailleurs.

Nul nest ignorant que la France alteré de meurtre et de sang depuis trois ans en ça navoit encores senty tant aigrement la tempeste et loraige que larmée hereticque luy preparoit qu'alors qu'enflé d'une victoire il attacqua la capitalle de ce royaume de devant laquelle sestant depparty ne respiroit que

vengeance du temps perdu et de la retraitte que larmée catholicque luy avoit contrainct faire. Pour a quoy parvenir le Roy de Navarre en faveur de la confédération et alliance dentre la la Royne angloize et de luy deliberé dobtenir delle quelque faveur et secours comme en semblable des princes protestans dAllemaigne, des cantons de Suisse pretenduz refformez et du conte Maurice ennemy dEspaigne les guerroyant en ses pays de Hollandre et Zellandre. Ce quil poursuivit avec tant de diligence, que tous resolurent en mesme saison et en mesme année de lassister de plus de forces quilz pourroient. *Et de faict, le susdict Roy de Navarre receut les forces dAllemaigne lesquelles se trouverent en nombre de huict mil lansquenetz et quatre mil chevaulx reistres completz envoyez par les ducs de Casimir de Saxe et autres ses alliez, comme ausey il joingnit la levée de quatre mil suisses par luy ou les siens auparavant praticqué, avec lesquelz il sachemina droict joindre deux mil anglois a dix cens pour mil et deux autres mil hollandois que le conte Maurice luy despecha, ausquelz ledict Roy de Navarre joingnit soubz la charge du mareschal de Biron trois mil hommes de pied françois et huit cens chevaulx de la mesme nation,* outre quelque cinq cens reistres qui lui restoient des levées précedentes, lesquelz tenans la campaigne en Normandie se preparoient au siége de Rouen qui se trouva investy sur la fin d'octobre avec joye et applaudissement indiscible de ceulx du party de France, lesquelz voyans les forces catholicques retirez a Verdun, resolurent nemployer le temps a la prise daucuns bicoques ains au siege de Rouen le publiant partout comme certains que leurs ennemis nauroient vigueur de leur donner aucunes bastonnades pour estre leur forces trop foibles et les leurs trop fortes, brusques et gaillardes. Et pour ces causes, outre infinis considerations, aprés avoir traversé une partie de la Champaigne, de la Picardie et de la Normandie, ilz si arresterent, ou le Roy de Navarre ne se promettant rien moins que la prise dicelle, resolut dy assembler tous ses amis et subjectz, auxquelz il donna a entendre ses desseins et conceptions leur proposant que cestoit a ce coup qu'il pouvoit estre favorisé de la fortune et rescompenser ses loyaulx serviteurs et subjectz, vray esguillon pour attirer les plus refroidiz de son service et pour inciter les autres a laller trouver comme feirent a la premiere semonce les princes de son sang *et autres officiers de la couronne de son party. sçavoir le prince de Conty, conte de Soissons, duc de Montpensier, de Nevers, de Longueville, le mareschal dOmont, le duc de Buillon,* les sieurs

de Givry, de Lavardin, dAllegre, le baron de Biron, les sieurs de Humiers, de Prestain, de Montigny et plusieurs autres lesquelz voullans paroistre en ce notable service quilz alloient faire a leur Roy avoient conviez tous leurs amis, serviteurs et domesticques de les accompagner. Ce qui le feit trouver en nombre de cinq mil chevaulx dune mesme nation et force infanterye.

Lesquelz pour estre en bonne couche paroissoient inexpugnables avec leurs estrangers qui leur servoient a composer bien que ce fut de plusieurs pieces *ung corps darmée fort puissant et bien uny, se montant le tout a plus de vingt mil fantassins et huict mil bons chevaulx. Pour ausquels resister le seigneur de Villars lieutenant general au gouvernement de Normandee et admiral de France, assisté de deux mil hommes de pied et de quatre cens chevaulz* se jetta dans ladicte ville en resolution dempescher son ennemy de triumpher de ses despouilles et de se vanter de lavoir faict sortir d'une place où il sestoit renfermé, bien que le nombre de gens pour la conservation d'une telle place fut petit eu egard a ce quilz avoient a garder et deffendre, comme le vieil fort de Saincte Catherine peu fortiffié et mal en deffence, auquel il avoit seulement quinze jours auparavant faict donner forme de fortiffication, sans laquelle ung homme armé y pouvoit monter a cheval, plus le neuf fort et une grande ville peu forte et mal munie commandé en plusieurs endroictz dune montaigne. Mais avec une magnanimité de couraige, il se promit de soustenir leffort des ennemis, ausquelz voullans monstrer dun premier abord nestre aucunement timides et que son desir de leur pouvoir faire sentir la terreur de ses bras estoit advenu d'une brusque façon, le sizieme novembre voulut faire essayer et commencer a esprouver la valleur de lassiegeant par une sortye que feirent les assiegez de deux cens chevaulx et trois cens hommes de pied avec quoy ilz donnerent jusques a Darnetal oú le Roy de Navarre sestoit logé, lequel prenant lalarme fort chaude se rendit aussy tost a cheval en intention de repousser les assaillans. Mais eulx ne discontinuant pour cest occasion leur desseing resolurent de faire leur effect avant que ce qui paroissoit en un gros vint a eulx; pourquoy faire ayant descouvert quelque gros de cavallerie, les chargerent de telle furie quilz les taillerent en pieces sen sauvant les mieulx ingambes pour estre dénonciateurs de ces nouvelles. Ce que heureuzement executé ilz trouverent bon de faire la retraitte en laquelle neantmoins ilz furent empechez par bon nombre dAnglois qui

leur voulurent coupper chemin la ou de nouveau il fallut se caresser faisant paroistre aux assiegeans le desir quilz avoient de se deffendre. Mais un temeraire Anglois les desdaignant savançant dix pas devant les autres voulut faire paroistre sa magnanimité. Touttesfois malgré sa belle morgue et resolue desmarche il fut privé de vye puis disputé de part et dautre a qui en auroit le corps, lequel enfin opiniastre demeura malgré les efforts anglois aux assiegez qui le lendemain a linstante priere du Roy de Navarre, le renvoyerent *pour estre inhumé selon son degré et en telle honneur que meritoit le frere du general de larmée angloise*, lequel eut pour compagnon de la fortune quelque trentaine des siens des plus estimez et opiniastre.

Pendant que ce siège continuoit le Roy de Navarre ayant desir destre si fort que personne ne fut *bastant pour luy faire lever* le siege, reçut renfort de douze cens Anglois, lesquelz par lespace de cinq moys que dura le siege sentirent continuellement le cousteau des catholicques dessus leurs testes avec tant danimosité de part et d'autre quil sembloit qu'en ce lieu se debvoit terminer le differend des deux parties encores que les assaiilans eussent en toutes les sorties qui se faisoient fort souvent de pire, qui causoit que non seulement la France, mais le reste de lEurope avoient les yeux fichez sur lévénement de ce siege, au bon ou mauvais succez duquel il sembloit ceste monarchie se debvoir reigler. Cause pourquoy le Roy de Navarre voulant apporter toutes les inventions et devoirs quil jugeoit luy pouvoir ayder a la prise de ceste place resolut de donner commencement a une mine laquelle de plein abord esventé et rendu inutille convya ces ingénieurs a y faire travailler a ung autre endroict avec plus de seureté et plus couvertement quilz rendirent en estat de jouer avec esperance que le succez en seroit heureux veu leffect quilz se promettoient quelle debvoit apporter pour leur rendre le lieu de beaucoup plus accessible quil nestoit avec grand avantaige pour eulx et desavantaige des assiegez, noubliant pour le comble de malheur faire ung grand appareil pour *les forcer* ou du moins pour leur apporter une grande diminution de force en cas quelle ne fut emportée. Touttesfois, le Roy de Navarre ne voulant revocquer en doute affin *de ne laisser eschapper feil dresser sa batterie* de dix huit canons, laquelle par ung matin commença a furieuzement vomir ses balles contre le grand bastion de lEvangile quil continua par trois jours entiers y tirant jusques au nombre de cinq mil tant de canonades qui le

rendirent tellement ouvert que les ennemis en espéroient bonne yssue avec leffect de leur mine qui les nourissoit desperance, apres le jeu de laquelle ilz esperoient sans doute lemporter. Mais toute ceste espérance fortiffié de quelque apparence fut rendu vaine daultant que les assiegez les sentans se loger dans leur fossé taschoient par tous moyens et artifices de les en desloger jettant pour cet effect quelque cercle de feu, potz, grenades et autres matieres propres, lesquelles faisant ce pourquoy ilz estoient jettez eurent telle vigueur quilz donnerent feu a la trame de la mine que lon avoit preparé pour la faire jouer ; laquelle venant a sentir quil convenoit jouer son jeu, commença avec un tel tremblement a ouvrir les veines de la terre que faisant saulter ce qui se trouva dessus elle renversa et boulleversa le bastion et ceulx qui le conservoient comme aussy elle estouffa la pluspart de ceulx qui avoient pris le logis dans le fossé. Bref elle feit ung tel eschecq que la batterie mesme s'en sentit interessé et offensé ; laquelle eut occasion de cesser pour louverture qui se trouva par icelle avoir esté faict au vieux fort. Mais pour estre nuict et les ennemis non appareillez pour les assaillir, les assiegez eurent moyen de reparer la perte et de la rendre en autre estat de deffense que cest agression sesvanouissant ne lavoit laissé, qui donna le lendemain ung grand regret au general ennemy, lequel ores quil fut armé de patience receut touttes fois ung grand sault de cest ouverture pour luy estre venu si mal a propos et a heure tant indue, et a la verité cest effect apporta un tel degoust aux affaires des Navarristes que beaucoup desespererent du succez de ce siege.

Touttesfois comme spirituel et courageux ne voulans rien faire paroistre du despit quilz avoient de la longueur en laquelle tiroit ce siege, samuserent a faire loger deux batardes dans la contrescarpe du fossé pour avec icelles battre une cazematte qui deffendoit la poincte du bastion de lEvangille, quilz ne voulurent assaillir pour lincommodité quelle leur eut apporté en assaillant si elle neust esté rompue ou du moins ceulx qui la tenoient nen fussent deslogez, lesquelles pieces estant logez se laisserent pour effectuer leur desseing. Affin de vous representer ce que faisoit larmée cattolicque qui se dressoit par La Fere en Picardie, pendant que l'armee ennemie battoit furieuzement les murailles et deffences du vieil fort de Rouen, larmée catholicque sesveillant comme d'un profond sommeil se resolut au secours dicelle. Pourquoy faire le duc de Mayenne, lieutenant general de ceste couronne resolut y

convyer tous ses amis specialement lors que le duc de Parme *avec des belles forces se fut rendu en larmee, en laquelle il trouva Monsieur de Vaudemont fils du duc de Lorraine avec prés de quatre cens chevaulx, le duc de Monte Marsen avec cinq cens chevaulx italiens, deux mil cinq cens Suisses et quelque cinq cens Italiens fantassins. Le duc de Guyse avec deux cens chevaulx, le duc d'Aumale avec cinq cens chevaulx, le conte de Challigny avec pres de deux cens chevaulx sur lesquelz commandoit le duc de Mayenne assisté de prés de huict cens chevaulx françois commandez par les seigneurs de La Chatre, de Rone, de Victry, baron de La Chatre* et prés de douze cens fantassins de la mesme nation. Quant aux estrangers auxquelz *commandoit le duc de Parme, ilz estoient en nombre de quinze cens chevaulx et pres de huict mil fantassins sans prés de quatre mil lansquenetz qui avoient joinct le corps de l'armee lors quelle estoit a Verdun,* bref au plus prés de la verité larmee catholicque se trouvoit composé de quinze mil fantassins et a près de quatre mil chevaulx. Laquelle apres maintes sejours es environs de Ham et ailleurs, attendant la necessité de secourir Rouen sy acheminerent encores quilz nesgallassent les forces ennemis. Mais se confians en la justice de leur cause, *se rendirent pres dAumalle ou ilz eurent aussy tost le Roy de Navarre* avec quatre mil chevaulx sur les bras, lequel esperant par surprise enlever quelquun venoit de grand air droict aux catholicques quil trouva resoluz de lattendre et de passer oultre pour le forcer a la levee du siege qui fut occasion que luy voyant ne pouvoir faire ses affaires se resolvoit de se retirer. Mais les catholicques lenfoncans le contraingnirent de saller faire penser pour avoir receu une pistollade dans les reins.

Invitant le duc de Nevers a faire la retraitte, quil feit plus viste qu'au pas moyennant quoy ledict duc sauva ce jour son Roy et son armee, ce qui convoya les ducs de Mayenne et de Parme voyant ce carabinage huguenot estre tournè au prejudice du carabineur, dattacquer Neufchastel, dans laquelle le seigneur de Givry avec sa cavallerie legere estoit demouree. Mais se voyant battu et desesperè de secours, voyant ne pouvoir soustenir leffort des catholicques après ceulx qui commandoit le chasteau. Ce quexecuté les catholicques *savancerent pour aller droict au secours des assiegez. Mais le Roy de Navarre leur voulant faire paroistre quil estoit encores sur pied* les vint pour la seconde foys a dix heures du jour visiter donnant sans recognoistre dans le quartier du duc de Guyse quil

pensa forcer et enlever ayant loisir dy faire battuz de quelque bagaige lequel ilz emmenèrent pour la pluspart. Touttefois les catholicques ayant reprins leurs espritz contraingnirent les plus temeraires de laisser ce monde et de laisser ce quartier libre affectè pour le logement du duc de Guyse et non dediè a leurs conquestes. Ce que veu par les ducs de Mayenne et de Parme savancerent pour recongnoistre leur ennemy. Mais le conte de Challigny assisté du sieur Descluzeau les precedda, lequel a cause du brouillard qui faisoit lors, ne pouvant décerner les trouppes amis ou ennemis, se trouva investy court et poursuivy, eulx touttesfois *luy se deffendant* fut par si grand nombre suivy qu'apres estre blessé et tombé par terre il se rendit ayant de sa main tué Chicot et blessé *ung autre gentilhomme*, bref il fut prins en prince combattant comme ung vaillant soldat. Comme aussy fut le sieur dEscluzeau. Cest effect retarda quelque peu lexecution des desseins des catholicques.

Touttesfois les affaires les convyans au secours de Rouen ilz resolvoient dy tenter le hazard, mais les nouvelles inopinez de la deffaicte qui se feit en une sortye que firent les assiegez ou ilz furent plus de cinq cens hommes et gaignerent trois canons et deux batardes dediez a rompre les cazemattes du bastion de Levengile comme dict est, quil conduirent dans le vieil fort a force de bras, les feit prendre nouvelles resolutions. Neantmoins avant que les executer ilz feirent jetter dedans quelques trouppes pour assurer les plus timides que le sieur de la Patriere en nombre de pres de huict cens avec une belle asseurance et resolution y rendit observant ung ordre propre pour, en cas dempeschement, passer oultre et si rendre. Mais ayant eu la faveur de lEternel il apporta une consolation aux habitans encores qune craincte davoir necessitè de vivres logeasse dans lame daucuns, lesquelz asseurez du peu de munitions de bouche qui estoient dedans craingnoient que la longueur que par demonstration prenoit ce siege ne leur causasse une grand necessitè et par ce moyen quilz ne fussent forcez dentrer en termes de composition. Ce que prevoyant et jugeant fort bien le chef de larmee assiegeante delibera (a limitation des ducs de Parme et de Mayenne qui avoient congiez et licentiez la pluspart de leurs trouppes pour se rafreschir) den faire aultant des siennes reservant huict cens chevaulx et douze mil hommes de piedz pour attendre que la famine eut contrainct les assiegez de luy demander sa misericorde que librement il leur eust accordé comme desireux de la conservation de ceulx quil

reputait ses subjectz. Mais les chefs catholicques ayant a desseing licentié leur armee pour convier leur ennemy den faire aultant, resolurent une promptitude grande de le surprendre, et de faict lorsquilz le veirent habandonné de tant de gaillardes trouppes françoises qui lassistoient, iiz resolurent en diligence de convocquer toutes leurs trouppes qui avoient le mot de retourner au premier mandement comme aussy dy mander les autres qui navoient esté en ce premier *voyaige*, *despechant pour cest effect vers le seigneur de Sainct-Paul et vers dautres* ausquelz a jour prefix et nommé ordonna le rendez-vous près d'Abbeville.

Le rendez-vous ne fut si tost venu a la cognoissance du seigneur de Sainct-Paul que invitant lassistance de tous ses amis il ne se rendit (*apres avoir traversé toute la Picardie sans rencontre* digne de memoire) avec cinq cens chevaulx près dAbbeville ou larmee catholicque avoit ja passé, et néantmoins faisant diligence latteignit et joingnit pres de Neufchastel ou il apprint a son arivée que le Roy de Navarre sestoit trouvé fort estonné dun si nouveau et inesperé acheminement ne sçachant a quoy sen resoudre. Toutesfois luy prevoyant que lopiniastreté en ce lieu luy pourroit causer sa totale ruyne, delibera avec un regret incroyable de quicter le logis du bourg de Renetal auquel il laissa pour donner commencement a lavitaillement de Rouen pres de deux cens muidz de grain quil avoit ordonné amasser pour servir de munitions aux soldatz de son armee pendant son sejour en ce lieu quil croyoit devoir estre plus long. Mais ayant esté contrainct de lever le siege, le mardi XXVI° avril 1593, il se retira vers le pont de Larche donnant moyen aux princes catholicques de sy acheminer pour pourveoir a la seureté de la place et rendre grace a Dieu de la conservation dicelle voullant pour cest effect que la prosession generale en laquelle ilz assisterent le mercredy vingt deuxiesme dudict moys se feit ou la court de parlement en robbe rouge assista, après laquelle les feuz de joye et autres sortes de resjouissance ne manqua et noyoit on par les rues dicelle que retentir son de cloches, chanter cantiques, hymnes et chansons. Ce que parachevé le conseil resolut de donner entier secours aux nouveaux delivrez et principalement luy rendre les places de lemboucheure de la Seine libre affin que les grains qui estoient au Haivre de grace peult abondamment y abborder, ilz feirent acheminer larmee droict devant Caudebec au haivre duquel sestoient retirez les vaisseaux ennemis qui

bridoient le cours des vivres qui y voulloient monter. Ce que veu par les chefs catholicques resolurent de lassieger.

La resolution du siege ne fut si tost prinse que le duc de Parme *voulant recognoistre le lieu le plus aise a lassaillir ne se sentit frappe dun plomb* qui luy donna dans le bras gauche le jeudy 23e dudict moys davril, lequel perçant de part en part le feit retirer de la continuelle gresle dharquebuzades qui sortoient de leurs vaisseaux. Touttesfois nayant pour sa blessure perdu aucune bonne volunté de caresser ses ennemis, commanda a son infanterye espagnole de se loger et gaigner les faulxbourgs dans lequel malgré leurs canonades ilz se logerent ou les ennemis feirent mine de voulloir donner. Mais leur estant ceste envye escoullé, ilz ne continuerent plus qu'a coups de pieces de leurs vaisseaux a incommoder les assiegeans. Ce que venu a la cognoissance du duc de Mayenne feit mener sur le hault de la montaigne cinq canons, lesquelz il ordonna a respondre a ceulx des ennemis quy le XXIIIIe dudict moys davril enfoncerent leur admiral delaissant deux autres de leurs vaissaulx eschudz sur le sable. Lesquelz neanlmoins au rethour de la marée ilz emmenerent a Quillebeuf après avoir faict leur effort de sauver ce qui estoit dedans leur dict admiral. Dou fut tiré aussy tost la prinse dudict Caudebec huict moyennes tant de métail que de fer fondu.

(*A suivre.*)

MADEMOISELLE LE CLERC

L'époque la plus brillante pour les plaisirs de la société polie a été, sans contredit, à Troyes, la fin du dix-septième siècle. Des hommes de goût, d'esprit et de loisir formaient une sorte de coterie, dont a parlé Grosley, et qui était en relations avec quelques-uns des écrivains les plus illustres de leur temps, Charles Perrault, Fontenelle, La Fontaine.

Ils se livraient, avec quelques femmes agréables, aux délassements de la conversation, de la danse et de la musique. La musique était en honneur à Troyes depuis le règne de Louis XIII, comme l'atteste l'existence d'une académie de musique, qui était en pleine activité en 1650. Ce goût n'avait pas dégénéré en 1678, lorsque les membres de la coterie que nous venons de signaler, firent exécuter un ballet, mêlé de chant, sur la paix de Nimègue ; ils ne se contentèrent pas de l'organiser, ils en exécutèrent eux-mêmes le chant et les danses. Il est probable qu'ils en firent aussi la plupart des paroles. Celles-ci étaient, suivant Grosley, d'un travail et d'un ton inégal, « mais quelques-unes étaient d'un si rare mérite, qu'on était porté à les attribuer à La Fontaine. » La musique était-elle aussi leur ouvrage ? C'est ce que je n'oserai décider, quoiqu'il ne soit pas invraisemblable de conjecturer qu'il y eut, parmi les membres de la coterie, des personnes capables de composer des airs de danse ou de chant [1].

La pièce suivante, qui provient de la collection de M. Camusat de Vaugourdon, et qui a été acquise par la bibliothèque de Troyes, semble répondre affirmativement à cette conjecture ; elle nous montre à la fois le goût qu'on avait alors dans cete ville pour la musique et nous révèle l'existence d'une femme dont les compositions musicales étaient singulièrement appréciées des amateurs troyens.

1. On ne se contentait pas, aux deux derniers siècles, de faire de la musique à Troyes, on y fabriquait des instruments de musique. On cite, en 1782, M. Hubert, excellent luthier, et qui vient d'en donner des preuves, en exécutant de forte pianos d'une harmonie parfaite, M. Richard, facteur d'orgues très renommé, et quelques autres. (*Journal de Troyes* du 19 mars 1783.)

A Mademoiselle Leclerc,

Supplient humblement les amateurs de la musique naturelle et du beau chant, disants que le decez de Jean-Baptiste de Lully, de très harmonieuse mémoire, Florentin de nation et non de profession [1], quant à ce qui regarde cet art, plusieurs auteurs se seroient ingérés de composer et auroient réellement mis au jour diverses pieces de musique, comme opéra, sonnattes, airs français de touttes especes, motets, airs italiens, airs à boire et mesme airs de livres bleus, dans la pluspart desquels, quoyque parfaitement composez dans les regles, et embellis de fugues, d'imitations, de desseins bien suivis et de tous les ornements qui conviennent audit art, il ny auroit aucunne étincelle de ce feu divin qui inspiroit ledit Lully, ny aucunne de ces graces secrettes, ny de ces beautés naturelles qui touchent le cœur, ce qui affligeroit sensiblement les suppliants et leur feroit craindre, avec raison, que le goût de la musique naturelle et du beau chant ne fût perdu sans ressources, s'il ne leur étoit tombé, depuis peu, entre les mains, un air qui porte pour titre : Rossignols qui chantez dans ce bois solitaire, que les dits suppliants cognoissent pour le bien sçavoir estre de vostre composition; et comme le dit air est entièrement au goust des suppliants, et tel que, depuis Lully, ils confessent ingénûment et avec sincérité n'en avoir vu de semblable, ils vous requierent humblement à ce qu'il vous plaise de mettre en chant, parmy ces diverses paroles attachées à la présente, celles que aviserez bon estre, et les plus propres à ce; et vous ferez bien.

Nicot Legrand, Didier de Corberon,
Legrand, De Corberon, Nivelle,
Camusat, De Nuisement, Duvouldy.

Les signataires de cette requête, dont le style porte bien le cachet du temps, appartenaient aux meilleures familles de la ville. Didier de Corberon et Nivelle faisaient partie, selon Grosley, de la coterie qui était en relations avec La Fontaine et dont les membres les plus en vue étaient les frères Simon, tous deux employés dans les Fermes, les frères Rémond et le collectionneur Eustache Quinot. Les deux Legrand étaient sans nul doute de la famille de l'avocat qui a commenté la Coutume de Troyes; Camusat devait être plus tard doyen des conseillers au bailliage. Le nom de Nuisement était celui d'une seigneurie qui appartenait à la famille Paillot; quant à Duvouldy, on reconnaît facilement en lui le baron du Vouldy.

1. Les auteurs de la supplique connaissaient sans doute l'épigramme de La Fontaine, intitulée « le Florentin ». (*Œuvres diverses*, 1729, t. I, p. 94.)

gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, à qui le poème héroï-comique de Le Noble, l'*allée de la seringue*, a donné une sorte de célébrité.

Quelle était cette demoiselle Le Clerc, à qui s'adressaient en termes aussi élogieux ces notables de la ville, parmi lesquels on peut être surpris de ne pas voir figurer le receveur des tailles Hérault, qui joignait un talent cultivé pour la musique à une connaissance cultivée des bons auteurs et à un goût éclairé pour les beaux-arts? Etait-ce une parisienne, ou bien appartenait-elle à la société troyenne, comme Mlle Nivelle, Mlle Le Comte et Mlle Léger, qui s'était fait une réputation par la brillante facilité avec laquelle elle devinait les énigmes de Mercure.

Je suis porté à croire que Mlle Le Clerc était une troyenne. Si elle avait habité Paris, il est vraisemblable que son talent pour la musique naturelle et le beau chant eût été apprécié et qu'elle eût acquis une certaine notoriété. Or, il n'en est fait mention nulle part, et le *Dictionnaire des musiciens* de Fétis n'en parle pas. Malheureusement, les annalistes locaux n'en parlent pas davantage; il est vrai qu'ils ne sont pas nombreux, que les principaux d'entre eux sont des chanoines, tels que Breyer et Hugot, plus au courant des événements ecclésiastiques que des autres, et que cette époque de l'histoire de notre ville est beaucoup moins éclairée par les écrits des contemporains que l'époque des Pithou et celle des Grosley et des Courtalon. En admettant même que Mlle Le Clerc ait eu un talent tel que l'ont dit ses admirateurs, il est possible que la renommée de ses succès n'ait point franchi le cercle de la société au milieu de laquelle ils s'étaient produits, et que le souvenir en ait disparu avec les contemporains qui y avaient applaudi.

Si du moins il nous avait été donné de rencontrer la romance : *Rossignols qui chantez dans ce bois solitaire*, dont nous parle la supplique, nous pourrions nous faire une idée du talent et de la manière de l'auteur. C'était sans doute un air, comme en contiennent les recueils contemporains de M. de Bousset, publiés tous les trois mois à Paris, de 1690 à 1693, chez son beau-père Christophe Ballard « seul imprimeur du roi pour la musique. » Le *XVIe livre des airs sérieux et à boire* de M. de Bousset renferme un « air sérieux » où il est question de rossignols, comme dans la romance de Mlle Le Clerc. J'en reproduis le premier couplet, pour montrer ce

que pouvaient être les paroles d'un air sérieux de ce genre en 1694 :

Rossignols, qui sous ces ombrages,
M'entendez plaindre chaque jour,
A vos tendres ramages
Je reconnais que vous parlez d'amour.
Hélas! pour un cœur qui soupire
Que votre destin paroist doux!
Vous dites librement votre amoureux martyre.
Petits oiseaux, je suis aussi tendre que vous;
Que ne m'est-il permis comme à vous de le dire?

Peut-être Mlle Le Clerc a-t-elle elle-même chanté cet air sérieux dont les paroles sont d'une aussi surprenante fadeur, et le recueil de M. de Bousset a-t-il été entre ses mains, car l'exemplaire de la bibliothèque de Troyes, qui contient quelques couplets manuscrits d'une belle écriture de la fin du règne de Louis XIV, a été donné à la bibliothèque de la ville, en 1773, par une personne qui signe F. Le Clerc et qui pourrait bien avoir eu Mlle Le Clerc pour grande-tante.

Cette conjecture pourrait avoir quelque fondement, car il existait à Troyes, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, une famille Le Clerc [1], dont le chef Estienne Le Clerc était un des plus riches bourgeois de la ville, et de plus un amateur de tableaux et d'œuvres d'art. Estienne Le Clerc était mort en 1686, laissant, entre autres enfants, deux filles majeures, Antoinette et Jeanne. N'est-il pas permis de supposer, sans rien affirmer cependant, que c'était l'une d'elles qui avait relevé, selon l'opinion des amateurs troyens, l'art de la musique tombé en décadence depuis la mort de Lulli, arrivée en 1687?

Albert Babeau.

1. Nous ne croyons pas que le gazetier de Hollande Le Clerc, dont Lafontaine parle dans son épître à M. Simon, de Troyes, ait aucun rapport de parenté avec cette famille troyenne. C'est à propos de lui que Lafontaine a écrit ce vers souvent cité :

« Tout faiseur de journaux doit tribut au malin. »

LES STALLES DE L'ÉGLISE D'ORBAIS*

Le chœur de l'église d'Orbais contient des stalles en bois sculpté qui existent encore aujourd'hui au nombre de 46 ; mais elles ont été remaniées et déplacées plusieurs fois Bien que leurs hauts dossiers aient disparu [1], elles forment une des principales richesses de la vieille église de l'abbaye. Dans l'excellente monographie des *Stalles de la cathédrale d'Amiens* (un vol. in-4°, Amiens, 1843, p. 34 et 347), MM. Jourdain et Duval citent les stalles d'Orbais parmi les plus intéressantes d'Europe. Ces auteurs rééditent la description qu'en a faite M. le comte de Mellet et qui est insérée au *Bulletin archéologique*, t. II (1842-43), p. 249 et 365 [2]. Nous donnons nous-même ici la reproduction de certains détails des stalles d'Orbais dont plusieurs sont déjà gravés dans les volumes suivants : Taylor, *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, ATLAS, *Champagne*, t. II. *Recherches sur les antiquités du département de la Marne*, publ. par les soins de M. Bourlon de Sarty, Châlons, Boniez-Lambert, 1844, in-8°.

* Voir page 289, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. Les stalles supérieures avaient autrefois des dossiers élevés qui sont aujourd'hui détruits. Sur les dossiers de la première et de la dernière des stalles, du côté du midi, on voyait encore, au temps de D. Du Bout, les armes de Louis de Bourbon, cardinal de Vendôme, premier abbé commendataire d'Orbais. V. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, p. 139 et 292.

2. Cf. *Bulletin monumental*, t. XII, p. 135, t. XV, p. 336, t. XVI, p. 128.

Les stalles d'Orbais sont à double rangée, stalles hautes et stalles basses, disposées dans le carré du transept : elles occupent les deux côtés du chœur et le devant de la nef. Auprès de personnages empruntés à l'histoire religieuse, l'artiste, donnant carrière à son imagination, s'est plu, suivant l'usage de l'époque, à sculpter des figures grotesques. Pourquoi ces sujets bizarres? Pourquoi le costume du moine ridiculisé, même au pied de l'autel? Peut-être voulait-on combattre ainsi les abus et le relâchement qui s'étaient glissés dans l'intérieur des cloîtres. En regard de l'image des vertus on montrait celle des passions et des vices que la religion condamne. L'esprit de discussion, au début de la Renaissance, se manifestait dans les arts par la hardiesse des contrastes. — Voici quelques renseignements sur ces stalles :

I. *Panneaux.* — Douze panneaux sont placés soit aux extrémités des stalles, soit aux ouvertures ou passages qui donnent accès du rang inférieur au rang supérieur. Les deux panneaux d'entrée A et B (stalles du haut) présentent l'arbre de la généalogie du Christ : à droite, en regardant l'autel (côté de l'épître), le père de David, Jessé, duquel sort la tige symbolique ; à gauche (côté de l'évangile), la Vierge entre deux personnages dont l'un peut être saint Joseph et l'autre saint Joachim. Les autres panneaux (C D E F G H I K R S) appartiennent aux stalles basses, à l'exception des deux derniers qui font partie des stal-

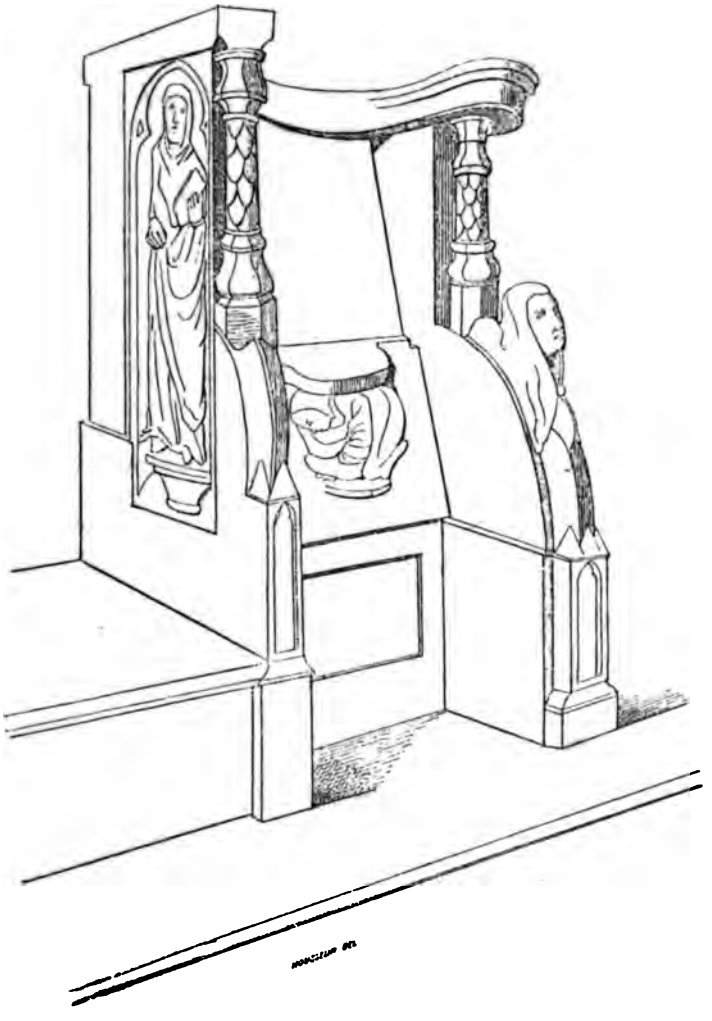

STALLE DE L'ÉGLISE D'ORBAIS

les hautes : on y voit sculptés dix apôtres, sous forme de personnages en pied, portant en général, avec leurs attributs ordinaires, le livre de la doctrine. On reconnaît la clef de saint Pierre, le glaive de saint Paul, l'aumônière, le bourdon et le chapeau de pélerin de saint Jacques le majeur, la croix en sautoir de saint André. Nous ne nous arrêterons pas aux noms des autres apôtres parce que, dans l'art, plusieurs d'entre eux ont parfois le même attribut. Tel est, par exemple, à Orbais, le personnage qui porte une équerre et qui pourrait être saint Matthieu ou saint Thomas [1].

II. *Angles, accoudoirs et cloisons des stalles.* — Chacun des angles L M N O offre sur l'une et l'autre de ses faces des profils de moines. — Les stalles sont séparées par 36 cloisons surmontées d'accoudoirs. Devant chaque cloison se dresse une colonnette dont le fût est généralement orné de feuilles imbriquées et de la base de laquelle se détache une tête humaine. « Ces têtes, variées dans leur type, dit M. le comte de Mellet, « sont chauves ou garnies de cheveux, nues ou couvertes en « partie d'un voile ou capuchon. Les figures sont calmes et « méditatives, ou grimaçantes et montrant les dents ; quel- « ques-unes sont bouffies et d'autres ouvrent la bouche « comme pour chanter, etc.... »

III. *Miséricordes* ou *Patiences.* — Les 46 consoles, qui portent ce nom [2], ont pour soutiens des figures ou des attributs souvent grotesques. Voici quelques-uns des motifs qui les décorent et qui expriment des idées assez disparates. Coté du midi : *Stalles hautes...* Un personnage a dans les mains un livre et une fiole (11) ; un autre tient une fiole et une coupe (12). *Stalles basses...* Un gourmand contemple un jambon (21). Un buveur tient une coupe (22). Coté du nord : *Stalles hautes...* La mort, sous la forme d'un squelette drapé, a dans la main une marotte à tête de mort (31). Un individu à oreilles de porc, la tête couverte d'un capuchon, considère avec complaisance un jambon qu'il tient des deux

1. Les stalles très remarquables de la cathédrale de Lausanne qui datent de 1509 et sont l'œuvre des Montfaucon, évêques et princes de cette ville, présentent la série des douze apôtres en pied. Les figures et les attributs de chacun se trouvent nettement déterminés. *Souvenir de Lausanne, sa cathédrale, ses monuments*, par Louis Dupraz, p. 48 et suiv. Lausanne, impr. Howard Guilloud et Cie, 1882.

2. On appelle *miséricorde* ou *patience* le petit siège, en forme de console, rattaché au siége principal de la stalle et destiné à être relevé de telle façon qu'on s'y trouve assis en paraissant presque debout.

mains (36). *Stalles basses*... Un homme porte un écusson (43). Un personnage coiffé d'un chapeau à bords relevés tient en mains l'équerre et le compas d'architecte (45).

Les sculptures des miséricordes n'offrent en général les individus que jusqu'à la ceinture. Les types sont très variés. Personnages religieux, gens de professions diverses dont l'un

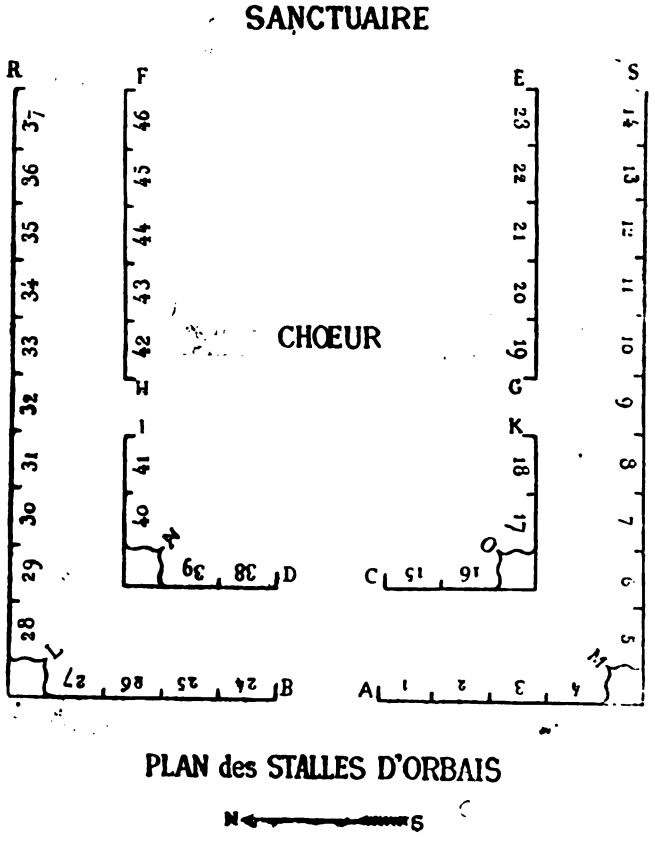

PLAN des STALLES D'ORBAIS

paraît tenir une règle (25), l'autre un instrument de musique (33). On voit un guerrier coiffé d'un casque (15). On remarque des animaux (9, 42), des plantes (3). Les postures diffèrent comme les physionomies. Tel personnage a les mains croisées (41), tel autre est agenouillé, les yeux à terre, dans l'attitude du religieux qui dit sa coulpe (18), plusieurs ont les regards

levés (1, 5, 6, 22, 26, 37)... Sans prolonger cette énumération fastidieuse, constatons seulement que l'œuvre se caractérise par l'absence d'un plan d'ensemble. C'est en vain que le visiteur y chercherait des allégories d'un caractère suivi ou d'un dessein exclusivement pieux. L'église n'a pas inspiré au sculpteur plus de circonspection qu'un autre édifice. Passant avec un égal succès du profane au sacré, du sérieux au bouffon, l'artiste ne coordonne pas ses sujets [1] qui d'ailleurs s'harmonisent bien, tout en répondant par leur aspect aux témérités de l'époque à laquelle appartiennent les stalles d'Orbais [2].

1. Dans beaucoup de ces sujets l'intention satirique est évidente. « Les sculpteurs de cette époque, dit l'auteur de la description des stalles de Lausanne, ont usé du ciseau comme les prédicateurs de la parole, sans scrupule, sans ménagement et parfois sans pudeur. La caricature grotesque devient comme la manifestation du bon sens trivial et gouailleur dont l'artiste s'est fait le porte-voix. » *Souvenir de Lausanne*, loc cit. — Cf. une étude sur les stalles de l'ancienne collégiale de Champeaux (XVIe siècle), dans Aufauvre et Fichot, *Les monuments de Seine-et-Marne*, 1858, in-fo, p. 46

2. « Les chaires du chœur, au nombre de 14 supérieures et de 9 inférieures de chaque côté, sont d'un dessein et d'un goût ancien et gothique, et ont été faites apparemment vers l'an 1520... . Il y avoit aussi un jubé de bois de même dessein et de même façon que les chaires, où on chantoit l'épître et le saint évangile aux messes des fêtes solennelles ; mais il fut rompu et brisé en morceaux par les pierres de la voûte tombée en 1651 ; il n'a point été rétabli. » V. *Hist. de l'abbaye d'Orbais*, p. 139.

STALLES DE L'ÉGLISE D'ORBAIS

MISÉRICORDES

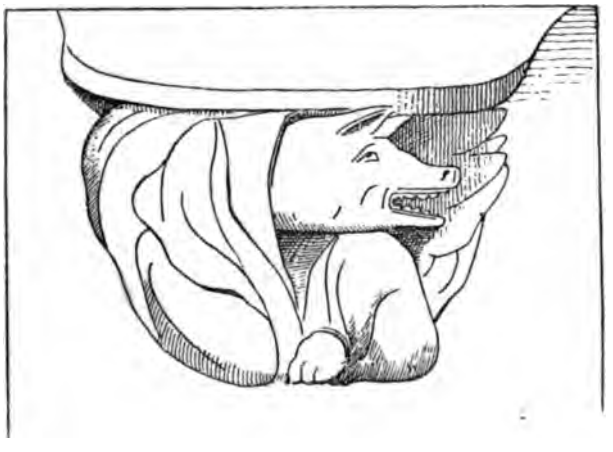

LES SEIGNEURS*

ET LA SEIGNEURIE D'ARZILLIÈRES

Le château exista de toute ancienneté, et c'est même évidemment lui qui provoqua la création du village. Il était construit sur une butte très élevée, d'où l'on découvre le pays à plusieurs lieues à la ronde. Il constituait encore une « maison-forte » lors de la vente de 1585 et nous avons vu que pendant la seconde moitié du XVIe siècle, les Guises y firent de fréquents séjours. Au XVIIe, des travaux importants furent exécutés : on construisit un mur de clôture avec des tourelles coiffées en dôme aux angles et une porte à pont-levis avec l'écusson de La Vieuville au-dessus. Le château était tout en briques et sa démolition ne fut commencée qu'en 1829 ; elle fut complètement consommée de 1835 à 1840. Il n'en reste plus aucune trace aujourd'hui [1].

Nous avons dit que Henri d'Arzillières, en 1203, avant de partir pour la croisade, y fonda une collégiale de quatre prébendes, à sa nomination. En 1628, les chanoines étaient encore astreints aux heures canoniales, sauf à celles des matires et à la résidence ; ils jouissaient alors chacun de 90 livres de rente fournies par le gagnage dit de l'Ardier, plus 10 livres servies par le baron, et 24 en échange du droit ancien de prendre le bois de chauffage dans les forêts du domaine [2].

La chapelle de la collégiale avait été fondée dans l'intérieur du château sous le vocable de sainte Catherine ; elle avait le caractère paroissial. En 1234, l'abbé du Der en autorisa l'union à celle du village. La chapelle du château fut alors dédiée à saint Lambert. Nous voyons, en juin 1299, Jean, chapelain

* Voir page 264, tome XXIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

1. L'Inventaire, à la date de l'année 1423, mentionne l'institution d'un messager par le sr de Possesse, capitaine royal du château.

2. En 1519, Jacques de Saint-Médard, archidiacre de Sens, donna aux chapelains trois maisons sises à Arzillières. Le 27 février 1534, Madeleine de Grandpré les autorisa à prendre jusqu'à 26 chênes dans son bois. (Inventaire.)

perpétuel du château d'Arzillières, sur la demande du seigneur, céder à l'abbaye de Huiron la dîme qu'il percevait sur Huiron, Courdemange, Glannes et Champillon, en échange d'une rente de 12 setiers d'avoine à prendre sur le grenier de l'abbaye, à la Saint-Martin. Le 6 juillet 1512, Louise de Hangest y fonda une messe annuelle. La chapelle possédait un gagnage comprenant 16 journels de terre et 6 fauchées de pré. Les chapelains, de leur côté, avaient successivement reçus 48 journels à Chatelraoud, 23 à Gigny, 36 à Montcetz, 150 à Saint-Louvent, etc. Un devis de 1615 constate l'exécution de travaux de restauration assez considérables à la chapelle castrale.

III. — Le domaine

Outre Arzillières et ses dépendances, les seigneurs d'Arzillières possédaient encore d'autres biens moins importants dans le Perthois. Nous trouvons aussi les mentions de censives perçues à Doucey, en 1342; à Huiron, Gautier acheta une portion de la mairie en 1342, et ses successeurs y prononcèrent depuis 1519 de nombreux affranchissements de main-mortables moyennant des cens variant de 2 s. 6 d. et une poule à 7 s. 6 d. et une poule; pour un, le cens s'éleva à 30 sols et l'inévitable poule. En 1323, Jean, s^r d'Arzillières, acquit le moulin de Courdemange; le baron d'Arzillières avait des pressoirs dans ce village en 1570, et à Glannes en 1565. Le 8 novembre 1654, les habitants de ces trois localités et « de la Vallée » vendirent leurs bois au duc de la Vieuville.

A Chatelraoud, le seigneur d'Arzillières percevait sur chaque ménage une poule au jour de l'an. Au xvie siècle, nous le voyons prononcer quelques affranchissements de gens de Frignicourt, Saint-Chéron, la Neuville, Loisy, Cloyes. Notons encore les fermes de la Breuille, adjugée à Guillaume de Hangest par le partage du 28 mars 1472; de Saint-Laurent (1622); des Grandes-Perthes (1643); un gagnage sis aux Rivières, acheté le 22 mai 1520. Enfin l'état des bois dressé en 1618, énumère à Arzillières les bois Feuillet, de 84 arpents; du Prêtre, 50; les Usages, 163; bois des Vendages, 298 arpents.

Biens sis à Isle et à Montcetz, dont M. d'Arzillières fit l'aveu au baron de Larzicourt, le 20 septembre 1499, que Jacques de Grandpré renouvela le 16 octobre 1516; la baronne de Landricourt, qui le reçut, était alors Germaine de Foix, reine d'Aragon. A Montcetz, le baron d'Arzillières avait d'ancienneté

le droit de 20 deniers par fauchée de pré ; les habitants le reconnurent le 22 juin 1511 à condition d'avoir toutes leurs terres labourables franches et de jouir en commun des terres vacantes, consentant à payer pour ce dernier article une rente de 30 setiers de blé, seigle, orge, redevances confirmées par arrêt du Parlement du 26 juin 1669 et converties par autre arrêt du 29 mars 1680 en une rente de 40 sols sur chaque ménage. En 1297, le dimanche après la Saint-Laurent, le seigneur s'était arrangé avec l'abbaye d'Huiron pour la pêche de la Moivre[1]. La question de pêche avait son importance à une époque où les prescriptions de l'Eglise étaient rigoureusement observées, et M. de la Vieuville obtint, le 4 avril 1699, une sentence condamnant les gens de Blaise à lui laisser le premier coup de pêche à la Cuvée. C'est en novembre 1322, que Guillaume d'Arzillières céda Bailleux et Prouilly à sa sœur Béatrix, en échange de Blaise et de Chatelraoud.

Achat de la Malmaison à Champaubert-aux-Bois, comprenant 87 journels de terre, un étang et la justice, par Gautier d'Arzillières, en 1344, à son oncle Guillaume de Verzy, seigneur de Mirebel. Autre achat d'une partie de Montcetz-la-Ville, par Guillaume d'Arzillières, en 1283, à Jean le Bâtard de Curel. Encore le 14 août 1335, achat à Jeanne de Remilly, par Gautier d'Arzillières, chanoine de Châlons, de l'étang Humbert de 98 arpents avec les bois de Saint-Remy et de Gigny (60 arpents).

Il nous reste maintenant à reproduire deux documents qui donnent l'évaluation à deux époques de la valeur du domaine de la baronnie d'Arzillières :

« Etat en abrégé du revenu de la baronnie d'Arzillières de Pasques 1569 à Pasques 1570.

Le Moulin à vent.....	31	setiers de blé.	
Le gagnage de la basse-cour.....	127	—	blé et avoine.
— des Rivières.....	32	—	—
Les terrages.....	9	—	—
Blaise. — Le gagnage du Pasquis..	40	—	blé et 4 chapons.
— — la Motte-le-Chêne....	47	—	—
— — de Pierre-Guettar..	14	—	blé et 1 chapon.
A Saint-Louvent.....	88	—	blé et 4 chapons.

1. Nouvel arrêt le 5 février 1396.

Le moulin	10	—	blé, 1 de seigle, 2 chapons.
Le gagnage des Petites Pertes	94	—	blé, 2 chapons.
— des Grandes Pertes	75	—	blé, 4 chapons.
— de la Grange-au-Pré	38	—	blé, 2 chapons.
— de la Breuille	125	—	blé, 6 de seigle, 2 chapons.
Le moulin	15	—	blé, 16 de seigle, 3 d'orge.
Le moulin de Champillon	8	—	blé-avoine, 10 l. argent et 120 l. chanvre.
Le gagnage d'Aval	30	—	blé-avoine, 6 chapons.
— des Roches	21	—	blé-avoine.
— de la Montjoye	20	—	seigle-avoine, 2 chapons.
— Lescuyer	5	—	seigle.
— de Cernon	13	—	blé-avoine, 2 chapons.
Les petits terrages de Huiron	7	—	seigle-avoine.
Les grands — —	4	—	en blé, 7 d'avoine.
Landricourt, gagnage	102	—	blé-avoine, 4 chapons.
Champaubert	10	—	blé-avoine.
Les terrages	70	—	blé-avoine.
Le moulin	37	—	blé.
Hauteville, le grand gagnage	90	—	blé-avoine, 4 chapons, 2 chars de foin et 2 de paille.
Blaise-sur-Hauteville, le gagnage de sire Adam	41	—	blé-avoine, 1 char de foin, 1 de paille, 1 chapon.
Le gagnage des Brays	34	—	blé, 2 chars foin, 4 chapons.
— de Margallez	25	—	blé, 4 chapons.
— de Roche	30	—	blé.
— Mazet	4	—	blé, 1 chapon.
Le moulin	13	—	blé, 4 chapons.
Montcetz, gagnage	48	—	blé-avoine, 2 chapons.
— terres vacantes	30	—	blé-seigle-avoine.
Scrupt, gagnage	100	—	blé-avoine, 4 chapons.

Gigny, gagnage.....	18	— blé, dont le chapelain d'Arzillières prend la moitié.
Arzillières (amodiation).....	48)	livres argent.
Blaise —	90	—
Huiron —	170	—
Landricourt —	428	—
Hauteville —	90	—
Champaubert —	120	—
Saint-Louvent —	4 l. 10 s.	
La Breuille —	90 l. 1 s. et 12 livres de cire.	
Saint-Remy, bail de la seigneurie .	242	livres argent.
Montcetz, — .	100	—
Scrupt, — .	90	—
Doucey, — .	58	—
Vente de bois.....	403	—
Produit des amendes.....	Néant.	
Produit des étangs.....	135	—

DÉPENSES

Pour la chapelle : aux chapelains .	100 sols.
— à l'abbé de Montcetz.....	100 sols.
— au chapelain....	25 livres.
Au bailli.....	20 livres.
Au lieutenant-général.....	10 livres.
Au procureur fiscal.....	5 livres.
Au capitaine des chasses.....	Mort dans l'année.
Pension à un procureur à Châlons..	10 livres.
— à Larzicourt	10 livres.
— à Huiron....	10 livres 100 sols.
Deux forestiers à 20 livres.	
Trois forestiers à 100 sols.	
Au commis à la garde du château..	12 livres.
Au sommelier de la mère de Monseigneur pour y avoir esté pendant la guerre par ordre de M. du Val.	15 livres.
Réparations aux toitures du château.....	25 sols.
Réparations au château depuis la venue du capitaine Grichard....	63 sols.
A un pionnier.....	10 sols.
Frais de comptabilité.....	100 livres 15 sols.
Charroy de grain à Vitry.....	163 livres 3 sols.
Frais de justice.....	63 livres 7 sols.

Deniers payés par ordre de Monseigneur..... 1,430 livres 6 sols.

Puis le 29 mai 1731, le domaine fut loué à Jean Robert, bourgeois de Vitry, pour neuf années aux conditions suivantes : Le domaine comprenait alors 804 arpents de bois divisés en coupes annuelles de 40 arpents, dans chacune desquelles le seigneur avait droit de prélever deux des plus beaux arbres et de partager le surplus des arbres à vieille écorce. Le preneur devait faire à ses frais les recherches et les poursuites des crimes et délits ; en cas d'appel, les frais étaient mis à la charge du seigneur. Il percevait à son profit les amendes jusqu'à 20 livres, sans pouvoir composer avec les délinquants, sous peine d'amende. — N'avait aucun droit aux provisions des officiers de la baronnie ; aux droits d'aubains, épaves, confiscations, bénéfices, etc.; il avait le produit des lods et ventes, le tiers des droits de quint et requint et relief; il devait payer les gages des officiers et gardes de la gruerie ; il avait la chasse pour lui seul, sauf au finage d'Arzillières. De plus, il payait une rente annuelle de huit mille livres. En 1753, il passa le même bail au prix de six mille quatre cents livres seulement.

IV. Les Fiefs.

Trente fiefs relevaient du château d'Arzillières, qui relevait du roi à cause du château de Vitry.

I. Fief de Blacy.

Jeanne de Veaugeciers (Vaugency ?) présente l'aveu pour partie le 25 septembre 1381.

Ce fief fut constamment divisé et nous en trouvons les portions détenues par les familles : de Heudé (1643, 1697) ; — Le Febvre (1655, 1700, 1740) et par héritages Roussel (1679, 1700), Vannier (1700), toutes protestantes ; — Maillot, Boyot, de Vavray, Bailly, Jacobé, Vincent (1690) ; — Valeran (1730) ; de Marc et d'Antissanty (1751). Après cette date la seigneurie se fractionna encore davantage.

Le fief de Ranes avec la maison de la Motte, au même lieu, à la famille de Tourotte, 1538 jusqu'au XVIIe siècle.

II. Fief de Blaise-sur-Arzillières.

En novembre 1322, Guillaume, seigneur d'Arzillières, reçut de sa sœur Béatrix les seigneuries de Blaise et de Chatelraoud en échange de celles de Bailleux et de Prouilly, une sentence

du baillage de Vitry, du 3 décembre 1362, déclara que Blaise était de la mouvance d'Arzillières [1].

III. Fief de Bricon, dit aussi fief Tournebulle, sis sur Arzillières, Blaise et la Neuville. Aveu de Nicolas de Tournebulle, le 26 décembre 1598 : il vendit sa part en 1620 à J. Regnard (encore 1693) ; une autre part passa par mariage à Thomas Le Blanc (1605, 1711). — Domyné (1730). — Grosseteste, Barbier (1750).

IV. Fief de Bellesaux, sis à Chatelraoud. Aveu de Fr. de Saint-Genys, 27 mars 1696 [2].

V. Fief de Bussy-au-Bois [3].

Jeanne de Lesignes — probablement petite-fille de Marie d Arzillières, mariée à Trouillart, seigneur de Lisinnes — de son aveu pour ce fief, comprenant bois et étangs, le jour fit l'Ascension, 1357. Mais nous avons trouvé l'aveu suivant, non daté, et évidemment antérieur, d'abord à en juger par l'écriture et par la mention que Erard de Lisinnes y fait de Jean d'Arzillières, évêque de Toul, qui était frère de Marie susmentionnée.

« C'est ce que mes sires de Lisirnes tient en fié et homaige de Messires Guillaume seigneur Dardillières apartenant dou chatel Dardillières, et premiers le chatel de Coole en la dite ville ; les fiez, c'est à savoir : le fié que Jehans fils Gilet de Charny tient en la ville de Coole : item le fié que Joffrin de Franpas tient en la ville de Coole ; It. ce que le fils Odinet de Ludes tient en la dite ville ; It. le fié que Perrins li convers de Tours tient séant en la dite ville ; le fié que Hanrion de Maisson tient séant à Bussy ; It. les homes et femes et leurs sancies en main morte de muebles et de for mariages en quelque lieu que il soient ; les terres, les vignes, les près, les yeau, les fours, les moulins, les terrages, les costumes, les sencives, les marchés, les foires et généralement quanque il a en ladite ville et es appartenences ; It. ce quil a au Maigny desous Coole an homes, an femes et sont de la condicion à cens de Coole et an toutes autres choses. It. les jenties et seigneurie grande et petite an la ville et ès appartenances de Coole et dou Maigny ;

1. Le 10 juin 1497, le seigneur de Saint-Remy affranchit les gens de Blaise de tout péage en passant et repassant à Saint-Remy.

2. Avec maison seigneuriale, pont-levis, fossés. (Vavray.)

3. Le village, terre et seigneurie de Bussy-au-Bois sont le nom de fief de Toulonjon. (Arch. nat., p. 215, an 1732.)

It. ce que il a à Bussy souz Ardillières, les preis, les homes et femes et leur sencies au main morte de meubles et de for mairiage an quelque lieu que il soient, aussi les bois, les estans, les terraiges, les coutumes, les sencives, le four, la Granche au bois, ansemble toutes les appartenances et généralement tout quanque il a an ladite ville de Bussy et Granche au Bois ; It. les jenties et seigneurie grande et petite an ce que il a esdis lieus et toutes les choses dessus dites tient il a cri le omaige dou seigneur Dardillières pour raison doudit chatel Dardillières an la ménière que messire Jehans d'Ardillières evesque de Toul, que diex absoile, sire desdiz leuz les tenoit, et fait protestation li diz sire de Lisirnes que il avoit rien oblié à denommer et certifié qui estre présent, dou remette toutes fois que il le sauroit et quil en poroit estre avisez. En tesmoin de ce je Erars de Lisirnes ai mis contre scel et ce présent escrit. » [1]

Claudine Trouillart présenta l'aveu en 1438 et en 1445, dans l'inventaire : « M. Louis, seigneur de Dinteville, frère de M. d'Arzillières. »

La famille de Sommyèvre était en possession dès 1598 [2].

VI. Fief de Brusson et Sailly [3].

Aveux de J. Godet (22 avril 1540), N. Le Certain (1539), H. Dugayet (1571, 1598), Braux (1598, 1710). Puis ces seigneurs se partagent extrêmement : Harzillemont (1612) ; Oudinet (1655, 1690) ; Linage (1671, 1690, 1740) ; Lorain (1690) ; Cambray, Blaval et Faudel (1730).

VII. Fief des Cochars, sis à Blaise-sous-Hauteville [4].

Aux familles de Changy « et autres » (1572) ; de Gassaut (1598, 1671) ; Beguain (1599) ; Bonnécuelle (1684, 1707).

VIII. Fief de Coole. — Vicomté.

Aveux de juin 1239, par Aubert du Plessis, chevalier ; par les seigneurs de Lezinnes, 1350, 1438, 1445. Le 1er décembre

1. De notre collection.

2. En 1408, aveu par Jeanne de Châlons, veuve de Oger, seigneur de Gigny, dame de Saint-Chéron et Gigny, pour Bussy et Gigny. — En 1425, Henriot de Bussy. (Vavray.)

3 Sailly, maison seigneuriale de Brusson, sur le territoire de Pouthion. Le président de Vavray ajoute qu'il y avait à Brusson un pré pour les dégâts duquel, s'il y avait procès, il fallait venir plaider sous le colombier seigneurial. — Mention en 1252. (Longnon, dict. top. de la Marne.)

4. « Ung fief que tenoit autrefois Guillaume Cochart, iceluy fief appelé anciennement fief des Cochars ou Morembert » (Arch. nat., p. 216, an 1642).

1482, saisie des fiefs de Coole et de Bussy sur Jean Raguier, autorisé à présenter son hommage le 7 mai 1483. — Briçonnet (par mariage, 1540, 1562) ; — Dauvet ; — Estimation de la seigneurie et vicomté de Coole faite au décès de Jacques d'Epinoy le 1er septembre 1670, comprenant toute justice, patronnage de la chapelle Saint-Michel du château ; le château et donjon environnés de fossés, pont-levis,

estimés	8.500 l.	s.	d.
La basse-cour du château comprenant plusieurs bâtiments, écuries, granges, pressoir, colombier, estimés	4.500	»	»
Les places devant la porte de la basse-cour plantées en allées d'ormes en deçà et au-delà du ruisseau, les jardins	160	»	»
Le greffe d'un revenu annuel de 20 l.	20	»	»
Les droits de lode et ventes, par an	30	»	»
Les droits de terrages, déduction de la rente au chapelain	863	3	9
La moitié des pailles recueillies aux baux des terrages	40	»	»
Les censives des jardins	20	»	»
Le droit de four banal (chaque ménage devant un boisseau de seigle)	129	14	9
Droit de bourgeoisie (une poule par ménage	21	12	»
Droit de payage et bon vin	27	»	»
Droits de corvée	131	15	»
Rente de 6 set. seigle, avoine sur l'abbaye de Cheminon	13	6	2
La cense de Coole (252 journels)	397	1	11
Le grand pré (74 perches)	146	2	»
Deux prés sur Loizy et Drouilly	21	3	»
L'étang de Coole	50	»	»
Vingt-trois denrées de vignes	40	»	»
Produits des saules, peupliers et broussailles des prés	150	»	»
Chasse des garennes et fruits des rongeurs qui y sont	75	»	»
Les moulins à eau et à vent (estimés 3442 l.)	229	10	»

Valeur totale de la terre et seigneurie : 71.427 l., non compris les château et donjon formant préciput[1].

IX. Fief de la Côte-Saint-Pierre.

X. Fief du Clos-Loison, sans justice.

Aveu de J. Fautriet, veuve de P. Laurent (1696). — Pierret (1730).

XI. Fief Collard, sis à Drosnay.

XII. Fief de la Folie, sis à Saint-Genest.

Nous trouvons à la date de 1460 : « C'est ce que tient ledit messire Ligier de Dinteville à Bussy-souls-Arzillières, à la Follie et appartenances et y souloit avoir cent livrées de terre et à présent ne vaust que environ XXV livres[2]. » Aveu fourni par Cl. de Gervaisot, écuyer, le 14 janvier 1572 (encore 1699) : portions possédées par les familles Marguin, Guillemain, de Chemiset (1571, 1573) ; Nevelet (1598) ; d'Espinoy (1608) ; Le Blanc (1624) ; Jolytemps (1682), qui vendit à Jean Aubry, sieur de Nuisement, le 14 juin 1685. L'aveu de tout le fief présenté le 9 septembre 1722. par V. Ragon, sieur de Banges.

XIII. Fiefs de Gigny et de la Malmaison[3].

En 1355, Oger, seigneur de Gigny, chevalier, conclut un accord avec le seigneur d'Arzillières, patron de la chapelle de Saint-Pierre de Gigny, par lequel Oger reconnut que le chapelain avait droit de lever sur le four du lieu une rente de neuf setiers d'avoine[4]. Nous avons vu que Henri, fils cadet de Gauthier d'Arzillières, mort avant 1268, en avait eu la seigneurie de Gigny par sa femme, fille de Garnier de Marigny. Cet Oger était son petit-fils. Le fief demeura dans sa descendance : Jeanne de Châlons, dame de Saint-Chéron (1408) ; Béatrix de Saint-Chéron (1440).

Familles de Loze (1456, sans doute par mariage), de Rémigny (1518, 1684) ; de Chieza (19 mai 1736)[5].

1. Estimation faite par l'arbitrage de Philibert Godet, écuyer, sieur de Saint-Hilairemont, conseiller au présidial de Châlons et P. Billecart, avocat. François d'Espinoy, héritier du défunt, était aussi seigneur de Songy, mestre de camp de cavalerie, et épousa, le 4 mars 1666, Madeleine Aubertin, fille de Claude, lieutenant général au baillage de Sainte-Menehould, et dame Madeleine Beaugier, d'où sont issus les Thomas, marquis de Pange.

2. Arch. nat., p. 179.

3. La Male-Maison-aux-Bois, à Gigny, 1274. (Arch. nat., 301.)

4. Inventaire.

5. En 1518, ce fief rapportait à Jean de Rémigny : 143 setiers de blé ; 158 de seigle ; 54 d'orge ; 254 d'avoine ; 112 l. de cire ; 50 gélines ; 2 chapons, 2 oisons. Chaque feu payait une poule et 3 deniers.

XIV. Fief de la Héronnière, sis à Landricourt, sans justice, comprenant 58 journals de terre.

Familles du Chemin et Curel (1696) ; Le Vavasseur et Le Blanc (1736).

XV. Fief du bois Jacob de la Grange[1], à Gigny-au-Bois.

Familles de Vassan (1663, 1731) ; Boucher (1696) ; Contenot (1741).

XVI. Fief Jeanne Lamy[2], sis à Hauteville et Blaise.

Familles de la Ronde (1571, 1600) ; de Thomassin (1600) ; de Champagne (1616) ; J. Ch. Cauchon (1662), dont la veuve vend le 13 septembre 1714 à Nic. André (1730).

XVII. Fief des Ménissiers, sis à Arzillières, sans justice.

Aveu de Jean Ménissier, 9 juin 1401 ; Fr. Menissier, 1593.

XVIII. Fief de Montillier, sis à Courdomange.

Inféodation le 23 septembre 1658 pour Fr. Goblet ; Dombasle (1691) ; de Vavray.

XIX. Fief Morambert, sis à Arzillières, sans justice.

De Boutigny (1538, 1571) ; d'Aunay (1584, 1595) ; de Gauthier (1595) ; de Bossancourt vend moitié à Antoine Regnard (1623) ; Huttier (1671) ; Picard (1656). Acheté par le baron d'Arzillières, 6 novembre 1730.

XX. Fief Morambert, sis à Huiron.

Divisé : Mauclerc (1598) ; de Saint-Genys (1680) ; Cadet (1655, 1700).

XXI. Fief des Pommes-Cuites, consistant en un pré à la Neuville-sous-Arzillières.

XXII. Fief des Petites-Costes.

Au XIIIe siècle, l'inventaire mentionne, sans date, les aveux d'Agnès, fille d'Aubert des Costes, et pour le four de Jean des Costes, écuyer. — Marie des Costes (1436). — J. de Potence (1371). — Péresson de Saint-Ouen pour partie (1406), par sa femme, fille d'Aubert, seigneur du lieu (1384). — De la Fontaine (1539). — Jean de Méry pour le tout, 19 novembre 1508. Depuis, le fief fut partagé : de Méry (1510) ; de la Fontaine (1518) ; de Saint-Privé (1518, 1698) ; de Comitin (1647, 1681) ; Vaurans (1691, 1730) ; de Ballidard (1693, 1730) ; de Hammes.

1. Fief du Bois-Jacquot et de la Grange-au-Bois.

2. Alias fief Jeannot, « ainsi nommé communément, appartenant aux héritiers de feu Robert Cauchon, écuyer, 1640. (Arch. nat., J. 216.)

XXIII. Fief de Plichancourt.

Familles de Saint-Charles (18 mars 1408); de Loze (1444)[1]; Le Certain (1508, 1539); du Merlet (1571); Renaud de Bezannes (16 décembre 1601); de Combles (1611, 1703, 1740); de Verneuil (1612); de la Croix (1613); le Grand (1648, 1710); de Pavaut (1648); de Gervaisot (1699) de Maintenant (1703); Ragon (1713); Nicolas Braux (20 février 1714); Grosseteste, en partie (1730).

XXIV. Fief de Saint-Eulien.

Aveu de Philibert du Chatelet, 16 décembre 1511; échange par son arrière petit-fils, 16 septembre 1614, avec Pierre Guillaume, dont les descendants conservèrent la terre. Ce dernier présenta son aveu le 3 décembre 1624, se qualifiant également de seigneur de Marson, Maison, contrôleur général des gabelles en Champagne, acquit, par échange de Louis du Chastelet, baron de Ciray, comprenant toute justice, mairie, droit de fourches patibulaires, carcan et pilory; « une motte et ancienne marque de maison seigneurialle entourée de doubles fossés et quelques fondemens, actuellement d'aucun rapport. » — Colombiers — près de la motte « une maison platte » avec jardin, verger, etc.; un gagnage de terres et prés; 400 arpents de bois taillis; les amendes jusqu'à 30 s., valant par an 30 livres; le greffe loué 15 l.; de chaque habitant pour le four, 2 d. à la SS. Simon et Jude; 4 d. par vache, par brebis, chèvre et porc; divers cens; droits de lods et ventes; un moulin à vent loué pour 32 setiers blé-orge. Plus enfin 160 ou 180 arpents de terres confisquées sur M. de Sensay, loués pour 60 livres par an. Une parcelle appartenait, en 1677, à Louis Félix, notaire à Châlons.

(*A suivre.*) E. DE B.

1. J'ai relevé ailleurs cependant N. de Moustiers (1497, 1518), à cause de sa femme Jacqueline de Laignes.

NÉCROLOGIE

M. Emile Voillard, bibliothécaire de la ville de Chaumont, collaborateur de la *Revue de Champagne et de Brie*, est mort le 10 octobre dernier. Des occupations multiples n'ont pas permis à M. Voillard de donner à la *Revue* un concours aussi actif qu'il l'aurait voulu ; ses communications furent peu nombreuses, mais assez remarquées pour faire regretter qu'elles n'aient pas été plus fréquentes.

Dès l'année 1877, alors que la *Revue* venait seulement de naître, il lui envoyait son adhésion en réimprimant deux curieuses pièces de vers, émanées de poètes champenois à peu près oubliés aujourd'hui et qui ne sont pas sans valeur[1].

Dans le simple compte-rendu d'un estimable ouvrage, *Les Chevaliers de l'Arquebuse* (de Chaumont), par Alcibiade Cousin, Voillard donnait la mesure de son style élégant et spirituel, et l'on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer, du volume que le critique nous fait apprécier par d'intelligentes citations, ou du compte-rendu qui lui sert de présentation[2].

En 1882[3], il insérait dans la *Revue* une intéressante notice sur le plus beau manuscrit de la Bibliothèque de Chaumont, le *Bréviaire à l'usage du diocèse de Langres*, dont il décrivait les remarquables enluminures, en même temps qu'il fixait l'époque de son exécution.

Voillard avait été nommé bibliothécaire de Chaumont en 1869. Les livres de cette bibliothèque, qui ne comprend pas moins de trente mille volumes, étaient alors jetés pêle-mêle dans des salles du Lycée. Ils furent peu après transportés dans les bâtiments de l'ancienne préfecture, où le nouveau bibliothécaire les installa dans le bel ordre que l'on voit aujourd'hui. L'organisation du rayonnage dans les différentes salles affectées à la bibliothèque, et la répartition des livres dans ces salles, suivant la nature des ouvrages et le nombre des volumes appartenant à chaque division, demandaient une intelligence peu commune et une connaissance particulière des règles de classement des bibliothèques. Voillard remplit cette tâche difficile à la satisfaction générale. Sans tenir compte de l'exiguité de son traitement, il se livra tout

1. Tome II, p. 321.
2. Tome IV, p. 109-113.
3. Tome XII, p. 74-77.

entier à ce travail considérable, ne ménageant ni son temps ni ses peines.

Une fois l'installation terminée, il s'occupa sans relâche et par des travaux journaliers, accomplis en dehors du temps qu'il devait à son service, de perfectionner le Catalogue rudimentaire élaboré par ses prédécesseurs, soit en corrigeant ou complétant les indications d'ouvrages qui étaient fautives ou insuffisantes, soit en restituant leur véritable place à ceux qui avaient été mal classés. En même temps, il s'appliquait à compléter la collection locale, autant que le permettaient les maigres subsides mis à sa disposition par la municipalité.

Quoique les devoirs de sa fonction, dans une administration de l'Etat, et son zèle pour le service de la Bibliothèque ne dussent guère lui laisser de loisirs, Voillard trouvait encore le temps de faire plusieurs publications importantes. En 1872, il éditait les poésies de son ami Abel Duvernois, de Langres. En 1879, il mettait au jour son *Essai sur Montéclair*, célèbre compositeur du XVIIIe siècle, né à Andelot : véritable exhumation d'un homme tombé dans l'oubli et sur le compte duquel les biographes s'étaient singulièrement mépris. Enfin, en 1884, il publiait sous le titre de *Vie de Monsieur Dugay-Trouin*, d'après le manuscrit original conservé à la bibliothèque de la ville, le texte définitif des mémoires de ce vaillant homme de guerre. C'était encore une résurrection, car le précieux autographe gisait ignoré dans quelque coin, ayant échappé aux précédents bibliothécaires, qui ne l'avaient pas inscrit au Catalogue. Dans une excellente notice bibliographique, Voillard établit l'authenticité du manuscrit, en même temps qu'il démontre l'insuffisance des éditions antérieures. Aussi, lorsque M. le ministre de l'Instruction publique, par arrêté du 14 juillet 1884, lui conféra les palmes d'officier d'Académie, cette distinction fut universellement regardée comme la juste récompense de ses travaux.

Intelligence heureusement douée, il avait les aptitudes les plus variées : ses compositions musicales, comme ses poésies, révèlent une âme de véritable artiste. La veille de sa mort, il corrigeait les épreuves de *Chaumont*, poésie publiée pour la première fois en 1864, à l'honneur de son pays natal : ce devait être son chant d'adieu.

Voillard était un esprit fin et délicat, ennemi du vulgaire et en même temps affable pour tous; la ville de Chaumont vient de perdre un de ses meilleurs enfants, et ses amis un cœur sûr et vraiment dévoué.

A. Roserot.

* * *

Le 7 octobre, est mort à Jâlons, M. Bertrand-Lemaire, juge honoraire au Tribunal de Châlons, chevalier de la Légion d'honneur.

Né à Chaumont (Haute-Marne), le 27 avril 1814. M. Bertrand débuta comme juge suppléant à Epernay. Il donna sa démission, puis rentra en 1852 dans la magistrature comme juge à Châlons et fut membre de notre Tribunal pendant trente-et-une années consécutives, longue période qui fit constamment apprécier son sentiment du droit et la rectitude de son esprit. Par sa mère, Mlle du Boys, il appartenait à une ancienne famille langroise, originaire de la Motte, en Bassigny au XVIe siècle, dont un des derniers membre fut M. du Boys de Morambert, président de l'Election de Chaumont en 1789.

Mais les devoirs de sa profession, auxquels il ne faillit jamais, n'avaient pas suffi, pas plus que l'administration intelligente de ses vastes domaines de la Haute-Marne, du vignoble ou de Jâlons, à son goût du travail, à son amour du bien public. De multiples fonctions acceptées avec dévouement ouvrirent un champ nouveau à son activité.

En 1850, les électeurs du canton d'Ecury-sur-Coole, dont il était devenu le concitoyen, l'élurent membre du Conseil d'arrondissement, puis du Conseil général de la Marne et lui conservèrent leur confiance pendant vingt ans. La loi sur les incompatibilités des fonctions électives et des fonctions judiciaires mit seule fin à son mandat.

Il présida le bureau d'assistance judiciaire de Châlons, fut membre de la Commission administrative des hôpitaux, de la Commission des prisons, de la Commission des aliénés, secrétaire, pendant 20 ans, du Conseil départemental de l'instruction publique.

En cette dernière qualité, il provoqua plusieurs mesures qui recommandent son souvenir aux amis de l'instruction primaire. Ce fut lui qui, le premier, demanda l'introdution de l'abonnement dans les écoles, afin de maintenir les élèves pendant dix mois de l'année au lieu de cinq; il provoqua dans un grand nombre de communes la création d'écoles distinctes de garçons et de filles, et fit des sacrifices personnels considérables pour les écoles de la commune de Jâlons. Il présida pendant plusieurs années la Commission de surveillance de l'Ecole normale. A tous ces titres, il mérita les palmes d'officier d'Académie, dont il était non moins justement fier que de la croix de la Légion d'honneur accordée à ses longs services.

En ces dernières années, il vit avec douleur que, sous prétexte de neutralité scolaire, on enlevait le crucifix des écoles, on abolissait l'étude du cathéchisme et la récitation des prières, on faisait de l'enseignement public un instrument de lutte contre la religion. C'était à ses yeux autant d'iniquités, qui soulevaient son indignation d'honnête homme et de chrétien; mais déjà l'indépendance de son caractère l'avait fait éliminer des divers Conseils où sa voix se faisait entendre avec tant d'autorité.

Cette indépendance, M. Bertrand la montra à toutes les époques, sous tous les gouvernements; il savait l'allier au respect du principe d'autorité. Sous l'Empire le Conseil fut témoin des luttes qu'il soutint sur les plus importantes questions contre les représentants de l'administration; il n'hésitait jamais à prendre la défense de tout droit qui lui semblait lésé.

Il fut, il y a vingt-cinq ans, de ces énergiques citoyens qui s'opposèrent aux prétentions de la ville de Paris, lorsqu'elle voulut s'emparer de certains cours d'eau de notre Champagne, et devant cette résistance, le préfet de la Seine dut s'incliner.

M. Bertrand était d'ailleurs, pour Jâlons, où il siégea constamment à l'assemblée municipale, et pour toute la contrée, un guide toujours suivi; on ne faisait jamais en vain appel à son expérience, à ses conseils, à l'esprit de conciliation qui les dictait.

Les deux fils de M. Bertrand ont marché sur ses traces. Magistrats, ils donnèrent leur démission quand on demanda à la magistrature d'appliquer des lois iniques et qui blessaient leur conscience.

Jusqu'au bout, M. Bertrand a combattu le bon combat. Aussi est-ce avec une profonde douleur, avec le sentiment de la grandeur de cette perte, que ses amis le conduirent à sa dernière demeure.

Ses obsèques ont eu lieu le lundi 10 octobre à neuf heures un quart du matin, au cimetière de Jâlons, où il a voulu que sa dépouille mortelle reposât auprès des restes de celle qui fut la dévouée compagne de sa vie.

***

Au commencement d'octobre, est mort, dans son château de Ferreux (Aube), M. le marquis de Bellot de Ferreux, qui s'était distingué pendant la guerre comme capitaine des mobiles. Sa famille est originaire de Savoie : Charles de Bellot amena à Paris la princesse de Savoie, femme de Louis XI; il se fixa en France et ses descendants figurèrent avec honneur dans nos armées. Louis XIV donna à l'un d'eux la charge de grand bailli héréditaire du Palais et le titre de marquis. Une branche séparée depuis le XVIe siècle, de Bellot de Montauban, habite le midi. Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles d'or, en pointe d'une tête de licorne, coupée d'argent.

***

Au mois de septembre est morte Mme G. Sergeant d'Hendecourt, sœur du vicomte Delalor, ancien conseiller général de la Marne, qui était fils d'un député de ce département sous la Restauration et de Mlle Ruinart de Brimont. Sa veuve habite le château de Dormans et a deux filles mariées à MM. de Massian. La famille Delalor est de l'Ile de France. — Arme : d'azur à la face d'argent, accompagné en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un lac d'amour entortillé de même. Titre et vicomté de la Restauration.

BIBLIOGRAPHIE

Armorial des lieutenants des habitants de Reims, précédé de recherches sur les armoiries de cette ville et suivi de documents sur ces magistrats et leurs fonctions, par Ch. Givelet, un vol. in-8°, avec planches. Reims, Michaud, 1887.

A dater du XIVe siècle, la municipalité de Reims eut à sa tête un lieutenant des habitants, choisi indifféremment dans la noblesse ou dans la bourgeoisie, et qui exerçait à la fois les fonctions de gouverneur de la ville, de colonel de la milice bourgeoise, de colonel de la compagnie des arquebusiers et de maire de la ville. Prenant pour point de départ un armorial dressé à la fin du XVIIIe siècle par Raussin, médecin rémois, M. Ch. Givelet, l'un des plus savants et des plus laborieux érudits de notre région, et y ajoutant des notes, a écrit l'histoire de chacun de ces hauts fonctionnaires locaux depuis Remi de Broyes, en 1347, jusqu'à Fr. Souyn, maréchal de camp, en exercice encore en 1790. Il a insisté sur les divers actes administratifs des lieutenants, composant ainsi un curieux chapitre de l'histoire municipale de Reims. M. Givelet explique les droits des lieutenants, leurs attributions, le mode de leur nomination, le cérémonial de leurs funérailles.

M. Givelet traite ensuite la question des armoiries de la ville de Reims, et de leurs transformations successives depuis le premier rinceau (armes parlantes) figuré sur un sceau de l'Echevinage, en 1277, jusqu'aux blasons officiels concédés par Napoléon et par Louis XVIII.

L'auteur a reproduit tous ces blasons. Nous sommes heureux de lui adresser nos félicitations pour cet excellent travail. E. B.

* * *

M. Mismer vient de publier à la librairie Hachette un volume intitulé : « A propos des souvenirs d'un dragon de l'armée de Crimée », dans lequel nous relèverons un passage intéressant concernant un jeune châlonnais, que nous avons connu, et qui mérite de trouver place ici :

« Plus d'un de nos concitoyens sans doute se rappelle encore Louis Gayot, ce jeune homme qui, sur les bancs du Collège de Châlons, s'était déjà révélé écrivain. Feuilletons dramatiques, articles littéraires, romans, poésie, il avait abordé les genres les plus divers. Un brillant avenir semblait attendre Louis Gayot. Mais, aux premiers bruits d'expédition, il avait devancé l'appel de

sa classe et s'était engagé au 6e régiment de dragons. Lorsque ce corps fut désigné pour partir, le jeune engagé volontaire ne comptait que deux mois de service; il alla trouver son colonel et déclara que, si on ne l'emmenait pas avec les escadrons de guerre, il se rachèterait le lendemain du départ du régiment. Cette insistance lui réussit et quelques jours plus tard, embarqué à Marseille, il faisait route pour Gallipoli.

« Depuis notre débarquement à Gallipoli, j'avais fait des connaissances fort agréables dans les régiments en contact avec nous. En ce temps, la carrière militaire était considérée comme la plus honorable de toutes. Le scepticisme universitaire et la décadence littéraire n'avaient pas encore empoisonné les sources du patriotisme et de toute noble ambition. Les fils de famille n'enviaient pas la gloire des mimes et des acrobates; ils préféraient s'engager simples soldats, relever la litière des chevaux et vider les baquets plutôt que de déroger. Dans les régiments de cavalerie surtout, les plus grands noms de France étaient représentés à tous les degrés de la hiérarchie.

« Il y avait en outre des bacheliers des licenciés en droit, des jeunes gens exclus des grandes écoles par la limite d'âge, des artistes manqués, des viveurs qui avaient gaspillé leur héritage et auxquels la carrière des armes offrait le moyen de se reconstituer un avenir. Cette jeunesse, pleine d'imagination, de sève et d'enthousiasme, communiquait son souffle généreux à la masse des soldats tirés du recrutement. Son abnégation et sa bonne humeur ont guéri plus d'un cas de nostalgie, empêché bien des défaillances morales; de même, on pourrait citer plus d'une affaire, en Crimée et ailleurs, où son intelligence et sa bravoure ont retenu la fortune sous les drapeaux.

« A Bourgas, j'avais pour compagnons ordinaires deux brigadiers de mon escadron, dont l'un était fils d'un inspecteur de haras et l'autre un ancien ouvrier parisien. Celui-ci, nommé Jacquillon, manquait d'école, mais il avait cette sorte d'instruction que l'homme intelligent acquiert dans les capitales par les yeux et par les oreilles; de plus, beaucoup de bon sens, un cœur d'or et toutes sortes d'aptitudes pratiques.

« L'autre était un homme fin, lettré, poète autant que soldat, qui s'était engagé tout exprès pour faire la guerre, moins pour se frayer un chemin que pour se procurer des émotions. Il s'appelait Gayot. Sa connaissance du grec était suffisante pour débrouiller les journaux d'Athènes, les seuls qui fussent alors répandus en Orient. Nous avions ainsi des nouvelles qu'on ne trouvait pas dans les feuilles de Paris.

« Presque chaque jour, nous nous réunissions, à certaine heure, dans un café. Là, sur un méchant divan, les jambes croisées à l'orientale, fumant le narghilé ou le chibouque, nous déroulions nos souvenirs et nos rêves, au hasard de l'improvisation.

« La veille du départ pour Kamiesch nous allâmes pour la dernière fois dans notre café turc. Gayot arriva en retard, contrairement à son habitude. Il paraissait soucieux. Comme je lui en demandais la raison : « Je ne sais dit-il, mais je sens d'instinct que le premier boulet sera pour moi. »

« Nous nous mîmes à rire. Alors, lui, gardant son sérieux : « Riez tant qu'il vous plaira; jamais un pressentiment ne m'a trompé. En tout cas, échangeons l'adresse de nos parents, afin que nous ne risquions pas de disparaître comme des anonymes. » La proposition fut acceptée et l'échange des adresses eut lieu séance tenante. Si j'ai relevé cette petite scène, c'est parce qu'elle sert de prologue à d'autres, plus tristes, dont je ferai le récit en temps et lieu. Il suffira de savoir, dès maintenant, que six mois plus tard, j'étais le seul survivant des trois amis de Bourgas. »

Plus loin, nous lisons en effet :

« Le 20 décembre, on nous fit, pour la première fois, monter à cheval en vue d'un service de guerre. Il s'agissait d'une reconnaissance dans la vallée de Balaclava.....

« Trois jours plus tard, je fus dîner dans un camp voisin. En rentrant au milieu de la nuit, l'homme de garde aux chevaux m'apprit que mon ami Gayot était très malade et qu'on m'avait cherché partout. Je me hâtai vers sa tente. Son premier mot fut de me dire qu'il avait des crampes atroces. Comme il était très aimé, plusieurs hommes s'empressaient autour de lui pour le frictionner. L'ayant examiné à la lueur d'une bougie plantée dans une bouteille, je reconnus tous les symptômes du choléra. La nuit se passa à lui donner des soins.

« Sachant qu'un de nos chefs d'escadron, M. de Lassalle, s'intéressait beaucoup à Gayot, j'allai dès l'aube lui faire part de l'événement. Il m'ordonna de le transporter dans sa propre tente. Ce qui fut fait. Mais le docteur du régiment ne voulant pas prendre la responsabilité de son cas, le fit évacuer dans les ambulances du grand quartier général.

« On le chargea sur un mulet avec un autre malade qui faisait contre-poids. J'eus le chagrin de ne pouvoir l'accompagner, mon capitaine m'ayant désigné pour remplir à sa place les fonctions de fourrier. Mais comme il y avait une distribution de vivres dans la journée, je lui promis de saisir cette occasion pour l'aller voir. A l'heure dite, je n'eus pas la patience d'attendre la fin de la distribution pour avoir des nouvelles, et j'envoyai un cavalier à l'ambulance qui n'était pas loin. Quand il revint, je vis à son air qu'il n'avait rien de bon à m'annoncer. « C'est bien, lui dis-je, je suis fixé. »

« La corvée finie, nous allâmes l'enterrer, Jacquillon et moi, et nous marquâmes tristement l'endroit avec des pierres. Nous n'eûmes point à remplir l'engagement pris à Bourgas de corres-

pondre avec sa famille; le commandant de Lassalle se chargea de ce soin. C'est à lui que nous remîmes la pipe de notre ami et divers objets à son usage personnel.

« Je reçus quelque temps après un numéro d'un journal de Châlons-sur-Marne où se trouvait la description d'un service funèbre en l'honneur de Gayot, auquel avaient assisté toutes les notabilités de la ville.

« Choléra ou boulet : qu'importe? *Le pressentiment* s'était réalisé. »

***

A paru à la librairie Martin, de Châlons, un amusant almanach : l'*Argonnais*, contenant quelques bonnes historiettes locales et nombre de poésies du pays en français et en patois.

CHRONIQUE

Dans sa séance du 13 novembre, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a élu membre titulaire à la majorité de 22 voix sur 36 votants, M. Anatole de Barthélemy, consacrant ainsi une longue carrière vouée à l'étude de l'histoire, de l'archéologie et de la numismatique, qui a assuré au nouvel académicien une réputation incontestée en Europe. Né à Reims, M. de Barthélemy révéla dès sa première jeunesse son goût et ses aptitudes pour la science des médailles : il a commencé, dès 1839, à donner sur cette matière et sur les monuments du département de la Loire d'intéressants travaux. Il suivit de bonne heure les cours de l'école de Chartres et sortit avec le diplôme d'archiviste paléographe. Entré dans l'administration en 1844, il fut successivement secrétaire-général des Côtes-du-Nord, sous-préfet de Belfort et de Neufchâtel-en-Bray : en 1860, il donna sa démission pour s'adonner complètement à son goût pour l'étude qu'il n'avait jamais négligée d'ailleurs pendant sa carrière officielle, ayant notamment publié un manuel de numismatique qui fait autorité et un remarquable ouvrage sur les anciens évêchés bretons. Nommé en 1861 secrétaire de la commission de topographie des Gaules, il a été pendant plus de vingt ans l'âme de cette œuvre, dont l'on a si malencontreusement interrompu la continuation. Membre des comités d'histoire, d'archéologie et de géographie près le ministère de l'instruction publique, il siégea depuis 1861 à la Société des Antiquaires de France, où il a publié de nombreux mémoires. Il est chevalier de la Légion d'honneur depuis 1859.

On peut dire que tout le monde applaudira à l'élection de M. de Barthélemy, dont l'obligeance est connue parmi tous nos savants de province et dont un des plus grands plaisirs a toujours été de tendre la main aux débutants et de leur aplanir les difficultés de la route.

Ajoutons qu'il est le troisième collaborateur de la *Revue*, admis à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : les deux autres sont MM. Longnon et de Villefosse. G.

***

Nous mentionnons avec plaisir la nomination de M. Laurent, archiviste de l'Aude, aux mêmes fonctions à Mézières. Nous sommes heureux de voir un travailleur érudit et zélé prendre la direction de ce dépôt. M. Laurent a fait ses preuves à Carcas-

sonne, où il a publié d'intéressantes études. La *Revue* certainement en profitera et nous devrons à M. Laurent de connaître plus particulièrement le pays des Ardennes, pays très peu exploré jusqu'à ce jour, et sur lequel il y a tant à dire.

***

Un décret de la congrégation des saints rites du mois de novembre a constaté officiellement les miracles obtenus par l'intercession du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes.

***

Mariage de M. Albert Picot d'Aligny, baron d'Assignies, avec Mlle de Grasset, d'une ancienne famille de Provence. La famille Picot est de noblessse champenoise, dont la souche s'est divisée en diverses branches : du marquis de Dampierre, éteinte ; des vicomtes de Vaulogé, des barons d'Assignies, fixée dans la Marne et la Franche-Comté. Cette dernière branche a fourni des capitaines de vaisseaux, des chevaliers de Malte, de nombreux officiers. — Armes : d'argent au chevron d'azur, accompagné de trois falots de gueule au chef de même.

***

Mariage, à la fin du mois d'octobre, de M. de la Chevardière de la Grandville, capitaine d'infanterie, avec Mlle Chomer. La famille de la Chevardière, maintenue en 1666 par l'Intendant de Champagne, remonte à Thomas, écuyer, seigneur de Jumont et de Fresty, lieutenant-général du bailliage du Rethelois en 1510. Elle a fourni un grand nombre d'officiers, et, dans notre siècle, deux officiers généraux. — Armes : d'argent à un brin de fougère de sinople.

MÉLANGES

Ces notes ont été trouvées dans les vieux papiers qui proviennent de la seigneurie de Longsols et que j'ai achetés en 1885; bien qu'elles soient incomplètes, elles sont intéressantes à cause des familles nobles de la Champagne méridionale qu'elles mentionnent; les voici : E. G.

VILLEMORT-ROFFEY

Anne de Villemort, fille de Louis, chevalier, seigneur de Villemoiron, baron de Saint-Sire, maréchal de camp, et de Charlotte de Roffey; a epousé par contract du 19 juin 1662, François d'Avogadre, chevalier, seigneur de Orion et Lamothe du Mothoy.

REGES

Catherine de Reges, femme de Jean d'Alichamp, ecuyer, seigneur de Briet, Flamericourt et Saint-Aubin.

Corrard, greffier du Bailliage de Troyes en 1560.

Largentier, Claude-Angelique, veuve de Alexandre de Romecourt, ecuyer, seigneur de Suzemont, epouse, par contract du 19 septembre 1660, Antoine d'Arbaud, ecuyer, seigneur de Porcheres, et la chapelle Lez Sennevoy.

HENNÉQUIN

Marie Hennequin a epousé Pierre d'Argilliere, écuyer, seigneur de Montceaux, conseiller du Roi, general des Monnoies à Paris, qui etoit en l'an 1582.

DARGILLIERE

Antoine DArgilliere, seigneur d'Argilliere et de Courgerenne, à epousé Anne d'Aulnay, fille de Claude, ecuyer, seigneur de Reges, par contract du 8 juin 1664.

LESCOT

Marguerite Lescot, fille de Leon, seigneur de Ligny, conseiller au Parlement de Paris et de Marie Chevrier, niece de Pierre Lescot, seigneur de Clagny, abbe de Clermont, conseiller et aumonier du Roi, a epousé par contract du 12 fevrier 1557, D'Ancienville, ecuyer, seigneur de Villiers, Doucigny, la Riviere et Magneux, vicomte d'Ormoy, bailly et capitaine de Sezanne.

Raguier, Iean, chevalier, seigneur d'Esternay en 1564.

De Marle, Anne-Hector, femme de François d'Ancienville, chevalier, seigneur de Villers aux Corneilles et la Riviere, bailly et capitaine de Sezanne. Cristophe-Hector De Marle, seigneur de Versigny, conseiller au Grand Conseil en 1613.

Angenoust, Brisson.

Ballidart, Louis, ecuyer, seigneur de Feligny en 1607.

NEVELET

Pierre de Nevelet, seigneur de Doches et du Ruilleau, Françoise de Lagrange se feme. Louise de Nevelet, leur fille, epouse en 1607 Gabriel d'Avanne, ecuyer, seigneur de Villieres, et Villevoque, en mai 1607. — 7.

Berbier du Metz. Le Grand. Comparot. De Vassan. — 11.

Boucher, De Dormans, Lemuet, Coiffart, Pinette, Hennequin, Le Pelleterat, Perricart, Nevelet, Ludot, Corrart, Duchat, De Hault, Hennequin, Lemairai, Lemarguenat, Le Fevre, De Mauroy, De Marizy-Pithou, Debeureville, Bazin, d'Argilliers, De Veillart, De Heurles, d'Aultruy. 20.

Baillet, 21. Brulart, 21. Le Picart.

Bazin, Coiffart, Forêt, 23.

Boucherat, Foret, Petitpied, Ràimont, Hennequin, Ravignan, de Chatelus. 24.

Ballidart, Crespy, De Gand, Le Gras de Vaubercey, De Vienne. 26.

Ballidart, Crespy. 27.

Dubourg-d'Argilliers. 27. Lhuillier.

Le Grand-Tartier, Quinot. 28.

Hennequin, seigneur de Coindre. 30.

Berthelemy, Hennequin, Choiseul, Boucherat-Dinteville, 32, 33, 34, 35.

Larcher, De Hault. 36.

Le Courtois-Menssion, Molé, Hennequin, De Vassan, Villeprouvée. 37.

Collignon, Berbier-Nevelet. 38.

Coiffart-Hennequin, Le Gras-Jacquinot, Paillot-Mesgrigny. 39.

Picot, Le Picart, De Marle, La Croix, Briconnet, Dubourg-Bourdin, Le Maistre, Le Sueur-Lhuillier, Larcher-Belon. 41.

De Marle. 42.

Denise, Gouault. 43.

Le Febvre-Dorcy, De Hault, Mauroy, Vigneron-Paillot. 47.

Guenichon, De Mesgrigny, Dorigny, Largentier-Devitel. 49.

Le Grand De Marizy, Le Duchar, Comparot, Berbier du Metz, Hennequin, De Vassan. 51.

Le Gras-Clerey, Mauroy, Molé, De Morillon, De Monmorin, Courtin, Daniot-Dorigny, Hennequin, De Gand, De Vienne. 52.

Lotin-Hennequin, d'Aulnay-Picot, Raguier, Sageot, Coiffart. 53.

Le Clerc Hennequin.

Le Lieur, Boucherat, Barthelemy, Leguisé, Villemort, Mauroy,

Dehault, Cauchon, Goujon, Le Picart, La Roëre, Boucher-Testu, Fillette, Villemor. 60.

De Vassan, 61.

Morillon, La Ferté, Le Be, de Palluau, De Richebourg, Goujon. 62.

Larcher,Brinon-Godet, Colbert Barillon. 63.

Mertrus-Mauroy. 64.

Marguenat-Coiffart. 65.

Mesgrigny. 67.

Molé. 68.

Marisy-Boucherat, Le Tartier, Hennequin De Vassan-Angenoust, Le Merat, Darc. 69.

Pithou-Bazin, De Vassan, De Falluau, Lhuillier, Leschassier-Nevelet, Marisy De Hault-Molé, Brissonnet. 70.

De Palluau, Richebourg. 71.

De Poirresson de Montangon, De Hault. 72.

Quinot. 74. De Vienne. 74.

Raguier De Marle, Biencourt-Brissonnet-Hennequin, La Rouëre, Longuejoüe. 75.

Daulnay. 76.

Rochereau-Mauroy, Molé, Hennequin. 77.

Des Reaulx, Rochereau, Mauroy. 78.

De Richebourg-Picot. 79.

Thomassin, Champagne, Rochereau, De Corberon. 81.

De Vaudrey, Largentier, Le Mairat. 83.

Vielsmaisons, Roffey, d'Hemory. 84.

De La Vefve, Le Tartier-d'Aunay, De Vassan, De La Ferté, Thomassin. 85.

Vignier-Mesgrigny, De Vienne, Le Mairat. 86.

De Vassan, De Marisy, Le Courtois, De Hault, Pithou, Berbier du Metz, Baillet. 88.

De Vienne, Le Mercier, Largentier, De Corberon Corrard, Hennequin, De La Ferté, Paillot. 89.

Villeprouvée, Raguier-Bazin, Boucher, Griveau, Camusat, Le Tartier-Angenoust, Le Courtois, Ludot, Poterat-Faillot. 90.

Le Tanneur-Dorigny. 91.

***

La bulle Unigenitus en Champagne. — On trouve de curieux détails qui montrent combien était vivant, dans les diocèses de Reims et de Châlons, le Jansénisme, dans les « Lettres curieuses de différents endroits sur tout ce qui s'est passé dans l'Eglise au sujet de la Bulle Unigenitus », recueil mensuel, petit in-8°,

pasteurs contraints de demeurer par l'ordre formel du doyen, M. Deu de Vieux-Dampierre, se vengèrent en choisissant les plus vieux ornements. L'Intendant prit alors l'affaire de très haut et en écrivit à la Cour[1]. M. d'Armenonville lui répondit sans retard pour approuver sa conduite et lui faire savoir que le Régent ordonnait au Chapitre « de défaire incessamment d'un aussi mauvais sujet. »

Les gens du parti voulant savoir la pensée de l'évêque, lui députèrent l'abbé de Vieux-Dampierre pour lui souhaiter bon voyage — il repartait pour Paris — et lui demander, comme don de joyeux avénement, le maintien de l'abbé de Saint-Jean, qui avait été renvoyé en vertu de l'ordre ci-dessus; l'évêque lui répliqua avec une violente indignation en lui exprimant très crûment son mécontentement d'une pareille démarche. Le parti se disposa alors à faire un procès à l'évêque et, en attendant, fit publier un écrit en vue des plus insolents contre lui. Le curé d'Hautvillers, vieillard de 80 ans, estimé de tous, était consulté par le prélat sur « les brouillons » qui infestaient ces cantons : il lui répondit qu'ils étaient faciles à réduire. « Il y en a trois classes : les complaisants, les intéressés et les obstinés. Je crois que les premiers auront la même complaisance pour V. G. que pour votre prédécesseur. Les intéressés sont à peu près de même ou par crainte ou par cupidité. Pour ce qui regarde les obstinés, il faut leur donner l'émétique de S. Paul ». — Le prélat surpris lui demandant une explication. — « Monseigneur, c'est celui que S. Paul donna à Tite, qui était évêque comme V. G., *Argue eos dure ut sani sint in fide.* »

Reims, 14 février. — Excellent effet du catéchisme ci-dessus mentionné. Plusieurs, pour jouir du Jubilé, se sont soumis. L'abbé Pelletier, très suivi dans ses sermons à S. Pierre, où il a été curé, continua à tenir tête au parti avec succès. Les Jansénistes sont très découragés par l'enlèvement du chanoine Lacourt, un de leurs chefs, enlevé le 27 janvier et conduit en prison à Paris à cause de l'épitaphe si indigne contre le feu cardinal, le Régent et l'abbé de S. Albin, nommé à l'évêché de Laon. Du reste, ils sont battus partout : le Parlement a renvoyé l'exemplaire du catéchisme adressé par eux sans rien prononcer, ni accueillir la dénonciation jointe contre l'abbé Pelletier; le ministre a enjoint au s^r d'Origny de rendre les comptes de la fabrique de S. Pierre, a défendu aux novateurs l'entrée de l'Hôtel-Dieu et maintenu à une cure un orthodoxe contre un appelant à Brimont.

Voici le texte de l'épitaphe, composée en réponse à celle du chanoine Lacour :

Siste viator et plora.
Hic jacet.
Purpuratus Ecclesiæ Rhemensis Archipræsul,

1. Salomon Longet de Saint-Jean appartenait au diocèse de Rouen.

Alter sanguine fere Lotharingiæ,
Alter epistolis quas edidit, Paulus,
Ante reges et præsides, Ambrosius
Erga pauperes, Nicolaus,
Lenitate Salesius
In nece tamen, paris fortunæ cum plerisque Remorum episcopis,
Nempe a Rhemensibus convitiis interemptus.
Hic jacet et tacet.
Cleri gallicani oraculum et interpres,
Per quem revixere,
Quot quot extitere olim
Vacillantis fidei fulcimenta,
Papalis et episcopalis auctoritatis assertores,
Hæreseos malleis et victimæ,
Sacrorum canonum vindices,
Ipse juris canonici inexhaustus fons,
Ipse suo gregi perfectus Vivendi canon.
Nomen quæris.
Hic jacet.
Eminentissimus S. R. E. cardinalis Franciscus de Mailly,
Archiepiscopus dux Rhemensis, primus par Franciæ, Galliæ
Belgicæ primas, sanctæ Sedis apostolicæ legatus natus.
Obiit anno domini 1721, die 13 septembris.
Mœrens posuit. G. R. C. S. T. D.

Reims, 14 mars. — Les Jansénistes ont dénoncé en cour le catéchisme. Mais actuellement « nous sommes ici les maîtres », grâce à l'appui de la cour, qui a promis de remplacer les curés appelants par des orthodoxes. « C'est un seul homme qui donne le branle à tout ceci. »

Châlons, le 13 mars. — Nouvelle scène plaisante. Le Père gardien des Récollets, prêchant le premier dimanche de carême, à Notre-Dame, s'exprima en bon orthodoxe sur les secours de la grâce. Le curé, nommé Jacquemart, « qui a plus de talent pour faire des petits pâtés dans la boutique de son père que pour conduire une âme », furieux de cette sortie, vint le soir au couvent, manda le Père quoiqu'il fût à souper, et lui montrant un livre qui démentait la doctrine exposée dans le sermon, lui, le Révérend Père, lui répondit doucement qu'alors son livre était hérétique, mais le curé répliqua qu'il le lirait à son prochain prône et s'attira alors une menace catégorique, s'il faisait cela, d'être vertement pris à parti. Le Père rentra ensuite sans parler de cet incident, mais Jacquemart alla tout raconter dans une maison où il y avait nombreuse compagnie : il voulut y développer sa doctrine et s'attira le mépris général et dut se retirer très confus.

Châlons, 14 mars.—On avait accusé l'évêque d'un peu trop de complaisance pour les Bénédictins soupçonnés de Jansénisme. Il a prouvé l'injustice de ces bruits, car le 28 février, à l'ordination, ayant vu sept religieux de Luxeuil, il leur demanda des explications qui

furent satisfaisantes; il exigea cependant en outre une acceptation catégorique de la Bulle; tous y consentirent d'ailleurs.

Reims, 16 mars. — Beaucoup des ecclésiastiques du diocèse et des diocèses voisins révoquent leur appel, à cause des mesures sévères de la cour annoncées à l'égard des titulaires de bénéfices. Le Régent est merveilleusement servi par M. le garde des sceaux (d'Armenonville), « un des seigneurs de France les plus zélés pour la religion et la saine doctrine. »

Châlons, 8 avril. — L'évêque comblait les appelants d'honnêtetés sans aucune réciprocité. Il fixa le Jubilé pour les deux dernières semaines du carême, mais forcé de retourner à Paris, il chargea du mandement son vicaire-général, M. de Vaux, grand ami des ex-grands vicaires réappelants : il distribua donc les sermons aux deux partis, mais en excluant soigneusement les Jésuites, malgré l'ordre du prélat avant son départ : de plus, sur les 28 confesseurs choisis par les religieuses, il ne nomma que 4 orthodoxes. Mgr de Saulx revenus deux jours avant l'ouverture du Jubilé, ne put cacher sa suprise à l'abbé de Vaux, qui se rejeta sur la difficulté de trouver des prêtres de bonne volonté : mais il ne céda pas et le força à ajouter à la liste le Recteur des Jésuites et le P. Jules, Récollet. Mais il eut une scène bien autrement vive. Le jeudi saint, avant l'ordination, Mgr de Saulx manda le supérieur du Séminaire pour lui dire qu'il entendait avoir la signature du Formulaire avant de procéder à cette cérémonie. Le supérieur répondit brusquement que ni lui ni ses professeurs ne signeraient rien du tout, ne croyant pas à l'infaillibilité du Pape dans les faits : « Vous êtes un mutin et un séditieux, répondit le prélat indigné, et je prendrai mes mesures pour examiner vos séminaristes. » Le lendemain, il se rendit au Séminaire, réunit tous les élèves et leur adressa un discours net et précis, déclarant son vif mécontentement contre le supérieur et leur demanda leurs signatures. Le premier voulut discuter : le prélat lui répliqua qu'il ne s'agissait pas de cela, mais d'obéir ou de sortir : le jeune diacre refusa, alors l'évêque lui dit : « Mon ami, vous avez été appelant, et dans l'examen je vous ai reconnu pour ignorant : la charité et la piété m'avaient porté à vous ordonner, mais connaissant votre rebellion, je ne vous ordonnerai de ma vie. » Tous s'exécutèrent alors, à l'exception de trois sous-diacres et quatre écoliers qui se retirèrent également. L'évêque avant de quitter le Séminaire interdit le supérieur et les professeurs et en demanda d'autres au supérieur général des Lazaristes et donna congé aux élèves jusqu'après Pâques pour laisser arriver ce nouveau personnel[1].

1. Cette lettre parle d'un jeune vicaire de la paroisse de Sainte-Marguerite, appelant, « petit génie qui n'a que ce mérite » et qui avait l'habitude, sans autorisation, quand il était souffrant, de faire venir chez lui, le samedi, quelques « petites dévotes » et de les confesser sans quitter son lit.

Reims, 10 mai. — Ces jours-ci à Mézières, un chanoine ayant le tour de la nomination de bénéficier, conféra un canonicat à un réappelant : un de ses collègues, la semaine suivante, choisit un orthodoxe pour le même titre : l'affaire fut portée au Conseil de conscience qui prononça pour le second. Les révocations d'appel se multiplient : plus de 150 dans le diocèse de Châlons. Dans celui de Soissons, il ne reste plus que cinq appelants.

A Reims, le Régent vient de faire exclure de la direction de la Charité de cette ville, le chanoine Gotbilion, réappelant, ancien correcteur chez les Jésuites, puis aubergiste des pensionnaires, ce qui lui fit gagner une cinquantaine de mille d'écus avant de devenir chanoine : les Jansénistes le mirent sur leur calendrier, mais il ne put pas avoir les pouvoirs de confesser.

Paris, 15 juin. — La Cour a fait faire défense aux chanoines du Chapitre, à ceux de l'abbaye de Saint-Denis et aux Bénédictins de Saint-Remy de paraître au sacre, s'ils ne se soumettaient point. Même défense au recteur de l'Université. De plus, elle a ordonné de donner le bonnet de docteur à plusieurs bons sujets ajournés depuis longtemps par le mauvais vouloir des docteurs. Mgr de Rohan déploie une très grande fermeté.

Reims, 19 juin. — Le 7, il y eut un Chapitre général (du Chapitre métropolitain) pour faire connaître les défenses énoncées ci-dessus. Vingt-quatre chanoines présents se soumirent immédiatement en déclarant n'avoir jamais appelé. Mais le prévôt Parchappe — « qui s'est toujours fait gloire de paraître Janséniste, sans savoir de quoi il s'agit (car ses lumières sont trop bornées pour soutenir avec quelque fondement ni le bon, ni le mauvais parti) a dit en ville qu'il s'était soumis à la déclaration du roi ordonnant le silence, mais non pas l'acceptation de la Bulle. La fameuse Université rémoise est consternée.

La lettre du garde des sceaux notifiant les défenses du roi est datée du 3 juin. — Par une autre, du 5 juin, le même ministre écrivit à la Faculté de théologie d'avoir à délivrer les lettres de licence aux sieurs Charuel et Liebaut, le Régent ayant déclaré que les plaintes formulées contre eux par la Faculté « n'étaient que de la passion et de la mauvaise foi.

Châlons, 25 juin. — Il ne faut pas s'alarmer des allures de l'évêque entre les deux partis : il faut attendre son mandement pour la réunion du Synode. Il fait beaucoup de bien, et on ne doit pas si vite l'accuser de prévarication ou de tolérance. Il travaille activement à purger les monastères de filles entachés de quenélisme, en leur donnant des confesseurs orthodoxes. A ce propos, on cite un mot piquant d'une sœur converse du couvent de la Congrégation, dont les religieuses jetaient feu et flammes du choix du P. Jules, Récollet. « Croyez-moi, mesdames, ce religieux n'est pas ce qu'il vous faut. Je connais auprès de Vitry un vieux ministre désœuvré qui ferait bien votre affaire. Priez Monseigneur

de vous le donner comme directeur. » Le 24 mai l'évêque se rendit dans cette maison et examina soigneusement les religieuses et y apprit bien des choses fâcheuses, en faisant mettre par écrit leurs réponses, notamment que l'abbé Legros, excommunié et chassé par Mgr de Mailly, avait répandu nombre d'écrits séditieux que les sœurs avaient copiés. D'où il envoya le lendemain à la supérieure des ordres très sévères pour ne plus pouvoir écrire qu'à lui ou aux confesseurs, ni recevoir des livres sans autorisation. Enfin, il interdit la confession et la prédication à tous les appelants non repentants. Et Mad^e Larcher, « dame de considération », ayant réclamé en faveur de l'abbé Fagnier, ancien vicaire général, elle n'eut qu'un refus. Mais l'effet considérable obtenu par ses mesures a été atténué malheureusement par le choix du prélat de sujets suspects pour certains postes de promoteurs et de doyens, qui ont dû évidemment le tromper sur leur conversion.

Châlons, 20 juillet. — L'abbé Guichon, chanoine de Paris et fameux Janséniste, se rendait dans le carrosse de Strasbourg près de son frère, écolâtre à Verdun : en passant ici, il a cru pouvoir dissimuler son sac de nuit à la douane. Il le remit en arrivant à la femme de chambre d'un Janséniste qu'il avait envoyé inviter à souper avec les ex-grands vicaires. Un commis voyant cela, réclama le sac et malgré les dénégations de l'abbé, le saisit dans le tablier de la fille et le fit ouvrir : il y trouva des brochures pour Mlle de Saint-Martin, nouvelle catholique au couvent de la Doctrine : on soumit le paquet à des gens compétents et on reconnut que ce sont des imprimés des plus séditieux. M. le subdélégué vint lui-même dresser procès-verbal que le chanoine signa du seul nom de Victor. Puis très déconfit, il rejoignit ses hôtes et nul ne put goûter à l'excellent souper que les domestiques mangèrent.

Reims, 24 août. — La Cour continue ses fermes mesures. Elle a interdit l'entrée de la Cathédrale le jour du sacre, et toutes les fois que l'archevêque y serait, à 22 chanoines et à tous les chapelains non soumis : elle a expulsé de Reims M. de Séraucour, archidiacre pour toute la durée du sacre et enfin nommé d'office M. Gérard, recteur de l'Université à la place de l'abbé Legoix, réappelant. « On nous fait encore espérer d'autres ordres contre nos fanatiques. » On vient de faire, à cause de la venue du roi à l'archevêché, pour plus de 20,000 l. de réparations.

Reims, 10 octobre.—Les Jansénistes sont détrompés des espérances fondées sur l'accueil poli de l'archevêque à quelques-uns d'entre eux. Le 3, l'évêque de Châlons est venu prêter son serment. Ils envoyèrent pour y assister M. de Chamisso, un des 22 chanoines exclus : l'archevêque le fit venir et le tança comme il le méritait. Il refusa aussi de recevoir la députation du Chapitre de Châlons, apprenant qu'elle comprenait le doyen et le chantre, tous deux appelants.

Reims, 18 octobre. — Le 13, l'Université rémoise, extraordinai-

rement, a révoqué son appel comme par miracle. Le Régent a ordonné le remplacement de l'abbé Bernard, grand-maître et professeur de théologie. L'archevêque a nommé l'abbé Langlois, zélé catholique.

Reims, 30 octobre. — La révocation votée par l'Université l'a été sur la proposition du nouveau recteur et provoqua pour le soir du même jour une seconde assemblée pour confirmer ce grand acte. On agit si activement dans l'intervalle, que cette fois les Facultés de théologie et des arts votèrent contre la soumission, mais sans insister : les deux autres persistèrent et la chose fut maintenue. En arrivant à Reims, le garde des sceaux fit prévenir le Recteur que le roi ne voulait admettre en sa présence aucun appelant : le sieur Delosse, principal du Collège, passa outre et assista au compliment : il reçut l'ordre de démissionner dans les 24 heures. Un peu auparavant, le P. Mangeard, Augustin, avait remplacé l'abbé Godinot comme professeur de théologie comme entaché de jansénisme.

Le 23, lendemain de l'arrivée du roi, S. M. alla entendre la messe à Saint-Nicaise : le prieur se croyant en dehors des ordres donnés par la Cour, vint en cérémonie recevoir le roi à la porte de son église. Mais quelques minutes auparavant, un officier des gardes vint lui commander de se retirer en laissant ses ornements à un autre. Même ordre pour même cause au prieur de Saint-Marcoul par le même officier, ce qui, paraît-il, augmenta la mortification du prieur de Saint-Nicaise qui avait pris comme une distinction à son égard le grade de l'officier qui lui avait été dépêché.

Reims, 30 novembre. — Comme la Régale est fermée dans ce diocèse, plusieurs chanoines fanatiques tacheront de surprendre la Cour de Rome en résignant leurs bénéfices à des pareils à eux.

Voici, pour la Daterie, la liste exacte des appelants et réappelants exclus des cérémonies du sacre :

J.-B. d'Y de Seraucourt, archidiacre.
L. Neveu, vidame pour l'abbaye de Saint-Remy.
N. Roger.
J. Gillot.
J. Godinot, grand-vicaire de Messieurs de la Sainte-Chapelle pour l'abbaye Saint-Nicaise.
J.-B.-L. de la Salle.
Ch. Levêque.
J. Marlot.
Cl. Beaudoin.
J.-Ch. de Chamisso de Sivry.
N. Le Gros.
P. Godinot.
J. Bourgain, clerc de la chapelle du roi.
Ch. Godbillion.

J.-B.-Ch. Fillion.
J. La Court.
J. de Losse.
H. Favereau.
J. Herman Uveyen.
N. Cabrisseau.
S. Frizon.
A. Poitevin, clerc de la chapelle du roi.

Par contre, voici les noms des chanoines qui assistèrent au sacre :

Parchappe.
Bachelier.
De Sainte-Hermine.
D'Hauterive.
De Targni.
De Lugni.
Millet.
Pitat.
Favart.
Cloquet.
Le Jeune.
Pilier.
Bourgoin.
Serrurier.
Huby.
Les deux des Forges.
Favart.
Deperthes.
Doinet.
Levernie.
Le Besgue.
Frizon de Blamont.
De Joffreville.
De la Barre.
Le Pelletier.
De Baradat.
D'Epinay.

Reims, 22 novembre. — L'abbé Rogier, théologat, avait démissionné en faveur du sieur Cabrisseau qui en jouissait depuis trois ans sans indulte de Rome et contre l'aveu de l'archevêque. Il vient de recevoir une lettre de cachet l'excluant de ce poste et l'éloignant à 30 lieues au moins de Reims. Il avait, après le départ du roi, prêché à la Cathédrale suivant la doctrine de Quesnel. Mgr Le Tellier, avait fondé à Reims 30 places de séminaristes chez les chanoines réguliers : ordre leur a été donné de continuer de les entretenir, mais de cesser de les instruire, et de les envoyer étudier sous de nouveaux professeurs nommés dans l'Université, le docteur Langlois et le P. Mangeard, Augustin.

Nous donnerons encore les lettres du premier trimestre de 1723.

Reims, 25 janvier. — Le P. Candide, Récollet, a prononcé à la Cathédrale une magnifique oraison funèbre de Mgr de Mailly. — Les appelants reprennent le dessus dans le diocèse de Châlons où l'on n'a pas assez d'égards pour les orthodoxes. Ici, ça ne va guère mieux. Mauvais catéchisme contre la Bulle. L'archevêque a les meilleures intentions, mais il est trop souvent absent. Aussi depuis six mois, soutenu par un juge de police dévoué, le parti relève la tête Les grands-vicaires de Saint-Denis et de Saint-Nicaise, sont réappelants. On a signifié, le 17 décembre, à l'Université, l'arrêt d'incorporation des Jésuites, malgré tous les efforts des Jansénistes. Il y a ici trois curés réappelants qui bouleversent tout. Vous savez que l'abbé Parchappe signait : *l'abbé de Vinai*, nom que la Cour lui a interdit, d'où cette épigramme :

Abbé, Docteur, Prévôt, dis nous en somme
Comment faut-il désormais qu'on te nomme ?
Abbé, la Cour l'a dit ou défendu ?
Docteur ? ne puis, je t'ai trop entendu.
Prévôt ? ce nom serait à toi sans doute,
Si ne devois la somme qu'il te coûte !

Reims, 8 mars. — Au sujet d'un cantique qui a paru à Reims, contenant les principales impiétés de Quesnel, on le canonise dans une ville livrée à l'erreur. Longue lettre du chanoine Le Pelletier les réfutant, en relevant les hérésies :

Quand des entraves du diable,
Dieu veut une âme arracher,
Rien ne sçaurait l'empêcher.
Sans charité
Tout n'est que cupidité.
L'amour seul arrive au trône
Du Seigneur ;
Il n'écoute que sa voix,
Seul, il honore le roy,
Seul, il observe sa loy.
La Foy, grâce première ;
L'Amour, la Grâce et la Foi
Qui du chrétien sont l'essence,
Forment la nouvelle loy.
La crainte n'est pas capable,
De changer le cœur humain,
Elle arrête bien la main,
Le cœur demeure coupable.
Crainte d'une injuste foudre
Manquerai-je à mon devoir :
De Dieu craignons le juste pouvoir
Il faudra bien nous absoudre.
Du Très-Saint-Père
Laissant là la décision,
En sa constitution,

J'endure en paix sa colère.
A la chaire de Saint-Pierre.
Je me tiens pourtant lié
Et de nulle erreur souillé.

Châlons, 10 mars. — L'évêque n'a pas tenu ce qu'il promettait avant son sacre : la crainte pour sa Bulle seule le retenait. Maintenant après avoir tourné vers le Tolérantisme, il va aux appelants. Nous avons porté nos plaintes en Cour d'où il a reçu de très vives mercuriales, même, dit-on, du Régent, d'où il a dû en user mieux avec les orthodoxes. Il va arriver : on verra ce qu'il fera pour un chanoine appelant qui a prêché le premier mardi de carême la doctrine de Quesnel : on lui a déféré ce sermon, il en a écrit à bâtons rompus. Voici le détail : le sieur Dubois, vicaire de Sainte-Menehould et depuis deux ans chanoine ici de la faction des appelants, sans naissance, sans érudition, fut préféré à l'abbé du Molinet : il sollicita ce sermon et déplut aux deux partis, le trouvant dépourvu de sens commun et contenant des critiques sans ordre contre ses confrères, faisant une peinture outrée de la bonne chère, du jeu, de la galanterie de ceux-ci, qui aimaient la conversation des dames, les cercles, les tête-à-tête, ne fréquentant jamais la bibliothèque du Chapitre, sinon pour parade ou pour lire des livres qui corrompent le cœur. Un jour, prêchant à Sainte-Menehould, il perdit le fil de son sermon et dut recourir à sa copie, ce qui fit faire ce quatrain :

Monsieur Dubois, à quel propos
Réveillez-vous votre auditoire?
Il valait mieux pour votre gloire
Le laisser dormir en repos.

Notre évêque vient d'écrire aux habitants de Sainte-Menehould au sujet du défunt curé, mort appelant, en en faisant l'éloge et déplorant sa fin comme une grande perte. « Le temps nous apprendra toutes choses. »

* * *

Le Père Pérignon et le vin de Champagne (XX, 386). — Ed. Fournier cite, à ce propos, l'introduction au *Théâtre d'agriculture*, d'Olivier de Serres (in-4°), ainsi que le *Spectacle de la nature*, par Pluche, dans lequel on remarque un chapitre sur le vin de Champagne, écrit d'après les indications du chanoine rémois Gobiot, qui fut l'un des plus ardents à perfectionner la manipulation du célèbre liquide, après dom Pérignon, à qui revient le mérite de l'*invention*, par le soin intelligent qu'il sut prendre des vignes et des vendanges de la terre de Hautvillers, qui dépendait de son abbaye. C'est au XVIIe siècle que le vin de Sillery commença sa réputation, grâce aux recommandations et aux soins de madame d'Estrées, qui lui attira cette faveur ; on a

même ajouté que les gourmets le désignaient sous le nom de : *Vin de la Maréchale*, mais une lettre de Saint-Evremont au comte d'Olonne dément formellement cette assertion. Il n'en est pas moins vrai que les vins mousseux, dont il est question, durent leur première réputation aux dîners de Colbert et de Letellier. Henri IV qui savourait ce vin avec non moins d'amour que son vieil *arbois* (composé de raisin Pulsart et de Sauvignon), aimait à se parer du titre de roi de France, de Gonesse et d'Ay — c'est-à-dire du bon pain et du bon vin, — afin de mieux se moquer des titres sans fin du roi d'Espagne, de Castille, de Léon, d'Estramadure, etc. Ajoutons qu'il y a cent ans, les Allemands se dédommageaient de leur manque de vignes en fabriquant des vins du Rhin, de Frontignan, etc., à base d'hydromel; n'en fabriquent-ils pas bien d'autres de nos jours?

(L'Intermédiaire.) Ego E.-G.

***

Un émule d'Eustache de Saint-Pierre. — M. Collin était maire de Stenay en 1792, lors de l'invasion de la Meuse par les alliés : le général Clairfait (Autrichien) ayant éprouvé de la résistance de la part des habitants de cette ville, ordonna pour les punir que dix d'entre eux, que désignerait le maire, seraient fusillés. Alors M. Collin, maire, sortit de la ville et se présenta à l'ennemi pour racheter par sa mort ses concitoyens, qu'il refusa de désigner. Sa généreuse magnanimité désarma l'ennemi.

Notre département, dit le *Narrateur de la Meuse* (1826), a donc eu son Eustache de Saint-Pierre. Ce notable de Calais vint en 1347, non seul, mais avec 50 autres bourgeois, la corde au cou, remettre à Edouard III les clefs de la ville. Le dévouement de feu M. Collin n'a-t-il pas été plus entier? *(L'Intermédiaire.)*

Le Secrétaire-Gérant,

Léon Frémont.

L'ÉTAT ET LA VALEUR

D'UN

HOTEL DE REIMS

(N° 19 DE LA RUE SAINTE-MARGUERITE)

DEPUIS LE COMMENCEMENT DU XVIIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

D'après les Archives de la Ville et celles du Propriétaire

La monographie d'une propriété immobilière se présente sous un grand nombre d'aspects, qui ont été résumés en dix points principaux dans le programme récemment soumis par le Comité des Travaux historiques aux Sociétés savantes. Ces dix points seront ici tour à tour examinés, sinon tous également approfondis, en ce qui concerne l'une des maisons les plus intéressantes de Reims par sa décoration et son histoire [1].

§ I

Description de la propriété, ses modifications

(N°s 1 et 2 du Questionnaire)

Dans l'un des quartiers anciens et les mieux habités de la ville de Reims, s'étend un immeuble important, qui occupe avec ses dépendances une superficie d'environ 2,000 mètres ; il forme une île, étant bordé par des rues sur ses quatre faces, au Midi par la rue Sainte-Marguerite, au Levant par la rue des Marmousets, au Nord par la rue d'Avenay, et au Couchant par la rue de la Gabelle. Il est isolé, par conséquent, de toute habitation contiguë. Malgré des ventes successives, des destinations diverses et des réfections partielles, l'hôtel a conservé son aspect primitif, et il montre encore la noble et simple

1. Nous donnons en appendice le Questionnaire du Comité, auquel devait être répondu sur tous les points de la France.

« Gallerie attenant lad. chambre qui conduict au corps de logis de derrière.

« Première chambre haulte de lad. gallerie respondant à la rue; deux garde robbe attenantes.

« Seconde chambre de lad. gallerie respondant sur la rue, garde robbe attenante.

« Dernière chambre haulte de dessus ladite gallerie, petite garde robbe attenante.

« Grande cuisine de derrière.

« Salle basse attenant ladite cuisine.

« Chambre attenant ladite salle, garde robbe attenante.

« Grande court, gallerie d'icelle court.

« Court basse attenant ladite grande court.

« Escurie près lad. cour.

« Pressoir près lad. escurie.

« Grand celier attenant ledict pressoir.

« Premier celier de bas soubz la grant salle respondant sur la court.

« Ung autre celier attenant le susdit et au fond d'iceluy.

« Ung autre celier en entrant au premier.

« Grant grenier au dessus du grand cellier et salle basse du corps de logis neuf.

« Autre grenier attenant le susdit respondant sur la rue.

« Grenier au dessus de la chambre aux meubles respondant sur la rue.

« Ung autre petit grenier attenant [1]. »

L'ensemble ainsi décrit au commencement du XVIIe siècle, ne fut pas modifié sensiblement, mais des restaurations eurent lieu, en 1697, dans le corps de logis situé à l'angle des rues de la Gabelle et Sainte-Marguerite; la porte cochère sur cette dernière rue fut aussi reconstruite à la même date. Une manufacture avait été précédemment installée dans les bâtiments ainsi réparés pour cause de vétusté; toutefois le surplus de l'immeuble ne subit aucune transformation. Il fut de même respecté au cours du XVIIIe siècle et jusqu'à nos jours, bien qu'un commerce de tissus ait été maintenu dans une portion des appartements. Des travaux d'embellissements intérieurs ont été exécutés en 1872, sur les plans de M. A. Gosset,

1. 7 janvier 1621, acte devant Copillon et Rogier, notaires, minute de l'étude, Me Durant des Aulnois. Cet inventaire vient d'être publié dans le tome LXXV des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 276 à 301.

architecte, sans endommager notablement les constructions primitives. Un balcon fut établi sur la façade et quelques ouvertures élargies.

Les bâtiments sont tous élevés d'un étage sur rez-de-chaussée et couverts de toitures en ardoises; la maçonnerie en pierre de taille n'offre de sculptures décoratives qu'aux fenêtres et aux lucarnes du grenier. On retrouve, au premier étage, dans la pièce située à l'angle des deux rues au levant, une grande cheminée de style Henri IV, surmontée des armoiries des seigneurs de Prain [1]. Dans une galerie contiguë qui surmonte l'entrée principale, les murailles, l'encadrement des fenêtres et des portes, les poutres et le plafond ont reçu des peintures décoratives très remarquables par leur finesse, arabesques sur fond noir, dans le style de la Renaissance. Le tableau qui ornait le manteau de la cheminée a été offert au Musée de Reims par M. J. Boullaire, le précédent propriétaire de l'immeuble [2].

§ II

Transmissions de la propriété, sa valeur, ses charges

(Nos 3, 4 et 5 du Questionnaire)

La propriété est restée dans le domaine de la famille qui construisit l'hôtel, durant un siècle au moins. Le terrain lui était échu par voie d'héritage de ses ancêtres maternels, les Foulquart, dont la maison fut détruite par un incendie en 1609 [3]. C'est alors que Claude Thiret, époux de Renée Foulquart, éleva le nouvel édifice, dans le même style qu'il bâtissait le château de Prain [4]. L'ameublement répondit à l'architecture, et compléta un ensemble dont l'évaluation n'a pas été

1. Armes parlantes de Claude et Nicolas *Thiret*, qui portaient : *d'or à 3 flèches de gueules, posées en pal, les pointes en bas, deux et une.* Armorial général de France, t. II, f° 135, n° 481, Bibl. Nationale.

2. *Vénus* et *Vulcain*, peinture sur bois signée de Philipes Millereau en 1609, inscrite sous le n° 23 de l'Ecole française, *Catalogue du Musée*, 1881, p. 73.

3. Conclusions du Conseil de ville de Reims, 2 novembre 1609, *Arch. comm. de Reims.*

4. *Prain*, commune de Serzy-et-Prain, canton de Ville-en-Tardenois (Marne). Il reste du château un pavillon considérable et imposant, construit au-dessus du vallon pittoresque de l'Ardre. Il a conservé ses ouvertures primitives, ses terrasses, ainsi qu'une remarquable cheminée de l'époque dans le salon du rez-de-chaussée.

fixée exactement dans les partages de famille. Notons que les richesses d'art y étaient importantes : 101 pièces de tapisseries, 40 tableaux sur bois et sur toile, meubles, linges, ustensiles en grand nombre et de haut prix, comme le prouve le texte même de l'inventaire signalé plus haut. Il résulte aussi de cette pièce que les maisons de ville avaient des dépendances analogues à celles de la campagne, telles que pressoir, colombier, grange. Le colombier de notre hôtel existe encore, c'est une tour carrée, massive, avec toiture en pavillon, sur la rue d'Avenay.

Lorsque la propriété fut aliénée en 1700, et de même dans toutes les ventes qui eurent lieu depuis, le chiffre d'estimation nous est fourni par les actes. Avant de les parcourir successivement, nous devons observer que dès 1636, l'hôtel cessa d'être habité par les propriétaires qui s'étaient fixés à Paris, et qu'il fut de plus en plus mal entretenu par les locataires. Bientôt aussi, il devint le gage de nombreux créanciers qui absorbèrent une forte portion du prix de vente, entamé d'ailleurs par les réparations entreprises dans les dernières années. Voici les renseignements consignés dans les titres que détient le propriétaire actuel[1].

23 juillet 1700. — Devant Boisseau, notaire à Paris, vente par Charlotte de Thirel d'Assy, dame des Alleux et de la Maison rouge, à M. François Noblet, conseiller au présidial de Reims, y demeurant, d'une maison sise à Reims rue de la Chèvre, consistant en trois corps de logis, tenant de toute part à des rues publiques, moyennant 21,000 livres. Sur cette somme, M. Noblet a avancé 3,457 l. aux entrepreneurs pour les réparations de toute ladite maison. Il payera, en outre, en l'acquit de lad. D^lle^ : 1° à Benjamin Fautras 1,000 l. pour reste de la poursuite de la terre des Alleux, adjugée à lad. D^lle^ le 12 sept. 1696 ; 2° à Dufresne, sieur du Cange, et consorts, 4,000 l. en principal etc... Mlle de Thirel était propriétaire dudit immeuble, comme héritière de messire Charles de Thirel, escuyer, seigneur d'Assy, son père, auquel il avait été adjugé, pour partie de ses biens maternels, par sentence arbitrale rendue le 8 juin 1630 par Ozanne, Noiron, de Malleval et Audry, arbitres communs et convenus par ledit s^r^ d'Assy et par Nicolas de Thirel, escuyer, s^r^ de Lagery, son frère. Prix de vente ..... 21.000 l.

1. Nous devons remercier M. Jules Hourlier de l'obligeance avec laquelle il nous a communiqué tous ses titres, et remercier aussi M. Lebourq du soin qu'il a mis à les analyser.

11 août 1701. — Chambre des requêtes du Palais. Adjudication au s^r Fr. Noblet, conseiller au présidial de Reims, d'une maison rue de la Chèvre, occupée par led. Noblet, moyennant..... 21.000 l.

18 juin 1708. — Donation par Fr. Noblet, conseiller du roy au présidial de Reims, à Jean-Antoine Noblet, seigneur de Romery, son fils, conseiller du roy en sa Cour du Parlement, demeurant à Paris, d'une maison sise à Reims rue de la Chèvre, où le s^r Noblet demeure. Il avait acquis cette maison de D^lle Charlotte Thiret d'Assy, héritière de Charles de Thirel, son père, le 3 juillet 1700 ; et la fit décréter sur lui aux requêtes du Palais, et s'en est rendu adjudicataire le 11 août 1701.

18 mars 1716. — Arrêt de la Cour des Aydes, faisant distribution du montant de l'acquisition du 23 juillet 1700, entre les créanciers de D^lle Charlotte de Thirel d'Assy.

13 mars 1732. — Devant Dessain et Adnet, notaires à Reims, vente par Claude-Olivier Boucher et Louise-Simonne Noblet de Romery, sa femme, demeurant à Paris, et les mineurs Louis-Antoine Noblet de Romery, et Marie-Françoise Noblet de Romery, enfants mineurs de Jean-Antoine Noblet et de Louise-Catherine de la Salle, sa veuve ; à François Tronsson et à Elisabeth Lefebvre sa femme, demeurant à Reims, d'une grande maison sise à Reims rue de la Chèvre, ayant plusieurs issues, isolée de toutes parts, moyennant..... 30.200 l.

13 décembre 1749. — Devant Dessain et Adnet, notaires à Reims, vente par Guillaume-François Tronsson, capitaine de bourgeoisie à Reims et Hélène Tronsson sa femme, à Nicolas Hurtault, conseiller du roy, d'une maison ayant deux issues, l'une par la rue de la Chèvre, et l'autre par la ruelle faisant le coin de lad. rue ; cette maison provenant à Madame Tronsson de François Tronsson et d'Elisabeth Lefebvre, ses père et mère, qui l'avaient acquise avec deux autres maisons joignant ensemble, de Noblet de Romery, le 13 mars 1732, moyennant..... 10.500 l.

9 septembre 1778. — Devant Dabancourt et Masson, notaires à Reims, vente par Guillaume Hurtault, ancien négociant, Henry Hurtault, avocat en parlement, Nicolas Hurtault, avocat en parlement, tous demeurant à Reims ; le mandataire de Paul Hurtault, ancien négociant à Reims, Etienne Tronsson, échevin de Reims, et Appoline Hurtault, sa femme ; Jacques-Quentin Durant, avocat demeurant à Rethel et Appoline-Marguerite Hurtault, sa femme, tous lesdits héritiers Hurtault vendent à M. et Me Tronsson une maison sise à Reims, rue Sainte-Marguerite, 901, moyennant..... 8.450 l.

20 novembre 1789. — Vente sous seing privé par Isidore Rozo, contrôleur à la Douane, et Marie-Anne-Claudine Henriot sa

femme, de la maison entière, composant l'île, à Etienne-François Tronsson, négociant à Reims, et Marie-Madeleine-Jeanne Tronsson, sa femme, moyennant..... 56.000 l.

17 août 1808. — Devant Dabancourt, notaire à Reims, vente par Etienne Huart, négociant à Reims, Joseph Desjardin et Henriette Huart, sa femme, Nicolas Huart, chasseur au 9e régiment d'infanterie légère, tous héritiers de Marie-Madeleine Tronsson, veuve de Julien Huart, de leurs parts dans la maison rue Sainte-Marguerite, nos 25 et 26, à Charles Henriot, négociant à Reims, moyennant..... 36.000 fr.

26 octobre 1828. — Lors de cette vente, Charles Henriot était propriétaire d'une portion considérable de la maison. La veuve de Charles Henriot, suivant acte du 26 octobre 1828, racheta à ses cinq enfants leurs parts indivises dans cet immeuble, qui lui appartenait pour moitié comme immeuble de communauté. Chaque part fut estimée à 8,000 fr., et celle de la veuve à 40,000 fr., ce qui fixe la valeur totale de la maison, en 1828, à la somme de..... 80.000 fr.

18 janvier 1843. — Vente par Thérèse-Emilie Henriot, veuve de Charles-Henri Heidsieck, Eugène et Edouard Henriot, négociants à Reims, J.-B.-François Racois et Clémence Henriot, sa femme, demeurant à Paris, à Nicolas Boullaire, négociant à Châlons, et à Françoise-Nicole Fréminet, de la maison sus-désignée, formant alors trois habitations, moyennant..... 135.000 fr.

4 mai 1865. — Vente par dame Françoise-Nicole Fréminet, veuve de Nicolas Boullaire, et Pierre-Jules Boullaire, son fils, substitut à Nogent-sur-Seine, seul héritier dudit Nicolas Boullaire, son père, à Jean-Louis-Jules Hourlier, fabricant à Reims, de la maison sus-désignée, moyennant..... 120.000 fr.

En résumé, il résulte des actes énoncés ci-dessus que le même immeuble a été successivement vendu et estimé en totalité :

1° En 1700, moyennant..... 21.000 l.
2° En 1732, moyennant..... 30.000 l.
3° En 1789, moyennant..... 56.000 l.
4° En 1828, moyennant..... 80.000 fr.
5° En 1843, moyennant..... 135.000 fr.
6° En 1865, moyennant..... 120.000 fr.

Le dernier acquéreur a conservé, depuis lors, sa propriété dans toute son intégrité, et il l'a considérablement améliorée au dedans comme au dehors. L'immeuble comprend aujour-

d'hui deux habitations bourgeoises et une maison de commerce de tissus de la fabrique de Reims.

Voici la cote des contributions foncières de l'immeuble entier en 1885 :

Impôt foncier	252 fr. 50
1 porte-cochère	24 fr. 09
112 ouvertures	269 fr. 79
18-50 sol	62

§ III

Habitants de la maison à diverses époques et leur état social ; locataires.

(Nos 6, 7 et 8 du Questionnaire)

Les actes de vente ont fait connaître suffisamment l'état social des propriétaires depuis 1700 jusqu'en 1885 ; il reste à indiquer celui des habitants de la maison au XVIIe siècle. De la fin du XVIe siècle jusque vers l'année 1632, les habitants furent les propriétaires eux-mêmes, et en premier lieu Claude Thiret, bourgeois de Reims, mari de Renée Foulquart, héritière d'une vieille famille de la bourgeoisie rémoise. Après avoir pris sous la Ligue le parti du Roi d'une manière assez ostensible pour être expulsé de Reims et y voir tous ses biens saisis [1], Claude Thiret bénéficia de diverses charges publiques après le triomphe de Henri IV. Il est désigné, en 1598, comme grenetier et receveur du Roi en ses greniers à sel de Reims ; il est associé, en 1618, aux cinq grosses fermes de France, et qualifié, en 1616, conseiller du Roi, receveur général des traites domaniales de la province de Champagne. Enfin, en 1621, nous le trouvons titré chevalier, seigneur de Prain, Lageri, Acy et Concevreux, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de Mgr le prince de Condé, premier prince du sang. Il habitait alors Paris, et vendit, le 23 décembre 1620, son hôtel de Reims à l'un de ses fils, Nicolas Thiret, écuyer, sieur de Lageri, gentilhomme ordinaire du prince de Condé [2].

Le second propriétaire de notre immeuble paraît l'avoir habité jusqu'en 1634, époque des partages de famille qui

1. *Archives de Reims*, Conclusions du Conseil de Ville, 1690-1692, *passim*.

2. Ces titres sont tirés de l'Inventaire signalé plus haut.

A.A, Hôtel n° 19 de la rue Sainte-Marguerite.

Robert Caillet, 1825.
(Plan de Reims)

Vegendre. 1760.
(Plan de Reims)

eurent lieu après la mort de Claude Thiret[1]. La maison de Reims devint alors commune entre les deux frères, Charles et Nicolas Thiret, mais elle resta définitivement la propriété de l'ainé, Charles, qui se qualifiait seigneur d'Assy, et habitait ordinairement Paris. Aussi, dès 1636, voyons-nous ce riche hôtel devenir la résidence des hôtes de distinction qui traversaient Reims ou y fixaient leur domicile politique. Le Conseil de ville en disposait, pour ainsi dire, comme d'un édifice public. Au mois d'août 1636, on y installa M. le comte de Roucy; en juillet 1641, le cardinal de Richelieu y fixa sa demeure durant la quinzaine qu'il passa à Reims avec Louis XIII. Ce séjour eut pour conséquence la nomination d'un gouverneur pour le Roi à Reims, et ce personnage, qui occupait le premier rang dans la cité, n'eut pas d'autre logement que l'hôtel de M. de Prain. Ce fut le marquis de Rothelin qui tint cette charge de 1642 à 1652, et occupa notre hôtel dont la ville paya la location au propriétaire.

Il y eut entre la ville et ce dernier de longs démêlés à l'occasion du taux de cette location : il fallut d'abord expulser un locataire partiel, M. Roland, conseiller au présidial, pour mettre l'hôtel entier à la disposition du gouverneur. Il fallut ensuite pourvoir aux réparations dont la ville se chargea ; elle offrit, en outre, un loyer annuel de 600 livres, tandis que Charles Thiret en exigeait un de 800 livres. La situation se compliqua par suite des saisies opérées par les créanciers du propriétaire, au cours desquelles intervint un arrêt du Parlement qui autorisait le sieur d'Assy à expulser le marquis de Rothelin de l'hôtel. Cet arrêt obtenu en 1649 ne put être exécuté, à défaut d'un sergent qui consentît à instrumenter à Reims à l'encontre du gouverneur. Enfin, sur l'intervention du lieutenant général de Reims, en 1652, les lieux furent vidés, et la ville liquida ses comptes avec le propriétaire[2].

Ce fut à la suite de cette revendication que l'immeuble fut transformé en *Manufacture*, mais nous n'avons pu découvrir en quelle année, ni au profit de quelle industrie, cette trans-

1. *Compte de l'exécution testamentaire de feu messire Claude de Thiret, en* 1634. Cahier conservé dans les Portefeuilles des Archives de Reims.

2. Consulter sur cette location les *Conclusions du Conseil de Ville* des 20 août 1636, 25 mai 1642, 11 juillet 1643, 22 juillet 1647, 30 janvier et 8 juillet 1649, 3 janvier 1650, et 17 février 1652. *Archives communales de Reims.*

formation s'opéra. Colbert fonda à Reims plusieurs manufactures royales, dont l'histoire n'a pas encore été écrite [1].

Toutefois, malgré ces changements, l'hôtel fut conservé dans les mêmes mains, et, après la mort de Charles Thiret, devint la propriété de sa fille unique, Charlotte de Thiret d'Assy, qui, en 1691, demeurait habituellement à Chaumont-en-Bassigny. Son immeuble de Reims resta, par conséquent, jusqu'à la vente qu'elle consentit en 1700, partagé entre divers locataires. Dès 1685, la maison était redevenue entièrement bourgeoise; on la désignait comme celle « où étoit cy-devant établie la manufacture, » ou la « grande maison ditte la Manufacture [2]. » Des travaux confortatifs furent exécutés en 1697 dans les appartements occupés alors par le trésorier Coquault; trois ans plus tard, l'immeuble était indiqué comme formant trois corps de logis, l'un habité par le sieur Noblet, conseiller au présidial, acquéreur de la totalité de l'hôtel, les deux autres habités par le sieur Serval et par le sieur Legros, que nous croyons avoir été l'un et l'autre chanoines de Notre-Dame.

Il resterait à fixer le prix des locations à des époques différentes, mais nous n'avons pu trouver que trois baux offrant ce renseignement d'une manière précise :

En 1642, jusqu'en 1652, la ville loua la totalité de l'hôtel, moyennant un loyer annuel de.....	600 l.
En 1800 (6 messidor an VIII), Etienne Tronsson loua le même ensemble aux mineurs Huart, moyennant..	2.700 fr.
En 1855 (22 juillet), le bâtiment faisant l'angle de la rue de la Gabelle fut loué par M. Boullaire au Dr Blanchard, moyennant un loyer annuel de.....	1.600 fr.

§ IV

Changements dans l'état économique de Reims, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers.

(Nos 9 et 10 du Questionnaire)

La valeur de la propriété et le taux des loyers ont suivi à

1. La maison n° 34 de la rue Sainte-Marguerite, qui est encore occupée par un fabricant, porte cette inscription dans un cartouche du XVIIe siècle : MANUFACTURE ROYALE.

2. *Archives de Reims*, Fonds du chapitre de Saint-Symphorien, Inventaire des titres, p. 295, et 1re liasse.

Reims l'énorme progression que vint apporter à toutes les valeurs l'accroissement industriel et commercial de la ville. L'augmentation du chiffre de la population suffirait seule à expliquer ce phénomène économique. Le nombre des habitants était resté à peu près stationnaire depuis la fin du XVIIe siècle jusque vers 1830; il monta alors de 30,000 environ au chiffre de 95,000 qu'il atteint aujourd'hui. L'industrie de Reims resta la même sous son double aspect : les vins et les tissus, mais elle se trouva décuplée comme nombre d'affaires et comme importance. Le commerce subit un développement analogue et rendit nécessaire l'agrandissement de tous les magasins.

L'ancienne noblesse avait disparu, les familles de rentiers allèrent aussi en diminuant. Par la force des choses, les anciens hôtels furent transformés en maisons de fabrique ou de négoce; une portion seulement fut réservée pour l'habitation des chefs d'industrie. L'ancienne demeure des Thiret se trouva, par sa situation au centre du quartier des affaires, l'un des immeubles les plus favorables au commerce des tissus. Ainsi s'explique sa valeur actuelle, quadruplée de 1808 à 1843, et vraisemblablement arrivée au plus haut chiffre qu'elle puisse atteindre en notre siècle.

H. JADART.

APPENDICE

I

Questionnaire adressé par le Comité des Travaux historiques et auquel il est répondu dans ce travail relativement à un hôtel historique de Reims :

1° La description aussi exacte que possible de la propriété, comprenant l'étendue des terrains non bâtis, cours, jardins, etc., et des constructions qui la composaient; la nature des bâtiments, la distribution des locaux, les matériaux employés;

2° L'examen des causes qui ont modifié cet état dans la suite des temps;

3° La série des transmissions de la propriété par vente, héritages, donations, etc.;

4° La valeur de la propriété bâtie constatée par des actes de vente, par des inventaires, etc.;

5° Les impôts, charges et servitudes que la propriété a eu à supporter ;

6° Le nombre des habitants de la maison ou des maisons à diverses époques et leur état social ;

7° Si les bâtiments n'étaient pas occupés par le propriétaire, le prix et les conditions de location, particulièrement la durée des baux ;

8° Les impôts et charges autres que le loyer, qui incombaient aux locataires, indépendamment des charges supportées par les propriétaires ;

9° Les changements survenus dans l'état économique et social de la localité, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers ;

10° Parmi les changements, la construction des maisons et l'agglomération de la population dans le voisinage, sur lesquelles il convient d'insister, parce qu'elles sont au nombre des causes qui influent le plus sur la valeur des immeubles.

II

1621. — Hôtel de M. Claude Thiret

Chevalier, seigneur de Prain, Lageri, Acy et Courcevreux, conseiller et maistre d'hostel ordinaire de Monseigneur le Prince de Condé, sis à Reims, rue de la Chèvre.

DESCRIPTION

Cuisine de la cour haulte et despence attenant lad. cuisine.

Chambre respondant sur la rue.

Sallette basse attenant ladite chambre.

Grande salle attenant ladite sallette.

Chambre attenant ladite salle respondant sur le jardin.

Garde robe attenant ladite chambre.

Chambre haulte au dessus de ladite cuisine respondant sur la rue et court haulte du corps de logis de devant.

Petite garde robe attenant ladite chambre.

Grenier dessus ladite chambre et garde robe.

Chambre haulte au dessus de la petite salette basse appelée la chambre du sieur de Lagery respondant sur la court haulte.

Autre chambre haulte attenant la susdite appelée la chambre aux meubles.

Une autre haulte chambre respondant sur la rue proche la gallerie peinte.

Aultre chambre haulte attenant la susdite respondant tant sur la rue que la court.

Gallerie attenant ladite chambre qui conduit au corps de logis de derrière.

Première chambre haulte de ladite gallerie respondant à la rue.

Petit garde robe attenant ladite chambre.

Autre garde robe attenant.

Chambre seconde de ladite gallerie respondant sur la rue.

Garde robe attenant ladite chambre.

Dernière chambre haulte de dessus ladite gallerie.

Petite garde robe attenant.

Grande cuisine de derrière.

Salle basse de ladite maison attenant ladite cuisine.

Chambre attenant ladite salle.

Garde robe attenant ladite chambre.

Grande court d'icelle maison.

Court basse attenant ladite grand court.

Escurie près de lad. court.

Pressoir près de ladite escurie.

Grand celier attenant ledit pressoir.

Premier celier de bas soubz la grant salle respondant sur la court.

Autre celier attenant le susdit et au fond d'iceluy.

Aultre celier en entrant au premier.

Grant grenier au dessus du grand celier et salle basse du corps de logis neuf.

Autre grenier attenant le susdit respondant sur la rue.

Grenier au dessus de la chambre aux meubles respondant sur la rue.

Autre petit grenier attenant.

(Inventaire du 7 janvier 1621, dressé par les notaires R. Copillon et Ch. Rogier, dans les minutes de l'étude de Me Durant des Aulnois, à Reims).

III

1880. — Monographie de l'hôtel Thiret

Bibliothèque de Reims

Dessins de E. Leblan. (Carton, gr. in-f°, dessins teintés.)

N° 10. — Maison rue Sainte-Marguerite, 19. (Texte non rédigé).

DESSINS

N° 1. Plan d'ensemble et façade sur rue.
2. Détail d'une travée de cette façade.
3. Elévations générales sur cours.
4. Pavillon d'angle du deuxième bâtiment.
5. Portail du deuxième bâtiment et détails des lucarnes.
6. Travée intérieure du bâtiment en façade.
7. Galerie sur rue et détails du plafond.
8. Peintures murales (Deux dessus de fenêtres peints).

1re *planche*

Façade entière sur la rue Sainte-Marguerite.

On voit qu'il y eut primitivement une fenêtre à l'étage sur la rue, au dessus de la grande porte actuelle, laquelle ne peut être la porte primitive. Elle est bien plutôt de style Louis XIV que de style Henri IV.

Plan par terre de tout l'immeuble fort intéressant pour concorder avec l'inventaire.

2e *planche*

Fenêtres extérieures et lucarne carrée.

3e *planche*

Loge à 3 arcades, fenêtre avec lucarnes sur la cour. Bâtiment entre les deux cours (surélevé plus tard). Pavillon carré voûté et aile de la basse cour. Petite porte sur la rue d'Avenay avec écusson à 3 flèches.

4e *planche*

Pavillon de droite du bâtiment entre deux cours.

Porte étroite avec lucarne.

Cordon.

Fenêtre et deux frontons à triangles.

5e *planche*

Portail entre deux cours, surbaissé.

Cordon.

Lucarnes carrées et rondes des toitures.

6e *planche*

La loge de l'entrée (aujourd'hui vitrée) dans son état primitif, avec trois arcades surbaissées.

Fenêtre de l'étage.

7e *planche*

Coupe du bâtiment sur la rue Sainte-Marguerite.

Plan du plancher de la galerie.

Plan du plafond.

Profil en largeur et longueur.

8e *planche*

Deux dessus de fenêtres peints de la galerie (offerts par Simon Paul).

Tous les deux offrent au centre de la fenêtre un cartouche en grisaille richement encadré : Fleuve au milieu de roseau avec corne d'où s'échappe l'eau. — Le personnage est couché.

Têtes jaunes de chaque côté (mascarons), enroulements à la suite avec bandes contournées, riches coloris bleu, vert, rouge sur fond brun.

(Bibliothèque de Reims, cartons).

LES SEIGNEURS DE CHOISEUL*

Nous devons, maintenant, pour ne pas laisser d'obscurité dans notre récit, exposer la notice bilatérale des sires de Choiseul, à l'époque où nous sommes.

Ier Successeurs de Marguerite de Baudricourt épouse de Geoffroy de Saint-Blin

Première génération. — Jean d'Amboise, époux de Catherine de Saint-Blin, fille de Geoffroy et de Marguerite susdits ; et simultanément les cohéritiers non connus desdits Jean d'Amboise et Catherine de Saint-Blin. C'est ce seigneur qui, avec ses cohéritiers, a donné, en 1508, l'aveu et dénombrement de la terre et seigneurie de Choiseul, pour la moitié indivise de cette terre. C'est encore le même Jean d'Amboise qui renouvela, en 1515, cet acte féodal, dans les mêmes conditions. Il était mort avant l'an 1529[1]. Son fils aîné, Jacques d'Amboise étant mort en 1515, et partant avant son père, sa succession, relativement aux seigneuries en parties indivises de Choiseul, etc., passa à sa seconde fille, Françoise d'Amboise qui suit.

* Voir page 241, tome XXIII de la *Revue de Champagne et de Brie.*

1. Jean d'Amboise eut de son épouse Catherine de Saint-Blin, selon le P. Anselme, 17 enfants dont nous ne citerons que ceux qui nous intéressent, savoir : 1° Jacques d'Amboise qui suit ; 2° Jean d'Amboise qui devint évêque, duc de Langres, pair de France et qui mourut le 26 septembre 1510 ; 3° Georges d'Amboise, cardinal, archevêque de Rouen, mort le 25 août 1550 ; 4° Renée d'Amboise, épouse de Louis de Clermont, et mère de Jacques de Clermont, lequel Jacques fut substitué au nom et aux armes d'Amboise par son oncle maternel Georges d'Amboise, cardinal, archevêque de Rouen, susnommé.

Jacques d'Amboise (fils aîné de Jean susdit), seigneur de Bussy, de Reynel, de Vignory, etc., époux 1° d'Antoinette d'Amboise, fille de Guy d'Amboise, seigneur de Ravel, etc. ; 2° de Françoise de Vienne, fut tué à la bataille de Marignan, en 1515 et, partant, mourut avant son père. Il eut de sa première femme 1° Renée d'Amboise qui épousa François II de Choiseul-Clefmont, seigneur de Clefmont, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2° Françoise d'Amboise, dame de Reynel, qui fut mariée 1° à René de Clermont, seigneur de Saint-Georges, dont elle eut Antoine de Clermont et d'Amboise, marquis

Deuxième génération. — Françoise d'Amboise, petite fille de Jean d'Amboise, laquelle épousa successivement René de Clermont d'Amboise, puis Charles de Croy ou de Croüy, comte de Seningham.

René de Clermont, chevalier, seigneur de Saint-Georges, l'un des cent gentils hommes ordinaires de l'hôtel du roi François Ier, fit, en 1529, au nom de sa dite épouse, avec les co-seigneurs de la branche d'Amboise, la reprise du fief de Choiseul, etc. [1].

Charles de Croy, comte de Seningham, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, est devenu, par son mariage avec Françoise d'Amboise, veuve de René de Clermont, le chef des co-seigneurs et co-propriétaires de la terre de Choiseul, pour la branche d'Amboise. C'est avec eux [2] c'est-à-dire, avec Robert Stuart, comte de Beaumont-le-Roger, seigneur d'Aubigny, capitaine de la garde du corps du roi et maréchal de France, plus connu sous le nom de maréchal d'Aubigny ; avec François de Caulmont, chevalier, seigneur de Lauzem et peut-être d'autres encore, que le susdit Charles de Croy donna, en 1539, l'aveu et dénombrement de la terre de Choiseul pour la moitié indivise, et cela collectivement avec François d'Apchies représentant alors la maison de Castelnau, etc.

En 1540, les seigneurs par *indivis* de Choiseul, reçurent les foi et hommage de Jeanne de Saint-Blin, veuve d'Antoine de

de Reynel, qui fut assassiné, à l'occasion du massacre de la Saint-Barthélemy 1572, par son cousin Louis de Clermont-d'Amboise, dit le brave Bussy.

Françoise d'Ambroise susdite fut mariée 2° à Charles de Croy ou de Croüy, comte de Seningham, sus-qualifié, dont elle eut Antoine de Croy, comte de Porcien, en faveur duquel Reynel fut érigé en marquisat et qui mourut, sans enfants, en 1567. Sa succession passa à son frère utérin sus dit Antoine de Clermont-d'Amboise (assassiné le 24 août 1572), lequel laissa de son premier mariage avec Madeleine Briçonnet, deux enfants : un fils, Louis, et une fille, Marthe, qui lui succédèrent. — Extrait des documents donnés par Mr le marquis de Nettancourt.

1. René de Clermont d'Amboise fit aussi reprise, le 21 janvier 1529, de la quatrième partie des villages de Merrey et de Bassoncourt, à lui appartenant, à cause de dame Françoise d'Amboise, sa femme, à elle échue par le trépas de Jacques d'Amboise, son père. Archives de la Côte-d'Or. Recueils des reprises de fiefs, vol. VII.

2. Charles de Croy, sus-qualifié, fit aussi reprise, le 15 février 1548, des six parts (dont les sept font le tout), en la moitié des villages de Merrey et de Bassoncourt à lui appartenant, à cause de dame Françoise d'Amboise, sa femme.... Ibidem, vol. VII.

Maulain, au nom de ses enfants. (Jolibois, *ubi suprà*, au mot *Maulain*.)

Troisième génération. — Les enfants nés des deux mariages de Françoise d'Amboise susdite, savoir : Antoine de Clermont d'Amboise[1], fils de René de Clermont, premier époux, puis Antoine de Croy, comte de Porcien, fils de Charles de Croy, deuxième époux de la dite dame Françoise d'Amboise ; puis encore Charles de Condé, vicomte de Ronchères ou Roncières et de Berthenay, à cause de sa femme Antoinette d'Amboise[2].

IIe Successeurs d'Anne de Beaujeu, épouse du maréchal de Baudricourt

Première génération. — Jacques de Castelnau que nous avons vu figurer dans l'aveu et dénombrement de l'an 1508, comme chef des co-seigneurs d'une moitié indivise de la terre et seigneurie de Choiseul et collectivement avec Jean d'Amboise, chef de la branche héritière de Marguerite de Baudricourt.

Deuxième génération. — Jean de Castelnau, fils de Jacques de Castelnau ; sa sœur Marie de Castelnau ; Henry de Lenoncourt, petit-fils de Jacquette de Baudricourt, sœur du maréchal de Baudricourt, etc. C'est Jean de Castelnau qui paraît à la tête de ses comparsonniers (co-héritiers) pour une moitié indivise dans l'aveu de 1515.

Troisième génération. — Les héritiers de Jean de Castelnau, savoir : François d'Apchies, Charles de Culant et d'autres inconnus, neveux par leurs femmes dudit Jean de Castelnau.

1. Antoine de Clermont d'Amboise fit, le 2 septembre 1571, une constitution de rente de 466 écus 13 sols 4 deniers, sur la baronnie de Choiseul, à Alain de Vossan, procureur du roi au bailliage de Vitry-le-François. — Archives de la Meurthe, à Nancy...

Ce même seigneur fit reprise de fief, le 15 juillet 1567, entre les mains du chancelier du duc de Bourgogne, de la baronnie de Choiseul et du village de Breuvannes (pour la partie située en Champagne) et de Pouilly, dépendant de cette baronnie, située au bailliage de Chaumont et mouvante du roi à cause de son château de Montigny-le-Roi. Plus des villages de Merrey et de Bassoncourt dépendant de la dite baronnie et situés au bailliage de Dijon ; plus des terres et seigneurie de Blaise et Champcourt mouvant du roi à cause de son château de Chaumont, plus du village de Leschères mouvant du roi à cause de son château de Vassy. Archives de la Côte-d'Or, Recueils des reprises de fiefs, vol. VII.

2. Cette dame, Antoinette d'Amboise paraît avoir été la sœur d'Antoine de Croy, fils de Françoise d'Amboise ci-dessus.

Ce sont ces seigneurs qui, parallèlement avec Charles de Croy et ses comparsonniers, firent, en 1539, l'aveu et le dénombrement de la terre et seigneurie de Choiseul, pour leur moitié respective.

Ces derniers seigneurs par indivis, ou la famille Waltier qui leur succéda, achetèrent, des moines de Morimond, le droit de hallage, etc., sur le marché et les foires de Choiseul [1].

Nous avons maintenant à raconter comment la terre et seigneurie de Choiseul sortit successivement des deux nobles maisons susdites d'Amboise et de Castelnau, pour tomber, par lambeaux détachés, et presque simultanément, dans les mains du régisseur ou amodiateur de cette terre, Jean Waltier et son fils Sébastien de Waltier, puis dans celle du duc de Lorraine qui finit par l'acquérir en totalité et la céda à son second fils, le comte de Vaudémont.

En ce temps, dit l'abbé Delaval, c'est-à-dire en 1539, Jean Waltier était receveur de la terre de Choiseul. Il profita si heureusement du grand nombre des seigneurs qu'un de ses fils, Sébastien de Waltier se trouva en état d'acheter cette terre, en partie, achetant tantôt de l'un de ces seigneurs et tantôt de l'autre. En effet, on trouve une reprise de fief de la moitié des terres seigneuriales de Bassoncourt et de Merrey faites vers l'an 1550, par Sébastien de Waltier, déjà seigneur en partie de Choiseul [2]. On trouve encore une reprise de fief du 31 mai 1557 d'un gagnage situé à Merrey, consistant en terres, prés, jardins et chenevières, partables, par indivis, avec les seigneurs de Bourbonne et de Lanques, par messire Sébastien de Waltier, receveur dudit Choiseul, et Guyette Maignien, sa femme ; le dit gagnage à eux donné par dame Françoise d'Amboise, femme de Charles de Croy, comte de Seuingham [3].

Le même Sébastien de Waltier fit divers autres actes de reprise par lesquels on constate à quelles époques il s'est successivement rendu acquéreur et seigneur des différentes parties des terres et seigneuries de Merrey et de Bassoncourt. C'est ainsi qu'au mois de décembre 1561, il fit reprise de fief de la quatorzième partie (dont les quatorze parties font le tout) de la terre et seigneurie de ces deux villages, qu'il avoit acquise d'Antoine de Choiseul-Clefmont, seigneur de Lanques, ou plu-

1. Histoire de Morimond, 3e édition, p. 271.
2. Documents extraits des archives de la Côte-d'Or et de la Meurthe.
3. Archives de la Côte-d'Or, recueils des reprises de fiefs, vol. VII.

tôt de François de Choiseul, son fils; que le 7 septembre 1577, il fit reprise de fief de la quatrième partie des dites terres et seigneuries qu'il avoit acquise de Hérard de Livron, chevalier, seigneur de Bourbonne; que, enfin le 22 août 1578, il fit reprise du fief de la totalité desdites terres et seigneuries de Merrey et de Bassoncourt à lui advenues par achat. Il paraît, d'après ce que nous apprend l'abbé Delaval[1], que c'est par l'acquisition de la portion des enfants mineurs d'Antoine de Clermont-d'Amboise[2] faite, en 1578, au prix de six mille six cent soixante-six écus et deux tiers d'écus, que Sébastien de Waltier parvint à compléter l'acquisition des 14 parties desdites terres et seigneuries de Merrey et de Bassoncourt. Quant à la terre et seigneurie du lieu de Choiseul, la maison des de Waltier n'en n'a jamais possédé qu'une ou deux parties, sur vingt dont elle était composée.

La famille de Waltier, dit M. Minguet[3], était originaire de Langres. Elle était venue s'établir à Choiseul où son chef, pendant deux ou trois générations, exerça les fonctions de receveur ou d'amodiateur de la terre ou seigneurie de Choiseul. L'un de ces de Waltier, Jean, exerçait ces fonctions, dès l'an 1501, car son compte de l'an 1516 est le seizième. Son fils Sébastien, ayant mis à profit les économies de son père, commença à acheter quelques portions des dites terres et seigneuries de Merrey et de Bassoncourt et parvint à obtenir des lettres de noblesse. Veuf en l'an 1533, de Libère de Bar[4], il épousa ensuite mademoiselle Guyette Maignien qui vécut jusque en 1565. Ce fut pendant ce second mariage que Sébastien fit ses plus importantes acquisitions que nous avons mentionnées. De son vivant, son fils, Jean-Baptiste de Waltier, partagea les honneurs féodaux avec lui, sans doute comme héritier de sa mère. Mais la brillante fortune de cette maison ne fut que très passagère. A la suite de dépenses excessives faites par les susdits Sébastien et Jean Baptiste de Waltier,

1. Généalogie des seigneurs de Choiseul.

2. Petite notice manuscrite sur Choiseul.

3. Jean Waltier avoit sa t mbe dans l'église, sous le lutrin, avec cette épitaphe ambiante :

« Cy gist honorable homme Jehan Waltier, recepveur de Choiseul qui trépassa le vendredi XVI mai 1539. Priez Dieu pour lui. »

Cette tombe, coupée en deux, forme maintenant deux seuils à l'entrée de l'église.

4. Cette dame a été inhumée dans l'allée de l'église, à côté de son mari.

leurs terres et leurs seigneuries leur furent bientôt enlevées par voie de justice et il ne leur resta que des revenus viagers. Sébastien de Waltier étant mort à Paris, en 1586 [1], son fils Jean-Baptiste hérita des débris de sa fortune ainsi que des charges dont elle était grevée. Deux ans après, cette famille était totalement dépossédée et Jean-Baptiste de Waltier vivait, retiré à Langres, de quelques revenus viagers.

Nous devons ajouter, pour être entièrement juste envers cette famille, qu'elle était religieuse et libérale, avant que l'éclat et le prestige de la fortune eut ébloui ses derniers membres.

Voici deux preuves de notre assertion : ce sont les père et mère de Sébastien de Waltier, savoir Jean Waltier et Nicole Pescheur qui ont fait, par acte authentique du 11 mai 1534, l'importante et pieuse fondation de l'office des vigiles des morts qui devait être chanté tous les dimanches matins dans la chapelle de Saint-Nicolas [2]. C'est aussi cette même année, 1534, qu'un autre membre de cette famille, Jean Waltier, probablement frère dudit Sébastien, fut tiré de l'abbaye de Molême, où il était religieux, pour être nommé prieur du monastère de Choiseul, encore habité par des religieux [3].

(*A suivre.*) Abbé GRASSOT.

1. Sébastien de Waltier est mort à Paris, le 17 septembre 1586; nous savons, par l'abbé Delaval, que son cœur avait été apporté à Choiseul et placé devant l'autel de saint Lazare, où il est encore. Sa deuxième épouse a été inhumée au même endroit de l'église, à droite du cœur de son mari. Les belles tombes, qui couvraient ces deux sépultures, ont été levées, en décembre 1872, pour être dressées sous la grande fenêtre de la chapelle du Rosaire.

2. Voir le texte de cette donation au chapitre VI de l'Histoire de Choiseul.

3. Histoire des évêques de Langres, page 173.

LES SEIGNEURS*

ET LA SEIGNEURIE D'ARZILLIÈRES

XXV. Fief de Saint-Genets.

En 1318, ce fief appartenait à Florent de Cheniers à cause de sa femme Isabelle d'Inaumont. Puis il rentra dans la possession directe des seigneurs d'Arzillières, après un procés qui débouta de ses prétentions Jacques le Berbiat, écuyer, demeurant à Châlons, réclamant Saint-Genets comme acquéreur de la Male-Maison sur Poulain de Blangis, chevalier (14 juin 1391)[1].

C'est ce fief que Gauthier d'Arzillières légua à Agnès de Marson, comme le constate un acte d'aveu rendu par Jean d'Arguy, écuyer, époux de ladite Agnès qui l'avait reçu avant son mariage[2] (1er novembre 1404).

Par la suite, ce fief fut excessivement divisé : Richard (1508); — Marlot, de Maizières, de Branchet, de Régnier (1571); — de Valence, par mariage avec une Maizières (1575, 1616); — de Biffart (1588, 1620); — de Gombauld (1595, 1599); — de Saint-Genys, par achat d'une part aux précédents (1630, 1696); — de la Tranche (1647, 1740); — Delalain (1654); — de Vavray (1696); — Rougeat, Baudon (1714); — Jacquot, laboureur (1730).

XXVI. Fief de Thiéblemont[3].

Aubert de Plessis (1240) :

* Voir page 365, tome XXIII, de la *Revue de Champagne et de Brie*

1. Inventaire.

2. Ibid. — Le 3 juin 1308, Jean de Marson présente un aveu pour quelque bien sis à Arzillières et à Marson. Le 3 juin 1408, l'inventaire indique un aveu de Jeannot de Marson pour le fief tenu à Arzillières par feu Guyot de Marson, écuyer.

3. La moitié du village avec le château seulement relevait d'Arzillières; l'autre partie mouvait de Somme-Vesle. Sur la première moitié, était le fief dit Chatelaine ou de la Chatelaine, mouvant également d'Arzillières, appartenant à la famille de Choisy.

Seigneurie divisée dès l'origine. Sybille de Méchablon en possédait la moitié en 1349 ; — Renaud de la Neuville (1375) ; — Jean d'Orgeault, chevalier, chatelain héréditaire du Buisson, seigneur de Blacy, rend son dénombrement au nom de sa femme, Marguerite de Villiers, le 12 août 1443, lequel comprenait :

Moitié d'une motte close de fossés où était jadis la maison forte, sise à Thiéblemont en la rue dessous vers Arzillières ; de la basse-cour, étables, jardin et logis pour héberger un gaigneur ; de la justice et seigneurie en ladite rue ; du four qui valait anciennement 15 l. par an et aujourd'hui 4 ; d'un arpent de vigne ; de 80 journels de terre et 2 fauchées 1/2 de prés ; de 16 arpents de bois ; de 18 maisons sises en ladite rue devant au jour de carême prenant chacune une poule ; de la mairie valant jadis 10 liv. et aujourd'hui 24 sols ; des hommes et femmes de corps, chacun devant une semaine de travail aux vignes, s'ils n'ont pas bête trayante ; un jour s'ils en ont à la Saint-Remy, avec 2 setiers de blé-avoine et 5 sols, « ce qui est dit assise » ; et si ils ne s'acquittaient on leur interdisait de faire travailler leurs bêtes ; et au cas où ils les auraient remises à des gens non assujettis au seigneur, « je y puis asigner sur le receine come sur les myennes » ; deux bêtes à corne payaient comme un cheval ; s'ils n'ont pas de cheval, chaque chef d'hostel paiera 3 sols avec la semaine susdite de travail aux vignes ; 3 corvées pendant la moisson ; ceux ayant bêtes en doivent trois corvées en mars ; une en versaine et une en moisson avec les semences du seigneur ; « desquelles choses je doy et suis tenu de faire service à mon dict seigneur d'Arzillières, tel come les autres nobles du pays et comme le fief le requiert. »

Nous mentionnerons ensuite : de Foesnel (un quart, 1481) ; — de Sommyevre (1508) ; — Cl. Robert et Jeanne le Folmarié (12 octobre 1520) ; — de Choisy (1539, 1678, 1740) ; — Nic. de Thuisy (un quart, 1540) ; — de Tournebulle (1600, 1615) ; — Bertin (1616) ; — de Pavant (1645) ; — Vivriot (1651) ; — d'Anglebermer (1657 ; — Is. Beschefer (24 juin 1661) ; — Madroux (1681, 1705) ; — de Vignacourt (1730), par sa femme, héritière de Choisy.

Le dénombrement fourni le 26 mars 1648 par la veuve de Varin de Choisy pour elle et pour ses enfants nous fournit encore certains détails intéressants à relever : Toute la justice ; mairie ; une maison seigneuriale entourée de fossés où ladite veuve demeurait ; les amendes, confiscations, aubaines,

etc ; droit annuel d'une poule sur chaque ménage ; 5 sols au jour de l'an à cause du four banal ; divers hommes de corps payant 3 sols par feu (actuellement néant) ; un bois de 20 arpents pour l'usage du château ; plus un certain nombre d'arpents de terres labourables ; de quartiers de vigne, de prés ; plus une motte sur laquelle est le moulin loué pour 20 setiers de blé-orge.

XXVII. Fief de la Motte à Saint-Remy-en-Bouzemont.

Famille du Hamel depuis 1617 [1].

XXVIII. Fief de Vaux à Vitry-le-Brûlé.

Aveu du 27 novembre 1438 par Jeanne de Salignon ; — de la Croix (1503, 1572) ; — Gervais (1571) ; — Le Besgue (1572) ; de Veray (tiers, 1599) ; — Dorigny [1600, 1696) ; — Hugues Dubois (tiers 1607) ; — Le Bègue (1612) ; — J. Antoine, écuyer, pour le tout (1749).

XXIX. Fief de Saint-Ouen.

Aveu de M. de Mertrus, en 1494, au sieur d'Arzillières : il passe au commencement du XVIIe siècle à la mouvance de Rosnay (1623).

Nous terminons en donnant le texte inédit du testament de Gauthier d'Arzillières, l'avant-dernier représentant de cette vieille famille féodale ; ce document offre un intérêt tout particulier par ses détails nombreux et circonstanciés, au point de vue des mœurs de nos pères. Ce texte qui remplit une grande feuille de parchemin existe en double exemplaire : l'un est aux archives départementales de la Marne ; l'autre aux archives du château de Hans.

« A tous ceulz qui ces presentes lettres verront et orront. Adam de Rosieres garde de par le Roy nostre sire du seel de la prevosté de Vitri salut. Sachent tuit que par devant nous et Gilet de Teurnisel, clerc juré du Roy notres^r et establi ad ce faire ou tabellionnage dudit Vitri, vint en sa propre personne especiale pour ceste chose fere, noble home mons^r Gauthier, signeur d'Arzillières, chlr., sain de pansée, sagement parlant

1. Saint-Remy relevait du roi, mais le château, ou fief de la Motte, relevait d'Arzillières, sans justice. On trouve comme seigneurs : de la Grange (1311), de Toulongeon (1540), de Grandmont [2] vend en 1559 à P. de Joisel ; du Hamel prend ensuite. Le 25 mai 1684, M. de la Vieuville vend à Claude du Hamel tout ce qu'il pouvait avoir à Saint-Remy.

2. Marié à Hélène de Clermont, petite fille de ladite Jeanne.

TABLEAU

Herbert à la Barbe

Gui à la barbe — Hugues à la barbe

Henri, s^r d'A. croisé 1202
Agnès

N.....
Le s^r de Fayel

Gautier, s^r d'A.
Isabelle de Grandpré
Béatrix de Trilchâtel, veuve du comte de

Henri, s^r de Gigny
Helissende

Guillaume s^r d'A.
Agnès de Plancy
Anne d'Aulnay.

Jean † 1170 — Gautier — Béatrix
J. de S. Chéron

Gautier, s^r d'A.
Jeanne de Bailleux

Ogier, s^r de Gigny

Guillaume, s^r d'A.
Jeanne, s. h.

Un fils (1) — Ogier, s^r de Gigny

Béatrix

Catherine
1387. Rogues de Hangest

Christophe, s. h.
J. de Landre
d'où hoirs.

Aubert de Hangest
s^r d'A.
Jeanne de Roye

Guillaume, s. all.

Christophe de H., s^r de Dienville
Cl. de Toulongeon, s. h.

Claude de H.
Cl. d'Arbonnay, s^r

Claude de Hangest
Fr. s^r de Rey

(1) Je serai disposé à croire que ce fils a été substitué à la fa

ALOGIQUE

8

Gautier 1103

Guillaume dit Seillicz

s.

S. Cheron.

s Toul — Marie, Le sr de Lizinne — Agnès, religieuse à Reims

Gautier, chanoine † 1350 — Béatrix, Gui de Joinville — Jacques — Agnès

Jacques, s. all. — Jeanne, P. de Jaucourt

Jean d'A., Isabelle de Grancey, s. h.

ney

sr d'A.

mme de Hangest, sr d'A.
erite de Torcenay.

de Hangest
s de Grandpré, baron de Hans

Grandpré, s. all. — Madeleine de Grandpré, Hesse de Linange, Fr. de Cadenet

s éteints dans les mâles avec le père de sa mère.

et ayans bon mémoire en soy si comme il apparoit ; considérans qu'il n'est chose plus certaine que la mort ne moins certaine de l'eure d'icelle, non voulans trespasser de cest siècle en l'autre si come il disoit senz fere son testament et ordonnance de derrienne (*sic*) vonlonté, maiz voulans et desirans de tout son povoir à ordonner et pourevoir au remède et salut de l'ame de lui et de ses prédecesseurs amis charnelz, et pour ce fit, ordonna et dicta son testament et ordonnances de derrienne voulenté, en la forme et maniere qui cy apres s'ensuit.

En nom du pere et du fil et du saint Esprit, amen. Premiers il rendi et donna son ame à nostres[r] Jhesu Crist son createur, à la glorieuse Vierge Marie, sa mère, et a toute la court de Paradix et son corps à la terre et aux vers. Item il voult et ordonna que ses debtes soient payes, et ses torfaiz s'aucuns en y a restituez et amendez dont il pourra suffisamment apparoir à ses executeurs en dessous escrips. Item il laissa en cause de restitution à Garnier Petit Sayne et à sa femme cinquante frans d'or. Item voult et ordonna un pelerinage qu'il doit de voul ci Notre Dame de Viergecire à trois journées ou environ de Saint Jacques en Galice soit payé par personne souffisant et y doine au regard de ses executeurs. Item voult et ordonna que un pèlerinage que il doit de voul à Nostre Dame de Mont Rolain soit payé par le regart de ses executeurs lesquelz pelerinages soient paiez au plustost que les diz executeurs pourront apres le trespassement dudit testateur. Item voult et ordonna que la chapelle de saint Nicolas de son chastel d'Arzillières soit pointe de la vie dudit saint au plustot que lesdiz executeurs pourront apres le trespassement dudit testateur. Item laissa ledit testateur a un preudomme ou à ses hoirs qui fut batus et villenez par Hennequin et Jehannin lors valles de Joffroy pour paroles que on disoit qu'il avoit dictes de feu mons[r] Guillaume d'Arzillières oncle dudit testateur en cause de restitution cent solz tournois. Item voult et ordonna ledit testateur que tantost après son trespassement il soit fait crier par iceulz executeurs en l'église d'Arzillières et en ses autres villes que se le dit testateur ou sa gent pour le temps des commotions qui furent au pays de Pertois en l'an cinquante huit, ne aussi pour le temps des guerres qui s'en sont ensuiyvies, il a pris ou fait penre blez, vins, bestes, marriens, ne autres choses quelconques, ou fait aucuns domages par poursuite de court ou autrement, que ceulz sur qui les dictes choses, ou aucunes d'icelles, ou les hoirs d'iceulz, ont esté rises ou les dommages faiz viengnent par devers les diz exe-

cuteurs, et tout ce qu'il pourront informer sommerement et de plain, ses diz exécuteurs de ce que ledit testateur ou ses gens auroient pris sur eulz ou fait dommage, qu'il soit rendu et restitué par ses diz executeurs. Item voult et ordonna ledit testateur que tous les héritages qu'il tient de Jehanson Roboam ou de sa femme soyent rendu et restabli aux hoirs dudit Jehanson Roboam ou de sa femme et saucuns heritages il a baillez dudit feu Jehanson Roboam à ses chappelains, il ordonna pareillement que la valeur ou estimation d'iceulz soit rendue aux hoirs dudit feu Jehanson Roboam. Item ledit testateur voult et ordonna que ses executeurs s'informent suffisamment le drap que mons^r Jehan de Coole prist en l'ostel d'un bourgeois de Chaalons appelle Saint-Ouain a este paiez, lequel drap povoit valoir environ vint cinq ou trante escus et ou cas ou il n'auroit esté payez du tout ou partie qu'il soit payez aux hoirs dudit Saint-Ouain par lesdiz executeurs. Item ledit testateur a voulu et ordonné que ou cas qu'il trespassa de cest siecle hors de ce pays, que son obseque soit fait en l'église de Moncelz l'abbaye et pour sa representation soit mise une sarge blanche et une crois vermeille sur terre et entour ait cinq poures vestus de blanc a croix vermeilles et tenra en sa main chascun des diz cinq povres une torche de cire senz autre luminaire et que un chenal soit offert à son dit obseque. Et pour le droit du luminaire, du droit du chenal et tous autres droiz, que li diz religieux de Moncelz pourvoyent demande pour cause dudit obseque avec ledit chenal que on offerra deux cens livres de cire, lesquels deux cens livres de cire seront et demourront aux diz religieux pour les diz dreiz. Item voult ledit testateur qu'il soit sceu à une bonne dame de Chaalons ou à ses hoirs à laquelle feu Gautihers d'Arzillières jadis chanoine de Chaalons oncle dudit testateur prenoit pelleterie se aucune chose lui en povoit estre dehue ou à autre personne de la cité de Chaalons pour cause dudit Gauthiers ou dudit testateur qu'il soit satisfé et restitué de ce que les executeurs pourront estre suffisamment informés. Item laissa ledit testateur en restitution dix livres tournois aux hoirs d'un preudomme de Landricourt, appellé Le Dru sur lequel il prinst certaines bestes qui estoient à Pierre Le Roy pour cause d'ascencie non payé. Item voult et ordonna de donner et despartir pour Dieu et en aumosne la somme de vint florins d'or appellez frans le jour de son obseque lesquelz il a eus de hautrui senz cause raisonnable et lesquelz il ne sut à qui rendre. Item voult et ordonna de donner chascun au jusques à unze ans commençant a la Toussains

qui sera prochaine apres le trespassement dudit testateur a douze povres grans et petiz, telz comme il plaira à ses executeurs, et ou il leur semblera qu'il sera mieulz employé soyent josnes ou vielz douze costes de drap. Item vuelt et ordonne qu'il soit sceu et enquis par toute sa terre que s'il a eslevé aucunes coutumes non raisonnables sur ses hommes, et par especial sur ses hommes de Landricourt et de Champ Aubert, de ce qu'il s'est fet payer à fort monnoye de ses rentes, et se trouvé estoit qu'il eust indeûment levé forte monnoye, que satisfaction en soit fecte ou il appartenra de ce qu'il en aura trop levé ou receu, et les coustumes non raisonnables radmenées et mises à raison. Item il voult et ordonna que se les habitans de sa ville d'Arzillières wellent acheter dessoubz lui jusques a vint livres de rente annuelle et perpetuelle pour faire chanter devant l'autel de mons^r saint Anthoine, que ladicte terre et rente soient admorties en tant comme a lui touche et puet toucher senz avoir ou penre aucun proufit temporel. Item il welt et ordonne que le testament de son nepveu mons^r Erart de Jaucourt soit affenis en tant comme il li touche et puet toucher, selon ce qu'il sera regardé par clers prodommes veu ledit testament et la portion de terre qui lien est advenue et ainsy aux autres hoirs, et aussy veu l'accord que madame de Jaucourt grant mère à son dit nepveu avoit fait et fist a lui. Item il voult et ordonna que le testament de Jaquet son frere soit affenis selon ce que par droit et par raison se devera fere veue la clause du testament et ce qui est contenu en icelli testament seellé du seel dudit signeur d'Arzillières, faisent mention de quarante livres de terre et d'autres choses, et ne soit mie du tout regardé l'acord qu'il avoient fait ensemble mais soit regardé et mis en avant au consoil la terre qui est depuiz escheue audit testateur et audit Jaquet son frere par la mort et trespassement de leur dit nepveu de Jaucourt c'est assavoir à Mathau et es appartenances. Item il voult et ordonna que par la fondation des chappelles de son chastel d'Arzillières il ait ordonné a donner et departir aux povres gens de sa terre certaine somme d'argent a certain jour et pour cause des guerres qui ont esté il ait deffailli par l'espace d'environ quinze ans a fere doner et departir ledit argent par la maniere qu'il est ordonné en ladicte fondation, et aussy a deffailli une année ou environ a baillier és un clerc qui doit aussy avoir l'ordonnance de ladicte fondation que tout ce qui en a esté deffailli a payer et distribuer aux povres gens de sadicte terre dessus diz comme aus dessus dit clerc soit distribué,

payé et restabli par la manière que plus a plain est contenu en ladicte fondation de ses dictes chappelles. Item avec ce que dessus est dit ledit testateur a voulu et ordonné que come aucun habitant de plusieurs villes de Arzillières et d'autres villes disoient avoir leur usage en certain bois que on dit le Bois de Gigny, et ledit testateur disoit qu'il ny povoyent avoir aucuns usages senz payer aucunes redevances aux seigneurs du lieu, et pour ce les aucuns desdiz habitans sont et ont esté debouté et mis hors de l'usage qu'il y demandoyent et les aucuns ont promis à payer et en ont ja payé certaines redevances, si welt et ordonne ledit testateur que ceste chose soit mise au consoil et se il est trouvé par la coustume de Champagne ou autrement par raison qu'il en soient débouté et arrièremis ou qu'il en ait aucune chose levé et receu senz cause raisonnable que il soient restabli en leur usage, et que ce que levé en auroit indeument soit rendu et restabli. Item il ordonna et déclara sa sepulture en l'église de Moncelz l'abbaye aux prez de la sepulture de feu mons^r son père et que il sa chiere et amée compaingne sa dame d'Arzillières dont diex ait l'ame soit mise de coste lui. Item welt et ordonne que par toute sa terre soit crié que s'il y a aucun qui wille dire que il ait acoustumé en sadicte terre aucunes coustumes contre raison que il soyent ou par ses diz executeurs et que tout ce qui serait trouvé par le conseil qu'il auroit acoustumé autrement que bien soit radmené a raison. Item ledit testateur fit, ordonna, eslut et noma ses executeurs ses bien amez enffans c'est assavoir Jehan d'Arzillières, Gauthier d'Arzillières chevalier, Katherine d'Arzillières son aisnée fille, Guiot de Brecens, Jehan le Chien, Aubert des Coostes, Jehannot de Marson escuiers, mess. Guillaume d'Isles curé de saint Remy en Bouzement et Gauthier Belle Teste, en telle maniere que l'un de ses diz executeurs puist faire et ordonner ce que bon lui semblera avec lui l'un de ses diz enffans, en payant, affenissant et adcomplissant les choses contenues en ce present testament. Item voult et ordonna ledit testateur que le testament et derrienne voulenté de sa très chiere et amée compaigne et espouse, madame Ysabel de Mello, dame d'Arzillières, soit paraffenis et payez apres ce qui ja en est payez, dont les parts s'ensuivent cy apres : Premiers est paye l'obseque et ce qui y estoit ordonné a donner pour ledit obseque. Item est payez un annuel de vint frans qu'il avoit laissié aux Freres Precheurs de Chaalons. Item est assise la terre pour chanter en l'eglise de Moncelz l'abbaye chascun an deux messes, c'est assavoir

l'une a tel jour comme madicte dame trespassa et l'autre messe a tel jour que ledit testateur trespassera de cest siecle. Item mademoiselle Katherine d'Arzillières fille dudit testateur et de madicte dame a este payé et delivrée par ledit testateur de tout ce que sa dicte dame et mere li avoit laissié. Item les robes et son atour ont esté baillées et delivrées a ses femmes ainsi et par la maniere comme elle l'avoit dit et ordonné, si comme disoit ledit testateur. Et parmi ce present testament adfin qu'il vaille et tieingne ledit seigneur d'Arzillières rappella et mit au neant tous autres testamens qu'il pourroit avoir fais on temps passé et par avant ce present. Item voult et ordonna ledit testateur que tous ses biens quelconques tant meubles comme heritages soient mis et des maintenant pour lors les met en la main de ses diz executeurs et de chascun d'eulx pour fere et adcomplir ceste presente ordonnance et testament premiers et avant ce que ses hoirs ou ayans cause en aulcun d'eulx y puissent ou doyent aucune chose penre ou lever se ce n'est pas provision acort fait entre les diz executeurs et eulz, et par espécial et d'abondante en obligea et mist en main toute la terre qu'il a à Landricourt et les appartenances et despendences d'icelle, prie et requiert aux gens du Roy notre s^r soubz qui ses diz biens et terres seront trouvez et assis que se mestier est et requis en sont par les diz executeurs au aucun d'eulz, que il baillent confort, justice, execution et contrainte sur lui, ses hoirs et ses diz biens et les contredisens de ce présent testament pour faire payer et adcomplir y cellui testament comme de chose deue et obligée cogneue et adjugié en droit. Et aussy voult et ordonna que les frais et despens qui par ses diz executeurs seront fais en adcomplissant ce present testament soient prins sur ses diz biens. Avec ce vint et fut present en personne par devant nous et ledit juré, mons^r Gautier d'Arzillières chevalier fil dudit mons^r d'Arzillières lequel de sa pleine voulenté, le testament et ordonnance de sondit pere et les choses contenues en y cellui par la maniere que dist est dessus en tant que toucher lès povoit ou pourroit au temps advents consenti, loua, agrea et accorda par devant nous et ledit juré, et y cellui testament promist à tous, faire et adcomplir de tout son povoir en tant que a lui appartient sans venir ou faire venir par lui ou par autre en aucune maniere au contraire ne y mettre aucun empeschement, à quoy il renunca expressement en la présence de nous et dudit juré. Et promistrent les diz testateur et son dit fil chascun en droit soy et pour tant comme a lui touche en ceste partie par les

foiz de leurs corps pour ce donner corporellement es mains de nom et dudit juré avoir pour agréable et tenir, faire et adcomplir toutes les choses dessus dictes et chascune d'icelles par la forme et manière que cy dessus est dit et divisé sur poins de rendre, payer et restituer tous ceulx et frais qui pour deffaut de ce seroyent fais mis ou soustenus dont le porteur de ces lettres seroit creus par son simple serment sans aultre preuve faire, sur l'obligation de tous leurs biens et des biens de leurs hoirs meubles et non meubles presens et advenir lesquelz quant ad ce ils ont obligiez chascun en droit pour tant comme toucher li puet et soubzmis à la juridicion et cohercion du Roy nostre s^r^ et de ses gens pour en estre contraint chascun en droit foy comme de chose cogneue et adjugée en droit. Renuncens en tout ce fait ledit testateur et son dit filz a toutes choses quelconques tant de droit comme de fait que on pourroit dire, alleguer, proposer ou apposer contre la teneur de ces presentes lettres ou contre aucune chose du fait contenu en y celles, especialement au droit dis general renonciation non valoir. En tesmoing de ce nom Adam de Rosieres dessus dit avec les signes et par le rapport dusdit jurés avons scellé ces presentes lettres du scel et contrescel de ladicte prevosté de Vitri. Ce fut fait six jours en mois de septembre, l'an mil trois cens quatre vins et six. »

(*A suivre.*) E. DE B.

RÉPERTOIRE

GÉNÉRAL ET ANALYTIQUE

DES PRINCIPAUX FONDS ANCIENS

Conservés aux Archives Départementales de la Marne

RÉPERTOIRE ANALYTIQUE (*Suite*)

LE CHATELIER (Marne)

Monthiers. L. 12, Le Châtellier. 1208-1510.

CHATILLON-SUR-BROUÉ (Marne)

Saint-Jacques. F° 36, cense des Petits-Bourgeois. 1655-1693.

CHATILLON-SUR-MARNE (Marne)

Justices. Bailliage de Châtillon-sur-Marne.

De Torcy. Châtillon-sur-Marne et Dormans, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 64, Châtillon, moulin de Sablon. 1305-1780.

Saint-Denis. F° 183, Châtillon et Mont-Notre-Dame. 1149-1377.

Longueau. L. 21, Châtillon-sur-Marne, rente de grains. 1188-1669.

CHATILLON-SUR-MORIN (Marne)

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens de Châtillon. XVIe-XVIIIe s.

CHATRICES (Marne)

Chatrices, abbaye. L. 1, bois des Chambres. 1664-1772. — L. 2, ferme de Failly. 1729-1762. — L. 4, ferme appelée Chapelle Saint-Nicolas. 1668-1772. — L. 5, ferme de Vernault. 1723-1772. — L. 6, grange Albeau ; depuis 1714. — L. 7, ferme de l'Aumône ; depuis 1715. — L. 8, ferme du Hallandrier ; depuis 1729. — L. 9, fermes de Chatrices ; depuis 1728. — L. 11, ferme de Pologne ; depuis 1705. — L. 13, moulin de Daucourt. 1721. — L. 14, moulin de Chatrices. 1772. —

* Voir page 441, tome XXII, de la *Revue de Champagne et de Brie*.

L. 21, parties de rivières dépendantes de l'abbaye. XVIIIe s. — L. 22, près. — L. 23, réparations de la manse abbatiale; coupes de bois. XVIIIe s. — L. 32, murs du cimetière joignant la manse abbatiale. — L. 34, transactions entre l'abbé et les chanoines pour les biens des deux manses. — L. 35, cens. — L. 36, bois, exploitation des taillis, délits, incendies. — L. 37, prise de possession du sieur d'Epinay, concordat avec les chanoines réguliers. — L. 38, contestation sur la construction de l'église. — L. 39, bail des fermes. 1649. — L. 40, baux généraux. — L. 41-46, procès entre les chanoines réguliers et l'abbé. — L. 47, procès pour les parties de bois appartenant au prieur de Braux. — L. 53, délit du sieur Toussaint dans les bois de Chatrices. — L. 60, greffe. — L. 61, transaction entre les abbayes de Chatrices et Saint-Remy. — L. 62, procédure contre Nicolas Vivrel. — L. 65, reconstruction de l'église. — L. 66, constitutions et obligations. — L. 67, étangs de la Rouilly. — L. 77-78, vignes de la côte Notre-Dame ou du Pissotel. — L. 79, quittances. — L. 81, brévets, ordonnances, mandements pour la sauvegarde de l'abbaye. XVIIIe s. — L. 82, réunion de plusieurs héritages à l'abbaye. 1613. — L. 83, reconnaissances de dettes. — L. 84, baux de la ferme et tuilerie du Pissotel. — L. 85, ferme de Montcel. — L. 87, ferme de Châtillon. — L. 91, confusion de la paroisse de Chatrices avec celle de Villers-en-Argonne. — L. 92, portion de rivière entre Chatrices et Grigny. — L. 95, baux des fermes. — L. 98-99, ferme du Four-aux-Verres. — L. 102, ferme et verrerie de Chatrices. — L. 103, défense de faire rouir du chanvre dans la fausse rivière. — L. 104, donation de Michel Leroy. 1688. — L. 106, revenus. — L. 107, concordats entre les abbés et les religieux. — L. 108, quittances de décimes. — L. 112, transactions. 1312. — L. 114-115, traités entre l'abbé et les religieux. — L. 116, bois des chanoines réguliers. — L. 119, prés. — L. 120, ferme du Pissotel. — L. 122, ferme de Châtillon. — L. 124, ferme de Montcel. — L. 126, bassecourt de Chatrices. — L. 128, rente sur les tailles. — L. 131, terre du Fréty. — L. 132, étang de la Rouilly et étang Neuf. — L. 133-134, biens à Chatrices. — L. 135, bulle d'établissement. 28 avril 1190. — L. 136, extraits d'anciens titres. — L. 138, traité entre les religieux et les chanoines réguliers qui leur ont succédé. — L. 140, actes notariés des malheurs arrivés à l'abbaye par le feu et la guerre. — L. 142, échange du Pré-au-Bœuf pour le Pré-des-Censes. — L. 143,

rivière de Grigny. — L. 145, main-levée par l'intendant des biens saisis sur l'abbaye.

Saint-Denis. F° 184, Chatrices. 1679.

CHAUDE-FONTAINE (Marne)

Justices. Justice de Chaudefontaine.

De Torcy. Chaudefontaine, 1 liasse. Voir aussi Sainte-Menehould et Daucourt.

Paroisses. Cure, 1 liasse.

Evêché. L. 101, Chapelle Saint Jean-Baptiste.

Université. L. 69, union du prieuré de Chaudefontaine au collège des Jésuites, en 1606. — L. 70, seigneurie, justice, banalité, chasse. — L. 71, moitié de la seigneurie acquise du Roi par engagement en 1772. — L. 72, terres, prés, vignes. — L. 74, moulin à eau, pillerie, jardin, pré. — L. 79, dîmes, cure, église.

Moiremont. Tiroir C, l. 3-6, comptes et cueillerets concernant Chaudefontaine et autres lieux. Depuis 1343.

N.-B. Il y a un fonds du prieuré de Chaudefontaine. Voir au Répertoire général.

CHAUMONT (Ardennes)

Saint-Remy. L. 311, fief passif relevant de la baronnie de Chaumont. 1662-1782.

Saint-Denis. F° 184, Chaumont, Quilly et Troucelles. 1232-1693.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 19, Chaumont. 1158.

CHAUMUZY (Marne)

Chap. métrop. Chaumuzy, 1 liasse, dîme.

Archevêché. L. 41-52, châtellenie de Chaumuzy, seigneurie, domaine, bois, cens, aveux et dénombrements, banalité, rentes seigneuriales, surcens, réunion de la vicomté à la manse archiépiscopale, justice, police, chasse, bois, baux, patronages, etc.; depuis 1238. — L. 138-141, fiefs mouvants de la châtellenie : les Bastis, Cohedon, Muitry, Spilly ; depuis le XVIIe s. — Terrier de Chaumuzy.

Saint-Denis. A Châlons, titres de propriété de domaines sur le terroir. — F° 184, cure, 1067-1703. — F° 432, Rouvroy. 1203-1756.

Longueau. L. 29, Naples (dépendance de Chaumuzy). 1661-1782.

LA CHAUSSÉE, COULMIERS et MUTIGNY (Marne)

De Torcy. La Chaussée, 1 liasse.

Saint-Pierre. Mutigny et La Chaussée, 2 liasses. — P. 100, l. 1, 1420-1719. — P. 101, l. 2, 1685-1699.

Saint-Etienne. Tome V, l. 34, La Chaussée et Coulmiers, dîmes. 1522-1770. — Tome VI, l. 5, pré à Mutigny. 1493-1770.

Saint-Denis. F° 187, La Chaussée Colomiers près Vitry. 1615. — F° 355, Mutigny. 1553.

Toussaints. L. 65, Mutigny et La Chaussée. 1620.

N.-D. de Vitry. L. 23, dîmes de Mutigny et La Chaussée. 1267-1697.

Avenay. F° 203, Coulemier, La Chaussée. 1238.

Saint-Amand. L. 13, Coulemier, Mutigny, Aunay, Marne-la-Maison. 1610-1629.

Saint-Memmie. L. 25, Mutigny, cure, rivière. XIVe-XVIIe s.

CHAVOT (Marne)

La Charmoie. L. 19, le Jard. 1342-1785. — L. 20-21, Brugny, Chavot, Courcourt, Vaudancourt, Moussy et les Chaufours; donations, acquisitions, justices, dîmes, baux, cens. 1182-1689.

CHÉHÉRY (Ardennes)

Chap. métrop. Chéhéry, Cormange, Cheneuge, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 156, Chairy, abbaye. Depuis 1167.

Moiremont. Tiroir A, l. 4, association avec l'abbaye de Chairy.

CHÉMERY-SUR-BAR (Ardennes)

Chap. métrop. Chémery-sur-Bar, 2 liasses. Voir aussi Landres.

Archevêché. L. 121, fief de la terre et marquisat de Chémery et dépendances; depuis 1255.

LE CHEMIN (Marne)

De Torcy. Le Chemin, 1 liasse.

CHEMINON (Marne)

Vitry. Justice. — Registre des causes de la gruerie. 1753-1784. — Registre d'audience de la mairie royale. 1747-1787. — Registre d'audience de la justice abbatiale; nominations. 1740-1788.

Paroisses. Fabrique de l'église.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 41, titres divers. 1194-1375.

Trois-Fontaines. L. 29, abbaye. XIIe s.-1455. — L. 30, village. 1270-1651.

Ulmoy. L. 8, Cheminon. XIIIe s.

Cheminon. L. 1, titres de fondation. XIIe s.-1673. — L. 2, traités avec les habitants pour les usages, partages entre l'abbé et les religieux, déclarations de biens, etc. 1482-1726. — L. 5, usages, procédures. 1489-1653. — L. 6, biens sur la Saulx, moulin de Cheminon, prés, étangs, forge, moulin du Buisson, etc. 1237-XVIIIe s. — L. 9-10, fermes de Renauval et du Bruant; depuis le XVIe s. — L. 11, Cheminon, bois, usages, accords avec le prieuré de Sermaise. 1173-XVIIe s. — L. 12-13, Brusson-les-Forges, moulin, tuilerie, cense, fermes. XVIe-XVIIIe s. — L. 14, ferme de Loge-Collette et autres. — L. 15, fermes du Pont-de-Fer, des Clausets, de la Verrerie, de la Ménagerie, etc. XVIIe-XVIIIe s. — L. 16, fermes du Haut et Bas Bossart (XVIe s.), de Brédée (XVIe s.), du Montoy (XVIIIe s.), de la Porte (XVIIe s.), de la Caure (XVIIIe s.), de la Motte-Brouillard. — L. 19, arpentages de terres et prés à Cheminon. XVIIe-XVIIIe s. — L. 20, titres des dîmes et héritages appartenant à la cure de Cheminon. 1335-XVIIIe s. — L. 21, terres, prés, vignes, pressoirs, fours banaux. XVIIe s. — L. 22, terrier, baux. XVIIe s. — L. 23, maisons à Cheminon, bois, etc. XVIIe s. — L. 29, procès-verbaux de visites, réparations à l'église et aux bâtiments. XVIIe s. — L. 34, anciens comptes. — L. 35, comptes. 1788-1790. — L. 36, dîmes de Cheminon, Etrépy, Bignicourt, le Montois, Saint-Lumier-la-Populeuse, Blesme, Scrupt, Reims-la-Brûlée ; depuis le XIIe s. — L. 39, ordinations, professions, admissions d'oblats, succession de François Vitry, laboureur à Brangeon. XVIIe s. — L. 40, donation de Madame de Lauzoy. 1616. — L. 43-44, procédures. — L. 45, cahiers contenant copie de privilèges, bulles, chartes; annales historiques de l'abbaye, généalogie des comtes de Champagne. — L. 46, environ 30 plans des bâtiments, de l'église, des biens fonciers.

Outre les pièces sous liasses, il y a une série de pièces confuses contenues dans les cartons 18-22. — Le carton 18 renferme des procédures modernes et des thèses de théologie. — Le carton 19 renferme entre autres choses quelques pièces relatives à Cheminon ; depuis 1161. — Le carton 20 renferme des pièces relativement modernes, notamment : 1 pièce sur la ferme de Renauval (1310), des papiers concernant une révolte des habitants contre l'abbaye (1505). — Le carton 22 renferme des bulles, privilèges temporels, accords

avec Trois-Fontaines (1182-1262), avec Saint-Pierre-aux-Monts (1255-1257), avec Moncetz (1221-1241), avec Val-Secret XIIe s.), avec le prieuré de Sermaise (1173-1187), avec divers ; une grande feuille de parchemin où est un inventaire du fonds fait au XIIIe s.

CHENAY (Marne)

Justices. Justice de Chenay.

Archevêché. Terrier de Chesnay et du Chemin.

Saint-Remy. L. 65, seigneurie, pressoirs, domaines. 1274-1780. — L. 66, plaids généraux. 1611-1737. — L 315, vignes. 1740-1750. — L. 396, prévôté. — Un petit cartulaire de Chenay, in-4°, 8 feuillets.

Anc. Congrég. L. 2, une layette des titres d'une vigne. 1528-1730.

Saint-Thierry. L. 24, dîmes. 1182-1752.

LE CHÊNE-POPULEUX (Ardennes)

Saint-Remy. L. 3, conduite de la Sainte-Ampoule par les habitants du Chêne-Populeux. 1559-1775. — L. 67, seigneurie, justice, rentes seigneuriales. 1200-1781. — L. 68, domaines, bois, dîmes. 1566-1772.

CHENIERS (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Trinitaires. P. 14, dîmes. 1226-1240.

LA CHEPPE (Marne)

Saint-Etienne. Tome V, liasse 35, terres. 1495-1769.

CHEPPES (Marne)

Saint-Etienne. Tome I, l. 40. Voir Chépy. — L. 55, pré. 1759-1766. — Tome II, l. 34, biens. 1533-1775. — Tome IV, l. 44, censes. 1541-1770.

Trinité. F° 83, dîmes. 1239-1607.

Chaminon. L. 41, cens à Cheppes et à Togny. 1180-1238.

Toussaints. L. 23, dîmes. XVIe s.

CHÉPY (Marne)

Vidamé. F° 61. Voir Saint-Germain-la-Ville. — F° 66, droits. Voir Togny-aux-Bœufs.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome I, l. 40, héritages à Chépy et à Cheppes. 1557-1767. — L. 48, voir Champigneul. — Tome IV, l. 42, dîmes, cure, église. 1559-1781. — L. 43, ferme. 1640-1788.

Saint-Memmie. L. 5. Chépy, censives, arpentages, baux. 1268-XVIIIe s. — Cartulaire de Saint-Memmie, chap. 6, pièces concernant Chépy.

Trinitaires. P. 215, ferme à Chépy : depuis 1625.

CHERVILLE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Louvois. L. 23, acquisition de la seigneurie et de la mairie. 1577-1636.

Toussaints. L. 24, ferme. XVIIe s.

Saint-Basle. L. 11, Cherville et Athis, seigneurie, mairie, cense, terres, prés, dîmes. 1076-1658. — L. 39, Cherville et Athis, cense de la Pitance. 1609-1773.

La Neuville. L. 38. Voir Chouilly.

CHÉRY (Aisne)

Igny. F° 45, Chéry, Chevillon. 1128-1206.

LE CHESNE-LÈS-ARCIS (Aube)

Saint-Remy. L. 400, prieuré du Chesne-les-Arcy.

CHESTRES (Ardennes)

Saint-Denis. F° 188, Chestres, cure. 1100-1706.

CHEVIÈRES

Saint-Denis. F° 196, Chevières. 1350-1736.

CHEVIGNY (Marne)

N.-D. de Vertus. L. 11, moulin ; depuis 1470.

CHICHEY (Marne)

Saint-Nicolas. P. 288, biens. 1331-1720.

CHIGNY (Marne)

Justices. Justice de Chigny.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1588-1790.

Archevêché. Terrier de Chigny.

Saint-Remy. L. 70, seigneurie, domaines. 1218-1768. — L. 71, censives, anciens cens de l'abbaye de Saint-Remy et cens de l'abbaye d'Avenay acquis en 1719. 1529-1760. — L. 173. Voir Vaudemanges. — L. 316, Chigny. 1546-1760.

Avenay. F° 210, mairie de Chigny et Rilly, baux, cueillerets.

Carmélites. L. 14, rente sur une maison.

Louvois. L. 36, plaids généraux des officiers du marquisat à Chigny.

CHILLY (Ardennes)

Chap. métrop. Chilly, 9 liasses. Pour le détail, voir Varin.

CHOUILLY (Marne)

Université. L. 26. Voir Mareuil.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 46, prés. 1516-1787.

Anc. Congr. L. 1. Voir Avenay. — L. 2, une layette pour les biens de Chouilly, 1547-1752 ; une autre layette pour le surcens. 1476-1752.

Saint-Denis. F° 197, Chouilly. 1474-1641. — A Châlons, titres de propriété de domaines sur le terroir.

Avenay. F° 199, Choilly. 1225.

Toussaints. L. 25, dîmes. 1144-XVIIIe s.

N.-D. de Vertus. L. 12, prés. 1627-1657.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 7, Chouilly. XVIIIe s.

La Neuville. L. 38, Chouilly, Cherville, Aulnay-sur-Marne, Matougues et Nuisement. 1210-1743.

CLAIREFONTAINE

Saint-Denis. F° 199, Claire-Fontaine. 1212.

CLAMANGES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1669-1792.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 55, redevance. 1343-1778. - L. 56, dîmes. 1306-1774.

Le Reclus. L. 10, Clamanges. 1247-1522. — L. 24, Le Mont ; depuis 1300. — L. 24 *bis*, Mons Radulfus. 1187.

CLESLES (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Andecy. L. 13. Clesle ; depuis 1469. Selon l'inventaire f° 200, depuis 1195.

CLOYES (Marne)

Vitry. Justice de la Rivière, Heiltz-le-Hutier et Cloyes. registres. 1678-1789.

De Torcy. Cloyes, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 48, dîmes. 1235-1774.

N.-D. de Vitry. L. 68. Voir Norrois. — L. 94, baux.

COHAN (Aisne)

Archevêché. L. 67, seigneurie, domaine, cens, précipat sur les dîmes ; depuis 1334. — Terrier de Cohan.

Igny. F° 51, Cohan. 1247-1613.

COINGNY

Igny. F° 47, Coingny. 1239-1362.

Saint-Denis. F° 200, Coingny près Bourg ; depuis 1238.

COIZART-JOCHES (Marne)

Andecy. L. 10. Voir Villevenard. — L. 14. dîmes, terres, prés ; depuis 1610.— L. 18, Joches et Courjonnet. 1579-1721. — L. 40, Joches, etc. Voir Villevenard.

Le Reclus. L 9. Chennevries ; depuis 1232.

COLIGNY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église. 1 liasse. XVIIe-XVIIIe s.

N.-D. de Vertus. L. 13. dîmes. 1429-1775.

Le Reclus. L. 11. moulin. 1226.

COMBLES (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 31. dîmes. 1235-1236.

COMBLIZY (Marne)

Seigneuries. Domaine de Comblizy. Voir Epernay.

Paroisses. Fabrique de l'église.

COMPERTRIX (Marne)

Saint-Etienne. Tome IV, l. 49, Compertrix et Saint-Sulpice, dîmes. 1259-1778. — L. 50, prés. 1622-1777.

Saint-Pierre. P. 58, Compertrix. 1173-1511.

Trinitaires. P. 248. terroir de Compertrix ; depuis 1541.

LES CONDES

Saint-Remy. L. 402-403, prieuré des Condes et de Méchinez.

CONDÉ-LÈS-AUTRY (Ardennes)

Avenay. F° 179, Condé. Voir Perthes-lès-Hurlus.

CONDÉ-LÈS-HERPY (Ardennes)

Saint-Remy. L. 105-107, Condé. V. Herpy.

Saint-Denis. F° 201, Condé (?), cure ; depuis 1106.

CONDÉ-SUR-MARNE (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1684-1793.

Archevêché. Terrier de Condé-sur-Marne.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55, biens. 1677-1753. — Tome IV, l. 51, prés à Condé. 1383-1777.

N.-D. de Vertus. L. 2, prés. Voir Athis.

Chap. métrop. Brabant près Condé-sur-Marne, 1 liasse, dîmes.

Saint-Remy. L. 72, seigneurie, justice. 1200-1778. — L. 73, rivière et pêche. 1152-1773. — L. 74, domaines, dîmes, cens, rentes seigneuriales. 1106-1775. — L. 317, moulins et petite cense. 1276-1779. — L. 351, maison où était autrefois le four banal. 1529-1777. — L. 401, prévôté.

CONDÉ-SUR-SUIPPE (Aisne)

Saint-Thierry. L. 20. Voir Aguilcourt. — L. 64, cense. 1720-1771.

CONGY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. XVIe-XVIIIe s.

Andecy. L. 15, dîmes. 1209-1784. — L. 16, ferme du Buisson ; depuis le XVIe s. — F^o 27, grange de Forfontaine, 1288-1719.

CONNANTRE (Marne)

Toussaints. L. 13, Connantre, moulin. 1238.

Le Reclus. L. 12, Connantre et Fère-Champenoise. XVIe-XVIIIe s.

CONTAUT-LE-MAUPAS (Marne)

N.-D. de Vitry. L. 18, dîmes de Contault et de Maison-Vigny. 1300-1671.

Toussaints. L. 42, ferme de Maison-Vigny ; depuis 1535.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 14, Maison-Vigny et Contault. 1494-1635.

CONTREUVE (Ardennes)

Sainte-Balsamie. L. 24. Voir Semide.

Saint-Thierry. L. 39, dîmes. Voir Sainte-Marie-sous-Bourg.

CONTRISSON (Meuse)

Trois-Fontaines. L. 32, gagnage. 1147-1777.

Cheminon. L. 14. Voir Andernay.

COOLE (Marne)

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Coole, Songy et Pringy. — Terrier de Coole.

De Torcy. Coole, 1 liasse.

Paroisses. Fabrique de l'église.

N.-D. de Vitry. L. 17, dîmes. 1227-1616.

Cheminon. L. 14. Voir Andernay. — L. 38, dîmes 1202-1289.

Saint-Amand. L. 9, Coole. 1530-1628.

COOLUS (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. XVIIe-XVIIIe s.

Saint-Pierre. P. 60, Coolus et Saint-Laurent. 1308-1514.
Toussaints. L. 66, dîmes. 1157-1220.

CORBENY (Aisne)

Saint-Remy. Prieuré de Saint-Marcoul, uni aux biens de la manse. — L. 190, sa fondation, son administration, sa réunion, ses droits honorifiques et utiles. 907-1773. — L. 191, seigneurie, justice, droit de chasse, voierie, foire, droits généraux. 1350-1768. — L. 192, Corbeny et Craonne, plaids généraux. 1493-1770. — L. 193, domaines, terres, prés. 1520-1768. — L. 194, maisons de la grande rue Saint-Marcoul, de la Sainte-Ampoule, de la prison. 1494-1765.— L. 195, moulins à vent. 1572-1751. — L. 196, usages des habitants. 1543-1776. — L. 197, dîmes de grains et de vins. 1103-1769. L. 198, cens et surcens. 1160-1720. — L. 199, privilèges des habitants. 1472-1676.— L. 200, Craonne, seigneurie, justice, police, droits honorifiques. 1227-1771. — L. 201, Craonne, domaines. 1234-1747. — L. 202, Craonne, dîme, cure, église. 1382-1781. — L. 203, Craonne, censives, cens, surcens, rentes et vinages. 1235-1767. — L. 218, Corbeny et Craonne. 1511-1770. — L. 219, mairie féodale de Corbeny, Craonne et Chevreux, acquise en 1655. 1397-1655. — L. 220, trésorerie. 1563-1645. — L. 221, trésorerie. 1527-1643.— L. 222, maison de la Croix-Blanche. 1518-1767. — L. 223, ornements, miracles. 1610-1764. — L. 224-225, aumônerie. 1564-1765. — L. 226, prévôté.

Pour les dépendances, L. 204-227, Aguilcourt, Archon, Ardon-sous-Laon, Berry-au-Bac, Berrieux, Chy, Dercy, Hattois, Hauteville, Jusancourt, Juvincourt, Laon, Ohis, voir Varin.

CORFÉLIX (Marne)

Vitry. Papier terrier.

Le Reclus. L. 13. Corfélix. 1195-1778. — L. 15. Les Forges, dépendance de Corfélix. 1523-1532.

Saint-Julien de Sézanne. L. 2, un dossier de titres des biens de Corfélix. XVIe-XVIIIe s.

CORMICY, LA NEUVILLE, SAPIGNEUL (Marne)

Justices. Justice de la Neuville-lès-Cormicy.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse. 1651-1783.

Archevêché. L. 53-57, châtellenie de Cormicy ; seigneurie, justice, chasse, droits divers, assises, domaines, bois, cens, bourgeoisie, vinages. Depuis 1170. — L. 142-145, fiefs mouvants de la châtellenie : Aguilcourt, le Godart, le Mont-Spin,

Sapigneul, Wariscourt. — Terriers de Cormicy et Sapigneul.

Saint-Remy. L. 352, bois. 1656-1742.

Chap. Métrop. Cormicy, 1 liasse. — La Neuville-lès-Cormicy, 1 liasse.

Saint-Denis. F° 202, cure, 1067-1709. — F° 360, La Neuville, succursale de Cormicy. 1411-1701. — F° 435, Sapigneul, succursale de Cormicy; depuis 1153. — A Châlons, titres de propriété de domaines au terroir de Cormicy.

Saint-Thierry. L. 25, Cormicy, dîmes. 1182-1773. — L. 66, La Neuville-lès-Cormicy et Sapigneul. 1646-1777.

CORMONTREUIL (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église.

Université. L. 24, terres. 1727-1782. — L. 56, prés. — L. 57, surcens de vingt setiers de seigle sur maison et jardin. — L. 58, maison de récréation des pensionnaires du collège.

Chap. métrop. Cormontreuil, 1 liasse.

Saint-Remy. L. 307, vignes. 1572-1740.

Anc. Congrég. L. 2, une layette pour les vignes de Cormontreuil et Montbré.

Saint-Nicaise. L. 3, n° 20, Cormontreuil ; depuis le xve s.

CORROY (Marne)

Saint-Etienne. Tome IV, l. 47, dîmes, cure, église. 1403-1785.

LES COTES, Grandes et Petites (Marne)

De Torcy. Les Grandes et Petites Côtes, 1 liasse.

Evêché. L. 45, les Grandes Côtes.

Saint-Etienne. Tome V, l. 55, dîmes des Petites Côtes. 1218-1754.

Haute-Fontaine. L. 27, les Grandes Côtes et fief de la Cour. xviie s. — L. 28, les Petites Côtes. xviie s.

COUCY-LÈS-RÉTHEL (Ardennes)

Chap. métrop. Coucy près Réthel, 1 liasse.

Archevêché. Terrier de Coucy (?).

Saint-Remy. L. 75, vente sur le château et domaines de Coucy (?). 1116-1468.

COULOMMES (Marne)

Justices. Justice de Coulommes.

Saint-Remy. L. 76, seigneurie, justice. 1176-1762. — L. 77, cense, rentes, prés. 1286-1782. — L. 78, dîmes de grains et de vins. 1104-1781. — L. 19, fief de Belleaucourt. 1665-1757.

Carmélites. L. 20, petite cense donnée en 1747. — L. 21, baux.

Anc. congrég. L. 2, une layette pour les prés de Coulommes-la-Montagne ; une layette pour la cense. 1503-1752.

COULOMMES-LÈS-ATTIGNY (Ardennes)

Archevêché. L. 91, seigneurie, droits utiles, etc.; depuis 1202. Voir Attigny. — L. 151, fief de Coulommes-lès-Attigny; depuis 1224.

Saint-Denis. F° 201, Coulommes-les-Attigny. 1320-1622.

COULONGES (Aisne)

Igny. F° 50, Coulonge et Villomer. 1219-1410. — F° 102, Party, XIIe-XVIIe s.

COULOURS (Yonne)

N. B. Il y a aux archives un petit fonds provenant de la commanderie de Coulours.

COUPETZ (Marne)

Saint-Etienne. Tome IV, l. 52, dîmes, église. 1285-1775.

N.-D. de Vertus. L. 6, la Bardole et Coupetz ; depuis 1541.

COUPÉVILLE (Marne)

Vidamé. F° 82, Coupéville, Francheville, les Ormes, terrages de Dampierre-sur-Moivre, fiefs du moulin Joyeux, du Malable. 1375-1649.

Paroisses. Fabrique de l'église, 1 liasse.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55, terres. 1576-1745. — Tome V, l. 1, justice, mairie, chasse, pêche. 1404-1767. — L. 2, dîme, cure, église. 1383-1775. — L. 3, domaines, fermes, moulin, prés. 1317-1777. — L. 4, fief des Pothées et terrages. 1259-1732. — Tome VI, l. 2, dîmes des Ormes à Coupéville. 1479-1773.

Saint-Memmie. L. 6, Coupéville, le Fresne, Moivre, Saint-Hilaire. 1295-1568.

Trois-Fontaines. L. 33, Coupéville. 1253-1299.

La Neuville. L. 39, Coupéville et autres lieux.

Saint-Amand. L. 17. Voir Soulanges.

COURBÉTAUX (Marne)

Andecy. L. 31, Courbétaux et Mondaon. 1557-1643. — Inventaire de titres.

COURCELLES-LÈS-ROSNAY (Marne)

Justices. Justice de Courcelles-lès-Rosnay.

Saint-Remy. L. 109. Voir Janvry.

Minimes. L. G, 1-8, Courcelles. 1597-1659.

De Torcy. Courcelles, une liasse.

COURCEMAIN (Marne)

Andecy. L. 17, Courcemain et Boulages. Depuis 1263.

COURCY (Marne)

Justices. Justice de Courcy-Roquincourt.

Archevêché. L. 27, terres affermées avec le moulin l'Archevêque. Depuis 1664.

Chap. métrop. Courcy, une liasse.

Université. L. 46, dîmes de Roquincourt.

Saint-Thierry. L. 13, fief de Roquincourt. 1442-1775.

COURDEMANGES (Marne)

Vitry. Justice. Voir Huiron.

Evêché. L. 15, Courdemanges.

N.-D. de Vitry. L. 114, censive.

Huiron. L. 10, 20, 21, 31, Courdemanges. Voir Huiron. — L. 16 et P. 435, ferme d'Erval. XVIIIe s. — L. 26, union de la maladrerie de Montmorel, d'abord à l'abbaye de Huiron, ensuite à l'hôpital de Vitry-le-François. 1235-XVIIIe s.

COURGIVAUX (Marne)

Justices. Justice de Courgivaux.

Seigneuries. Papiers de la seigneurie de Courgivaux, Aunay, Artillot, Bas-Courty, Champ-Long.

COURLANDON (Marne)

Justices. Justice de Courlandon.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1639-1792.

Saint-Denis. F° 462, Vandièves. 1248-1482.

COURMAS (Marne)

Saint-Denis. F° 210, Courmas. 1623-1702.

COURMELOIS (Marne)

Saint-Basle. L. 12, moulins, cense, dîmes, rivière, pêche. 1215-1770. — L. 40, cense, terres, etc. 1578-1757.

COURMONT (Aisne)

Igny. F° 70, ou Dossier II, l. 15, La Fosse, domaine. 1597-1782.

COURTAGNON (Marne)

Vidamé. F° 54, seigneurie. 1444-1601.

COURTÉMONT (Marne)

De Torcy. Courtémont et Dommartin-sous-Hans, une liasse.

Paroisses. Cure de Courtémont, 3 pièces.

Evêché. L. 16, Courtémont.

Séminaire. F° 59, mission fondée dans la paroisse de Courtémont en 1715. Testaments, fondations. 1686-1746.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 58, ferme. 1255-1775. — L. 59, dîmes. 1244-1770.

Augustins. P. 131, Courtémont. 1629-1662.

Saint-Amand. L 8, Saint-Hilairemont. 1619-1656.

Moiremont. Tiroir C, l. 3-6, comptes et cueillerets concernant Courtémont et autres lieux; depuis 1305.

COURTHIÉZY (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, inventaire.

COURTISOLS (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse.

Evêché. L. 17 et 101, chapelle Notre-Dame en l'église paroissiale Saint-Martin. — Terrier de Courtisols.

Séminaire. F° 52, prieuré de Sainte-Madeleine, anciens titres, depuis 1485 ; union du prieuré, 1702; procès, etc.

Saint-Etienne. Tome I, l. 55, pré. 1748-1766. — Tome IV, l. 57, dîmes, seigneurie, justice, mairie. 1238-1776.

Saint-Remy. L. 80, fief de Souastre. 1050-1439. — L. 81, moulin du Pont. 1230-1692. — L. 82, dîme, patronage, cure, église. 1118-1780. — L. 83, rentes dues sur la prévôté, réunie au séminaire de Châlons. 1407-1743.

Saint-Pierre. P. 63, Courtisols. 1253-1615.

Saint-Memmie. Courtisols, moulin du Pignolet. 1165.

Trinitaires. P. 13. Voir Rapsécourt.

COURVILLE (Marne)

Seigneuries. Châtellenie de Courville.

Paroisses. Fabrique de l'église, une liasse. 1663-1793.

Archevêché. L. 58-73. Châtellenie de Courville avec ses dépendances : prieuré de Saint-Gilles, Blanzy, Merval, Serval, ferme de la Bonne-Maison, Cohan, Fresnes, Limey, Sévigny, Walep, Savigny-sur-Ardre, Vieil-Arcy, Arcis-le-Ponsart,

Unchère, Breuil ; seigneurie, justice, bourgeoisies, domaines, moulins, prés, bois, dîmes, église, cens, plaids, etc. ; depuis 1179. Pour le détail, voir Varin. — Terrier de Courville.

Chap. Métrop. Crugny, Courville, une liasse.

Anc. congrég. L. 2, un dossier de titres des biens de Courville. 1263-1574.

Igny. F° 53, Courville. 1191-1686.

Saint-Denis. F° 215, Courville. 1149-1622.

COUVROT et VILLERS-SUR-MARNE (Marne)

Vitry. Bailliage seigneurial ; minutes du greffe. 1730-1792.

De Torcy. Couvrot, une liasse.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 53, dîmes et cens. 1261-1775.

N.-D. de Vitry. L. 73, censive. 1495. — L. 112, censives.

Trois-Fontaines. L. 34, Couvrot. 1236-1778.

Saint-Jacques. F° 11, Couvrot, Vaux, Villers-sur-Marne, terres, vignes, prés. 1268-1763. — F° 48, gagnage de Villers. 1338-1578.

Saint-Memmie. L. 8, Couvrot. 1342-1569.

Saint-Pierre. P. 240, Villers-sur-Marne. 1149-1447.

CRAMANT (Marne)

Paroisses. Fabrique de l'église. 1515-1681.

Saint-Etienne. Tome IV, l. 60, vignes. 1506-1775.

Trinité. F° 113. Voir Avize.

Trinitaires. P. 84. Cramant. — P. 179, Cramant. Voir Avize.

Saint-Sauveur de Vertus. L. 8, Cramant. 1589-1777.

CRÈVECŒUR

Andecy. L. 19, Crèvecœur. 1225.

LA CROIX-AUX-BOIS (Ardennes)

Saint-Denis. F° 218, cure. 1241-1688.

LA CROIX-EN-CHAMPAGNE (Marne)

Saint-Etienne. Tome V, l. 39, dîmes de La Croix-en-Champagne. 1606-1626.

(*A suivre.*) G. HÉRELLE.

UN VOYAGE EN ITALIE

EN 1678-1679

Les relations de voyages en Italie au XVIIe siècle sont assez rares pour que nous nous fassions un plaisir de publier celle-ci, due à un champenois. — Antoine Morel, son auteur, appartenait à une ancienne famille qui possédait au commencement du XVe siècle la seigneurie de Heiltz-l'Evêque en Perthois et se fixa au commencement du suivant à Châlons par le mariage de son chef avec Claude de Bar, d'une des principales maisons de cette ville; leur fils y bâtit un hôtel près de l'église Sainte-Marguerite en 1547; il embrassa le protestantisme comme ses cinq enfants. Son arrière petit-fils rentra dans le giron de l'Eglise et eut pour fils Hiérosme Morel, prieur des Grands-Augustins de Paris, puis provincial de l'ordre [1], et Antoine Morel, écuyer, seigneur du Pasquis, Combles, Issoncourt, Sallemagne, Guyot, Lombal, maître des archives et trésor des chartes de la cour des comptes du Barrois, conseiller d'Etat en Lorraine, prévôt de Bar-le-Duc, conseiller d'Etat en France par brevet du 31 mars 1651. Il épousa à Reims, le 8 septembre 1651, sa cousine Marguerite Morel, veuve le 21 février 1683, morte le 22 décembre 1704.

De cette union naquirent une fille, Marguerite, mariée à Jean-Baptiste de Pinteville, seigneur de Vaugency, morte en 1692, et un fils, Antoine, né en 1652, notre voyageur. Il avait donc environ vingt-quatre ans quand il entreprit le voyage d'Italie avec son oncle Hiérosme, mentionné plus haut. Il succéda à son père comme prévôt de Bar, puis devint, le 18 mars 1694, conseiller au parlement de Metz, et mourut en 1727, laissant de Catherine Rosnay, — sœur du président du présidial de Châlons, — un fils unique, président du présidial de Châlons, quatrième aïeul du comte David de Riocour, auquel nous devons la communication de ce document, qui aurait eu encore plus d'intérêt si on y avait trouvé la relation du séjour à Rome.

1. Mort le 6 septembre 1698.

M. Morel fit de nombreuses acquisitions au cours de son voyage. Nous en releverons quelques articles : « Une boîte de senteur avec douze fioles » ; cinq boîtes et savonnettes de Bologne ; une boîte en aventurine. Les livres tiennent une place considérable dans ses achats, surtout des livres à gravures comme la colonne Trajane en 137 feuillets, la Galerie Farnèse en 35, Rome en 12 feuillets, Saint-Pierre en 6. Puis *Il Petrarca commentato* (1573). *Il Terrentio dei Fabrini* (1557). *Il itinerario d'Italia d'Andrea Scoto* (1673). *Roma antiqua et moderna* (1673). *Gerusalemme desolata*, *Emmanuelis thesauri inscriptiones* (1679). Aussi pas mal d'ouvrages latins et quelques livres français comme l'Art du Blason (1671), la Civilité française (1676), etc.

Nous ne devons pas oublier le chapitre des chapelets et des médailles. M. Morel rapporta une boîte de reliques, un cierge et un rameau, 4 chapelets et 2 « cavaliers de calambour, » 5 rosaires, 7 chapelets, 6 Agnus Dei, 3 croix de Caravaca en argent, 10 médailles d'argent et 25 de cuivre, qu'il distribua aussitôt son retour à son père, à sa mère, à sa sœur, à Mme de Sotteville et autres personnes ; il n'oublia pas non plus des gants pour ses cousines. On voit qu'il n'oubliait rien, tenant également ses comptes de dépense et écrivant régulièrement à son père.

Mais nous n'avons indiqué que quelques-unes des menues dépenses du voyageur. Il rapporta d'Italie des effets de toilette singulièrement riches. Nous citerons six rabats avec les manchettes en points de Gênes ; une paire de bas de soie incarnat, tissus d'or avec jarretières d'or ; trois autres, une de soie noire, deux de « couleur musque ; » une autre de soie et or avec jarretières incarnat ; deux paires de gants soie et or, l'une couleur perle, l'autre incarnat ; une toilette de soie violet et argent ; six mouchoirs de soie ; deux just-au-corps, l'un couleur « musque, l'autre or, argent et soie incarnat.

En revanche, M. Morel avait réduit autant que possible son bagage personnel. Peu de chemises, neuf, dont deux fines. — Le compte du voyageur prouve qu'il recourait en effet souvent aux blanchisseuses ; — un caleçon de peau, six de toile ; dix paires de bas, dont deux de soie ; quatorze mouchoirs ; cinq cravattes avec manchettes, dont une en points de France, l'autre en points d'Angleterre ; cinq coiffes, deux bonnets de laine, un peignoir ; un costume de drap gris avec flots de rubans ; un de drap noir garni de rubans rouges ; un de soie

noire avec sa garniture noire et citron; un autre de tiretaine avec « une brandebourg » et un manteau. B.

I

« Nous sortîmes de Paris, mon oncle le R. P. Morel, le R. P. Bruno Sauvé et moy, le 19 d'octobre de l'année 1678. Nous entrâmes à Rome le 1er jour de décembre, le premier pour aller achever son assistance auprès du général, l'autre pour quelques affaires et moy par curiosité. Nous avons veu de très beaux pays, de belles villes et le temps nous a toujours été fort favorable, excepté le jour que nous passames le Mont-Cenis, qui était couvert de quatre pieds de neige et qui tomboit actuellement sur nos testes. Les voitures qui nous ont servy ont été différentes; le bateau que l'on appelle *Colbert* nous a porté jusqu'à Auxerre; nous passames sur des chevaux les affreuses montagnes de Savoie et le Mont-Cenis sur des mules. Le reste du chemin se fit partie en carosse et en partie sur des chevaux. Dans les hôtelleries depuis Lion on y fait très mauvaise chère; on trouve sur la route de quoy contenter plus la veue que le goût.

Les différentes provinces que l'on rencontre sont la Bourgogne, le Lionnais, la Savoie, le Piedmont, le Milanais, le Parmesan, le Modenais, le Boulonois, le Florentin et enfin la campagne de Rome. En Bourgogne nous vismes Sens, qui est sa capitale, Auxerre et Chalon, toutes trois siéges d'évêques. La rivière d'Yonne passe à la première et la Saône fait un beau port à la troisième. Ces villes sont assez grandes et assez jolies. On ne peut rien voir de plus agréable que le Lionnois; ses coteaux sont remplis de maison, ses campagnes sont arrosées de deux fameuses rivières, la Saône qui va doucement et se perd dans le Rhône après avoir passé au travers Lion et y avoir apporté toute sorte de marchandises et de provisions, ce qui fait le trafic et le grand commerce de cette ville, laquelle est partagée en deux par la rivière. Il n'y a à voir du costé droit que St Jean, la cathédrale et le cabinet de M. Servien; nous ne vismes point ce dernier, ce monsieur n'estant pas au logis ou n'y voulant pas estre. Pour St Jean nous y arrivasmes justement lorsque l'horloge sonnoit, nous y entendismes chanter le coq, et nous estant aprochés de plus près, nous y vismes cent autres gentillesses de l'art, comme une aiguille qui montre les minutes et suit toujours la ligne d'une ovale sans la surpasser, et plusieurs figures qui changent chaque jour et d'autres à

chaque heure, comme l'ange qui à chaque fois qu'elle sonne vient saluer la sainte Vierge et s'en retourne après d'où il est venu. L'église est grande, assez belle, mais peu éclairée.

On passe de l'autre costé de la ville sur trois ou quatre ponts et on y voit le couvent des Augustins, l'église des Antonistes et leur galerie qui est fort agréable ; l'hôtel de ville est un batiment considérable qui a au-devant une fort belle place, au milieu de laquelle est une fontaine. Il y a aussi une grande place nommée Bellecour, à un costé de laquelle il y a plusieurs rangs d'arbres plantés qui font un beau mail et servant de promenade. Au bout est un hôpital que l'on appelle la Charité, maison si fameuse par sa grandeur et le grand nombre de monde qu'elle renferme, hommes et femmes, qui travaillent en soie, dentelles et autres ouvrages. Elle ne parait point d'abord ce qu'elle est sinon après avoir examiné neuf cours et plusieurs bastiments et corps de logis qui les séparent. La chambre du prêtre économe est si bien postée qu'il peut s'entendre appeller de quelque endroit de la maison que ce soit. Du costé qui regarde sur le Rhône est un vaste grenier remply de bled dont la toiture est soutenue par des piliers de pierre, long environ de 150 pas et large de 40 à 50. Je ne dis rien de l'hôpital, quoiqu'il soit très magnifique en ses bastiments et qu'il y ait un très grand nombre de malades dans deux grandes galeries croisées qui de tous costés peuvent entendre messe, parce que l'autel est au milieu. Voilà ce que j'ay veu dans Lion. Nous en sortismes le 30 octobre et passâmes le Rhosne sur un pont de pierre : cette rivière par sa rapidité est bien différente de la Saône.

Le Pont Beauvoisin est le dernier lieu de France. Après avoir passé le pont on entre sur les terres de Savoie. A un quart de lieue du pont on voit une pyramide avec les armes des ducs de Savoie : là on laisse à gauche la montagne de l'Egblatte, où on passoit autrefois, mais qui est très difficile, et à droite les montagnes du Dauphiné pour prendre entre deux le long d'une petite rivière qui sépare ces deux Etats. Après une lieue de plaine, on trouve le commencement des montagnes de Savoie qui seroient inaccessibles sans les soins du dernier duc qui en a fait couper les rochers et aplanir le chemin par des travaux incroyables. L'éloge de son entreprise est écrite sur une pierre de marbre élevée sur un pilastre. Le chemin est sombre et s'appelle la Grotte à cause qu'il est creusé dans le rocher : assez souvent il n'est large que de 7 ou 8 pieds où d'un côté sont des précipices effrayants de 1[illegible]

12 piques de profondeur, au fond desquels coulent des torrents, et de l'autre des rochers tout droits de 7 à 8 piques de hauteur. La journée fut d'une grande fatigue pour la longueur du chemin et les difficultés d'incessamment monter et descendre. Le pays est inculte, remply de brossailles : il y a en quelques endroits des petites pièces de terre ensemencées de gros bled seulement avec quelques misérables chaumières. Enfin tout ce pays est mauvais : la viande sans saveur ; on nous fit voir, et mesme en plusieurs hostelleries, on nous servit des perdrix blanches et patées ; cette couleur leur est naturelle, aussy bien qu'à quelques lièvres, à cause de la neige qui couvre ces montagnes presque toute l'année. La chair en est fade.

Après avoir fait douze lieues, nous arrivasmes à 2 heures de nuit à Chambéry, capitale de Savoie, située dans un fond couronné de montagnes, entourée de murailles et de fossés : elle a un chasteau dans lequel il y a une sainte chapelle où l'on conserve beaucoup de reliques, et entr'autres le baston de saint Joseph que nous révérâmes. La ville est assez grande, assez peuplée, mais on y est pauvre. Nous y vismes des grosses gorges qui leur viennent, dit-on, pour boire de l'eau du pays, qui sort des neiges fondues. Nous vismes le long du chemin des bandes de Savoiards qui s'en alloient en France. Le pays de deçà de Chambéry est plus habité que de delà. On passe sous la forteresse de Montmélian, située sur la pointe d'un petit rocher, et à Saint-Jean de Maurienne, évêché. Ce costé cy pourtant est plus dangereux que l'autre, parce que le chemin est étroit le long des torrents et des précipices, qui sont si périlleux que si le cheval faisoit un faux pas, on ne pourroit éviter d'être brisé contre les rochers et jetté dans un torrent qui coule dans le fond.

Etant arrivés de la sorte à Lansbourg, grand village situé au pied du mont Cenis, on nous y fournit des mules pour passer, à cause qu'elles sont plus seures du pied que les chevaux. En cette voiture nous commençâmes à monter cette montagne, la plus haute de toute la Savoie, à 7 heures du matin. Le froid, la neige et la difficulté de remonter la route nous incommoda : la montagne est fort droite une lieue durant, après laquelle on trouve une plaine de deux lieues ; au milieu on y voit un lac dont on dit n'avoir pu encore sonder la profondeur. La descente, qui dura pendant deux heures à cause des pointes de rochers sur lesquelles il faut que deux hommes qui vous portent dans une méchante chaise appuyent sûrement les pieds ;

s'ils n'étoient fort adroits et bien habitués à cette voiture, la vie serait exposée.

On voit des allées de vignes par la campagne dont les ceps sont aussy gros que ceux de nos treilles : des arbres leur servent de pesaux et le bled vient encore au-dessous. Quelques milles se passent ainsi, après lesquels se trouve Turin.

Cette ville est fort belle, grande, beaucoup peuplée ; elle a de belles rues, principalement la Strada Nova, qui est droite, qui a ses bâtiments égaux et de mesme structure et qui au bout a aussy une fort belle et grande place avec des arcades des deux côtés. Pour des palais, il y en a un grand nombre et en divers endroits, mais celuy de S. A. est superbe entre les autres. Il n'est pas habité depuis la mort du dernier duc qui le fit faire : on l'appelle le Palais Neuf, et S. A. se contente du vieux château. J'y vis le petit duc, aagé de treize ans, beau par excellence ; Madame la duchesse sa mère qui agit à toutes choses de l'Etat ; ses gardes de corps passèrent en revue devant chez elle et il ne se peut rien voir de plus poly et de plus richement paré qu'étoient tous les officiers et tous les gens de la cour ce jour-là.

Le saint Suaire est à présent dans l'église cathédrale de Saint-Jean jusqu'à ce que la magnifique chapelle de marbre noir que l'on luy bâtit dans le Palais Neuf soit achevée.

Il y a en cette cour quantité d'ambassadeurs des princes étrangers. M. le duc de Villars, ambassadeur de France, nous convia à dîner, et le soir, M. Daucourt, secrétaire de l'ambassade, nous donna splendidement à souper. M. le duc de Jouvenas, qui est pour l'Espagne, donna à mon oncle une lettre de recommandation pour le gouverneur de Novare afin qu'il nous laisse passer dans le Milanais.

Nous en prîmes donc le chemin et allâmes à Vercelles, dernière place de Piedmont de ce costé-là et très bien fortifiée à la moderne, et où on travaille encore à cette heure ; il y a un bel hôpital, l'église S. André possédée par des chanoines réguliers qui ont une table d'autel de porphyre, un beau chœur fait à la mosaïque et un crucifix miraculeux très bien fait ; outre cela le couteau dont fut tué S. Thomas de Cantorbéry. La ville est bien bâtie et bien percée.

Novare est après. C'est la frontière de l'Etat de Milan. Nous fumes receus avec accueil du gouverneur : la ville est petite et régulièrement fortifiée. Tout le pays jusqu'à Milan est fort fertile et dans une même terre on fait deux ou trois récoltes

l'année ; la campagne aprochant de Milan est baignée d'eau, d'où vient qu'ilz y recueillent une quantité de riz, et nous marchasmes un jour entier le long du canal que l'on dit avoir 60 milles de longueur, qui est fort droit et porte de grands bateaux jusque dans cette ville, dans laquelle il se partage en plusieurs ruisseaux, ce qui fait la facilité de la voiture pour toute sorte de marchandise ; le trafic y est grand et surtout pour les étoffes et marchandises de soie.

L'église cathédrale qu'ils nomment le Dôme est très riche et très magnifique dedans, dehors et dessus. Tout y est revêtu de marbre blanc : on travaille à l'achever. Il y aura du dehors pour ornement 4,600 figures de même étoffe. Le pavé est de de même matière, de différentes couleurs et en compartiments. La longueur de l'église est de 195 pas, sa largeur de 95. La nef est composée de 9 grands piliers de chaque côté; les ailes sont doubles et ne sont pas raccourcies comme dans la plupart des églises qui ont ce défaut d'avoir une nef fort haute et des ailes fort basses. Il y a entre chaque pilier un tableau de la vie de S. Charles ; toute l'histoire de S. Ambroise est en relief sur la chaire du chœur. Le tabernacle et les deux chaires des prédicateurs sont de bronze. Au-dessus du grand autel est un saint clou de N. S. enchâssé dans un reliquaire d'or attaché à la voûte, et dans une chapelle sous terre est enfermé le corps de S. Charles Boromée que nous eûmes l'honneur de voir : il est couché tout de son long, habillé pontificalement, duquel il ne paraît que le visage et les pieds. Dans une chapelle de l'église il y a une figure de S. Barthélemi écorché qui est une merveille de la sculpture : on y voit parfaitement bien toute l'anatomie de l'homme.

Entre quantité d'autres belles choses et magnifiques monastères, ceux des Bernardins et des Olivetans sont les plus signalés. La longueur de leur dortoir est d'environ 200 pas avec de beaux escaliers qui y conduisent ; et ce premier est remarquable par le jardin où se convertit S. Augustin, et par l'église (ancienne cathédrale) où S. Ambroise fesoit ses fonctions épiscopales ; on y voit les mêmes portes qu'il ferma à l'empereur Théodose. Elles y sont encore suspendues. Il y a aussy dans cette église, sur une colonne, un serpent d'airain qu'ils disent être celuy que Moyse éleva dans le désert.

Dans l'autre église, qui est celle des Olivetans, on n'y voit que dorures partout et une architecture à la moderne avec quantité de chapelles ; mais il y en a une petite entr'autres qui est des plus belles que l'on puisse voir.

Le portail de S. Celse est remply de figures de marbre blanc et de bas-reliefs bien faits.

Celuy de S. Paul est avec de hautes colonnes de même matière de diverses couleurs. L'église est enrichie de très riches et délicates peintures.

S. Nazaire est une ancienne église faite en croix et sur la porte on voit huit tombeaux des Trivulces, maison ancienne et des plus considérables du pays.

Il y a seize grands piliers devant San Lorenzo, qui sont restés du palais des empereurs qui était autrefois en cet endroit. Cette église est ronde et en haut tout autour sont des jubés où il peut contenir presque autant de monde que dans le bas.

L'église des Soccolanti est de 41 pas de largeur et avec les chapelles elle en a 54; elle en a autant de longueur. On en trouve la structure particulière et hardie en ce que dans cette étendue il n'y a point de piliers.

Il y a aussy la Victoria, les Jésuites, S. Antoine, S. Joseph, et beaucoup d'autres avec leurs beautés particulières que je passe sous silence.

Le Lazaret est pour les pestiférés assez proche des remparts; sa symétrie est carrée, entourée d'eau à 464 de nos pas de chaque côté, et de chacune 74 fenêtres que font autant de chambres, et au dedans il n'y a rien du tout qu'une chapelle au milieu d'un grand vuide, soustenue de piliers et ouverte de tous côtés pour entendre la messe commodément de tous les endroits de la maison.

L'hôpital est, dit-on, un modèle des Invalides de Paris ; il y a une grande cour et autour des arcades haut et bas. L'église est au milieu d'une des galeries. Vis-à-vis de la porte, de chaque côté de cette cour, sont quatre autres cours attachées a des bâtiments dans lesquels logent les malades.

Nous avons aussy été à la chapelle où S. Augustin fut baptisé ; nous avons veu l'endroit où il écrit le *Tolle lege* et celuy où il enseigna, où est écrit : *Augustinus humana docens divina discit.*

Chez les religieuses de Ste Radegonde nous entendîmes une admirable voix d'une fille de condition appelée la Signora Clerichy, religieuse du même monastère ; on n'en peut entendre une plus forte et plus agréable : elle chanta pendant la messe, à l'offertoire, en notre considération, à la prière du P. Bachelier Castiglioni.

Le palais du gouvernement qui est auprès du Dôme, celuy de Marini auprès des Jésuites et quantité d'autres sont considérables.

La bibliothèque que l'on appelle Ambroisiane est une des raretés par la quantité de livres bien choisis et par les pièces de sculpture et de peinture qui se voyent dans une salle où s'assemble l'Académie de sculpture et de peinture.

Un chanoine nommé le signor Cecala a un cabinet de prix où il y a plusieurs curiosités très ingénieuses et des raretés de pays étrangers.

Le château est une forte citadelle et dans une situation qui domine à toute la ville et dont les ouvrages, quoique anciens, sont fort réguliers. Il a de l'eau dehors en des demy lunes entre chaque bastion, un large fossé plein d'eau, puis des bastions munis de grosses pièces de batterie, puis encore de l'eau au pied d'une haute muraille qui tourne tout autour de la place, qui fait une belle galerie pour mettre les soldats et où sont quantité d'arquebuses, de mortiers et de canons. Après est une grande cour au milieu de laquelle est encore un dernier retranchement de terre et de fort bonnes murailles fossoyées. Ce château est fort bien muni d'armes et de provisions.

Enfin Milan est une superbe ville, grande, marchande, beaucoup peuplée, commode, dans une situation égale et forte. Elle a des églises magnifiques, les monastères semblent des palais, les rues et les places ont quantité de hautes et belles croix sur des colonnes, et il y a abondance de tout pour la vie autant qu'en aucune autre ville d'Italie. On y est doux et affable et obligeant. De bons amis de mon oncle nous conduisirent partout en carosse.

Après Milan, on va à Lodi, qui est la dernière ville du Milanais : c'est d'où on tire les fromages que l'on appelle en notre pays du Parmesan. J'ay leu qu'il y en avoit pesant jusqu'à 500 l.

A 22 milles après avoir passé la rivière de Pô, on arrive à Plaisance qui est une ville au duc de Parme. On y voit dans la place deux chevaux de bronze et deux ducs dessus, Alexandre et Octave Farnèse. Il y a un beau monastère de S. Augustin dont les dortoirs sont larges de 100 pas. Pour la ville en général, elle est grande et les rues en sont assez belles. S. A. y était lorsque nous y passâmes, le château duquel se bâtit encore en est fort beau.

Parme en est éloignée de 35 milles. La ville est traversée par une rivière du même nom. On ne sait si la ville lui a donné ou si elle l'a donné à Parme. Il y a trois ponts de pierre pour la traverser, un desquels ne sert qu'à la cour pour aller du palais au jardin qui est en face. Ce palais est extraordinairement vaste : il y a trois ou quatre grandes cours avec des hauts bâtiments à l'entour ; ce que l'on y voit de plus beau, ce sont ses carrosses, ses chevaux et l'amphithéâtre. Il y a neuf des premiers qui sont superbes, l'un desquels est d'argent massif, l'impérial de cristal, les rideaux et toute l'étoffe d'une riche broderie d'or et d'argent. Il y a trois grandes écuries de chevaux choisis. L'amphithéâtre est admirable pour trois choses principalement, l'une de contenir 12,000 personnes, l'autre de tenir 4 pieds d'eau dans le parterre quand on veut un combat naval, et la troisième de faire entendre jusqu'à la porte le moindre mot qui part du fond du théâtre, quoiqu'il ait bien six vingt pas de long et 45 de large ; sa hauteur ne se dit pas, mais mon oncle estime qu'il est aussi haut que long, ce qui fait que la voix arrive aussitôt au haut qu'au bout, au lieu que le lambry étant bas, la voix s'y romproit avant qu'elle arrivât au bout de la place.

Parme, du reste, a des rues larges, une grande place carrée et pavée de briques mises de leur épaisseur, et à l'église de la Steccata se voyent de très bonnes peintures, une sacristie bien boisée et un beau soleil d'or massif haut de deux pieds et enrichi de pierreries.

L'Etat de Modène est contigu à celui de Parme. Le pays est aussi semblable et ses campagnes sont semées de bled : on voit à travers les champs une infinité d'allées d'arbres droites et longues à perte de vue ; chaque arbre a sa treille et les treilles se tiennent l'une l'autre.

Suivant notre route, nous passâmes à Reggio et à Modène qui appartiennent au duc de ce nom. Il n'y a rien de bien particulier, sinon une belle couleuvrine qui porte 5 milles et une écurie de cour des plus beaux chevaux.

Après avoir passé la rivière de Tanaro nous fûmes sur les terres de S. S. — A l'entrée il y a un fort composé de quatre bastions et quatre demy lunes, bâti par Urbain VIII et qui à cause de cela s'appelle le fort Urbano.

Nous arrivâmes à Bologne le 21 novembre. Cette ville a la forme d'un navire : elle est plus longue que large, et plus large en un bout qu'en l'autre. Vers le milieu est une tour

extraordinairement haute qui ressemble au mat. On peut marcher à pied sec dans les rues quelque temps qu'il fasse, parcequ'elles sont couvertes d'arcades presque partout. La place est ornée d'une magnifique fontaine, du palais du légat d'un côté, de l'église de S. Petronius de l'autre. Cette église a de longueur 126 pas et 76 de largeur en comptant les ailes et les chapelles et est fort exaucée. La cathédrale n'est pas si belle. Il y a aussi S. Dominique où est ce beau chœur dont chaque chaire représente à la mosaïque une histoire du vieux et du nouveau Testament, où sont ces deux belles chapelles vis-à-vis l'une de l'autre, celle de N.-D. du Rosaire et celle de S. Dominique où est son corps dans un tombeau de marbre blanc, devant lequel brûlent huit lampes. Il y a aussi deux grands chandeliers d'argent à chaque costé du marchepied de l'autel.

La bienheureuse Catherine de Bologne se voit en son entier au Corpus Domini : elle est assise, habillée en religieuse, ses pieds, ses mains, son visage découverts.

A S. Augustin on a pour relique la main droite de Ste Cécile en son entier.

A un quart de lieue de la ville est le monastère de San Michel in Bosco, de l'ordre des Olivetans. Le monastère est posté sur une montagne d'oú on découvre agréablement toute la ville et les environs : dans un des deux cloîtres, la sacristie et l'église sont des peintures très estimées. Leur dortoir a plus de 200 pas de long; c'est une maison achevée et la plus grande, dit-on, de toute l'Italie.

D'un autre côté, sur une montagne, est pareillement l'église de la Madone, où se conserve une image de la Vierge faite par S. Luc. Nous ne ne pûmes pas y aller, mais nous en vîmes le chemin seulement ; il est couvert, et dès les portes de la ville commencent de belles arcades qui conduisent jusqu'au pied de la montagne ; elles sont au nombre de 336 et il en manque encore 100 pour achever le reste : plusieurs particuliers font les frais de cet ouvrage.

Pour aller de Bologne à Florence, il est besoin de passer les Apennins. Ce sont des montagnes aussi hautes pour le moins et aussi rudes que celles de la Savoie, mais le chemin est tout entièrement pavé et moins dangereux. A l'entrée du Florentin nous donnâmes les billets de santé que nous avions pris à Bologne. Vers Fierensoles nous aperçusmes un feu qui sort d'une montagne, toujours égal et on ne sait pas quelle en est

la raison : il s'élève de terre à la hauteur et de la grosseur d'un tonneau.

On passe à Scarperia, assez gentille ville, puis on arrive à Florence la belle, distante de Bologne de 50 à 60 milles. Avant que d'entrer il y a un petit pont, ensuite une allée d'arbres, puis la porte de la ville. Le pavé est de pierres fort larges et plates ; les maisons sont bien basties, les rues droites et assez remplies de monde. L'Arno passe à travers la ville ; il y a quatre ponts dessus dont les arches sont faites en anses de panier, je veux dire quasi plates et arrondies seulement un peu sur les coins. Le palais du duc est d'une structure comme celle du Luxembourg à Paris. Il est en un endroit un tant soit peu élevé et la place de devant est faite en glacis. L'escalier qui conduit au haut du pavé est de 140 marches. Le duc peut par un autre lieu aller en carrosse jusqu'au toit où l'on voit des tonneaux de terre qui descendent fort bas et que la pluie remplit en cas d'accident de feu.

Il y a une chaise dans une muraille qui porte S. A. quand il lui plaît en tirant seulement un cordeau de tresses de haut en bas et de bas en haut, mais elle sert principalement pour aller à la librairie qui est fort haut ; elle est très belle, remplie de manuscrits très précieux, de livres de toutes sortes de langues, principalement des orientales, qui ont été imprimés en ces pays-là même. Nous eûmes le plaisir de voir cela fort à notre aise par la bonté du s^r Magliabecqui qui en a soin et qui nous montra tout : c'est un homme qui a beaucoup d'esprit et de belles lettres.

Il y a de ce palais jusque au vieux une galerie couverte qui passe sur un pont et qui traverse la moitié de la ville pour y conduire le duc quand il veut n'être pas veu. Ce palais étoit autrefois celui de la République.

Les galeries et les cabinets sont estimés pour des plus riches de l'Europe, et les deux galeries sont longues chacune de 200 pas, remplies de statues de marbre antique et très recherchées. On y voit 4 cabinets où sont conservés de très précieux meubles, des armes très exquises selon l'usage de plusieurs nations. Il y a des tables et des buffets d'un prix inestimable où se voient enchâssés des diamants, des perles, rubis et autres pierreries d'une grosseur assez extraordinaire. Le tabernacle destiné pour la superbe chapelle des ducs appellée S. Lorenzo est aussi en cet endroit. Cette chapelle n'est pas encore achevée : elle est de forme ronde comme un dôme ; elle doit servir de sépulture aux ducs et on voit déjà quatre tombeaux achevés.

Tout le dedans sera revêtu de tapis, porphyre et autres pierres précieuses à la mosaïque.

Le dôme ou cathédrale est obscur ; sa longueur est de 184 pas, sa largeur de 41. La copule est octogone, et l'un des côtés a 21 pas. A gauche du portail est le clocher de marbre de plusieurs couleurs que l'empereur Charles Quint disoit devoir être enchassé et n'être montré que les bonnes festes. Le baptistaire est là auprès, car c'est la coutume de ce pays d'ouvrir un lieu séparé pour baptiser tout le monde. Les portes sont de bronze et dessus sont de grandes figures de même étoffe (*sic*).

A l'Annonciade, à main gauche en entrant dans l'église, se conserve bien précieusement un portrait de la Ste Vierge qui fut fait par miracle pendant que le peintre qui avait commencé le tableau rêvait à faire la Ste Vierge plus belle que l'ange qui l'avoit miraculeusement bien peint ; il s'endormit et à son réveil il trouva le tableau achevé : on ne la montre que très rarement, S. A. en ayant une clef. Devant cette église est une place bordée d'arcades de deux côtés, à l'un desquels est la maison des enfants trouvés. Au milieu de la place Frédéric est sur un cheval de bronze ; à celle du vieux château, il y a encore un de ces chevaux, et dans une rue est adressé un autre ouvrage de marbre qui représente Constant.

Les nobles seulement ont icy le privilège de vendre du vin en détail. La coutume est fort contraire à la nôtre. Une personne de qualité a donné un tabernacle à l'église des Augustins fait de lapis et autres pierres précieuses que l'on estime 100,000 l. Depuis cette ville jusqu'à Rome nous fûmes sur des chevaux de cambiature, ce sont des relais que l'on change de 2 en 2 postes et qui sont fort méchants.

Nous passâmes à Sienne, où est à remarquer la place qui est faite en forme d'amphithéâtre. La ville est bâtie en partie le long d'une montagne et partie dans le fond, pavée de briques mises de leur épaisseur. On voit dans les rues sur des colonnes des louves qui allaitent Romulus et Remus, marque que cette ville autrefois était une colonie romaine. Dans l'église de S. Dominique se conserve le chef de Ste Catherine de Sienne et se voit l'endroit où N. S. disait l'office avec elle.

La cathédrale de Sienne est une pièce achevée et belle tout ce qui se peut ; elle est faite de marbre blanc et noir, parce que la ville l'a fait faire et que ses armes sont un champ d'ar-

gent et de sable. Le portail est enrichi de dorures et de statues de marbre blanc. Le pavé de l'église est de marbre, de pièces rapportées qui forment plusieurs figures et représentent des histoires de l'ancien Testament ; on ne découvre ce pavé qu'une fois ou deux l'année. La copule est sexagone et entourée de six assez petits piliers, et c'est un ouvrage bien délicat. La chapelle d'Alexandre VII est enrichie de figures de marbre fort bien travaillées, et dans une autre chapelle vis-à-vis se conserve le bras de S. Jean-Baptiste. On trouve dans la bibliothèque des livres d'Eglise, des peintures de Raphaël fort estimées qui représentent l'histoire d'Ænéas Silvius qui fut le pape Pie II.

Le pays est remply d'oliviers, mais pas trop bons, du reste, et toujours plus mauvais en tirant vers Rome. On trouve sur son chemin le château de Radicofanie ; on passe à Aquapendente et nous couchâmes à Bolsenne, au bord de ce grand lac qui a 12 lieues de tour, où Ste Cristine fut martyrisée avec quelques autres ; on lui attacha une pierre au col, mais Dieu par miracle la fit nager sur l'eau, afin qu'elle servît de planche à cette sainte ; elle s'en servit comme d'un bâteau et les marques de ses pieds y demeurèrent imprimés. On voit cette pierre dans une petite chapelle voisine d'une autre où se fit le miracle de l'apparition de J. C. dans l'hostie et de son précieux sang qui coula quand le prêtre qui chantait rompit l'hostie ; ce qui arriva en l'année 1263. On lit cette dernière histoire sur un marbre dans la muraille.

On passe à Montefiascone et à Viterbe, où est en son entier le corps de Ste Rose, dont on voit à découvert le visage, les pieds et les mains. Quantité de fontaines coulent par la ville et font de forts beaux jets. Ellle est assez grande, mais inégale, y ayant souvent à monter et à descendre.

Les marais vers Monterose rendent l'air fort puant ; la terre d'alentour ne produit que de l'herbe verte à faire des balais, ou bien de la fougère. Cecy n'est éloigné de Rome que de 3 postes ou 24 milles. Il n'y a plus entre eux deux que Baccano et la Storta ; et dans cette grande campagne se voit rien que quelques routes et quelques vieilles mazures de l'ancienne Rome. Il y a un tombeau sur le chemin que l'on dit être de..... (*sic*). On passe le Tibre sur le pont Mola, après quoy une grandissime rue appelée Via Flaminia, et à cette heure del Popolo, conduit en droite ligne à la porte du même nom.

L'entrée de Rome est très belle ; passé la porte est une grande belle place où aboutissent les trois principales rues de

Rome : celle del Corso correspondante à la porte et qui est fort droite ; les deux autres, celle du Babouin et celle de Ripette, sont fort droites aussi, mais vont comme les branches d'un compas à moitié ouvert, et on pourroit même dire qu'une pyramide fort élevée, qui est posée au milieu, en feroit la teste qui se voit également des trois rues. Deux églises en forme de dôme, d'égale structure et fort magnifique, l'une à des Picpuces français, l'autre à des Carmes espagnols, ont été bâties de nouveau par le cardinal Guastaldus aux avenues de la rue du Cours qui font une fort belle décoration.

Journal de voyage à Naples.

Le 3 avril 1679. — Naples est une ville si belle qu'elle fait naitre le désir d'y aller à tous ceux qui viennent à Rome. On m'en avoit dit tant de merveilles que j'ai voulu moi-même la voir. Je partis d'icy le 3 avril en grande compagnie de Français et d'Allemands.

On sort de Rome, allant à Naples, par la porte S. Jean de Latran, en suivant un assez beau chemin pavé on arrive à la terre de Mezza Via, qui est la première poste jusqu'où on ne rencontre que quelques masures et deux ou trois vieux aquéducs. Sur la droite à côté du chemin on trouve Albano, ville fort déserte à présent, dont Romulus et Remus ont pris naissance et qui était la capitale du royaume qui appartenoit à leur ayeul. Sur une montagne renfermée dans la ville est un petit couvent de Capucins d'où l'on découvre un lac et un paysage agréable. Le chemin qui conduit à Velletri est pavé de grosses pierres noires sur lesquelles les chevaux glissent fort facilement ; on rencontre le Castel Riccia du cardinal Chigi et un palais au duc Cesarini où aboutissent quantité de belles allées.

Velletri fut notre première couchée. Dans le milieu de la place est une figure de bronze du pape Urbain VIII et au fond est le palais des Ginetti, qu'un cardinal de ce nom fit faire : il y a 4 étages, 13 croisées de face, un bel escalier de marbre blanc, une galerie remplie de statues et de tableaux et un jardin avec des allées de lauriers et des fontaines.

Le second jour nous trouvâmes d'assez méchants chemins et dînâmes au bas de Sarmoneta, ville bâtie sur une montagne comme toutes les autres de ce pays. On couche sous Piperno dont la descente est fort raboteuse. Le pays depuis Sarmoneta jusqu'ici est bordé d'un côté par des montagnes couvertes de

myrthe et d'oliviers, et de l'autre côté sont des plaines assez étendues. On passe une barrière proche de laquelle coulent des fontaines qui sentent une odeur de soufre et blanchissent le fond sur lequel elles passent.

Le 3e jour, après avoir traversé une espèce de bois dont les arbres sont de liège, on voit à main gauche dans un fond l'abbaye de Fosse Neuve, où S. Thomas d'Aquin mourut en allant au concile de Lyon où l'envoyoit Grégoire X. Après la pluie, les chemins y sont très mauvais, d'où on a peine à se tirer, ce qui continue jusqu'à ce qu'on est sorti dans la Via Appia, qui est droite et pavée de pierres très larges, élevée aux deux côtés pour la commodité des piétons. Elle conduit jusqu'à Terracine, aujourd'hui la dernière ville de l'Etat du Pape, et jadis la capitale des Volsques, brûlée par Frédéric Barberousse. Elle est présentement fort peu peuplée : c'est le siège d'un évêché dont l'église cathédrale est petite. Proche de ce lieu on découvre la mer qui est seulement à 1 ou 2 milles au-dessous de la ville, et on la côtoie quelque temps, allant à Fondi, où avant qu'arriver on passe dans un autre bois de liège et ensuite sous une porte qui sépare l'Etat du Pape de celui d'Espagne avec cette inscription : « Philipp. II. cat. regnante a. f. Alcalæ dux pro rege. — Hospes si amicus advenis, pacata omnia invenis et malis moribus pulsis bonas leges. »

Fondi est ainsi appelé à cause qu'il est dans un fond. On y voit des oranges et des citrons en grande quantité, et chez les Dominicains est encore l'arbre que S. Thomas planta de sa main. Il y a une cathédrale. Ce fut notre 3e couchée.

Au sortir de Fondi, continuant la Via Appia pendant 3 milles, les chemins sont bordés de myrthes et les montagnes autour en sont couvertes comme nos campagnes de genêts. Le pays est planté d'oliviers et de succules, qui sont des arbres portant fruits de la longueur d'un demi pied ou environ, qui sert de nourriture aux paysans et dont ils se servent en manière de pain. Cette province s'appelle Terra di Lavoro à cause de sa fertilité. Et proche Itrou, petite ville, se voient quelques vignes plantées à notre manière.

Mola est sur le bord de la mer. On s'y embarque pour aller à Gaëte qui est vis-à-vis. Il y a pour 3/4 d'heure de chemin. Cette dernière ville est bâtie le long de deux petites montagnes qui avancent dans la mer et font une péninsule. Le port est à couvert du vent ; les vaisseaux peuvent aborder le long de la ville et des fauxbourgs et peuvent se mettre à l'abri dans un tour de 7 à 8 milles de longueur que Mola et Gaëte font

dans la mer. Le château est bâti sur la plus petite montagne. Nous nous présentâmes 20 pour y entrer : ils ne voulurent nous laisser entrer que 4 par 4 : le nombre sans doute leur fit peur. Dans ce château on montre le squelette de Charles de Bourbon qui est tout droit dans une gaine de bois, à main droite dans un petit réduit avec cette épitaphe espagnolle : « Francia mi diè la vita. In Ispagna fui avventuriere. Roma mi diè la morte. Gaeta la sepultura. »

J'avançai 4 pas dans la cour du château qui me parut longue d'environ 40 pas et large de 25 ou 30. Dans un coin à droite il y a une tour et trois autres du côté par où l'on entre. Au bas du château est la cathédrale, où est une chapelle sous terre fort jolie. Les fons baptismaux sont faits d'un vase ancien de marbre blanc.

Sur le sommet de l'autre montagne est une tour que l'on appelle d'Orlando, et vers le bout de la même montagne est le rocher qui se fendit à la mort de N. S. Il est ouvert de haut en bas d'environ 4 pieds de large et non pas en droite ligne, mais obliquement : d'un côté il y a des éminences, et de l'autre six places qui répondent des renfoncements. On descend par l'ouverture dans une chapelle : avant d'y arriver on trouve sur le rocher l'impression d'une main qu'on croit être celle d'un incrédule qui disoit qu'il étoit aussi vrai que ce rocher où il appuyoit la main se fut ouvert à la mort de N. S., comme il étoit de paste. Dans le fond, la chapelle est bâtie sur une pièce de roche qui par miracle tomba d'en haut et s'arrêta là pour donner lieu d'y bâtir cette chapelle. La mer flotte par dessous.

Nous retournasmes à dîner à Mola, d'où nous reprîmes la Via Appia qui est toujours fort droite et fort agréable. Au bout on y remarque des restes de deux amphithéâtres avec un aqueduc. On passe au bas la rivière de Garigliano fort près de son embouchure, le long de laquelle est une grande prairie où paissoient des buffles, qui sont animaux dont on se sert au labourage comme nos bœufs, de couleur noire, dont la corne est plus large et un peu plate. La couchée fut à un village appelé Ste Aghate, et le lendemain dînasmes à Capoue, ville fort bien située, mais déserte, bien qu'il y ait une cathédrale et le fleuve Voltarne qui porte bateaux.

Ce fut dans ce pays de delices où Annibal et son armée se donnant aux plaisirs, affaiblirent la vigueur de la discipline militaire et donnèrent lieu à leurs ennemis de la défaite. Le

NÉCROLOGIE

M. le baron Félix Héron de Villefosse vient de s'éteindre à l'âge de 74 ans, au château de Féricy, près Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Il était le fils aîné du célèbre ingénieur, membre de l'Académie des sciences, auteur de la *Richesse minérale*, conseiller d'Etat et secrétaire du cabinet du roi Louis XVIII. Sa femme était Mlle de Grosourdy de Saint-Pierre. Après de brillants succès au concours général de 1832, M. Félix Héron de Villefosse était entré au barreau de Paris; une cruelle infirmité, la perte de la vue, l'avait obligé depuis quelques années, à se retirer à Féricy auprès de son fils aîné, ancien officier de cavalerie, qui avait épousé Mlle Anne de Maussion et qui, dans ces dernières années, représentait le canton du Châtelet-en-Brie au Conseil général de Seine-et-Marne. La mort du baron Héron de Villefosse sera vivement regrettée, dans un pays où il jouissait de l'estime générale et où sa famille, héritière d'un des vieux noms de la noblesse du Parlement de Paris, est fixée depuis longtemps.

Une autre branche de la même famille appartient également au département de Seine-et-Marne; elle est établie dans l'arrondissement de Coulommiers, près de la Ferté-Gaucher. Nos deux collaborateurs MM. Ant. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, et Etienne Héron de Villefosse, éditeur de l'*Histoire de l'abbaye d'Orbais*, neveux du défunt, en sont les représentants actuels.

***

Le 1er novembre, est morte au château de Souvilly (Eure), Mme Olry, née Rœderer, fille du fondateur de la maison de vins de Champagne Louis Rœderer, l'une des premières de la province. Elle laisse une fille mariée au comte de Jarnac et deux fils, qui dirigent avec leur père cet important commerce, tout en se montrant fidèles aux traditions de générosité de leur famille.

***

Le 5 du même mois, est mort à Paris, le baron Durant de Mareuil, ancien officier de marine, frère du comte de Mareuil, conseiller général de la Marne. La *Revue* a déjà parlé plusieurs fois en détail de cette famille qui a fourni à la France d'éminents diplomates.

Là est, nous le répétons, le caractère très spécial de cette histoire de Jeanne d'Arc, qui répond du même coup et aux ennemis de la bonne française, décidés quand même à lui faire un crime de son patriotisme; et à ses prétendus amis de l'heure présente, qui font d'elle une virago républicaine, martyre de la libre-pensée. Ceux-ci, comme autrefois les Anglais ont besoin de lui ravir l'auréole surnaturelle; ils s'y essaient vainement, les preuves ont été faites devant les premiers juges : Jeanne ne fut pas plus une hallucinée qu'une sorcière, elle fut l'instrument des miséricordes de Dieu pour la France.

L'auteur a donné en appendice le sentiment des membres de l'Académie française sur Jeanne d'Arc. Interrogés par le *Figaro*, trente-neuf sur quarante ont répondu. C'est un curieux « plébiscite » où l'on trouve du beau, du joli, du creux et du bête.

H. D.

* * *

La Réforme et la Ligue en Champagne. Documents. I. Lettres conservées en original ou en copie authentique dans les archives municipales de Châlons-sur-Marne, Reims, Sainte-Menehould, Saint-Dizier et Vitry-le-François. (1546-1598), recueillies par G. Hérelle, professeur de philosophie, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. — Paris, Champion, éditeur ; un volume in-8° de XIII-444 pages, sur grand papier vergé.

Le volume que nous annonçons est encore une publication de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François. Malgré la modicité de ses ressources, cette Société a trouvé moyen depuis une dizaine d'années, de donner au public nombre de travaux de première importance, non pas seulement de petits articles d'érudition locale, mais de véritables ouvrages, qui intéressent la province tout entière et même l'histoire générale du pays. Citons comme exemples, et sans prétendre épuiser la liste, le *Cartulaire de l'Abbaye de Cheminon* et l'*Invasion Allemande en 1544*, qui figurent dans les derniers recueils qu'elle a fait imprimer. Il y a des Sociétés beaucoup mieux rentées qui n'ont pas produit l'équivalent.

Les *Lettres* recueillies par M. Hérelle se rapportent à la longue période qui s'étend depuis l'apparition de la Réforme en Champagne jusqu'à la fin des guerres religieuses. Ce ne sont que des documents authentiques de cette espèce qui sont conservés aujourd'hui dans les archives de Châlons, Reims, Saint-Dizier, Sainte-Menehould et Vitry-le-François. En nommant les dépôts d'où les pièces ont été tirées, nous indiquons implicitement la région que ce livre concerne d'une façon spéciale : c'est le pays compris entre Marne et Meuse, le Châlonnais, le Rémois, le Perthois et l'Argonne méridionale. A la fin du XVIe siècle, cette région offre un intérêt historique très particulier; le désordre politique et les luttes civiles lui ont valu une sorte d'indépendance momentanée; il y a des villes qui tiennent pour le Roi, d'autres pour la Ligue; elles s'at-

taquent, elles se défendent, elles s'envoient des ambassadeurs, elles concluent entre elles des trêves et des traités; les Conseils d'échevins sont devenus des Conseils de gouvernement; on y délibère sur la guerre et sur la paix; on y décide des armements et des levées de troupes; on y fait des coups d'Etat. « Situation « étrange, infiniment curieuse, et cependant mal connue; car les « caractères qui en font l'originalité ne permettent pas qu'on s'y « arrête longtemps dans les histoires générales. » Mais il appartenait aux enfants du pays d'en susciter le souvenir.

Nous n'entreprendrons pas d'exposer tous les faits historiques sur lesquels l'ouvrage de M. Hérelle jette une nouvelle lumière: un tel compte-rendu serait la chronique de la Champagne pour une période de 50 ans. Nous signalerons seulement, et presque au hasard, l'introduction de la Réforme à Sainte-Menehould (p. 1), les progrès de l'hérésie à Châlons (p. 34), l'assemblée tenue à Troyes par le maréchal de la Vieuville (p. 64), le séjour et les violences des reîtres de Schomberg (p. 91), la lettre de Théodore de Bèze aux églises réformées de Châlons et Vitry, (p. 113), les démarches des Parisiens auprès des Châlonnais (p. 152 et s.), l'assassinat de Henri III à Saint-Cloud (p. 211), les négociations d'Avenay, le voyage du duc de Nevers à Rome et la reddition des villes rebelles.

Le recueil contient plus de 700 documents; les plus importants sont publiés in-extenso; les autres sont analysés dans le corps de l'ouvrage ou rejetés en appendice. C'est une source de renseignement indispensable pour tous ceux qui s'occupent de cette époque et de cette province. Il est aisé de se rendre compte de l'intérêt de cette publication par un examen sommaire des lieux et des personnages qu'elle concerne.

La table géographique, renvoie à 363 noms de lieux, villes, villages et châteaux. Et, pour *Châlons*, *Champagne*, *Château-Thierry*, *Epernay*, *Langres*, *Paris*, *Reims*, *Sainte-Menehould*, *Saint-Dizier*, *Troyes*, *Vitry-le-François*, les renvois sont fort nombreux.

La table des auteurs de la correspondance publiée donne 143 noms différents. — Noms de Rois : Henri II, 37 pièces; Catherine de Médicis, 14 pièces; Charles IX, 16 pièces; François II, 5 pièces; Henri III, 55 pièces; Henri IV, 82 pièces. — Noms de princes et grands seigneurs : maréchal d'Aumont, Anne de Bourbon, Antoine de Bourbon, Catherine de Clèves, Henriette de Clèves, Jacques de Clèves, Renée de France, le duc de Guise, le cardinal de Guise, Charlotte de Lamarck, le duc de Lorraine, le cardinal de Lorraine, le chevalier d'Aumale, Henri de Lorraine, le duc de Mayenne, François et Jean de Luxembourg, le connétable de Montmorency, le duc de Nevers, le maréchal de Saint-André, le maréchal de Vieilleville, etc. — Conseils de ville : Avize, Châlons, Epernay, Paris, Reims, Sainte-Menehould, Vertus. — Les noms des moindres personnages eux-mêmes ont au moins un intérêt local; car il

y en a beaucoup qui sont encore représentés : Beschefer, Birago, Cauchon, Collin, d'Esclavolles, Frizon, Gallois, Godet, Hocart, Itam, Lalemant, Leduc, Linage, de Marolles, Moët, de Nettancourt, Oudinet, Puissant, Rainssant, Richier, de Thomassin, de Vignolles, etc., etc.

M. Hérelle n'a pas donné de table générale des noms de personnes; peut-être a-t-il trouvé la tâche trop longue; c'est une lacune que nous regrettons; cette table aurait fourni une quantité de noms nouveaux et aurait été très commode pour ceux qu'intéresse la généalogie et l'histoire des familles.

Disons en terminant que l'ouvrage est imprimé dans d'excellentes conditions typographiques, sur un papier de luxe qui le recommande aux bibliophiles aussi bien qu'aux érudits. De plus, le tirage a été très restreint, et, dès le jour de la publication, ce sera presque une rareté.

***

Nous avons dit que dans la dernière séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. S. Luce avait offert à l'Académie, de la part de l'auteur, M. Pierre Lanéry Darc, avocat à la Cour d'appel d'Aix, une brochure dont nous avons déjà parlé, et qui porte le titre suivant : *Le culte de Jeanne Darc au XVe siècle.*

On y trouvera, curieusement recherchés et signalés, les mentions écrites et les objets figurés, relatifs au culte privé rendu à Jeanne depuis le XVe siècle, et notamment deux particularités intéressantes. La première est un acte notarié de 1432, dans lequel un nommé Duranti est qualifié « romieu », parce qu'il a accompli un pèlerinage, célébré au Puy-en-Velay, le 25 mars 1429. La seconde est un acte, contenu dans le manuscrit de la bibliothèque Méjanes à Aix, par lequel un habitant d'Arles, informé des exploits de la trop célèbre Jeanne des Armoises, parle pardevant notaire que « la Pucelle brûlée par les Angloys à Rouen estoit encor en vie. »

***

La Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne vient de publier son volume annuel. Nous y signalerons deux intéressantes monographies : la baronnie de Troissy, par M. l'abbé Appert, et l'histoire de la commune de Marson, par M. l'abbé Bout; ces études sont très complètes sans être trop longues.

CHRONIQUE

Nous annonçons avec empressement qu'une souscription est ouverte pour l'érection d'un monument dans l'église de Sorbon (Ardennes), à la mémoire de Robert de Sorbon, chapelain du roi saint Louis et fondateur de la Sorbonne. Il n'est que juste de rendre hommage au souvenir d'un homme qui a exercé une grande influence, au point de vue des lettres, en France. Les souscripteurs qui verseront au moins 5 fr., recevront un volume intitulé : *Robert de Sorbon et son village natal*, avec vue et portrait. Les adhésions doivent être adressées à M. Paul Pellot, à Rethel.

* * *

A l'occasion du Jubilé sacerdotal de Sa Sainteté Léon XIII, les catholiques du diocèse de Châlons offriront, comme nous l'avons déjà dit, au Père commun des fidèles, un groupe en bronze, représentant l'épisode de la légende de saint Alpin et d'Attila, d'après laquelle le roi barbare aurait arrêté sa marche sur Châlons, à la prière de l'évêque de cette ville.

L'exécution des modèles a été confiée à M. Boutillié, élève distingué de Jouffroy et de Falguière, médaillé au Salon de 1882. M. Maurice Denonvilliers, maître de forges, vient de terminer le monument avec un plein succès. L'usine de Sermaize, où ce travail s'est accompli, est située dans le diocèse de Châlons ; ainsi, le groupe est doublement l'offrande du diocèse. Ajoutons que, dans ses conditions de prix, l'honorable industriel a fait preuve d'un généreux désintéressement.

Ceux qui ont pu voir le travail s'accordent à dire qu'il se recommande également par la belle conception de l'artiste compositeur et par l'exécution parfaite de l'artiste fondeur. Le saint arrête le barbare d'un geste plein de majesté, en lui montrant le ciel. Le roi des Huns s'arrête étonné ; à la voix du représentant de Dieu, il abaisse vers la terre la pointe de son épée, qu'il brandissait un instant auparavant pour exciter au carnage les soldats qui sont derrière lui. L'œuvre mesure 1m35 de largeur et 0m92 de profondeur.

* * *

La ville de Reims se propose d'élever une statue équestre à Jeanne d'Arc.

C'est le directeur de l'Ecole des beaux-arts, M. Paul Dubois, qui fait don à la ville de Reims d'une œuvre conçue par lui de longue date.

L'héroïne sera représentée triomphante à son entrée dans Reims, sans allégories ni ornements superflus. Le socle sera bas, comme aux bronzes florentins, mais sur ses quatre faces seront gravés des symboles et des dates instructives. Cette statue sera prête pour le 460e anniversaire de la délivrance de Reims.

***

Il est question de transférer la sacristie et le trésor de la Cathédrale de Reims dans les vastes locaux qui ont été aménagés au pied de l'édifice, du côté de l'Archevêché.

La sacristie actuelle sera détruite. C'est un bâtiment sans style, sans aucune importance architecturale, dont personne ne regrettera, au point de vue de l'art, la disparition. Mais comme est elle très utile pour le service à cause de sa situation près de l'entrée la plus fréquentée, on doit espérer qu'elle sera réédifiée dans le style de l'église.

Tarbé laisse entendre que ce bâtiment aurait été construit aux frais des acquéreurs de l'ancien préau et des bâtiments du Chapitre, vendus à la criée en 1794. La construction d'une sacristie était, paraît-il, une charge imposée à l'adjudicataire. Celui-ci ne s'en serait acquitté qu'en 1819.

On sait qu'avant la Révolution, la maison où se tenaient les assemblées capitulaires touchait l'église. On voit encore sur la muraillle des traces laissées par la toiture. La première salle de cette maison servait de revestiaire. La porte par laquelle elle communiquait avec la Cathédrale a été murée.

Il est question, aujourd'hui, de dégager cette issue et de mettre à jour les curieuses sculptures et les antiques peintures qui en décorent le tympan.

Il y a lieu de remarquer ici que le porche qui apparaîtrait aux regards est complètement dépourvu de statues, et que cette ouverture, nue et béante dans les flancs de la Cathédrale, nuira plutôt qu'elle n'ajoutera à la beauté de l'œuvre architecturale.

D'un autre côté, il est utile et extrêmement intéressant, au point de vue archéologique, de placer dans un jour convenable un fragment d'architecture romane qui nous paraît être un précieux vestige de la Cathédrale détruite par le feu en 1211.

Mais est-il nécessaire, pour cela, d'abattre le pan de mur? Et ne devons-nous pas constater que celui-ci, de même que l'ancien bâtiment du Chapitre qui aboutissait à ce porche, a contribué pour beaucoup à la conservation de cette admirable relique de l'art roman? Car il s'agit ici d'une arcade ornée non-seulement de sculptures, mais encore de peintures, et certainement celles-ci, exposées à l'air, ne tarderaient pas s'écailler et à disparaître.

Les archéologues ont longuement disserté sur l'origine de cette arcade. Quelques-uns n'ont voulu y voir qu'une simple repro-

duction faite au xve siècle et font remarquer une prétendue similitude entre les figures d'anges qui la décorent et d'autres sculptures de l'édifice.

Nous pensons avec Tarbé que l'on est ici en présence d'un reste authentique de la deuxième Cathédrale, de celle qui fut édifiée au ixe siècle par Hincmar, mais plusieurs fois pillée, incendiée et restaurée.

***

On annonce le prochain mariage de Mlle Alix de Choiseul, fille du feu marquis de Choiseul-Beaupré, avec le comte Raoul de Montalembert d'Essé, fils du feu marquis et de la marquise, sœur du duc de Choiseul-Praslin. A cause de la mort encore récente du père de M. de Montalembert, le mariage ne sera célébré qu'au commencement de février, à Nantes. Nous n'avons pas à parler longuement de la maison de Choiseul, l'une des plus illustres de notre noblesse, qui a fourni quatre maréchaux de France et plus de trente officiers généraux, outre les célèbres hommes d'Etat que l'on sait, des cardinaux, etc. Cette famille est originaire du village de ce nom en Champagne, et est issue selon les uns des anciens comtes du Bassigny, selon les autres des anciens comtes de Langres. Dans tous les cas sa filiation remonte sans interruption à Raynier, sire de Choiseul, fondateur du prieuré de Varennes vers 1081. L'un de ses descendants, Raynier III, épousa en 1221 Alix de Dreux, petite-fille du fils cadet du roi Louis-le-Gros. Toutes les branches de la famille sont issues de ce mariage. Les seules branches existantes sont celles de Beaupré, aînée, dont le frère de la future est le chef; de Daillecourt, sortie de celle-ci et qui a formé les rameaux de Choiseul-Gouffier et de Choiseul-La Baume, ces derniers éteints dans les Marmier ; enfin de Choiseul-Praslin.

La famille de Montalembert a pris son nom d'un château situé près de Civray en Poitou et remonte à Geoffroy, dont un des fils se croisa en 1249. Sa descendance a formé dix-sept branches, presque toutes éteintes, après avoir produit un grand nombre d'officiers et entr'autres « le brave d'Essé » qui défendit Landrecies contre l'armée impériale commandée par Charles-Quint en personne et se signala ensuite dans la campagne d'Ecosse qu'il dirigea en 1548. Il fut tué en défendant Thérouanne encore contre Charles-Quint. M. Raoul de Montalembert est petit-fils de Jacques de Montalembert d'Essé qui servit constamment depuis 1806 jusqu'en 1840, et de Caroline de Wavrin-Villiers-au-Tertre, comtesse du Saint-Empire. Nous ne parlerons que pour mémoire du grand orateur qui est demeuré une des illustrations de la France et appartenait à la branche de Cers, et nous nous bornerons à dire, comme un historien de cette maison, « qu'elle préféra la noble indépendance des provinces aux honneurs que la faveur des cours offrait aux gentilshommes ». Le frère aîné du futur a épousé une fille du marquis de Montmaure.

Mlle de Goujon de Thuisy vient d'épouser le comte de La Rourdonnaye, sous-lieutenant de chasseurs à cheval, son cousin germain ; elle est fille du marquis de Thuisy, membre du Conseil général de l'Oise, et de Mlle de Tocqueville, nièce du célèbre écrivain, et elle appartient à la plus ancienne noblesse du Rémois. La famille de Thuisy possédait dès le XIIe siècle une part de la seigneurie de ce village et le château de Luches, dont on distingue encore les fossés au milieu des marais, auquel était attachée la charge héréditaire de sénéchal de l'archevêché de Reims. La race des Thuisy s'éteignit dans les mâles au XVIe siècle : une des filles du dernier représentant épousa Jean Goujon, d'une famille noble du Rémois, avec obligation de relever le nom et les armes du Thuisy. En 1680 cette terre fut érigée en marquisat. Le château de Thuisy, qui tombait en ruines, allait être reconstruit au moment de la Révolution. La famille s'installa depuis au château du Vergeuz, près de Châlons-sur-Vesle, récemment vendu, et est actuellement fixée dans l'Oise. De nombreuses pierres tombales existent dans l'église de Thuisy et dans la chapelle du Vergeuz.

Le marquis a un fils : son fils aîné est mort, grièvement blessé, au Tonkin, il y a quelques mois, lieutenant d'infanterie de marine. — Armes : Ecartelé au 1er et 4e d'azur au chevron d'or accompagné de trois losanges du même, qui est Goujon ; au 2e et 3e de gueules au sautoir engrêlé d'or, cantonné de quatre fleurs de lis d'argent, qui est Thuisy.

MÉLANGES

Défaite des Huguenots du pays de Champagne par les trouppes du duc de Lorraine, conduites par le sieur Affrican d'Amblize, lieutenant de Son Altesse, avec le nombre des morts et prisonniers. — A Paris, Guillaume Chaudière, et Rolin Thierry, imprimeur de la Sainte-Union, 1592. Petit in-8° de 16 pages.

Privilège général signé Senault, de Paris, 18 avril 1589, en faveur de Rolin Thierry.

Monsieur, désirant vous mander des nouvelles de par deçà, je me suis avisé vous escrire ceste pour vous dire que M. de Rumesnil, gouverneur de Maulbert, accompagné de 5 à 600 chevaux, dont estoient capitaines les s^rs d'Estivault, gouverneur de Sedan, de Corna, gouverneur de Stenay, le capitaine Lambrecy, le s^r de Villemor, le capitaine Loppe, le lieutenant du capitaine Thenot, lieutenant des gardes de M. de Bouillon, le capitaine la Perriere, le capitaine La Tour, le capitaine Boquillet, le s^r de Poilly, le capitaine Renully et le capitaine du Gast, se seroient tous joints ensemble avec 4 à 500 hommes de pied et force chariots, et se seroient acheminés à un lieu nommé Billy, à deux lieues d'Estain, et estant asseurés que M. d'Amblize, marechal du Barrois et de l'armée de S. A. de Lorraine, n'avait aucune force pour se mettre en campagne, prindrent et pillèrent les grains de l'abbaye et exercèrent audit Billy plusieurs cruautés avec violemens de femmes et filles, et fut leur dessein exécuté en partie le 5 et 6e du présent mois; de quoy adverty ledit s^r d'Amblize se résoult d'envoyer vers S. A. auquel par estaffeit il feit diligemment entendre le ravagement que les dessusdits faisoient en son pays pour remédier auquel il escrit et prie ledit s^r d'Amblize d'adviser quel moyen il y pourrait donner, estant resous de ce faire manda les compagnies tenant garnison à Estain, Lougery, Longuyon et Sancy avec celles de Dun, Villefranche, Yvault, Bronances et Beaumont; lesquelles venues, furent proposées plusieurs considérations comme ils pourroient tenir la campagne, n'ayant aucune infanterie ni moyen d'en avoir, pour estre celle de S. A. employée au siège de Monteclaire avec M. le marquis. Ledit s^r d'Amblize toutesfois délibéra aller chercher l'ennemy. Et pour estre certain de la brisée qu'il tenait, envoya aucuns soldats qui lui rapportèrent estre logés à Chemery, Chehery, Chaveuse et Formas et qu'ils partoient incontinent avec quantité de pétars, eschelles et ponts pour exécuter une entreprinse qu'ils avoient. Cette response oye, le rendez-vous des troupes dudit s^r d'Amblize fut baillé à Beaufort

où ils eurent encore le mesme advertissement, qui causa le partement et diligence droit esdits lieux, et fut envoyé le sr de Maulcourt, capitaine des gardes, pour commencer l'escarmouche audit Chemery, pensant que toutes les troupes des ennemis y fussent logées, arrivant trouva 9 à 10 chevaux du gouverneur de Maulbert qui commencèrent faire charger la charge à 200 pas de Chaveuse, Yvault, Chemery, et 100 pas près des barricades estoient avec piques, mousquets et arquebuzes ledit sr gouverneur de Maulbert, les srs d'Arson, de Grammont, de Girondel, de Fleus, de Pavillon, de Corbon et autre noblesse, lesquels voyant ledit sr de Maucourt et avant-coureurs les charger sans reconnaître, furent contraints se retirer au chasteau, non toutesfois sans que ledit sr de Rumesnil put éviter un coup de pistollet qui lui fut baillé dans les reins, dont il est fort malade, deux de ses gens tués et plusieurs blessés jusques dans les portes, voire fut empesché de pouvoir lever le pont et d'autant que ledit sr d'Amblize n'étoit adverty de l'escarmouche pour estre à la teste du gros, ledit Maucourt d'ailleurs sachant qu'il avoit audit chateau sauvegarde, advise en advertir en diligence, ce qui fut fait, et incontinent le bourg et le chateau investys. Ce que voyant Mme de Coucy feit faire supplication de pouvoir parler audit sr d'Amblize, ce qu'il ne voulut faire, ainsi y envoya l'un de ses gens, ayant commandement de lui dire qu'elle eût à lui remettre en main le sr de Rumesnil et autre ci-devant nommé retirés en son chasteau, ou à faute de ce, qu'il y feroit amener le canon. La response fut qu'elle ne pouvoit pour n'être la plus forte, joint qu'ils estoient de ses parents venus pour les mariages de ses fille et niepce et autres infinies excuses qu'elle prenoit sous prétexte desdits mariages. D'ailleurs les desseins dudit sr d'Amblize estant d'aller trouver le gros des troupes de l'ennemy et fut resous de loger audit Chemery à intention de rafraîchir sa cavalerie et poursuivre les ennemis, qui lui fut rapportés estre logée près de Rocroy, et qu'ils l'alloient prendre par surprise, mesme disoient aucuns qu'elle étoit déjà prise, qui causa un soudain partement, et s'achemina t'on droit à Mezière, passant proche Sedan et Donchery où les coups de canon ne furent pas épargnés, sans toutesfois faire aucun effet, que d'advertir leurs gens de la venue dudit sr d'Amblize et leur fut écrit par M. d'Estivaut, gouverneur de Sedan, le nombre de la cavalerie et le chemin qu'elle tenoit; enfin l'ennemy en nombre de 500 chevaux estant logés à Rauvrois près de Mezières, et Rocroy, averty de nos desseins, se mit en plusieurs délibérations, tantôt de venir nous trouver en teste, tantôt de différer au lendemain et changer de logis, afin de nous travailler davantage, ou bien de se retirer à Maubert ou à La Capelle. Ce que entendu par ledit sr d'Amblize par le rapport de ses avant-coureurs, l'un disant : les voici en teste, l'autre disant : ils gagnent Maubert, met lui-même les troupes en bataille, et armé de pied en cap, marchant en tel ordre cinq lieues, toujours espérant trouver l'ennemy, et resoult de les com-

battre. Toutesfois la nuit venue, la mémoire et reconnaissance des ennemis perdue, considérant la traite que l'on avoit faite estre de 15 lieues, la lassitude de ses gens et chevaux, estant proche d'Aubigny, commanda d'y loger, ce qui fut fait, et étoit environ les 10 heures du soir. Cette résolution prise, furent envoyés gens de tous costés pour savoir où estoit l'ennemy, lequel recogneu sur une heure après minuit, fut sonné à cheval et nonobstant la malice du temps qui estoit d'une pluie fort facheuse, ne laissâmes pas nous acheminer au village d'Aoulte (qui est situé dans un fond marécageux entre Maubert et Aubenton y ayant trois forts), où estant arrivés avec grande peine, travail et lassitude, furent les compagnies cy-après dénommées chargées, savoir du sr de Corna, du sr de Stivault, de Lambrecy, de Villemor, de Loppe, de Thenot, de la Perriere, de la Tour, Bocquillet, de Pouilly et de Remilly, faisant en nombre 450 bons chevaux entre les 4 et 5 heures du matin le saint dimanche jour de Pentecostes, 17 de ce mois de may, par ledit sr d'Amblize accompagné des compagnies des srs d'Ortigotty, Tilly, la Tour, capitaines des gardes de Mgr le cardinal de Lorraine, de Maucourt, capitaine des gardes dudit sr d'Amblize, du sr de Cresve, du sr de Romain, des capitaines Gauchers. J.-J. Boullon et Lelio, faisant en nombre de 500 chevaux : il demeura plus de 200 morts sur la place, tant capitaines que soldats, sept vingts prisonniers et quelque peu qui échappèrent, le tout des ennemis, et le reste fut pris le mesme jour par aucuns soldats de la garnison de Rocroy dans du foin à moissons où ils s'estoient cachés. Entre les prisonniers furent trouvés le secrétaire et un commis de M de la Chapelle, conseiller et secrétaire d'Estat, lesquels furent renvoyés par le sr d'Amblize, qui mesme racheta leur chevaux des soldats qui les avoient pris et leur rendit, et pour vous rendre assuré des morts et blessés des troupes dudit seigneur, je vous diray pour vérité n'estre en nombre que de 3 morts, un capitaine blessé au col dont il ne laisse de monter à cheval et 6 soldats blessés. Entre les prisonniers fut trouvé Brichanteau, lequel veu par ledit sr d'Amblize, fut jugé a estre pendu, et à l'heure exécuté, et furent pris cinq pétars de merveilleuse grosseur et pesanteur. Ce fait, fut la retraite aussi heureuse que la venue, et estant approché d'un pont à un quart de lieue de Donchery, nommé le pont à Bar, où de nécessité il falloit passer, il fut trouvé occupé par les Messieurs de Sedan et dudit Donchery conduits par M. de Vandy, mais l'on leur fit quitter sans perte d'hommes, qui leur causa une grande facherie de voir passer à leur porte leurs compagnons, capitaines, soldats, chevaux, butin et armes. Je vous ai fait ce long discours pour le désir que j'ay qu'amplement entendiez la vérité de tout, sachant que diversement l'on en pourra parler.

A très honoré et généreux prince Affrican d'Amblize, maréchal de Barrois et lieutenant de Son Altesse de Lorraine.

Le Saint-Esprit au jour de la Pentecoste
T'a assisté, généreux Africain,
Car par ta force aidant Dieu souverain
Est le méchant huguenot mis en déroute.
Le vicieux toujours le bon redoute.
Ce Scipion qui fut dit africain
Chassa aussi l'ennemy des Romains,
En épuisant tout son sang goutte à goutte.
Plus grand honneur ne te faut désirer,
Poursuis, poursuis, car ne dois espérer
Qu'en avançant de Dieu l'honneur et la gloire
(C'est lui qui fait l'ennemi s'égarer,)
Il te donnera moyen de réparer
L'Union sainte, ô la belle victoire!

Aux restes de la susdite déroute, ensemble à ceux qui tiennent le party contre l'Union saincte.

Faut-il fouler aux pieds de Dieu l'honneur,
Pour se donner à un si maudit homme?
Qui ne sauroit vous préserver en somme,
Que ne tombiez en triste déshonneur?
Vous délaissez le zèle et la grandeur
De vos ayeux pour un morceau de pomme,
Venez à nous et ne mourrez pas comme
Chiens enragés. Délaissez ce moqueur.
Vos bons amis, vos femmes et enfants
Crient après vous, les heureux triomphants,
Pleurent de deuil, des peines si cruelles
Qu'endurez-cy pour un homme mortel,
En détruisant l'honneur de l'Eternel,
Dont encourez les peines éternelles!

***

Discovrs de la deffaicte des trovpes dv Gavcher,, faicte par Monsieur le duc de Celsy Virginio Orssino, collonel de la cavalerie italienne et capitaine de cinquante hommes d'armes pour Sa Majesté, à Loupun en Barrois[1], le 27e jour d'octobre dernier. — A Paris, par Claude de Monstiœil, tenant sa boutique en la Court du Palais, 1596. — Petit in-8° de 10 pages.

Monsieur, jay esté très joyeux de l'advis que vous m'avez donné par la vostre dernière de l'heureuse et magnifique entrée que Sa Majesté a faicte en sa ville de Rouen, pour vous rendre joye pour joye, sachant l'aise que vous avez de la prospérité des affaires du roy, je n'ay voulu faillir de vous tenir adverty de ce qui s'est passé sur la frontière de ce côté de diçà.

1. Louppy, canton de Vaubecourt (Meuse).

Le dimanche, 26 du mois d'octobre 1596, estant le s^r Virginio Orsino, duc de Celsy, logé près de Vitry-le-François dans un village appelé Blacy, eut advis par le s^r de Frémicourt, gouverneur de ladite ville que les troupes du Gaucher estoient venues près de Vitry-le-Bruslé pour exécuter une entreprinse, mais qu'ayant esté découverts, ils s'estoient retirés et prins quelques paysans prisonniers, de quoy ayant esté encore adverti ledit s^r Virginio et asseuré d'ailleurs, en fit advertir incontinent le s^r Mazatosti, son lieutenant qui était logé à 1/2 lieue de luy et qu'il eut aussitost à monter à cheval et le venir trouver audit Vitry-le-François où le vinrent semblablement trouver les s^rs de la Perrière et de la Tour, qui en avoient esté advertis, et tous ensemble faisant le nombre de huit vingts chevaux, passèrent la rivière de Marne audit Vitry, et suivirent les troupes dudit Gaucher à la piste sans en pouvoir prendre langue jusques à ce qu'ils fussent à Bettancourt, où la nuit les surprit. Et là ayant eu advis que les ennemis avoient pris le chemin droit au Petit Loupin, bourg qui est dans le pays de Barrois, et que leurs chevaux estoient fort harassés, ne pouvant presque plus aller, sachant que de nécessité ils estoient contraints de repaistre ou audit Loupin ou aux environs, mondit s^r Virginio se résolut de les suivre pour leur donner la bonne nuit et ayant pris de bonnes guides, il s'achemina droit audit Loupin, distant de 3 lieues de Bettancourt, et envoya devant ledit s^r de la Tour pour savoir où estoient logés lesdits ennemis, lequel rapporta qu'ils estoient tous logés audit Loupin, faisant bonne garde et sentinelle, sur lequel advis mondit s^r Virginio ayant mis ses troupes en bataille, mit devant lui les s^rs Mazatosti et la Perriere, lesquels ayant trouvé à l'entrée dudit bourg une forte barrière et un corps-de-garde de 25 harquebuziers, mirent pied à terre, forcèrent les barricades et taillèrent en pièces ledit corps-de-garde, et entrant dans le bourg, suivis de mondit s^r Virginio avec tout le reste de la cavalerie, emportèrent le bourg, non sans grande résistance, si deffendant les ennemis vaillamment. Mais à la fin ils furent si estonnés qu'ils ne se purent rallier, mondit s^r Virginio demeurant à cheval avec ses 50 chevaux pour les en empêcher, pendant que ses troupes forçoient les logis, le lieutenant du s^r de Cussi ayant rallié 20 chevaux vint droit au logis de son capitaine, et l'ayant rencontré mondit s^r Virginio le chargea de telle façon, qu'il fut défait et lui mort sur la place, et mondit s^r Virginio, blessé d'un coup d'épée sur la teste, lequel après ne trouvant plus de résistance, se logea pour cette nuit dans le bourg, faisant bonne garde jusques au point du jour qu'il fit reconnaître les morts et les prisonniers, et si trouva 50 hommes sur la place entre lesquels était le frère dudit Gaucher, ayant charge de 50 harquebusiers à cheval, et environs 45 prisonniers et quatre de leurs trompettes et plus de huit vingt chevaux et force autre butin, sans ce que les paysans desrobèrent la nuit. Et après avoir rafreschi ses troupes et pourvu à ce qu'il lui falloit, s'en retourna en son quartier avec

lesdits s^rs de la Tour et de la Perriere, et lui fut dit par les prisonniers qu'il y avoit auxdites troupes dudit Gaucher : 80 cuirasses de la compagnie dudit Gaucher ; 80 du s^r de Cussi ; 30 du capitaine Jean ; 60 arquebusiers à cheval du jeune Gaucher, qui fut trouvé entre les morts.

Le s^r de Cussi et le capitaine Jean se sauvèrent en faveur de la nuit. Moudit s^r tient en bonne garde les prisonniers français et ne les veut pas mettre à rançon comme les autres, ni les échanger sans la permission de Sa Majesté, à laquelle il a envoyé le s^r Mazatosti son lieutenant pour l'avertir de cette défaite et savoir ce qu'il fera des prisonniers français.

Je ne vous écris pas les cruautez, violences et bonbanses que le Gaucher et ses troupes ont fait depuis deux ans en çà qu'il a pris le parti espagnol ès marches de Bourgogne, Champaigne et Barrois ; ils n'ont été que trop servis par beaucoup de français qui sont tombés en leurs mains ; mais je vous asseure que cette défaite est aussi belle que profitable en ce païs-ci qu'autres qui s'y soit faite, il y a longtemps. Je ne ferai faute, M., vous avertir de tout ce qui se passera en ces quartiers. De Vitry, le 29 octobre 1596. »

* * *

Le domaine de Hans (Marne) au XVIe siècle. — Nous avons trouvé dans le fonds d'Arzillières, aux archives de la Marne, le « compte-rendu à Jacques de Grandpré, chevalier, conseiller et chambellan du roy, baron d'Arzillières, seigneur de Hans, des Armoises, Escry, par Jehan Wiriot, son recepveur de ladicte terre de Hans et ville appartenant à icelle chatellenie, de la Saint-Remy 1506, à la Saint-Remy 1507. » Nous en donnons le résumé :

1° Les recettes en argent à Hans :

La prévôté, néant.

Ferme des affouages, 60 sols.

Ferme des Fournaiges, 100 s.

Ferme des passages et travers, 60.

Saisine sur Jehan Mareschal, de Virginy, 20 s.

Dû par chaque bête tirant, 1 setier de blé et 12 den.

Dû par chaque brebis, 1 den.

Rentes dites des Chavennes ; chaque bourgeois devant 2 den. à Pâques.

Dû sur les prés de Melzicourt, 6 l. 5 s.

La mairie de Maignel, 30 s.

La mairie de Somme-Bionne, 42 s.

Dû par chaque bête tirant, 5 setiers de seigle et 20 d.

Dû par chaque brebis, 1 den.

Dû par chaque bourgeois à Pâques, 12 den.

Seigneurie de Dommartin-sous-Hans :

Ces mêmes trois droits sus-mentionnés.

La mairie, 15 s.

De même pour les seigneuries de Courtémont, de Maffrécourt : la mairie de celle-ci, 6 s.

Vienne-la-Ville : cens, 36 s. 11 d.

Saint-Thomas, petite curre et cinq maisons, 63 s.

Seigneurie de Melzicourt :

Mêmes droits pour bourgeois et bêtes :

La mairie, 30 s.

Seigneurie de Warge-Moulin :

Dû par chaque bourgeois à la S. Remy, 4 setiers de blé, 5 quartels d'avoine, 2 d. et 2 oies « livrées à l'hôtel de Monseigneur. »

Seigneurie de Laval : chaque feu doit 9 deniers;

Par cheval, 12 den. et 5 quartels d'avoine ;

Pour le four, chaque bourgeois doit 20 d.

Seigneurie de Saint-Jean-sur-Tourbe :

Même droit pour bête tirant.

Toulieu du jour de la Foire, 2 s. 1 d.

Ferme de la prévôté, 6 l. 5 s.

Seigneurie de Somme-Tourbe :

Pour la rente dite de Saulvement, les bourgeois doivent, quelque soit leur nombre, 6 muids et 5 quartels d'avoine et 6 s. 6 d.

Ferme de la mairie, 76 s.

Seigneurie de la Croix en Champagne :

Ferme de la mairie, 100 s.

Produit de la vente du bois coupé à Haulzy, 10 arp. : à Jean Morel de Berzieux, 25 l. 1 arp. à Jean le Fol, de Malmy, 3 l. 15 d.; un à Jean Fréminet, de Malmy, 4 l. 5 d. ; ledit bois coupé près de la Tuilerie et vendu par le ministère du bailli.

Reçu 43 poules 1/2, 2 chapons, 2 oies remis par les domestiques du baron en toute la terre.

2° Les dépenses ont été causées par les réparations faites à Hans aux étables, au toit de la bergerie, à la porte la chambre de Madame, au torchis des bâtiments.

Le Secrétaire-Gérant,

LÉON FRÉMONT.

Stanford University Libraries
3 6105 005 782 540

Dc 611
C44 R5
Ser. 1
V. 22-23
1887

DATE DUE